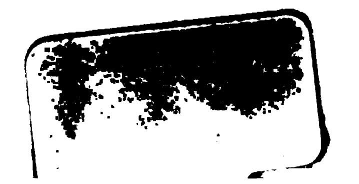








ŒUVRES

DE

A. DE LONGPÉRIER

MEMBRE DE L'INSTITUT

RÉUNIES ET MISES EN ORDRE

PAR

G. SCHLUMBERGER

MEMBRE RÉSIDANT DE LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE FRANCE

TOME TROISIÈME

ANTIQUITÉS GRECQUES, ROMAINES ET GAULOISES

DEUXIÈME PARTIE

(1862-1883)

PARIS
ERNEST LEROUX, ÉDITEUR
28, RUE BONAPARTE, 28

1883

ANTIQUITÉS GRECQUES,

ROMAINES ET GAULOISES

DEUXIÈME PARTIE

ŒUVRES

DE

Adrien DE LONGPÉRIER

MEMBRE DE L'INSTITUT

DE QUELQUES MÉDAILLES

DE

MARCUS VIPSANIUS AGRIPPA

(Extrait du tome VII (nouvelle série) de la *Revue numismatique*, 1862, pp. 32-40.)

M. le conseiller aulique Léopold Welzl de Wellenheim, dans le catalogue de sa remarquable collection publié en 1844, décrit, sous le n° 9568, un moyen bronze sur lequel on lit la légende ordinaire : M. AGRIPPA. L. F. COS. III, autour d'un *buste d'Agrippa la poitrine couverte de la peau de lion;* le revers offre la figure de Neptune en pied, accompagnée des caractères S. C, et la contre-marque TI. AV.

M. H. Cohen n'a pas admis cette curieuse médaille dans sa *Description historique des monnaies frappées sous l'empire romain*, soit qu'il ait considéré comme erronée l'indication fournie par M. de Wellenheim, soit que la pièce de bronze lui ait paru étrangère à la série romaine proprement dite.

Je n'ai pas, à la vérité, vu le monument original ; mais je n'ai aucune raison de me défier du témoignage de M. de Wellenheim, dont le catalogue, rédigé avec un très grand

soin, dénote l'expérience que peuvent faire acquérir à un homme instruit quarante années d'études spéciales.

D'ailleurs, le détail qui distingue la médaille en question des autres moyens bronzes si connus d'Agrippa, la *dépouille du lion*, n'est pas un accessoire étranger à la numismatique romaine, et dans ce Recueil même, notre savant ami M. J. de Witte a expliqué, à diverses reprises, les causes qui ont amené les personnages des familles impériales à emprunter les attributs d'Hercule (1). De la part d'un homme modeste et austère comme l'était Agrippa, l'adoption de ces imposants attributs pourrait étonner. Mais il faut cependant se rappeler que le vainqueur d'Actium s'était laissé décerner un étendard couleur de mer qui l'assimilait presque à Neptune (2); on connaît la célèbre statue du palais Grimani à Venise, qui représente l'amiral romain avec l'ajustement héroïque, reposant la main gauche sur un dauphin, que soutient un petit autel (3). D'ailleurs une monnaie peut être une œuvre indépendante de la volonté de celui qu'elle représente. Rien dans la légende n'indique où la médaille de la collection Wellenheim a été frappée ; mais il n'en faut pas conclure qu'elle est nécessairement fabriquée à Rome ; on connaît des moyens bronzes d'Agrippa au type de Neptune dont le style est tout à fait étranger à l'Italie, quelquefois extraordinairement barbare. On ne saurait, d'ailleurs, considérer comme étant de coin *romain* toutes les monnaies impériales de bon style qui portent les légendes conçues suivant le système de la métropole.

On sait que par la défaite des Cantabres, qu'il réduisit en l'an 730, Agrippa acheva de soumettre l'Espagne. De là naturellement naissait pour les flatteurs une occasion de comparer le général romain au vainqueur de Géryon ; Horace (*Carm.*,

(1) *Médailles inédites de Postume. Revue numism.*, 1844, p. 330. — *De quelques empereurs romains qui ont pris les attributs d'Hercule. Ibid.*, 1845, p. 266.

(2) Sueton., *Oct.*, 25 : « M. Agrippam in Sicilia post navalem victoriam cæruleo vexillo donavit. »

(3) Pococke, *Descript. of the East*, t. II, pl. XCVII. — Visconti, *Iconogr. romaine*, pl. VIII, n° 7. — Clarac, *Musée de Sculpt.*, n° 2344 *b*.

III, 14, 1-4) n'a pas négligé cette allusion mythologique en l'honneur d'Auguste revenu de la Péninsule :

Herculis ritu modo dictus, o Plebs,
Morti venalem petiisse laurum,
Cæsar Hispana repetit Penates
Victor ab ora.

Plusieurs villes d'Espagne, Gadès, Cæsaraugusta, Celsa, placèrent la tête d'Agrippa sur leurs monnaies. A Saragosse, l'effigie décorée de la couronne rostrale et entourée de la légende M. AGRIPPA. L. F. COS III pourrait être confondue avec celle de la monnaie romaine. Mais le revers nous montre les noms de duumvirs et le type du prêtre qui trace l'enceinte de la colonie.

A Cadix, l'ami d'Auguste reçoit les titres de *Patronus municipii*, de *Parens municipii;* son portrait remplace la tête d'Hercule, type habituel de la monnaie; son nom et ses titres, M. AGRIPPA COS III MVNICIPI PARENS, accompagnés de l'aplustre, symbole de victoire navale, sont associés à l'image du dieu phénicien (1).

Qu'y aurait-il donc d'étonnant à ce que le moyen bronze au type de Neptune ait été, à l'aide d'une variante, l'addition de la dépouille du lion, accommodé pour la circonstance?

Ce n'est pas, au reste, la seule modification que le type primitif ait subie. Il y a une vingtaine d'années, j'ai vu à Londres, entre les mains de feu John Doubleday, un moyen bronze d'Agrippa dont le revers présente, placée aux pieds de Neptune debout, une petite Scylla semblable à celle que porte le denier d'argent de Sextus Pompée, sur lequel on lit : PRÆF. ORÆ. MARIT. ET. CLAS. EX. SC. Je fis alors de vaines tentatives pour acheter cette pièce, que j'aurais voulu donner à notre Cabinet des médailles de Paris. Malgré l'obligeance dont il m'a bien souvent fourni des preuves, Double-

(1) Florez, *Medallas de España*, t. I, tab. VIII, nos 4, 5; t. II, tab. XXVI, nos 5, 6, 7, 8; tab. XXVII, no 1; tab. LII, no 9. — Eckhel, *Num. vet. anecd.*, tab. I, no 1. — Delgado, *Catalogue Lorichs*, nos 262 à 264, 623 à 625, 699, 816, 901 à 903.

day ne put jamais se décider à me laisser emporter en France une pièce si rare et si singulière. Je ne saurais donc en publier le dessin ; mais le lecteur n'éprouvera aucun embarras à se la représenter, car les deux figures mythologiques qui viennent d'être indiquées sont connues de tous les numismatistes.

Ainsi que Visconti l'a dit, « les rapports entre le dieu de la mer et le destructeur des flottes de Sextus Pompeius et de Marc-Antoine sont faciles à saisir (1). » J'ajoute que la Scylla convenait très naturellement à un personnage qui avait eu la Sicile pour théâtre de ses exploits. Les succès qu'Agrippa obtint sur terre près de Messine, ses victoires navales près de Milæ et de Naulochus, justifieraient l'adoption du type que je viens de signaler. Mais je crois qu'en plaçant aux pieds d'un Neptune, relativement colossal, une petite figure du monstre gardien de la côte sicilienne, que Sextus avait pris pour emblème de la vigilance et de la force qu'il apportait dans ses fonctions de *præfectus oræ maritimæ*, on a voulu exprimer tout particulièrement le contraste que présentent la confiance et la défaite du fils de Pompée.

Suétone nous dit assez que cet important événement devait être attribué à l'habileté d'Agrippa, et nous n'en voudrions pour preuve que le sentiment dont Caligula était animé lorsqu'il abolissait les fêtes destinées à célébrer les victoires d'Actium et de Sicile (2). On sait qu'il ne voulait pas permettre qu'on rappelât qu'il avait eu pour ancêtre un membre de la famille plébéienne Vipsania. Mais si ce fou couronné n'estimait pas qu'Agrippa fût d'assez bonne maison pour avoir l'honneur d'être son aïeul, les peuples du temps d'Auguste n'en ont pas moins cru possible d'assimiler à Hercule et à Neptune ce grand capitaine qui avait fait triompher les armées impériales.

M. Raoul-Rochette, dans un article destiné au Dictionnaire

(1) *Iconogr. rom.*, t. I, p. 210.

(2) « Actiacas siculasque vetuit solemnibus feriis celebrari. » Sueton., *Calig.*, 23.

de l'Académie des beaux-arts et publié par avance dans la *Revue archéologique*, dit qu'une « médaille de moyen bronze d'Agrippa avec les lettres S. C gravées dans le champ du revers, qui indiquent qu'elle a été frappée en vertu d'un décret du sénat, offre sur la face principale la couronne *murale* et rostrale, et au revers, Neptune debout, portant sur la main droite un dauphin (1). »

On a lieu de croire que le savant archéologue, qui avait peu étudié la numismatique romaine, a confondu le type des monnaies de moyen bronze avec celui des pièces de métaux différents, quoiqu'il ajoute, quelques lignes plus bas : « La *même couronne* se voit sur la tête d'Agrippa, *type principal* d'une autre monnaie qui existe en or et en argent, etc. » Il y a là une seconde erreur, puisque ces monnaies nous montrent, au *revers* de la tête d'Auguste, le portrait d'Agrippa, accompagné du nom des officiers monétaires Platorinus ou Lentulus, et par conséquent avec tous les caractères d'un type *secondaire*. Quoi qu'il en soit, je n'ai jamais pu découvrir le moyen bronze d'Agrippa présentant la couronne *murale* et rostrale, et je vois qu'après toutes les recherches auxquelles il s'est livré, M. H. Cohen ne l'a point rencontré non plus. Lorsque l'Académie des beaux-arts donnera à l'impression la seconde livraison du Dictionnaire qu'elle publie avec tant de luxe, il sera peut-être bon de modifier dans la biographie d'Agrippa le passage que j'ai signalé, afin d'éviter aux artistes, peintres, sculpteurs et graveurs, le soin de chercher un monument que les numismatistes ne pourraient pas leur fournir.

Je ne saurais parler d'Agrippa sans mentionner l'opinion exposée récemment par un antiquaire de Nîmes, M. Auguste Pelet, qui croit devoir reporter à l'époque des Antonins la série de monnaies offrant la légende COL. NEM.

M. Pelet reprend le système de Jean Poldo d'Albenas, qui, il y a trois cents ans, prétendait que ces monnaies représentent, non pas comme tous les numismatistes le croient, les

(1) *Rev. arch.*, t. IX, 1852, p. 174.

portraits d'Auguste et d'Agrippa, mais ceux de Marc-Aurèle et de Lucius Vérus (1).

Il suffit, je pense, de considérer avec quelque attention les monnaies de Nîmes pour reconnaître qu'elles appartiennent bien réellement au Ier siècle avant Jésus-Christ. Sur les exemplaires les mieux frappés, on distingue parfaitement la tête tournée à gauche, ceinte d'une couronne rostrale, décoration glorieuse pour un général, mais qui serait étrange pour un empereur. Enfin, ce qui domine toute la question, les têtes ne sont pas tellement mal gravées qu'on ne puisse en distinguer très exactement les traits; or, ces traits sont ceux d'Auguste et de son gendre. On me permettra à moi qui ai continuellement sous les yeux, au Louvre, les deux plus beaux bustes d'Agrippa et de Lucius Vérus, d'être familiarisé avec la physionomie particulière de ces personnages, et je crois, par conséquent, être en droit d'affirmer que les monnaies de Nîmes portent la tête d'Agrippa, assez bien reproduite pour ne laisser aucune incertitude.

Mais tandis que M. Pelet retire à Agrippa les bronzes de Nîmes, d'autres antiquaires s'efforcent d'enlever ces mêmes monnaies à la capitale des Volces Arécomiques pour les donner à l'Auvergne. En 1857, M. Mioche lisait à l'Académie de Clermont une notice sur les médailles *dites de Nîmes,* dans laquelle il proposait ce changement d'attribution. M. Mathieu, peu après, reprenait l'opinion de son confrère et s'exprimait ainsi dans l'ouvrage intitulé *Des colonies et des voies romaines en Auvergne :* « Les abréviations COL. NEM. se compléteraient très bien par COLONIA NEMOSSENSIS ou NEMETENSIS, colonie de Nemossos ou de Nemetum, les deux noms primitifs de Clermont, contemporains l'un et l'autre de la bataille d'Actium... Ces monnaies coloniales, aux têtes

(1) *Essai sur les médailles de Nemausus*, dans les *Mémoires de l'Académie du Gard*, 1860. — Spon dit, en parlant de Poldo d'Albenas et de son explication des monnaies de Nîmes : « Il estoit pardonnable, en ce que la science des médailles n'estoit pas cultivée de son temps avec tant de soin qu'elle l'est à présent. » *Recherches curieuses d'antiquité* (1683), p. 166. Sommes-nous moins avancés qu'on ne l'était lorsque Spon écrivait ces lignes?

adossées d'Auguste et d'Agrippa se rencontrent en si grande quantité dans la ville, et parfois enfouies en si grand nombre dans le sol des environs, et jusque sur les plateaux de *Gergovia* et de *Corent*, qu'elles supposeraient, entre deux cités si éloignées, des relations commerciales vraiment extraordinaires; tandis qu'en admettant à Nemetum l'atelier où elles se fabriquaient, on a l'explication naturelle de la légende, qui constate l'établissement d'une colonie latine, fondée, ou du moins développée et embellie par le fils du divin Jules, *Divi filius*, et probablement sous la préfecture d'Agrippa. »

L'auteur de ce passage ne s'est pas rappelé que les monnaies à la légende COL. NEM. sont recueillies par milliers à Nîmes et dans les environs. Si ces pièces, découvertes à Nîmes, ont été frappées à Clermont, comme il le suppose, il faut admettre qu'elles ont franchi exactement la même distance que si elles avaient été transportées de Nîmes en Auvergne.

Il y aurait donc là une pétition de principe; on en remarque une seconde dans cette phrase que je rencontre un peu plus loin, à propos de l'opinion accréditée : « L'erreur, *si c'en est une*, était facile; aucune dissertation n'a, jusqu'à ce jour, révélé que Clermont est d'origine coloniale. »

En effet, même après la lecture du livre de M. Mathieu, on demeure convaincu que Clermont n'a jamais été *colonie romaine*, ou du moins on ne connaît aucune autre preuve ou démonstration de ce fait que la légende COL. NEM. de nos médailles.

Le titre contenu dans cette légende ne peut donc servir à étayer la nouvelle attribution.

Mais s'il n'existe aucun texte, aucun monument qui nous oblige à croire que Clermont a porté le titre de *colonie*, nous pouvons, d'un autre côté, citer bon nombre d'inscriptions antiques dans lesquelles la *colonie* de Nîmes est mentionnée (1). C'est là un genre d'autorités que nous ne devons pas

(1) Gruter, CCCXXIII, 5; CCCLI, 6; CCCCLXVII, 3; CCCCLXXIX, 5. — Reinesius, CCCXCIV, 11. — Maffei, *Gall. antiquit.*, p. 56, et *Mus. Ver.*, CCCCXIV, 3

perdre de vue. Autrement, on en viendrait bientôt à réclamer les monnaies à la légende COL. NEM. pour les *Nemetes* de Spire, pour *Nemetobriga* de Galice, pour *Nemetacum* ou *Nemetocenna* des Atrébates, pour les *Nemaningenses* d'Aschaffenburg, ou les *Nemaloni* de Provence. Mais M. Mathieu lui-même n'a pas condamné sans hésitation l'opinion de ses devanciers, et il a sagement émis, malgré ses sympathies pour Nemossus ou Augustonemetum des Arvernes, un doute dont j'ai souligné plus haut l'expression, afin de lui en laisser tout l'honneur.

· *Acad. des inscript.*, t. XIV, 2e pl. M. — Spon, *Miscell.*, p. 169. — Muratori. MCMLXXXVII, 5. — Millin, *Voy. dans le Midi*, t. IV, p. 233. — Ménard. *Hist. des antiq. de la ville de Nismes*, éd. de 1826, nos 1, 3, 4. — *Bull. de l'Inst. arch.*, 1848, p. 21.



Ludwig Müller. Undersögelse af græske Mynter med Tegnet Tau til Typ. (*Examen des monnaies grecques ayant pour type le signe* tau.) Kjœbenhavn, 1859, in-8°, une planche gravée.

COMPTE RENDU.

(Extrait du tome VII (nouvelle série) de la *Revue numismatique*, 1862, pp. 301-305.)

L'étude des caractères isolés qui servent de type à un certain nombre de monnaies grecques a déjà fourni à notre savant collaborateur M. le docteur Müller, le sujet d'un mémoire inséré dans notre recueil (1859, p. 1). Dans le travail écrit en danois que je vais essayer de faire connaître, l'auteur de la *Numismatique d'Alexandre* a réuni les dessins de quatorze pièces qui toutes portent un T au revers, et il y a joint quatre petites monnaies sur lesquelles trois T sont rapprochés par la base. Voici la description de tous ces monuments :

1. Tête du fleuve Achéloüs tauriforme. ℟. T dans le champ. AR. Poids, 1gr,06.

2. Même tête. ℟. T entre deux rameaux de chêne avec glands ; au-dessous, KAΛ. AR. Poids, 0gr,87.

3. Casque. ℟. T dans le champ. AR. Poids, 0gr,71.

4. Casque tourné à gauche. ℟. Amphore sur la panse de laquelle est tracé un T. AR. Poids, 0gr,26.

5. ΦΩΚΕΩΝ. Trois bucranes avec bandelettes. ℟. Un T au milieu d'une couronne de laurier (Phocide). Æ. Poids. 9 gr. et 8 gr.

6. Tête de nègre. ℟. Trois T réunis par la base (Delphi). AR. Poids, 0gr,69.

7. Φ occupant le champ. ℞. Carré creux dans lequel est un T entre deux points (Phlius). AR. Poids, 0gr,59.

8. NAM ; ces caractères sont placés entre trois glands. ℞. Trois T réunis par la base (Mantinea). AR. Poids, 0gr,67.

9. Tête diadémée de Jupiter. ℞. FAA, caractères placés entre trois T réunis par la base (Elis). AR. Poids, 0gr,49.

10. Tête de Méduse de face. ℞. KPA ; caractères placés entre trois T réunis par la base (Cranium). AR. Poids, 0gr,68.

11. Tête d'Hercule tournée à gauche. ℞. IR rétrogrades et T entre deux glands ou deux grappes. AR. Poids, 0gr,70.

12. Tête d'Apollon? couronnée de laurier, à gauche. ℞. T dans le champ. AR. Poids, 0gr,92.

13. Même tête, de style plus récent. ℞. T dans le champ. AR. Poids, 0gr,81.

14. Coquille pecten. ℞. T accompagné de trois points dans un grènetis. AR. Poids, 0gr,154.

15. Même type. ℞. T accompagné de trois points.

16. T accompagné de trois points, grènetis. ℞. T avec trois points sans grènetis.

17. T avec trois points, type répété sur les deux faces de la monnaie. AR. Poids, 0gr,22, 0gr,128.

18. Même type avec un N au-desus du T. AR. Poids, 0gr,18.

Que signifie ce T reproduit sur tant de pièces? Représente-t-il un nom de lieu?

Non, répond-on, puisque les monnaies qui le portent appartiennent évidemment à des localités différentes, dont quelques-unes caractérisées par des légendes, avaient un nom commençant par M, K, Φ, etc.

Ce caractère exprime-t-il le nom de la monnaie ou sa valeur?

Non, dit-on encore, puisqu'on le trouve sur des pièces de cuivre aussi bien que sur des pièces d'argent, et que ces dernières sont de poids très divers.

Cependant, les systèmes monétaires offrant de grandes variantes, il faudra, avant d'admettre ce dernier raisonnement, examiner une à une toutes ces pièces pour reconnaître

si elles ne peuvent se rapporter à des multiples ou à des divisions dont les facteurs pourraient bien être Τέτταρα ou Τρεῖς.

Il ne peut être question ici du Τετράδραχμον, ni du Τετρώβολον ou du Τριώβολον, dont le poids dépasserait à coup sûr celui des pièces qui viennent d'être décrites. Mais on remarquera déjà que le Τριημιωβόλιον, c'est-à-dire la pièce d'une obole et demie ou quart de drachme, devrait peser suivant le système attique, le plus généralement employé, 1gr,062, comme la pièce n° 1.

Le Τριτημόριον, ou trois quarts d'obole, serait de 0gr,531 ; le Τριημιταρτημόριον, ou trois huitièmes d'obole, de 0gr,265 ; le Τεταρτημόριον, ou quart d'obole, de 0gr,177.

Or, quand on tient compte des diversités du système qui partageaient le monde antique, de la difficulté d'étalonner les très petites divisions monétaires, du nombre restreint des pièces pesées et de leur plus ou moins mauvais état de conservation, on voit qu'il ne faut pas rejeter trop absolument l'explication du T par les valeurs monétaires, tout en avouant qu'une même marque représentant des fractions si différentes constitue une singularité fort étonnante.

On ne peut raisonnablement supposer que ce T soit l'initiale d'un nom d'homme; mais pour les nos 14, 15, 16, 17 et 18, qui appartiennent à la numismatique de Tarente, il est difficile de ne pas établir un rapprochement entre le caractère-type et le lieu d'émission.

Quoi qu'il en soit, M. Müller pense que le T a un sens religieux, et il s'explique ainsi l'adoption qui en a été faite par un assez grand nombre de peuples et de villes. Ce *tau* une fois considéré comme un symbole, M. Müller s'attache à montrer son analogie avec la *croix ansée* qui se trouve sur les monnaies de Tarse en Cilicie et de Cypre; il le compare, lorsqu'il est trois fois répété (voyez plus haut la description des nos 6, 8, 9 et 10), à la *triskèle* ou *triquetra* des monnaies lyciennes, considérée par d'éminents antiquaires comme un symbole de la triple Hécate. Le triple *tau*, avec une valeur de signe de vie analogue à celle que mentionne Ézéchiel, ou à celle que les Égyptiens attribuaient à la croix ansée, pour-

rait représenter une trinité masculine, celle des trois Jupiter. M. Müller fait remarquer que la valeur religieuse du signe T a été admise par les chrétiens, qui ont considéré ce caractère comme une figure de la croix ou *patibulum,* et à ce propos il cite le T qui se voit sur les monnaies d'or de Roger II, grand comte de Sicile; mais le rapprochement n'est pas parfaitement juste. Les monnaies d'or dont il est ici question ont été fabriquées à Messine par des musulmans qui y ont inscrit la formule : *Mohammed est l'envoyé de Dieu,* et qui, pour imiter la monnaie des chrétiens sans déroger à leurs propres croyances, employaient un T qui ressemble à une croix, et qui cependant, dans leur opinion, n'en était pas du tout l'équivalent. C'est ce qu'avait déjà fait Mouça ben Nocéir qui avait voulu imiter, soit en Afrique, soit en Espagne, les monnaies d'Héraclius, et cette dernière particularité n'a pas échappé à la sagacité de M. de Saulcy, quand il nous a fait connaître d'une façon si intéressante les premières monnaies des musulmans.

L'idée de M. Müller, attribuant une valeur religieuse au *tau* signalé par lui sur tant de monnaies, nous paraît ingénieuse, et nous croyons qu'elle pourrait être complétée encore par l'étude comparative de quelques autres monuments. On connaît cette belle monnaie des Épirotes publiée par M. Arneth, et qui porte au revers un chêne chargé de *trois glands* et accompagné de trois colombes.

Ce type est, comme l'a très bien montré le savant conservateur du Cabinet des médailles de Vienne, destiné à rappeler la célèbre forêt de Dodone et l'oracle de Jupiter des Pélasges. On a, à la vérité, révoqué en doute l'authenticité de cette médaille; mais c'est là un point contesté (et fort contestable, à ce que j'ai entendu dire, car je n'ai jamais vu la monnaie originale). Dans tous les cas, de belles et authentiques monnaies de l'Épire nous montrent Jupiter Dodonéen couronné de chêne (voyez Mionnet, tome III, suppl., pl. XIII). Je serais donc disposé à croire que les T accompagnés de glands représentent le *Tan* antique : le grand dieu dont les monnaies cré-

toises portant la double légende ΤΑΝ ΚΡΗΤΑΓΕΝΗΣ et ΖΕΥΣ ΚΡΗΤΑΓΕΝΗΣ, associée à une même figure, établissent si clairement l'identité. Ce nom de Tan a survécu à l'introduction de formes différentes. Non seulement nous pouvons citer les médailles de Polyrrhenium, d'Hierapytna frappées sous Auguste, mais dans une inscription de l'île de Philé, tracée en l'honneur du même empereur, nous trouvons ce vers :

ΤΑΝΙ ΤΩΙ ΕΚ ΤΑΝΟΣ ΠΑΤΡΟΣ ΕΛΕΥΘΕΡΙΩ (1).

On peut objecter que Τάν est une forme dialectique pour Ζάν; mais les dialectes dans toutes les langues conservent les formes les plus antiques, et d'ailleurs l'existence de Tan en Crète fait présumer son origine pélasgique, et fournit un lien de plus avec le Jupiter de Dodone, dont l'oracle, il est bon de le remarquer, conserva pendant bien longtemps la direction des institutions religieuses chez les peuples helléniques.

Mais toutefois il me semble important de ne pas attribuer indistinctement une valeur mystique à tous les T qui occupent le champ des médailles grecques. Il faut se garder des explications trop générales. Une étude attentive des monuments nous montre que dans l'antiquité, aussi bien que pendant le moyen âge, des figures identiques ont eu, suivant les temps, les lieux et la nature des objets qui les portent, des valeurs fort différentes.

(1) Hamilton, *Ægyptiaca*, p. 52. — *Journal des Savants*, 1821, p. 305. — *Bulletin des sciences historiques*, de Férussac, mai 1825, p. 397. Dans la copie de M. Hamilton publiée par M. Letronne, les T ont été figurés comme des I. *Recueil des inscriptions de l'Égypte*, t. II, p. 142.

DÉCOUVERTE

DE STÈLES PHOCÉENNES

A MARSEILLE

(Extrait des *Comptes rendus des séances de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, 1re série, t. VII, 1869, pp. 281-286.)

M. de Longpérier met sous les yeux de l'Académie de la part de M. Pinon, conservateur du Musée de Marseille, douze dessins exécutés par M. Laugier, et représentant des stèles d'un style très ancien. Ces monuments appartiennent à un ensemble de quarante-sept pierres qui viennent d'être découvertes à Marseille.

Ces stèles ne sont pas toutes de la même époque, mais elles offrent toutes la même représentation : une femme assise, voilée, les mains posées sur les genoux, dans une attitude tout à fait archaïque. La similitude de ces représentations semble exclure toute idée d'une représentation funéraire. Ces stèles offrent vraisemblablement l'image de la Diane primitive des Phocéens, et cette opinion s'appuie sur la ressemblance qu'elles présentent sous le rapport du style avec les figures des Branchides de Milet rapportées au musée Britannique par M. Charles Newton.

On sait que Milet et Phocée appartiennent à l'Ionie, et la communauté d'origine des peuples rendrait compte de la conformité d'origine de leurs œuvres. Une des stèles de Marseille représente une femme tenant un lion sur ses genoux. M. de Longpérier fait observer que cet animal, qui se voit sur les

monnaies frappées par les Phocéens de Velia et de Marseille, est un des attributs symboliques de la Diane asiatique, ainsi que le montrent, entre autres monuments, de très anciennes peintures céramographiques.



SOUS D'OR DE MARSEILLE

(Extrait du tome VIII (nouvelle série) de la *Revue numismatique*, 1863, pp. 77-78.)

La *Revue archéologique*, dans son dernier cahier (p. 270), nous apprend que la Société des Antiquaires de France avait reçu d'un de ses membres communication d'un sou d'or de Phocas, portant au revers une croix haussée, accostée des lettres MA, indice de Marseille. Cette pièce, munie d'une belière, est fort rare, mais elle n'était pas inconnue, comme on l'a supposé. Il en existe une autre au Musée Britannique, qui a été décrite par M. de Salis dans le *Numismatic chronicle* de mars 1861 (p. 59).

Le savant antiquaire a été amené à parler de cette monnaie précieuse à propos de la découverte de quatre autres sous d'or qui décoraient un collier trouvé à Sarre près Reculver (Kent), et qui est conservé aujourd'hui au département des antiquités nationales du Musée Britannique.

Deux de ces sous portent le nom de Maurice avec son buste de profil; au revers MA et AR indices de Marseille et d'Arles.

Les deux autres sont frappés à Marseille et offrent les effigies d'Héraclius et de Clotaire. M. de Salis cite encore un tiers de sou d'Héraclius, frappé à Viviers, semblable, quant à la fabrication, au tiers de sou marseillais de Clotaire II et appartenant à la même collection. Ce n'est donc pas avec Phocas en 610, que finit le monnayage gallo-byzantin. Le nom d'Hé-

raclius doit être inscrit dans notre numismatique, M. de Salis a fait observer que, suivant M. Lenormant, l'effigie impériale avait subsisté sur notre monnaie d'or, jusqu'au moment où Clotaire II devint maître du midi de la France. L'existence des diverses pièces que nous venons de rappeler confirme pleinement le dire de notre regretté confrère et collaborateur. M. Sabatier, dans sa récente *Description générale des monnaies byzantines,* n'a pas parlé des monnaies d'or de Phocas et d'Héraclius émises à Marseille et à Viviers, non plus que du denier de Basile frappé à Naples, parce qu'il a considéré toutes ces pièces comme étrangères à la série orientale : c'est une raison de plus pour nous de les signaler à l'attention de nos lecteurs.



Fr. Streber. Ueber die sogenannten Regenbogen-Schüsselchen. Munich, 1860 et 1861, in-4°, 11 planches.

COMPTE RENDU.

(Extrait du tome VIII (nouvelle série) de la *Revue numismatique,* 1863, pp. 141-151.)

(PL. I ET II.)

Eckhel, on le sait, n'a voulu admettre dans son traité ni les monnaies de la Grande-Bretagne ni celles de la Germanie. Cependant, la numismatique de la Grande-Bretagne a fait son chemin, je ne dirai pas toute seule, mais grâce au zèle des antiquaires anglais. Les monnaies de la Germanie ont eu jusqu'en ces derniers temps moins de bonheur; la terre classique de l'érudition n'a pas été favorable à la recherche et à l'étude de ces curieux monuments entrevus par Dœderlin, Voigt, et quelques autres.

Mais le temps perdu vient d'être regagné tout d'un coup, et nous devons ce résultat à la sagacité, au zèle, à l'érudition de M. Frantz Streber, conservateur du cabinet des médailles de Munich. Il nous faut d'abord expliquer le titre de son ouvrage. Une tradition populaire fort ancienne attribuait aux orages la dispersion de petits lingots d'or concaves, pépites que les paysans croyaient arrachées à la terre par les vents et déposées sur le sol au moment où apparaissait l'arc-en-ciel. De là le nom de *Regenbogen-Schüsselein,* petites coupes de l'arc-en-ciel, *patellæ Iridis,* comme on disait dans les dissertations latines. Cette curieuse fiction a son équivalent en France. Dans le canton de Fère-Champenoise existe une colline crayeuse (nommée le mont Août, *mons Augusti*), sur laquelle

après des pluies abondantes on trouve des rognons de fer sulfuré de grande dimension qui laissent voir, lorsqu'on les brise, des rayons concentriques couleur d'or. Les habitants du village voisin supposent que ces cristallisations minérales sont tombées du ciel, au milieu des éclats de la foudre et les nomment *pierres-à-tonnerre*. Mais revenons aux *Regenbogen-Schüsselein* auxquelles on donne maintenant le nom moins enfantin de *Schüsselchen*. Ces pièces concaves étaient à peine connues en France il y a quelques années. Lelewel en a gravé une dans son Atlas du *Type gaulois* (pl. III, n° 34); on en trouve deux autres dans l'*Essai sur la numismatique gauloise* de M. Édouard Lambert (pl. I, n° 26 et XI *bis*, n° 1); Mionnet et Duchalais en ont aussi décrit deux, de l'espèce la plus rudement fabriquée, parmi les incertaines de la Gaule ou les imitations de la monnaie macédonienne; M. Hucher en possède une dont l'origine est incertaine (*Rev. Num.* 1852, pl. V, n° 9, p. 183). On en doit dire autant d'une pièce conservée au British Museum, « the place of its discovery is not known » (Ruding, *Annals*, t. II, p. 407; t. III, pl. A, n° 76). Mais ces exceptions, qui s'expliquent facilement par les envois que fait le commerce des médailles, n'ont guère d'autre effet que de montrer combien les pièces d'or dont nous allons parler en détail sont étrangères à notre territoire. M. Robert nous a fait remarquer que dans le nord de l'Italie on trouve des pièces d'or concaves qui portent au revers une sorte de croix sur laquelle nous reviendrons plus loin.

En regard de l'indigence relative que nous venons de constater dans les collections françaises, mettons tout de suite le nombre de 695 pièces qu'a pu observer M. Streber et qu'il divise en 116 variétés, et nous ne douterons pas des droits que l'Allemagne a sur cette série particulière. Et encore n'est-ce point là tout ce que le sol germanique a déjà restitué; les deux trouvailles de Gagers et d'Irsching, au sud du Danube supérieur, n'ont-elles pas fourni, l'une de 1,400 à 1,500, l'autre environ 1,000 de ces patelles d'Iris? N'est-ce pas encore un millier de ces pièces d'or qui fut recueilli à Podmokl

en Bohême? Si l'on objectait que ces grands dépôts ont pu être abandonnés par des armées qui traversaient l'Allemagne, ne trouverait-on pas une réponse bien concluante dans le tableau des localités nombreuses où des découvertes partielles ont été faites? M. Streber cite, outre Irsching, Gagers et Podmokl : Kremsmünster, Polling, Freihalden, Meiningen, Binswangen, Achberg, Aislingen, Neuburg, Ries, Gundremingen, Dürr-Lauingen, Elwangen, Calw, Schrobenhausen, Druisheim, Donauwœrth, Hohenloe, Flozheim, Vilshofen, Ampfing, etc. Les *Regenbogen-Schüsselchen* se rencontrent, comme on le voit, aux environs de la Saale, du Mein, du haut Danube, de l'Inn, c'est-à-dire en Saxe, en Wurtemberg, en Bavière d'une part, en Bohême de l'autre. Ces pièces tiennent, sous le rapport de la fabrique, des statères d'or de la Pannonie, des Salasses, de la Grande-Bretagne, des Gaules ; elles ressemblent certainement plus à certaines monnaies d'Angleterre qu'à aucune de celles dont la fabrique gauloise est bien avérée (voy. Ruding, *Annals*, pl. I, n°s 1 à 9 ; pl. II, n°s 35 à 42, pl. A, suppl., n°s 87 à 100). Elles présentent donc, on peut le dire, l'aspect que l'on doit s'attendre à trouver aux œuvres de l'antique Germanie, conséquence en quelque sorte nécessaire de la situation géographique des peuples qui vivaient à l'orient du Rhin. Le curieux mémoire publié par Dœderlin, en 1739, nous montre à quelles suppositions bizarres les *Regenbogen-Schüsselchen* avaient donné lieu. Après ceux qui les croyaient formées au sein de la terre, il faut compter encore les érudits qui les attribuèrent aux Byzantins, aux Bourguignons, aux Francs, aux Siculo-Vandales, aux Normands, aux Goths; M. Streber enregistre à son tour le nom des auteurs qui les ont données aux Huns, aux Égyptiens, aux Étrusques, aux Phéniciens. J'ai rappelé déjà (*Rev. num.* 1861, p. 338) (1), comment on avait pris pendant longtemps les statères d'or des Salasses pour des monnaies espagnoles ou carthaginoises. C'est que les idées simples ont toujours peine

(1) V. p. 500 du t. II des *Œuvres de A. de Longpérier*.

à se faire jour, et plus encore à se faire accepter définitivement. La répugnance que tant de savants écrivains ont éprouvée à reconnaître l'origine véritable des *Regenbogen-Schüsselchen* était entretenue par la lecture de Tacite. Ce grand historien a dit en parlant des Germains : « Les dieux se sont-ils montrés propices ou défavorables à ce peuple en lui refusant l'or et l'argent, je l'ignore. Je n'affirmerais pas, cependant, qu'il n'y ait en Germanie aucune mine d'or ou d'argent ; car qui s'en est assuré? Ils n'attachent pas à la possession et à l'usage de ces métaux le même prix que nous. On a pu voir que des vases d'argent offerts en présent à leurs envoyés et à leurs chefs étaient aussi peu estimés que s'ils eussent été d'argile. Les plus voisins de nos frontières apprécient l'or et l'argent, comme moyen de commerce ; ils reconnaissent et choisissent certaines de nos monnaies. Ceux de l'intérieur, de mœurs plus simples et plus antiques, font le commerce par voie d'échanges. Ils préfèrent les monnaies aux types anciens et connus dès longtemps, les deniers dentelés et les *biges*. Ils recherchent aussi l'argent plus que l'or, non par goût, mais parce que la monnaie d'argent est d'un usage plus commode pour des gens qui achètent des choses communes et de bas prix (1) ». Mais d'abord, ce passage ne s'applique qu'aux peuples qui vivaient au nord du Danube ; et puis l'indifférence marquée par des *barbares* pour les métaux précieux a pu être un effet de leur politique. Suivant Procope, les rois perses n'auraient pas osé placer leur effigie sur des monnaies d'or. La série des monnaies d'or sassanides ne s'en enrichit pas moins chaque année de quelque type nouveau.

M. Streber, examinant toutes les opinions qui ont été émises avant lui au sujet des *Regenbogen-Schüsselchen*, montre que ces monnaies n'ont été fabriquées ni par un peuple germain converti au christianisme, ni par les Alamanni du IIIe siècle, ni par les habitants du *Sinus imperii* au IVe siècle, ni par les Suèves d'Arioviste ou les Marcomans de Marbod. Il

(1) *De morib. Germ.*, 5.

est convaincu que ces pièces sont celtiques et l'œuvre des Tectosages, des Helvètes et des Boii; ces derniers ont, comme on sait, donné leur nom à la Bohême. Mais, attendu qu'au temps où écrivait Jules César les Volces Tectosages étaient considérablement déchus de leur puissance, et que Posidonius, écrivant en l'an 60 avant Jésus-Christ, mentionne les Boii comme ayant *jadis* habité la Bohême, que lorsque César vint dans les Gaules, les Helvètes avaient quitté leur ancien territoire pour s'établir entre le Jura, le lac de Constance et le Léman, M. Streber est conduit à penser que les Celtes du haut Danube, de la Vindélicie, ont frappé les monnaies qu'il décrit à l'époque de leur plus grande puissance, c'est-à-dire au IVe et au Ve siècle avant l'ère chrétienne. Il croit les *Regenbogen-Schüsselchen* antérieures aux monnaies de la Gaule, et indépendantes des types macédoniens. Leur poids, suivant le savant antiquaire, se rapporte non pas au statère de Philippe, mais au cyzicène. Il faut toutefois remarquer que ce poids correspond à celui de l'aureus romain frappé pendant les deux derniers siècles de la République. C'est là un fait auquel M. Streber, préoccupé de la grande antiquité qu'il attribue aux *Schüsselchen*, n'a pas accordé l'attention qu'il mérite.

Pour donner une idée exacte du système de classification adopté par M. Streber, j'extrais de ses planches, qui contiennent cent seize variantes, trente pièces appartenant aux sept groupes qu'il a établis, et je les reproduis dans le même ordre. Cela suffit pour bien faire voir de quels monuments il s'agit; mais le lecteur qui voudrait étudier de nouveau la question devrait cependant avoir recours à l'ouvrage allemand; car lorsqu'on cherche à déterminer l'origine des types, à discerner ce qu'ils doivent à l'imitation de ce qu'ils peuvent offrir de national, à reconnaître si des figures, plusieurs fois copiées avec des altérations progressives, n'ont pas reçu plus tard une nouvelle forme provenant de l'interprétation et de la régularisation d'éléments incompris, les moindres nuances ont souvent une grande valeur.

Pl. I. — *Premier groupe.*

N° 1. Serpent courbé en forme d'anneau avec une tête de lion à oreilles pointues et crinière dorsale.

℟. Hache dont le tranchant a la forme hémicirculaire. — Cabinet de Vienne. *Or.* Poids, 7gr,199.

N° 2. Même animal tourné à gauche et avec cornes de bélier.

℟. Six points posés, 1, 2 et 3 au centre d'un demi-cercle terminé par deux boules. — Trouvé à *Gagers. Or.* Poids, 7gr,883.

N° 3. Même type.

℟. Trois fleurons rapprochés par la base autour d'un point central. — Trouvé à *Irsching. Or.* Poids, 7gr,588.

N° 4. Mêmes types. Variantes dans les fleurons. — Trouvé à *Irsching. Or.* Poids, 7gr,599. — Autre, 7gr,606.

N° 5. Même type. Quart de la précédente. — Trouvé à *Polling? Or.* Poids, 1gr,875.

Deuxième groupe.

N° 6. Tête d'oiseau tournée à gauche, au milieu d'une couronne de feuillage.

℟. Astre cruciforme surmonté de trois points; au-dessous, un fleuron composé d'S. — Trouvé à *Irsching. Or.* Poids, 7gr,606.

N° 7. Même tête d'oiseau tournée à droite.

℟. Six points posés, 1, 2 et 3, au centre d'un demi-cercle terminé par des boules; au-dessous, fleuron. — Trouvé à *Irsching. Or.* Poids, 7gr,550.

N° 8. Mêmes types. Sans fleuron au revers. — Trouvé à *Irsching. Or.* Poids, 6gr,949.

N° 9. Tête d'oiseau tournée à gauche, entourée d'une couronne de feuillage.

℟. Six points et une petite rosace à l'intérieur d'un demi-cercle. — Trouvé à *Gagers. Or.* Poids, 7gr,547.

N° 10. Même type. La couronne se décompose en deux parties, dont une prend la forme d'un arc.

℞. Six points sans rosace. — Trouvé à *Gagers* et à *Irsching*. *Or*. Poids, 7gr,720.

N° 11. Même type. Deux points près du bec de l'oiseau.

℞. Cinq points. — Trouvé à *Irsching*. *Or*. Poids, 7gr,440.

N° 12. Même type.

℞. Quatre points. — Trouvé à *Gagers*. *Or*. Poids, 7gr,570.

N° 13. Même type.

℞. Trois points. — Trouvé à *Saint-Emmeran*. *Or*. Poids, 7gr,470.

N° 14. Même type.

℞. Quart affaibli de la pièce précédente. — Trouvé à *Calw*. *Or*. Poids, 1gr,735.

Pl. II. — *Troisième groupe.*

N° 15. Demi-couronne de feuillage terminée par deux gros points autour d'une élévation convexe.

℞. Six points au centre d'un demi-cercle terminé par deux boules. — Trouvé à *Irsching*. *Or*. Poids, 7gr,540, 7gr,520. — Autres, 7gr,612, 7gr,621, 7gr,645.

N° 16. Mêmes types. Cinquième? de la pièce précédente. — Trouvé à *Elwangen*. *Or*. Poids, 1gr,700.

N° 17. Même type.

℞. Cinq points. — Trouvé à *Druisheim* et à *Irsching*. *Or*. Poids, 7gr,400. — Autre, 7gr,753.

N° 18. Même type.

℞. Trois points. — Trouvé à *Irsching*. *Or*. Poids, 7gr,540.

N° 19. Élévation convexe.

℞. Trois points au centre d'un demi-cercle. — Trouvé à *Polling? Or*. Poids, 1gr,930.

Quatrième groupe.

N° 20. Lyre couchée. Demi-couronne de feuillage.

℞. Six points au centre d'un demi-cercle terminé par des boules. — Trouvé à *Irsching*. *Or*. Poids, 7gr,520.

N° 21. Triquetra dans une couronne de feuillage.

℞. Six doubles annelets posés, 1, 2 et 3, dans un entourage dentelé interrompu par deux annelets. — Trouvé à *Donauwœrth*. *Or*. Poids, 7gr,042.

Cinquième groupe.

N° 22. Tête de cerf de face.

℞. Trois arcs réunis au centre de la pièce par une de leurs extrémités. — Trouvé à *Gagers*. *Or*. Poids, 7gr,402.

N° 23. Tête d'Apollon tournée à droite.

℞. Deux fleurons dont la pétale centrale forme croix avec deux lyres. — Trouvé à *Irsching*. *Or*. Poids, 7gr,622, 7gr,513, 7gr,506, 7gr,475.

Sixième groupe.

N° 24. Disque convexe.

℞. Lyre au centre d'un anneau ouvert dont les deux extrémités sont terminées par des boules. — Trouvé près d'*Hohenloe*. *Or*. Poids, 7gr,856.

N° 25. Hache ou instrument à deux pointes.

℞. Point au centre d'un anneau ouvert. — *Or*. Poids, 2gr,072.

N° 26. Disque convexe orné d'un fleuron.

℞. Fleuron composé de deux spirales et d'un bouton. Point. — Trouvé à *Irsching*. *Or*. Poids, 7gr,615, 7gr,713.

N° 27. Élévation circulaire avec point au centre.

℞. Fleur à trois pétales et trois points. — Trouvé à *Irsching*. *Or*. Poids, 7gr,737.

N° 28. Disque en relief et lisse.

℞. Astre cruciforme ou fleur à quatre pétales. — Trouvé à *Elwangen*. Poids, 1gr,806.

N° 29. Disque lisse.

℞. Trois croissants. — Trouvé à *Ampfing*. *Or*. Poids, 7gr,510.

Septième groupe.

N° 30. Disque en relief.

℞. Coquille avec rayons; trouvé à *Gagers*. *Or*. Poids, 7gr,033, 7gr,005, 6gr,991, 6gr,918, 6gr,888, etc.

A ces sept groupes il en faudrait joindre un huitième, composé des monnaies découvertes à Podmokl et particulières à la Bohême. On pourra les trouver gravées, assez imparfaitement, il est vrai, dans l'ouvrage de Voigt intitulé : *Beschreibung der bisher bekannten Bœhmischen Münzen* (Prague, 1771), aux pages 47, 63 et 235 du premier volume. Ces pièces ont leur importance; plusieurs d'entre elles (p. 47, nos 4 et 6, p. 63, n° 1) sont de même module et portent le même type qu'un quart de statère d'or publié par Neumann (*Popul. et Reg. num. vet.*, t. I, p. 140), monnaie sur laquelle on lit BIAT, et qui, par conséquent, se rattache étroitement aux tétradrachmes pannoniens, postérieurs à ceux de Philippe, offrant la légende BIATEC (Neumann, *Op. laud.*, tab. IV, n° 11. — Mionnet, t. IV, p. 717, nos 2 à 7. — Duchalais, *Descript. des méd. gaul.*, Pannon., nos 95 à 98). Voilà déjà un premier indice chronologique.

J'en trouve un second dans le rapprochement que j'établis entre les *Regenbogen-Schüsselchen* du second groupe (Pl. I, n° 6) portant au revers de la tête d'oiseau une figure cruciforme, et un statère d'or de la collection du comte Wiczay, à



Héderwar en Hongrie (*Mus. Hederv. num. ant.*, 1814, tab. XXX, n° 670, p. 346).

Il est facile de voir comment, par suite de copies succes-

sives, la tête d'Apollon des monnaies de Philippe a produit le type singulier du statère d'Héderwar, et comment celui-ci a donné naissance à la figure cruciforme surmontée d'un fleuron qui n'est qu'un dernier reste tout à fait incompris et régularisé des mèches de cheveux placées au-dessus de l'oreille du dieu. Comment une pareille transformation a-t-elle pu s'accomplir? C'est ce qu'une étude intime de la numismatique des *barbares* peut seule faire comprendre.

Mais le fait est évident; il suffit pour nous démontrer que les *Regenbogen-Schüsselchen* qui se lient toutes les unes aux autres par la fabrique, par les types, par la provenance, sont postérieures aux statères de Philippe, qu'elles sont même plus modernes que les imitations pannoniennes; et si l'on admet que la dégénérescence a été un résultat de la situation géographique aussi bien qu'une affaire de temps, on saisira parfaitement la raison qui fait que les Vindéliciens et les habitants de la seconde Rhétie ont émis des monnaies dont le type s'éloigne plus du modèle macédonien que celui de leurs voisins orientaux. D'autres monnaies pannoniennes, un quart de statère d'or, un tétradrachme copié de ceux de Philippe (*Mus. Hederv. num. ant.* Tab. XXX, n°ˢ 675, 687), offrent la triquetra qui se remarque encore sur les pièces d'or de la Germanie.

La *triquetra,* et l'animal symbolique que représente le statère n° 1 (animal qui forme le type de quelques *skeattas* anglo-saxons; Ruding, *Annals,* pl. I, n°ˢ 35, 36; Lelewel, *type gaul.*, pl. XII, n° 6), servent de motifs de décoration aux lames d'or qui recouvrent le beau casque antique trouvé à Anfreville, en Normandie, donné au musée du Louvre par M. Bizet. C'est là un rapprochement qui pourra être utile à ceux qui voudront étudier les *Regenbogen-Schüsselchen,* et qui concourt à montrer que ces monnaies ont été, comme l'a dit M. Streber dans son livre si rempli de recherches érudites, fabriquées dans une contrée où la race gauloise avait été prépondérante. Je ne suivrai pas l'auteur dans le commentaire qu'il donne des diverses figures empreintes sur les monnaies concaves, me bornant à constater après lui que les points qui

paraissent sur les revers par groupes de trois, quatre, cinq, six, ne peuvent se rapporter à la valeur des monnaies, puisqu'on observe les mêmes combinaisons sur les statères et sur leurs divisions. Je crois qu'à propos du collier hémicirculaire ou torquès qui figure sur un si grand nombre de ces pièces, et qui, par son analogie avec la forme de l'arc-en-ciel, a contribué à accréditer leur nom populaire, il serait bon de rappeler une monnaie d'argent publiée par Lelewel (*Type gaul.*, pl. VI, n° 25; — *Rev. arch.*, 1844, p. 123), monnaie sur laquelle on voit, dans une couronne de feuillage tout à fait semblable à celle des *Regenbogen-Schüsselchen*, un personnage tenant un torquès. C'est un monument à ajouter à la série vindélicienne. Quoi qu'il en soit, nous réclamons dès à présent de l'auteur du premier *Manuel de numismatique ancienne* qui sera publié une place pour les monnaies des Pannoniens, des Boii de la Bohême, des Vindéliciens et des Salasses. C'est un accroissement de richesses auquel M. Frantz Streber aura puissamment contribué.



NOTE
SUR LA TERMINAISON *OS*
DANS LES LÉGENDES
DE QUELQUES MONNAIES GAULOISES.

(Extrait du tome VIII (nouvelle série) de la *Revue numismatique*, (1863, pp. 160-168.)

Les antiquaires qui se livrent à l'étude des monnaies gauloises ont remarqué la forme donnée sur ces monuments aux noms de la seconde déclinaison, tels que :

ABVDOS
ALABRODIIOS
ANDECOMBOS
AREMACIOS
ARIVOS
ATEPILOS
ATISIOS
AVLERCOS
AVSCROCOS
BELINOS
BIRACOS
BODVOS
BPIINOS
BRIGIOS
CABALLOS
CARSICIOS
CATTOS
CISIAMBOS
COBROLOMAROS
COIOS
COMMIOS et COMIOS
CONTOVIOS
DIARILOS
DIASVLOS
DVRNACOS
EBVROVICOS
ECCAIOS
EPENOS
EPILLOS
GIAMILOS
IVLIOS
LITAVICOS
LVCIOS
LVXTIIRIOS
MATVCENOS
NONNOS
PICTILOS
PIXTILOS
RATVMACOS
REMOS

SANTONOS	TVRONOS
SIMISSOS PVBLICOS	VANDIILOS
SOLLOS	VBIOS
STRATOS	VERICOS
SVTICOS	VIREDISOS
TASGIITIOS	VIROS
TATINOS	VLATOS
TRICCOS	

Cette forme différente de celle que la grammaire classique nous enseigne les a frappés, et ils ont pensé que la terminaison OS était gauloise, qu'elle avait une origine celtique. C'est là une opinion qu'on entend souvent émettre, mais elle n'est pas fondée; la terminaison OS est italiote aussi bien que gauloise : elle appartient essentiellement à la vieille orthographe latine, et elle a été portée en Afrique, en Asie, comme dans les Gaules. La terminaison OS a précédé VS, et a survécu à l'adoption presque générale de cette seconde forme. Il y a chez tous les peuples un temps où l'orthographe demeure flottante, et où l'oreille sert principalement de guide. Or le V et l'O ont été pour les vieux Romains deux lettres tellement analogues, qu'ils les ont échangées avec une extrême facilité soit à l'intérieur des mots, soit à la fin. En anglais, le pronom personnel *us* et la terminaison des noms propres, tels que Virgilius, Tacitus, Fabius) ont un son qui tient beaucoup de l'O très bref. Il en était évidemment de même en Italie, où nous voyons par la quantité prosodique que l'VS de la seconde déclinaison était bref; c'est à la faveur de cette ressemblance que le V s'est introduit là où le caractère O avait d'abord été employé. Cependant dans les langues néolatines, telles que l'italien, l'espagnol, le portugais, l'O a conservé sa prépondérance. Cela paraît être un effet assez naturel de la réaction des provinces gardant traditionnellement les vieilles formes alors que la métropole les a abandonnées. Il est facile de voir par la figure des caractères que portent les plus anciennes monnaies épigraphiques de la Gaule (tels sont les ↑, les Γ (P), les II (E), les I' (F), les C (G), par l'emploi d'un seul caractère pour

représenter les consonnes doubles, par l'usage de l'V pour exprimer la syllabe VU, par l'addition d'un S après l'X, que les Gaulois ont appris à écrire pendant leurs campagnes d'Italie aux IVe et IIIe siècles avant notre ère. Ils ont rapporté chez eux toutes les habitudes de l'orthographe latine, et les ont ensuite conservées avec l'alphabet que Rome laissait tomber en désuétude. C'est ainsi qu'au Canada on parle de nos jours encore la langue du siècle de Louis XIV, qui bientôt malheureusement aura chez nous besoin d'interprètes.

Voyons comment, à Rome même, on écrivait au IIIe siècle avant Jésus-Christ. Lisons sur le tombeau de Lucius Cornelius Scipion : HONC OINO PLOIRVME COSENTIONT R[omai] DVONORO OPTVMO FVISE VIRO LVCIOM SCIPIONE. FILIOS BARBATI CONSOL, etc. (*Hunc unum plurimi consentiunt Romæ bonorum optimum fuisse virum Lucium Scipionem. Filius Barbati, consul.,* etc.); passons à la célèbre inscription de la colonne rostrale, et remarquons que Caïus Duillius reçoit le titre de MAXIMOS MACISTRATOS ; nous trouverons encore dans ce texte EXFOCIONT (exfugiunt), NAVEBOS, CONSOL, PRIMOS, ARCENTOM CAPTOM, POPLOM, etc. Vient ensuite l'épitaphe d'un autre Scipion dans laquelle on lit : ...MORTVOS . PATER REGEM ANTIOCO SVBEGIT.

Quoi de plus connu que la belle ciste du musée Kircher, qui nous montre une signature d'artiste suivie d'une dédicace : NOVIOS PLAVTIOS MED ROMAI FECID — DINDIA MACOLNIA FILEA DEDIT. Une autre dédicace, tout aussi souvent reproduite, est ainsi conçue : M.MINDIOS.L.FI.P. CONDETIOS.VA.FI AIDILES VICESMA PARTI APOLONES DEDERI. Il faut placer à côté : C.PLACENTIOS. HER.F.MARTE.SACROM ; et celle-ci, copiée sur une plaque de bronze découverte à Spolète : A APRVNNIVS. L. AORELIVS.FACIONDAM DEDERONT (1). Les deux lettres

(1) On a vu plus haut, p. 159, la monnaie massaliote sur laquelle M. de Saulcy a lu le nom du lieu AOPA, qui offre une permutation de voyelle identique à celle qui se remarque dans AORELIVS.

O et V s'y montrent, tandis que l'O règne encore seul dans cette autre, relevée sur une lame de plomb de Florence: PL.SPECIOS MENERVAI.DONOM.PORT. Nous extrayons d'une inscription de Vénusia cette phrase : AVT SACROM AVT POVBLICOM ESE; une autre bien brève, recueillie à Privernum, APPIOS CONSOL, fournit le nom d'un membre de la famille Claudia du IIIᵉ siècle.

Dans les lois de Numa, *De opimis spoliis* et *De terminis,* on lit encore : CAPIVNTOR et TERMINOM, bien que nous n'ayons pas le texte primitif. Dans la loi Thoria nous relevons : NEIVE IS AGER COMPASCVOS ESTO, et sur la table de bronze portant le décret de délimitation entre les Génuates et les Veituriens, où se retrouve ce passage : QVEI AGER COMPASCVOS ERIT, on remarque ces mots : INDE DEORSVM IN FLOVIOM PORCOBERAM VBEI CONFLOVONT FLOVI EDVS ET PORCOBERA.

Sur un miroir gravé du musée de Berlin, les figures de Mercure et de Paris sont accompagnées du nom de ces personnages : MIRQVRIOS et ALIXENTROM. Sur un ustensile de même espèce conservé au Collège romain, Pollux et la Lune sont désignés par les noms POLOCES, LOSNA. Deux autres miroirs appartenant au musée du Louvre, nous montrent l'image de la déesse VENOS.

Rappellerai-je ici tous ces vases à légendes latines sur lesquels on lit : SAIITVRNI POCOLOM, — VOLCANI POCOLOM, — SALVTES POCOLOM, — BELOLAI POCOLOM, etc. ; qui ne connaît au moins une des dix variantes qui ont été publiées ?

Je n'ai voulu produire que des textes d'une antiquité respectable, et d'ailleurs quelques exemples suffisent pour donner une idée précise de tous ceux qu'on puise dans les recueils épigraphiques. Je m'arrête donc, et aussi bien ai-je à répondre d'avance à une objection qui pourrait m'être adressée. « Les textes que vous citez, me dirait-on, constatent des fautes d'orthographe. »

On remarquera d'abord que je les emprunte à des monu-

ments publics, à des épitaphes de très grands personnages, à des lois. On ne prétendra pas du moins que ce sont des Gaulois qui ont été chargés de tracer des inscriptions en l'honneur des Duillius, des Claudius, des Scipions.

Mais je vais appeler en témoignage les grammairiens de l'antiquité, et personne ne refusera d'admettre leur déposition.

Quintilien d'abord : « Quare minus mirum, si in vetustis operibus Urbis nostræ et celebribus templis legantur Alexanter et Cassantra. Quid O atque V permutatæ invicem ? ut *Hecoba* et *notrix, Culchides* et *Pulixena* scribuntur ; ac, ne in græcis id tantum notetur, *dederont* et *probaveront.* »

« ..... Nostri præceptores *cervom servomque,* V et O literis scripserunt (1). »

Puis viendra Priscien : « V quoque multis Italiæ populis in usu non erat, sed e contrario utebantur O. Unde *Romanorum* quoque *vetustissimi,* in multis dictionibus loco ejus O posuisse inveniuntur, *poblicum* pro publicum, quod testatur Papyrianus de orthographia, *polchrum* pro pulchrum, *colpam* pro culpam dicentes, et *Hercolem* pro Herculem; et maxime digamma antecedente hoc faciebant, ut *servos* pro servus, *volgus* pro vulgus, *Davos* pro Davus (2). »

A son tour Velius Longus : « Apud nos quoque antiqui ostendunt, quia æque confusas O et V litteras habuere; nam *consol* scribebant per O, cum legeretur per V consul. Unde in multis etiam nominibus variæ sunt scripturæ ut fontes, funtes ; frondes, frundes (3). »

Marius Victorinus dit aussi : « O non solum pro brevi et longa; sed etiam pro V poni, ut pro populus, ibi *popolus :* et ubi piaculum, ibi *piacolum :* sic et pro huic *hoic :* pro funus *fonus,* item alia multa (4). »

Enfin le savant Cassiodore : « Nec mirum est veteres V littera pro O usos, nam et O pro V usi sunt. *Poblicum* enim

(1) Quintiliani *Inst. orat.*, lib. I, cap. IV et VII.

(2) Prisciani *Gramm. Cæsariens.*, lib. I, *de voce*, édit. de Bâle, 1545, p. 21. — Édit. Putsch, 1605, col. 554.

(3) Vel. Longi *De orthographia*, édit. Putsch, col. 2216.

(4) Mar. Victorini *De orthogr.*, édit. Putsch, col. 2458.

quod nos publicum, et quod nos culpam, illi *colpam* dixerunt (1). »

On ne s'étonnera pas maintenant de trouver sur les monnaies de Leptis minor et d'Achulla, villes africaines : DIVOS IVLIVS; sur celles de Béryte de Phénicie : DIVOS AVGVSTVS; sur celles de Ptolémaïs de Galilée : DIVOS CLAVD ; tout comme on voit DIVOS TRAIANVS dans une inscription de Macerata. Cette alliance du mot *divos* avec un nom propre terminé en *us* a une raison d'être. *Divos* étant un titre sacré devait se perpétuer dans sa vieille forme (2), et l'O précédé du digamma, ou de ce que nous nommons un V consonne, avait plus de chance de durée, ainsi que nous le fait entendre Priscien dans le passage cité plus haut. Aussi observons-nous dans diverses inscriptions : C. PLINIVS CALVOS, — AVRELIVS CALVOS, — C. CORNELIVS CALVOS. VIVOS. SIBI, — C. RVSTIVS FLAVOS, de même que nous trouvons assez souvent DVOMVIR. Le digamma y était pour beaucoup, sans doute; mais le surnom de famille avec son antique orthographe avait une apparence aristocratique qui protégeait la voyelle O. C'est ainsi que le titre CONSOL, dans lequel le digamma n'a aucun rôle survécut au naufrage de la terminaison OS (3).

La tradition s'abrite toujours derrière les choses saintes; aussi tant qu'il a existé des frères Arvales, on a prononcé ces paroles liturgiques : SEMVNIS ALTERNEI ADVOCAPIT CONCTOS.

On le comprend, dans tout cela la Gaule et ses coutumes particulières n'ont rien à prétendre.

Nos ancêtres se conformaient encore à l'usage de Rome lorsqu'ils écrivaient VERCINGETORIXS. Je ne rapporterai

(1) Cassiodori *De orthogr.*, édit. Putsch, col. 2289.

(2) Voy. le mot *divos* dans Varron, *De ling. lat.*, lib. V, 66.

(3) Sur les monnaies des familles romaines on conserve aux surnoms leur forme antique, qui avait une apparence plus noble. Publicius est écrit *Poblicius;* on voit reparaître sous Auguste *Plotius*, qui avait été écrit Plutius, et nous trouvons encore sous la forme *Accoleius* le nom que Varron écrit Acculeius, *De ling. lat.*, lib. VI, 23.

pas ici tous les exemples des mots LEXS, PAXS, FELIXS, ALEXSANDER, CONIVNXS et CONIVNCXS, MAXSIMVS, DEXSONIA, PROXSIMVS, SAXSVM, etc., que nous offrent les inscriptions et les médailles latines; mais je reviens au sujet principal de cette note. Si l'on remarque dans les célèbres tables de Claude DIVOM IVLIVM, ce n'est pas parce que le texte qu'elles portent a été gravé à Lyon, mais parce qu'il est écrit en latin. Il ne faut donc pas attribuer à la Gaule, comme on l'a fait quelquefois, la monnaie de bronze sans nom de lieu qui a pour type la tête de Jules César avec la légende DIVOS IVLIVS, pièce dont le style est complètement étranger à notre pays.

Les Gaulois, tout en gardant assez fidèlement le mode d'écriture qu'ils avaient appris en Italie, n'en firent pas moins des concessions à l'usage romain nouveau; et nous voyons sur leurs monnaies la terminaison en VS dès l'époque de César.

ADIETVANVS	DONNVS
AMBACTVS	DVRNACVS
ARVS	GERMANVS
AVLIRCVS	LISCVS
....CINCOVEPVS	MAGVS
KRACCVS	SEGVSIAVS

Ce changement n'avait pas une très grande importance, car il paraît qu'alors même que l'on employait encore de préférence le caractère O, on pouvait le prononcer comme un V; ce qui montre bien la parenté étroite qui unissait ces deux lettres. Le grammairien Cassiodore nous dit: « Aliter scribere et aliter pronuntiare vecordis est. Cum enim per O scribant, per V enuntiant (1). » Mais tous les grammairiens du Bas-Empire, excellents pour constater les faits, n'ont aucune autorité lorsqu'il s'agit de les expliquer. Quant à nous, qui avons pendant si longtemps prononcé de la même manière les trois diphthongues OI, AI, EI, nous aurions mauvaise

(1) Cassiod., *De orthogr.*, éd. Putsch, col. 2292.

grâce à faire le procès des Romains qui prononçaient V en écrivant O.

Résumons : 1° Les monnaies gauloises portent un grand nombre de noms de la deuxième déclinaison avec la terminaison OS. Cette forme orthographique n'a pas de caractère national. Elle est commune à l'Italie et à la Gaule.

2° L'emploi de cette terminaison a cessé d'être général dans la Gaule à l'époque où de nouvelles relations avec l'Italie ont fait connaître l'orthographe qui avait prévalu au delà des monts. On a écrit ADIETVANVS et LISCVS sur certains points ; sur d'autres, TASGIITIOS et LITAVICOS.

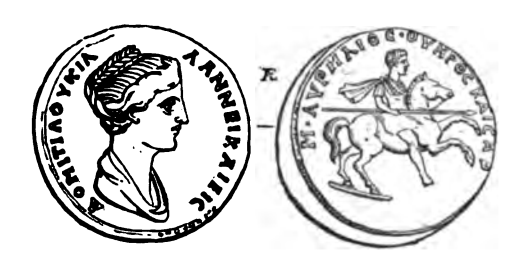
3° De l'emploi de l'alphabet italiote, comme de l'acceptation des diverses variations de l'orthographe latine, on doit conclure que la Gaule avait une grande propension à se romaniser, ce qu'explique, du reste, la communauté d'origine qui unissait la race italienne à la race celtique, alors même qu'elles vivaient à l'état d'antagonistes.



DOMITIA LUCILLA

MÈRE DE MARC-AURÈLE.

(Extrait du tome VIII (nouvelle série) de la *Revue numismatique*, 1863, pp. 242-250.)



L'iconographie romaine, étudiée depuis le XVIᵉ siècle par tant de savants ingénieux, et de nos jours encore par des antiquaires si laborieux, si éminents, n'est cependant pas un sujet épuisé. Pour le démontrer, je suis heureux d'avoir à présenter aujourd'hui le portrait authentique de la femme qui donna Marc-Aurèle à l'humanité.

La monnaie dont je place le dessin en tête de cette notice a pour légendes, au droit : ΔΟΜΙΤΙ ΛΟΥΚΙΛΛΑΝ ΝΕΙΚΑΙΕΙC, et au revers : Μ . ΑΥΡΗΛΙΟC . ΟΥΗΡΟC . ΚΑΙCΑΡ. Elle a été frappée à Nicée de Bithynie.

Le surnom de Lucille, rapproché des noms de Marc-Aurèle, pourrait donner lieu de croire, après un examen superficiel, que nous avons sous les yeux une image de la fille de cet empereur, de la femme de Lucius Vérus. Mais il est très facile de prouver que cette princesse n'a aucun droit à l'attribution de la belle médaille des Nicéens.

ΔOMITI serait, on le reconnaîtra, un singulier abrégé de ΔOMITIA; mais c'est un abrégé très régulier de ΔOMITIAN avec suppression d'une syllabe; la fin de la légende nous montrant que les noms sont à l'accusatif. Le plus ordinairement dans leurs légendes monétaires, les Grecs arrêtent les abréviations sur une voyelle. Aussi voyons-nous sur leurs monnaies, non seulement AΘE pour 'Αθηναίων et AMΦI pour 'Αμφιπολιτέων, ΣΥΡΙ pour Συρίων, etc.; mais ce qui est bien plus caractéristique, ΣΗ pour Σηστίων, ΞΑ pour Ξανθίων, ΣΕΒΑ pour Σεδαστός, ΦΟΥ pour Φούλδιος, système d'abréviation dans lequel on abandonne une consonne appartenant à la syllabe conservée. On trouve encore sur des monnaies de Domitien et d'Adrien ΘΕ ΥΙ pour Θεοῦ υἱός. Après ce dernier exemple, on ne saurait hésiter sur la manière dont il faut compléter ΔOMITI, en lisant notre médaille.

ΔOMITI ne peut être un *prénom,* il n'y en a pas de cette forme, et d'ailleurs on n'en donnait pas aux femmes; ΔOMITI ne peut pas être un *surnom,* comme serait *Domitilla,* parce que Lucilla qui suit ce mot en est un, et que nous ne pouvons pas en trouver deux de même ordre; nous ajouterons, en employant ici des paroles du comte Borghesi : « Imperocchè entrambe quelle voci hanno la terminazione vezzeggiativa, che non soleva adoperarsi se non in quell' *unico nome* per cui una donna chiamavasi più comunemente; onde fra i marmi che ci sono rimasti di femine polionime niun' altro esempio se ne ritrova (1). »

ΔOMITI ne peut donc représenter qu'un *nom* de famille, c'est-à-dire *Domitia.* Nous sommes à la première moitié du second siècle, époque à laquelle les barbares n'ont pas encore altéré la coutume romaine.

Lucille, fille de Marc-Aurèle, était de la famille *Annia.* Par suite de l'adoption de son père par Antonin, elle aurait pu s'appeler *Aurelia* (2). Marc-Aurèle, à la vérité, sans doute

(1) *Giornale Arcadico,* mars 1819, p. 366.

(2) De même que ses frères, morts jeunes, se nommaient Aurélius. Aurélia Sabina, qui survécut à Septime-Sévère, comme le prouve une inscription de

pour donner une preuve de respect à sa mère, a nommé une de ses filles DOMITIA FAVSTINA (1); mais l'aînée de la famille, Lucille, femme de Vérus, n'a pas porté un nom d'adoption. Les monnaies frappées en son honneur à Byzance en font foi; on y lit ANNIA ΛΟΥΚΙΛΛΑ.

Donc la monnaie de Nicée n'a point été fabriquée pour elle.

J'ajoute que les traits du visage, la coiffure, n'appartiennent pas à cette jeune, à cette seconde Lucille dont le profil et l'ajustement sont fort connus des antiquaires, et que nous montre en de si grandes et si belles proportions le buste colossal de marbre, trouvé en 1847 à Carthage, et donné au musée du Louvre par M. Delaporte, consul de France (2), buste qui a été pris, bien à tort, pour une image de la Junon ou déesse céleste carthaginoise.

La coiffure que nous voyons sur la monnaie de Nicée nous fait remonter au temps d'Antonin le Pieux, et nous allons voir qu'en effet c'est bien sous le règne de cet empereur que la monnaie a été frappée, comme son style le ferait déjà supposer.

J'avertis ici que je laisse entièrement de côté la Domitia Lucilla, prétendue femme d'Ælius Vérus, sortie de l'imagination d'Occo au xvie siècle, acceptée par Mezzabarba, et même, sur leur parole, par quelques écrivains modernes. Ni les textes historiques ni les monuments épigraphiques ne nous ont révélé le nom de la fille de Nigrinus qu'Ælius avait épousée.

Que représente le revers de la monnaie de Nicée? Marc-Aurèle jeune, imberbe, à cheval, tenant une lance (3). Puis ses noms : M.ΑΥΡΗΛΙΟC.ΟΥΗΡΟC.ΚΑΙCΑΡ, tels qu'il les

Calama, et que ce dernier appelait sa sœur, est indiquée comme étant fille du divin Marcus. Gruter, 852-8. — Orelli, 869. — Henzen, 5473. — *Ann. de la Soc. de Constantine*, 1855, p. 53. — *Bulletin arch. franç.*, 1856, p. 74.

(1) Mabillon, *Vett. Analecta*, p. 363. Inscript. de Rome.

(2) Voy. *Rev. arch.*, 1852, pl. 184, p. 88.

(3) Exactement comme Alexandre le Grand sur Bucéphale, tel que le représentent les monnaies de la Macédoine romaine. Voy. C. Combe, *Mus. Hunter*, tab. 34, n°s 14, 15, 20, et particulièrement le n° 16.

portait encore lorsqu'il fut honoré pour la première fois du titre de consul en l'an 140 : témoin l'inscription :

M.AVRELIO VERO CAESARE COS, etc.

découverte à Tindari, en Sicile, et conservée au musée de Palerme (1), — tels aussi qu'ils se lisent sur des monnaies de Nicomédie et de la communauté des treize villes d'Ionie (2).

La médaille ne donne pas au jeune prince le titre de consul. Elle a donc dû être gravée en 139, alors qu'âgé de dix-huit ans il n'était que consul désigné. Il est figuré à cheval, soit que les Nicéens aient voulu rappeler ce cheval entretenu aux frais du fisc qu'Adrien lui avait décerné quand il n'était âgé que de six ans : « Qui ei honorem equi publici sexenni detulit » (dit Capitolin) (3), soit, ce qui paraît plus probable, que la médaille ait été frappée au moment où, déjà consul désigné, le jeune César était mis par Antonin à la tête d'un des six escadrons de chevaliers romains : « Adhuc Pius Marcum..... Cæsaris appellatione donavit; et sevirum turmis equitum romanorum jam consulem designatum creavit (4). »

Annia Lucilla, femme de Lucius Vérus, qu'elle épousa en 164, paraît, et c'est l'avis de Tillemont et d'Eckhel, être née en 147, l'année de la première puissance tribunitienne de Marc-Aurèle : « Post hæc Faustinam duxit uxorem, et, suscepta filia, tribunitia potestate donatus est (5). » Notre médaille doit être d'environ huit ans antérieure à la naissance d'Annia Lucilla. Cette considération a bien sa valeur, si l'on hésite entre la grand'mère et la petite fille.

(1) *Bullet. dell' Inst. arch.*, 1845, p. 57, nº 5.

(2) Voy. les pièces de Nicomédie, dans Mionnet, t. II, p. 470, nº 328, et t. V, Suppl., p. 183, nº 1073; celle d'Ionie, dans le même auteur, t. III, p. 62, nº 4. Sur ces monnaies, le césar M. Aurèle est représenté imberbe. — Voyez l'inscription copiée en Espagne dans laquelle paraissent les noms d'Antonin le Pieux, de Marcus Aurelius Verus Cæsar et de Ceionius Commodus (c'est-à-dire Lucius Verus). Doni, *Inscr. antiq.*, class. II, nº 74.

(3) *M. Anton. philosop.*, IV.

(4) *Ibid.*, VI.

(5) *Ibid.*, VI.

La première Lucille, Domitia Lucilla, la mère de Marc-Aurèle, n'a pas la célébrité à laquelle il nous semble qu'elle a des droits incontestables. Si son portrait avait été reconnu et signalé plus tôt, son nom, inscrit dans les traités d'archéologie et de numismatique, discuté par des hommes tels que Barthélemy, Winckelmann, Eckhel, Visconti, Letronne, serait devenu populaire.

Combien de personnages sur lesquels l'histoire a gardé le silence, et dont cependant le nom est sans cesse répété, grâce à l'existence de quelque buste ou de quelque médaille retrouvés par les antiquaires, et reproduits dans cent ouvrages !

Domitia Lucilla, nommée deux fois par Jules Capitolin, une fois par Spartien (1), une fois dans les œuvres de son fils (2), a fourni à un grand érudit le sujet d'un mémoire plein d'intérêt. M. le comte Borghesi, à l'aide des marques de fabricants imprimées sur un certain nombre de briques romaines, a reconstruit, avec cette admirable critique et cette lucidité particulière qui distinguent ses travaux, la généalogie de la mère de Marc-Aurèle.

Mais son article, inséré en 1819 dans le *Giornale Arcadico* (3), recueil peu répandu, s'adressait à l'intelligence d'un petit nombre de gens studieux et non aux regards du public qu'un portrait frappe plus directement ; en sorte que la mère de Marc-Aurèle n'a pas pris dans l'opinion des modernes le rang qui lui appartient.

Cette noble femme avait épousé Annius Vérus, frère de Faustine la mère, qui mourut préteur, fils d'Annius Vérus, trois fois consul et préfet de Rome. Elle était fille de Publius Calvisius Tullus et de Domitia Lucilla. Demeurée veuve, en l'an 123 très probablement (4), alors que le jeune Marcus ne

(1) Didius Julianus educatus est apud *Domitiam Lucillam* matrem Marci imperatoris. Æl. Spart., *Did. Jul.*, I.

(2) Marci Ant. imp. *Comment.*, lib. VIII, 25. — M. Aurèle, dans ses lettres à Fronton, parle de sa mère, mais n'a pas écrit son nom.

(3) Mars 1819, p. 359 et suiv.

(4) La première marque de briquetier où nous voyions paraître le nom de la mère de Marc-Aurèle est celle-ci : OP.DOL.EX.PR.DOM P.F LVCILL.PAE

comptait encore que deux années, Lucilla s'appliqua avec un soin tout particulier à diriger l'éducation de ce précieux enfant; son intelligence nous est révélée par le choix des maîtres auxquels elle confia l'instruction de son fils.

Marc-Aurèle avait présente à l'esprit la bonne réputation de son père, il voulait rendre hommage à sa mémoire, comme il le dit lui-même, en imitant sa mâle vertu : Παρὰ τῆς δόξης καὶ μνήμης, τῆς περὶ τοῦ γεννήσαντος, τὸ αἰδῆμον καὶ ἀῤῥενικόν ; mais c'est à sa mère qu'il reporte l'honneur de lui avoir enseigné la piété et la libéralité, de lui avoir appris non seulement à s'abstenir de faire le mal, mais à ne pas même en concevoir la pensée, à fuir le faste et le luxe : Παρὰ τῆς μητρὸς, τὸ θεοσεβὲς καὶ μεταδοτικόν· καὶ ἐφεκτικόν οὐ μόνον τοῦ κακοποιεῖν, ἀλλὰ καὶ τοῦ ἐπὶ ἐννοίας γίνεσθαι τοιαύτης. Ἔτι δὲ τὸ λιτὸν κατὰ τὴν δίαιταν καὶ πόῤῥω τῆς πλουσιακῆς διαγωγῆς (1). La tendresse maternelle, la sollicitude de Domitia Lucilla nous sont encore démontrées par le genre de calomnie auquel elle était en butte à la cour d'Antonin. Quoiqu'elle fût aussi belle que sa belle-sœur Faustine (la médaille de Nicée nous montre des traits fins et réguliers), on ne s'attaquait pas à ses mœurs, suivant l'usage romain, mais on l'osait accuser de faire des vœux pour que la mort de l'empereur hâtât le moment où son son fils jouirait de la puissance souveraine. Un jour qu'elle priait dans un jardin, un courtisan, Valerius Homullus (probablement celui qui fut consul en 152), la montrait à l'empereur en disant à voix basse : « La voilà qui demande ta mort et l'avènement de son fils. » Mais, ajoute Capitolin à qui nous devons ce récit, Antonin fut peu touché de cette remarque; la probité et la modération de Marcus étaient pour lui de trop sûrs garants des vertus de Lucille :

« Erat autem in summis obsequiis patris Marcus, quamvis non deessent qui aliqua adversum eum insusurrarent, et præ cæteris Valerius Omulus : qui quum Lucillam matrem Marci

TINO ET APRON COS, Opus doliare ex prædiis Domitiæ Publii filiæ Lucillæ. Pætino et Aproniano consulibus (an 123). Orelli, n° 856.

(1) Marc. Ant. imp., *Comment.*, lib. I, 2 et 3. Quant au paragraphe 16, qui commence par ces mots : Παρὰ τοῦ πατρός, il est facile de voir, en le lisant, qu'il se rapporte tout entier à Antonin.

in viridario venerantem simulacrum Apollinis vidisset, insusurravit : *Illa nunc rogat ut diem tuum claudas et filius imperet;* quod omnino apud Pium nihil valuit : tanta erat Marci probitas, et tanta in imperatorio principatu modestia (1). »

Au culte de Lucille pour Apollon peut se rattacher une inscription gravée sur un cippe trouvé à Rome, près de la porte Portuense, monument dont la copie nous a été conservée par Doni et Muratori (2) :

APOLLINI
SANCTO
SACRVM
DOMITIAE
LVCILLAE
ACTOR DD

Quoi qu'il en soit, Domitia Lucilla ne vit pas régner son fils. Borghesi a d'abord pensé qu'elle avait cessé de vivre en l'an 155 ; car la plus récente des estampilles de briquetiers établis dans ses domaines qu'eût retrouvées Marini (3),

OPVS DOL.EX PR LVCILL
VER SEVERO ET SAB COS

se rapporte au consulat de C. Julius Severus et de M. Junius Sabinianus.

Mais, quatorze ans plus tard, M. O. Kellermann ayant trouvé l'estampille suivante (4) :

Ex pr. Domitiæ LVCILLAE OPVS DOL DIO
*nysi*VS SER SILVAN ET *Aug.cos*

datant du consulat de M. Ceionius Sylvanus et de C. Serius Augurinus, l'éminent antiquaire de San-Marino écrivit à son élève que cette inscription le conduisait à allonger d'une an-

(1) Jul. Capit. *M. Anton. phil.*, VI.
(2) Doni, *Inscr. antiq.*, cl. VII, n° 203. — Murat, *Nov. Thes.*, XXIII, 12.
(3) *Fr. Arval.*, p. 331 *b*, 349, 486 *b*, 667.
(4) *Bullet. Inst. arch.*, 1833, p. 120.

née la durée assignée par lui à l'existence de Domitia Lucilla. Nous ne pouvons prévoir ce que les découvertes archéologiques nous réservent; mais on comprend que si, en 161, lorsque la mort d'Antonin laissa l'empire à son fils adoptif, D. Lucilla eût été vivante, le sénat eût fait placer son effigie sur la monnaie de Rome, et qu'au lieu de quelques rares exemples d'une médaille fabriquée dans une ville de l'Asie Mineure (1), nous aurions pour nous conserver le portrait de la mère de Marc-Aurèle une série de pièces de tous métaux comparable à celles des deux Faustine.

Une grande partie des monnaies de ces impératrices a été frappée après leur apothéose, et Domitia Lucilla, qui n'avait pas été *Auguste,* ne fut pas mise au rang des dieux.

Nous devons cette dernière remarque à la sagacité de Visconti, qui l'a consignée dans son commentaire des inscriptions triopéennes (2). Le poète Marcellus, tandis qu'il donne à Faustina senior le titre de déesse céleste, se borne à placer la mère du César Marc-Aurèle à la tête des premières demi-déesses ou héroïnes, en compagnie de Sémélé et d'Alcmène, mères de Bacchus et d'Hercule.

NOTE ADDITIONNELLE (3).

En publiant le grand bronze de Domitia Lucilla, j'ai insisté sur le style de cette monnaie qui me paraissait la devoir faire ranger au règne d'Antonin le Pieux. A ce sujet, notre collaborateur M. Henry Cohen a eu l'obligeance de me signaler un oubli que je m'empresse de réparer.

La Bibliothèque impériale possédait, dans sa collection de monnaies incertaines grecques, un grand bronze d'Antonin

(1) Le département des médailles de la Bibliothèque impériale en possède un exemplaire acheté de M. H. P. Borrell, de Smyrne.

(2) *Opere varie*, édit. de Milan, 1827, t. Ier, p. 276, v. 56 et suiv., p. 284 et 356.

(3) *Rev. Numism.*, t. VIII, 1863, p. 465.

dont le revers est identique à celui de Dom. Lucilla. M. Cohen n'hésite pas, en conséquence, à restituer cette pièce à Nicée de Bithynie, et il la considère comme une nouvelle preuve à l'appui de l'opinion que je me suis permis d'émettre.

J'ajouterai que la médaille d'Antonin est décrite par Mionnet au chapitre des incertaines (t. VI, p. 702, n° 601), ainsi qu'il suit :

Antoninus Pius et Marcus Aurelius.

.....ΑΔΡΙΑΝΟϹ ΑΝΤΩΝΕΙ.... Tête laurée d'Antonin le Pieux, à droite, avec la chlamyde sur l'épaule gauche.

℞. Μ.ΑΥΡΗΛΙΟϹ.ΟΥΗΡΟϹ.ΚΑΙϹΑΡ. Marc-Aurèle à cheval, armé d'une lance et allant au galop, à droite. Æ. 8.

Le type du revers est exactement le même que celui dont j'ai donné la gravure. Il a été frappé avec le même coin. Il est évident qu'il a été employé à la même époque pour la fabrication, dans un même lieu, des monnaies de la mère de Marc Aurèle et de son père adoptif.

Comme la légende du droit de la pièce d'Antonin est mal conservée, on pourrait supposer que le surnom de l'empereur s'arrête à la seconde syllabe ΑΝΤΩ, et que ΝΕΙ appartient au nom des Nicéens ; mais je ne crois pas que ce nom fût tracé sur la monnaie ; il sous-entendrait un verbe dont l'empereur serait le régime (*les Nicéens honorent l'empereur César Adrien Antonin*) ; or Ἀδριανος, étant au nominatif, ne peut être un régime ; donc il n'y a point de verbe sous-entendu, et partant pas de sujet comme serait ΝΕΙΚΑΙΕΙϹ.

COINS ANTIQUES

(Extrait du tome VIII (nouvelle série) de la *Revue numismatique*, 1863, pp. 289-293.)

On lit dans le *Moniteur universel* du 3 août :

« Nous empruntons au *Journal de Saône-et-Loire* la notice archéologique suivante qui lui est adressée par l'abbé Cucherat :

« Une bien rare découverte vient d'avoir lieu à 2 kilomètres de Paray, dans un champ qui avait fait partie jusqu'à l'an dernier de la forêt voisine. La bêche qui le fendait pour la première fois, a rencontré, à 30 centimètres environ, un large fragment de tuile romaine, et sous cette tuile romaine, la main de l'ouvrier a recueilli des coins métalliques ayant servi à la fabrication de la monnaie romaine.

« La matière est un alliage de divers métaux, dont le produit est excessivement dur et cassant. L'un de ces coins est brisé en plusieurs morceaux et se prête ainsi à l'observation. Je n'ai point les données suffisantes pour déterminer les éléments de cette composition, où je crois pourtant reconnaître du cuivre et de l'acier fondu (1).

« La forme de ces coins n'est pas absolument la même. Les uns ressemblent à des cônes tronqués ayant 45 millimètres de hauteur, 35 millimètres de diamètre à la base, et 20 millimètres au sommet où le coin est gravé.

(1) Les journaux auraient dû consulter les chimistes avant de nous parler d'une pareille combinaison.

« Les autres coins, plus petits, sont renflés vers le milieu, ce qui leur donne la forme de petits tonneaux.

« Les sujets gravés sur ces coins sont les empereurs Tibère, Caligula et Claude. Les légendes en font foi aussi bien que la ressemblance de l'image.

« On lit autour de Tibère :

TI . CÆSAR DIV . AVG . F . AVGVSTVS

Tiberius Cæsar divi Augusti filius, Augustus.

« Autour de Caligula :

C . CÆSAR AVG . G . FRA....

Caius Cæsar Augustus, Germanicus, fra... (1).

« Enfin autour de Claude :

T . C . CÆSAR AVG . ROMÆ TR . POT . III COS . III

Tiberius Claudius Cæsar Augustus, Romæ tribunitiâ potestate functus tertio, consul tertio (2).

« Le troisième tribunat, comme le troisième consulat de l'empereur Claude, se rencontraient la même année qui était la 796e année de Rome.

« Le coin de Tibère est double, mais l'un est aussi gâté que l'autre est beau.

« Ces trois Augustes sont couronnés de lauriers sur le diadème dont les extrémités pendent derrière la tête (3).

(1) Lisez : C . CÆSAR AUG. GERM. Le mot FRA ne peut se trouver sur une monnaie de Caligula.

(2) Lisez : C . CÆSAR AVG. PONT . M . TR . POT . III . COS . III. Il s'agit d'une pièce de Caligula de l'an 793 de Rome (40 de J.-C.).

T. qui n'existe certainement pas sur cette pièce, serait l'abréviation de *Titus* et non pas de *Tibère*. Les Romains avaient des règles très positives à cet égard.

C. ne peut pas représenter *Claudius*.

(3) La couronne de laurier est nouée à l'aide de rubans ou lemnisques. Les empereurs romains ne portaient pas le diadème, qui était le symbole de la royauté, et qui leur eût donné le caractère de tyrans ou de princes barbares.

« Mon cinquième coin représente une déesse assise, avec cette légende verticalement gravée à droite : JUNO . J... (1).

« Il y avait là sept coins en tout : deux sont aux mains d'un amateur qui m'a devancé ; je n'en ai que les empreintes. Ils ne paraissent pas avoir eu jamais d'inscription. Mais au type, encore plus qu'à la présence de ses trois successeurs, je n'ai pu me défendre de reconnaître là l'empereur Auguste. Ce coin représente une grande et belle figure, non plus avec la couronne de laurier, mais avec la couronne radiée à cinq pointes, réservée aux empereurs divinisés. Deux étoiles formées de six rayons s'étalent à la naissance du cou, l'une en avant, l'autre en arrière (2).

« Le septième coin était le revers de celui-ci. Il porte un bélier informe, emblème des sacrifices offerts à la divinité d'Auguste (3).

« Mais ces coins sont-ils authentiques ? Et alors, comment se sont-ils trouvés là ? La fidèle reproduction des types si connus et la présence d'une tuile romaine, épaisse et à rebord, ne permettent guère de mettre en doute l'authenticité de ces coins.

« Quant au reste, on sait que les Romains battaient monnaie jusque dans leurs expéditions militaires. Rien n'empêche de supposer au centre des *Aulerci Brannovices* de César le passage de leurs armées qui ont tant sillonné notre Gaule avant Constantin. Aussi remontons-nous tout naturellement à l'origine du trésor que nous signalons. »

Cette nouvelle a été reproduite dans le *Journal des Débats*, le *Constitutionnel*, la *Patrie* du 4.

(1) Retournez la légende, et au lieu de ΓΟΝΑΓ, lisez PONTIF (MAXIM), revers bien connu de Tibère.

(2) C'est, sans aucun doute, le revers d'une monnaie d'or de Caligula qu'on peut voir gravée dans les *Numismata aurea* de Caylus, pl. V, nº 78 ; revers en effet sans légende.

Il ne faudrait pas dire que la couronne radiée est réservée aux empereurs divinisés. Cela ne peut s'appliquer qu'à Auguste. Néron et presque tous ses successeurs l'ont portée de leur vivant.

(3) Vraisemblablement, il s'agit du capricorne faisant allusion à la naissance d'Auguste. Ce n'est pas le revers de la tête qui précède.

Nous avons déjà eu occasion de faire remarquer avec quelle négligence les journaux traitent les questions de numismatique.

En voici un nouvel exemple. La découverte de coins antiques est fort intéressante; mais la description qu'on vient de lire laisse grandement à désirer. Sans avoir vu ces objets précieux, nous pouvons déjà faire quelques remarques au sujet des interprétations fournies par le *Journal de Saône-et-Loire*.



NOTE

ON THE COINS INSCRIBED

OYEPBIANΩN

(Extrait du *Numismatic Chronicle* (n. s., tome III), 1863, p. 196.)

The discovery of an unpublished name of city on a numismatic monument is always a matter of interesting inquiry and useful discussion. The time is past when Sestini and Mionnet could afford in every volume of their publications, a number of new geographical appellations; and our best thanks are due to Mr. Churchill Babington, for his attempt to elucidate the legend on the two brass coins reading OYEPBIANΩN.

But even after the advances made by so learned a scholar, there still remains some doubt about the possibility of finding a Greek legend on a coin struck in a place situated between Siscia and Sirmium, more than two hundred miles westward from Viminacium, in an entirely Latin country.

And further, we may trace some elements of uncertainty in the authority of Ptolemy alluded to; as we find in the *Itinerarium* of Antoninus, as well as in the *Itinerarium Hierosolymitanum*, the name VEREIS written in various manuscripts VERCIS, VERICIS, in accordance with the modern form Breca, identified by Reichardt. It may be very easily understood how, in the course of ages, aud by the mere effect of mistake or want of attention, BEPEIC or BEPKIS could have assumed the form BEPBIS under the pen of a

copyist; especially when manuscripts were written in uncial characters.

On the other hand, Constantinus Porphyrogenitus, accounting for the peculiar mode of life adopted by the Russians in his time, says that in the month of November they used to leave the cold and uncomfortable countries in which they had spent the summer-time, and move towards more pleasant countries inhabited by Sclavi: *Berbiani*, Drugubites, and others. Ἤγουν εἰς τὰς Σκλαβινίας τῶν τε Βερβιάνων καὶ τῶν Δρουγουβιτῶν, καὶ Κριβίτζων, καὶ τῶν Σερβιῶν καὶ λοιπῶν Σκλαβῶν (*De administr. imper.*, cap. IX, p. 79). Gallicia at this epoch was subject to Russians. If the *oppidum* of the Drugubites can be identified with the actual *Drohobitz* (seven leagues east of Sambor, south of Lemberg), we should look for the Berbiani along the Dniester, on the road to Odessus, a town where Greek legends are met with. The type of Minerva is well known on some coins of Odessus. It even appears that the coins inscribed ΟΥΕΡΒΙΑΝΩΝ have an Odessian or Tomian appearance (as far as I can judge from the woodcut). Therefore, without being able to point to the very spot where the coins published by Mr. Churchill Babington were issued, I venture to recommend that learned antiquary to pursue his studies by an examination of the several parts of Bessarabia where the Berbiani are very likely to be found. His great knowledge of ancient literature will supply him with some good and satisfactory solution of the enigma.

LETTRE A M. LOUIS DE LA SAUSSAYE

MEMBRE DE L'INSTITUT, RECTEUR DE L'ACADÉMIE DE LYON,

SUR UN

MÉDAILLON DE CONSTANTIN LE GRAND

(Extrait du tome IX (nouvelle série) de la *Revue numismatique*, 1864, pp. 112-117.)



Mon cher ami,

Lorsqu'il y a quatorze mois vous trouviez et commentiez d'une façon si intéressante le magnifique médaillon de Dioclétien et Maximien qui représente le Rhin et la ville de Mayence, vous avez bien voulu m'adresser votre travail, en m'autorisant à le publier dans cette *Revue*, où il y a, hélas, bien près de trente ans je faisais, sous votre direction, mes premières armes numismatiques.

Permettez-moi aujourd'hui de vous dédier quelques remarques inspirées par l'examen d'un autre médaillon un peu moins ancien, qui vient d'être acquis par MM. Rollin et Feuardent. Il représente, à ce que je crois bien, la Moselle devant Trèves. Mon fleuve est plus petit que le vôtre ; le module de la pièce d'or sur laquelle il roule ses flots est aussi fort inférieur à celui du beau monument de Mayence; cette

double différence n'exprime-t-elle pas assez exactement le rapport de la bienfaisante obscurité dans laquelle s'écoule mon existence de travailleur, avec votre situation considérable et méritée? Mais entre nous la vieille et sincère affection égalise tout. D'ailleurs cette Moselle en miniature aura encore pour vous le mérite de rappeler le temps où nous allions visiter à Metz notre cher et savant Saulcy, alors qu'il inaugurait par quelques essais excellents cette longue suite de travaux qui a illustré son nom.

Quod si tibi, dia Mosella,
Smyrna suum vatem, vel Mantua clara dedisset.
Cederet Iliacis Simois memoratus in oris,
Nec præferre suos auderet Tibris honores.

Ces vers d'Ausone me reviennent à la mémoire en considérant le médaillon de Constantin, dont l'origine me semble parfaitement indiquée par la marque P. TRE. C'est bien dans la première officine de Trèves qu'il a été frappé, et l'enceinte que nous avons sous les yeux est celle de la ville à laquelle le poète aquitain donnait le quatrième rang dans une autre composition consacrée aux plus nobles villes de l'Empire :

Imperii vires quod alit quod vestit et armat.
Lata per extentum procurrunt mœnia collem.
Largus tranquillo prælabitur amne Mosella.

Vous le savez, mon cher ami, Trèves conserve encore parmi ses ruines une magnifique porte monumentale, ornée de deux tours à quatre étages décorés de colonnes. La *porta Nigra* est célèbre, et l'on serait tenté de la chercher sur le médaillon de Constantin. Mais depuis qu'elle a été déblayée par les soins du gouvernement prussien, nous en connaissons l'ordonnance, et nous savons qu'elle présente deux larges baies comme la porte d'Auguste à Nîmes (1). Ce n'est pas là ce que nous voyons sur le médaillon.

(1) Voy. Alexandre de Laborde, *Les Monuments de la France*, t. Ier, pl. XCII, deuxième vue de Trèves. — C. W. Schmidt, *Baudenkmale der rœmischen Periode und des Mittelalters*. Trèves, 1843.

Les monnaies d'argent des archevêques Dietrich (965-975) et Ludolf (994-1008), publiées par notre vieil ami Bohl (1), offrent encore l'image d'une porte de ville à une seule baie, flanquée de deux tours à coupoles. Mais la monnaie de Ludolf a pour légende PORTA ALBA. Or Brower, dans ses Antiquités de Trèves, nous apprend que la *porta Alba* était construite à l'orient de la ville, c'est-à-dire du côté opposé à la Moselle. Continuant l'énumération des portes, voici ce que cet auteur ajoute : « Quarta occidentem versus ad Mosellæ allabentis litus excitata porta erat quæ illustri specie artis, et magnificentia operis, cæteras longe superabat ; ut ab ipsa structuræ elegantia, porta *Inclyta* diceretur. Hæc porta aureis siderum figuris exornata, et nocturno succensa ac late coruscans lumine, navigantibus phari loco proposita ipsum quoque urbis portum grata luce collustrabat (2). »

Cette fois, nous avons une indication complètement satisfaisante, et nous sommes autorisés à croire que l'enceinte de la ville gravée sur le médaillon se présente à nous du côté de la *porta Inclyta*. Malheureusement, dès le XVIIe siècle il n'existait plus de vestiges de cet édifice, et nous ne pouvons pas contrôler l'exactitude de l'artiste employé dans l'atelier de Trèves. Quand on examine le médaillon à la loupe, on reconnaît les étages des tours, les colonnes et les entablements, qui se rapportent d'une manière frappante à l'architecture de la *porta Nigra ;* mais on voit en même temps un pont à deux arches, et nous savons que le pont antique construit sur la Moselle, à l'ouest de la cité, en avait huit. Je n'oserai pas décider si la statue de Constantin était érigée au-dessus de la porte même, ou si elle s'élevait sur quelque place de la ville. La perspective du IVe siècle laisse beaucoup à désirer. Quant aux deux personnages accroupis qui flanquent l'enceinte de Trèves, l'un coiffé d'un bonnet recourbé, l'autre à l'épaisse chevelure retombant sur le front, ce sont des *barbares* symbo-

(1) *Die Trierischen Münzen.* Coblentz, 1823-37, pl. I.
(2) Brower et Masen, *Antiquitatum et Annalium Trevirensium* libri XXV. Liège, 1670, in-f°, p. 98.

liques, comme on en voyait sur les arcs de triomphe (1). Ils expriment l'idée de l'Orient et de l'Occident vaincus, du monde entier soumis, de la gloire impériale en un mot, GLORIA AVGG, comme le dit la légende. Cette légende vient nous aider à circonscrire l'espace de temps pendant lequel le médaillon a pu être frappé.

Le pluriel AVGG nous fait voir que l'empire n'avait plus que deux chefs, Constantin et Licinius. Maximin Daza était mort vers la fin de 313.

On sait par la date de plusieurs lois que Constantin habita Trèves en 313, en 314, en 316. En 315 nous voyons apparaître des aureus de Constantin frappés à Trèves (SMT., PTR) avec l'indication du IVe consulat, et la figure de l'empereur tenant un globe d'une main et un parazonium de l'autre (2).

Licinius fut tué en 324, et Constantin demeura seul maître du monde, comme on disait alors. Il est à remarquer toutefois que le titre *Maximus* que nous connaissons sur des petits bronzes de 315 ne figure pas sur le médaillon d'or, et cependant les habitants de Trèves avaient lieu de rendre tous les honneurs imaginables au prince qui avait fait de leur ville une capitale.

« Trèves eut une large part à ses libéralités administratives; nous savons qu'en 311 il y faisait construire en même temps un forum, des basiliques et un prétoire pour la justice ; ce prétoire, dont nous pouvons encore aujourd'hui contempler les restes, n'était pas achevé quand Eumène le vit; mais il promettait, suivant le mot de l'orateur gaulois, d'être digne du ciel dont il était déjà le voisin (3). Trèves, en reconnaissance et par une flatterie délicate, voulut confondre l'anniver-

(1) On a trouvé à Trèves, et l'on conservait il y a quelques années dans la cour du comte de Kesselstadt, un bas-relief représentant un de ces barbares coiffé d'un bonnet recourbé. Voy. Roach-Smith, *Collectanea antiqua*, vol. II, 1850, p. 77.

(2) Eckhel, *Doct. num.*, t. VIII, p. 74.

(3) « Video circum maximum, æmulum, credo, Romano; video basilicas et forum, opera regia, sedemque justitiæ in tantam altitudinem suscitari, ut se sideribus et cœlo digna et vicina promittant. » Eumeni *Paneg. Const.*, 22.

saire de sa fondation avec celui du principat de Constantin, qui tombait à peu près à la même époque, et les célébra tous deux dans une même fête, à laquelle furent conviés les représentants des cités transalpines. Afin de donner tout l'éclat possible à une solennité où l'éloquence tiendrait une grande place, Trèves emprunta à la ville d'Autun son spirituel panégyriste, le Pline du IVe siècle. Eumène était peut-être le seul à qui l'on pût confier la tâche délicate de parler en de telles circonstances, le lendemain d'événements si tragiques (1). »

J'ai pensé, mon cher ami, que je ne pouvais terminer cette lettre d'une façon qui vous fût plus agréable qu'en citant ces paroles de votre savant condisciple, de notre bienveillant confrère M. Amédée Thierry. Elles résument parfaitement toutes les causes qui durent exciter la gratitude des Tréviriens, et pourraient à elles seules servir d'explication au médaillon d'or. Je n'ai plus qu'à vous demander de me pardonner la longueur des considérations qui précèdent.

Ad. DE LONGPÉRIER.

13 mars 1864.

P. S. Au moment de mettre sous presse, j'apprends que le médaillon de Constantin vient d'entrer dans la riche collection de M. Gustave d'Amécourt, qui possède déjà tant de précieuses raretés.

(1) *Histoire de la Gaule sous l'administration romaine*, t. III, p. 154.



DE L'ANOUSVARA

DANS LA NUMISMATIQUE GAULOISE.

(Extrait du tome IX (nouvelle série) de la *Revue numismatique*, 1864, pp. 333-350.)

Il a été plus d'une fois dans cette *Revue* fait mention de l'*Anousvara* (1); mais, nous devons en convenir, aucune définition, aucune explication de cette antique expression grammaticale n'a été donnée dans notre recueil; et nous ne saurions être étonné des questions qui nous ont été adressées au sujet d'un mot que l'on chercherait vainement dans les dictionnaires français, bien qu'il exprime une particularité orthographique qui se retrouve dans une foule de livres et d'inscriptions de toute nature, appartenant à toutes les époques de notre histoire.

Prenons, par exemple, un évangéliaire du xe siècle, et lisons ce passage de saint Matthieu (XVIII, 9) :

« Bonū tibi est unū oculū habentē in vitā intrare quā duos oculos habentem mitti in gehennā ignis. »

Ou ce passage de l'Apocalypse de saint Jean (V, 6) : « Et in medio seniorū agnū stantē tanquā occisum habentē cornua septē et oculos septē. »

Nous prononcerons sans hésitation : *Bonum tibi est unum oculum habentem*, etc.; *in medio seniorum agnum stantem tanquam occisum*, etc.

(1) V. notamment 1856, pp. 76, 87; 1858, p. 23. — P. 394 du tome II des *Œuvres de A. de Longpérier*.

Ouvrons au hasard les actes du concile de Trèves imprimés au xve siècle ; si nous trouvons :

« Ac deīceps ānis singulis in ppetuū ī suis synodis eadē statuta provincialia recōmēdari faciāt ; »

Nous ne serons en aucune façon arrêtés par l'absence d'une partie des M et des N, et nous prononçons :

Deinceps annis singulis in perpetuum in suis synodis eadem statuta provincialia recommendari faciant.

Descendons à la fin du xvie siècle, et jetons les yeux sur un livre imprimé, par exemple les *Singularités* de Pierre Belon, du Mans, nous relèverons à chaque page des phrases comme celles-ci :

« Ne naviguēt q̄ durāt l'inōdatiō, et ne descēdēt point plus bas » (p. 231) ; ou bien encore : « Les milās aussy y font leurs nids au tēps qu'ils sont absēs de nostre régiō » (p. 239).

Nous n'éprouvons aucune difficulté, et nous prononçons *naviguent, descendent, milans, temps, absens, inondation, région.*

Qu'on nous présente un parisis d'Henri VI à la légende HERI.FRACORV.Z.AGL.REX ; cette légende nous causera-t-elle le plus léger embarras, et n'y lirons-nous pas couramment : *Henricus Francorum et Angliæ rex?*

Il n'est pas nécessaire pour cela d'avoir fait de longues études paléographiques ; il suffirait d'avoir chanté à un lutrin de village à l'aide d'un antiphonaire un peu ancien, comme il en existait encore en si grand nombre, il y a quelques années, dans nos églises.

Or, ce complément des syllabes terminées par un N ou un M, cette prolongation du son, c'est l'*anousvara.* Nous sommes obligé de lui conserver son nom indien, puisque nos tribus, en émigrant de l'Asie, ont emporté cette faculté singulière de prononcer ce qui n'est pas écrit, et ne nous ont point légué un nom européen pour désigner un usage qui a traversé tant de siècles.

L'*anousvara* n'a jamais cessé d'exister depuis qu'on écrit des langues indo-européennes. La suppression des N et des M n'est donc ni un accident produit par la négligence des scribes

ou des graveurs d'inscriptions de l'antiquité, ni une invention des copistes du moyen âge ou des imprimeurs de la Renaissance pour épargner l'espace.

La grammaire sanscrite seule en donne l'explication. Les Grecs et les Romains étaient (du moins au temps où ils écrivirent des traités) trop privés de toute notion philologique et de renseignements sur leurs origines pour avoir pu apprécier sainement un détail orthographique qui, cependant, avait attiré leur attention.

Voici ce que dit le grammairien Velius Longus :

« Sequenda est nonnunquam elegantia eruditorum quod quasdam literas levitatis causa omiserunt, sicut Cicero qui *foresia* et *megalesia* et *hortesia* sine N litera libenter dicebat; et ut verbis ipsius utamur, *posmeridianas* quoque *quadrigas*, inquit, libentius dixerim quam *postmeridianas* (1). »

On voit quelle confusion s'établit entre la suppression orale d'une consonne dure telle que le T dans une articulation (STM) incommode pour le discours, et l'omission de l'N dans l'écriture. On remarquera, en outre, que Μεγαλήσια est un mot grec qu'il faut séparer d'*hortensia* et de *forensia*.

Quintilien n'a pas mieux compris la question :

« Et illa Censorii Catonis *Dice hanc* æque M littera in E mollita : quæ in veteribus libris reperta mutare imperiti solent, et dum librariorum insectari volunt inscientiam, suam confitentur, atque eadem illa littera (M) quoties ultima est, et vocalem verbi sequentis ita contingit ut in eam transire possit, *etiamsi scribitur*, tamen parum exprimitur; ut *multum ille*, et *quantum erat*. Adeo ut pene cujusdam novæ litteræ sonum reddat; *neque enim eximitur*, sed obscuratur (2). »

Les *imperiti* du temps de Quintilien avaient sans doute tort d'accuser les *librarii* d'ignorance; mais le grammairien ne se montre guère plus habile, lorsqu'il confond un archaïsme orthographique avec l'élision prosodique qui ne modifiait en rien la forme écrite des mots, ainsi qu'il le reconnaît lui-même.

(1) Vel. Long., *De orthogr.*, éd. Putsch, p. 2237.
(2) *Inst. orat.*, lib. IX, 4, 40.

Cassiodore avait été frappé de cet état d'anarchie grammaticale dans lequel semblaient se complaire les savants de son temps.

« Animadverti quosdam eruditos etiam M litteram, nec ubi opporteat dicentes, nec ubi opporteat supprimentes. Hoc ne fiat, hinc observari poterit, si simul subjiciam, si quid ad rectam scripturam pertinet, et ad divisionem syllabarum. Igitur si duo verba conjunguntur, quorum prius M consonantem novissimam habeat, posterius a vocalibus incipiat; M consonantem *perscribitur* quidem; cæterum in enuntiando durum et barbarim sonat. At si posterius verbum quamlibet consonantem habuerit, vel vocalem positam loco consonantis R, servat M litteræ sonum; par enim atque idem vitium, ita cum vocali sicut cum consonante M litteram exprimere (1). »

Il ne s'agit là que de l'élision d'une consonne finale. Le phénomène de la consonne omise dans l'écriture, à l'intérieur des mots, et cependant prononcée à la lecture, demeure à l'état de mystère.

Le mot sanscrit *anousvara* se compose de la préposition *anou* (après) et de *svara* (son); littéralement *son-après*. Dans la langue indienne ce son postérieur est toujours la nasale que demande la consonne suivante, qu'elle fasse ou ne fasse pas partie du même mot. S'il n'y a pas de consonne après l'*anousvara* il a ordinairement la valeur de M.

La tradition s'est si bien conservée, quoique la notion généalogique fût perdue, que lorsque pendant le moyen âge on marquait l'*anousvara* au moyen d'un petit trait horizontal, c'était, comme on l'a vu par les exemples cités plus haut (*ānis*, *recōmēdari*), sur la voyelle qu'était placé le signe et non sur la consonne qui devait être doublée.

Ainsi donc l'*anousvara* est le son nasal (N ou M) qui s'attache à une voyelle; ou qui vient *après* pour compléter la syllabe, et qui la prolonge.

Les Indiens l'indiquent actuellement au moyen d'un *point*

(1) *De orthogr.*, éd. de Venise, 1729, t. II, 575.

en haut. Sur les médailles indo-grecques du roi Pantaléon (probablement le successeur d'Agathoclès) nous trouvons deux *anousvara* marqués à l'aide d'un point posé *après* la syllabe : *Pa.talava.ta*, qui se lit *Pantalavanta* (1).

Mais chez les Bactriens l'*anousvara* perd son signe graphique, et nous voyons sur les médailles bilingues des rois Ménandre, Antimachus, Antialcidès, Amyntas, les noms de ces princes au génitif sous la forme *Minadasa*, *Atimakasa*, *Atialikadasa*, *Amitasa*. La lecture leur rendait leur véritable son : *Minandasa*, *Antimakasa*, *Antialikadasa*, *Amintasa*.

Nous ne parlerons ici ni des inscriptions cunéiformes perses (2), ni des inscriptions lyciennes qui nous fournissent des exemples d'anousvara sans ponctuation, sans aucun signe qui avertisse le lecteur.

Mais les belles monnaies d'argent au type des deux lutteurs, si longtemps attribuées à Selgé de Pisidie, ont droit à une mention particulière.

On sait que Pellerin avait proposé de les restituer à Aspendus de Pamphylie, en s'appuyant sur le passage de Pollux, qui nous apprend que les Aspendiens représentaient les lutteurs sur leur monnaie; et l'on ne comprend pas pourquoi Eckhel, qui apportait à l'appui de cette opinion de si bons arguments, n'a pas tout simplement classé ces pièces à la ville pamphylienne.

Aurait-il hésité s'il avait connu l'existence de l'*anousvara?* Nous ne le pensons pas. En effet, à l'aide de cette notion, la

(1) Les inscriptions de l'Inde, en caractères semblables à ceux des médailles d'Agathoclès et de Pantaléon, nous montrent l'*anousvara* indiqué par un point après la syllabe qu'il prolonge. Par exemple, dans le nom du roi séleucide Antiochus, *A.tiyako*, *A.tiyakasa*, qui figure dans l'édit du roi Asoka (vers 205 av. J.-C.). Inscript. de Girnar dans le Goudjerat, 2e tablette. *Journ. of the Asiat. Soc. of Bengal*, t. VII, p. 156 et 219, pl. X et XI. — Cf. l'inscription du rocher de Khandgiri, près Cuttack, même recueil, t. VI, p. 1080, pl. LVIII. — Voy. encore t. VI, p. 790, pl. XLII.

(2) On peut constater l'usage de l'*anousvara* au temps des Achéménides en examinant les mots *ahanta*, *abaranta*, *bandaka*, etc., les noms *Cambuziya*, *Vindafrana*, *Zaranga*, *Hindou*, *Gandatava*, *Gandara*, J. Oppert, *Inscript. cunéif. des Achémén.*, 1861. Cf. J. Oppert, *Das Lautsystem des Altpersischen*, Berlin, 1847, in-8°, p. 15 et 45 : « Der Anusvara in der Mitte des Wortes wird nicht geschrieben, wohl aber ausgesprochen. »

légende **ΕΣΤFΕΔΙΙΥΣ** fut devenue pour le savant viennois **ΕΣΤFΕΝΔΙΙΥΣ**, ce qui lui eût permis de l'identifier plus complètement avec le nom d'Aspendus (1).

Nous avons déjà recueilli ailleurs un certain nombre d'exemples de l'*anousvara* dans les noms propres grecs tracés sur les vases peints (2). Nous ne les reproduirons pas ici avec détails ; mais il est utile de faire remarquer que, rapprochés de plusieurs autres exemples bien clairs fournis par des inscriptions et des monnaies, ils établissent que la tradition indienne était vivante chez les Hellènes à l'époque de leur plus grand développement politique et intellectuel (3).

D'autre part il est évident que l'*anousvara* se retrouve dans les écritures latines de tous les temps. Témoin cette loi de Numa : PELEX ASAM IVNONIS NE TĀGITO (4), ou ces lignes extraites des épitaphes des Scipions : TAVRASIĀ, CISAVNĀ, SAMNIŌ CEPIT, SVBIGIT OMNE LOVCANĀ.

— HONC OINŌ PLOIRVME CŌSENTIONT R[omai] DVONORŌ OPTVMŌ FVISE VIRŌ LVCIOM SCIPIONĒ.... CEPIT CORSICĀ ALERIĀQVE VRBĒ.

— AIDILES, CŌSOL, CĒSOR.

— REGEM ANTIOCŌ SVBEGIT ; ou bien ce fragment de la loi agraire : PROPIOREM DIĒ EXACTVM ERIT (5).

(1) *Annuaire de la Soc. des Antiq. de France*, procès-verbal de la séance du 29 décembre 1852, p. 159.

(2) *Mém. de la Soc. des Antiq. de France*, t. XXI (1852), p. 371. — Pp. 297-298 du t. II des *Œuvres de A. de Longpérier*. — On trouve entre autres : ΑΤΑΛΑΤΕ pour Ἀταλάντῃ, ΤΙΜΑΔΡΑ pour Τίμανδρα, ΕΚΕΛΑΔΟΣ pour Ἐνκέλαδος, ΝΙΦΑΙ pour νίμφαι, ΛΑΠΟΝ pour Λάμπον. Il faut ajouter ΦΙΤΙΑΣ pour Φίντιας, *Mus. étrusq. de Canino*, 1829, n° 551, et ΑΦΙΑΡΕΟΣ pour Ἀμφιάρηος, sur un vase publié par J. de Witte, *Annal. dell' Inst. arch.*, 1863, t. XXXV, p. 233, tav. G.

(3) J'ai déjà présenté quelques observations au sujet des monnaies d'Alexandria-Troas qui portent ΣΜΙΘΕΩΣ pour Σμινθέως. Il faut mentionner encore un tétradrachme athénien de la collection Palin, sur lequel est gravé ΣΩΣΑΔΡΟ, le nom du magistrat Sosandre bien connu des numismatistes. Cf. Beulé, *Monnaies d'Athènes*, p. 281. — Un tétradrachme de vieux style frappé à Sélinonte porte ΣΕΛΙΝΟΤΙΟΝ. Mionnet, t. I, p. 287, n° 674, pl. XXXIV, n° 120. La légende reproduite par Sestini, *Classes gén.*, tab. III, n° 31.

(4) Aulus. Gell., *Noct.*, lib. IV, cap. III.

(5) J'ai marqué l'anousvara par une barre placée sur la voyelle, afin de le signaler sans transcrire chaque mot.

Nous choisissons à dessein des textes latins d'un âge imposant et dans lesquels on ne sera pas tenté de chercher des traces de décadence.

Pourquoi offrent-ils tant de mots incomplets, en apparence du moins?

Voici des épitaphes consacrées aux plus illustres, aux plus puissants d'entre les Romains; l'une d'elles est tracée sur un sarcophage d'un style admirable, les autres sont de diverses mains et d'époques différentes.

Comment des circonstances si frappantes ne feraient-elles pas naître dans l'esprit des philologues quelque explication sérieuse? Comment, alors même qu'on étudierait ces documents isolés de tous autres, ne pas chercher, pour rendre compte de l'état dans lequel ils se présentent, une autre raison que la perpétuelle défaillance attribuée aux lapicides?

C'est à cette même époque qu'appartient l'abréviation COS pour *consul,* laquelle, bien entendu, se prononçait comme si l'N avait été écrit, et qui subsista jusqu'au Bas-Empire; forme vénérée en raison de sa noble antiquité, mais abandonnée quelquefois pour CONS, principalement à la fin du IIIe et pendant le IVe, par des graveurs qui s'attachaient à reproduire le son des mots. Que l'on remarque donc bien ce fait: l'omission de l'M et de l'N dans l'*écriture* latine n'a aucune liaison avec l'altération de la *langue*. C'est, au contraire, soit un indice d'antiquité, soit un archaïsme.

Si, en nous tenant toujours au temps de la République, nous interrogeons les monnaies, nous trouvons sur un denier de la famille Vibia le nom de Jupiter Anxurus écrit IOVIS AXVR (cf. Ἄνξωρ, dans Diod. de Sic., XIV, XVI, 5. — Jupiter Anxurus, Virg., *Æn.,* VII, 799) (1); sur ceux de la famille

(1) Ἄνξωρ, Anxur est le nom antique de Tarracina. *Anxurus* en dérive, que ce soit une forme adjectivale ou un antique génitif, comme *Cererus*, *Kastorus*, *Venerus*. Au Ve siècle après notre ère, on avait trouvé une étymologie grecque pour ce surnom ἄνευ ξυροῦ, ἄξυρος (qui n'est pas rasé), parce que le Jupiter d'Anxur était représenté imberbe (Servius, *ad Æneid.*). Dans ce système, *intonsus* signifierait chauve. Anxur ne peut pas être séparé des autres noms de lieux Anxa, Anxantum et Anxanum, qui appartiennent aussi à l'Italie, et dans lesquels le grec n'entre pour rien.

Plautia, les deux variantes PREIVER CAPTV et PREIVER CAPTVM sont des équivalents exacts.

On ne peut méconnaître dans les légendes ROMA RENASCES et ROMA RESVRGES, inscrites sur des monnaies de Galba et de Vespasien, les participes présent *renascens* et *resurgens,* ainsi que l'a judicieusement affirmé Eckhel, malgré le sentiment de Havercamp, qui y trouvait la seconde personne du futur. Toutefois, le célèbre numismatiste de Vienne n'a pas su à quelle origine se rattache l'omission de la lettre N dans ces deux mots. Mais il avait pour guides sa parfaite connaissance de la bonne latinité (1), et la variante RENASCENS que présente une des monnaies de Galba.

Les inscriptions latines de toutes les époques dans lesquelles on peut relever des exemples d'*anousvara* sont très nombreuses. Cependant, s'il est indispensable d'en rappeler ici l'existence, que les archéologues pourront facilement constater, il ne conviendrait pas d'en faire l'énumération, qui nous entraînerait trop loin (2). Il est bien temps de nous occuper des monnaies gauloises.

I

En 1763, Pellerin, lisant sur une monnaie d'argent de son cabinet : REX ΔALETVΩNVS, avait reconnu là, en dépit de cette mauvaise lecture, le nom du chef des Sotiates dont César a mentionné la défaite (*Bell. Gall.*, l. III, c. 21, 22). Dans son IVe *Supplément,* imprimé en 1767, il rectifiait cette première leçon à l'aide d'une autre monnaie que lui avait envoyée de Toulouse l'abbé Audibert et proposait REX ADIETVANVS (p. 21, pl. II, n° 8).

(1) Mira sane oratio quæ turpem solecismum in monetam romanam invehit, cum scribendum fuisse RENASCERIS vel tirones norint. *Doctr. num.*, VI, p. 297.

(2) L'M *omissum* a été indiqué dans les index de plusieurs recueils épigraphiques. — On y trouvera Abascātus, Antiocēsis, castrēsis, clemēs, pudēs, crescēs, infās, exēplum, Olȳpus, ardentē lucernam, exterū corpus, fatū, monumentū, marmoreū, juvenilē figuram, et une foule d'autres cas semblables qu'il est tout aussi impossible d'attribuer à l'état de la langue qu'à une aberration particulière des graveurs de tant de contrées et de tant de siècles.

En 1792, Eckhel, qui paraît n'avoir pas connu le Supplément publié par Pellerin, se contenta d'enregistrer la première légende fournie par l'antiquaire français sans donner à la monnaie son rang géographique. Mionnet n'osa pas s'écarter du plan tracé par Eckhel ; mais du moins il inséra la bonne légende dans son recueil (I, p. 94, nº 121) (1).

L'attribution de Pellerin ayant été reprise en 1837 par M. de Lagoy, fut bientôt généralement adoptée (2); et le nom du roi Adietuanus paraissait bien fixé.

Nous demandons cependant la permission de l'examiner encore.

La forme de ce nom varie beaucoup dans les différentes copies manuscrites des œuvres de César. On le trouve écrit Adcantuannus, Adcantuunnus, Adiatonnus, Adiatonus, Adiatuunus, Adiamtonnius, Adiantonninus, Aliatunnus, Adiaterinus.

C'est la forme *Adcantuannus* qui a été préférée par les anciens éditeurs, sans doute à cause de l'autorité des manuscrits qui la fournissaient (3). Elle a été adoptée par Lemaire et Achaintre, par M. Amédée Thierry dans son *Histoire des Gaulois*, par M. J. C. Zeuss dans sa *Grammatica celtica*.

En présence de la légende monétaire, il n'est pas possible de défendre le C qui figure au troisième rang dans le nom du chef des Sotiates ; mais nous croyons que l'N qui précède le T doit être conservé; et nous pouvons nous appuyer encore sur l'inscription d'Augst, D.M.ADIANTONI TOVTI F. Nous

(1) Les annotateurs du César de Lemaire n'ont connu ni le Supplément de Pellerin ni la description de Mionnet (1806). Treize ans après la publication de la *Description des médailles*, ils ont inséré cette note après avoir cité quelques variantes des manuscrits : « Malim tamen legere ex nummo sup. citato, *Daletuonus*. — Dans sa récente traduction de César (1857), M. Ch. Louandre adopte la forme *Adiatunus*. — On aurait lieu d'être étonné de ce qu'un critique tel que M. Schneider n'a connu, en fait de témoignage numismatique, que la légende ΔALETVΩNVS citée par Oberlin (Halle, 1840, t. I, p. 277), si l'on ne savait à quel point malheureusement les philologues négligent les secours que les monuments pourraient leur fournir.

(2) Akerman, *A numism. manual*, 1846. — Werlhof, *Handbuch der griech. Num.*, 1850, etc.

(3) Leidensis primus, Cujacianus (d'après Oudendorp).

proposerons, en conséquence, d'admettre l'anousvara dans les leçons fournies par les monnaies ou par les manuscrits qui portent *Adiatonnus*, *Adiatuunus* et de lire en définitive *Adientuannus*. Cette forme rendrait compte de toutes les variantes que fournissent les manuscrits (1).

II

Tous les numismatistes connaissent ces monnaies de bronze d'assez grand module qui pendant longtemps ont été attribuées aux rois de Galatie, et qui appartiennent à la Gaule méridionale. Deux de ces pièces, conservées au cabinet des médailles de la Bibliothèque impériale, avaient été classées par Mionnet sous le nom des rois Iaticus et Vanticus, et en 1839 M. le marquis de Lagoy avait proposé de les restituer au prince qu'une belle monnaie de sa collection l'autorisait à nommer Riganticus ou Briganticus (2). Le fait est que les deux monnaies de la Bibliothèque impériale portent IIΓANTIKO et IΓATIKOΥ, légendes horizontales plus ou moins altérées aux deux extrémités. Ces deux pièces appartiennent bien manifestement au même personnage, celui dont le nom est écrit PIΓANTIKOΥ sur la médaille publiée par M. de Lagoy. La variante PIΓATIKOΥ se complète par l'*anousvara*.

On nous dira peut-être que la lettre N a été oubliée par le graveur; c'est l'ancienne et commode manière d'expliquer l'absence de ce caractère. Mais il faudrait du moins reconnaître qu'il y aurait quelque chose de miraculeux dans ce défaut de mémoire qui se serait manifesté, toujours à l'occasion des lettres M et N, pendant une période constatée de bien plus de vingt siècles.

Une autre pièce appartenant à la même série était classée

(1) M. Glück, dans son mémoire intitulé : *Die bei J. Caesar vorkommenden celtischen Namen* (Munich, 1857), compare le nom d'Adiatunnus (ce savant paraît n'avoir pas connu la véritable légende de nos monnaies) avec le nom de lieu *Antunnacum* (*Itin. d'Ant.*, *table théod.*, Amm. Marcell., XVIII, 2, 4), et cet ingénieux rapprochement l'autorise à admettre le double N.

(2) *Revue num.*, 1839, p. 17.

au roi Psamytus depuis le temps où elle a été décrite par Bimard de la Bastie. Si l'on se contentait de travailler à l'aide des descriptions imprimées, et de présenter de savantes conjectures, on pourrait dire que le premier caractère est le résultat d'une erreur de graveur, et que le reste de la légende ΑΜΥΤΟΥ est le nom d'Amyntas, que complétait un anousvara.

Mais, il y a plus de vingt ans, nous avons examiné avec un grand soin l'exemplaire décrit par Mionnet (t. IV, p. 406, n° 17), et nous avons reconnu que la légende, de nature à causer une illusion, est en réalité ΚΑΙΑΝΤΟ. Depuis, M. Ch. Lenormant, lorsqu'il a retiré de l'Asie, pour la transporter à l'Auvergne, toute la série à laquelle appartient cette monnaie, a réuni le prétendu Psamytus aux bronzes de Cæantolus.

III

Parmi les tétradrachmes attribués aux Gaulois de la Pannonie, il en est un qui porte d'un côté une tête imberbe laurée, et de l'autre un cavalier galopant à gauche au-dessous duquel on lit : COCESTIVS (1).

La ressemblance des types a fait rapprocher de cette monnaie d'autres pièces de même module sur lesquelles on lit CONGE. (Lelewel, *Type gaul.*, p. 277. — Duchalais, *Méd. gaul.*, p. 394.) Mais là s'est arrêté l'effort des antiquaires, et ils n'ont pas pensé à comparer les légendes. Lelewel attribue les monnaies portant la légende CONGE à Congentiacus, fils de Bituitus, chef des Arvernes, et dit en outre : « La médaille inscrite COCESTIVS est d'un chef qu'on ne retrouve pas dans les narrations historiques. » (P. 281.) Duchalais décrit les mêmes monnaies sous la rubrique *Cocestius* et *Conge* sans commentaire.

Ces savants, il est vrai, n'ont pas connu la monnaie qui existait dans la collection de Tôchon d'Annecy, sur laquelle on voit CONGES (2).

(1) Lelewell, *Type gaul.*, atlas, pl. VII, n° 38.

(2) *Cat. des médailles de la collection Tôchon d'Annecy*, 1838, n° 243. Cette

Cette pièce nous prouve qu'il faut rattacher les unes aux autres les légendes CONGE et COCESTIVS, et lire CONGESTIVS avec *anousvara*. La fabrique de ces tétradrachmes ne convient en aucune façon à l'Auvergne.

Le nom *Congestius* appartient à la même famille que *Congentiacus* ou *Congentiatus* (T.-Liv., *Epit.*, LXI), *Congennicus* (inscript. de Narbonne), *Congennicia* (inscript. de Nîmes), *Congidius* (inscript. de Modène).

Nous avons eu déjà occasion de rappeler qu'à une époque ancienne le G était exprimé à l'aide de la forme C. Quant à l'emploi simultané des deux formes, il est aussi avéré. Nous citerons, comme exemple, après les monnaies aux légendes ORGETIRIX-ORCITIRIX, le monument funéraire érigé par Marcus *Congenetius* Justinus à son père Marcus *Congenetius* Marcellinus, stèle du musée de Vérone, dont Maffei a publié un fac-simile (1). Il nous suffira de reproduire les quatre premières lignes de l'inscription qu'elle porte :

D M
M CONCENETI
MARCELLINI M
CONG.IVSTINVS

Maffei a cru qu'il s'agissait d'un Concenetus et d'un Congius, ne voyant pas apparemment que le père et le fils ayant chacun son prénom et son surnom, avaient droit à un nom de famille et que ce *nom* devait être le même pour tous deux.

Congenetius est encore un nom du même genre que Congestius.

IV

Un autre beau tétradrachme, bien plus rare que ceux dont il vient d'être question, offre au revers de deux têtes accolées,

pièce est représentée sous le n° 8 de la Xe des planches que Tôchon avait fait graver, et dont les cuivres sont en la possession de M. J. de Witte.

(1) *Museum Veronense*, p. 47. — Cf. index, pl. 505.

un lion courant au-dessous duquel se trouve une légende que Mionnet transcrivait : SOBBOVOΛΛI...RV, et Welzl de Wellenheim : COBISOVO.RV.

Duchalais proposait de lire sur le tétradrachme COBBO-VOMARVS ou SOBISOVOMARVS. Il suffit d'examiner la monnaie, même pendant quelques instants, pour reconnaître que la première de ces deux formes est la seule qui soit réelle. Le quatrième caractère paraît être un R renversé (peut-être un B ouvert). Il est très probable que le sixième est un Λ renversé aussi; dans ce cas l'inscription reconstituée donnerait COBROΛOMARVS ou COBBOΛOMARVS.

Un spécimen bien curieux de l'emploi de caractères renversés avec intention nous est fourni par une inscription de Mynydd Margan dans le Glamorganshire :

BODAOC HIC IVCIT
FIVIAS CVTOTIS

Boduoc hic jacit filius Catotis. On sait que le nom Boduoc se lit sur des monnaies d'or et d'argent de la Grande-Bretagne (1).

Tite-Live parlant des affaires d'Asie (an de R. 563, av. J.-C. 189) s'exprime ainsi : « Certiora postea Oroandensium legati attulerunt : Tolistoboiorum civitatem Olympum montem cepisse : diversos Tectosagos alium montem, qui Magaba dicatur, petisse; Trocmos, conjugibus ac liberis apud Tectosagos depositis, armatorum agmine Tolistoboiis statuisse auxilium ferre. Erant autem tunc trium populorum reguli Ortiagon, et Combolomarus et Gaulotus (2).

On voit donc qu'Ortiagon était roi des Tolistoboïens, *Combolomarus* roi des Tectosages, et Gaulotus roi des Trocmes.

Nous ne pouvons nous empêcher de rapprocher le nom fourni par Tite-Live et la légende inscrite sur la médaille, légende dans laquelle nous ferons encore intervenir l'*anousvara* en sorte qu'elle se prononcera *Combrolomarus*, ou *Comb-*

(1) Lelewel, *Type gaul.*, atlas, pl. VII, nos 18 et 19. — Akerman, *Ancient coins*, pl. XXIV, nos 19 et 20. — J. Evans, *British coins*, pl. I, nos 1, 2, 3.

(2) Lib. XXXVIII, c. 19.

bolomarus. Nous rappellerons à ce sujet le chef gaulois Combutis cité par Pausanias (1), le Combulius d'une inscription de Salone ; les noms Ande*combo*s et Ver*combo*gius ; mais en outre et tout particulièrement le nom de COMBAROMARVS inscrit sur le manche d'un simpulum d'argent qui fait partie du célèbre trésor découvert à Berthouville. L'R et l'L sont deux lettres du même ordre, deux liquides qui s'échangent dans une foule de cas. On peut donc considérer les noms inscrits sur le tétradrachme et sur le simpulum, le nom du roi des Tectosages, comme des nuances d'un même thème.

V

A côté du tétradrachme dont nous venons de mentionner la légende vient se placer une demi-drachme offrant aussi deux têtes accolées au droit, et un lion au revers, avec une légende dont la fin, comme sur le tétradrachme, est placée dans le champ de la médaille. La légende de cette monnaie a été lue de diverses façons. Mais la découverte de Chantenay si profitablement commentée par M. de Saulcy (2), nous a permis de lire enfin très clairement sur l'exemplaire de la Bibliothèque impériale : IIPOMIIDVOS, c'est-à-dire *Epomeduos.*

On sait que l'Itinéraire d'Antonin et la Table théodosienne placent sur la voie qui de Besançon conduit vers le Rhin une localité nommée Epamanduodurum; or M. Pictet, de Genève, qui a fait de si belles études sur les langues celtiques, traduit ce nom géographique par *arx* d'Epamanduus. Le nom d'homme ainsi habilement dégagé du nom de lieu, il nous devient facile de le comparer à celui qui est gravé sur la médaille, et ce dernier nous oserons le prononcer *Epomenduos* avec *anousvara* à la troisième syllabe.

On pourra faire cette remarque que parmi les nombreuses variantes que présentent les manuscrits de l'Itinéraire, il n'en

(1) X, 22, 3.
(2) *Revue num.*, 1862, p. 22.

est pas une seule qui donne *Epomenduodurum*. Mais dans les manuscrits des Commentaires de César on n'a encore relevé aucune variante qui nous montre un E dans le nom du roi des Sotiates Adientuannus, et cet E n'en est pas moins bien nettement tracé sur la monnaie que ce prince faisait fabriquer. On sait que le nom du chef des Helvètes est écrit tantôt Orgétorix, tantôt Orgétirix ou même Orcitirix. Nous venons de mettre en regard les noms de Combolomarus et de Combaromarus. L'échange des voyelles dans les monuments gaulois est manifeste. Les noms gaulois qui contiennent l'élément *epo* sont assez nombreux, et pour la plupart assez connus, pour que notre lecture soit acceptée sans trop de peine.

De ce qui précède, il nous paraît résulter ceci :

1° Les caractères M et N, omis dans l'écriture chez les Gaulois, doivent être prononcés de même qu'on les prononçait en lisant les mots indiens, perses, grecs et latins, dans le corps desquels ces caractères n'étaient point tracés.

2° On peut concilier un peu plus facilement qu'on ne l'a cru les divers témoignages fournis par les textes classiques et par les monuments en ce qui concerne les noms d'hommes et de lieux.

3° L'*anousvara* tient à une faculté organique particulière que les peuples de la race indo-européenne ont conservée en commun et traditionnellement, bien qu'ils aient ignoré cette communauté, de même qu'ils ignorèrent l'origine des idiomes qu'ils parlaient.

4° L'existence de l'*anousvara* chez un peuple est un indice de son extraction. Les constatations que nous venons de faire peuvent être considérées comme un nouveau lien qui rattache les Gaulois à la famille indo-européenne.

Objets antiques trouvés dans un tumulus de la province de Liège.

(Extrait du *Bulletin de la Société des Antiquaires de France* pour 1864, pp. 138-139.)

M. de Longpérier signale les objets trouvés en 1863 dans un tumulus situé à Walbetz, province de Liège, et conservés au musée de Bruxelles :

« Je ne parlerai pas ici, dit M. de Longpérier, de quelques beaux vases de bronze doré qui furent recueillis dans la fouille avec des vases de verre, divers objets d'ivoire et d'os, et des monnaies de Néron et de Faustine, femme d'Antonin. Mais je signalerai une quantité assez considérable de clous de fer *creux*. La fiche est parfaitement évidée, très régulière à l'intérieur comme on peut juger par les fragments que j'ai l'honneur de mettre sous les yeux de mes confrères.

« La fabrication de ces clous demeure un mystère pour les métallurgistes belges, et, alors même qu'on pourrait expliquer de quelle manière ils ont été faits, on se demande comment la main-d'œuvre n'entraînait pas une dépense de beaucoup supérieure à la valeur du métal économisé.

« Il faut, quoi qu'il en soit, rapprocher de ce fait si curieux l'existence des monnaies romaines de cuivre à âme de fer, pièces du haut-empire, très bien frappées sur un flanc adroitement plaqué de bronze.

« Plusieurs antiquaires se refusent à croire que ces monnaies aient été faites pour réaliser un bénéfice sur la valeur du

bronze, tant la main-d'œuvre leur paraît avoir d'importance. Et cependant la fabrication de clous de fer creux dans toute la longueur de la fiche à quatre pans, paraît encore plus difficile. »



MÉDAILLON DE PRISCUS ATTALUS

REPRÉSENTANT

ROME ASSISE

(Extrait du *Bulletin de la Société des Antiquaires de France* pour 1865, pp. 38-39.)

M. de Longpérier communique le dessin d'un médaillon de Priscus Attalus, de la collection du Musée Britannique, qui offre une grande analogie avec la fibule dont M. Quicherat a entretenu la Société dans la dernière séance (1). M. de Longpérier fait observer que la figure assise représentée sur la fibule, aussi bien que sur le médaillon, est celle de Rome; la forme des seins est bien accusée. Il ne faut pas s'étonner de ce que la déesse porte un vêtement court qui laisse les jambes à découvert : Rome est une amazone, et elle porte tout naturellement la tunique succincte. On la voit ainsi sur les monnaies de plusieurs Augustes du Haut-Empire; c'est encore une figure de Rome, vêtue de court, qui accompagne le personnage sculpté sur le beau sarcophage de marbre blanc, conservé dans la cathédrale de Reims, et attribué à Jovin. Du reste le rapprochement de la fibule et du médaillon est curieux en ce qu'il peut servir à donner une date à peu près certaine au premier de ces monuments qui ne peut avoir été fabriqué que peu après l'an 409 de l'ère chrétienne.

(1) V. *Bulletin de la Société des Antiquaires* pour 1865, pp. 36-37, vignette.

INSCRIPTION LATINE

DE NICE

(Extrait du tome XII (nouvelle série) de la *Revue archéologique*, 1865, 2e semestre, pp. 187-192.)

Lors de mon dernier passage à Nice, le 14 mai 1861, j'ai pu profiter de quelques instants de repos accordés par le courrier aux voyageurs qui devaient l'accompagner jusqu'à Toulon, alors que le chemin de fer ne reliait pas encore les deux villes; j'ai pu, dis-je, utiliser le court espace de temps qui m'était assigné, en montant au sommet du rocher qui domine la partie méridionale de Nice, et sur lequel autrefois s'élevait un château fort. Je voulais examiner le sarcophage trouvé dans les substructions antiques que des fouilles récentes avaient fait découvrir, et prendre à mon tour copie de l'inscription que mon savant confrère, M. Alexandre, a fait connaître en partie à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, dans la séance du 12 avril 1861. Ce texte, publié par la Revue archéologique (1861, juin, p. 465), était incomplet, et j'ai cru qu'il valait la peine d'être étudié de nouveau.

Il arrive en effet fort souvent que la lecture d'une inscription dépend de la manière dont le monument qui la porte est éclairé, et par conséquent de l'heure à laquelle on a pu voir ce monument. A cet égard, je dois avouer que j'ai été bien mal servi par le hasard; au moment où je parvenais au terme de la longue spirale décrite sur les flancs du rocher par le chemin public, un soleil éclatant dardait ses rayons contre la face

antérieure du sarcophage, déposé sur le bord du caveau duquel il avait été extrait. C'est à peine si l'œil pouvait distinguer quelques uns des caractères de l'inscription noyée dans la lumière. D'ailleurs le marbre a été en plusieurs endroits fort maltraité par le temps. Je n'avais pas le choix de l'heure, ni les éléments nécessaires pour faire une empreinte en papier. Ce fut donc à l'aide du doigt que je vérifiai une à une toutes les lettres que j'ai transcrites, et qui forment l'inscription suivante :

VALAPPIAE MATERNE FIL CARISSI
MAE ET IVLIO ALBICCIANO NEPOTI
DVLCISSIMO ACVTIA PROTOGENIA
M SVIS INPENDIS SIBI ET SVIS FECT
P Q ////////

A chaque extrémité du cadre qui entoure les caractères se voit un ornement en forme de *pelta*, dont la pointe centrale est décorée d'une fleur de lis (1). L'épithète qui suit le nom de Valeria Appia Materna est certainement *carissima* et non *dulcissima*. Le nom d'*Albiccianus* n'est pas moins certain que ceux de sa mère. Les deux premières lignes du texte se trouvent donc maintenant restituées, ce qui était véritablement nécessaire; car les incertitudes de la première copie tombent précisément sur les noms contenus dans ces deux lignes. La dernière ligne donne : *ponendumque curavit*.

Le datif, indiqué par un E pour *Materne*, tandis qu'*Appiæ* est écrit avec la diphthongue, ne doit pas nous étonner; nous retrouvons cette anomalie dans plusieurs épitaphes de femmes qui nous offrent LAELIAE CLEMENTINE, ou ARRIE VENERIAE, ou APPVLEIAE VITALINE, etc. (2).

(1) Cette décoration se retrouve sur quelques autres monuments funéraires. Je citerai, comme exemples, l'épitaphe de P. Metilius Tertullinus, à Menton, et le tombeau de saint Francovée, à Autun.

(2) Maffei, *Mus. Veron.*, 173, 1; — Gruter, 785, 8 et 756, 8.

Le sarcophage est fort grand et a dû être très beau; les personnes dont il a renfermé les restes appartenaient bien probablement à une famille considérable de Nice, et riche évidemment. Cette famille n'a-t-elle pas laissé dans le pays d'autres traces de son existence; ne nous sera-t-il pas permis de chercher parmi les monuments épigraphiques déjà connus quelques noms susceptibles d'être rattachés à ceux dont maintenant nous connaissons la forme certaine ?

A coup sûr, nous n'avons pas la prétention de rétablir la généalogie d'Acutia Protogenia. La tâche serait peut-être bien difficile pour un antiquaire qui, habitant la Provence méridionale, pourrait examiner comparativement tous les documents épigraphiques conservés dans ce pays et, par conséquent, s'assurer de leur âge relatif. Nous nous contenterons donc de quelques points de détail concernant la famille, et de nature surtout à montrer que les noms dont nous offrons la transcription n'ont rien que de très naturel, rien d'imprévu pour la région où nous les avons relevés.

On doit se demander d'abord comment se nommait le mari d'Acutia Protogenia, cette mère de famille qui a fait graver la dédicace que nous venons de lire sur le grand sarcophage destiné à recevoir ses propres cendres avec celles de sa fille Valeria Appia Materna, et de son petit-fils Julius Albiccianus.

A en juger par les noms de cette fille Valeria Appia Materna, il est vraisemblable que le mari d'Acutia Protogenia s'appelait Valerius Maternus. Or, on a découvert au couvent de Saint-Barthélemy (1) une inscription mutilée que voici :

VALERIO MATERNO
. . . . . . HEREDES
DIGNO MERENTI

Nous savons que Valeria Materna avait pour fils Julius Albiccianus. Nous sommes, comme on va le voir, conduits à penser qu'elle avait aussi une fille Albic[c]ia Materna, qui lui

(1) Bouche, *Hist. de Provence*, t. I, p. 300.

avait élevé un monument à l'occasion de la mort de son propre enfant Helvia Paterna. C'est du moins ce qu'indique la pierre découverte par Ricolvi dans la villa du baron Galea (1) :

VALERIAE MA
TERNAE
EX TESTAMENT
HELVIAE PATER
NAE FIL
ALBICIA MA
TERNA HAERES

Il nous reste à découvrir le nom du mari de Valeria Appia Materna, du père de Julius Albiccianus, et d'Albiccia Materna. Un cippe en forme d'autel, trouvé dans la plaine de Révei, va nous fournir un renseignement qui nous met sur la voie (2). On lit sur ce monument les noms de Quintus Albiccius Pudentianus, consécrateur, et de son père Quintus Albiccius Pudens :

Q·ALBICCIO
PVDENTI
Q·ALBICCI
VS·PVDEN
TIANVS PA
TPI DVLC
FIERI FECIT

A la vérité, on n'aperçoit au premier abord rien qui rattache encore ces personnages à la famille de Valerius Maternus. Mais nous pouvons conjecturer que ce sera Albiccius Pudentianus qui, après la mort de son père, a épousé Valeria Appia Materna, la fille d'Acutia Protogenia.

Une fille issue de ce mariage et nommée Albiccia Materna, a été femme de Manius Geminus, duumvir et cerealis, et ces deux personnages ont donné le jour à une fille nommée

(1) Bourquelot, *Mém. des ant. de France*, t. XX, p. 116, n° 96.
(2) *Ibid.*, p. 112, n° 86.

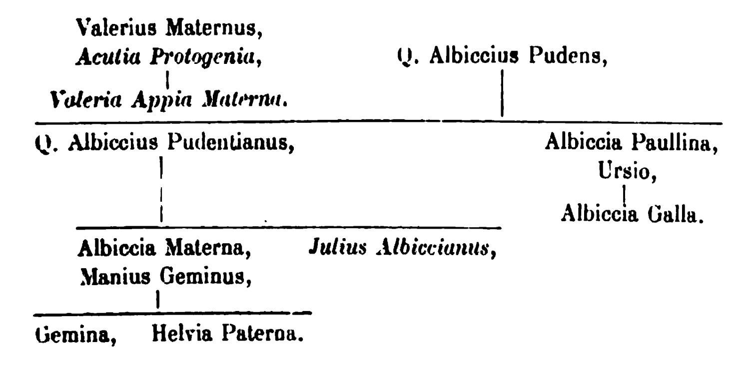
Gemina. C'est ce que nous apprend une pierre incrustée dans un couloir obscur du couvent de Saint-Pons (1) :

MANIO GEMINO
INGENVO
II VIR ET CER
GEMINA FILIA
PATRI PIIS ET
ALBICIA MATERNA
MARITO INCOMP

Revenons un instant à Quintus Albiccianus Pudentianus, celui qui a fait graver le cippe de la plaine de Rével. Il paraît avoir eu pour sœur Albiccia Paullina, dont le père se nommait aussi Quintus, et qui épousa Ursio. Leur fille Albiccia Galla, leur a consacré une épitaphe qui a été recueillie dans les ruines de la citadelle de Nice (2) :

ALBICCIAE · Q · F
PAVLLINAE
ALBICCIA VRSIONI[S]
FILIA GALLA

Texte que Gioffredo nous a conservé dans sa *Nicæa Civitas*. Tout ce que je viens d'exposer se résume dans un tableau généalogique indispensable pour faire comprendre les relations de parenté qui peuvent avoir existé entre tous les individus dans les textes épigraphiques qui précèdent.



(1) Millin, *Voyage dans le midi de la France*, t. II, p. 558.
(2) Gioffredi, *Nicæa civitas*, p. 24; — Bourquelot, *Ant. de Fr.*, t. XX, p. 112, n° 85.

Il est possible que Gemina et Helvia Paterna fussent seulement sœurs utérines. Albiccia Materna leur mère, après la mort de Manius Geminus, à qui elle a consacré un monument, a pu épouser un Paternus qui aurait été le père d'Helvia. Le surnom Paternus, d'ailleurs fort commun dans le pays de Nice, a été donné probablement aussi à des membres de la famille Albiccia.

C'est ce que laisse deviner une inscription rapportée par M. Bourquelot dans son intéressant recueil des inscriptions antiques de Nice et de Cimiez (1). Une copie de cette inscription, qui existe encore dans la plaine de Révcl, a été fournie à notre savant confrère par un habitant de la Tourette; elle est très incorrecte, mais on y entrevoit une Moccia Paterna, fille d'un Quintus Albiccius Pudentianus, car le prénom Q. nous empêche de chercher une Pudentiana dans le mot évidemment altéré *Pudestiana*.

Je n'ai jusqu'ici fait aucune remarque au sujet du petit-fils d'Acutia Protogenia. Julius Albiccianus, que j'ai présenté comme appartenant à la famille Albiccia. Nous connaissons, par le texte tracé sur le grand sarcophage, une partie de ses noms. A l'époque très avancée de l'empire où fut exécuté le monument, l'adoption introduisait dans l'état civil des personnes de nombreuses complications dont il faut tenir compte. Le jeune Albiccianus a pu s'appeler *Julius Albiccius*, avoir reçu le nom Julius de quelque personnage important dans la famille, et porter habituellement le surnom diminutif Albiccianus.

Les surnoms de cet ordre, réunis au nom de famille qui les avait fournis, sont assez fréquents; il me sera permis d'en citer quelques-uns:

Ælius Ælianus.	Gruter, 679, 7.
Æmilius Æmilianus.	Muratori, 494, 4.
Antonius Antoninus.	— 834, 4.
Arrius Arrianus.	— 1114, 7.
Aurelius Aurelianus.	Gruter, 1085, 6.

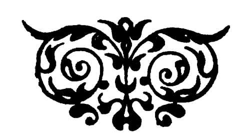
(1) *Mém. de la Soc. des Ant. de France*, t. XX, p. 118.

Cæcilius Cæcilianus.	Gruter, 850, 3.
Cassius Cassianus.	Muratori, 804, 2.
Claudius Claudianus.	Gruter, 391, 5 — 726, 11.
Cornelius Cornelianus.	— 1077.
Domitius Domitianus.	Médailles impériales et Murat., 811, 1.
Fabius Fabianus.	Gruter, 682, 4.
Flavius Flavianus.	— 541, 7.
Herennius Herennianus.	Muratori, 830, 5.
Julius Julianus.	Gruter, 515, 9.
Licinius Licinianus.	— 257, 2 — 501, 3. Médailles impériales.
Lucilius Lucilianus.	— 94, 1.
Marcius Marcianus.	Muratori, 689, 4.
Numisius Numisianus.	Gruter, 1037 — 6.
Pompeius Pompeianus.	— 884, 13.
Sempronius Sempronianus.	— 181, 7.
Vibius Vibianus.	— 889, 5.

C'est là un usage bien romain et qu'il ne faut pas oublier lorsqu'on a devant les yeux des inscriptions en mauvais état, ou contenant des noms abrégés.

Il y aurait donc, comme on le voit par les exemples nombreux qui viennent d'être cités, et dont on pourrait encore accroître la liste, rien d'extraordinaire à ce que Julius Albiccius Albiccianus ait été le fils de Quintus Albiccius Pudentianus.

Cette hypothèse n'a pour but, ainsi que je le disais plus haut, que de montrer comment les noms inscrits sur le sarcophage se rattachent à la contrée où ils ont été trouvés. On comprend que nous n'insisterons pas sur l'authenticité, en quelque sorte provisoire, des liens de parenté dont nous faisons entrevoir la possibilité. C'est une proposition qui demeure subordonnée à l'examen des monuments originaux.



OBSERVATIONS

SUR

TROIS MÉDAILLONS ROMAINS DE BRONZE

(Extrait du tome X (nouvelle série) de la *Revue numismatique*, 1865, pp. 401-417.)

(PL. III.)

C'est à l'obligeance inépuisable de MM. C. Rollin et Feuardent que je dois d'avoir pu examiner et faire dessiner les trois belles pièces sur lesquelles il m'a semblé qu'il était possible de dire quelques mots, quoique leur type n'offre pas des sujets extraordinaires.

La première provient d'Italie, et c'est un des beaux échantillons de l'art à l'époque des Antonins. Elle nous montre, au droit, les bustes de Marc-Aurèle lauré et de Commode imberbe, aussi lauré, tous deux avec le paludamentum. La légende, coupée en deux parties égales, est : **M.AVREL.ANTONINVS AVG.—L.AVREL.COMMODVS AVG.**

Au revers, Mars marchant vers la droite, portant de la main droite une lance, et de la gauche tenant l'armature d'un trophée qui repose sur son épaule.

Cette figure nous est familière; nous la voyons sur des grands bronzes de Vitellius et de Titus, toujours sans légende. Elle se trouve aussi sur un médaillon de Septime-Sévère accompagnée du nom **MARS PATER**. Plus tard, ce Mars au trophée, avec la légende **VIRTVS AVG.**, forme encore le type des petits bronzes de Claude le Gothique, d'Aurélien, de Florien,

de Probus. Il reparaît enfin sur les moyens bronzes de Maximin Daza, avec VIRTVS EXERCITVS et VIRTVS AVGG ET CAESS NN.

Je suis porté à croire que le dieu en marche indique une expédition militaire. Mars avait pour surnom *Gradivus*, et le mouvement exprimé sur les médailles qui viennent d'être citées s'accorde bien avec le rôle d'une divinité qui protège le départ des troupes.

En l'an 930 de Rome (177 de J.-C.), Marc-Aurèle avait donné le titre d'Auguste à son fils Commode, qui venait d'être nommé consul.

L'année suivante (178 de J.-C.), Commode, âgé de dix-sept ans, partit avec son père pour la Germanie, et c'est, je crois, à cette occasion que le médaillon aux deux bustes fut frappé. Le jeune prince y est représenté avec la tête laurée en qualité d'Auguste et en raison aussi du triomphe qu'il avait partagé avec Marc-Aurèle en 177, ainsi que le démontre le précieux médaillon décrit par Eckhel (*Doctrina*, t. VI, p. 64) et par M. H. Cohen (*Descript. hist. des monn. impér.*, t. II, p. 504, nº 369). On remarquera que le médaillon récemment apporté en France a été certainement exécuté par le graveur qui a fait la pièce de mariage de Commode et de Crispine, pièce au revers de laquelle on lit VOTA PVBLICA, et qu'Eckel classe à l'an 177 (1).

La seconde pièce est encore plus remarquable. Quoiqu'elle appartienne à une époque de décadence, elle a cependant conservé les grandes qualités de style qui distinguent l'art romain des beaux temps.

Au droit, ce médaillon porte le buste de Dioclétien, lauré, tourné à gauche, avec manteau impérial, et tenant un sceptre surmonté d'un aigle. La légende est : IMP C G VAL DIOCLETIANVS P F AVG.

Au revers : VOTIS FELICIBVS. Dioclétien, debout, au pied d'un phare, sacrifie sur un trépied ou autel portatif, près duquel se tient un prêtre ou plutôt un *camillus*. La victime

(1) *Doctrina num.*, t. VII, p. 107.

offerte à Neptune, un taureau, est étendue sur le rivage. Des vaisseaux entrent dans le port accompagnés d'embarcations dont l'une porte deux enseignes militaires.

A l'exergue, SIS (Siscia).

Ce type est bien connu sur les médaillons de Commode qu'Alessandro Maffei, Haym, Eckhel et d'autres ont décrits, et auxquels M. Anatole Chabouillet a consacré une intéressante notice, insérée dans la *Revue numismatique* de 1841. Ce dernier numismatiste pense que les médaillons représentent, non pas comme on l'avait cru, la flotte Africaine apportant l'*annona*, mais l'arrivée dans un des ports voisins de Rome des navires chargés des simulacres de Sérapis et d'Isis. Il est évident en effet, que le plus grand des vaisseaux gravés sur le médaillon de Commode porte une figure de Sérapis assise à la barre, ce qui avait fait dire à Maffei : « Ma perche nel medaglione si vede figurato sovra la nave il Dio Serapide, mi è venuto in pensiero, che compiacendosi sommamente Commodo, como dissi, delle superstizioni di Egitto, avesse giudicato a proposito servirsi del l'immagine di questo dio straniero, in vece di quella di Nettuno, riputando che tanto l'uno che l'altro fossero una medesima deità (1). » M. Chabouillet fait d'ailleurs observer, avec raison, que sur plusieurs médailles de la série impériale alexandrine on trouve Sérapis à la poupe d'un navire, et qu'il est certain que là il remplit le rôle assigné à Neptune dans la mythologie. M. J. de Witte a décrit une lampe de terre-cuite en forme de barque sur laquelle est représenté Sérapis tenant le gouvernail. L'inscription ΛΑΒΕ ΜΕ ΤΟΝ ΗΛΙΟϹΕΡΑΠΙΝ ne laisse pas de doute sur l'identité du dieu (2).

Lampride dit, en parlant de Commode : « Classem africanam instituit quæ subsidio esset si forte Alexandrina fru-

(1) Aless. Maffei, *Gemme antiche figurate*, Roma, 1709, t. IV, p. 163, dans un chapitre intitulé : *Ragionamento sovra un medaglione di Commodo imperadore, steso in una lettera al signor Antonio Magliabecchi.*

(2) *Descript. des antiq. du Cab. Durand*, 1836, p. 389, n° 1777. — Voy. la figure de ce monument sur le frontispice de la thèse de Ch. Lenormant : *Cur Plato Aristophanem in convivium induxerit*, 1838, in-4°.

menta cessassent. Ridicule etiam Carthaginem, *Alexandriam*, *Commodam togatam* appellavit : quum classem quoque africanam *Commodianam Herculeam* appellasset » (*Commod.*, XVII). Ce passage doit être lu tout entier; il en résulte que la flotte établie pour rapporter du blé de Carthage, chef-lieu de la province d'Afrique, était destinée à pourvoir Rome pour le cas où les grains d'Alexandrie viendraient à manquer. Mais l'inscription VOTIS FELICIBVS montre que les prières adressées au dieu de la mer avaient été exaucées (1); la flotte était arrivée à bon port; cette flotte était celle d'Alexandrie que protégeait Sérapis, personnage un peu trop oublié par les antiquaires du dernier siècle et sur lequel M. Chabouillet a bien fait de rappeler l'attention des numismatistes. Je ne sais pourquoi M. H. Cohen a rejeté ce détail important dont la mention se trouve aussi dans l'*Iconographie romaine* du *Trésor de numism.*, p. 72.

Dans sa *Description historique*, le même auteur indiquait deux pâtres au bord de la mer (t. III, p. 123), et dans ses *errata* il y substitue Septime-Sévère accompagné d'une autre figure (t. VI, p. 618). Ce n'est là sans doute qu'une seconde faute d'impression, quoique Septime-Sévère ait prétendu se faire passer pour un fils de Marc-Aurèle.

Le médaillon de Dioclétien diffère bien peu de ceux de Commode; car sur ceux-là aussi la petite embarcation placée devant le grand vaisseau porte deux enseignes militaires qu'on paraît n'avoir pas remarquées (2). Cependant le médaillon frappé à Siscia de Pannonie ne nous montre pas la figure de Sérapis. La scène n'en demeure pas moins complètement la même, ce qui nous prouve qu'il y faut reconnaître, suivant la rédaction adoptée en dernier lieu par M. Lenormant dans le *Trésor de numismatique*, la flotte alexandrine. Cela deviendrait plus évident encore si l'on découvrait des

(1) Il est inutile de répéter ici, après Eckhel, tout ce qui a été dit sur le taureau sacrifié à Neptune. Voy. *Doctr. num.*, t. VII, p. 129.

(2) Elles sont très bien accusées sur un bel exemplaire du médaillon de Commode qui a appartenu à M. Prosper Dupré.

médailles d'autres empereurs offrant le même revers. C'est une bonne fortune que l'apparition si inattendue du beau bronze de Dioclétien peut nous faire espérer.

Au moment où nous livrons nos observation à l'imprimerie, nous apprenons avec une vive satisfaction que ce médaillon si précieux vient d'être acquis pour le Cabinet des médailles de la Bibliothèque impériale.

MM. Rollin et Feuardent ont obtenu de M. Prosper Dupré un médaillon contorniate de Salluste au sujet duquel il ne sera pas déplacé, je pense, de consigner quelques opinions nouvelles.

SALVSTIVS AVTOR. Buste *barbu* de Salluste, tourné à droite, avec paludamentum. Dans le champ, EP en monogramme.

℟. NVSMAGCONMONIMVS. Personnage lauré, vêtu d'une courte tunique et d'un paludamentum, chaussé de bottines, assis sur un tertre. Il appuie sa tête sur sa main gauche; son attitude est celle de la méditation (Pl. III, n° 3).

On connaît des médaillons contorniates de Térence, d'Apulée, d'Horace; ces écrivains, pas plus qu'Homère et Démosthène, n'ont reçu aucune épithète. Pourquoi Salluste seul est-il intitulé AVTOR? C'est apparemment qu'il importait de le distinguer d'un autre Salluste, au moment où le médaillon a été frappé.

Un contemporain de Pompée et de César est représenté barbu; n'y a-t-il pas là de quoi nous étonner? Notre étonnement ne sera-t-il pas le même, soit qu'on suppose que le portrait a été gravé d'après un buste contemporain de l'historien, soit qu'on admette que son image a été inventée sous le règne d'empereurs du Bas-Empire qui, comme Honorius et Valentinien III, étaient rasés.

Mais si nous examinons bien attentivement les médaillons de Salluste, particulièrement un exemplaire appartenant au Cabinet des médailles, pièce dont l'état de conservation est parfait, nous reconnaîtrons facilement qu'ils ont été fabriqués au temps de Julien, alors qu'à l'exemple de l'Empereur, beaucoup de personnages considérables portaient la barbe.

Or Julien comptait au nombre de ses amis Sallustius Secundus, qu'il s'associa dans le consulat en l'an 363 (1116 de Rome). C'était, dit Ammien Marcellin, le seul exemple de l'association d'un particulier à l'Empereur, qu'on pût citer depuis le règne de Dioclétien.

« Julianus vero jam ter consul adscito in collegium trabeæ Sallustio præfecto per Gallias, quater ipse amplissimum inierat magistratum : et videbatur novum, adjunctum esse Augusto privatum, quod post Diocletianum et Aristobulum nullus meminerat gestum (1). »

Un membre de la famille Sallustia, ami de l'Empereur et consul, pouvait être réellement, mais dans tous les cas devait paraître nécessairement un descendant de l'illustre écrivain partisan de César.

C'était faire un acte de courtoisie délicate que de donner au Salluste antique quelque trait de ressemblance avec le Salluste vivant. C'est ainsi que dans les médailles de restitution le visage de tous les empereurs passés offre une analogie très évidente avec celui du prince qui fait reproduire d'anciens types.

Le revers a, je le pense, après un examen attentif, été gravé en même temps que la tête de Salluste. Ce revers a été associé aussi au portrait d'Alexandre et à celui d'un hiéronique, ainsi que cela s'est pratiqué souvent pour les médaillons contorniates. C'est même à cet usage de combiner des revers avec des têtes pour lesquelles ils n'avaient pas été faits, qu'il faut attribuer la naissance des cercles tracés en creux ou *contorni*. Ces cercles avaient pour effet, lorsque le droit et le revers n'avaient pas exactement le même diamètre, de meubler le champ supplémentaire d'un côté, et de restreindre de l'autre le flan trop grand.

La légende de ce revers a presque toujours été mal lue ; mais elle a été quelquefois bien gravée, par exemple dans le recueil de lord Pembroke (2). Voici ce qu'en dit Sigebert Havercamp :

(1) Amm. Marcell., *Rer. gest.*, XXIII, 1.
(2) *Numismata antiqua*, 1746, part. III, pl. 98, n° 2.

« Aversæ partis obscuram et ignotam mihi fateor interpretationem. Summis scopulis insidet figura virilis, tanquam contra frigus hybernum vestibus bene munitus; digitum ad lævam aurem ita erigit, quasi vel ipse auscultans, vel alios ad similem attentionem admonens. Inscriptio satis mira et pariter ignota est MACCOMMO (1). »

Dans la description du musée Tiepolo, nous trouvons la légende deux fois reproduite ainsi : NYSMAC CONMONIMVS ce qui, à certain égard, était assez satisfaisant (2).

Eckhel, sans tenir compte de la gravure du cabinet Pembroke, réunit tous les caractères de cette légende en une seule ligne. Il s'exprime ainsi :

« NVSMACCONMONIMVS. Vir rupi insidens et respiciens. Incertus est epigraphes et typi sensus, etsi hæc aversa obvia, et, ut per intervalla vidimus, juncta cum variis anticis, in quibus vel Alexander Magnus, vel Sallustius auctor, vel Desiderius auriga proponuntur... Cannegieterus in insolentem hanc epigraphen commentatus operose conjecit, vocabulum MACCO designare *stultum*, nomine in fabulis Atellanis usitato. At enim omnes in hac pugna eruditionis suæ vires in ventum effudit (3). »

Ainsi Eckhel condamnait, avec raison, l'opinion de Cannegieter, qui avait pensé retrouver sur les contorniates le nom du bouffon nommé Maccus dans les Atellanes ou comédies osques.

M. Sabatier a cru devoir établir, à l'aide d'un point qui n'existe pas sur la pièce, une nouvelle coupure de la légende qu'il transcrit NVSMACCON.MONIMVS, en y joignant la variante refaite NAXIMACO.EVMONIMVS ; il ajoute :

« Ces noms de *Nusmaccon-Monimus* et de *Naximaco-Eumonimus* sont totalement inconnus. Havercamp mentionne aussi un exemplaire de ce médaillon, mais avec le mot MACCOMMO seulement, ce qui nous fait croire que cette

(1) *Dissert. de Alex. M. numism. et de nummis contorn.*, 1722, p. 147, n° 72.
(2) *Mus. Theup. num. antiq.*, 1736, p. 825, 826.
(3) *D. N.*, t. VIII, p. 309.

légende a été mal lue. De son côté, Cannegieter a cru que le mot MACCO, formé des initiales de cette légende incorrecte et tronquée, désignait une personne insensée, parce que l'expression *maccus* a été quelquefois employée dans ce sens par quelque auteurs latins; mais elle s'applique plutôt à un bouffon ou espèce de polichinelle romain (1). »

M. Henry Cohen, dans le tome VI de sa *Description des médailles romaines*, donne aux pages 557 et 587 la légende NVSMACCON MONIMVS, en conservant la division de M. Sabatier. Mais à la page 553, il imprime NVSMACON MONIMVS avec cette remarque ;

« Cette légende est la seule bonne, et l'homme assis doit avoir la tête tournée à droite (lisez à gauche). Mais ce revers a souvent été refait au burin, et alors on voit NAXIMACO EVMONIMVS ou d'autres altérations de la vraie légende, qui est incompréhensible pour nous, et l'homme assis ayant la tête tournée à gauche (lisez à droite). »

Il semble donc que depuis un siècle et demi, la question, loin de se simplifier, tende à se compliquer d'éléments contraires à une bonne solution.

Commençons donc par établir un point fort important. Le sixième caractère de la légende du revers, est positivement sur tous les exemplaires du médaillon que j'ai pu regarder non pas un C, mais bien un G comme l'avait vu le graveur de lord Pembroke, comme l'a vu aussi M. Léon Dardel en dessinant la planche XVI de M. Sabatier.

Ce G, qui ne peut se relier au C qui le suit montre tout de suite qu'il y a là une coupure, et par conséquent un mot abrégé, car il n'existe pas de mot latin terminé en G.

On comprend encore très facilement que NVS et MAG ne sauraient former un seul groupe. Il faut donc les séparer et lire NVS MAG, après quoi il nous reste CONMONIMVS, mot dans lequel on ne refusera pas de reconnaître le verbe *Commoneo* (archaïquement *conmoneo*) à la première personne du pluriel du prétérit.

(1) *Descript. génér des méd. contorn.*, 1860, p. 103.

J'obtiens donc NVS MAG CONMONIMVS, c'est-à-dire : *Nos magna commonuimus* (nous avons retracé de grandes choses).

Ici, il n'est pas inutile de rappeler la remarque du grammairien Agrœtius dans son traité *De orthographia:* « Commonemus præterita, admonemus præsentia, præmonemus futura (1) ».

A coup sûr une pareille phrase conviendrait merveilleusement à Salluste, et l'orthographe archaïque de la légende répondrait encore au goût bien connu de l'illustre historien de Catilina et de Jugurtha pour les vieilles formes latines.

Mais le costume militaire du personnage assis sur un tertre, la couronne de laurier qui ceint sa tête, son visage tourné vers le ciel, manière d'exprimer l'apothéose au temps du bas empire; tout en un mot nous indique un autre grand écrivain, Jules César, l'ami du premier Salluste, comme Julien était l'ami du dernier.

On objectera que César a été chauve et que quelque petite que soit la figure gravée au revers du médaillon contorniate on distingue des cheveux sur son front au-dessous de la couronne de laurier. Mais sur les deux beaux aureus du Cabinet des médailles nous retrouvons ce même détail, plus apparent encore dans les têtes que nous montrent d'excellents bronzes de Corinthe dont on ne tient pas assez compte lorsqu'on recherche les portraits de César (2).

On pourrait préférer *commonemus* à *commonuimus* à cause de l'échange très fréquent des caractères E et I, aussi bien dans les temps fort anciens qu'aux époques basses. Les recueils d'inscriptions nous en fournissent de nombreux exemples que chacun connaît. Toutefois il me semble qu'en raison du long espace de temps qui s'était écoulé depuis la mort de César et celle de Salluste jusqu'au moment où le médaillon a été fabriqué, le prétérit est plus probable. On aura écrit *commonimus* comme on écrivait *monimentum*, *contibernalis*, *etriscus*. Cependant, je le reconnais, *commonemus* peut être défendu.

(1) H. Putsch, *Gramm. lat. auct. antiq.*, col. 2271, lign. 24.
(2) Mionnet, *Descript.*, t. II, p. 171. — T. IV, Suppl., p. 54.

J'en ai dit assez dans un précédent article (1) pour bien établir que les lettres V et O se remplaçaient réciproquement. Je renvoie à ce travail, me bornant à rappeler le passage du grammairien Cassiodore : « Nec mirum est veteres V littera pro O usos, nam et O pro V usi sunt. » Dans les inscriptions, on trouve cet échange très fréquemment. C'est AGRV pour *agro*, VNV LVCV pour *uno loco*, consubrinus, suboles, epistula, sacerdus, Deusduna, octuber, NVMEN pour *nomen*, RVMA pour *Roma*, CVSTVS pour *custos*, etc., etc.

Puisqu'on écrivait *custus* et *sacerdus*, on a pu représenter le pronom *nos* par le mot NVS. Je crois que ceux de nos lecteurs qui ont vu beaucoup de latin dans les textes originaux, inscriptions ou manuscrits, ne me querelleront pas sur ce point.

La légende en apparence inexplicable NVSMAGCONMONIMVS se résout par une phrase très claire : *Nos magna commonuimus*, de même que le mot OLEXIVS tracé sur un autre médaillon contorniate se lit *Ulysseus*, par suite de l'échange des lettres congénères.

M. Sabatier a dit : « Le nom d'*Olexius* est tout à fait inconnu ; il est difficile de savoir à qui il se rapporte (2), » et cependant il avait fort bien démêlé que la médaille a pour type Ulysse se cachant sous le ventre d'un bélier pour échapper à Polyphème.

La numismatique ne saurait se passer de la philologie, qui, à son tour, doit s'appuyer sur l'étude des médailles. Un exemple de plus ne saurait nuire.

Sous le consulat de Julien et de Salluste (an 363), époque à laquelle je place l'émission de notre médaillon, un Romain nommé Pacatianus consacrait à sa mère Eleutheria une inscription, conservée aujourd'hui au musée de Latran. Cette inscription, publiée autrefois dans les recueils de Fabretti et de Muratori, a été récemment rééditée avec le plus grand soin par M. J. B. de Rossi (3). Elle est incomplète ; une fracture du

(1) *Revue num.*, 1863, p. 160 et suiv. — P. 29 du présent volume.

(2) *Descr. gén. des méd. contorn.*, pl. XIII, n° 17, p. 88. — Cf. *Revue num.*, 1840, p. 91, et 1861, p. 246, les remarques de M. l'abbé Greppo et de M. J. de Witte.

(3) *Inscript. christ. Urbis Rom. VII° sæc. antiquiores*, 1861, vol. I, p. 88.

marbre a enlevé le commencement de toutes les lignes; mais à la fin des neuf premières, on remarque une série de signes dont je vais donner l'indication.

1re ligne. Palme verticale sur une rosace.
2e — Couronne de feuillage.
3e — Monogramme du Christ.
4e — Monogramme composé des lettres EP (⳩).
5e — Palme inclinée.
6e — Croix à bras coudés en équerre, 卐.
7e — Trépied.
8e — Oméga.
9e — Υ.

Voici ce que M. de Rossi dit au sujet de ces signes :

« Signa sive symbola, notæ ac Græcæ litteræ, quæ ad calcem uniuscujusque versus sunt adscrisptæ, facile, ut reor, possent explicari, si integra foret inscriptio; capita enim versuum paribus signis distincta fuisse non dubito. Nunc, quæ illorum propria heic et certa significatie sit, res obscura est, de qua suus erit alibi disputandi locus (1). »

Assurément, lorsque nous voyons à la fin de la huitième ligne un *oméga*, nous sommes tout naturellement portés à supposer qu'au commencement de cette même ligne il y avait un *alpha*. Si cela est admis, il en découlera cette conséquence que chacune des autres lignes devait avoir son symbole initial. Mais leur disparition doit-elle nous enlever tout espoir d'expliquer ce qui nous reste ? Je ne le pense pas. Je remarque que sur les sept premiers signes, six sont tous imprimés dans le champ des médaillons contorniates; que le troisième, un monogramme du Christ, figure au revers d'un monument de la même classe.

1. Palme verticale sur une rosace. — Médaillon dans Havercamp. *De nummis contorniatis*, 1722, p. 147, n° 72.

2. Couronne. — *Ibid.*, n° 37. — Sabatier, *Contorn.*, pl. I, n° 7.

3. Monogramme du Christ. — *Revue numism.*, 1857, pl. VIII, n° 4.

(1) *Inscript. christ. Urbis Rom. VII° sæc. antiquiores*, 1861, vol. I, p. 89.

4. Monogramme composé des lettres EP. — Voy. Havercamp, *loc. laud.* — Eckhel, *Doct. num.*, t. VIII, p. 280. — Sabatier, *l. cit.* passim. C'est le signe le plus commun sur les contorniates.

5. Palme inclinée. — Même observation.

6. Croix à bras coudés. — Havercamp, n° 47.

7. Trépied. — H. Cohen, *Méd. impér.*, t. VI, p. 576, n° 65.

On remarque encore tracés en creux ou incrustés dans le champ des médaillons contorniates une épée, une pique, un cheval, divers animaux féroces; il est donc bien évident que ces symboles avaient rapport au genre de lutte et à la victoire que les médaillons étaient destinés à rappeler et à récompenser. Les couronnes et les nombreuses palmes que nous avons indiquées donnent bien le sens qu'il faut attribuer à ces représentations (1). Au monogramme du Christ s'attache l'idée exprimée par ces mots célèbres : *Hoc signo victor eris.* Le trépied est aussi un symbole de victoire, parce qu'il était décerné en prix dans les jeux (2).

Munera principio ante oculos circoque locantur
In medio : sacri tripodes, viridesque coronæ,
Et palmæ, pretium victoribus (3).

Des vases peints nous montrent la croix à bras coudés figurée sur le disque d'un athlète vainqueur (4). Tout cela s'accorde bien avec le sens de l'épitaphe d'Eleutheria :

[*Hæc tibi æte*]*rna domus in qua nunc ipsa secuta quiescis,*
[*Corpore namque tuu*]*s spiritus a carne recedens*
[*Est sociatus*] *sanctis per meritis et opera tanta,*
[*Quæque Deu*]*m metuisti semper quiescis secura.*

(1) Il en est de même d'une petite figure de la Victoire signalée par Eckhel, *Doctr. num.*, t. VIII, p. 279.

(2) Voy. les peintures des vases, *Mon. de l'Inst. arch.*, vol. IV, 1848, pl. LIV. — Panofka, *Mus. Blacas*, pl. I. — Panofka, *Cabinet Pourtalès*, pl. VI. — Stackelberg, *Die Græber der Hellenen*, pl. XVII. — Ch. Lenormant et J. de Witte, *Élite des monum. céram.*, t. I, pl. XCI, XCVII. — Éd. Gerhard, *Auserl. Vasenbilder*, t. IV, pl. CCXLVII, CCLVI, CCLVII, n°s 1 et 2.

(3) *Æneid,*, V, v. 109.

(4) Gerhard, *Auserl. Vasenbild.*, t. IV, pl. CCLIX. — J. de Witte, *Notice sur quelques vases peints de la collection Castellani*, 1865, p. 31, n° 48.

Son fils Pacatianus s'est plu à la montrer récompensée comme un athlète, un aurige, sorti victorieux de la lutte. Les symboles complétaient le texte, et n'avaient rien de trop ouvertement chrétien.

Le monogramme composé des caractères EP, si fréquent sur les médaillons contorniates, doit encore être une marque de triomphe. On le trouve gravé, ainsi que l'a déjà fait remarquer Eckhel, sur une petite lame de bronze, accompagné d'une palme et du monogramme du Christ (1).

« Quare cum hæ literæ EP. vel PE. in hoc monumento jungantur cum palmæ ramo, in multis vero contorniatis in hujus rami vices succedant, conjici potest eas aliquid ad victoriam pertinens significare (2) ».

Très vivement impressionné par cette réflexion du célèbre numismatiste viennois, j'ai cherché si le monogramme ne pouvait pas se lire IEP, en prenant la haste verticale commune aux deux lettres pour un *iota*, auquel cas nous aurions eu le commencement d'Ἱερονίκης, vainqueur dans les jeux sacrés (on nommait ainsi les Olympiques, les Pythiens, les Néméens, les Isthmiques). Les hiéroniques étaient les vainqueurs par excellence; mais, dans le monogramme, on ne voit jamais de prolongement de la haste, soit en haut, soit en bas, qui dénonce la présence de l'*iota*. Il existait d'ailleurs dans la collection Renesse un médaillon contorniate dans le champ duquel on voit un E retourné près du buste d'un aurige, armé d'un fouet et accompagné de son cheval (Sabatier, *Contorn.*, pl. VI, n° 10). Cet E pourrait être, il est vrai, la lettre initiale du nom de l'aurige; mais il semble se rattacher étroitement au monogramme EP. Dès lors on est ramené vers ce passage de Pline : « Eporedias Galli bonos equorum domitores vocant (3). » Les Romains se servaient de mots gaulois, comme nous employons des mots anglais pour tout ce qui concerne les courses et les chemins de fer. Ils nommaient un char

(1) Laur. Pignorii *De servis*, 1694, p. 32.
(2) *Doctr. num.*, t. VIII, p. 280.
(3) *Hist. nat.*, III, 17.

rheda, un cocher *rhedarius*, des rênes *epirhedium*. On peut admettre qu'ils accordèrent le surnom *eporedia* à ceux qui s'étaient montrés assez habiles à manier leurs chevaux pour triompher de leurs concurrents. Les mots *rheda* et *rhedarius* furent en usage dès le temps de la meilleure latinité et subsistaient au Bas-Empire (1).

Si nous trouvions quelque jour la confirmation de l'explication que je propose ici à titre d'hypothèse et pour fomenter les recherches, le monogramme EP deviendrait un équivalent de la palme, de la couronne, du trépied, un signe de victoire. En conséquence, on ne s'étonnerait pas de le rencontrer à la place qu'il occupe dans l'épitaphe d'Eleutheria, et faisant pendant à une palme près du monogramme du Christ, entouré d'une couronne, qui se voit sur la plaque d'esclave publiée par Lorenzo Pignoria. Dans tous les cas, ces deux derniers monuments nous paraissent inséparables des contorniates. Les épigraphistes et les numismatistes sont appelés à se prêter sur ce terrain un mutuel secours.

(1) Cicer., *Mil.*, 10. — *Attic.*, VI, 1. — Varro, *Ling. lat.*, III. — Cæsar, *Bell. gall.*, I, 51. — Sueton., *Cæs.*, 57. — Martial, *Epigr.* X, 13. — *Cod. Theod.*, tit. V, leg. 8.

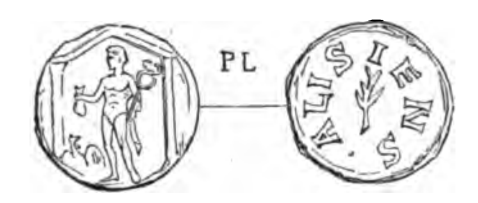


MONNAIES DE PLOMB DE MEDIOLANUM

TROUVÉES AU MONT-BERNY (OISE).

(Extrait du t. XI (nouvelle série) de la *Revue numismatique*, 1866, pp. 1-8.)

Il y a près de cinq ans, j'ai publié dans cette *Revue* l'empreinte d'une monnaie de plomb trouvée à Alise-Sainte-Reine, et portant le nom des habitants de cette antique localité, ALISIENS[*ium*].

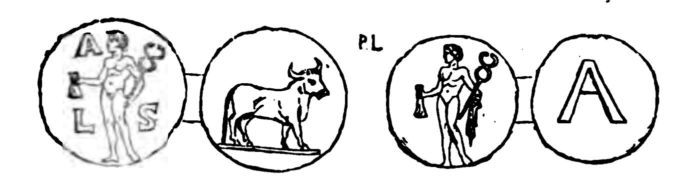


Un peu plus tard, un second exemplaire de la même monnaie, retrouvé dans une collection particulière, a été donné par l'Empereur au Cabinet des médailles de la Bibliothèque impériale.

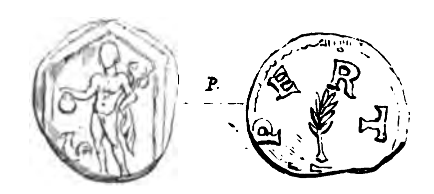
Ces monnaies ont pour type, comme on le voit dans le dessin ci-dessus, d'un côté, Mercure dans un édicule, et de l'autre un petit rameau autour duquel la légende est tracée.

J'avais cru pouvoir me permettre de rapprocher de cette pièce, en raison de la ressemblance du type, deux autres plombs, édités autrefois par Ficoroni, sur lesquels on voit ALS

et A. Je considérais ALS comme une abréviation, une contraction d'Alisiensium.



La publication de la monnaie d'Alise nous valut bientôt la connaissance d'un plomb absolument semblable quant aux types, mais offrant la légende PERTE[*nsium*] et trouvé à Perthes, village situé entre Vitry-le-Français et Saint-Dizier. M. Gustave d'Amécourt, à qui cette pièce appartient, a reconnu très exactement qu'elle avait été fabriquée pour le pays même où elle a été recueillie.



On a été généralement frappé de ce fait : deux monnaies portant un type commun ont été découvertes dans deux localités aujourd'hui sans importance, et elles offrent précisément le nom des habitants de ces localités.

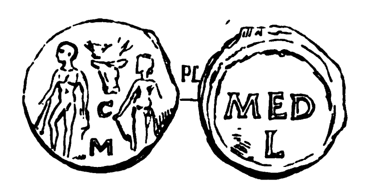
Plus tard encore, en examinant, avec la permission de l'Empereur, le musée d'antiquités nationales fondé au château de Compiègne par Sa Majesté, musée dans lequel se trouvent maintenant rassemblées des séries extrêmement remarquables de monuments de toutes les époques provenant de la forêt ou des environs, j'ai remarqué deux monnaies de plomb trouvées au Mont-Berny, en 1861 et en 1863, par M. Albert de Roucy, et qui n'avaient point été classées.

L'une de ces monnaies a pour type un rameau entouré d'un nom de peuple, MEDIOL(*anensium*), comme les pièces

d'Alise et de Perthes; mais, au lieu du Mercure, elle offre, au droit, deux divinités, Jupiter et Vénus céleste.



La seconde, de plus petit module, présente, au droit, Hercule et la Fortune, accompagnés d'une tête de taureau et des lettres CM; au revers, l'inscription MED—L en deux lignes.



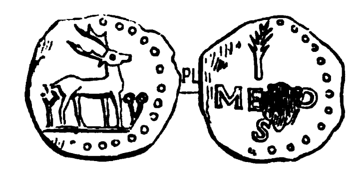
Les caractères de la pièce au rameau (MEDIOL) sont identiques pour les dimensions et le style à ceux des légendes ALISIENS et PERTE.

La légende MED—L de la petite pièce, qui me paraît être une division de la grande, m'a semblé être aussi une abréviation du nom des *Mediolanenses.*

Ainsi donc les monnaies du Mont-Berny, trouvées dans un même lieu, mais non à la même place et à deux ans d'intervalle, nous offrent, avec des modules différents, les inscriptions MEDIOL et MED—L. Ne peut-on pas, sans trop de témérité, supposer qu'elles ont la même origine, et que la légende abrégée indique encore cette fois une division monétaire? On sait que depuis longtemps M. le duc de Luynes a établi que dans la numismatique grecque la division des types (un cheval, un demi-cheval, une tête de cheval par exemple) correspond aux fractions monétaires, aux diverses valeurs dont elle est un indice matériel facile à distinguer.

Ce n'est pas tout; en continuant les fouilles entreprises

dans la forêt de Compiègne, M. Albert de Roucy a découvert au Mont-Berny, vers la fin de 1864, un nouveau plomb qui a pour types, au droit, un cerf entre deux plantes; au revers, le petit rameau au-dessous duquel on lit ME··O—S en deux lignes. Malheureusement une exfoliation du métal a détruit une partie de la légende.



Mais le trou qu'elle a produit a précisément la largeur nécessaire pour contenir les caractères DI; en sorte qu'on pourrait restituer la légende sans beaucoup de hardiesse, et y voir ME [DI] O, surtout alors que le petit rameau relie la pièce qui porte cette légende à celle qui a été décrite plus haut, et qui nous a fourni le mot indubitable MEDIOL.

La lettre S qui se voit dans le champ de la dernière monnaie, à la seconde ligne, est difficile à rattacher au nom des Mediolanenses; c'est peut-être la marque d'un *semis*. La série des découvertes n'est sans doute pas épuisée, et il vaut mieux attendre la venue de quelque nouvelle monnaie que d'insister sur une explication qui laisse des doutes dans l'esprit.

Il nous reste à chercher à quel Mediolanum appartiennent les trois plombs du musée particulier de Compiègne.

Mediolanum est un nom gaulois commun à un certain nombre de lieux. On connaît, outre le Mediolanum de la Gaule transpadane, aujourd'hui Milan, Mediolanum Santonum (Saintes), Mediolanum Aulercorum (Evreux), Mediolanum entre Rodumna (Roanne) et Forum (Feurs), Mediolanum entre Argenton et Néris (Château-Meillan), Mediolanum entre Eclaron et Saint-Dizier (Moëlain), Mediolanum Ordovicum en Grande-Bretagne, etc.

Est-ce à l'un de ces Mediolanum qu'il faut attribuer les monnaies que nous étudions? cela me paraît extrêmement douteux.

On sait que les espèces de valeur infime ont une circulation très restreinte. De savants voyageurs, entre autres MM. Waddington et de Saulcy, ont remarqué que sur le site des villes antiques on ne rencontre guère, en fait de monnaies de cuivre, que des pièces frappées dans ces villes même. J'incline donc à penser que les pièces déterrées en trois fois au Mont-Berny sont originaires du pays où elles avaient été enfouies, c'est-à-dire d'un Mediolanum situé sur la lisière de la forêt de Compiègne.

Le Mont-Berny, comme le camp de Saint-Pierre, se trouve à la pointe orientale de cette forêt, sur la voie antique qui conduit à Champlieu. Toute cette partie du pays, dans une longueur d'environ huit mille mètres, présente de distance en distance des ruines antiques d'un grand intérêt.

Un théâtre, un beau temple dont les restes dénotent une grande recherche dans l'ornementation, des bains et de nombreuses habitations indiquent que là vivait une population assez considérable.

Parmi les ruines, on a exhumé des outils de toute sorte, des monnaies d'argent en grand nombre, des bijoux, des armes, des inscriptions. Des coquilles marines recueillies en certaine quantité montrent que les habitants aimaient le luxe de la table, ce que confirme encore l'élégance des ustensiles domestiques.

A coup sûr la localité où se trouvent toutes ces choses, accumulées maintenant dans le musée de l'Empereur, a porté un nom. La *Garenne du roi*, la *Carrière du roi*, *Queue-Saint-Étienne*, et d'autres appellations analogues ne peuvent pas avoir une bien grande ancienneté, et indiquent toute autre chose que des lieux habités.

Je me suis donc permis de faire part à l'Académie des inscriptions et belles-lettres du fait dont j'entrevois l'existence. Le lieu anonyme qui a laissé subsister tant de vestiges considérable à l'orient et au sud de la forêt de Compiègne se nommait *Mediolanum*. Plus ce nom est commun dans les Gaules, et plus il me paraît permis de l'attribuer aux ruines parmi lesquelles ont été déterrées les trois monnaies de plomb que j'ai

décrites. Je dis *monnaies*, comme je l'avais déjà fait en 1861, parce que depuis cette époque, j'ai publié des pièces de plomb recueillies par Mariette-Bey au Sérapeum de Memphis, pièces sur l'une desquelles se voit la marque de valeur non équivoque B OBOΛOI (1).

Notre savant collaborateur M. Huillard-Bréholles, frappé de l'intérêt qu'offre pour l'histoire de nos *Pagi*, la collection des pièces de plomb qui tend à s'accroître, a bien voulu faire, de son côté, quelques recherches dont il a eu l'obligeance de me communiquer le résultat.

« Dans la carte de Cassini (nº 44), paraît un Ru Melaine (Rue Melaine dans la carte de l'état major, nº 33), indiqué comme un lieu habité entre Pierrefonds et l'écart de Fontenoy.

« J'ai vainement cherché, ajoute mon confrère, dans les titres de la Châtellenie de Pierrefonds la mention de cette localité; je crois que le nom de Melaine s'applique plutôt au ruisseau qui sort de l'étang de Pierrefonds, passe à Fontenoy au pied du Mont-Berny, alimente ensuite les étangs de Saint-Lazare, Batigny et Vieux-Moulin, et va se jeter dans l'Aisne au pont de Berne où il prend le nom de Ru de Berne. Dans une charte du pape Alexandre III, un *Mediolanum* est mentionné comme appartenant à l'abbaye de Saint-Waast d'Arras, et placé à côté de noms de lieux du comitatus de Beauvais (2). »

Il est très évident que si nous avions à traduire en latin Ru-Melaine, la première expression que la déduction philo-

(1) *Revue numism.*, 1861, p. 407, pl. XVIII, nº 1. — P. 507 et pl. XI, nº 1 du tome II des *Œuvres de A. de Longpérier*.

(2) *Mém. de l'Acad. d'Arras*, t. XXI, 2ᵉ partie, *Recherches sur l'abbaye de Saint-Vaast*, par M. Tuillier.

Page 351. Privilège de Charles, empereur, vers 877 : « In pago Vermandensi Mediolanas, Valles, Puteas-aquas. »

Page 359. Privilège du roi Eudes, 891 : « In pago Belvacensi Mediolanas, Puteas-aquas, Angili curtem, Valles. »

Page 366. Année 1024, privilège de Benoît VIII : « Vals, Puteas-aquas, Mediolanum, Breni, Senous, in pago Batuano, » etc.

Page 394. Année 1169, privilège d'Alexandre III : « Puteas-aquas, Anilinum, Bubircurt *Berny*, Meurchin, *Moylens* (qui paraît bien identique avec Mediolanum), Valles super summam pluvium, » etc.

Il est aussi question, en 1115, des moulins de Meaulleus.

(*Note de M. Huillard-Bréholles.*)

logique nous conseillerait serait *Rivus Mediolani*. La chute des consonnes dentales à l'intérieur des mots étant une des conséquences les plus habituelles de la durée de ces mots chez nous, il est certain que *Melaine* est bien plus voisin de *Mediolani* que Milan et Moëlain de *Mediolanum*. Le rapprochement établi par M. Huillard-Bréholles est donc fort séduisant. Toutefois, je ne puis m'empêcher de remarquer que nous ignorons encore si le nom de Ru-Melaine a quelque antiquité, s'il ne tire pas son origine de quelque nom d'homme apporté de loin. Cela, sans doute, est peu probable ; mais l'abus des *lieux-dits* m'épouvante. Et je préfère, dans une certaine mesure, suspendre mon jugement sur une question présentée avec la plus grand réserve par un savant plein de critique, que de me jeter sur le terrain des *lieux-dits* si fertile en extravagances. Les bonnes preuves d'ailleurs nous viendront peut-être à l'appui d'une proposition qui est très ingénieuse.

Je dois faire observer que la pièce découverte en 1864 a pour type un cerf entre deux plantes ou arbrisseaux, sujet qui convient parfaitement à une localité sise sur la lisière d'une forêt. Le petit rameau tracé au revers est identique à celui qu'entoure la légende MEDIOL.

J'insiste encore sur un point : Les pièces de plomb trouvées au Mont-Berny se rattachent étroitement à celles qui proviennent d'Alise et de Perthes, et nous montrent comme plus certaine encore l'existence d'un monnayage particulier dans la Gaule, à une époque assez avancée de l'empire que nous indique la forme des caractères, très semblables à ceux des monnaies romaines du IIIe siècle. Cette époque s'accorderait fort bien avec le style du temple de Champlieu.

Déjà au temps de Galba la Gaule avait émis des monnaies autonomes (1). Les troubles qui survinrent en Italie depuis le règne de Septime Sévère jusqu'à celui d'Aurélien ont laissé plus d'une fois aux provinces l'occasion de manifester leur indépendance.

(1) *Revue numism.*, 1862, pl. VII, nº 4.

RECHERCHES

SUR

LES ATELIERS MONÉTAIRES

DIOCLÉTIEN ET LA TÉTRARCHIE.

(Extrait du tome XI (nouvelle série) de la *Revue numismatique*, 1866, pp. 156-164.)

On est encore loin d'avoir étudié d'une façon complète les marques placées à l'exergue du revers des monnaies romaines frappées pendant les IIIe et IVe siècles de notre ère.

M. le marquis de Lagoy nous a, à la vérité, fourni dès 1838 une clef méthodique qui pouvait singulièrement avancer la question. Mais son excellente explication se trouvait consignée sous forme de lettre dans l'ouvrage d'un autre archéologue où personne n'allait la chercher, et nous avons cru devoir la reproduire dans cette *Revue* (1).

Autrefois, les PP. Banduri et Tanini ont donné une place considérable dans leurs catalogues aux marques monétaires. Cependant, n'étant dirigés par aucune méthode, ils se trouvaient sans défense contre les mauvaises lectures. Ils ont accepté de bonne foi tout ce que leur fournissaient leurs devanciers; et dans les descriptions qu'ils ont faites de monnaies existant sous leurs yeux, on sent qu'ils procédaient (en ce qui concerne ces marques) au hasard, s'en rapportant au premier coup d'œil, qui peut si souvent égarer. L'incohérence apparente des marques monétaires rebutait l'attention des numismatistes. Les lexiques, comme ceux de Gusseme et

(1) 1860, p. 80.

de Rasche, par exemple, enregistrant tout ce que les catalogues fournissent, propageaient l'erreur au lieu de la restreindre.

Il en est résulté que peu à peu les amateurs de médailles n'ont plus attaché d'importance aux marques monétaires. Mionnet et M. H. Cohen ne leur accordent qu'une place insuffisante; et ce dernier, en les isolant de la description des revers dans son ouvrage sur les monnaies impériales, si utile d'ailleurs, semble avoir désespéré du profit qu'on pouvait en retirer.

En effet, l'explication des marques d'ateliers n'a de solidité qu'autant qu'elle se trouve d'accord avec l'ensemble des types et légendes des monnaies qui les portent; et, d'autre part, ces marques, considérées isolément, ne pourraient offrir aucun intérêt historique. Quelque pénible que puisse paraître pour les rédacteurs de catalogues le système adopté par Banduri, c'est encore, sauf quelques modifications qu'il est facile d'y apporter, celui qui nous procure les documents les plus efficaces.

Nous en parlons après expérience faite; car nous avons plus d'une fois regretté dans le cours des recherches qui nous occupent ici, de n'avoir pas obtenu des livres modernes les secours qu'ils semblaient devoir nous prêter. Mais venons au sujet que nous voulons exposer.

Il importe d'écarter d'abord toute mauvaise leçon. La tâche offre bien quelque difficulté. Comment décider que tel ou tel rédacteur de catalogue ancien s'est trompé dans sa lecture, alors qu'il transcrivait les marques empreintes sur des monnaies dont les mêmes exemplaires ne sont pas sous nos yeux? En s'appuyant sur le sens général des groupes? Mais si ces groupes comportent dans leur formation un certain nombre d'éléments empruntés aux auteurs qu'il s'agit de contrôler, on risque de tomber dans un cercle vicieux.

Il faut donc recourir à la plus grande somme possible de monuments originaux, et ensuite se rendre compte des chances d'erreurs de nos devanciers. Pour les apprécier, il est presque

indispensable d'avoir soi-même copié des textes antiques de diverses langues, ce qui permet de poser ce principe : « On ne copie exactement que ce qu'on lit, et on ne lit que ce que l'on comprend. »

Il s'ensuit que la copie de caractères sur le sens desquels le transcripteur n'a pas eu d'idées précise, n'offre aucune garantie. Mais d'un autre côté, comme toute règle a ses exceptions, le hasard peut l'avoir conduit plus d'une fois et comme malgré lui à lire juste.

C'est là-dessus que doivent se fonder nos scrupules.

Il est à remarquer qu'à l'époque où furent fabriquées les monnaies dont nous allons parler, c'est-à-dire celles de Dioclétien et de ses associés, les caractères de l'alphabet latin avaient des formes qui peuvent faire naître bien des confusions. L'V ressemble à l'A et à l'N; l'R est en même temps très voisin de l'A et du B. Le Δ, l'A, l'H et l'M se confondent dans leurs altérations; sans compter qu'il existe dans les exergues, entre les caractères alphabétiques, des symboles que parfois on a pris pour des lettres. Les petites gerçures du cuivre occasionnées par la fabrication et par le temps attaquent souvent la forme de ces lettres de l'exergue, au point de les rendre méconnaissables. Avant donc de faire entrer dans nos listes une marque monétaire empruntée à Banduri, Tanini, Rasche, il faut se demander si elle se rattache à une série. Si elle s'en écarte en un point, on doit avoir recours à la monnaie originale. C'est ce que nous avons fait autant que nous l'avons pu, et les monnaies ont toujours répondu à notre attente.

Pour montrer le parti qu'on peut espérer de l'étude des marques d'atelier, nous nous attacherons aujourd'hui à une classe très restreinte, bien délimitée, qui nous permettra de soumettre aux archéologues des résultats clairs, peu nombreux, mais par cela même plus facilement saisissables.

Nous voulons parler des moyens bronzes de la tétrarchie, qui sont, à ne consulter que leur légende circulaire, incontestablement frappés à Rome, dans l'Urbs par excellence.

La légende du revers se présente avec les variétés que voici :

SACRA	MON	VRB AVGG ET CAESS NN
SAC	MONET	VRB AVGG ET CAESS NN
SAC	MON	VRB AVGG ET CAESS NN
SAC	M	VRB AVGG ET CAESS NN
S.	M.	VRB AVGG ET CAESS NN

De la combinaison de ces variantes, il résulte une lecture parfaitement déterminée : *Sacra moneta Urbis Augustorum et Cæsarum nostrorum.*

Donc, les marques placées à l'exergue ne peuvent se rapporter qu'à Rome, et par conséquent aux diverses officines qui existaient dans la ville éternelle.

Dans chacune de ces officines, frappait-on simultanément des monnaies au nom des deux augustes et des deux césars? Nous ne le croyons pas.

Il est facile de remarquer, en étudiant une autre série appartenant à la même époque, celle des moyens bronzes de Carthage à la légende *Salvis augustis et cæsaribus felix Karthago*, que les notes numérales grecques placées à l'exergue s'accordent avec le rang que chacun des princes occupait dans l'État :

Augg.	Dioclétien	A
	Maximien Herculius	B
Cæss.	Constance-Chlore	Γ
	Maximien-Galère	Δ

Il y avait donc à Carthage une officine affectée à chacun des membres de la tétrarchie.

Ceci posé, il n'est pas fort malaisé de voir qu'en classant les moyens bronzes de Rome dans l'ordre hiérarchique des princes, on obtient un résultat identique :

Diocl. aug. R.P.	P, foudre.	....	R, croissant, P.
Maxim. aug. R.S.	S, foudre.	S, massue.	R, croissant, S.
Chlorus cæs. R.T.	T, foudre.	T, massue.	R, croissant, T
Galère cæs. R.Q.	Q, foudre.	....	R, croissant, Q.

Première série : Romana prima. — Romana secunda, — Romana tertia, — Romana quarta. — Un soleil dans le champ de la médaille.

Deuxième série : Prima, secunda, tertia, quarta, avec le foudre qui se rappporte au surnom de Dioclétien *Jovius.*

Troisième série : Secunda, tertia, avec la massue qui se rapporte au surnom de Maximien et de Constance, l'un et l'autre *Herculius* (1).

Quatrième série : Romana prima, — Romana secunda, — — Romana tertia, — Romana quarta, avec un croissant.

Ce sont là, à ce qu'il nous semble, les monnaies frappées depuis l'an 1045 de Rome (292 de J.-C.) jusqu'en 1058 (305 de J.-C.), c'est-à-dire pendant un laps de treize années.

Mais à partir du 1er mai 305 et jusqu'au 25 juillet 306 de Jésus-Christ, Dioclétien et Herculius sont remplacés comme augustes par Constance Chlore et par Galère; Sévère et Maximin Daza deviennent césars. Voici le tableau de la monnaie de Rome telle qu'elle se présente alors :

Chlore aug.	R.P.	Soleil dans le champ.
Galère aug.	R.	Couronne, S.
Sévère cæs.	R.T.	Soleil dans le champ.
Daza cæs.	R.Q.	Soleil dans le champ.

Une seule série : Romana prima, Romana secunda, pour les deux nouveaux empereurs; Romana tertia, Romana quarta, pour les deux césars. La pièce de Galère avec couronne entre les caractères R. S. appartient très probablement à la série de l'an 307, et nous ne la laissons ici provisoirement qu'en attendant l'arrivée du moyen bronze avec la note R. S. qui ne peut manquer de se produire (2).

(1) Il existe un aureus de Constance Chlore avec la légende *Virtus Herculi Cæsaris*, au sujet duquel Eckhel a cité un passage du panégyrique d'Eumène et le texte de Lactance déjà rapporté par Spanheim (*De præst. num.*, 1717, t. II. p. 495 et s.). Dans une inscription publiée par Montfaucon (*Ant. expl.*, t. II, Suppl., p. 121), Constance s'intitule *Herculius junior*. — Cf. l'inscription de Sirmium où sont nommés les *Jovii* et les *Herculii* (Henzen, *Inscr. sel.*, n° 5560 *a*).

(2) Il importe de faire bien exactement le départ entre les monnaies de

Nous sommes, il convient de le dire, encore guidé et autorisé par la connaissance des monnaies de Carthage à la légende *Salvis augustis et cæsaribus*, qui, pour cette année 305-306, nous offrent des marques numérales d'une clarté parfaite, et dont voici le relevé :

Chlore aug.	A
Galère aug.	B
Sévère cæs.	Γ
Daza cæs.	Δ

Il y a là, on en conviendra, des faits palpables, concordants, et bien autrement éloquents que la plus longue dissertation.

Le 25 juillet 1059 (306 de J.-C.), Constance Chlore meurt. Nous n'avons aucun document qui nous montre si la première officine demeura fermée pendant quelque temps, ou si Galère y fit frapper monnaie avec la marque R. P., en qualité de doyen survivant des augustes. Mais après le 28 octobre, Maxence ayant déterminé son père Herculius à reprendre les fonctions impériales auxquelles il avait renoncé, ce dernier vit travailler pour lui la première officine. La tétrarchie se trouva transformée pour quelques mois en une pentarchie composée de trois augustes et de deux césars, sans compter Maxence, en lutte avec ses collègues, et dont jusqu'à présent on n'a pas retrouvé la monnaie au type qui nous occupe. Voici le tableau monétaire qui correspond à cette époque :

Max. Herc. aug.	R, couronne, P.
Galère aug.	R, couronne, S.
Sévère aug.	R, couronne, T.
Daza cæs.	R.Q.
Constantin cæs.	R, couronne, Q.

La position de Constantin depuis l'an 306 était assez sin-

Maximien Herculius et celles de Galère, auguste. Dans les plus grandes collections, on trouve parfois des pièces de ces empereurs qui n'ont pas été correctement classées. Avec un peu d'attention on peut cependant les replacer dans leur ordre véritable.

gulière. Proclamé auguste à York, il fut forcé par Galère de revenir au titre de césar. Créé auguste par Herculius au mois de mars 307, il ne fut reconnu en cette qualité par Galère qu'un an plus tard, en 308. Mais l'atelier de Rome devait procéder avec une certaine légalité et suivre les décisions du sénat (1).

Après avril 1060 (307 de J.-C.), le nombre des gouvernants est ramené à quatre, par suite de la mort de Sévère, Maxence restant à part. A ce moment, la *Sacra moneta Urbis* est divisée de la manière suivante :

Max. Herc. aug. . . . . ,	R, couronne, P.
Galère aug.	R, couronne, S.
Daza cæs.	R, couronne, T.
Constantin cæs.	R, couronne, Q.

On pourrait croire qu'à partir du mois de novembre 306, Maxence ne laissa pas frapper monnaie dans Rome au nom de Galère et de Sévère, ses ennemis; mais son autorité n'était pas encore affermie, et ses antagonistes menaçaient de s'emparer de la ville éternelle. Il est bon aussi de noter qu'en 311, lorsque Galère mourut, son gendre Maxence lui consacra une médaille portant la légende IMP MAXENTIVS DIVO MAXIMIANO SOCERO. Malgré les dissensions les plus violentes entre les membres de la famille, la fiction gouvernementale conservait son influence.

C'est à la fin de 307 que disparaît le type de la *Sacra moneta*

(1) Il est a remarquer que dans les légendes *Sacra moneta urbis augg. et cæss. nn.* et *Salvis augg. et cæss. felix Karthago*, le nombre des lettres qui marquent le pluriel est toujours de deux, même lorsqu'il s'agit des N qui se rapportent a quatre personnages. C'était pour la monnaie une formule arrêtée, quel que fût, pendant le gouvernement tétrarchique, le nombre effectif des augustes et des césars. Les inscriptions nous fournissent divers exemples de l'emploi des caractères DD.NN. (*Domini nostri*) devant des séries de quatre et de six noms (Gruter, 178, 7. — Henzen, *Inscr. sel.*, n° 5573, et p. 110, n° 1056). — Dans une inscription de Sirmium déja citée plus haut, on lit *DD.NN. Joviorum et Herculiorum augg. NN.* (Henzen, *loc. laud.*, n° 5560 *a*), ce qui n'implique pas moins de quatre personnes. Par contre, deux bornes milliaires de Mileto en Calabre présentent un luxe de pluriels très notable : *DDD.NNN Crispo, Liciniano et Constantino NNNOOOBBB.CAESSS* (Mommsen. *Inscr. regn. Neap.*, 6281).

Urbis; on ne l'a point rencontré sur des monnaies de Daza et de Constantin avec le titre d'auguste, ni sur celles de Licinius.

Après cette époque, Herculius, Maxence et Constantin frappèrent des moyens bronzes de petit module, qui se font remarquer par leur aspect commun, leur similitude.

Cet aspect est chose à considérer, et ce n'est pas seulement à partir de la restriction du module qu'on doit en tenir compte. Pendant le cours des études dont nous venons d'exposer les résultats, nous nous sommes appuyé sur l'examen du type. C'est, par exemple, ce qui nous a porté à dire que le moyen bronze de Galère avec une couronne entre les lettres R. S devait être classé plutôt à l'année 306-307 qu'à l'année 305-306.

En effet, tout numismatiste qui voudra accorder quelques heures à la constatation des faits que nous mettons en évidence, distinguera bien facilement le style de fabrication de chaque série, et même sans lire les légendes, ne pourra confondre le modèle saillant du temps de Dioclétien avec celui des figures planes et écrasées que les graveurs exécutaient quand Galère fut devenu auguste. L'espace de temps est bien court; cependant la marche de la décadence est certaine.

Nous n'en avons pas fini avec la numismatique de la tétrarchie; mais il ne faut pas fatiguer le lecteur, et nous nous bornons aujourd'hui à lui soumettre un travail qu'il pourra sans grand'peine contrôler à l'aide des monuments originaux; car c'est la garantie que nous invoquons.



MONNAIE D'ŒSYMÉ DE THRACE

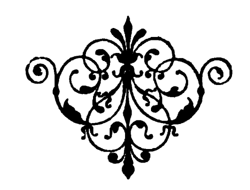
(Extrait du tome XI (nouvelle série) de la *Revue numismatique*, 1866, pp. 220-221.)

M. Léon Heuzey, ancien élève de l'école d'Athènes, vient de publier les premières livraisons de l'ouvrage dans lequel il rend compte des résultats de son intéressante mission en Macédoine et en Thrace. La numismatique occupe une bien petite place dans ce travail : mais cependant à la page 31, nous trouvons la description de deux monnaies inédites achetées à Kavala, et nous croyons utile de faire connaître ici l'opinion émise par le savant voyageur.

La première pièce est d'argent. Le carré creux qu'elle porte au revers montre qu'elle est de fabrique ancienne. Il offre la disposition particulière que l'on nomme *ailes de moulin*. Au droit, on voit un *couple de cygnes*, avec une feuille de lierre dans le champ, le tout entouré d'un cercle de points, sans aucune légende. L'exécution de ce motif très simple, dans ces proportions presque microscopiques, est d'une étonnante perfection. Cette pièce se trouve dans un même lot avec d'autres monnaies également de très petit module, portant une oie près d'un lézard et un carré creux au revers, pièces qui sont attribuées à Héraclea Sintica.

La seconde médaille est beaucoup moins bien conservée, elle est de cuivre. Elle représente une tête de Pallas casquée et, au revers, un Hercule agenouillé tirant de l'arc, semblable au

type qui est figuré sur les grandes monnaies d'argent de Thasos. La légende, quoique un peu effacée, laisse voir clairement les caractères **ΣΥΜ**; avec un peu d'attention on lit même ...**ΣΥΜΑΙΩΝ**, et il reste au commencement la place de deux lettres. M. Heuzey pense, avec raison, qu'il faut lire **ΟΙΣΥΜΑΙΩΝ**, nom qui ne figure pas encore dans nos catalogues numismatiques. Œsymé, appelée par Homère Æsymé, était une des plus anciennes colonies des Thasiens sur le continent : il est naturel qu'elle ait placé sur ses monnaies un des types de sa métropole. Athénée, à propos du vin appelé *biblinos*, cite un certain Arménidas qui prétend que *Biblia* était un territoire de la Thrace appelé aussi Œsymé et Tisaré. Or Tisaré, d'après Étienne de Byzance, n'est autre chose qu'Antisara, l'ancienne échelle de Daton, voisine de Néapolis. D'un autre côté, le scoliaste de Ptolémée prétend qu'Œsymé répond à la ville byzantine Anactoropolis que Cantacuzène donne comme une place maritime, voisine de Christopolis et de Thasos, en l'identifiant avec Eïon. Si Anactoropolis, conformément à l'opinion de Tafel, ne fait qu'un avec Alectryopolis et Elefthérioupolis, qui figurent dans deux listes différentes des évêchés de la métropole de Philippes, et si ces formes diverses en apparence, ajoute M. Heuzey, ne sont que des corruptions successives d'un même nom, on ne doit pas hésiter à placer l'antique Œsymé dans la baie de Lefthéro, près du château byzantin d'Eski-Kavàla. Antisara devait être située dans les mêmes parages, mais plus près de Néapolis.



ROMULUS, FILS DE MAXENCE

(Extrait du tome XI (nouvelle série) de la *Revue numismatique*, 1866, pp. 221-223.)

Notre savant confrère de Hemel Hempstead, M. John Evans, vient de signaler dans le *Numismatic Chronicle* (1866, n° 22) au sujet des monnaies de Romulus, fils de Maxence, une inscription antique qui se rapporte en effet directement à la légende si souvent discutée. (V. *Rev. num.*, 1860, p. 31 et 36. — P. 462 du tom. II des *Œuvres de M. de Longpérier*.)

Cette inscription trouvée sur l'emplacement de la ville de Trœsmis, dans la Mœsie inférieure, par un ingénieur français, M. Engelhardt, a été publiée d'abord par M. Mommsen (*Bull. de l'Inst. arch. de Rome*, 1864, p. 261), puis par M. Léon Renier (*Bull. de l'Acad. des inscr. et belles-lettres*, août 1865, p. 271. — *Revue archéol.*, déc. 1865, p. 405). Elle est ainsi conçue :

TIB.CL.POM.
PEIANO C.V.
BIS CONSVLI
C.VAL.FIRMVS
>.LEG.I.ITAL

Ce Tibérius Claudius Pompeianus, gendre de Marc-Aurèle, car il épousa Lucilla après la mort de Lucius Verus, fut consul pour la seconde fois en l'an 173 de notre ère. Borghesi a

consacré à ce personnage un mémoire imprimé dans le *Bulletin archéologique de Naples*, 2e série, 1855, t. III, p. 126 et suiv.

Maxence en dédiant une monnaie à son fils y faisait inscrire :

DIVO ROMVLO N. V. BIS CONS

Divo Romulo nobilissimo viro bis consuli.

Le Centurion Caius Valerius Firmus de la première légion italique, en élevant un monument à son ancien général, emploie la même formule :

TIB. CL. POMPEIANO C. V. BIS CONSVLI

Tiberio Claudio Pompeiano clarissimo viro bis consuli.

Ainsi l'expression *bis consuli* se trouve parfaitement justifiée par un texte qui appartient à une époque plus ancienne (et par conséquent de meilleure latinité) que celle à laquelle vivait Maxence. On avait déjà le passage de Jules Capitolin (*M. Aurel.*, cap. xx) relatif précisément à Pompeianus : *Filiam suam grandævo Pompeiano... quem postea bis consulem fecit.* La formule *bis consul* s'applique à l'homme qui fut deux fois consul. *Consul iterum*, au contraire, indique celui qui est consul pour la seconde fois, et qui peut le devenir encore.

Entre les formules NVBISCONS et CVBISCONSVLI, il n'y a de différence que la lettre initiale de l'épithète appartenant à chacun des deux personnages en vertu de son rang. Un consul était *clarissimus vir;* un prince impérial *nobilissimus vir*. Il y a là une hiérarchie d'expressions analogue à celle que nous montrent de nos jours *excellence* et *altesse*.

Ainsi donc, comme le fait très bien observer M. Evans, s'il avait pu subsister le moindre doute sur l'interprétation de la légende NVBISCONS, l'inscription de Trœsmis serait de nature à la dissiper. Mais je m'empresse d'ajouter que c'est à Borghesi que revient tout le mérite de l'explication qui a définitivement tranché une question trop longtemps controversée. Ce savant homme connaissait à fond l'organisation et

le langage de la société romaine, et il ne se trompait pas plus en développant une formule abrégée, qu'un anglais qui aurait à compléter les notes M. A. — F. R. S. — F. S. A. — F. G. S. — M. P. — K. G. qui suivent les noms de ses compatriotes.

Ce n'est pas avec l'imagination ni à coups de dictionnaire qu'on peut commenter les monuments de l'antiquité; on n'y parvient que par une étude intime des époques qui les ont produits. Les gens spéciaux comme Borghesi possèdent à cet égard des lumières dont la valeur échappe quelquefois à l'appréciation de personnes moins heureusement préparées.



MONNAIE INCUSE DE RHÉGIUM

(Extrait du tome XI (nouvelle série) de la *Revue numismatique*, 1866, pp. 265-277.)



Peu de temps avant sa mort, M. Prosper Dupré avait acheté la monnaie dont nous reproduisons ici le dessin. Son premier projet avait été de la publier dans notre Revue, et de nous donner encore une fois une preuve de son amitié et de cette activité précieuse qu'il avait conservée malgré son âge presque séculaire. Mais quelques semaines plus tard, il nous envoyait l'empreinte de ce monument unique qu'il nous chargeait de décrire à sa place, ajoutant ces mots : « En vous promettant une notice sur mon médaillon inédit de Rhégium, j'ai trop présumé de mes forces et de ma santé; je n'ose plus me confier à ma mémoire; si le hasard me faisait reproduire une opinion déjà émise, je passerais pour un plagiaire. »

Assurément cette idée ne serait venue à l'esprit d'aucun de nos contemporains. La loyauté de notre vénérable doyen était aussi connue que son aimable caractère; mais M. Dupré pen-

sait à l'avenir. En nous acquittant de la mission qu'il nous a confiée alors, nous ne pouvons nous empêcher d'exprimer le regret que nous éprouvons de nous trouver privés des aperçus ingénieux qu'auraient inspirés à ce savant homme sa longue expérience et son amour de l'antiquité.

Les plus anciennes monnaies de Rhégium qui fussent jusqu'à présent connues sont : 1° la drachme portant une face de lion et un carré creux au revers, pièce du Musée de Glasgow, publiée par Ch. Combe (1), admise par l'abbé Barthélemy et par Mionnet ; mais dont Millingen ne parle pas dans ses Considérations sur la numismatique de l'ancienne Italie, ce qui ne laisse pas que de nous inquiéter.

2° Les pièces au type samien (face de lion et tête de bœuf), émises des deux côtés du détroit, et qu'on trouve avec les légendes RECINON et MESSENION (2).

3° Les tétradrachmes représentant un personnage barbu conduisant un char, tantôt tiré par un seul cheval (non pas une mule), tantôt par deux chevaux; offrant en outre au revers un lièvre courant avec la légende RECINON, de droite à gauche (3) et correspondant au tétradrachme de Messine avec les mêmes types et la légende MESSENION de droite à gauche (4). Plus les divisions.

Les Samiens et d'autres Ioniens vinrent en Italie l'année de la prise de Milet par les Perses, c'est-à-dire en 494 avant notre ère. Voilà pour la limite supérieure du type composé d'un lion et d'un bœuf.

Mais on ne connaît pas de monnaie portant ce type avec la

(1) *Num. vet. Musei Hunter.*, 1782, p. 243, pl. XLIV, n° 15. — Reproduit par l'abbé Barthélemy, *Mém. de l'Acad. des inscript.*, t. XLVII, pl. III, n° 30.

(2) Magnan, *Brutt. num.*, pl. XXIV, n° 2. — Nous ne renvoyons pas au recueil de Carelli, édité en 1850, à Leipsig, par Cavedoni, parce que les planches de cet ouvrage ne permettent pas de se rendre compte du style des monnaies. — Torremuzza, *Sicil. vet. num.*, 1781, pl. XLV, n°s 7, 8.

(3) Et non pas *rétrograde*, comme on le dit quelquefois à tort, lorsqu'il s'agit d'une époque où la marche de droite à gauche était normale.

(4) Taylor Combe, *Vet. pop. num. Mus. Brit.*, 1814, pl. III, n° 27. — *Mus. Hederv. num. ant.*, Vienne, 1814, in-4°, pl. III, n° 57. — Pellerin, *Rec. peupl. et villes*, III, pl. CXI, n° 53. — Torremuzza, *loc. laud.*, pl. XLVII, n°s 5, 8. — Ch. Combe, *Mus. Hunt.*, pl. XXXVII, n° 4. — Mionnet, *Rec. de planches*, pl. LXI, n° 5.

légende DANKLE. Les pièces siciliennes au type samien offrent la légende MESSENION, ce qui prouve qu'elles ont été frappées après qu'Anaxilas, aidé des Messéniens, expulsa les colons venus d'Ionie (vers 490 av. J.-C.). Si l'on admet que les monnaies de Rhégium au type samien furent fabriquées avant cet événement considérable, il ne faudrait pas dire qu'elles ont été imitées de celles de Messine.

Les tétradrachmes représentant le char et le lièvre doivent leur type au tyran Anaxilas qui mourut en 475 avant Jésus-Christ. Ces pièces sont rares. Eckhel a cité à ce sujet le passage de Julius Pollux qui nous apprend qu'Anaxilas, après avoir importé les lièvres en Sicile et gagné le prix de la course à Olympie, avait rappelé ces faits sur la monnaie des Rhégiens (1). C'est encore Messine qui paraît avoir emprunté à Rhégium un type qui se conserva fort longtemps en Sicile et s'y altéra même sensiblement.

Il est facile de reconnaître que la monnaie de M. Dupré prend place avant toutes celles que nous venons d'énumérer. La forme des caractères qui composent sa légende RECINON indique le VIe siècle. Son type la rattache à la série des didrachmes à figures en creux, frappées par les villes de la Lucanie, du Bruttium et de la Calabre, en un mot dans toute cette extrémité méridionale de l'Italie qu'on peut déterminer exactement en traçant une ligne horizontale de Posidonia à Tarente (2). On est véritablement en droit de dire que Rhégium manquait à la liste de ces villes dont M. le duc de Luynes a autrefois décrit le numéraire avec tant de soin.

Le taureau à face humaine que nous voyons ici admirablement modelé et placé sur une belle ligne d'oves, représente peut-être Achéloüs, le fleuve par excellence, dans l'attitude du combat; peut-être aussi, et plus probablement, le *fleuve* de

(1) *Onomasticon*, lib. V, cap. XII, § 75. — Cf. *Doct. num.*, t. I, p. 177.

(2) Le cabinet des médailles possède un didrachme du même style que ceux de Siris, mais offrant la légende AMI écrite de droite à gauche, pièce qui provient de la collection de M. le duc de Luynes, et est attribuée à Amiternum. Il nous paraît impossible d'admettre que cette pièce incuse ait été frappée dans le pays des Sabins, à environ cent lieues au nord-ouest de Tarente.

Rhégium. Les géographes anciens ne parlent pas de ce dernier, et cependant on l'aperçoit au midi de la ville, quand on arrive de Catane. C'est un petit torrent qui descend de la montagne profondément ravinée sur toute la côte. Les minces cours d'eau que l'antiquité grecque a célébrés sous le nom de fleuves n'ont aucune ressemblance avec le Rhône, la Loire ou la Seine. Il faut cependant tenir compte de la crue rapide des torrents, de leur effrayante impétuosité; on comprendra l'impression qu'ils ont produite et l'idée qu'ont eue les anciens de les comparer à un taureau. Nous dirons plus loin quelques mots encore sur le fleuve de Rhégium.

Un numismatiste de mérite a reproduit, il y a peu de temps au sujet du taureau androcéphale, une opinion émise par Eckhel à une époque où l'archéologie était encore à peu près privée du secours de la céramographie (1).

M. L. Sambon nous permettra de résumer ici ses arguments avant d'y faire une courte réponse, preuve de notre attention et de notre estime.

1° Les nombreuses recherches faites au sujet du type mystérieux, celui du dieu inconnu que les anciens représentaient sous la forme symbolique du taureau à face humaine, n'ont abouti qu'à des conjectures.

2° S'il résulte de témoignages irrécusables que le type du taureau à face humaine se retrouve sur divers monuments de l'Asie qui remontent à la plus haute antiquité, c'est nécessairement dans les traditions religieuses de cette région et non pas dans les mythes postérieurs de la Grèce qu'il faut chercher la première idée dont ce type est l'expression.

3° Comment appliquer au fleuve Achéloüs vaincu par Hercule l'idée complexe de force et d'intelligence indiquée par le type du taureau à face humaine?

4° Comment expliquer l'étoile qui, sur les plus anciens bronzes de Naples, se voit sur l'épaule du taureau, et qui figure au-dessus de ce même animal sur des monnaies moins an-

(1) L. Sambon, *Recherches sur les anciennes monnaies de l'Italie méridionale*, Naples, 1863, p. 29. — Voy. la dissertation d'Eckhel, *Doct. num.*, t. I, p. 129.

ciennes? L'étoile indique des rapports avec la sphère céleste. Comment justifier ces rapports à propos de l'Achéloüs?

Suivent des considérations sur le rapport de Bacchus avec Osiris qui était adoré sous la forme du bœuf Apis. Mais nous ferons remarquer tout de suite que l'assimilation de Bacchus et d'Osiris ne s'appuie que sur l'opinion de quelques Grecs, et qu'elle ne ressort en aucune façon de l'étude des monuments émanés directement des Égyptiens ; que ceux-ci n'ont jamais représenté Apis sous la forme d'un bœuf à tête humaine ; qu'il faut donc, dans cette question, laisser l'Égypte de côté.

Voici maintenant ce que nous avons à répondre :

1° Si l'on s'en tenait aux travaux d'Avellino (1) et de Streber (2), on pourrait, jusqu'à un certain point, parler de conjectures. Mais quand on a lu les *Monnaies incuses de la Grande Grèce* de M. le duc de Luynes (3), les observations de Millingen (4), la note de M. de Witte sur le vase n° 92 de la collection du prince de Canino (5), l'article de M. L. Urlichs (6), celui de M. Minervini (7), et enfin le mémoire de M. Éd. Gerhard, publié en 1862 (8), on peut, sans courir aucun risque, affirmer qu'on est en présence de faits positifs.

2° Le taureau à face humaine, *ailé*, coiffé d'une tiare, a été

(1) *Osservazioni sul tipo del bue a volto umano, ovvio nelle medaglie della Italia e della Sicilia*, dans les *Atti della Società Pontaniana*, t. I, p. 320 ; réimpr. dans le *Giornale numismatico*, Naples, 1811, t. II, p. 10 ; édition augmentée sous le titre : *Osserv. sul toro a volto umano*, dans les *Opuscoli diversi*, Naples, 1826, t. I, p. 81.

(2) *Ueber den Stier mit dem Menschengesichte auf den Münzen von Unteritalien und Sicilien*, Munich, 1836, in-4°. Dans les *Mém. de l'Acad. des sciences*, t. II, p. 453.

(3) *Nouv. ann. de l'Inst. arch.*, Paris, 1837, t. I, p. 372, pl. XII.

(4) *Rec. de quelques médailles grecques*, Rome, 1812, in-4°, p. 7. — *Transactions of the R. Soc. of literat.*, 1825, t. I, p. 142. — *On a fictile vase repres. the contest betw. Herc. and the Achel.*, 1830, *ibid.*, t. II, p. 95.

(5) *Descr. d'une collect. de vases peints provenant des fouilles de l'Étrurie*, 1837, p. 48.

(6) *Ercole ed Acheloo*, dans les *Annal. de l'Inst. arch.*, 1839, t. XI, p. 265. tav. d'agg. Q. — Otto Jahn, *Beschr. der Vasensamml. in der Pinak. zu München*, 1854, p. 74, n° 251.

(7) *Bullet. arch. Napol.*, nouv. sér., t. VI, 1858, p. 57.

(8) *Arch. Zeit., Denkm. und Forsch.*, décembre 1862, p. 343, pl. CLXVII et CLXVIII. — Voy. aussi le *Rapporto volcente*, *Ann. de l'Inst. arch.*, 1831, p. 47.

retrouvé en Assyrie et en Perse, où il paraît représenter le roi, comme en Égypte le lion couché à tête masculine iconique, qu'on a grand tort de confondre avec le sphinx. Nous demanderons à notre tour si les Perses et les Assyriens ont jamais eu l'intention de représenter Bacchus à la porte de leurs palais. L'étude de leurs religions (si différentes), telle que les monuments permettent de la faire aujourd'hui, autoriserait à répondre négativement. Quant au taureau androcéphale figuré debout sur ses pieds de derrière dans les compositions qui décorent certains cylindres babyloniens, son rôle est considéré par quelques antiquaires comme sacerdotal. Il est bien important de ne pas assimiler arbitrairement des images royales, des grades d'initiés, avec des figures de dieux. Quel rapport le roi Sargon et le roi Xerxès, personnages parfaitement historiques (le second contemporain d'Anaxilas), peuvent-ils avoir avec l'Hébon ou Bacchus infernal des Grecs d'Italie ou de Sicile ?

3° Il est le plus souvent assez difficile de retrouver l'origine du symbolisme grec, mais on peut quelquefois savoir ce que les Grecs eux-mêmes en pensaient.

Ici c'est le cas : Strabon citant les paroles si connues de Déjanire dans les *Trachiniennes* de Sophocle (1), ajoute qu'on aura pu dire que l'Achéloüs se montrait sous la forme d'un taureau, tant à raison du bruit mugissant de ses eaux que de ses détours appelés cornes (2). Strabon ne dit pas qu'Achéloüs fût androcéphale ; mais les monuments les plus authentiques l'ont dit bien des siècles avant lui. Mentionnons deux vases de très ancien style conservés au Musée Britannique (3), deux amphores bachiques du Musée de Berlin (4), la belle amphore qui a fait partie de la galerie de M. le duc de Blacas, et qui

(1) *Trach.*, vers 9 à 14.

(2) *Geogr.*, éd. de Casaub., 1587, lib. X, p. 315. — Trad. de la Porte du Theil, in-4°, 1814, t. IV, p. 58.

(3) Birch et Newton, *A catal. of the greek and etrusc. vases in the Brit. Mus.*, 1851, p. 45, n° 452, et p. 96, n° 536.

(4) Gerhard, *Berlin's antike Bildw.*, 1835, p. 213, n° 661, et p. 215, n° 669. — Cf. Konrad Levezow, *Verz. der ant. Denkm. im Antiqu. d. K. Mus. zu Berlin*, 1834, p. 128, n° 661, et p. 130, n° 669.

orne aujourd'hui le cabinet de notre ami J. de Witte (1). Les compositions mêmes qui décorent ces vases, dans lesquelles nous voyons le taureau androcéphale en lutte avec Hercule, ne laisseraient pas de doutes sur le nom qu'il faut donner à la figure mise en discussion. Mais qu'opposer à l'évidence de ces deux précieuses amphores du Musée de Munich et du Musée du Louvre, sur lesquelles le taureau à face humaine attaqué par Hercule est accompagné de son nom : ΑΧΕLΟΟΣ, — ΑΧΕL (2)? Donc, quelles que soient les raisons qui ont déterminé les Grecs à représenter Achéloüs sous la forme d'un taureau androçéphale, il ne nous reste qu'un parti à prendre, c'est d'accepter le témoignage des monuments, parfaitement d'accord avec le texte de Sophocle, texte antérieur de neuf siècles aux écrits de Nonnus, qu'on a tenté de mettre en parallèle (3).

4° Quant à l'étoile ou plutôt à l'astre en rapport avec la figure du fleuve Sébéthus sur des monnaies de Naples, nous ne saurions mieux faire que de renvoyer à la dissertation spéciale publiée par M. J. de Witte, tous les éléments de la question étant réunis dans ce travail (4).

Avellino, dans le mémoire où il essaye de démontrer que le taureau à face humaine ne représente pas un fleuve, cite en faveur de son opinion notre célèbre E. Q. Visconti. Il est vrai que ce grand antiquaire avait été impressionné par l'avis d'Eckhel, en qui il plaçait avec raison une grande confiance. Mais Avellino n'avait probablement pas lu Visconti jusqu'au bout, car il eût remarqué cette phrase : « Non ardirei per altro negare che i fiumi non fosser talvolta effigiati anch' essi nella medesima forma (di toro), nè altra è forse la causa della favola d'Acheloo (5). » Qu'aurait dit Visconti, lui qui connaissait si bien les monuments, s'il eût vécu à l'époque des grandes découvertes de Vulci?

(1) Gerhard, *Arch. Zeit.*, 1862, pl. CLXVIII.
(2) Publiés par L. Urlichs, *ubi supra*, et par Gerhard, *Arch. Zeit.*, 1862, pl. CLXVII.
(3) V. le mémoire d'Avellino, *Opusc. div.*, loc. laud.
(4) *Le taureau à face humaine*, *Revue numism.*, 1840, t. V, p. 397.
(5) *Mus. Pio Clem.*, t. V, p. 17 et 18, particulièrement la note *f*.

Du moins nous savons ce que pensait Ottfried Müller: « Sur un vase de Girgenti, dit-il, Acheloüs est représenté sous la forme d'un taureau avec un visage humain. Il est à peine possible de ne pas reconnaître dans une figure identique du prétendu Hébon qui se voit sur les monnaies de la Campanie et de la Sicile, un dieu fleuve, tel par exemple que le Gélas sur les monnaies de Géla (1). »

Ce n'était certainement pas sans dessein que l'illustre archéologue de Gœttingen avait choisi cet exemple ; car sur les monnaies de la ville de Géla, le Gélas, qu'il soit androcéphale ou sous la forme d'un taureau ordinaire, est désigné par son nom ΓΕΛΑΣ, qui ne saurait être confondu avec celui de la localité, Γέλα. Or si le Gélas est, comme il est impossible de le contester, représenté sous la forme de taureau androcéphale, pourquoi le Chydas d'Áluntium, le Sébéthus de Naples, le Laüs n'auraient-ils pas été symbolisés de la même manière ? Si Eckhel avait fait cette remarque, s'il avait pu connaître les peintures de vases accompagnées d'inscriptions, sa logique habituelle ne lui eût pas permis d'hésiter.

Revenons à notre médaillon. On est frappé de la ressemblance de son type avec celui de certains tétradrachmes de Catane, très beaux de style, mais bien plus modernes (2). Sur ces derniers, le fleuve tauriforme Aménanus est accompagné de poissons, ou d'un satyre qui rappelle la figure gravée près de celle du fleuve Numicus sur la curieuse ciste prénestine où se voit Ænée chez Latinus (3).

Si l'on s'en tenait aux témoignages de seconde main, ce qu'il ne faut jamais faire, on pourrait attribuer la similitude des types de Rhégium et de Catane à une cause plus directe encore que des relations de voisinage. Cellarius, en effet, dans sa *Notitia orbis antiqui*, interprétant quelques vers de

(1) *Handbuch der Archæol. der Kunst*, 1830, p. 549; 1848, p. 658.

(2) Torremuzza, *Sic. vet. num.*, pl. XXI, nos 5 et 7. Un dessin meilleur dans le mémoire de Streber cité plus haut, *Ueber den Stier*, etc.

(3) *Monum. dell' Inst. arch.*, vol. VII, tav. VII. — « Il panciuto Sileno frequentissimo sulle ciste prenestine come demone delle fontane. » H. Brunn, *Annal. de l'Inst. arch.*, t. XXXVI, 1864, p. 362.

Scymnus de Chio, attribués de son temps à Marcien d'Héraclée, en avait conclu que Catane avait reçu une colonie de Rhégium (1). Mais lorsqu'on se reporte au texte original, non tronqué,

> Μετὰ ταῦτα δ' ἀπὸ Νάξου Λεοντῖνοί τε, καὶ
> ἡ τὴν θέσιν τ' ἔχουσα Ῥηγίου πέραν,
> ἐπὶ τοῦδε πορθμοῦ κειμένη τοῦ Σικελικοῦ,
> Ζάγκλη. Κατάνη, Καλλίπολις ἔσχ' ἀποικίαν (2),

on reconnaît que les villes siciliennes établies dans le détroit, en face de Rhégium et sur la côte plus méridionale, avaient été en réalité colonisées par les Chalcidiens dont il est question quelques vers plus haut, fait rappelé de nouveau dans le vers 289.

Nous avons dit que les géographes anciens ne parlent pas du fleuve de Rhégium. Cependant Abraham Ortelius dans sa carte d'Italie, datée de 1595, le nomme le Taurocinium (3). Gabriel Barrio, dans son ouvrage sur la Calabre, cite le Taurocinum (4). Ferrari (5), Baudrand (6), Mentelle (7) enregistrent dans leurs dictionnaires le même nom, tantôt au masculin, tantôt au neutre. Cela s'appuie sur un passage des fragments du livre des *Origines* de Caton. Mais si l'on examine ce passage dans les manuscrits, on reconnaît à quel point le nom même du fleuve reste douteux (8). D'après Barrio et

(1) Cambridge, in-4°, 1703, p. 651. — Leipsig, in-4°, 1731, t. I, p. 814.

(2) J. F. Gail, *Geogr. græc. min.*, 1828, t. II, p. 278, vs. 283, sq.

(3) *Theatri orbis terrarum parerg.*, edit. noviss., 1624.

(4) *De antiq. et situ Calabr.*, Roma, 1737, lib. III, cap. II, p. 211 et 290.

(5) *Nov. Lexic. geogr.*, Eisenach, 1677, in-fol.

(6) *Dict. géogr. univ.*, Amsterdam, 1701, in-4°, p. 248, v° *Calopinaco.*

(7) *Géogr. ancienne*, dans l'*Encycl. méthod.*, 1792, in-4°, t. III, p. 293.

(8) Voir l'édition des fragments donnée par M. Heinrich Iordan, *M. Catonis præter librum de Re rustica quæ extant*, Leipsig, 1860, in-8°, p. IX, XLV-XLVII et 15. — Probus, dans son commentaire sur les *Bucoliques* de Virgile, a cité le passage de Caton. Egnazio a publié ce commentaire en 1507, d'après un manuscrit aujourd'hui perdu. Or c'est dans ce texte imprimé que se trouvent les mots *Regini Taurocini* qui ne se lisent pas dans les manuscrits du Vatican et de Paris que M. Iordan a collationnés, lesquels donnent *Thelunti Tauriani* et *Theseunti Tauriani*. L'inscription d'Ortelius, le témoignage de Barrio que chacun cite sans vérification, ne reposent donc que sur la lecture (peut-être une émendation) d'Egnazio.

tous ceux qui l'ont copié, y compris Cluvier (1), Romanelli (2) et Zuccagni-Orlandini (3), le nom actuel du torrent de Reggio serait *Calopinaco*. Toutefois l'abbé Pacichelli n'a pas adopté cette appellation (4) ; il se contente de marquer sur le plan de la ville un *fiume* anonyme.

Pour en finir avec les diverses questions que ce type de la monnaie incuse de Rhégium nous a conduit à discuter ici, nous dirons qu'il ressort de l'étude des monuments et des textes appartenant à une antiquité respectable que les fleuves ont été représentés :

1° Sous la forme d'un taureau, comme sur les monnaies de Siris, de Pyxus, de Sybaris, de Pandosia, de Géla, etc., Sophocle dit qu'Achéloüs empruntait la forme de cet animal. Ælien rapporte que c'était sous la figure d'un bœuf que les Stymphaliens représentaient l'Érasine et la Métope, les Lacédémoniens l'Eurotas, les Sicyoniens et les Philiasiens l'Asopus, les Argiens le Céphise (5).

2° Comme un taureau androcéphale. A l'Achéloüs des vases peints, il faut comparer les monnaies de Laüs, de Rhégium, de Géla, de Catane, de Sélinonte, d'Agyrium, d'Antella, d'Aluntium, d'Himera, de Naples, de Nola, d'Æsernium, de Teanum, de Cales, etc.

3° Sous la forme d'un homme taurocéphale, tel que nous le montrent les précieuses monnaies de Métaponte dont une variété offre la légende ΑΧΕΛΟΙΟ ΑΘΛΟΝ, type en accord aussi avec le texte de Sophocle.

4° En buste cornu terminé par une queue de dragon ; ainsi peint sur un beau vase de Pamphæus conservé au Musée Britannique. Ce fleuve est désigné par son nom AXELOIOS (6).

(1) *Ital. ant.*, Leyde, 1624, t. II, p. 1296.

(2) *Antica topografia ist. del regn. di Nap.*, Naples, 1815, in-4°, t. II, p. 89.

(3) Attilio Zuccagni-Orlandini, *Corografia dell' Italia*, Florence, 1844, in-8°, atlas, pl. I.

(4) *Il regno di Napoli in prospettiva*, Naples, 1703, in-4°, t. I, p. 70.

(5) *Hist. div.*, lib. II, c. 33.

(6) Birch, *Transact. of the R. Soc. of lit.*, in-8°, 1843, t. I, p. 100. — Gerhard, *Auserl. Vasenbild.*, 1843, t. II, pl. CXV. — Birch et Newton, *A catal. of greek vases in the Brit. Mus.*, 1851, p. 234, n° 789.

C'est l'αἰόλος δράκων ἑλικτός de Sophocle. Ainsi les monuments nous offrent l'Achéloüs sous les trois aspects indiqués par le poète.

3° Sous la forme d'un éphèbe tauroçéros, c'est-à-dire muni de cornes ; tel nous apparaissent l'Hypsas des monnaies de Sélinonte, le Sébéthus de Naples, le Gélas, l'Amenanus de Catane, l'Hipparis de Camarina, etc.

Il est bien facile de voir que l'anthropomorphisme progresse à mesure qu'on s'éloigne des temps primitifs. A la belle époque de Sophocle, comme six siècles plus tard, lorsque Ælien écrivait, c'est la figure du taureau qui est placée en tête de la série.

Le médaillon de Rhégium est donc postérieur à ces pièces incuses de Siris et de Sybaris qui remontent au VIIe siècle ; mais il n'en appartient pas moins, comme nous l'avons dit en commençant, à une époque dont les monuments nous inspirent toujours un vif intérêt.



OBSERVATIONS

SUR UNE

FIGURE DE BACCHUS

PRIVÉE DU BRAS GAUCHE.

(Extrait du tome XIII (nouvelle série) de la *Revue archéologique*, 1866, pp. 145-151.)

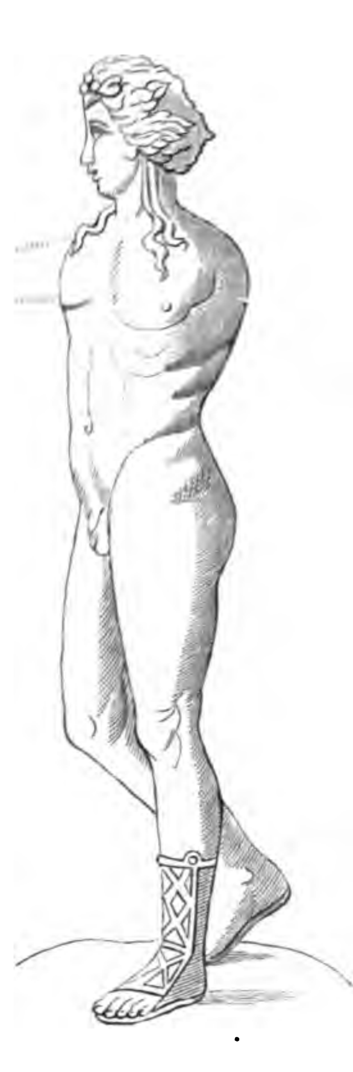
Dans le second fascicule des *Monuments et Annales de l'Institut archéologique de Rome* pour l'année 1854 (p. 82), M. le docteur Emil Braun a publié sous le titre de *Bacco giovane dalla spalla mozza* une figure de bronze de la collection Fejervary, au sujet de laquelle il s'exprime ainsi :

« Parmi les phénomènes monumentaux les plus singuliers, mérite d'être remarquée une statuette de bronze, représentant un jeune dieu qui nous montre sans aucun doute les traits du Dionysius Thébain. Son épaisse chevelure est ceinte d'une bandelette et ornée de feuilles de lierre et de corymbes. De longues tresses de cheveux tombent sur ses épaules et sa poitrine.

« Le regard est rempli de cette douce vivacité qui distingue le puissant fils de Sémélé. Toute la figure fait voir la mollesse unie à la majesté, et le mouvement même du bras droit, qu'elle tient levé, semble indiquer la fermeté avec laquelle elle commande et se fait respecter de ses ennemis. Il n'est pas jusqu'à la pose des pieds, munis de sandales fixées aux jambes par des attaches en forme de bottines, qui ne soit caractéristique pour Bacchus jeune, qui, dans tous ses traits, se reconnaît à première vue.

« Mais ce qui rend cette représentation (laquelle sous le rap-

part de l'art ne laisse rien à désirer) très singulière et inexplicable, c'est l'absence radicale du bras gauche. C'est que là où l'épaule doit s'articuler, l'insertion de l'os cylindriforme qui devrait se détacher de la poitrine, non seulement fait défaut. mais encore ne semble pas admise par la formation de cette partie du corps. C'est que les téguments cutanés recouvrent les confins de la poitrine et du dos d'une manière tellement exacte qu'à première vue on n'aperçoit aucunement la difformité indiquée à dessein. L'aspect qui se présente est celui d'une amputation faite avec un rare succès. Le bras semble avoir été désarticulé dans la jointure et la plaie recouverte avec un art admirable. L'ensemble a l'air d'une opération chirurgicale faite avec une adresse merveilleuse, et les lobes de la peau sont réunis, comme on dit, en se servant d'une expression du métier, *ad primam intentionem*.



« Mais supposé qu'il en soit ainsi, peut-on rencontrer chose plus extravagante ? un dieu. mutilé, et cicatrisé chirurgicalement ! la beauté la plus parfaite du corps en contraste avec une pareille infirmité !

« J'avoue que je ne saurais trouver une explication de ces circonstances. Le rapprochement du mythe de Pélops, mis en pièces et reformé, ne semble même pas de nature à aplanir

la difficulté que soulève toute tentative d'interprétation mythologique.

« Nous sommes donc forcé de prendre provisoirement acte du fait constaté ; attendant une rencontre heureuse qui peut-être viendra un jour jeter quelque lumière sur cette anomalie monumentale, dont pour le présent on trouverait à peine un équivalent. Le dessin très exact auquel seul nous devons la connaissance du fait, a été exécuté avec l'intention d'exprimer la singularité en question. En outre, nous sommes informé par M. Pulski, à qui nous devons la communication de cette copie, faite sous sa surveillance et garantie par lui, que la pose a été parfaitement rendue. En enregistrant ce monument, unique en son genre et très remarquable, qui a été acheté par feu M. Rollin, de Paris, nous n'avons d'autre prétention que de le tirer de l'oubli dans lequel il pourrait facilement retomber s'il n'était pas porté à la connaissance du public par les annales de notre Institut. »

Quels que soient les doutes inspirés à M. le docteur Emil Braun, par les diverses interprétations que pouvait lui suggérer la statuette de bronze de la collection Fejervary, il est constant qu'il n'a pas hésité sur un point capital, à savoir que l'artiste auteur de ce bronze avait voulu représenter un personnage privé du bras gauche. Il ne lui est pas venu à l'esprit, même pour un instant et pour le repousser, un doute sur l'intégrité du monument, ou un désir d'enquête préalable dans les musées. Il ne s'est pas demandé s'il n'avait pas sous les yeux une statuette aujourd'hui défectueuse, jadis entière, mais composée de deux pièces dont l'une s'est perdue.

J'ai donc cru devoir rapporter au complet sa courte dissertation pour bien montrer ce qu'elle offre de dangereux. En lisant le remarquable travail de M. le docteur Ch. Daremberg, intitulé : « Études d'archéologie médicale sur Homère » (1), j'ai craint que quelque médecin, stimulé par l'exemple de ce savant, mais moins familiarisé que lui avec les monuments de

(1) *Revue archéologique*, 1865, p. 95, 249 et 338.

l'antiquité, ne prétendît tirer de l'inspection du Bacchus sans bras des conclusions sur l'habileté chirurgicale des Grecs.

La figure privée d'un bras n'est pas unique, l'absence de ce bras n'a rien de phénoménal ; l'état de l'épaule, arrondie et lisse, n'est ni merveilleux, ni inexplicable. La mythologie n'a aucun rôle à jouer en cette affaire.

Il s'agit d'une statuette dont l'épaule gauche était drapée ; la figure était assez grande pour que la draperie fût, dans ses parties tombantes, détachée du corps, et assez petite pour que l'espace laissé entre le corps et la draperie forçât le mouleur de construire une pièce de son creux de sable très peu résistante. En pareil cas, il vaut beaucoup mieux couler la figure en plusieurs pièces ; l'épaule sans bras et sans draperie devient extrêmement facile à mouler. Le métal en fusion n'a point à s'engager dans un passage étroit, et ne rencontre pas de mince cloison qu'il puisse briser. D'un autre côté, le bras gauche, accompagné de la draperie pendante, forme une pièce à part beaucoup moins difficile à mouler une fois qu'elle est isolée. Cette pièce était ajustée sur la figure au moyen d'une soudure. Il faut consigner ici une observation essentielle. Dans l'antiquité, la soudure des objets d'argent et de bronze composés de différentes parties était faite au plomb. Le prix très élevé de l'étain, qu'il fallait aller chercher dans les mers septentrionales, ne permettait pas d'employer ce métal à un usage aussi secondaire. Or, le plomb s'oxyde fort aisément, et l'oxyde de plomb tombe en poudre. Il en résulte que, soit dans les figures, soit dans les ustensiles de l'antiquité, les parties soudées se détachent presque toujours. C'est pour cela que les collections renferment un si grand nombre d'anses de vases, de mascarons d'applique, de griffes et d'autres détails d'ornementation dont il est quelquefois assez difficile de déterminer l'emploi primitif. Les fouilles qui produisent les monuments antiques ne sont pas toujours faites avec le soin nécessaire, les objets trouvés ne tombent pas fréquemment entre les mains de gens capables de discerner les différentes parties d'un tout. Puis, le commerce se charge de disperser ces di-

verses parties, trouvant assez souvent avantage à vendre des morceaux détachés.

Je reviens aux statuettes. Le cabinet des médailles de la Bibliothèque impériale possède une très belle figurine de Mercure, découverte près de Limoges, et haute de 27 centimètres, y compris sa base antique. Lorsque ce bronze fut apporté à Paris, il y a environ vingt-cinq ans, le bras gauche du dieu, fondu à part avec la draperie qui l'entoure, était détaché et la partie de l'épaule sur laquelle il a été rajusté était toute lisse. Une autre figurine du même dieu, conservée dans le même établissement, montre aussi un bras gauche rapporté ; mais ce beau bronze est entré au cabinet des médailles en 1719 avec la collection Foucault, dont il faisait partie, et je ne l'ai jamais vu, on le comprend, que dans l'état où il se présente actuellement.

On admirait naguère dans la galerie Pourtalès une statuette de Jupiter de bon travail grec, un peu trop vantée peut-être, dont le bras gauche, en partie recouvert d'une draperie tombante, avait été fondu à part. Cette statuette, trouvée en 1820 près de Besançon, a été publiée par la gravure (1).

Au musée du Louvre, quatre belles figures de bronze viennent accroître la série des personnages au bras gauche fondu à part. L'une représente un Apollon Hélius cuirassé, à la tête radiée ; la main droite étendue en avant lui donne le caractère d'Alexiacus, et rappelle l'attitude l'Ἥλιος Σέραπις des médailles alexandrines de Domitien (2). L'ajustement est, du reste, complètement semblable à celui donné au personnage représenté au revers d'une monnaie de bronze de Vespasien frappée à Thalassa de Crète (3). Cette figure est haute de vingt-six centimètres et demi. Son bras gauche manque ; la place où il devait être attaché est arrondie.

(1) Panofka, *Antiques du cabinet Pourtalès*, 1834, pl. III, n° 1. — J.-J. Dubois. *Descript. des Antiques faisant part. des collect. de M. le comte Pourtalès*, p. 101, n° 317.

(2) Pellerin, *Mélanges de diverses médailles*, tom. I, 1765, viguette de la p. 224.

(3) Sestini, *Lettere num. di continuaz.*, t. III, 1817 ; tav. II, n° 8, p. 50, n° 6.

La seconde figure est celle d'un Bacchus offrant beaucoup d'analogie avec celui de la collection Fejervary. Mêmes dimensions, même couronne, même chaussure. Lorsqu'il a été vendu au Louvre, son bras gauche entouré d'une légère draperie, était détaché; dans l'antiquité, il avait été soudé en applique sur l'épaule et je l'ai fait rétablir.

Je citerai encore la statue d'Hercule (six cent seize millimètres), découverte dans les premiers temps des fouilles de Portici, gravée dans la grande publication intitulée *Bronzi d'Ercolano*, et envoyée par le roi de Naples, Ferdinand IV, au Premier Consul, en 1801 (1).

La dépouille du lion de Némée, fondue à part et ne formant qu'une seule pièce avec le bras gauche, vient s'appuyer sur l'épaule du dieu et cache complètement le point de rapport.

La dernière figure est celle d'un Jupiter de travail grec très fin, haute de quatorze centimètres. Le bras gauche manque; sur le flanc existe une mortaise longue, en partie remplie de soudure oxydée, et placée trop bas pour avoir servi à fixer un bras nu. Le goujon qui entrait dans cette mortaise était dissimulé par la draperie, dont le bord épousait l'épaule, aujourd'hui à découvert et arrondie comme celle du Bacchus Fejervary.

J'ajouterai que nous conservons, en outre, au Louvre trois bras gauches préparés en applique. L'un, un bras de Minerve autour duquel s'enroule l'égide décorée du Gorgonium, les deux autres des bras de Mercure avec draperie et tenant un fragment de caducée. Ces trois pièces proviennent, de même que la figure d'[illegible] et celle de Bacchus, de fouilles faites pour Clot-Bey dans la Basse-Égypte; elles ont été acquises en [illegible].

Voilà des bras se détachant des corps, comme pour faire compensation à la mutilation qui a si vivement excité l'étonnement de M. le docteur Braun. Puisqu'en passant il a nommé Pélops, dépecé par ordre de son père et servi sur la table des dieux, il

(1) Magasin encyclopédique [illegible]

sera permis de faire remarquer que ce personnage mythologique, reconstruit par Jupiter, avait une épaule d'ivoire pour remplacer celle qu'avait mangée Cérès, distraite par la perte de sa fille. La fable ne parle pas du bras, et les vases peints représentent fréquemment le jeune Phrygien toujours exempt de mutilation. En sorte que le Bacchus Fejervary rappellerait beaucoup moins le fils de Tantale que certain personnage d'un drame populaire qui n'a rien d'archéologique.

Les observations qui précèdent sont, sans doute, un peu étrangères à l'érudition, et je me reprocherais de les avoir consignées ici si, à part le petit service qu'elles peuvent rendre aux antiquaires en les débarrassant d'une difficulté apparente, elles n'avaient pas une utilité générale. Il m'a toujours semblé, en effet, que pour arriver à la connaissance intime de l'antiquité, l'étude des textes et des recueils de planches était insuffisante; et je me permettrai de recommander certaines notions techniques comme de fort utiles auxiliaires. Ce n'est pas assez pour apprécier un monument, de le considérer tel qu'il se présente à nos regards dans un musée; il faut encore se rendre compte des procédés à l'aide desquels il a été fabriqué, et pour cela le meilleur moyen est de savoir comment s'exercent de notre temps même les arts et métiers. C'est en voyant travailler les modeleurs, les mouleurs, les sculpteurs, les fondeurs, les bijoutiers, les tisseurs, les céramistes, tous ceux qui mettent en œuvre les métaux, le bois, la pierre, l'argile, qu'on peut parvenir à comprendre la raison d'une foule de détails qui, appréciés à leur juste valeur, fournissent assez souvent des indices chronologiques, et dans tous les cas ne viennent plus compliquer inutilement l'explication des représentations de l'art des anciens.

Avec l'étude de la fabrication, je recommanderai encore celle de la série des objets analogues entre eux. Une composition antique prise isolément peut donner lieu à beaucoup de suppositions fausses. Mais placée à son rang parmi ses congénères, elle acquiert ce qu'on pourrait appeler un aspect circonscrit, un caractère relatif, qui limite les écarts de la

pensée. Certainement, si M. le docteur Braun avait eu le temps de comparer le Bacchus Fejervary aux autres figures du même dieu qui existent dans les collections, quand même il ne fût pas sorti de la seule ville de Rome, il n'aurait pas vu dans la pose du bras droit un indice de la fermeté avec laquelle le dieu commande et se fait respecter de ses ennemis (la fermezza con cui comanda e si fa rispettare da suoi nemici). Nous sommes bien loin, en effet, de ce Bacchus des vieux âges, barbu, vêtu, armé, qui perce de son thyrse transformé en lance un géant toujours anonyme (1). Le dessin offert par M. Pulski au docteur Braun nous montre ce dieu presque androgyne qui ne connaît d'autre ennemi que la fatigue, et n'étend le bras que pour attirer vers lui, à l'aide d'une grappe de raisin ou d'une œnochoé, la panthère qu'il veut asservir par l'ivresse. Conception d'une époque de décadence religieuse.

Qu'on ne s'étonne pas de nous voir placer à la fin de la série cette figure de Bacchus d'apparence juvénile. C'est en vieillissant que les dieux devenaient imberbes, témoin Mercure et Hercule, qui ont subi exactement la même métamorphose que Bacchus.

Ce n'est pas que les anciens n'aient connu les amputations et même le moyen de remplacer jusqu'à un certain point les membres amputés. Les représentations qui nous le prouvent sont rares, à la vérité; l'antiquité n'aimait pas à reproduire dans les œuvres d'art les difformités humaines.

Cependant M. Raymond, archiviste du département des Basses-Pyrénées, a relevé l'année dernière la figure d'un chasseur muni d'une jambe de bois, qui se trouve dans une mosaïque de la ville de Lescar. Une autre preuve indirecte mais fort curieuse, se tire d'un vase peint conservé au Louvre, scyphus qui paraît appartenir à la fin du IVe siècle avant notre ère.

On voit sur ce vase un satyre comique dont la jambe droite, repliée et pour ainsi dire dissimulée, s'ajuste avec un long

(1) Millingen, *Ancient unedited monuments*, in-4°, 1826, t. I, pl. XXV. — Guigniaut, *Nouv. galerie myth.*, pl. CXLVIII. n° 447. — Gerhard, *Auserl. griechische Vasenbild*, t. I, pl. LI, 4 et LXIV, 1.

bâton que le personnage tient de la main gauche, combinaison qui arrive à imiter une jambe de bois. Cette invention comique d'un mime ne serait guère explicable si elle n'avait pas eu pour raison d'être l'imitation d'un état de chose réel. Elle nous semble donc démontrer l'usage des jambes de bois, dans l'Italie méridionale du moins, contrée à laquelle appartient le vase que nous venons de citer. A coup sûr, la mosaïque gallo-romaine de Lescar ne remonte pas à la même antiquité.



FIBULES ANTIQUES

A PAS DE VIS.

(Extrait du tome XIV (nouvelle série) de la *Revue archéologique*. 1866, pp. 103-108.)

Dans sa séance du 10 novembre 1858, la Société des Antiquaires de France fut appelée à examiner plusieurs fibules appartenant à l'un de ses membres, M. de Beaulieu, objets que quelques-uns de mes confrères croyaient pouvoir attribuer au XIe siècle ou au XIIe. Telle n'était pas mon opinion et je n'hésitai pas à le dire très précisément. A la séance suivante, le 17 novembre, j'apportai d'autres fibules que je comparais aux premières, et je présentai diverses considérations que le procès-verbal imprimé relate ainsi :

« La fibule cruciforme (voy. plus loin la fig. n° 1) est bien celle dont les Romains faisaient usage à la fin du IVe siècle et au commencement du Ve. A cet égard, M. de Longpérier montre un bel et curieux exemple de la manière dont cette fibule s'attachait. Il présente le moulage du magnifique diptyque conservé dans le trésor de la cathédrale de Monza, monument qui représente, suivant les uns, Gratien, Valentinien II et Justine; suivant d'autres, Galla Placidia, Valentinien III et l'un des deux généraux rivaux Aëtius ou Bonifatius. Dans le premier cas, le diptyque aurait été sculpté vers 380; dans le second cas, avant 429 (1). Les fibules cruciformes qui atta-

(1) Frisi, *Memorie stor. di Monza*, Milano, 1794, t. III, tav. XII, p. 9. Dans cette gravure les fibules sont imparfaitement exprimées. — La feuille du diptyque qui représente le jeune prince est donnée en photographie dans Digby Wyatt. *Notices of sculpture in ivory*, London, 1856, in-4°, p. 5, class. II, 6, 1. — Le diptyque entier dans Jules Labarte. *Histoire des arts industriels au moyen âge*, 1864. Album, t. I, pl. II.

chent le manteau des deux personnages masculins se dressent sur leur épaule, le croisillon et la boule supérieure étant tournés en bas. La partie allongée est décorée des deux côtés de cet ornement découpé qui se remarque dans la fibule de M. de Beaulieu, et qui avait paru à un membre de la Société être un détail propre au XIe siècle. M. de Longpérier montre que ce détail bien caractérisé sur le diptyque de Monza, se retrouve encore sur divers objets du Ve et du VIe siècle. C'est de ce même ornement que se compose la galerie découpée qui supporte le plateau d'or trouvé au Gourdon avec des monnaies des rois Bourguignons Gondebaud et Sigismond (491-523).

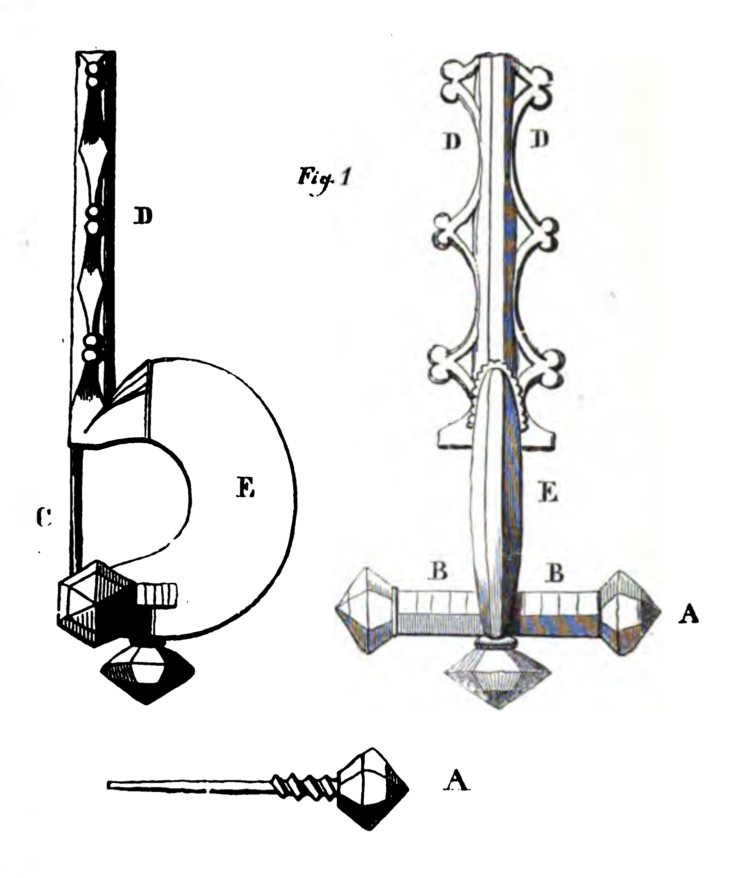
« La fibule présentée par M. de Beaulieu offre encore une particularité curieuse; le croisillon de droite se dévisse et permet de retirer l'aiguille centrale de la gaîne où elle est engagée par le bas. Cette disposition se retrouve identiquement dans la fibule d'or recueillie dans le tombeau de Childéric à Tournay, objet antérieur à l'an 481 (1).

« Quant aux deux fibules d'or en forme de disque, communiquées également par M. de Beaulieu, elles sont aussi mérovingiennes. L'une, ornée de petits anneaux de filigrane, est semblable à celle que M. l'abbé Cochet a publiée dans sa *Normandie souterraine*, 2e édit., pl. XIII, n° 1; et l'autre, qui est décorée de verre rouge, offre l'analogie la plus frappante avec un bijou d'or mérovingien trouvé par le même antiquaire et figuré à la page 121 de la *Normandie souterraine* (1re édit.). »

M'étais-je trompé? Je ne le pense pas, car il suffisait d'avoir de bons yeux pour distinguer sur le diptyque de Monza deux fibules parfaitement semblables à la plus grande de celles que M. de Beaulieu nous avait présentées; et c'étaient précisément les petits ornements latéraux décorant cette fibule qui la faisaient attribuer au XIe siècle ou au XIIe, opinion qui ne pouvait pas être soutenue en présence de l'ivoire antique si finement exécuté.

(1) Chiflet, *Anastasis Childerici regis*, pl. insér. à la p. 182, sous le titre de *Graphiarium regis aureum*. Le dessin fait très bien voir le mécanisme. La gaîne est d'une forme plus moderne que celle de la fibule de M. de Beaulieu, identique à celles de Monza.

J'ai conservé de la fibule de M. de Beaulieu un dessin que je place ici. Il permet de voir cet objet de face et de profil, et de comprendre comment la broche à pas de vis A, en pénétrant dans la traverse où croisillon B, passe dans l'œil pra-



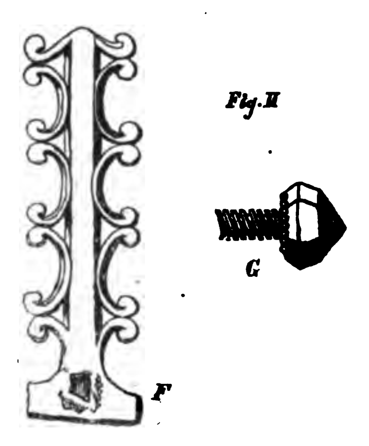
tiqué à la partie supérieure de la broche verticale ou aiguille C, dont les deux tiers environ sont complètement enfermés dans la gaîne D. On sait que dans les fibules du système ordinaire la gaîne est entr'ouverte sur le côté et laisse pénétrer par là une aiguille à ressort (1). Je renvoie comme point de comparaison à la gravure de la fibule de Childéric, publiée par Chiflet.

(1) Voy. au sujet des fibules un ouvrage intéressant par son ancienneté même Joh. Rhodii. *De acia dissertatio*. Copenhague, 1672, in-4°.

qui avait pris cet objet pour un graphium ou style à écrire sur des tablettes enduites de cire. C'est une erreur qui, comme on le sait, subsiste encore dans la traduction française du *Dictionnaire des antiquités romaines*, de Rich (1859), p. 304.

Chaque fois que l'on voulait ôter le vêtement retenu par la fibule, il fallait dévisser la tête de la traverse, retirer l'aiguille passée dans l'étoffe et dans la gaîne. La fibule se trouvait alors divisée en trois pièces, dont deux étaient relativement petites et faciles à perdre. Quand on examine dans les bas-reliefs comment la fibule était placée sur l'épaule, on arrive à croire qu'on ne pouvait pas l'y attacher sans le secours d'une main étrangère. Tout au plus celui qui la portait pouvait-il la dévisser pour se dépouiller de son manteau. Dès lors on est en droit de supposer que les fibules à vis étaient employées par des personnages à qui leur fortune ou leur rang permettaient de se faire accompagner par des serviteurs.

Si je reprends aujourd'hui la question des fibules à pas de vis, c'est qu'un heureux hasard m'a mis récemment entre les mains un document nouveau et concluant. MM. Rollin et Feuardent ont acheté un lot de médailles romaines d'or avec lesquelles ont été recueillis deux beaux fragments qui appar-



tiennent encore à une fibule de cette espèce, ainsi qu'on en peut aisément juger par le dessin que j'en donne ici.

Le trésor, déterré en Poitou, se composait de

11	monnaies	de Valentinien Ier	364—375	de J.-C.
12	id.	de Valens	364—378	»
2	id.	de Gratien	375—383	»
2	id.	de Valentinien II	375—392	»
1	id.	d'Arcadius	395—408	»

L'enfouissement des monnaies et du bijou doit être placé tout à fait à la fin du IVe siècle ou au commencement du Ve; car les pièces d'or sont fort bien conservées et semblent avoir circulé pendant un espace de temps très court. Deux beaux médaillons inédits qui faisaient partie de ce trésor sont, comme le disent les numismatistes, à fleur de coin (1). En sorte que le bijou d'or qui accompagnait les doubles sous et les sous impériaux est bien évidemment contemporain du diptyque de Monza. Il y a dans tous ces faits une concordance parfaite de nature à ne pas laisser subsister le moindre doute.

J'ajouterai seulement quelques mots sur la manière dont la fibule découverte en dernier lieu a été fabriquée. Les ornements latéraux de la gaîne, en forme d'arcs terminés par de petits disques, ne sont pas rapportés un à un. Chacune des deux séries de ces arcs a été taillée à la lime dans un seul morceau d'or, et il n'y a de soudure qu'aux points où les courbes touchent la gaîne, laquelle est un prisme à cinq pans.

Le pas de la vis est très régulier, très beau; le filet se détache du noyau par une section carrée profonde, obtenue au moyen d'une machine dont, à l'aide d'une loupe, on reconnaît encore la trace. Au point où la vis s'attache à la tête, qui est creuse comme le noyau de la vis et terminée en pyramide à six faces, on a soudé un petit collier de perles d'or; c'est un détail qui se retrouve dans la fibule de Childéric.

Il nous manque actuellement la pointe ou broche qui était entée dans le noyau de la vis, l'aiguille destinée à percer l'étoffe, et la coque proéminente (voy. fig. I, E) qui réunissait

(1) Ces médaillons viennent d'être publiés avec le détail de toute la découverte, par M. C. Robert, *Revue numismatique*, 1866, p. 111.

la gaîne D à la traverse BB. On voit encore dans le fragment F acquis par MM. Rollin et Feuardent le trou entouré de soudure à l'aide duquel cette coque était fixée.

La coque des fibules formait comme une arche qui permettait le passage des doigts lorsqu'on avait à saisir l'aiguille pour l'affranchir de la gaîne ou l'y faire rentrer. Dans les temps anciens, cette coque était creuse et quelquefois très volumineuse. Mais dans les fibules cruciformes des IVe et Ve siècles, elle est le plus souvent réduite à un bandeau plein arqué (1).

Les documents relatifs à l'usage de la vis chez les anciens sont si rares que l'on ne saurait signaler avec trop de soin ceux qui nous parviennent. La vis si pure et si profonde de notre fibule trouvée en Poitou ne pourrait pas avoir été taraudée au moyen d'une filière. Je la crois plutôt exécutée à l'aide d'un peigne entamant le cylindre encore plein, alors qu'il marchait suivant une hélice sur un tour-en-l'air. L'existence du tour-en-l'air, à une époque plus ancienne encore, nous est à peu près démontrée par la nature des filets concentriques tracés sous le pied d'un grand nombre de beaux vases de bronze.

(1) De belles fibules de cette classe ont été publiées par L. Beger (*Thes. Brandeb.*, III, p. 432), et reproduites par Montfaucon (*Ant. expl.*, t. II, pl. 27, 28, 30). Le Père Cl. du Molinet (*Cabin. de Sainte-Geneviève*, pl. XI, n° 3) en a donné une aussi; mais, entraîné par l'exemple de Chiflet, il l'a prise pour un *graphium* et il commet encore la même erreur au sujet de deux autres fibules de forme beaucoup plus ancienne (n°s 13 et 14), malgré les avertissements qu'il avait reçus de quelques antiquaires (*loc. cit.*, p. 31). — Aux XVIIe et XVIIIe siècles, les ustensiles étaient bien mal connus. Le Père Montfaucon, dans son supplément à l'*Antiquité expliquée* (t. III, pl. 77, n° 4), a fait graver parmi des instruments de musique une fibule franque d'une forme aujourd'hui très fréquemment décrite (voy. Lindenschmit, *Die Alterthümer uns. heidn. Vorzeit*, H. II, Taf. 8, n° 7); mais le savant bénédictin ne sait que faire de la figure qu'il publie, et il ajoute : « Le n° 4, tiré du cabinet de feu M. Foucault, n'a guère l'air d'un instrument de musique; je ne sais comment il est entré dans cette planche. » Montfaucon, il faut lui rendre cette justice, avait cependant fort bien reconnu la méprise de Chiflet et du P. du Molinet (*Ant. expl.*, t. III, p. 357).

Bas-relief de Strasbourg représentant Æon léontocéphale. Clefs à protome de lion.

(Extrait du *Bulletin de la Société des Antiquaires de France* pour 1866, pp. 147-149; séance du 12 déc. 1866.)

M. Creuly ayant fait circuler la photographie d'un bas-relief trouvé à Strasbourg dans les déblais d'une cave, M. de Longpérier est prié de donner quelques indications sur le sujet de ce bas-relief. Après l'avoir examiné attentivement, M. de Longpérier émet l'opinion que le monument lui paraît représenter un Æon. « Les quatre ailes, la clef, le sceptre sont les symboles caractéristiques qui lui permettent de proposer cette explication avec quelque certitude. D'autres figures d'Æon ont été trouvées en France. La plus célèbre, découverte près du cirque romain d'Arles au XVIe siècle, est conservée dans le musée de cette ville. Elle offre beaucoup d'analogies avec d'autres marbres conservés au Vatican et à la villa Albani. (V. Clarac, *Mus. de sculpt.*, pl. 559, 560 et 562 B.) Une petite figure d'Æon a été trouvée aussi en Auvergne. Elle ressemble à celle qui se voit aujourd'hui au Musée de Constantine. Ces Æons sont en général connus sous le nom de Mithra. Ils sont quelquefois léontocéphales, mais ce n'est pas toujours le cas. (V. Macarius, *Abraxas*, Anvers, 1657, pl. VI.) Dans le bas-relief de Strasbourg, l'Æon a un visage humain ; toutefois le symbole du lion se retrouve au grand complet, puisqu'on voit cet animal près du génie ailé. La clef placée dans la main droite, avec un autre objet assez indistinct dans la photographie et qui peut être un poignard, est facile à reconnaître. »

Pour ne laisser aucun doute au sujet de cet ustensile, M. de Longpérier va chercher et apporte diverses clefs antiques de bronze : il montre comment au lieu d'un anneau, elles présentent un œil percé dans la tige. Une de ces clefs appartenant à une époque relativement basse de l'antiquité a pour manche une tête de lion. M. de Longpérier fait remarquer que ce système de décoration, dont il pourrait produire un certain nombre d'autres exemples, lui semble avoir pour origine le culte d'Æon. Les anciens abandonnaient rarement au caprice la décoration de leurs ustensiles, et l'idée de réunir à une clef la protome d'un lion devait se présenter assez naturellement à l'esprit des sectaires. Le nom de Mithra donné aux Æons léontocéphales ou non, a causé d'étranges méprises et fait naître de singuliers systèmes sur les rapports de la Gaule avec l'Orient. Il y a longtemps que Zoëga a prémuni les archéologues contre cette erreur (1).

(1) Au sujet de l'Æon représenté sur les monnaies d'Albin, voir le Mémoire de M. Ch. Lenormant (*Revue numismatique*, 1842, p. 92), et comparer les notes sur l'Æon de la ville d'Hadrumète, par M. de Longpérier (*Annuaire de la Société des Antiq. de France*, procès-verbal de la séance du 28 février 1853. — *Athenæum français*, 1853, nº 10, p. 223. — *Revue archéologique*, 1864, p. 334, et *Revue numismatique*, 1865, p. 213. — P. 308 du t. II des *Œuvres de A. de Longpérier*.



EXTRAITS

DES

COMPTES RENDUS DE LA SECONDE SESSION

DU

CONGRÈS INTERNATIONAL D'ANTHROPOLOGIE ET D'ARCHÉOLOGIE PRÉHISTORIQUES

QUI S'EST RÉUNI EN 1867 A PARIS.

I. — *Discours d'ouverture de M. de Longpérier, président du congrès* (pp. 27-29).

Messieurs,

Je vous prie d'avoir la bonté de comprimer, pour un instant, le sentiment bien naturel de surprise que doivent vous inspirer l'absence de M. Lartet et ma présence à ce bureau.

Je vais vous en expliquer la cause.

Notre savant et cher Président, qui doit son titre à un vote du Congrès tenu l'année dernière à Neuchâtel, qui a pris une si grande part et un intérêt si vif à la formation de celui qui nous réunit aujourd'hui, est fort souffrant, presque malade et retenu loin de Paris.

Nous avons, à la vérité, l'espoir de le voir revenir bientôt près de nous ; mais en ce moment ses forces le trahissent, et le Comité d'organisation a dû, avec bien du regret, lui chercher hier soir, parmi ses membres, un remplaçant provisoire.

Pourquoi le Comité m'a-t-il fait l'honneur de me choisir ? Je dois vous le déclarer avec toute franchise, je dirais même en toute humilité. Ce n'est pas qu'il m'ait reconnu une subite

compétence dans les questions difficiles et importantes que, jusqu'à présent, j'ai pu seulement apprécier par la lecture de vos travaux. Ce n'est pas qu'il ait supposé que je tenais en réserve quelques brillantes solutions des problèmes que vous discutez depuis longtemps.

Assurément non.

Si j'ai parfois été assez heureux pour servir l'étude de certaines branches de l'histoire de l'homme considéré dans ses œuvres, dans ses œuvres les plus avancées éclairées par de nombreux textes, d'un autre côté j'ai été contraint de négliger la géologie et l'anthropologie, sciences qui comptent des maîtres dans vos rangs.

C'est donc à mon ignorance même qu'il me faut bien attribuer le choix dont j'ai été l'objet. Mes collègues ont pensé à l'impartialité qui en serait la conséquence nécessaire; ils auront surtout, je le crois, compté sur l'attention que mon désir de m'instruire me ferait apporter à toutes vos discussions.

En un mot, ils me placent au bureau pour que je puisse mieux vous entendre. Il y a là un trait d'amitié qui a droit à toute ma gratitude, et une bonne occasion dont je tâcherai de profiter.

J'ai dit une bonne occasion, et en effet, votre programme contient une série d'énoncés des plus attrayants.

Si, comme je n'en doute pas, vous parvenez à éclaircir les questions qu'il propose, il en résultera une remarquable extension de nos connaissances, un immense supplément à l'histoire, bien fait pour exciter la plus grande et la plus légitime curiosité.

De toutes les parties de l'Europe, du monde transatlantique même, vous apportez dans la patrie de Bernard Palissy et de Cuvier la moisson que vous devez à vos patientes recherches.

Des discussions multipliées et intimes que ne comportent pas les exposés écrits, l'examen de documents et de monuments originaux fait en commun par des yeux exercés, par

des intelligences éprouvées que le concours anime encore, la vue raisonnée des localités où quelques-uns de ces monuments subsistent, tout cela réuni doit amener la constatation de quelques bonnes vérités.

Hier soir, au moment où les membres du Comité d'organisation allaient se séparer, un de nos savants collègues nous disait : « Une hache, c'est un homme. »

Interrogeons donc les haches. Elles ne manquent pas maintenant. Interrogeons les roches d'où elles ont été détachées, les gisements où elles ont été recueillies après un si long repos. Il est vrai que les réponses des haches ont un peu, comme celles de la sibylle, besoin de quelques commentaires; mais jamais peut-être il ne s'est trouvé tant d'éminents interprètes pour nous faire profiter de leur mystérieux langage.

L'archéologue classique, habitué à vivre parmi les textes, les monuments iconographiques à dates certaines, les œuvres des races encore existantes, alors qu'il voit tout à coup se dérouler devant lui les horizons immenses que vous lui ouvrez, éprouve une impression timide que je me permettrai de comparer à celle que ressent l'habitant des oasis au moment où il quitte son bois épais de palmiers pour aller conquérir des richesses au delà de vastes solitudes. Ne trouvez donc pas mauvais que je rappelle ici textuellement les paroles que prononce le chef d'une caravane arabe à l'heure du départ :

« O mes enfants, c'est le Seigneur Dieu qui vous a réunis; avec sa grâce, nous arriverons heureusement au terme de notre route. Vous voici frères, vivez en frères. Que toutes les chances bonnes ou mauvaises soient mises en commun. Aidez-vous les uns les autres et vous réussirez. »

2. — *Note sur des jarres trouvées en Corse, renfermant un cadavre* (pp. 160-161).

M. de Mehedin ayant lu un passage de son rapport relatif à la découverte de la nécropole de Xochicallo, au Mexique, dans

lequel il fait mention d'une série de mamelons de 30 mètres de diamètre à la base, remplis d'ossements humains disposés dans le plus grand désordre et pouvant avoir été le résultat de quelque festin cannibalesque, M. de Longpérier dit qu'il est bon de se mettre en garde contre les conclusions prématurées que l'on pourrait être tenté de tirer de certains indices de fractures et de calcination offerts par des ossements humains. Il cite, à cette occasion, les jarres cylindriques trouvées en Corse, dans lesquelles on avait coutume d'entasser, avant la cuisson et en les brisant pour les y faire entrer, les ossements du défunt. Après quoi, la jarre étant fermée, on la faisait cuire, et dans cette opération les os subissaient un commencement de calcination. Quant aux renseignements fournis par les anciens au sujet de l'existence de l'anthropophagie chez certains peuples, il faudrait également s'en défier, car ces passages ont eu le plus souvent pour but de rehausser le mérite de quelque conquérant.

3. — *Composition chimique du bronze antique. Analyses de M. de Fellenberg* (p. 255).

M. de Longpérier dit que M. de Fellenberg étudie en ce moment même la question de la composition chimique des bronzes antiques. Cet éminent chimiste a trouvé que dans les objets d'un même pays les alliages varient beaucoup. Les auteurs anciens ne nous ont jamais parlé de la composition de leurs bronzes, car ils étaient réellement ignorants sur ce sujet; au point que ne pouvant expliquer la nature et la beauté des statues et objets de bronze de Corinthe, ils racontaient, comme si c'était chose possible, que pendant l'incendie de la ville tous les métaux s'étaient réunis en lingots pour former un remarquable alliage.

Il en était de même pour l'or que l'on trouve à une époque fort reculée à tous les états, à tous les degrés de pureté; on choisissait la matière à l'œil, empiriquement. Mais les anciens,

soit dit en passant, ont connu la *trempe* : le Louvre possède neuf saumons d'acier de Khorsabad.

4. — *Sur les dragons de l'antiquité, leur véritable forme, et sur les animaux fabuleux des légendes* (pp. 285-286).

M. de Longpérier dit qu'en ce qui concerne les dragons, il ne faut pas perdre de vue que, pour les anciens, les mots Δράκων, *Draco*, ne représentent que des serpents de forme naturelle. Les *Dracones* figurés sur les monuments grecs et romains ne sont pas ailés. C'est seulement dans l'Apocalypse que nous voyons apparaître un *Draco* combattant, dans le ciel, contre saint Michel et ses anges, ce qui a conduit à représenter ce *Draco* ailé comme ses antagonistes (1). Une conception des bas temps ne saurait être rattachée à la connaissance des êtres antédiluviens. Ensuite, quant aux animaux ailés, comme les Pégase, les sphinx, les taureaux et les sangliers qui se voient sur les médailles de l'Asie Mineure, leurs figures proviennent de l'Asie occidentale (Babylonie, Assyrie, Phénicie, Perse). On sait que les artistes de ces contrées donnaient des ailes aux animaux et à la figure humaine prise dans un sens symbolique ou religieux. Ces attributs exprimaient une nature céleste, parfois aussi une idée de rapidité et de mouvement : Τὰ δὲ πτερὰ τὴν ταχυτῆτα τῆς κινήσεως δηλοῖ, dit Suidas, en parlant de Priape. Les Grecs ont reproduit les images asiatiques sans en avoir toujours bien complètement pénétré le sens. Puis vinrent les légendes basées sur les représentations mal comprises qu'elles entreprenaient d'expliquer. Par exemple la monnaie de Clazomène a pour type un sanglier ailé, évidemment symbolique ; Ælien nous apprend qu'on

(1) Apocalyps. XII, 7, 9. « Et factum est prælium magnum *in cœlo*, Michael et angeli ejus præliabantur cum *Dracone*, et Draco pugnabat et angeli ejus... Et projectus est *Draco* ille magnus, serpens antiquus, qui vocatur diabolus et satanas, qui seducit universum orbem. » — Le mot *antiquus* fait allusion au rôle que le serpent joue dans le troisième chapitre de la Genèse. Là il est nommé ὄφις par les Septante.

avait bâti là-dessus une fable : un sanglier ailé avait ravagé les terres de Clazomène (1). C'est un bon fonds de légende qui implique toujours un héros libérateur. Depuis Bellérophon jusqu'à Dieudonné de Gozon qui tue le dragon ailé de Rhodes, le roman se présente toujours de la même manière. Une anomalie apparente, résultant de conceptions philosophiques, engendre une histoire fantastique.

M. de Longpérier regrette l'absence de son savant ami M. Maury, si compétent en cette matière, qui, dans un livre remarquable, a étudié tout particulièrement l'influence des représentations de l'art sur les légendes du moyen âge. Ce qui s'est produit dans l'antiquité au sujet des héros s'est répété au moyen âge au sujet des saints, ces héros d'une nouvelle croyance. Au sanglier ailé de Clazomène, il faut assimiler le dragon que réduisent et enchaînent tant de saints personnages, saint Romain à Rouen, sainte Marthe à Tarascon, etc. De pieux artistes les avaient peints traînant enchaîné le dragon de l'erreur, le paganisme vaincu. C'était une idée toute morale, ingénieusement symbolisée. Mais, plus tard, des gens ignorants qui ne pouvaient élever leur esprit jusqu'à la conception primitive, ont cherché à ces compositions une cause matérielle, et les récits de monstres dévastant les environs d'une ville ont été remis en honneur. Ainsi naissent dans tous les temps ces légendes toujours postérieures aux représentations de l'art, et qu'on ne rencontre pas dans les écrits contemporains des personnages auxquels on les rattache. La question des légendes constitue un sujet immense qui ne saurait être exposé ici, dit l'orateur, qui s'excuse de l'avoir même effleurée en passant. Mais il lui a semblé utile de dégager l'étude des temps préhistoriques d'une recherche dans laquelle la connaissance des animaux antédiluviens ne lui paraît devoir apporter aucun éclaircissement.

(1) *De animalium natura*, lib. XII, cap. XXXVIII.

3. — *Considérations sur l'usage des monnaies dans la haute antiquité* (pp. 305-307).

M. de Longpérier demande à l'assemblée la permission de lui soumettre quelques remarques au sujet des communications qui viennent d'être faites et qu'il a écoutées avec un vif intérêt.

En parlant des cimetières antiques de la Savoie, de celui d'Hallstatt, on a constaté que les sépultures ne renfermaient pas de monnaies. Il ne faudrait pas tirer de cette utile observation la conséquence rigoureuse, absolue, que les sépultures et par suite les objets qu'elles renfermaient sont antérieurs à l'invention de la monnaie ; même, ce qui est encore différent, à l'usage de la monnaie, soit dans les contrées voisines du Danube, soit dans la région des Alpes. En Italie, dans la Gaule, en Grèce, on a souvent ouvert, sans y rencontrer une seule monnaie, des tombes appartenant notoirement à des époques où le numéraire était abondant. D'autre part, les grands dépôts d'as très antiques, d'*æs rude*, auxquels il a été fait allusion, ont été trouvés, non dans des tombes, mais dans des sources, des fontaines, comme à la Falterona et à Vicarello. On les y avait jetés pour se rendre propices les divinités des eaux.

L'*æs rude* n'a pas circulé en dehors de l'Italie ; comment aurait-on pu trouver des pièces appartenant à ce système dans les tombes de la Savoie et de Hallstatt ?

D'ailleurs, la monnaie est le résultat d'une invention peu ancienne. Son introduction n'a pas été partout également rapide ou facile. Quoique le goût des richesses soit assez général, il ne s'est pas toujours traduit par une sympathie bien vive pour les métaux marqués d'une empreinte officielle. De très grandes monarchies, comme celles de l'Égypte, de la Babylonie, de l'Assyrie, ont occupé dans le monde une place éminente sans avoir eu recours à la monnaie. Ce signe d'échange est né chez des petits princes, comme les rois de Lydie, de

Samos, de Macédoine et dans certaines petites républiques de l'Italie méridionale. Longtemps encore après l'invention de la monnaie, l'Égypte négligeait d'en faire usage. De nos jours même, il est en Asie, en Afrique, de vastes contrées où le signe d'échange n'est pas métallique, où l'on se sert de coquilles, de sel, en guise de monnaie. En Chine, on préfère les lingots aux espèces monnayées.

Quant à la Germanie, où se sont retrouvés les grands dépôts d'armes et d'ustensiles d'Hallstatt, la monnaie n'y a été connue que fort tard. Celle dont on a fait usage, d'abord près du bas Danube, puis successivement jusque vers les sources de ce fleuve, était une imitation plus ou moins dégénérée de la monnaie macédonienne du IV[e] siècle ; et ce n'est guère qu'au III[e] siècle avant notre ère qu'on en fabriqua dans les pays occidentaux qui représentent l'Allemagne et la Gaule. On aurait donc tort de s'attendre à recueillir des monnaies dans les sépultures germaniques antérieures au règne d'Alexandre, époque assurément très historique. L'observation du savant M. Carl Vogt relativement au laps de temps pendant lequel on a continué à pratiquer des inhumations dans le cimetière d'Hallstatt est très juste et très importante. Il est possible qu'on retrouve plus tard quelques indices concernant l'âge des divers monuments qu'on y a recueillis. En attendant, on pourrait déjà signaler un élément chronologique qui n'a pas encore été mis en œuvre. Dans quelques tombes d'Hallstatt ont été recueillies des épées à poignées d'ivoire d'une forte dimension. C'est là un fait nouveau. Or les peintures de vases à figures noires, appartenant au V[e] siècle avant notre ère, nous montrent des épées dont la lourde poignée à gros pommeau est peinte en blanc (1). Cette couleur n'est employée par les artistes de cette époque que suivant certaines règles et avec un grand discernement. Le blanc sert à exprimer l'ivoire quand il est appliqué aux lyres. Il en doit être de même pour les poignées d'épée dont la forme rappelle celle des armes d'Hallstatt. Sans

(1) Voir, par exemple. E. Gerhard, *Auserlesene griech. Vasenbild.*, t. II, pl. 108, 119.

trop de témérité, on peut en conclure que ces armes sont, en partie du moins, contemporaines des vases. Cependant, dès le VIIe siècle, on a frappé à l'extrémité méridionale de l'Italie, à Siris, à Sybaris, par exemple, de très belles monnaies d'argent dont la circulation paraît avoir été fort active, mais dans un rayon peu étendu. L'Étrurie, la Germanie, la Gaule, n'en ont point fait usage.

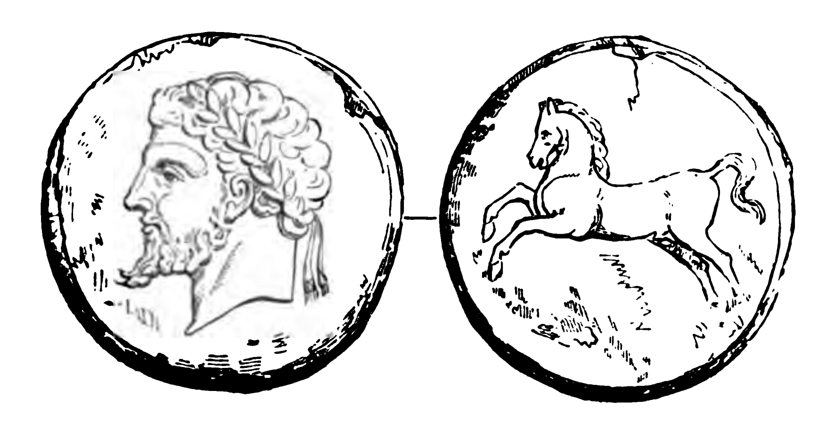
Notre savant collègue, M. Desor, dit en terminant M. de Longpérier, me fait observer qu'il a émis, relativement à l'âge des sépultures d'Hallstatt, une opinion conforme à celle que j'expose. Je m'empresse de le reconnaître, de le proclamer, et j'en suis très heureux, tant pour mon compte personnel que pour la science, puisque nous sommes arrivés à des résultats identiques par des voies différentes, en appliquant ce que nos études particulières nous ont enseigné. Nous avons fait comme les ingénieurs qui, en ce moment même, percent le mont Cenis, attaquant la montagne par ses deux faces opposées pour venir se rencontrer au centre et donner ainsi la preuve de la justesse de leurs calculs. Dans nos études, peu importe de quel côté on entame la difficulté, pourvu qu'on parvienne aussi à ce centre que nous cherchons tous à atteindre, à ce but commun qui est la vérité.



MÉDAILLON NUMIDE

(Extrait du tome XII (nouvelle série) de la *Revue numismatique*, 1867, pp. 155-156.)

M. Charles Prat, ancien juge du paix à Constantine, et procureur impérial à Cayenne, m'a fait l'honneur de m'apporter une monnaie antique aussi remarquable par son module que par son style. J'en publie le dessin, avec la note que m'a remise le possesseur de ce précieux monument.



« Cette médaille m'a été donnée par M. Leinen, brasseur, qui l'a trouvée, il y a deux ou trois ans, dans une tombe extraite des fondations de sa maison au Coudiat-Aty. Cette tombe était placée dans une fosse carrée, d'un mètre environ de profondeur, taillée dans le poudingue et recouverte d'un mètre environ de terre végétale. Le tombeau, aujourd'hui

encastré dans un mur de la maison, est en pierre. M. Leinen m'a dit avoir trouvé la médaille dans un détritus de terre, d'ossements et de débris de poteries, qui a été rejeté sans plus ample examen. »

Le type de la monnaie est bien connu, c'est celui qui se voit sur un très grand nombre de pièces de moyen module, bronze ou plomb, que l'on trouve en abondance à Constantine et, en particulier, au Coudiat-Aty. M. Ludwig Müller attribue ces pièces aux rois de Numidie Micipsa et Adherbal (148 à 122 avant J.-C.) (1).

Celle dont nous plaçons ici la figure paraît n'avoir porté aucun caractère numidique, mais ses dimensions extraordinaires (module, 48 mill.), son poids, 76gr,60, la recommandent à notre attention. On ne peut lui comparer que les grands bronzes des Ptolémées qui portent la tête de Jupiter Ammon. Nous ne parlons, bien entendu, pas des pièces appartenant au système de l'as, parmi lesquelles on peut compter les grandes monnaies d'Olbiopolis. Malgré un certain frai qui a enlevé au magnifique médaillon de M. Prat une petite partie de son poids, il donne encore, comme nous l'avons dit, 76gr,60, dont le cinquième est exactement 15gr,32, et l'on trouve un assez grand nombre de moyens bronzes au même type qui pèsent 14 à 17 grammes. Nous ne prétendons pas conclure de là que les Numides avaient certainement adopté le système décimal; mais il y a un fait à noter. Il est à remarquer que Ptolémée Évergète II, dont le nom se trouve sur les monnaies de module extraordinaire, a régné de l'an 146 à l'an 116 avant Jésus-Christ, période précisément correspondante aux règnes de Micipsa et d'Adherbal. Ce rapprochement est tout à l'honneur de la sagacité de M. Ludwig Müller; je ne saurais trop remercier M. Prat de m'avoir mis à même de consigner ici cette observation.

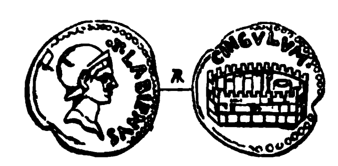
(1) *Numismatique de l'ancienne Afrique*, t. III, p. 18, 32.

DENIER D'ARGENT

DE LA FAMILLE ATIA.

(Extrait du tome XII (nouvelle série) de la *Revue numismatique*, 1867, pp. 314-315 et 472-473.)

I



T. LABIENVS. Tête casquée de Labienus tournée à droite.
℞. **CINGVLVM.** Vue d'une ville entourée de murailles avec créneaux et portes; à l'intérieur, tours et autres édifices. AR. Poids, 2,21.

Pour peu que l'amateur de monnaies antiques soit habitué à leur classification, la simple vue de la photographie placée ici lui indiquera qu'il s'agit d'une monnaie consulaire ou plus exactement d'un denier du temps de la République avec nom de monétaire.

La monnaie appartient à la famille Atia, c'est-à-dire fut battue par un Labienus, surnom qui n'apparaît que dans cette famille. La loi Atia proposée au sénat par Atius Labienus est un document qui prouve que les Labienus appartenaient à la famille Atia. On sait que les lois romaines portaient le nom de famille de celui qui les avait proposées et jamais son surnom. De la famille Atia, nous ne connaissons jusqu'à

présent que trois monnaies : un moyen bronze avec le nom d'Atius Balbus et deux deniers, l'un d'or, l'autre d'argent, tous deux avec le même type et le nom de Q. LABIENVS PARTHICVS. La monnaie que nous publions est entièrement nouvelle, tant à cause du prénom Titus que du type, et par conséquent, c'est un monument historique de grande importance.

Titus Labienus était père de Quintus. Le père et le fils abandonnèrent le parti de César lorsqu'ils reconnurent ses tendances à la royauté. Il partit pour l'Italie, et arrivé dans le Picernum, il bâtit à ses dépens la ville de Cingulum. Voyez Jules César (*De bello civ.*).

La monnaie offre tous les caractères d'authenticité désirables; elle fut trouvée non loin de Munda, lieu dans lequel périrent Labienus et plus de trente mille républicains du parti de Pompée, dans la bataille que ce dernier livra à Jules César.

J. Cumano.

Faro (Portugal).

Telle est la note dont nous devons la communication à M. A. Teixeira de Aragão. Ce savant nous affirme, de son côté, que le denier est authentique, et nous avons pensé qu'il était bon de faire connaître chez nous une monnaie si singulière, bien que l'aspect même du dessin photographique ne nous satisfasse pas entièrement. Un faussaire quelque peu instruit (chose rare à la vérité) aurait pu concevoir l'idée de ces nouveaux types en lisant le passage de César : « Etiam Cingulo, quod oppidum Labienus constituerat, suaque pecunia exædificaverat, ad eum (Cæsarem) legati veniunt » (*Bell. civ.* I, 15), ou bien encore les vers de Silius Italicus :

..... Celsis Labienum Cingula saxa
Miserunt muris.
(X, 34.)

L'artiste qui a gravé cette pièce, à quelque époque qu'il appartienne, s'est montré fort habile dans l'exécution de ce

petit plan de ville qu'il a placé au revers. Mais, nous le répétons, le dessin qui nous a été apporté nous laisse des doutes, et nous regrettons que le denier de la famille Atia n'ait pas été envoyé dans cette galerie de l'histoire du travail de l'Exposition uuiverselle, où, grâce à la bienveillance de S. M. le roi de Portugal, et aux soins intelligents de M. de Aragão, nous avons pu admirer des séries monétaires si intéressantes.

II

En publiant dans notre dernier cahier (p. 214) la note que M. A. C. Teixeira de Aragão avait bien voulu nous communiquer de la part de son compatriote M. J. Cumano, nous manifestions des doutes sur l'authenticité du denier de Labienus. Nous avions cru d'abord qu'il existait un dessin de cette pièce dans le Catalogue bodléien de Wise; mais nous ne l'avions pu rencontrer dans ce livre. Nos souvenirs nous servaient mal, et en effet, en poursuivant notre recherche après la publication de la note, c'est dans le *Recueil de planches de la collection Pembroke* que nous venons de le retrouver (1746, part. III, pl. CXI, n° 6), rangé parmi les médailles fausses. Le denier signalé comme une contrefaçon depuis cent vingt ans, a été vendu à Londres en 1848, sous le n° 421 du Catalogue rédigé par M. Curt. Ce numismatiste indique la pièce comme « un curieux spécimen des savantes contrefaçons produites au commencement du XVIe siècle pour s'accorder avec certains passages des auteurs anciens, fort lus alors. » Eckhel en a parlé aussi incidemment à propos d'une médaille d'Évagoras (*Doctr. num.*, t. III, p. 89), et la cite parmi diverses pièces fausses. Il ne serait pas impossible que l'idée de représenter la ville de Cingulum au revers du denier de Labienus eût été inspirée par la vue de l'aureus de la famille Sulpicia sur lequel est figurée l'enceinte de Tusculum, accompagnée de l'inscription TVSCVL. (Riccio, *Ant. famigl.*, pl. XLV, n° 7. — Cohen,

Rép. rom., pl. XXXVIII, n° 4.) Quoique cependant, dans un module différent, on remarque une enceinte encore plus semblable à celle du denier de Labienus, sur des monnaies de Gallien, de Macrien, de Quiétus, frappées à Nicée de Bithynie. (Mionnet, Suppl. V, p. 164 et 165, n°s 954, 962, 963. — Pellerin, *Mélanges*, II, pl. XXXII, n° 12.) Dans tous les cas, il doit paraître bien probable que le denier recueilli par M. Cumano a été fabriqué en même temps que les deux exemplaires conservés jadis dans la collection de lord Thomas Pembroke, et qu'il doit être condamné comme eux.



Description de deux Figurines de bronze très antiques trouvées près de Pérouse.

(Extrait du *Bulletin de la Société des Antiquaires de France* pour 1867, pp. 50-51.)

M. Alexandre Bertrand ayant prié son confrère M. de Longpérier de présenter à la Société quelques bronzes antiques, qui viennent d'être recueillis dans les terrains d'une colline située près de Pérouse, et qui appartiennent à M. d'Ancona, M. de Longpérier, pour se conformer au désir ainsi exprimé, examine, séance tenante, l'envoi fait à M. Bertrand sans aucune autre indication, et qui se compose des objets suivants :

Deux figurines de femmes, hautes, l'une de 21 cent., l'autre de 20 centimètres.

Cinq fibules à ressort.

Trois bagues, dont une à chaton oblong portant en creux une figure d'animal ailé.

Deux pointes de lance.

Une pointe de flèche.

Trois as romains, dont un offre le monogramme de la famille Plautia, un autre le monogramme de la famille Martia ; le troisième fruste. Ces monnaies paraissent appartenir au IIIe siècle avant notre ère. Mais leur date ne se rapporte pas à celle des figurines, qui sont plus anciennes.

Tous ces objets sont complètement privés de patine, sans que pour cela leur authenticité puisse être en aucune façon révoquée en doute. Leur aspect tient à la nature du sol dans lequel ils ont été enfouis.

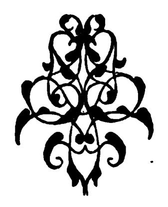
L'état, le style, le mode de fabrication des deux statuettes, ajoute M. de Longpérier, rappellent d'une manière frappante tous les caractères d'une série de bronzes pérugins récemment acquise par le Musée de Florence et que j'ai pu examiner au mois de mars 1866. Même couleur du métal; même poids considérable.

Les deux figurines de femmes sont vêtues d'une tunique très longue sur laquelle sont tracées à la pointe, ou plutôt imprimées, des imbrications, et qui est fortement serrée par une ceinture. Le bas de cette tunique est en outre décoré d'une large bordure chargée d'ornements qui diffèrent dans les deux vêtements. L'une des bordures présente une série d'S opposés deux à deux; l'autre une rangée de nœuds ou fleurons.

Les deux personnages ont les cheveux tombant sur le dos, avec deux longues tresses descendant sur la poitrine; une des femmes tient ces tresses dans ses mains appliquées contre son corps; l'autre porte deux tiges, aujourd'hui brisées, et qui semblent indiquer deux flambeaux en forme de cierges.

Ces figurines sont fort intéressantes; elles appartiennent à l'ancien art étrusque, et les ornements qu'elles présentent se rattachent à ceux qui ont été étudiés sur les monuments phéniciens et cypriotes.

Les pieds, suivant l'ancien mode oriental adopté en Étrurie, conservent les jets de la fonte, lesquels ont été régularisés et utilisés pour le montage.



Restaurations antiques de vases peints.

(Extrait du *Bulletin de la Société des Antiquaires de France* pour 1867, pp. 54-55.)

M. de Longpérier présente à la Société le dessin photographique d'une grande coupe profonde, de terre rouge, avec ornements en relief (environ 22 centimètres de diamètre).

Ce vase, dit M. de Longpérier, fabriqué dans la Gaule, a été trouvé à Lisieux, par suite d'une fouille pratiquée chez M. Augustin Delaporte à qui il appartient. Ce qui le rend tout particulièrement curieux et le distingue de tant d'autres vases de la même forme et de la même époque qui se voient dans les collections archéologiques, c'est qu'il a été cassé et raccommodé dans l'antiquité même. La fracture avait emporté dans la moitié inférieure de la panse un grand morceau en forme de coquille. Ce morceau a été rattaché à l'aide de quatre agrafes de bronze cylindriques, fort longues, et posées à cheval sur la cassure. Ces agrafes sont régulièrement placées, en face l'une de l'autre, de façon à former une croix.

L'art de rattacher les vaisseaux de terre remonte à une antiquité respectable. On connaît dans la plupart des grandes collections des coupes peintes dont le pied séparé du vase par un accident a été boulonné à l'aide d'une broche de bronze qui le traverse verticalement. On comprend que l'on ait pris cette peine lorsqu'il s'agissait de coupes peintes par des artistes habiles, comme, par exemple, celles qui sont signées

de Charitæus et de Brygus, dans la galerie du Louvre. On comprend encore mieux qu'on se soit appliqué à attacher, à l'aide de quatre agrafes de bronze, un pied à la magnifique amphore du Louvre qui représente Hercule enchaînant Cerbère. Je crois même que dans ce dernier cas l'opération était d'autant plus nécessaire que le pied primitif avait dû être totalement détruit à une époque très voisine de la fabrication de ce vase si parfaitement réussi. L'amphore a été certainement peinte par Andocide, artiste dont le style est très caractérisé, et qui signait sur le pied des vases; or le pied rattaché ne porte pas de signature, et cependant il appartient à la même époque que l'amphore, et doit avoir remplacé le pied primitif après un court espace de temps.

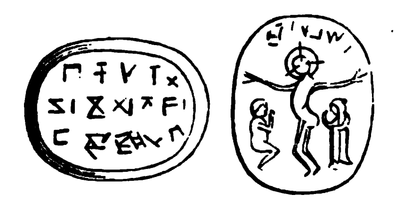
Un des exemples les plus curieux de raccommodage de vases peints nous est fourni par un *stamnus* du musée Grégorien représentant Hercule et Minerve; comme pour le vase de Lisieux, la fracture avait emporté un morceau de la panse détaché en coquille, qui a été soigneusement remplacé par une portion de coupe représentant un banquet. Cette pièce, fixée à l'aide de quatre crampons de bronze, est très soigneusement ajustée et forme une sorte de bouclier pour la Minerve (Voir Ed. Gerhard, *Auserl. griechische Vasenbild.*, 1843, t. II, pl. CXLV). La coupe rouge de Lisieux n'est pas restaurée avec tant d'art; la pièce qu'elle porte fait saillie, mais il est curieux de constater que nos pères n'ont pas attendu l'invention de la faïence pour introduire le raccommodage des ustensiles de terre dans leur économie domestique.



Pierre gravée basilidienne représentant le Christ en croix.

(Extrait du *Bulletin de la Société des Antiquaires de France* pour 1867, p. 111.)

M. Greville J. Chester, amateur d'antiquités à Wakefield (Angleterre) a rapporté de Gaza en Syrie un jaspe rouge gravé sur les deux faces. Cette pierre appartient à la série des œuvres de la secte basilidienne. Les deux inscriptions qu'elle porte l'indiquent d'une manière assez claire.



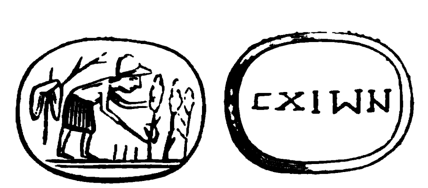
Ce qui rend ce petit monument, qui est parfaitement authentique, extrêmement intéressant, c'est qu'il représente une crucifixion, et à coup sûr une des plus anciennes que l'on connaisse. Car le crucifix retrouvé sur une muraille du Palatin et publié par notre correspondant le Père R. Garrucci, est une figure satirique, tandis que le crucifié de la pierre basilidienne est nimbé et tout à fait sérieux. Quelque grossière que soit la gravure, on reconnaît une certaine différence de costume entre les deux personnages placés près du crucifié, et l'on peut croire que l'un est un homme, l'autre une femme.

Pierre gravée basilidienne représentant le moissonneur coupant des épis.

(Extrait du *Bulletin de la Société des Antiquaires de France* pour 1867, pp. 121-122.)

M. de Longpérier fait la communication suivante :

Je place sous les yeux de mes confrères l'empreinte des deux faces d'une pierre gnostique rapportée d'Égypte par M. Greville J. Chester. Cette pierre, hématite de 22 millimètres de longueur, représente un moissonneur barbu, coiffé d'un chapeau conique à visière. Le travailleur s'est dépouillé de sa tunique qui est posée sur les branches d'un arbrisseau; il n'a conservé qu'un caleçon ou cotte; il paraît avoir des bottines. C'est à l'aide d'une faucille munie d'un long manche, ou sape, qu'il coupe les épis. Quelques tiges de chaume s'élèvent devant lui.



Le type du moissonneur se trouve sur un quart de statère d'or, conservé au Cabinet des médailles de Paris, et classé autrefois par Pellerin (*Rois*, p. 208), et Eckhel (*Doctrina num.*, t. IV, p. 25) parmi les monnaies des Ptolémées (cf. Mionnet, *Description*, t. IV, p. 34, n° 269). Le même établissement pos-

sède un petit médaillon d'or offrant le même sujet; ornement de quelque bijou qui a été rapproché avec raison du quart de statère. Le moissonneur se voit encore sur un rare grand bronze frappé à Alexandrie dans la cinquième année du règne d'Antonin le Pieux (Zoega, *Numi ægyptii, imperatorii*, p. 172, n° 79; Mionnet, *Description*, t. VI, p. 227, n° 1534), et c'est en s'appuyant sur l'existence de cette pièce que les antiquaires précités ont rattaché à la numismatique des Lagides le quart de statère d'or portant un type tout à fait insolite pour l'époque des rois.

La pierre de M. Greville J. Chester reproduit un type monétaire, ce dont on a déjà divers exemples. Il est bon de remarquer que sur ce petit monument de la glyptique égyptienne, appartenant à la vérité à une époque basse, l'ouvrier est armé d'une faux emmanchée qu'il manie d'une seule main comme le font les sapeurs belges que nous employons depuis une quarantaine d'années. Pour préserver ses yeux de l'ardeur du soleil, il ne s'est pas coiffé du chapeau de paille ordinaire ou *causia*. Son cou reste sans protection; et son visage seul est abrité par l'ample visière d'une véritable casquette. Il y a donc là des particularités utiles à constater, et qui rendent la pierre de M. Greville J. Chester tout à fait intéressante.



Note sur les marbres de la rue Vivienne trouvés en 1751, et indication de l'origine italienne de l'urne d'Ampudia Amanda.

(Extrait du *Bulletin de la Société des Antiquaires de France* pour 1867, pp. 127-130.)

M. de Longpérier fait la communication suivante au sujet d'une urne cinéraire que l'on croyait, au milieu du siècle dernier, avoir été découverte dans le sol antique de Paris :

Dans le tome II du *Recueil des antiquités* de Caylus, on remarque les passages suivants qui appartiennent à un chapitre intitulé : *Antiquités de Paris :*

« On a trouvé dans l'été de l'année 1751, à trois toises de profondeur, en bâtissant les écuries d'une maison située dans la rue Vivienne, et près de l'endroit indiqué par la lettre I sur le plan de Paris (voir la pl. CVIII), huit différents morceaux de marbre blanc, et tous travaillés en bas-relief. Ces marbres avaient été jetés pêle-mêle dans quelque fosse, sans doute par le zèle des premiers chrétiens, ou parce qu'on les jugeait inutiles.

« .... M. l'abbé Lebœuf qui m'a cédé ces antiquités, a dit, lorsqu'il en a rendu à l'Académie un compte sommaire, que le lieu de leur découverte était autrefois une campagne éloignée de la ville....

« .... Ce tombeau (le 8e marbre) ou plutôt cette urne cinéraire, pour me servir du terme employé par les Italiens, est de forme carrée. On n'a point trouvé le morceau qui servait à la fermer. Sa principale face est ornée d'un retable au-dessus

duquel pend un feston de fleurs et de fruits qui part de deux têtes de bélier dont les angles supérieurs de cette face sont décorés.... Il faut ajouter à la description de cette face, l'inscription qui remplit le retable. »

AMPVDIAE
AMANDAE
VIXIT ANNIS XVII
PITHVSA MATER FECT

(P. 382 et 387.)

Je supprime des considérations sur le style du monument, sur la beauté des caractères de l'inscription et sur les facilités du commerce dans la Gaule, prouvées par le transport du marbre statuaire.

Tout cela était écrit en 1756, c'est-à-dire cinq ans seulement après la découverte, et du vivant de l'abbé Lebœuf, mort le 10 avril 1760.

Aussi Dulaure, dans son *Histoire de Paris*, admet-il sans difficulté l'urne d'Ampudia Amanda, et en parle-t-il ainsi au chapitre intitulé : *Cimetière, tombeau et autres antiquités de la rue Vivienne :*

« Non loin des bassins dont on vient de parler, on rencontra sous terre en 1751, en travaillant aux fondations d'une écurie, dans une maison de la rue Vivienne, huits fragments de marbre, ornés de bas-reliefs. M. de Caylus, qui en a publié les gravures et la description, ne doute pas que ces fragments n'aient appartenu à des tombeaux.

« Dans la même fouille, fut trouvée une urne cinéraire en marbre dont la face principale est ornée d'un feston de fleurs et de fruits, qui se rattache à des têtes de béliers placées à la partie supérieure des angles de cette urne. Au-dessous de ce feston est une inscription portant que *Pithusa* a fait exécuter ce monument pour sa fille *Ampudia Amanda*, morte à l'âge de dix-sept ans. » (Édition de 1823, tome Ier, p. 104 et 105.)

Et la planche 3 de l'*Histoire de Paris* reproduit, sous le n° 5, l'urne de marbre déjà gravée dans le Recueil de Caylus (t. II, planche CXVI).

L'authenticité de la découverte, garantie par un antiquaire et par un historien spécial, ne devait pas être mise en doute par les écrivains qui travaillent plus ou moins de seconde main, quel que fût d'ailleurs leur talent. Aussi l'urne d'Ampudia Amanda a-t-elle été maintes fois citée. Un des auteurs les plus récents qui s'en soient occupés, M. Théophile Lavallée, dans son *Histoire des quartiers de Paris* (nouvelle édition, 1857, p. 214), s'écrie, après avoir parlé d'Amanda et de sa mère Pithusa : « Et voilà les premières *Parisiennes* dont l'histoire ait conservé les noms ! »

Or cette qualité de Parisiennes pourrait bien être imaginaire, ou du moins n'avoir pas ce degré de certitude qu'exige l'histoire.

Voici pourquoi :

En 1731, vingt ans avant la découverte de la rue Vivienne, Antonio Francesco Gori publiait à Florence le recueil d'inscriptions antiques formé par un gentilhomme de cette ville, Giovan-Battista Doni, tout au commencement du dix-septième siècle, sous le pontificat d'Urbain VIII.

Or, à la page 378 de cet ouvrage (classe X, nº 108), on trouve l'inscription suivante :

AMPVDIAE
AMANDAE
VIX ANNIS XVII
PITHVSA MATER FEC

copié par Doni dans le cabinet de Francesco Gualdi, à Rome. (Voir la page XII de l'introduction.)

Ainsi pendant le premier quart du dix-septième siècle (Doni parle de son recueil dans une lettre de 1628), l'inscription d'Ampudia Amanda se trouvait à Rome. Comment est-elle venue à Paris, comment l'urne qui la porte s'est-elle retrouvée entre les mains de l'abbé Lebœuf dont la bonne foi est au-dessus de tout soupçon? c'est ce que nous ne nous chargerons pas d'expliquer. Le transport des monuments antiques d'Italie en France était très fréquent au XVIIIe siècle.

Quant à l'authenticité de l'urne elle-même on ne peut la révoquer en doute. Ce marbre, donné au roi par Caylus, est venu en 1762, avec une première partie de sa collection, enrichir le cabinet des antiques de la Bibliothèque, et je l'y ai vu pendant de longues années.

Que Caylus et Dulaure n'aient pas connu le recueil de Doni qui est un livre rare, cela n'est pas fort surprenant. Mais ce qui est singulier c'est qu'ils n'aient pas su que l'inscription d'Ampudia Amanda avait été reproduite par Muratori dans son *Novus thesaurus*, en 1740 (t. II, p. 1129, n° 10), onze ans avant la fouille de la rue Vivienne. Le livre de Muratori se trouvait de leur temps dans toutes les Bibliothèques.

Quoi qu'il en soit, nous avons pensé qu'il était bon d'avertir les antiquaires qui s'occupent particulièrement des monuments découverts à Paris.



Disques antiques du musée de Pesth, appartenant vraisemblablement à l'époque de Stilicon.

(Extrait du *Bulletin de la Société des Antiquaires de France* pour 1867, pp. 148-149.)

M. de Longpérier présente à la Société les estampages de deux disques antiques de terre-cuite, monuments qui ont été exposés dans la galerie de l'Histoire du travail (section hongroise), et qui, trouvés à Stein-am-Anger, l'antique Claudia Savaria, appartiennent aujourd'hui au musée national de Pesth.

L'un de ces disques représente, en creux, un empereur casqué et complètement armé, accompagnée de la Victoire et de la ville de Rome. Au-dessous, dans un cartel, on lit : CONSERVATIO-AVG. L'autre montre un buste tourrelé de femme, au milieu de trophées, et au-dessous duquel on lit : HONORI ; tandis qu'un cartel placé au-dessus contient ces mots : SALVO AVO (pour AVG) AVREA SECVLA VIDEMVS.

M. de Longpérier, par suite de diverses considérations tirées de l'examen de ces types et du style des figures, arrive à penser que les deux disques du Musée de Pesth ont été fabriqués à la fin du IVe siècle ou plutôt au commencement du Ve, c'est-à-dire à l'époque où Stilicon, ayant gagné la bataille de Pollentia, parvint à expulser Alaric d'Italie, et assura la possession de cette contrée à l'empereur Honorius, pour environ cinq années. Il va même jusqu'à penser que le mot HONORI a pu, grâce à un jeu de mots, s'appliquer en même temps au

dieu Honos que semblent indiquer les cornes d'abondance placées dans le champ, et à l'empereur Honorius.

Chacun des détails qu'offrent les deux terres-cuites est soigneusement comparé avec les figures et les symboles qui se trouvent sur les médailles de ces temps. Quant à l'usage de ces disques, il est assez difficile de fournir une indication tant soit peu précise ; il est évident qu'ils ont servi à mouler ; mais ont-ils concouru à la décoration de lampes d'un module extraordinaire, ou bien ont-ils été employés pour orner ces pains que les anciens jetaient dans des moules? c'est ce qu'il est malaisé d'établir; et à ce sujet M. de Longpérier fait appel à la sagacité de ses confrères.



Tablette de bronze trouvée près de Gibraltar. Note sur les monnaies à la légende LASCVTA.

ANALYSE.

(Extrait du tome III (nouvelle série) des *Comptes rendus des séances de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, 1867, pp. 271-275.)

Lorsque M. Ladislas Lazeski présenta à l'Académie la table de bronze, sur laquelle se trouve consignée la décision de Lucius Æmilius touchant les *Hastensium servi*, j'ai fait remarquer que le nom de la localité Turris Lascutana se rapportait à des monuments numismatiques.

Il s'agit de monnaies qui sont publiées depuis fort longtemps, mais dont, par suite d'une singulière préoccupation, les numismatistes semblaient ne pas vouloir reconnaître les légendes, telles cependant qu'ils les donnent dans leurs gravures.

En 1773, Florez, dans son troisième volume des *Medallas de España*, en fit dessiner une qui représente, comme les monnaies de Gadès, une tête d'Hercule et, au revers, un modius contenant des épis de blé. Il divise la légende LASCV, et l'explique par LAS-tigi Civitas Victrix.

En 1775, Gusseme, dans son *Diccionario numismatico general* (t. III, p. 274), place la même pièce à Cadix, en compagnie de plusieurs autres variétés dont une porte, suivant lui, la légende LASCVS.

Le chanoine don Juan Lozano attribue ces monnaies à Ascoy, localité située dans les montagnes de Murcie (*Diss.* IV *de la Bastitania*, etc., § XIII, p. 48).

En 1818, Sestini, publiant son traité intitulé *Descrizione delle medaglie Ispane*, décrivit treize variétés de monnaies sur plusieurs desquelles il crut lire ASCVI. En conséquence, il les range sous la rubrique *Ascui* ou *Ascuta*, et il explique la forme de la légende donnée par Florez, en supposant que LASCVI peut représenter le nom *Ascui*, précédé de l'article *el* qu'il croit phénicien. *El-Ascui* serait, suivant lui, le nom de la ville que Pline et Ptolémée nomment *Escua* (1). Il est presque inutile de faire remarquer que l'article phénicien est ה et non pas *el*.

Mais selon ces auteurs, Escua était située dans la province de Cordoue, et le type des monnaies se rapporte à une contrée plus méridionale, comme celle de Gadès ou de Sex.

M. Mionnet, en 1819, dans son premier volume du supplément de la *Description des médailles antiques*, reproduit les descriptions de Sestini, auxquelles il ajoute celle d'une monnaie offrant la tête d'Auguste, avec la légende ASCVTA AVG, et il attribue toutes ces pièces à Ascua vel Ascuta de la Tarragonaise.

En 1846. M. John Yonge Akerman, dans ses *Ancient coins of greek cities and princes* (p. 20 et 42), classe à la ville d'*Ascui* ou *Ascuta* de la Bétique toutes les monnaies décrites par Sestini et Mionnet; bien qu'il lise sur l'une d'elles la légende LASCVT. Mais il donne de nouveau la description de cette dernière variété à l'article de Lastigi, sans avertir le lecteur de ce double emploi d'un même monument.

En 1850, M. de Werlhof, dans son *Handbuch der griechischen Numismatik* (p. 106), place à la Bétique les monnaies d'*Ascui* ou *Ascuta*, lieu inconnu, ajoute-t-il, peut-être l'antique Escua de Ptolémée.

M. Anat. de Barthélemy, dans son *Manuel de numismatique ancienne* (1851), enregistre sous le titre d'*Ascui* ou *Ascuta* de

(1) On n'aperçoit d'ailleurs pas de motifs pour altérer le nom d'Escua, mot national qui existe aujourd'hui encore dans la langue basque avec le sens de *main*.

la Bétique les légendes ASCV, ASCVI, ASCVTA, sans tenir compte de la variété la plus complète fournie par Florez.

En 1847, le Dr Judas, étudiant les légendes en caractères phéniciens que portent au revers quelques-unes des pièces qui viennent d'être citées, et y lisant מפחך, avait cru pouvoir proposer l'attribution de ces monnaies à la ville de Tipasa en Afrique. Mais son opinion, tout à fait indépendante des travaux de ses prédécesseurs qu'il ne connaissait pas, n'a été, comme on le voit, adoptée par aucun numismatiste : elle paraît être passée inaperçue.

En 1851, M. Gaillard, rédigeant à Madrid le catalogue de la collection de don Jose Garcia de la Torre, fait figurer *Ascui* ou *Ascuta* parmi les villes de la Bétique; mais il ajoute cette note :

« Bien que ces monnaies se trouvent ordinairement dans le midi de l'Espagne, ce n'est que pour me conformer à l'usage que je les classe à la Bétique; car il est impossible, après en avoir examiné l'ensemble, et surtout le style, de douter qu'elles n'aient été frappées en Afrique. » (P. 6, n° 81.)

Cependant, en 1852, M. Daniel Lorichs, ministre de Suède à Madrid, imprimant ses *Recherches numismatiques concernant principalement les médailles celtibériennes*, fit graver avec un grand soin plusieurs médailles (pl. VIII, nos 1-5), sur lesquelles on lit LASCVT. Mais il ne se préoccupe pas de leur classification exacte, et se contente d'interpréter, suivant son système habituel, la légende phénicienne qu'il croit celtibérienne, par ces mots latins II. OF. C., *secunda officina Citerioris* (p. 217). Je n'entreprendrai pas d'examiner ici la méthode toute particulière adoptée par l'auteur. Elle n'a pas trouvé d'adeptes. Après la mort de M. Lorichs, don Antonio Delgado, chargé de rédiger le catalogue de la riche collection laissée par cet amateur d'antiquités, décrivit (1857, p. 19. nos 343 et suiv.) quatre médailles de bronze, sous le titre LASCVT (Conventus Gaditanus). Aucune note n'accompagne la mention des types, et l'on voit que M. Delgado n'a pas même essayé de compléter le nom de la ville en combinant les

légendes qu'il avait sous les yeux avec celle que Mionnet nous a transmise : ASCVTA AVG. (inscrite près d'une tête d'Auguste ; *Suppl.*, t. I, p. 55, n° 308).

C'est seulement en 1863 que M. Zobel de Zangroniz, jeune archéologue espagnol qui s'est fait connaître par plusieurs bonnes dissertations, a, dans un mémoire, imprimé dans la *Zeitschrift der deutschen morgenlændischen Gesellschaft* (Leipzig, XVIIe vol.), repris les descriptions de monnaies bilingues qu'il attribue à *Lascuta;* et il identifie cette localité avec celle que Pline nomme Liscula, ou, suivant un manuscrit de Leyden, dit-il, Lascula.

Nous ferons remarquer que dans la plupart des éditions de Pline le nom de la ville à laquelle M. Zobel fait allusion d'une manière si sommaire est écrit *Lacibi*, forme qui s'appuie sur le *Λακίβις* de Ptolémée. (*Geogr.*, II, IV, 11.)

Mais M. Sillig, dans son édition de Pline, fournit les variantes *Lascula*, tirée du manuscrit Riccardi, un des meilleurs, au dire du docteur Roulin, *Laseula*, du manuscrit de Leyden, *Liscula*, du manuscrit de Paris, n° 6797. La plus ancienne édition (Venise, 1469), consultée obligeamment par notre confrère M. Quicherat, porte *Lasculasa guntia*, c'est-à-dire *Lascula Saguntia.*

On voit que cette version, identique à celle du manuscrit Riccardi, ne diffère de la légende monétaire que par le changement du T en L ; que celle du manuscrit de Leyden (inexactement citée par M. Zobel) revient au même, si l'on admet qu'un copiste a pris un C pour un E.

La table de bronze tranche toute espèce de difficulté. L'ethnique *Lascutana* est formé de Lascuta, comme Romanus de Roma, Albanus d'Alba, Africanus d'Africa, etc.

La *Turris Lascutana* est une localité, comme la *Turris Regina* de la Bétique qui nous est connue par de précieuses monnaies, portant la légende TVRI RIIGINA. (Florez, *Med. de España*, pl. LXVIII, n° 10 ; — Akerman, *Ancient coins*, p. 119 ; — Delgado, *Cat. Lorichs*, p. 28, n° 505 ; — Zobel, *Zeitschr. der deutsch morg. Gesellsch.*) D'un autre côté, le style des

monuments numismatiques que nous invoquons ici montre que *Lascuta* et Turris Lascutana étaient situées très près de Gadès, et par conséquent d'Hasta, qui, suivant l'itinéraire d'Antonin et les itinéraires gravés sur les vases d'argent de Vicarello (*Aquæ Apollinares*), existait à seize milles de Gadès. La table de bronze découverte dans les montagnes de Gibraltar, du côté de la Jimena, à 6 kilomètres de Alcala de las Gaveles, est donc bien un monument de la Bétique, se rapportant à des localités dont le site était fort rapproché de celui de Gadès.

Il demeure aussi constant qu'il faut introduire le nom de *Lascuta* dans le texte de Pline, au point où quelques manuscrits portent la variante *Lascula* ou *Laseula*, trop négligée par les éditeurs, sans pour cela peut-être exclure Lacibi qui se retrouve dans Ptolémée. Les deux noms ont pu être primitivement inscrits dans les listes dressées par l'auteur de l'Histoire naturelle. Mais Lacibi devrait se lire dans l'énumération des villes appartenant à la juridiction de Cordoue, comme Obulco, Sacili, Onoba, Escua, Ilipula citées et par Pline et par Ptolémée.



Inscriptions en l'honneur de QUIRINUS, trouvées à Vilette (Isère).

(Extrait du tome III (nouvelle série) des *Comptes rendus de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, 1867, pp. 319-321.)

M. R. Géry, numismatiste très zélé qui habite Voiron, département de l'Isère, nous fait connaître une intéressante trouvaille qui vient d'avoir lieu à Vilette, paroisse dépendant de Saint-Laurent-du-Pont, dans le voisinage de la Grande-Chartreuse. — Des ouvriers occupés à niveler l'emplacement d'une ancienne église dont les déblais obstruaient la façade d'une église nouvellement construite, ont mis à découvert quelques antiques monuments : deux tombes de pierre, un bloc de 1^{m},60 de long, sur lequel on lit en magnifiques caractères de la belle époque romaine, hauts de 12 millimètres :

QVIRINO AVG
SACRVM

Un cippe de forme quadrilatérale, haut de 1^{m},50 avec soubassement et chapiteau. On lit sur une des faces cette inscription entourée d'une bordure saillante :

QVIRINO AVG
COTVS MODES
TVS ET IVLs MA
CRINVS EX RP

Dix lettres capitales à chaque ligne ; c'est probablement

afin de conserver la régularité de ce nombre que le nom IVLIVS a été abrégé.

« A la seconde ligne, dit M. Géry, on pourrait lire COIVS au lieu de COTVS, parce que la barre supérieure des T est si courte, que ces caractères ressemblent à des I. » Nous ferons remarquer que le nom COIOS est inscrit sur des monnaies gauloises d'argent, au revers desquelles on lit le nom ORGITIRIX. Mais, d'un autre côté, on se rappelle que COTVS est le nom d'un Eduen cité par César (*Bell. Gall.*, VII, 32, 33).

Les monuments signalés par M. Géry sont remarquables à plus d'un titre. Les dédicaces à Quirinus paraissent être de la plus grande rareté. M. Mommsen en a publié une :

QVIRINO
L. AIMILIVS . L. F.
PRAITOR

qui appartient au temps de la République. Celles qui ont été recueillies à Vilette sont gravées sous l'Empire, ainsi que l'indique le mot AVG, épithète qui se voit à la suite d'un certain nombre de noms divins.

Quirinus, dans ces inscriptions, se rapporte-t-il à Romulus ou à Janus? Horace a dit : « Janum Quirinum clausit » (*Carm.* IV, xv, 9). Suétone, dans la vie d'Octavianus (22) : *Janum Quirinum ter clusit.* Macrobe (*Sat.* I, 9) : « In sacris quoque invocamus... Janum Quirinum... Quirinum quasi bellorum potentem, ab hasta quam Sabini curim vocant. » Suivant Servius, le même surnom aurait été donné à Mars : « Cum tranquillus est Quirinus dicitur » (ad I *Aen.*, v. 296). Mais dans tous ces passages, Quirinus n'apparaît pas seul, ainsi qu'il se voit dans les textes de Vilette, tandis que sur les beaux deniers de la République, fabriqués par des magistrats de la famille Memmia, on lit le surnom QVIRINVS écrit près de la tête barbue et laurée que les plus savants antiquaires ont reconnue pour celle de Romulus ; et si, avant l'époque impériale, le souvenir des rois de Rome était conservé sur les monuments publics, il pouvait être rappelé avec plus de soin encore après l'avène-

ment d'Auguste. Cet empereur, dans l'inscription d'Ancyre, mentionne parmi les édifices qu'il avait élevés près du Capitole, AEDEM QVIRINIS, c'est-à-dire un sanctuaire consacré à Romulus et à Rémus.

Si l'on considère le nom Quirinus placé en tête des deux inscriptions de Vilette comme se rapportant à Romulus, on sera conduit à penser que le culte de ce personnage ne doit pas avoir été borné à quelques dédicaces; et nous aurions à chercher si, parmi les statuettes destinées aux laraires, il ne se retrouverait pas quelques figures du fondateur de Rome. Les monuments nouvellement exhumés sont donc, comme on le voit, de nature à faire naître des observations intéressantes.



Note sur le vers 2 de l'Hymne à Hécate (p. 442).

(Extrait des *Mélanges de littérature grecque* publiés par M. E. Miller, Paris, 1868, pp. 459-466.)

Baubo est un personnage mythologique dont les archéologues se sont encore peu occupés. C'est à James Millingen que nous devons le premier travail qui nous ait permis d'appliquer les textes de quelques auteurs anciens à l'explication d'un certain nombre de figures conservées dans les collections d'antiquités. Son remarquable mémoire, imprimé en 1843, dans les *Annales de l'institut archéologique de Rome*, assimile Baubo à Iambé, qui figure dans l'hymne à Cérès attribué à Homère.

Après l'enlèvement de Perséphoné par Pluton, Déméter, à la recherche de sa fille, apprend par Hélius la violence qui lui a été faite. A cette nouvelle, la déesse irritée quitte l'Olympe, et, se transformant en vieille femme, elle parcourt diverses contrées, et arrive en Attique, où elle fut bien accueillie par le roi Céléus et par sa femme Métanira. Cependant Déméter demeure inconsolable ; mais Iambé, vieille servante de la famille, cherchant à la distraire par des plaisanteries grossières, la fit enfin rire et s'égayer :

πρίν γ' ὅτε δὴ χλεύῃς μιν Ἰάμβη κέδν' εἰδυῖα
πολλὰ παρασκώπτουσ' ἐτρέψατο πότνιαν, ἁγνήν
μειδῆσαι, γελάσαι τε, καὶ ἵλαον σχεῖν θυμόν.

(*In Cerer.*, 202-204.)

Cf. le récit d'Apollodore (*Bibl.*, lib. I, cap. v, sect. 1-3).

L'*Etymologicum magnum* ajoute une circonstance fort importante au point de vue archéologique, c'est qu'Iambé employa, pour égayer la déesse, non seulement des discours licencieux, mais des gestes indécents : καί ἀχρηστολογοῦσα, καὶ σχήματα ἄχρηστα ποιοῦσα, ἐποίησε γέλασαι (voc. Ἰάμβη). Le passage d'Iambé à Baubo est établi par le témoignage de Clément d'Alexandrie, d'Arnobe et de Psellus. Baubo, suivant le premier, offre un breuvage à Déméter, qui le refuse. Prenant ce refus pour un acte de mépris, elle relève ses habits, ἀναστέλλεται τὰ αἰδοῖα, καὶ ἐπιδεικνύει τῇ θεῷ. (*Protrept.*, ed. Potter, p. 17). A l'appui de son dire, Clément cite les vers d'Orphée :

Ὣς εἰποῦσα, πέπλους ἀνεσύρατο, δεῖξε δὲ πάντα
σώματος, οὐδὲ πρέποντα τύπον κ. τ. λ.

Et ces vers, Arnobe les a traduits avec des variantes, ou a donné la version d'une rédaction différente.

Sic effata, sinu vestem contraxit ab imo,
Objecitque oculis formatas inguinibus res;
Quas cava succutiens Baubo manu, nam puerilis
Ollis vultus erat, plaudit, contrectat amice, etc.

(*Adv. gent.*, lib. V, cap. 26). Cf. Psellus (*De opin. Græc. circa dæmon.*)

La première figure de terre cuite à laquelle Millingen applique ses recherches représente une femme assise sur un porc (animal consacré à Déméter), et tient, en outre, un κτείς ou peigne de tisserand, instrument qui paraît sur un assez grand nombre de vases peints parmi les symboles des mystères. Ce petit monument est d'un assez bon style grec. D'autres figurines de terre-cuite, provenant d'Égypte et appartenant à une époque assez basse, représentent la femme faisant un geste obscène, et sont considérées comme des images de Baubo, depuis l'excellent travail de Millingen (V. *Descript. de l'Égypte* par la Comm. franç., *Antiquités*, t. V, pl. 80. — Conrad Leemans, *Mus. des antiq. égypt. de Leyden*, IIe partie, pl. XXVII, nos 157, 158, 159. — Fr. Lenormant, *Catal. de la collect. Raifé*, 1867, p. 117, nos 879 et 879 *bis*). La rareté des publi-

cations sur ce sujet tient à la nature scabreuse de pareilles figures, qui ne manquent cependant pas dans les musées. Baubo, accroupie, les genoux relevés, offre une analogie assez frappante avec le crapaud femelle ou la grenouille. La lecture de M. Miller me paraît donc excellente. En Égypte aussi on trouve un grand nombre de lampes des bas temps, sur lesquelles est figuré un batracien (crapaud ou grenouille). (*Descript. de l'Egypte*, par la Comm. franç., t. V, pl. 78 et 86. — Leemans, *Mus. de Leyden*, IIe part., pl. LXXIII, nos 525-528); il existe des candélabres antiques dont les pieds portent sur des figures de grenouille. Le symbolisme de ces représentations s'explique par le rapport que l'hymne orphique établit entre Hécate, Baubo et le crapaud femelle, qui devient ainsi une expression de la lumière nocturne. Il est extrêmement intéressant de pouvoir rattacher ces représentations au texte orphique, et, d'un autre côté, l'introduction de détails si curieux et si singuliers dans l'hymne peut s'expliquer par suite de la remarque due à M. de Rougé et suivant laquelle la déesse égyptienne *Hekete* [hieroglyphs] a précisément pour emblème une grenouille. La découverte de M. Miller va faire entrer l'étude du mythe de Baubo dans une voie nouvelle.

Quant à l'action de Baubo, telle qu'elle résulte du témoignage des auteurs de basse époque, elle se rattache cependant à une idée qui paraît fort antique, en Asie du moins. On peut, à cet égard, comparer le passage de Plutarque (*Moralia*, *de virtut. mulier.*, IX) qui raconte de quelle manière les femmes lyciennes forcèrent Bellérophon à faire rentrer la mer dans son lit, avec ce que Justin (lib. I, c. VI, 13) rapporte de l'action identique des femmes perses, qui voulaient contraindre les guerriers de leur nation à retourner au combat.

MÉDAILLE D'ADRIEN

FRAPPÉE A CORINTHE.

(Extrait du tome XIII (nouvelle série) de la *Revue numismatique*, 1868, pp. 133-134.)

L'année dernière, MM. Rollin et Feuardent achetèrent de M. Paul Lambros, d'Athènes, un moyen bronze colonial d'Adrien dont un jeune et déjà habile numismatiste, M. Gaston Feuardent, expliqua immédiatement avec beaucoup de sagacité le type et la légende. Voici la description de cette pièce dont un second exemplaire, qui existe au Cabinet des médailles, a été tout aussitôt classé à sa vraie place.

IMP. CÆS. TRAIAN. HADRIANVS... Buste lauré d'Adrien, tourné à droite, avec un paludamentum.

℟. LECH. CENCH. Deux Tychés ou Fortunes debout, tenant chacune un gouvernail ; ces symboles sont tournés l'un à droite du groupe, l'autre à gauche.

Nous avons vérifié l'exactitude de la lecture et de la description au moment même où elles venaient de se produire. M. Gaston Feuardent reconnut qu'il y avait là une expression bien caractérisée des deux ports de l'Isthme de Corinthe. Et en effet, lorsqu'on rapproche de la médaille une carte du Péloponnèse, on remarque, d'une part, la Tyché du port Lechæum, Λέχαιον, tournée vers la gauche ou ouest, la Tyché du port Cenchreæ, Κεγχρέαι, tournée vers la droite ou est ; d'autre part le Lechæum situé sur le golfe de Corinthe, et le Cenchreæ

sur le golfe Salonique, ce qui constitue précisément la même orientation.

Cependant le bronze d'Adrien, avant de quitter Athènes, avait été montré à M. Achille Postolacca, qui a inséré dans le *Bulletin de l'Institut archéologique de Rome* (sept. 1867, p. 186) une notice dans laquelle il propose une explication différente de celle qui vient d'être indiquée. Le savant conservateur des médailles d'Athènes n'a pu lire complètement la légende du droit : quant à celle du revers, il la transcrit ainsi : LEGI. ÇENC. et il pense qu'elle signifie *Legio Cenchreatica*. Cette légion Cenchréatique, jusqu'à présent inconnue, aurait bien entendu tiré son surnom du port oriental de l'Isthme dans lequel elle aurait tenu garnison. M. W. Henzen, secrétaire de l'Institut, a, dans une note ajoutée au travail de M. Postolacca, fait observer que l'Achaïe, province sénatoriale, n'avait pas de garnison, et que le surnom proposé est inadmissible. M. Postolacca a, du reste, reconnu, de son côté, la valeur du type. Rappelant qu'Horace et Ovide ont appliqué à Corinthe l'épithète *bimaris*, il rapproche le type des deux femmes tenant des gouvernails du type d'une monnaie corinthienne déjà décrite par Eckhel : « Vir duplice instructus gubernaculo duplicem Corinthiorum ab utraque Isthmi parte portum belle indicat. » (*Doctr. num.* II, p. 239.) On voit que M. Postolacca n'était pas bien loin de la vérité.

Le même *Bulletin de l'Instit. archéol.* pour le mois d'octobre (p. 207) contient un court article de M. G. Lovatti qui croit que la médaille n'est ni frappée à Corinthe ni inédite ; mais qu'elle a été émise à Héliopolis de Cœlesyrie, et qu'elle est déjà publiée par Vaillant (*Num. imp. in col. jure lat. don.*, I, p. 228).

Vaillant, en effet, a lu sur une médaille semblable LEG. H. COL. H., qu'il explique par *Legio Heliopolis, colonia Heliopolis*. Un pareil résultat suffit à démontrer que la monnaie avait été aussi mal lue que mal interprétée, et M. Lovatti aurait dû s'en tenir à sa première inspiration, dont il nous fait part en ces termes : « Si sarebbe potuto pensare che in luogo

di LEGI CENC. vi si dovesse leggere LECH. CENC. per *Lechæum* e *Cenchreæ*, nome dei due porti dell' istmo ; ma sembra che non faccia d' uopo di ricorrere a tale supposizione. » C'était pourtant la meilleure, et nous tenons à en faire honneur à l'antiquaire romain qui, lui aussi, est arrivé bien près du but ; mais s'en est éloigné, entraîné par une inconcevable fatalité.

En lisant les deux articles insérés dans le *Bulletin de l'Institut archéologique*, nous nous sommes rappelé l'interprétation du jeune numismatiste parisien, et nous avons cru devoir la consigner ici.



QUINAIRE

ATTRIBUÉ A LA FAMILLE CURTIA.

(Extrait du tome XIII (nouvelle série) de la *Revue numismatique*, 1868, pp. 229-230.)

Tous les numismatistes connaissent le beau denier de la famille Curtia qui a pour type la tête de Rome casquée avec la légende **Q.CVRT**, et la marque de valeur X; au revers, Jupiter dans un quadrige accompagné de l'inscription **M.SILA. ROMA**. (Riccio, *Famiglie di Roma*, pl. XVIII, n° 1. — H. Cohen, *Monn. de la Rép. rom.*, pl. XVI.) C'est l'unique pièce d'argent que les catalogues enregistrent pour cette famille. Cependant M. Daniel Lorichs, ministre de Suède à Madrid, possédait un quinaire qu'il attribuait à la famille Curtia, et qu'il a publié dans son ouvrage intitulé *Recherches numismatiques concernant principalement les médailles celtibériennes*, 1852. (Pl. VIII, n° 8, p. 27, n° 48.) Le quinaire porte au droit une tête de Rome d'aspect étranger, au revers un Dioscure à cheval, courant à droite, avec la légende **Q.CVRT**, et la marque de valeur V placée derrrière le cheval. Cette lettre transportée du droit sur le revers arrête déjà l'attention. Si l'on rapproche la figure publiée par M. Lorichs d'un dessin donné par M. de Lagoy (*Essai de monogr. d'une série de méd. gaul. au type des Dioscures*, 1847, pl., n° 6), on ne tarde pas à croire que la lecture du savant suédois ne doit pas être acceptée. Sur la pièce de M. de Lagoy, le V est aussi placé derrière le cheval, mais c'est l'initiale d'un nom qui se continue au-

dessous de l'animal, et le complément OLVNT (T lié avec N). peut avoir été pris pour QCVRT. Pour bien comprendre notre supposition, il faut placer les deux dessins en regard. En somme, là où M. Lorichs voyait Q.CVRT, il est probable qu'il faut lire le nom de Voluntillius. (V. *Rev.*, 1860, p. 425.) On s'expliquerait alors parfaitement le style de fabrique du quinaire si peu conforme à celui des monnaies romaines. La pièce ne se retrouve pas dans le catalogue de la collection Lorichs, publié par Don Antonio Delgado, ni à l'article de la famille Curtia (p. 158, n° 2425, et p. 160, n°s 2471 à 2473), ni parmi les pièces de la Gaule. Vraisemblablement le savant numismatiste espagnol n'a pas approuvé l'attribution du quinaire à la famille Curtia et l'a relégué dans les groupes d'incertaines indiqués après les descriptions de monuments bien déterminés.



TRÉSOR DE TARSE

(Extrait du tome XIII (nouvelle série) de la *Revue numismatique*,
1862, pp. 309-336.)

(PL. IV, V, VI, VII.)

Il y a environ cinq ans, des ouvriers, en fouillant, dans la plaine voisine de Tarse, trouvèrent parmi des substructions que les habitants du pays croient être les restes d'une église (opinion qui n'a pas une grande portée), des bijoux et des médailles d'or qui devinrent la propriété d'un Arménien. Parmi ces objets précieux trois médaillons se faisaient remarquer par leur module exceptionnel et leur beau relief. On en fit des surmoulés de plomb qui furent envoyés en France, et que mon savant confrère, M. Paulin Paris, voulut bien me faire voir en 1865. Le trésor de Tarse, après diverses vicissitudes qu'il est inutile de rapporter, vient enfin d'être acheté par MM. Rollin et Feuardent qui l'ont divisé et cédé à divers amateurs d'antiquités. L'un d'entre eux, M. le comte Michel Tyeskiewic'z, a fait l'acquisition des trois plus grands médaillons déjà cités, et d'un quatrième portant l'effigie d'Alexandre Sévère. Avec une bienveillance à laquelle il nous a depuis longtemps accoutumés, M. le comte Tyeskiewic'z m'a permis de publier les magnifiques monuments dont il a enrichi son cabinet (1). Les bijoux sont devenus la propriété de M. Gio-

(1) En 1860, M. le comte Tyeskiewic'z a fait généreusement don au Musée du

vanni de Demetrio qui forme à Alexandrie une excellente collection de médailles et d'antiquités. Quant aux monnaies de module ordinaire, elles ont été réservées pour la Bibliothèque impériale avec un soin qui fait honneur à MM. Rollin et Feuardent.

Je commence naturellement par la description des magnifiques médaillons de M. Tyeskiewic'z quoique leur âge ne soit pas aussi certain que celui des monnaies. Mais leur beauté, leur qualité de monuments uniques commandent notre attention immédiate.

N° 1. Buste tourné à droite d'Hercule imberbe, coiffé de la dépouille du lion néméen dont les pattes se nouent sur la poitrine du dieu.

℞. ΒΑCΙΛΕΥC ΑΛΕΞΑΝΔΡΟC. Alexandre le Grand couvert d'une armure, monté sur un cheval au galop, tourné vers la droite, lance un javelot contre un lion. Une peau de panthère sert de housse. Module, 67 millimètres de largeur, 63 de hauteur. Poids, 98gr,65. (Pl. IV.)

N° 2. Buste barbu, diadémé, tourné à gauche : la poitrine est couverte d'une cuirasse, décorée d'imbrications comme une égide, et d'une figure d'aigle enlevant Ganymède (1). Sur chacune des épaulières ou bretelles, une Victoire tenant un trophée (ὁπλοφόρος) et un foudre.

℞. ΒΑCΙΛΕΩC ΑΛΕΞΑΝΔΡΟΥ. Victoire ailée, tenant de la main gauche une palme à laquelle sont nouées des bandelettes, et conduisant de la droite un quadrige marchant au pas. Module, 67 millimètres de largeur, 63 de hauteur. Poids, 93gr,85. (Pl. V.)

N° 3. Tête diadémée d'Alexandre le Grand, tournée à droite.

℞. ΒΑCΙΛΕΥC ΑΛΕΞΑΝΔΡΟC. Type exactement semblable

Louvre d'une belle série de monuments antiques égyptiens, notamment de bronzes remarquables recueillis dans les fouilles qu'il avait fait exécuter pendant son séjour en Égypte.

(1) C'est le type bien connu des monnaies d'Ilium et de Dardanus de Troade, Mionnet, t. II, p. 656, n° 179, et p. 657, n° 183. — *Suppl.*, t. V, p. 558, nos 403 a 405; p. 565, n° 440; p. 573, n° 480. On le trouve sur des bronzes impériaux de Faustine la Jeune à Géta.

à celui du médaillon n° 1. Module, 70 millimètres de largeur. 67,5 de hauteur. Poids, 110gr,30. (Pl. VI.)

Les disques d'or ne sont pas exactement circulaires; on voit par les mesures indiquées ci-dessus qu'ils sont légèrement elliptiques. Les bords de ces trois médaillons ont été amincis au moyen d'un martelage soigneusement exécuté qui se fait sentir principalement du côté des revers. Il me paraît donc probable, à en juger par cet état, qu'à l'époque même de leur fabrication, ils furent sertis dans une monture munie de bélières, comme le beau médaillon de Tétricus autrefois conservé au Cabinet des médailles de Paris (1), comme les nombreux médaillons, trouvés en 1797 à Szilágy Somlyo, qui appartiennent au Musée de Vienne (2). Je suis conduit à croire qu'ils ont été portés à titre d'ornements ou peut-être de décorations militaires. On peut en conséquence les ranger dans la classe des phalères (3). A la vérité, les revers, qui offrent un assez fort relief, ne laissent voir aucune de ces traces d'usure que l'on reconnaît sur la plupart des médaillons de Vienne. Mais ces revers ont pu être protégés par l'épaisseur de la monture qui formait un cadre saillant, ou qui était renforcée par des

(1) *Mém. de l'Acad. des Inscript.*, t. XXVI, p. 504. — J. de Witte, *Recherches sur les empereurs qui ont régné dans les Gaules*, 1864, pl. XXXII, n° 1.

(2) Steinbüchel, *Notice sur les médaillons romains en or du Musée I. et R. de Vienne*, 1826.

(3) Au sujet des phalères et des décorations militaires, on peut consulter d'abord le mémoire précité de Steinbüchel, puis Borghesi, *Decad. XVII, osserv.*, 10, dans le *Giorn. arcad.*, 1840, t. LXXXIV, p. 235. — Cavedoni, *Ann. dell' Inst. arch.*, 1846, t. XVIII, p. 119. — Braun, *ibid.*, p. 350. — A. Deville, *Dissert. sur un ornement représenté au revers de quelques méd. gaul. de l'Armorique*, 1847. — Ad. de Longpérier, *Nouv. observ. sur un ornement repr. au revers de qq. monn. de l'Armorique; dissert. sur les phalères*, dans la *Revue num.*, 1848, p. 85 et pl. VI; *Notice sur les phalères, Rev. arch.*, 1849, p. 324. — Akerman, *On certain gaul. coins with the type of the charioteer*, dans le *Num. Chron.*, 1849. — Rein, *Ann. dell' Inst. arch.*, 1850, XXXII, p. 161, *De phaleris... apud Lauerfort repert.* — W. Henzen, *I doni militari de' Romani*, ibid., p. 205. Otto Iahn, *Die Lauerforter phaleræ*, Bonn, 1860, in-4°. — E. Dognée de Villers, *Les phalères des guerriers romains*, dans le compte rendu des *Congrès arch. de France*, 1868, t. XXXI, p. 29. — De la découverte des phalères d'argent, on a, dans ces derniers temps, conclu qu'il n'existait pas d'ornements de ce genre composés de pierres gravées; c'est là, suivant moi, une erreur sur laquelle je me permettrai de présenter quelques observations en publiant un appareil de phalères.

chevrons tels que ceux qui furent soudés à la partie postérieure des trois cercles formant l'entourage des médaillons d'or trouvés en 1715 à Velp près d'Arnheim (1).

L'un des médaillons du trésor de Tarse représente Hercule, le chef mythologique de la dynastie macédonienne ; un autre nous montre la tête d'Alexandre le Grand, avec une chevelure flottante qui, suivant l'ingénieuse remarque faite par Visconti, au sujet de Mithridate Eupator, semble indiquer la reproduction d'une figure en marche rapide, comme serait celle d'un cavalier ou d'un conducteur de char. Au revers de ces deux pièces, le grand conquérant est représenté à cheval, et bien caractérisé par son nom et son titre au nominatif, βασιλεὺς Ἀλέξανδρος ; tandis que le revers du troisième médaillon nous montre la Victoire dans un quadrige avec la légende βασιλέως Ἀλεξάνδρου au génitif qui sous-entend Νίκη : la Victoire du roi Alexandre.

Les trois monuments, même celui qui ne représente pas ce prince, se rapportent également à lui. Dans ces conditions, quel peut-être le personnage barbu et diadémé dont le buste est placé au droit du médaillon n° 2?

Ce n'est certainement pas un empereur. A l'époque à laquelle appartiennent les médaillons, on n'eût pas encore osé attribuer à un chef de la République romaine le diadème des rois, abandonné aux tyrans des barbares, c'est-à-dire aux princes étrangers. Il faut descendre au temps de Constantin pour trouver la tête d'un auguste ceinte de cet ornement. Caligula avait failli l'adopter, et Suétone considérait ce caprice d'un fou comme un acte monstrueux : « Reliqua ut de monstro narranda sunt... Non multum afuit, quin statim diadema sumeret, speciemque principatus in regni formam converteret (2) ». D'ailleurs, il est une considération qui prime toutes les autres. L'iconographie des empereurs du Haut-Empire nous est bien connue pour que nous n'éprouvions pas la

(1) Cuper, *Lettres de critique, de littér. et d'hist.*, Amst., 1743, pl. annexée à la p. 179. — Tanini, *Num. imp. rom. ab. Ans. Band. edit. suppl.*, pl. VIII, n°s 1 et 7.
(2) *In Calig.*, cap. 22.

moindre hésitation. Le médaillon ne représente aucun des souverains romains de ce temps dont nous possédions les monnaies ou les bustes. Nous devons donc chercher son nom parmi les princes grecs. Je dis un nom, parce que la série numismatique des rois ne nous offre pas les traits que nous voyons empreints sur le monument d'or.

Il est permis de croire que l'artiste a voulu représenter Philippe de Macédoine, le descendant d'Hercule, le père d'Alexandre, le vainqueur aux jeux olympiques.

Le caractère de la tête a quelque chose de réel qui indique bien clairement un portrait. Pourquoi l'artiste lui a-t-il donné de la barbe ? Ce détail était-il autorisé par la tradition, ou par la statue d'Olympie ? On pourrait penser qu'à défaut d'une image authentique de Philippe II, l'auteur des médaillons a consulté quelques monnaies des rois Philippe V et Persée, princes que les romains avaient connus et dont on conservait peut-être aussi des bustes dans ces bibliothèques où l'on a gardé tant de sculptures iconographiques (1). Peut-être aussi le médaillon représente-t-il, avec l'ajustement du roi macédonien, le père d'un autre Alexandre. Pour que cette supposition devienne intelligible, il est nécessaire d'examiner à quelle époque les grands médaillons ont été fabriqués.

Si nous avions des détails bien précis sur la découverte du trésor de Tarse, si les ruines parmi lesquelles il a été recueilli avaient été étudiées par un archéologue exercé, la question serait sans doute beaucoup plus simple. Mais les renseignements que j'ai pu obtenir ne sont pas de nature à nous éclairer. Je ne saurais dire, en effet, comment étaient déposés ou répartis les divers objets dont je vais donner la description, lesquels peuvent provenir soit d'une cachette unique, soit, ce qui me

(1) Il me semble qu'il serait téméraire d'admettre qu'un artiste du IIIe siècle de notre ère ait pu prendre pour le portrait de Philippe la tête barbue de Jupiter qui forme le type des tétradrachmes de ce prince. C'est une erreur qui se conçoit chez Guillaume Rouille en son *Promptuaire des médailles.* De nos jours, nous avons vu Ingres (*Apothéose d'Homère*), à l'imitation de Lebrun (*Batailles*), transformer en Alexandre androgyne la Minerve des statères d'or. Mais l'antiquité était, par ses notions religieuses, mise en garde contre des méprises de ce genre.

semble plus probable, de deux tombes voisines. Les bijoux ne me paraissent pas tous exactement contemporains. Dans les monnaies, je distingue deux groupes. Le premier, qui s'arrête à la IX[e] puissance tribunitienne d'Alexandre Sévère (an 230 de J.-C.), le second, composé de deux aureus de Gordien III, dont l'un avec indication de la VI[e] puissance tribunitienne (an 243 de J.-C.). Il me semble que les trois grands médaillons, la plupart des monnaies, et une partie des bijoux doivent avoir été enfouis très peu de temps après la fabrication du médaillon d'Alexandre Sévère (pl. VII, n° 1), dont le revers est admirablement conservé, et qui, s'il porte quelques marques de coups du côté de la tête, les doit à la façon dont il a été manié depuis la découverte. Deux années de suite, en effet, j'ai vu les médailles de Tarse s'entrechoquer entre les mains des Levantins chargés de les apporter en France.

D'autre part, si l'on examine les types de revers, et la forme des caractères qui composent les légendes des trois médaillons, on reconnaît que les uns et les autres appartiennent au commencement du III[e] siècle. Il existe au Cabinet des médailles un grand bronze (module 13) d'Alexandre Sévère, frappé à Périnthe de Thrace, au revers duquel l'empereur est représenté galopant sur un cheval couvert d'une peau de panthère en guise de housse (1). La pose du cheval et du cavalier est identique à celle du groupe équestre représenté sur deux de nos médaillons. Le type du troisième offre une très grande analogie avec celui du médaillon de coin romain, frappé pendant la VIII[e] puissance tribunitienne du fils de Mamée (an 229 de J.-C.) (2). Nous allons voir pourquoi la mémoire des rois macédoniens se trouvait remise en honneur d'une manière toute particulière pendant le premier tiers du III[e] siècle.

Pellerin déjà attribuait au règne d'Alexandre Sévère l'émission des monnaies de moyen bronze, frappées en Macédoine

(1) Seguin, *Numismata moduli max. ex cimel. Lud. XIV*, 1704, pl. 24, n° 11.
(2) H. Cohen, *Descript. des méd. imp.*, t. IV, p. 32, n° 233. — Le revers d'un médaillon de Sévère Alexandre, gravé dans le recueil de Seguin, pl. 22, n° 4, serait encore plus conforme à celui du médaillon d'or; mais il paraît probable que le dessin publié n'est pas exact.

avec l'effigie et le nom d'Alexandre le Grand. Eckhel les croit plutôt frappées au temps de Caracalla. Le style de ces pièces accuse l'influence romaine, et les deux savants numismatistes ont cherché dans quelles circonstances avait dû se produire la rénovation des images d'Alexandre.

La manie de Caracalla, qui se croyait un nouvel Alexandre, la piété du jeune Sévère, qui avait voué une sorte de culte au grand conquérant, fournirent tour à tour des arguments aux deux archéologues.

Dion Cassius et Hérodien nous disent que Caracalla avait rempli Rome et le Capitole, et tous les temples, des images d'Alexandre, qu'il écrivit au Sénat que l'âme d'Alexandre était passée dans son corps; qu'il se montrait en costume macédonien, qu'il avait formé une phalange dont les chefs avaient reçu l'ordre de prendre les noms de compagnons d'Alexandre (1). Spartien dit aussi : « Alexandrum magnum ejusque gesta in ore semper habuit (2). »

Il est certain que la fabrication des trois grands médaillons de Tarse s'expliquerait fort bien en admettant qu'elle eût lieu sous le règne de Caracalla. Mais cinq ans après la mort de ce pseudo-Alexandre, les prétoriens donnèrent à l'empire un nouveau maître qui manifesta pour la mémoire du roi de Macédoine un zèle non moins grand, quoique plus raisonné.

Le fils de Mamée et de Gessius Marcianus était né à Arcé en Phénicie, dans le temple consacré à Alexandre le Grand, alors que son père et sa mère étaient venus assister aux cérémonies accomplies pour célébrer l'anniversaire de la mort du roi divinisé. C'est à cette cause accidentelle que, suivant Lampride, le futur empereur aurait dû le surnom que ses parents lui imposèrent (en la XIIIe année du règne de Septime Sévère). « Alexandri nomen accepit, quod in templo dicato apud Arcenam urbem Alexandro Magno natus esset, quum casu illuc die festo Alexandri cum uxore pater sollennitatis implendæ causa

(1) Herodian., *Histor.*, lib. IV, cap. 13. — Dionis., *Hist. rom.*, lib. LXXVII, cap. 7.
(2) *Anton. Carac.*, cap. II.

venisset ; cui rei argumentum est, quod eadem die natalem habet hic Mamææ Alexander, qua ille Magnus excessit e vita. » (Cap. V.)

« Omina imperii hæc habuit : primum quod ea die natus est qua defunctus vita Magnus Alexander dicitur : deinde, quod in templo ejus mater enixa est : tertio, quod ipsius nomen accepit (cap. XIII)... His accessit quod nutrix ei Olympias data est, quo nomine mater Alexandri appellata est, Nutritor Philippus provenit casu unus ex rusticis, quod nomen patri Alexandri Magni fuit. » Cap. XIII.)

Le même écrivain nous a laissé une sorte de procès-verbal de la séance dans laquelle le successeur d'Élagabale opposait de modestes considérations aux acclamations du Sénat, parmi lesquelles il faut citer celle-ci :

« Magne Alexander, Dii te servent ! si Antonini nomen repudiasti, Magni prænomen suscipe. Magne Alexander, Dii te servent ! » (Cap. XI.)

L'historien dit encore :

« *Alexandri habitu nummos plurimos figuravit : et quidem electreos aliquantos, sed plurimos tamen aureos.* » (Cap. XXV.)

« Legit et vitam Alexandri quem præcipue imitatus est, etsi in eo condemnabat ebrietatem et crudelitatem in amicos, quamvis utrumque defendatur a bonis scriptoribus, quibus sæpius ille credebat. » (Cap. XXX.)

Il avait placé l'image de son patron parmi ses dieux domestiques : « Alexandrum Magnum inter divos et optimos in lario majore consecravit. » (Cap. XXXI.)

Il ne souffrait pas que les orateurs et les poètes fissent son panégyrique, mais il écoutait volontiers le récit des actions des anciens, « libentius tamen si quis ei recitavit Alexandri Magni laudes. » (Cap. XXXV.)

« Agoni præsedit, et maxime Herculeo in honorem Magni Alexandri. » (*Ibid.*)

Lorsqu'il prenait ses repas avec ses compagnons d'armes, il se montrait d'une grande sobriété, et s'il vidait une coupe, c'était en l'honneur de son héros : « Unum tantum poculum amicis

exhibebat, in honorem Alexandri Magni. » (Cap. XXXIX.)

Sévère avait aussi formé une *phalange :*

« Elaborabat ut dignus illo nomine videretur, imo ut Macedonem illum vinceret, dicebatque inter Romanum Alexandrum et Macedonem multum interesse debere... Fecerat et phalangem triginta millium hominum, quos *phalangarios* vocari jusserat, et cum quibus multum fecit in Perside. » (Cap. L.)

Il est très certain qu'un prince aussi grave et aussi politique que l'était le fils de l'habile Mamée ne cédait pas à une vaine fantaisie, produite par une communauté de nom, lorsqu'il manifestait tant d'attachement pour la mémoire d'un prince dont le caractère ne pouvait pas lui inspirer une grande sympathie.

Mais Sévère avait vécu dès son enfance dans ces contrées orientales, immédiatement menacées par la puissance des Perses. Il savait bien que les souverains d'Iran étaient les plus redoutables ennemis de l'Empire romain, et il était tout naturel qu'il cherchât à exciter l'ardeur de ses troupes en faisant revivre le souvenir du vainqueur de Darius et de son heureuse armée. Ressusciter Alexandre et la phalange, c'était promettre le triomphe.

Telle avait été bien probablement aussi la politique de Caracalla ; pourtant la violente extravagance de ce personnage devait altérer les effets d'une idée patriotique.

Quoi qu'il en soit, il demeure établi que des médaillons portant des types relatifs à Alexandre le Grand, et des légendes en caractères du IIIe siècle, retrouvés enfouis avec un médaillon d'Alexandre Sévère, peuvent avoir été fabriqués sous le règne de ce dernier et avoir été donnés par lui comme décorations militaires anmirablement appropriées à l'usage de ses légions néo-macédoniennes. C'est là un fait qui résulte de l'étude des monuments, et qui s'accorde parfaitement avec le témoignage de Lampride : « *Alexandri habitu nummos plurimos figuravit : et quidem electreos aliquantos, sed plurimos tamen aureos.* » On comprend très bien que si les *nummi* dont parle le choniqueur sont des phalères et non des monnaies, il

en ait été fait de valeurs différentes avec le même module, et par conséquent d'électrum, métal qui n'était pas alors employé pour frapper des espèces de coin romain.

Je reviens maintenant au médaillon n° 2, qui me paraît représenter un des personnages de la trinité macédonienne, Hercule-Philippe-Alexandre. L'artiste de grand talent qui a créé ce monument a pu connaître la statue équestre de Philippe consacrée à Olympie (1), ou quelque buste beaucoup plus moderne qui la reproduisait partiellement : il est possible aussi, comme je l'ai déjà fait observer, qu'il se soit inspiré des effigies empreintes sur les monnaies des derniers rois de Macédoine. Dans tous les cas, il s'est sans doute livré à quelques recherches archéologiques, car la Victoire portant un trophée représentée sur l'épaulière de la cuirasse, est une copie de celle qui se voit au revers des statères d'or de Pyrrhus (2).

Mais tout en composant un Philippe conformément aux idées que la science de son temps pouvait lui suggérer, l'artiste n'aurait-il pas voulu rappeler les traits de Gessius Marcianus, père de l'empereur régnant, un contemporain de Septime Sévère et de Caracalla ? Cette intention expliquerait la physionomie relativement moderne du portrait.

Je n'examinerai pas ici la question de savoir si Alexandre Sévère était fils de Caracalla. Eckhel, Martini, Borghesi ne le croient pas (3), et lorsque l'on étudie attentivement les textes historiques et les monuments, on est de l'avis de ces éminents critiques.

L'ambitieuse Mæsa a pu faire bon marché de l'honneur de ses deux filles Soæmias et Mamée afin d'attirer sur ses deux petits-fils Élagabale et Alexandre la popularité que son neveu Caracalla s'était acquise parmi les soldats (4) ; toutefois les

(1) Pausanias, *Elid.*, lib. VI, cap. xi, 1.

(2) Mionnet, *Rec. de planches*, LXXI, 6 et 7. — Pour se faire une idée exacte de ce beau type, on peut, à défaut du monument original, consulter l'excellente gravure de Meucci, publiée par M. le duc de Luynes, *Choix de médailles grecques*, pl. XIII, n° 4.

(3) *Doct. num.*, t. VII, p. 267. — *Arval.*, p. 509. — *Mem. dell' Accad. di Torino*, 1835, t. XXXVIII, p. 29.

(4) Herodian., *Histor.*, lib. V, cap. 17.

écrivains de son temps, Dion et Hérodien par exemple, n'ont pas admis cette immorale prétention. Alexandre, il est vrai, à une certaine époque, s'intitule dans les monuments publics « Divi Antonini magni pii filius, divi Severi pii nepos (1). » Mais après Adrien qui s'était donné pour fils de Trajan sans avoir été adopté par lui, on avait vu Septime Sévère revendiquer dans ses inscriptions la fraternité de Commode afin d'avoir le droit de se dire fils de Marc Aurèle : « Divi Marci pii filius, divi Commodi frater (2). »

Si nous en croyons Lampride, qui n'avait aucun intérêt à inventer ce détail, Alexandre Sévère prétendait descendre de la famille Cæcilia : « Stemma generis depinxerat, quo ostendebatur genus ejus a Metellis descendere (3). » Toutefois rien n'est plus obscur que les généalogies de cette époque, qui se compliquent d'un nombre infini d'adoptions.

Pour en revenir au type du médaillon n° 2 qui m'a entraîné dans une digression dont la longueur me cause quelques scrupules, je dirai que s'il représente Philippe de Macédoine, il existait un motif pour que le buste fût tourné vers la gauche. Justin nous apprend que ce prince avait perdu l'œil droit au siège de Méthone (4); et nous savons assez quelle répugnance les infirmités inspiraient aux artistes de l'antiquité pour comprendre qu'on ait évité la représentation d'un visage altéré par une blessure.

La Victoire du revers tient une palme au centre de laquelle est nouée une bandelette; c'est un signe de consécration, et nous en connaissons déja un exemple numismatique. Au revers d'une monnaie de Marc Aurèle frappée à Nicée de Bithynie, on voit la patronne de la ville, Niké, conduisant un bige et tenant une *palma vittata* (5).

Le type du revers des médaillons 1 et 3, Alexandre lançant

(1) Avellino, *Opuscoli div.*, t. III, p. 178, 212, 214. — Henzen, *Inscr. lat. sel.*, nos 5517, 5519, 5520.

(2) Orelli, *Inscr. lat. sel.*, nos 904, 908, 909. — Henzen, *Inscr. sel.*, n° 5492.

(3) *Alex. Sev.*, cap. XLIV.

(4) *Histor.*, lib. VII, cap. VI, 14.

(5) *Mém. de la Soc. d'arch. et de num. de Saint-Pétersbourg*, 1850, pl. IV, n° 7.

un javelot contre un lion, nous conserve peut-être une copie de l'œuvre de Lysippe, consacrée à Delphes par Cratère (1). Dans tous les cas, il est admirablement conçu, et doit avoir été imité de quelque groupe célèbre. Le costume d'Alexandre est devenu traditionnel. La cuirasse à lambrequins, ceinte d'une zona, se retrouve aussi bien dans le bronze équestre d'Herculanum (2) que dans la grande mosaïque de Pompéi (3).

Je passe à la description du quatrième médaillon acquis par M. Tyeskiewic'z.

IMP SEV ALEXANDER AVG. Buste de Sévère Alexandre, légèrement barbu, tourné à gauche. Sa poitrine est couverte d'une cuirasse avec lambrequins aux épaules, sur laquelle est passée une égide attachée par une fibule en forme de gorgonium. La taille est ceinte d'une zona nouée sur le devant; une portion de paludamentum drape l'épaule gauche. De la main droite le jeune empereur tient une petite figurine de la Victoire qui porte un trophée, Νίκη ὁπλοφόρος; de la gauche il soutient un parazonium à poignée décorée d'une tête d'aigle, couchée sur son bras.

℞. P M TR P VIIII; à l'exergue, COS III P P. Alexandre tourné à gauche assis sur une chaise curule, vêtu de la toge, tenant sur la main droite une petite figure de la Victoire stéphanéphore, et la main gauche posée sur une lance; il est couronné par la Victoire debout derrière lui, portant une palme. En avant, Rome debout, casquée, vêtue en amazone, tenant un parazonium sur son bras gauche, maintient de la main

(1) Plutarch., *Vita Alex.*, cap. 55. — Le combat d'Alexandre contre un lion est rapporté par Quinte-Curce, lib. VIII, cap. I.

(2) *Bronzi d'Ercolano*, t. II, pl. 61 et 62. — *Museo Borb.*, t. III, pl. XLIII. — Clarac, *Mus. de sculpt.*. pl. 840, n° 2105.

(3) *Museo Borb.*, t. VIII, pl. 36 et 37. — Le groupe d'Alexandre combattant le lion a servi de modèle pour le type de diverses monnaies, comme l'aureus de Commode à la légende VIRT.AVG, les bronzes de Caracalla, de Gordien, frappés à Tarse, celui de Sévère Alexandre frappé à Damas (?), les petites monnaies de Constantin le Grand sur lesquelles on lit LIBERATOR ORBIS. Ce n'est pas que ces types aient tous le même sens. Si l'aureus de Commode rappelle des luttes réelles contre des animaux féroces (Dio, lib. LXXII, cap. 17. — Herodian., lib. I, cap. XLVII), le bronze de Constantin fait allusion à un triomphe plus important pour la politique impériale.

droite un bouclier porté par un cippe et sur lequel on lit VOT.X.

Pièce de huit deniers d'or; poids, 51gr,10. (Pl. VII, n° 1.)

Le denier d'or d'Alexandre provenant de la découverte de Tarse, pesant 6gr,71, donne un poids très fort qui, multiplié par 8, produirait 53gr,68. Mais si nous avons recours aux pesées publiées par Don Vincent Vazquez Queipo, nous trouverons des aureus de ce même prince indiqués comme étant à fleur de coin, ou très bien conservés, et qui pèsent, 6gr,11; 6gr,13; 6gr,16; 6gr,22; 6gr,42 (1). La moyenne obtenue par le savant métrologiste est de 6gr,41, résultat de la taille de 50 à la livre. M. Mommsen a relevé les poids de 30 pièces dont la moyenne donne 6gr,384 (2). Le poids du médaillon, 51gr,10 divisé par 8 produit 6gr,387; — et un aureus de 6gr,39 multiplié par 8, nous fournirait un poids de 51gr,12; 2 centigrammes de plus que le poids actuel du médaillon. On voit donc que je suis pleinement autorisé à le considérer comme un multiple très régulier de l'aureus. Ce résultat se rattache exactement au système exposé dans cette Revue par MM. Ch. Robert et Fr. Lenormant (3).

La pièce a été frappée alors qu'Alexandre était dans sa IXe puissance tribunitienne et consul pour la troisième fois, c'est-à-dire en l'an de Rome 983 (230 de J.-C.). Il est impossible de ne pas la rapprocher des deniers d'or et d'argent à la légende VICTORIA AVGVSTI sur lesquels on voit une Victoire tenant un bouclier qui porte VOT. X (votis decennalibus), et aussi du seul médaillon d'or du même empereur que l'on connût jusqu'à présent, mais qui est sans date (4). D'autant plus que ces deux dernières pièces se trouvent reliées entre elles par le moyen bronze du Musée de Vienne qui, du même module que le médaillon autrefois conservé au Cabinet des médailles et offrant le même type au droit, présente un revers

(1) *Systèmes métr. et monét. des anc. peuples*, tables, 2e part., p. 444.

(2) *Geschichte des Rœmischen Münzwesens*, p. 848.

(3) *Revue num.*, 1866, p. 111; 1867, p. 127.

(4) Voir la figure de cette pièce unique dans Mionnet, *Rareté des méd. rom.*, t. I, pl. annexée à la p. 358.

identique à celui du médaillon découvert à Tarse (1). Tous ces monuments se rapportent à une victoire qui répandit l'allégresse parmi les Romains ; et c'est à ce sentiment rappelé par la légende de l'un des deux médaillons d'or, FELICITAS TEMPORVM, qu'on peut attribuer la rénovation des pièces d'un poids exceptionnel dont l'usage avait été aboli par Alexandre Sévère au commencement de son règne. « Formas binarias, ternarias et quaternarias, et denarias etiam, atque amplius usque ad bilibres et centenarias, quas Heliogabalus invenerat, resolvi præcepit, neque in usu cujusquam versari (2). » L'existence des médaillons d'or n'est donc pas incompatible avec le témoignage de l'historien.

Quant aux trois grands disques d'or décrits au début de cette notice, leur divergence de poids tient à la dimension et au relief des têtes. Pris ensemble, ils donnent $110^{gr},30 + 98^{gr},65 + 93^{gr},85 = 302^{gr},80$; c'est-à-dire 48 aureus de $6^{gr},31$. Je ne crois donc pas qu'il faille avoir recours à un subterfuge pour dire que l'on a voulu consacrer à leur fabrication 48 pièces d'or ayant cours, et que chacun d'eux devait représenter seize fois la monnaie ordinaire. Les nécessités de l'exécution des types ont produit une division un peu inégale, sans importance pour un groupe qui n'était pas destiné à être fractionné.

Sur le quatrième médaillon, Alexandre Sévère est représenté tenant délicatement entre les doigts de la main droite une petite figurine de la Victoire qui n'est pas posée sur un globe, contrairement à la coutume adoptée par les autres empereurs tels que Gordien, Valérien, Gallien, Probus, Numérien, Constant, Décence, Valens, Arcadius que des médaillons nous montrent en buste, soutenant une sphera nicéphore (3). Jupi-

(1) J. de France, *Num. cimel. cæs. Vindob.*, t. I, pl. XXII, n° 3.

(2) Lamprid., *Alex. Sev.*, cap. XXXIX. — Dupuy a discuté ce texte d'une manière intéressante quoiqu'il n'ait pas eu à sa disposition les éléments numismatiques nécessaires, *Mém. de l'Acad. des inscript.*, 1761, t. XXVIII, p. 685. — M. Mommsen, quoiqu'il n'ait pas retrouvé les multiples de l'aureus cités par Lampride, en admet cependant l'existence, *Gesch. des Rœm. Münzw.*, p. 776.

(3) Vaillant, *Select. num. max. mod. Mus. de Camps.*, p. 87, n° 101 ; p. 109, n° 1 ; p. 113, n° 2 ; p. 131, n° 2. — Idem., *Num. imp. rom. præst.*, t. III, p. 203, 222,

ter, Minerve, Rome et même des personnages historiques (1) portent quelquefois la Victoire sur la main droite étendue. Mais il s'agit ici de médaillons représentant des bustes costumés de la même façon, parmi lesquels celui d'Alexandre Sévère fait disparate. Faut-il attribuer cette particularité à la modestie presque chrétienne du fils de Mamée qui n'aurait pas voulu accepter un symbole de domination universelle? Toujours est-il que cette même absence de globe se constate encore sur les médaillons d'un empereur qui régna un siècle plus tard. Deux monuments de cette classe, l'un de bronze, l'autre d'or, publiés par Mazzoleni (2) et M. Akerman (3), nous montrent Constance, fils de Constantin, tenant la figurine de la Victoire exactement comme Alexandre Sévère. Il est possible que la mémoire me fasse défaut, mais je ne me rappelle pas avoir vu d'autres exemples de cet arrangement dans les mêmes conditions.

Voici maintenant la description des vingt-trois monnaies d'or de module ordinaire que comprenait le trésor de Tarse.

1. IMP CAES VESP AVG CENS. Tête laurée de Vespasien, à droite.

℞. VESTA. Temple en forme de tholus.—Usé. Poids, 6gr,65.

2. IMP TRAIANVS AVG GER DAC P M TR P COS VI PP. Tête laurée de Trajan, à droite.

℞. FORVM TRAIAN. Le Forum. — Usé. Poids, 6gr,65.

3. DIVA AVGUSTA MARCIANA. Tête de Marciane à droite.

℞. CONSECRATIO. Aigle éployé, tenant un sceptre dans ses serres. — Usé. Poids, 7gr,07.

252, 259, 262. — Buonarroti, *Osserv. sopra alc. medagl.*, pl. 22, nos 2 à 4. — Mazzoleni, *Num. max. mod. Mus. Pis.*, pl. LXIV, no 3; pl. LXXIV, no 1: pl. LXXXV, no 3. — J. de France, *Num. cimel. cæs. Vindob.*, 2e part., pl. 90, no 1; pl. 94, no 2; pl. 98, no 2; pl. 99, no 1. — *Berl. Blætter für Münzk.*, 1868, pl. XLVI.

(1) Alexandre Sévère lui-même. Voir le médaillon de bronze publié par Vaillant, *Sel. num. Mus. de Camps*, p. 79, no 1. La pièce porte l'indication de la VIIIe puissance tribunitienne et a été frappé en l'an 229.

(2) *Num. max. mod. Mus. Pis.*, pl. LXXVIII, no 3.

(3) *A descriptive catal. of Roman coins*. t. II, pl. G, p. 271.

4. DIVA FAVSTINA. Tête de Faustine la mère, à droite.

℞. CONSECRATIO. Paon sur un sceptre. — Bien conservé. Poids, 7gr,28.

5. L SEPT. SEV AVG IMP XI PART MAX. Buste lauré de Septime Sévère, à droite.

℞. VICTORIAE AVGG FEL. Victoire ailée, tournée à gauche, tenant un diadème. Devant elle, un bouclier sur une base. — Bien conservé. Poids, 7gr,29.

6. L SEPT SEV AVG IMP XI PART MAX. Buste lauré de Sévère, avec cuirasse, à droite.

℞. VICTORIAE AVGG. Victoire ailée tenant une palme et une couronne, à gauche. — Poids, 6gr,98.

7. SEVERVS AVG PART MAX. Buste lauré de Sévère, a droite.

℞. RESTITVTORI VRBIS. Sévère lauré, cuirassé, tourné à gauche, sacrifiant sur un autel (trépied allumé), la main gauche posée sur une haste sans fer, mais avec crochets vers le bas. Poids, 7gr,29.

8. SEVERVS PIVS AVG P M TR P VIIII. Tête laurée de Sévère, à droite.

℞. FELICITAS SAECVLI. Tête de Julie de face, de Caracalla, à droite, de Géta, à gauche. — Poids, 7gr,39

9. SEVER P AVG P M TR P X COS III. Buste lauré de Sévère, à droite.

℞. ADVENT AVGG. Sévère, Caracalla, Géta à cheval, galopant vers la droite, et levant la main droite. — Poids, 7gr,06.

10. SEVERVS PIVS AVG. Tête laurée de Sévère, à droite.

℞. P M TR P XV COS III PP. Tête de Rome coiffée d'un casque à trois lophos, à droite. — Martelé. Poids, 7gr,10.

11. IVLIA AVGVSTA. Tête de Julie, à droite.

℞. IVNO. Junon debout, tournée à gauche; près d'elle un paon. — Quinaire. Poids, 3gr,64.

12. ANTONINVS AVGVSTVS. Buste lauré de Caracalla imberbe, tourné à droite.

℞. SPES PVBLICA. L'Espérance tenant un lis, tournée à gauche. Poids, 7gr,10. Inédit. (Pl. VII, n° 2.)

13. ANTON.P.AVG PON TR P VI COS. Tête laurée imberbe de Caracalla, tournée à droite; portion d'égide sur l'épaule gauche.

℞. VIRTVS AVGG. Caracalla en armure, debout, tourné à gauche, tenant sur la main droite une Victoire, et de la gauche une lance renversée, couronné par Roma-Virtus casquée, tenant aussi une lance renversée. — Poids, 7gr,36. Inédit. (Pl. VII, n° 3.)

14. ANTONINVS PIVS AVG. Tête laurée imberbe de Caracalla, à droite.

℞. PONTIF TR P X COS II. Tête casquée de Rome, tournée à gauche. — Poids, 7gr,35. Inédit (pl. VII, n° 4).

15. ANTONINVS PIVS AVG BRIT. Tête barbue laurée de Caracalla, à droite.

℞. PROVIDENTIAE DEORVM. La Providence debout, à gauche, la main gauche sur une haste, et dirigeant de la droite un court sceptre ou virga vers un globe placé à ses pieds. — Poids, 6gr,75.

16. ANTONINVS PIVS AVG GERM. Buste lauré et barbu de Caracalla, tourné à gauche.

℞. P. M. TR P XVIII COS IIII PP. Le Soleil conduisant un quadrige, à gauche. Poids, 6gr,74. Inédit (Pl. VII, n° 5.)

17. ANTONINVS PIVS AVG GERM. Buste lauré barbu de Caracalla, tourné à droite.

℞. P M TR P XX COS IIII PP. Le Soleil dans un quadrige, à gauche. — Poids, 6gr,40.

18. ANTONINVS PIVS AVG GERM. Buste lauré barbu de Caracalla avec cuirasse.

℞. P M TR P XX COS IIII PP. Le Soleil debout, à gauche, élevant la main droite, et tenant son fouet sur le bras gauche. — Poids, 6gr,62.

19. ANTONINVS PIVS AVG GERM. Buste lauré de Caracalla, à droite.

℞. P M TR P XX COS IIII PP. Lion radié tenant dans sa gueule un foudre, courant à gauche. — Poids, 6gr,63.

20. ANTONINVS PIVS AVG GERM. Buste de Caracalla, barbu, lauré, tourné à droite.

℞. P M TR P XX COS IIII PP. Victoire assise, à droite, écrivant sur un bouclier VOT XX. Devant elle, un trophée au pied duquel sont deux captifs. A l'exergue, VIC PART. — Poids, 6^{gr},66.

21. IMP C M AVR SEV ALEXAND AVG. Tête laurée de Sévère Alexandre, à droite.

℞. P M TR P VI COS II PP. Mars gradivus portant un trophée sur son épaule gauche et tenant un trait. — Poids, 6^{gr},71.

22. IMP GORDIANVS PIVS FEL AVG. Buste lauré de Gordien III, tourné à droite.

℞. AETERNITATI AVG. Le Soleil debout, élevant la main droite, tenant un globe sur la gauche. — Poids, 4^{gr},73.

23. IMP GORDIANVS PIVS FEL AVG. Buste *radié* de Gordien, tourné à droite.

℞. P M TR P VI COS II PP. Apollon assis, à gauche, tenant un rameau de laurier de la main droite, le bras gauche reposant sur une lyre. — Poids, 7^{gr},25. Inédit. (Pl. VII, n° 6.)

Les vingt-trois monnaies d'or embrassent un espace de cent soixante-douze ans, jalonné par les dates suivantes :

Vespasien, censeur	.... an	72 de J.-C.
Trajan, construction du Forum	....	112
Marciana, consécration, vers	....	114
Faustina Senior, consécration	....	141
Septime Sévère, imp. XI	.... 198 à	201
Id.	tr. pot. IX..........	201
Id.	tr. pot. XI..........	203
Id.	tr. pot. XV.........	207
Caracalla,	tr. pot. X...........	207
Id.	Britannicus.........	210
Id.	tr. pot. XVIII........	215
Id.	tr. pot. XX.........	217
Sev. Alexander,	tr. pot. VI..........	227
Gordianus,	tr. pot. VI..........	243

Le quinaire d'or de Julie est d'une très grande rareté; toutefois il en existe un exemplaire au Musée Britannique.

Les n°s 12, 13, 14, 15, sont frappés au nom de Caracalla, du vivant de Septime Sévère. Le n° 12 fut émis l'année même de l'association à l'empire du jeune prince qui ne justifia pas les espérances (SPES PVBLICA) que ces bonnes qualités avaient fait naître.

Le n° 13, frappé en 203, est relatif à un succès militaire des augustes. Le type est fort beau.

C'est la tête de Roma-Virtus que je reconnais au revers du n° 14, frappé en 207. Elle se trouve déjà sur un aureus de la même année portant l'effigie de Sévère; Eckhel y voyait l'image de Pallas. Les deux divinités peuvent quelquefois être confondues. Ici l'épaule nue établit une distinction. Ce détail convient à une amazone comme Rome, que les monuments représentent avec la poitrine nue et un sein découvert (voyez les revers des n°s 1 et 3 de la planche VII) (1), mais nullement à la chaste fille de Jupiter.

Le n° 16 diffère d'une médaille déjà décrite, en ce que le buste de Caracalla est tourné à gauche.

Le n° 23, d'un poids exceptionnel pour le temps où il a été fabriqué, nous offre pour la première fois la tête radiée de Gordien sur un aureus. Mais tout dans cette pièce dénote qu'elle a été frappée avec des coins destinés à l'argent. Il faut donc la considérer comme un essai, une pièce de plaisir, analogue à celles que l'on fait encore de nos jours. Elle est admirablement conservée.

Toutes celles de ces médailles qui sont inédites viennent d'être acquises pour le médailler de la Bibliothèque impériale ainsi que d'autres pièces du trésor de Tarse qui manquaient à la suite d'or.

La petite collection de bijoux achetée par M. de Demetrio

(1) Au revers d'un aureus de Gallien (Caylus, *Num. aur.*, pl. 44, n° 914) on voit un buste imberbe casqué, avec les épaules nues, accompagné de la légende VIRTVS AVG.; mais cette légende se trouve unie à beaucoup d'autres exprimant l'idée de force et de courage. D'ailleurs *virtus* est la traduction de Ῥώμη, et le nom est féminin. — Cf. les aureus de Tétricus au type de Rome assise, avec la légende VIRTVS AVG, J. de Witte, *Rech. sur les emp. qui ont régné dans les Gaules*, pl. XL, n°s 164, 165.

se compose de sept pièces : quatre bagues, deux clochettes et une amulette.

Quoique ces objets ne soient pas du domaine de la Revue numismatique, je dois pourtant en donner un court inventaire, afin que le lecteur puisse se faire une idée exacte de la trouvaille :

1° Bague d'or massif, longue de 47 millimètres, large de 28, haute de 22; pesant 63gr,15. Le chaton est formé d'un onicolo taillé en biseau sans aucune gravure (1). Toute la monture est ciselée, et même repercée à jours.

2° Autre; même forme; mais sans ciselures; l'onicolo porte un aigle éployé gravé en creux, accompagné du monogramme ΥΔΡ. Longueur, 37 millimètres; poids, 59gr,60.

3° Autre; même forme, sans ciselures; le chaton d'or porte, gravé en creux, une Rome nicéphore assise, appuyée sur une haste; autour le nom ΓЄΡΟΝΤΙΟΥ. Longueur, 40 millimètres; poids, 63gr,25.

4° Bague à six pans en or massif. Les parties latérales sont creusées en canaux, et leur sommets forment des volutes autour du chaton d'or, qui porte en relief les bustes du Soleil et de Sérapis (2). Longueur, 31 millimètres, sur 28 de hauteur; poids, 78gr,95.

5° Tintinnabulum d'or hémisphérique avec bélière à six pans. La surface extérieure est ornée d'un bas relief ciselé, représentant six des travaux d'Hercule. *Hercules nemæus* luttant contre le lion; *Hercules argivus* combattant l'hydre; *Hercules erymantinus* apportant sur ses épaules le sanglier à Eurysthée qui se cache dans un pithos; *Hercules arcadius* saisissant la biche aux cornes d'or: le dieu armé d'un arc qui

(1) Déjà au temps de Pline, le luxe avait introduit la mode des anneaux à pierre intacte, exprimant que leurs possesseurs ne les portaient pas dans un but d'utilité, pour s'en servir à titre de sceau; mais uniquement pour s'en parer : « Alias deinde gemmas violari nefas putavit : ac ne quis signandi causam in anulis esse intelligeret, solidas induit. » *Hist. nat.*, lib. XXXIII, cap. VI, 7.

(2) L'image de Sérapis rappelle encore ce passage de Pline : « Jam vero etiam Harpocratem, statuasque Ægyptiorum numinum, in digitis viri quoque portare incipiunt. » *Hist. nat.*, lib. XXXIII, cap. XII, 2.

rappelle la chasse du lac Stymphale; *Hercules invictus* terrassant une amazone. Diamètre, 32 millimètres.

6° Autre; même forme, mêmes dimensions. Le bas-relief représente la suite des travaux : *Hercules pisæus*, muni d'une houe et d'une corbeille (étables d'Augias); *Hercules cretensis* domptant le taureau; *Hercules thracius* capturant les cavales : *Hercules libycus* étreignant Antée; *Hercules immortalis* enchaînant Cerbère; et enfin le dieu au jardin des Hespérides (1). Le poids des deux clochettes réunies est de 46gr,45.

7° Amulette formée d'un lapis lazuli serti dans un entourage d'or grossièrement fabriqué, avec bélière. Les deux faces sont gravées en creux et représentent un Æon à quatre ailes et à queue d'oiseau tenant deux hastes, et une Vénus accompagnée de l'inscription (dans le sens direct) ΑΡWΡΙ ΦΡΑCΙC, dont quelques lettres sont en partie cachées par la monture. Longueur, 34 millimètres; poids, 5gr,20.

La bague n° 1 appartient bien certainement au premier tiers du IIIe siècle. Elle est du même style, du même travail que des bijoux qui ont été trouvés à Rouen en 1864, et qui furent acquis par le Musée du Louvre. Parmi ceux-ci, on remarque un anneau dans le chaton duquel est serti un quinaire d'or d'Alexandre Sévère. C'était l'époque où l'on fabriquait des bagues à pans ou polygonales, comme le n° 4 de Tarse, comme celle qui se voit au Cabinet des médailles et qui est ornée d'un quinaire d'or de Maximin, comme plusieurs de celles qui figurent dans le trésor de Rouen (2).

Les bagues nos 2, 3, 4, sont probablement un peu plus récentes que la première. La figure de Rome gravée sur l'anneau

(1) J'ai donné ici à Hercule ses surnoms numismatiques. V. J. de Witte, *Rech. sur les emp. qui ont régné dans les Gaules*, pl. V, VI, VII.

(2) Ces bagues ornées de quinaires d'or, dont le droit portant la tête impériale est seul apparent, nous restent comme un commentaire du passage dans lequel Pline dit : « Fuit et alia Claudii principatu differentia in solis his, quibus admissionem liberti ejus dedissent, *imaginem principis ex auro in anulo gerendi*, magna criminum occasione : quæ omnia salutaris exortus Vespasiani imperatoris abolevit, æqualiter publicando principem. » (XXXIII, XII, 3.) La déclaration de Vespasien avait pour effet de détruire l'abus; non d'interdire l'usage.

de Gerontius est d'un style déjà bien faible, et c'est une figure qu'il est aisé de comparer à la *Roma æterna* qui se voit sur tant de monnaies du IIIe siècle.

Tous ces anneaux, particulièrement le n° 4, doivent être rapprochés de ceux qui ont été découverts à Parme, en 1821, avec huit bracelets, des colliers, une fibule d'or et trente-quatre aureus dont le plus ancien porte l'effigie de Néron et le plus récent celle de Gallien. Le trésor contenait trois monnaies d'Alexandre Sévère et sept de Gordien ; une seulement de chacun des personnages postérieurs : Philippe le jeune, Trajan Déce, Hostilien, Gallien ; et cette dernière est sertie dans une monture suspendue à un collier. Piétro de Lama nous a laissé un mémoire sur le trésor de Parme à l'aide duquel on peut se former une idée approximative des bijoux que je viens de citer (1). Cependant je ne me permettrais pas de signaler l'analogie frappante des anneaux de Tarse, de Rouen et de Parme, si je n'avais pas vu ces derniers en nature. Il y a là un fait d'unité de style produit par l'influence romaine, et qu'il sera bon d'étudier (2).

Quant à l'amulette classée sous le n° 7, si elle a été, comme on me l'a affirmé, trouvée avec les monnaies et les autres bijoux, elle aurait un très grand intérêt, car on sait combien il est difficile d'assigner une date tant soit peu exacte aux monuments de la secte Basilidienne.

La présence de cette amulette dans le trésor pourrait peut-être disposer quelques-uns de nos lecteurs à croire que les trois grands médaillons sont des objets de la même nature plutôt que des phalères militaires. On sait, en effet, qu'à la fin du IVe siècle saint Jean Chrysostome reprochait à certains habitants d'Antioche, entre autres pratiques superstitieuses,

(1) *Memoria intorno ad alcuni preziosi ornamenti antichi d' oro scoperti in Parma*, dans les *Dissert. dell' Accademia Rom. d'archeol.*, 1825, p. 1, pl. II, nos 6 et 7. Le trésor tel qu'il est décrit n'est pas complet : une partie des objets qui le composait fut détournée.

(2) Outre les bijoux vendus au Louvre, les travaux de terrassements exécutés à Rouen avaient mis au jour des bracelets et des anneaux sans ornements qui malheureusement furent fondus et produisirent 1,400 grammes d'or fin. Le poids total des objets apportés de Tarse est de 825gr,19.

l'habitude de suspendre à leur tête et à leurs pieds des monnaies d'Alexandre de Macédoine : καὶ νομίσματα χαλκᾶ Ἀλεξάνδρου τοῦ Μακεδόνος ταῖς κεφαλαῖς καὶ τοῖς ποσὶ περιδεσμοῦντων (1). On connaît aussi le curieux passage de Trebellius Pollio, relatif à la famille des tyrans Macrien qui paraît avoir longtemps attaché à la possession de nombreuses images d'Alexandre une idée superstitieuse; le chroniqueur énumère tous les objets sur lesquels l'image d'Alexandre était reproduite, et nous apprend qu'ils étaient portés par des femmes aussi bien que par des hommes de cette famille : « quia dicuntur juvari in omni actu suo, qui Alexandrum expressum vel auro gestitant vel argento (2). » Trebellius Pollio écrivait ces mots au commencement du IVe siècle; il cite même une patère avec portrait d'Alexandre que possédait son contemporain Cornelius Macer. Cependant cela ne prouve pas suffisamment que cent ans auparavant on fabriquât des amulettes d'Alexandre, et surtout qu'on leur donnât les dimensions et l'importance de nos médaillons. Le beau style de ceux-ci les sépare complètement de tout ce que nous connaissons en fait de monuments des sectes. Toutefois, il n'est pas impossible que la rénovation des images d'Alexandre le Grand, résultant des idées politiques de Caracalla et de Sévère Alexandre, ait exercé quelque influence sur les esprits enclins aux superstitions. L'introduction des figurines du héros macédonien dans les laraires impériaux devait naturellement donner un nouveau crédit aux légendes qui circulaient chez les populations de l'Orient.

(1) *Ad illum catech. Homil.*, II, n° 5. — Paciaudi (*Osserv. sopra sing. med.*, 1748, p. 30) s'étonne de ce que Montfaucon a traduit νομίσματα χαλκᾶ par monnaies d'or. M. Cavedoni (*Revue num.*, 1857, p. 313) exprime le même étonnement. Mais ces auteurs n'ont pas reconnu que la traduction de Montfaucon répète celle de Jean Lheureux (Macarius) dans son *Abraxas*, 1658, p. 24. Au temps de ce dernier, on ne connaissait pas des monnaies de bronze d'Alexandre, et on pouvait croire que χαλκᾶ avait été écrit à tort pour χρυσᾶ. Mais depuis la publication des monnaies macédoniennes contemporaines de Caracalla, et surtout depuis l'apparition des petites pièces aux types d'Alexandre et de l'ânesse, on n'a plus de raison d'admettre une modification au texte de Chrysostome.

(2) *Triginta Tyranni*, cap. XIV, *de Quieto*.

CLASSEMENT

DES

MONNAIES ROMAINES

(Extrait du tome XIII (nouvelle série) de la *Revue numismatique*, 1868,
pp. 395-396.)

M. le comte de Salis opère en ce moment au Musée Britannique un nouveau classement des médailles romaines qui paraît devoir introduire une sorte de révolution dans nos études. Jusqu'à présent, dans la plupart des grandes collections, ces monuments étaient rangés par ordre alphabétique des revers, et divisés suivant leur module et le métal dont ils sont faits. C'est un système commode pour la conservation matérielle des monnaies ; il épargne la place, il permet de trouver très rapidement la pièce dont on a besoin à un moment donné. Mais, il faut le dire, ce système est fort nuisible à l'avancement de la science. Il produit des résultats vraiment ridicules, car il intervertit l'ordre de fabrication des monnaies, brouille tous les événements historiques, fait dans le même règne succéder les portraits du jeune homme à ceux du vieillard, et nous montre, grâce à l'ordre alphabétique, l'empereur partant pour la guerre (*Profectio*) après sa mort (*Consecratio*). Eckhel nous a laissé un admirable cadre à l'aide duquel les monuments numismatiques sont répartis dans un ordre parfaitement logique quant à la chronologie ; mais son étude n'a pas été assez complète, en ce sens qu'il ne s'est pas suffisamment enquis de l'origine géographique des monnaies dites de coin romain. Charles Lenormant, dans ses *Lettres à M. de*

Saulcy insérées dans la *Revue*, de 1848 à 1854, a montré pour le Bas-Empire une voie nouvelle dans laquelle M. de Salis est entré résolument; M. Vaux, conservateur du Médailler Britannique, lui a confié le soin délicat d'appliquer sa doctrine à la collection publique, et le *Numismatic Chronicle* nous fait connaître l'état du travail entrepris. Nous ne saurions trop engager nos lecteurs à se tenir au courant des observations éminemment intéressantes publiées par notre savant confrère de Londres. En combinant les données historiques indiquant dans quelles contrées certains empereurs ont régné (Albin, Niger, Postume, Caransius et Allectus, etc.) avec les marques d'ateliers et les légendes des pièces coloniales, M. de Salis arrive à déterminer les caractères physiques qui distinguent les productions monétaires des diverses provinces de l'Empire, et même des villes en particulier. Il a déjà obtenu des résultats fort importants sur lesquels nous aurons à revenir plus d'une fois. Quand les opérations seront complètes, et lorsqu'elles auront subi le contrôle de l'examen et de la critique raisonnée des travailleurs, on pourra comprendre l'origine géographique des monnaies, savoir si un type a été adopté plus ou moins généralement, ou bien restreint à quelques localités. Il sera donc, en certains cas, plus facile de savoir à quels événements, à quelles idées il se rapporte, et chaque contrée de l'Europe utilisera pour son histoire des documents qui lui appartiendront en propre. On voudra s'enquérir comme M. de Salis, des causes qui firent qu'un atelier a été ouvert à telle époque et fermé à telle autre. La numismatique romaine prendra un nouvel aspect, et acquerra, j'ose le dire, un nouvel attrait. Formons donc des vœux pour que le savant antiquaire puisse conduire à bonne fin la tâche considérable qu'il s'est courageusement imposée.

Notice sur deux bustes d'Auguste et de Livie, récemment acquis par le musée du Louvre.

(**Extrait du tome IV (nouvelle série) des *Comptes rendus de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, 1868, pp. 322-324.**)

Le Musée du Louvre a récemment acquis deux bronzes antiques très précieux, qui étaient pendant de longues années restés inconnus des archéologues. Ce sont des bustes d'Auguste et de Livie, trouvés, vers 1815, dans le sol du domaine de Bretagne, commune de Neuvy-le-Réal (Allier). Ils furent découverts par un paysan qui creusait le sol d'un chemin.

Le premier représente Auguste, la tête nue ; les yeux sont incrustés en émail blanc avec pupille noire. Ce buste s'ajuste, au moyen d'un goujon fixé à la partie inférieure de la poitrine, sur une base circulaire haute de 4 centimètres (diam., 13 cent.) décorée de cercles en relief tracés autour, et percée d'une mortaise.

Sur le devant de cette base, on lit entre deux moulures :

CAESARI ♡ AVGVSTO
ATESPATVS · CRIXI · FIL · V · S · L · M

Le second buste est celui de Livie. Les cheveux sont relevés autour du front, formant saillie sur le devant, et chignon sur la nuque. Deux grandes mèches fondues à part sont fixées dans deux trous pratiqués en arrière des oreilles et tombent

sur les épaules. Une petite draperie couvre la poitrine. Les yeux sont incrustés. Sur la base circulaire, on lit :

LIVIAE AVGVSTAE
ATESPATVS · CRIXI · FIL · V · S · L · M

Les deux bronzes ont été évidemment exécutés par le même artiste et consacrés à la même époque, car les caractères des deux dédicaces sont identiques.

Cette époque se place entre l'an de Rome 727 (27 avant J.-C.), date du changement d'Octave, et 767 (14 de J.-C.), date de la mort de l'Empereur.

Il était encore vivant lorsque les bustes furent dédiés, puisqu'il ne reçoit pas dans l'inscription le titre *Divus*. Livie ne prit le nom *Julia* qu'après la mort d'Auguste, et en vertu du testament de son mari, pendant l'existence duquel elle n'a pas porté légalement le titre *Augusta*. Cependant ce titre lui était donné dans quelques provinces ; témoin l'inscription :

LIVIAE · DRVSI · F · AVGVSTAE · MATRI · CAESARIS ·
ET · DRVSI · GERMANICI · SVPERAEQVANI · PVBLICE

gravée alors que Tibère n'était encore que *Caesar* (Romanelli. *Topogr. hist. del regno di Nap.*, t. III, p. 134).

Atespatus est nouveau dans le catalogue des noms gaulois où figurent Atessates, Ateporix, Atepillus, Atepomarus, Atepo, Ateciritus, etc., etc. Au contraire Crixus est célèbre. Porté par un Gaulois compagnon de Spartacus dans la guerre des esclaves (Tit. Liv., *Epit.*, XCV, 7 ; XCVII, 1, 2 ; — cf. Oros., V, 24), il appartient encore à un chef des Boïes (Sil. Ital., IV, v. 248).

La formule *Votum Solvit Libenter Merito* indique très positivement que ces curieux bustes, bien que représentant des personnages vivants, ont été consacrés aux deux Augustes considérés comme divinités. Ils ont dû figurer dans un laraire, de même que cette image de bronze que conservait Suétone (*Oct.*, 7), et qui portait le nom de Thurinus (premier nom d'Au-

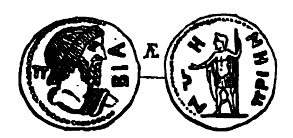
guste) incrusté en caractères que l'historien croyait être de fer, mais qui étaient bien plus probablement d'argent noirci par le temps, ce qui est plus conforme aux habitudes des anciens.

Les bustes trouvés près de Neuvy-le-Réal, outre leur mérite d'exécution, leur état admirable de conservation, offrent encore une grande utilité pour les archéologues, en ce qu'ils montrent l'usage auquel étaient destinés d'autres bronzes de même dimension qu'on avait recueillis sans leur base, et par conséquent sans inscriptions.



BIAS DE PRIÈNE

(Extrait du tome XIV (nouvelle série) de la *Revue numismatique*,
1869-1870, pp. 378-384.)



M. le lieutenant-général Charles R. Fox, un des hommes les plus aimables et les plus instruits de l'armée anglaise, a formé depuis longtemps une magnifique collection de médailles grecques. Il ne s'est pas contenté de renfermer dans son médaillier les plus beaux et les plus rares monuments de la numismatique antique ; il a voulu permettre aux archéologues qui ne peuvent aller visiter sa collection en Angleterre d'en profiter néanmoins pour leurs études, et il nous a donné deux fascicules fort importants contenant les gravures et la description d'environ 300 pièces inédites (1). Cette publication est déjà bien connue ; les documents qu'elle renferme ont été souvent utilisés par les antiquaires ; cependant, il me semble que l'on n'a pas encore examiné avec une application suffisante une monnaie de bronze, pourtant très remarquable, qui, dans la seconde partie de l'ouvrage, porte le n° 82. Je crois

(1) *Engravings of unpublished or rare greek coins with descriptions*, part. I. Europe, 1856 et 2e édit.. 1862. — Part. II, Asia and Africa, 1863, in-4°

qu'il est bon d'en reprendre encore l'étude après M. le général Fox, qui l'a décrite ainsi (p. 14) :

BIA. Buste d'homme barbu, drapé sur l'épaule gauche, tourné à droite; derrière Π.

℞. ΠΡΙΗΝΕΩΝ, Figure (Lunus), à gauche avec une lance ou un sceptre dans la main droite; la gauche étendue. Æ. 3.

Quand on examine attentivement le beau buste barbu représenté sur le droit de cette médaille, on reconnaît qu'il ne peut être attribué ni à Jupiter, ni à Neptune, ni à Esculape. Malgré la grandeur presque idéale de ses traits, il offre un caractère d'individualité qui nous indique un personnage appartenant à l'humanité.

En outre, la légende doit être lue d'une manière plus complète et plus exacte. Le caractère placé derrière la tête et qui a été pris pour un Π, est bien certainement un sigma carré, tel qu'on en voit sur diverses monnaies de l'Asie Mineure, parmi lesquelles on doit citer, pour la ville de Priène d'Ionie, les pièces qui offrent les noms ΛΕΩΝΤΟC, ...ΑΧΟC (incomplet), et le titre ΑΡΧΟΝΤΟC (1). Au lieu donc de BIA plus Π, il faut évidemment lire BIAC. Ce groupe de caractères constitue le nom du personnage représenté sur la médaille.

Avant d'aller plus loin, je dois faire observer que l'usage d'isoler la première ou la dernière lettre d'un nom sur un des côtés de la monnaie, derrière une tête ou une figure entière, pendant que le reste du nom occupe la partie opposée du champ, devant le type, est établi par d'autres monuments. Je me bornerai à citer, comme exemples faciles à vérifier :

1° ΔΗΜΟ—C, sur un petit bronze d'Æzani de Phrygie, appartenant au British Museum et publié par Taylor Combe (*Veter. popul. et reg. Numi*, 1814, tab. XI, n° 14).

2° ΚΡΟΝΟ—Σ, sur une monnaie d'argent d'Himéra, de la collection de M. Imhoof-Blumer, et publiée par lui dans les *Berliner Blætter für Münzk*. 1869, pl. LIII, n° 9.

3° ΟΜΗΡΟ—C, petit bronze de Chio du musée Hunter de

(1) Mionnet, *Descript.*, t. III, p. 188, n° 904 — Suppl., t. VI, p. 298, n°s 1379, 1381. — C. Combe, *Mus. Hunt.*, pl. 14, n° 6.

Glasgow, publié par Charles Combe (*Num. vet. popul. et urb.*, 1782, tab. XVII, n° 22).

4° **O—MHPOC**, petit bronze de la même ville ; musée de Vienne, publié par Eckhel (*Sylloge* I, *num. vet. anecd.*, 1786. tab. IV, n° 7) ; M. J. Kofod Whitte décrit ces deux dernières pièces dans sa monographie sur Chio (*De reb. Chior. publ.*, Copenhague, 1838, p. 105) ; mais il ne paraît pas avoir compris la disposition des légendes ; car il indique un ⌒ (croissant renversé) et un O *post tergum Homeri*, après avoir mentionné le nom de **OMHPOC** complet.

5° **A—NTIOC**, sur un petit bronze d'Antioche de Pisidie, de la collection du général Fox (*Engravings of unpubl. greek coins*, 2e partie, pl. VI, n° 120).

On me pardonnera d'insister sur ces détails ; mais dans l'étude de la numismatique, il importe de ramener à la série toute particularité qui, prise isolément, pourrait faire naître un doute.

Si la monnaie qui représente Bias était frappée à Argos, on pourrait supposer qu'elle a pour type un buste de l'ancien roi, frère du devin Melampus, dont il est question dans l'*Iliade* (1) et dans plusieurs chapitres de Pausanias (2) ; car les peuples de langue grecque ont assez souvent adopté pour types de leurs monnaies des figures de personnages homériques.

Mais l'origine de la monnaie ne permet pas d'hésitation. Ce bronze fournit un excellent portrait de Bias, le sage de Priène ; et l'on peut dire que ce portrait, exécuté dans la patrie même de cet homme considérable dans les annales de l'Ionie, et vraisemblablement d'après une statue qui lui avait été consacrée par ses compatriotes, en ce sanctuaire qu'ils avaient nommé Teutameum, « καὶ οἱ Πριηνεῖς δὲ αὐτῷ τέμενος καθιέρωσαν τὸ Τευτάμειον λεγόμενον (3), » offre beaucoup plus de garanties, en ce qui concerne la ressemblance, que les hermès recueillis en Italie.

(1) *Iliad.*, Δ, 296. — N, 691.
(2) Pausan., II, 18, 4. — IV, 34, 4 et 36, 3.
(3) Diog. Laert., I, V, 88.

L'un de ces derniers, trouvé en 1780, près de Tivoli, dans la maison de campagne de Cassius (1), porte le nom : ΒΙΑΣ ΠΡΗΝΕΥΣ (*sic*), suivi de la sentence ΟΙ ΠΛΕΙΣΤΟΙ ΑΝΘΡΩΠΟΙ ΚΑΚΟΙ, cet apophthegme favori du sage de Priène que Diogène Laërce reproduit deux fois dans sa biographie. Un autre hermès, découvert à Rome sur le mont Cœlius, a été attribué à Bias par assimilation (2), car il ne porte pas d'inscription. Tous deux étaient enfouis avec d'autres sculptures de la même catégorie représentant des sages et des poètes. C'est assez dire qu'ils avaient appartenu à ces collections iconographiques préparées pour l'ornementation des bibliothèques romaines, et où nécessairement le besoin de former des séries complètes, des pendants réguliers, des antithèses littéraires devait introduire des images plus ou moins inexactes (3). C'est ainsi que, de nos jours, on peut voir des édifices publics de construction récente, décorés de statues et de bustes plus ou moins apocryphes d'hommes célèbres dont les contemporains n'avaient pas reproduit les traits, et que nos sulpteurs font revivre à l'aide d'un compromis entre leur imagination et l'étude qu'ils ont faite de la physionomie et du costume d'autres hommes du même temps. Les hermès ou bustes de bibliothèques se rattachent les uns aux autres par un certain air de famille, une certaine conformité de style qui en atténue un peu la valeur. Les monnaies, au contraire, gravées par des artistes divers de parties et d'âge, appartenant à des écoles indépendantes, nous donnent certainement des portraits plus librement exécutés et par conséquent préférables.

Au reste, malgré les différences notables dans le travail, l'effigie de la monnaie de Priène et les hermès de Bias pré-

(1) Visconti, *Iconogr. grecque*, t. I, p. 110, pl. X, n° 1.
(2) *Ibid.*, p. 113, pl. X, n° 3.
(3) Les Romains instruits ne se faisaient pas d'illusions à cet égard, témoin le texte de Pline : « Siquidem nunc....... in bibliothecis dicantur illi, quorum immortales animæ in locis iisdem loquuntur. Quin immo etiam quæ non sunt, finguntur, pariuntque desideria non traditos vultus sicut in Homero evenit. » *Hist. nat.*, XXXV, 2, 6.

sentent, notamment en ce qui concerne une disposition très particulière de la chevelure, des rapports de ressemblance tout à fait frappants.

Sur le revers de cette monnaie paraît un personnage debout, en habit militaire, autant qu'on en peut juger d'après la gravure qu'a publiée M. le général Fox. Cet antiquaire propose dubitativement de voir là une image du dieu Lunus, quoiqu'on n'aperçoive dans le dessin aucun des symboles qui caractérisent ce dieu. C'est peut-être une figure en pied de Bias que Chariton, l'auteur du roman de *Chæreas et Callirhoé*, mentionne avec le titre de ὁ στρατηγὸς Πριηνέων. Sur une autre monnaie de bronze de Priène, Millingen avait reconnu la présence de Bias, et il avait communiqué une description de cette monnaie à M. Mionnet, qui l'a insérée dans le VI[e] volume du Supplément de son grand recueil.

N° 1380. — Tête imberbe casquée, à droite.

Revers. ΠΡΙΗΝΕΩΝ. Bias, debout marchant, à droite, la tête nue et barbue, vêtu d'une longue robe; la main gauche sur un bâton; derrière, un trépied et quelques lettres efffacées, *forte* ΑΠΙΟΣ. Æ. 4 $\frac{1}{2}$.

Quoique cette description ne soit accompagnée d'aucune note, il est facile de voir que le savant Millingen avait donné le nom de Bias à la figure représentée au revers de la monnaie, en raison du trépied qui est près d'elle.

L'éminent archéologue anglais s'était rappelé les récits de Plutarque et de Diogène Laërce (1), suivant lesquels des pêcheurs, ayant retiré de la mer un trépied d'or (Plut.), ou de bronze (Diog.), sur lequel on lisait l'inscription Τῷ σοφῷ, ce trépied fut envoyé à Bias, qui ne voulut point l'accepter, disant que c'était Apollon qui était le sage. Malheureusement nous ne connaissons aucun dessin de la médaille autrefois en possession de Millingen; il eût été intéressant de placer ce monument en regard de celui que nous devons au général Fox.

Alors qu'il est question des documents numismatiques rela-

(1) Plut., *Solon*. 4. — Diog. Laert., I, V, 82.

tifs à Bias et à Priène, il sera permis d'ajouter une courte remarque au sujet d'un passage de Valère Maxime, qui concerne à la fois la ville ionienne et le sage auquel elle avait donné le jour. L'écrivain latin s'exprime ainsi :

« Bias autem, cujus sapientia diuturnior inter homines est quam patria Priene fuit (siquidem hic etiam nunc spirat, illius perinde atque extinctæ vestigia tantummodo extant), ita aïebat, etc. (1). »

Quoique, en général le désir de faire une antithèse entraîne certains auteurs à sortir des limites de la vérité, et qu'à la rigueur on puisse supposer que Valère Maxime ne possédait pas de notions sur Priène, qu'il croyait détruite ; cependant, il est bon de noter que l'on a retrouvé des monnaies frappées par cette ville sous le règne des empereurs, depuis Auguste jusqu'à Valérien, et, conséquemment, fort longtemps après la mort de l'auteur latin.

On pourrait donc supposer que Valère Maxime n'a voulu parler que du renom de Bias survivant à celui de Priène, et que la phrase incidente : « siquidem hic etiam, etc. », placée entre parenthèses par les éditeurs, est une glose, une note marginale introduite dans le texte original à une époque relativement récente, postérieure même à celle où fut rédigée la *Notice* d'Hiéroclès, dans laquelle figure encore le nom de Priène parmi les villes de l'éparchie d'Asie. C'est là une question que les philologues pourront examiner, si l'emploi d'un argument tiré de la numismatique ne leur inspire pas une trop profonde aversion.

(1) Val. Max., VII, 3.

TÉTRADRACHME D'OROPHERNÈS

ROI DE CAPPADOCE.

(Extrait du tome VII (nouv. sér.) des *Comptes rendus de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, 1871, pp. 83-89.)



Un antiquaire, auquel l'Académie a récemment décerné le prix de numismatique, M. Félix Feuardent, a voulu marquer la première phase du rétablissement de nos communications avec l'extérieur, en m'envoyant de Londres, où le retiennent depuis cinq mois les affaires de sa maison de commerce, l'empreinte d'un précieux tétradrachme inédit dont il a enrichi son médaillier. Cette belle pièce porte l'effigie jusqu'à présent inconnue et le nom d'un prince Cappadocien, Orophernès (1).

La tête imberbe est ceinte d'un diadème, à la manière grecque; au revers, on voit le type de la Victoire ailée, accompagnée de la légende ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΟΡΟΦΕΡΝΟΥ ΝΙΚΗΦΟΡΟΥ.

Le nom d'Orophernès est perse comme ceux de tous les rois de Cappadoce. Ces princes, dit Diodore de Sicile, font remonter leur origine à Cyrus. Ils affirment qu'ils descendent

(1) J'ai retrouvé chez M. de Longpérier le bois de cette médaille dont il n'avait pas donné la gravure. — G. S.

d'un des sept Perses qui firent mourir le Mage. Voici comment ils établissent leur généalogie à partir de Cyrus (1).

Atossa était sœur légitime de Cambyse, père de Cyrus. Elle eut de Pharnace, roi de Cappadoce, un fils appelé Gallus qui engendra Smerdis, père d'Artamnès, lequel eut un fils nommé Anaphas, remarquable pour son audace et l'un des sept Perses meurtriers de Smerdis). C'est ainsi qu'ils se rattachent à Cyrus et à Anaphas, qui obtint la souveraineté de la Cappadoce avec exemption du tribut. Anaphas eut pour successeur un fils qui portait le même nom que lui. Celui-ci laissa deux fils, Datame et Arimnæe. Datame régna avec un certain éclat, et mourut en combattant courageusement contre les Perses. Son fils Ariamnès, qui lui succéda, fut père d'Ariarathès et d'Holopherne. Il mourut après avoir régné cinquante ans sans avoir rien fait qui fût digne de mémoire. L'aîné de ses fils, Ariarathès, hérita du trône ; il aimait tendrement son frère et lui conféra les plus hautes dignités. Il l'envoya au secours des Perses en guerre avec les Égyptiens. Holopherne revint de cette expédition comblé d'honneurs par Ochus, roi des Perses ; puis il mourut dans sa patrie, laissant deux fils, Ariarathès (II) et Arysès. Son frère, le roi de Cappadoce, n'ayant pas d'enfants légitimes, adopta Ariarathès (II) l'aîné de ses neveux. Vers cette époque, Alexandre de Macédoine vainquit les Perses et mourut. Perdiccas envoya Eumène gouverner la Cappadoce. Ariarathès (le fils d'Holopherne) ayant péri dans un combat, la Cappadoce et les pays limitrophes furent soumis aux Macédoniens. Ariarathès, fils du dernier roi, se retira en Arménie. Peu de temps après, Eumène et Perdiccas étant morts, Antigone et Séleucus occupés ailleurs, Ariarathès (III) obtient d'Ardoate, roi des Arméniens, une armée, tua Amyntas, général des Macédoniens, et recouvra le trône paternel. Son fils Ariamnès (II) lui succéda et eut un fils nommé Ariarathès (IV) qu'il associa à son pouvoir et qui épousa Stratonice, fille d'Antiochus Θεός, roi de Syrie. Leur fils, nommé aussi Ariarathès (V), épousa Antiochis, fille du séleucide Antiochus

(1) *Rel. lib.*, XXXI, 19.

le Grand. Cette femme astucieuse n'ayant pas d'enfants en supposa deux à l'insu de son mari, et les nomma Ariarathès et Holopherne. Quelque temps après, elle donna le jour à deux filles et à un fils qui reçut le nom de Mithridate. Elle révéla alors à son mari la supercherie à laquelle elle avait eu recours et afin que ses enfants supposés ne disputassent pas le trône à l'héritier légitime, elle fit envoyer l'aîné à Rome, et le second, Holopherne, en Ionie. Le jeune Mithridate prit le nom d'Ariarathès (VI); il se distingua par son mérite personnel et par son éducation hellénique qui lui vaut des éloges de la part de Diodore. « C'est depuis lors, dit l'historien, que la Cappadoce, auparavant inconnue des Grecs, est devenue le séjour des érudits. »

Dans un autre fragment du XXXI[e] livre, Diodore ajoute :

« Orophernès (Ὀροφέρνης), ayant détrôné son frère Ariarathès (VI), n'administra pas le royaume de manière à se concilier l'affection de son peuple; il était avide d'argent et se souilla de meurtres nombreux. Il envoya à Timothée une couronne de cinquante talents et une autre de soixante-dix talents au roi Démétrius (de Syrie), promettant en outre six cents talents et s'engageant à en payer plus tard quatre cents autres. Irrité du mécontentement que manifestaient les Cappadociens, il s'appliqua à les dépouiller complètement, et confisqua au profit de son trésor les biens des gens les plus considérables. S'étant ainsi procuré des sommes immenses, il déposa en Ionie, chez les Priéniens, quatre cents talents qu'il comptait trouver dans le cas où la fortune tournerait contre lui (1). »

Dès qu'Orophernès vit ses affaires décliner, il s'empressa de solder les troupes mercenaires qu'il avait à son service, dans la crainte d'une révolte. Pour subvenir à cette dépense, il pilla le temple de Jupiter situé sur le mont d'Ariadne, antique sanctuaire jusque-là respecté.

Du témoignage combiné d'Appien, de Polybe et de Justin (2),

(1) *Rel. lib.*, XXXI, 32.
(2) Appiani *de reb. Syr.*, XLVII. — Polyb., III, v, 2; *Rel. lib.*, XXXII, xx, 4.; *Rel. lib.*, XXXIII, xii. — Justini lib. XXXV, 1, 2, 3.

il résulte que Démétrius, roi de Syrie, avait pris parti pour Olopherne (ou Orophernès, Polyb. Just.) contre son frère Ariarathès; et le premier de ces écrivains nous fait connaître à cette occasion l'origine du don de mille talents fait au Séleucide par le prince Cappadocien. Celui-ci, comme Louis XI et comme Jean Galéaz Visconti, le célèbre comte de Vertus, donnait un grand rôle à l'argent dans ses affaires politiques, et achetait les alliances à beaux deniers comptants.

C'est vraisemblablement au moment où il venait de l'emporter sur son frère à l'aide des troupes syriennes, qu'il prit le titre de Nicéphore et qu'il fit frapper les tétradrachmes dont nous avons sous les yeux un spécimen. Si cette émission fut ordonnée principalement en vue de faciliter le compte des mille talents payés à Démétrius, il est probable que la plus grande partie des tétradrachmes fut envoyée rapidement aux hôtels des monnaies d'Antioche pour y être fondue et pour revenir bientôt dans la circulation avec l'effigie du roi Séleucide. Ainsi s'expliquerait l'excessive rareté des tétradrachmes d'Orophernès. Quand à ceux qui subsistent au nombre de cinq, nous dirons tout à l'heure comment ils ont été sauvés de la destruction.

Orophernès avait été élevé en Ionie et probablement à Priène, ce qui expliquerait le choix qu'il fit de cette ville pour déposer les quatre cents talents, qu'il réservait prudemment pour les jours de mauvaise fortune. Polybe nous apprend que, lorsqu'Orophernès fut détrôné, son frère et son vainqueur Ariarathès prétendit se faire livrer par les Priéniens les quatre cents talents qu'ils gardaient fidèlement. Mais les Priéniens répondaient que, tant qu'Orophernès vivrait, ils ne remettraient à personne autre que lui la somme qu'il leur avait confiée. On blâmait, dit l'historien, celui qui prétendait s'emparer d'un dépôt fait par autrui. On pouvait jusqu'à un certain point l'excuser, lorsqu'il avait réclamé ce qu'il croyait appartenir au trésor public. Mais on le désapprouva d'avoir persisté et d'avoir eu recours à la violence. Car, avec l'aide d'Attale (roi de Pergame), il fit irruption sur les terres des

Priéniens qu'il livra au pillage et à la dévastation, enlevant les troupeaux, et faisant tuer les habitants jusque près des portes de la ville. Les Priéniens n'ayant pas la force nécessaire pour s'opposer à ces déprédations s'adressèrent aux Rhodiens et ensuite aux Romains. Mais cette tentative ne réussit point; les Rhodiens et les Romains gardèrent une prudente neutralité; et les Ioniens, qui avaient fondé de grandes espérances sur le service rendu au chef cappadocien, furent entièrement déçus. — Ils restituèrent à Orophernès l'argent qu'il leur avait confié, et eurent à supporter les traitements cruels que leur fit subir Ariarathès.

Rendirent-ils les espèces mêmes qui leur avaient été expédiées de Cappadoce? Cela est vraisemblable ; c'était le fait de bons comptables, et d'ailleurs leur numéraire particulier paraît avoir été peu abondant. Les rares monnaies d'argent de Priène que nous connaissons sont de petit module; on n'a point de tétradrachmes portant le nom de cette ville.

Dans tous les cas, elle conserva cinq exemplaires du tétradrachme d'Orophernès qui viennent d'être retrouvés, accompagnés de quelques petites feuilles d'or, sous le piédestal d'une statue de Minerve.

Nous n'avons reçu encore aucun détail sur la nature du monument, en sorte que nous ne pouvons discerner s'il avait été consacré à la protectrice de Priène, à l'époque où la ville assiégée par Ariarathès, abandonnée par les peuples dont elle avait sollicité l'appui, invoquait le secours de la déesse, en lui dédiant une parcelle du dépôt qu'elle avait à défendre.

Il est à remarquer que le style de la monnaie d'Orophernès est identique à celui des tétradrachmes de Ptolémée VI Philométor (181-146 av. J.-C.), de Démétrius I (163-151 av. J.-C.), d'Alexandre Bala (151-146 av. J.-C.), et de Camnascirès, ce roi des Parthes dont le nom altéré dans les manuscrits de Lucien a pu être restitué à l'aide des légendes monétaires (1). Ces princes sont, en effet, les contemporains d'Orophernès

(1) *Mémoires sur la chron. et l'iconogr. des rois parthes arsac.*, 1853, p. 32.

dont le règne, qui fut de courte durée, se place entre les années 596 et 600 de Rome (158 à 154 av. J.-C.). On voit dans le champ du tétradrachme, en avant de la Victoire Stéphanéphore, une chouette posée sur un petit autel. Ce type accessoire s'explique par le culte des rois Cappadociens dont les monnaies représentent Minerve, assise ou debout. Il faut dire aussi que Minerve est la déesse de Priène, et que quelques monnaies frappées dans cette ville ont pour type une chouette posée sur une amphore; mais il n'y a pas lieu d'insister sur ce rapprochement.

J'ai dit que le nom d'Orophernès est perse; c'est en effet un de ces noms, comme Tissaphernès, Phrataphernès, Artaphernès, Intaphernès, dans lesquels les inscriptions des Achéménides ont permis de reconnaître sûrement la terminaison *frand*. Quant à la première partie du nom que les Grecs écrivent parfois avec un *Lambda* (Ὀλοφέρνης), par suite de l'échange de liquides qui a produit les doubles formes *Babilu* et *Babirus* Βαβυλών; *Arbil* et *Arbaïra* Ἄρβηλα, etc., elle devra encore être examinée. Les manuscrits de Diodore et des Septante (dans le nom d'Holopherne) affectent parfois l'*Omicron* d'un esprit rude que la Vulgate a adopté. Mais Trogue Pompée (dans Justin, XXXV, 1, 2, 3), omet l'aspiration aussi bien que des manuscrits de Polybe, d'Appien, d'Athénée et d'Ælien (lorsque ces deux derniers écrivains citent Orophernès parmi les buveurs remarquables) (1). Il faut donc tenir compte de ces variantes pour déterminer le radical perse par lequel commence le nom d'Orophernès. Mais le tétradrachme nous amène à trancher une autre question. Sa légende ΟΡΟΦΕΡΝΟΥ montre que le nom appartient, comme Ariarathès et Ariobarzanès (ΑΡΙΑΡΑΘΟΥ, ΑΡΙΟΒΑΡΖΑΝΟΥ sur les monnaies), à la première déclinaison. En cela les manuscrits des Septante ont raison (Judith, V, 21, VI, 10, 17), et il conviendra de corriger les passages de Polybe là où les éditeurs ont adopté Ὀροφέρνους (lib. III, 5, 2; XXXIII, 12, 23). Il y aurait sans doute encore

(1) Athen., lib. X, p. 440, ed. Schweig, 1804. — Ælian., *Var. hist.*, II, 41.

d'autres observations à faire au sujet du précieux tétradrachme si heureusement recueilli par M. Feuardent; mais il suffit pour le moment de le signaler à l'attention des savants qui sauront en tirer bon parti.



Fouilles pratiquées sur l'emplacement du cimetière Saint-Marcel.

(Extrait du tome VII (nouvelle série) des *Comptes rendus des séances de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, 1871, pp. 378-379.)

M. de Longpérier met sous les yeux de l'Académie les dessins photographiques de la fouille pratiquée sur l'emplacement du cimetière Saint-Marcel et d'un sarcophage provenant de cette fouille. Des ouvriers chargés d'enlever les terres ont creusé le sol à une profondeur moyenne de cinq mètres et ont mis à découvert un très grand nombre de tombes d'époques différentes et de grandes dimensions. La plupart d'entre elles appartiennent au temps des Mérovingiens et des Carlovingiens. Plusieurs offrent ces formes massives et ces grandes dimensions qui distinguent la tombe de Saint-Germain et de quelques-uns des premiers évêques d'Auxerre déposés dans la crypte de l'abbaye de Saint-Germain. On a fait un choix des monuments les mieux conservés qui seront placés dans le musée municipal. Le sarcophage, dont l'Académie voit la photographie, est formé de plâtre et tout couvert d'ornements en relief. On y remarque, au chevet et aux pieds, une croix de forme antique, puis, sur les flancs, le monogramme du Christ et divers ornements géométriques. Deux cadres contiennent les figures grossièrement exécutées et rappellent complètement les figures entaillées dans les fibules de bronze décorées de verres de couleur que l'on recueille dans les sépultures mérovingiennes. — M. de Longpérier

ajoute que le musée municipal montrera bientôt de très curieux monuments gallo-romains trouvés dans le libage des bâtiments de l'Hôtel-Dieu. Quatre grands blocs portent des sculptures parmi lesquelles on remarque des génies de Mars chargés des armes du Dieu, et une divinité à trois visages ayant pour symbole une tête de bélier, divinité qui était connue sur un certain nombre de pierres trouvées à Reims, à Autun, à Beaune, et dont la présence à Paris tend à montrer le culte de ce Dieu sous un aspect national de plus en plus étendu.



Note sur un cachet d'oculiste trouvé à Senlis.

(Extrait du tome VII des *Comptes rendus et mémoires du Comité archéologique de Senlis*, 1869-71, pp. xxi-xxii.)

Lapis Silvanectensis primus. Je donne ce titre au cachet de médecin oculiste trouvé dans les Arènes de Senlis, pour me conformer à l'usage adopté par les épigraphistes. Cette pierre porte des inscriptions sur trois de ses faces ; la quatrième offre des traces de lignes destinées à régler les caractères qu'on devait y graver, ou qui ont été effacés. Il arrivait parfois qu'on changeait les indications de remèdes. Voici ce que je lis :

SOLHERMIDI	*Sollii Hermidi.*
NARDINVM	*Nardinum.*
SOLHERMID	*Sollii Hermidi.*
DIALEPIDOS	*Dialepidos.*
MVNATMAR	*Munatii Marcelli.*
CELPACCI	*Paccianum ad lippitudinem*
NADLIPEXC	*ex ovo.*

1° Collyre de nard du médecin Sollius Hermidius,

2° Collyre de squame de cuivre de Sollius Hermidius.

3° Collyre Paccien de Munatius Marcellus, contre l'ophtalmie, et qu'on appliquera mêlé de blanc d'œuf.

Observations. On connaît la gens Ollia et la gens Sollia. On pourrait donc lire Sexti Ollii Hermidi, si on tenait à ce que le

médecin eût son prénom, son nom et son surnom, comme tout bon citoyen. Mais nous avons divers exemples de cachets d'oculistes sur lesquels le prénom a été omis. Ici, même, le nom de Munatius n'est précédé d'aucune lettre.

Tous les collyres indiqués ici sont très connus.

Comme le petit côté sur lequel est gravé le nom de Munatius Marcellus a été usé à son extrémité de droite, et qu'après PACCI il existe une déclive, je suis persuadé que l'A a été emporté comme la moitié de l'O placé au-dessous, et je n'hésite pas à relier au mot ainsi altéré et interrompu l'N qui commence la troisième ligne. De la sorte, je lis PACCIAN, abrégé de Paccianum, collyre de Paccius, connu non seulement par d'autres pierres, mais encore par les textes de divers médecins de l'antiquité (voir Galien, Marcellus Empiricus, Scribonius, Largus). Paccius Antiochus, né en Sicile, vivait au 1[er] siècle de notre ère, et les remèdes qu'il a inventés jouissaient d'une grande réputation.

Tout le monde sait que *lippitudo* est le nom de l'ophthalmie. Quant à la formule EXO, elle est très intelligible ; on rencontre aussi quelquefois EX OV et EX OVO. L'usage de faire dissoudre dans du blanc d'œuf des pains de collyres (comme ceux qui ont été trouvés à Reims, portant le nom du médecin oculiste) est fort ancien, et encore admis par la science moderne (1).

Je m'en rapporte aux savants docteurs, membres du Comité

(1) Cette formule médicale offre toute la certitude désirable. Il suffira de citer ici quelques-uns des cachets d'oculistes sur lesquels elle se trouve : Pierre de Bavay : PENICILEM EX O. — Pierre de Vaucluse : PENICILLVM EX O. — Pierre de Lyon : AVTHEMERLEN-EX-O-ACRE-EX-AQ (authemerum lene ex ove, acre ex aqua). — Pierre d'Iéna : DIASMYRN-EX-OV. — Pierre de Londres : DIASMYRNES EX-OV. — Pierres de Mandeure et d'Alleriot : DIASMYRNES EX-OVO. — Pierre de Sélongey : THVRINVM-EX-OVO. — Pierre de Naix : DIALIBAN...EX-OVO. — Pierre de Nuits : THEOCHRIST-EX-OVO. — Pierre de Londres : PENICIL-LENE-EX-OVO, etc. A ces mentions empruntées à des cachets tout à fait semblables à celui qui vient d'être découvert dans les Arènes de Senlis, il faut ajouter un passage tiré des écrits du médecin Marcellus Empiricus : « Collyrium nomine *monoemeron*, facit ad impetum lippitudinis *ex ovo* inunctum ita ut cum *ovi liquidissimo* inunxeris lippientem, pusillum sustineas, et iterum eum inunges, etc. »

archéologique, pour compléter ces observations quant à la question médicale. Si l'on désirait de plus amples détails sur les mots qui viennent d'être mentionnés, je reprendrais volontiers l'étude du curieux petit monument trouvé dans les Arènes.



NOTE

SUR UNE

MONNAIE ANTIQUE DE SICILE

(Extrait du tome I (4e série) des *Comptes rendus des séances de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, 1873, pp. 243-250.)

Le voyageur qui a quitté le port de Catane pour remonter, au nord, vers le détroit de Messine, aperçoit sur la côte, au pied de l'Etna, une jolie ville que les géographes classiques nomment Aci (Aci-Reale pour la distinguer d'une demi-douzaine de localités qui portent le même nom, dans la même contrée), mais qui chez les Siciliens s'appelle Iaci.

L'âge de cette ville est inconnu. On trouve son nom au datif, Acio, dans l'Itinéraire d'Antonin à 24 milles de Tauromenium, à 12 milles de Catane. Suivant l'opinion commune, son nom est dérivé de celui du fleuve Acis, ce fleuve mythologique chanté par Théocrite, par Ovide et par Silius Italicus :

Acis erat Fauno nymphaque Symæthide cretus (1).

Aimé de Galatée, victime des fureurs jalouses de Polyphème, célébré par les poètes, Acis avait tous les droits à la renommée. L'art des peintres et des sculpteurs a popularisé son nom; et la forme même de ce nom est protégée par une antique étymologie. C'est à la rapidité de son cours qu'il devait ce nom de flèche, Ἄκις, qu'exprime aussi, dans une autre langue,

(1) Ovid., *Metam.*, XIII, 750.

le nom du Tigre (1). Le scoliaste de Théocrite dit : Ἄκις ποταμὸς Σικελίας... Ἄκις δὲ παρὰ τὸ ἀκίδι ἐοικέναι τὰ ῥεύματα (ainsi nommé parce que son courant est comparable à une flèche) (2). Et Eustathe, dans le commentaire du XVI[e] chant de l'Iliade : Καθὰ καὶ ὁ Ἄκις, ὀξυῤῥόας καὶ ἐκεῖνος ποταμὸς, τὴν ἐκ τῆς οϊστευτικῆς ἀκίδος κλῆσιν [ἔχει] (l'Acis doit le nom de flèche à la rapidité de son cours) (3).

Aujourd'hui, l'Acis est bien déchu de sa splendeur. Ses eaux, excepté, probablement, en quelques journées d'orages, n'ont plus la rapidité de la flèche. Dans les régions volcaniques, les cours d'eau sont exposés à de graves accidents; ils sont mortels comme les hommes; et nous trouvons un symbole de ce phénomène dans le rocher sous lequel Polyphème écrase le malheureux ami de Galatée. Mais si les phénomènes des terrains volcaniques expliquent l'appauvrissement des fleuves, ils ne peuvent nous rendre compte du changement qui s'est produit dans leur nom. Or, depuis longtemps déjà, l'Acis s'est appelé Iaci. Cependant, on ne dit pas comment s'est opérée la modification du nom primitif. Cluvier (4), Philippe d'Orville (5), Saint-Non (6) et d'autres voyageurs étrangers qui ont visité les environs de l'Etna, ont fort bien remarqué la forme sicilienne d'Iaci-Reale, qu'ils paraissent considérer comme la dépendance d'un patois.

Edrisi nomme le pays d'Aci, *Liag;* et notre savant confrère, M. Michele Amari, dans sa *Storia dei musulmani di Sicilia* (7), explique cette forme en disant qu'on y trouve le nom d'Aci précédé de l'article italien masculin pluriel; en sorte qu'on devrait supposer, si l'on tenait à ce renseignement, que le nom d'Iaci est une altération de *Gli-Aci*. Cela se comprendrait

(1) Pline, VI, 31. L'examen étymologique de ce nom justifie l'indication de l'écrivain latin. Voyez J. Oppert, *Les inscriptions des Achéménides*, in-8°, 1852, p. 88 et suiv.

(2) Schol. in Theocriti, *Idyll.*, I, 69.

(3) Eustath. in Hom., *Iliad.*, XVI.

(4) *Sicilia antiqua*, Lugd. Bat., 1619, fol°, p. 114.

(5) *Sicula*, Amsterd., 1764, p. 250.

(6) *Voyage en Sicile*, t. IV, 2[e] part., p. 323. — Vue d'Iaci, pl. 126.

(7) Firenze, 1872, t. III, parte seconda, p. 783, note 1.

s'il s'agissait seulement du canton où sont situés Aci-Reale et les six autres localités homonymes : Aci-Bonaccorso, Aci-Castello, Aci-Catena, Aci-San-Antonio, Aci-San-Filippo, Aci-Santa-Lucia. Mais l'article pluriel, indice du nom collectif, ne convient pas à chacun des Aci pris isolément. Une ville de 15,000 âmes, telle qu'est Iaci-Reale, n'a pas altéré son nom pour se rattacher à quelques bourgades ou villages de sa région.

Don Rocchio Pirro, dans sa *Sicilia sacra*, a noté la double forme du nom d'Aci-Reale ; mais ce qui est véritablement curieux à constater, c'est qu'Ortolani, l'auteur du *Nuovo Dizionario geografico della Sicilia*, publié à Palerme en 1819, c'est que le prince de Biscari, dans ce *Viaggio per tutte le antichità di Sicilia* (Naples, 1781), qui a, pendant longtemps, servi de guide aux voyageurs, ne disent pas mot de cette forme *Iaci* qu'ils considéraient certainement comme un produit de la barbarie des bas temps, et comme une atteinte portée à l'origine mythologique du nom de la ville. Or, pour peu qu'on ait voyagé en Sicile, on sait à quel point la mythologie grecque est oubliée des populations, et, en même temps, cultivée avec ferveur par les écrivains locaux. On ne peut donc guère s'attendre de la part de ces derniers à des concessions qui tendraient à faire naître quelque doute sur la noblesse fabuleuse de leur géographie (1).

Quoi qu'il en soit, je me trouve depuis un petit nombre de jours, grâce à l'obligeance de M. Félix Feuardent, en possession d'une monnaie antique qu'il a bien voulu me charger de classer, et qui va, à ce qu'il nous semble, jeter un peu de lumière sur la question.

Cette pièce de bronze, de très beau style, présente les caractères de la fabrique sicilienne.

(1) Giuseppe Vinci, dans son *Etymologicum Siculum* (Messine, 1759, in-4°, p. 130), était obligé, par la nature même du sujet qu'il traite, de mentionner la forme Iaci. Il ajoute simplement : « Acis, Siciliæ civitas ab Aci fluvio. » — Michele Pasqualino, dans son *Vocabolario Siciliano etimologico* (Palerme, 1786, in-4°, t. II, p. 277), dit : « Iaci, o Aci... dal greco Ἄκις... cosi detto, secondo Teocrito (sic) ed Eustatio, per la velocità del suo corso a guisa di una saetta. »

Au droit, elle porte une tête jeune et imberbe ; tournée à gauche, ceinte d'une couronne de feuillage, et munie de deux cornes de taureau. Devant cette tête, on voit, outre les six globules, indice de six onces de la *litra* d'argent, le nom ΙΑΚΙΝ avec un *iota* initial parfaitement distinct.

Il y a quelques années, à propos de la monnaie de Rhégium, j'ai présenté à l'Académie quelques considérations sur les images des fleuves, et une classification méthodique de ces images. Dans ce tableau, la cinquième catégorie comprend les figures d'éphèbes taurocéros, c'est-à-dire munis de cornes de taureau. Tels nous apparaissent, sur les monnaies antiques, le Sélinus et l'Hypsas de Sélinonte, le Sébéthus de Naples, le Gélas de Géla, l'Hipparis de Camarina, l'Æsarus de Crotone, l'Aufidus de Salapia, le Rhodanus de Marseille, le Syméthus d'Agyrium, l'Acragas d'Agrigente, l'Aménanus de Catane. Or, c'est à cette classe qu'appartient l'image que je viens de décrire, et qui est accompagnée de la légende ΙΑΚΙΝ ; image dans laquelle je n'hésite pas à reconnaître la figure du fleuve Iacis.

Si je la compare aux têtes de l'Aménanus et de l'Acragas, je puis même constater une identité presque complète (1). On conçoit facilement que le graveur auquel est due la figure de l'Iacis ait copié le type de Catane ; il y a loin sans doute, de l'Etna à Agrigente si l'on suit la côte ; mais il est à remarquer que, dans les Itinéraires, nous voyons Acium et Catane reliés à Agrigente par une route directe et méditerranée, qui abrège singulièrement la distance ; route qui, sans avoir la régulière perfection que lui donna l'administration romaine, devait exister dès une époque fort ancienne.

La tête de l'Iacis est ceinte d'une couronne de feuillage, détail qui ne se retrouve pas dans les portraits de l'Aménanus et de l'Acragas, et qui me paraît se rapporter à un fait observé

(1) Pour se rendre bien compte de cette ressemblance, il ne suffit pas de consulter les planches plus ou moins inexactes des anciens recueils. — Voyez *Le monete delle antiche città di Sicilia descritte da* Antonino Salinas, Palermo, 1872, pl. XI, n° 6, et pl. XIX, n°s 26 à 32.

dans l'antiquité. L'auteur des *Fastes*, énumérant les lieux que parcourt Cérès à la recherche de sa fille enlevée, caractérise d'un seul mot l'aspect du fleuve :

Præterit et ripas, herbifer Aci, tuas (1).

La couronne de feuillage est l'équivalent exact de l'épithète : une sorte d'adjectif plastique.

Le nom d'Iacis est inscrit à l'accusatif sur la médaille : **IAKIN** (2). C'est le résultat d'une ellipse dont les exemples sont nombreux dans la numismatique antique. Ainsi, on lira *sur* des monnaies, tantôt **ΔΙΟΝΥΣΟΝ ΚΤΙΣΤΗΝ**, tantôt **ΘΕΑΝ ΡΩΜΗΝ**, tantôt le nom d'un empereur ou d'une impératrice à l'accusatif. Cette forme sous-entend le complément ἡ Πόλις ou ὁ Δῆμος ἐτίμησε (3). Je pense que cela ne fait plus l'objet d'un doute pour aucun archéologue. Mais, au besoin, on pourrait renvoyer au mémoire posthume de Letronne *sur le style elliptique des inscriptions dédicatoires*, travail excellent dont nous devons la publication aux soins pieux de notre savant confrère, M. Egger (4).

Remarquons, en passant, que ce nom à l'accusatif, dans sa brièveté elliptique, constitue une formule honorative (s'il m'est permis de m'exprimer ainsi), en parfait accord avec une expression de Théocrite : Ἄκιδος ἱερὸν ὕδωρ (5). L'eau sainte, l'eau sacrée est celle du fleuve que le peuple révère comme un dieu. Au revers de la monnaie, on voit une biche abattue qu'un

(1) Ovid., *Fast.* IV, 468.

(2) La forme accusative se trouve dans ce vers d'Ovide :

Acin amas, præfersque meis amplexibus Acin.
(*Metam.* XIII, 861.)

(3) Sur la monnaie de Mytilène de Lesbos, on trouve à l'accusatif le nom des personnages marquants que la ville honorait particulièrement : **CEΞCTON ΗΡΩΑ ; ΠΡΟΚΛΑΝ ΗΡΩΙΔΑ ; ΝΑΥCΙΚΛΑΝ ΗΡΩΙΔΑ.** Les monnaies de villes grecques portant des noms d'empereurs, ou de personnages de leur famille, à l'accusatif, sont fort nombreuses.

(4) *Revue archéologique*, 1re série, 1850, t. VII, p. 207. — C'est une édition considérablement améliorée d'un chapitre des *Recherches pour servir à l'histoire de l'Égypte*, 1823, in-8°, p. 412.

(5) *Idyll.*, I, v. 69.

loup saisit à la gorge. C'est là un type qui peut être rattaché d'une manière générale à ces représentations symboliques qui se composent d'un ruminant dévoré par un carnassier, groupe dont la monnaie de Vélie, de Lucanie, offre un si beau spécimen.

Cependant, il conviendrait de rechercher encore quel rapport particulier les habitants d'Iacium entendaient établir entre ce type et leur ville. — La monnaie que j'examine, gravée avec une grande habileté, appartient à une époque où l'art grec était encore très puissant et très fin. Il me semble qu'il serait difficile de la classer après les monnaies d'Hicétas II et de Phintias (elle est probablement d'un demi-siècle plus ancienne). Par conséquent, si je ne me trompe, elle est antérieure à l'époque où furent composées les Idylles de Théocrite. Il en résulte que le nom de l'Iacis n'est pas une corruption moderne de l'Ἄκις grec; on pourrait considérer ce nom comme une forme sicule à laquelle les Chalcidiens auront subtitué, au moyen d'une légère modification, un nom purement grec, présentant un sens clair applicable à la nature du cours d'eau qui descendait rapidement du pied de l'Etna vers la mer.

La tradition locale aura toutefois maintenu le vieux nom parallèlement au nom adopté par les poètes : et c'est ainsi que les habitants d'Iaci-Reale s'expriment encore, comme au temps où fut frappée leur monnaie récemment retrouvée ; pendant que les écrivains romains, suivant fidèlement la trace de Théocrite, transportaient dans le latin un mot dont les commentateurs se sont chargés de garantir la signification.

Je ne demande pas assurément qu'il soit fait le moindre changement au texte des auteurs classiques qui parlent du fleuve Acis, mais je signale aux géographes l'antiquité d'un nom, ou plutôt d'une forme de nom qui devrait paraître relativement moderne, en l'absence de tout éclaircissement.

Lorsque les croisés du XIIe siècle arrivèrent en Palestine, ils trouvèrent une antique cité (la ville de Sidon) que les Arabes nommaient Saïda. Ce nom leur rappela le mot qui dans leur

langue signifiait une *flèche*, et ils n'hésitèrent pas à transformer *Saïda* en *Saète*, *Séète*, *Saiete*, *Sayette*, *Sagette*, formes simultanées qu'ils employaient également pour désigner l'arme de trait dont le nom leur était beaucoup plus familier que celui d'une ville phénicienne. Renaud, seigneur de Sidon, plaçait sur sa monnaie une flèche comme armes parlantes (1).

Ce changement introduit dans le nom de Saïda peut être exactement comparé à celui que les Grecs firent subir au nom de l'Iacis, et la persistance de la forme la plus ancienne de ce dernier nom, à travers les siècles, nous indique avec quelle attention nous devons considérer certaines désignations, certaines expressions locales qui ont été conservées par les patois et les dialectes.

(1) *Monnaie de Sidon au* XIIe *siècle*, dans la *Revue numismatique*, 1865, t. X, p. 317 et suiv.



FOUILLES

DANS LES

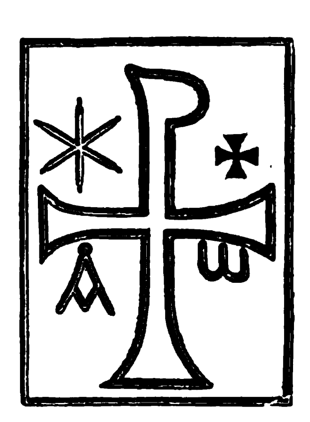
TERRAINS DU CLOITRE SAINT-MARCEL

(**Extrait** du tome XXVI (nouvelle série) de la *Revue archéologique*, 1873, 2e partie, pp. 190-193.)

Au mois d'octobre 1871, j'avais déjà signalé à l'Académie des inscriptions quelques-uns des monuments découverts dans les fouilles pratiquées sur l'emplacement du Cloître Saint-Marcel (1). La curiosité du public a, de nouveau, été attirée vers ce point par les fouilles exécutées près d'un gros mur, situé entre l'*avenue des Gobelins* et la base du clocher de Saint-Marcel. M. Théodore Vacquer, conducteur des travaux, a, le vendredi 29 août et le mardi 2 septembre, convoqué quelques archéologues, à l'effet de constater l'état de seize tombes de diverses grandeurs qu'il avait fait dégager et d'assister à leur ouverture. Cette dernière opération n'a produit aucun résultat intéressant. Les tombes ont été explorées à une époque ancienne. Les violateurs avaient tantôt brisé les couvercles, tantôt ouvert dans le flanc des sarcophages un trou par lequel ils pouvaient passer le bras et enlever les objets précieux déposés près des cadavres. Mais ils paraissent avoir entendu respecter, dans une certaine mesure, les morts qu'ils dépouillaient, car ils ont replacé des pierres, des débris dans les vides qu'ils avaient faits. Au chevet d'un des grands sarcophages examinés mardi dernier se trouvait, comme sup-

(1) *Comptes rendus de l'Acad. des inscriptions et belles-lettres*, nouv. série, t. VII, 1871, p. 378. — V. p. 229 du présent volume.

plément du couvercle brisé, et posée en travers, une pierre longue, creusée en voûte par le dessous, et qui n'est autre chose que le couvercle d'une tombe d'enfant. A la partie supérieure, cette pierre porte, gravé en creux, dans un cadre oblong, un monogramme du Christ de forme antique, composé d'une croix dont le bras supérieur représente un *rhô*. Cette croix, aux bras horizontaux de laquelle sont suspendus un *alpha* et un *oméga,* est, en outre, accompagnée d'un soleil, un des symboles de la Passion, et d'une croisette pattée. Cette forme de monogramme, qui se trouve comme type accessoire sur les monnaies d'Arcadius (395-408), constitue le type principal de plusieurs petites monnaies d'argent frappées au nom de Justin I[er] (518-527). Sur ces dernières pièces, le monogramme (dont la croix est pattée) se voit accosté de l'*alpha* et de l'*oméga,* ou de deux astres.



Un autre sarcophage, plus régulièrement taillé que ceux qui l'entourent, est décoré sur ses grandes faces de plusieurs rangées de stries disposées en feuille de fougère, et peu profondément gravées.

Un troisième est composé de deux pièces rapportées. Le côté de la tête est creusé dans une pierre qui représente à peu près le quart de la longueur totale. L'autre portion a été taillée dans un bloc provenant d'un édifice antique auquel aussi avait peut-être appartenu un grand chapiteau orné d'a-

canthes, qui a servi, après avoir été creusé, à former une tête d'auge rapportée, et qui a été recueilli près de la tombe que je décris. Le flanc gauche de ce sarcophage porte encore un fragment d'inscription en grands et beaux caractères.



Les caractères de la première ligne ont 19 centimètres de hauteur; ceux de la seconde en ont 15.

On comprend tout de suite que le monument auquel cette inscription a appartenu était fort considérable. Son entablement était composé de grands blocs juxtaposés. Ceux qui précédaient la pierre sur laquelle est tracé le mot FIL contenaient le prénom et le nom de ce fils, et au moins le prénom de son père (peut-être aussi le nom de ce dernier, si ce nom était gaulois). Cela suppose une notable longueur. Quant au mot SACER (probablement partie de SACERDOS, quoique SACER soit un nom connu, notamment dans une inscription gauloise de Guéret), il devait être suivi d'autres caractères, car la portion lisse qui précède PARI devait avoir un pendant à l'extrémité de l'entablement.

Quelques-unes des personnes qui ont visité la fouille pendant la journée du 2 septembre ont pensé que le dernier caractère de PARI pouvait être un E dont il ne subsisterait plus que la haste verticale. En conséquence, elles proposaient de compléter le mot en lisant PARENTIBVS. On pourrait préférer PARENTI, car le pluriel supposerait la présence de plusieurs noms dans l'inscription, et par conséquent donnerait une longueur peu admissible à l'inscription totale. Sur le

monument funéraire de saint Remi, les trois frères Sextus, Lucius et Marcus avaient employé des caractères moins grands que ceux de notre inscription et réduit leurs noms à la dernière expression :

SEX · L · M · IVLIEI · C · F · PARENTIBVS · SVEIS ·

Mais le mot FIL n'annonce pas une pareille condensation. Quoi qu'il en soit, la supposition que je rapporte tombe devant l'examen minutieux que j'ai pu faire, la fouille terminée, du caractère considéré jusque-là comme douteux, lequel est très rapproché de l'extrémité du bloc. Quelle que soit cette proximité, il subsiste encore une petite portion de champ qui exclut l'existence de traits horizontaux, particulièrement au sommet de la haste, laquelle se termine par un *apex* en arrière comme celui que nous montre l'I du mot FIL. Je note, en passant, que j'ai déjà observé cet *apex* en arrière sur des monnaies de grand bronze au nom de Tibère, détail dont les livres de numismatique ne tiennent pas compte.

Sur notre sarcophage, il faut donc lire PARI.

Je m'empresse de constater ce fait. Le moindre choc, le plus léger frottement d'un levier ou d'un cordage pendant l'extraction du tombeau que j'ai étudié en sa place primitive et qui doit être transporté au musée municipal de l'hôtel Carnavalet (l'opération est très difficile lorsqu'il s'agit d'une pierre friable toute pénétrée d'eau), peuvent faire disparaître le mince filet du champ qui donne au dernier caractère de l'inscription tant de prix. En effet, le nom des *Parisii* sur un monument antique est un fait extrêmement rare. Chacun a présente à la mémoire l'inscription des *Nautæ Parisiaci*, sans doute; mais on sait aussi que les monnaies gauloises des *Parisii* sont anonymes, et que la petite pièce d'argent qui a été publiée comme portant leur nom offre en réalité celui de l'île de Lipari, mal lu sur un exemplaire défectueux. Je ne parle pas de l'inscription d'Auxerre, contenant le nom d'Aurélius Démétrius *adjutor procc*[uratorum] *civitatis Senonum, Tricassinorum, Meldorum* PARISIORVM, etc., que Gruter

(CCCLXXI, 8) rapporte comme ayant été signalée à Manuce par Muret. L'original a disparu.

Mais je constate que tout monument antérieur à la monnaie mérovingienne, offrant le nom des *Parisii*, est extrêmement précieux. La beauté des caractères de l'inscription qui vient d'être découverte recommande tout particulièrement à l'attention des archéologues un texte qui, malgré l'état de mutilation dans lequel il nous apparaît, n'en devra pas moins prendre place parmi les documents historiques de notre peuple.



STÈLE ANTIQUE

TROUVÉE DANS LE JARDIN

DE

L'ABBAYE DE PORT-ROYAL-EN-VILLE

A PARIS.

(Extrait du tome XXVI (nouvelle série) de la *Revue archéologique*.
1873, 2e partie, pp. 259-262.)



Le 2 octobre, étant allé, sur l'invitation de M. Théodore Vacquer, l'intelligent et dévoué conducteur des travaux de la

Ville, assister à l'exploration des sépultures antiques qu'il découvre dans les terrains voisins de la rue Nicole, à l'extrémité du faubourg Saint-Jacques, j'ai pu prendre part à la trouvaille d'une stèle antique déterrée tout près de là, dans le jardin de Port-Royal, dépendant aujourd'hui de l'hospice de la Maternité.

Grâce à l'intervention du directeur de cet établissement, M. Francière, un bloc de pierre calcaire chargé de caractères, retiré du sol du jardin, était sauvé, au moment même où des ouvriers maçons le scellaient dans un mur en construction.

Je me suis empressé de faire un croquis de la stèle, qui a $0^m,60$ de hauteur sur $0^m,27$ de largeur et $0^m,23$ d'épaisseur.

Dans un cadre creusé au centre, au-dessous d'un fronton triangulaire, on lit en caractères de trois centimètres : GEMINIVS SOLIMARI F*ilius* VESTIARI*us* H*ic* S*itus*. Le mot qui compose la troisième ligne est maintenant fort altéré par les coups de pic que la pierre a reçus lorsqu'elle fut arrachée à la terre. Mais en l'examinant attentivement, et en tenant compte des traces importantes qui subsistent, on acquiert la conviction qu'il y a bien là effectivement le terme de métier *vestiarius*. Le nom du père de Geminius est gaulois et déjà connu, notamment dans une inscription de Gustavsburg, près du Rhin: TOGITIO || SOLIMARI FIL (1); il rappelle immédiatement la Solimara qui paraît en tête d'une inscription célèbre, trouvée à Bourges en 1687, publiée d'abord par La Thaumassière dans son *Histoire du Berry*, et depuis souvent reproduite : SOLIMARAE || SACRVM || AEDEM CVM SVIS || ORNAMENTIS || FIRMANA C - OBRICI · F || MATER || D . S · D.

On a fait de cette Solimara une divinité qu'on assimilait à Epona et qui aurait été l'éponyme des Solimariacenses.

Solimariaca est connue par l'Itinéraire d'Antonin, qui place cette localité sur la voie qui conduisait d'Andematunum (Langres) à Toul. On l'identifie avec Soulosse, village des Vosges (2). Le nom des Vicani Solimariacenses se lit, en effet,

(1) Steiner, *Codex Inscr. roman. Rheni*, Darmstadt, 1837, t. I, p. 188, n° 324.
(2) Il existe de belles monnaies d'or gauloises, portant la légende SOLIMA,

au commencement d'une inscription encastrée dans le pont de Soulosse : IOVI · O · M || VICANI SOLIMARI || ACENSES FACIENDM || CVRAVERVNT MDDV || GNATVS ATEGNIAE · F ET || SERENVS SILVANI LIB·

Mais si Solimara est une divinité, comment expliquer le titre MATER que prend Firmana en lui dédiant une chapelle ?

Hagenbuch, suivi par Orelli, suppose qu'il s'agit d'une prêtresse *Mater sacrorum* (1). Mais, dès 1740, Muratori, en donnant l'inscription de Bourges, ajoute : « Mihi suscipio est, non agi heic, de votiva tabella, sed quidem de sepulcrali titulo, et Solimaram nomen esse mulieris, cui Firmana fuerit mater (2). » Ce n'est pas à Solimara, mais à Jupiter que les *Vicani Solimariacenses* ont fait leur dédicace. Il est vrai que le culte local n'exclut pas les honneurs rendus au grand dieu. Toutefois, le rapprochement du nom des habitants de Soulosse et de la Solimara Biturige n'implique pas un rapport direct.

Dans l'inscription de Paris, comme dans celle de Gustavsburg, nous voyons le nom paternel au génitif, SOLIMARI. Le nominatif est-il Solimarus, le masculin de Solimara, ou bien Solimarius ?

Steiner, après avoir reproduit dans le texte de ses *Inscriptions du Rhin* la vieille dédicace : DEO INTARABO || EX IMPERIO Q || SOLIMARIVS || BITVS AEDEM CVM SVIS ORNA|| MIINTIS CONSA || CRAVIT · L · M, corrige dans sa table le nom de la troisième ligne, qu'il présente sous la forme Solimarus (3). C'est aussi la forme adoptée par M. Zeuss dans la table de noms gaulois insérée à la fin de sa *Grammatica celtica*.

Il est possible qu'en 1619 on ait mal copié cette inscription de Niersbach, comme on a mal copié, à Vérone, le nom du Biturige Virdomarus, que Muratori imprime (870,3) sous la forme singulière Virdonarius. C'est vraisemblablement à cette

qui ont été attribuées à ce village. La Saussaye, *Revue numismatique*, 1838, p. 408.

(1) *Inscript. lat.*, t. I, p. 358, n° 2050, note.

(2) *Nov. Thes. inscr.*, CXIV, 1.

(3) *Inscr. Rheni*, II, p. 128, n° 907 et p. 238.

mauvaise copie que Maffei fait allusion, lorsqu'il dit : « Viridomari nomen tam nitide scalptum, priscisque scriptoribus non ignotum, cur tam misere corruptum in quibusdam editionibus spectamus (1) ? »

Lors même que l'inscription de Niersbach serait correctement publiée, Solimarus ne serait pas pour cela à rejeter. Solimarius serait seulement une forme secondaire, un dérivé constituant un *nomen* que compléteraient le *prænomen* Quintus et le *cognomen* Bitus.

La famille des noms gaulois terminés par le suffixe *marus* est nombreuse. Je pourrais citer quarante exemples à l'appui de cette observation. Il me suffira d'en détacher quelques-uns, à titre de spécimen.

Addedomarus (médaille de la Grande-Bretagne).
Atepomarus (inscriptions de Narbonne et d'Orléans).
Cannitogimarus (inscr. de Limoges).
Combaromarus (vase d'argent de Berthouville).
Dagomarus (vases rouges de Moulins, Nimègue, Londres.)
Dannomarus (inscr. de Nîmes).
Dinomogetimarus (inscr. de Saint-Pons, Hérault).
Elviomarus (médaille de Pannonie).
Iliomarus (vase de Fleuri, près Orléans).
Induciomarus (Cæsar, *Bell. Gall.*, V, 3, etc.).
Nertomarus (inscript. d'Autun et de Cilly).
Segomarus (vase de Marsannay, et inscr. de Brescia).
Venimarus (inscr. de la Crau d'Aubagne).
Victomarus (inscription de Cologne).

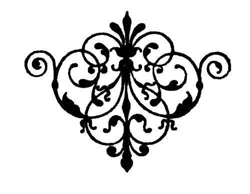
Ces noms ont leur féminin, et après Solimara, nous pouvons encore citer Atismara, Bellatumara, Chiomara, Litumara, Smertomara, etc. On a donc de fortes raisons de croire que Solimarus doit être admis. Quant à Solimariaca, garanti par une inscription antique et par de bonnes leçons de l'Itinéraire,

(1) *Mus. Veronense*, p. 122, et gravure de la stèle de Tragurium, p. 123, 3.

ce nom géographique peut avoir pour racine un nom d'homme tout aussi bien qu'un nom de divinité.

Vestiarius indique tantôt un métier, celui de fabricant de vêtements, tantôt un emploi, lorsqu'il s'agit d'un serviteur chargé du soin des hardes d'un maître. Mais comme, ici, ce mot n'est suivi d'aucune expression qui en délimite le sens, il est probable qu'il s'applique à la profession.

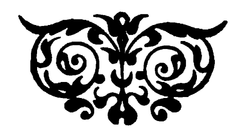
La partie supérieure de la stèle a été creusée en forme de table de libations quadrangulaire. Le rebord, en grande partie détruit, est cependant encore très reconnaissable. Il était beaucoup trop peu élevé pour faire supposer que le sommet de la stèle constituait une urne cinéraire, comme cela se voit quelquefois. Il est donc probable qu'en certaines occasions les parents du défunt accomplissaient sur cette sorte d'autel des rites en l'honneur des mânes.



Nouvelle inscription découverte à Paris au Champ Saint-Marcel.

(Extrait du tome I (4e série) des *Comptes rendus des séances de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, 1873, p. 288.)

M. de Longpérier fait connaître une nouvelle inscription découverte au *champ Saint-Marcel*, entre les quatre piliers de la vieille tour. C'est une pierre tumulaire qui évidemment était là avant la construction de l'édifice religieux. Elle a été consacrée à un vétéran, Ursinius, par sa femme Ursinia. Ce vétéran est dit *de Menapis* et non *ex Menapis*, comme on aurait pu s'y attendre. L'inscription est en caractères de la fin de l'empire. Elle n'a pas un grand prix en elle-même, mais elle vient ajouter à ce qu'on a trouvé déjà de monuments de ce genre dans le sol de Paris. La petite collection épigraphique de Paris se reforme et elle pourra prendre une certaine importance, si l'on continue de recueillir avec soin les pierres antiques que les fouilles rendent au jour.



LES PIERRES ÉCRITES

DES

ARÈNES DE LUTÈCE

(Extrait du *Journal des Savants*, 1873, pp. 641-657.)

Les fouilles pratiquées, pendant l'année 1870, dans les terrains qui dépendaient autrefois de l'abbaye de Saint-Victor de Paris, ont amené la découverte d'un grand édifice que les archéologues s'empressèrent d'étudier, et qui fut, à diverses reprises, recommandé à l'attention de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. On avait enfin retrouvé les *Arènes de Lutèce*, dont Jollois affirmait l'existence, dès 1840, en des termes qu'il est bon de rappeler, car ils font honneur à sa perspicacité.

« De ce que les arènes, disait-il, n'ont pas été matériellement signalées, on ne doit pas nécessairement en conclure qu'elles n'aient jamais existé. Rien ne s'oppose certainement à ce que cet édifice, détruit jusqu'aux fondations, soit caché maintenant sous le sol, comme l'étaient et le sont encore pour moitié les arènes d'Orléans. C'est au moins là l'opinion qui nous paraît la plus probable; car nous ne pensons pas qu'un pareil monument, construit légèrement, suivant Dulaure, mais non pas selon nous, n'ait duré que peu de temps; existence qui ferait même question, d'après les doutes de notre auteur. Quant à nous, nous ne doutons nullement de l'existence des arènes de Lutèce, et, comme nous avons été à même d'observer que ces sortes de constructions ont toujours été établies par les Gallo-Romains avec une grande solidité, nous

pensons que, si l'on n'en aperçoit plus maintenant de traces, c'est qu'à de certaines époques elles ont été vouées à la destruction par le christianisme. Mais en admettant cette cause de destruction, il est certain que des monuments aussi considérables et d'une aussi grande solidité n'étaient jamais détruits de fond en comble; et, si les fondations des arènes de Paris n'ont pas été remarquées, c'est que probablement elles ont été cachées sous les décombres et sous le sol, qui s'est incessamment élevé, comme il arrive ordinairement dans les grandes villes (1). »

Les conclusions du savant ingénieur ont été complètement justifiées par les découvertes qui furent faites dans le sol de Paris à diverses époques. De vastes portions de l'amphithéâtre ont été retrouvées sous une couche épaisse de terres amoncelées, au point même où, sur sa carte de Paris, M. Jollois avait dessiné l'édifice. L'examen attentif des grandes pierres qui composaient les constructions curvilignes, et qui, en 1870, ont été enlevées et conservées pour le musée municipal, permet de constater que, pendant le moyen âge, les Parisiens vinrent arracher à leurs arènes des matériaux tout préparés, qu'ils transportaient à une assez grande distance. C'est ainsi qu'à Rome des palais ont été construits avec les solides matériaux que, durant plusieurs siècles, on a tiré du Colysée comme d'une carrière à ciel ouvert.

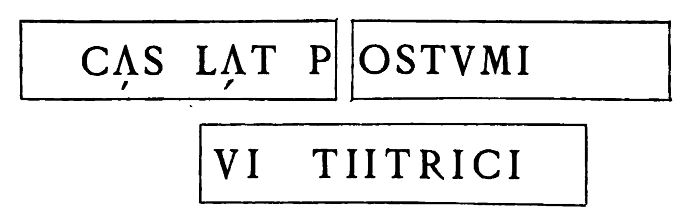
En 1847, lorsqu'on nivela la place du Parvis de Notre-Dame, on trouva, parmi divers débris antiques, douze grandes pierres qui furent, à cause des inscriptions dont elles sont chargées, transportées au musée des Thermes. Ces pierres, comparées avec celles que nous avons vues encore en place dans l'amphithéâtre des terrains de Saint-Victor, présentent une identité complète, soit pour la matière, soit pour les dimensions, le travail de la taille; et, de plus, les inscrip-

(1) *Mémoire sur les antiquités romaines ou gallo-romaines de Paris.* Ce travail, auquel l'Académie des inscriptions a décerné, en 1840, la première médaille au concours des antiquités de la France, a été imprimé dans les *Mémoires présentés par divers savants étrangers à l'Académie*, 1843, 2e série, t. Ier. (Voir p. 32.)

tions qu'elles portent les unes et les autres sont tracées par le même procédé, en lettres de la même hauteur.

Ainsi donc on s'est servi, dans l'île de la Cité, de matériaux enlevés aux *arènes*; et l'on devra reconnaître que cette cause de destruction avait été signalée avec raison par M. Jollois.

Tous les archéologues connaissent les inscriptions en grands caractères tracées sur le mur d'appui qui règne, derrière la précinction du milieu, au Théâtre de Syracuse, et qui donnent les noms de plusieurs princes, entre autres ceux de Philistis et de Neréis : ΒΑΣΙΛΙΣΣΑΣ ΦΙΛΙΣΤΙΔΟΣ, ΒΑΣΙΛΙΣΣΑΣ ΝΗΡΗΙΔΟΣ (1). Il ne nous semblait donc pas impossible de retrouver quelque nom historique dans les inscriptions, grossièrement entaillées, il est vrai, mais de grande dimension, qui se voient sur les blocs enlevés aux arènes. Un auteur qui a longtemps étudié les monuments du vieux Paris pensait que ces inscriptions, du moins celles qui ont été déterrées au Parvis Notre-Dame « avaient été gravées plutôt par des oisifs que d'une manière officielle (2); » mais cette condamnation ne pouvait résister à une enquête tant soit peu prolongée. Il devient évident, en effet, par la comparaison des seize pierres conservées au musée municipal, avec les douze que possède le musée des Thermes, que toutes ont été gravées de la même façon, sinon dans le même temps, à l'aide du ciseau; que celles qui sont le mieux conservées portent des noms d'hommes au génitif, tels que Q·GRATI, MARATI, MELIAI, MARTIS. Sur trois de ces blocs, dont un au musée des Thermes, nous lisons :



(1) Voir notamment, dans le *Journal des Savants* de juillet 1827, p. 387 et suiv., les observations de Letronne au sujet des publications de Panofka et d'Osann, relatives à ces inscriptions. — Cf. les renseignements fournis par Raoul-Rochette, *Mém. de l'Acad. des inscr.*, 1840, t. XIV, p. 257 et suiv.

(2) Alb. Lenoir, *Statistique monumentale de Paris*, 1867, in-4°, p. 25.

Le premier a été fort altéré par des coups d'outils, probablement à l'époque où il fut employé dans une construction de la cité (1). Quant aux deux autres, récemment détachés des arènes, ils sont fort lisibles. Devons-nous attribuer au hasard la rencontre, sur les assises d'un édifice public, de deux noms qui ont été portés par des empereurs gaulois du IIIe siècle, et qui pourraient appartenir aussi à des hommes de condition privée? Si le bloc n° 1 n'avait subi aucune altération, et si, par conséquent, le texte qu'il présente était à l'abri de toute contestation, la difficulté serait nulle. Il est peu probable qu'un autre que Postumus ait porté les mêmes noms que lui : Cassianius Latinius (2). Au moins devrait-on reconnaître qu'il s'agit d'un membre de sa famille. Le surnom *Tetricus* ne suffirait pas pour établir une assimilation historique; mais, sur le troisième bloc, ce surnom est précédé de deux caractères qui appartiennent, comme on va le voir, à l'un des noms de famille de l'empereur Tétricus, *Esuvius;* en sorte qu'ici on pourrait, sans trop de témérité, admettre qu'on est en présence d'une inscription impériale. Dans plusieurs de nos épigraphes, on remarque cet A de forme antique (avec barre médiane verticale) que les Gaulois avaient rapporté lors de leurs campagnes d'Italie, et dont ils s'étaient servi pour les légendes de leurs monnaies autonomes (3). Le nom de TIITRICI contient un E formé de deux hastes verticales, qui a la même origine et la même antiquité (4), mais qui était très certainement encore en usage au temps où régnait Tétricus, témoin l'inscription de

(1) Les caractères L et P du premier bloc ont subi des additions qui nous paraissent de la même époque que le grand trait courbe profondément creusé qui entoure l'S de ce groupe. Les autres caractères sont parfaitement distincts; si l'on tenait compte des traits ajoutés on lirait CASLIATB, ce qui ne présenterait pas de sens.

(2) Ces noms, que les monnaies n'offrent qu'en abrégé, se trouvent dans les inscriptions; voir, notamment, l'inscription de Cordone (Fabretti, 686, 95) et celle de Heathcock dans le comté de Breckuock (*Strange* dans l'*Archeologia*, t. IV, p. 7).

(3) *Revue numismatique*, nouv. série, t. V, 1860, p. 187. — P. 480 du tome II des *Œuvres de A. de Longpérier.*

(4) *Ibid.*, t. I, 1856, p. 73, *Note sur la lettre* E *dans les légendes de quelques médailles gauloises.* — P. 392 du tome II des *Œuvres de A. de Longpérier.*

son contemporain et de son antagoniste Aurélien, qui fut recueillie dans la commune de Tréteau, près Moulins, et qui a été publiée par M. E. Tudot (1) :

IMP · CIISARI · L · DV
M II T I O · AVRII LIAN
O · M · GIIRMANICO
TRIBVNICIII · P · V · CO
SS · III · PP · CI · AR · L · XXXVI

Quant à ce nom Esuvius, que nous signalions, il y a plus de vingt ans comme un composé dans lequel entre le nom du dieu Esus (2), dont la présence se reconnaît aussi dans les noms Esunertus, Esumagius, Esugenus (cf. Camulogenus) (3), nous croyons qu'il n'est pas inutile de montrer par suite de quels rapprochements nous l'avions dégagé des nuages dont les modernes l'avaient entouré.

Pendant longtemps, les écrivains qui se sont occupés de l'histoire romaine n'ont, à l'imitation d'Aurelius Victor et de Trebellius Pollio, désigné les empereurs de la Gaule, Victorinus et Tétricus, que par leur surnom. Cependant, dès 1579, Adolphe Occo, s'appuyant probablement sur des légendes de médailles mal lues, donne à ces personnages les noms de Marcus Aurelius Victorinus et de Caius Pivesus Tetricus (4). En 1754, dans une dissertation spéciale qui a joui d'un grand crédit, l'abbé Venuti dit, en parlant du dernier : « Son nom de famille était PIVESVVIVS, PESVVIVS ou PIVESIVS. On trouve le premier le plus souvent sur les médailles et dans les ins-

(1) *Enseignes et inscriptions murales qui subsistent encore sur des constructions anciennes à Moulins*, in-8°, p. 14.

(2) *Mém. de la Soc. des antiquaires de France*, 1852, t. XXI, p. 368. — P. 290 du tome II des *Œuvres de A. de Longpérier*. — En 1853, M. Zeuss, énumérant dans sa *Grammatica celtica*, p. 725, les noms dérivés d'Esus, n'avait pas encore pensé au nom de Tétricus.

(3) Au sujet des noms dans lesquels entre comme élément celui du dieu Camulus, voir le savant Mémoire de M. Alfred Maury : *Rech. sur la divinité mentionnée dans les Inscr. latines sous le nom de Camulus*, dans les *Mém. de la Soc. des ant. de France*, 1849, t. XIX, p. 15 et suiv.

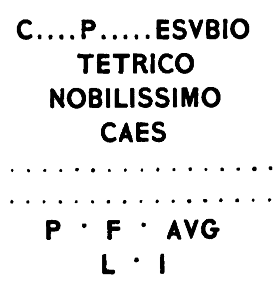
(4) *Impp. Romanorum numismata*, Anvers, 1579, in-4°, p. 335 et 337. — Dans la seconde édition que l'auteur publia à Augsbourg, en 1601, on trouve *M. Aureolus Victorinus* et *P. Pives. Tetricus* (p. 486 et 488).

criptions ; les autres ne doivent leur origine qu'à l'ignorance des monétaires gaulois. Il est cependant vrai que le mot PIVE-SVVIVS a par lui-même quelque chose de rude, de barbare et d'inconnu, parmi les anciennes familles de la République (1). »

Le mémoire de Venuti n'est pas fort répandu, sans doute ; mais les auteurs de l'*Art de vérifier les dates* et la *Doctrina numorum* d'Eckhel, en accueillant les conclusions du savant ecclésiastique, leur ont conféré une autorité imposante (2).

Depuis un siècle, des inscriptions ont été recueillies, soit dans les Gaules, soit dans la Grande-Bretagne ; les monnaies ont été mieux étudiées ; leur nombre, en s'accroissant dans une proportion très considérable, a permis d'épurer les lectures qui avaient été proposées d'après des exemplaires incomplets. On peut donc faire en quelque sorte table rase de tous les documents rassemblés par Venuti.

Nous nous permettrons cependant de faire une remarque au sujet de cet auteur. Il existait, de son temps, chez M. de Pontcarré, premier président du parlement de Normandie, un fragment de borne milliaire qui a été publié, en 1682, par Thomas Reinesius, dans son grand recueil épigraphique (3). Ce monument portait une inscription mutilée ainsi conçue :


C....P.....ESVBIO
TETRICO
NOBILISSIMO
CAES
. . . .
. . . .
P · F · AVG
L · I

(*In columna lapidea vidit Sirmundus.*)

(1) *Dissertations sur les anciens monuments de la ville de Bordeaux.* Bordeaux, 1754, in-4°, p. 56.

(2) Les auteurs de l'*Art de vérifier les dates* ont adopté pour Tétricus le nom *Pivesuvius;* Eckhel (t. VII, p. 455) a préféré *Pesuvius.* Cette dernière forme se trouve reproduite dans la *Nouvelle biographie générale* (Didot, 1866).

(3) *Syntagma inscript. antiquarum,* Leipsig. 1682, in-fol., p 319, cl. III, n° 45. — Une copie de l'inscription avait été insérée, en 1644, par Tristan de Saint-Amand, dans ses *Commentaires hist.*, III, p. 233. — En 1685, Spon, dans

L'abbé Venuti, trouvant qu'elle est « plus mutilée qu'elle ne doit être, » la *rétablit* ainsi, sans donner le texte de Sirmond :

C · PIVESVBIO · TETRICO
NOBILISSIMO · CAES
IMP · CAES · P · PIVESVBI
TETRICI · P · F · AVG · F
L · I

Tel est le procédé commode adopté par cet auteur, et tel est le document principal sur lequel on s'est appuyé, tout récemment encore, pour conserver aux deux Tétricus un nom qu'ils n'ont jamais porté. Il suffisait de jeter les yeux sur la copie du P. Sirmond, imprimée par Tristan, cent dix ans avant la version altérée que nous venons de reproduire, pour abandonner une opinion qui manque d'autorités. Mais il est d'autres monuments qui ne laissent rien à désirer sous le rapport de la clarté et de l'authenticité.

C'est d'abord l'inscription d'une borne milliaire conservée au musée de Nantes (1). On y lit :

CAIO
PIO
ESVVIO
TETRICO
NOBILIS
SIMO
. . . .

Comme le milliaire du président de Pontcarré (monument que Du Cange appelle *lapis Bajocensis*), la pierre de Nantes

ses *Miscellanea* (p. 274), en a donné, d'après Vaillant, une autre copie, dans laquelle les lacunes ne sont pas indiquées, et où on lit TETTRICO. Venuti indique des dates fausses pour ces diverses publications et suppose que Reinesius a emprunté l'inscription à l'ouvrage de Spon.

(1) Copié par nous-même sur l'original, en 1852. C'est là le texte qui, combiné avec le médaillon de M. de Pina, nous avait montré comme certaine la forme Esuvius. (Voy. *Bulletin de la Soc. des Antiq. de France*, séance du 6 juin 1866, p. 79.)

porte les noms de Tétricus le fils, et elle nous permet de rétablir sans aucune hésitation l'inscription incomplète relevée au XVIIe siècle.

Ajoutons que le beau médaillon de bronze trouvé à Andancette, sur les bords du Rhône, et publié en 1823 par M. le marquis de Pina, dans ses *Leçons élémentaires de numismatique romaine*, a pour légende :

C · PIVS ESVVIVS TETRICVS CAES.

Nous avons eu, il y a quelques années, ce médaillon entre les mains ; il a été examiné par les plus habiles numismatistes de Paris, et notre savant confrère, M. J. de Witte, l'a fait de nouveau graver pour ses *Recherches sur les empereurs qui ont régné dans les Gaules au* IIIe *siècle* (1). Il ne faudrait donc pas le confondre avec des pièces telles que le médaillon portant le nom et l'effigie de Nera Pivesuvia, suivant M. Alexandre Dumège, pièce qu'aucun antiquaire n'a jamais vue en original, et qu'on ne saurait d'ailleurs rencontrer que dans une vignette à laquelle les *Mémoires de la Société archéologique du midi de la France* ont malheureusement donné l'hospitalité (2).

Sur une monnaie de petit bronze que M. de Witte a fait aussi graver, on lit : ..... PIVS TETRICVS CAES (il y a place pour un C dans la partie effacée). Ainsi nous constatons pour le César Tétricus les noms CAIVS PIVS ESVVIVS, tantôt au nominatif, tantôt au datif, et de cette déclinaison même il ressort une lecture tellement certaine, qu'on pourrait s'arrêter là dans la crainte de fatiguer le lecteur. Cependant, comme son indulgence peut tourner au bénéfice de sa curiosité, nous nous permettrons de produire encore quelques autorités

(1) La première publication de cet ouvrage, contenant le recueil de planches, Paris, 1864, nous avait servi pour le travail que nous avons communiqué à la Société des antiquaires de France, le 20 mars 1867. — Notre savant confrère, M. de Witte, a, depuis, imprimé la description des médailles, Lyon, 1868.

(2) T. Ier, 1834, p. 387. Cette audacieuse invention se rattache à tout un système d'inscriptions imaginées pour expliquer les origines du nom de Nérac voir même recueil, p. 171, t. II, 1836, p. 143.

importantes. Avant de revenir aux inscriptions, il n'est pas inutile de donner un relevé des légendes inscrites sur les monnaies de Tétricus le fils, relevé puisé dans le recueil de planches publié par M. de Witte et que nous avons déjà mentionné.

1.	— C PIVS ESVVIVS TETRICVS CAES,	pl. XLV, n° 4.
2.	— .... PIVS TETRICVS CAES,	pl. XLV, n° 8.
3.	— C PIV ESV TETRICVS CAES,	pl. XLV, n° 1.
4.	— :C PI TETRICVS C,	pl. XLVI, n° 11.
5.	— C PI ES TETRICVS CAES,	pl. XLV, n° 7.
6.	— C E P TETRICVS CAES,	pl. XLVIII, n° 74.
7.	— CAESA PIV ESV TETRICVS CAES,	pl. XLVIII, n° 83.
8.	— C PIV E TETRICVS P C,	pl. XLVI, n° 30.
9.	— C PIV ES TETRICVS CAES,	pl. XLVII, n° 49.
10.	— C ES TETRICVS CAIVS,	pl. XLVII, n° 44.
11.	— C P E TETRICVS CAES,	pl. XLVII, n° 46.
12.	— C P TETRICVS CES,	pl. XLVII, n° 47.
13.	— C P ESV TETRICVS CAES,	pl. XLVIII, n° 72.
14.	— C P ES TETRICVS CAES,	pl. XLVIII, n°s 70, 71.
15.	— C · P · E TETRICVS CAES,	pl. XLVII, n°s 50, 51.

Nous signalerons la légende n° 6, dans laquelle les noms sont transposés; E·P· indiquant *Esuvius Pius;* celle du n° 10, dans laquelle ES n'est pas précédé de l'initiale de *Pius;* enfin les deux monnaies portant la légende n° 15, sur lesquelles les initiales de *Caius* et de *Pius* sont séparées, par des points, de l'initiale d'*Esuvius*. Rien, dans tout cela, ne laisse place au nom *Pivesuvius* ou *Pivesubius*.

Nous nous servons ici de véritables légendes monétaires, parfaitement authentiques, relevées non pas dans des livres de seconde ou de troisième main, mais sur des monuments originaux que nous connaissons.

Arrivons ensuite à Tétricus le père, qui nous a laissé de fort belles monnaies et quelques textes épigraphiques.

Plaçons d'abord les trois inscriptions copiées à Bittern, près **de Southampton** (1) :

1	2	3
IMP C C'	IMP MG...	....MP CA....
PO ESVIO	ESVVIO	C · ÆSVIO
TERCO	TETRIC	TRICO
P·F AC	VS PFAVG	PF AVC

On voit que, dans le n° 1, un point a été placé, comme cela se **présente** quelquefois, au centre de la dernière lettre de **chaque mot.** Donc PIO et ESVIO sont deux mots distincts. **Dans la troisième,** ÆSVIO n'est précédé ni d'un P ni d'une **abréviation** quelconque du nom *Pius. Esuvius* est donc bien **isolé et bien** distinct.

Passons au texte inscrit sur le milliaire du musée de Niort **publié à Poitiers** par M. de Longuemar (2).

IMP CAES C PIO
ESVVIO TETRICO
PIO FELICI INVICTO
AVG P M T P P P COS
PROCOS
C P·L·XVI
F N·L·XX

Cette inscription a surtout pour utilité de faire voir que le nom *Pius* est bien différent, bien séparé par le sens, du titre *pius,* qui se retrouve à son rang ordinaire, associé à *Felix,* conformément au protocole impérial. L'inscription suivante, fournie par un milliaire de Saint-Léger-Magnazeix, dans la Haute-Vienne (3), sans être aussi développée que celle de

(1) *Archeologia*, London, 1842, in-4°, t. XXIX, p. 257 et 258. — *Winchester transact. of British archeological association*, 1845, in-8°, pl. V, nos 2 et 4; pl. VI, n° 1. On voit par la forme ÆSVIO du n° 3 que les manuscrits de Lucain, dans lesquels on rencontre la diphthongue pour le nom d'Æsus, ont une autorité antique.

(2) *Épigraphie du haut Poitou*, pl. I, n° 4.

(3) *Bulletin de la Soc. archéol. du Limousin*, 1868, t. XVIII, p. 132 et t. XIX, 1869, p. 35. — *Revue archéol.*, 1873, t. XXVIII, p. 131.

Poitiers, aura cependant la même utilité, en ce qui touche ce nom et ce titre :

IMP CAES
PIO ESVV
TETRICO PIO
AVC C L·L·X

Enfin, vient se classer l'inscription gravée sur une autre borne milliaire, découverte au mois de mars 1866, à Dijon, sur le bord de la voie romaine qui conduisait du *Castrum Divionense* à *Andematunum* (Langres), et dont une copie fut, à la date du 6 juin suivant, adressée à la Société des Antiquaires de France par M. Henri Beaune.

GAIO ESVVIO
TETRICO PIO
FELICI INVICTO
AVG·P M T P PP
ANDM
L XXV

Cette inscription, comme le n° 3 de Bittern, comme les n°s 6 et 10 des monnaies de Tétricus César, offre le nom *Esuvius,* non précédé du caractère P. C'est le trait particulier qui recommande spécialement ce texte intéressant à l'attention des archéologues.

Les légendes monétaires de Tétricus senior sont, au reste, complètement en accord avec les inscriptions monumentales. Le relevé suivant ne laissera pas de doutes à ce sujet :

1. — IMP TETRICVS PIVS AVG, J. de Witte, pl. XXXVII, n° 107, etc.
2. — IMP C C P ESV TETRICVS P F AVG, pl. XXXII, n° 13.
3. — IMP C C P. ESV TETRICVS AVG, pl. XXXVIII, n° 135, etc.
4. — IMP C G P ESV TETRICVS AVG, pl. XL, n° 161.
5. — IMP C C P ESVVIVS TETRICVS AVG, pl. XXXIX, n°s 139, 154.

Ces légendes qui se lisent si facilement, aujourd'hui que

nous sommes en possession de tous les renseignements qui viennent d'être énumérés, étaient, on en doit convenir, beaucoup moins intelligibles au XVIIIe siècle. On comprend donc sans peine qu'à cette époque déjà si éloignée de nous les antiquaires les plus exercés soient restés dans le doute; mais actuellement un pareil doute n'aurait plus d'excuse. Il faut donc supprimer de la discussion toutes les explications sans fondement que ces légendes monétaires ont fait naître, et ne laisser en présence que l'inscription imaginée par Venuti, d'une part, et, de l'autre, les faits bien avérés qui résultent de l'examen, même rapide, des monuments authentiques.

Quant à la question de savoir si Victorinus et Tétricus ont porté le même nom de famille, question qui a préoccupé quelques archéologues, elle se simplifie considérablement. Maintenant qu'il est démontré, l'expression n'est pas trop forte, par les tableaux de légendes monétaires donnés plus haut que les caractères PI sont une abréviation du nom Pius, on ne refusera pas d'admettre que Victorinus se nommait Pius Avonius. Le nom de la famille Avonia n'est pas fort rare, et nous pourrions le prouver par la production d'un certain nombre d'inscriptions antiques. Il suffit d'en présenter une au complet, à titre d'exemple :

SEX AVONIVS SEX L
PAMPHILVS
SEX AVONIVS SEX F
RVFVS VIXIT AN XIV
AVONIA SEX L MOSCHIS
V AVONIVS EROS L
V SEX AVONIVS PHILEROS

Si l'on veut se donner la peine de parcourir les recueils de Gruter, de Doni, de Muratori, on trouvera les inscriptions de Sextus Avonius Faustinus, de Quintus Avonius Cavolus, de Sextus Avonius Proculus, de Sextus Avonius Felix, de Sext. Avonius Ævius, de Sext. Avonius Ponticus, de Titus Avonius Marcellinus, de Sext. Avonius Saturninus, de Publius Avonius

Laidus, d'Avonia Tyché, d'Avonia Eleutheris, d'Avonia Callityché, etc.

Nous continuons à citer les légendes monétaires d'après les pièces gravées, avec tant d'exactitude, dans le recueil de M. J. de Witte.

IMP CAES VICTORINVS P F AVG.	pl. XXV, nos 4 et 6.
IMP C PI VIČTORINVS AVG.	pl. XXV, no 9.
IMP C PI AV VICTORINVS P F AVG.	pl. XXV, no 14; pl. XXVI, nos 22. 26; pl. XXVIII, no 53.
DIVO VICTORINO PIO.	pl. XXV, no 17 ; pl. XXIX, no 75.
DIVO VICTORINO PI.	pl. XXV, no 18.
IMP·C M·PI AVVONIVS VICTORINVS P F AVG.	pl. XXVI, no 21; pl. XXVII, no 51.
IMP CAES VICTORINVS PIVS FELIX AVG.	pl. XXIX, no 76.
IMP VICTORINVS PIVS AVG.	pl. XXX, no 91.
IMP VICTORINVS PIV.	pl. XXX, no 105.

On devra donc admettre que Victorinus et Tétricus se nommaient *Pius Avonius* et *Pius Esuvius*. Ces empereurs avaient deux noms de famille, comme Postumus, qui se nommait *Cassianius Latinius*, comme Lælianus, qui se nommait *Ulpius Cornelius*, et comme tant d'autres personnages romains et gaulois à cette époque de décadence.

Que *Pius* ait été un nom de famille, on n'en saurait douter. Le R. P. Garrucci a relevé à Santa Anatolia, petite localité du Cicolano, l'inscription suivante (1):

M·PIO·M[illegible]
CALVENO
OSSA·SITA
CALVENA·L·F

qui est, ainsi qu'on le voit, consacrée à Marcus Pius Calvenus. Le même savant a copié aussi sur des plombs antiques les légendes Q·PEI·IDA et P·BIVS FAVSTVS, qui contiennent,

(1) Lettre du P. Garrucci en date du 24 mars 1867. — Cf. *Bullet. arch. Napolet.*, VIIIe année.

comme l'inscription funéraire de Calvenus, chacune un prénom, un nom et un surnom. Le R. P. Garrucci s'attache, du reste, à démontrer que BIVS a été écrit là pour PIVS, par suite d'un échange de caractères dont il connaît des exemples (1). PEI*us*, avec la diphthongue, est une forme antique qui se retrouve dans PREIVER*num*, LEIBERTAS, PREIMVS, mots inscrits sur des deniers de la République.

M. Wescher a présenté à l'Académie des Inscriptions une copie définitive d'une intéressante inscription *a graffito* qu'il a étudiée dans la Syringe n° 1, à Thèbes, et dans laquelle est mentionnée Julia Pasicléia, fille de Pius le rhéteur ΤΗϹ ΠΙΟΥ ΤΟΥ ΡΗΤΟΡΟϹ (2). Quand on remarque dans une inscription d'Isaurus les noms Μ · ΜΑΡΙΟϹ Μ ΜΑΡΙΟΥ ΠΙΟΥ ΥΙΟϹ ΦΛΑΟΥΙΑΝΟϹ et dans une autre de Daldis : Μ ΑΥΡ ·ΠЄΙΟϹ···· ΚΡΑΤΟΥϹ ΔΑΛΔΙΑΝΟϹ (3), on n'est pas tenté de confondre ΠΙΟϹ avec εὐσεβής, et l'on reconnaît qu'il s'agit d'un nom, d'autant plus que, sur une monnaie de Gallien frappée à Daldis, on lit ЄΠ · ΠЄΙΟΥ ΔΑΛΔΙΑΝΩΝ (4). PI, en tant qu'abréviation de *Pius*, peut, au premier abord, paraître extraordinaire ; mais on ne doit pas oublier qu'il s'agit d'un nom inscrit sur une médaille de la Gaule, et que nous rencontrons sur les monnaies de l'époque autonome des abréviations qui font voir que les Gaulois arrêtaient l'abréviation sur une voyelle, suivant la méthode grecque. Sur un médaillon de Postumus, contemporain de Victorinus et de Tétricus, on observe l'abréviation LATI pour Latinius. La numismatique grecque offre des exemples sans nombre de l'application de ce système ; on écrivait ΑΥ · ΚΑ · Μ · ΑΥ · ΚΟΜΜΟΔΟϹ sans penser à distinguer, par l'addition d'une consonne, le titre αὐτοκράτωρ et le nom de famille Αὐρήλιος. Sur des médailles de Domitien et d'Adrien, on gravait ΘΕ · ΥΙ pour Θεοῦ υἱός. Après cette dernière citation surtout, il ne paraîtra pas nécessaire d'insister.

(1) Lettre du P. Garrucci en date du 21 mars 1867. — Cf. *Dissert. archéol.*, du même antiquaire, t. II, p. 137.

(2) *Comptes rendus de l'Acad. des inscr.*, 1871, p. 291.

(3) Bœckh, *Corpus inscript. græc.*, n°s 4385 et 3427.

(4) Mionnet, *Descript. des médailles*, suppl. t. VII, p. 342.

Mais revenons aux pierres des Arènes de Lutèce, qui, si nous ne nous trompons, reçurent des inscriptions pendant la seconde moitié du IIIe siècle. Nous ne prétendons pas affirmer que l'édifice auquel elles ont appartenu ne fût pas plus ancien; mais il y a cependant probabilité que ces inscriptions ont été gravées à une époque peu éloignée de celle qui vit construire l'amphithéâtre. La destruction de ce curieux monument ne nous permet malheureusement pas de tirer quelques conséquences de la place relative qu'occupaient les noms qui viennent d'être signalés. L'étude même des noms souffre, il faut le dire, de la séparation fâcheuse de tous ces fragments de textes, aujourd'hui confiés à deux établissements éloignés, et dont quelques-uns même sont en partie enfouis dans les lierres d'un jardin. Il est certain qu'un meilleur arrangement permettrait d'ajouter de nouvelles observations aux renseignements provisoires que nous venons de présenter.

LISTE DES INSCRIPTIONS PROVENANT DES ARÈNES.

(MM. musée municipal; MT. musée des Thermes.)

1. — Q · GRATI. long. $0^m,97$; haut. $0^m,35$; haut. des caract. $0^m,15$. MM.
2. — EGN; à la partie supérieure du bloc, DAC · long. $1^m,20$; haut. $1^m,37$; haut. des caract. $0^m,27$, et $0^m,32$. MM.
3. — IF IOT. long. $0^m,50$; haut. $0^m,40$; haut. des caract. $0^m,16$, MM.
4. — MAGN; à la partie sup. du bloc AVS. long. $0^m,58$; haut. $0^m,37$; haut. des caract. $0^m,13$. MM.
5. — PARA. long. $0^m,62$; haut. $0^m,36$; hauteur des caract. $0^m,15$. MM.
6. — N O S. long. $0^m,78$; haut. $0^m,35$; hauteur des caract. $0^m,20$. MM.

7. — **MAVFENI** (?), long. 0m,54; haut. 0m,37; haut. des caract. 0m,15. MM.

La lecture de cette inscription est très difficile. On pourrait y voir un nom analogue à celui qui se lit sur une monnaie des Lixovii. (Cf. Saulcy, *Semis inédit*, dans la *Revue numismatique*, 1857, p. 403.)

8. — **CAI**. long. 0m,45; haut. 0m,33; hauteur des caractères 0m,13. MM.

9. — **O C**. long. 1m,35; haut. 0m,29; hauteur des caractères 0m,15. MM.

10. — **II C L C**. long. 0m,62; haut. 0m,30; haut. des caract. 0m,13. MM.

11. — **M N P·P**. long. 1m,25; haut. 0m,28; haut. des caract. 0m,12 et 0m,16. MM.

12. — **R ⊥**. long. 0m,73; haut. 0m,35; hauteur des caractères 0m,16. MM.

Au sujet du caractère ⊥ ayant la valeur de **L**, voir *Comptes rendus de l'Acad. des inscr.*, 1871, p. 162.

13. — **IOLICC** (?); à la partie sup. du bloc : **L T=RI**. long. 0m,96; haut. 0m,30; haut. des caract. 0m,18. MM.

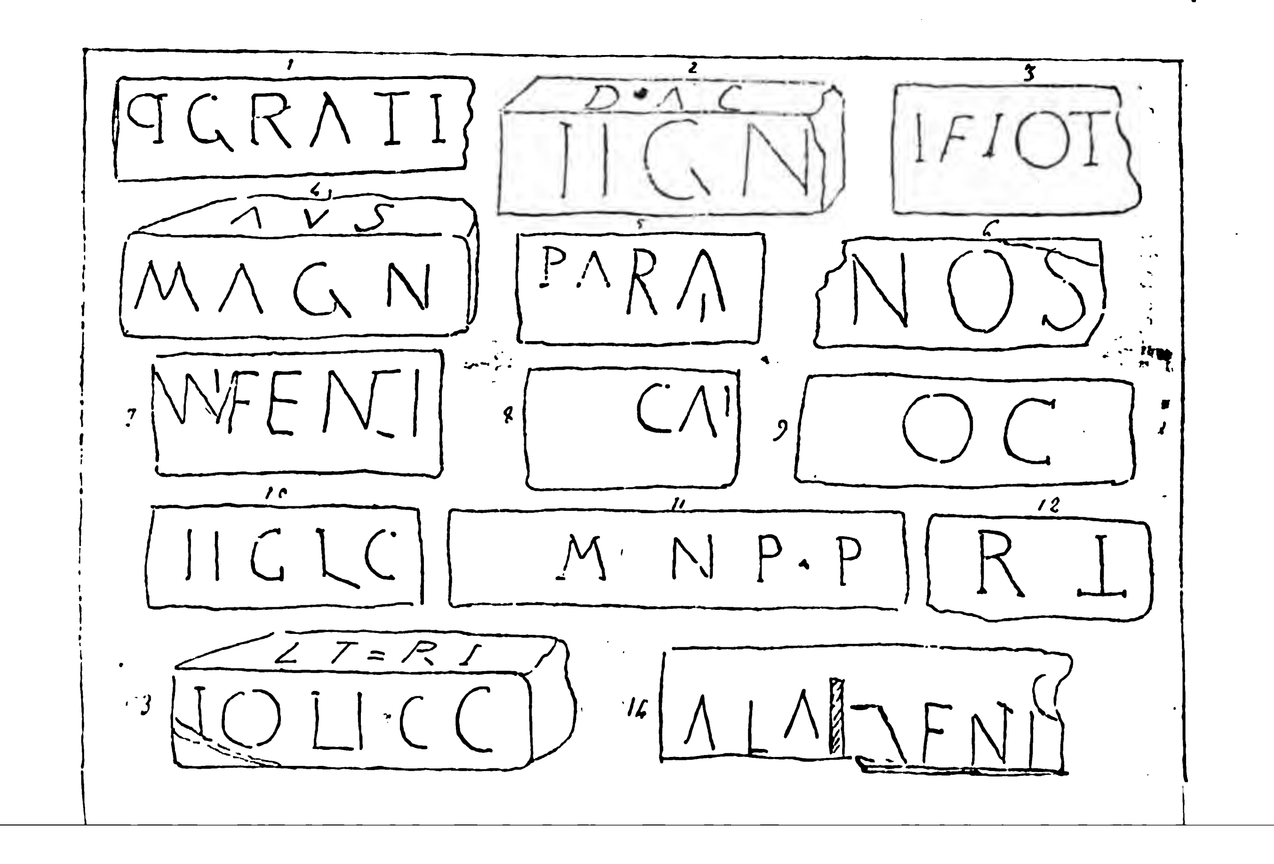
14. — **A LA FNTI** (?), long. 0m,86; haut. 0m,28; haut. des caract. 0m,14. MM.

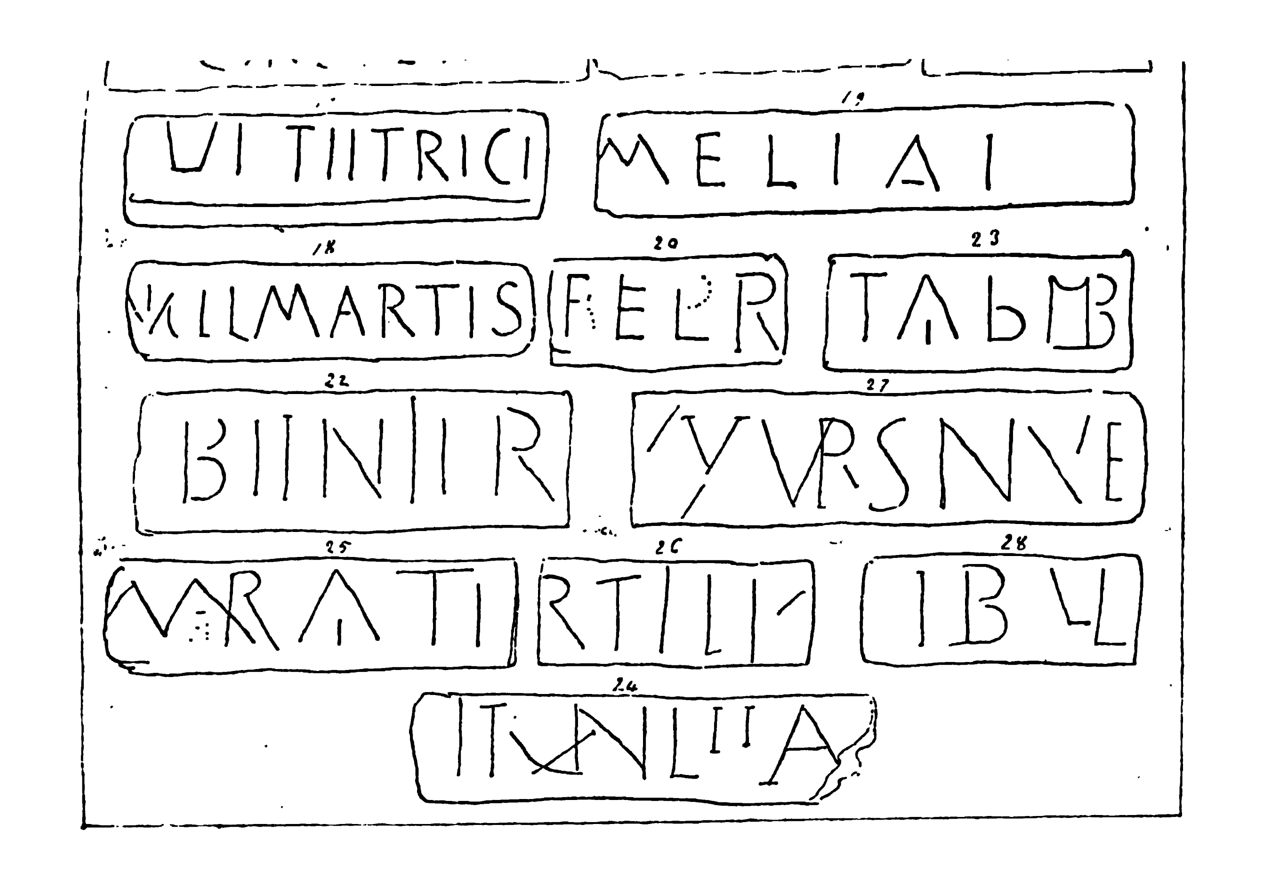
15. — **CAS LAT P** (?), long. 0m,94; haut. 0m,38; haut. des caract. 0m,15, 0m,17 et 0m,19. MT.

Nous avons déjà fait observer que cette inscription, employée dans les constructions du parvis Notre-Dame, a subi des altérations; le dernier caractère et le plus important a la forme d'un **P**, au-dessous de la bouche duquel est creusé un croissant qui n'adhère pas à la haste verticale, mais qui donne au caractère l'aspect d'un **B** grossièrement exécuté.

16. — **OSTVMI**. long. 1m,07; haut. 0m,37; haut. des caract. 0m,16, 0m,17. MM.

17. — **VI TIITRICI**. long. 1m,07; haut. 0m,37; haut. des caract. 0m,16, 0m,17. MM.


1
QGRATI
2
D·AC
IIGN
3
IFIOT
4
AVS
MAGN
5
PARA
6
NOS
7
MFENI
8
CA
9
OC
10
IIGLC
11
M NP·P
12
RI
13
LT=RI
IOLICC
14
ALA FENI


19
18
20
23
22
27
25
26
28
24

18. — VCLL (?) MARTIS. long. $0^m,75$; haut. $0^m,38$; haut. des caract. $0^m,16$ MT.

La portion qui précède *Martis* est très douteuse.

19. — MELIAI. long. $1^m,20$; haut. $0^m,34$; haut. des caract. $0^m,14$. MT.

20. — F E L' R (?), long. $0^m,72$; haut. $0^m,38$; haut des caract. 0^m, 12, $0^m,17$. MT.

21. — BIIN (*Ben*); long. $0^m,82$; haut. $0^m,39$; haut. des caract. $0^m,20$. MT.

22. — BIINIIR (*Bener*); long. $1^m,00$; haut. $0^m,41$; haut. des caract. $0^m,16$, $0^m,18$. MT.

23. — TABMB (?), long. $0^m,44$; haut. $0^m,37$; haut. des caract. $0^m,16$. MT.

24. — RNLIIA (?), long. $0^m,69$; haut. $0^m,35$; haut. des caract. $0^m,15$, $0^m,17$. MT.

25. — MARATI. long. $0^m,88$; haut. $0^m,38$; hauteur des caract. $0^m,24$. MT.

26. — . RTILI. long. $0^m,49$; haut. $0^m,37$; hauteur des caract. $0^m,18$, $0^m,19$. MT.

27. — V VPSN\ E (?), long. $1^m,10$; haut. $0^m,35$; hauteur des caract. 0^m11, $0^m,13$. MT.

On pourrait lire dans ces caractères liés le nom Vipsanius; peut-être VRSINAE ?

28. — I B I L. (?) long. $0^m,40$; haut. $0^m,27$; haut. des caract. $0^m,13$. MT.

Cette transcription n'a rien d'absolu, surtout en ce qui concerne un certain nombre de pierres conservées au musée des Thermes, lesquelles devront être nettoyées et éclairées d'une manière plus favorable à l'étude. On pourra comparer les pierres écrites des arènes de Paris à celles qui ont été retrouvées dans la naumachie de Lyon. (Voy. A. de Boissieu, *Inscriptions antiques de Lyon*, p. 467 et 468.)

EX-VOTO ANTIQUE

TROUVÉ A MEAUX (1).

(Extrait de l'*Almanach de Seine-et-Marne et du diocèse de Meaux* pour 1874, pp. 82-88.)

La religion de nos ancêtres les Gaulois est encore peu connue. Les écrivains qui s'en sont occupés, après avoir puisé quelques indications dans les auteurs grecs et latins, ont cru devoir en tirer un système général, applicable à toutes les régions de notre vaste territoire ; ils ont parlé de la religion des Gaulois comme ils l'auraient pu faire de la religion des Juifs, des Chrétiens ou des Musulmans. Mais l'unité, comme la durée, ne peut se produire que là où il existe un *livre* qui règle la foi et guide les consciences. Les Gaulois, de même que les Grecs avec lesquels ils présentent tant d'affinités, n'ont pas eu de code religieux. Aussi les monuments de la Gaule, comme ceux de la Grèce, nous ont-ils conservé le souvenir d'un nombre très considérable de cultes locaux. C'est à la numismatique et à l'épigraphie que nous devons demander les renseignements à l'aide desquels, lorsqu'ils auront été réunis et classés méthodiquement, on pourra composer un tableau quelque peu exact des croyances adoptées par les populations de la Gaule.

La ville de Meaux apportera son contingent à cette étude. Il y a quarante ans, M. C. Joseph Dassy avait recueilli dans son beau cabinet d'antiquités deux petites bases de bronze de forme semi-circulaire, trouvées au faubourg de Chaage, dans

(1) Seconde édition (avec addit.) d'un premier article paru dans les *C. r. de l'Ac. des inscr. et b.-l.* pour 1868, p. 432-443.

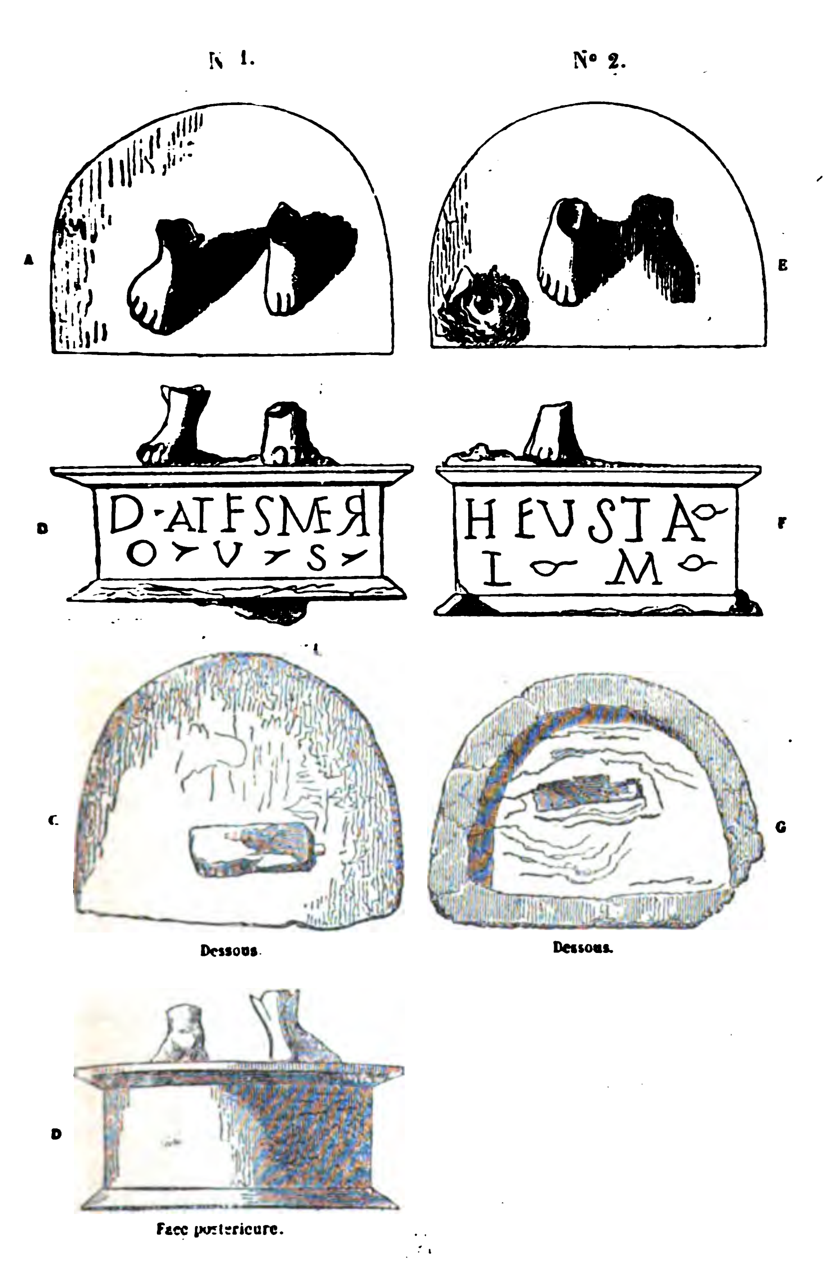
ces terrains où s'élevait la ville antique. Grâce à l'obligeance de M. Amédée Dassy, j'ai pu les dessiner sous leurs divers aspects et tenter d'expliquer les inscriptions qu'elles portent. Ces bases supportaient des statuettes qui ont été brisées, et dont il ne subsiste plus que trois pieds. La trace du quatrième est parfaitement indiquée par une tache d'oxyde et par le trou carré dans lequel était fixé un tenon (voir n° 2, E).

Sur les faces antérieures des bases on lit :

D · ATESMERI O · V · S	HEVSTA L · M ·

C'est-à-dire *Deo Atesmerio Heusta votum solvit libens merito*. La disposition des inscriptions est singulière, en ce sens que, bien que les caractères de la formule si connue V · S · L · M indiquent qu'on doit lire le texte, réparti sur deux objets séparés, comme s'il se trouvait écrit sur une tablette continue, il n'en faut pas moins prendre la lettre O qui commence la seconde ligne et termine le datif ATESMERIO, avant de passer au nom du dédicateur HEVSTA. (Voir n° 1, B, et n° 2, F.) Une inscription ainsi divisée, et coupée de telle façon que si l'un des deux bronzes était perdu, l'autre demeurerait incompréhensible, ne s'explique que lorsqu'on s'est, approximativement du moins, rendu compte de l'emploi des deux figurines maintenant presque complètement détruites. Elles étaient destinées à former un tout inséparable. Il paraît, en effet, bien évident qu'elles ont été solidement attachées sur un socle commun à l'aide de deux broches de fer dont il subsiste quelques fragments (voir n° 1, C, et n° 2, G). La base n° 2 (voir G), qui a perdu sa lame de recouvrement, nous montre le plomb qui la remplit et qui scellait la broche. Sous la base n° 1 (voir B et C), cette broche dépasse le niveau du bronze, et n'eût pas permis de poser la figure sur une surface plane. Il faut donc qu'il y ait eu pénétration. Ces remarques de détails sont nécessaires pour l'intelligence de l'ensemble.

Les deux figurines n'étaient pas pareilles, n'avaient point le même mouvement; car la pose des pieds est différente. Le



GRANDEUR EXACTE DES ORIGINAUX

pied droit du n° 1 (voir A, B, D) est muni de deux petits ailerons, comme on en voit à un certain nombre de figures de Mercure. Une des deux figurines représentait donc bien probablement ce dieu, dont l'image est si commune dans les Gaules. Mais le monument est dédié à Atesmerius. Si ce nom appartient à une divinité topique différente de Mercure, on aurait là un nouvel exemple de figures de divinités consacrées à un autre dieu. Quoique cet usage puisse paraître singulier, il ne saurait maintenant être révoqué en doute. Des recherches de mon illustre maître Letronne, un des hommes qui ont fait le plus d'honneur à la critique française, il résulte que les anciens avaient la coutume de dédier à un dieu, soit pour exprimer leur gratitude, soit pour en obtenir certaines faveurs, une image de quelque autre divinité. On consacrait un Esculape à Jupiter, un Apollon à Minerve ou à Esculape, un Hercule à Apollon, un Silène à Bacchus, etc. C'est là un fait très curieux qu'il est bon de rappeler aux archéologues, parce qu'il est fort utile pour l'interprétation exacte d'un certain nombre de monuments antiques (1).

Mais si Atesmerius est un surnom gaulois de Mercure, on pourrait fort bien s'expliquer la suppression du nom romain sur un si petit monument. Il me sera permis de citer un exemple à l'appui de cette supposition. En 1851, on a trouvé à Géromont, près Gérouville (Meuse), deux *ex-voto* de bronze (2). Sur le plus grand des deux on lit :

DEO SILVANO SINQV	*Deo Silvano Sinquati*
PATERNIVS PRO SA	*Paternius pro salute*
LVTE EMERITI FILI	*Emeriti fili sui*
SVI · IO · S · L · M	*Votum solvit libens merito.*

(1) On pourra consulter à ce sujet les divers écrits de Letronne dans les *Annales de l'Institut archéologique*, 1834, t. VI, p. 198 et suiv.; dans les *Mémoires de l'Acad. des Inscriptions*, t. XV, 1845, p. 132; dans la *Revue archéologique*, 1845, p. 439 et 1848, p. 248. On trouvera encore des exemples à l'appui de cette étude, réunis par nous soit dans le *Bulletin archéol. de l'Athenæum français*, 1856, p. 31 (p. 366 du tome II des *Œuvres de A. de Longpérier*), soit dans la *Notice des bronzes antiques du Louvre*, 1868, p. 13, 17 et 73.

(2) *Bulletin de l'Acad. de Belgique*, 1852, t. XIX, IIIe partie, p. 492, 493. L'an-

Sur le plus petit on trouve le nom du dieu ainsi abrégé ou réduit :

DEO SINQVAT	*Deo Sinquati*
L · HONORAT	*Lucius Honoratius.*
IVS ANNVS	*Annus.*
V · S · L · M	*Votum solvit libens merito.*

Ainsi dans la première inscription Silvain reçoit le surnom de *Sinquates;* tandis que dans la seconde le nom romain est supprimé ; très vraisemblablement en raison du peu d'espace dont le graveur pouvait disposer.

On pourrait encore rappeler les inscriptions tracées sur les bases de deux petites statues trouvées en Espagne près de la ville d'Almazarron, et qui ont été publiées par Fr. Perez Bayer, conservateur de la bibliothèque de Madrid (1):

GENIO LOCI FICARIENSI	GENIO · S · M · F
SACRVM	SACRVM
ALBANVS DISPENS	ALBANVS . DISP

Il est clair que le *Dispensator* (trésorier) Albanus avait eu l'intention de faire exécuter deux dédicaces également intelligibles; mais que l'une d'entre elles avait pu être fort abrégée.

Il est possible que quelques antiquaires soient tentés de lire, sur la base n° 1, Atesmertus au lieu d'Atesmerius, bien que le petit trait qui surmonte l'R retourné n'ait guère l'apparence d'un T. Le radical *Smert* figure dans un grand nombre de noms gaulois, tels que Smertorix, Smertomara, Smertulitanus, Smertuccus, et vraisemblablement dans le nom de la déesse Rosmerta, si souvent associée à Mercure. On pourrait même chercher, en raison de cette association, à rapprocher

tiquaire qui possédait ces *ex-voto*, M. Jeantin, en a donné une description très défectueuse dans ses *Chroniques de l'Ardenne et des Woepvres*, Nancy, 1851, t. I, p. 566 et suiv. Le surnom de Silvain paraît se rapporter à une localité nommée Sinquet et voisine de Géromont.

(1) *Numorum Hebræo-Samaritanorum vindiciæ*, Valence, 1790, p. 36.

de Ro-smerta un surnom de Mercure de la forme Ate-smertus; les particules *Ro* et *Ate* ayant une valeur intensive. Mais nous sommes arrêtés par l'aspect du caractère. Nous connaissons d'ailleurs une inscription de Nîmes copiée par Scaliger et conservée par Gruter (1), laquelle est ainsi conçue :

L SMERIVS · SP · F
SIB · SMERIO PATRI
INGENVAE MATRI
TVTIAE SORORI
FACIVNDVM CVRAVIT

Il est vrai que Zeuss n'hésite pas à corriger ce texte, et à changer Smerius en Smertus (2); c'est une conjecture ingénieuse, mais ce n'est point une preuve.

Les noms gaulois qui commencent par *Ate* sont fréquents; on peut citer Atessates, Ateporix, Atepillus, Atepomarus, Atepo, Ateboduus, Atecingus, Atemerus, Ateciritus, etc. Il y a quelques années le Musée du Louvre s'est enrichi de deux bustes votifs d'Auguste et de Livie sur la base desquels on lit, après les noms CAESARI AVGVSTO et LIVIAE AVGVSTAE, la signature du consécrateur.

ATESPATVS · CRIXI · FIL · V · S · L · M.

Ce qui montre que ces deux précieux bustes, bien que représentant des personnages vivants (Auguste ne reçoit pas dans l'inscription le titre de *Divus* qui lui fut décerné après sa mort), ont été consacrés aux deux Augustes considérés comme divinités (3).

Pour la recherche étymologique, le nom inscrit sur l'ex-voto de la collection Dassy doit se couper ainsi : Ate-smerius.

(1) *Thesaurus Inscript.*, 742, 1.

(2) *Grammatica Celtica*, 1853, t. II, p. 829, note.

(3) Ces deux bustes ont été trouvés en 1815 dans le sol du Domaine de Bretagne, commune de Neuvy-le-Real (Allier). Voir *Notice des bronzes antiques du Louvre*, 1868, p. 149. — Le nom Crixus que porte le père d'Atespatus est bien connu. Porté par un Gaulois compagnon de Spartacus dans la guerre des esclaves (Tit. Liv., *epit.*, XCV, 7; XCVII, 1-2; — Oros., V, 24), il appartenait encore à un chef des Boïes (Sil. Ital., IV, v. 218).

Les figurines dont nous venons d'étudier les bases devaient avoir une hauteur d'environ dix centimètres. On comprend que des images d'une dimension si restreinte n'étaient pas destinées à un usage public. Elles étaient placées dans un *laraire* où elles recevaient les hommages de la famille qu'elles protégeaient, en même temps qu'elles témoignaient du fidèle accomplissement d'un vœu.

Heusta a la physionomie d'un de ces noms gaulois à terminaison masculine en A, tels que Prudca, Arda, Nasua, Galba, Cracca, Ateula, et bien probablement aussi Roveca qui se lit sur de belles monnaies gauloises d'argent et de bronze dont plusieurs exemplaires ont été recueillis dans les environs de Meaux, notamment à Vendrest (1). On peut voir dans la notice à laquelle je renvoie que la question est controversable, et qu'il ne faudrait pas se hâter d'attribuer un sens géographique à un nom qui peut avoir été porté par un Gaulois en chair et en os. Esope et La Fontaine nous ont laissé quelques bons conseils qu'il serait imprudent d'oublier.

(1) Voy. *Revue archéologique*, 1845, p. 315, et *Revue numismatique*, 1859, p. 100 et suiv. — P. 416 du tome II des *Œuvres de A. de Longpérier.*



MENTION DE VALEUR

SUR LES MONNAIES ANTIQUES.

(Extrait du tome XV (nouvelle série) de la *Revue numismatique*, 1874-1877, pp. 106-108.)

Il a déjà été question plus d'une fois dans cette Revue des indices de valeurs inscrits sur les monnaies; notamment à l'occasion des curieuses recherches de M. Ludwig Müller (*Rev. num.* 1862, p. 303. — V. p. 10 du présent volume).

M. Percy Gardner a repris ce sujet dans le *Numismatic Chronicle* (t. XI, n. sér., p. 162 et suiv.). Il rappelle que les antiquaires ont été fort embarrassés par le type de certaines monnaies de Corinthe, qui présentent, au revers, une tête de Méduse, posée de face, accompagnée des caractères TP/HI qui sont aussi parfois disposés ainsi TP/IH. Milligen, dans son ouvrage intitulé *Sylloge of ancient coins*, a proposé d'attribuer une monnaie portant cette inscription au revers d'une protome de cheval, aux Trères, tribu de Thrace mentionnée par Strabon; et il fait remarquer que des monnaies offrant divers types, avec la même légende, ont été données par quelques numismatistes à Teria de Troade, à Trieres, ville de Lycie, ou aux Trières, peuple supposé thrace. M. H. P. Borell range toutes ces monnaies à Tirida en Thrace (*Num. Chron.*, t. III, p. 112 et suiv.), ajoutant à la série une pièce qui représente, au droit une tête d'Apollon laurée, et au revers un rameau de laurier accompagné des caractères TP/HI.

A l'égard de toutes ces pièces, M. Percy Gardner propose une nouvelle théorie. Il fait d'abord observer que Borell et Millingen se sont surtout préoccupés de l'inscription, et que cependant le type du Pégase accompagnée du *coph* a une très grande importance, puisqu'il désigne clairement Corinthe comme lieu d'émission. Ensuite, il attribue à Corinthe toutes ces monnaies, à l'exception de celle qui porte la tête d'Apollon, et il interprète la légende TPIH comme la marque du Τριημιωβόλιον, c'est-à-dire d'une pièce représentant une obole et demie ou le quart d'une drachme. Cependant, il faut dire que la pesée qu'il a faite de huit monnaies portant la légende en question ne le satisfait pas ; car elle donne un résultat trop faible d'un quart environ. La tête de Méduse aurait été représentée de face, de même que la chouette sur le trihémiobolion athénien, afin que cette division de la drachme ne fût pas confondue avec d'autres petites monnaies de valeur différente, mais d'un module à peu près semblable.

Quant à la pièce qui porte la tête d'Apollon et la branche de laurier, M. Percy Gardner en fait encore un trihémiobolion, quoiqu'elle ne pèse qu'environ les deux tiers du poids cherché par lui. En raison de son style, il l'attribue à la Chalcidice.

Si on lui accorde le bénéfice de son interprétation, M. Gardner l'appliquera à d'autres légendes difficiles. Par exemple les lettres ΔI et ΔIO qui paraissent au revers d'un certain nombre de monnaies corinthiennes, représentant Pégase sur leurs deux faces, pourraient être considérées, dit-il, comme la marque du *Diobolon ;* et le poids conviendrait mieux, dans ce cas, à la valeur indiquée, que dans le cas précédent.

Le grand Δ qui occupe le revers d'une petite monnaie offrant au droit la tête de Pégase avec le Ϙ pourrait encore être l'indice du *Diobole ;* la pièce pèse plus que la précédente. Sur une pièce qui représente Bellérophon, et au revers la Chimère avec les caractères ΔI, M. Gardner fait remarquer que, par analogie, on pourrait chercher l'indication du didrachme ; mais il ajoute que le poids de cette pièce correspondrait plutôt à une drachme et demie ou à une drachme du système attique.

L'auteur est disposé à croire qu'une monnaie d'argent sur laquelle on voit au droit la tête d'Hercule de face, et au revers, un arc et un carquois croisés avec les caractères ΑΔ Я, a été, à tort, attribuée à Dardanus de Troade ; car elle diffère considérablement des autres pièces connues de cette ville, et il propose d'y voir une *Drachme* du système corinthien, sans pouvoir toutefois déterminer à quelle contrée il convient de la classer. Le poids de cette dernière monnaie (35 grains Troy) qui se retrouve à Parium de Mysie, ne saurait convenir à une drachme. Il vaudrait donc mieux chercher dans la légende un nom de ville comme Adrastea (Troade), Adrana (Mysie), Adramyttium (Phrygie), Adramittis (île près de la côte de Lycie), etc.

Quant aux espèces émises à Corinthe, nous avons un guide dans la pesée en grains Troy fournie par le colonel Leake dans ses *Numismata Hellenica.* Les didrachmes qu'il a examinés en assez grand nombre, pèsent 130, 132, 133 grains Troy. Prenons pour moyenne 132 grains.

Cela produit l'échelle que voici :

Didrachme. . . .	132	grains Troy.	8,553	grammes.
Drachme	66	—	4,2765	—
Hémidrachme. .	33	—	2,138	—
Diobole	22	—	1,424	—
Trihémiobolion.	16,1/2	—	1,068	—
Obole	11	—	0,712	—
Trihémitartémorion	4,125	—	0,267	—

Or, M. Percy Gardner trouve, après diverses expériences, pour les monnaies auxquelles il donnerait les noms suivants :

Trihémiobolion de Corinthe . .	11,2	et	9,8	grains.
Diobole.	13,	et	12,7	—
Didrachme.	60,	et	52	—

C'est là ce qui nous semble un obstacle grave à l'admission de ses conjectures, d'ailleurs fort ingénieuses, et dans les-

quelles il y a à prendre quelques bonnes idées. Nous signalons cette étude à l'attention de nos lecteurs. Il est évident qu'il faut apporter le plus grand soin à la recherche des légendes monétaires, étrangères à la géographie. On évitera ainsi des attributions qui vicient les classifications numismatiques.



MONNAIE DE CYRÈNE

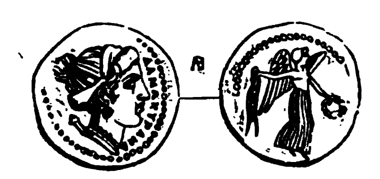
(Extrait du tome XV (nouvelle série) de la *Revue numismatique*, 1871-1877, pp. 109-110.)

Lorsque M. Ferdinand Bompois imprimait son fort intéressant mémoire intitulé *Médailles grecques autonomes frappées dans la Cyrénaïque* (Paris, 1869), un très remarquable didrachme inédit lui fut présenté, et il put en faire l'acquisition juste à temps pour en insérer la description dans un *post-scriptum*. Cette pièce représente au droit une tête imberbe munie



de cornes de bélier, accompagnée de la légende ΠΟΛΙΑΝ-ΘΕΥΣ (nom d'un magistrat) et d'une tige de Silphium. Au revers, Mercure debout, tenant un caducée, avec le pétase rejeté derrière la tête suivant le mode des Grecs et la légende ΔΑΜΩΚΥΡΑΣ. M. Bompois, pressé par le temps, ne put rechercher d'une façon complète le sens de ce dernier nom. En présentant à l'Académie des Inscriptions l'ouvrage de mon savant ami, je me suis permis de signaler à son attention cette légende si curieuse dans laquelle je crois reconnaître un surnom du dieu Mercure, considéré comme protecteur du peuple

de Cyrène. Sur une médaille de bronze, conservée au musée de Turin, le buste de Diane est accompagné de l'épithète ΔΑΜΩΚΥΡΑΝΑ, présentant au féminin le même sens. MM. Lindberg et Müller ont cru devoir diviser cette dernière inscription en deux parties et y lisaient le nom d'un magistrat, Démonax, suivi de l'ethnique abrégé de Cyrène (1). Mais la monnaie de Turin n'offre pas dans sa légende la moindre solution de continuité. Quoique j'aie vu cette pièce, je n'ai pas voulu m'en rapporter à mes souvenirs, et j'ai demandé à M. Ariodante Fabretti, conservateur du médaillier de Turin,



une empreinte que cet érudit éminent s'est empressé de m'envoyer; en sorte que je n'ai point de doute sur l'état de la légende où l'on ne lit qu'un seul mot. ΔΑΜΩΚΥΡΑΝΑ est l'équivalent féminin de ΔΑΜΩΚΥΡΑΣ. Ce sont des épithètes sacrées et politiques attribuées aux dieux protecteurs de la nation.

Le nom de Démonax se lit en toutes lettres sur un beau statère d'or de Cyrène, et l'on pouvait en chercher l'abréviation sur la monnaie de bronze du musée de Turin, qui n'a qu'une légende. Mais le didrachme de M. Bompois porte au droit le nom du magistrat Poliantheus, comme le précieux statère d'or du musée de Vienne (2) et le didrachme du cabinet de Saint-Pétersbourg (3). La légende du revers doit donc offrir autre chose qu'un nom d'homme.

(1) *Numismatique de l'ancienne Afrique*, t. I, 1860, p. 55, nº 236 et p. 73.
(2) *Ibid.*, t. I, p. 49, nº 191.
(3) *Ibid.*, t. I, p. 45, nº 142.

PÉLOPS ET HIPPODAMIE

MÉDAILLON DE SMYRNE.

(Extrait du tome XV (nouvelle série) de la *Revue numismatique*, 1874-1877, pp. 117-123.)



Lorsque M. Philippe Margaritis, professeur à l'École des Beaux-Arts d'Athènes, a bien voulu me faire voir ses collections, je lui avais signalé la présence du nom de Pélops sur un grand bronze d'Antonin qu'il venait d'acheter en passant à Naples. La forme sommaire du *Catalogue* qu'il publie ne comportant pas de développements, je crois pouvoir, avec utilité, donner quelques renseignements au sujet d'une médaille précieuse, connue depuis longtemps à la vérité, mais d'une manière bien incomplète.

Il en existe un exemplaire au Cabinet des médailles ; Mionnet l'a décrit en 1808, dans le IIIe volume de son corps d'ouvrage (p. 230, n° 1289) :

Α.ΚΑΙ.ΤΙ.ΑΙ.ΑΔΡ.ΑΝΤΩΝΕΙΝΟϹ. Tête laurée d'Antonin le Pieux, à droite.

℞. .... ΑΝΕΘΗΚΕ CΜΥΡΝΑΙΟΙC. Figure casquée dans un bige, donnant la main à une femme voilée et vêtue de la stola. Æ. 12.

Il faut dire que la pièce est fort mal conservée, que son flan est tout couvert d'aspérités ; c'est ce qui explique comment on peut, par suite d'une illusion, voir la crista d'un casque au-dessus de la tête, véritablement nue, du personnage masculin.

En 1828, Sestini, publiant le catalogue de la collection de M. Wiczay, à Héderwar, y inséra la description d'une monnaie semblable, provenant du cabinet du comte Ubaldo Bellini, d'Osimo (t. II, p. 194, n° 82).

ΑΥΤ ΚΑΙ ΤΙ ΑΙ ΑΔΡΙ ΑΝΤΩΝΕΙΝΟC. Tête laurée sans paludamentum.

℞. .... ΠΕΛ... C. ΑΝΕΘΗΚΕ CΜΥΡΝΑΙΟΙC. Homme vêtu du paludamentum, debout dans un char traîné par deux chevaux, tenant une haste de la main gauche, et portant la droite vers une femme voilée debout.

Sestini ajoute cette note : « Un medaglione simile esiste nel museo Parigino, descritto da Mionnet, e tanto in questo che nel nostro, il nome di quello che lo dedica agli Smirnei resta indeciso, vien rappresentato Antonino Pio che dà la mano a Faustina, già salita nell' istesso cocchio. »

Comme il donne la figure du médaillon (pl. XIX, n° 9), on pouvait déjà reconnaître que les caractères ΠΕΛ ne font pas partie de la légende circulaire, et que le personnage debout dans le char ne représente pas Antonin.

Je crois bien, quant à ce dernier détail, que telle était l'opinion de Mionnet ; car dans le VI° volume de son *Supplément*, imprimé en 1833, tout en reproduisant la description fournie par Sestini, il ne fait pas mention de Faustine (p. 342, n° 1703).

On voit, toutefois, par ce résumé, que les deux célèbres numismatistes ne s'étaient préoccupés, à aucun degré, de l'explication des caractères ΠΕΛ tracés dans le champ du revers, et qui, même sur l'exemplaire défectueux du Cabinet des mé-

dailles, se reconnaissent d'une manière suffisante pour attirer l'attention. Et cependant ces caractères ainsi placés près d'un personnage héroïque porté dans un char, rappellent énergiquement la légende d'une autre monnaie dont le savant Eckhel avait donné une bonne leçon, et dont la valeur n'a pas échappé à des antiquaires plus récents. Nous y reviendrons plus loin.

Quoi qu'il en soit, le grand bronze de M. Margaritis lève tous les doutes; il permet d'établir enfin complètement la description du type et de fixer le sens des légendes.

ΑΥ ΚΑΙ ΤΙ. ΑΙ. ΑΔΡΙ ΑΝΤΩΝΕΙΝΟϹ. Tête laurée d'Antonin tournée à droite.

℟. **ΘΕΥΔΙΑΝΟϹ ϹΤΡΑΤ ΑΝΕΘΗΚΕ ϹΜΥΡΝΑΙΟΙϹ.** Héros muni d'un chlamydion, la main gauche posée sur une haste, debout dans un char nuptial, près d'une femme voilée, à laquelle il donne la main droite. Dans le champ, près de la figure masculine, **ΠΕΛΟΨ**. Æ. 35 millim.

C'est le Ψ terminal de Πέλοψ que Sestini avait pris pour un *sigma* lunaire.

Quoique le nom d'Hippodamie ne se trouve pas écrit sur le médaillon comme il l'est avec celui de Pélops, **ΓΕΛΟΨ**, **ΙΓΟΔΑΜΟΑ** et **ΙΓΓΟΔΑΜΕΑ** sur le vase célèbre du Musée de Naples (1), et sur la belle amphore donnée au Musée d'Arezzo par M. Aliotti et publiée par M. R. Kekulé (2), le sujet n'est pas douteux. Le fils de Tantale, après avoir, grâce à la trahison de Myrtile, vaincu Œnomaüs dans la course de Pise, prend possession d'Hippodamie, prix de la lutte (3). Le cos-

(1) Dubois-Maisonneuve, *Introduction à l'étude des vases antiques*, 1817, pl. XXX. — Inghirami, *Monumenti etruschi*, 1824, t. V, pl. XV. — *Denkmæler und Forsch.*, de Gerhard, 1853, pl. LV. — Au lieu d'ΙΠΟΔΑΜΟΑ, M. Heydemann lit sur le vase de Naples, ΙΠΟΔΑΜΕΙΑ, leçon plus naturelle, *Die Vasensamml. des Mus. naz. zu Neapel.*, 1872, n° 2200. Ici Pélops porte le costume lydien, comme il convient au fils de Tantale. Le médaillon de Smyrne, lui donne l'aspect purement héroïque conforme aux idées grecques.

(2) *Monumenti dell' Inst. archeol.*, vol. VIII, pl. III, et mémoire dans les *Annali dell' Inst. arch.*, 1864, t. XXXVI, p. 83.

(3) Οὗ γενομένου Πέλοψ Ἱπποδάμειαν ἔσχε, comme le dit le scoliaste de Pindare en terminant le récit de cette aventure. Edit. Bœckh, 1811, t. II, 1re partie, p. 40.

tume de cette dernière, l'attitude du νυμφίος qui lui donne la main ne peuvent pas nous laisser d'hésitation ; le caractère nuptial de la composition est évident. C'est là ce qui avait entraîné Sestini à chercher sur la monnaie d'Antonin l'image de Faustine la mère.

Il faut remarquer que Theudianus était préteur à Smyrne à l'époque du mariage de Marc-Aurèle et de Faustine la jeune. Son nom se trouve au revers de grands bronzes sur lesquels la légende ΑΥΡΗΛΙΟC ΚΑΙCΑΡ accompagne la tête nue du fils adoptif d'Antonin, et sur des petits bronzes à la légende ΦΑΥCΤЄΙΝΑ CЄΒΑCΤΗ (1). Eckhel a fait remarquer que la jeune Faustine portait le titre d'Auguste alors que son mari n'était encore que César (2). Les pièces qui viennent d'être mentionnées sont certainement frappées dans le temps où fut émis le médaillon au type de Pélops. Doit-on en conclure que le préteur Theudianus a voulu, par ce type, faire allusion aux noces impériales ? Cela semble difficile, car la comparaison établie entre le bon Antonin et le cruel Œnomaüs aurait paru bien étrange. A coup sûr, Pélops, l'éponyme du Péloponnèse, était pour toute la Grèce une figure très révérée. Mais la tricherie à laquelle il avait eu recours pour obtenir Hippodamie ne pouvait, sans injure, être rappelée au moment du mariage de Marc-Aurèle.

D'un autre côté, il serait sans doute trop hardi d'attribuer un caractère satirique au type que nous étudions. Theudianus était un Levantin, et ne pouvait pas avoir eu de prétentions à la main de la jeune princesse, comme s'il eut appartenu à quelque grande famille de Rome. Le temps des Avidius Cassius et des Pescennius Niger n'était pas encore venu.

(1) Mionnet, *Description*, t. III, p. 231, nos 1296, 1297, et p. 233, nos 1309 et 1310. — *Suppl.*, t. VI, p. 343, no 1707. Cette dernière pièce ne diffère pas de celle qui, dans le corps d'ouvrage, est classée sous le no 1296. Le rédacteur du Catalogue de la collection Tiepolo, qui a induit Mionnet en erreur, avait lu au lieu du nom un peu insolite du préteur ΘЄΥΔΙΑΝΟC, le nom plus commun ΛΟΥΚΙΑΝΟC qu'il faut, je crois, rayer de la liste des magistrats de Smyrne. Voy. *Mus. Theupoli antiq. num.*, Venise, 1736, p. 906.

(2) *Doctrina*, t. VII, p. 77.

Le monument dont j'ai précédemment dit un mot, et qu'il me reste à indiquer d'une manière plus précise, est une pièce d'argent (probablement un didrachme à en juger par son module), frappée dans la ville d'Himéra de Sicile, et que Torremuzza avait vu entre les mains de Pietro Panepinto, à Camarata (1). Elle représente, sur l'une de ses faces, un bige conduit par un personnage devant lequel est inscrit un mot que le savant Sicilien avait lu ΓΕΛΟΝ ; ce qui lui faisait croire que la monnaie avait été fabriquée en mémoire de Gélon de Syracuse. Mais Eckhel a trouvé dans la collection du prince de Waldeck un exemplaire de la même monnaie, « in quo pro prætensa illa epigraphe *planissime* legitur ΓΕΛΟΨ, haud dubie urbis magistratus (2). » Cavedoni n'admet pas que ce nom soit celui d'un magistrat ; il pense que le bige conduit par le héros Pélops fait allusion aux jeux olympiques pour lesquels les villes de la Sicile, et en particulier Himéra, montraient tant d'ardeur (Pind., *Olymp.* XII, v. 2) (3), et auxquels le nom de Pélops se trouvait rattaché. En effet, nous lisons dans la première Olympique :

τὸ δὲ κλέος
τηλόθεν δέδορκε τᾶν Ὀλυμπιάδων ἐν δρόμοις
Πέλοπος (4).

M. Julius Friedlænder, avait, il y a quelques années, étudié la monnaie d'Himéra dans la collection Waldeck, à Arolsen, et se proposait d'en donner la figure dans la seconde partie des ***Beitræge zur ælteren Münzkunde*** qu'il publiait avec M. Max Pinder (5). Le savant conservateur du médaillier de Berlin avait, à son tour, constaté la vérité du nom de ΠΕΛΟΨ qui ne saurait plus faire de doute. On sera certainement d'avis que le médaillon de M. Margaritis apporte un nouvel argument à l'appui de l'explication proposée par Cavedoni. Au temps

(1) *Sicil. vet. nummi*, 1781, p. 34, et pl. XXXV, nº 7.
(2) *Doctrina*, t. I, p. 213.
(3) *Spicilegio numismatico*, Modène, 1838, p. 27.
(4) Pind., *Carm.*, édit. Bœkh, t. I, p. 7. *Olymp.*, I, v. 93-95.
(5) *Voir* l'article de M. Papasliotis, *Pelops auf Kunstdenkmælern* dans les *Denkm. und Forsch.*, de Gerhard, 1853, col. 62.

d'Eckhel, de Sestini, de Mionnet, les numismatistes demeuraient étrangers à l'étude de la céramographie, et se trouvaient privés de renseignements précieux pour l'intelligence des types qu'ils avaient à décrire. Il est vrai qu'alors la céramographie n'avait pas atteint le degré de richesse auquel elle est parvenue de nos jours. La paléographie aussi a fait de grands progrès, et il n'est plus permis de prendre pour un *gamma* le *pi* antique à la haste courte.

Les monnaies antiques doivent être maintenant rapprochées des monuments figurés de toutes les classes. Il faut montrer la voie aux archéologues que leur défaut de connaissances numismatiques condamne à n'appliquer à l'intelligence des compositions antiques que des notions chronologiques extrêmement vagues, et à n'entrevoir les questions d'iconographie qu'à travers un brouillard épais.



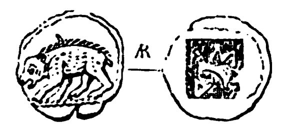
MANTINEA D'ARCADIE

(Extrait du tome XV (nouvelle série) de la *Revue numismatique*,
1874-1877, pp. 166-168.)

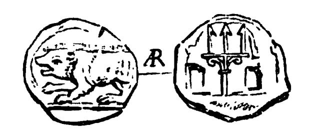
Mionnet, dans le tome VI de sa *Description* (1813), donne une petite monnaie d'argent du troisième module, qui a pour types un ours marchant à gauche et, au revers, un dauphin accompagné de deux caractères dans lesquels il voyait ΣA. En conséquence, il avait ajouté cette note : « forte Same Cephalleniæ » (p. 631, n° 130). En 1828, Cadalvène inséra dans son *Recueil de médailles grecques* la description d'une pièce de même module représentant, à ce qu'il croyait, une *truie* marchant à gauche, et, au revers, trois glands dans un carré creux (p. 206). Il attribuait cette monnaie à Mantinea d'Arcadie. « Elle serait, ajoute-t-il, demeurée encore longtemps classée parmi les incertaines, si une médaille absolument semblable du Cabinet de M. Burgon, avec la légende MAN, n'en eût indiqué l'origine. » Les trois glands, disait encore notre savant ami, font allusion à la dévotion des Mantinéens pour Neptune, auquel ils avaient élevé un temple magnifique près d'un bois fort épais, planté de chênes, qu'ils nommaient *Pelagus* (Pausanias, l. VIII, c.xi, 1, 5).

En 1845 (*Annal. de l'Inst. arch.*, t. XVII, p. 102) et en 1860 (*Revue num.*, t. V, p. 99), M. de la Saussaye s'est occupé de la

première de ces deux monnaies dont il a donné la figure en



la rapprochant d'une autre pièce au type de l'ours publiée par M. le général Fox (*Engravings of unedited Greek coins,* p. 26, nº 102, pl. IX) avec attribution à Mantinea. M. de la Saussaye



faisait remarquer que la première de ces monnaies porte en réalité les caractères MA qui conviennent à Mantinée aussi bien que le dauphin. Le général Fox n'avait ajouté aucune note à sa description; mais il est évident que le type du trident avait, dans son esprit, complètement tranché la question en faveur de Mantinée, et avait dû lui montrer combien était ingénieuse la conjecture de Cadalvène touchant la signification des glands de chêne. Tout récemment M. le lieutenant d'artillerie E. Petmesas, de l'armée hellénique, a bien voulu me faire voir un groupe de monnaies d'argent trouvées près de Tégée d'Arcadie, et qui comprenait, outre un assez grand nombre de jolies monnaies à la légende ARKAΔIKON, quelques pièces qui attirèrent particulièrement mon attention.

C'était d'abord, une monnaie au type de l'ourse à gauche, offrant au revers un dauphin accompagné des lettres MA, conforme à la vignette ci-dessus. Puis une pièce, de plus grand module, encore au type de l'ourse à gauche, et présentant, au revers, trois glands de chêne accompagnés des caractères MA; le tout renfermé dans un creux triangulaire. Enfin un certain nombre de petites monnaies ayant pour type, au droit un gland; au revers un grand M accompagné des caractères MAN; type que M. le colonel Leake (*Numismata hellenica,*

1856, p. 69, *Eur. Gr.*) a déjà indiqué d'après un exemplaire appartenant au British Museum.

Il résulte de l'examen de la trouvaille recueillie par M. E. Petmesas, que la pièce d'argent aux types de l'ourse et du dauphin doit certainement être d'origine arcadienne, comme l'a conjecturé M. de la Saussaye, et que les pièces au revers desquelles figurent trois glands représentent aussi une ourse et non une truie. Toutes les pièces qui composent le groupe sont inséparables. Pour ce qui est de l'ourse, c'est bien à Callisto, ainsi que, dès 1845, M. de la Saussaye l'avait indiqué, que ce type fait allusion. La métamorphose de la mère d'Arcas, le héros éponyme de l'Arcadie, se montre ainsi comme un mythe fort anciennement accrédité; car la forme très antique des caractères qui se lisent sur les pièces portant au revers le dauphin et les glands, nous conduit au temps d'Æschyle.



ICHNÆ DE MACÉDOINE

(Extrait du tome XV (nouvelle série) de la *Revue numismatique*, 1874-1877, pp. 168-169.)

M. le baron de Prokesch-Osten a publié dans la *Revue* (1860, pl. XII, n° 3, p. 268), une monnaie d'argent qu'il attribue à Thermé de Macédoine en raison du ⊙ qui est placé devant le cheval que conduit par la bride un guerrier casqué et à pied. Il est fort possible, en effet, que le ⊙ soit un caractère, et l'initiale du nom de la ville. Dans tous les cas, cette monnaie doit être rapprochée d'une pièce de même module, offrant les mêmes types, qui a été récemment découverte par M. Paul Lambros, et a été cédée par lui au musée Britannique. Cette monnaie offre la légende ИOA[ ]XI. Devant le casque du guerrier, un trou a été pratiqué pour suspendre la pièce, employée comme ornement. Ce trou occupe la place d'une lettre que M. Lambros suppose être un N ; en conséquence, il pense que la légende complète était IXNAON, et qu'elle appartient à Ichnæ de Macédoine.

Hérodote (liv. VII, 123) raconte que la flotte de Xerxès se rendit à Thermé, à Syndus et à Chalestré sur le fleuve Axius qui sépare la Mygdonie de la Bottiéide, et il ajoute que les villes d'Ichnæ et de Pella sont situées dans la partie étroite de ce pays qui borde la mer. Pline (lib. IV, 10) donne le même renseignement dans son style concis : « Mox in ora Ichnæ, fluvius Axius ». Étienne de Byzance enregistre une fable étymo-

logique fondée sur le sens d'Ἴχνος (trace, pas) et nous fournit l'ethnique qui était Ἰχναῖος, ethnique dont la médaille donnerait une forme antique ou empruntée au dialecte attique. En définitive, Ichnæ était située fort près de Thermé, et la communauté de type qui paraît avoir existé entre ces deux villes n'aurait rien d'extraordinaire. On voit donc que la conjecture de M. Paul Lambros se présente dans les conditions les plus sérieuses.



MARQUES MONÉTAIRES

DE LA TÉTRARCHIE.

(Extrait du tome XV (nouvelle série) de la *Revue numismatique*, 1874-1877, pp. 169-173.)

M. Josef von Kolb, de Linz, a fait une découverte des plus intéressantes qu'il a consignée dans une courte note, en attendant qu'il puisse l'exposer avec des développements qu'amènera sans doute la continuation de ses études sur la numismatique romaine des bas temps ; sujet dont il s'occupe particulièrement (1).

Voici ce dont il s'agit. Tous les numismatistes connaissent les petits bronzes de Dioclétien et de Maximien-Herculius au revers desquels on lit CONSERVATOR AVGG. Le dieu tutélaire que représente ces pièces varie. Sur les monnaies de Dioclétien, c'est Jupiter devant qui l'empereur accomplit la cérémonie de la libation ; sur les monnaies de Maximien, Hercule remplace Jupiter. Outre la légende, ces pièces portent une lettre numérale, tantôt placée dans le champ, tantôt précédant ou suivant la marque XXI de l'exergue. Mais avec la lettre numérale qui se rapporte au rang de l'officine et la marque XXI, indice de valeur, ces monnaies offrent encore un certain nombre de lettres, qui ont été plus ou moins exactement recueillies, mais dont on ne comprenait pas le sens.

(1) Le travail de M. Josef von Kolb, qui a pour titre : *Entræthselte Siglen auf Münzen Diocletians und Maximians*, Wien, 1874, est extrait de la *Numismatische Zeitschrift* publiée par M. le Dr Karabacek.

Occo, dans son édition d'Augsbourg (1601), donne un petit bronze de Maximien au type indiqué, portant à l'exergue XXI B KOΥ (1). Joseph de France décrit un Dioclétien avec XXI BI et un Maximien avec Γ XXI ΔI (2). Dans le livre de Banduri nous trouvons deux Dioclétien avec XXI O et A XXI Γ et un Maximien avec XXI B KOΥ (3). Tanini, dans son supplément à Banduri, nous fournit un Maximien avec XXI A HP (4). Mionnet, dans ses diverses éditions de la *Rareté des médailles romaines*, a consigné pour Dioclétien : « Dans le champ quelquefois B *vel* Γ ; à l'exergue, XXI BI, *vel* Γ XXI BI, *vel* XXI Γ BI, *vel* XXI BO, *vel* XXI IO. » On rencontre encore de ces marques dans les catalogues des collections Neumann, Wiczay, Lavy, Wellenheim, Senckler et autres. Ramus qui ne trouvait pour Dioclétien, dans le Musée de Copenhague, que la marque B XXI O, a eu le premier l'idée d'un classement méthodique pour les marques observées sur les petits bronzes de Maximien qu'il range d'après la lettre numérale : A XXI HR —B XXI KOV—Γ XXI AL (5).

Il est vrai que la leçon qu'il adopte n'est pas toujours correcte ; mais il ne faut pas oublier qu'on ne peut copier exactement que ce qu'on lit, et qu'on ne lit que ce que l'on comprend.

Les auteurs qui viennent d'être cités n'ayant pas saisi le sens des marques qu'ils avaient sous les yeux, les ont transcrites au hasard; ils ont pris certaines lettres pour d'autres; ce qui est d'autant moins extraordinaire qu'à l'époque de la Tétrarchie la forme des caractères est singulièrement décomposée. Si donc M. Kolb s'en était tenu aux ouvrages imprimés, il est probable que nous aurions perdu le bénéfice de son interprétation; et c'est pour bien montrer l'état du terrain qu'il avait à déblayer que nous avons cru devoir faire le petit exposé qui précède.

(1) *Impp. Rom. numismata*, p. 521.
(2) *Num. cim. cæs. reg. Austr.*, 1755, p. CXL et CXLIII.
(3) *Num. imp. rom.*, 1718, t. II, p. 27 et 69.
(4) *Suppl. ad Bandurii num.*, Rome, 1791, p. 212.
(5) *Catal. num. vet. Mus. reg. Daniæ*, Copenhague, 1816, part. II, vol. II, p. 187 et 196.

M. Kolb s'est adressé aux monuments originaux ; il a eu la bonne inspiration de les étudier dans leur ensemble, sans séparer les marques des types ; puis, en possession de certains résultats bien avérés, il a pu corriger les lectures de ses devanciers ; et il est parvenu à composer les tableaux suivants :

Pour Dioclétien :

XXI A . I	A . XXI . I	$\frac{\text{A}}{\text{XXI}}$. I
XXI B . O	B . XXI . O	$\frac{\text{B}}{\text{XXI}}$. O
XXI Γ . BI	Γ . XXI . BI	$\frac{\Gamma}{\text{XXI}}$. BI

Pour Maximien :

XXI A . HP	A . XXI . HP	$\frac{\text{A}}{\text{XXI}}$. HP
XXI B . KOΥ	B . XXI . KOΥ	$\frac{\text{B}}{\text{XXI}}$. KOΥ
XXI Γ . ΛI	Γ . XXI . ΛI	$\frac{\Gamma}{\text{XXI}}$. ΛI

Laissant de côté la marque de valeur XXI, la lettre numérale d'atelier qui lui a servi à ordonner la série, M. Kolb obtient ce double reliquat : I — O — BI, et HP — KOΥ — ΛI ; c'est-à-dire une transcription grecque des surnoms *Jovius* et *Herculius*.

Faisons remarquer que les écrivains grecs qui donnent à Maximien son surnom, pour le distinguer de Galerius, ne le traduisent pas par Ἡράκλειος, mais le transcrivent Ἑρκούλιος (1). Quant à Dioclétien dont le nom se reconnaissait facilement, on ne lui donne pas son surnom dans les récits. Toutefois, ce surnom se lit sur les médailles à légendes latines, dans les inscriptions, et il devait être, non pas traduit par Διοκλῆς, mais

(1) V. par ex. Pæanii *Metaphr. Eutropii rom. hist.*, IX, 20, 27, 28, etc. — Aurel. Victor dit en parlant de Maximien : *Huic postea cultu numinis, Herculei cognomentum accessit, uti Valerio* (*Diocletiano*) *Iovium.*

transcrit 'Ἰόβιος, comme on transcrivait le nom de Jovien 'Ἰοβιανός (1).

Ainsi donc la conjecture de M. Kolb n'est pas seulement ingénieuse, elle est en accord avec les données critiques. D'ailleurs si, d'un côté, elle dénote une remarquable sagacité de la part de celui qui l'a proposée, elle est, d'un autre côté, tangible pour les moins exercés. Il demeure donc acquis que sur ces petits bronzes qu'à leur aspect oriental M. Kolb juge émis dans la ville de Serdica de Mœsie, les surnoms des deux empereurs Jovius et Herculius se trouvaient divisés chacun en trois parties correspondantes aux lettres de numération.

Nous avons déjà eu occasion de faire remarquer que sur la monnaie de la Tétrarchie à Rome, les signes du foudre et de la massue placés à l'exergue avec l'indice de ville et la lettre numérale, représentaient les surnoms impériaux (2).

M. Kolb rapproche les mots qu'il a découverts, dans l'exergue des petits bronzes, de la légende des médaillons de Dioclétien et de Maximien : MONETA IOVI ET HERCULI AVGG. Sa comparaison est fort naturelle ; dans les signes qui occupent l'exergue des petits bronzes, le mot *moneta* est sous-entendu. On s'étonne en voyant qu'un érudit aussi éclairé que l'était Spanheim ait pu considérer, dans la légende des médaillons, les mots IOVI et HERCVLI comme des datifs, et lire *Augustis* dans AVGG, au lieu de *Augustorum* (3). Eckhel avait bien su trouver l'unique et véritable sens de cette légende. La répartition des syllabes I-O-BI, HP-KOΥ-ΛΙ sur les trois monnaies est sans doute fort singulière. Mais il me sera permis à cette occasion de rappeler deux petites bases de sta-

(1) Sozomeni *eccl. hist.*, IX, 4, 7, le nom du préfet du prétoire Jovius, 'Ἰόβιος. — Suidas, 'Ἰόβειοι καὶ Ἑρκούλειοι, ὀνόματα τάξων· τάγματα γάρ τινα δαίμονος ἐπώνυμα. 'Ἰόβις γὰρ παρὰ 'Ἰταλοῖς ὁ Ζεύς, Ἑρκούλιος δὲ ὁ Ἡρακλῆς. Que ce fragment doive être attribué à Eunape, comme l'a pensé Boissonade, ou à un autre auteur, il est certain qu'il ne montre pas une grande science du latin. —Cf. Sozom., lib. VI, cap. 6. — Quant à 'Ἰοβιανός, *V.* Socratis *Eccles. hist.*, III, 22. — Sozomène, Suidas.

(2) *Rev. num.* 1866, t. XI, p. 160. *Rech. sur les ateliers monét.* — P. 107 du présent volume.

(3) *Les Césars de Julien*, 1683. p. 121-122.

tuettes que j'ai fait connaître il y a quelques années, et sur lesquelles on lit la formule V. S. L. M. (votum solvit libens merito) disposée de façon que deux des caractères sont gravés sur une base et deux autres sur la seconde base (1).

(1) *Comptes rendus des séances de l'Acad. des Inscriptions et belles-lettres*, 1868, p. 433. — P. 272 du présent volume.



Vase cypriote avec face humaine. Observations sur une erreur de M. Schliemann.

(Extrait du tome II (4[e] série) des *Comptes rendus de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, 1874, pp. 94-95.)

M. de Longpérier présente à l'Académie un de ces vases cypriotes réputés les plus anciens spécimens de l'art du potier: c'est une amphore à panse ovoïde allongée, munie latéralement de deux anses très simples, terminée par un col court, large et droit, portant à l'extérieur les traits d'une tête humaine.

L'Académie, dit M. de Longpérier, a, plusieurs fois déjà, entendu parler des vases d'argile recueillis par M. Schliemann dans ses fouilles d'Asie Mineure, et elle connaît la singulière théorie suivant laquelle bon nombre de ces vases seraient décorés d'un masque de chouette grossièrement modelé. Je me suis élevé contre cette opinion, qui me paraît en contradiction avec les monuments que nous connaissons dans les collections publiques et particulières. Notre confrère M. P. Paris a signalé des vases de terre, trouvés en Champagne dans des sépultures où se rencontraient des armes de pierre polie, et dont le col portait un masque humain. M. le professeur Berendt, de Kœnigsberg, a publié un recueil de vases semblables, découverts dans les environs de Dantzig.

L'Académie a sous les yeux un vase cypriote qui va figurer à l'exposition du palais du Corps législatif. C'est un travail d'une très haute antiquité; le col du vase est, comme on voit, décoré d'un masque humain, *avec oreilles humaines;* ce der-

nier détail apparaît également dans les vases de la collection Schliemann, nous le savons maintenant par les photographies.

M. de Longpérier affirme qu'il n'y a rien, sur aucun des monuments qui viennent d'être énumérés, qu'on puisse considérer comme l'image d'une chouette.

Je n'aurais pas apporté, dit-il, ce vieil échantillon de l'art cypriote, si l'illusion de M. Schliemann n'intéressait que l'explication de vases au sujet desquels les véritables archéologues, tant en France qu'en Allemagne, ne se sont pas trompés. Mais on a essayé d'altérer le sens donné par la philologie à d'anciens textes, et il est bon de montrer sur quels arguments fragiles on s'était appuyé. L'erreur de M. Schliemann tient à ce qu'il ne possède pas une connaissance suffisante des monuments recueillis antérieurement à ses trouvailles. Une étude comparative offre toujours le moyen le plus sûr de dissiper les illusions que fait naître l'appréciation des monuments isolés.



Vase de bronze trouvé dans la Sienne.

(Extrait du tome II (4e série) des *Comptes rendus de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, 1874, pp. 110-112.)

M. Quesnault, ancien sous-préfet de Coutances, a chargé notre savant confrère M. Léopold Delisle de mettre sous les yeux des membres de l'Académie trois photographies représentant, sous divers aspects, un vase de bronze trouvé dans la Sienne, sur le territoire de la commune d'Urville (arrondissement de Coutances), et qui a été acquis pour le musée de Coutances par les soins de M. Quesnault. Le poids de ce vase est d'environ 1 kilogramme, sa contenance de 1 litre et demi; sa longueur, y compris le manche, de 31 centimètres; sa hauteur de 10, son diamètre de 18. C'est au nom de M. Delisle que je présente ces photographies à l'Académie, en ajoutant quelques remarques sur l'objet dont la découverte nous est ainsi obligeamment signalée.

Le vase de bronze trouvé près d'Urville est un ustensile culinaire, une casserole, pour l'appeler par son nom. Cette casserole est exécutée avec un très grand soin, sa forme est très élégante; tous ses détails sont exécutés avec une finesse remarquable. Le manche, large et mince, porte l'estampille du fabricant PVDES · F (*Pudens*, avec *anousvara* sur l'E. *fecit* (1). Le nom de *Pudens* se trouve imprimé sur des vases

(1) Voy. le travail intitulé : *De l'anousvara dans la numismatique gauloise* (*Revue numismatique*, 1864, t. IX, p. 333 et suiv.) — P. 57 du présent volume.

de terre rouge, recueillis dans les Gaules et dans la Grande-Bretagne.

Le fond du vase présente sur sa face extérieure une série de filets circulaires concentriques d'un si grand relief qu'ils sont presques cylindriques ; ces filets ont été pris dans la masse du métal fondu et ont été exécutés à l'aide du tour. Ce ne sont pas là des ornements, placés sur une partie de vase où leur présence n'est nullement nécessaire. Mais les sillons profonds qui les séparent avaient pour utilité de diminuer considérablement le poids de l'ustensile sans diminuer sa force de résistance, qui profitait de toute l'épaisseur des filets ménagés en relief, et, d'ailleurs, fort rapprochés les uns des autres.

Il serait possible aussi, quoique à cet égard on ne doive rien affirmer, que les anciens, qui ont fait empiriquement tant de découvertes scientifiques, aient reconnu que l'accroissement de surface produit par le développement de ces petits cylindres aidait à l'absorption d'une plus grande quantité de chaleur dans un temps donné ; en d'autres termes, hâtait l'échauffement du liquide ou des corps placés dans le vase lorsqu'il était sur le feu.

Quoi qu'il en soit, ces filets se retrouvent dans d'autre casseroles exactement semblables pour la forme à celle dont nous avons l'image sous les yeux.

La découverte de ce vase dans les environs de Coutances ne suffit pas pour lui attribuer une origine septentrionale. Cette remarque s'appuie sur des observations antérieures. J'ai pu, en 1867, classer dans la galerie de l'histoire du travail, à l'Exposition universelle, deux casseroles semblables qui, toutes deux, portaient une même estampille contenant le nom du fabricant DRACCIVS · F. Or, l'un de ces ustensiles avait été trouvé à Villeurbanne (Isère), l'autre à Corseul (Côtes-du-Nord) (1). Ces vases, recueillis sur des points si distants, in-

(1) M. R. Mowat, ayant lu un compte rendu de cette communication, avertit postérieurement l'auteur des recherches qu'il a faites sur la provenance du poêlon de Draccius, conservé au musée de Rennes, avec mention de Corseul.

diquent nécessairement que les produits du bronzier Draccius étaient transportés par le commerce, soit du nord au midi, soit du midi au nord. Il pouvait en être de même pour les produits du fabricant Pudens. Il faut ajouter, comme détail intéressant, que les casseroles recueillies près d'Urville et à Villeurbanne ont été étamées à l'intérieur; procédé d'invention gauloise, au dire de Pline, qui cite à ce sujet la ville d'Alise et les Bituriges (xxxiv, 48). Il se pourrait que Pudens et Draccius aient travaillé dans le centre de la Gaule.

Le vase provient de la célèbre collection du président de Robien, et peut avoir été trouvé en Bretagne, sans qu'on doive préciser davantage.



Masque de terre-cuite de ronde-bosse, d'art carthaginois, de haute antiquité.

(Extrait du tome II (4e série) des *Comptes rendus de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, 1874, pp. 206-208.)

J'ai reçu aujourd'hui même une lettre de M. Antoine de Villefosse, datée de Constantine, le 18 juillet, et accompagnée de photographies représentant un objet antique d'un si haut intérêt que je crois devoir en faire à l'Académie communication immédiate.

Voici d'abord la lettre : « Permettez-moi de vous adresser la photographie d'un monument dont la provenance et le caractère offrent un intérêt tout particulier. Il a été découvert à Carthage dans les citernes de la Malqâ, et appartient à M. Villedou, vice-consul de France à Sousa (Tunisie). C'est un masque de terre-cuite peint en rouge. La couleur est enlevée en quelques endroits, ce qui permet d'en constater l'épaisseur ; elle s'écaille facilement. Les cheveux, qui retombent en larges nattes le long du cou, sont peints en noir ainsi que les sourcils. Les oreilles sont percées chacune de six trous, trois en haut, trois en bas. Ils servaient probablement à suspendre des pendants ou d'autres ornements. Il n'en était pas de même des autres trous, beaucoup plus grands, qu'on observe autour du masque et qui sont au nombre de sept : trois à la partie supérieure de la tête, un au-dessus et un au-dessous de chaque oreille ; ils étaient destinés à fixer le masque. Il me semble qu'il faut y voir un masque funéraire plutôt que

l'image d'une divinité ; en tous cas, le caractère de la figure est très particulier et se rapproche beaucoup des types du tombeau corinthien dont vous avez donné une si excellente reproduction dans votre *Musée Napoléon III*. La hauteur de cette terre-cuite est de $0^m,19$ et la plus grande largeur est de $0^m,13$; ce ne sont pas tout à fait les dimensions de la figure humaine. La photographie ci-jointe a été faite par mon compagnon de voyage, M. de Laurière. »

Les mesures indiquées par M. de Villefosse me paraissent constituer un obstacle assez grave à la classification de cette terre-cuite parmi les masques funéraires, genre de monuments, du reste, très connus dans les collections d'antiquités, mais dont les dimensions sont ordinairement plus grandes. Si l'on déduit, en effet, la hauteur du cou des $0^m,19$ donnés, il resterait à peine $0^m,15$ pour la portion qui aurait dû servir à recouvrir la tête du mort : et cette dimension est insuffisante. D'un autre côté, nous connaissons des masques soit en métal, soit en terre-cuite, qui représentent des divinités.

Mais ce qui est incontestable, c'est que nous nous trouvons, pour la première fois, en présence d'un monument de ronde-bosse appartenant à l'art carthaginois de la haute antiquité. Quelques petites images gravées en tête de stèles d'une époque relativement récente ne pouvaient nous en donner une idée. Comme il était facile de le prévoir, du reste, ce spécimen de l'art carthaginois offre tous les caractères de l'art phénicien des hautes époques. Nous comparons d'abord ce masque aux têtes que les pierres gravées phéniciennes et juives nous présentent, dans des proportions presque microscopiques, mais cependant très appréciables. Le rapprochement s'établit encore mieux avec celles des grandes sculptures cypriotes que, dans le classement de ces monuments, nous avons attribuées à la période phénicienne, précédant les périodes où l'influence des Assyriens, des Égyptiens et des Grecs s'est fait tour à tour sentir dans l'art de cette île de Cypre, conquise ou colonisée par tant de peuples.

Je mets ici en regard de la photographie exécutée par

M. de Laurière, celles de deux sculptures cypriotes recueillies par M. Cesnola. On pourrait trouver des analogues encore plus marqués ; je prends ce que j'ai sous la main. Quant à la coloration du visage en rouge, elle existe non pas seulement dans les figures du grand tombeau corinthien de Ceri, que M. de Villefosse rappelle si justement, mais encore dans d'autres sculptures de travail asiatique. Je me contente de rappeler ici cette curieuse tête peinte en rouge avec chevelure noire que notre regretté confrère Charles Texier avait achetée près d'Édesse en Mésopotamie, non loin de la rive gauche de l'Euphrate, qu'il avait donnée à Berger de Xivrey, et qui, léguée à mon excellent ami Brunet de Presle, a été donnée finalement par lui au Musée du Louvre en 1864. Je l'ai publiée dans le *Musée Napoléon III*, pl. VI. Un simple masque de terre-cuite ne peut pas donner une idée complète de l'art carthaginois, si on l'envisage isolément ; mais si nous le comparons aux terres-cuites de la Phénicie, nous reconnaîtrons une analogie, une similitude de travail qui nous suffira pour attribuer aux monuments de pierre, de marbre, de bronze exécutés à Carthage, le style des monuments de même matière que les Sémites nous ont laissés. Voilà pourquoi l'envoi de M. de Villefosse est si curieux et si instructif. Lorsqu'on fouillera la Tunisie, on y découvrira bien d'autres monuments carthaginois des anciennes époques ; mais aujourd'hui que ces conquêtes scientifiques ne sont pas encore réalisées, nous ne pouvons nous défendre, à la vue de cet échantillon précurseur, d'éprouver une satisfaction comparable à celle que nous inspirèrent les premiers dessins de Botta envoyés de Mossoul à M. Mohl, et dans lesquels il nous fut possible d'entrevoir l'art ninivite.

Inscriptions antiques trouvées à Chalon-sur-Saône, portant les noms des dieux des palestres.

(Extrait du tome II (4e série) des *Comptes rendus des séances de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, 1874, pp. 212-213.)

M. de Longpérier a la parole pour une communication relative à des inscriptions antiques trouvées à Chalon-sur-Saône :

« Notre savant correspondant, M. Chabas, m'a signalé la découverte de deux inscriptions qui ont été trouvées dans la ville qu'il habite. Voici dans quelles circonstances :

Les travaux exécutés pour les besoins de la distribution d'eau ont fait retrouver, près de la place de Beaune, tout le système de pavage de la porte et des abords de l'antique cité. Les ornières creusées dans les énormes dalles qui forment ce pavage ont attiré vivement la curiosité des habitants de Chalon. Ce pavage est, du reste, étudié par M. J. Chevrier, vice-président de la Société d'histoire et d'archéologie ; ce savant a relevé sur deux des grands blocs de pierre, jetés fort heureusement la face en dessous, les inscriptions que voici :

AVG SACR DEO MERCV RIO SEX . ORGIVS SVAVIS D . S . P . D L . D . EX . D . PAG	AVG.. SACR DEO HERCVLI SEX . ORGIVS SVAVIS D . S . P . D L . D . EX . D . PAG

La lecture de ces inscriptions intéressantes n'offre pas de difficultés.

M. Chevrier a cherché diverses interprétations pour la dernière ligne, et la première qu'il présente *loco dato ex dono paganorum*, lui paraît avoir droit à la préférence. Mais il faut se rappeler que la formule *locus datus decreto paganorum* a été adoptée par Hagenbuch, Orelli, Henzen, expliquant une inscription de Dijon publiée au XVII[e] siècle par Reinesius.

I . O . M
ET FORTVNAE REDVCI
. . . .
. . . .
L . D . D . PA

M. Mommsem explique la formule D . PAG . S, qui se voit au bas d'une inscription de Sessante (royaume de Naples), par *de pagi sententia;* M. de Boissieu a publié aussi une inscription de Lyon qui offre la formule L . DD . PAGI COND (*Locus datus decreto pagi Condati*).

Les deux inscriptions de Chalon-sur-Saône appartenant, comme celles de Dijon et de Lyon, à la province Lyonnaise, présentent une formule qui vient à l'appui de l'opinion émise par les savants interprètes que j'ai cités; puisqu'au lieu de la syllabe PA, qu'on voyait dans l'inscription de Dijon, on trouve PAG, ce qui ne permet plus d'hésiter entre la leçon de Reinesius, *Decreto patrum*, et celle qu'Henzen a enregistrée en dernier lieu, *Decreto paganorum*.

Quel était ce lieu donné par les habitants du *pagus?* Ce n'était vraisemblablement pas la très petite place occupée par les deux stèles. Il s'agissait probablement d'une palestre ou de quelque enceinte consacrée à des luttes, et ceci expliquerait la double dédicace à Mercure et à Hercule (1). Il sera peut-être fort difficile de déterminer en quel endroit avaient été

(1) Hercule et Mercure sont les dieux des palestres, des gymnases, de tous les lieux de lutte et de concours.

primitivement dressées et consacrées les deux stèles. Mais les antiquaires du pays découvriront peut-être aussi quelques restes de constructions dont les dispositions pourraient s'accorder avec l'idée d'une palestre que font naître les textes géminés recueillis dans le pavage antique de Chalon. »



NUMISMATIQUE ALEXANDRINE

(Extrait du *Journal des Savants*, 1874, pp. 746-757.)

Les collections numismatiques formées par un riche négociant d'Alexandrie, qui les accroît sans cesse de tout ce que les fouilles faites en Égypte peuvent lui procurer de monuments intéressants, ont fourni à M. Félix Feuardent l'occasion de publier déjà deux volumes qui seront suivis de quelques autres encore. Dans le premier de ces volumes, l'auteur a décrit, avec beaucoup de soin, les monnaies des Lagides, travail pour lequel l'Académie des inscriptions et belles-lettres lui a décerné le prix de numismatique en 1870. Lè second, dont nous nous occupons aujourd'hui, est consacré à la monnaie alexandrine, d'Auguste à Galère-Maximien, et ne comprend pas moins de trois mille numéros.

Les monnaies des Lagides ne présentent pas, comme celles des Séleucides, des Parthes arsacides, des rois de la Characène et du Bosphore, des dates ayant pour point de départ une ère unique ; elles portent les dates du règne, avec le nom de Ptolémée, commun à tous les princes de la dynastie; parfois un surnom qui sert à déterminer quelque point fixe dans la classification. La longueur de certains règnes, historiquement reconnue, permet aussi d'attribuer sûrement à plusieurs rois des monnaies marquées de dates élevées, dont le style, d'ailleurs, s'accorde avec la place relative que les princes occupent

dans l'ordre chronologique. Il y a là un élément d'appréciation qui a longtemps échappé à l'attention des antiquaires, et qui, du reste, appartient à cet ensemble d'observations critiques sur les caractères extérieurs des monuments, dont l'application, presque récente encore, rend de si nombreux services à la science.

M. Félix Feuardent a fait preuve d'une grande sagacité dans l'arrangement des monnaies des Lagides, que lui offrait en abondance la collection Demetrio. Déjà même, depuis la publication de ses premières recherches, d'heureuses découvertes sont venues confirmer la plupart de ses attributions. On en trouve une indication sommaire dans la préface du nouveau volume, en même temps que des modifications devenues nécessaires par suite de l'acquisition de monnaies inédites. L'auteur cherche continuellement à rendre plus utile l'œuvre qu'il a entreprise.

Après la conquête de l'Égypte par les Romains, la monotonie du type ptolémaïque fit place à des compositions variées conformes aux habitudes latines. On connaît bien encore d'Auguste quelques pièces de bronze portant, au revers, l'aigle des Lagides. C'est là un type de transition, une dernière concession à la tradition trois fois séculaire. Bientôt on vit, sur le numéraire alexandrin, se succéder, alterner les entités romaines, telles que Εὐθηνία, Πρόνοια, Δύναμις, Εἰρήνη, Ὁμόνοια, et les représentations nationales : Isis, Horus, Apis, le Nil, le Sphinx, Agathodæmon, les canopes, les pylônes. L'érudition d'un égyptologue pourrait heureusement intervenir dans l'étude de ces dernières figures, dont le choix n'a pas été abandonné au hasard, à la fantaisie des chefs d'officines monétaires, mais qui se rattachent tout comme les types d'origine latine, à des circonstances appréciables.

Zoega, en 1787, a publié un recueil de monnaies frappées en Égypte sous les empereurs romains. Eckhel en a donné la doctrine dans le IVe volume de son grand code numismatique. Mionnet nous a fourni de ces mêmes monnaies un catalogue qui représente l'état des collections à lui connues jusqu'en

1837 (1). Mais le cabinet de M. Demetrio contient un très grand nombre de pièces qui ne se trouvent pas dans les ouvrages de ces auteurs. Les monnaies impériales d'Alexandrie portent, comme celles des Lagides, une date indiquant l'année du règne. Cette date est le plus souvent écrite en chiffres, c'est-à-dire en lettres numérales précédées du mot Ἔτους, plus ordinairement de la sigle L, considérée longtemps comme une abréviation du mot λυκάβας.

Letronne a très clairement démontré que ce mot poétique du genre masculin ne pouvait pas être représenté par une sigle qu'on trouve parfois précédée de l'article neutre τό (2). L est donc l'indice de ἔτος, et c'est, en effet, ce mot qui, sur la monnaie alexandrine, remplace la sigle, de temps à autre, sans qu'on puisse assigner une cause à cette variante. Les partisans du mot λυκάβας avaient trouvé sur la monnaie alexandrine un argument en faveur de leur opinion. L'abbé Belley, dans une *Dissertation sur l'inscription de l'année sacrée qui se lit au revers de plusieurs médailles des empereurs romains*, présentée à l'Académie des inscriptions et belles-lettres en 1746, cite une monnaie de Vespasien, du cabinet du duc du Maine, au revers de laquelle on aurait vu ΛΥΚΑΒΑΝΤΟΣ ΔΕΛΑΤΟΥ (3). Cette monnaie n'a jamais été retrouvée ; elle excitait l'étonnement du docte Eckhel, qui cependant ne révoquait pas son authenticité en doute (4). Mais Belley ne s'est

(1) Georgius Zoega, *Numi Ægyptii imperatorii prostantes in museo Borgiano Velitris, adjectis prætera quotquot reliqua hujus classis numismata ex variis museis atque libris colligere obtigit*. Rome, 1787, in-4°. — Jos. Eckhel, *Doctrina numorum veterum*, Vienne, 1794, t, IV, p. 26 sqq. — Mionnet, *Descript. des méd. grecques*, 1813, t. VI, p. 45 sqq., et 1837, *Suppl.*, t. IX, p. 24 sqq. — Aux descriptions contenues dans ces ouvrages on peut ajouter les 43 planches de monnaies alexandrines qui font partie des *Numismata musei Honorii Arigoni*, Trévise, 1744, in-fol., t. II, pl. LXIII à CV. Quoique gravées d'une manière conventionnelle, ces planches sont utiles, parce qu'on y trouve 700 types.

(2) *Rec. des inscript. gr. et lat. de l'Égypte*, t. II, p. 450. M. J. Franz avait déjà remarqué que L n'est pas l'initiale de λυκάβας, mais doit être une sigle (*Elem. epigr. græcæ*, p. 375).

(3) *Mém. de l'Acad.*, t. XIX, p. 467 et 475.

(4) *Doct. num. vet.*, t. IV, p. 43 et 57. — Belley ne semble pas avoir vu la monnaie en original; il se borne à dire : « M. le duc du Maine avoit dans son cabinet un petit bronze. » D'un autre côté, on sait que le cabinet du duc du

pas borné à citer la date ; il décrit le type qui l'aurait accompagnée : c'est la figure de l'*Équité*, si connue dans la numismatique latine, tenant des balances de la main droite et reposant la gauche sur une haste. Ceci suffit pour nous montrer l'origine de l'erreur. La monnaie de Vespasien au type de l'*Équité* existe bien en effet ; on en trouve un exemplaire dans la collection Demetrio, sous le numéro 810. Elle appartient à la IXe année du règne, et, pour faire comprendre comment une médaille mal conservée a pu donner naissance à une fausse lecture, il suffira de placer au-dessous de la légende réelle les deux mots supposés :

ΔΙΚΑΙΟΣΥΝΗ L·ENAT
ΛΥΚΑΒΑΝΤΟΣ ΔΕΚΑΤ

Le nombre des lettres est le même de part et d'autre. Ceux-là qui savent par expérience comment on se trompe en copiant des inscriptions saisiront facilement le sens de cette observation.

Comme on vient de le voir, la date qui accompagne l'image de Δικαιοσύνη n'est pas écrite au moyen de la lettre numérale, et ceci nous amène à présenter une autre remarque, que suggère l'examen de la série des monnaies alexandrines.

Elle aura trait à la rareté de la lettre Θ (9) à certaines époques, et sous le règne de quelques empereurs en particulier.

Sous Auguste, on trouve une monnaie de l'an IX au type de l'épervier; on y lit L·ENA (1). De Tibère, de Claude, pas de monnaies de la IXe année (2); il semble qu'on n'en ait pas fabriqué. Pendant plus de quatre-vingts ans, toutes les dates sont écrites à l'aide de lettres numérales. Puis, à la IXe année de Néron, nous voyons pour la seconde fois L·ENAT. Cette notation se reproduit sur les espèces émises dans les IXe années de Vespasien, de Titus, de Domitien, de Trajan, d'Adrien, d'Antonin. Toutefois, pour les règnes de Vespasien, de Tra-

Maine était confié aux soins du célèbre J. Foy Vailant, qui lisait bien les médailles, et qui n'a jamais parlé de cette pièce.

(1) *Num. Mus. Arigoni*, t. II, pl. LXIII, n° 3. Zoega et Mionnet n'ont pas connu d'autre exemplaire de cette pièce, qui n'existe pas dans la collection Demetrio.

(2) On n'en connait pas non plus de la IXe annnée de Sévère Alexandre.

jan et d'Antonin, nous observons quelques rares types accompagnés de la notation L·Θ, qui ne semble pas avoir répugné au stoïcien Marc-Aurèle, puisqu'on la trouve sur les monnaies des divers personnages de sa famille; et elle ne reparaît plus ensuite qu'à l'époque de Gallien. Dioclétien et Maximien nous apportent le mot complet, L·ЄNATOV. Dès lors il devient évident que les officines monétaires ont évité de faire usage de la lettre néfaste Θ, initiale de Θάνατος, marque de condamnation, indice funéraire si connu, qu'on l'employait dans les épitaphes latines, comme synonyme de *defunctus*; que les poètes de Rome l'appelaient *mortiferum signum, nigrum theta, infelix littera theta* (1).

Il reste donc à se demander pourquoi, dans certains cas, la répulsion qu'inspirait le caractère Θ semble s'affaiblir, pourquoi, à d'autres époques, elle reprend sa puissance. Cette question ne pourra être traitée avec quelque sûreté que lorsqu'on aura fait un relevé complet de toutes les monnaies alexandrines qui sont disséminées dans les collections. Maintenant on doit se contenter de remarques provisoires telles que celles-ci : pour la IXᵉ année d'Antonin le Pieux, on trouve dix-huit types accompagnés de la date L·ЄNATOY, deux seulement avec L·Θ. Pour la IXᵉ année du règne de Gallien, six types avec L·ЄNATOY et dix-huit avec le Θ. On pourrait penser à l'influence croissante des idées chrétiennes qui, achevant l'œuvre du stoïcisme, allaient effaçant la crainte des signes néfastes et l'horreur de la mort. On entrevoit à quel genre de considérations instructives peut conduire l'examen attentif des moindres détails de la numismatique. C'est encore la date L·ЄNAT· que nous lisons sur une bien curieuse médaille de Néron, à coup sûr alexandrine. Cette pièce, publiée pour la première fois par Charles Patin (2), deux fois décrite par Spanheim, d'après un exemplaire appartenant au coadjuteur

(1) Martial., IV, 37, *Ad Castricum de Theta*. — Pers., *Sat.*, IV, 13, et la note de Casaubon dans l'éd. de Leyde, 1695, in-4°, p. 15.

(2) *C. Suetonii Tranq. opera quæ ext.* Car. Patinus *notis et numismat. illustr* Bâle, 1675, in-4°, p. 305. Dans sa préface (p. 6), Patin dit avoir étudié le médaillier du cardinal Massimo; il serait possible que la pièce de Néron qu'il a

de Glandève, est d'une extrême rareté (1). Eckhel, qui ne la connaissait que par des gravures, doute de son origine égyptienne; il n'en parle pas au chapitre d'Alexandrie, et la mentionne seulement dans le tableau général de la monnaie de Néron, parmi les *numi commatis peregrini* (2). Le savant maître se sentait troublé par la présence, dans la légende de cette monnaie, des lettres onciales E, C, ω, qui ne se voient point sur les autres monnaies alexandrines de Néron. Nous produirons tout à l'heure un monument qui détruit cet argument. Quoi qu'il en soit, depuis l'impression de ce catalogue, M. F. Feuardent a reçu d'Égypte un exemplaire de la médaille en question, sur laquelle on lit autour de la tête laurée de l'empereur : ΝЄΡ ΚΛΑΥ ΚΑΙC CЄΒ ΓЄΡ ΑΥΤΟΚ; et, au revers, en cinq lignes, au centre d'une couronne de laurier : ΤωΙ CωΤΗΡΙ ΤΗC ΟΙΚΟΥΜЄΝΗC L·ЄΝΑΤ (3). Le croissant qui est placé au-dessous de la date donne lieu de croire que la médaille a été émise lors de la *néoménie* de l'an 815 de R. (62 de J.-C.)

fait graver ait été vue dans ce médaillier et dessinée de mémoire. L'inscription est disposée en quatre lignes et offre des Ω; elle se termine par LЄΝΝΑΤ.

(1) *Les Césars de l'emp. Julien*, Paris, 1683, p. 276. — *De præst. et usu numismat.*, édit. de 1717, t. II, p. 500. — Zoega, en citant la pièce *ex museo Glandève*, n'a pas su qu'elle avait appartenu à un antiquaire très connu, l'abbé François de Camps, l'ami de Du Cange, de Mabillon, de Vaillant, qui a publié (Paris, 1694) un recueil de médaillons antiques tirés de son cabinet. En 1682, l'abbé de Camps avait été nommé coadjuteur de l'évêché de Glandève; mais il ne fut pas confirmé, et reçut, en 1685, le titre d'évêque de Pamiers, qu'il ne conserva pas davantage. L'amicale courtoisie de Spanheim pouvait, en 1683, le désigner par un de ses titres éphémères sans impliquer l'existence d'un médaillier à Glandève. — Vaillant, dans un de ses douze voyages en Italie, avait vu, chez le cardinal Camillo Massimo, un exemplaire qu'il a cité imcomplètement : *Num. impp. græc.* Paris, 1698, p. 16. Il n'indique ni l'article initial ni la date. — Baudelot de Dairval (*L'utilité des voyages, etc.*, éd. de 1693, t. II, p. 745) nous apprend que l'abbé de Camps avait composé son médaillier « de tout ce qu'il y avoit de plus beau dans plusieurs suites célèbres, comme celles du Card. Maximis, etc. » Ce renseignement permet de croire qu'un même exemplaire de la médaille de Néron, vu à Rome par Patin et Vaillant, avait ensuite été étudié plus complètement à Paris, par Spanheim.

(2) *Doctr. num.*, t. VI, p. 278. — Mionnet, t. VI, p. 680, relègue la monnaie parmi les incertaines; il n'a donné ni la leçon de Patin ni celle de Spanheim, que Morell (*Thesaurus*, 1752, t. III, pl. XXI, n° 24) a adoptée (en y ajoutant la légende du droit tirée de Patin), et qu'Eckhel et Zoega ont aussi reproduite. Mionnet ne semble avoir connu que la leçon incomplète et inexacte de Vaillant. En somme, la médaille mérite d'être gravée de nouveau.

(3) Spanheim n'a pas aperçu l'*iota* adscrit de l'article ΤωΙ.

correspondante à la prise de possession de la IXe puissance tribunitienne. Néron aurait été assimilé à l'Apollon *neomenius*, rapprochement qui ne pouvait lui déplaire. Quant au titre de σωτὴρ τῆς οἰκουμένης, il peut sans doute s'expliquer par une disposition générale à l'adulation de la personne des Césars ; mais, si l'on fait attention à la date, qui se rapporte à ce mouvement d'expansion chrétienne que Néron devait bientôt réprimer si violemment, on admettra peut-être que la légende tout à fait exceptionnelle de notre médaille opposait un *sauveur du monde*, pris dans le paganisme impérial, au Sauveur invisible que les apôtres de la Judée proposaient à la foi des nations.

Le document auquel il a été fait plus haut allusion est un poids de bronze, envoyé tout récemment d'Égypte, et dont M. F. Feuardent a bien voulu me confier l'étude. Ce poids, de forme carrée, a, en nombres ronds, 62 millimètres de côté et 12 millimètres d'épaisseur ; nous préciserons plus loin ces dimensions. Sur une de ses grandes faces, on lit l'inscription suivante, gravée en creux, et dont quelques lettres injuriées par le temps ne détruisent pas le sens bien clair.

LЄΚΤΟΥ ΝЄΡѠΝΟϹ
ΚΛΑΥΔΙΟΥ ΚΑΙϹΑΡΟϹ
ϹЄΒΑϹΤΟΥ ΓЄΡΜΑΝΙΚΟΥ
ΑΥΤΟΚΡΑΤΟΡΟϹ
ЄΠΙ ΛЄΥΚΙΟΥ ΙΟΥΛΙΟΥ
ΟΥΗϹΤΙΝΟΥ ΗΓЄΜΟΝΟϹ
Λ Α Γ Β Э ⁓

Ἐτοῦς ἕκτου Νέρωνος Κλαυδίου Καίσαρος Σεβαστοῦ γερμανικοῦ αὐτοκράτορος. Ἐπὶ Λευκίου Ἰουλίου Οὐηστίνου ἡγεμόνος. Λίτρα Α, οὐγκίαι Β, γράμμα, ὀβολός.

« L'an VI de Néron Claude César, Auguste, germanique, empereur. Sous Lucius Vestinus, préfet.
« Une livre, deux onces, un scrupule et demi. »

La pesée de ce bronze, faite avec un grand soin, nous a donné 380gr,70.

Ici, comme nous l'avons déjà annoncé, on retrouve les Є, C, Ѡ, de forme onciale, non plus sur un monument numismatique de l'an IX de Néron, mais sur un poids bien certainement égyptien daté de l'an VI. Ces caractères onciaux paraissent déjà dans une inscription datée de la Ve année de Caligula (1). Quant au nom du préfet, nous ne devons pas le laisser passer sans examen.

M. Feuardent aurait voulu pouvoir répartir les monnaies alexandrines entre les divers préfets qui les firent fabriquer au nom des empereurs. Il est évident que cette classification toute nouvelle aurait fourni quelques indications utiles pour l'explication du choix des types. Mais elle n'est pas encore réalisable, et l'auteur a dû se borner à placer en tête des règnes les noms de préfets tirés de la liste insérée dans le *Corpus inscriptionum græcarum* et soigneusement revue par M. Waddington.

On sait que cette liste du *Corpus* est elle-même le résultat d'une révision par M. Franz de la série laborieusement construite par J. Labus (2).

Dans le catalogue de la collection Demetrio, nous trouvons, pour le règne de Néron, entre Tiberius Claudius Balbillus et Cæcina Tuscus, le surnom isolé de Vestinus suivi d'un point de doute. Nulle indication de son prénom ni de son nom de famille ; nulle date.

C'est la condamnation implicite du travail de Labus. Ce

(1) Letronne, *Inscript. de l'Égypte*, t. II, p. 448, n° 491.

(2) Dans l'ouvrage intitulé : *Di un' epigrafe latina scoperta in Eggitto dal viaggiatore G. B. Belzoni, e in occasione di essa dei prefetti di quella provincia da Ottaviano Augusto a Caracalla*. Milan, 1826, in-12. — M. Girolamo Amati en a donné une analyse dans le *Giornale Arcadico*, Roma, 1826, t. XXXI, p. 187 sqq. et Letronne lui a consacré un article dans le *Journ. des Sav.*, 1826, p. 684 sqq.

savant ayant groupé tous les textes anciens dans lesquels paraît le nom de Vestinus, à savoir, la grande inscription de l'Oasis de Thèbes (1) et l'épigramme de Martial (2); puis le passage du discours de Claude dans la table de bronze de Lyon (3) et la phrase de Tacite qui offrent le surnom accompagné du prénom *Lucius* (4); enfin l'inscription de sainte Agnès, copiée par Raphaël Fabretti, où figure le nom de famille *Julius* (5), en avait (répartissant ces documents entre deux personnages), conclu que Lucius Julius Vestinus, préfet d'Égypte, était fils du fonctionnaire loué par Claude « inter paucos equestris ordinis ornamentum, » et que c'était à lui que se rapporte le trait cité par l'épigrammatiste latin et le témoignage de Tacite, « equestris ordinis virum, sed auctoritate famaque inter proceres. » Il pense qu'il fut nommé préfet d'Égypte vers l'an 60, après Balbillus, et qu'il fut chargé par Vespasien de restaurer le Capitole (an 70).

Ces conjectures ont pu paraître un peu hardies; mais l'inscription que nous venons de transcrire les confirme pour la plupart. Il est constant, du moins, que Lucius Julius Vestinus a été préfet d'Égypte en la VIe année du règne de Néron (812-813 de Rome, 59-60 de J.-C.).

Le parallélisme des expressions employées par Claude et par Tacite peut faire penser qu'elles s'appliquent à un même personnage, auquel Néron aurait d'abord continué la faveur que lui accordait son père adoptif, qu'il aurait ensuite disgracié, par un caprice dont il a donné d'autres exemples. En sorte que Vestinus, au lieu d'être nommé sénateur en quittant la préfecture, serait rentré dans la vie privée. La mission honorable donnée par Vespasien aurait eu le caractère d'une compensation ou d'une réparation, qui, naturellement, devait rencontrer l'approbation de Tacite.

Ἡγεμών est le synonyme d'ἔπαρχος. Les inscriptions grecques

(1) Letronne. *Journ. des Sav.*, 1822, p. 676. — *Corpus inscr. græc.*, 4957.
(2) *Epigr.*, lib. IV, 73, *De Vestino.*
(3) *Gruter*, 502, 2e col, lig. 9-12.
(4) *Hist.*, IV, LIII.
(5) *Inscr. ant.*, Rome, 1699, cap. III, p. 213, n° 538.

de l'Égypte ne laissent pas de doutes à cet égard. Ainsi nous voyons revêtus de ce titre, Turranius et Publius Octavius sous Auguste, Tiberius Claudius Balbillus et Tiberius Julius Alexander sous Néron et Galba, Marcus Ulpius Primianus sous Septime Sévère (1).

Vestinus lui-même, dans la grande inscription de l'Oasis de Thèbes, déjà invoquée, reçoit après Balbillus le titre d'ἔπαρχος, et, dans ce même texte, Ti. Julius Alexander cite l'ordre que Vestinus, en particulier, avait donné de ne payer au trésor que ce qui était prescrit par la loi. C'est en qualité de préfet qu'Alexander complète cette mesure administrative, et vise la décision de son prédécesseur. Uue circonstance que Labus et Franz n'ont point relevée, mais qui, pour nous, présente un intérêt spécial, c'est que Vestinus était originaire de la Gaule. L'empereur Claude le déclare dans le discours que la table de Lyon nous a conservé : « Ornatissima ecce colonia valentissimaque Viennensium quam longo jam tempore senatores huic curiæ confert. Ex qua colonia, inter paucos equestris ordinis ornamentum, L. Vestinum familiarissime diligo et hodieque in rebus meis detineo. »

L'inscription grecque que nous faisons connaître aujourd'hui se termine par une série de marques pondérales qui réclament quelque commentaire. Elles appartiennent au système romain, et, si nous supposons que la livre qui y est mentionnée est celle de 325 grammes, voici ce que nous obtiendrions :

ΛΑ	λίτρα μία	325g,000000
Γο Β	οὐγκίαι δύο = 27,09 × 2	54 18
϶	(scripulum), γράμμα	1 125375
Ν	ὀβολός	0 562637
		380g,868012

(1) Letronne, *Inscr. de l'Égypte*, t. I, p. 80, t. II, p. 142. *Journ. des Sav.*, 1821, p. 179 et 305; 1822, p. 543, 674. — Carle Wescher, *Bull. Inst. archeol.*, 1866, p. 52-53. — *Corpus inscr. gr.*, 4923, 4715, 4699, 4957, 4863. — M. Feuardent n'a pas donné place au préfet Avillius Flaccus, sans doute parce qu'il se rapporte au règne de Caligula, dont on n'a pas de monnaie alexandrine.

Voilà un premier résultat théorique. Nous chercherons ensuite le poids spécifique qui nous sera fourni par les dimensions du bronze, ce qui ne peut être que relatif, puisque nous n'avons pas l'essai du métal. En lui attribuant la pesanteur du cuivre fondu commercial, c'est-à-dire 8,788, et après avoir pris les dimensions de la tablette carrée, non plus en nombre rond, mais avec une exactitude plus approchante, nous obtenons, étant donné le côté du carré de 0,0615 et l'épaisseur de 0,01146,

$$(0{,}0615)^2 \times 0{,}01146 \times 8788 = 380^g{,}912211.$$

Rapprochons ces résultats de la pesée du bronze antique déjà indiquée, et nous sommes en présence de ces trois chiffres:

Poids déduit des marques pondérales. . .	380g,868012
Poids déduit de la pesanteur spécifique . .	380 912211
Pesée du bronze dans son état actuel . . .	380 700000

Remarquons qu'il s'agit d'un monument qui a subi les atteintes de dix-huit siècles et dont le poids se trouve altéré, en moins par quelques dégradations, en plus par l'oxydation; nous nous contenterons de ces rapports si marqués.

Après avoir réduit la formule de notre poids en chiffres décimaux, il reste à rechercher ce qu'elle signifie. Pas plus dans l'antiquité que dans les temps modernes, on n'a pensé à mettre dans la circulation des poids composés avec des fractions. Il s'agit donc ici d'un poids relatif, autrement dit d'une pesée. Cette pesée indique-t-elle la conversion d'un système égyptien ou grec en système romain? On serait d'abord tenté de le croire. Mais nous ne possédons pas la notion d'une *mine* de 380 grammes ni d'une *mine* égyptienne de 760 grammes, dont notre bronze représenterait la moitié.

Depuis l'époque où nous avons publié la pesée des poids grecs qui se trouvaient alors dans les collections de Paris (1),

(1) *Annali dell' inst. archeol.*, 1847, t. XIX, p. 333 sqq. — P. 198 du tome II des *Œuvres de A. de Longpérier*.

nous avons examiné d'autres monuments de cette classe. M. R. Schillbach a publié un travail beaucoup plus étendu, beaucoup plus utile à tous égards que notre essai, et n'a rien recueilli d'analogue au poids acquis par M. Feuardent (1).

Nous sommes donc conduit à chercher une solution étrangère à l'évaluation de la *mine*.

Pour peu que l'on ait étudié le numéraire impérial du Ier siècle, on sait que Néron réduisit progressivement le poids de l'*aureus*, ou denier d'or, jusqu'à en tailler 45 à la livre (Pline, XXXIII, XIII, 5). C'est une question que Letronne a déjà traitée dans ses *Considérations générales sur l'évaluation des monnaies* (2), et que Don Vicente Vazquez Queipo a reprise en y introduisant d'utiles distinctions, résultat de ses expériences personnelles (3). Dans son histoire de la monnaie romaine, M. Th. Mommsen reconnaît que, vers l'an 60 de notre ère, on voit tomber l'*aureus* de 7g,81 à 7g,57, et jusqu'au poids de 7g,39 à 7g,30 (4). En consultant les tables de pesées de M. Vazquez Queipo, on observe, pour le règne de Néron, des *aureus* de bonne conservation pesant 7g,63, 7g,625, 7g,61 (5). Si nous multiplions par 50 le poids de l'*aureus* de 7g,61, nous obtenons 380g,50; et, si nous supposons un état de réduction moindre de 4 milligrammes, nous trouvons 7g,614 × 50 = 380g,70, c'est-à-dire l'équivalent de notre bronze. On voit qu'en se reportant à son état primitif, on pourrait encore augmenter de quelques milligrammes la valeur de l'*aureus*.

Mais ce qui frappera certainement les esprits méditatifs, c'est l'accord de cette valeur attribuée par M. Mommsen à l'an 60, avec la date que représente l'an VI du règne de Néron.

(1) *Ann. dell' inst. arch.*, 1865, t. XXXVII, p. 160 sqq. — A la page 206, n° 77 *a*, on trouve l'indication d'une mine athénienne de 379 grammes; mais il s'agit d'un fragment *valde læsum*, ainsi que le dit l'auteur. Un exemplaire bien conservé, n° 76, pèse 442gr,50.

(2) Page 81 sqq.

(3) *Essai sur les systèmes métriques et monétaires des anciens peuples*, 1859, t. II, p. 43, n° 357.

(4) *Geschichte des Rœmischen Münzwesens*, 1860, p. 753.

(5) *Loc. laud.*, t. III, *Tables*, p. 428, tab. LX.

Il nous paraît donc extrêmement probable que le quadrilatère de bronze fournissait un *poids-fait* de 50 *aureus*, livré au commerce à l'occasion d'une émission récente. Il faudrait comparer, quant à l'usage, ce *poids-fait* aux *fiertons* ou *dénéraux*, dont les changeurs et agents des ateliers monétaires se servaient autrefois pour vérifier le poids des espèces. Ces fiertons, sur quelques-uns desquels on lit le nom de *lombards* du XIV[e] siècle, représentent le poids tout préparé de la monnaie dont ils rappellent le type d'une manière plus ou moins abrégée (1).

M. Feuardent ne s'est pas borné à donner un catalogue exact des médailles alexandrines de la collection Demetrio; il y a inséré un certain nombre de notes intéressantes, parmi lesquelles nous citerons, à cause de leur étendue, qui leur donne la valeur de dissertations : 1° l'attribution à Ptolémée-Césarion d'un grand-bronze offrant le nom de Crassus; 2° l'explication d'une monnaie inédite de Trajan portant le mot ΒΑΛΙΝΗΟΥ inscrit au-dessous d'un édifice; 3° l'interprétation de la notation L·HA sur trois monnaies de Gallien qu'il considère comme émises en l'année qui fut à la fois la première du règne de cet empereur et la huitième de son association à son père Valérien ; 4° la place chronologique assignée au monnayage de Vaballathe et de Zénobie, princes de Palmyre; 5° la discussion, appuyée sur plusieurs pièces inédites, du monnayage de Domitius Domitianus qu'il assimile au tyran Achilleus, et auquel il attribue l'introduction à Alexandrie du *follis* latin, qui supplanta la monnaie grecque et qui bientôt après reçut, dans cette même ville, l'effigie de Dioclétien et des autres membres de la tétrarchie (296 de J.-C.); 6° la note sur les monnaies de plomb et de verre.

Nous regrettons que l'auteur n'ait pas plus souvent consigné dans son ouvrage les observations que lui suggère son expérience des monuments numismatiques, acquise par une longue et vigilante pratique des documents originaux. La

(1) *Revue numismatique*, 1858, p. 424, pl. XIX.

défiance que lui inspirent les médailles fausses ou retouchées, le soin qu'il apporte à vérifier minutieusement les détails de types et de dates qu'il admet ou qu'il signale, la bonne foi avec laquelle il s'empresse d'indiquer les erreurs qu'il a pu, bien que très rarement, commettre, impriment à ses publications le caractère d'instruments de travail. C'est là ce qui nous a fait penser qu'elles devaient être rappelées dans un recueil destiné à seconder les efforts d'une sincère érudition.



FOUILLES DE MONTMARTRE

[Extrait du *Bulletin de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France*, 2e année, 1875, pp. 77-78 (1).]

Les fouilles que M. Abadie a fait exécuter au sommet de la montagne de Montmartre, pour l'établissement de l'église du Sacré-Cœur, ont amené la trouvaille de sépultures de divers âges sur lesquelles on a pu recueillir les renseignements que voici.

En nivelant le terrain qui, dans l'enceinte murée de l'antique abbaye, s'étend à l'ouest du mur de clôture de l'église Saint-Pierre, on a d'abord mis à découvert une série de squelettes, orientés, déposés à une très petite profondeur, et accompagnés chacun d'un vase de terre jaune sans couverte, dont la panse, percée de petits trous, est décorée de stries peintes en rouge ; ces vases contiennent encore le charbon qui servait à brûler l'encens liturgique. Ils appartiennent aux XIIIe et XIVe siècles, et sont semblables en tout à ceux que l'on a trouvés en d'autres cimetières de Paris, notamment à Saint-Séverin et à Saint-Jacques-la-Boucherie. Les cercueils, qui avaient renfermé les squelettes, et les vases étaient de bois et sont totalement détruits. Quelques fragments de vases à couverte métallifère verts et jaunes semblent indiquer des sépultures du XVe siècle.

Au-dessous de cette première couche, on a rencontré, repo-

(1) V. *Comptes rendus de l'Acad. des inscr. et b.-l.*. 1875, pp. 103-105, séance du 21 mai.

sant sur le sable, une série de tombes de plâtre, en forme de gaîne, ornées de croix de divers types, de monogrammes du Christ en forme de roue, de rosaces (1). Ces sarcophages sont exactement semblables à ceux que l'on a déterrés dans le voisinage de Saint-Marcel ; ils appartiennent indubitablement à l'époque des Mérovingiens. Les objets qu'ils contenaient confirment pleinement l'opinion que leur aspect extérieur fait naître. Ce sont des boucles et des agrafes de cuivre (une seule plaque de ceinturon de fer), des boucles d'oreille de cuivre avec ornement polyédrique d'or (2), des colliers composés de grains de pâte de verre multicolore. Une des agrafes de ceinturon, de cuivre étamé, est décorée d'entrelacs en relief, obtenus par un champlevage très habilement exécuté.

Le travail de cet objet est extrêmement élégant, et le style des entrelacs conduirait à supposer qu'ils sont d'origine scandinave. On pourrait croire, en effet, que l'agrafe a été apportée par quelque Normand faisant partie de ces armées qui, pendant le IXe siècle, menacèrent Paris du haut de Montmartre. Mais le caractère du sarcophage dans lequel on assure que cette agrafe a été recueillie s'oppose à la conjecture qui vient d'être indiquée.

Dans la tombe qui renfermait la plus grande des agrafes de travail purement frank, pareilles à celles qui ont été en si grand nombre trouvées de ce côté-ci de la Loire, dans l'Ile-de-France, en Normandie, en Picardie, en Champagne, on a encore recueilli une monnaie de moyen bronze portant l'effigie de Sabine, femme d'Adrien. C'est là un fait qui n'a rien que de fort ordinaire. On se rappelle que dans la plus célèbre des sépultures mérovingiennes, celle de Childéric, on a compté, outre plus de cent monnaies d'or des empereurs, plus de quarante deniers d'argent romains, dont un de la République et les autres du Haut-Empire (3).

(1) Voir dans Ant. Mar. Lupi (*Dissert. chron. in vet. inscr. Severæ mart.*, Palerme, 1734, p. 57, pl. IX, nº 6), la rosace entourée de palmes et de couronnes, sur un monument de l'époque chétienne.

(2) Cochet, *La Seine-Inférieure historique et archéol.*, 1864, in-4º, p. 142.

(3) Chifflet, *Anastasis Childerici regis*, Anvers, 1655, in-4º, p. 251 et 270. Sur

Ainsi que le dit M. l'abbé Cochet, cette pratique de déposer des monnaies romaines dans les tombes des Franks est établie par de nombreux exemples ; ce n'est pas du tout un fait particulier à la sépulture de Childéric. Le savant antiquaire a fait un relevé de toutes les monnaies du Haut et du Bas-Empire qu'il avait pu observer, dans ces conditions, et il a rempli dix pages de ses notes à ce sujet.

Une des tombes de plâtre, assez grossièrement moulée, présentait un état curieux. Sa longueur totale était de 1 m. 70 c. Dans une case de 26 c., ménagée dans la partie la plus large, au moyen d'une cloison de 15 c. d'épaisseur, était un crâne bien conservé, le visage tourné en dessous, et scellé. Le grand compartiment renfermait un squelette qui, en raison du trop court espace restant, avait été courbé de façon que le crâne occupait le coin gauche du compartiment et y était maintenu par un scellement contenant des tuileaux.

Jusqu'au 22 mai on n'avait encore découvert qu'une quinzaine de sarcophages de plâtre, tous à couvercles plats.

L'exploration ne pourra être continuée que lorsqu'on en arrivera à enlever le mur de clôture qui actuellement domine la fouille.

les quarante monnaies d'argent cataloguées, quatre seulement étaient percées, ainsi que Chifflet le fait remarquer.



Note sur les antiquités de l'île de Santorin qualifiées de « préhistoriques » *par M. E. Burnouf.*

(Extrait du tome III (4e série) des *Comptes rendus des séances de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, 1875, pp. 182-184.)

J'accepte, sans grand effort, les dix-huit ou vingt siècles indiqués par les géologues comme âge des objets découverts à Thérasia sous les couches volcaniques; je n'admets pas du tout pour cela qu'on puisse considérer ces objets comme préhistoriques. Mais tous les objets recueillis à Thérasia n'appartiennent pas nécessairement au même temps. Pour quelques-uns d'entre eux, on peut établir des synchronismes, à l'aide de l'étude de divers monuments.

Dans un article de la *Revue des Deux Mondes* publié au mois de janvier 1874, M. E. Burnouf se demande « s'il est vrai, comme M. de Longpérier l'a écrit, que les anciens vases de Santorin soient représentés, sur le tombeau de Rekhmara, parmi les présents offerts à Thoutmès III. »

Il est fort exact qu'il existe à Thèbes une tombe du temps de Thoutmès III, sur les parois de laquelle on voit, parmi d'autres peintures, les peuples asiatiques *Ruten* et *Keifa* et les habitants des îles d'*Ouat-Oer*, c'est-à-dire des îles du nord de la Méditerranée, par rapport à l'Égypte (1). Ces derniers portent des vases de diverses formes parmi lesquels, en effet, j'avais, en 1854 (2), signalé le vase à bec relevé semblable à

(1) Les peintures de cette tombe ont été reproduites par Hoskins et par Wilkinson.

(2) Dans l'*Athenæum français*, t. III, pp. 418-419, et dans la *Notice des monum. assyriens du Louvre*, p. 17.

ceux que le colonel Bory Saint-Vincent avait rapportés de Santorin, fort longtemps avant les explorations de MM. Fouqué, Gorceix et Mamet. Ces vases à bec relevé ont été observés aussi dans les fouilles d'Hissarlik; toutefois, ils avaient pu être enfouis à une époque de beaucoup antérieure au siège de Troie, et il n'en faudrait pas tirer un argument pour proposer une date nouvelle relative à l'expédition des Grecs en Troade.

Mais on doit remarquer encore que, dans leur exploration de Thérasia, MM. Gorceix et Mamet ont trouvé, en 1870, des vases en forme de cornet ou de cône renversé, munis d'une seule anse. Ces vases sont très exactement peints dans la tombe de Rekhmara, où ils figurent à la main des habitants des îles d'*Ouat-Oer ;* voilà donc encore un synchronisme bien remarquable fourni par un monument égyptien du XVIIe ou du XVIIIe siècle avant notre ère.

Il s'agit d'objets d'une forme toute particulière, très caractéristique, et que les couleurs visibles dans la tombe de Rekhmara permettent d'identifier avec beaucoup de précision.

Que le règne de Thoutmès III appartienne au milieu du XVIIIe siècle ou au XVIIe, cela ne change rien à la valeur du rapprochement, car les calculs des géologues sont purement approximatifs. Il s'agit, du reste, d'une époque à laquelle la civilisation égyptienne rayonnait sur le monde oriental, d'une époque littéraire qui nous a légué de nombreux monuments écrits. Que l'histoire nous vienne de la Grèce, de l'Égypte ou de l'Assyrie, c'est toujours de l'histoire, et c'est toujours aux textes contemporains des faits accomplis, des détails révélés, qu'il faut accorder la préférence. On le voit donc, les observations faites aux îles de Santorin par les géologues ont amené des conclusions que les documents historiques ratifient et qui concourent à fournir le moyen de dater approximativement un certain nombre d'objets recueillis dans les couches inférieures du terrain d'Hissarlik, terrain qui, dans ses couches supérieures, renfermait des objets de style grec appartenant à la belle époque de l'art et même à l'époque postérieure à Alexandre.

INSCRIPTION TRACÉE A LA POINTE

SOUS

LE PIED D'UN VASE GREC (1).

(Extrait du tome XXX (nouvelle série) de la *Revue archéologique*, 1875, 2e partie, pp. 114-118.)

Le charmant petit vase qui nous fournit cette inscription appartient à M. Titus Carabella, de Constantinople ; c'est une œnochoé à embouchure trilobée, trouvée en Cyrénaïque, contrée d'où sont sortis en si grand nombre d'autres monuments de la céramique grecque de style attique.

Mon savant confrère, M. Georges Perrot, m'a fait l'honneur de me présenter cette œnochoé, en me signalant l'inscription tracée sous le pied, inscription qui, à ce qu'il paraît, avait donné lieu à diverses interprétations peu satisfaisantes.

Elle m'a semblé cependant de nature à être expliquée très simplement. Le vase, haut de 12 centimètres, est entièrement revêtu d'une couverte noire brillante ; le dessous du pied seulement a conservé la couleur naturelle de la terre rouge. C'est sur la surface très légèrement concave de ce dessous qu'ont été gravées à la pointe, et après la cuisson, les quatre lignes de caractères que voici :



(1) Cette note a été lue devant l'Académie des inscriptions et belles-lettres dans sa séance du 16 juillet 1875.

c'est-à-dire : Μίκρα ; Λεῖα ἐννενήκοντα ; Ῥαβδωτὰ ἐννενήκοντα. Il y a là évidemment un *memento* pour le potier qui, ayant reçu une commande, l'a inscrite sous le pied d'un vase conservé dans son atelier, à l'aide d'un poinçon pris parmi ses outils. Il devait faire une livraison de vases de petite dimension, μίκρα ; c'était la condition générale, la première indiquée. Une moitié de cette livraison devait consister en vases lisses, λεῖα. L'autre moitié en vases striés ou cannelés, ῥαβδωτά. Il est à remarquer que les vases cannelés, à couverte noire, comme celle du vase qui nous occupe, ont été recueillis en assez grand nombre dans les fouilles de la Cyrénaïque. Chacune des séries dont se composait la commande était de quatre-vingt-dix vases, le total de cent quatre-vingts par conséquent ; ce qui représente quinze douzaines. On comprend qu'il nous est impossible de savoir à la suite de quel colloque entre l'acheteur et le fabricant ces conditions avaient été fixées. Il nous suffit de dire qu'elles se présentent sous un aspect fort naturel, tout à fait conforme à ce que nous voyons encore aujourd'hui pratiquer dans les ateliers.

Cette théorie des *commandes inscrites* a d'ailleurs été établie par un illustre archéologue dont le nom et l'autorité doivent être invoqués toutes les fois qu'il s'agit de quelque fait relevant de la sagacité. Chacun sait que Letronne a traité cette question dans le *Journal des Savants* avec l'incomparable lucidité qu'il apportait dans tous ses travaux (1).

Si l'on nous demandait quelle forme devaient avoir les vases si sommairement indiqués dans l'inscription, nous répondrions que nous n'en savons rien, et cette réponse, que nous sommes bien souvent forcé de faire par suite de notre ignorance personnelle, se justifie du moins, dans le cas présent, par une cause plus excusable.

(1) *Journal des Savants*, 1838, article sur les *Ultime ricerche sulle forme dei vasi greci* d'Ed. Gerhard, p. 7. Les archéologues pourraient relire, à cette occasion, les *Recherches sur les véritables noms des vases grecs et leurs différents usages* que Letronne avait publiées cinq ans auparavant : *Journal des Savants*, 1833, mai, p. 312 ; juillet, p. 396 ; octobre, p. 604 ; novembre, p. 682 ; décembre, p. 729.

Ces vases devaient-ils être semblables à celui qui porte l'inscription? L'expérience nous prouve que les notes gravées à la pointe sous le pied d'autres vases ne se rapportent pas à leur forme. On trouve même parfois dans une seule note l'indication de plusieurs vases tout à fait différents les uns des autres. Rappelons-nous que le vase de M. Carabella est une œnochoé, οἰνοχόη; son nom est donc féminin; et dans l'inscription, on ne voit que des adjectifs neutres, μίκρα, λεῖα, ῥαβδωτά. Dira-t-on que l'*œnochoé* avait pu être désignée par un équivalent, tel que οἰνοφόριον μίκρον, par exemple? Cela ne nous paraît pas fort probable, car l'*œnophorion* était ce que nous appelons un broc, destiné à transporter le vin, tandis que l'œnochoé servait à le verser délicatement, ainsi que nous le voyons dans tant de belles peintures représentant des libations. Au reste, je ne dois pas sortir de mes attributions; c'est aux hellénistes qu'appartient l'examen d'une pareille question. Le modeste antiquaire ne peut que leur livrer, soigneusement transcrit, un document dont ils sauront tirer parti, ne fût-ce que pour insérer dans les lexiques un nouvel exemple des adjectifs λεῖος et ῥαβδωτός appliqués à des œuvres d'art.

Parmi les vases commentés par Letronne était une amphore sous le pied de laquelle on lisait MAKPA IIII (1). « Ce mot μακρά, dit notre savant maître, indique certainement une espèce de vase dont on devait fabriquer ou vendre quatre exemplaires. Quel était ce vase? on ne peut guère le savoir au juste; pour nous μακρὰ (ἀγγεῖα) ne signifie rien autre chose que *vases longs*, c'est-à-dire étroits et hauts, comme seraient par exemple des *lécythus;* mais il est clair que c'est ici un de ces adjectifs dont le sens complet dépend entièrement de l'usage. A coup sûr, le potier qui écrivait *quatre vases longs* savait parfaitement ce qu'il voulait dire. Mais nous ne pouvons maintenant le deviner, ni aller au delà de l'idée générale qu'exprime l'adjectif μακρά..... Tout ce qu'on peut affirmer, c'est qu'en aucun cas l'espèce d'amphore sous le pied de

(1) La forme de cette amphore est celle que l'on rencontre ordinairement à Nola. Voir J. de Witte, *Description de la collection Durand*, pl. IV, n° 66.

laquelle se lit le mot μακρά ne peut être désignée par cet adjectif. Ce mot se rapporte à des vases d'une autre forme (1). »

On voit donc que nous pouvons enregistrer les mots fournis par les notes de commandes sous plusieurs titres :

Les noms, comme Ὑδρία, Ὀξύβαφον, se rapportant à l'usage;

La forme relative, Μακρός;

La dimension, Μίκρος;

L'aspect extérieur, Λεῖος, Ῥαβδωτός, résultant du mode de décoration.

On a pu remarquer que dans notre inscription le nombre 90 est écrit, non pas à l'aide d'une lettre numérale par position, qui serait dans ce cas un Ϙ, mais au moyen de lettres initiales des nombres, suivant le mode épigraphique dont les marbres d'Athènes et de Paros nous ont conservé de si nombreux exemples. Le Γ contenant un Δ représente πεντάκις δέκα, c'est-à-dire L (50). Ici le *delta* n'a pas été tracé comme on le voit communément sur les marbres, ⊡; mais il est formé par deux lignes du Γ réunies par un trait oblique. Les chiffres de dizaines, Δ, ne donnent lieu à aucune difficulté; la quantité totale est donc égale à LXXXX. Le système grec aux ve et ive siècles avant notre ère était l'équivalent du vieux système romain du temps de la République, système dont les deniers des familles Calpurnia, Crepusia, Julia, Norbana, etc., offrent des spécimens nombreux (2). Sur les monnaies posthumes d'Alexandre le Grand, sur celles des Lagides et des Séleucides frappées pendant le iiie siècle, les chiffres formés de lettres numérales par position, c'est-à-dire valant en raison de leur rang alphabétique, sont employés pour marquer les années du règne.

Mais le petit vase de M. Carabella est antérieur au règne d'Alexandre; c'est un produit de la belle fabrique attique, et il est tout naturel d'y rencontrer un nombre exprimé comme

(1) *Note sur deux noms de vases grecs,* dans le *Journ. des Savants,* 1840, p. 430.

(2) Voir les monnaies originales; les auteurs qui publient des recueils de monnaies des familles romaines, préoccupés de la valeur vénale des monuments, négligent l'indication des particularités instructives qui n'ont pas d'influence sur les prix.

ceux que nous montrent les riches catalogues de la sacristie du Parthénon (1).

Disons, en terminant, que grâce à la sollicitude de notre excellent confrère M. Georges Perrot, la science des vases antiques s'est accrue par la constatation d'un document véritablement précieux.

(1) Bœckh, *Corp. inscr. græc.*, nos 133, 138, 140, 141, 144, 150, 153. Cf. la récente publication faite, sous la direction de M. C. Newton, par M. Hicks. *The collection of ancient greek inscriptions in the British Museum*, 1874, fol., p. 46 et suiv.



LES

PLUS ANCIENS BRONZES DU MONDE[1]

(Extrait du tome III (4e série) des *Comptes rendus des séances de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, 1875, pp. 341-345.)

Lorsqu'il y a six ans je publiai la planche première du *Musée Napoléon III*, contenant la gravure d'une figure de bronze trouvée à Afadj, près des bords de l'Euphrate, et représentant une *canéphore* sur le vêtement de laquelle est tracée une longue inscription cunéiforme lue par M. Jules Oppert, qui y avait reconnu le nom du roi Koudourmapouk et celui de son fils, j'ajoutais la remarque suivante qui se trouvait alors en conformité avec les données admises par les assyriologues.

« Ces souverains appartiennent à la première dynastie sémitique de Babylone, et Koudourmapouk, qui prend le titre de roi des Sumirs et des Accads (l. 16 et 17), est probablement *antérieur* au XVIe siècle avant notre ère; c'était un contemporain de la XVIIIe dynastie égyptienne, dynastie qui a laissé un si grand nombre de beaux monuments, parmi lesquels on ne remarque cependant pas de figures de bronze. Les Égyptiens employaient encore de préférence la pierre et le bois pour leurs œuvres de sculpture à l'époque où fut fondue la statuette babylonienne. »

On peut bien penser que je ne m'étais pas hasardé à écrire ces lignes sans avoir soigneusement examiné les collections d'antiquités égyptiennes, et sans avoir pris l'avis de notre savant correspondant Mariette-Bey, au sujet des admirables

(1) Cet article aurait dû figurer dans le tome Ier des *Antiquités orientales*. (G. S.)

collections qu'il a formées en Égypte. J'ose dire que tel était alors l'état de la question.

Le 5 février dernier, en présentant à l'Académie une publication de M. Fr. Lenormant intitulée : *Choix de textes cunéiformes* (1) (3e fascicule, 1875), je signalais l'inscription de la statuette trouvée à Afadj, insérée dans ce recueil; je relevais la date (vers 2100 av. J.-C.) que M. Lenormant assigne au roi Koudourmaboug (c'est ainsi qu'il lit le nom royal), et j'ajoutais, en parlant du monument : « C'est la plus ancienne statuette de bronze que l'on ait encore retrouvée. » Notre savant confrère M. Renan, à la diligente attention de qui rien n'échappe, a, dans son *Rapport sur les travaux de la Société asiatique* (2), recueilli la remarque que j'avais faite devant l'Académie et lui a donné une nouvelle publicité, je dirais même une importance qu'elle n'avait pas encore acquise.

En disant que cette statuette est antérieure au XVIe siècle avant notre ère, je m'étais tenu dans les limites de la science orientaliste à l'époque où j'écrivais ma description du monument. Les nouveaux calculs chronologiques adoptés par M. Lenormant venaient ajouter une force plus précise encore à l'opinion relative que j'avais exprimée; ils accentuaient davantage l'écart signalé entre les âges de la statuette d'Afadj et des figurines d'Égyptiens exécutées en bronze, puisque Koudourmaboug devenait contemporain, non plus de la XVIIIe dynastie, mais des rois Pasteurs, qui l'ont précédée.

Or, voici que dans une collection d'antiquités égyptiennes envoyée à Paris par M. Gustave Posno, j'ai pu étudier deux figures de bronze remarquablement bien conservées, qui viennent considérablement modifier l'opinion que j'ai émise. Il importe de rectifier ce que j'ai dit touchant l'âge des premiers bronzes égyptiens représentant la figure humaine (3). Ces deux

(1) *Choix des textes cunéiformes inédits ou incomplètement publiés jusqu'à ce jour*, 3e fascicule, 1875, in-4o, p. 164, no 70.

(2) *Journal asiatique*, VIIe série, t. VI, 1875, p. 42.

(3) Il s'agissait de figures humaines, car l'emploi du bronze en Égypte, dès la haute antiquité, est constaté depuis longtemps. Il suffirait de citer la virole du sceptre ou bâton du roi Papi (Phiops), de la VIe dynastie, qui existe au

statuettes, hautes l'une de 67 centimètres, l'autre de 48, fort belles dimensions comme on le voit, méritent une courte description.

La première : personnage debout, le pied gauche en avant; la main gauche, fermée et relevée à la hauteur du sein, tenait sans doute une haste. La droite, serrée près de la cuisse, portait très probablement le petit sceptre horizontal que nous montrent divers bas-reliefs. Les reins sont ceints de la pagne nommée *schenti;* un poignard est passé dans la ceinture. La chevelure est disposée en petites mèches carrées très régulièrement étagées; les yeux et les sourcils, qui étaient incrustés, manquent.

La seconde figure : personnage debout, le pied gauche en avant; les reins ceints de la *schenti*, la main droite levée à la hauteur du sein; la gauche tombant près de la cuisse. Les yeux, qui ont été incrustés, sont absents. La chevelure, beaucoup moins volumineuse que celle de la statuette précédente, est disposée en petites mèches très fines, et laisse reconnaître les contours de la tête. Sur la poitrine, du côté gauche, une inscription verticale donne le nom du personnage dans lequel ou à la suite duquel paraît l'ethnique *Schasou* ([hieroglyphs]), ce qui semble accuser une origine orientale.

Dans ces deux statuettes les muscles des bras et des jambes, les rotules, sont exprimés avec un soin, une vérité, qui dénotent un âge fort reculé. On ne peut méconnaître là l'art antérieur au second empire (1). Seulement, si la première, par ses

British Museum. M. Chabas a déjà fait remarquer qu'on trouve la mention d'objets de bronze dans des textes qu'on peut rapporter à des temps antérieurs à la construction des grandes pyramides (*Sur l'usage des bâtons de main*, Lyon, 1875, in-8°, p. 12).

(1) M. Posno n'a pas consigné le nom des localités où les deux bronzes que nous décrivons ont été découverts, mais la nature de l'oxydation du métal indique assez qu'ils ne proviennent pas de la haute Égypte. Quant au style, on peut comparer ces bronzes avec les sculptures de l'ancien empire, décrites par M. de Rougé, *Notice des monuments égyptiens du Louvre* (salle du rez-de-chaussée), 1852, nos 41 à 46, et avec les diverses figures publiées par Auguste Mariette-Bey, *Album du Musée de Boulaq*, le Caire, 1872, in-fol., pl. XX et XXV.

traits, sa coiffure, rappelle fort exactement les sculptures de pierre exécutées sous les IVe et VIe dynasties, la seconde ne pourrait pas être classée tout à fait si haut. Il est à remarquer que la ligne formée par le dos et la jambe droite s'incline légèrement en avant, ce qui indique une tentative de mouvement et peut-être une idée asiatique. La ligne dorsale de la première figure est, au contraire, complètement verticale.

Les *Schasou*, connus par divers textes égyptiens, occupaient le pays qui s'étend de la frontière de l'Égypte, au nord-est, jusqu'à la ville de Pakanana que, dans une dissertation appuyée sur des documents originaux, M. Chabas place au nord ou au nord-est de la Palestine (1). Nous aurons plus tard à rechercher si l'art de ce peuple a pu exercer quelque influence sur le style qui distingue la seconde figure de bronze de la collection Posno.

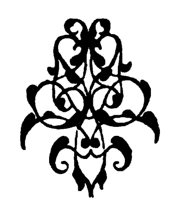
Mais, dès aujourd'hui, j'étais empressé d'apporter à l'Académie des dessins photographiques que je dois à l'obligeance de M. Émile Rousset, dépositaire de la collection, dessins qui, à la vérité, ne donnent pas une idée très complète de la vigueur du style qui caractérise les deux statuettes, un des traits les plus frappants de l'art de l'ancien empire, mais qui permettent de constater certains détails, tels que la forme de la chevelure, les linéaments du visage, le rendu des contours anatomiques, toutes choses qui, dans l'état où nous les trouvons ici, dénoncent une école évidemment antérieure à la XVIIIe dynastie.

Nous en devons conclure que pour la fonte des figures de bronze, comme pour la sculpture de la pierre et du bois, l'Égypte conserve en ce moment la priorité. Des découvertes futures pourront venir modifier ce résultat, mais l'une au moins des statuettes de M. Posno nous fait remonter déjà si loin dans l'histoire de l'humanité, que nous ne saurions prévoir chez quel autre peuple on pourra rencontrer des œuvres d'art d'une date plus reculée, et surtout d'un style plus avancé.

(1) Chabas, *Voyage d'un Égyptien en Syrie, en Phénicie et en Palestine au XIVe siècle avant notre ère*, Chalon, 1866, p. 111.

Nous pouvons déjà constater que la première figure de la collection Posno, celle qui certainement est la plus vieille image de l'homme exécutée en bronze que nous connaissions, est fort supérieure, en style et en modelé, à la Canéphore asiatique d'Afadj, monument qui, consacré à une déesse par un roi, doit être considéré comme un très bon échantillon de l'art dans l'Asie occidentale (1).

(1) Les deux précieuses statuettes de bronze qui font l'objet de cet article ont été acquises par le Musée du Louvre au mois de mai de cette année 1883. (G. S.)



Remarque sur le dieu à trois visages trouvé à Paris en 1867.

(Extrait du *Bulletin de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France*, 2e année, 1875, pp. 162-163, s. du 9 nov. 1875.)

M. Vacquer ayant signalé au Conseil une lecture récemment faite à l'Institut par M. de Witte, sur un bas-relief trouvé dans les fouilles de l'Hôtel-Dieu de Paris, et représentant un dieu à trois visages, qu'il paraît difficile de déterminer avec certitude, M. de Longpérier explique que M. de Witte, sans prétendre donner de ce problème une solution positive, a fait à ce sujet quelques observations et quelques rapprochements qui peuvent se résumer ainsi :

On a trouvé depuis quelques années à Reims, à Autun, à Donnery, à Laon, enfin à Paris, des statuettes représentant un dieu tricéphale, debout, tenant une tête de bélier : ce dieu ne peut être un dieu local quisqu'il se rencontre dans des régions si éloignées les unes des autres : il s'agit évidemment d'un personnage symbolique qui a eu de la notoriété dans toute la Gaule. On ne saurait l'identifier avec certitude, mais il est bien curieux de rappeler qu'Ammien Marcellin nomme deux antagonistes d'Hercule, Geryon en Espagne, Tauriscus dans la Gaule. Or, on sait que Geryon est représenté sur les monuments anciens, et nous est dépeint par la tradition, avec une forme analogue à celle de ce dieu tricéphale. Pourquoi l'antagoniste d'Hercule dans la Gaule, *Tauriscus*, ne serait-il pas lui aussi tricéphale ? Il serait dès lors assez naturel de rapprocher le nom de Tauriscus de la figure trouvée dans les fouilles de l'Hôtel-Dieu.

Observations à propos d'une note de M. Mowat au sujet des figures tricéphales de Reims, Paris, etc., dont il veut faire des Janus quadrifrons.

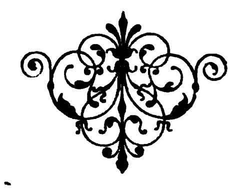
(Extrait du tome III (4e série) des *Comptes rendus des séances de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, 1875, pp. 351-352.)

M. Robert Mowat m'ayant fait l'honneur de me charger de communiquer à l'Académie la notice que l'on vient d'entendre, je me suis empressé de me rendre à son désir. Mais je dois en même temps faire remarquer que si, dans les monuments trouvés à Reims, à Paris et ailleurs, les antiquaires qui ont précédé M. Mowat n'ont pas cherché l'image de Janus Quadrifrons, c'est qu'ils avaient quelques bonnes raisons pour n'accorder que trois visages au personnage représenté. Il me suffirait de citer, parmi les monuments de Reims, le cippe cylindrique, au sommet duquel se voient trois faces juxtaposées, occupant tout le développement du cylindre, également partagé. Ce monument appartenant à M. Duquénelle, publié par lui et par M. Maxe-Werly, a été exposé à Paris, en 1867 (*Catal. de l'exposition rétrospective*, n° 895).

Puis la figurine de bronze provenant d'Autun, conservée aujourd'hui au musée de Saint-Germain, et qui nous montre encore trois visages d'inégale grandeur, associés sur une seule tête de ronde bosse ; ce qui ne permet aucune illusion. Grâce à l'obligeance de M. Alexandre Bertrand, je mets sous les yeux de mes confrères les moulages qu'il vient de faire exécuter, expressément pour la séance, de cette statuette et d'un autre cippe trouvé à la Malmaison, près Laon. Ce cippe montre encore le personnage tricéphale représenté de manière à ne pas être confondu avec Janus *Quadrifrons*.

Sans me permettre de discuter hâtivement les opinions de M. le commandant Mowat, relativement au culte de Janus dans la Gaule, je me borne à établir que le personnage qui a pour symbole la tête de bélier (bélier à corps de poisson dans la statuette) est bien exactement tricéphale.

Le symbole de la tête de bélier relie tous les monuments dont il vient d'être question; mais ce symbole est l'abrégé d'un animal à corps de poisson. Il ne faut pas étudier l'un de ces monuments isolément en le séparant des autres.



LE NOM GAULOIS *ATEPOMARVS*

(Extrait du tome I du *Musée archéologique*, Paris, 1876, pp. 36-40.)

Dans le dessin exécuté par M. Louis Leguay (1), on distingue très nettement le nom ATIIPOMARVS (Atepomarus), connu depuis longtemps par les archéologues, qui l'ont relevé soit dans les textes, soit dans les inscriptions. Plutarque, en ses *Parallèles*, cite d'après Aristide de Milet, un roi des Gaulois nommé Atepomarus (Ἀτεπόμαρος Γάλλων βασιλεύς) qui fut le héros d'une aventure dont on a révoqué en doute l'authenticité (2). Le traité des *Fleuves*, attribué à Plutarque, nous a conservé un passage de Clitophon de Rhodes dans lequel il est question d'un chef gaulois du nom d'Atepomarus, qui avec Momorus (Μώμορος) aurait été le premier fondateur de Lyon (3).

Gruter, dans son grand recueil, a inséré une inscription de Narbonne qui lui avait été communiquée par Scaliger :

VENVSTA · ATEPO
MARI · LIBERTA
SIBI ET MELISSO LIB
SVO · VIVA FECIT ·

Mais un point placé entre l'E et le P du second nom avait fait

(1) *Inscription gallo-romaine inédite*, par L. Leguay. *Musée archéol.*, t. I, p. 33, vignette.

(2) *Parall.*, c. xxx, et dans les *Fragm. hist. græc.* de Müller, 1851, t. IV, p. 320.

(3) *Pseudoplutarchea*, ibid., p. 367.

supposer qu'il s'agissait là d'une Venusta Até, affranchie de Pomarius; en sorte que le document échappait à l'attention des explorateurs de l'antiquité gauloise (1). Le doute n'est plus permis maintenant ; mais déjà, en 1865, M. Adolphe Pictet, publiant une savante étude sur les noms d'hommes gaulois, avait enregistré l'indication que nous avions eu le plaisir de lui fournir à ce sujet (2).

En 1807, Grivaud de la Vincelle, décrivant les antiquités recueillies dans les terrains du Luxembourg, donnait une liste des noms de potiers relevés sur un des vases rouges, où l'on remarque les notes suivantes :

« N° 7. — ATEP. Peut-être cette marque est-elle celle d'*Aterius;* et alors le P serait à la place de l'R. Ce nom se trouve dans Gruter (Aterius).

« N° 10. — ATEPOMA. L'A se trouve dans la seconde partie de l'M. C'est peut-être *Aterius Romanus* (3). »

Au commencement de ce siècle, on étudiait fort peu les noms gaulois, et les hésitations de Grivaud de la Vincelle se comprennent très facilement.

En 1828, Orelli, dans son *Amplissima collectio*, insère parmi les noms de potiers provenant de Lunneren près Zurich, ...EPONA (Deæ Eponæ fortasse nomen) (4), et cette leçon se retrouve dans la collection des inscriptions antiques de l'Helvétie publiée par le savant épigraphiste en 1844 (5). Mais la même estampille, examinée par M. Th. Mommsen, prenait la forme A...EPOMA (6) dans laquelle M. Pictet a fort bien discerné le nom Atepomarus (7).

C'est encore le même nom au génitif (Atepomari) que nous

(1) *Inscrip. antiq. tortius orbis Romani*, MXLVI, 9. Le nom ne figure dans l'index qu'à l'article de *Venusta Ate Pomari liberta*. Cf. *Revue numismatique*, 1860, t. V, p. 180. — P. 474 du tome II des *Œuvres de A. de Longpérier.*

(2) *Revue archéol.*, février 1865, p. 111.

(3) *Antiquités gauloises et rom. recueillies dans les jardins du palais du Sénat*. in-4°, p. 147, et pl. VIII.

(4) *Geographica*, p. 132, n° 460.

(5) *Inscript. Helvetiæ*, in-4°, p. 198, n° 267.

(6) *Inscript. Helvet.*, 1854, Zürich, in-4°, p. 92, coll. 2, n° 82.

(7) Ubi supra.

devons reconnaître dans les marques de potiers ATEPOM, ATEPOMAN, AIEPOMAI, relevés par M. Bonsergent, sur des vases recueillis en Poitou (1).

Un marbre antique trouvé à Orléans en 1846, longtemps négligé, et acquis ensuite par M. le comte de Pibrac, qui en fit don au musée de cette ville, porte l'inscription fragmentaire que voici :

....ELIVSMAC
....POMARI
....SENONI
....CENAB
....VOSSIBI

et qui a été soigneusement commentée par M. Léon Renier (2). Le nom mutilé d'Atepomarus y reparaît à la seconde ligne.

On le voit donc, Atepomarus est un nom très certain. Il se rattache, d'une part, aux noms commençant par le groupe ATE, tels que Atepo (*Centullus Ateponis f.*, Nîmes), Ateboduus, Ateporix, Atepillus, Atecingus, Atemerus, Atesmerius, Atespatus, Atessates, Ateciritus, Ategnata, etc. ; d'autre part, à cette riche série de noms à la terminaison MARVS dont on peut trouver une liste fort abrégée dans la *Revue archéologique* de 1873 (3).

Quant au sens qu'il faut lui attribuer, nous nous bornerons à renvoyer le lecteur à l'opinion émise par M. Pictet, beaucoup plus compétent que nous en ces sortes de matières (4). Nous n'insisterons pas non plus sur la forme particulière donnée au caractère E dans le nom ATIIPOMARVS. Nous avons déjà à nous reprocher d'avoir fatigué l'attention des antiquaires par les développements trop abondants que nous avons autrefois

(1) *Archives historiques du Poitou*, 1872, t. Ier, p. 355.
(2) *Comptes rendus des séances de l'Académie des inscript. et belles-lettres*, mars 1865, p. 91.
(3) Octobre 1873, p. 261. — P. 249 du présent volume. — Elle ne contient que la moitié à peine des noms rassemblés par nous.
(4) Ubi supra.

apportés à l'histoire de cette lettre et du caractère I' (F) qui appartient au même alphabet (1).

Maintenant que le nom Atepomarus est définitivement classé dans l'onomastique gauloise, il devient bien évident que ce n'est point une appellation de fantaisie forgée par des écrivains grecs. Dès lors, il semble que les récits d'Aristide et de Clitophon accueillis par Plutarque pourraient n'être pas tout à fait sans valeur. En ce qui concerne l'aventure d'Atepomarus, massacré par les Romains avec sa troupe, après une nuit d'excès, je remarque que Polyæn nous a laissé un récit presque identique à celui d'Aristide (2). Le fait en lui-même n'est pas en désaccord avec ce que nous savons des mœurs assez ardentes des Gaulois du IVe siècle de notre ère. Dans tous les cas les critiques auront à tenir compte de l'apport épigraphique.

N'ayant point vu l'original copié par M. L. Leguay, je n'ose me permettre de hasarder un avis sur le groupe de caractères qui précède Atepomarus. Mais si l'on y reconnaissait ...NIIRTVS, je recommanderais aux antiquaires qui en entreprendraient l'interprétation de se rappeler les noms Cobnertus, Esunertus (Urogenonertus), Nertus qui se relient à la famille des Nertagus, Nertomarus, etc. — Nertus est le nom d'un fabricant, imprimé sur un vase de terre rouge trouvé à Londres.

Urogenonertus demeure incertain ou plutôt contesté. Ce nom figure dans une inscription lyonnaise souvent reproduite depuis le XVIe siècle, et il a été interprété de diverses manières.

D. (*Ascia*) M
ET MEMORIAE AE
TERNAE VROGENO
NERTI VET · LEG
XXII · P · F · ACCEPTIA
ACCEPTA CONIVGI
CARISSIMO ET SIBI
VIVA · P · C · ET SVBASC
DEDICAVIT

(1) *Revue numismatique*, 1856, t. I, p. 73 et suiv.; et 1860, t. V, p. 175 et suiv. — Pp. 392 et suiv. et 470 et suiv. du tome II des *Œuvres de A. de Longpérier*.
(2) Polyæni *Stratagemata*, VIII, 25.

Copiée d'abord par Guillaume Paradin (1), elle fut réimprimée par Gruter qui, dans son index, en tire les noms Urogenus Nertes (2). Spon y vit le nom Urogenonertus qui, disait-il, paraissait être de l'ancien gaulois (3). Menetrier partageait certainement cette opinion, puisqu'il cite l'épigraphe à propos « des soldats vétérans qui ont la plupart des noms gaulois. (4) »

Le chanoine A. S. Mazochi donne en texte courant *Urogenonerti*, et cite la leçon de l'index de Gruter (5). Comarmond enregistre l'inscription sans commentaire (6); et M. de Boissieu en revient purement et simplement au système Gruterien (7). Enfin M. Monfalcon inscrit dans sa table les noms *Urogenus Nertus*, parti inadmissible, puisqu'il suppose un des deux noms au datif et l'autre au génitif, sans indice de filiation (8). M. Allmer a pensé qu'on pouvait suppléer deux I, et adopte la leçon *Urogenius Iners* (9). Cependant il faut observer que Zeuss admet sans aucune difficulté Urogenonertus parmi les noms gaulois (10). Il convenait d'indiquer ces variations, sauf à réclamer l'examen de la question qui rentre, jusqu'à ce que l'on découvre un monument plus explicite, dans les attributions des philologues spéciaux.

(1) *Mémoires de l'Hist. de Lyon*, 1573, in-f°, p. 426.
(2) *Inscript.*, DLXX, 6.
(3) *Recherche des antiq. et curiosités de Lyon*, 1675, in-8°, p. 30.
(4) *Hist. civile ou consulaire de Lyon*, 1696, in-fol., p. 53 et 94.
(5) *De dedicatione Sub Ascia*, Naples, 1739, in-8°, p. 32.
(6) *Musée lapidaire de la ville de Lyon*, 1854, in-4°, p. 442, n° 56.
(7) *Inscript. antiques de Lyon*, 1854, in-4°, p. 330.
(8) *Recherche* (de Spon), nouvelle édition, 1857, in-8°, p. 32 et 394. La pierre sur laquelle est gravée l'inscription étant aujourd'hui employée comme chambranle de porte dans une maison de la rue Talaru, il eût été à souhaiter que l'éditeur de Spon eût contrôlé le texte qu'elle présente encore.
(9) *Inscriptions antiques de Vienne, en Dauphiné*, 1874, in-8°, t. II, p. 82. — Il a existé à Lyon une famille Urogenia (Gruter; CCCCXC, 9), mais ce ne serait pas un obstacle à l'admission du composé Urogenonertus.
(10) *Grammatica celtica*, 1853, p. 12.

UN FAUX DIEU

OBSERVATIONS SUR UN BAS-RELIEF DE STRASBOURG.

(Extrait du tome I du *Musée archéologique*, Paris, 1876, pp. 279-292.)

On peut voir, dans le Musée des Antiquités nationales de Saint-Germain-en-Laye, le moulage d'un bas-relief qui existait dans la Bibliothèque de Strasbourg avant l'incendie de ce précieux établissement.

A diverses reprises, ce bas-relief a été décrit et discuté; et je rappellerai ici brièvement les opinions diverses qu'il a inspirées, en les rapportant à deux groupes principaux. Je commencerai par indiquer l'explication qui paraît avoir cours actuellement, et qui repose cependant sur une base fragile.

Il y a une trentaine d'années, P. Mérimée, visitant la Bibliothèque de Strasbourg, fit du monument un croquis rapide, sans parvenir à déchiffrer intégralement la courte inscription qu'il porte, et en publia dans la *Revue archéologique* une description incomplète (1).

« J'ignore, dit-il, le temps précis où il a été découvert; mais il est plus que probable qu'il provient des environs de Strasbourg, car il est sculpté sur un grès rouge à grain fin, semblable à celui qui est employé dans toutes les constructions de la ville. L'inscription est mutilée, cependant la lacune me semble facile à remplir, et je n'hésite point à lire LEHERENHVS; c'est

(1) *Revue archéol.*, t. Ier, 1844, pp. 250-253.

à mon sentiment, l'image d'une des divinités guerrières adorées dans la Gaule et assimilées à Mars par les Romains. »

Après avoir passé en revue les divers détails qu'offre la stèle, Mérimée, poursuivant l'idée que devait naturellement faire naître dans son esprit le nom qu'il avait cru pouvoir restituer au sommet, cite différents monuments épigraphiques qui nous ont conservé le nom du Mars-Leherennus. D'abord deux inscriptions publiées par Gruter, « trop concises l'une et l'autre pour indiquer les attributions de cette divinité qu'il paraît rapprocher de la déesse zélandaise Nehallenia, laquelle présidait au commerce et à la navigation. » Remarquons que Gruter n'a rien dit de pareil (1). Le renvoi que Mérimée donne en cet endroit s'applique aux huit dédicaces à la déesse Nehalennia publiées par Reinesius qui, de son côté, n'a pas reproduit d'inscription de Leherennus et qui, dans sa page 65, où il mentionne ce dieu ainsi que beaucoup d'autres, parmi lesquels figure *Nehalenia*, n'a point tenté d'assimiler ces divinités (2). Il faut donc que Mérimée n'ait entrevu ces documents épigraphiques qu'au travers de quelque mémoire, et qu'il ne soit pas remonté aux sources ; procédé toujours bien dangereux (3).

Ensuite, après avoir transcrit quatre inscriptions du musée de Toulouse, provenant des Pyrénées, l'éminent écrivain cite l'opinion d'un professeur de la province de Guipuscoa qui lui avait proposé une étymologie basque pour le nom de Leherennus. « Trouver à Strasbourg, ajoute-t-il, une divinité basque serait un fait assez étrange. Faut-il chercher à son nom une

(1) *Inscript. ant. totius orbis Romani*, MLXXIV, 6, 7. Communiquées par Sirmond. Il n'entrait pas, comme on sait, dans le plan de Gruter, de faire des rapprochements de cette nature. — Les deux inscriptions sont reproduites par Dom Martin, *Religion des Gaulois*, 1727, t. II, p. 357.

(2) *Syntagma inscript. ant.*, 1682, p. 190, 191. Class. I, CLXXVII — CLXXXIV.

(3) Dans le dictionnaire d'*Antiquités de l'Encyclopédie méthodique*, in-4°, 1790, t. III, p. 506, Mongez, après avoir transcrit les deux inscriptions de Leherennus, données par Gruter, ajoute : « Cette divinité étoit peut-être la même que la *Nehalennia* des Zélandois ». Mérimée a-t-il passé cette notule au compte de Gruter? Dans sa *Description du musée des Antiques de Toulouse*, édition de 1835, p. 42, M. Du Mège, dit : « Selon M. Mongez, *Leheren* est peut-être la même divinité que *Nehanelia* (sic); mais je dois faire remarquer en passant que *Leheren* est un dieu et *Nehanelia* une déesse. »

signification germanique, *lehren*, par exemple? à ce compte Leherennus serait le dieu qui instruit les hommes non par la douceur, mais dans la lutte et le combat... Leherennus, à une seule exception près, ne paraît avoir été connu que des peuples au sud de la Garonne; il ne serait pas invraisemblable, je pense, d'attribuer l'inscription de Strasbourg à des Aquitains, soldats dans les armées romaines. »

« Plusieurs des monuments consacrés à Camulus ont été érigés par des Gaulois éloignés de leur patrie; on peut supposer que le culte de Leherennus a été importé de la même manière en Alsace. »

A coup sûr, le raisonnement n'a rien que de fort admissible, et il a bien évidemment séduit d'autres archéologues.

Ainsi, en 1856, le savant M. G. Henzen s'exprime en ces termes, dans son supplément à l'*Inscriptionum amplissima collectio*, d'Orelli :

« Leherenni imago lapidi insculpta in Museo Argentoratensi exstat. Militis figura est galea et sago ornati, hastam et scutum gestantis. Gallus prope adstat. Idem Mars in aliis monumentis Tolosanis appellatur (1). » Il n'y a pas à se tromper sur l'origine de cette description, bien que le nom de Mérimée ne soit pas mentionné.

En 1858, M. Roget de Belloguet (*Ethnogénie gauloise*) dit: « Leherennus est répété plusieurs fois dans le Musée de Toulouse; il est aussi à Strasbourg (2). »

M. Alexandre Du Mège acceptait sans difficulté, à ce qu'il semble, la lecture proposée par son ami Mérimée : « On pourrait, dit-il, en conclure, ce que l'on n'a pas fait jusqu'à présent, que des Pyrénées jusqu'au Rhin, le dieu de la guerre était révéré sous le nom de Léherennus, et il faudrait rechercher si ce ne serait pas le même dieu que celui qui, selon Keisler, était adoré dans la Thuringe sous le nom de Lahran (3). »

(1) *Inscript. lat. amplissima collectio.* Zurich, 1856, p. 172, n° 5891.

(2) *Ethnog. gaul.*, 1re partie, 1858, p. 244.

(3) *Recueil de quelques inscript. rom.*, dans les *Mém. de la Soc. arch. du midi de la France,* 1840-46, t. V, p. 85. — Dom Martin avait déjà rapporté cette opinion de Keysler.

Ce dernier rapprochement était indiqué par Milin, à qui M. Du Mège reconnaissait devoir la citation du travail de Keysler (1).

En 1859, M. Edouard Barry ne repoussait pas explicitement l'opinion de Mérimée, quoiqu'il se fût procuré un estampage de l'inscription gravée sur la stèle de Strasbourg : « Loin d'admettre, dit-il, que ce soit de la Germanie, purement barbare à cette époque, et fort stérile dans tous les temps en inventions religieuses, que le culte de Leherenn ait été ainsi transplanté si loin du sol natal, nous admettrions beaucoup plutôt, avec M. Mérimée, que c'était du village d'Ardiège qu'il avait rayonné accidentellement jusqu'aux bords du Rhin, porté par quelque légionnaire de race aquitaine dans les camps retranchés des deux Germanies, qui touchaient eux-mêmes à la ville gauloise d'Argentoratum. » Et plus loin, après avoir décrit la figure d'un personnage sculpté sur la joue d'un cippe d'Ardiège consacré à Leherennus par Dannonia, le même savant ajoute : « Le bas-relief de Strasbourg, qui paraît avoir été sculpté de mémoire et dans la Gaule du Nord, car il rappelle de très près les images divines du célèbre autel des *Nautæ Parisiaci*, où le nom de chaque divinité est inscrit de la même manière et au nominatif sur un bandeau étroit et formant saillie au-dessus de chaque tableau, diffère par plus d'un trait de l'image locale que nous venons de reproduire. Nous ne doutons pas pour notre part que le monument qui nous l'a conservé ne soit antérieur d'un siècle, d'un demi-siècle au moins à celui de Dannonia, et cette circonstance nous expliquerait seule les différences assez tranchées qui les séparent (2). » J'omets la discussion des symboles qui accompagnent la figure.

En 1860, M. Du Mège revient sur la question dans son *Archéologie pyrénéenne* : Notre confrère de l'Académie de Toulouse, M. Barry, dit-il, n'a pas cru devoir adopter l'opinion de M. le sénateur Mérimée. Il a objecté que Schœpflin

(1) *Antiquitat. selectæ septentrionales et celticæ*, Hanovre, 1720, in-8°. Voir les passages relatifs à Nehalennia, p. 236 et sqq., et à Leherennus, p. 275 et sqq.

(2) *Le dieu Leherenn d'Ardiège*, dans les *Mém. de l'Acad. des Sciences, Inscript. et B.-L., de Toulouse*, 1859, 5e série, t. III, p. 383 et p. 395.

avait publié la prétendue figure de Leherennus dans son *Alsatia illustrata*. Mais il avoue que Schœpflin *avait un peu idéalisé* le dessin de ce monument. Il n'avait vu dans la partie supérieure de celui-ci, au lieu du nom **LEHERENNHVS** (*sic*), que le mot mutilé **LE▒▒▒▒NIıVS**. Ayant eu l'occasion d'envoyer à Strasbourg une épreuve du dessin que nous publions ici, nous avons acquis la certitude de l'exactitude de l'image donnée par M. Mérimée et aussi une très forte raison de douter de l'exactitude de la lecture de Schœpflin. *Comme nous n'avons jamais accepté l'idée de Keysler*, nous avons pu faire remarquer que, d'après la note de M. Mérimée, il serait possible que le culte de l'une des divinités de la Gaule se fût étendu du pied des Pyrénées jusques aux rives du Rhin. *Et s'il faut lire réellement* sur le monument découvert à Strasbourg le nom de Leherennus, on en pourrait conclure que ce nom y avait été apporté par quelques Aquitains faisant partie de cohortes chargées de la garde des rives du Rhin (1). »

Il est facile de voir que M. Du Mège, qui venait de lire le mémoire de M. Ed. Barry, et qui ne paraît pas, du reste, en avoir saisi très exactement le sens, avait puisé là tout ce qu'il savait de Schœpflin et de l'inscription. Il n'avait évidemment pas ouvert l'*Alsatia illustrata;* il y eût trouvé tout autre chose que ce qu'il indique, ainsi que nous le montrerons plus loin. Il aurait pu voir, s'il avait connu le monument original, s'il en avait obtenu une photographie ou même un bon dessin, que la gravure publiée dans l'*Alsatia illustrata* n'est pas sans valeur, et que même, en divers points, elle est préférable à la vignette qu'elle reproduit.

En 1861, M. H. Monin, ancien élève de l'École normale et professeur à Besançon, s'exprimait ainsi : « Il y a un bas-relief de Leherennus à la bibliothèque de Strasbourg, monument trouvé en Alsace, mais probablement élevé par quelque centurion ou tribun de la nation des Tectosages. Le dieu tient de la main droite une lance ou un étendard. Le coq, symbole

(1) *Archéol. pyrénéenne*, Toulouse, in-8°, t. II, 1860, p. 203.

grec peut-être plutôt que gaulois, est perché à peu près à la la hauteur de l'épaule. Il y a une inscription au-dessus, mais on n'y lit plus que les lettres LE....NHVS (1). » L'auteur ne révèle pas la source de ce renseignement; mais il n'est pas malaisé de reconnaître qu'il l'a puisé dans la *Revue archéologique* de 1844, qu'il cite un peu plus haut.

Enfin, en 1873, M. Alfred Caraven-Cachin, à propos des dieux d'origine gauloise, avait eu soin de rappeler que M. Du Mège a reproduit les traits du dieu *Leherennus*, d'après un bas-relief existant à la bibliothèque de Strasbourg (2).

L'article de Mérimée est encore ici perdu de vue, mais son effet médiat ne s'en fait pas moins ressentir. On voit quel chemin a fait cette lecture purement conjecturale, produite au hasard, sans aucune enquête sur l'histoire du monument. On peut constater en même temps que tous les archéologues dont nous venons d'énumérer les travaux, ont accepté comme un fait acquis le nom de Leherennus que la vignette insérée dans la *Revue archéologique* ne montre même pas.

Je dis que Mérimée n'avait fait aucune recherche au sujet de l'origine du monument; et, en effet, s'il avait ouvert l'*Alsatia illustrata* de J.-Dan. Schœpflin, il eût trouvé dans la planche première de cet ouvrage, sous le numéro IV, cette même stèle ainsi commentée :

« Inter profana Alsatiæ Romanæ monumenta lapis est, quem anno 1737 Argentorati in cella subterranea reperi, cujus iconismum tabula prima monumentorum exhibeo. Saxum anaglyptici operis, in quo, tunicatus, chlamydatus, galeatus, caligatus, cum ense appenso, miles est, dextra qui lanceam sinistra clypeum tenet, ad cujus latus sinistrum ponitur signum militare, in quo gallus gallinaceus stat. In margine lapidis legitur LE■ONTIVS. Habitus et armatura militis eo schemate sistuntur, quo Diodorus Siculus (*Bibl.*, lib. V, p. 307, 310, ed. Wechel) milites Gallos describit (3). »

(1) *Monuments des anciens idiomes gaulois*, Besançon, 1861, in-8°, p. 22.
(2) *Le Tarn et ses tombeaux*, Albi, 1873, in-8°, p. 161.
(3) *Alsatia illustr.*, Colmar, 1751, in-fol., p. 520-522.

Schœpflin décrit ensuite le vêtement, les armes, l'enseigne: il poursuit :

« In superiore parte lapidis legitur **LEPONTIVS**. Vocem hanc præcesserant aliæ, summitati lapidis, juncti olim, dein abscissi, insculptæ. Nomen nationis fuit ex qua miles noster ortus. In Rhætica enim Lepontiorum natione oritur Rhenus... Lepontii Argentorati eo tempore præsidio esse *potuerunt* quo miles hic decessit atque monumento ornatus est. Militis ergo nostri nec nomen, nec munus, quod in militia gessit cognoscimus. »

Voilà quelle est la base de la seconde opinion. Schœpflin a lu **LEONTIVS**, comme il le déclare d'abord, comme en témoigne aussi la gravure qu'il publie, et sans observation préliminaire, sans offrir au lecteur aucun motif déterminant, il adopte un peu plus loin la leçon **LEPONTIVS**, absolument arbitraire. Cette lecture paraît bien l'étonner un peu lui-même. *Lepontius* est un ethnique. César, Strabon, Pline, Ptolémée ont mentionné les *Lepontii*, un petit peuple des Alpes, chez lequel le Rhin (suivant César), le Rhône (suivant Pline) prend sa source (1). Mais le savant auteur de l'*Alsatia illustrata* ne pouvait pas croire que l'inscription n'offrît qu'un ethnique; et sans se rappeler que d'autres noms de nations tels que Gallus, Romanus, Germanus, Belgius ont été aussi des noms d'hommes, il déclare que la pierre portait primitivement à son sommet d'autres mots qui ont été détruits (2). *Lepontius*, le seul mot qui ait échappé à cette destruction gratuitement supposée, indique seulement la patrie du guerrier.

(1) Cæsar, *Bell. Gall.*, VI, c. 10, Rhenus autem oritur ex Lepontiis qui Alpes incolunt. — Strab., *Géogr.*, IV, p. 204, — Plin., *Hist. nat.*, III, § 20. Fontem Rhodani accolunt. — Ptol., *Geogr.*, III, 21, § 38. — Cf. Cellarius, *Notitia orbis ant.*, édit. de 1731, t. I, p. 423 et p. 541. — B. d'Anville, *Notice de l'anc. Gaule*, 1760, p. 409. — Walckenaer, *Géogr. anc. des Gaules*, 1839, t. I, p. 556, t. II, p. 64.

(2) M. L.-W. Ravenez, qui a publié à Mulhouse une traduction du livre de Schœpflin, sous le titre de *l'Alsace illustrée*, ne paraît pas avoir compris le passage relatif à cette stèle qu'il nomme le *monument de Lépontius*. « Le mot se trouvait, dit-il, précédé de quelques autres; *mais il disparut lorsque la pierre fut brisée.* » T. II, 1851, p. 117.

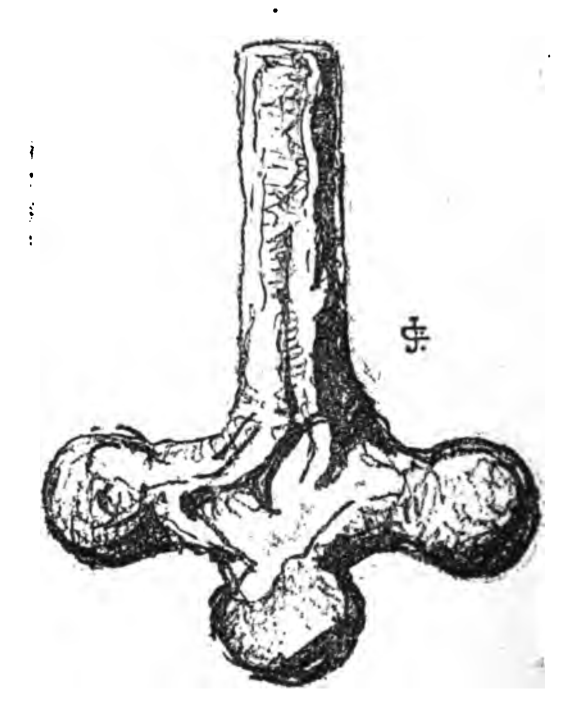
Toutes ces conjectures, je n'hésite pas à le dire, doivent être mises de côté avec celles qui se rattachent au prétendu Leherennus. Le bas-relief, que j'ai pu voir pour la première fois en 1834, portait ce que le dessinateur de Schœpflin y



Bas-relief de Strasbourg. — Hauteur, 1m,05; largeur, 0m,90.

avait reconnu, ce qu'il a fort bien rendu dans sa planche; c'est-à-dire LEONTIVS. Un défaut dans le grès a obligé le lapicide à laisser un petit espace vide entre les deux premières syllabes, c'est un accident dont nous connaissons d'autres exemples, et en cet endroit le caractère P n'a jamais existé.

L'introduction de ce caractère se justifiait en quelque sorte par l'âge que, jusqu'à présent, les antiquaires ont attribué au monument. Sans avoir fait, probablement, une étude approfondie de la chronologie onomastique, Schœpflin était un homme trop instruit pour croire que le nom grec Λεόντιος fût répandu en Occident à l'époque des guerriers gaulois décrits

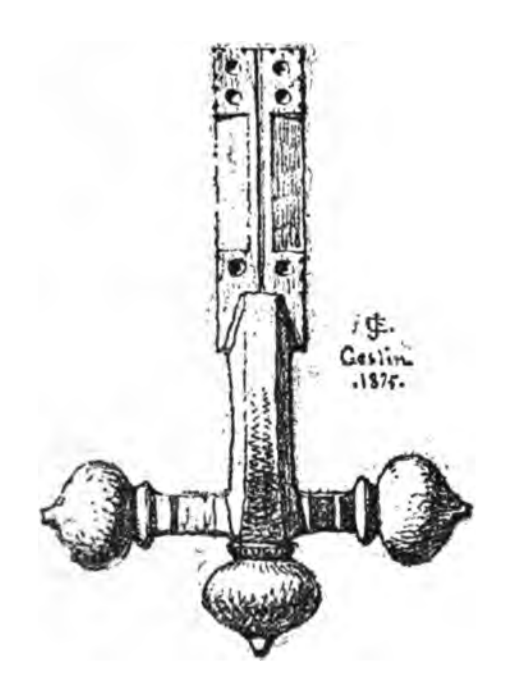


Fibule du bas-relief. at actuel
Grandeur de l'original.

par Diodore de Sicile, c'est-à-dire en un temps voisin de l'ère chrétienne. A cet égard, il faudrait louer Schœpflin d'avoir éprouvé des scrupules qui l'auraient conduit à chercher quelque combinaison qui ne fût pas désavouée par l'histoire.

Un détail laissé de côté dans le commentaire de l'*Alsatia illustrata*, à peine exprimé dans la gravure primitive que reproduit en ce point la vignette de M. Barry, entièrement supprimé dans celles de Mérimée et de M. du Mège, va cependant nous

aider à retrouver l'âge approximatif du monument, et à corroborer la lecture LEONTIVS. Il s'agit de la fibule qui attache le manteau du guerrier. Ce petit ustensile est très caractéristique ; il appartient à la catégorie des agrafes en forme de croix latine, qui étaient fixées sur l'épaule de telle façon que la gaîne enveloppant l'aiguille fût tournée en haut.



Fibule de bronze, grandeur exacte.
(Collection de M. J.-C. Geslin.)

J'ai déjà, il y a une dizaine d'années, décrit amplement cette sorte de fibule dans un article spécial de la *Revue archéologique ;* et je crois avoir fourni quelques bons arguments pour sa classification à la fin du IVe siècle et au commencement du Ve (1). Un des monuments que j'ai cités à l'appui de cette opinion est le célèbre diptyque d'ivoire de Monza, qui, comme le savent

(1) *Fibules antiques à pas de vis*, dans la *Rev. archéol.*, 1866, p. 103. — P. 136 du présent volume.

tous les antiquaires, donne deux fois la représentation de cette espèce de fibule (1). Or la première feuille de ce diptyque nous offre l'image d'un guerrier qui a la plus grande analogie avec celle du Leontius de Strasbourg. Pose, tunique courte et manteau tombant fort bas, lance, bouclier circulaire avec umbo, épée à pommeau trilobé, forme des chaussures, et enfin fibule à gaîne élevée presque verticalement, tout cela se retrouve dans les deux bas-reliefs et accuse un âge commun. Un des personnages est casqué, l'autre a la tête nue; un des deux monuments est très finement achevé, comme il convient à un ivoire impérial; l'autre est assez grossièrement taillé dans une matière peu favorable à l'art du sculpteur. Voilà les différences qui ne font pas obstacle au rapprochement que nous établissons.

D'autres diptyques nous montrent la même fibule. L'un autrefois conservé dans le monastère de Saint-Junien (diptychon *Comodoliacense*), représente le consul Flavius Félix (an 428) (2).

Un autre encore, appartenant à la cathédrale de Novare, offre sur ses deux feuilles des personnages dont l'un a la fibule sur l'épaule gauche, tandis que l'autre la porte sur l'épaule droite. Il est aussi du v[e] siècle (3).

Le diptyque Riccardi, autrefois à Florence, représente Rome et Constantinople; le manteau de la première de ces villes est fixé au moyen d'une fibule de forme un peu moins ancienne dont la gaîne est encore tournée en haut, comme celles des monuments qui viennent d'être rappelés; et cet ivoire, aujourd'hui conservé au Cabinet impérial des antiquités, à Vienne.

(1) Ant.-Fr. Gori, *Thesaurus veter. diptychor*, 1759, fol., t. II, pl. VII, p. 219-242. — Frisi, *Memorie stor. di Monza*, 1794, in-4°, t. III, pl. XII, p. 9. — Edm. Oldfield, *Notices of sculpt. in ivory*. Londres, 1856, in-4°, pl. II, p. 4 et 34. — Fr. Pulszky, *Catal. of the Fejérvary ivories*. Liverpool, 1856, in-8°, p. 19. — Labarte. *Hist. des arts industriels au moyen âge*. 1864, album, t. I, pl. II.

(2) Joh. Mabillon, *Annal. ord. Sancti Bened.*, t. III, 1706, pl. à la p. 202, lib. XXXVII, § 94. — Ans. Banduri, *Imper. orient.*, 1711, t. II, pl. à la p. 492. — Gori, *Thes. vet. dipt.*, t. I, — au sujet du monastère de Saint-Junien, *Comodoliacensis abbatia*, voir *Gallia christiana*, t. II, col. 552.

(3) Gori, *Ibid.*, t. II, pl. IV, p. 200.

est considéré par M. Franç. Pulszky comme appartenant à l'époque de Justinien (1).

Il faut toutefois remarquer que la fibule donnée ici à la ville de Rome ressemble plus particulièrement à celle qui attache le manteau de Constantin III, tyran (407-411), sur un sou d'or frappé à Trèves, portant au revers la légende VICTORIA AAVGGG (2).

Si l'attention de Schœpflin avait été attirée sur les monuments qui viennent d'être énumérés, nous ne pouvons douter de la solution qu'il eût adoptée. Mais il n'y a aussi aucune raison de s'étonner de ce qu'en 1751 l'archéologie comparée, qui existait à peine, ne lui soit point venue en aide.

Transportons-nous à l'époque indiquée par les renseignements dont nous sommes maintenant en possession, et nous trouverons le nom de Leontius devenu fréquent parmi les personnages historiques, ce qui implique une diffusion assez générale tant en Orient qu'en Occident. Pour ne citer que quelques exemples :

	Années.
Domitius Leontius, préfet du Prétoire	338
Flavius Leontius, consul ordinaire	344
Leontius, patriarche d'Antioche	348-357
Leontius, préfet de Rome	355
Saint Leontius, évêque de Fréjus	391 (?)-450
Leontia (inscript. de Rome ; *Santa Maria in Via lata*)	402
Leontius, évêque d'Ancyre	404
Leontius, prêtre à Rome (Gruter, 1054, 5)	405
Leontius, père d'Eudoxie (femme de Théod. II) ; dates de celle-ci	421-460
Leontius, évêque d'Ascalon	449
Leontius I, empereur	484-488

(1) Gori, *Ibid.*, t. II, pl. IX. Il est vrai que la fibule qui attache le manteau de la figure de Rome est décorée de pendeloques comme on en voit à la fibule de Justinien, dans le magnifique médaillon d'or trouvé à Césarée de Cappadoce en 1751, publié par Cl.-G. de Boze, *Mém. de l'Acad. des inscr.*, 1759, t. XXVI, p. 523. — D. Thom. Mangeart, *Introd. à la science des méd.*, 1763, in-fol., pl. I, n° 1. — Pinder und J. Friedlænder, *Die Münzen Justinians*, 1843, pl. II, mais ces pendeloques se voient sur des monnaies de presque tous les empereurs à partir de Julien. Un détail qui n'a pas encore été relevé, c'est la gaine ornée de pétales que montrent et le grand médaillon de Justinien et les deux volets du diptyque de Novare.

(2) H. Cohen, *Descript. hist. des monn. frappées sous l'emp. rom.*, t. VI, pl. XVII, n° 3.

	Années.
Leontius (inscript. de Moron en Espagne)	494-576
Leontia, fille de l'empereur Léon	457-474
Leontius, évêque de Sozusa. — Autre, évêque d'Hélénopolis	536
Leontius, évêque de Bordeaux	541 (?)-564
Leontia, femme de Phocas	602-610
Leontius II, empereur (1)	695-698 (?)

Ajoutons que le guerrier appuyé sur sa lance et sur son bouclier forme le type d'un certain nombre de belles monnaies d'argent portant toutes la légende GLORIA ROMANORVM, au revers des effigies de Théodose II (408-450), de Léon I[er] (457-474), de Zénon (474-491), d'Anastase (491-518, de Justinien (527-565); et que le rapport de ce type avec la figure sculptée sur le bas-relief de Strasbourg est si frappant qu'on pourrait être tenté de chercher dans le guerrier que représente ce monument une image du premier des empereurs du nom de Léonce. Mais, d'une part, le style du bas-relief est trop ancien; d'autre part, on admettrait difficilement qu'un empereur fût désigné par son nom tout simplement, sans les titres *Dominus Noster* et *Augustus* qui étaient de formule. Ainsi donc nous ne devons voir sur le bas-relief qu'un simple *signifer* de quelque légion.

Le lapicide, en gravant le nom LEONTIUS, avait commencé à tracer un O près de l'E. Mais la pierre avait éclaté sous son ciseau; il transporta donc ce caractère au delà de la mauvaise veine; cependant aujourd'hui, malgré cette précaution, le se-



État actuel. — Demi-grandeur.

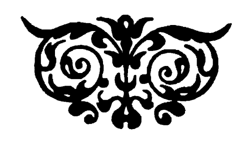
cond O est encore entamé. Le T se présente avec une traverse

(1) Les inscriptions chrétiennes des IV[e] et V[e] siècles de Rome, de Brescia et d'autres villes offrent un certain nombre d'exemples des noms Leontius et Leontia. Voir par exemple : Muratori, *Nov. thesaur. inscript.*, 1895, 4; 1900, 5. 6; 1912, 3; 1915, 1; 1971, 8; etc.

supérieure oblique et sinueuse. Il est évident que c'est là une forme assez ancienne, puisqu'elle se montre sur des tablettes de bronze tout au commencement du Ier siècle de notre ère; mais elle était encore en usage quatre siècles plus tard, ainsi qu'on peut s'en assurer en examinant les copies d'inscriptions chrétiennes publiées par M. J.-B. de Rossi; lesquelles nous offrent une série très régulière de textes datés où ce caractère est traditionnellement conservé et qui serait beaucoup plus étendue, si le savant épigraphiste romain n'avait pas été fort souvent contraint de reproduire des inscriptions dont il n'existe plus que des copies imprimées (1).

En définitive, nous sommes parvenus à ce résultat : le bas-relief de Strasbourg, loin d'être, comme on l'a supposé, plus ancien que certains autels portant réellement le nom du dieu Leherennus, est une œuvre contemporaine du Bas-Empire; il n'y faut point voir l'image d'un dieu de la guerre, car il a été exécuté à une époque où le christianisme était complètement établi dans les Gaules. Jusqu'à présent, rien ne ne nous prouve que le culte du dieu Leherennus se soit étendu au delà de la région pyrénéenne où son existence a été constatée par nos plus anciens épigraphistes.

(1) *Inscriptiones christianæ urbis Romæ*, 1861, n° 112 (anno 352) à n° 928 (anno 503). On se demande comment dans le groupe formé par ce T si reconnaissable suivi d'un I, Mérimée a pu voir un H; caractère qu'il devait examiner d'autant plus soigneusement qu'il était insolite à cette place dans le nom de Leherennus. On se demande encore comment, entre les lettres E et N, on pourrait trouver la place nécessaire pour intercaler les quatre caractères HERE, sans lesquels le nom du dieu pyrénéen ne saurait subsister.



NOTE

SUR UNE

BALLE DE FRONDE ANTIQUE

(Extrait du *Journal des Savants*, sept. 1877, pp. 577-580.)

Un des lauréats de l'Académie des inscriptions, M. Gustave Schlumberger, a reçu tout récemment, dans un paquet de médailles qui lui était envoyé de Rhodes, une balle de fronde dont il a bien voulu nous confier l'étude. Cette balle de plomb, en très bon état de conservation, et dont la surface est profondément cornée, a la forme bien régulière d'une amande. Sur une de ses faces, on lit ΒΑΒΥΡΣΑ; sur l'autre, on voit une pointe de lance avec douille, figurée en relief. De l'authenticité de cet amygdaloïde, il n'y a rien à dire, si ce n'est qu'elle est incontestable. La lecture de l'inscription ne saurait, non plus, faire le sujet d'un doute. Tracée en bons caractères de moyenne grandeur et placée au milieu du champ, elle se présente de la manière la plus évidente. Au premier abord, on est tenté de rapprocher cette inscription du nom de Byrsa, la célèbre citadelle de Carthage dont la forme grecque, telle qu'elle est donnée par Appien et par Strabon, serait, suivant Gesenius (1), une transcription de בצרה *botzra* (château), nom

(1) *Script. ling. Phœn., mon.*, 1837, p. 421, et non בוֹצְרָה comme Cellarius. *Not. orb. antiq.*, éd. de 1732, t. II, p. 885, l'avait admis d'après Bochart. *Chanaan*, I, 513; II, 816. — Cf. Reland, *Palæstina*, 665 et 666. « Nec mirum nomen בצרה quod locum munitum notat, pluribus urbibus commune fuisse. » — MM. Müller et Dübner, comme Casaubon (Strab., lib. XVII, p. 833), traduisent εἰς τὴν Βύρσαν par *in arcem*.

qui se retrouve en diverses contrées habitées par des populations sémitiques. Le rapprochement, sans être exact, aurait toutefois un certain intérêt qu'il ne faudra pas perdre de vue. Mais le nom complet Βάβυρσα est mentionné par Strabon, qui, après avoir parlé de la ville arménienne Artaxata, résidence des rois du pays, ajoute : non loin d'Artaxata, sont *Babyrsa* et Olané; dans ces deux châteaux forts établis sur des hauteurs, on gardait les trésors de Tigrane et d'Artabasde : Οὐ πολὺ δ' ἄπωθεν ἐστὶ τῆς πόλεως (ἐπὶ) τὰ Τιγράνου καὶ Ἀρταβάσδου γαζοφυλάκια, φρούρια ὀρεινὰ (ou ἐρυμνὰ), Βάβυρσα τε καὶ Ὀλανή (1). Casaubon indique la variante Βάρβυρσα, et déjà notre balle de fronde montre que Βάβυρσα est bien la bonne leçon.

D'un autre côté, nous lisons dans les *Mémoires historiques et géographiques sur l'Arménie*, de Saint-Martin, une notice sur la localité nommée Բայբերդ, *Païpert*, ou Բաբերդ, *Papert*, vulgairement Պայպուտ, *Baïbouth*, ou Պայպուրթ, *Baïbourth*, et en turc بايبورت, *Baïbourt*, place très ancienne et fortifiée dans la province de Sber, sur les bords du fleuve Djorokh (2). Dès le premier siècle de l'ère chrétienne, c'était la place de guerre des princes Pagratides. Elle fut dans la suite des temps occupée par les Romains, et l'empereur Justinien augmenta considérablement ses fortifications. Elle est appelée dans Procope *Baïberdon :* καὶ φρούρια ᾠκοδομήσατο τό τε Βαϊβερδὼν καλούμενον, καὶ τὸ Αρέων (3), et *Païperte* par Cedrenus : ἐξῆρχον δὲ τοῦ νεωτερισμοῦ Ἀδριανός τις Χαλδαῖος καὶ Τατζάτες ὁ Ἀρμένιος, πλούσιοι σφόδρα· κατασχόντες οὖν οὗτοι φρούριον τὸ λεγόμενον Παΐπερτε, κατὰ τοῦ βασιλέως ὡπλίζοντο κ. τ. λ. (4).

(1) Lib. XI, p. 529. M. Müller et Dübner, dans leur édit. de 1853, préfèrent ἐρυμνά à ὀρεινά. Quant à la leçon Ἀρταουάσδου qu'ils préfèrent aussi, nous pensons qu'elle ne vaut pas celle qu'avait adoptée Casaubon. Lorsque, en 1853, nous avons restitué à un Artabazd le tétradrachme arsacidien de l'an 227 de J.-C., nous faisions observer que le nom de ce prince est inscrit sur ses drachmes en caractères parthiques [illegible], ארתבוד מלכא. (*Mém. sur la chron. et l'icon. des rois Arsacides*, p. 157.)

(2) 1818, t. I, p. 70. — Cf. Dulaurier, *Rech. sur la chronol. arm.*, 1859, t. I, p. 349, 380.

(3) *De Ædific.*, lib. III, cap. IV.

(4) *Histor. comp.*, édit. du Louvre, 1647, p. 622. — Édit. de Bonn, t. II, p. 302.

Cedrenus emploie une forme tout à fait arménienne; car Բերդ, *Pert*, signifie « château, » et c'est un élément qui se retrouve dans le nom de diverses localités. Ainsi Բարձրբերդ, *Partser-pert*, c'est-à-dire le *château élevé* (Arx alta), en arabe برسبرت, *Bershert*, était situé au milieu du mont Taurus, à l'extrémité septentrionale de la Cilicie, au nord de Sis; les rois d'Arménie y déposaient leurs trésors. Partser-pert est fréquemment cité par les auteurs arméniens (1). Un autre château fort de Cilicie se nommait Բերդկան, *Pertgan*. Nous en rencontrons encore un autre sous les formes Բերդուս, *Pertous*, Բերդունք, *Pertounk'*, Բերդուստ, *Pertousd* (2). Dans le district d'Adjen, Բաղաբերդ, *Paghapert*, était la place la plus forte de toute la province (3). Pour la province de Daïkh qu'arrose le fleuve Djorokh, on signale encore la vallée des forteresses, Բերդացփոր, *Pertats-phor* (4). En somme, le mot բերդ représente exactement avec son sens de *château*, *forteresse*, *citadelle*, le בצרה que les Grecs ont transcrit par Βύρσα. Il n'est pas impossible que les Grecs aient eu la conscience de ce rapport. On pourrait bien aussi aller plus loin, et se demander si le mot arménien բերդ n'a pas une origine sémitique, de même que l'élément *certa* (קֶרֶת, cité) qui s'observe dans les noms de localités Tigranocerta, Carcathiocerta, Artagicerta. Étienne de Byzance, en rapportant le nom de Τιγρανόκερτα, ajoute : τὸ δ' ἐστὶ τῇ Παρθυαίων φωνῇ Τιγρανούπολις, et Hésychius dit : Κέρτα, πόλις ὑπὸ 'Αρμενίων. Cela implique l'usage du mot chez les Parthes et chez les Arméniens, mais, sans rien décider sur son origine, montre que les Grecs se rendaient compte de sa signification parmi les barbares. On peut donc croire qu'ils n'ont pas ignoré celle de բերդ (5).

(1) Dulaurier, *Rech. sur la chronol. arm.*, t. I p. 118, 120, 163. — *Histor. arm. des Croisades*, t. I, 1869, pp. 168, 432, 464, 485, 437, 504, 544, 619.

(2) *Ibid.*, p. 83, 179, 181, 350, 481, 635, etc.

(3) *Rech. sur la chronol. arm.*, p. 363.

(4) Saint-Martin, *Mém. sur l'Arm.*, t. II, p. 367.

(5) Il existait une ville nommée Καρχηδών en Arménie (Plutarque, *Lucull.*, 32; Eutrope, cité par Étienne de Byzance, v. Καρχηδών); fait auquel se rapporte

Quoi qu'il en soit, il nous reste à chercher comment une balle de fronde, tirée des magasins militaires d'une forteresse arménienne, est arrivée dans l'île de Rhodes et se trouve mêlée à des monnaies toutes rhodiennes, comme celles qui ont été expédiées à M. G. Schlumberger.

Certes, nous ne voudrions pas soutenir que l'amygdaloïde de plomb n'a pas pu être apporté dans l'île par quelque marchand d'antiquités; dans ce cas il eût été sans doute traité avec une certaine considération et vendu en conséquence. Le lot de médailles au milieu duquel il se trouvait avait bien l'aspect désordonné que présente la récolte faite par des paysans fort peu experts en archéologie.

Mais rappelons-nous qu'un des événements les plus remarquables de l'histoire antique de Rhodes fut le siège que lui fit subir Mithridate VI, voulant punir les habitants de l'île de la fidélité qu'ils montraient pour la cause romaine. Sans doute, le roi de Pont fut obligé d'abandonner sa proie et de renoncer à l'espoir qu'il avait conçu d'exercer sa vengeance sur les Romains d'Asie réfugiés dans l'île avec le proconsul Lucius Cassius (1); toutefois l'attaque avait été assez violente pour que de nombreux projectiles aient été lancés sur les soldats insulaires; et parmi ces projectiles devaient se rencontrer ceux que les troupes auxiliaires fournies par Tigrane, roi d'Arménie, avaient apportés.

Depuis deux années (an. 666 de R., 88 avant J.-C.), Mithridate avait associé Tigrane à sa lutte, et, pour le contraindre en quelque sorte à entrer dans son parti, il lui avait fait épouser sa fille Cléopâtre (2). Appien (3), Justin ne nous laissent pas de doutes sur l'existence des contingents arméniens dans les troupes de Mithridate.

Ainsi donc un de ces frondeurs asiatiques (tels que les villes

la pierre gravée conservée au Cabinet des médailles, sur laquelle on lit, autour du buste d'un prince asiatique, ΟΥϹΑϹ ΠΙΤΙΑΞΗϹ ΙΒΗΡΩΝ ΚΑΡΧΗΔΩΝ. (Visconti, *Iconogr.*, t. II, pl. 45, nº 10.)

(1) Appiani, *Bell. Mithrid.*, XXIII-XXVII.

(2) Justini, *Hist.*, lib. XXXVIII, III, 1-5.

(3) App., *Bell. Mithr.*, XV, LXVII, LXXXV.

de Pamphylie, de Pisidie, de Carie aimaient à les figurer sur leurs monnaies), appelés, avec la garnison de la forteresse de Babyrsa, à l'aide du grand antagoniste des Romains, a pu lancer pendant le siège de Rhodes le petit monument que nous venons de décrire, et qui nous fournit un exemple nouveau et bien inattendu d'un ἅπαξ λεγόμενον de Strabon.

P.-S. — Nous aurions voulu donner sur le nom de Babyrsa quelque renseignement étymologique plus complet, et nous avons eu recours à l'érudition de notre confrère M. Dulaurier, qui, tout éloigné qu'il est en ce moment de sa bibliothèque, veut bien nous écrire : « Parmi les débris de la vieille religion du pays et de sa langue primitive, il nous est resté le mot բայ, *Paÿ* ou պայ, *Baÿ*, que le persan moderne nous a conservé sous la forme پری, *Péri*, être mythologique bien connu, et qui était en honneur dans l'Arménie païenne parmi les objets de la croyance populaire. Le mot Բայբերդ, *Païpert*, pourrait être traduit par *château de la Péri*, ce qui serait justifié par la très haute antiquité de cette dénomination géographique. Personne jusqu'ici n'avait recherché l'étymologie du mot. »



Eine nordetruskische Münzaufschrift, par M. le Dr Julius Friedlænder. Berlin, 1877, in-8°.

(Extrait du *Journal des Savants*, octobre 1877, pp. 635-638.)

Nous devons savoir gré au savant directeur du Cabinet des médailles de Berlin de nous avoir fait connaître, par une reproduction très soignée, une nouvelle et fort précieuse variété des imitations antiques de la monnaie massaliote. La drachme de beau style qu'il publie appartient à la collection ducale de Gotha. Elle offre, au droit, une tête de Diane couronnée de rameaux d'olivier; au revers, un lion accompagné de la légende ꝹOꝉOꓶꓘꓱOꓶꟽꓶ que M. Friedlænder transcrit *vnvrekvrtos*.

Cette lecture produit un résultat qui paraît en désaccord avec un certain nombre de monuments épigraphiques auxquels la drachme se rattache cependant étroitement. Il nous suffirait de citer parmi ces monuments la stèle découverte près de Briona dans le Novarèse, sur laquelle sont gravés les noms des fils de Dannotal XFΓOXFⱶIKΓOI, *Tanotaliknoi* (1). Dans cette inscription, en effet, le caractère que M. Friedlænder considère comme un *digamma* ou *U* a toujours la valeur d'un *A*. En la lui conservant dans la légende de la drachme au type marseillais, on obtient *Anarekartos,* nom d'homme en partie

(1) G. Umpfenbach. *Bullett. dell' Inst. arch.*, 1864, p. 94. — Cavedoni, *ibid.*, p. 267. — Giov. Flechia, *Iscrizione Celtica trov. nel. Novarese*, Turin, 1864, in-8°. — Ar. Fabretti, *Gloss. Italic.* 1864, tab. V, n° 41 *bis*, col. 1754; et *Corp. inscr. Ital.*, 1863, p. VI. — Alf. Maury, *Rev. arch.*, 1864, 2e partie, p. 453. — Ad. Pictet, *Rev. archéol.*, 1867, 2e partie, p. 129.

formé comme *Anarevisteos* (1), qui se voit aussi dans l'inscription de Briona, et qui est peut-être le même nom que Polybe écrit Ἀνηρόεστος (2) sous l'influence du nom grec Ἀνήριστος. Or le nom du roi des Gaulois Gésates Aneroestus, appartient à la région des Alpes. La drachme porte sans doute celui de quelque chef des Insubres. C'est une pièce gauloise assurément et non étrusque. Son poids de 3gr,53 correspond manifestement à celui de la drachme de Marseille, au commencement du IIIe siècle avant notre ère.

Cette valeur d'*A* pour le caractère ꟻ de l'inscription de Briona a été admise par les archéologues qui se sont occupés de ce texte dès son apparition : MM. F. Umpfenbach, Cavedoni, Giovanni Flechia, Fabretti, Maury, Pictet ; ces savants ont aussi constaté que les noms d'hommes qui y sont insérés offrent une orthographe plus dure que celle des noms relevés sur les monuments de la Gaule ou conservés par les écrivains grecs et romains. Ainsi les *Tanotaliknoi* déjà cités et *Tanotalos* correspondent aux formes *Dannotaligeni* et *Dannotalus; Setupokios* à *Setubogius*. La terminaison de ce dernier nom se retrouve dans Adbogius, Abrextubogius (3), et dans Vercombogius, que M. Maury a rapproché très justement, quant à la composition, de l'*Anokopokios* de Briona. Toutobocius, qui se lit sur des monnaies gauloises, pourrait être présenté comme offrant une forme intermédiaire entre *pokios* et *bogius*, si l'on ne savait qu'à l'exemple des Latins de la République dont ils avaient imité l'écriture, les Gaulois ont exprimé, pendant une certaine période, les deux valeurs *C* et *G* à l'aide du même signe (4).

(1) Le huitième caractère qui a été lu tantôt comme un Ξ, tantôt comme un Σ, constitue un groupe ꟿ, et doit être assimilé à un Ϛ.

(2) *Hist.*, II, XXXI, 2. Cf. Ἀριοούϊστος, Appian. *Celt.*, excerpt., XVI, XVII *De Leg.*

(3) On a proposé, tout récemment, de lire, dans une inscription aujourd'hui perdue (Murat., *Nov. thesaur.*, XXII, 5), ce nom : *Abreutubogius*, faute de connaître la marque de potier ABRIIXTA (*Abrexta*) découverte à La Guerche, département du Cher.

(4) Au temps où fut érigé le monument de C. Duillius, plus d'un siècle après la prise de Rome par les Gaulois, on écrit MACISTRATOS, CARTACINIENSIS, LECIONES, EXFOCIONT, etc.

Ces diverses considérations doivent nous aider à rectifier la lecture d'un mot inscrit sur une autre drachme au type marseillais, monnaie d'imitation, de style assez rude, et postérieure à la belle drachme d'Anarékartos. Joachim Lelewel avait lu sur un exemplaire de cette monnaie OKƎꟼOI1, *Lireko*, et l'attribuait aux Aulerci Brannovices (1). M. de La Saussaye, étudiant un autre exemplaire, dont la légende était mal venue, y voyait IK꓄OI1, *Libeki*, et cherchait dans ce mot le nom de *Libici* qui aurait existé près des Ora-Lybica ou embouchures occidentales du Rhône (2). M. Julius Friedlænder publie la figure d'une drachme qui fournit distinctement ϟOK꓄OI1, groupe transcrit par lui *pirukos;* mais dans lequel, en tenant compte des faits exposés plus haut, on lira *Pirakos*, c'est-à-dire l'équivalent exact du nom BIRACOS, inscrit sur une très rare monnaie d'argent que M. de Saulcy avait acquise en Angleterre, et qui a passé avec sa collection au Cabinet des médailles de la Bibliothèque nationale (3). Notre savant confrère a proposé de lire *Biragos*, ce nom qu'il compare à celui d'un chef breton mentionné par Juvénal :

> *Regem aliquem capies, aut de temone Britunno*
> *Excidet Arviragus* (4).

Cette conjecture n'a rien que de fort admissible et se trouve fortifiée par la découverte de l'inscription de Briona. L'identité de *pokios* et de *bogius* autorise pleinement l'assimilation de *Pirakos* et de *Biragus*.

Les deux drachmes publiées par M. Friedlænder offrent donc des noms d'hommes, des noms de Gaulois Insubres, et ainsi s'explique le type gaulois-phocéen qu'elles portent.

On pourra rapprocher le nom *Biragos* des noms *Biraca*-

(1) *Etudes numismatiques; type gaulois*, 1841, p. 5, et vign. du titre.

(2) *Numism. de la Gaule narbonnaise*, 1842, p. 92.

(3) *Num. antiq. collegit olim Thomas Pembrochiæ comes*, 1746, part. 2, pl. 94, nº 7. — Mionnet, *Descript. des méd. ant.*, suppl. t. I, p. 152, nº 11. — *Rev. num.*, 1860, pl. VIII, nº 11, et p. 173.

(4) *Sat.* IV, v, 126, 127. — L'article *Ar* changeant le *B* qui le suit en *V*, selon le mode armoricain.

tus et *Biracillus*, que présente une inscription de Dijon, copiée par Bimard de la Bastie (1); et peut-être aussi du nom de *Birrago*, père de Bellatulus, relevé à Gratz, en Styrie (2).

Le nom gaulois *Biragus*, constaté dans la région dont Mediolanum des Insubres est le centre, il nous sera permis de faire remarquer qu'il s'y est maintenu jusque dans les temps modernes. Les *signori Biraghi* dont, au XVI[e] siècle, Francesco Sansovino écrivait : « Si dice che sono più di mille anni che la famiglia Biraga è illustre nella città di Milano (3), » ont rapporté dans la Gaule ce nom qui, depuis le temps de François I[er], y a joui, pendant deux siècles, d'une grande notoriété.

Sur le monument qu'il fit ériger en l'honneur de sa femme. Valentine Balbiani, dans l'église Sainte-Catherine-du-Val-des-Écoliers, à Paris, le chancelier de Charles IX avait inscrit son nom, *Renatus Biragus*, tel qu'on l'orthographiait en Italie. C'est la forme qu'on trouve encore sur le grand et beau médaillon qui fut exécuté de son vivant : RENATVS BIRAGVS FRANCIAE CANCELLARIVS ANNO AETATIS SVAE LXX (son épitaphe nous apprend qu'il est mort âgé de soixante-dix-sept ans, en 1583) (4); tandis que son contemporain, le fameux imprimeur de Lyon, Guillaume Rouville, qui l'avait connu lorsqu'il était gouverneur de cette ville, lui forge un nom bizarre : *Renatus a Biragua*, mauvais calque du français *René de Birague* (5). Un autre contemporain, Jacques-Auguste de Thou, en maint passage de ses écrits, emploie la forme *Biragus*, à la fois latine, conforme aux habitudes de l'Italie du moyen âge, et, de plus, foncièrement gauloise, ainsi que nous espérons l'avoir établi.

(1) Murat., *Nov. Thes. inscr.*, MCLXXVIII, p. 2.
(2) Gruter, *Thesaur. inscript.*, DCCLXIII, p. 6.
(3) *Della origine e de' fatti delle famiglie illustri d'Italia*, Venise, 1582, feuillet 27 v°.
(4) Hurtaut et Magny, *Dict. hist. de la ville de Paris*, 1779, t. II, p. 95 et 96.
(5) *Promptuaire des médalles des plus renommées personnes qui ont esté depuis le commencement du monde.* Lyon, seconde partie, 1581, p. 292.

UN MONUMENT DE L'ASTRONOMIE GRECQUE. *Die Erwerbungen des Königlichen Münzkabinets im Jahre 1876,* par le Dr Julius Friedländer. Berlin, 1877, in-8°.

(Extrait du *Journal des Savants*, novembre 1877, pp. 700-704.)

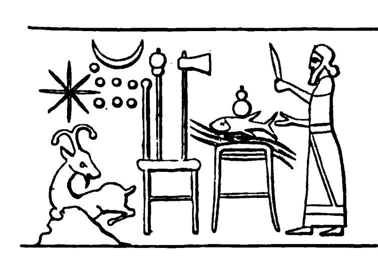
Parmi les monnaies précieuses à divers titres qui sont venues récemment enrichir le Cabinet des médailles de Berlin, déjà si heureusement accru par l'acquisition des grandes collections de M. le général Fox et de M. le baron de Prokesch-Osten, M. le docteur Julius Friedlænder décrit un tétradrachme aussi singulier qu'intéressant. Il a été frappé à Uranopolis, ville qui, suivant Démétrius de Scepsis, cité par Strabon, a été fondée par Alexarque, fils d'Antipater, près du mont Athos, au point où s'arrêtait le canal creusé, dit-on, par ordre de Xerxès (1). Le style de ce tétradrachme est beau et offre une grande analogie avec celui des monnaies de même valeur frappées au temps d'Alexandre le Grand et de ses premiers successeurs. On peut donc le considérer comme une œuvre d'art de la fin du IVe siècle avant notre ère, et peut-être même comme un monument commémoratif de la fondation de la ville. Jusqu'à présent, on ne connaissait, en fait de monnaies d'Uranopolis, que des petites pièces de bronze portant la légende ΟΥΡΑΝΙΔΩΝ ΠΟΛΕΩΣ (2). Le tétradrachme du Musée de Berlin est tout à fait exceptionnel. Mais

(1) Strab., *Geogr.*, lib. VII, frag. 3; Athen., III, XCVIII; Plin., *Nat. hist.*, IV, X (éd. Littré, 17). Alexarque était frère de Cassandre, roi de Macédoine.

(2) La légende de ces monnaies avait d'abord été lue incorrectement ΟΥΡΑΝΙΑΣ ΠΟΛΕΩΣ; Eckhel, *Num. vet. anecd.* (1775), p. 69; Mionnet, *Descr. des méd. ant.*, t. I (1806), p. 505.

on ne saurait, pour ce motif, en suspecter l'authenticité. Vendu par M. Paul Lambros, habile connaisseur d'Athènes : payé 3,500 francs par M. J. Friedlænder, qui l'avait, après d'autres savants numismatistes, examiné avec tout le soin que comporte un objet d'un pareil prix, il se présente à nous entouré de garanties qui nous autorisent à en parler quoique nous ne le connaissions qu'à l'état de dessin. Il faut observer que le poids de cette monnaie : 13gr,50, se rapporte plutôt au tétradrachme du temps de Philippe qu'à celui d'Alexandre son fils (1). On voit sur une face de cette monnaie le soleil entouré du croissant de la lune et de cinq autres planètes rangées en cercle. C'est une représentation abrégée du firmament. Au revers, Uranie vêtue d'une tunique talaire et d'un péplus, assise sur un globe ; la Muse porte une coiffure conique élevée, surmontée d'un astre ; elle tient de la main droite une haste au sommet de laquelle est un cercle ou disque avec point central (« den Weltkreis mit der Sonne?, » dit M. Friedlænder) ; des bandelettes y sont attachées. Dans le champ un flambeau trapu, semblable à ceux dont les coureurs faisaient usage dans les lampadophories, et la légende ΟΥΡΑΝΙΔΩΝ.

Le soleil n'est point représenté sous la forme stellaire que lui donnent fréquemment les monuments antiques. Il est figuré comme un globe de grande dimension, duquel s'échappent de courts rayons composant une sorte de frange lumineuse (2). C'est là un type qui mérite d'être signalé aux historiens de l'astronomie. Il faut aussi remarquer que cet astre est placé au centre du système céleste, et non pas rangé à côté d'un groupe de planètes comme nous le voyons, par exemple, sur un cylindre babylonien de beaucoup antérieur au tétra-



(1) Voyez V. Vazquez Queipo, *Essai sur les systèmes métriques et monétaires*, tables, 1re partie, p. 150.

(2) Sur les petits bronzes d'Uranopolis, on voit un soleil tout autrement re-

drachme, disposition qui n'impliquait pas, de la part des Chaldéens, une méthode, mais simplement une énumération des corps constatés par l'observation purement empirique. On doit reconnaître encore que les astronomes d'Uranopolis, ville peu éloignée de Stagire, conservaient la donnée d'Aristote quant au nombre des planètes.

Le globe sur lequel la muse Uranie est assise, est vu par un de ses pôles, ce qui permet d'apercevoir le point d'intersection de quatre colures, divisant la surface de la sphère en huit fuseaux : ceci donne au globe un aspect plus scientifique que ne le font les semis irréguliers d'étoiles, ou la zone chargée de signes du zodiaques caractérisant les sphères célestes, dessinés sous les règnes d'Adrien, d'Antonin, de Commode (1).

Il serait, sans doute, téméraire d'affirmer que la portion du ciel déterminée par deux colures, que ce fuseau, ait donné naissance à l'auréole elliptique dans laquelle apparaissent le SAECVLVM AVREVM et les Saisons sur des monnaies romaines émises au temps d'Adrien et de Commode (2); l'auréole elliptique se rencontre déjà entourant l'image du roi des Perses, gravée sur des cylindres de pierres dures, à l'époque des Achéménides (3). Mais, plus tard, nous voyons dans les compositions des artistes chrétiens une auréole ovale, ou, pour parler plus exactement, formée de deux arcs de cercle, et connue, chez les archéologues, sous le nom de *vesica piscis;*

présenté : Eckhel, *Num vet. anecd.*, pl. V, n° 18; seul ou accompagné du croissant lunaire : Mionnet, *Descr. des méd.*, supplém. (1824), t. III, pl. IX, n° 3. — Une pierre gravée *très suspecte* publiée par M. C. W. King, *Ant. gems and rings*, pl. XXXVIII, n° 5, et représentant un astronome prenant des mesures sur une sphère, donne au soleil des rayons flamboyants et contournés dans le goût de la Renaissance.

(1) Oiselius, *Thes. sel. num.* (1677), pl. XLV, n° 8; Fr. Bianchini, *De Kalend. et cyclo Cæsaris* (1703), pl. I, n°s 26 et 38, et la planche représentant le bas-relief de la colonne Antonine découvert en 1703; Herb. Grueber, *Rom. medallions in the Brit. Mus.*, pl. XXXII, n° 1; H. Cohen, *Descr. hist. des monn. imp.*, t. III, pl. II, n° 423. L'auteur se trompe lorsqu'il prend pour un *globe terrestre* la sphère étoilée, de même que, t. II, p. 331, n° 404, il décrit à tort l'Atlas portant le *monde*. Cf. Mionnet, *Atlas de géogr. num.*, frontisp.

(2) Bianchini, *De Kalend.*, tab. II, n° 25; Ger.-Jac. Kolb, *Traité de num. ancienne*, t. I, pl. V, n° 4: M. Grueber, *Rom. med.*, pl. XXX, n° 2.

(3) Layard, *Discov. in the ruins of Nineveh and Babylon*, 1853, p. 607.

c'est en réalité un fuseau de la sphère céleste. Cette figure, antérieure à l'emploi architectural de la baie en tiers-point ou ogive (1), ne lui a rien emprunté. On ne paraît pas avoir remarqué que cette figure se montre au complet, c'est-à-dire encadrant un champ semé d'étoiles sur lequel se détache une image du Christ, dans le type des plus anciens sequins d'or frappés au XIIIe siècle pour le Sénateur de Rome et pour le Doge de Venise (2). Là, il n'y a pas à se méprendre, l'intention de représenter une portion du ciel est évidente. La forme de fuseau céleste a aussi été donnée à de très anciens sceaux sur lesquels étaient figurés la Vierge et les Saints, et ensuite, par extension, des personnages ecclésiastiques. On comprend aisément la valeur symbolique de ces demeures divines.

Après avoir consigné une observation, suggérée par la vue des colures du globe céleste d'Uranopolis, revenons à la ville macédonienne. Longtemps on a ignoré sur quel point de la presqu'île de l'Athos elle avait existé. En 1791, M. de Chanaleilles et M. Cousinéry, consul à Salonique, en faisant des recherches pour M. de Choiseul, ambassadeur de France, recueillirent à Hiérissos (Érisso), l'antique Acanthus, un certain nombre de petites monnaies de cuivre à la légende ΟΥΡΑΝΙΔΩΝ ΠΟΛΕΩΣ, dont nous avons parlé plus haut; ils en conclurent que des ruines situées à une faible distance d'Hiérissos, au lieu nommé Paléo-Castro, devaient appartenir à la ville fondée par Alexarque. Sestini, informé de la découverte, proposa, dès 1794, l'identification de Paleo-Castro avec Uranopolis (3), et M. le colonel W. Martin Leake lui a donné son assentiment (4).

(1) Voyez les représentations du XIe et du XIIe siècle : Didron, *Iconographie chrétienne*, 1843, in-4°, p. 255, 569, etc.

(2) Fioravanti, *Antiq. rom. Pont. denarii* (1738), pl. I, n° 5 : Cinagli, *Le monete de' Papi* (1848), pl. I, nos 9-13; Carli-Rubbi, *Delle monete d' Italia* (1754), pl. VI, n° 8. On doit consulter les monnaies originales : car les anciens dessinateurs ont rendu d'une façon très incomplète la forme de l'auréole. — On trouvera, au reste, ce fuseau beaucoup plus exactement reproduit d'après des sequins un peu moins anciens : P. Lambros, *Monn. inéd. des Grands Maîtres de Rhodes* (1877), pl. V. n° 56; pl. VI, nos 61 à 65, 67 à 71.

(3) Sestini, *Lettere numism.*, t. V; *Osserv. sopra una med. d'Eropo III* (1794), p. XXXIX-XLI; Cousinéry, *Voyage en Macédoine* (1831), t. II, p. 151-152.

(4) *Numismata Hellenica* (1856), *European Greece*, p. 109.

Pourquoi Alexarque conféra-t-il le nom d'Οὐρανίδαι aux habitants de la ville qu'il avait fondée près du rivage du golfe Strymonique? Ce nom peut avoir été choisi en raison de l'élévation des rochers sur lesquels subsistent encore les restes d'une acropole, élévation qui en faisait comme une demeure céleste. Les préoccupations astronomiques d'Alexarque ressortent encore de la lettre singulière, conservée par Athénée, dans laquelle le fils d'Antipater, s'adressant aux magistrats de Cassandria, leur déclare qu'il les considère comme des enfants du Soleil : τοὺς ἡλιοκρεῖς οἰῶν (1).

La muse Uranie, devenue la divinité éponyme de la nouvelle cité, offre, sans doute, tout au moins extérieurement, quelques rapports avec l'Astarté, ou *Venus cœlestis*, que les Macédoniens avaient eu le temps de connaître, soit pendant leurs voyages, soit pendant leurs expéditions en Phénicie et en Mésopotamie. Mais, au point de vue purement grec, Uranie a une importance qui n'a pas encore été suffisamment mise en relief, et que font pourtant entrevoir les compositions dont est décoré le célèbre vase peint de Clytias et Ergotime, conservé au Musée des Antiques de Florence. C'est là un sujet qui ne saurait être traité ici d'une manière nécessairement incidente, car il implique l'étude et la production d'une série de monuments assez considérable, au nombre desquels devra désormais compter le tétradrachme publié par M. Julius Friedlænder.

(1) *Ubi supra.*



Monuments antiques découverts dans les terrains du cimetière Saint-Marcel.

(Extrait du tome V (4e série) des *Comptes rendus des séances de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, 1877, pp. 129-130.)

M. de Longpérier annonce à l'Académie, de la part de M. Vacquer, inspecteur des fouilles archéologiques de la Ville de Paris, la découverte de quelques monuments antiques qui vient d'être faite dans les terrains du cimetière Saint-Marcel. non loin des restes de la vieille tour. En creusant le sol pour établir les fondations d'une maison, à l'angle de l'avenue des Gobelins et du boulevard, on a mis à découvert plusieurs tombes des IVe et Ve siècles, quelques fibules cruciformes de cuivre doré, des vases de terre à couverte rouge et des ampoules de verre blanc. Sur le flanc d'une des tombes dont il ne subsiste qu'une moitié, creusée dans un énorme bloc qui avait déjà servi à un autre usage, on lit, en très beaux caractères de 18 centimètres de hauteur et profondément gravés, cette portion d'inscription :

.....MADIEC.....

C'était, suivant M. de Longpérier, un fragment de quelque frise sur laquelle, lorsqu'elle était complète, on voyait : *Porticu*]*m adjec*[*it*, formule qui n'étonnera pas les épigraphistes, et qui dénote l'existence sur ce point, ou du moins dans le voisinage, de quelque grand édifice. Un autre sarcophage a été creusé dans une borne milliaire, et forme ainsi une tombe cylindrique

de 2 mètres de longueur sur 60 centimètres de diamètre. Malgré de nombreuses mutilations, remontant à une époque fort ancienne, comme l'indique l'état de la pierre. M. de Longpérier a pu relever le texte que voici, tracé presque au sommet de la colonne qui paraît avoir été rognée :

.... /...\ ..
...N GAL VAL
MAXIMINO
NOBIL CAES
A CIV PAR
RO Ⱡ
I

[Domino] *nostro Galerio Valerio Maximino nobilissimo Cæsari, a Civitate Parisiorum* Rotomagum, [milliarium] *primum.*

Ce premier milliaire de la route partant de Paris avait été érigé à l'époque où Galérius Valérius Maximinus [Daza] faisait, en qualité de César, partie de la tétrarchie qui gouvernait l'empire, c'est-à-dire entre l'an 305 et la fin de 307.

Par les soins de M. Théodore Vacquer, ces monuments ont été transportés à l'hôtel Carnavalet. Il n'est pas nécessaire d'insister sur la rareté des monuments épigraphiques de Paris.



UNE

INTAILLE ANTIQUE INÉDITE

(Extrait du tome VIII (4e série) des *Comptes rendus des séances de l'Académie des inscriptions et belles-lettres,* 1880, pp. 275-280.)

Parmi les objets antiques provenant de la succession de feu M. Cuççio Cohen, de Bucharest, qui m'ont été communiqués dernièrement, j'ai remarqué une petite pierre gravée de travail grossier, mais représentant un sujet, à ce qu'il m'en semblait, tout à fait curieux. Quelques instants d'examen suffirent pour affermir ma première impression, et je demandai l'autorisation de prendre de cette intaille une empreinte que j'ai l'honneur d'apporter à l'Académie.



Dimension réelle.

L'objet dont il s'agit est une agate brune, de 15 millimètres de longueur (j'en donne un dessin agrandi), sur laquelle sont

représentées six figures formant une scène que je décris ainsi : Personnage de taille prépondérante, vêtu d'une longue tunique, assis sur un ocladias, tenant de la main droite un enfant nu suspendu la tête en bas. Derrière le siège, personnage de taille moindre, vêtu d'une tunique très courte, tenant un chasse-mouches (?). Devant l'homme assis, deux femmes : l'une agenouillée, l'autre étendant les bras ; après cette dernière, un soldat casqué, armé d'un bouclier, brandissant un glaive. Le personnage de haute taille, dont la tête est ceinte d'un diadème, est un roi, et ce prince est Salomon, fils de David. Malgré l'incorrection du dessin, qui d'ailleurs ne dépasse pas celle que nous montrent un grand nombre d'intailles antiques, il est difficile de méconnaître ici la scène du jugement célèbre que l'histoire des rois de Juda enregistre comme un symbole de sapience.

C'est là une composition extrêmement rare ; et c'est précisément cette rareté même qui m'a engagé à étudier la pierre avec une grande ténacité. J'ose dire que son authenticité est certaine. Je suis porté à croire que la pierre n'est pas l'œuvre d'un chrétien ; toutefois à cet égard je n'apporte aucune preuve directe. Mais elle a été inspirée par une lecture attentive de la seconde partie du IIIe chapitre du Ier (IIIe) livre des Rois (v. 16 à 27).

16. Alors deux femmes (meretrices) vinrent vers le roi et se tinrent devant lui.

17. Dont l'une dit : Je t'implore, mon Seigneur. Moi et cette femme nous habitons une même maison, et je suis accouchée dans la chambre qu'elle habite aussi.

18. Trois jours plus tard, cette femme est accouchée ; et nous étions ensemble, et personne autre n'habitait la maison.

19. Le fils de cette femme est mort pendant la nuit, parce qu'elle l'a étouffé en dormant.

20. Et se levant dans le silence de la nuit, elle a enlevé mon fils, qui était près de moi, ta servante, endormie ; elle l'a pris près d'elle et a mis son fils mort près de moi.

21. Lorsqu'au matin je me levai et voulus allaiter mon enfant, il m'a paru qu'il était mort ; mais, l'examinant avec plus d'attention au grand jour, j'ai reconnu que ce n'était pas celui que j'ai mis au monde.

22. L'autre femme répondit : Il n'en est pas ainsi que tu le dis. Ton fils

est mort et le mien est vivant. La première répliquait : Tu mens, car c'est mon fils qui est vivant et le tien est mort. Elles se disputaient de la sorte à la face du roi.

23. Alors le roi dit : L'une déclare : mon fils est vivant et le tien est mort. Et l'autre répond : non, mais ton fils est mort et le mien est vivant.

24. Le roi dit donc : Apportez-moi une épée (חֶרֶב). Lorsqu'ils eurent apporté l'épée devant le roi,

25. Le roi dit : Divisez l'enfant vivant en deux parties ; donnez une moitié à l'une, une moitié à l'autre.

26. La femme dont l'enfant était vivant dit au roi (car ses entrailles furent émues pour son fils) : Je vous en conjure, Seigneur. donnez-lui l'enfant vivant et ne le tuez point. Tandis que l'autre disait : Qu'il ne soit ni à moi, ni à toi ; qu'il soit partagé !

27. Alors le roi répondit et dit : Donnez à celle-là l'enfant vivant, et qu'on ne le tue point. C'est elle qui est sa mère.

C'est le récit d'un acte de prudence humaine. Toutefois le livre ajoute :

28. Tout Israël apprit le jugement que le roi avait prononcé, et ils craignirent le roi, voyant que la sagesse d'Elohim était en lui pour rendre des sentences.

Malgré cet aspect religieux, les Évangélistes n'ont fait aucune mention du *Jugement de Salomon*. Ils ont, du reste, fort peu parlé de ce puissant prince, très profane et très versatile en ce qui touche les cultes. Le nom de Salomon figure, comme fils de David, dans la généalogie du Christ (Matth., I, 6, 7), puis dans deux discours du fils de Marie, à titre de point de comparaison (Matth., XII, 42 ; VI, 29 ; Luc, XI, 31 ; XII, 27), puis enfin (Jean, XII, 23) à cause du nom de l'une des galeries du Temple ; un détail topographique sans portée morale. Saint Marc n'en parle pas. Flavius Josèphe a rapporté le récit du jugement des deux mères ; mais en alourdissant le texte et en lui faisant perdre son caractère sémitique (*Ant. Jud.*, VIII, 2, 3). C'est dans le texte hébreu, ou tout au moins dans la version très fidèle des Septante (III, Βασ., III, 16-27) que l'auteur de la composition qui nous occupe a puisé ses données simples et claires.

Il gravait encore à la manière orientale. Son Salomon ressemble considérablement aux personnages assis que nous

montrent les cylindres assyriens et babyloniens. Mais cependant les deux femmes ont un mouvement de supplication qui conviendrait à un bas-relief grec ou à une peinture de vase.

Je m'imagine que la pierre a été gravée à une époque relativement assez basse, mais en dehors des écoles gnostiques et basilidiennes qui ont imprimé à leurs œuvres un style particulier. Sur les amulettes de pierres gravées, appartenant à ces sectes, apparaît très rarement le nom de Salomon ; sa figure ne s'y est pas encore retrouvée. Spon, dans ses *Miscellanea eruditæ antiquitatis* (p. 297, n° 17), a fait connaître un jaspe portant l'inscription ΙΑΩ ΣΟΛΟΜΟΝ ΣΑΒΑΩ, dans laquelle le roi de Juda est associé à deux appellations mystiques. M. Jacques Matter (*Hist. crit. du Gnosticisme*, 1828, t. III, p. 95) a grand tort de présenter cette pierre rarissime comme *un monument du genre le plus vulgaire* ; c'est le contraire qu'il conviendrait d'affirmer. M. Feuardent a eu l'obligeance de me procurer une calcédoine du même style sur laquelle on lit : ΣΦΡΑΓΕΙΣ ΣΑΛΩΜ[Ο]Ν ΚΥΡΙΟΣ ΝΑΙ'Η'Τ (seigneur de Naioth, la ville dans laquelle David s'était réfugié) (1). C'est là le second exemple du nom de Salomon employé, à coup sûr symboliquement, par les sectaires (2). En l'absence de tout récit évangélique, les artistes chrétiens semblent avoir entièrement négligé les actions de Salomon. Je ne le rencontre nulle part, et j'ajoute que notre savant confrère, M. Edmond Le Blant, si complètement au courant de toutes les découvertes de monuments chrétiens des anciens temps, vient à mon aide en me faisant savoir que le personnage de Salomon n'existe pas parmi les sujets que représentent les peintures des catacombes et les sarcophages. Je ne retrouve le jugement des deux mères que dans des miniatures du IXe siècle (S. d'Agincourt, *Peintures*, pl. XLII, n° 2) (3).

(1) Avec Samuel, Naioth נוית (*Vulg.*, I Reg. [ou texte hébr. I *Samuel*], XIX, v. 18 à 23 et XX, v. I). Les Septante transcrivent Ναυάθ.

(2) Notre confrère M. Geffroy me transmet une note de M. Descemet qui a déchiffré le mot ΣΟΛΟΜΩ sur un cône de métal provenant du musée Borgia.

(3) On pourrait, sans témérité, attribuer l'apparition de Salomon dans les monuments d'art de la Gaule et de l'Occident aux relations qui s'établirent

Salomon n'a été un saint ni pour les Hébreux, ni pour les Chrétiens. M. Renan a fort bien caractérisé le rôle de ce prince. « Salomon, dit-il, paraît avoir eu, bien moins que David, le sentiment de la grande mission d'Israël. Le but d'Israël n'était ni la philosophie, ni la science, ni l'industrie, ni le commerce. En ouvrant toutes ces voies profanes, Salomon fit en un sens dévier son peuple de sa destinée toute religieuse. Les prophètes eurent sous son règne peu d'influence ; il arriva à une sorte de tolérance pour les cultes étrangers, directement contraire à l'idée vraiment israélite... Aussi ses ouvrages se perdirent-ils pour la plupart ; sa mémoire resta douteuse ; la largeur d'idées qu'il avait un moment inaugurée disparut devant la réaction purement monothéiste des prophètes, qui seront désormais les vrais représentants d'Israël. » (*Hist. gén. des langues sémitiques*, 1855, t. Ier, p. 119.)

La petite intaille recueillie par M. Cuççio Cohen, probablement en Orient (car il avait longtemps habité Baghdad), nous a conservé un sujet historique et non pas une image religieuse. Il ne s'ensuit pas pour cela que nous puissions l'exclure d'une manière absolue de la classe des amulettes ; car il est toujours extrêmement difficile de déterminer le point où commence la série des représentations susceptibles de détourner les mauvaises influences. De même, quand il s'agit des monuments de l'art classique, on a la plus grande peine à assigner un rang moral aux très rares sujets historiques dont ils nous ont conservé le souvenir. Après MM. Théodore Panofka et Charles Lenormant, savants maîtres aux recherches desquels j'assistais, j'ai essayé, il y a trente ans, de déterminer le caractère historique de quelques sujets céramographiques ; ce qui m'a permis de constater avec quelle prudence on doit procéder en pareille matière.

entre nos populations et les savants juifs et arabes venus en Espagne. On sait combien ceux-là ont prodigué le nom du fils de David, considéré comme le type de l'invention. C'est aussi au IXe siècle que se placent les *Commentaires sur les proverbes de Salomon*, composés par Rabanus Maurus (856), et par Werembert de l'abbaye de Saint-Gal (884). *Hist. litt. de la France*, t. IV, p. 162 et 604.

La petite pierre gravée représentant le *Jugement de Salomon* m'a semblé devoir être signalée à l'attention de l'Académie. C'est chez elle qu'elle pourra être appréciée avec compétence.



DÉCOUVERTES ARCHÉOLOGIQUES

A POITIERS.

(Extrait du *Journal des Savants*, mars 1881, pp. 140-148.)

La Société des antiquaires de l'Ouest, depuis bien des années déjà, encourage et dirige les fouilles pratiquées dans le sol antique de la cité de Poitiers (*Limonum*). Les découvertes que produisent ces travaux ont été nombreuses. En 1872, M. Bélisaire Ledain, président de la société, publiait un *Mémoire sur l'enceinte gallo-romaine* de cette ville, qui, accompagné d'un *Album* dessiné par M. Amédée Brouillet, a fait connaître au public studieux plusieurs monuments épigraphiques et des fragments d'architecture sculptés tout à fait intéressants. D'autres membres de la société ont continué l'œuvre commencée. Les fouilles ont été reprises et sont fructueuses. L'année dernière, le R. P. Camille de la Croix présentait à la réunion des sociétés savantes, tenue à la Sorbonne, un vase antique de bronze de beau travail, décoré, à la base de l'anse, d'un médaillon modelé en relief, représentant un génie de Bacchus.

Sur le large rebord qui entoure l'orifice de ce vase, on lit, en caractères gravés au pointillé (hauts de 14 millimètres), l'inscription circulaire :

DEO · MECVRIO (*sic*) ADSMERIO · I · VENIXXAM · VS · LM

Le nom de Mercure se présente ici incorrect ; mais on le

retrouvait complet : DEO MERCVRIO, inscrit à la pointe sur une colonne appartenant à un ædicule mis à découvert dans la même fouille. Nous ne nous étions pas permis, jusqu'à présent, de parler de cette inscription, bien qu'elle offrît pour nous un intérêt particulier, parce que nous savions que M. de la Croix se propose de la discuter dans un mémoire. Cependant ce savant ayant bien voulu, il y a peu de temps, nous envoyer un fac-similé en nous autorisant gracieusement à en faire usage, nous en profiterons dans la mesure strictement nécessaire.

Il y a douze ans, l'Académie des inscriptions nous fit l'honneur d'entendre une communication relative à un *Ex-voto antique trouvé à Meaux* [*Comptes rendus*, 1868, p. 432-435, séance du 18 décembre (1)]. Cet ex-voto se compose de deux minimes bases de bronze qui ont supporté chacune une petite statuette, et qui, fixées sur un socle commun par des broches de fer maintenant réduites à quelques rudiments, constituaient primitivement un ensemble dont nous avons indiqué la restitution. Les statuettes ont été brisées et perdues, il en subsiste trois pieds adhérents aux bases. Sur la face antérieure de celles-ci, on lit en caractères assez profondément gravés :

D · ATESMER	HEVSTA ❦
O ˅ V ˅ S ˅	L ❦ M ❦

Et nous nous permîmes de transcrire le tout ainsi : *Deo Atesmerio Heusta votum solvit libens merito*. Le pied droit de l'une des statuettes détruites est muni de deux fragments de petits ailerons comme on en voit à un certain nombre d'images de Mercure. Cette figurine représentait donc bien probablement le dieu dont le culte était fort répandu dans les Gaules.

Si, disions-nous, Atesmerius est un surnom gaulois de Mercure, on pourrait fort bien s'expliquer la suppression du nom romain sur un si petit monument (la face gravée a 36 milli-

(1) P. 271 du présent volume.

mètres de longueur sur 12 de hauteur). Et nous citions, à l'appui de cette opinion, deux ex-voto de bronze trouvés, en 1851, à Géromont, près Gérouville (Meuse), sur le plus grand desquels on lit :

DEO SILVANO SINQV	*Deo Silvano Sinquati,*
PATERNIVS PRO SA	*Paternius pro salute*
LVTE EMERITI FILI	*Emeriti filii sui*
SVI IO·S·L·M·	*Votum solvit libens merito.*

pendant que, sur le second, de moindre dimension, on trouve, toujours au-dessous d'un même symbole :

DEO SINQVA+	*Deo Sinquati*
L·HONORAT	*Lucius Honoratius*
IVS·ANNVS	*Annus*
V·S·L·M	*Votum solvit libens merito.*

Ainsi, dans la première inscription, Silvain reçoit le surnom de *Sinquates*, tandis que, dans la seconde, le nom romain est supprimé, vraisemblablement en raison du peu d'espace dont le graveur pouvait disposer. Nous laissons de côté les autres arguments, aussi bien que les observations relatives au nom Atesmerius, et nous revenons au fait nouveau qui nous a été signalé et qui justifie la bienveillance avec laquelle l'Académie a écouté nos déductions, alors autorisées seulement par la présence d'un détail à peine perceptible, c'est-à-dire par les traces de petites ailes qui surmontent les chevilles d'un pied de figurine fortement attaqué par l'oxydation (voir le dessin annexé à la page 433 du *Compte rendu de l'Acad.*). En archéologie, il ne faut rien négliger.

Nous ne croyons pas qu'on se refuse à identifier, dans les conditions que nous venons d'exposer, les deux mentions :

D[*Mercurio*]ATESMERIO et DEO MECVRIO ADSMERIO.

M. C. de la Croix aiderait encore au rapprochement quand il dit, dans sa communication faite à la Sorbonne, « qu'il existe

un T dans l'intérieur de l'A qui commence l'épithète ajoutée au nom de Mercure dont l'interprétation est encore à trouver. » On a, depuis, indiqué ce prétendu T comme étant introduit là à titre de correction. Mais nous ne croyons pas devoir accepter cette proposition. Déjà, dans une des deux inscriptions de Géromont citées plus haut, on a pu remarquer que les A de SILVANO et de PATERNIVS contiennent, comme celui d'ADSMERIO, un trait vertical. Une inscription funéraire qui se voyait, à Rome, dans les jardins Giustiniani, présentait quatre exemples du même caractère (1).

D·M·|ATIMETO|AMICO CA|RISSIMO BE|NE MERENTI|
FECERVNT | ALCIMAS | ET NISVS.

Enfin, ce qui est beaucoup plus important et vraiment décisif, dans les fouilles qui ont été entreprises pour retrouver l'emplacement de l'enceinte antique de Poitiers, on a recueilli un très beau cippe en forme d'autel d'un mètre soixante centimètres de hauteur, sur lequel on lit (2) :

AVE D M
ET MEMORIAE
IVLIAE MAXMIL
LAE
CONIVGI KARISSIMAE
ANIMAE BONAE
QVAE VIXIT ANNIS PM XXXX
EX VNA DOMV·L·IVL
FRONTONIS CAVARIANI
IVL·BASILEVS·MARITVS
POSVIT

Il est à retenir que, dans les trois textes funéraires aussi bien que sur le rebord du vase de bronze, l'A ordinaire se rencontre associé à l'A avec trait vertical. Il n'y a toujours là

(1) Marq. Gudius, *Inscript. antiquæ*, 1731, p. CCXCVII, 7.
(2) Am. Brouillet, *Mém. sur l'enc. gallo-rom. de Poitiers ; Album*, pl. XIX.

qu'un caractère unique. Et il demeure hors de toute contestation que ce caractère a été, dans ses deux formes, en usage à Limonum.

Puisque nous sommes amené à parler des monuments épigraphiques de Poitiers, et des fouilles récentes du P. Camille de la Croix, le lecteur ne trouvera sans doute pas mauvais que nous lui fassions part de quelques observations touchant la crypte d'époque chrétienne que cet archéologue a explorée de concert avec M. Rothmann, chef de bataillon du génie. Une notice sommaire relative à ce monument, lue à la Sorbonne dans une séance publique, vient d'être imprimée et publiée par le *Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, et nous donne, en attendant que des fac-similés formellement promis soient livrés à nos études, une idée approximative des textes gravés ou peints qui ont été relevés dans cette crypte jusqu'ici tout à fait inconnue. Ils sont nombreux et très variés. L'orthographe déjà fort barbare en est curieuse. Dans un de ces textes, il est fait mention de LXXII martyrs. Dans une autre inscription tracée sur le jambage d'une porte, un certain abbé Mellebaudis, qui s'était préparé en ce lieu une dernière demeure, menace celui qui tenterait de la détruire : SI · QVIS · QVI · NON · HIC AMAT · ADORARE · DNM · IHM · XPM · ET · DISTRVIT OPERA · ISTA SIT ANATHEMA · MARANATHA · VSQVID · IN · SEMPITERNVM · On reconnaîtra dans ce texte une imitation du verset de saint Paul : *Si quis non amat dominum nostrum Jesum Christum, sit Anathema : Maran-atha* (I *Cor.* XVI, 22). Sans doute, les habitants de Limonum n'étaient pas en état d'analyser le sens déprécatif des mots syriaques ܡܪܢ ܐܬܐ (*Dominus venit*) (1). Mais Mellebaudis, dont le nom semble indiquer un Wisigoth (2), dont la formule, plusieurs

(1) Edmundi Castelli *Lexicon syriacum*, Gœtt., 1788, in-4°, pag. 517, et la note de J. D. Michaelis, p. 519.

(2) Les noms masculins à la terminaison DIS sont fort rares. On peut citer celui du roi Wisigoth Theudis (531-548), et, parmi trois ou quatre autres, celui de Dabaudis, monétaire, dont la formation se rattache à celle de Mellebaudis. Voyez nos *Notices sur cent deniers de Pépin, de Carloman et de Charlemagne*, 1858, p. 50.

fois répétée, IN DĪ NOMINI, rappelle si bien les inscriptions et les monnaies du midi de la France et de l'Espagne produites pendant le VII[e] siècle (1), avait peut-être assisté à quelque concile où l'on avait, comme dans celui de Tolède en 589, entendu retentir l'anathème de l'apôtre (2).

Mellebaudis, d'ailleurs, aimait à faire montre de son érudition, et sur une des pierres de sa crypte, qui paraît avoir fait partie du chambranle de la porte, on trouve :

✠ EMMA ✠ NVHEL
NV BIS CVM DS

une expression hébraïque avec la traduction mot à mot.

A la page 8 de la *Dissertation*, nous remarquons encore ce passage : « Les inscriptions suivantes sont gravées (d'autres, comme nous l'avons indiqué, sont peintes). Celle du seuil de la porte a été signalée depuis quelque temps à la sagacité des épigraphistes ; la voici :

GRAMA GRVMO
ANA AV CAX PIX

Personne jusqu'ici n'en a donné le sens. »

Il paraît probable que ce sens a été cherché sans qu'on se fût bien rendu compte de la place occupée par ces deux lignes de caractères. En effet, le seuil d'une porte, à ce qu'il semble de prime abord, doit offrir une formule de salutation ; et, dans une crypte renfermant la dépouille des martyrs, cette formule doit être religieuse. Nous divisons donc les deux lignes par un trait vertical; et le premier groupe nous donne ANAGRAMA.

C'est un avertissement. Nous savons que nous avons le droit de changer l'ordre des caractères qui suivent.

(1) La formule IN · D · NMN · commence sur la monnaie au règne de Wamba (672-680), pour se continuer jusqu'à Rodericus (711).

(2) Les continuateurs de Du Cange en enregistrant l'expression, n'ont pas indiqué son origine apostolique, qui fait comprendre comment elle s'est introduite en Occident.

La tâche devient très facile; car les deux syllabes CAX PIX révèlent clairement la présence du mot PAX. Le reste, presque mécaniquement interverti, fournit XRI · CVM · VO · AG; et la phrase entière se prononcera : PAX XRI CVM VO*bis* AG*at*. Il semble fort présumable que le dernier mot n'a été introduit là que pour prêter un G au groupe GRVMO, mis en pendant de GRAMA afin d'embarrasser un instant le visiteur.

Si l'on prenait le parti d'employer la lettre R une seconde fois, ce qui n'est pas fort régulier sans être interdit par l'art des anagrammes, on pourrait lire GRA VO CVM; *gratia vobiscum*, suivant l'expression de saint Paul (*Ad Timoth.* IV, 22).

Le goût des anagrammes et des chronogrammes a été fort répandu à diverses époques, et, sans remonter jusqu'à Lycophron, on peut dire qu'il a engendré des productions qui nous étonnent par leur puérilité. Passe encore quand ces combinaisons bizarres offrent un caractère mnémotechnique ; mais c'est rarement le cas. Parmi celles que nous avons relevées en examinant des monuments anciens, nous en pouvons citer une qui nous a semblé curieuse à cause d'un des mots qu'elle contient. Cette anagramme composée de ses six vers, est soigneusement gravée (en belles capitales qui paraissent dater du XVI[e] siècle) sur le mur d'une chapelle latérale de l'église de Saint-Sauveur à Caen. Elle est évidemment relative au confessionnal près duquel elle se trouve :

VN LIEV DE SANTÉ
DANIEL EST VENV
D'ENNVI T'ES LAVÉ
A TV ES VN DÉLIEN
NVL A TA DEVISE
TV ES VN EN DIEV

Il ne faudrait pas trop insister sur l'analyse logique de chaque vers. Il s'agissait surtout, pour le rédacteur, d'obtenir le plus grand nombre possible d'arrangements des mêmes treize caractères. Le mot qui nous a frappé est *délien*.

Étant donnée la parole rapportée par saint Matthieu (XVI,

19) : « Quodcunque ligaveris super terram erit *ligatum* et in cœlis; et quodcunque solveris super terram erit *solutum* et in cœlis, » le *délien* est l'absolution, la libération accordée à la suite de l'aveu du péché, l'opposé, par conséquent, du *lien*. C'est donc un mot à enregistrer, au moins à titre de singularité. *Daniel est venu* est amené par la force de l'anagramme, mais était admissible dans un texte qui roule sur la *Solutio*. On lit dans l'Écriture (*Proph. Dan.* II, 16, 24) : « *Daniel ingressus*.... ad solutionem indicandam regi — *Daniel ingressus* ad Arioch.... introduc me.... et solutionem regi narrabo. » Le rapprochement, qui peut être aujourd'hui considéré comme presque impossible, n'avait assurément rien d'extraordinaire au XVIe siècle, alors que la lecture des textes de l'Écriture était fréquente.

L'anagramme de la crypte de Poitiers n'est point excessive si on la compare à certains recueils d'un millier d'années plus modernes, dans lesquels les jeux d'esprit de cette catégorie affectent d'étranges dimensions. Quatre-vingts ans avant qu'un héros de Molière « eût travaillé à mettre en madrigaux toute l'histoire romaine, » on vendait à Paris, chez Guillaume Julian (1576), les « Poèmes et Anagrammes composez des lettres du nom du Roy et des Roynes, ensemble de plusieurs princes, gentilshommes, et dames de France, dédiez au Cardinal de Ferrare, par le Sylvain de Flandres. »

Sur une porte d'un édifice bien autrement important, bien autrement somptueux que la petite crypte de Limonum, ou même que Saint-Sauveur de Caen, c'est-à-dire à Sainte-Sophie de Constantinople, on avait inscrit ce vers :

Νίψον ἀνομήματα μὴ μόναν ὄψιν,

uniquement parce qu'il peut être lu de droite à gauche aussi bien que de gauche à droite.

Ces *nugæ liminares*, inventées pour l'amusement des oisifs, nous ont légué les bagatelles de la porte.

Della antica città d'Industria detta prima Bodincomago e de suoi monumenti, par *M. Ariodante Fabretti, membre de l'Académie royale des sciences, professeur d'archéologie*, etc. Turin, imp. royale, 1881, in-8°, 28 planches.

COMPTE RENDU.

(Extrait du *Journal des Savants*, 1881, pp. 566-578.)

Tous les archéologues connaissent le nom de M. Ariodante Fabretti, l'auteur de deux beaux ouvrages classiques (1). Ils donneront certainement une grande attention à une publication toute nouvelle de ce savant; et nous croyons leur être agréable en la leur signalant sans retard. Nous le ferons d'autant plus volontiers qu'à différentes époques nous avons pu voir une notable partie des antiquités décrites dans le volume dont il s'agit, mais alors seulement qu'elles étaient divisées entre la collection particulière de la Bibliothèque du roi et le Musée des antiques de l'Université. La réunion assez récente de ces divers monuments en a rendu l'étude plus facile et plus fructueuse. Elle devait déterminer le savant directeur du Musée à nous donner un livre spécial sur Industria. Cette ville fort antique paraît avoir porté le nom de Bodincomagus. Elle est située sur la rive méridionale du Pô, et Pline, parlant de ce fleuve, s'exprime ainsi : J'ai honte d'emprunter aux Grecs des détails sur l'Italie. Cependant Métrodore de Scepsis dit que le Pô a reçu ce nom [*Padus*] parce qu'autour de sa source abondent

(1) *Glossarium italicum in quo omnia vocabula continentur ex umbricis, sabinis, oscis, volscis, etruscis, cæterisque monumentis quæ supersunt collecta*, etc. Turin, 1858-1867, 2110 pages in-4°. — *Corpus inscriptionum italicarum antiquioris ævi*, 1866-1878, in-4° [cum. suppl.].

les pins appelés en gaulois *padi* [« quales Gallice vocentur *padi* »]. Il ajoute que, dans la langue des Ligures, il s'appelle *Bodincus*, « quod significat fundo carens (1). Cui argumento adest oppidum juxta *Industria* vetusto nomine Bodincomagum ubi præcipua altitudo incipit (2). » Environ deux siècles avant Pline, Polybe, un Grec encore, disait que ce même fleuve était appelé *Bodencos* par les indigènes, τοῖς ἐγχωρίοις, mais il ne parle pas des Ligures (3). On remarquera que Bodincomagus est placé non loin de Rigomagus, localité à laquelle, déjà en 1842, M. de La Saussaye avait songé lorsqu'il discutait l'attribution d'hémidrachmes à type massaliote portant la légende DIKO... « Il y a lieu, disait-il, d'hésiter entre les Rigomagenses des Alpes maritimes et le Rigomagus placé par l'Itinéraire d'Antonin entre Mediolanum et Taurini (4) » Si l'on se reporte à ce qui a été exposé ici même touchant les monnaies au type massaliote accompagné de légendes insubres (5), on pourra admettre que DIKO...[*Rico*...] doit y être rattaché, et que, sans nier l'origine ligure du nom Bodincus, on serait autorisé à attribuer une origine gauloise au nom formé Bodincomagus, comme à tous les noms de la même famille que M. Fabretti a pris le soin de rappeler ; comme au nom même du Pô expliqué par Pline.

M. Fabretti passe en revue les diverses opinions qui ont été émises au sujet de Bodincomagus et d'Industria, et conclut à l'identité, d'accord en ce point avec de respectables autorités géographiques.

Industria n'était pas posée sur une grande voie, et, en conséquence, n'a été mentionnée par aucun itinéraire. Pour dresser son état civil, nous avons recours aux monuments épigraphiques qui, malgré les désastres des bas temps, y ont

(1) Au sujet de l'affinité de la langue des Ligures avec celle des Gaulois voyez Alfred Maury : *Les Ligures et l'arrivée des populations celtiques au midi de la Gaule*. Paris, 1878.

(2) *Hist. nat.*, III, xx, 8.

(3) *Hist.*, II, xvi, 12.

(4) *Numismatique de la Gaule narbonnaise*, Blois, in-4°, p. 116 et pl. XIV.

(5) *Journ. des Sav.*, 1877, p. 635 et 636. — P. 367 du présent volume.

été relevés au nombre d'une cinquantaine. Le titre *città*, qu'on lui confère aujourd'hui, pourrait tromper. On voit, par une inscription, que c'était un *municipe;* par cinq inscriptions, que ses habitants étaient inscrits dans la tribu Pollia. Ce municipe possédait des collèges de sévirs augustaux et de pastophores. Gaius Avilius Gavianus y a été *flamen Divi Cæsaris perpetuus*, patron du municipe, tribun militaire de la IIIe légion *gallica*. Le nom de la ville s'altéra pendant le moyen âge, et devint *Dustria*, *Allustria*, *Lustria*. Aujourd'hui le site est connu par l'appellation *Monteu da Pô* (c'est ce que nous nommerions un *lieu dit*), qui vient de *Mons acutus*. Si l'on considère, dit M. Fabretti, la riche série de bronzes d'une exécution admirable qui ont été recueillis en cet endroit, on est amené à croire que c'est à leur fabrication qu'est dû le nom Industria. Dans les fouilles réitérées pratiquées pendant les trois années dernières, M. Fabretti a observé des traces indubitables de fonderies, reconnaissables à la présence de fragments de métal mêlés à des scories et à des conduits de terre cuite.

Ce fut en 1745 que le hasard fit découvrir au fond d'un puits, à Monteu da Pô, divers monuments antiques de bronze, parmi lesquels un magnifique trépied et une grande table dédiée à L. Pompeius Herennianus par le collège des pastophores. Un ethnique au singulier peut accompagner, dans une inscription, le nom de quelque personnage dont il indique l'origine étrangère aux habitants d'un pays où ce personnage s'était transporté. Cela est fréquent. C'est ainsi qu'on a relevé à Odalengo, dans le voisinage de Casale, l'épitaphe de *T. Lollius Masculus IIIII vir Bodincomagensis* (1), et, à Rome, celle du prétorien *P. Ovinconius Ingenuos* (2) *domo Bodincomagus*.

Mais une corporation agit sur son propre territoire, et la

(1) Cf. dans Muratori, *Nov. thes.*, t. II, p. 1,033, 7, une note singulière sur cet ethnique. Orelli a, par erreur (n° 4737), attribué l'inscription *Aquis Sextiis*.

(2) Voy. l'application d'un passage de Priscien, *de voce*, à ce système orthographique, qui n'est pas spécial à la Gaule, comme on le dit fréquemment: *Revue numismatique*, 1863, p. 165; *Note sur la terminaison os*. — P. 33 du présent volume.

table de bronze qui, d'ailleurs, se relie à d'autres documents épigraphiques, était un indice très probant. Aussi, Jean-Paul Ricolvi et Antoine Rivautella se hâtèrent-ils de publier un mémoire intitulé : *Il sito dell' antica città d'Industria scoperto ed illustrato* (1). Dans la préface de la seconde partie des *Marmora Taurinensia*, ces savants nous apprennent que leur dissertation sur Industria avait été composée en quatre jours, *nimium festinenter* (2).

C'était à la grande époque des découvertes archéologiques européennes. Les premières trouvailles faites en 1711 ou 1712 à Herculanum par les agents du duc d'Elbeuf, avaient été suivies bientôt de fouilles productives (3). Les travaux réguliers furent entrepris à Stabie en 1745, à Pompéï en 1750. La résurrection de Veleia est de 1748. Le roi Charles-Emmanuel eut à Monteu da Pô son Pompéï du nord; Pompéï en miniature qui n'avait conservé que des marbres, des bronzes et quelques médailles d'or impériales, dont la plus ancienne jusqu'ici constatée remonte à Vespasien. Des travaux intermittents furent repris dans la localité, avec de minces ressources, en 1752, 1764, 1769, 1774. Ils ne furent conduits d'une manière sérieuse qu'en 1808 et 1811, par un homme actif et intelligent, le comte Bernardino Morra de Lavriano.

Morra, après avoir observé l'existence de quelques substructions, en mesurait les angles et les courbes; il en connaissait bientôt les directions, de façon à ne point faire de fouilles au hasard. Il mit ainsi à découvert un forum, un théâtre, des thermes, un aqueduc, des tombeaux, dont il leva les plans. Le comte Morra présenta ensuite à l'Académie des sciences ces plans accompagnés de vingt-six bronzes antiques de choix

(1) Turin, Imprimerie royale (sans date); réimprimé à Rome, 1751. M. Fabretti estime que la rédaction doit être placée du 8 au 10 mars 1745.

(2) *Marm. Taur.*, in-4°; *Pars altera*, 1747. « Italicam de situ oppidi Industriæ disputationem a nobis nimium festinanter excusam quatriduo nimirum. »

(3) Ant. Franc., Gori, *Notizie del memorabile scoprimento dell' antica città Ercolano*, Firenze, 1748, in-8°, p. IX. — Marcello de Venuti, *Descrizione delle prime scoperte dell' antica città d'Ercolano;* Roma, 1748, in-4°, p. 54: p. 52, la première découverte de Pompéi en 1689. — Cochin et Bellicard, *Observations sur les antiquités d'Herculanum*, 1754, in-8°.

et de douze lampes de terre-cuite de module uniforme, décorées de médaillons en relief offrant tous des sujets différents. L'Académie chargea une commission de faire un rapport que l'on doit à Vernazza di Freney; mais ce fut tout. C'est seulement en 1843 que Morra publia à Turin six grandes planches lithographiées dans lesquelles sont donnés les dessins un peu faibles des objets découverts par lui. Ces planches, dont la légende est en français, n'ont pas été mises dans le commerce. Nous en avions dû un exemplaire à feu M. Domenico Promis, le savant bibliothécaire.

En 1835, l'ouverture d'une route avait fait espérer quelque trouvaille archéologique ; mais le chemin fut construit en remblai sur le sol de Monteu da Pô ; on réenterrait Industria. Les récoltes d'antiquités demeurèrent donc subordonnées à la bonne fortune des cultivateurs. En 1863, une série de bronzes et de monnaies vint enrichir le musée de Turin. Plus tard, on recueillait dans la propriété du comte Brondello une double tablette de bronze opisthographe portant un congé militaire accordé par Valérien (an 254) à Publius Anneius Probus, de la tribu Papiria, natif de Petovium en Pannonie ; monument qui est entré à la bibliothèque du roi et qui a été publié par M. Vincenzo Promis (1). Des fouilles ont été exécutées, pendant les cinq dernières années, à partir de 1875, par les soins de la *Société d'archéologie et des beaux-arts,* dont M. Fabretti est le secrétaire. Ce savant a puisé les intéressants détails que nous abrégeons considérablement, non seulement dans tous les documents imprimés qu'une recherche patiente lui avait assurés, mais encore dans bon nombre de pièces manuscrites étudiées au Musée ou qui lui ont été obligeamment communiquées. Son volume est accompagné de vingt-huit planches, dont cinq plans, et le reste exécuté par le procédé

(1) *Atti della R. Accademia delle Scienze di Torino,* 1879, in-8o, t. XV, p. 243-254 ; tav. III et IV. — Le Musée de Turin conservait déjà un diplôme militaire d'Adrien gravé sur cuivre en l'année 888 de Rome (135 de J.-C.). Ce diplôme, trouvé en Sardaigne, sous le règne de Charles-Emmanuel III, a été d'abord publié par Vernazza en 1817; Cf. M. Léon Renier, *Diplômes militaires,* 1876, pp. 41-43.

autotype d'après les objets antiques originaux. Tout cela est d'une utilité incontestable. Nous regrettons cependant que plusieurs figures soient trop réduites, et nous pensons que l'auteur, sollicité par les antiquaires, voudra faire de son travail une seconde édition en un format qui comporterait des dessins de plus grande proportion.

Son ouvrage, d'ailleurs, lui vaudra des contributions supplémentaires qui enrichiront sa monographie déjà si étendue. Le terroir d'Industria a été visité de bonne heure par des touristes anglais qui en avaient apprécié l'importance. M. Fabretti lui-même nous apprend que divers objets ont été recueillis dans quelques collections particulières. Nous pouvons ajouter que le célèbre amateur, M. Edme Durand, s'était procuré à tout le moins un bronze d'Industria, qui lui avait peut-être, au cours de l'un de ses voyages d'Italie, été donné par le comte Morra de Lavriano. C'est le pendant exact d'une figurine qui se trouve, sous le n° 36, dans la troisième des planches lithographiées de B. M. de L. (Fabretti, *tav.* XIX, n° 4); le style, l'état de conservation, la couleur de la patine qui distinguent les deux bronzes, ne nous laissent aucun doute sur leur communauté d'origine et d'auteur, signalée par nous en 1868, après vérification dans le cabinet royal de Turin. Le bronze de la collection E. Durand est conservé au Louvre. Il nous a paru représenter un *barbare* de théâtre.

La table monumentale dédiée au patron des pastophores L. Pompeius Herennianus, dont il a plus haut été question, est entourée d'un beau cadre en moulure, orné de fleurs (Fabretti, *tav.* VI), sur la baguette inférieure duquel on lit :

T · GRAE · TROPHIMVS · IND · FAC ·

en très petits caractères (le quart environ des lettres du texte). Ce détail fut promptement observé. Dès leur premier écrit, Ricolvi et Rivautella s'étonnaient de rencontrer une signature sur un objet qui offre un intérêt d'art très secondaire. L'année même de la découverte, David Erskine Baker, donnant à la

Société royale de Londres l'extrait d'une lettre écrite à son père par Giuseppe Lorenzo Bruni, médecin de Turin, au mois de mars 1744-1745 (1), analyse rapidement la dissertation des deux savants piémontais et transmet à ses confrères leur conjecture suivant laquelle ce Titus Græ. Trophimus d'Industria pouvait avoir été non seulement un graveur, mais aussi le sculpteur de quelque image à laquelle la tablette avait servi de base (2).

Galeani Napione di Cocconato ne paraît pas douter de la consécration de ce monument accomplie dans ces conditions. Orelli hésita cependant (n° 62) : « Industriensis *faciebat* nisi potius faciundum curavit. » M. Vincenzo Promis considère Trophimus comme un *artifex characterarius*, ce qui est vraisemblablement le titre exact. Mais, si l'on tient compte de la décoration soignée du cadre et de la place qu'occupe la signature, on peut croire qu'elle s'applique à l'ouvrage entier.

Le trépied, disait encore Erskine Baker, citant l'opinion de Ricolvi et de Rivautella, surpasse de beaucoup (*far exceeds*), aussi bien pour sa forme que pour l'élégance de ses reliefs, tout ce qu'en ce genre on conserve dans les cabinets d'Europe.

Cela est parfaitement vrai, car à l'époque où cette communication était présentée à la Société royale, on n'avait, en fait de trépied *plicatilis*, que celui dont Spon a publié, en 1685, le dessin fort médiocre (3) : « Qui fuit olim equitis Gualdi; Romæ. » Ce même trépied, après la mort de Gualdi, arrivée en 1657 (4), entra, suivant toute apparence, dans la galerie du

(1) On sait que ce fut seulement en 1751 que le parlement anglais vota l'adoption du calendrier grégorien. L'année 1745 a commencé avec Pâques le 14 avril.

(2) *Philosophical transactions;* 1745, t. XLIII, n° 477, p. 540. *Some account of a curious Tripos and Inscription found near Turin serving to discover the true situation of the ancient city Industria,* lu le 5 décembre 1745. Millin a donné une courte et infidèle traduction de cette notice dans l'*Abrégé des transactions philosophiques; Antiq. et beaux-arts,* t. I; *Géogr. anc.*, 1789, p. 35.

(3) *Miscellanea,* p. 118 et 120.

(4) Cav. Gualdi, de Rimini, dont, après 1657, la collection (*copiosissimo museo*), était conservée aux Minimes de la Trinité du Mont, ce qui explique comment Colbert en a fait faire l'acquisition. (Voy. *Journ. des Sav.*, 1874,

cardinal Chigi, où Michel-Ange de la Chausse en fit faire une gravure relativement satisfaisante (1). Dans l'une et l'autre copie on reconnaît que les trois montants sont couronnés par des bustes bachiques tout comme le trépied d'Industria. Mais ce dernier offre une bien autre richesse d'ornementation, et nous sommes étonné de ne pas le voir cité dans la monographie de M. de duc de Luynes qui a pour titre *Trépied de Vulci* (2). Ce trépied d'Industria, décoré de douze figures et de trois griffes de lion, n'est pas seulement une composition agréable à voir, c'est particulièrement le thème d'une grande leçon d'archéologie. Il faudrait le faire représenter, en plaçant sur une ligne synoptique près de chacune de ses divisions, de ses étages, la figure de nombreux motifs de décoration, non pas semblables mais analogues à ceux que son fabricant a employés et qui résident épars dans les collections. On obtiendrait une lumière nouvelle (3).

Les commissaires de 1812, chargés d'examiner les trouvailles du comte Morra, disaient : « Abbiamo tralasciato d'investigare a quale uso abbiano potuto servire e le figure umane e di animali ed i rabeschi ed i diversi fregi ed istrumenti, perocchè finora si puo dubitare se fossero destinati a ornamento pubblico ovvero di privato edificio. » *Tralasciato* nous paraît un verbe bien naïf ou bien ambitieux. En 1812, on n'aurait pas rencontré en Europe un seul homme, même en y comprenant Ennio Quirino Visconti, qui eût été en état de résoudre les questions que Vernazza di Freney traitait si légèrement.

L'indigence était générale, Caylus avait bien reconnu qu'il

p. 610-612.) Ce renseignement important pour l'histoire des antiquités de Paris, et que nous avions en vain demandé en Italie, nous l'avons trouvé depuis, dans un rare petit livre : *Roma ricercata nel suo sito et nella scuola di tutti gli antiquarij*, par Fioravante Martinelli; Rome, 1658, p. 347.

(1) *Romanum museum*, Rome, 1746, in-folio, t. II, sér. 13, pl. XII.

(2) *Nouv. Ann. de l'Inst. arch.*, t. II, 1839, p. 237-260.

(3) On ne pourrait même pas encore comparer au magnifique bronze d'Industria le riche trépied d'argent massif, orné de groupes, découvert, le 4 mai 1878, dans une vigne, à Polgardi (comté de Fécher), porté au musée de Buda-Pesth.

était nécessaire et qu'il était temps de demander à l'antiquité ce qu'elle avait voulu faire dans ses œuvres d'art. Mais il possédait trop peu de grandes pièces, composées de divers ornements, en sorte que lès figures d'hommes et d'animaux, celles dont précisément a parlé Vernazza, apparaissaient la plupart du temps avec le caractère de compositions isolées; ce qui, au fond, est très rare.

Après une fouille conduite sans connaissances archéologiques approfondies, avec le seul désir de récolter des objets précieux ayant une valeur commerciale, il n'y a guère de fléau qui soit plus nuisible à la science que la restauration et le montage des bronzes antiques, quand cette opération est dirigée par des amateurs qui n'ont en vue que l'aspect gracieux. Pour arriver à obtenir cet aspect, ceux-là n'hésitent pas à modifier l'état des figures qu'ils se sont procurées, supprimant les tenons, les jets de fonte, les anneaux, les belières, les broches, les feuillures; rebouchant les trous, les mortaises, arrivant en un mot à faire disparaître toutes les traces d'origine et surtout d'usage.

L'invention du *bronze d'étagère* n'est pas antique; les artistes les plus habiles parmi ceux qui ont modelé des métaux les destinaient à la décoration, on peut dire souvent à l'enrichissement de meubles et d'ustensiles tels que les suivants (nous ne parlons pas de la statuette d'un dieu consacré au culte, soit au dieu lui-même, soit à un autre dieu):

1° Trépieds; meuble sacré, meuble décerné en prix. Décorés de figures en haut-relief; chez les Grecs et les Étrusques, de figures en applique. Chez les Romains, les tiges verticales sont parfois surmontées de bustes d'une divinité ou d'un personnage de la *Domus augusta* (plus tard *Domus divina*) (1).

2° Les poids de romaines. Ordinairement représentent un buste de divinité ou de personnage de la famille impériale. Ces poids avaient un caractère sacré. On les vérifiait au Capitole.

(1) *Notice des bronzes antiques du Louvre*, 1868, n°s 274, 491, 492, 624, 643, 667, et la note sur le n° 660.

3° Cistes de tôle de bronze battu. Pieds fondus, et sur le couvercle poignée, fréquemment en forme de groupe.

4° Candélabres. Un groupe ou une figure au couronnement; griffes à la base.

5° Portes. Revêtement, anneaux, mascarons.

6° Sièges, revêtements, protomes en relief. Par exemple, dans la *Notice des bronzes* de 1868 (n° 918), nous avions dit que de grosses têtes de bélier conservées au Louvre et au Musée Britannique avaient servi à la décoration d'un meuble; le recueil de l'Institut archéologique allemand d'Athènes (1877) nous a fait connaître deux bas-reliefs de Sparte qui représentent Bacchus, dont le trône a le bras décoré d'une très grosse tête de bélier (1).

7° Figures impériales couronnées par la Victoire, destinées, dans les apparats souverains, à un usage analogue à celui des bâtons de confréries, pendant le moyen âge ; c'est un *ostensoir* (2).

8° Pièces pour décorer les armes offensives et défensives. A la plus belle époque de l'art grec, des appliques exécutées au repoussé et rapportées.

9° Enseignes militaires.

10° Chars. Le magnifique char, découvert par M. Constantin Carapanos dans les ruines du palais de Dioclétien à Nicomédie, montre comment l'ornementation d'un véhicule comportait l'emploi d'un grand nombre de figures de ronde bosse.

11° Harnais de chevaux.

12° Clefs. Les manches de clefs souvent formés de figures d'hommes ou d'animaux. Manches de couteaux (*idem*), mais avec feuillure.

13° Lampes. Surmontées de figures, de groupes; parfois flanquées de protomes d'animaux; avec suspensions delphiniformes.

(1) *Mittheilungen des deutschen archæol. Instit. in Athen*, 2° année, 1877, p. 309 et 311. Bas-relief de la maison G. Theophanopulos, pl. XXIII: bas-relief de la maison Brachnos, pl. XXIV: catal. de MM. Dressel et Milchhoefer.

(2) Voir, à l'arc de Trajan, le bas-relief qui représente Parthamaspate reconnu roi.

14° Miroir ; *sessilis* ou *non sessilis*. Non seulement les manches, en Grèce principalement, ont parfois la forme humaine ; mais il arrive encore que le pourtour du disque est garni de petites figures d'animaux, disposées en couronne rayonnante (1).

15° Patères, casseroles. Dans les mêmes conditions que les miroirs.

16° Poignées de lébès qu'il ne faut pas confondre avec les poignées de ciste. On trouve d'ailleurs, pour les lébès, les pièces d'applique destinées au jeu des anses mobiles et des petites figures humaines de proportions délicates disposées pour l'embellissement du bord.

17° Support pour maintenir l'amphore *non sessilis*. M. le baron Delort en a rapporté d'Égypte un d'une fabrication qu'on peut faire remonter à l'époque voisine de notre ère, et qui a pour appui trois lions très mouvementés. Cette sorte de trépied remplaçait le porte-amphore de bois dont les anciens Égyptiens faisaient usage.

18° Les insignes que les prêtres et les prêtresses de la Grande Mère portaient sur la poitrine, et que rappellent les marques sacerdotales des chamanes de la Sibérie (2).

Après toute cette nomenclature que nous tendons à restreindre, car nous n'avons pas à faire ici un traité, mais seulement à montrer où nos études doivent nous conduire, et combien nous avons rarement à compter sur des garnitures d'autel, il nous faut faire encore remarquer que presque

(1) Ch. Newton, *Synopsis of the cont. of the British Mus. Bronze, room.*, 1871, p. 13, trouvé à Sunium. — Fr. Lenormant, *Collect. Dutuit*, 1878, in-4°, p. 23, n° 37, pl. IX. — Mir. grec. — *Arch. Zeit.*, 1879, p. 100, Art. Frænkel; Taf. 12. A joindre pied de mir. de Pæstum, *Arch. Zeit.*, 1880; Taf. 6. Art. Curtius, p. 27. Autre pied de miroir du Péloponnèse, collection Pervanoglu, art. de M. L. Julius, *Mitth. des d. arch. Inst. in Athen.*, 1878, pl. I, p. 14. Cat. de la collection Bammeville (20 avril 1881), n° 9, mir. corinthien. — Pied de mir., *Arch. Zeit.*, 1881, Taf. 2. — *Catal. Jul. Gréau. Série des métaux*, 1881, p. 46, n° 698, mir. de Mégare.

(2) Voy. Dionys. Halic., II, XIX. ...ἔχοντες προστηθίδια καὶ τύπους. Polybe, XXII, XX, 4. — Tit. Liv. XXXVIII, XVIII. Cf. les bas-reliefs de Lartius Anthus et de Laberia Felicia dans Spon., *misc.*, 1685, p. 150; Van Dale, *Dissertat.*, 1702, p. 142; Doni, *Inscr. ant.*, 1731, pl. VIII; Caylus, *Recueil*, t. I (1752), pl. LXXXIV.

toutes les parties composant les meubles que nous avons mentionnés ont été fixées les unes aux autres par la soudure de plomb, qui se pulvérise très facilement sous l'action du temps, et dont il ne reste souvent nulle trace (1). L'emploi primitif de telle ou telle figurine est parfois bien douteux, et l'on serait tenté, en désespoir de cause, d'en revenir au système commode d'un curieux du XVIe siècle, qui donnait le nom de *médaillons* aux statuettes de bronze tirées de terre, « au lieu de la ville de Soissons où Henri II de ce nom, roy de France, fit, de son vivant, faire quelques fortifications (2). »

Winckelmann, qni n'était pas fort modeste, écrivait dans sa treizième lettre à Bianconi, au moment où il lui faisait part d'un de ses succès : « Il faut avoir tout vu quand on veut se faire passer pour antiquaire. »

Nous n'en dirons pas autant, mais nous croyons qu'on peut discuter les monuments à plusieurs reprises et les faire sonder en quelque sorte par divers travailleurs. Notre intention n'est pas d'entreprendre une revision et une discussion qui seraient au-dessus de nos forces ; nous croyons pouvoir consignèr quelques brèves notes, en nous rappelant le précieux cabinet des antiques de Turin. Nous indiquons les numéros des planches.

(*Tav.* XII, p. 98; hauteur, 36 centimètres.) On a là un portrait extrêmement élégant d'une princesse de la famille d'Auguste. Il en faut comparer soigneusement le profil avec celui des monnaies. Les symboles manquent, mais peuvent être devinés; la main gauche est disposée à recevoir des épis. Le style n'est pas douteux.

(*Tav.* XV, nº 3, p. 100; hauteur, 12 centimètres.) Ceci n'est point une Cybèle assise. La mère des dieux n'est jamais représentée avec les jambes croisées. Il s'agit d'une ville ou plu-

(1) Cé qui a fait naître de singulières erreurs. Voy. *Obs. sur une fig. de Bacchus privé du bras gauche*, dans la *Revue archéol.*, mars 1866. — P. 127 du présent vol.

(2) *Discours sur les médalles et graveures antiques*, par Antoine Le Pois; Paris, 1579, in-4º, feuillets 145 à 148. Les archéologues soissonnais ne paraissent pas avoir attaché grande importance à la trouvaille signalée par leur prédécesseur.

tôt d'une Τύχη πόλεως. On la trouve sur les monnaies de Tigrane, roi d'Arménie et de Syrie ; elle y est accompagnée du fleuve Oronte nageant. On la trouve encore sur d'autres médailles. Dans les bronzes, l'image du fleuve étant fondue à part, on rencontre des figurines de ville privées de leur acolyte. Le marbre du *Museo Pio-Clementino* est complet si nous nous en souvenons bien (1). Il faut consulter le passage de Malala relativement à la jeune fille que Trajan avait sacrifiée à Antioche, et dont il avait fait faire la statue de bronze doré, assise au-dessus du fleuve Oronte, εἰς λόγον Τύχης τῆς αὐτῆς πόλεως (2).

Julien, lorsqu'il alla en Orient, traduisit ἡ Τύχη πόλεως par *Genius antiocheni* [*populi*] ; mais il n'en conserva pas moins au Génie de la ville la figure d'une femme assise sur un rocher, tourrelée, voilée, près de laquelle nage l'Oronte (3). Il est probable que la figurine d'Industria a servi, en pendant avec une autre Τύχη, à couronner les montants verticaux d'un trône ou d'un char de luxe.

(*Tav.* XV, n° 4, p. 100 ; hauteur, 18 centimètres.) Le bronze représente bien positivement un Mercure. Mais la tête est surmontée du symbole d'origine égyptienne. Le pschent ou double couronne de la haute et de la basse Égypte a été imité par les Romains, et quelquefois tellement altéré dans ses formes, qu'il est réduit à une sorte de feuille en cornet comme celle de l'*arum*. Voir le bronze de Naples publié dans le *Museo Borbonico*, t. XIII, pl. LV, n° 2. Les collections publiques et particulières contiennent diverses représentations de Mercure portant le pschent altéré, tel qu'on le voit sur la tête d'un Horus romain publié par Cuper (*Harpocrates*, p. 154).

(*Tav.* XX, n° 1, p. 104 ; hauteur, 5 centimètres.) L'enfant assis à terre avec une jambe repliée est un type très connu. Hercule au berceau saisissant des serpents. Visconti (*Museo Pio Clem.*, t. III, tab. XXXVI) l'a très bien classé. Cf. Clarac,

(1) Visconti, *Mus. Pio Clem.*, 1790, in-folio, t. III, tab. XLVI.
(2) Joh. Malalæ, *Chronographia*, éd. de Bonn, 1831, in-8, p. 276.
(3) Eckhel, *Doctrina*, t. III, p. 304.

Musée de sculpture, planche DCCLXXXI, nos 1955, 1957; planche DCCLXXXII, nos 1952 (Musée de Turin), 1959; pl. DCCLXXXIII, n° 1955 A (Musée de Naples); Waddington, *Revue numismatique*, 1863, pl. XI, n° 3 (monnaie d'or de Thèbes); Fr. Lenormant dans la *Gazette archéologique*, 1875, pl. XIV.

(*Tav.* XX, n° 2, p. 102; hauteur, 85 millimètres.) On a pris l'habitude de classer, dans les collections, les figures de cette catégorie sous le nom de Camille. Pendant que nous trouvions dans le mémoire sur Industria la figure d'un pocillator, court vêtu, tenant une patère et un rhyton, nous constations la présence de six autres bronzes semblables, l'un dans le *Recueil des notices de la Société archéologique de Constantine*, t. XX, 1881, pl. XXIII, et cinq exemplaires dans le *Catalogue de la collection Julien Gréau; série des métaux,* 1881, p. 26, nos 277 à 288. Cette coïncidence nous porte à croire que la fausse dénomination est toujours bien vivace, et nous croyons devoir revendiquer encore pour les *Lares* une physionomie et un ajustement qui leur appartiennent exclusivement. Les prétendus *pocillatores* tiennent le rhyton tantôt de la main droite, tantôt de la main gauche, de façon à être disposés par paires comme on les voit dans les peintures antiques et dans les bas-reliefs. Ovide dit, en parlant des Lares : *Bina gemellorum quærebam signa deorum* (1). Nous n'insisterons pas; les mémoires de savants éminents ont préparé les esprits à recevoir la bonne interprétation d'un type continuellement méconnu, sans que jamais les antiquaires aient invoqué une preuve en faveur du *Camillus* qu'on ne s'attendrait pas à voir si souvent coulé en bronze. Cf. Éd. Gerhard, *Agathodæmon und Bona Dea*, 1849; H. Jordan, *De Larum imag. atque cultu; Ann. dell' Inst. arch.*, 1862, t. XXXIV p. 300; A. Reifferscheid, *De Larum pict. pompeian.; Ibid.*, 1863, t. XXXV, p. 121; Jordan, *Vesta und die Laren auf einem pompejanischen Wandgemælde*, Berlin, 1865, in-4°, etc.

(1) *Fast.*, l. V, v. 143.

Mais n'abusons pas de la patience du lecteur.

M. Fabretti se demande, en terminant son livre, à quelle époque se produisit la ruine de l'Industria antique ; et, par diverses considérations, il est conduit à répondre que ce fut au IVe siècle. On ne doit pas oublier que cinq cents monnaies qui y furent trouvées dans un petit vase de terre descendaient jusqu'à Gallien. C'est aussi sous Valérien et Gallien qu'avait été accordé le diplôme de congé de Publius Anneius Probus. Les monnaies qui ont été amenées par les dernières fouilles ne dépassaient pas le règne de Constantin; enfin Vernazza affirme que celles qui provenaient des ruines du théâtre appartenaient à Théodose le Jeune (408-450). Il ne faudrait donc pas s'attacher à l'opinion de Durandi, qui plaçait l'anéantissement de la ville peu de temps après le règne de Commode.

De toute façon, il est évident que violente fut sa destruction; et ses ruines mêmes, mises au jour par la pioche, montrent qu'elle a été livrée aux flammes ; telle était la conjecture de notre respectable ami, Pietro Barucchi, fortifiée, comme il le disait, par la présence d'un grand nombre de fragments de bronze à demi brûlés. Il est certain qu'Industria n'a pas succombé par suite d'une inondation, par l'action d'un volcan ou d'un tremblement de terre, mais bien sons l'attaque brutale d'un ennemi. Et c'était en prévision de sa cupidité que certains habitants avaient caché au fond d'un puits le trépied et la table de bronze des pastophores. Les eaux du Pô, qui vinrent lécher et ensabler lentement les murs de la ville, ensevelirent pour des siècles les fondations des antiques édifices.

Le municipe d'Industria, à peine indiqué par les Guides itinéraires, n'a pas été prôné par les touristes. Il n'avait point jadis eu la bonne chance d'inspirer la sensibilité d'Angelica Kauffmann ou la philosophie de Mme de Staël. C'est aux antiquaires qu'il appartient de prendre en main sa cause.

Longtemps encore après M. Fabretti, et surtout grâce à lui. ils auront là les éléments d'un travail attachant et rémunérateur.

NOTE sur une tessère gravée en creux et sur un cachet d'oculiste antique.

Extrait du tome IX (4e série) des *Comptes rendus des séances de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, séance du 7 octobre 1881, pp. 223-224.)

Le secrétaire perpétuel donne des nouvelles de la santé de M. de Longpérier, et lit la note suivante que M. de Longpérier a adressée à l'Académie le jour même :

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous adresser de mon lit où je suis retenu par une grave maladie, une note que je devais à l'Académie relativement à la découverte d'objets antiques chez un de nos confrères. M. le marquis d'Hervey possède entre Ablis et Étampes, à une petite distance de Dourdan, un château fort ancien dans les fossés duquel on a, à diverses reprises, trouvé des armes, des monnaies et divers autres débris du moyen âge. Ce n'est pas tout ; on a recueilli aussi en ce même lieu deux témoins de la civilisation antique, évidemment fort antérieurs à la construction du Bréau actuel.

L'un de ces objets est une tessère gravée en creux sur os au centre d'un cadre décoré d'oves et offrant :

NOVEII I I

L'autre est un de ces cachets d'oculistes antiques dont le

nombre tend à devenir assez considérable pour qu'il soit difficile de le fixer exactement. Celui-ci ne porte plus d'inscriptions que sur trois de ses faces :

C DOMITI MAGNI
DIALEPIDVSADA
PACCIANVM
C DOMITI MAGNI
EVVODES ADASPR

La quatrième avait aussi reçu une mention pharmaceutique, mais à l'exception du premier caractère qui parait être un C, comme serait par exemple l'initiale de CROCODES, on peut constater que le reste a été érosé. L'oculiste Caius Domitius Magnus doit être ajouté à la liste des spécialistes de la Gaule. Ses produits, des produits similaires, le *Dialepidus ad aspritudines*, l'*Evodes ad aspritudines*, le *Paccianum*, ont été trop souvent cités pour que j'entre à leur égard dans aucun développement. Il me suffit de dire que la tessère et le cachet d'oculiste de notre confrère M. le marquis d'Hervey sont tout à fait dignes d'être inscrits parmi les monuments épigraphiques de notre Gaule.

Veuillez, Monsieur le Président, offrir à tous vos confrères l'expression de ces sentiments si dévoués dont vous me permettrez de vous reporter une bonne part.

Paris, ce 6 octobre 1881.

Signé : LONGPÉRIER.



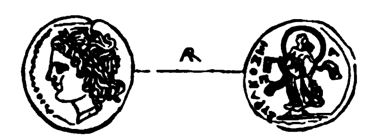
UN PORTRAIT

DE

LA PYTHIE DELPHIQUE[1]

(Extrait du t. XLII des *Mémoires de la Société nationale des Antiquaires de France*, 1882, pp. 1-8.)

Il existe dans la série des médailles de Syracuse une jolie petite pièce d'argent (2 1/2 litræ) qui se distingue, non moins par l'étrangeté de son type, que par la finesse de son style. Elle nous montre, sur sa première face, une tête laurée d'Apollon, tournée à gauche; au revers, une femme debout, vêtue d'habillements qui semblent tous agités par un souffle. De la main droite, elle tient une tablette ou feuillet; de la gauche, un rameau. Le type est complété par la légende ΣΥΡΑΚΟΣΙΟΙ.



Depuis deux siècles, cette monnaie a passé entre les mains d'un nombre considérable d'archéologues; on sait à quel degré les monnaies syracusaines ont attiré l'attention des numismatistes les plus éminents (nous demandons qu'on tienne bien compte de cette observation); Torremuzza, Eckhel, Mionnet, le duc de Luynes, pour n'en citer que quelques-uns, leur ont consacré une attention soutenue.

Nous comprenions difficilement quelle mauvaise chance

(1) Mémoire lu à la Société des Antiquaires par M. Schlumberger, pour M. de Longpérier retenu par la maladie, dans la séance du 14 décembre 1881.

avait privé la monnaie qui nous occupe de l'interprétation qui n'a point fait défaut à tant d'autres. Nous ne saurions dire si, depuis quelques années, le nombre toujours croissant de publications archéologiques ne lui a pas été plus favorable; mais, ce que nous pouvons certifier, c'est que, dans un ouvrage généralement bien informé de tout ce qui s'écrit, à savoir le Catalogue des monnaies grecques du Musée Britannique; nous trouvons à l'année 1876, volume de la Sicile. page 224, n° 662, la description que voici :

« Head of Apollo, l., laureat.; Hair long; border of dots. R. ΣΥΡΑΚΟΣΙΟΙ. Female figure, standing towards left, with upturned face und flowing hair, wearing long chiton with diploïdion and inflated veil; she holds in right a halfunfolded scroll, and in left, a branch bound with fillet; in field A; plain border. »

(Sur d'autres exemplaires, dont un dans notre collection. les lettres isolées : E. K. Φ.)

Toute cette description est exacte, sauf que la tête n'est point retournée, mais levée vers le ciel; plusieurs exemplaires de cette monnaie, soigneusement examinés, nous le prouvent. Au reste, cette tête, avec ses cheveux hérissés, se voit en grand sur une autre monnaie de la même ville plusieurs fois gravée, mais dont un spécimen particulièrement bien rendu se rencontre à la page 48 d'un volumé in-4°, imprimé à Leipzig en 1774, sous le titre de *Catalogue raisonné d'une collection de médailles*. (Cette collection est celle de Schachmann.) Cette pièce est aussi figurée dans : *Catalogue of Greek coins* (Sicily. 1876, page 174, n° 195, Tétradrachme).

Il est impossible de méconnaître ici la tête de la Pythie; le souffle fatidique soulève sa chevelure, de même qu'il enfle les vêtements sur la petite pièce, où nous voyons la prêtresse tenant d'une main le célèbre rameau sacré, et de l'autre le court phylactère, sur lequel est inscrite la réponse demandée à l'oracle.

Le Musée Britannique, comme nous l'avons indiqué, possède aussi ce tétradrachme; mais M. Barclay-Head et ses col-

lègues, qui sont gens d'expérience et remplis de précaution, n'ont pas osé assigner à la tête de femme, si singulièrement coiffée qui s'y voit, un nom déterminé tel que Persephoné ou Aréthuse; ils s'en tiennent à cette expression vague : *Female head*, qui ne laisse voir que le doute inspiré par l'identité du personnage. Mais l'aspect de ce personnage, lorsqu'il est représenté en pied, suffit à déterminer son nom.

Voici une femme qui, d'après la monnaie où l'on trouve son effigie, se montre en rapport avec Apollon ; elle semble présenter ou délivrer un écrit; elle tient un rameau; sa démarche, son attitude, l'état de ses vêtements, tout indique, non point le désordre, mais l'agitation inspirée.

Quelle composition plus expressive pourrait-on imaginer pour représenter la Pythie?

François Neumann qui, en 1779, a publié un exemplaire de la rare monnaie, après lui si entièrement négligée (1), avait bien remarqué l'agitation de la femme, dont il a donné du reste une bonne description : « Tamen hæc, quam in præsentia sistimus, fugit omnium hactenus et oculos et solertiam. In aversa unam e Bacchis agnosco. Produnt eam satis liquido sublime caput, volitantes destuique ad humeros capilli, et peplum ob festinatum gressum vento sinuatum. Solent alias Bacchantes in gemmis, picturis et anaglyphis marmoribus, impetu longe vehementiore, ore multum hiante, rejecto capite, omniumque membrorum jactatione violenta decurrere. At nostra *modestius furit.* Viam quidem urget, ut destuentes comæ, peplumque sinuatum indicant, *neque tamen furibunda jactatur.* Atque hoc ipsum est, quod nobile Syracusani artificis ingenium, ut perelegans numi fabrica summam in arte peritiam, præclare commendat. »

On le voit si clairement qu'on s'étonne de ne rencontrer aucun commentaire à ce sujet dans les auteurs considérables dont nous avons plus haut cité les noms. Neumann, tout en classant la petite figure féminine dont nous nous occupons

(1) Populorum et regum numi veteres inediti collecti ac illustrati a Francisco Neumanno (Vienne, 1779). page 50 du tome I.

parmi les bacchantes, plaide avec l'éloquence la plus persuasive l'idée contraire. Certes, un antiquaire tenant à prouver que nous ne sommes point en présence d'une exaltée du Thyase ne pourrait point trouver une meilleure façon de procéder, et puis on doit se demander dès l'abord pourquoi cette prétendue bacchante aurait été mise en rapport avec Apollon et non avec Bacchus? Nous étions sur le point de faire connaître cette opinion, lorsqu'à propos d'une dernière revision de la présente notice, nous avons pensé qu'il pouvait être encore utile de vérifier s'il n'y aurait point quelque lumière à tirer d'un livre peu connu qui, sous la forme la plus rapide et la mieux disposée typographiquement pour recéler des données mystérieuses, contient tant de précieuses observations. Le *Spicilegio numismatico*, publié à Modène en 1838 par M. l'abbé Celestino Cavedoni, offre partout des passages à recueillir. En ce qui concerne la petite monnaie d'argent de Syracuse, voici ce que nous lisons à la page 30 sans développements ou commentaires d'aucun genre :

« Mulier ore sublimi, neglectisque capillis, gradiens, dextra tæniam, sinistra tæniam et ramusculum ferens (Neumann, P. I, tab. 2, 7). Anzi che Baccante, come la disse il Neumann, *parmi la Pitia* con le sacre febee (1), in atto di rendere il responso ad Archia, fondatore di Siracusa (Strabo, p. 269. Cf. Lucanus V, 169, et la mia Appendice, not. 150); e perciò in relazione con la testa di Apollo nel diritto della moneta. »

Nous pourrions, en souscrivant complètement à l'opinion du savant archéologue de Modène, supprimer la notice qu'on vient de lire si nous n'avions pas à constater qu'il en subsiste encore une part importante : nous voulons parler de celle qui se rapporte à la belle tête aux cheveux hérissés qu'ont fait graver, sans lui attribuer aucun nom spécial, et Schachmann (page 48), et les conservateurs du Musée Britannique (Syracuse, n° 195).



(1) La réponse sacrée d'Apollon.

Jusqu'à présent, comme nous l'avions dit, on n'avait point reconnu là une tête de la Pythie, et nous croyons que l'identification est si frappante qu'on n'hésitera pas à l'admettre.

Ce léger accroissement de nos données sur l'antiquité figurée nous paraît digne de ne point être passé sous silence.

Il restait encore un petit problème à résoudre ; comment un observateur aussi fin que l'a toujours été Cavedoni, un amateur de rapprochements de textes et de types, un trouveur infatigable d'analogies n'a-t-il point, étant donnée son interprétation que nous croyons si juste de la petite monnaie d'argent, pensé à donner une explication analogue à la grande tête du tétradrachme ? Il y a vraiment de quoi surprendre ; on est contraint de se dire que Cavedoni demeurait sous l'influence d'une opinion émise par Schachmann et ainsi conçue : « Le contraste forcé dans l'attitude des chevaux [du quadrige], et le *maniéré que l'on observe dans la tête,* qui manque d'élégance dans le profil, sont autant de preuves que les arts commençaient à baisser à Syracuse du temps de la fabrication de cette médaille. L'artiste monétaire qui l'a exécutée, bien loin d'imiter la simplicité de l'ancien style, a méconnu l'harmonie et la grandeur du beau style qu'il a tâché de surpasser. On voit que son intention était d'observer la perspective ; mais on voit aussi que les règles de cette science lui étaient inconnues. Le rapport que la fabrique et la forme des lettres de la légende ont avec ces médailles qui ont été frappées en Sicile ou dans la Grande-Grèce à l'honneur de Rome, fait présumer qu'elle est du temps que les Romains s'étaient rendus maîtres de la Sicile, c'est-à-dire qu'elle a été frappée après la 130e olympiade (260 ans avant J.-C.). Ce médaillon pèse 280 grains. »

La tête discutée n'a rien de maniéré et ne manque en aucune façon d'élégance : son caractère étrange, à la vérité, est une des conditions du personnage surnaturel auquel elle appartient. Mais il n'en est pas moins vrai que l'appréciation de Schachmann a formé un obstacle des plus fâcheux à la classification de la médaille, rejetée dans les bas temps, tandis que le type

de la prêtresse inspirée d'Apollon, relatif à la fondation de la ville par Archias, au VIIIe siècle (732 avant l'ère chrétienne), laissait la plus grande latitude au classement relatif du portrait de la Pythie parmi ceux des héros et des héroïnes de Syracuse.



STATUE DU TEMPLE D'AUGUSTE

A ANCYRE DE GALATIE.

(Extrait du tome VII de la *Gazette archéologique*, 1881-82, pp. 73-76.)

(PL. VIII.)

Lorsqu'en 1861, M. Georges Perrot alla en Galatie explorer, avec tant de talent, les ruines du temple d'Auguste à Ancyre, et relever les célèbres inscriptions historiques qui recouvrent les murailles de cet édifice, si singulièrement enseveli dans les constructions modernes, de concert avec M. Guillaume, il rechercha les restes d'architecture que le temps n'avait pas détruits; mais malgré tous ses soins, il ne put recueillir l'intégralité des monuments. On trouve dans sa relation (*Mission de Galatie*) les chapitres suivants:

Temple de Rome et d'Auguste à Ancyre (historique, description et explication des planches, p. 295-297 et 313-320);

Testament d'Auguste (p. 242-261).

Planche XIII : Face antérieure de l'Augustéum.

Planche XV : Façade principale.

Planche XXX : Détails de la porte.

Quelques années plus tard, un photographe russe, M. Jermakoff, qui habite Trébizonde et qui dirige ses courses fructueuses à peu près dans toutes les directions sur le sol asiatique, dotait une foule de Sociétés savantes et de Musées archéologiques des produits de son art. Pour notre part, nous avons eu, il y a une dizaine d'années, par l'intermédiaire de

M. Brosset, de Saint-Pétersbourg, l'occasion de connaître et de discuter des oiseaux de bronze à tête humaine qui, après examen, nous ont paru être des produits de l'art asiatique très anciens : bronzes dont la description, envoyée par nous à notre compatriote, a été publiée dans le *Bulletin de l'Académie impériale de Saint-Pétersbourg* (1871) (1). Depuis que cette publication a été réalisée, d'autres bronzes provenant du même lieu (en Arménie) ont été encore recueillis (2).

Maintenant nous croyons utile de signaler aux archéologues l'existence d'une statue acéphale de marbre, dont M. Jermakoff a exécuté, à Ancyre, une remarquable photographie, reproduite dans la planche VIII. La tête manque, il est vrai; mais le travail, le style, la forme générale, l'attitude assise sont si

(1) P. 275 du tome I des *Œuvres de A. de Longpérier*. — Ces bronzes avaient été vus, mais non expliqués par M. Taylor, consul d'Angleterre, qui y voyait l'image de la colombe évangélique, ouvrage des Byzantins. (*Bulletin*, p. 488., Ce à quoi M. Brosset ajoutait : « Je n'ai jamais ouï dire, ni lu que les Byzantins eussent imaginé un emblème aussi hétéroclite. » A ceci, nous répondîmes : « Ou les bronzes de Van ont été fabriqués en Chaldée, et portés en Arménie par le commerce, à l'époque de la prépondérance de l'empire babylonien; ou ils sont l'œuvre des Alarodiens (Herod., III, 99; VII, 79), que M. Rawlinson assimile aux *Urarti* des inscriptions assyriennes, et qui ont précédé à Van les Arméniens de la Phrygie; la langue des Alarodiens de Van paraît, si l'on en croit quelques travaux récents (entre autres ceux de M. François Lenormant offrir des affinités avec le géorgien. » (*Bulletin*, p. 492).

(2) A. *Catalogue de la collection de M. de Bammeville*, 1881, p. 8, nos 5 et 6.

B. *Archæologische Zeitung*, 37e année, 1880, pl. XV, vendu au Musée de Berlin comme trouvé à Olympie, mais sans aucune garantie, p. 326-329. Ce bronze, si l'on tient compte de son style et de la couleur de sa patine, provient de Van, comme les autres.

M. le marquis de Vogüé possède une figure ailée de même origine qu'il a acquise à Constantinople.

Je disais (*Bulletin de l'Académie des Sciences de Saint-Pétersbourg*, 1871. p. 491), en parlant des bronzes photographiés par M. Jermakoff : « Ce sont des plaques d'attache fondues et gravées au burin qui ont été fixées à l'aide de clous rivés sur des vases de bronze battus au marteau, dont on peut facilement apprécier le diamètre par la courbe de ces plaques. Il est évident que cette forme de colombe a été choisie parce qu'elle convenait parfaitement à une plaque d'attache, la queue et les ailes constituant d'excellents éléments de force. »

Au sujet de ces grands lébès apodes, que l'on servait sur la table et que par conséquent l'on virait à l'aide de poignées, voyez *Notice du Musée assyrien du Louvre*, édit. de 1854, page 36, n° 23: Botta, *Monument de Ninive*, pl. LXIV, LXV, LXXVI, CXII et CXIII; Bonomi, *Nineveh and its palaces* (1852 pl. CLXXXVII, n° 83.

caractérisés, que l'on peut se faire facilement une illusion iconographique qui complète la sculpture.

Tout le haut du corps est nu, c'est assez dire que le personnage représenté est divinisé.

Au reste, si l'on veut se faire une idée de l'aspect que pouvait avoir la statue du temple d'Ancyre, on devra avoir recours, outre les monuments de sculpture que nous indiquons ci-après, au type d'une monnaie de Nicopolis d'Épire, décrite par Mionnet (1), d'après le *Museum Arigonianum* (2), type qui comprend la figure impériale avec l'inscription si expressive CEBACTOY KTICMA (*fondée par Auguste*).

Les statues assises du 1er siècle sont, comme on sait, extrêmement rares; et toutefois nous renvoyons comme point de comparaison aux exemples suivants relevés dans le *Musée de sculpture* de Clarac :

1° Statue assise d'Auguste (toute restaurée), torse nu, draperie sur les jambes (bras droit moderne) : pl. 919, n° 2330. Naples, Musée National.

2° Auguste assis, Naples, Musée National; torse nu, draperie sur les genoux : pl. 917, n° 2324 B.

3° Auguste assis. Villa Albani : pl. 912 A, n° 2334 A.

4° Tibère assis, torse nu, genoux couverts (Guattani, 1805 pl. XV), Privernum : pl. 924, n° 2324.

5° Autre, Vatican : pl. 925, n° 2352.

6° Autre, Musée Chiaramonti : pl. 926, n° 2356. Ces deux sans tunique.

7° Torse nu de Claude avec draperie sur les genoux. Rome, Musée du Latran : pl. 936 E, n° 2386 B.

8° Claude assis. Naples, Musée national : pl. 935, n° 2386.

La collection de M. Jermakoff contient des linteaux de portes composés de faisceaux de feuilles de chêne liés par des bandelettes; or ces linteaux sont ceux du temple d'Auguste, qui viennent affirmer encore l'attribution de la statue. Le sénat avait, en l'année 27 ans avant Jésus-Christ, 727 de

(1) *Supplément*, t. III, p. 371, n° 81.
(2) T. I, pl. I, n° 7.

Rome, décerné à Auguste une couronne de chêne et deux plants de laurier pour avoir sauvé ses concitoyens. Ce fait, raconté par Dion Cassius (1), est encore attesté par de très belles médailles d'or et d'argent sur lesquelles on voit des rameaux de laurier et la couronne de chêne, accompagnés des caractères OB *Cives Servatos* (2).

Tandis que les découvertes archéologiques font sortir de la nuit des temps les monuments appartenant à l'antiquité la plus plus reculée, la bonne fortune des antiquaires complète les édifices de l'époque classique que l'on croyait avoir été entièrement explorés. Si Quatremère de Quincy et Émeric David vivaient encore ils trouveraient là le sujet de quelque curieuse restitution comme celles qui ont fait le charme de leurs contemporains. La statue colossale d'Auguste dans le temple d'Ancyre leur eût paru un complément des plus heureux.

(1) LIII, 16.
(2) Eckhel, *Doctr. num. vet.*, t. VI, p. 88, et t. V, p. 162, à la famille Caninia.



VASE D'ARGENT ANTIQUE

APPARTENANT

A M. LE BARON R. SEILLIÈRE (1).

(Extrait du tome VIII de la *Gazette archéologique*, 1883, pp. 1-7.)

(PL. IX.)

Le vase d'argent antique que je place sous les yeux de l'Académie appartient à la riche collection de M. le baron Raymond Seillière. Ce vase, trouvé en Champagne, dans un champ qu'on labourait, est en forme de coupe profonde, presque hémisphérique (2), et est muni, un peu au-dessous de l'orifice, d'un rebord de 3 centimètres, décoré de figures en relief:

(1) M. Fr. Lenormant, directeur de la *Gazette archéologique*, explique en ces termes la publication tardive de cet article :

« Le mémoire que le regretté M. de Longpérier avait bien voulu promettre à la *Gazette archéologique* sur ce monument n'a jamais été rédigé. La mort a frappé l'illustre archéologue avant qu'il n'eût eu la possibilité de l'écrire. Mais, dans ses papiers, on a retrouvé tout un dossier de nombreuses notes qu'il avait préparées à ce sujet. Elles m'ont été remises par sa famille et ce sont elles que je publie aujourd'hui. Pour les présenter au public des antiquaires, auquel elles offriront le plus grand intérêt, j'ai pensé qu'il n'y avait qu'un seul parti à prendre : reproduire la courte notice sur le monument que M. de Longpérier avait publiée dans les *Comptes rendus de l'Académie et Belles-Lettres*, séance du 12 décembre 1879 (p. 264) et qui donnait le canevas complet des idées qu'il avait l'intention de développer. C'est à cette rédaction que j'attache les notes trouvées en manuscrit dans ses papiers. De cette manière, si les idées ne sont présentées ici que sous une forme sommaire et écourtée, qui permet cependant de les suivre, il n'y a pas une ligne ajoutée de mon cru, pas une qui ne soit réellement du maître dont la science déplore encore la perte. »

(2) Hauteur : 0m,096 ; diamètre, avec le bord : 0m,215 ; diamètre de l'orifice : 0m,027. Poids : 1kg,118.

six paires d'animaux alternant avec six têtes humaines de profil (1).

Ce système d'ornementation relie le vase à d'autres ustensiles de la même catégorie, trouvés sur divers points de la France et de l'Italie : à Caubiac, près Toulouse (2); à Berthouville, près Bernay (3); sur les bords du Rhin (4); dans le

(1) En voici la disposition :

1° Masque à gauche de Bacchante, avec tympanum; lionne poursuivant un cerf;

2° Tête de Diane à droite, avec arc : biche à gauche paissant; lion accroupi à gauche;

3° Tête d'Apollon (?) laurée à gauche, avec bandelette : cerf courant à gauche, poursuivi par un lion;

4° Tête diadémée de femme à droite, avec un tympanum : griffon ailé tourné à droite, affrontant un bouc;

5° Tête de Faune, avec pedum : molosse poursuivant un cerf;

6° Tête de femme, avec tympanum; lion à droite affrontant un âne : arbre.

(2) Montégut, *Vases antiques trouvés à Caubiac au mois de mai 1785*, dans les *Mémoires de l'Académie de Toulouse*, tome III, 1788 :

Pl. I. Profil d'un plat à bords godronnés. Médaillon de l'ombilic : Vénus, Amour et Priape. Style de l'Apollon de Brissac. Gravé au pointillé sous le médaillon : EVCRATO (ATO liés) FIPIIIICX (C et X superposés), *pondo quadraginta denariorum*. Cf. la casserole de Berthouville portant : AVE FILI P.· VII. Chabouillet, *Catalogue des Camées, etc., de la Bibliothèque Impériale*, n° 2836.

Pl. II : A, B, C. Frise extérieure d'une coupe profonde : 1° Tête couronnée de lierre avec thyrse, à gauche (femme?); deux Génies; arbres; 2° Tête barbue à droite, avec thyrse; deux loups : tête de chèvre de Crète; 3° Tête jeune, couronnée de lierre avec corymbes; deux Génies : arbre; 4° Tête imberbe à droite, avec thyrse (femme) : lion et lionne; 5° Tête imberbe, avec thyrse : deux génies; arbre; 6° Masque de jeune Faune, avec pedum à bandelettes : cerf et biche; deux arbres. En dessous, caractères ponctués : ZIF.P.VLΓ. Le profil de la coupe est à la planche IV.

Pl. III. Patère. Sur le pourtour, quatre masques scéniques, deux avec thyrse et bandelette, deux avec pedum, séparés par deux animaux seuls et deux poursuites d'animaux. En dessous, en caractères ponctués : TA.II.AZOΥΔ (OΥ liés).

Pl. IV. Pyxis cylindrique d'un travail très fin. Autour, en bas-relief, quatre masques, dont deux barbus, avec thyrses, séparés par deux chèvres de Crète, une biche, que Montégut prend pour un âne, et deux Faunes en pied, marchant.

(3) Patère : Le Prévost, *Mémoire sur la collection de vases antiques trouvés à Berthouville*, pl. x. *Mém. de l'Acad. des Inscript.*, nouv. sér., t. XX, 2e part., pl. XVII; Chabouillet, *Catalogue*, n° 2821. Au revers est tracé à la pointe : PII ∷.

Deux canthares décorés de masques scéniques : Le Prévost, pl. XIII, XIV, et XV, 1.

Un masque de jeune Faune, avec chevelure et tourné de profil, se voit aussi mêlé aux sujets qui décorent le vase consacré par Domitius Tutus : le Prévost, pl. XI.

(4) Coupe peu profonde de laiton plaqué d'argent, au Cabinet des médailles;

Rhône entre Vienne et Lyon, ou à Aire (Landes), sur les bords de l'Adour (1); à Lillebonne (2); à San-Donino, près de Bologne (3); à Bavay (4). J'y réunis trois autres vases d'ar-

bords renversés, décor sur le bord intérieur : *Mém. de l'Acad. des Inscr.*, t. XX, 2e part., pl. xvi; Chabouillet, *Catalogue*, n° 2876.

(1) Petit vase d'argent profond, au Cabinet des médailles : *Mém. de l'Acad. des Inscr.*, t. XX, 2e part., pl. vi, n° 6; Chabouillet, *Catalogue*, n° 2879.

(2) *Exposition universelle de 1867, Catalogue de l'histoire du travail*, p. 59, n° 749 : « Petit plat d'argent de forme elliptique. Tout le rebord est décoré de symboles bachiques, masques, thyrses, cistes, pedum, animaux ciselés en relief. Le dessous offre une inscription gravée à la pointe en caractères cursifs. Une croûte d'oxyde en cache une partie, et on ne distingue qu'une fin de mot ....TISEVS. Trouvé à Lillebonne, appartenant à M. Lemaistre, à Lillebonne. »

Voy. sur la découverte d'autres vases d'argent au hameau de Beaumesnil, près Saint-Jouin-sur-Mer : A. Cochet, *La Seine-Inférieure historique et archéologique*, p. 185 et 523.

(3) *Mon. inéd de l'Inst. Arch.*, t. I, pl. xlv; *Annal.*, t. IV (1832), p. 304 et s., mémoire de G. Bianconi.

Trois tasses d'argent, dont la plus grande porte à l'extérieur une décoration composée de quatre masques de profil, adossés à autant d'autels et alternant avec quatre victimes, bélier, biche, taureau et lion. Bianconi suppose que les vases de San-Donino auraient été enfouis à la même époque que le fut le trésor de Cadriano, c'est-à-dire au temps de Sylla, et d'une façon plus précise de 700 à 705 de Rome (54 à 49 av. J.-C.).

(4) Collection Charvet. Masque barbu à gauche contre un autel; devant, un pedum sur un siège; le tout entre un bélier et un cerf. Masque de femme à droite contre un autel: devant, thyrse sur un siège; singe; arbre; bélier à droite: objet indistinct sur un siège. Masque de Pan à gauche contre un autel: sanglier assis à droite. Masque de femme à droite contre un autel; thyrse sur un siège; singe. En dessous est l'inscription que nous reproduisons en fac-similé :

Sattia Sucesi. Cf. les estampilles de poteries rouges : SVCCESSI à Montans (Tarn), SVCESI à Poitiers. 5e cliché *Sattia Sabina* et *Satia Heliane* dans les inscriptions de Lyon (Boissieu, p. 358 et 508); *Satia Myrtale* à Nîmes (Gruter, p. 740, n° 10; Muratori, p. mcclxxvi, n° 2); *Sattia Silvia* à Bénévent (Gruter, p. 696, n° 9); *Sattia Januaria* (Muratori, p. mcd, n° 11): *Sattia Marciana* (Muratori, p. mdlviii, n° 5): *Sattia Victorina* (Gruter, p. 610, n° 9).

(Ce plat est décrit et figuré dans le catalogue de vente de la *Collection*

gent dont la provenance est inconnue : l'un de l'ancienne collection Foucault, au Cabinet des médailles (1), portant en dessous une inscription à la pointe, dont le fac-similé est ci-



joint; l'autre, de la collection Campana, au Louvre (2), avec par dessous l'inscription *Pitula* (3) *Proculi;* le troisième enfin

PITULA PROCULI

publié par Caylus (4). Le P. Joseph Khell signale encore un monument de la même classe (5) et Montfaucon en donne un qui appartenait de son temps à don Emmanuel Marti, doyen d'Alicante (6).

Charvet, 1883, n° 1836, mais il n'y est pas fait mention des noms gravés en dessous à la pointe. F. L.)

(1) Montfaucon (*L'antiquité expliquée*, t. I, 2e part., pl. CLXVII, p. 259; Chabouillet, *Catalogue*, n° 2878.)

Huit masques; trois barbus, dont un chauve; six de profil, deux de face; pedum et thyrse en lance. Priape en Hermès; petit Satyre capripède portant un chevreau sur son épaule; Vénus de face tenant une zona et un miroir; bélier couché; divers plats, fruits, petits cippes.

(2) *Cataloghi del Museo Campana*, cl. III, n° 266.

(3) On connait le nom propre grec Πίτυλος ou Πιτύλος : Castellus, *Inscr. Sicil.*, p. 236, n° 38; *Corp. inscr. græc.*, n° 5562; Coumanoudis, Ἐπιγραφ. ἑλλην. ἀνέκδοτοι, 1860, n° 66.

(4) *Recueil d'antiquités*, t. I, p. 157, vignette de tête de page. Cf. un autre vase d'argent avec deux zônes de reliefs, publié également par Caylus, t. I, pl. LXXXVII.

(5) *Ad. numism. imperat. roman. supplem.* (Vienne, 1767, in-4°), p. 15.

(6) *Supplément à l'Antiquité expliquée*, t. II, pl. XVII.

Coupe. 1° Masque et rat; chèvre broutant, 2° Masque et syrinx; chèvre courant. 3° Masque et autel, panthère (?) courant. 4° Masque et syrinx; chien courant.

Les masques qui, au nombre de six, sont distribués symétriquement sur le rebord de la coupe de M. le baron Seillière, offrent une analogie sensible avec les têtes qui se voient sur une grande quantité de tétradrachmes frappés en Asie Mineure (1) vers l'époque de Mithridate VI, c'est-à-dire au Ier siècle avant notre ère (2), et donnent lieu à une utile

(1) Alexandria Troas : Mionnet, *Supplément*, t. V, pl. v, n° 2. Ténédos : Brandis, *Das Münz-Mass-und Gewichtswesen in Vorderasien*, p. 447.

Parium de Mysie : Combe, *Mus. Hunter*, pl. XLI, n° 17.

Ægée d'Eolie : Mionnet, *Suppl.*, t. VI, pl. II, n° 1.

Cymé : Mionnet, *Suppl.*, t. VI, pl. II, n° 2; Brandis, p. 448.

Myrina : Mionnet, *Suppl.*, t. VI, pl. II, n° 3, Brandis, p. 449.

Lébédus d'Ionie : Mionnet, *Suppl.*, t. VI, pl. VI, n° 2.

Magnésie du Méandre : Combe, *Mus. Hunter.*, pl. XXXV, n° 9; Mionnet. *Suppl.*, t. VI, pl. IV, n° 2.

Smyrne : Mionnet, *Suppl.*, t. VI, pl. v, n° 4.

Alabanda de Carie; Mionnet, *Suppl.*, t. VI, pl. VI, n° 6.

Antioche de Carie : Mionnet, *Suppl.*, t. V, pl. VII, n° 1.

Moagète, roi de Cibyra : Mionnet, *Suppl.*, t. VII, pl. XII, n°s 3 et 4 (Moagète fut vaincu en 670 de Rome, 84 av. J.-C.).

Nous n'avons pas de tétradrachme de Pergame du même style avec tête de divinité, parce qu'aux époques qui virent émettre ces monnaies, la ville frappait au nom des Philétères, et ensuite se trouvait sous la domination romaine. Mais il est sensible que les cistophores, avec les pièces impériales qui leur font suite, se rattachent pleinement à la manière monétaire dont nous parlons. Le tétradrachme de Parium nous représente ce qu'eût été un tétradrachme autonome de Pergame.

Les tridrachmes cistophores qui portent des noms de Romains (Pinder, *Ueber die Cistophoren*, p. 567-571) embrassent la période qui s'étend de l'an 693 de Rome (61 av. J.-C.), à 706 (48 av. J.-C.). Mais les textes de Tite-Live (XXXIX, 7; XXXVII, 46, 58 et 59), nous montrent ces monnaies figurant en quantités énormes parmi les dépouilles rapportées à Rome en l'an 564 (190 av. J.-C.). Les types dionysiaques étaient donc en plein cours lorsque régnait l'école des ciseleurs d'argent.

Cf. encore, dans la Grèce européenne, les tétradrachmes de :

Histiée d'Eubée : Mionnet, *Suppl.*, t. IV, pl. XII, n° 1;

Syros (?) : Mionnet, *Suppl.*, t. IV, pl. XII, n° 2;

Zacynthe : Combe, *Mus. Hunter.*, pl. LXII, n° 21.

(2) Les tétradrachmes d'Alexandria Troas portent des dates qui vont de 175 à 76 av. J.-C.; voy. J. de Witte, *Rev. numismatique*, 1858, p. 1 et s.

Une trouvaille faite à Salonique comprenait : Le tétradrachme macédonien publié par Bompois, pl. I, n°s 1-3 (120 av. J.-C.); des tétradrachmes de Mithridate VI avec les dates de 207 et 208 de l'ère du Pont (91 et 90 av. J.-C.); l'Ariarathe de Cappadoce aux types de Mithridate; des tétradrachmes d'Alexandria Troas aux dates 206 et 213 (106 et 99 av. J.-C.); le tétradrachme de Ténédos à la tête double : le tétradrachme d'Abydos; le tétradrachme de Thasos à l'Hercule. Cf. la trouvaille de l'île de Marmara, dont M. Waddington a rapporté l'enfouissement à l'an 100 av. J.-C.; *Rev. numism.*, 1865, p. 25 et s.

comparaison. Je pense que le transport à Rome des trésors d'Attale, roi de Pergame (1), a exercé une grande influence sur l'art de l'Italie et de la Gaule (2). « La conquête de l'Asie, dit Pline (3), introduisit le luxe en Italie. En effet, L. Scipion, dans son triomphe, fit montre de 1,450 livres pesant d'argent ciselé et de 1,500 en vases d'or, l'an de Rome 565 (189 avant J.-C.). Mais ce qui porta un coup encore plus rude aux mœurs, ce fut la donation qu'Attale fit de l'Asie. » Il fait donc de la ciselure des vases d'argent et d'or, art qu'il dit perdu de son temps (4), et où, du moins, ceux qui l'exerçaient, comme Zénodore l'Arverne, s'attachaient à copier les modèles grecs plus anciens (5), une industrie essentiellement asiatique, dont les produits avaient pénétré à Rome à la suite de l'acquisition de la province d'Asie. C'est, en effet, dans cette contrée qu'avaient flori les maîtres dont il vante les œuvres en ce genre : Mentor, dont les vases avaient péri dans l'incendie du temple de Diane à Éphèse ou dans celui du Capitole (6). Acragas, dont on avait une chasse de grande réputation sur des coupes (7).

La coupe de M. le baron Seillière présente, sous le pied et sur le rebord, diverses inscriptions tracées à la pointe. Au-dessous, ce sont deux noms dans une cursive que nous reproduisons en fac-similé : *Titi* (8) *Duri* et *Regi Venetiani*. Le

(1) Encan des trésors d'Attale, à Rome en 132 av. J.-C. : Plin., *Hist. nat.*, XXXIII, 53.

(2) On donnait le nom d' « étoffes Attaliques » à celles dans lesquelles on faisait entrer de l'or en fils : Plin., VIII, 74, 2; XXXIII, 19, 5; XXXVI, 24, 12; cf. XXXIII, 53, 2; XXXV; 36, 37 et 40, 8; XXXVIII, 5, 5.

(3) XXXIII, 53, 1.

(4) XXXIII, 55, 3.

(5) XXXIV, 18, 7.

(6) VII, 39, 11; XXXIII, 55, 1.

(7) XXXIII, 55, 2.

Conservation en Orient des décors de poursuites d'animaux, comme lion et cerf, chien et gazelle, chien et renard. Miroirs arabes de l'école de Mossoul : Strahlenberg, *An historico-geographical description of the north and eastern parts of Europe and Asia* (Londres, 1738, in-4°), p. 326 et s; pl. x ; Reinaud. *Monuments arabes du Musée Blacas*, t. II, pl. IX.

(8) C'est le génitif du nom Titius, et non du prénom Titus, qui eût été écrit par un simple T.

second a été écrit avec plus de soin, sous le rebord, en capitales de cette forme que les Gaulois avaient rapportée de leurs expéditions italiques :



Le nom de la famille *Regia* est connu depuis longtemps par une inscription d'Antibes (1). Le surnom *Venetianus* ne doit

(1) Gruter, p. 932, n° 7 ; Edm. Blanc, *Épigr. des Alpes maritimes*, p. 125, n° 100.

pas être pris pour un ethnique ni confondu avec *Venetus* (1). C'est un dérivé de *Venetius*, nom de famille assez rare (2), mais dont l'existence est cependant attestée par une inscription recueillie près de Ravenne, dans laquelle figure Gaius Venetius, fils de Publius :

L. SCANTIO L. F. GALLO
T. SCANTIO. L. F. TIRON.
C. VENETIVS P. F.
M. BAEBIVS M. F. GLAVCVS
HEREDES EX BESSE (3).

Ces dérivés sont nombreux. Outre les monuments épigraphiques qui en offrent maints exemples (4), les monnaies im-

(1) C'est avec raison que Suidas dit : Βενετιανός, ὄνομα κύριον. La note de Ludolf Kuster, insérée sur ce passage dans les éditions de Gaisford (1834), et de Gottfried Bernhardy (Halle, 1853), est entièrement erronée.

Julius Capitolinus (*Verus*, 6), est seul à écrire *Venetiani* pour *Veneti* : *Circensium tantam curam habuit, ut frequenter provincialibus literas causa circensium et miserit et acceperit. Denique etiam praesens et cum Marco sedens, multas a* Venetianis *est passus injurias, quod turpissime contra eos faveret.* La leçon du nom est très probablement corrompue.

Il est impossible d'accepter pour authentique l'inscription de Gruter, p. 1075, nº 9; Reinesius, *Syntagm. inscript.*, p. 375, cl. V, nº 32 : VICTORIA—VENETIANORVM—SEMPER—CONSTET—FELICITER.

(2) Οὐενέτιος : Dio Cass., LXI, 6; LXV, 5.

Fabretti, *Glossar. italic.*, p. 1926 : *Venetia, nomen mulieris, titulo Perusino*, nº 1401. *Venetius gentile etruscum.*

(3) Muratori, p. MCDXCVI, nº 4; Mommsen, nº 5427. Cf. Muratori, p. DCCXLVII, 4 : *Venetia Aeliana.*

(4) Aelius Aelianus : Gruter, p. 679, nº 7.
Aemilius Aemilianus : Muratori, p. CDXCIV, nº 4.
Albius Albianus : Reinesius, p. 283, nº 1.
Annius Annianus : Reines., p. 130, nº 6; Murat., p. DCLXXIII, nº 2.
Antistius Antistianus : Murat., p. MCDXXXIII, nº 8.
Arrius Arrianus : Murat., p. MCXIX, nº 7.
Atilius Atillianus : Murat, p. DCXIV, nº 1.
Aurelius Aurelianus : Grut., p. 1085, nº 6; Murat., p. CLXVI, nº 5.
Caecilius Caecilianus : Grut., p. 850, nº 3.
Cassius Cassianus; Murat., p. DCCCIV, nº 2.
Claudius Claudianus : Grut., p. 391, nº 5, et 726, nº 11.
Cornelius Cornelianus : Grut., p. 1077.
Domitius Domitianus : Murat., p. DCCCXI nº 1.
Fabius Fabianus : Grut., p. 682, nº 4.
Flavius Flavianus : Grut., p. 641, nº 7.
Gargilius Gargilianus : Reines., p. 115, nº 14.

périales de Domitius Domitianus, de Licinius Licinianus, et peut-être aussi celles de Mar[tinius] Martinianus (1), en consacrent encore l'usage.

La précieuse coupe d'argent de M. le baron Seillière était un des ornements de l'exposition historique de 1878.

Herennius Herennianus : Murat., p. CCCXXX, n° 5.
Inius Inianus : Murat., p. DCCCXIX, n° 8.
Julius Julianus : Grut., p. 515, n° 9.
Laelius Laelianus : Murat., p. DCCCXXVIII, n° 8.
Licinius Licinianus : Grut., p. 257, n° 2, et 501, n° 3.
Lucilius Lucilianus : Grut., p. 94, n° 1.
Marcius Marcianus : Murat., p. DCLXXXIX, n° 4.
Martius Martianus : Reines., p. 76, n° 1.
Numisius Numisianus : Grut., p. 1037, n° 6.
Pompeius Pompeianus : Grut., p. 884, n° 13.
Sempronius Sempronianus : Grut., p. 131, n° 7.
Statilius Statilianus : Reines., p. 10, n° 102.
Terentius Terentianus : Reines., p. 218, n° 1.
Vibius Vibianus : Grut., p. 889, n° 5.

(1) Voy. la communication de M. le commandant R. Mowat, *Comptes rendus de l'Acad. des Inscriptions*, 1879, p. 223. Monnaie de cuivre portant la légende IM.C.S.MAR.MARTINIANVS.P.F.AVG. M. Mowat a pensé que le nom de famille était *Marius* ou *Marcius*. Il faut lire *Sextus Martinius Martinianus*. Le nom de Martinien est donné *Martinius* dans le texte de l'*Epitome* d'Aurelius Victor. La Chronographie de Théophane porte Μαρτῖνος.



TABLE DES MATIÈRES

DU TOME TROISIÈME.

ERRATA DU TOME III.

Page 14, l. 5, *au lieu de* 1869, *lire* 1863.
» 188, l. 3, » 1862, » 1868.
» 352, l. 28, » qu'elle reproduit, *lire* qu'il reproduit.

ANGERS. — IMP. BURDIN ET Cie, RUE GARNIER, 4.



RHÉTIE, VINDÉLICIE.

Pl. I.



L. Dardel sc. — Paris Imp. Marcilly aîné

RHÉTIE, VINDÉLICIE.

PL. III.



MÉDAILLONS ROMAINS



1 | AV



TRÉSOR DE TARSE

PL. V.

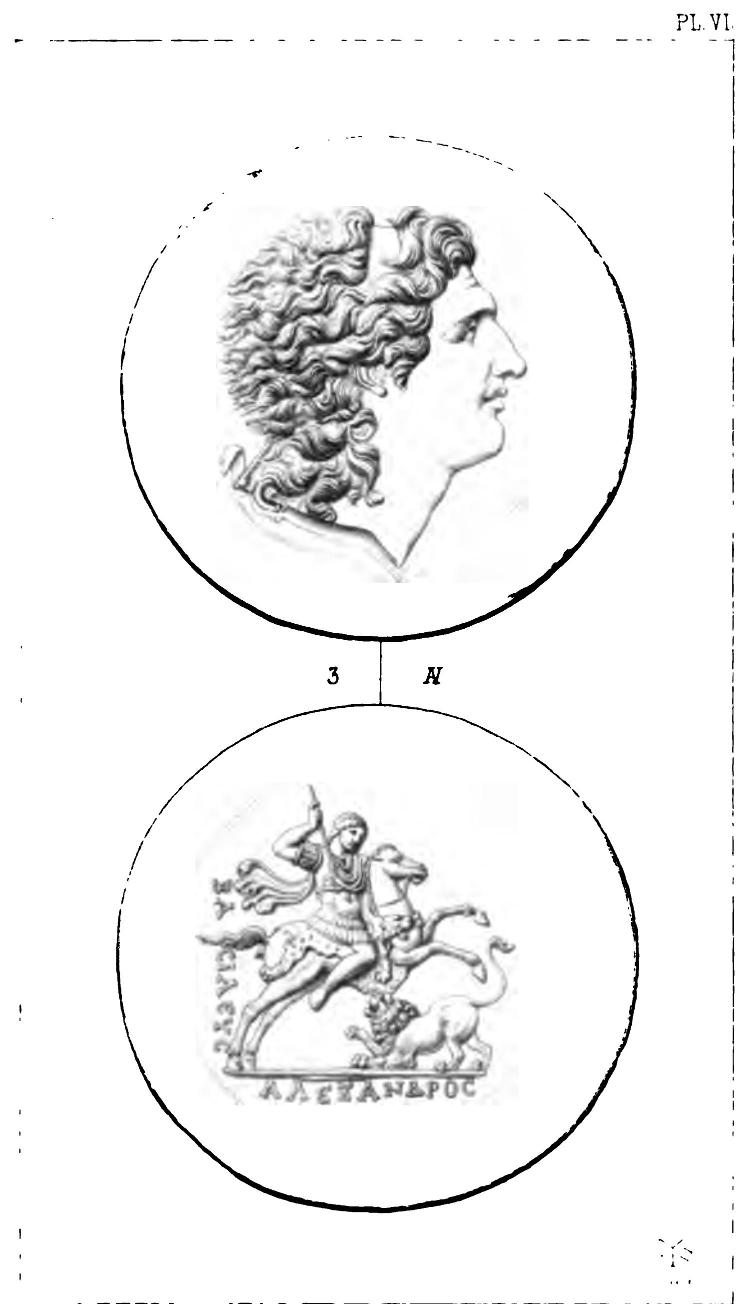
2 AV

ΒΑΣΙΛΕΩΣ

ΑΛΕΞΑΝΔΡΟΥ

Ch. Dury sc. Paris Imp. Mareilly aîné

TRÉSOR DE TARSE



Ch. Dury sc. Paris Imp. Marcilly aîné

TRÉSOR DE TARSE

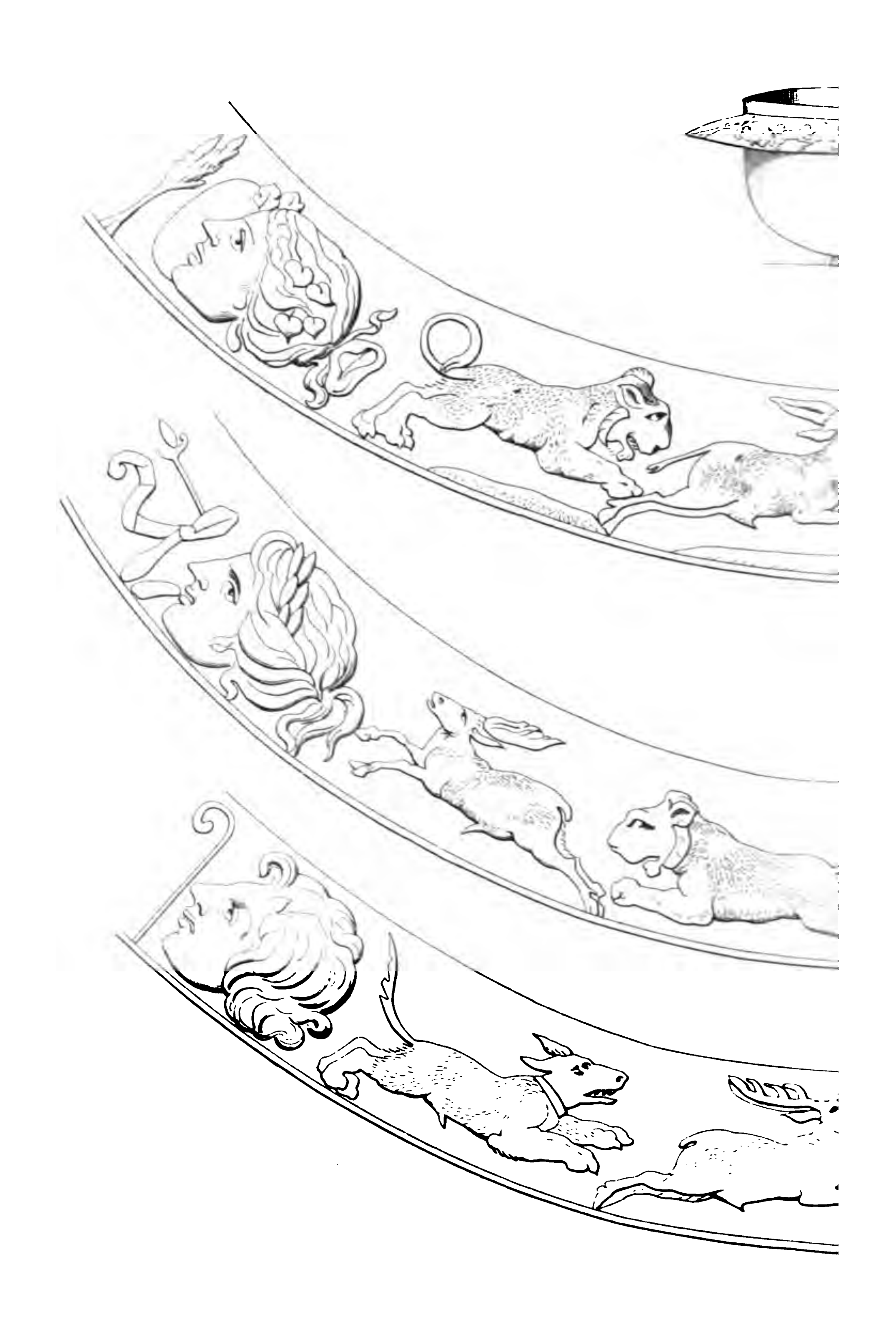


TRÉSOR DE TARSE



Héliog. Dujardin

STATUE DÉCOUVERTE À ANCYRE



COVPE D'AR



Hélioᵹ Dujardin

STATUE DÉCOUVERTE À ANCYRE

ŒUVRES

DE

A. DE LONGPÉRIER

MEMBRE DE L'INSTITUT

RÉUNIES ET MISES EN ORDRE

PAR

G. SCHLUMBERGER

MEMBRE RÉSIDANT DE LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE FRANCE

TOME QUATRIÈME

MOYEN AGE ET RENAISSANCE

PREMIÈRE PARTIE

(1837-1858)

PARIS

ERNEST LEROUX, ÉDITEUR

28, RUE BONAPARTE, 28

1883

ŒUVRES

DE

A. DE LONGPÉRIER

TOME QUATRIÈME

ANGERS, IMP. BURDIN ET Cie, RUE GARNIER, 4.

ŒUVRES

DE

A. DE LONGPÉRIER

MEMBRE DE L'INSTITUT

RÉUNIES ET MISES EN ORDRE

PAR

G. SCHLUMBERGER

MEMBRE RÉSIDANT DE LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE FRANCE

TOME QUATRIÈME

MOYEN AGE ET RENAISSANCE

PREMIÈRE PARTIE

(1837-1858)

PARIS
ERNEST LEROUX, ÉDITEUR
28, RUE BONAPARTE, 28

1883

MOYEN AGE ET RENAISSANCE

PREMIÈRE PARTIE

ŒUVRES

DE

Adrien DE LONGPÉRIER

MEMBRE DE L'INSTITUT

MONNAIES INÉDITES

DE QUELQUES PRÉLATS FRANÇAIS.

(Extrait du tome II de la *Revue numismatique*, 1837, pp. 360-369.)

En permettant de faire connaître les monnaies inédites éparses dans les collections, la Revue offre certainement le meilleur moyen de préparer la publication de bonnes et complètes monographies numismatiques de nos ancienne provinces.

Pour hâter un résultat si désirable, il faut que chacun apporte ce que le hasard lui fait découvrir, en se persuadant bien que la monnaie qui semble avoir le moins d'importance, prise isolément, peut acquérir un grand intérêt comme complément d'une suite déjà formée, ou comme jalon dans une nouvelle série ; et surtout qu'il n'est pas nécessaire pour publier une pièce qu'elle soit singulière, mais que l'on doit mettre au jour tout ce qui est inédit ou reproduire ce qui a été mal interprété.

Profitant donc de la facilité qui m'est accordée de publier ce que je connais de monuments intéressants, j'ai rassemblé ici

quelques monnaies de prélats, qui, je pense, étaient restées inconnues aux numismatistes.

Quoique frappées dans différentes villes, elles appartiennent cependant à la même région, le midi de la France, et ainsi rapprochées, elles permettent d'observer le plus ou moins d'analogie qu'elles présentent entre elles, sous le double rapport de la fabrique et du type.

I

On ne connaissait point encore de monnaie épiscopale de Lyon portant un nom d'archevêque ou un signe quelconque qui pût la faire attribuer à une époque certaine. Duby, qui donne douze variétés de la monnaie de cette ville, variétés qui ne consistent, pour la plupart, que dans la forme des lettres ou dans la différence du poids, se borne à dire qu'elles ont été frappées au XIVe siècle, encore n'exprime-t-il cette opinion que sous la forme d'un doute.

Je ne tiens pas compte ici du tiers de sol d'or attribué par le baron Marchant à Pierre Godwin, parce que l'explication qu'il donne de cette pièce, toute ingénieuse qu'elle soit, n'est pas appuyée sur des témoignages suffisants, et que je ne puis croire qu'au VIIe siècle aucun personnage ait placé son nom sur la monnaie autrement qu'en qualité d'officier monétaire (1).

Le fait est qu'il est extraordinaire que l'archevêque de Lyon n'inscrivît pas son nom sur la monnaie de son église, tandis que c'était une coutume établie dans de forts petits évêchés et même dans certaines abbayes. Serait-ce que la grandeur même de cette église, *le premier siège des Gaules*, l'eût emporté sur la puissance d'un évêque sujette à varier suivant le plus ou moins de crédit du titulaire? ou bien les prélats cher-

(1) On peut objecter que M. de Saulcy a publié un tiers de sol avec le nom du duc Gondoald; mais une telle exception faite en faveur d'un personnage aussi éminent que Gondoald, à qui Childebert devait la couronne et la vie, n'est pas applicable à un évêque obscur. D'ailleurs, Gondoald, malgré sa qualité de duc, peut avoir été maître de la monnaie, fonction séculière, incompatible avec le titre d'évêque.

chèrent-ils, en conservant à leur monnaie un type fixe, à empêcher le peuple de s'apercevoir de l'altération qu'ils pouvaient apporter dans le titre de l'argent, et de distinguer la valeur des monnaies par l'époque de leur émission.

Quel que soit le système qui ait présidé à la fabrication de la monnaie lyonnaise, toujours est-il qu'il fut constamment suivi pendant une période que nous pouvons faire durer de la fin du XIIe siècle au XVe environ.

La pièce que je donne ici sous le n° 1 n'est, je crois, qu'une exception dont je vais essayer d'expliquer la cause, mais qui, à ce qu'il semble, n'influa en rien sur les habitudes monétaires de l'archevêché de Lyon, puisque les n°s 2, 3 et 4, qui sont évidemment d'une époque plus récente, sont anonymes comme auparavant.

1 2



N° 1. K majuscule, surmonté d'une mitre, entre un soleil et un croissant; dans le champ, de chaque côté, une fleur de lis; autour, la légende : PRIMA·SEDES. Le tout renfermé dans un cordon de fleurs de lis.

℟. Croix. Légende intérieure : GALLIARVM ; seconde légende : + ARChIEPISCOPVS·ET·COMES LVGDVNENSIS. — Billon. — 36 grains et demi. — Cabinet du roi.

Il est évident que cette monnaie est une imitation du gros de Charles V, avec lequel elle présente les plus grands rapports. On peut donc la regarder comme contemporaine.

D'un autre côté, la lettre initiale K ne peut s'appliquer qu'à un prélat du nom de Charles. Je crois donc pouvoir donner cette monnaie à Charles d'Alençon, premier archevêque de ce nom et cousin du roi Charles V.

Il avait pour père Charles de Valois, comte d'Alençon, petit-fils de Philippe le Hardi et frère de Philippe VI de Valois.

Jeune encore, et fatigué des troubles qui suivirent la mort de son père, il avait embrassé l'état monastique en abdiquant son titre de comte. S'étant rendu recommandable par ses vertus, il fut nommé par le roi au siège de Lyon le 13 juillet 1365.

L'histoire ne nous dit rien du commencement de son épiscopat, si ce n'est qu'il fut parrain de Jean sans Peur, duc de Bourgogne. Mais vers la fin, il s'éleva une querelle entre lui et les officiers du roi, établis dans la ville de Lyon en vertu du traité passé entre Philippe le Bel et Louis de Villars, traité dans lequel cet archevêque avait abandonné au roi la juridiction temporelle de la ville, se réservant seulement l'une des forteresses, le château de Pierre-Encise, avec le droit de battre monnaie.

Charles d'Alençon, à ce qu'il paraît, ne tenant pas compte de ce traité, voulut rentrer dans plusieurs des droits auxquels ses prédécesseurs avaient renoncé : de là des dissensions dont les circonstances ne nous sont pas bien connues, mais qui ne laissèrent pas que d'amener de graves désordres. A la fin cependant il y eut accommodement et, peu de temps après, l'archevêque mourut dans son château, le 5 juillet 1375.

En considérant l'analogie parfaite qui existe entre la pièce de Charles V et celle qui nous occupe, tant pour le type et le titre que pour le poids, ne pourrait-on pas supposer avec quelque raison que Charles d'Alençon, enhardi par sa grande naissance, fit fabriquer cette monnaie dans l'intention de la faire circuler là où celle du roi devait seule avoir cours, et que Charles V irrité rangea cette usurpation au nombre des griefs qui amenèrent une rupture entre lui et son parent. Dans une occasion semblable, nous savons que Charles V écrivit au prince d'Orange, pour se plaindre de ce qu'il faisait contrefaire sa monnaie, et pour faire cesser cette fabrication.

Ainsi, d'un côté, la haute naissance, le grand crédit de Charles d'Alençon, expliqueraient pourquoi il fut le premier à déroger à la coutume établie, en plaçant sur sa monnaie la

lettre initiale de son nom et ses titres; tandis que les suites malheureuses de cette innovation justifieraient son peu de durée. Bien entendu que je ne prétends pas donner ceci pour autre chose que pour une conjecture; mais, réduit par le silence de l'histoire à faire des suppositions, j'ai du moins cherché les plus naturelles et les plus conformes aux usages du temps.

Les trois pièces qui suivent sont aussi, je crois, tout à fait inédites.

N° 2. + PRIMA·SEDES· L majuscule, dont le haut forme une croix, entre un soleil et un croissant.

℟. + GALLIARVM· Croix cantonnée d'un soleil et d'un croissant. — Billon. — 38 grains ½ — Cabinet du Roi.

N° 3. + PRIMA·SEDES·GALLIARVM· L majuscule semblable au précédent, dans un entourage formé d'arcs.

℟. MONETA·LVGDVNENSIS· Croix fleuronnée. — Billon. 42 grains. — Cabinet du Roi.

En comparant les caractères, le métal et la fabrique de ces pièces à ceux des monnaies dont les dates nous sont connues, je les crois de la fin du XIVe siècle (1). J'en dirai autant de la pièce suivante, qui pourrait cependant bien être du XVe siècle.

3 4



N° 4. PRIMA·SEDES· Même type qu'au n° 3. Le cintre seulement n'est composé que de trois arcs séparés par des angles.

℟. GA·LL·IAR·VM· Légende divisée par les quatre branches

(1) J. Appel a fait graver dans son ouvrage une monnaie de Jean de Portugal (1384-1433), sur laquelle le monogramme du roi est placé dans un entourage tout semblable à celui de la pièce n° 3.

d'une croix formée par un double trait, et cantonnée de deux soleils et de deux croissants. — Billon. — 28 grains $\frac{1}{2}$.

Je dois la communication de cette dernière médaille à l'obligeance de M. Camille Rollin. Sur trois des médailles que je décris ici, le soleil et le croissant paraissent constamment comme accompagnement du L cruciforme. Ceci n'aurait rien d'étonnant si l'on voulait voir dans ce L ainsi barré une croix, et non pas simplement une abréviation du mot *Lugdunum* (1), puisque ces deux attributs de la Passion figurent ainsi dans les calvaires chrétiens du moyen âge ; mais sur le n° 1, le soleil et le croissant n'accompagnent pas de croix, et sont placés de chaque côté de la mitre épiscopale ; ils avaient donc alors une autre signification. Je dois aussi remarquer qu'ils ne se trouvent que sur ceux des deniers publiés par Duby, qui semblent les plus modernes.

II

Quoique les archevêques d'Embrun aient joui pendant fort longtemps du droit de battre monnaie, puisqu'il leur fut concédé, en 1147, par l'empereur Conrad III, cependant jusqu'ici une seule de leurs monnaies nous était parvenue, car j'ai tout lieu de croire que le n° 2 de la pl. II de Duby, copié dans l'ouvrage de M. de Boze, n'est qu'un dessin infidèle de cette même pièce (gravée sous le n° 1). Peut-être ces prélats ne commencèrent-ils à battre monnaie qu'après la confirmation de leur droit, en 1276, par l'empereur Rodolphe. Je crois la pièce de Duby, de Raymond IV, archevêque en 1308, à cause de la croix du revers, qui est du même style que celle de la pièce que je vais décrire.

N° 5. PASTOR · ARChIEP*iscopu*S. Figure mitrée debout, tenant la crosse d'une main, l'autre levée pour bénir.

(1) Il existe une petite pièce des princes d'Orange (PRINCIPES AVRASICENSIS) qui porte ce même type du L cruciforme. On ne peut expliquer la présence de ce type sur la monnaie d'Orange, qu'en se reportant au système d'imitation qui fait la base de l'art monétaire dans les siècles moyens, et qui a été la cause de tant de singularités.

℟. ЄBRЄDVNЄNSIS· Croix fleuronnée. — Billon. — 44 grains ½. — Cabinet du Roi.

5 6



On peut remarquer que sur cette belle monnaie, la figure épiscopale de Pastor offre beaucoup de ressemblance avec celle du gros de Thierry V, de Metz, qui vivait presque à la même époque (1369-1383). Quant à la croix du revers, elle est tout à fait méridionale de style.

Cette pièce pèse précisément le double de l'exemplaire de Raymond, qui existe au Cabinet du Roi.

Pastor d'Aubenas, cinquante-sixième archevêque d'Embrun, cardinal d'Albignac, né à Sarrats, dans le Vivarais, d'abord moine et docteur en l'Université de Paris, fut nommé évêque d'Assise, par le pape Benoît XII, puis succéda, sur le siége d'Embrun, à Bertrand d'Eux, le 4 février 1338. En qualité de légat, il reçut le dauphin Humbert à hommage pour les fiefs que celui-ci tenait de l'Église.

Possédant une grande érudition, Pastor composa plusieurs ouvrages sur les auteurs sacrés et profanes, et une histoire eclésiastique de son temps. Il mourut à Avignon, en 1354.

III

M. le marquis de Pina pense que l'on pourrait regarder comme municipaux ceux des deniers de Valence, qui ne portent que la légende VRBS VALENTIA, sans nom d'évêque.

L'observation faite par ce savant est aussi applicable aux monnaies de Vienne, car parmi celles-ci, il s'en trouve sur lesquelles on lit VRBS·VIЄNNA·, et qui peuvent par consé-

quent appartenir à la ville plutôt qu'à l'évêché. Quant à celle où l'on voit la légende PRIMA ou MAXIMA·GALLIARVM·, qui peut se compléter par le mot *sedes*, aussi bien que par le mot *urbs*, leur attribution demeure tout à fait incertaine (1). Et cependant on ne peut pas supposer qu'il ne nous reste aucune monnaie des archevêques de Vienne, qui jouissaient du droit d'en fabriquer dès les premières années du XIe siècle, et qui l'exercèrent à n'en pas douter. La pièce suivante, fort précieuse à cause de son module, n'est malheureusement pas plus explicite que les deniers connus.

N° 6. + SANCTVS·MAVRICIVS. Tête du saint, tournée à gauche, dans un entourage formé d'arcs et d'angles.

℟. + MAXIMA·GALLIARVM· Croix dans un entourage et cantonnée des lettres V·I·E·N· — Argent. — 48 grains.

Cette curieuse pièce fait partie de la collection de mon ami, M. Louis Deschamps, qui a bien voulu me permettre de la décrire.

Mader, dans ses *Kritische Beitræge zur Münzkunde*, en a donné une qui se rapproche de celle-ci pour le module ; mais la tête du saint n'est pas placée comme ici dans un entourage ; le revers aussi est différent.

IV

Duby n'a décrit aucune monnaie de Gap. M. de Pina, le premier, en fit graver une dans la planche qu'il publia pour faire suite au recueil de Duby. Comme la planche parut sans texte, je vais donner la description de ce dernier :

+ S·M·EPISCOPVS· Tête à gauche.

℟. + VAPINCENSIS. Croix cantonnée de quatre points. — Denier de billon. — 14 grains.

Je n'ai trouvé dans le catalogue des évêques de Gap aucun

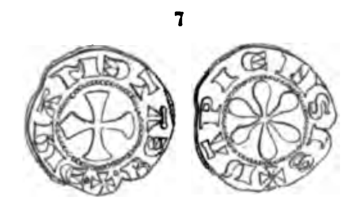
(1) La jolie petite obole publiée par M. de Pina, et que le cabinet du roi possède, porte au droit la légende NOBILIS dont le sens m'échappe, à moins qu'on n'en fasse l'épithète de VIENNA qui est au revers. Il faudrait dire alors *Nobilis Vienna*, la noble Vienne.

nom qui commençât par un M ou un N. Aucun des saints révérés dans cette ville n'a ces initiales. D'ailleurs la tête qui paraît au droit de ce denier n'est pas celle d'un évêque. Il est donc probable que le but du graveur a été d'imiter les deniers de Vienne, qui avaient un cours établi dans tout le pays.

La ville de Gap, en latin *Vapincum*, devint épiscopale au IVe siècle. En 1058, Grégorius, un de ses évêques, obtint de l'empereur Frédéric le titre de prince avec divers autres privilèges, parmi lesquels était probablement le droit de monnaie. En 1184, l'évêque Guillaume prit le titre de seigneur et de comte de Gap; mais il fut obligé de partager les privilèges de la suzeraineté avec le dauphin.

Voici encore une monnaie de Gap; mais d'un type tout différent.

7



N° 7. + BEATE·MARIE, rétrograde. Croix.

℞. + .VAPIENSIS· Rosace à six branches. — Argent. — 32 grains $\frac{1}{2}$. — Cabinet du Roi.

L'église de Gap est sous l'invocation de la Vierge. La rosace du revers pourrait bien n'être qu'une altération du monogramme du Christ, que l'on trouve sur un denier de Vienne (Duby, n° 1) et qui, par conséquent, était un type usité en Dauphiné. Duby donne une pièce du même genre que celle-ci, qu'il attribue à Marie, princesse d'Orange (n° 11), d'après Fauris de Saint-Vincens. Je ne sais comment ces deux savants ont compris les légendes de ce denier; car, en supposant que PRINSEPS·AR· signifiât *Princeps aurasicensis*, ce qui est au moins douteux, il faudrait donc croire que le mot *princeps* se rapportât à Jean de Chalon, époux de Marie. D'ailleurs, dans aucun cas, BEATE·MARIE ne peut être Marie de Baux, il eût fallu *Mariæ de Bautio*. Je ne crois pas non plus que cette prin-

cesse ait frappé de monnaie en son nom, car elle était mariée depuis cinq ans à Jean de Chalon dont on a des monnaies, lorsqu'elle hérita de son père Raymond IV.

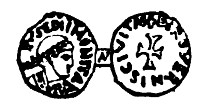
Au reste, je n'ai jamais vu cette monnaie en nature; ainsi je n'entreprendrai point de lui donner d'attribution. J'ajouterai seulement que Duby a donné à la même princesse d'Orange un denier (n° 12) dont les légendes sont coupées, et qui du reste est absolument semblable à la pièce de Gap que je viens de décrire.

Cette conformité de type ne serait pas cependant une raison suffisante pour en faire une monnaie de Gap; car ce denier, ainsi rogné, qui est assez commun, porte souvent des restes de légendes qui ne peuvent former le nom de cette ville. Il faut donc attendre que l'on trouve un exemplaire assez entier pour que l'on y puisse distinguer un nom de ville, qui, je le présume, devra appartenir au Dauphiné.



GOLD TRIENS WITH « DOROVERNIS »

(Extrait du tome II du *Numismatic Journal*, 1837-1838,
Londres, pp. 232-233.)



Sir,

Herewith I send you an accurate drawing of an English gold *triens* (the first I believe hitherto known), in the hope that some of your readers may throw light on a subject so well deserving their attention. The genuineness of this piece is beyond suspicion; and the fact of its having formed a part of the king's collection, at a time when modern forgers of ancient money had not attempted to imitate this description of coin, is sufficient to stamp its authenticity. It belongs to the *ancien fonds*, a term given to that part of the *cabinet du roi*, prior to the revolution of 1789, and it is well known, that at the sale of M. d'Ennery's collection, in the year 1788, fifty gold and silver coins of the Merovingian princes were purchased in one lot for six pounds. This shews, that at that time these coins were considered too insignificant to attract the attention of the forger. This is not the case now : the same collection could not be purchased for less than sixty pounds.

I will now give a description of this triens.

Obr. EVSEBII MONITA. Male head to the right with diadem of pearls, the bust galeated and ornamented with gems.

Rev. + DOROVERNIS·CIVITAS. In the centre a cross *ancrée*. Weight, 29 grains.

The cross on the reverse indicates that the coin is the work of a Christian period. There are, however, two periods of Christianity in England : the first ends with the arrival of the Saxons, and the second commences with the visit of saint Augustin. From the close ressemblance which this piece bears to those which were minted in French cities, in the sixth and seventh centuries, I am inclined to believe that it was struck at the same period.

May we conjecture that the piece in question was struck by some British chief who still aknowledged the Roman power, since the coin seems to bear the head of an emperor? Or, if it must be looked upon as an early specimen of the Saxon coinage, how shall we account for the kings of Kent having neglected to place their names on their money? It is true, we have Parisian *trientes* with the names of moneyers only, but we have no instance of such a practice having been adopted in Britain. From this circumstance, I should be led to pronounce this puzzling coin of French origin, if I could find any French city the Latin name of which resembled *Dorovernum*.

I am, Sir,
Your obedient Servant

Adr. DE LONGPÉRIER,
Du Cabinet des Médailles de Paris.

Paris, 18th January, 1838.

NUMISMATIQUE

(Extrait du journal *l'Art en province*, tome III, 1837-1838.
Moulins, pp. 205-206.)

LETTRE AU DIRECTEUR DE *L'ART EN PROVINCE*.

Monsieur,

Vous m'avez fait l'honneur de me demander mon sentiment sur les monnaies de Montluçon, publiées par M. Bouillet dans le dernier numéro de la *Revue Numismatique*. Je m'empresse de vous satisfaire et je m'estimerais fort heureux, si vous vouliez bien accorder votre approbation aux observations que je vais vous soumettre.

M. Bouillet, dans son intéressant article, nous fait connaître cinq spécimens inédits de la monnaie de Montluçon frappée au nom de Guy et d'Eudes, outre une variété de deniers du premier de ces deux seigneurs, qui avait été précédemment publiée par M. Lecointre Dupont, dans son *Essai historique sur les monnaies du Poitou*, puis reproduite, comme vous le savez, dans *l'Ancien Bourbonnais* par votre savant ami Ach. Allier.

Je partage tout à fait l'opinion de M. Bouillet relativement à l'attribution de ces curieuses monnaies à Guy de Dampierre et à Eudes de Nevers, et je félicite ce zélé numismatiste du soin avec lequel il a éclairci ce point de notre histoire monétaire. Mais si je demeure d'accord avec lui sur la partie historique de sa dissertation, je ne puis également accepter la manière dont il interprète les types des monnaies de Montluçon; et voici pourquoi.

M. Bouillet voit un Lambel sur la monnaie de Guy de Dampierre, et il rapproche ce type de celui des monnaies d'Anjou, de Provence, de Gien, de Nevers, de Vierzon et même de Gaston d'Orléans, confondant ainsi dans une même catégorie toutes ces monnaies de types et d'âge si différents. Mais ces citations dont on pourrait au reste facilement accroître le nombre sont de nulle valeur; car il eût fallu prouver d'abord que toutes ces monnaies portent bien réellement un Lambel, et, de plus, que celui qui se voit incontestablement sur quelques-unes d'entre elles, est, comme sur la monnaie qui nous occupe, isolé de toute espèce de pièces héraldiques. Or c'est ce que n'a pas fait et ce que ne pourra jamais faire M. Bouillet. Il est, en effet, bien connu que le Lambel est une pièce de blason, qui, prise séparément, n'a aucune valeur; c'est ce qu'on nomme une *brisure;* sa fonction dans les armoiries était de faire distinguer les cadets des aînés, les différentes branches d'une même famille. Nous voyons à la vérité un Lambel sur la monnaie de Nevers, de Vierzon, de Provence, mais comme brisure d'un écu armorié. Quant à la monnaie de Gaston d'Orléans, outre que le Lambel n'y figure que comme brisure de l'écu de France, quel argument, je vous le demande, monsieur, peut-on espérer tirer de cette pièce du XVIIe siècle pour l'explication d'un type du XIIIe siècle? On sait encore que le nombre de *lambaux* ou *pendants* du Lambel variait de trois à cinq, suivant le rang qu'occupait un cadet parmi ses frères. Si donc on veut voir un Lambel sur la monnaie des comtes d'Anjou, de Gien, des seigneurs de Montluçon, faudra-t-il croire que tous ces *gentilshommes* étaient des cadets, et cadets au même degré? Plutôt que d'admettre des choses si étranges, je préférerais m'en tenir à l'explication de M. Lecointre Dupont, qui voit dans le type de la monnaie de Montluçon un M ou un E renversé (lequel E, soit dit en passant, n'est renversé qu'autant qu'on voudra placer la monnaie, la croix en haut, comme l'ont fait ces messieurs).

Mais je crois qu'il ne faut chercher dans le type de la monnaie de Montluçon qu'une imitation du monogramme de Foul-

ques d'Anjou, copie dénaturée d'un nom qui n'avait pas d'application à Montluçon; en sorte qu'il semble que le graveur n'ait cherché qu'à produire une ressemblance générale, capable de tromper au premier aspect, et voici dans quel but. Le bénéfice qui résultait de la fabrication des monnaies, était une des *ressources principales* des souverains au moyen âge. Ce bénéfice croissait en raison du nombre des monnaies émises; il fallait donc donner à ces monnaies le cours le plus étendu possible. Or le roi, dont la monnaie avait cours partout, et qui avait intérêt à conserver ce privilège, à l'exclusion de tout autre seigneur, restreignait le cours des monnaies baronales aux terres de celui qui les avait fabriquées. C'est ce que l'on voit dans *l'ordenance que li bon roys Loys, cui diex face mercy, fist sur le fait des monnoies, qui portait que es terres des barons ne courussent que leur propre monoie en la terre de chascuns baron tant seulement.* Tout le soin des seigneurs se portait dès lors à donner, par ruse, cours à leurs monnaies chez leurs voisins. Pour cela ils copiaient ou plutôt ils imitaient le type des monnaies royales ou celui de monnaies que leur bon aloi avait mises en renom. L'important était de bien imiter le type; quant aux légendes, on ne pouvait les copier en entier sans devenir *faux monnayeur;* encore cette considération n'a pas arrêté certains barons. D'ailleurs, la monnaie était destinée à circuler parmi des gens qui ne savaient guère lire, et pour qui les légendes ne créaient qu'un bien faible moyen de distinction, diminué encore par l'addition de certaines lettres parasites à la fin et au commencement des légendes, au moyen desquelles l'illusion était complétée. On comprend facilement les singularités qu'amena cette manie d'imitation. Des archevêques et des comtesses se faisaient représenter sur leurs monnaies, à cheval et revêtus d'armures complètes; les deniers portaient des monogrammes qui n'offraient aucun rapport avec le nom de celui qui les faisait frapper. Telle est, selon moi, l'origine du type de la monnaie de Guy de Dampierre, où je ne puis voir autre chose qu'une *dégénérescence* du monogramme de Foulques d'Anjou, copié d'abord par le

comte du Mans, puis par le comte de Gien, et enfin par le seigneur de Montluçon. L'examen des monnaies de tous ces barons ne me laisse aucun doute à cet égard.

Le prétendu Lambel n'est autre chose que le C du mot FVLCO, attaché par le milieu aux autres lettres qui forment le monogramme, ainsi que cela se voit sur les monnaies carlovingiennes.

Je ne m'arrêterai qu'à la première des monnaies frappées au nom d'Eudes, à cause de la bizarrerie de ses légendes. Elle me paraît une imitation des monnaies de Mahaut II, comtesse de Nevers. La première lettre du droit, que M. Bouillet prend pour un H et qu'il rapproche de l'aspiration germanique qui précède les noms de quelques empereurs, me semble être un M que je crois avoir été mis là pour compléter la ressemblance du denier d'Eudes avec celui de Mahaut. J'en dirai autant de l'interversion des lettres du revers, qui ferait croire à la première vue que la monnaie porte la légende NIVERNIS, etc.

Une circonstance qui n'a pas échappé à M. Bouillet, c'est que cette monnaie d'Eudes a été à son tour imitée à Souvigny. Nous en avons la preuve dans ce denier assez bien gravé dans Duby (pl. 17 n° 2), et que le Cabinet du roi possède, où l'on voit une fasce et deux hermines ou feuilles, placées au-dessus de la tête de Saint-Mayeul.

Je vous ferai remarquer, à ce propos, monsieur, qu'aucune des monnaies de Souvigny que j'ai pu voir, ne présente un Lambel sur la poitrine de Saint-Mayeul, mais une étole ou broderie de chape, qui a pu induire en erreur le graveur de M. de Boze, dont les dessins sont au reste tous remplis d'inexactitudes. En voilà bien long sans doute sur quelques monnaies d'une fort petite seigneurie ; mais vous voudrez bien me pardonner, Monsieur, en faveur de notre communauté de zèle pour nos antiquités nationales.

Adrien DE LONGPÉRIER.

Au Cabinet des Médailles de la Bibliothèque royale, 4 juin 1838.

MONNAIES INÉDITES

DE QUELQUES PRÉLATS DAUPHINOIS.

(Extrait du tome III de la *Revue du Dauphiné*, 1838.)

I. Quoique les archevêques d'Embrun aient joui pendant fort longtemps du droit de battre monnaie, puisqu'il leur fut concédé, en 1147, par l'empereur Conrad III, cependant jusqu'ici une seule de leurs monnaies nous était parvenue, car j'ai tout lieu de croire que le n° 2 de la pl. II de Duby, copié dans l'ouvrage de de Boze, n'est qu'un dessin infidèle de cette même pièce (gravée sous le n° 1). Peut-être ces prélats ne commencèrent-ils à battre monnaie qu'après la confirmation de leur droit, en 1276, par l'empereur Rodolphe. Je crois la pièce de Duby, de Raymond IV, archevêque en 1308, à cause de la croix du revers, qui est du même style que celle de la pièce que je vais décrire.

N° 1. PASTOR·ARChIEP*iscopu*S· Figure mitrée debout, tenant la crosse d'une main, l'autre levée pour bénir.

Revers : EBREDVnEnSIS· Croix fleuronnée. — Billon. — 14 grains 1/2. — Cabinet du Roi.

On peut remarquer que sur cette belle monnaie la figure épiscopale de Pastor offre beaucoup de ressemblance avec celle du gros de Thierry V, de Metz, qui vivait presque à la même époque (1369-1383). Quant à la croix du revers, elle est tout à fait méridionale de style.

Cette pièce pèse précisément le double de l'exemplaire de Raymond, qui existe au cabinet du roi.

Pastor d'Aubenas, cinquante-sixième archevêque d'Embrun, cardinal d'Albignac, né à Sarrats, dans le Vivarais, d'abord moine et docteur de l'université de Paris, fut nommé évêque d'Assise par le pape Benoît XII, puis succéda, sur le siége d'Embrun, à Bertrand d'Eux, le 4 février 1338. En qualité de légat, il reçut le dauphin Humbert à hommage pour les fiefs que celui-ci tenait de l'Église.

Pastor composa plusieurs ouvrages sur les auteurs sacrés et profanes, et une histoire ecclésiastique de son temps. Il mourut à Avignon, en 1354.

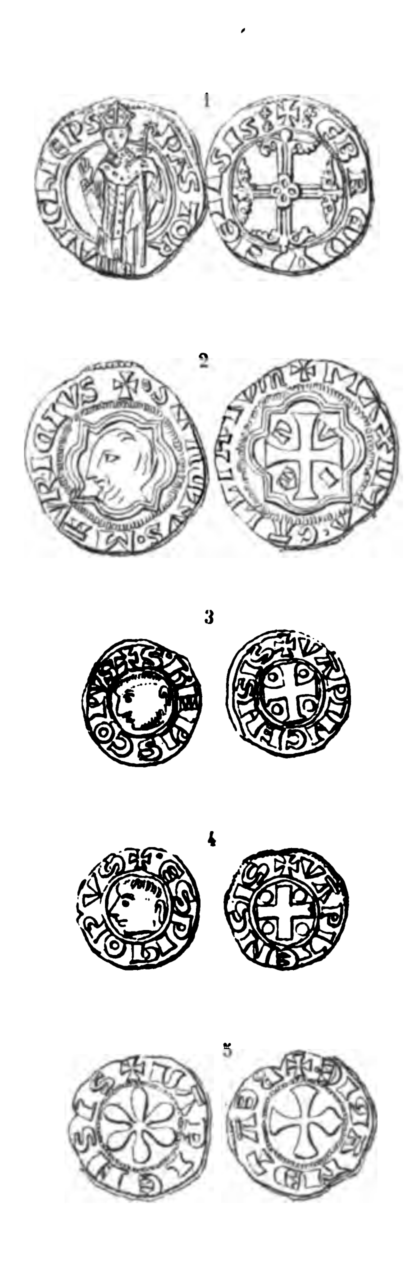
II. M. le marquis de Pina pense que l'on pourrait regarder comme municipaux ceux des deniers de Valence qui ne portent que la légende VRBS VALENTIA, sans nom d'évêque.

L'observation faite par ce savant est aussi applicable aux monnaies de Vienne, car parmi celles-ci il s'en trouve sur lesquelles on lit VRBS·VIENNA, et qui peuvent par conséquent appartenir à la ville plutôt qu'à l'évêché. Quant à celles où l'on voit la légende PRIMA ou MAXIMA·GALLIARUM, qui peut se compléter par le mot *sedes*, aussi bien que par le mot *urbs*, leur attribution demeure plus incertaine encore (1). Et cependant on ne peut pas supposer qu'il ne nous reste aucune des monnaies des archevêques de Vienne, qui jouissaient du droit d'en fabriquer dès les premières années du XIe siècle, et qui l'exercèrent, à n'en pas douter. La pièce suivante, fort précieuse à cause de son module, n'est malheureusement pas plus explicite que les deniers connus.

No 2. † SANCTVS·MAVRICIVS· Tête du saint, tournée à gauche, dans un entourage formé d'arcs et d'angles.

Revers : †MAXIMA·GALLIARUM· Croix dans un entourage et cantonnée des lettres : V·I·E·N· — Argent. — 48 grains.

(1) La jolie petite obole publiée par M. de Pina, et que le cabinet du roi possède, porte au droit la légende NOBILIS dont le sens m'échappe, à moins qu'on n'en fasse l'épithète de VIENNA qui est au revers. Il faudrait dire alors *Nobilis Vienna*, la noble Vienne.



Cette curieuse pièce fait partie de la collection de mon ami, M. Louis Deschamps, qui a bien voulu me permettre de la décrire.

Mader, dans ses *Kristiche Beitræge zur Münzkunde*, en a donné une qui se rapproche de celle-ci pour le module ; mais la tête du saint n'est pas placée comme ici dans un entourage ; le revers aussi est différent.

III. Duby n'a décrit aucune monnaie de Gap. M. de Pina, le premier, en fit graver une dans la planche qu'il publia pour faire suite au recueil de Duby. Comme la planche parut sans texte, je vais donner la description de ce denier :

† S·M·EPISCOPVS· Tête à gauche.

Revers : † VAPINCENSIS· Croix cantonnée de quatre points. — Denier de billon. — 14 grains.

Je n'ai trouvé dans le catalogue des évêques de Gap aucun nom qui commençât par un M ou un N. Aucun des saints révérés dans cette ville n'a ces initiales. D'ailleurs, la tête qui paraît au droit de ce denier n'est pas celle d'un évêque. Il est donc probable que le but du graveur a été d'imiter les deniers de Vienne, qui avaient un cours établi dans tout le pays.

M. Champollion-Figeac, avec une obligeance dont je m'empresse de lui témoigner ici ma gratitude, a bien voulu me communiquer deux pièces d'un type analogue, mais avec des légendes différentes. Les voici :

N° 3. † S·N·EPISCOPVS· Tête à gauche.

Revers : † VAPINCENSIS· Croix cantonnée de quatre points. — Billon. — 11 grains.

N° 4. † ESPIQOPVS· Tête à gauche.

Revers : † VAPITENSIS· Croix cantonnée de quatre points. — Billon. — 17 grains 1/2.

Je ne puis encore interpréter les lettres S·N (H ou N) de la première de ces pièces. Quant à la seconde, je me bornerai à faire remarquer la singulière incorrection de ses légendes, qui pourrait faire prendre ce denier pour l'œuvre d'un faussaire, si son poids très fort et la bonne qualité du métal ne venaient détruire cette supposition.

La ville de Gap, en latin *Vapincum*, devint épiscopale au IVe siècle. En 1058, Grégoire, un de ses évêques, obtint de l'empereur Frédéric le titre de prince avec divers autres privilèges, parmi lesquels était probablement le droit de battre monnaie. En 1184, l'évêque Guillame prit le titre de seigneur et de comte de Gap; mais il fut obligé de partager les privilèges de la suzeraineté avec le dauphin.

Voici encore une monnaie de Gap, mais d'un type tout différent.

N° 5. ✝ BEATE·MARIE· rétrograde. Croix.

Revers : ✝ VAPIENSIS· Rosace à six branches. — Argent. — 32 grains 1/2. — Cabinet du Roi.

L'église de Gap est sous l'invocation de la Vierge. La rosace du revers pourrait bien n'être qu'une altération du monogramme du Christ, que l'on trouve sur un denier de Vienne (Duby, n° 1), et qui, par conséquent, était un type usité en Dauphiné. Duby donne une pièce du même genre que celle-ci, qu'il attribue à Marie, princesse d'Orange (n° 11), d'après Fauris de Saint-Vincens. Je ne sais comment ces deux savants ont compris les légendes de ce denier; car, en supposant que PRINSEPS · AR · signifiât *Princeps aurasicensis*, ce qui est au moins douteux (1), il faudrait donc croire que le mot *princeps* se rapporte à Jean de Chalon, époux de Marie. D'ailleurs, dans aucun cas, BEATE·MARIE ne peut être Marie de Baux, il eût fallu *Mariæ de Bautio*. Je ne crois pas non plus que cette princesse ait frappé de monnaie en son nom, car elle était mariée depuis cinq ans à Jean de Chalon dont on a des monnaies, lorsqu'elle hérita de son père Raymond IV.

Au reste, je n'ai jamais vu cette monnaie en nature; ainsi

(1) A la vérité, l'ancien nom d'Orange est *Arausio Cavarum;* mais il faut croire que cette forme avait été abandonnée au moyen âge, puisque sur la totalité des monnaies que j'ai consultées le nom d'Orange est toujours écrit *Aurasica*. Je comptais sur le secours des chartes pour étayer mon opinion: je n'ai pu m'en procurer qu'une seule; elle est de 1185, et le nom d'Orange y est orthographié aussi *Aurasica*. Je regrette vivement de ne pouvoir en ce moment m'appuyer sur des témoignages plus nombreux de la même nature; mais, au reste, je reviendrai sur cette question en publiant un denier d'Orange frappé au nom de l'empereur Frédéric Ier.

je n'entreprendrai point de lui donner d'attribution. J'ajouterai seulement que Duby a donnée à la même princesse d'Orange un denier (nº 12) dont les légendes sont coupées, et qui, du reste, est absolument semblable à la pièce de Gap que je viens de décrire.

Cette conformité de type ne serait pas cependant une raison suffisante pour en faire une monnaie de Gap; car ce denier, ainsi rogné, qui est assez commun, porte souvent des restes de légendes qui ne peuvent former le nom de cette ville, pas plus que celui d'Orange. Il faut donc attendre que l'on trouve un exemplaire assez entier pour que l'on y puisse distinguer un nom de ville, qui, je le présume, devra appartenir au Dauphiné.



JEAN GOUJON

NÉ AU COMMENCEMENT DU XVIe SIÈCLE ; MORT EN 1572.

(Extrait du *Plutarque français*, t. III, Paris, 1839.)

De tous les hommes éminents qui ont illustré la France du XVIe siècle, les plus remarquables, ceux qui se présentent avec le plus de titres à notre admiration, ce sont les grands artistes du règne de François Ier. A cette époque, pour les arts heureuse entre toutes, on voit apparaître, presque sans transition, une famille de peintres et de sculpteurs qui atteignent tout d'un coup aux plus grandes hauteurs de l'art, et qui laissent après eux cette série de trésors inimités, qui semble être comme la dernière trace de l'antiquité. Mais qui a déterminé ce grand mouvement de l'esprit et du goût, que l'on a si bien nommé *la Renaissance ?* c'est ce qu'il est difficile d'établir, soit qu'on lui donne pour principe un concours de circonstances toutes fortuites, soit qu'on lui cherche un créateur, homme illustre, aux idées neuves, dont l'exemple aurait amené ce qu'on pourrait appeler la contagion du génie. L'achèvement d'une œuvre d'art dépend d'une certaine volonté qui conduit l'auteur dans l'exécution de son travail. Cette aspiration à la création, qui n'est le plus souvent qu'un besoin d'imitation, qu'un souvenir d'une œuvre antérieure, peut être commune à un nombre indéfini d'individus frappés de la même idée. Puis, quand cette idée mère, quand ce type a subi toutes les transformations dont il est susceptible, l'école meurt, l'é-

poque est finie, et comme il ne se présente pas toujours un homme supérieur qui vienne donner un élément nouveau aux travailleurs, les arts tombent dans une décadence analogue à celle qui a marqué le XVIIIe siècle du sceau de l'impuissance.

Sans attribuer à Jean Goujon le mérite d'avoir donné à son pays cette impulsion première à laquelle nous devrions l'origine du style des arts français au XVIe siècle, au moins devons-nous reconnaître qu'il est de tous les artistes nationaux celui qui a le plus complètement adopté la nouvelle manière, comme aussi celui pour qui l'on peut réclamer la priorité. Jean Cousin, son contemporain, conserve dans son faire quelque chose de gothique; Jean Bullant, Germain Pilon, Philibert Delorme, viennent ensuite; mais la date de leurs ouvrages ne peut les classer que parmi les imitateurs. Le seul Bernard Palissy, « philosophe naturel et homme d'un esprit merveilleusement prompt et aigu, » comme dit Lacroix du Maine, peut le disputer à Jean Goujon pour la vivacité et l'originalité des conceptions; mais on sait que ce laborieux artiste, parti l'un des premiers, rencontra dans sa carrière tant d'obstacles, qu'il ne put que bien tard, et lorsque son siècle allait finir, prendre place parmi les artistes célèbres qui jouissaient de la protection royale et d'une juste renommée. Son influence est donc nulle; on sait d'ailleurs qu'il n'a pas fait d'élèves, et que ses livres, qui contiennent pourtant des notions si savantes, ont pendant longtemps été méconnus.

Aujourd'hui que l'extension donnée aux études historiques fait attacher tant de prix aux monuments d'art de toutes les époques, et que l'on a compris combien l'examen de ces monuments, quelle que fût d'ailleurs la valeur comparative de chacun d'eux, offrait de véritable intérêt et d'utile enseignement, on s'étonne de l'oubli singulier où semblent être tombés pendant de longues années certains artistes dont les œuvres sont dans ce temps l'objet de notre admiration.

C'est ainsi que l'existence de J. Goujon, dont le nom est devenu populaire, s'enveloppe d'un voile obscur que l'on ne peut désormais espérer de pénétrer.

Ce célèbre sculpteur naquit, à ce qu'il paraît, à Paris, au commencement du XVIe siècle. Quelle était sa famille, à quelle condition appartenait-il, quels furent ses premiers penchants, ses premières études? on l'ignore. On prétend qu'il eut pour maître l'artiste qui a exécuté les bas-reliefs qui ornent à Saint-Denis le tombeau de François Ier; mais encore le temps n'a pas respecté le nom de cet homme dont la patrie n'est pas connue. Ainsi nous ne pouvons savoir à quelles sources J. Goujon a puisé la théorie de l'art dans lequel il s'est placé à un degré si élevé.

Le style des ouvrages de J. Goujon décèle une connaissance assez grande des monuments de l'antiquité dont la France ne possédait de son temps que de bien rares débris. Cependant, appartenant à la religion réformée, il n'est pas probable qu'il ait été sur le sol même de l'Italie chercher des modèles là où l'eût attendu l'inimitié. On est donc conduit à supposer, et avec quelque raison, que, formé à l'école des maîtres italiens qui habitaient la France, J. Goujon a grandi dans son génie les notions qu'il reçut d'eux, et qu'il sut appliquer d'une manière qui lui appartient tout en propre.

Pour le biographe, la vie de J. Goujon est tout entière dans ses œuvres, derrière lesquelles disparaissent et s'effacent les détails de sa vie privée. Si l'esprit est frustré du charme qui s'attache à la connaissance des diverses fortunes qu'ont éprouvées les hommes supérieurs, il trouve une certaine compensation à garder la mémoire d'une intelligence qui ne se manifeste que par de puissantes créations, ainsi que l'Auteur de toutes choses que nous n'entrevoyons que dans ses ouvrages.

Nous allons donc donner un aperçu des travaux de J. Goujon, en regrettant toutefois de ne pouvoir suivre un ordre chronologique que de minutieuses recherches ne nous ont pas permis d'établir.

Le plus connu des ouvrages de notre artiste est la fontaine qui orne la place des Innocents. Les bas-reliefs de ce monument, qui représentent des Nymphes, le triomphe de Vénus, d'Amphitrite, sont justement admirés, entre les plus belles

productions de la Renaissance, pour leur grâce et la finesse de contour de toutes ces figures, qui paraissent en quelque sorte détachées du fond.

Cette apparence de relief entier, de ronde bosse, qui distingue les bas-reliefs de Goujon, doit être attribuée à quelque procédé particulier à cet artiste, qui avait étudié, comme nous le dirons plus tard, les lois de la perspective avec un grand soin.

Nous devons dire que la fontaine des Innocents, telle qu'elle est aujourd'hui, n'appartient pas tout entière à Goujon. Commencée sous François I[er] et achevée en 1551, elle avait été construite à l'angle des rues au Fer et Saint-Denis, et adossée aux maisons de ces rues. Lorsqu'on fit une place du cimetière des Innocents, en 1788, on transporta la fontaine au lieu qu'elle occupe aujourd'hui ; puis, pour compléter les quatre faces, on fit ajouter deux bas-reliefs et des figures par un sculpteur du nom de Pajou. Des huit Naïades qui ornent la fontaine, cinq seulement sont dues au ciseau de J. Goujon. On y remarque un grand caractère et une expression souple qui appartient essentiellement au XVI[e] siècle.

Goujon fut appelé par Henri II au château d'Anet, que ce prince se plaisait à embellir. Philibert Delorme avait dirigé les constructions ; Goujon exécuta les bronzes qui décoraient la porte d'entrée, les plafonds en bois et les lambris sculptés qui ornaient la chambre de Diane de Poitiers. Le vandalisme qui a fait disparaître le château d'Anet n'a pas respecté ces précieux morceaux d'art ; mais le groupe en marbre blanc qui représente Diane appuyée sur un cerf a survécu à ces destructions brutales. Il est actuellement placé au Louvre dans une des salles du rez-de-chaussée. Henri II avait eu la bizarre fantaisie de faire représenter la belle duchesse de Valentinois avec les attributs de Diane. Jean Goujon s'acquitta de cette tâche avec une habileté sans exemple alors en France.

Diane est représentée à demi couchée, le bras droit enlacé autour du cou d'un cerf : la main gauche appuyée sur un arc, elle semble se reposer des fatigues de la chasse. On dirait que

son beau corps frémit encore après une course rapide. Près d'elle sont ses deux chiens, Procyon et Syrius. Le tout est posé sur une sorte de vasque, aussi de marbre blanc, et orné d'écrevisses, de crabes, entremêlés des chiffres de Diane et de Henri. Quelque rempli de beautés que soit ce morceau de sculpture, lorsqu'on le compare aux Dianes des statuaires antiques, on ne peut se défendre d'un certain regret de voir l'effet moral si fort négligé pour l'effet matériel. Il semble qu'à la Renaissance l'arrangement ait été la considération principale qui dirigeait les artistes dans leurs travaux. Ici nous en avons un exemple sensible. La déesse, doucement couchée, artistement coiffée de nattes, parée de riches bracelets de pierreries, respire une certaine mollesse humaine qui caractérise bien cette figure comme portrait, mais qui n'a rien de commun avec les allures de la forte et chaste sœur d'Apollon. Puis, le cerf, qui domine de son bois, qui cache à moitié de son corps la figure de Diane, partage trop l'attention. Les anciens avaient toujours soin de réduire à de petites proportions les personnages ou les animaux qui accompagnent un dieu ou un héros; c'était une image sensible de leur supériorité; et cet artifice influe fortement sur l'esprit du spectateur.

Après ce groupe remarquable, nous citerons les travaux que Goujon exécuta au Louvre. C'est d'abord la tribune de la salle des cent suisses, soutenue par quatre cariatides colossales, et qui constitue, à notre sens, une des plus belles productions qu'ait offertes la sculpture moderne.

Les chevaux, les draperies, sont traités avec une force et un fini admirables; on peut seulement regretter que les accessoires, tels que caissons et moulures, qui décorent la muraille contre laquelle se dressent ces magnifiques figures de femmes, soient un peu chargés; mais ce défaut bien léger doit être attribué au goût de l'époque à laquelle travaillait Goujon. Ensuite, dans la cour du Louvre, il imita dans les frises les bas-reliefs de l'arc de Titus et de la place de Nerva. Il y représenta des enfants entrelacés avec des festons. Les frontons circulaires qui couronnent les corps avancés de l'ordre com-

posite sont remplis par des figures de demi-relief, Mercure, l'Abondance, et, au milieu, deux Génies, supports des armes de France. Dans les entre-pilastres de l'attique paraissent des trophées, des esclaves enchaînés, et des figures allégoriques relatives à la prudence et aux vertus du Roi. Toutes ces sculptures sont du plus grand effet, et font de cette partie du Louvre le monument le plus riche et le plus imposant que renferme la demeure de nos rois.

On attribue encore à Jean Goujon le superbe tombeau de Louis de Brezé, comte de Maulevrier, grand sénéchal de Normandie, mort le 23 juillet 1531. Ce sénéchal était le mari de Diane de Poitiers et le petit-fils d'Agnès Sorel. Il fut inhumé dans la cathédrale de Rouen. Il est représenté nu, couché sur un cénotaphe de marbre noir. Au-dessus est une autre statue de Louis de Brezé, couvert de son armure et monté sur un cheval richement caparaçonné. Des deux côtés du cénotaphe sont des figures de femme d'une grande beauté d'exécution: elles sont placées entre des colonnes corinthiennes qui supportent un attique dónt la corniche est soutenue par quatre cariatides rappelant celles du Louvre, et qui suffiraient à elles seules pour faire regarder comme de Jean Goujon ce tombeau, où se trouvent réunies les qualités propres aux ouvrages de cet artiste, — une grande richesse de détail jointe à beaucoup de noblesse dans l'ensemble.

L'auteur d'une publication récente a attribué à Jean Goujon les sculptures en bas-reliefs qui ornent la façade, la chapelle et la salle des gardes du château d'Anne de Montmorency, à Écouen. Il se fonde sur un passage de la dédicace à Henri II que Jean Martin a mise en tête de sa traduction de Vitruve, passage ainsi conçu : « Cette œuvre est enrichie de figures nouvelles concernant la maçonnerie, par maistre Jean Goujon, naguères architecte de monseigneur le connétable, et maintenant l'un des vôtres. »

Or, c'est en 1547 que parut la traduction de Jean Martin, au moment où venaient d'être terminés les plus grands travaux du château d'Écouen, et c'était aussi cette même année que le

connétable de Montmorency, rentré en grâce auprès du Roi, venait de voir cesser son exil. Ne trouve-t-on pas là une preuve de la coopération de Goujon aux embellissements d'Écouen? Le connétable aurait voulu récompenser l'artiste en lui assurant la bienveillance royale, ou l'aurait cédé au Roi pour lui faire sa cour. Ce raisonnement est fort spécieux, nous en convenons; mais on pourrait désirer quelque chose de plus, et l'examen comparatif des bas-reliefs d'Écouen et des autres œuvres de Goujon doit amener un résultat pour le moins aussi convaincant. Quoi qu'il en puisse être, nous citerons, entre tous les bas-reliefs d'Écouen, la Diane couchée qui orne la grande cheminée, comme le plus excellent et à coup sûr le plus remarquable morceau de tout l'édifice.

Voici encore d'autres travaux de J. Goujon, qui, pour n'être pas aussi considérables que les premiers, n'en doivent pas moins être mentionnés, puisqu'ils servent à faire connaître et l'activité de notre artiste et la variété de ses aspirations. C'est la façade de l'hôtel Carnavalet, qu'illustra le séjour de Mme de Sévigné ; elle est décorée de refends vermiculés et de deux bas-reliefs représentant un lion et un léopard ; au-dessus de la porte deux enfants dans un cartouche soutiennent des armoiries; les figures de la Force et de la Vigilance se voient dans les trumeaux : — puis les bas-reliefs de la Seine et de la Marne, qui avaient été faits pour la porte Saint-Antoine, et qui sont actuellement encastrés dans la *maison Beaumarchais :* — puis un Fleuve et une Naïade, qui décoraient l'entrée de la pompe Notre-Dame : — quatorze masques, sculptés sur l'arcade qui conduisait à l'hôtel du premier président : — deux Nymphes coiffées de roseaux, qui versent l'eau de leurs urnes, sont sculptées en pierre au château de Sainte-Geneviève-des-Bois, près de Corbeil. — M. Alex. Lenoir, fondateur du Musée des monuments français, avait fait placer dans le piédestal de la colonne funéraire de Henri III un bas-relief allégorique, qu'il attribue à notre sculpteur, et qu'il croit être une expression symbolique de *la mort et de la résurrection.* Nous ne discuterons pas ici le mérite de cette explication; mais nous dirons

qu'elle ne nous satisfait pas entièrement, et que nous doutons qu'une Bacchante entourée de Faunes et de Satyres puisse avoir la signification chrétienne qui lui est donnée.

Le seul sujet chrétien qu'ait traité J. Goujon, ou du moins le seul qui nous soit resté, est un Christ au tombeau exécuté en bas-relief avec la plus admirable correction. Ce beau morceau, qui est en pierre de liais, est à présent à Saint-Denis.

Outre ses œuvres de sculpture, Goujon a encore laissé des médailles précieuses qu'il fabriqua pour Catherine de Médicis.

Il nous reste aussi un document intéressant pour l'appréciation de l'esprit de cet homme remarquable à tant d'égards: c'est l'opuscule qui commence ainsi : *Sur Vitruve Jean Gouion studieux d'architecture, aux lecteurs, salut*, et qui est imprimé à la suite de la traduction de Vitruve de Jean Martin. Ce livre, imprimé en 1547, est enrichi de gravures sur bois, dont quelques-unes sont extrêmement belles. Jean Goujon les avait dessinées, comme il le déclare lui-même, pour son ami J. Martin, secrétaire du cardinal de Lenoncourt.

Il est curieux de voir un artiste développer théoriquement les idées à l'application desquelles il a consacré sa vie.

Sous ce rapport, les quelques pages dont nous parlons sont utiles à méditer. Dans cet écrit, Jean Goujon se montre à nous comme un homme simple, froid, positif et grandement religieux. Il semble fortement préoccupé de l'importance des sciences mathématiques, dont il regarde, avec raison, la possession comme une condition indispensable de succès pour tout architecte.

Voici comment il s'exprime à ce sujet :

« Vitruve dit, messeigneurs, et plusieurs autheurs anticques et modernes le confirment, qu'entre les autres sciences requises à décorer l'architecture ou l'art de bien bastir, géométrie et perspective sont les deux principales, et n'est aucun digne d'estre estimé architecte, s'il n'est préallablement bien instruit en ces deux..... » Et plus loin encore : « Voulant retourner à la déduction d'icelles géométrie et perspective qui me faict dire de rechef que l'homme privé de leur intelligence

ne sauroit, fors à grand peine, entendre le texte de Vitruve : et à la vérité la cognoissance que Dieu m'en a donnée, me faict enhardir de dire que tous hommes qui ne les ont point estudiées, ne peuvent faire œuvres dont ilz puissent acquérir guères grande louange, si ce n'est par quelque ignorant ou personnage trop facile à contenter. » Puis Goujon blâme les grands artistes ses contemporains du peu de zèle qu'ils ont montré pour les deux sciences auxquelles il attache tant d'importance, et dont l'étude, dit-il, a été introduite dans le royaume de France, par un Italien, Sébastien Serlio.

On dit que Jean Goujon mourut le 24 août 1572, tué d'un coup d'arquebuse, pendant qu'il était monté sur un échafaud, occupé à retoucher quelques parties de la fontaine des Innocents, achevée, comme on sait, depuis longtemps. Moins heureux que ses co-religionnaires Ambroise Paré et Bernard Palissy, J. Goujon tomba victime du fanatisme ou peut-être d'une basse jalousie; son génie, son beau talent, ne purent le protéger, peut-être même hâtèrent-ils sa perte.

Un romancier moderne a osé accuser de ce meurtre le roi Charles IX; nous ne rappelons ce fait que pour faire remarquer ce qu'il y a d'odieux dans une imputation qui n'est justifiée par aucun témoignage historique. Les annales de ces temps contiennent bien assez d'actes déplorables, sans qu'il faille en créer d'imaginaires. Dans le cas actuel, l'histoire ne laisse même pas, par son silence, le champ libre aux conjectures; nous trouvons, dans un ancien historien, que la reine Catherine de Médicis avait fait avertir Goujon de ne point sortir de chez lui.

Il serait même possible de supposer que J. Goujon, contrairement à l'opinion reçue, n'est pas mort assassiné dans la triste journée de la Saint-Barthélemy; *les Martyrologes protestants*, plusieurs fois réimprimés, et qui contiennent la liste fort exacte et fort détaillée des réformés qui périrent dans les troubles du XVI[e] siècle, ne font aucune mention de J. Goujon. C'est là une preuve toute négative à la vérité; mais si l'on n'en doit pas conclure directement que les historiens se sont trom-

pés, au moins restera-t-on persuadé que la mort de l'illustre sculpteur n'a pas eu le scandaleux éclat que l'on a voulu lui prêter et que la haine des partis n'eût pas manqué d'exploiter avec empressement.

On a surnommé Jean Goujon le Phidias français; certes si l'on a voulu exprimer par là l'identité de venue de ces deux grands artistes, qui tous deux ont changé si extraordinairement le style des arts dans leur patrie, on a eu pleinement raison. Mais si l'on entendait par ce surnom établir une parité absolue entre le scuplteur grec et le *maistre imagier* du roi de France, on manquerait de justice envers tous deux. A coup sûr Goujon, délaissant l'art gothique pour se livrer à l'imitation de la nature, offre un rapport frappant avec son illustre devancier rejetant le style éginétique pour celui dont il est le créateur. Il y a là, de part et d'autre, passage du naïf au vrai, de l'art de convention à l'art inspiré par la recherche de la beauté; mais aussi il y a une différence de mérite que la différence de temps, de position, suffirait pour expliquer..

L'un, vivant au milieu d'un peuple intelligent qui l'admire, invente, crée, inspiré d'idées religieuses qu'il traduit dans le marbre et dans l'ivoire; chaque figure qu'il produit n'est pour lui que l'enveloppe d'une idée. Pour Goujon, ne devant ses travaux qu'aux lumières d'une cour hors de laquelle personne peut-être ne peut le comprendre dignement, il imite, il copie l'art grec qu'il n'entrevoit qu'à travers les œuvres romaines. Chrétien, il voue néanmoins son ciseau à la reproduction de figures mythologiques; calviniste, il modèle des images saintes auxquelles sa foi lui défend d'attribuer cette pieuse vénération du souvenir qui appartient à ses frères les catholiques. On comprend dès lors que J. Goujon n'a pu avoir d'autre mobile que l'amour matériel de son art, et que tout son soin a dû se porter vers l'imitation des formes extérieures, guidé qu'il était par un profond sentiment du beau plutôt que par la conscience des passions.

SCEAUX DES MONNAYEURS

Extrait du tome IV de la *Revue numismatique*, 1839,
pp. 215-216.)

A M. DE LA SAUSSAYE,

DIRECTEUR DE LA *REVUE NUMISMATIQUE*.

Mon cher Directeur,

Mon collègue, M. Muret, en voyant dans la Revue le sceau des monnayeurs de Vierzon, s'est aussitôt rappelé une empreinte à peu près analogue qu'il conserve dans sa collection, et pensant qu'elle pourrait offrir quelque intérêt, rapprochée de celle que vous venez de publier, il me charge de vous en faire parvenir une gravure.



Ce scel paraît appartenir à la seconde moitié du xve siècle. Il représente un bras tenant un instrument à frapper la monnaie, dont la forme est semblable à celle d'un coin antique, portant l'effigie de Constant, et que l'on conserve au cabinet des médailles. On distingue ici facilement les tenailles, leur

axe, les deux coins qui pressent un flaon de monnaie. Le champ est rempli de fleurons, et le tout est encadré par un entourage formé de cintres; autour d'eux on lit : + S. G: HOVDAVT · MONNOIER DAVALON·

Voici donc un monument authentique qui nous fait connaître qu'au moyen âge on se servait encore pour fabriquer la monnaie d'un appareil semblable à celui des anciens.

Je profite de cette occasion qui se présente à moi pour signaler à votre attention les médailles d'argent qui servaient de *laissez-passer* aux monnayeurs dans le midi de la France. Elles portent pour légende : BARRIES · PEAGEIS · PONTONIES · LESES · PASSER · LES · MONOIES · (Monnoiers.) Le Cabinet des médailles en possède de frappées à Grenoble, à Crémieu, à Lyon, à Avignon et à Trévoux. L'ouvrage de Fauris de Saint-Vincent en donne une autre qui porte le nom de Louis XII, avec le titre de comte de Provence, et au revers un A initial du nom d'Aix.

Celle d'Avignon, qui est la plus récente de toutes, porte le nom et les années du cardinal de Bourbon (Charles X), qui était alors légat du Saint-Siège pour le Comtat Venaissin.

Agréez, etc.

ADR. DE LONGPÉRIER.

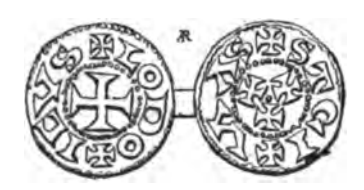


RESTITUTION A LA VILLE DE SAINTES

D'UNE

MONNAIE ATTRIBUÉE A AUTUN

(Extrait du tome IV de la *Revue numismatique*, 1839, pp. 252-256.)



Parmi les médailles publiées par Duby, il en est une dont l'attribution, pour n'avoir jamais été contestée, ne m'en semble pas moins attaquable. C'est un denier d'argent fin, que Petau et de Boze avaient fait les premiers connaître, et qu'après eux, l'auteur du *Traité des monnaies des barons* a classé à la ville d'Autun; tous y lisant le nom du patron de cette ville, saint Nazaire, ainsi exprimée : SCTI·NAS. Mais avant de discuter la valeur de cette lecture, remarquons que le nom de la ville ne se trouve pas sur cette monnaie, comme sur l'autre monnaie connue d'Autun, qui a pour légende HEDVA·XPI·CIVITAS· et où l'on voit d'ailleurs le nom de saint Nazaire écrit avec un Z; il est important d'ajouter que ces deux pièces n'ont entre elles aucun rapport de fabrication.

La gravure de Duby est inexacte en plusieurs points; ainsi la pièce dont je place la figure en tète de cette notice, a pour légendes, d'un côté STCI+NAS, et de l'autre, LODO+ICVS, au lieu de ∞CTI+NA∞ et LODOICV∞.

Ceci posé, il me semble que l'on n'a pas d'exemple sur aucune monnaie des barons, d'un nom de saint ainsi tronqué. De plus, l'emploi de la lettre T dans l'abréviation du mot *sanctus* est tout à fait inusité. J'ai recherché avec soin toutes les monnaies qui portent un nom de saint, et toujours j'y ai trouvé l'abréviation SCS ou SCI au génitif. Duby, il est vrai, donne deux deniers de Limoges, avec STS *Marcial.;* mais c'est une erreur manifeste que l'inspection des monnaies qui existent dans les cartons du cabinet des médailles m'autorise à relever. La croix, qui, placée entre l'I et l'N, semble faire deux mots de la légende, et qui a été certainement cause de l'erreur des numismastistes que j'ai cités, ne peut être prise en considération, puisqu'il s'en trouve une précisément semblable entre l'O et l'I du nom *Lodoicus*, dont la valeur nous est bien connue, et qui ne peut absolument former qu'un seul mot. Par une singularité inexplicable, la croix qui sépare en deux LODO+ ICVS a été omise dans la gravure de de Boze, et l'on a d'autant plus sujet de s'en étonner que le dessin de Petau, publié antérieurement, est conforme en ce point au denier du Cabinet des médailles. Si l'on compare cette pièce à celle des variétés de la monnaie d'Angoulême, qui paraît la plus ancienne, et dont la reproduction imparfaite se trouve au nº 5 de la pl. LXXI de Duby, on verra que le mot LODOICVS est absolument identique, à la croix près, au point que les deux monnaies semblent avoir été gravées par la même main. Si, passant ensuite à l'examen du revers, on cherche l'analogie qu'il peut avoir avec des monnaies déjà connues, on reconnaîtra que les trois croisettes qui en occupent le champ, appartiennent à la monnaie de Mauléon (1). Notre pièce a donc évidemment été frappée en Guienne; dès lors on ne sera pas surpris, je l'espère, de me voir chercher le nom de Saintes dans la légende STCINAS, malgré la transformation étrange qu'a subie le nom de *Santones* ou *Sanctones*. La contraction de la première syllabe, la transposition du C, la substitution d'un I

(1) *Revue numismatique*, 1838, p. 96.

à l'O, défigurent à la vérité ce nom; mais de semblables accidents ne sont pas rares sur les monnaies du moyen âge, et je n'en tiens pas compte pour repousser une attribution à laquelle l'examen du type et de la fabrique me conduit nécessairement.

Puisque j'ai invoqué la présence du type composé de croisettes, comme preuve à l'appui de ma nouvelle classification, il ne paraîtra pas déplacé peut-être de voir tracer ici l'historique de ce type que je regarde comme essentiellement propre à la Guienne.

Les deniers frappés à Limoges, sous le règne du roi Eudes, portaient dans le champ les mots ✠D✠RX arrangés en croix. Sur les monnaies que, suivant mon opinion, l'on continua à frapper bien longtemps après la mort d'Eudes, le monogramme, qui n'avait plus alors de signification, fut graduellement altéré, et les lettres qui le formaient ne furent plus bientôt que des croisettes, dont l'X et les O cruciformes avaient fourni les éléments. Les quatre croisettes furent adoptées à Bordeaux, par Guillaume X; à Turenne, par le vicomte Raimond, sur les deniers de qui l'on distingue encore deux ✠; à Cahors, par l'évêque, qui ajouta une crosse à l'une des croix. Sur la monnaie de la reine Éléonore, deux des croisettes furent remplacées par un A et un ω. L'évêque de Cahors fit imiter en partie ce changement; sur quelques-uns des deniers de cette ville, une des croisettes est remplacée par un A. Au contraire, à Poitiers, ce fut l'ω qui fut conservé sur la monnaie de Richard. C'est pour n'avoir pas comparé entre elles toutes les monnaies de la province, que M. Ainslie (1) s'est trouvé dans l'impossibilité d'expliquer la présence des deux lettres grecques que je viens de citer, et qui, prises isolément, n'ont à la vérité aucune valeur.

A Saintes, à Mauléon, le nombre des croisettes fut réduit à trois. Sur la monnaie de Louis et d'Éléonore de Guienne, sur celle d'Angoulême, de Lectoure (2) et des comtes de la Mar-

(1) *Illustrations of the anglo-french coinage.* London, in-4°.
(2) Duby, Sup., pl. III, n° 5.

che, les croisettes, ou plutôt les O du nom d'Eudes furent remplacés par des annelets et des croissants. Le nom de *Lodoicus*, que porte le denier de Saintes, et qui est tout semblable à celui qui se lit sur la monnaie d'Angoulême, ne saurait être celui de Louis le Hutin; la pièce étant certainement antérieure de plusieurs siècles au règne de ce prince. Si M. Lelewel a cru pouvoir attribuer à Louis X quelques monnaies d'Angoulême, c'est qu'il ne connaissait pas les variétés de deniers que j'ai citées au commencement de cet article; il n'aurait pu autrement admettre, en les comparant aux deniers de la même ville, dont la fabrication est évidemment plus récente, que des pièces de style si différents eussent pu appartenir à un même règne. Le savant Directeur de la Revue, M. Cartier, qui d'abord avait partagé cette manière de voir (1), regarde comme « beaucoup plus probable que ces monnaies aient été frappées pendant un long espace de temps et avec les mêmes légendes imposées par une concession qui n'est pas venue jusqu'à nous (2). » Je renvoie le lecteur au travail de M. Cartier où il trouvera cette question parfaitement développée. Il est donc probable que le nom de Louis est celui de Louis VI, ou même d'un Louis de la seconde race, qui sera resté sur la monnaie des villes de Guienne, comme à Gênes le nom de Conrad, comme à Lucques le nom de Charlemagne, comme à Besançon le nom de Charles V, que la reconnaissance des villes stéréotypa sur leurs monnaies.

Mader a publié (3) un gros tournois avec la légende PhETRVS EPVS X., qu'il regarde comme frappé par un évêque de Saintes. Je ne saurais adopter cette attribution, non pas par la raison que donne M. Lelewel, qu'il serait incroyable de trouver un gros tournois d'un évêque de Saintes dont on n'a point de monnaies (4); un tel argument, en tout état de choses, serait peu concluant; mais parce que le gros tournois

(1) Lelewel, t. I, p. 211.
(2) *Monnaies de la Marche et d'Angoulême*, p. 16 et 17.
(3) *Kritische Beitræge*, t. V, pl. I, n° 11.
(4) Lelewel, t. I, p. 20, note supplémentaire.

en question me paraît postérieur au gros de Philippe le Bel, dont il était une imitation, et que Pierre II, évêque de Saintes, est antérieur de quelques années même à Philippe le Hardi. Mader s'est trompé quand il le fait siéger de 1285 à 1287; c'est à l'année 1267 qu'il est porté dans le *Gallia Christiana*. Je crois que l'X que l'on a cru être l'initiale du nom de Saintes n'a pour fonction, comme l'h introduit dans le nom de *Petrus*, que de rendre le gros épiscopal plus semblable à la monnaie royale, dont la légende commence par Ph et finit par REX. C'est une de ces supercheries que j'ai déjà signalées ailleurs (1), et dont je me propose de faire connaître encore plusieurs exemples restés inobservés jusqu'ici, et qui sont cependant de nature à jeter une vive lumière sur la question de l'imitation des monnaies.

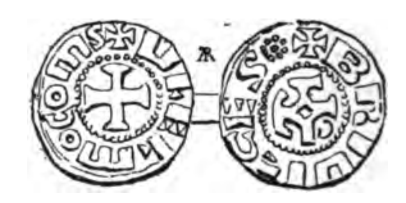
(1) *L'Art en Province*, année 1838, p. 206. — P. 15 du présent volume.



MONNAIE DE GUILLAUME

COMTE DE BOURGES.

(Extrait du tome IV de la *Revue numismatique*, 1839, pp. 366-370.)



A la fin du *Traité des monnaies des Barons*, Tobiesen Duby a consacré une centaine de pages à l'énumération des différentes seigneuries ecclésiastiques ou laïques qui apportaient à leurs titulaires le droit de battre monnaie ; mais dont cependant aucun monument numismatique n'était parvenu à sa connaissance. En examinant attentivement cette liste, on peut reconnaître que plusieurs villes y ont été admises un peu légèrement, d'après quelques passages de chartes dont les termes ne sont pas suffisamment explicites.

Lorsque, par exemple, un acte énonce une certaine somme en monnaie, portant le nom d'une ville, sous la forme d'un adjectif, comme *moneta Trecensis*, *Burdegalensis*, *Divionensis*, etc., etc., sans spécifier de quelle autorité émanait cette monnaie, il est maintes fois presque impossible de déterminer si le rédacteur de l'acte a voulu désigner la monnaie royale, la monnaie des grands feudataires, frappée avec le même type dans plusieurs villes de leurs domaines, ou bien enfin la

monnaie épiscopale ou baronale, portant le type particulier de le ville où elle a été fabriquée.

Ceux des numismatistes à qui leur goût ou leurs occupations ont rendu familière l'étude des chartes pourraient seuls résoudre cette question, dont l'importance commence à être justement appréciée. Les doutes que l'on avait pu concevoir s'accroissent en effet chaque jour, lorsque l'on compare dans les découvertes des médailles qui ont lieu si souvent, la quantité considérable de variétés qui viennent se rattacher à des monnayages déjà reconnus, au nombre si restreint des pièces sorties d'ateliers monétaires, dont les chartes et les chroniques nous avaient seules conservé le souvenir.

Si je ne me trompe, depuis quatre ans qu'existe la Revue, les deniers des seigneurs de Montluçon, de Mauléon, de Valentinois, d'Issoudun et de Penthièvre, sont les seules pièces dont la publication ait enlevé à la table de Duby quelques-uns des astériques qui marquent les noms de villes ou seigneuries dont la monnaie est à chercher.

Aujourd'hui je viens faire disparaître encore une de ces désespérantes étoiles, en produisant la pièce la plus intéressante peut-être de la série baronale, à coup sûr la plus ancienne que l'on ait encore publiée.

C'est un denier sur lequel on lit d'un côté : VLELMO COMS (*Vilelmus comes*) autour d'une croix, et au revers : BRIVI— GES (*Bituriges*) autour d'un monogramme carlovingien. La partie supérieure de la troisième lettre est coupée ; cette lettre peut être un T.

Je connais deux exemplaires de cette précieuse monnaie ; un dans la collection de M. Dassy, à Meaux ; l'autre dans celle de M. le D[r] Rigollot, à Amiens. Toutes deux sont d'argent assez bon.

Le premier des comtes de Bourges, dont l'histoire ait conservé le nom, est Ollon ou Bollon qui gouvernait la ville sous le règne de Gontran (1). A cette époque, les comtes n'étaient que des officiers préposés à l'administration des villes,

(1) *Greg. Turon.*, lib. VII, cap. 38 et 41. — *Aymoin.*, lib. III, cap. 7.

et révocables suivant la volonté du souverain. Cet état de choses existait encore au commencement de la seconde race. Charlemagne ôta le comté de Bourges à Humbert, pour le donner à Sturmin ; Charles le Chauve remplaça Girard par Bozon. Mais à la fin de la seconde race, les comtes profitant des troubles que suscitaient les prétentions de princes rivaux à la couronne, aussi bien que les invasions des hommes du Nord, Danois et Hongrois, inféodèrent dans leurs familles une dignité qui n'avait été jusque-là que personnelle.

Guillaume, deuxième comte d'Auvergne, et qui reçut de Carloman ou de Charles le Gros, le comté de Bourges et le marquisat de Nevers, peut être considéré comme ayant mis la dernière main à cette usurpation. On va voir en effet qu'il résista au roi Eudes, lorsque celui-ci voulut le déposséder de son comté. Le neveu de ce seigneur, qui porte aussi le nom de Guillaume, succéda à son oncle dans tous ses États ; ce fut le dernier comte de Bourges. Il est assez difficile de décider auquel de ces deux barons appartient la monnaie que je publie.

La présence d'un monogramme qui n'est pas celui de Guillaume, mais qui paraît être une copie altérée du nom de Charles, doit faire supposer que cette pièce est une imitation des deniers royaux carlovingiens. Si on la rapproche de ces deniers, on trouvera que sa fabrique présente quelque ressemblance avec les plus récents de tous. Je pencherais donc pour l'attribution à Guillaume II.

Je vais donner le tableau chronologique des événements qui se sont accomplis pendant la vie des deux Guillaume. Le lecteur jugera auquel d'entre eux les circonstances ont pu permettre l'usage des droits régaliens.

	886 — Guillaume I[er] succède à son père Bernard.
EUDES	887 — Règne d'Eudes. Guillaume se déclare contre lui.
	888 — Eudes dépouille Guillaume de son comté, et nomme Hugues à sa place.
	892 — Guerre entre Eudes et Guillaume.
	893 — Guillaume fait la paix avec Eudes, qui lui restitue Bourges, et le crée duc d'Aquitaine.
	898 — Mort d'Eudes.

CHARLES LE SIMPLE...	918 — Mort de Guillaume. Guillaume II entre en possession de la ville de Bourges. Bientôt après il est chassé par les habitants. Il reprend cette ville. 922 — Elle lui est enlevée de nouveau. Règne de Robert.
RAOUL.....	923 — Règne de Raoul. 924 — Raoul rend Bourges à Guillaume. 926 — Guillaume fait la guerre au roi Raoul. Il est chassé de ses possessions. Bientôt après, il rentre dans Bourges, le roi ayant été obligé de s'éloigner pour aller combattre les Hongrois. 927 — Guillaume meurt (suivant la chronique de Flodoard).

Après la mort de ce prince, la ville de Bourges fut gouvernée par des vicomtes héréditaires, dont le dernier, Eudes Arpin, céda sa vicomté au roi Philippe Ier, vers l'an 1100.

En supposant que notre pièce appartînt au second des Guillaume, et qu'elle eût été frappée pendant la dernière année de sa vie, on a là encore un denier antérieur d'au moins quinze années à la monnaie de Richard Ier, duc de Normandie (942-96), jusqu'ici placée en tête de la collection de nos monnaies baronales. Il me semble que ce fait est de nature à intéresser vivement tous ceux qui s'occupent de l'histoire et des *usages* de nos anciennes provinces.



TRIENS DE DOROVERNIS

(Extrait du tome V de la *Revue numismatique*. 1840, pp. 435-438.)

Le n° 2 du 3e volume de la *Chronique Numismatique* de Londres contient la lettre suivante que je traduis et que je ferai suivre de quelques réflexions.

« *Sur un triens d'or portant* : DOROVERNIS CIVITAS.

« L'opinion de M. de Longpérier, exprimée dans le *Numismatic Journal*, vol. II, p. 232 (1), que le beau triens d'or avec la légende *Dorovernis civitas* au revers, est un spécimen de l'ancien monnayage saxon, frappé à Canterbury est, j'en suis persuadé, juste ; et je ne doute pas que les objections que vous avez faites contre son attribution, à cause de la désinence quelque peu inusitée IS, ne soient annulées par les preuves que j'ai rassemblées touchant la forme de l'ancien nom de la cité de Canterbury.

« Nous avons des chartes d'Osuuini, A. D. 675 (voy. n° VIII dans le *Codex diplomaticus* de la Soc. historique) de Hlothari, 675 (n° IX), de Suabhard, 676 (n° XIV), d'Eadric, 686 (n° XXVII), de Wihtraed, 696 (n° XLI), de Eadberht, 761 (n° CVII), d'Æthilberht, 762 (n° CVIII), et d'Ecgbehrt, 778 (n° CXXXII), tous rois de Kent ; de Dumweald, ministre d'Æthilberht, 762, et d'Offa, roi de Mercie, 764 ; dans toutes lesquelles nous trouvons la

(1) P. 11 du présent volume.

forme *Dorovernis;* et quant à cela nous ajoutons que partout où la cité de Canterbury est mentionnée dans l'histoire ecclésiastique de Bede, son nom est orthographié comme dans les chartes (excepté que nous avons un U à la place du second O). On ne peut pas douter que pendant toute la durée du VIIe siècle, et la plus grande partie du VIIIe, la cité métropolitaine ne fût connue sous le nom de *Dorovernis*. Vers la fin du VIIIe siècle le nom subit une altération. Dans une charte de 790, je trouve le premier exemple de *Dorobernia*, attendu que je ne prends pas en considération les deux copies corrompues d'une charte d'Æthilberht, en 605, où nous trouvons à la fois *Dorovernis* et *Dorobernia*, ni la pièce fausse qui serait une charte de l'archevêque Augustin.

« Dès lors qu'il est certain que durant le VIIe siècle le nom de la cité de Canterbury était écrit exactement comme sur la monnaie qui nous occupe, les arguments de M. de Longpérier, produits dans la *Revue Numismatique* (1838, p. 471), acquièrent une nouvelle force. La remarque que vous avez faite que, si les Anglo-Saxons eurent une monnaie d'or, c'était là l'espèce de denier qu'il fallait chercher, était parfaitement juste (1).

« Cette question longtemps débattue doit donc maintenant être considérée comme résolue. Et le triens de Canterbury, comme le sol d'or d'Édouard le Confesseur, du cabinet de M. Spurrier, doivent être admis comme des preuves que sous

(1) M. Cartier traduit ainsi le dernier passage de l'article de M. Akerman: « En répudiant cette curieuse monnaie, nous dirons simplement que si les Saxons avaient réellement frappé des monnaies d'or, cette empreinte pourrait être prise en considération; mais ce monnayage, selon nous, n'a pas la moindre probabilité. »

Voici le texte : *In dismissing this curious coin, we have merely to observe that, if the Saxons really struck gold, this is the description of piece which might be looked for; but of such a coinage we appear to have no evidence whatever.*

Mot à mot : « En congédiant cette curieuse médaille, nous avons seulement à observer que, si les Saxons frappèrent réellement de l'or, celle-ci est l'espèce de pièce à laquelle on s'attendrait; mais d'un tel monnayage il semble que nous n'avons aucun exemple (témoignage). »

To look for a toujours signifié : *chercher, s'attendre à;* après tout, je ne fais cette remarque que dans l'intérêt des études grammaticales.

l'Heptarchie aussi bien que sous la Monarchie, les monnayeries saxonnes ont émis des espèces d'or. En considérant que le nom du monétaire est grec, nous ne pouvons pas hésiter à faire remonter la date du triens au commencement du VIIe siècle, et à le regarder comme l'ouvrage de quelque artiste amené dans le pays par Augustin et ses frères de mission.

« Je ne veux pas terminer sans appeler votre attention sur une des plus intéressantes monnaies de la série anglo-saxonne. C'est un denier d'Ecgberht, publié sous le numéro 158 dans l'ouvrage de M. Hawkins, et qui, d'après la légende qu'il porte au revers : ZCZ ANDREAZ est, sans aucun doute, un reste de la monnaie ecclésiastique de Rochester, et, comme tel, unique. Saint-André est le saint patron de la cathédrale de cette ville.

« Tout à vous.

« Daniel H. HAIGH.

« Leeds, 10 juin 1841. »

Lorsqu'en 1838 l'éditeur du *Numismatic Journal* refusait d'admettre comme anglais le tiers de sol que je lui avais fait connaître (refus qui tenait à ce que cette pièce était d'or, ce qui dérangeait l'ancien système dans lequel on repousse toute monnaie de ce métal de la série saxonne), ce savant se fondait principalement sur la forme du nom de Canterbury, qui, suivant lui, ne paraissait dans aucun document avec la terminaison IS. Maintenant que, grâce aux recherches de M. Daniel Haigh je me trouve avoir dix fois raison quant à la forme orthographique, je crois devoir ajouter une remarque, c'est que le mot *civitas* (qui n'a pas paru d'une grande importance à M. Cartier, puisqu'il l'a supprimé dans sa traduction) rend impossible toute attribution du triens à une ville de la *Gaule*. Les lieux qui s'intitulaient *civitas* n'ont pu, par cela même qu'ils étaient des résidences épiscopales, être complètement oubliés. Les annales ecclésiastiques nous en conservent toujours quelque trace. Il est encore bon d'observer que le triens de *Dorovernis* est d'une fabrique complètement différente de celle

des monnaies mérovingiennes. Il n'est pas jusqu'à sa croix ancrée, qu'on ne retrouve sur aucun tiers de sol franc, qui ne vienne lui donner un caractère étranger à notre pays.

Voici ce que j'ai à présenter en faveur de mon opinion qui, je dois le dire, est partagée par des numismatistes dont les lumières m'inspirent la plus grande confiance. Quant à la prétendue défense que j'aurais adressée, il y a deux ans, à M. Cartier, je puis affirmer qu'il n'en est absolument rien. Une note informe, tracée à la hâte sur un fragment de papier, communiquée confidentiellement à M. de la Saussaye, qui m'avait demandé mon avis sur l'article de M. Akermann, voilà ce que l'on a donné comme ma réponse (1). Du reste, j'étais aussi loin de supposer que l'on pût imprimer ma note, que de l'idée même que M. Cartier s'occupât le moins du monde de cette question.

(1) V. *Revue numismatique*, 1838, p. 471.



FIGURINES DE FER

(Extrait du tome XV des *Mémoires de la Société des Antiquaires de France*, 1840, pp. 388-397.)

On conserve dans plusieurs collections d'antiquités des figures de fer, en général d'assez petites dimensions, et se rapportant toutes, avec quelques légères variétés, à un type commun.

Ces figures, dont l'exécution est assez grossière, représentent un personnage barbu, aux cheveux longs, et dont tout le corps est velu. Les plus complètes sont armées d'une massue et quelquefois d'un bouclier : d'autres, auxquelles ces appendices ont été enlevés, nous laissent voir les trous ou les attaches qui avaient servi à les fixer. Leur attitude d'ailleurs ne permet aucun doute sur la nature des objets que le fabricant, je n'ose dire l'artiste, leur avait placés dans les mains.

Quelques amateurs ont pensé que ces statuettes appartenaient à l'époque celtique, et depuis qu'un des compilateurs anonymes qui rédigent le *Magasin pittoresque* en a publié deux (1) qu'il qualifie sans hésitation d'*Hercules gaulois*, cette attribution a joui d'un certain crédit.

D'abord, et sans entrer plus avant dans la question, on aurait pu trouver surprenant que des monuments de fer d'une si haute antiquité nous fussent parvenus dans un état aussi parfait de conservation, car c'est à peine si les figures dont je parle

(1) *Magasin pitt.*, année 1836, p. 332.

sont teintées d'une légère couche de rouille, tandis que les haches et les ceinturons que l'on rencontre dans les sépultures des Francs sont presque toujours dans un état d'oxydation extrême. Ces derniers objets seraient cependant de cinq cents ans environ plus modernes.

Une autre objection, moins matérielle, mais plus importante peut-être, devait se présenter encore assez naturellement à l'esprit; les Celtes ont-ils jamais fabriqué de petites idoles du genre des lares romains ou étrusques?

Or, rien n'est moins certain. Si j'osais même dire mon opinion tout entière, alors que le temps me manque pour faire valoir les raisons sur lesquelles elle est fondée, je nierais l'existence de toute espèce d'images de ce genre chez ce peuple.

Ce que nous savons de l'esprit des Celtes, des principes religieux entretenus par les druides, nous porte à croire que la représentation de la divinité sous la forme humaine n'eût été ni comprise par le peuple, ni tolérée par la caste sacerdotale : cela, à une époque où l'on n'employait même pas le ciseau dans la construction des autels ou des sanctuaires. Car si les figures de fer qui nous occupent étaient gauloises, il faudrait assurément les considérer comme antérieures aux statuettes de bronze qui représentent Mercure et dont notre pays semble avoir été inondé après la conquête romaine. Jusqu'à présent on n'a jamais rencontré aucun Mercure de fer.

On a publié à la vérité comme gauloises quelques figures d'un travail barbare et qui portent parfois des inscriptions; mais il est facile d'y reconnaître des monuments propres aux Gnostiques, aux Ophites ou même des créations Baphométiques.

Je reviendrai au reste plus au long sur cette classe de figures, dont je ferai connaître plusieurs variétés inédites.

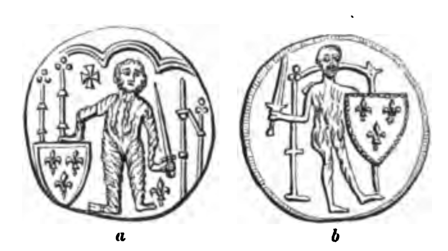
Enfin, voulût-on, malgré toutes les raisons que je viens d'exposer, voir dans nos figurines de fer des divinités gauloises, le nom d'Hercule qui leur est appliqué serait bien malheureusement choisi puisque parmi les dieux de la Grèce,

dont, suivant César, le culte se serait introduit chez nos premiers ancêtres, il n'est nullement question du fils d'Alcmène.

La solution du problème dont je viens de faire connaître les données nous est fournie par un monument de la collection de M. Alfred Lorne, à Sens, amateur dont le zèle sauve chaque jour de la destruction de précieux débris d'antiquités.

C'est une figure de fer tout à fait semblable à celles que l'on connaissait jusqu'à présent ; mais qui est fixée par le dos sur une plate-bande de fer ; les pieds sont supportés par un cul-de-lampe gothique, et elle est surmontée par un clocheton dont le style rappelle les sculptures en bois ou en pierre qui ornent nos vieux monuments. J'ai reconnu que toutes les autres figures conservent des traces du tenon qui les rivait à la plate-bande ; il est donc impossible de douter qu'elles n'aient eu la même destination que celle dont je viens de donner la description.

Un examen attentif m'a convaincu que celle-ci n'était autre chose qu'un montant de serrure du XIVe ou du XVe siècle. Il suffirait au reste, pour s'assurer de la réalité de cette date, de jeter les yeux sur des méreaux du XIVe siècle qui nous montrent un écu de France *tenu* par un personnage velu entièrement semblable à nos figurines (1).



a *b*

Ces objets une fois rendus à leur époque véritable et à leur destination réelle, on s'explique alors facilement et le métal dont ils sont faits et leur excellente conservation.

Il est encore une circonstance dont on ne peut se rendre compte qu'en se reportant aux usages des artistes du moyen

(1) On voit en même temps ici que l'écu de France est gardé par ce personnage.

âge : c'est l'absence de sexe chez plusieurs des figurines de fer. Cette particularité prouve surabondamment, selon moi, que leur origine ne peut être bien ancienne; car j'y vois un signe certain de l'influence des idées chrétiennes.

On peut juger de ce que je viens de développer par les dessins que je dois au talent de mon collègue et ami Muret, dont le crayon sait si bien exprimer le style particulier aux œuvres d'art de chaque siècle.



Fig. 1.

Maintenant, que représentent] ces figures, et quelle peut être leur signification comme ornement d'une serrure?

A mon avis, c'est un géant ou sauvage, et sa fonction est de veiller à la sûreté des personnes ou des richesses, suivant que la serrure fermait une porte de maison ou un coffre.

Cette explication, qui peut paraître forcée au premier aspect, a besoin d'être un peu étendue pour être mieux saisie (1).

Premièrement, la villosité est un signe de vigueur corporelle qui a toujours été attribué aux géants, comme aussi un indice de l'état de nature qui servait à caractériser les sauvages. Dans l'antiquité nous voyons la dépouille des géants confondue avec celle des bêtes velues.

Hercule, suivant Ptolémée Héphæstion, n'était pas revêtu de la peau du lion de Némée, mais bien de celle d'un certain Léon, un des géants qu'il avait tués (2). Minerve se couvre de la peau du géant Pallas (3); Hermès écorche le géant Ascus et se sert de sa peau pour en faire une outre.

Ces vers de Claudien :

> ..... *Hic prodigiosa gigantum*
> *Tergora dependent, et adhuc crudele minantur*
> *Affixæ truncis facies* (4)....

emploient pour désigner la dépouille des géants les mêmes expressions dont se sert Virgile en parlant des peaux de bœufs dont on composait les cestes:

> .... *Tantorum ingentia septem*
> *Terga boum* (5)....

Tout le monde connaît encore l'histoire de la mascarade du

(1) On pourrait me répondre avec Sancho : « Mire vuestra merced que aquellos que allí se parecen no son gigantes sino molinos de viento. » J'en profiterais pour faire remarquer que si Cervantes a introduit dans son admirable livre l'épisode ridicule des géants, c'est que les romans de son temps en remplissaient leur pages en leur donnant le rôle de geôliers des princesses enchantées.

(2) Ὡς ὁ Ἡρακλῆς οὐχὶ τὸ τοῦ Νεμεαίου λέοντος δέρας ἠμπίσχετο, ἀλλὰ Λεοντός τινος ἑνὸς τῶν γιγάντων, ἐπὶ μονομαχίας προσκλήσεις, ὑφ' Ἡρακλέους ἀνῃρημένου. Phot., *Biblioth.*, cod. CXC, p. 484.

(3) *Apollod.*, I, 6, 2.

(4) *De Rapt. Proserp.*, III, 339, 41. — Cf., pour les recherches sur les géants, J. de Witte, *Annales de l'Inst. archéol.*, t. VI, p. 347.

(5) *Æneid.*, V, 404-5.

malheureux Charles VI et de ses courtisans, qui pour se transformer en sauvages, s'étaient revêtus d'un costume enduit de poix et couvert d'étoupes.

Dans les *Mille et une Nuits*, ce recueil d'un prix inestimable dans lequel se retrouvent toutes les croyances populaires des Orientaux, nous voyons figurer des sauvages couverts de poil rouge :

ونحن فى هذا الكلام والا قد احاطوا بنا اناس شنيعين الخلقه عرايا
ذغب حمر (1)

Quant à la qualité de gardiens, de portiers, que j'ai donnée aux géants, elle se trouve suffisamment justifiée par un grand nombre de passages de poètes de l'antiquité et du moyen âge.

Nous savons que Jupiter enfant avait des géants pour gardiens (2), que les Titans enfermés dans le Tartare étaient sous la surveillance des géants (3), que le géant Talos faisait trois fois par jour le tour de l'île de Crète pour en défendre l'abord aux étrangers (4). Si les versets 26 et 27 de la Ve sourate du Coran ne prouvent pas que la terre de Chanaan était gardée par des géants, ils font voir du moins que telle était la croyance des Orientaux au VIIIe siècle :

قالوا يا موسى انّ فيها قوما جبّارين ۞ وانّا لن ندخلها حتّى يخرجوا
منها فان يخرجوا منها فانّا داخلون ۞ (5)

Au reste, les contes arabes sont remplis de géants qui gardent les trésors, les châteaux, les princesses.

Les romans occidentaux nous en présentent tout autant. Dans les vignettes des plus anciennes copies du roman de *la Rose*, *le dangier* qui éloigne l'amant du jardin est représenté comme un géant entièrement velu et armé d'une massue.

(1) *Histoire de Sindebad-el-bahri*, IIIe voyage.
(2) *Iliad.*, A, 401.
(3) Hésiod., *Theog.*, 735.
(4) Apollod., I, 9, 26. *Cf.* J. de Witte, *Revue numismatique*, t. V, p. 188.
(5) *Cor.*. p. 93, ed. Redslod. Leipsig, 1837.

Dans la *Bible des poètes* (1) nous voyons Cerbère défendre l'entrée des Enfers sous la forme d'un géant velu à trois têtes.

Une tradition allemande place les mines d'argent du Hartz sous la protection d'un géant.

On le voit figuré sur les thalers des électeurs de Brunswick et de Hanovre, qui étaient les propriétaires de ces mines, avec les traits d'un colosse velu, ayant quelquefois les reins ceints d'une couronne de feuillages et tenant à la main un tronc d'arbre déraciné.

Enfin les portes de nos églises sont ornées de la figure d'un géant. Il se plaçait au premier pilier et semblait constitué en gardien du temple.

Par suite des changements tout extérieurs introduits dans l'art par le christianisme moderne, ce géant est devenu un saint Christophe; mais à Notre-Dame de Paris il avait conservé son caractère primitif; aussi Dom Martin l'avait-il pris pour un Jupiter gaulois.

On sait que dans les mascarades et dans les fêtes des villes du Nord, genre de spectacle dans lequel reparaissent dans toute leur naïveté les traditions les plus anciennes, ce sont toujours des sauvages qui gardent et escortent l'objet principal de la cérémonie.

Enfin la barbe des sapeurs de nos régiments n'est peut-être que la dernière expression infiniment abrégée de la villosité qui doit être inhérente à l'idée de force et de défense dans sa double acception de résistance et de cause d'effroi.

Quand même on n'accepterait pas la valeur symbolique que je donne avec une conviction entière aux figures de fer que je viens de faire connaître, on ne pourra du moins contester, je le pense, la nouvelle date que je leur assigne, et cela seul peut mériter l'attention des archéologues.

(1) Par Antoine Vérard, 1493, f° LXXV, recto.

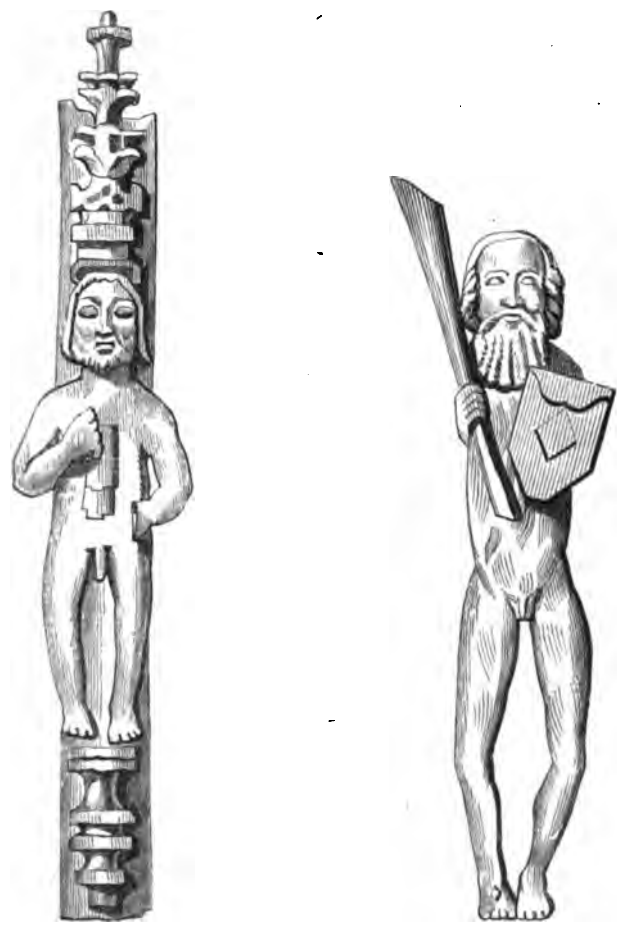


Fig. 2. Fig. 3.

EXPLICATION DES FIGURES.

N° 1. Figure velue tenant des deux mains une massue terminée en profil humain.

N° 2. Autre semblable, dans la même attitude, et fixée sur une plate-bande avec cul-de-lampe et clocheton gothique.

N° 3. Autre, armée d'une massue et d'un bouclier, portant un chef contourné et un losange en abîme.

Ces trois statuettes appartiennent à M. Alfred Lorne.

MÉDAILLES.

a. Méreau. Sauvage tenant l'écu de France et une épée. Au revers, une croix fleuronnée et la légende AVE.M. Collection de M. Desains, à Saint-Quentin.

b. Méreau. Sauvage tenant un écu de France et une épée. Revers, croix fleurdelisée ; autour, ✝ RAPINE BIENT MORAS.



LISTE

PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE

DES

NOMS DES LIEUX OU L'ON A BATTU MONNAIE

DEPUIS L'INVASION DES FRANCS

JUSQU'A LA MORT DE CHARLES LE CHAUVE.

(Extrait de l'*Annuaire historique* pour l'année 1841,
publié par la Société de l'Histoire de France (5e année), pp. 211-230.)

En nous chargeant de rédiger une liste des villes françaises qui ont battu monnaie à leur nom depuis l'invasion des Francs jusqu'aux premiers temps de la race carlovingienne, la Société de l'Histoire de France nous fournissait l'occasion de faire un travail très instructif pour nous-même, et qui pouvait en même temps ne pas manquer d'intérêt pour ceux des érudits qui s'occupent de l'histoire de notre pays sans, toutefois, que leurs études aient embrassé les recherches numismatiques. En effet, ce droit que s'étaient arrogé les villes et les bourgs de la Gaule, de placer leur nom sur les monnaies, nous fournit des indications géographiques précieuses à plus d'un titre. Outre qu'il est curieux de connaître les différentes formes données successivement aux noms de lieux, la présence assez fréquente d'une qualification telle que *civitas*, *castrum*, *castellum*, *vicus*, *mallum*, sur les monnaies qui font l'objet de ce travail, nous fait connaître l'importance relative de ces lieux, et nous aide à établir la distinction entre les homonymes. Toutefois, le nombre de noms qui peuvent être attribués à des localités diverses, est encore considérable, et dans ce cas on ne doit se décider qu'en comparant la fabrique de la médaille dont la classification est douteuse avec celles de la province à laquelle on croit pouvoir la rapporter. On conçoit que pour

mettre à exécution ce travail délicat, il faut voir toutes les monnaies en nature; et malheureusement, dispersées comme elles le sont dans les nombreuses collections, elles ne peuvent la plupart du temps nous être connues que par des descriptions, et nous avons été forcé de nous en tenir à des documents écrits. On comprendra donc l'espèce de regret qui s'empare de nous au moment de publier un travail que nous savons d'avance n'être pas amené au point où il pourrait être utile absolument. Nous espérons que l'on voudra bien considérer notre liste comme une base qui doit servir à établir un catalogue vraiment irréprochable et à laquelle les corrections ne sauraient être épargnées.

Nous nous sommes servi fort utilement des divers articles insérés dans la *Revue numismatique*, par MM. de Saulcy et Cartier, et du *Catalogue des Monnaies de France* de M. Conbrouse.

Outre les trois cent trente villes ou villages dont on trouvera ci-après les noms sous les formes diverses que nous donnent les monnaies, et que nous avons transcrites telles qu'elles s'y présentent, sans chercher à les ramener au nominatif, nous connaissons encore un nombre au moins égal de légendes de monnaies mérovingiennes et carlovingiennes dont jusqu'ici l'attribution géographique reste tout à fait incertaine.

Il existe aussi des monnaies des deux premières races sur lesquelles on lit : *In palacio fit*, *Palatina moneta*, *Moneta palati* et *Racio Domini*, *Racio Fisci*. Les premières doivent leur origine à ces ateliers volants qui suivaient les rois dans leurs voyages, leurs expéditions, et fabriquaient des espèces dans les palais (voy. dans notre liste *Compendio palacio*, *Raucio palacio*, *etc.*); les secondes émanaient du domaine royal; mais ni les unes ni les autres ne sauraient être attribuées à un lieu certain.

Les monnaies mérovingiennes sont pour la plupart d'or; cependant les pièces d'argent, quoique rares, sont en nombre suffisant pour établir d'une manière irrécusable l'existence d'une émission régulière de deniers de ce métal. Sous les

carlovingiens, au contraire, les espèces d'argent ont presque entièrement prévalu, et quelques sous d'une extrême rareté viennent seuls constater la fabrication de l'or pendant la seconde race.

Les Francs avaient pour monnaies réelles : 1° le sou et le tiers de sou d'or ou *triens*, valant le premier 40 deniers, et le second 13 $\frac{1}{3}$ deniers d'argent. Il ne paraît pas qu'il y ait jamais eu de demi-sous ou *semis* de frappés, en sorte que lorsqu'il en est question dans les textes il faut toujours entendre 20 deniers d'argent; 2° le denier d'argent qui équivaut à peu près au *saiga* des peuples qui habitaient les pays au delà du Rhin et au *skeatta* des Anglo-Saxons.

Leurs monnaies de compte étaient la livre et le sou d'argent.

Au reste, on trouvera de plus amples détails sur la valeur de ces monnaies dans l'excellent travail que M. Guérard a inséré dans la *Revue numismatique* de 1837. Ce mémoire fait maintenant la base de toutes les recherches qui ont pour but d'évaluer les sommes indiquées dans les textes de nos premières lois, et les découvertes successives de monuments numismatiques n'ont fait qu'apporter de nouvelles preuves en faveur des résultats désormais incontestables obtenus par son savant auteur.

Les noms précédés d'un * sont tirés des monnaies carlovingiennes.

Abrenktas......	Avranches.
Abracatas......	
Abrinktas.......	
* Abrincas.. ...	
Acav..........:	Acau.
Adedunp vico...	Ahun.
Agigino..... ..	Agen.
Aginno.	
Agiuniis.........	
* Agino.........	
Agnetisico......	Agnets.
* Aira ci........	Aire.
Alaona..	Aleaune, près Valognes.
Albiviinse......	Alby.
Alesto..........	Alost?
Alingavias......	Langeais?
Alleco..........	Saint-Malo.
Alna vic..... ..	Aunou?
Ambacia........	Amboise.
Ambaciaco......	
Ambacia vico...	
Ambacea..	
Anbacia........	
Ambianes civi...	Amiens.
Ambeanis.......	
Ambeanes	
Ambianos......	
*Ambiamis civtas	
* Ambianis civi..	
Ambrovvic......	Embrau?
Ampliaco... ...	Ampilly?

Andegavis	Angers.
Anedgavis	
Andecnis civi.	
Andicavi	
* Andegavis civitas	
Andernoings	Andernach.
Anicio vacetos	Le Puy.
Apraricia	Aprey ?
Aqivis	Aix.
* Aguis urbs	
* Aquis urbi	
* Aquisgran	Aix-la-Chapelle.
* Aquitania	Aquitaine.
* Aquitaniorum	
* Aquitana	
Araliaco ci	Aurillac.
Are	Arles.
* Arelato	
* Arelatum	
Arrovernis	Clermont.
Arverno cive	
Arvirno civitas	
* Arv	
Arcapone	Arpajon (Gévaud.) ?
Arciacas	Arcis-sur-Aube ?
* Ardis	Ardres ?
Aredino	Saint-Irier ?
Areduno vico	
Argentat	Argenton, Argentan ?
Argentorata	Strasbourg.
* Argentina cvtas.	
* Argentina civis.	
* Atiniaco pa....	Attigny (Palais).
* Atrebatis civitas	Arras.
Aturre	Aire.
Augusteduno	Autun.
Augustiduno	
Augustodunu	
Austeunis	
* Augtudno	
* Osteunis civitas.	
Aurilianis	Orléans.
Aurelianis civit.	
* Aurelianis civitas	

Auscius	Auch.
Auscis	
Ausius	
Auxia ci	
Austa civitas	Aost.
Autisodro ci	Auxerre.
Autiziodero ci	
* Autisiodero civitas	
Avenno ciet	Avignon.
Aveinio	
* Avinio	
Avicio	Laigle ?
Axsona	Essonne.
Exsona	
Bacaciaco	Bavay ?
* Bavaca civitas	
Baiocas civi	Bayeux
* Hbaiocas civitas	
Balavo	Baillou, près Dun ?
Balciaco	Baugy ou Baugé
Balgenti castro	Beaugency
Bannacaco	Bannassac (Gévaud.).
Bannaciaco	
Banniaciaco	
Banis	Bannes (près Langres).
Barrisii ca	Bar (s.-Seine ou s.-Aube) ?
Basilia	Bâle.
Basci	
Bellocas	Beauvais.
* Belgevacus ci.	
* Bellevacus civi.	
Bellomonte	Beaumont. (?)
Benaiasco v	Benayes.
Besoncione	Besançon.
* Besencione civitas	
Betoregas civ	Bourges.
Beturgas	
* Bituriges civit.	
Beterra	Béziers.
* Bisterris	
Bevenetus	Bénévent (Marche) ?
* Benebentumi	

Biaenale pago...	Bénat (Limousin)?
* Bingiac......	Bingen (près Trèves.)
Blatomago .... Blatomo-Sci-Mar.	Saint-Priest-le-Bléteux (Limousin)?
Bleso castro..... Bleso castru..... * Blesianis castro	Blois.
Bodoso vico.....	Bodonville?
Bona........... * Bona.........	Bonn.
Bonelulias......	Bonneuil?
Bononia civi....	Boulogne-s.-Mer.
Breciaco........	Broyes (Champagne).
Brionno........	Brionne.
Brisa...........	Brissach.?
Brilliaco........	Brillac.
Briate.......... Brival.......... Brix...........	Brioude.
Briosso vico.....	Brioux.
Briuviri........	Saint-Lô.
* Bruccia mo....	Brosses.
* Brudunst......	Porrentruy.
* Bruggas......	Bruges.
Bubiullo........	Bulles (Beauvoisis)?
Burdegala...... Burdegale...... Burdegali......	Bordeaux.
Cabanisio.......	Chabanais.
Cabilonno...... Cablonno....... Cabilono...... Cavelono....... * Cavilonis......	Chalon-s.-Saône.
Cabrianeco.....	Chevry-en-Laonnais?
Cadorea........ Cadurca........ Caturca......	Cahors.
Cambonno......	Chambon (Limousin)?
Camaraco.......	Cambray.

Camarco civi.... * Camaracus.... * Camericus civi.	Cambray.
Cambidonno....	Kembs (Alsace)?
Camiliaco.......	Chemillé ou Chambly?
Cannacas...... Cannaco...... Canniico......	Cyney (près Liége).
Canogaco vic....	Canigou?
Carisiaco....... Curisiaco......	Quierzy.
Carnotas....... * Carnoas....... * Carnotis civitas. * Carnotas......	Chartres.
Carovicus.......	Cherbourg (Compiègne?).
* Cassello av....	Cassel.
* Castello Miled.	Château-Miled.
* Castel Barsi...	Bar (sur-Seine ou sur-Aube).
* Castis Avalons.	Avallon.
* Castis Nandons. * Castis Landonis	Château-Landon.
Castro Fusi.....	Foix?
Castrolucipu.... Castriloe.......	Mons.
Castro vico..... * Castra........	Castres (ou Vici).
Catala cive...... * Catalaunis civ.	Châlons-s-Marne.
Cathirgi........	Chorges (près Embrun)?
Catiliaco......	Cadillac?
Catolaco....... Catullaco.......	Saint-Denis (près Paris).
Catonaco......	Chatenai.
Celo..........	Chelles?
Cenomannis.... Cennomanis..... Cinomannis..... * Cinomanis civitas..........	Le Mans.
Cerilia......... Cirilia.........	Cerilly (en Bourbonnais)?
* Cervia.......	Chievres.

Chaballo.	Cavaillon?
* Cavi....	
Chae...........	Eu.
Choe...........	
Choae....	
Cirimond.......	Chirimond (Picardie).
Cisomo vi... .	Chisseaux (Touraine).
Claio...........	Claye?
* Claromunt....	Clermont-Lodève?
* Claromont.....	
Clarucco cas....	Cléry (Orléanais)?
Coilma........	Chaulnes?
Collacio	Chailly (Brie).
Colliaco vico....	Couilly (Brie).
Colunia civet, ..	Cologne.
* Colonia..... .	
Combellis..... .	Combeau (Brie).
Condate vico....	Condé (Rennes?) Candes?
* Condato.......	
* Conpendio palacio....... .	Compiègne.
Corboronno. ...	Corberon (près Beaune).
Costanca.......	Coutances.
* Hcustancien...	
Cristoialo porto..	Creteil près Paris?
Crietoialo.......	
Cucciaco..	Coucy (Choisy-au-Bac)?
* Curia..	Coire (Suisse).
Curbonno..	Cherbonne (près Attigny)? Corbon (près Mortagne).
Curciaco vi. ...	Courçay (Touraine)?
* P Curtisasonien	Courtisson.
* Curtriaco civis.	Courtray.
Deac. Vico.....	Duysans?
Deonant..... ..	Dinant.
* In vico Deontnit	
Divione........	Dijon.
* Divioni castre.	
* Divionis civis..	

Dorocas........	Dreux.
Dorestati	Duerstedt.
Dorestat...	
* Dortt.........	
* Dorestado.....	
* Dorestatus....	
Doso vico.......	Dieuse (Lorraine)
Driono vico (pour Briono).......	Brionne?
Drociacus..... .	Droissy (Soissonnais)?
Dunis....... ..	Châteaudun.
Duno..........	
* Duno castro. ..	
* Dunis castelloi.	
* Casteldun.....	
Eberduno.... ..	Embrun.
Ebroceca... ...	Evreux.
Ebrovico..... .	
Ebrorivico.	
Eovorico........	
* Ebroicas civitas	
Ferruciaco......	Ferrussac?
Fr........	Fretta (Provence).
Ganat..........	Gannat.
Ganto finiaco. .	Gand?
* Gandavum	
Gaudiaco.......	Jouy?
Gavalorum......	Le Gévaudan.
Gavarciaco......	Javarçay (Poitou)
Gavaronno.... .	Jauron (Maine).
Gemeliaco......	Jumièges.
Genava....	Genève.
Gevs...........	Guise?
Gracianopolis...	Grenoble.
Gredonense castrum....... .	Mende.
Hicciodero vi....	Issoire (Auvergne)?
Iarto vico......	Lejart (Poitou).
Icona vico......	Château-Chinon.

Insgola	Angoulême?
* Egolisna	
* Iotrensis m.	Jouarre (monastère).
Isarnobero	Isernore (Bugey).
Isarno	
* Kala monasteri.	Chelles (monastère).
Lambrowic	Lambres (près Cambray).
* Latissio	*Lieu détruit*, ancienne capitale du Lassois.
Lauduno	Laon
Leudino	
Monte Claveti	
* Lugduni Clavati	
* Mont Lugduni Clavat	
Lausonna	Lausanne.
Ledeso vico	Ledoux (Limagne)?
Lennacas	Lestines?
Lennis fisco	
Lennaca	
* Lennis fisco	
* Leptinas fisco	
Limariaco	Limeray (Touraine).
Limmusium	Limoux (Poitiers)?
Lemovecas	Limoges.
Limovecas	
Limovicas	
* Lemx	
* Lingonis civis.	Langres.
*Lixiovius civitas	Lisieux.
Loco santo	Lieusaint (Brie).
Loco sancto	
Lodino	Loudun?
Lorovio vico	Loroux (Anjou).
Luciduno castro.	Mons.
Ludedis vico	Leudeville (Brie).
Ludreis vico	Ludres? (Leudeville?)
Lugdunus	Lyon.
Lugiduno	

* Lugdunum	Lyon.
* Lugduni civis	
Madronas	Madres (Normandie)?
Mallo Matiriaco	Metz?
Marciaco	Marcillac (Poitou)
Marsallo vico	Marsal.
Masiciaco	Masy? (Moissac?)
Massilia	Marseille.
* Massilia	
Matacone	Mâcon.
Mauriena	Maurienne (Savoie).
Maurienna	
Murenna	
* Maurivaievai	Morienval.
* Maurinianevai	
Meclidone	Melun.
* Mediano vico	Moyen-Vic.
Mediolano castro.	Château-Meillant
Medocus	Médoc.
* Medocus	
Medolovic	Melle.
* Metallo	
* Metulo	
* Metullo	
* Metallum	
* Melbodio	Maubeuge.
Meldus civem	Meaux.
* Meldis civitas	
Mettis civ	Metz.
Mittis civitate	
Mette	
* Met	
* Mettis civitas	
Missiaco.	Saint-Mesmin de Micy.
Moguncíacus	Mayence
* Mogontia	
* Mogontiacus	
Mosomo castrum.	Mousson-s.-Meuse.
* Mosomo mota	
Naciocim	Naiac (Aquitaine)?
Namnetis	Nantes.
* Namnetum	
* Namnetis civitas.	

Nammuco	Namur (Ham ?) ?
* In vico Namuco	
* Nrbo	Narbonne.
* Narbona. ...	
Nasio vico......	Naix.
Neberno civi....	Nevers.
* Nevernis civitas	
Nectes	Nuits.
Nimis civis.....	Nîmes.
Nivialcha......	Nivelles.
* Niviella?... ..	
Novovico.... ..	Neufvic ou Neuvy.
Novico...	
Novicento vico...	Nogent (ancien nom de Saint-Cloud).
Nioncento vicum.	
Noviomo	Noyon.
Noviumu	
Noviomont......	
* Novio-im......	
* Hnovionuiia...	
Oraciaco vico...	Ory (près Senlis)? Orçay ?
Palaciolo	Palaiseau.
Palaciot........	
Parducio.......	Pardiac.
Parisius civis....	Paris.
Paris...........	
* Prisus........	
Parisii civitas...	
Pectavo........	Poitiers.
Peclavis civi....	
* Pectavo.......	
Petracastro . . .	Pierrechatel (près Bellay)?
Petraficta.......	Pierrefitte?
Petrocorius.....	Périgueux.
* Porco Caatello.	Château Porcien.
Porto Vidrari....	Portvendres ?
Porto Vediri....	
* Quanwisi......	Quentovic? (voy. Wicus).
* Quentowicus .	
Raciate...... ..	Retz (Poitou)?

Racio Basilici Sc. Martini......	Saint-Martin de Tours.
Racio S. Martini.	
Sci Martini.....	
* Raucio palacio.	Roussy.
* Rautucio palatio	
Redonis........	Rennes.
Redonas...... .	
* Redonis.......	
* Hredonis civitas	
Remei rodo. ...	Rame-Rosans.
Remus....... .	Reims.
Rimus..........	
* Remis civis....	
* Remi civitas...	
Rieodunin......	Riéodun.
Rodomo civ	Rouen.
Rotomo civitati..	
Retomo........	
* Rotumagus....	
* Rotuncus civi..	
* Rotanis.......	Redon.
Ruelo civitas...	Riez ?
Rullo civitas....	
Rutene.........	Rhodès.
Sagomo	Sonne (près Mamers) ?
Saius civita.....	Séez.
Salviniaco. . ..	Sauvigny.
Sefiniaco	
Salus..........	Saluces ?
Santi Remivico.	Saint-Remi, Provence.
Sanctonis.	Saintes.
Santonis..... ..	
Sciontis cas.. ..	
Sarrebuco......	Sarrebourg.
Sauriciaco......	Sorcy ?
Sce Eclesie.....	Mère-Église.
Sancta Flura. ..	Saint-Flour.
Sco Aredio.....	Saint-Irieyx ?
Sancti Dionysi..	S.-Denis d'Arles.
Sancti Dionysi .	Saint-Denis (près Paris.)
* Sci Dionysii...	
* Sci Firmini.. .	Saint-Firmin (Amiens).

* Sci Gaugerici mon. Kamaracus......	Saint-Gaucher de Cambray.
Sci Marici. . . .	Saint-Maurice (Valais)?
*Sci Medardi mont.	Saint-Médard (monastère).
*Sci Sebastiani m.	
* Sci Quintini...	Saint-Quentin.
Scarpona.... ..	Charpogne (Lorraine).
Scarponna.....	
Sidunis civitate..	Sion (Valais).
Sedunis........	
Siduninsium civitai.........	
Sello vico... ...	Selle.
Senone.........	Sens.
Senonas...	
* Senones civitas.	
Sesemo vici.....	Sézanne.
Silanace........	Seignelay? Senlis?
Silvanectis......	Senlis.
* Sinemuro.....	Semur.
Solemnis.......	Solèmes.
Spira..........	Spire.
Stampas........	Étampes.
Stradisburgo. ..	Strasbourg (voir Argentorata).
Stratoiborc.....	
Stradiburc......	
* Stratburg.....	
Stratburgus c..	
Suessionis......	Soissons (voy. Saint-Médard).
* Suessio civitas.	
Taraas civ......	Tarascon?
Tarvenna.......	Térouanne.
Tauriliaco.. ...	Tourly?
Telemete.. ...	Tallande (Auvergne).
Tellao..... . ..	Tilly Saint-Yere?
Teodobercia.....	Dietz-Villers (Alsace)?
Theudeberciaco..	
Ternodero......	Tonnerre.
* Tornan porti...	
* Tornodor castel.	
* Triodoro castel.	
Tidirici.........	Château-Thierry.
Tiridiciaco......	
Tirruciac.......	Troucey (Lorraine).
Tholosa...... .	Toulouse.
Tolosa.........	
* Tolosa civitas..	
* Tolusa civi....	
Toareca........	Thouars?
Tulbiaco........	Zulpich.
Turnaco...... .	Tournay.
* Torna........	
Tremeollo......	La Trimouille?
Trecas civ.	Troyes.
Tricas..........	
Tricis civitate...	
* Trecas civitas..	
Triecto.........	Utrecht.
* Triiect........	
* In porto Triecto.	
* In vico Triecto.	Maestricht.
Treveris civitate.	Trèves.
* Treveris.......	
Tullo civita.....	Toul.
* Tuniarcs civitas.	Tongres.
Turiaco........	Zurich?
Turonus civi....	Tours.
Turturono.. ...	
* Sci Martini....	
* Turonis.......	
* Turones.......	
* Turonus civitas.	
* Uccia........	Uzès.
* Ucecius civis..	
Userca....... .	Uzerche?
* Valencianis portus..........	Valenciennes.
Valentia vico. ..	Valence?
Vapponaco vi...	Gap.
Vasatis ciut.....	Bazas.
Vellaco....... .	Veulles en Caux?
Vellavos........	Le Puy en Vélay.
* Vendenis castro.	Vendôme.
* Vendis........	
Venetus........	Vannes.
* In fisco Vendrnt.	Vendieres-sur-Marne.
Venta.........	Vence?

Veremum.....	Vermand (ou St-Quentin) ?
Vesoncione....	Besançon.
Vesonno vico,...	(Bezons ?) Vesonne ?
Briva vico......	Brives.
Vico.......... / Wicus....... / Wiicco....... / Vicco........	Vic ou Quentovic? *lieu détruit,* près Etaples.
Vienna....... / * Vienna civis...	Vienne.
Vilelarit........	Vileron (près Paris).
Vindopera..... / Vindovera......	Vendœuvres (Champagne) ?
Verduno...... / Virduno...... / Vereduno....... / Veriduno....... / * Virduni....... / * Viridunum ... / * Virdunum civi.	Verdun.
Viriliaco vico....	Vrély ? Verly ? (Virelay) ?
Virriaco vico....	Viry ?
Vivati.........	Vevey ?
Vorolio vico....	Vourles.
Wultaconno....	Voutegon (près Bressuire) ?

LIEUX SITUÉS HORS DES GAULES

OU LES CARLOVINGIENS ONT FRAPPÉ MONNAIE.

Aquis Uason....	Fontarabie ?
Barcinona.......	Barcelonne.
Beneventum....	Bénévent.
Imporias......	Ampurias.
Luca..........	Lucques.
Mediolanum....	Milan.
Papia........	Pavie.
Parma.........	Parme.
Pisa..........	Pise.
Roma..........	Rome.
Tarvisium..... / Tarviso.......	Trévise.
Venecia....... / Scs Marcus	Venise.



RECHERCHES

SUR

LES MONNAIES DE MEAUX

(Extrait du tome VI de la *Revue de numismatique*, 1841, pp. 128-153.)

Autrefois la première ville de l'ancienne province de Brie, Meaux, se nomma d'abord en latin : *Jatinum Meldorum*, puis, comme la plupart des villes de la Gaule, Meaux quitta son nom pour celui du peuple qui l'habitait, et de là vint le nom de *Meldis* ou *Meldus* qu'on lui donne dans la basse latinité. Dans les *Commentaires* de César, il n'est fait aucune mention des *Meldes ;* mais on les trouve nommés dans Strabon (1) et dans Ptolémée (2) ; enfin Pline, en les citant, ajoute à leur nom l'épithète de *Liberi* (3), ce qui a donné lieu de penser que ces peuples n'avaient pas toujours été indépendants, ou du moins que leur existence, comme peuples distincts des Parisii, ne remontait pas à une époque bien ancienne.

On n'a point jusqu'à présent, à ma connaissance, rencontré de médailles gauloises qui portassent le nom de Meaux. On découvre, il est vrai, assez fréquemment, dans la ville et dans les environs, des médailles celtiques parmi lesquelles il s'en trouve quelques-unes dont le type, plus souvent répété, peut les faire considérer comme locales ; mais aucune légende ne

(1) Strab., *Géog.*, liv. IV.
(2) Ptol., *Géog.*, liv. II. ch. VIII.
(3) Plin., *Hist. nat.*, liv. IV, c. 18.

peut donner la certitude qu'elles aient été frappées dans la ville de Meaux même (1). D'après un acte du XVIe ou du XVIIe siècle, cité par l'auteur des *Essais historiques du département de Seine-et-Marne,* on aurait découvert à Meaux, en creusant une cave, des ossements humains d'une grandeur gigantesque, qu'accompagnaient divers débris d'antiquités, tels que des vases, des chevaux de bronze et dix médailles d'or sur lesquelles on lisait d'un côté : *Meldorum comiti,* et l'autre deux mots grecs que l'on n'avait pu expliquer d'une manière satisfaisante (2).

J'avoue que je ne puis ajouter aucune foi à la réalité de la légende MELDORVM COMITI ; cependant, en raison même des circonstances de leur découverte, on pourrait croire que ces dix pièces d'or, à légendes bilingues, étaient des monnaies gauloises que l'on n'aura pas su lire. Dans tous les cas, leur destruction s'oppose à ce qu'on en puisse jamais déterminer la nature véritable.

Dans les bas temps de la domination romaine, il est probable qu'il a existé à Meaux, comme dans beaucoup d'autres villes de la Gaule, un atelier monétaire. La grande quantité de petites monnaies de bronze des Tétricus, que l'on y découvre par masses dans la plupart des fouilles, le donnerait à penser. Ces tyrans, qui n'ont pas quitté la Gaule pendant leur règne de cinq ans (268-73), ont dû faire battre de la monnaie dans la plupart des villes fortes où séjournaient leurs troupes. Ensuite, lorsqu'au VIe siècle les Francs eurent achevé l'envahissement de la Gaule, alors que chaque cité, chaque chef de

(1) Cette considération m'a paru assez puissante pour me dispenser de reproduire les médailles dont je parle. Il me semble que, dans l'intérêt de la numismatique, comme de notre histoire nationale, on ne saurait être trop sobre de ces attributions qui ne reposent que sur la découverte d'un nombre quelquefois très restreint de médailles, dans un lieu où elles ont pu être apportées par mille circonstances diverses, faciles à imaginer. MM. de Lagoy et de la Saussaye, dans leurs recherches sur la numismatique celtique, ne fondent leurs attributions que sur une suite d'observations régulières; s'écarter de la sage critique qui préside à leurs travaux, ce serait s'exposer à donner cours à des erreurs, d'autant plus à déplorer qu'elles sont moins saisissables pour le plus grand nombre des lecteurs.

(2) *Essais historiques du département de Seine-et-Marne,* 3e livraison, p. 1027.

tribu victorieuse, usurpait les prérogatives de l'empire démembré, Meaux vit fabriquer des monnaies à son nom.

La monnaie mérovingienne que je donne ici existait dans la célèbre collection de M. d'Ennery. Elle passa ensuite entre les mains de M. Heaumont, à qui elle fut adjugée, en vente publique, avec cinquante-trois autres monnaies mérovingiennes d'or et d'argent, pour la modique somme de 153 livres 3 sols (1). On ne sait ce qu'est devenue cette pièce, dont heureusement la figure nous a été conservée dans une des planches de l'ouvrage sur les monnaies de France que préparait Duby lorsque la mort vint le frapper (2). J'ai reproduit avec exactitude cette figure qui paraît fidèle ; elle porte le n° 1 de la pl. XVI, dans le livre de Duby. (V. la page 70.)

1. MELDVS CIVEM. Tête tournée à droite.

℟. + GVDVMVNDVS. Croix potencée posée sur un globe. Tiers de sol d'or.

J'arrive aux monnaies frappées sous les Carlovingiens. En général elles sont assez rares. Les plus anciennes que je connaisse sont de Louis le Débonnaire. La page 70 contient trois variétés de deniers frappés au nom de cet empereur.

2. + HLVDOVVICVS·IMP· Croix dans un grenetis.

℟. M^{E}L^{D}I^{S}. En une seule ligne dans le champ. Arg. poids, 28 ½ gr. Cabinet du Roi.

Dans le mot *Meldis*, les trois lettres M·L·I· sont sur une ligne, tandis que les trois autres E·D·S· ont été sorties de leur rang. Ce dérangement semble avoir été fait avec intention et constitue, je crois, une marque distinctive du même ordre que les points secrets.

3. Mêmes légendes des deux côtés. Arg. 31 gr.

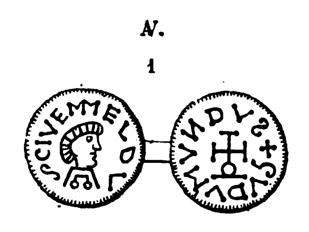
Cette pièce fait partie de la riche collection de M. Dassy de Meaux, à qui appartiennent aussi la plupart des monnaies que je vais décrire. J'aurai soin d'indiquer celles dont je dois la communication à l'amitié de ce zélé numismatiste.

(1) Le 30 avril 1788. Tel était, il y a cinquante années, le prix que l'on attachait aux monnaies françaises.

(2) Vingt-quatre pl. in-4°, dont plusieurs ne sont que des épreuves. Je dois

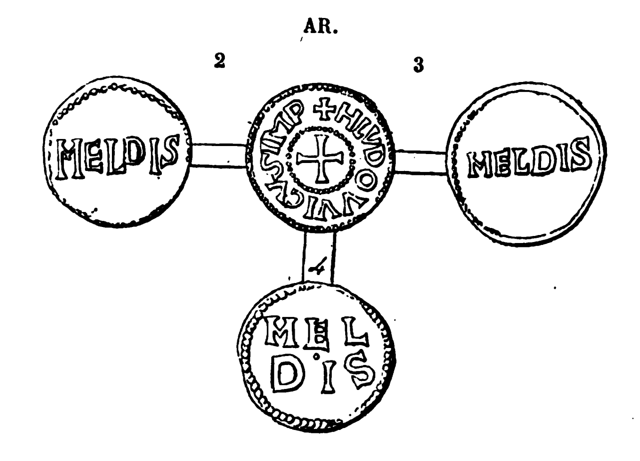
AV.

1



AR.

2 3



5 6



7 8



4. Mêmes légendes ; le mot *Meldis* écrit en deux lignes. Arg. 32 gr. Cette pièce inédite, et jusqu'à présent unique, appartient à M. Dassy.

Vient ensuite un denier de Charles le Chauve.

5. Monogramme de *Karolus;* autour, +·GRA·TIA·D̄·I.RE·X.

℟. +· MEL·DIS·CI·VI·TAS· Croix. Arg. 32 ½ gr. Cabinet du Roi. Cette pièce existe aussi chez M. Dassy.

Meaux n'est pas du nombre des villes auxquelles les rois de la seconde race reconnaissaient le droit de battre monnaie.

Ce droit, par différents capitulaires de Charlemagne en 805 et 808, de Louis en 823, de Charles le Chauve en 864, était réservé aux villes de Quentovic, Rouen, Reims, Sens, Paris, Orléans, Châlons, Melle et Narbonne, ainsi qu'au palais du roi.

On sait cependant que Meaux n'est pas la seule ville *non autorisée* qui ait battu monnaie pendant le règne de ses princes. Il est vrai qu'ils dérogèrent quelquefois à leurs propres ordonnances en faveur de quelques évêchés ou abbayes ; mais il est à remarquer qu'ils n'accordèrent ces droits exceptionnels de monnayage à aucun seigneur laïc. Il est impossible de supposer que la quantité considérable de deniers qui portent des noms de villes que ne contiennent pas les capitulaires précités, ait été fabriquée et mise en circulation malgré la volonté formelle du souverain. Ne doit-on pas plutôt penser que ces édits n'avaient d'autre but que de restreindre le nombre des lieux où l'on devait *fabriquer* la monnaie, et non d'ôter aux villes le droit d'en faire frapper à leur nom, pourvu qu'elles la fissent faire dans les *chefs-lieux monétaires* désignés par les ordonnances (1).

Les points qui divisent les légendes du denier de Charles le Chauve paraissent être ce que l'on nomme en terme de

la communication de ce reste unique d'un livre qui n'a jamais paru à M. Norblin, son possesseur.

(1) Les empereurs français essayaient de ramener, autant que possible, l'empire à l'unité de législation et d'administration; les capitulaires contiennent des preuves multipliées de ces efforts. Je n'en citerai qu'une, elle se rattache tout à fait à mon sujet : Charles le Chauve ordonne à tous les comtes d'envoyer leurs vicomtes dans une même ville, à Senlis, pour y recevoir les matières d'argent destinées à la fabrication des monnaies.

monnayeur, des *points secrets*. Ici, le nom de la ville étant sur la monnaie, ils ont dû servir à faire reconnaître à quelle émission elle appartenait.

6. Monogramme de *Karolus*; autour, + MELDIS CIVITAO·

℟. + TRECASI CIVI· Croix. Arg. 24 gr. forts. Cabinet de M. Dassy.

Cette monnaie, tout à fait inédite, peut, en raison de sa fabrique, être attribuée à Charles le Simple, si toutefois on la considère comme étant royale, car elle ne porte que le monogramme sans la légende complémentaire *Gracia Dei rex* (1).

L'histoire ne fournit aucun moyen d'expliquer la présence, sur une même monnaie, des noms de Troyes et de Meaux, à une époque où la Champagne n'était pas encore gouvernée par un comte particulier, possédant en même temps la Brie. Si l'on admet que les monnaies de plusieurs villes étaient fabriquées dans le même atelier, on pourra attribuer à la confusion des coins la rencontre de ces deux noms de villes; mais on devrait encore s'étonner de ce que l'un de ces deux noms accompagne le monogramme et l'autre la croix, de sorte qu'il n'y ait pas double emploi de l'un de ces deux types. Cette supposition qui m'avait paru d'abord peu satisfaisante, devient pour moi tout à fait inadmissible, depuis que j'ai vu entre les les mains de M. Pfister un denier absolument pareil à celui que je viens de décrire. Cette pièce n'est donc pas un *lapsus* monétaire; elle appartient à une émission dont plusieurs monuments existent encore.

Voici l'explication que j'en propose. J'avoue toutefois que je ne la regarde pas comme bien solide et que je ne lui donne place ici qu'afin de profiter des observations qu'elle pourra m'attirer de la part des numismatistes.

Dans la première année du règne de Hugues-Capet, Charles de Lorraine, dernier héritier de la race carlovingienne, reven-

(1) Le monogramme seul n'est pas toujours un indice suffisant de l'autorité royale. On le trouve reproduit sur la monnaie des barons, bien postérieurement à la race de Charlemagne. Tout le monde connaît le denier de Henry, évêque de Beauvais (1148-62), qui porte le monogramme de Charles.

diquant ses droits au trône, prit les armes, appuyé qu'il était par plusieurs des hauts barons. Bientôt il s'empara de la ville de Laon, puis en 989 de Reims; enfin ce n'est qu'après deux ans, en 991, qu'il est livré à Hugües et emprisonné à Orléans.

Charles avait épousé la fille d'Herbert, comte de Troyes et premier comte de Meaux, qui bien probablement était de son parti. On pourrait donc penser que ce seigneur a fait frapper des monnaies portant les noms de ses deux principales villes, en y joignant le monogramme de son gendre, pour indiquer qu'il le reconnaissait comme le roi légitime.

Ces deniers seraient alors, après la pièce de Guillaume de Bourges et celle de Hugues, duc de France, les plus anciennes monnaies seigneuriales que l'on connaisse.

Voici une obole qui appartient incontestablement à Charles le Simple.

7. Monogramme de *Karolus*; GRATIA DI R.

℟. MELDI....IAIS (*sic*) en deux lignes; au-dessus et au-dessous, une croix. Arg. (fig. 8).

Cette charmante petite pièce, dont on regrette la mutilation malheureuse, fait partie de la riche collection de M. le docteur Voillemier, qui a bien voulu me la dessiner lui-même.

La pièce qui suit, quoique légèrement surfrappée du côté du monogramme, peut être sûrement attribuée à Raoul.

8. Monogramme de Radulfus; autour + GRATIA·DI·REX.

℟. MALDI·CIVITA· en deux lignes; au-dessus et au-dessous, une croix. Arg. 21 gr. ½. Cabinet de M. Dassy (fig. 7).

Telles sont les monnaies royales frappées avec le nom de Meaux. Cette ville fut ensuite un siècle sans avoir de monnaies, pendant que s'accomplissaient les derniers actes qui devaient porter à son comble la puissance temporelle des prélats, désormais seigneurs souverains et presque indépendants. Au XIe siècle, les évêques peuvent être considérés comme les personnages les plus influents dans l'État; au caractère de chefs des chrétiens, qu'ils possédaient encore avec toute sa force primitive, ils joignaient les prérogatives de la puissance féodale. C'est ainsi qu'ils acquirent successivement les droits

de juridiction, de monnayage, etc., qu'ils s'attribuaient d'eux-mêmes ou qui leur étaient octroyés par les rois jaloux de se concilier leur bienveillance et de s'assurer leur appui. C'est donc aux mains de l'évêque que nous retrouvons, au XIe siècle, la monnaie meldoise.

Les plus anciens deniers épiscopaux portent le nom de Gautier (1). M. Lelewel a cru devoir les classer à Gautier II (1085-1105) (2); malgré cette autorité, je les crois frappés sous l'épiscopat de Gautier I (1045-82). Ce qui me détermine à adopter cette classification, c'est non seulement la considération du long gouvernement de cet évêque, du grand crédit dont il jouissait auprès du roi, mais encore l'examen attentif des monnaies que je lui attribue et dont la fabrique a tant de rapports avec celle des deniers des premiers Capétiens; enfin la découverte d'un denier au nom d'un Gautier, tout différent de type, d'une apparence plus moderne, et que je pense en conséquence appartenir à Gautier II, dernier prélat de ce nom.

Avant de décrire les monnaies épiscopales, je dois dire que c'était au carrefour Saint-Remy, nommé autrefois, à cause de cela, *carrefour des Forges*, que l'on fabriquait la monnaie meldoise (3) : il ne reste pas maintenant trace de cet ancien hôtel des monnaies.

Gautier I.

Ce prélat succéda à Dagobert vers le milieu du XIe siècle, car on a des chartes de lui à la date de 1045. Ce fut lui que le roi Henri Ier envoya chez le tzar des Moscovites, Jaroslaf, pour lui

(1) Le manuscrit de Pierre Janvier, conservé dans la bibliothèque communale de Meaux, contient les dessins grossiers des monnaies de plusieurs évêques antérieurs à Gautier; tels que Sanctinus (vers 375), Faron (626-72), Hubert (823-53), Ségémond (887), Gilbert (995-1015). Mais, outre que dans les dessins de Janvier ces monnaies ont un pouce de diamètre, elles portent des figures et des légendes si insolites que l'on doit les regarder comme controuvées. Au reste, les cinq volumes in-fo de Janvier sont remplis de *créations* en tout genre, et ne méritent aucune confiance.

(2) *Numismatique du moyen âge*, t. I, p. 199.

(3) Manuscrit de Rochard, t. I, p. 23, bibliothèque de la ville de Meaux.

demander sa fille Anne en mariage. Il réussit dans cette mission et ramena la princesse en France, en 1049. Gautier mourut le 20 octobre 1082. Il fut inhumé dans la cathédrale de Meaux, dont il avait entrepris la reconstruction. (V. la page 77, fig. 9 à 18.)

9. GALTERIVS PESV (*praesul*). Main dont le pouce et les deux premiers doigts sont ouverts pour donner la bénédiction.

℟. + MELDIS·CIVITA. Croix. Arg. 19 grammes. Cabinet du Roi.

Ce denier est à un titre assez bon; les lettres de ses légendes sont bien formées et rappellent celles des deniers d'Henry Ier et de Philippe Ier.

10. GALTERIVS PRISV. Main épiscopale.

+ MELDIS·CIVIA· Croix. Billon. 22 grammes. Cabinet du Roi.

Il y en a un aussi dans le cabinet de M. Dassy.

11. GALTERIVS·PRISV. Même type.

℟. + MELDIS·CIVI°TA· Croix. 19 grammes. Cabinet du Roi.

12. GALTERIVS PRESV· Même type.

℟. + MELDIS CIVIA· Croix. Arg. 15 ½ grammes. Cabinet de M. Dassy.

Toutes ces monnaies sont fort rares. Le revers des trois dernières est tout à fait barbare. M. Lelewel n'a connu qu'un seul de ces deniers, le n° 10. Tobiesen Duby a donné aussi un denier de Gautier, mais il est facile de voir que son dessin n'a pas été fait exactement, puisqu'on y lit *Cauterius episc.*

Après la mort de Gautier I, le légat Hugues de Die fit élire Robert, abbé de Rebais; mais sa nomination ne fut pas reconnue par les prélats de la province, il fut excommunié par eux, et, le 2 novembre 1085, on nomma à sa place Gautier de Chambly. Je n'ai pas trouvé de monnaies de Robert. En réfléchissant à l'opposition que rencontra son élection, on comprend qu'il n'ait pu faire usage des droits régaliens nouvellement acquis à son évêché.

GAUTIER II.

Cet évêque autorisa, dit-on, de son suffrage Philippe Ier, qui répudia Berthe pour épouser Bertrade de Montfort. Plus tard il changea de sentiment et refusa d'assister au concile de Reims que le roi assembla pour faire ratifier son mariage. Gautier mourut le 26 juillet 1105.

J'ai dit à l'article de Gautier Ier qu'une des raisons qui me faisait lui attribuer les deniers que j'ai décrits, c'était la découverte d'une monnaie très différente et que je crois être de Gautier II. Voici cette rare monnaie. Je l'ai trouvée parmi quelques médailles appartenant à M. le marquis de Mornay, et que M. Ferdinand Denis, bibliothécaire du ministère de l'instruction publique, avait eu l'obligeance de me confier. Je saisis l'occasion qui se présente ici de l'en remercier.

13. + GALTERVS PRESVL rétrograde. Crosse entre un A et un ω.

℟. + MELDIS·CIVITAS· Croix. Arg. 19 grammes.

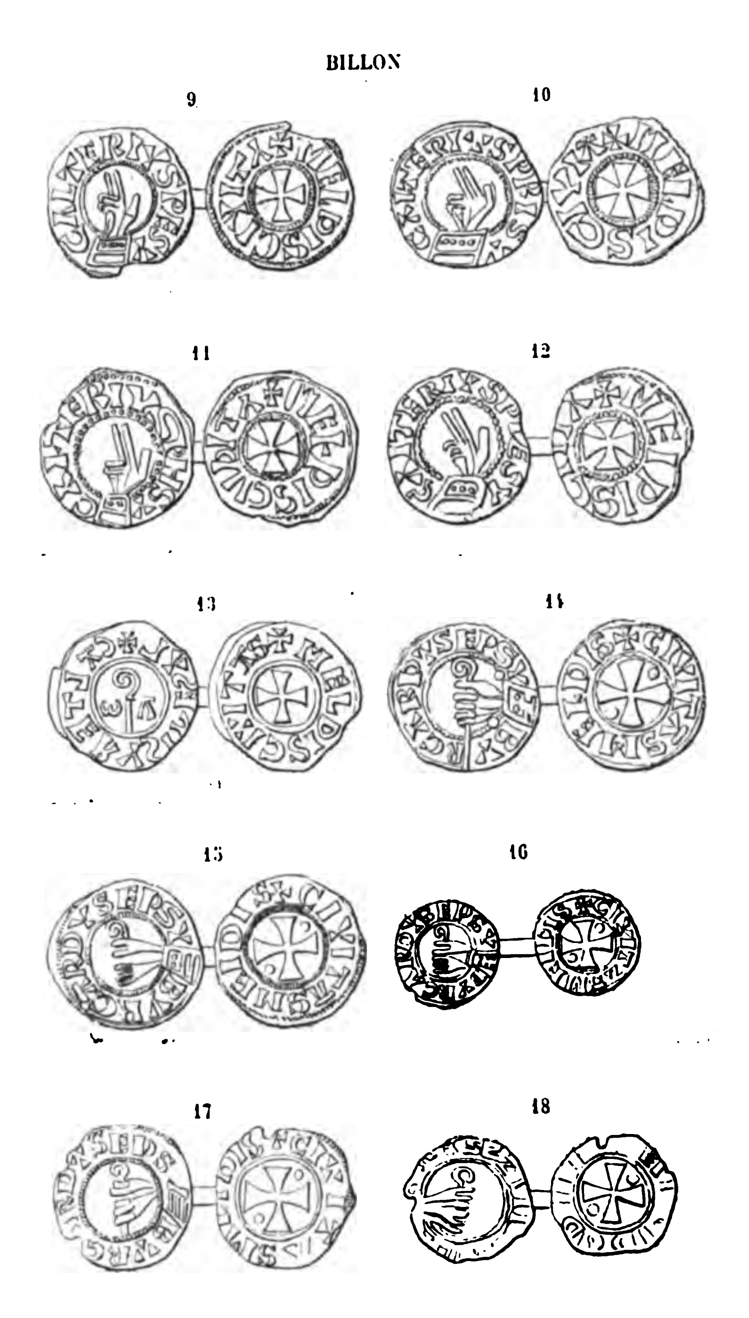
La crosse entre A et ω se retrouve tout à fait semblable sur la monnaie des abbés de Corbie (1048-1193).

Après Gautier, le siège de Meaux fut occupé par Manassès Ier qui fut sacré vers la fin de 1105, et mourut le 9 janvier 1120. Je n'ai pas vu de médaille frappée à son nom. Pierre Janvier (1), donne le dessin d'une monnaie dont voici la description :

MANASSES·EPISCOPVS· Tête mitrée, et au revers une croix haussée, accotée de deux fleurs de lis, sans légende. J'ai dit plus haut ce que l'on devait penser des dessins de Janvier; je crois que celui-ci n'est pas plus authentique que les autres. Les fleurs de lis n'avaient pas encore paru sur la monnaie royale même, et ce ne fut que plus tard que les évêques placèrent sur leurs deniers une tête mitrée (2). Il reste néanmoins

(1) Voyez plus haut, p. 74, note 1.

(2) La plus ancienne monnaie épiscopale, avec ce type, est celle de Gautier de Laon (1151-55). Voir l'intéressante publication de M. Desains, intitulée *Rech. sur les monnaies de Laon*, in-4°, 1838.


BILLON
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18

fort étonnant que l'on n'ait pas de monnaies de Manassès qui eut quinze années pour en faire frapper.

Burcard.

Cinquante-deuxième évêque de Meaux, fut promu au siège de cette ville en 1120. Ce prélat était d'un caractère sévère; il rétablit les règles de plusieurs monastères et y fit revivre l'esprit de la primitive Église; il eut quelques contestations avec les abbayes de Jouarre et de Rebais; sa querelle avec ses officiers monétaires, dont les détails nous ont été transmis par une charte, mérite d'être rapportée avec quelques développements. La charte dont je parle a été donnée vers 1130, suivant Dom Martenne qui nous l'a conservée (1). Cet acte, le plus ancien qui nous soit resté des monuments écrits relatifs à la monnaie de Meaux, constate que les évêques prédécesseurs de Burcard étaient dans l'usage de concéder à des particuliers l'exercice de leur droit de monnayage; mais que cette cession, dont les conditions ne nous sont malheureusement pas connues, était personnelle et temporaire, et que le choix des concessionnaires appartenait entièrement à l'évêque.

Mais Eudes et Hugues, fils de Grimold ou Brimod (2), prétendaient hériter du droit concédé à leur père, et l'évêque les ayant cités à comparaître devant lui, ils récusèrent sa juridiction et conservèrent sacrilègement la chose ecclésiastique. Burcard les excommunia, puis, à la prière de Thibaut, comte de Blois, seigneur lige des deux coupables, il consentit à leur laisser, leur vie durant, la jouissance du droit en litige, mais à la condition expresse, qu'après leur mort il reviendrait, sans réclamation possible, à l'évêque qui en conséquence leva son excommunication.

Les monnaies de Burcard sont nombreuses; voici les principales variétés que j'ai reconnues :

(1) Dom. Edm. Martenne, *Amplissima collectio*, t. V, col. 696.

(2) Il y a certainement une faute du copiste dans la charte; le nom de Brimod et celui de Grimold désignent un même individu; le mot *ejusdem* ne laisse aucun doute à cet égard.

On remarquera d'abord que cet évêque réunissant les deux types de ses prédécesseurs en un seul, a placé sur sa monnaie une main épiscopale tenant une crosse, ensuite que le type de *praesul* a fait place à celui d'*episcopus*.

14. BVRCARDVS EPSV· Main tenant une crosse, tournée à gauche, le bâton de la crosse coupant la légende.

℟. + CIVITAS MELDIS. Croix cantonnée de deux besants. Denier de billon. 21 grammes. Cabinet du Roi.

15. Même légende, même type. La crosse se termine au grenetis. Billon. 22 grammes. Cabinet du Roi.

16. Mêmes légendes, mêmes types. Obole de billon. 8 gr. $\frac{1}{2}$. Cabinet du Roi.

Cette pièce est bien conservée, cependant elle peut avoir perdu quelques grains de son poids primitif.

17. BVRCARDVS EPS· Main tenant une crosse courte.

℟. + CIVITAS MELDIS· Croix cantonnée de deux besants. Billon. 22 grammes.

Ce denier appartient à mon frère.

18. Légende effacée. Main tenant une crosse tournée à droite.

℟. ..... Croix cantonnée de deux besants. Billon. 11 gr. $\frac{1}{2}$.

J'ai rangé ce denier entièrement inédit, et qui appartient à mon frère, parmi ceux de Burcard, à cause de la similitude du type, qui semble être une contre-épreuve de celui des deniers qui précèdent. Cependant il se pourrait qu'il appartînt à l'un des Manassès, mais les traces de légende qu'il porte ne pouvant nous être d'aucun secours, nous sommes forcés de suspendre tout jugement jusqu'à la découverte d'un exemplaire mieux conservé.

A Burcard succéda Manassès II, neveu de Manassès Ier. Rien de bien marquant ne distingue son gouvernement, si ce n'est un voyage que le pape Eugène III fit à Meaux. Ce prélat mourut le 26 avril 1157, après avoir occupé le siége pendant vingt-trois années.

Les remarques que j'ai faites plus haut sur l'absence des monnaies de Manassès Ier sont applicables à Manassès II.

Reinaud.

Après la mort de Manassès, le trône épiscopal resta vacant pendant près d'une année. Enfin il fut donné en 1158 à Reinaud, abbé de Jouy près Sens.

C'était depuis Hildeger (853-69) le premier moine qui eût gouverné l'église de Meaux. On ne sait rien de la vie de cet évêque, si ce n'est qu'il conserva toujours ses habitudes monastiques et qu'il s'entoura de dignitaires tirés du cloître. Il mourut le 1er mai 1161. (V. la p. 83, fig. 19 à 25.)

19. + REINALDVS EPSV. Deux crosses adossées (1); dans le champ, trois étoiles posées *une et deux*.

℟. + CIVITAS MELDIS. Croix cantonnée de deux étoiles.

Billon très bas. 23 gr. Cabinet de M. Dassy. L'exemplaire du Cabinet du Roi, de meilleur aloi, mais très rogné, ne pèse que 14 grains ½. Cette pièce est de la plus grande rareté.

Hugues, doyen de la cathédrale, succéda à Reinaud, mais il mourut au bout de quelques mois, le 6 ou le 7 septembre 1161. Cette circonstance explique suffisamment le manque de monnaies frappées à son nom.

Étienne.

Cet évêque fut sacré vers la fin de 1161; il était frère de Gautier de la Chapelle, chambellan des rois Louis VII et Philippe-Auguste. On va voir la contestation qu'il eut au sujet de sa monnaie avec Henry Ier, comte de Champagne. Étienne passa en 1171 à l'archevêché de Bourges; il se retira en 1174 à l'abbaye de Saint-Victor de Paris, où il mourut le 14 janvier 1177.

Le comte de Champagne, ayant eu avec l'évêque de Meaux une querelle dont nous ignorons les causes, avait fait contrefaire la monnaie meldoise. L'évêque, justement blessé de ce

(1) Il semble que l'addition d'une seconde crosse au type déjà connu, ait eu pour but de rappeler que Reinaud, avant d'être évêque, possédait déjà la crosse abbatiale.

singulier procédé, fit des représentations au comte qui se repentit et donna en 1165 une charte qui a été bien des fois citée (1), et qui en effet est un monument des plus curieux des mœurs du moyen âge. Henry, comte palatin de Troyes, déclare qu'il a fait faire, dans ses domaines, de la monnaie semblable à celle de Meaux; mais que reconnaissant son tort, il jure sur les saints Évangiles que désormais il ne fera faire ni ne permettra de faire de la monnaie meldoise, soit bonne, soit fausse, *nec bonam, nec falsam.* De plus il ordonne à tous les gens de ses comtés de Provins et de Troyes de recevoir les monnaies de Meaux, sans aucun change, et sans établir de distinction entre elles et ses propres monnaies.

D'après son ordre, trois de ses barons, Anselle, bouteiller, Hugues de Plancy et le connétable Eudes jurèrent qu'ils n'agiraient contrairement à ce qui venait d'être convenu, ni de leur consentement, ni par leur conseil. *Immo*, ajoute la charte, *si me aliter velle facere presentirent, dehortationibus et quibuscumque possent precibus ne fecerem impedirent.*

On pourra s'étonner de voir un comte palatin de Champagne et de Brie, après avoir engagé solennellement sa parole en jurant sur de saints reliquaires, après avoir consigné ce serment dans une charte, obliger son bouteiller et son connétable à se rendre garants de sa bonne foi, à jurer de tout mettre en usage, exhortations et prières, pour l'empêcher de faire encore une fois de la fausse monnaie. Mais au XIIe siècle, un fait semblable n'avait rien de choquant et cette transaction n'est pas l'unique de son espèce.

Voici une charte par laquelle Étienne, comte de Sancerre, frère de Henry de Champagne, reconnaît et confirme la précédente; j'en donne le texte en entier, parce qu'elle a été omise, sans doute à dessein, par M. Hiver, dans ses *Considérations* (2).

(1) Dom Martenne, *Ampl. collect.*, supp., t. I, col. 873. — Brassel, *Usage des fiefs.* — Du Cange, *verbo Moneta.* — Duby, *Traité des monnaies des prélats et barons.* — Hiver, *Revue numismatique*, 1839, p. 33.

(2) *Revue numismatique*, 1839, p. 29 et suiv.

Ego Stephanus, Sacrocæsariensis Dominus, universis et præsentibus et futuris notum facio, quod sicut Dominus et frater meus Comes Henricus in litteris suis jus ecclesiæ suæ meldensis recognovit, hoc scilicet quod meldensem monetam nec mutare, nec alleviare, nec aliquo modo deteriorare debet, sed cum monetis suis pruvinensi et trecensi per comitatum pruvinensem et trecensem et in toto posse suo ut currat et accipiatur, facere debet, sic et Ego recognosco, et litteris meis sigilli mei auctoritate roboratis confirmo. Hujus rei testes sunt, etc.

Datum per manum Odonis, clerici mei (1).

Ainsi la fraude du comte de Troyes tourna en définitive au profit de la ville de Meaux, puisqu'elle eut pour résultat de donner cours à la monnaie épiscopale dans les villes si commerçantes de Provins et de Troyes et dans toute l'étendue de la comté de Champagne (2).

Il est probable que l'évêque Etienne en profita pour émettre une quantité considérable de deniers; aussi en reste-t-il un fort grand nombre à son nom parmi lesquels quelques-uns peut-être proviennent de la fabrication du comte de Champagne. Je crois que l'on doit aussi attribuer à cette circonstance le changement qu'Étienne introduisit dans le type de la monnaie. Il est naturel, en effet, de supposer qu'il ait voulu créer une nouvelle monnaie bien distincte des contrefaçons, sauf à décrier l'ancien type. Ce serait donc dans cette vue qu'il fit mettre sa tête sur ses deniers, ce que n'avait encore fait aucun de ses prédécesseurs; et celles de ces monnaies qui ne représentent qu'une crosse appartiendraient aux quatre premières années de son épiscopat. Des deux deniers de cette espèce que j'ai pu examiner, l'un, qui est rogné, pèse 21 g. $\frac{1}{2}$; l'autre, beaucoup mieux conservé, n'en pèse que 18. Ce dernier me paraît être une des pièces fabriquées en Champagne.

(1) Marteune, *Amp. coll.*, suppl., t. I, col. 873.

(2) Cette admission, sur les terres d'un seigneur, d'une monnaie frappée par un autre, fut plus tard interdite par l'*ordenance que li bon roys Loys, cui diex face mercy, fist sus le fait des monnoies* où il est commandé que *es terres des barrons ne courussent que leur propre monoie en la terre de chascuns baron tant seulement.*

19 20



21 22



23 24



25



20. † STЄPHANVS' EPC. Crosse entre deux fleurs de lis.

℟. MELD. ЄIVITAS (*sic*). Croix cantonnée de deux doubles cercles.

Billon. Cabinet du Roi, 21 gr. ½. Cabinet de M. Dassy.

21. OSTЄPHANVS ЄPC. Tête mitrée à gauche.

℟. + MELD CIVITAS. Croix cantonnée de deux fleurs de lis et de deux croissants.

Billon. 25 gr. Cette pièce appartient à mon frère.

22. OSTEPHANVS EPC.. Tête mitrée.

℟. MELᗡ. CIVITAS. Croix cantonnée de deux fleurs de lis et de croissants.

Billon. 21 gr. Cabinet de M. Dassy.

23. ...ЄPHANVS EPC. Tête mitrée.

℟. MELᗡ. CIVITAS. Croix cantonnée de fleurs de lis et de croissants.

Argent. 22 grains. Cabinet de M. Dassy.

Les monnaies d'Étienne avec sa tête sont, comme je l'ai déjà dit, fort nombreuses ; j'ai choisi les trois variétés les plus tranchées et auxquelles toutes les autres peuvent se rapporter, à très peu de chose près. Je me suis abstenu de reproduire la figure que donne Duby (pl. xi, nº 5) d'un denier avec la tête d'Étienne posée de face, par la raison que je regarde ce dessin comme le résultat d'une méprise.

On a pu remarquer que les monnaies d'Étienne portent des fleurs de lis ; il m'a été impossible de découvrir à quel titre. M. Lelewel croit que l'évêque de Meaux voulut *profiter de l'impulsion* donnée par l'archevêque de Reims, Samson de Mauvoisin (1140-61) qui, le premier de tous les barons, plaça sur sa monnaie l'emblème royal de la fleur de lis (1). Je n'ai rien trouvé qui puisse détruire ou justifier cette assertion, d'ailleurs bien vague en elle-même.

Pierre.

Cet évêque succéda à Étienne de la Chapelle en 1172. Sorti

(1) Lelewel, *Numismatique du moyen âge*, prem. part., p. 205.

de l'université de Paris, il obtint successivement toutes les dignités de l'Église ; docteur, abbé, puis évêque de Meaux, il fut fait enfin évêque de Tusculum et cardinal du titre de saint Chrysogone. Le pape Alexandre III l'envoya trois fois en France en qualité de légat. Pierre, nommé cardinal, conserva quelque temps encore l'évêché de Meaux. L'archevêque de Sens s'en plaignit au pape qui ordonna à l'évêque de se démettre de son siège (1), ce qu'il fit. On élut à sa place, vers la fin de 1173, un autre Pierre, aussi docteur en l'université, sur lequel il ne nous a été conservé aucun renseignement. On ne sait pas même s'il prit jamais possession, et l'évêché était encore vacant en 1175.

C'est au premier de ces deux Pierre qu'il faut attribuer, je crois, la monnaie que voici.

24. PETRVS EPISCOP. Tête mitrée, à gauche ; devant, une crosse.

℟. + MELO CIVITAS. Croix cantonnée de deux fleurs de lis et de deux besants.

Billon. Cabinet du Roi, 17 gr. Cabinet de M. Dassy, 18 gr.

Le denier gravé dans l'ouvrage de Duby diffère de celui-ci en ce que le nombre des besants qui cantonnent la croix du revers est de quatre, deux dans chaque canton. Je ne reproduis pas ce dessin qui ne me paraît pas exact. J'avais, au premier abord, cru voir sur le denier du cabinet du roi quatre besants ; mais, en examinant avec plus d'attention cette pièce qui est je crois précisément celle d'après laquelle a été fait le dessin qu'a publié Duby, j'ai acquis la certitude que l'effet produit par le peu d'épaisseur du flaon, qui laisse apercevoir sur le revers des traces du coin de la tête, m'avait induit en erreur.

Simon.

Il fut élu en 1176. Le comte Henry de Champagne, ayant en 1179 institué la commune de Meaux, l'évêque Simon, mal-

(1) Dans une lettre fort curieuse, *Conc. Labb.*, t. X, p. 1296.

gré l'excommunication lancée au nom du pape par l'évêque de Chartres, toléra cette innovation qui devait avoir un si immense résultat pour la liberté des peuples. Grâce à ce haut esprit de tolérance, les Juifs, chassés de Meaux par l'édit royal de 1182, ne furent pas bien rigoureusement traités dans le diocèse ; ils obtinrent même bientôt un quartier dans la ville et un cimetière. Quelques années plus tard, en 1228, Enguerrand de Coucy les établit dans sa terre de Condé, près Meaux. Simon mourut le 7 mai 1195.

Je donne ici le dessin d'un denier de Simon, tel que je l'ai trouvé dans le précieux livre de Haultin, et qui, abstraction faite du style trop moderne donné à la tête, paraît bien copié. Du Cange, de Boze, Duby ont depuis reproduit cette figure, mais en l'altérant considérablement.

25. + SIMON ЄPISCOPVS. Tête mitrée; devant, une crosse.

+ MELⵎ·CIVITAS· Croix cantonnée de deux fleurs de lis et de quatre besants, deux à deux.

Telle est la dernière monnaie épiscopale meldoise dont l'empreinte soit venue jusqu'à nous. Cependant il paraît certain que les évêques en frappèrent jusqu'au commencement du XIVe siècle.

En 1208, Blanche, comtesse de Champagne et de Brie, conclut avec Geoffroy de Tressy, évêque de Meaux, un traité par lequel ils convinrent de fabriquer en commun, pendant trois années, leur monnaie, dans les villes de Troyes, de Provins et de Meaux. D'après les conditions de ce traité, les deux tiers des bénéfices provenant de cette fabrication devaient revenir à la comtesse, le dernier tiers restant à l'évêque. (Voir la charte citée; Revue 1839, p. 35.)

Il est probable que la durée de cette société fut prolongée au delà des trois années fixées par la convention, car nous voyons qu'en 1214, Guillaume de Nemours, successeur de Geoffroy, écrivit à la comtesse pour lui offrir de maintenir ce qui avait été consenti *jusqu'à l'époque convenue* avec son prédécesseur.

En 1225, Pierre, évêque de Meaux, ayant fait frapper une

nouvelle monnaie, et défendu le cours de l'ancienne, le roi Louis VIII se plaignit de ce que les habitants de quelques terres de sa mouvance où l'ancienne monnaie de Meaux avait cours, n'ayant pas été avertis à temps, ne pouvaient se défaire de cette monnaie décriée, et étaient ainsi gravement lésés dans leurs intérêts. L'évêque promit par une charte (1), qu'à l'avenir lui ou ses successeurs avertiraient le roi quatre mois à l'avance des changements qu'ils voudraient introduire dans la monnaie.

Quatre-vingts ans plus tard, l'évêque de Meaux battait encore monnaie, et le roi Philippe le Bel reçut l'évêque Nicolas à hommage, pour ce droit, ainsi que l'atteste une charte que voici :

Philippus, d. g. Franc. rex, universis presentes litteras inspecturis salutem. Notum facimus quod super monetagio et cursu monetæ, quos dilectus noster Nicolaus Meldensis episcopus, per se et ejus predecessores nomine ecclesiæ suæ Meldensis, se habere dicebat, plenius informati; eumdem de dicta moneta et cursu ipsius recepimus in nostrum homagium : presentes sibi in hujus rei testimonium concedentes, dantesque omnibus nostris subditis et justitiariis eisdem presentibus in mandatis, quatenus prefatum episcopum ad modum predecessorum suorum moneta sua et ejus cursu gaudere pacifici, prout ad eorum quemlibet pertinuerit permittentes, ipsum a modo in prædictis aliquatenus non impediant aut perturbent. Actum ad Pontisaram prima die septemb., A. D. M CCCV II (2).

Sept mois après, le roi retira à l'évêque le droit de battre monnaie. C'est encore à une charte que nous devons la connaissance de ce fait. Voici cette pièce :

Philippus, d. g. Franc. rex, dilecto ac fideli nostro Nicolao episcopo Meldensi, salutem et dilectionem. Cum nos nuper, diligenti deliberatione, præhabita et reipublicæ utilitati pensata, cusionem seu operationem monetarum Prælatorum et Baronum quorumlibet regni nostri ad manum nostra ex causâ

(1) Brussel, *Usage des fiefs*, t. I, p. 200.
(2) Martenne, *Ampl. coll.*, t. I, col. 1415.

posuerimus, donec super hoc aliud duxerimus ordinandum; mandamus vobis, sub fidelitatis vinculo quo nobis astricti tenemini firmiter injungentes, quatenus ab hujusmodi monetarum cusione, visis præsentibus, penitus desistatis. Actum Meleduni die xxij *martii, ann. Dni* M° CCC° VII° (1).

L'année alors commençait à Pâques, et en 1307 cette fête tombait le 26 mars. Cette pièce a donc été écrite quatre jours avant la fin de l'année.

En 1315, l'ordonnance de Louis X, rendue à Lagny-sur-Marne, fixe le poids et la loi de la monnaie meldoise ainsi qu'il suit :

« Deniers à trois deniers dix grains de loi, argent le roy, de vingt-deux grains de poids, au feur de cent trente-cinq pièces au marc.

« Maille de ladite monnaie III d. vingt-et-un grains de loy, argent le roy, de vingt-deux grains de poids au poids au feur de II C VIII pièces de taille au marc. »

La livre de ces monnaies valait 3 sols 4 deniers de moins que celle de la monnaie royale, en sorte que treize deniers ne valaient que douze deniers tournois, argent le roi.

Le recueil de Duchesne (2) contient la copie d'une pièce extraite du registre des ouvriers monnayers du serment de France, c'est à savoir les lettres-patentes d'Henry, roi de France et d'Angleterre, du 22 janvier 1425, le quart an de son règne, données à Paris. Nous y trouvons après la liste des ouvriers de Paris, celle des *ouvriers demeurant en la sénéchaussée de Maulx*, au nombre de quarante environ. Presque tous sont des *laboureurs* domiciliés dans les villages qui entourent Meaux, comme Vareddes, Yverny, Monthyon, Neufmontier; deux de ces ouvriers sont des habitants de Meaux, Thomas Droynel, tanneur, et Lorin Roquette, huissier. Je ne sais comment ces professions pouvaient être compatibles avec l'emploi d'ouvrier monnayer, à moins que cette dernière qualité ne fût purement honorifique. Au reste, cette question ne

(1) Brussel, *Usage des fiefs*, t. I, p. 208.
(2) Duchesne, t. XVIII, p. 185. mss. de la Bib. Royale.

saurait être traitée ici; il ne paraît pas qu'il ait jamais été frappé de monnaie royale à Meaux, sous les rois de la troisième race.

Je ne connais point de monnaie obsidionale frappée à Meaux, pendant les siéges célèbres qu'a soutenus cette ville.

Sous Charles VI, en 1420, lorsque l'abbé de Saint-Faron, Philippe de Gamaches, se défendit sept mois contre les Anglais, les monnaies obsidionales n'étaient certainement pas encore en usage.

Au mois de mai 1589, le sieur de Villarceaux soutint à la tête des ligueurs, le siége mis devant la ville par les troupes royales; mais celles-ci furent bientôt repoussées; d'ailleurs la ville se défendait elle-même, par le secours de ses bourgeois, et sans avoir recours à des troupes étrangères, dont les exigences paraissent avoir donné naissance aux monnaies obsidionales.

Il me reste à décrire quelques méreaux qui ont été frappés pour l'usage de l'église et du chapitre de Meaux. Mon intention n'est pas de discuter ici l'usage des méreaux. Leur valeur et les limites chronologiques que l'on doit leur assigner seront l'objet d'un travail particulier que j'espère publier, s'il plaît à Dieu. En attendant, je renvoie à l'excellente dissertation que M. Hermand a donnée sur ces monuments numismatiques, dans les *Mémoires de la société des Antiquaires de la Morinie* (1), et que bien des lecteurs de la Revue connaissent sans aucun doute. (V. la page 90.)

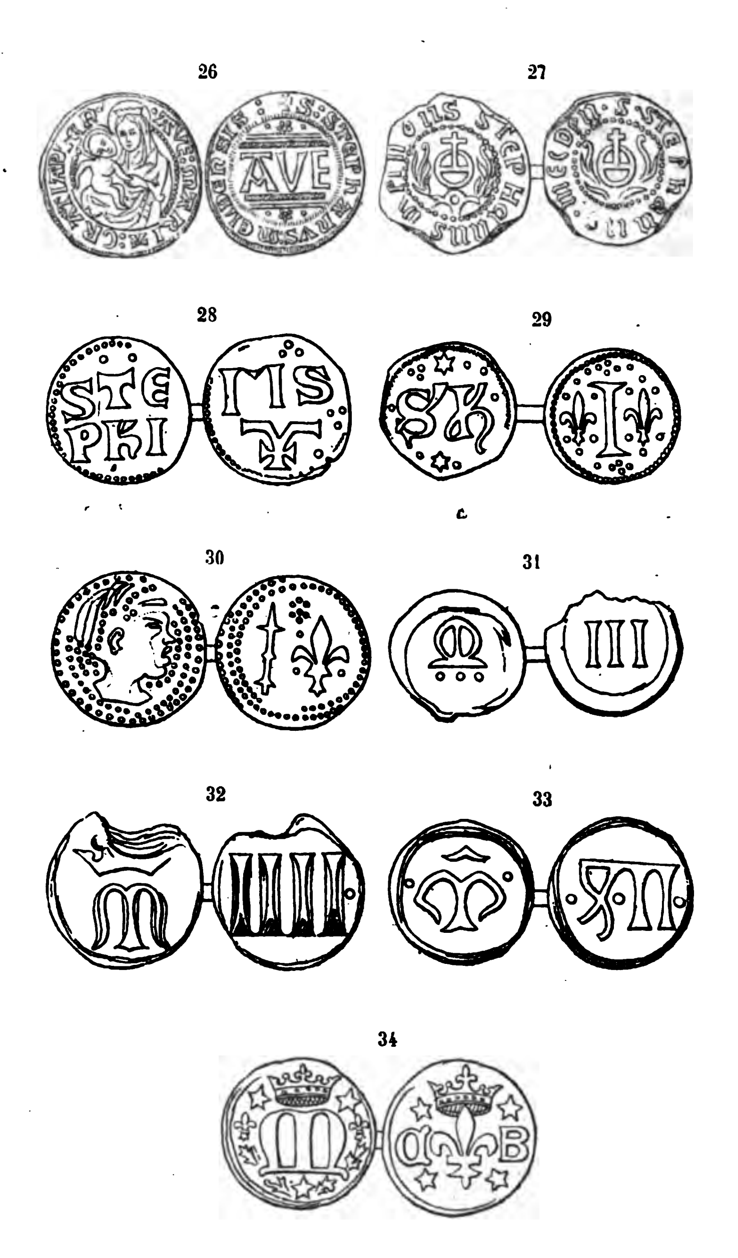
26. AVE MARIA GRATIA. Buste de la Vierge voilée, couronnée et nimbée, et tenant l'enfant dans ses bras.

℟. S·STEPHANVS. MELDENSIS. AVE dans le champ, entre deux barres. Cuivre. Cabinet de M. Dassy et collection de mon frère.

L'église de Meaux est sous le vocable de Saint-Étienne; mais elle a toujours eu pour la Vierge une vénération particulière.

Dans des lettres du pape Paschal II, en 1103, et d'Étienne,

(1) T. II, p. 253. V. aussi la *Revue Numismatique*, 1836, p. 132.


26
27
AVE
28
29
STE
PHI
30
31
III
32
33
34

évêque de Meaux, en 1180, les chanoines de cette ville sont appelés : *Canonici B. Mariæ beatique protomartyris Stephani;* Henry, comte de Champagne, les nomme, en 1152 : *Canonici sanctæ Mariæ sanctique Stephani Meldensis ecclesiæ* (1).

On trouve dans les mémoires manuscrits de Janvier, que j'ai déjà eu occasion de citer (2), le passage suivant : « Décembre. Le jour de la conception de la Vierge, se doit distribuer avec les méreaux de l'*ave regina*, à chacun chapelain, un sol. Le 8, il y a distribution aux petits et grands chapelains seulement, et le jour de la conception; et pour ce un sol et six deniers, cela se rapporte à l'article cy-dessus, car le peu d'assiduité que font les chanoynes à l'église contre leur serment et foy, leur ont fait oster les méreaux (3). »

Janvier donne les dessins très grossiers de deux méreaux, dont le type est semblable à celui que je viens de décrire, l'un avec la date de 1487, l'autre celle de 1552 (4).

27. S·STEPHANVS MELDEN. Globe surmonté d'une croix.

℟. Même légende. Même type. Plomb. Cabinet de M. Dassy.

Ce méreau a été trouvé dans un terrain dépendant de l'abbaye de Chaage, près Meaux.

28. STE Ph'I (Stephani), en deux lignes dans le champ.

℟. MS (*Meldensis*). Croix surmontée d'un appendice en forme d'Y. Cuivre. Cabinet de M. Dassy.

29. STh entre deux étoiles.

℟. I entre deux fleurs de lis. Cuivre. Cabinet de M. Dassy. Trouvé à Meaux.

30. Tête de saint Étienne, grossièrement figurée.

℟. Un flambeau et une fleur de lis. Cuivre. Cabinet du roi.

Les armoiries du chapitre de Meaux étaient, au premier et quatrième quartier, d'azur à une fleur de lis d'or, et au deuxième et troisième, de gueules à un chandelier d'or. Il subsiste un écusson conforme à cette description, sur un vitrail

(1) Adr. Valesius, *Not. Gall.*, p. 331.
(2) Voyez la note, p. 74.
(3) T. II, p. 141.
(4) T. II, p. 487.

de la seconde chapelle, au nord de la nef de la cathédrale de Meaux (1).

31. 𝔐 majuscule: au-dessous trois points.

℟. III. Plomb. Cabinet de M. Dassy.

32. 𝔐 majuscule couronné.

℟. IIIIo. Plomb. Même cabinet.

Trouvé à Meaux.

33. 𝔐 couronné entre deux points.

℟. XII entre deux points. Plomb. Cabinet du Roi.

34. 𝔐 couronné entre deux fleurs de lis.

℟. C · B. Fleur de lis couronnée. Cuivre. Cabinet de M. Dassy.

Les deux lettres C · B. sont sans doute les initiales de *Capitulum Brigense*, chapitre de Brie. La ville de Meaux porte un grand M dans ses armes.

Pierre Janvier nous a laissé les dessins de trois méreaux, portant la figure de saint Étienne debout avec la légende: *S. Stephanus meldensis*, et au revers les indices de la valeur comparative, II. III. IV.

Au moment où j'écris, M. Dassy vient de m'en communiquer un semblable, portant au revers l'indice V. Les dessins de Janvier sont accompagnés de cette note : « Méreaux que l'on distribuait aux heures à Saint-Étienne de Meaux.

Outre les monnaies et les méreaux dont on trouvera ici la description, il existe plusieurs jetons et médailles frappés à Meaux, ou destinés à rappeler quelques faits importants, relatifs à cette ville ou quelques personnages célèbres dont elle s'honore ; mais j'avoue que toute mon ardeur de numismatiste s'évanouit à l'aspect de monuments si modernes, et je craindrais de ne pas les commenter avec le soin qu'ils méritent. L'obscurité qui enveloppe l'origine de certaines médailles, la difficulté que l'on éprouve à expliquer leurs types, excitent l'esprit d'investigation et font naître le courage nécessaire aux recherches historiques; mais quel intérêt trouverions-nous à décrire les tristes médailles de l'âge contemporain, dans l'exé-

(1) *Notice historique et descriptive sur la cathédrale de Meaux*, par M. l'évêque de Meaux, in-8°, 1839.

cution desquelles il semble que l'art soit entré pour si peu de chose? — La vétusté leur apportera sans doute quelque valeur. D'ailleurs ne devons-nous pas laisser quelque chose à faire aux antiquaires à venir?



NOTICE

SUR QUELQUES MONNAIES INÉDITES

DE REIMS

(Extrait du tome VI de la *Revue numismatique*, 1841, pp. 332-343.)

Entre toutes les villes de la France proprement dite, Reims se fait remarquer par la variété de ses monnaies qui fournissent à toutes les époques de la numismatique quelques monuments intéressants.

C'est que, capitale d'un peuple important de la Gaule, cité puissante sous les Romains, choisie dès l'origine de la monarchie franque pour le lieu du sacre des rois, signalée par un miracle politique, possédée par le plus puissant baron de son temps, puis gouvernée par des archevêques du sang royal, cette ville a continuellement joué un rôle dans notre histoire; mais il n'en est pas moins assez remarquable que chacune des autorités entre les mains desquelles Reims a successivement passé, ait constaté sa possession en y frappant monnaie, et je crois que l'on me pardonnera de donner un aperçu rapide de toute cette numismatique. Les monnaies nouvelles que j'ai à faire connaître prendront leur place naturelle dans cette collection.

On a depuis longtemps attribué à Reims la médaille qui porte les mots REMOC et ATICIOC (1); cette pièce est d'un bon style, et ressemble, pour la fabrique, aux statères d'or des Arvernes. Le lion du revers paraît une réminiscence du

(1) Mionnet, I, p. 82, n° 216, et suppl., I, p. 148, n° 153.

type de Marseille. Maintenant faut-il voir un nom de ville dans le mot *Remos*, ou bien n'est-ce là qu'un nom d'homme, comme *Atisios* qu'il serait difficile d'attribuer à quelque localité? Cette question demeure fort incertaine à mes yeux, et je la livre aux méditations de mon excellent ami M. de la Saussaye. Quant au petit bronze qui présente trois têtes accolées et un bige au revers, avec le mot REMO ou RIMO sur chacune de ses faces (1), je ne pense pas qu'il puisse faire le sujet d'un doute. Les trois profils ont beaucoup d'analogie avec la tête des quinaires sur lesquels on lit CALEDV· et SENODON. Cette similitude de dessin peut encore appuyer l'attribution de ces quinaires à deux localités de la Champagne, Chaumont et Sens (2). Ce que le petit bronze de Reims présente de plus frappant c'est que son type le range parmi les très rares médailles gauloises qui ne sont pas des imitations des monnaies grecques ou romaines; aussi me paraît-il comparativement très récent.

Les monnaies mérovingiennes de Reims ne sont pas nombreuses. Cinq variétés de tiers de sol d'or seulement nous sont parvenues. Le lecteur les trouvera décrites dans l'excellent catalogue de M. Cartier, au nom des monétaires Betto, Filumarius, Filabarius, Garibertus (3).

La série carlovingienne est bien autrement riche; cependant je ne la ferai pas commencer au règne de Charlemagne, avec l'auteur du *Catalogue des monnaies nationales de France*. M. Conbrouse décrit, sous le n° 538 de son ouvrage, la pièce suivante qu'il attribue à Reims :

REMEI-R◊DO, en deux lignes.—CARO-LVS, en deux lignes (20 grains).

Quoique la division en deux lignes n'indique pas toujours deux mots, et qu'au contraire il serait peut-être difficile d'en trouver d'autre exemple dans ce sens qu'AQVIS VASON (4),

(1) Mionnet, I, p. 82, n° 218.
(2) *Revue numism.*, 1840, p. 178.
(3) *Ibid.*, 1840, p. 228 et suiv., n°s 160, 384, 385, 423.
(4) *Ibid.*, 1837, p. 352, et 1839, p. 144.

cependant ici il est impossible de faire un seul nom de *Remeirodo*. On aurait donc *Remei* qui serait le nom de Reims et la seconde partie *Rodo*, dont la présence paraîtrait singulièrement embarrassante.

Si nous jetons les yeux sur la carte des Gaules, nous trouvons entre Embrun et Briançon, dans la Narbonnaise, *Rame* ou *Roame*, *oppidum* cité dans l'itinéraire d'Antonin, et dont le nom moderne est *Rosans*.

Pour peu que l'on ait quelque habitude de l'étymologie, on comprendra bien vite que *Rosans* ne saurait venir de *Rame* ou *Roame;* tandis que si nous supposons que *Rame* était une de ces colonies fondées par les Rhodiens, dans la Provence, suivant Pline, et que nous lisions la légende du denier de Charlemagne, RAMEI ROD*iOrum*, ce nom de Rosans, dont le S final indique un nom de peuple (1), se trouve très bien expliqué, puisque son origine est la même que celle de Rosas, de Catalogne qui, comme on sait, est le *Rhoda Tarraconensis*.

J'ai cru nécessaire de consigner ici cette interprétation nouvelle de la légende *Remeirodo*, parce qu'à mes yeux les monographies numismatiques cesseraient d'être utiles, si l'on n'en écartait pas avec le plus grand soin les éléments étrangers. Faire entrer des monuments douteux dans un travail de cette espèce, c'est véritablement appauvrir son sujet.

Je reprends la série des monnaies carlovingiennes de Reims; elles ont toutes été publiées, et je ne fais qu'en rappeler les légendes.

Louis le Débonnaire. +HLV-DOVVICVS IMP. Croix. ℞. { REMIS CIVIS
et REMIS CIVITAS } dans le champ.

Charles le Chauve. Monogramme. GRATIA D.I REX et RE.- ℞. { REMIS CIVITAS
REMIS CIAITAS
RHEMIS CIVITAS } Croix.

Obole au même type :

Louis III? — Ludo-wic, en deux lignes. — ℞. + REMIS CIVIS. Croix.

(1) Cf. Éloy Johanneau, *Lettre à M. Armand Cassan*, p. 6.

Eudes. — ✠DO REX, en monogramme, GRATIA DEI REX. — ℟. + REMIS CIVITAS. Croix.

J'écarte encore un denier qui porte d'un côté RADHDVLFO, autour d'un monogramme incertain, qui n'est peut-être que le mot REX altéré, et au revers : PINCIYD, autour d'une croix. Je ne comprends pas ce qui a pu faire ranger cette monnaie parmi celles de Reims.

Charles le Simple.	CARLVS REX FR. Croix. ℟. REMIS CIVITAS. CAPLVS DEX. Croix. ℟. + RHEOOMIS.	Temple.

Lothaire. — + LHOTARII. Dans le champ, REX. — ℟. + REMI CIVI. Croix.

Louis IV. — LVD⊙IS. Autour, +GRATIA DEI RIX, — ℟. +REMIS CIVITAS. Croix cantonnée d'une croisette et d'un point.

Une charmante *obole* inédite, de la collection de M. Simonet, lit, d'un côté, CR◇LS, en monogramme, + GRACIA D-I R·.· De l'autre + REMI CI...... A, autour d'une croix cantonnée de deux points et de deux croissants. (Voy. p. 102, nº 1.)

Il est assez difficile de fixer auxquels des rois, Charles le Chauve ou Charles le Simple, elle doit être attribuée; mais dans tous les cas, on ne manquera pas de remarquer la présence de deux croissants dans les cantons de la croix, ornements qui reparaissent sur les deniers de l'archevêque Henri Ier et de ses successeurs (1), et qui n'avaient point encore été observés sur des monnaies carlovingiennes.

En 987, Hugues, ayant été proclamé roi par les seigneurs, vint se faire couronner à Reims. Il n'avait jusqu'alors battu monnaie que comme duc de France. A Paris et à Senlis, où l'on frappait depuis plusieurs règnes des deniers à légende biligne, le duc de France adopta ce type : à Reims, au contraire, où la légende circulaire avait été conservée par les derniers carlovingiens, Hugues se conforma à cet usage, ainsi que le prouve le denier du cabinet de M. Dassy, que j'ai déjà publié (2).

(1) Duby, pl. VIII, nos 5 et suiv.

(2) *Monnaies françaises inédites du cabinet de M. Dassy*, p. 8, nº 3.

IIYCO dans le champ; autour, + CRATIV EI RΓX.

℟. REMIS CIVITAS. Croix.

Le titre de *Dux* a entièrement disparu, et comme les monnaies de Hugues, frappées à Paris, avec le mot REX, que cite Le Blanc, n'ont jamais été retrouvées, le denier de M. Dassy est donc la seule pièce *existante* purement royale, que nous connaissions du premier capétien.

La ville de Reims ayant été enlevée au domaine royal par les comtes de Champagne, nous voyons Eudes II y faire fabriquer des deniers entre 1019 et 1037.

+ ODO COMES. Tête couronnée, de face.

℟. + REMIS CIVITA. Croix, autre variété barbare du précédent (1).

Ces deux pièces, publiées par M. de Saulcy, ont été accompagnées d'une biographie si pleine d'intérêt de l'ambitieux comte de Blois et de Champagne, que je suis dispensé de revenir sur ce sujet. Je me bornerai à remarquer que la tête d'un baron sur la monnaie, est une chose unique au XIe siècle, et que, près de deux siècles encore après, les comtes de Provence étaient les seuls qui se fissent représenter sur les espèces qu'ils faisaient fabriquer.

Avant même la mort d'Eudes de Blois, Ebles, archevêque de Reims (1021-33), avait réuni à la monnaie de cette ville, celle de Mouzon, qu'il avait enlevée au monastère de Saint-Vannes (2). Ce fait est attesté par une charte rapportée dans le *Gallia Christiana*.

Seize ans après Ebles, Guy occupa le siège de Reims.

Deux variétés de sa monnaie nous sont connues. La première, qui doit être la plus ancienne, à en juger par la simplicité du titre de *præsul* qu'y prend l'archevêque, a été publiée dans la *Numismatique du moyen âge* (3). J'ai moi-même décrit la seconde (4), qui appartient à M. Dassy. Voici leurs légendes.

(1) *Revue numism.*, 1838, p. 199.
(2) *Gall. christ.*, t. I.
(3) T. I, p. 199 et pl. VIII, n° 11.
(4) *Monn. franç. inéd. du cabinet de M. Dassy*, p. 38, n° 63.

WIdO, en deux lignes, dans le champ; autour + REMOR' PRESVL.

℟. + VITA XPISTIANA. Croix cantonnée d'un A et d'un Ω.

WIdO; autour REMOR' ARCHIP'SVL.

℟. + VITA XPISTIANA. Croix.

Le savant M. Lelewel considérait le denier de Guy comme la plus ancienne pièce épiscopale marquée d'un nom déterminé. Mais à l'époque où il faisait cette observation, M. Desains n'avait pas encose publié sa belle série de monnaies des évêques de Laon, dont quelques-unes, comme on le sait, sont contemporaines de Hugues-Capet et de Robert (1).

Le successeur de Guy, Gervais (1055-70), chancelier de France et homme fort distingué pour son temps, introduisit sur la monnaie de Reims, un monogramme du genre de ceux de Foulques d'Anjou, et de Herbert du Maine, type qui était, si l'on peut s'exprimer ainsi, devenu contagieux.

Le denier et l'obole que j'ai publiés, portent les légendes suivantes.

GERVASI, en monogramme; autour + ARCHIPRAEZVLIS.

℟. REMENSIS NMMVSS · (*sic*) · Croix cantonnée d'un trèfle et d'un besant (2).

Un denier à peu près semblable, que M. Desains a eu l'obligeance de me communiquer, présente un monogramme dont les lettres sont disposées d'une façon qui diffère légèrement; les légendes circulaires ne sont pas non plus identiques :

+ ARCHIPRAESVLIS.

℟. + REMENSIS NVMMVS. Croix. (Voyez p. 102, n° 2.)

Une pièce entièrement inédite, que renferme le beau cabinet de M. Bourgeois, à Suippes, porte le nom de Manassès au revers du monogramme de Gervais, devenu ainsi une espèce de type. Je crois pouvoir l'attribuer à Manassès Ier (1067-69.)

+ M··ASSES ARCHIEPC. Croix cantonnée d'une quatrefeuille et d'un annelet.

℟. SCE MARIE REMENSIS. Monogramme. (P. 102, n° 3).

(1) *Recherches sur les monn. de Laon*, 1838, pl. I, nos 1 à 9.

(2) *Monn. franç. inéd. du cabinet de M. Dassy*, p. 35, nos 69, 70.

Le titre d'*Archipræsul* a disparu de la monnaie de Reims; cependant il n'était pas entièrement tombé en désuétude, car on le voit figurer dans une lettre de Brunon, archevêque de Trèves, adressée à Raoul, archevêque de Reims (1116-24) (1).

J'avais rangé à l'épiscopat de Gervais, un denier d'argent dont voici la description : REMIS METROPOLIS. Monogramme formé des lettres CRAI. ℟. SANCTA MARIA. Croix cantonnée de deux trèfles presque semblables à de grossières fleurs de lis (2). J'avais fait observer cependant que cette pièce me semblait moins ancienne que les précédentes. Aujourd'hui que le denier de Manassès est venu me prouver que le grand G carré du monogramme de Gervais jouait sur la monnaie de Reims le même rôle que le C du nom de Foulques d'Anjou sur les deniers de tant de barons, je crois que l'on peut considérer cette lettre comme superflue, et voir dans les trois autres RAI, la première partie du nom de Rainaud Ier (1080-96), ce qui s'accorde bien mieux avec la fabrique de la pièce.

Un autre denier, que M. Rousseau m'a autorisé à étudier, est venu modifier aussi l'attribution que j'avais faite d'une monnaie du cabinet de M. Dassy, à Rainaud II (1124-37) (3). C'est à Raoul, son prédécesseur immédiat (1106-24), qu'il faut la reporter. La croix du revers, qui paraissait en creux du côté du monogramme, défaut qui n'est pas rare au moyen âge, m'avait, je dois le dire, fait déchiffrer les lettres RND., tandis que le second denier, dont les légendes circulaires sont cependant fort maltraitées par le temps, m'a permis de retrouver la véritable leçon.

RODLF en monogramme; autour, + ARCNIEPI.

℟. +NVM' REMSIS. Croix cantonnée de deux fleurs de lis et de deux besants. (P. 102, n° 4.)

Je considère l'espèce de cadre qui lie entre elles toutes les lettres du monogramme de Rodulfus, comme la dernière trace du G carré de Gervais.

(1) Dom Martenne, *Ampl. collect.*, t. II, p. 624.
(2) *Monn. franç. inéd. du cabinet de M. Dassy*, p. 35, n° 71.
(3) *Ibid.*, p. 36, n° 72.

Samson de Mauvoisin (1140-1161) rétablit, sur la monnaie, le nom épiscopal complet et divisé en deux lignes comme à l'époque de Guy. Duby a publié cette monnaie qu'il répète deux fois, ayant pris la copie inexacte de M. de Boze pour une variété réelle des deniers qu'il avait sous les yeux.

SAN-SON en deux lignes; autour, × ARChIEPISCOP.

℞. × REMIS CIVITAS. Croix cantonnée de deux fleurs de lis.

Henri Ier, frère de Louis le Jeune (1162-75), en succédant à Samson, adopta le type de sa monnaie. M. de Boze, en attribuant à ce prélat le denier que l'on trouvera dans Duby (pl. VIII, n° 3), était tout à fait dans l'erreur. Il avait cru voir AINRICVS, là où il n'y a pas autre chose que ALBRICVS; en sorte que Duby, qui reproduit toujours de confiance les dessins de M. de Boze, se trouve avoir donné, dans sa planche VIII, quatre figures différentes d'une seule et même pièce, qui existe au cabinet de la Bibliothèque Royale, où il est facile de contrôler la vérité de ce que j'avance ici.

Mais si j'enlève à Henri Ier les monnaies qui lui avaient été attribuées pendant si longtemps, j'y substituerai un denier incontestable dont notre collaborateur, M. Duchalais, a bien voulu enrichir mon travail.

HEN-RIC' en deux lignes; autour, XARChIEPISCOP.

℞. XREMIS CIVITAS. Croix cantonnée de deux fleurs de lis et de deux croissants. (Voy. p. 102, n° 5.)

Viennent ensuite les monnaies de Guillaume Ier, *aux blanches mains*, quatrième fils de Thibault IV, comte de Champagne (1176-1202.)

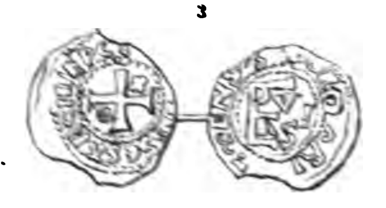
GVLE-RMVS, en deux lignes; autour +ARChIEPISCOPVS.

℞. + REMIS CIVITAS. Croix cantonnée de deux fleurs de lis et de deux croissants.

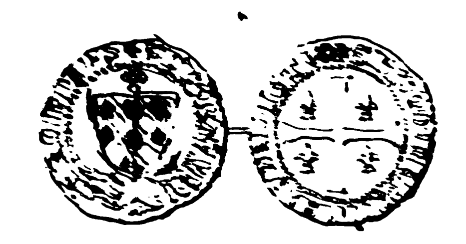
Une variété de ce denier et une obole, sans doute un peu plus récents que la pièce qui précède, nous montre le mot ARCHIEPISCOPVS, avec un H romain.

Je n'ai pu trouver de monnaies de l'archevêque Guy II (1202-1206); mais celles d'Aubry, son successeur (1207-18), sont assez nombreuses.


1
2


3


4
5


6

ALBR-ICVS, en deux lignes; autour, + ARCHIEPISCOPVS.

℟. + MREIS CIVITAS. Croix cantonnée de deux fleurs de lis et deux croissants

L'obole, au même type, existe dans le cabinet de M. Dassy.

En transcrivant la légende nominale de cette pièce, Duby introduit un *e* dans le nom du prélat, ce qui est tout à fait inutile; puis il traduit *Albericus* par Albert, nom qui n'est pas l'équivalent du latin, en même temps qu'il n'est pas français, car au XIIIe siècle on aurait à coup sûr écrit *Aubert*. La chronique de Lowe dit : anno 1206 Vido obiit, *Albricus* eligitur (1).

L'attribution du denier qui suit, à Guillaume II *de Joinville* (1219-26), ne repose que sur la différence d'orthographe du nom. Il est vrai que la forme *Gulermus* fut abandonnée à peu près vers la fin du XIIe siècle; mais alors même qu'elle était en usage, son emploi n'était pas exclusif, puisque des chartes nous donnent le nom de Guillaume *aux blanches mains*, orthographié *Guillelmus et Willelmus* (2).

GVLE-LMVS, en deux lignes; autour + ARCHIEPISCOPVS· et XREMIS CIVITAS. Croix cantonnée de deux fleurs de lis et de deux croissants.

Le fils du comte Robert de Dreux, Henri, évêque de Catalogne, fut promu, en 1226, au siège de Reims. Ses monnaies, denier et obole, sont décrites par Duby.

HENR-ICVS en deux lignes; autour + ARCHIEPISCOPVS.

℟. XREMIS CIVITAS. Croix cantonnée de deux fleurs de lis et de deux croissants. L'obole porte ERMIS au lieu de *Remis*.

A Henri II succédèrent quatre prélats, Johelle, Thomas, Jean et Pierre, dont les monnaies nous sont inconnues; mais le denier de Robert (1299-1324), unique, à ce que je crois, et qui existe à la Bibliothèque Royale, fait voir qu'au commencement du XIVe siècle le type des monnaies de Reims s'était conservé dans ses traits principaux.

ROBE-RTVS en deux lignes; autour, ARCHIEPISCOPVS.

(1) *Breve chronicon Labiense.*

(2) Dom Martenne, t. III, p. 1409 et t. V, p. 657.

℟. REMIS CIVITAS. Croix cantonnée de deux fleurs de lis et de deux étoiles, non pas de deux croissants comme le montre la planche de Duby.

. Cet auteur donne encore un denier de Guillaume III (1324-34) avec le nom de l'archevêque écrit WILLE-LMVS; mais nous sommes en droit de nous défier des emprunts que Duby a faits à M. de Boze, et pour ma part je regarderai comme très douteuse l'existence de cette pièce que je n'ai jamais vue dans aucune collection.

Quoique nous soyons arrivés au milieu du XIVe siècle, la liste des monnaies épiscopales de Reims n'est pas encore épuisée; il me reste à faire connaître un monument du plus haut intérêt : c'est un gros d'argent magnifique qui appartient à M. Desains. Les lecteurs de la Revue auraient sans doute préféré devoir à cet amateur si zélé l'explication d'une des plus rares médailles de son cabinet. Il a bien voulu renoncer à ce travail en ma faveur; si cela peut exciter quelques regrets parmi les antiquaires, moi, du moins, je ne puis que lui en témoigner ma reconnaissance.

+ I : DI : GRA : REM ARChIEPS. Ecu losangé devant lequel passe une longue croix tréflée, et soutenu par un lion couché.

℟. + SIT : NOMEN : DNI : BENEDICTV. Croix cantonnée de quatre fleurs de lis. (P. 102, n° 6.)

. Jean III, fils d'Amaury III, seigneur de Craon, et de Marguerite de Flandres, d'abord chanoine de Paris, puis évêque du Mans, devint archevêque de Reims en 1355. Il fut envoyé par le dauphin Charles, avec le maréchal de Boucicaut, pour rétablir la paix entre Jeanne, duchesse de Bretagne, et le comte de Montfort, le 3 avril 1358.

Le 19 mai 1364, il sacra Charles V et sa femme Jeanne de Bourbon. Dans la suite il baptisa leur second fils, Louis d'Orléans. Il mourut à Paris, le 26 mars 1373, dans l'hôtel des archevêques de Reims, et fut inhumé aux Franciscains.

Les armoiries de Jean de Craon étaient : losangé d'or et de gueules, qui est de craon, écartelé d'or au lion de sable, qui est de Flandres. Le gros d'argent nous montre l'écu de Craon

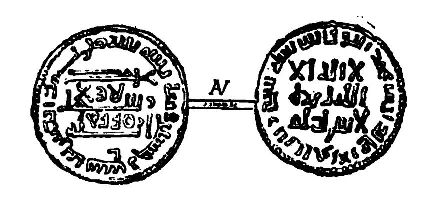
pur, mais soutenu par le lion de Flandres, qui prouve bien que le prélat n'était pas fils de Béatrice de Roucy, comme quelques-uns l'ont avancé.

La médaille de Jean III donne lieu de penser que l'on pourra en retrouver de frappées par les quatre archevêques qui l'ont précédé sur le siège de Reims. En attendant que d'heureuses découvertes nous permettent de compléter cette collection, je livre aux numismatistes ce travail dont le résultat est une liste de prélats double de celle que Duby nous avait laissée.



REMARKABLE GOLD COIN OF OFFA

(Extrait du tome IV du *Numismatic Chronicle*,
avril 1841-janvier 1842, pp. 232-234.)



(Read before the Numismatic Society, Nov. 25th, 1841.)

The Numismatic Society will, I doubt not, think worthy of its attention the following description of a gold coin, one of the rarest and most remarkable that has ever passed through my hands. It was procured by the late Duke de Blacas, during a sojourn at Rome, and, though a little bent, is in very perfect preservation. On one side of this singular piece we find the Arabic inscription, « *In the name of God was coined this dinar in the year one hundred and fifty seven.* » In the centre is, « *Mahommed is the Apostle of God*, » in three lines, between which are the words, OFFA REX.

The reverse bears, « *Mahomet is the Apostle of God*, *who sent him with the doctrine and true faith to prevail over every religion.* » In the centre, « *There is no other God but the one God : he has no equal.* »

However strange this piece may appear, it is yet susceptible of explanation. The faults of orthography to be traced in

the legend, which is reversed in its position with the words OFFA REX, shows that it is a copy of a Mussulman *dinar*, by a workman unacquainted with the Arabic language, and indeed ignorant of the fact of these characters belonging to any language whatever. Examples of a similar description of coin were put in circulation by the French bishops of Agde and Montpellier, in the 13th century. In the present case, we cannot see an *intentional* adoption of a foreign language, as on the coins of Russia, Spain, Sicily, Georgia, and even Germany. On the money of Vassili Dmitrivitch, of Dmitri Ivanovitch, on that of the Norman princes William and Roger, and the Mozarabic dinar of Alfonsus, we find Arabic legends appropriated to the very princes by whose commands they were struck. One silver piece of Henry IV, emperor of Germany, bears on the reverse the name of the Khalif Moktader Billah ben Motadhed ; but this is merely the result of an association between those princes.

This coin, inscribed with the name of Offa, bears the date 157 (A.D. 774), and Offa began to reign in 755 ; it is therefore probable that it was copied from some coin brought into Europe by trade, or by some of the Arabs who, in the year 169 (785), fled from the religious persecutions of the Khalif Hadi.

We learn from the English Chronicle, that on associating his son with him in the kingdom, Offa promised tho the Pope's legate a gift of 396 gold *mancuses* every year ; and as we have no gold coins of this period remaining, it may be conjectured that this *dinar*, found at Rome, and bearing the name of the Mercian monarch, is a specimen of the very gold *mancus*, as well as another kind of imitated gold coin recently discovered in England and Scotland, of which some varieties have been purchased in Paris. I allude to the rude *solidus* of Louis le Debonnaire, with the legend MVNVS DIVINVM, in very barbarous characters. I need not refer to the imitations of the type of Charles le Chauve on the coins of Ethelred, nor to the commercial and political relations which existed between the two countries at this period.

As to the singular fact of an Arabic legend selected to be sent to a Pope, we are authorised by the ignorance of the times to suppose that king Offa mistook for mere ornaments, characters which the Pope, on the other hand, would consider Saxon letters.



NOTE

ON

SOME COINS OF THE CUERDALE FIND

(Extrait du tome V du *Numismatic Chronicle*,
avril 1842-janvier 1843, pp. 117-120.)

(Read before the Numismatic Society, May 26, 1842.)

« Eboracum ubi sedem olim habuisse feruntur Lodbrokii filii. Northumbria autem maximam partem erat a Nordmannis habitata. » — *Saga Hakonar*, c. III, p. 128.

Having read with much pleasure and instruction the first part of Mr. Hawkin's paper on the Cuerdale discovery, I find that that gentleman has been led to conclude that some of these coins inscribed EBRAICE, are of French origin, and that they must be attributed to Evreux in Normandy. I shall submit to that learned antiquary my doubts on his identification. These doubts have arisen in my mind upon a careful examination of the coins, which the liberality of the Duchy of Lancaster towards our *Bibliothèque* has enabled me to study. My mode of reasoning shall be plain, and somewhat mathematical, and will be grounded upon the plates of Ruding and Hawkins.

On examining the very interesting coin of Ethelred (Pl. I, nº 1, of the *Numismatic Chronicle*), it cannot be denied that it is an imitation of the denier of Louis le Debonnaire. The manner in which the letter X, at the end of REX, has been placed, is in imitation of the Carlovingian type XPISTIANA-RELIGIO. The coin communicated by Mr. Assheton, with the name of Ciolwlf, is also an imitation of a foreign coin,

namely a Roman aureus, a fact of which Mr. Hawkins has felt the importance.

By these examples, and many others which I need not recount, it is evident that governments, as well as the artists themselves (in character with the spirit of the times), sometimes borrowed the designs of the coins of other states then in currency. Now, it was a well-known propensity in invading nations, to imitate the coins of the people they invaded. The Gauls on the banks of the Danube copied the coins of Macedon, and other parts of Greece; the Franks, Goths, and other barbarians, copied the coins of the Romans, and the Arabs, the Persian and Byzantine coins. Why, therefore, should the Northmen be exempt from this practice of imitation? Those who established themselves in France have left some specimens of imitation of the Carlovingian type, for the penny with the temple erroneously ascribed to Richard Liònheart, was struck by Richard I (A.-D. 942-996). I trace a corresponding fact in the rude penny (*Numismatic Chronicle*, pl. I, n° 10) which M. Hawkins says he « can scarcely consider a genuine coin of Alfred, struck by his authority. » And adds : « It can scarcely be admitted that coins so barbarous in execution, and so blundered in the inscriptions, could have issued from the established royal mints. » These words are my best argument; and if Mr. Hawkins agrees with me in the reading of the reverse, upon which I see the monogram of one Canute, $V \overset{C}{\underset{N}{+}} T$ disposed according to the Catholic sign of the cross, with the intercalations of the letters REX, it will be admitted that an unknown sea-king, CNVT. REX, has imitated the coins of his contemporary king, Alfred.

Another variety shows the same monogram on the reverse of another monogram, $K \overset{R}{\underset{L}{\diamond}} S$, with the legend around it EBRAICE CIVITA. This last coin is an imitation of the St Peter's pennies given by Ruding. (Pl. XII, n°s 3, 4, 8, 14). If we know nothing of the Canute whose name appears on some of

these coins, we have some intelligence of Northmen Chiefs who may be the SIEFREDVS REX and SIEVERT REX, who also struck coins with the name of York, written like that of the pennies of St Peter in Ruding, EBRAICE. Ethelwerd mentions (A. D. 894) that Sigefert came to Hastings with a powerful fleet from Northumbria (p. 847). *The Annals of Ulster* (p. 68) mention Sigfred, the son of Ingwar, as roaming about the British Isles at this period. Ethelwerd notices the death of Guthfred, king of Northumbria, at this time, and his burial at York (p. 847). Turner is disposed to think that Sigfred had killed his brother Guthfred, and that Sigefert and he are one and the same person. But, without debating this, I am inclined to believe that in Sigfred and Sigefert (written Sifferth in the *Saxon Chronicle*) we find the SIFREDUS and SIEVERT of these coins. As the *Annals of Ulster* notice some dissensions of the Northmen, in which was killed a son of Olaf, *one of the sea-kings* who accompanied Ingwar (p. 65), I would appropriate to this king Olaf the pennies with DNS DS. ◇ REX, *Dominus Deus; Olaf Rex*. The coin with ℧VENTOIVICI was probably struck when the Vikingr came for a whole year to Condé so near Quentovic, beꞃ ꝼoꞃ ꞅe heꞃe upon Scalð ꞇo Conðoð ⁊ þæꞃ ꞅæꞇ an ᵹeaꞃ (*Saxon Chronicle, anno* 883). This coin must be posterior to those with CNVT REX and EBRAICE, for its reverse shews a mixture of these two legends in a very blundered character. These propositions seem to me to be linked together by logical deductions. I claim indulgence for a dissertation presented with so much aridity, a fault in some measure inherent to the subject.



THE GOLD MANCUS

(Extrait du tome V du *Numismatic Chronicle*, avril 1842-janvier 1843, pp. 122-124.)

(Read before the Numismatic Society, March 24, 1842.)

In a letter with which we have been favoured by M. A. de Longpérier, that gentleman communicates some further observations on the remarkable gold coin of Offa, described by him at p. 232, vol. IV (1), the substance of which is as follows :

« It was on the faith of M. Lelewel that I quoted the silver denier of Henry IV, emperor of Germany, with the name of the Khalif Moktader Billah. This piece had been but imperfectly understood by a Polish gentleman whom M. Lelewel consulted ; but M. Fræhn, who saw the coin in M. Reichel's collection at St. Petersburgh, distinctly read the legend : *El Imam Hesham al Mouyad Billah amir almoumakin, amer,* which legend relates to a khalif of Spain ; an as the christian name is merely HENRICVS, whitout any title, it may indicate one of those petty chiefs who ruled in the mountains, and sometimes fought in the Mussulman ranks against their fellow countrymen. Notwithstanding this change of appropriation, the fact of a coin inscribed with two languages remains the same. »

M. de Longpérier further observes, in reference to the opinion he has expressed as to the remarkable gold coin of Offa :

(1) P. 106 du present volume.

— « I have hazarded the supposition that this coin of Offa represents the long sought-for *Mancus*, but I neglected to set forth my principal argument in support of the opinion. It appears to me, that the name, as well as the coin itself, is derived from the Arabic, since the word *Mancush* signifies generally a coin, whether of gold, silver or copper. The verb نقش (*nakasha*) is rendered in Freytag's Dictionary *cudit nummos*, an the passive participle منقوش (*mankoush*). *Mancush* is very often used by Arabic writers, as in this passage of Makrisi : (1) وكانت الدراهم قبل ذلك منقوشه بالفارسية, and by others which it is not necessary to cite. »

Ruding, after observing that the word *Mancus* is variously written, Ɱancoꞅ, Ɱancꞅ, and Ɱancuꞅe, supposes the term to be derived from Italy, and noticing the conjectures of other writers, who suppose it to be formed from *manu cusam*, concludes that the term *cusus* would not have reference to simple weight. It is singular, that he goes on to remark on the probability of the coin, as well as the name, being imported (2), without suspecting their Arabic origin. The *Mancus*, according to Archbishop Aelfric (3), was equal in value to thirty pennies, and in the laws of Henry I we find it thus estimated (4). Now the weight of the gold penny of Henry III (the first gold coin struck in England), is a little more than forty-five grains, and it was current for twenty pence, its value being subsequently raised to twenty-four pence, or two shillings. The weight of the gold Arabic dinar of this period is about sixty-six grains, or one third more than that of the gold penny, a fact which seems to set at rest all doubt as to the correctness of M. de Longpérier's conjecture, that the Arabic coin, with the name of Offa, communicated by him to the Numismatic society, is

(1) And thus were at first the *dirhams* coined in Persia.

(2) *Annals of the Coinage*, 3rd edition, vol. I, p. 111.

(3) Libꞃa on Leyden iꞅ Pund on Englıꞅc ꞅiꝼ peneꝫaꞅ ꝫemacıꝫaꝺ ænne ꞅcıllınꝫc and þꞃıttıꝫ peneꝫa ænne mancꞅ. *Sax. Grammar, by Aelfric.*

(4) Overseunesse regis est, in causis communibus, xx. manc' que faciant 4 sol'. — Leg. Henr. I, xxxv, § 1. *Ancient Laws and Inst. of Eng.*, vol. I, p. 538.

really a specimen of the long sought-for *Mancus*. That Arabic coins were occasionally current in England during the Anglo-Saxon period, we may believe, from the circumstance of their forming a part of the treasure discovered recently at Cuerdale. It is true that these coins are silver, but it may be safely conjectured that they represent the *Mancus* of silver, *Mancuses* of gold and silver being mentioned in the writings of this period.



DESCRIPTION

DE

QUELQUES MONUMENTS ÉMAILLÉS

DU MOYEN AGE

(Extrait du tome I du *Cabinet de l'Amateur et de l'Antiquaire*, 1842, pp. 145-160.)

Bien que la peinture en émail ne soit, par sa nature même, ni d'un emploi facile ni d'une application générale, et qu'il soit pour ainsi dire aisé de déterminer d'avance les limites assez bornées où peut atteindre sa plus grande perfection, elle n'en a pas moins, pendant plusieurs siècles, occupé dans les arts une place assez importante pour mériter l'attention des antiquaires de notre temps.

Déjà les émaux ont été le sujet de recherches précieuses que nous devons à des archéologues pleins de zèle. Outre l'intéressant travail que M. Maurice Ardent a publié à Limoges (1), cette ville dont le nom seul rappelle les ouvrages émaillés (2), comme celui d'Arras représente les tapisseries de haute-lice, travail qui a été d'un puissant secours à l'auteur d'un mémoire sur le même sujet, récemment imprimé à Paris (3), d'excel-

(1) V. l'*Historique monumental du Limousin*, par Tripon, page 182. Ce chapitre est destiné à faire connaître les artistes du pays et leurs œuvres les plus remarquables.

(2) En effet, pendant tout le moyen âge, les émaux étaient désignés, aussi bien en Angleterre, en Italie, qu'en France sous le nom d'ouvrages de Limoges, *opus Lemovicenum*, *opus Lemovicense*, *opus Lemoviticum*, *labor Limogiæ*, *opus de Limogia*. C'était une appellation reçue, comme celle de *Damas*, pour les ouvrages d'acier.

(3) *Recherches sur l'histoire de la peinture sur émail dans les temps anciens et modernes, et spécialement en France;* par L. Dussieux. Paris, Leleux, libraire-éditeur, 1841, in-8° de 170 pages.

lents commentaires sur les monuments émaillés qu'avait dessinés feu M. Willemin, sont dus à M. André Pottier, le savant bibliothécaire de Rouen. Enfin, M. du Sommerard, qui nous fait espérer un véritable *Traité* sur la matière, a, dans son curieux livre sur *les Arts au Moyen Age*, abordé plusieurs fois déjà la question difficile de l'origine des émaux.

L'art de l'émailleur doit, ce me semble, comme les autres branches de la peinture, être étudié dans ses produits plus encore que dans les textes qui ont, à diverses époques, conservé le souvenir de son existence. Si l'on se contentait de l'histoire écrite pour tracer les annales de la peinture à l'huile ou de la sculpture, quel critique voudrait accepter les appréciations qui résulteraient d'une semblable méthode?

Pour peu que l'on ait quelque lecture, on regardera comme évident que les émaux ont une antiquité qui se perd dans la nuit des temps; que chaque partie du monde ancien et du monde moderne les a vu employer dans la décoration de ses monuments, de ses ustensiles. Ce n'est pas là un fait qui doive étonner, et s'il est bon de le connaître, il serait déplorable de s'y arrêter, puisqu'en définitive il ne résulte de sa constatation qu'une notion vague et bien insuffisante en présence de tant de monuments qui attendent encore une classification.

En voulant prouver l'existence des émaux dans tout l'univers, on a ramené pour ainsi dire la question à son point de départ, puisqu'il s'agit toujours de déterminer *quels* étaient les émaux que chaque pays en particulier a produits; c'est du moins, selon moi, ce qu'il faudrait s'attacher à éclaircir.

Il en est de ceci comme de la plupart des acquisitions de l'industrie humaine, qui, pour être communes à tant de siècles et à tant de contrées, n'en ont pas moins affecté, suivant les temps et les lieux, des caractères qui constituent un état distinct.

Commençons donc par examiner avec la plus scrupuleuse attention chacun des monuments émaillés qui nous restent; faisons bien vite la séparation de ceux d'entre eux auxquels une inscription, une date ou quelque autre signe facilement

appréciable, assigne un âge ou une patrie. Analysons ensuite les caractères extérieurs qui leur sont propres, puis recherchons ces mêmes caractères chez ces autres monuments, abandonnés par nous d'abord, et qui vont, par ce rapprochement, prendre à leur tour leur rang et leur valeur.

C'est à l'application de principes analogues que l'étude d'une autre classe d'antiquités, que la numismatique, doit les immenses progrès qu'elle a faits depuis quelques années.

Il est vrai que les médailles présentent cet immense avantage pour l'esthétique, qu'elles ont été, de toutes les productions des arts, les plus régulièrement émises et les mieux conservées, grâce à la facilité même avec laquelle elles se sont perdues, ce qui les a sauvées de l'action destructive du temps et des hommes.

A force d'étudier une série nombreuse et presque sans lacune de monuments du même ordre, le numismatiste acquiert le sentiment exact de la fabrique; il arrive à un point où chaque coup de burin équivaut pour lui à une date.

Les collections d'émaux ne sont pas encore assez nombreuses, ni faites avec assez de méthode, pour que la classification que je viens d'indiquer puisse être réalisée dès à présent; mais si les archéologues goûtaient cette manière de procéder dans leurs recherches, je ne doute pas qu'en très peu de temps on ne parvînt à obtenir des données fort satisfaisantes. Quant à moi, ce que je me propose dans cette notice, c'est de faire pour ma part ce que je demande à chacun, la description des monuments remarquables que j'ai sous les yeux.

Je n'ai pas le dessein de m'occuper en ce moment des pâtes de verre ni des terres enduites d'une couverte tenant plus ou moins de l'émail; mais seulement de ces objets de métal dont la surface, creusée à une certaine profondeur, a reçu, à l'aide du feu, une couche de matière vitreuse opaque.

Les plus anciens monuments de cette nature que j'ai examinés sont des fibules et des boutons ayant servi à fixer les vêtements. Ces ornements de bronze chargés d'émail rouge, blanc

et bleu, nous montrant parfois ces deux dernières couleurs disposées en échiquier, ont été trouvés dans le nord de la France, depuis Évreux jusqu'à Bavay, au milieu d'antiquités d'origine évidemment gallo-romaine (1). Rien ne répond mieux à la description que nous a conservée le passage si souvent cité de Philostrate, qui, dans son *Traité des Images*, en parlant de meubles enrichis d'or et de couleurs variées, ajoute ces mots : « On dit que les Barbares, voisins de l'Océan, étendent ces couleurs sur de l'airain ardent; elles s'y unissent, se pétrifient, et le dessin se conserve. » Philostrate écrivait à l'époque de Septime Sévère. Il parle de la fabrication de l'émail, par ouï-dire, comme d'un art inconnu à la Grèce, sa patrie, et à Rome, où il composait des livres pour l'impératrice Julie. D'un autre côté, nous trouvons dans les sépultures et dans les ruines de notre Gaule septentrionale, ces bijoux d'airain ornés de couleurs fixées par l'action du feu. Il y a là un rapport frappant, un accord remarquable entre le dire de l'écrivain et les témoignages matériels.

Au v[e] siècle, les mêmes ornements se fabriquaient encore dans les mêmes lieux. Le tombeau de Childéric, découvert à Tournay en 1653, contenait des abeilles, une plaque de manteau, la monture d'une épée, le tout d'or émaillé de rouge; le travail en est barbare, et parfaitement convenable pour l'état de civilisation des Gallo-Francs (2).

Rien dans tout ceci ne trahit une origine byzantine, et du moment que les premiers monuments émaillés avec figures ne nous auront offert aucun trait caractéristique d'un art

(1) Ces objets émaillés ont été dessinés et coloriés avec la plus grande exactitude par M. Muret, du Cabinet des Médailles de la Bibliothèque Royale.

(2) Cette découverte fut faite par des ouvriers qui travaillaient à la réparation de l'église de Saint-Brice. Les objets qui composaient le trésor furent gravés et décrits d'abord par le Père Chiflet, et par Mabillon dans le tome II des *Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, puis par Montfaucon dans les *Monuments de la monarchie*. Ce dernier a commis une erreur singulière qui, je le pense, n'a jamais été relevée. Le P. Chiflet avait fait graver dans le même volume les bijoux du tombeau de Childéric, et une collection de scarabées étrusques en cornaline; Montfaucon s'est imaginé que le tout provenait des fouilles de Tournai, et de plus, que les scarabées étaient des monnaies d'argent; et c'est ainsi qu'il les a décrits.

étranger, je ne vois pas quelle raison on pourrait avoir d'attribuer à l'empire d'Orient la production d'œuvres d'art dont tout concourt à démontrer l'autochtonie. C'est ainsi que notre riche architecture des xe et xie siècles a été enfin délivrée de l'appellation de byzantine, qui n'avait d'autre fondement qu'une tradition confuse.

Une magnifique crosse émaillée, attribuée à l'évêque de Chartres, Ragenfroi, qui mourut en 960, et qui peut à la rigueur appartenir à cette époque, est chargée des rinceaux du meilleur goût, entre lesquels sont disposées diverses scènes de la vie du roi-prophète David. Chaque petite composition est accompagnée d'une légende en vers léonins ; l'une d'elles : † SCRIBE FABER LIMA : DAVID HEC FVIT VNCCIO PRIMA, nous fait connaître que cette poésie, et très probablement aussi les sujets qu'elle explique, ont été composés exprès pour cette pièce d'orfèvrerie, et ne sont pas copiés de quelque autre monument (1). Les costumes de guerriers et leur attitude sont entièrement semblables à ce que l'on remarque dans la tapisserie de Bayeux. Il n'y a pas jusqu'à l'inscription † GOLIAS CECIDIT qui n'offre de l'analogie avec ces mots brodés par la reine Mathilde : *Hic ceciderunt Lewine et Gurd fratres Haroldi*. Ces différents traits peuvent donner lieu de penser que la crosse découverte à Chartres est plutôt du milieu du xie siècle que de la fin du xe siècle. Dans tous les cas, elle est bien certainement antérieure à la première croisade, et son style est absolument étranger à l'influence byzantine. A l'extrémité inférieure de la douille se lit cette inscription :

† FRATER WIL'ELMVS ME FECIT.

Le nom de cet artiste est tout français, et il est bien à regretter que nous ne sachions pas dans quelle ville il travaillait.

Une charte de 1197, citée par Du Cange, nous apprend qu'une église de la Pouille avait reçu deux plaques de bronze travaillées à Limoges, *de labore lemovitico*, c'est-à-dire émail-

(1) Voyez *Monuments français inédits*, gravés par Willemin, tome I, planche 30.

lées ; il est assez probable que les fabriques de cette ville envoyaient dans les différentes parties de l'Europe des ornements émaillés que les orfèvres employaient ensuite dans la décoration de leurs œuvres. Je serais porté à supposer que les petites rosaces et les bordures émaillées rapportées après coup sur le reliquaire de Frédéric Barberousse, ne sont pas de travail allemand et doivent avoir l'origine que je viens d'indiquer.

Le beau monument dont je parle est conservé au Musée du Louvre ; c'est un coffre oblong entièrement recouvert de bas-reliefs repoussés, d'argent doré, dont la composition et l'exécution offrent une frappante ressemblance avec celles du retable de Bâle (1). Chacune des grandes faces représente cinq figures accompagnées d'une inscription, et ainsi disposées :

CONRAD' II. ROMANOR REX. Buste de Conrad.	SCS PETRVS. S. Pierre.	IHC XPC. Protome du Christ.	SCS PAVL'. S. Paul.	FREDERICVS DVX SVAVORV̄. Frédéric de Souabe.
FREDERIC' ROMANOR ĪPATOR AVG. Barberousse.	SCS MICHAEL. L'ange Michel.	SC̄A MARIA. La Vierge.	SCS GABRIEL. L'ange Gabriel.	BEATRIX ROMANOR ĪPATRIX AVG'Ā. Béatrix de Bourgogne.

Aux deux extrémités, les bustes de Louis le Débonnaire et d'Othon III, surnommé, de son vivant, *la merveille du monde*. avec les inscriptions :

OTTO MIRABILIA MV̄DI et LVDOVIC' ĪPERATOR PIV'.

A l'intérieur du couvercle on lit ces mots gravés sur une plaque d'argent :

BRACHIVM. SC̄I. Z. GLORIOSISIMI. INPERATORIS. KAROLI (2).

(1) Ce retable d'or repoussé fut donné à la cathédrale de Bâle par l'empereur Henri II, mort en 1024. Une excellente lithographie de ce monument a été publiée, lors de sa découverte dans les cryptes de l'église, chez Hasler, à Bâle.

(2) C'est faute d'avoir soulevé le couvercle de cette châsse, que M. André

Nul doute par conséquent que ce meuble n'ait renfermé le bras du grand empereur, et qu'il n'ait été fait en 1165, alors que Frédéric Barberousse ouvrit le tombeau d'Aix-la-Chapelle pour en tirer les restes de Charlemagne.

Dans cette hypothèse, la présence de tous ces personnages impériaux s'explique très facilement par leur connexion avec l'empereur français et le prince qui voulait honorer sa très glorieuse mémoire.

Ainsi Louis le Débonnaire figure ici comme fils de Charlemagne, et comme celui qui a présidé à sa sépulture.

Othon III, parce qu'en l'an 1000 il avait pénétré dans le tombeau que deux siècles avaient respecté, pour s'emparer ensuite de la croix d'or de l'illustre chef des Carlovingiens.

Frédéric de Souabe, mort en 1147, comme père de Barberousse (1). Conrad II, roi des Romains, comme son oncle et son prédécesseur (2). Enfin Béatrix, fille de Renaud, comte de Bourgogne, qu'il avait épousée en 1156.

Frédéric avait voué une espèce de culte à Charlemagne; il avait obtenu en 1161 du pape Pascal III qu'il le canonisât. C'est qu'alors cette sanction ecclésiastique n'était en quelque sorte que l'expression la plus haute de l'estime politique, tout comme l'excommunication n'était qu'une pénalité bien souvent étrangère aux choses de la foi.

Si je suppose que les émaux de la châsse de saint Charlemagne ont pu n'être pas exécutés en Allemagne, ce n'est pas

Pottier s'étonne, dans le texte des monuments de Willemin, de ce qu'elle figure dans les anciens catalogues du Trésor de Saint-Denis, comme renfermant le bras de Charlemagne.

(1) Frédéric de Souabe est représenté ici avec une cotte de mailles et un casque conique, et absolument dans l'attitude donnée à Mathieu, duc de Lorraine, son gendre, sur les monnaies frappées à Nancy. Voir *Recherches sur les monnaies des ducs de Lorraine*, par F. de Saulcy, Metz, 1841, pl. I, nos 7 et 8.

(2) Conrad, qui n'avait point reçu le sacre impérial, se faisait scrupule de prendre le titre d'empereur, même dans ses chartes. Il ne dérogeait à cette coutume modeste que dans ses relations avec les empereurs d'Orient. Si la châsse eût été de travail byzantin, il est à croire que Conrad y eût reçu le titre d'empereur, sous lequel il était connu à Constantinople. L'inscription le qualifie de *second*, parce qu'alors on ne tenait pas compte de Conrad Ier, roi de Germanie.

que je croie que ce genre d'ornements fût exclusivement fabriqué en France au XIIe siècle. Ce serait une erreur tout aussi ridicule que celle qui a consacré le surnom de byzantins pour tous les émaux indistinctement. Voici, par exemple, un petit tableau qu'il serait difficile de ne pas considérer comme flamand et du XIe siècle. Sous trois arcades en plein-cintre soutenues par des colonnes au chapiteau fleuronné, sont trois saints de face, que déterminent parfaitement les inscriptions tracées en demi-cercle au-dessus de chacun d'eux. Au milieu est un évêque, saint Livin, à sa droite saint Sébastien, à sa gauche saint Tranquillin. Saint Livin étant l'apôtre et le patron de Gand (1), et rentrant tout à fait dans les conditions de ce que l'on peut appeler un saint local, il paraît assez naturel qu'un monument dans lequel il occupe la première place ait été composé dans la ville qui l'avait pris pour son protecteur. La translation des reliques de saint Livin ayant eu lieu en 1006, il dut s'ensuivre un redoublement de ferveur pour son culte que l'imagination des artistes traduisit sur le bronze et sur la pierre. Les costumes donnés aux trois saints répondent assez bien à l'époque que j'assigne à cet émail du musée du Louvre. La mitre basse et conique de saint Livin, sa crosse, son pallium, tout est semblable à ce que nous montrent les plus anciennes monnaies épiscopales des Pays-Bas. La chaussure militaire de saint Sébastien (2), l'arrangement de sa toge verte, ont quelque chose de carlovingien. Les inscriptions sont en caractères semblables à ceux du retable de saint Henri, que j'ai cité plus haut.

Les couleurs de cet émail sont le vert, le bleu et le blanc

Avant de nous occuper des émaux français du XIIIe siècle, portons un instant nos regards vers l'Orient, et cherchons

(1) Livinus était un savant et pieux Écossais qui vint en Flandres pour prêcher l'Évangile aux païens. Il se consacra par une prière de trente jours sur le tombeau de saint Bavon, ancien évêque de Gand, en l'honneur de qui il composa un poème. Livinus opéra grand nombre de conversions, puis fut mis à mort, en 659, par les idolâtres alarmés de ses progrès.

(2) Sébastien était né à Narbonne, et servait dans les armées de Dioclétien. Il convertit à Milan Tranquillinus, que le pape fit prêtre.

quels étaient, à la même époque, les émaux véritablement grecs. Ils doivent nécessairement avoir un caractère spécial et se rapprocher du faire des vignettes des manuscrits byzantins. Sous ce rapport, deux petits médaillons émaillés sur argent que possède le Musée du Louvre, me paraissent devoir être attribués, avec toute vraisemblance, à une main grecque. Ces deux médaillons représentent, je crois, deux évangélistes. L'un, à l'épaisse chevelure, à la barbe de forme orientale,



relève le pan de son pallium rouge; il tient un évangéliaire de la main gauche; l'autre, jeune et complètement imberbe, a la main droite ouverte qu'il semble présenter en avant; de la



main gauche il tient un *volumen;* dans le champ, près de lui,

une grappe de raisin avec son feuillage se détache sur le fond bleu. Tous deux ont la tête entourée d'un nimbe vert dont le contour est déterminé par un mince filet d'or. Toutes les lumières des étoffes et les carnations sont exprimées par le fond du métal.

Il existe au Louvre un autre médaillon, placé à côté des précédents, qui nous montre le protome du Christ, de face, nimbé, bénissant de la main droite, et accosté des deux lettres A et Ω, le *principium et finis* de l'Évangile. Malgré la présence de ces deux lettres ou plutôt à cause d'elles, car leur forme accuse une origine étrangère à la Grèce, et en tenant compte du style général du dessin, je rangerai encore cet émail parmi les œuvres de notre Occident. L'émailleur qui avait vu l'A et l'Ω attachés aux branches d'une croix, et qui ne connaissait pas leur véritable forme hellénique, n'a pas su les dégager de cet appendice en forme de queue qui servait à les suspendre. Un Grec n'eût pas commis cette erreur.

J'admets donc, comme on voit, qu'à certaines époques les émaux ont subi une influence étrangère, mais quant aux sujets représentés, et non pas sous le rapport de la fabrication. Aussi bien après les croisades qu'après les guerres d'Italie du XVI[e] siècle, les arts se sont emparés de quelques types, guidés qu'ils étaient par la mode, cette affection de l'esprit qui a pour principe le besoin de renouvellement, et dont l'effet est presque toujours une imitation peu réfléchie.

En l'an 1200, Louis VIII épousa Blanche, fille d'Alphonse VIII de Castille. On sait que ce roi, par suite de ses relations avec les Maures d'Espagne, avait fini par faire usage de la langue arabe pour les légendes de ses monnaies (1). Une telle concession, faite au voisinage des conquérants de la Péninsule, dut s'étendre à mille petits détails dans le domaine des arts. Probablement la jeune reine apporta avec elle des vases, des bijoux, des étoffes, des manuscrits chargés de quelques-unes de ces riches broderies dont l'alphabet arabe fait tous les frais,

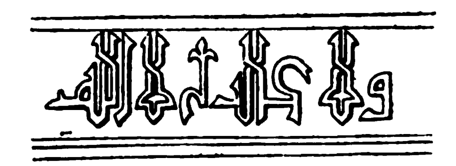
(1) Ces monnaies frappées à Tolède portent des légendes chrétiennes écrites en arabe : on y voit même le nom du pape *Baba Roumi*, qui est intitulé l'*Imam*

et qui devaient fournir de gracieux modèles aux artistes français.

Cette idée m'est suggérée par l'examen d'un ciboire de la plus grande beauté qui fait partie des collections du Louvre. Ce vase, haut de dix pouces, et sur lequel des anges et des saints en relief et dorés alternent dans des médaillons à fond bleu, délicatement réchampis de rouge, est ceint, à l'endroit où joint le couvercle, d'une zone sur laquelle est gravé cet ornement :



dans lequel je ne puis voir que l'imitation d'une inscription arabe tronquée et continuellement répétée. Pour convaincre le lecteur de ce que j'avance, je place ici la devise des rois de Grenade :



Oua la rhalleb illa Allah ; c'est-à-dire : *Il n'y a de vainqueur que Dieu.* L'on ne pourra manquer d'être frappé, comme moi, de l'étroite ressemblance de l'ornement chrétien avec la phrase musulmane dont il a conservé tous les éléments.

A l'intérieur du vase se lit cette inscription en beaux caractères du XIIIe siècle :

† MAGITER (*sic*): G : ALPAIS : ME : FECIT : LEMOVICARVM.

Je ne sais pour quelle raison tous les antiquaires qui ont parlé

de l'Église du Messie. Le frontispice d'un manuscrit du XIe siècle, publié par M. le comte de Bastard, dans la 10e livraison de son splendide recueil de *fac-similés*, nous montre des encadrements que je regarde comme de complètes *imitations* d'inscriptions arabes d'Espagne. Ce livre fut écrit dans l'abbaye de Saint-Sever, en Gascogne.

de cette merveille de l'art limousin, ont donné à son auteur le nom de *Claudius* Alpais. Quoi qu'il en soit, ce maître habile a dû produire une quantité considérable d'ouvrages émaillés, car il subsiste encore dans les cabinets d'antiquités bon nombre de pièces dont le style et la couleur sont évidemment ceux qui distinguent le vase du Louvre, c'est-à-dire, un champ bleu foncé sur lequel se détachent de larges rinceaux dorés parsemés de points d'un rouge un peu terne. La Bibliothèque Royale possède une crosse épiscopale ainsi décorée, et dont toutes les parties sont traitées avec le plus grand soin.

Une fort belle coupe, dont Willemin a figuré une partie dans sa planche 109, nous montre une bordure dans laquelle on reconnaît encore une légende arabe extrêmement altérée par l'imitateur. Cette circonstance semble avoir échappé à M. André Pottier.

L'influence de l'union de Blanche, fille d'Alphonse, avec le roi de France, eut encore un autre effet pour les arts d'ornementation. On vit paraître alors de tous côtés, dans les sculptures, dans les vitraux, dans les enluminures de manuscrits, de petites tourelles, *castillos,* armes parlantes du royaume de Castille.



Ces petits châteaux étaient le plus souvent répandus dans les bordures, et beaucoup plus rarement placés dans des écus-

sons. Les vitrages des églises de Chartres, de Beauvais, d'Amiens, de Soissons, de Tours, de Limoges, sont parsemés de *castillos ;* j'en trouve également sur un custode et une coupe émaillés qui sont d'ailleurs évidemment des ouvrages du commencement du XIIIe siècle.

On remarquera la forme très archaïque de la fleur de lis placée sur le flanc du custode qui se trouve ici reproduit. Elle est semblable à celle du contre-sceau de Louis VIII.

Outre le *castillo*, la coupe dont je reproduis ici un quart, représente en deux endroits un sujet assez bizarre. Un personnage marche sur les mains, tandis qu'un autre l'accompagne en jouant d'un instrument à cordes. L'exercice auquel se livre ce cubistétère fut, dès la plus haute antiquité, le partage de certains baladins que l'on appelait aux jours de fête afin de distraire les convives. Ils sont nommés plusieurs fois par Homère.



« Ainsi les amis et les voisins du glorieux Ménélas s'abandonnaient à la joie du repas dans sa vaste demeure ; au milieu d'eux chantait un artiste divin, qui jouait de la cithare, et deux cubistétères, réglant leurs pas sur la musique, sautaient devant l'assemblée. »

Les deux autres compartiments de cette coupe sont remplis par des figures de musiciens qui tiennent des lyres et d'autres instruments difficiles à reconnaître ; ce vase ayant été fort usé, les parties de cuivre en relief ont perdu les traits de burin qui les mettaient en valeur, et les figures sont réduites à l'état de véritables silhouettes. D'autres coupes émaillées, du même style, existent au Louvre, à la Bibliothèque Royale, chez M. le comte de Pourtalès et chez M. de Bastard. La Ravallière, Grivaud de la Vincelle et Willemin en ont fait graver plusieurs. Quelques-unes portent des armoiries, d'autres des sujets de chasse, de danse et de musique. L'usage de ces coupes, souvent discuté, n'a pas encore été décidément établi. Quelques antiquaires pensent que l'on se servait de ces vases dans les cérémonies de l'Église, soit pour présenter la communion sous les deux espèces, soit pour administrer le baptême. Il est certain que dans l'inventaire des ornements épiscopaux de Foulques, évêque de Toulouse, qui mourut en janvier 1231, on trouve l'article suivant : *Item, in alio confinio, sunt duo baccini, qui sunt de opere lemovitico* (1), et qu'il semble assez positif que c'étaient là des bassins émaillés tels que ceux que je décris. D'un autre côté, il est difficile de rendre compte du choix malséant, pour des vases sacrés, que l'émailleur aurait fait de représentations si peu graves. Il paraîtrait plus probable que ces *hanaps* de peu de profondeur ont été imités, pour la forme du moins, des vases orientaux ou mauresques. La célèbre coupe sassanide, qui se voit à la Bibliothèque Royale, et qui, apportée en France fort anciennement, puisque, suivant la tradition, Charles le Chauve en fit don à l'abbaye de Saint-Denis, peut avoir servi de modèle aux orfèvres de notre pays, était un meuble de table, un vase à boire (2).

(1) Catel, *Histoire du Languedoc*, p. 901.

(2) Cette coupe composée de petits disques de verre coloré sertis d'or, passait à Saint-Denis pour avoir servi au roi Salomon. Dom Germain Millet la croyait, en 1638, « enrichie de hyacinthes par le bord, et au dedans de grenats et d'esmeraudes très fines, au fond d'un très beau saphir blanc, sur lequel est entaillée, à demy relief, la figure du dit roy, séant en son throsne, tel que l'Escriture saincte le représente au troisième livre des Roys, chap. 10. » Cette

Le hanap publié par Grivaud de la Vincelle est tout couvert d'écussons armoriés. L'écu du roi de France, aux fleurs de lis sans nombre, est au centre; autour sont rangées les armes de Dreux, de Bar, de France-Castille, de Navarre-Champagne, de Nevers (?) et de Bretagne (?).

Le Musée du Louvre possède deux petits écussons détachés, qui portent précisément les mêmes émaux de Dreux et de Navarre-Champagne.



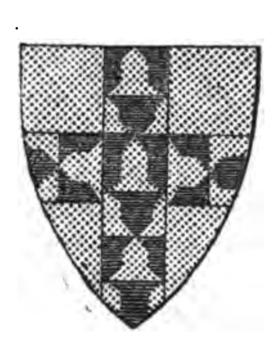

Ils sont absolument de la même taille que l'écu aux armes de France que Charles V appendit en 1367 au beau camée dont il fit présent à l'église de Chartres; et ils paraissent avoir été employés à un usage analogue; mais ils sont d'un émail bien plus ancien. Ce fut en 1234 que Thibaut, comte de Champagne, hérita du royaume de Navarre; en 1236 il maria sa fille Blanche à Jean de Bretagne, dont le père, Pierre de Dreux, se croisa et partit pour l'Orient. Ce fait historique fixe assez bien l'âge de ces monuments et par contre-coup celui des autres bassins qui semblent sortir de la même fabrique. On a vu plus haut qu'en 1231 l'évêque de Toulouse en laissait deux à son église. Du reste, si l'on conservait le moindre doute sur l'attribution de ces vases émaillés à la première moitié du XIII[e] siècle, on n'a qu'à les comparer à la tombe de cuivre émaillée que saint Louis fit placer sur la sépulture de Jean de France, son fils, mort en 1247. Les couleurs, les ornements, les armoiries, tout est identique.

prétendue figure de Salomon n'est autre que celle de Cosroès I[er], ce dont il est impossible de douter en présence de la médaille d'or de ce roi, qui existe dans le cabinet de M. le duc de Blacas, et que j'ai publiée. — V. p. 73 du tome I des *Œuvres de A. de Longpérier*.

C'est à la seconde moitié du XIIIe siècle que je rangerai le coffre de mariage tout émaillé à l'extérieur, que l'on peut admirer dans une des armoires du Louvre.

Sur le grand côté antérieur, on voit un écu d'Angleterre entre deux écus de France anciens qui se détachent sur des médaillons formés de quatre cintres et de quatre angles, avec un champ vert autour de l'écu de gueules et un champ rouge autour des deux écus d'azur. L'écu du milieu est gardé par des figures fantastiques qui ont des têtes d'homme coiffées de capes et des corps velus de bêtes féroces; l'une est armée d'une petite targe ronde et brandit une lance; l'autre lève sa massue d'une façon menaçante; sous ces deux monstres et aux quatre angles du panneau sont des oiseaux bizarres à têtes humaines et à griffes de lion. La face opposée présente à peu près la même disposition d'ornements, si ce n'est que c'est un écu de France qui est placé entre deux écus d'Angleterre. Sur chacun des petits côtés, les mêmes animaux gardent un écu de France et un écu d'Angleterre.

Le dessus montre quatre grandes figures en pied de huit pouces de proportion, deux femmes et deux hommes en costume du XIIIe siècle. Un des hommes, qui tient un oiseau de vol sur le poing, soulève le voile de la femme qui est près de lui. Le reste du champ est occupé par des écussons de France et d'Angleterre et d'une famille dont le nom m'est inconnu. Voici cet écusson, qui se blasonne d'or à la croix vairée.



Au bord du couvercle règne une inscription sur fond bleu. J'en rétablis les vers de cette façon :

DOSSE DAME IE VOS AYM LEAUMANT;
POR DIU VOS PRI QUE NE MOUBBLIE MIA.
VETSI MON CORS A VOS COMANDEMANT
SANS MAUVESETE E SANS NULHE FOLIA.

On sent que ces vers composés en langue d'oil, et si analo-

gues à ceux de Thibaut de Champagne et du châtelain de Coucy, ont été transcrits dans une province où l'idiome avait une tendance méridionale. Ce serait un motif de croire ce coffret fabriqué à Limoges.

Il paraîtrait que vers le commencement du XIVe siècle la fabrication des émaux subit quelque modification. Le reliquaire donné à l'abbaye de Saint-Denis par Jeanne d'Évreux, veuve de Charles le Bel, est un des plus beaux échantillons de l'art de ce temps. L'émail est transparent. Le bleu et le rouge sont les seules couleurs dont on ait fait usage pour ce précieux meuble, dont l'âge est certain, puisqu'il porte l'inscription suivante :

Cette ymage donna ceans madame la Royne Jehe Deureux Royne de France et de Navarre Compagne du Roy Charles le xxviiie jour Davril lan m ccc xxx ix.

Jeanne était en 1339 veuve depuis onze ans ; aussi ses armoiries, placées aux coins du socle que surmonte une belle figure de la Vierge, sont-elles d'Évreux seul, et l'écusson a-t-il la forme de losange.

J'ai cité ce reliquaire pour constater qu'avec le XIIIe siècle cessa l'emploi de cet émail opaque dont l'origine remonte aux temps gallo-romains. Il serait intéressant de retrouver la cause de ce changement de manière, et surtout de fixer l'époque bien précise à laquelle il eut lieu. Peut-être ne serait-il pas difficile d'y parvenir si l'on dirigeait vers ce point les efforts si souvent heureux de la critique comparative. J'appelle toute l'attention des antiquaires sur ce sujet, qui mérite assurément d'être approfondi.

VISION DE SAINTE BATHILDE

(Extrait du tome I du *Cabinet de l'Amateur et de l'Antiquaire*, 1842, pp. 367-368.)

La planche que nous reproduisons ici est un curieux et peut-être unique spécimen de l'art des anciens graveurs. C'est un cuivre de deux lignes d'épaisseur, taillé comme un bois, c'est-à-dire que les traits qui composent le dessin sont laissés en relief, tandis que les lumières et les blancs sont profondément enlevés dans la masse du métal. Le cuivre est fixé à l'aide de quatre fiches rivées des deux côtés, sur un bois dont la partie inférieure porte une inscription de trois lignes. Cette inscription rappelle, par son travail, les blocs des livres xylographiques ; nous nous hâtons de dire, toutefois, que par ce rapprochement, nous n'entendons nullement prétendre que notre planche soit antérieure à l'usage des caractères mobiles ; son style la rapporte, selon nous du moins, aux dernières années du xv[e] siècle, ou peut-être même aux premières années du xvi[e]. Il est évident que les traits et les hachures ont quelque chose de plus souple et de plus délié que ce que nous montrent les gravures sur bois de cette époque ; mais il faut tenir compte de la différence de matière. Le métal permettait de tracer avec infiniment de liberté certaines lignes courbes que les artistes d'alors ne pouvaient pas produire sur le bois dont le fil était un obstacle perpétuel pour des mains inexpérimentées. La meilleure preuve que la raideur et les angles



O regina nobilis monialis huic illis nov[illegible]tis ppitia

Hec ē p̄clara scala et āgelica visio q̄ ɔcessa [illegible] batildi regiē

āte obitū suū ostēsa fuit p quā ad celeste spōsū suū peruenit

pour les draperies n'étaient pas la conséquence d'un parti pris, mais, pour ainsi dire, une obligation matérielle imposée par l'imperfection des outils, c'est que, lorsque les gravures sur bois ont été enluminées, le peintre a corrigé ce qu'il regardait comme un défaut du graveur. Je parle ici des vignettes peintes avec soin, et non pas seulement de ces images primitives rehaussées de teintes plates, et qui laissent voir le trait noir sous la couleur.

L'inscription sur bois placée au bas de la gravure en explique parfaitement le sujet. La première ligne, séparée des autres par un trait, et qui est une invocation, *O Regina nobilis, monialis humilis nobis sis propitia*, nous fait supposer que cette gravure n'a pas fait partie d'un livre, mais qu'elle était destinée a être donnée ou vendue comme image à ceux que des sentiments de piété amenaient au tombeau de la sainte, à Chelles. C'est en effet dans l'abbaye de Chelles que Bathilde, ou, comme on l'appelait au moyen âge, la reine Baudour, femme de Clovis II, mourut en 685, après y avoir vécu quelque temps comme simple religieuse. Un auteur anonyme, mais très certainement contemporain de la reine Bathilde, nous a laissé sa légende écrite en latin barbare. Il raconte, dans son quatrième chapitre, comment la reine eut, quelques jours avant sa mort, une vision qui lui fit comprendre que ses derniers moments approchaient. Le Christ lui-même, au milieu des anges du ciel, l'appelait à lui en lui montrant une échelle qui, comme celle de Jacob, s'élevait de la terre jusqu'au céleste séjour. *At vero propinquante ejus obitu, visio præclara ei fuit ostensa; scala enim erecta stans ante altarium Sanctæ Mariæ, cujus culmen cœlum contingeret, et quasi angelos Dei comitantes, ut ipsa domna Batildis ascenderet per eam* (1). On voit, en comparant ce fragment que nous citons avec les deux lignes :

Hæc est præclara scala et angelica visio quæ beatissime Batildi reginæ ante obitum suum ostensa fuit per quam ad cœlestem sponsum pervenit.

qui servent d'explication à notre image, que l'artiste avait

(1) *Bolland.*, tom. Ier, XXVI jan.

certainement consulté le chroniqueur dont il a résumé le récit en quelques mots. Dubreuil, dans ses *Antiquités de Paris*, émet l'opinion que le nom de Chelles, en latin *Cala* ou *Kala*, vient de *scala*, échelle, et ceci en raison de la vision de sainte Bathilde. Il n'avait pas pensé que, dès le temps de la sainte, le monastère portait ce nom; nous, au contraire, nous serions très disposé à croire que le miracle lui-même n'a été inventé que pour donner une étymologie au nom de la célèbre abbaye, et que Dubreuil a pris la cause pour l'effet.



LETTRE

A M. LE DIRECTEUR DU *CABINET DE L'AMATEUR ET DE L'ANTIQUAIRE*,

SUR UN

DENIER FRAPPÉ EN AQUITAINE

(Extrait du tome I du *Cabinet de l'Amateur et de l'Antiquaire*, 1842, pp. 560-561.)

Monsieur,

Un numismatiste, en vous communiquant dernièrement la description d'un précieux denier, frappé en Aquitaine par un comte Geofroi, faisait un appel à la sagacité des rédacteurs de la *Revue Numismatique*, et semblait attendre de leur part la solution du problème qu'il avait étudié vainement (1). S'il ne fallait que du savoir et du zèle pour expliquer les monuments des temps anciens, personne assurément n'eût été plus en état que votre correspondant de donner une attribution satisfaisante à la monnaie qu'il possède; mais il est de ces heureux hasards qui servent mieux dans une recherche que la science la plus profonde, et c'est de cette façon que je me crois autorisé à émettre une opinion dans la circonstance. Il y a quelques mois, je reçus de M. Faure, amateur qui forme à Villefranche un riche cabinet de médailles, la communication d'un denier qui porte d'un côté la légende GODFRIDUS COMES autour d'une croix, et de l'autre BURDEGALE avec un type composé de deux croix et de deux annelets, précisément comme sur la monnaie de Louis VI frappée à Mantes. Cette monnaie se comprend facilement, puisqu'on sait que

(1) Voir le numéro de juillet du *Cabinet de l'Amateur*, t. Ier, p. 288.

Bordeaux était le siège d'un comte qui gouvernait la ville d'une manière à peu près indépendante, quoiqu'il relevât des ducs de Gascogne. Les historiens de Bordeaux avouent qu'ils n'ont pu rétablir la liste des comtes de Bordeaux, et que les noms mêmes de ces seigneurs, à l'exception d'un Ama, qui fit une donation au monastère de Soulac, leur sont inconnus. En 1070, Gui Geofroi, comte de Poitiers et duc d'Aquitaine, dépouilla Bernard d'Armagnac du duché de Gascogne et de la comté de Bordeaux. En 1044, ce prince, soutenu par Geofroi, comte d'Anjou, et par sa mère Agnès, s'était fait concéder des terres en Gascogne. Je pense que Gui Geofroi a voulu constater l'autorité qu'il exerçait sur la comté de Bordeaux, en frappant monnaie dans cette ville avec le seul titre de comte. Quant à la monnaie publiée dans votre Revue, je crois, Monsieur, qu'elle est un peu postérieure à celle que je viens d'indiquer. Le titre de comte y subsiste; mais au lieu du nom de Bordeaux, on y voit figurer celui du duché de Guienne que possédait aussi le fils d'Agnès. C'est qu'alors, par la réunion de toutes les provinces que j'ai énumérées plus haut, Bordeaux se trouvait la capitale d'un immense domaine que représente le mot AQUITANIA. Le mot *rex*, écrit dans le champ ne fait pas partie de la légende; la raison en est qu'il n'est pas tracé en ligne comme sur les deniers des rois Henri Ier, Philippe Ier et Louis VI, mais que les trois lettres qui le composent sont semées irrégulièrement (1), et ont même perdu un peu de leur forme primitive. L'allongement de l'R, la nature de l'X qui occupe une place considérable, et qui n'est plus en quelque sorte qu'une grande croix, font bien vite apercevoir qu'il n'y a là qu'un de ces types locaux, comme ceux que Lelewel a reconnus sur les deniers de Toulouse, de Bourbon, de Nevers, etc. Ce mot REX était copié des monnaies des rois d'Aquitaine; on le conservait traditionnellement, sans y voir autre chose qu'une combinaison de lignes à laquelle l'œil était accoutumé.

(1) Je parle du type de cette monnaie, non par supposition, mais d'après une empreinte qui m'a été adressée.

En disant que le denier de Geofroi d'Aquitaine était inédit, aussi bien que la pièce frappée à Bordeaux, et que tous deux sont jusqu'à présent uniques à ma connaissance, je crois avoir répondu, sinon satisfait, à toutes les questions que vous avait adressées votre correspondant, que je félicite vivement sur l'heureuse découverte d'un monument aussi neuf qu'intéressant sous le rapport historique.

Veuillez agréer, etc.

ADRIEN DE LONGPÉRIER.



DENIER D'HERVÉ

ÉVÊQUE DE BEAUVAIS,

FRAPPÉ

AVEC LE NOM DE HUGUES CAPET.

(Extrait du tome VII de la *Revue numismatique*, 1842, pp. 103-107.)



La découverte d'une monnaie frappée à Senlis avec le nom de **HVGO DVX**, et la seconde légende **GRATIA D-I REX.**, a soulevé, on doit se le rappeler, une intéressante discussion sur la valeur que l'on pouvait attacher au double titre que semblait porter sur ce monument le chef de la troisième race (1).

On avait été jusqu'à croire que ce denier ne pouvait appartenir à Hugues, et que le mot **DVX** n'existait pas dans la légende intérieure (2). Heureusement, M. Du Chalais, qui avait, aussi bien que moi, vu la médaille en nature, est venu rétablir les faits dans leur véritable sens. Il s'est même prévalu de cette occasion pour développer avec la plus ingénieuse cri-

(1) Lettre de M. Grépinet, *Revue numismatique*, 1840, p. 324.

(2) Il est évident que la description donnée par M. Conbrouse justifiait jusqu'à un certain point ce scepticisme, puisque la légende figurée ainsi HVL. réduisait à un point typographique la lettre O, et donnait au G l'apparence d'un L. Un excellent dessin, qui a été communiqué à plusieurs numismatistes et qui rétablit l'O à la place du point, serait important à publier.

tique une opinion, qui nous paraît incontestable, sur la signification des légendes de transition des xe et xie siècles (1).

Comme c'est le propre des lois générales, basées sur l'observation délicate d'un ensemble de faits, de recevoir bientôt une sanction de faits nouveaux que le hasard apporte en tribut à la vérité, l'apparition de la médaille que cette notice a pour but de faire connaître ne doit, il me semble, causer aucune surprise ; mais elle n'en est, pour cela même, que plus digne de toute notre attention.

D'un côté, autour d'une croix, on y lit : HVGO REX HERVEVS ; au revers BELVACVS CIVITAS ; au centre, le monogramme de *Karolus.*

Or le *Gallia Christiana* nous apprend qu'en 987, Hervé, évêque de Beauvais, souscrivit des lettres de Hugues Capet, adressées au monastère de Corbie ; dans les années 989 à 995, il assista à deux conciles tenus à Reims, et souscrivit diverses chartes ; on assure, qu'en 997, il jeta les fondements du chœur de la cathédrale, tandis que s'élevaient déjà les églises de Saint-Étienne, de Saint-Gilles, de Saint-Laurent et de Saint-Nicolas.

Il est certain que le nécrologe de Beauvais s'accorde avec une charte de l'évêque Drogon (1035-58), pour attribuer à Hervé la construction d'une église dédiée à saint Pierre, et à laquelle il laissa douze maisons et deux moulins. Il mourut au mois d'avril 998 (2). Sur la monnaie, comme dans la charte de 987, le nom du fidèle prélat accompagne celui de son suzerain ; mais il me paraît probable, et c'est en quoi je puis me tromper, qu'ici la présence des deux noms indique un simple hommage de la part de l'évêque, plutôt qu'un partage du droit monétaire et des revenus qui en étaient la conséquence.

Mais je me hâte d'arriver aux conclusions que je veux déduire de la présence du monogramme de *Karolus* sur un denier de Hugues Capet.

On pouvait prétendre avec quelque apparence de vérité que

(1) *Revue numismat.*, 1840, p. 431 et suiv.
(2) *Gall. Christ.*, t. IX, p. 704.

Eudes, en adoptant ce monogramme, avait eu pour but de constater ses prétentions à la tutelle de Charles le Simple ; système que M. Du Chalais a déjà parfaitement réfuté (1). Mais comment serait-il possible d'admettre que Hugues, devenu roi, eût inscrit sur son numéraire le symbole de la famille qu'il venait de renverser? N'est-ce pas là une preuve aussi évidente que possible de la complète indifférence des princes de ce temps pour le type de leurs monnaies, du moins quant à l'interprétation politique que l'on pourrait en faire ; et n'en résulte-t-il pas non moins positivement que toute considération devait céder devant la nécessité de conserver un type auquel le peuple était accoutumé, surtout alors que l'élévation de la nouvelle dynastie nécessitait tant de changements dans un autre ordre de choses.

Il résulte aussi du type de ce denier une explication toute naturelle pour le monogramme carlovingien qui se trouve vers la fin du XIIe siècle sur les monnaies des évêques de Beauvais, Henri (2) et Barthélemi (3). Selon toute apparence, il fut frappé un fort grand nombre de deniers au nom d'Hugues et d'Hervé. Outre celui que je publie (acheté à Gournay par M. Hoart, qui a bien voulu me le confier après que j'eus distingué cette précieuse pièce entre plusieurs médailles incertaines que me présentait cet amateur), il en existe deux, fort maltraités par le temps il est vrai, au Cabinet de la Bibliothèque Royale et un dans celui de M. de Saulcy ; ces derniers offrent des différences notables de fabrique ; ainsi donc les émissions successives eurent lieu à des époques assez éloignées. On peut donc conjecturer qu'à l'époque de Henri (1148-62), à supposer qu'aucun évêque entre lui et Hervé n'ait battu monnaie, il restait dans la circulation une quantité assez considérable de deniers au monogramme carlovingien, et que ce type fut reproduit dans le dessein de continuer la vieille monnaie épiscopale. Le monogramme était entièrement dé-

(1) *Loc. laud. sup.*
(2) Duby, pl. X ; — *Rev. Num.*, 1841, pl. XXII, n° 4.
(3) *Rev. Num.*, 1841, pl. XXII, n° 5.

pouillé de sa signification, et dès le temps d'Hugues Capet ne jouait plus d'autre rôle que celui que l'on assigne depuis quelques années, grâce aux découvertes de M. Lelewel, à toutes ces représentations dégénérées que porte la monnaie des barons. Tel était le nom du roi Eudes sur les deniers des villes de l'Aquitaine; telle était cette tête de saint que nous voyons si délabrée sur les monnaies du Pays Chartrain.

Il est très probable qu'à Laon, les deux têtes de face de la monnaie d'Adalbéron et de Robert (monnaie que l'on a peut-être continué à émettre pendant tout le XI[e] siècle), étaient devenues un type consacré; en sorte que Louis VI, frappant des monnaies à Laon, aura conservé au revers de ses deniers une tête de face qui, en effet, a perdu son caractère épiscopal, comme l'a fort bien fait observer M. Desains (1).

C'est de cette façon que je m'explique l'existence du denier trouvé à Laon, et de l'obole toute semblable conservée à la Bibliothèque Royale, et sur lesquels on lit LVDOVICVS REX, et au revers LAVDVNЄNSIS. Ces monnaies ne peuvent pas appartenir au règne de Louis V, et ma conviction à cet égard se fonde non seulement sur un examen attentif de celui de ces monuments que j'ai entre les mains; mais encore sur l'autorité de M. de Saulcy, à qui je l'ai communiqué récemment, et qui partage mon opinion. Ensuite, lorsque les évêques Gauthier, Roger et Gazon reprirent la fabrication des *maailles lovisiennes* (2), ils rajeunirent le vieux type local, en le perfectionnant; ce qui est un fait digne de remarque, puisqu'il semblerait être en opposition avec la loi de détérioration qui s'applique à tant de types de cette époque.

Il est vrai que bien souvent la détérioration ne résultait que d'une tentative de correction ou d'embellissement de types

(1) *Recherches sur les monnaies de Laon*. Saint-Quentin, 1838, in-4°, p. 9.

(2) *Laudunensium monetæ, quas* maailles lovisiennes *apellatas docet registrum* 123. (Du Cange, *Gloss.*, verb. *Moneta.*) Ne serait-il pas possible d'expliquer ce mot *Lovisienne* par le nom de *Louis* que portaient tant de monnaies de Laon? On appelait *Estevenant* les deniers de Besançon avec le nom d'Étienne, et *Anfours* les monnaies espagnoles du roi *Anfons* (Alphonsus). On dit actuellement des *Louis*, des *Napoléons*.

que l'on ne comprenait pas, et que la tête de face du denier de Louis VI, dont je viens de parler était trop nette pour être méconnue comme l'eût très certainement été celle des grossiers deniers d'Adalbéron.

On voudra bien me pardonner, j'ose l'espérer, d'être entré dans ces considérations, à propos de la monnaie demi-épiscopale de Hugues Capet ; mais il me semble que l'état actuel de la numismatique du moyen âge permet de traiter les questions de principe qui, en définitive, constituent la véritable archéologie, et à la solution desquelles on se prépare en publiant les monuments.



MONNAIES NORMANDES

(Extrait du tome VIII de la *Revue numismatique*, 1843, pp. 52-62.)

Après avoir lu l'excellent travail de M. Lecointre-Dupont sur l'histoire monétaire de la Normandie (1), on serait en droit de s'étonner de me voir reprendre ce sujet. Les numismatistes auront en effet apprécié la critique érudite qui a présidé à la rédaction de ce mémoire; aussi, dois-je tout d'abord prévenir les reproches qui pourraient m'être adressés, en disant que je ne viens nullement combattre des opinions si bien appuyées et si mûrement conçues. La découverte de quelques monuments nouveaux m'a seule engagé à étudier les monnaies de Normandie ; et, bien que je sois convaincu que M. Lecointre-Dupont n'a rien laissé à dire sur l'histoire de ces monnaies, j'ai pensé que la critique des pièces mêmes pouvait avoir quelque utilité, et c'est le résultat de mes observations que je vais soumettre aux lecteurs de la Revue.

On ne saurait, en général, apporter trop de circonspection dans l'examen des figures de monnaies publiées par T. Duby. J'ai déjà fait voir, en traitant de la numismatique de Reims, que quatre deniers des archevêques de cette ville, gravés dans le *Traité des monnaies des barons*, se réduisaient en réalité à un seul (2). Je crois qu'il est facile, au moyen d'un système d'élimination très prudemment appliqué, d'extraire de la pl. LXIX

(1) *Revue*, 1842, p. 108.

(2) *Revue*, 1840, p. 340. — P. 101 du présent volume.

ceux d'entre les deniers normands qui ont dû véritablement exister, car il est évident que Duby, dans l'entière confiance qu'il accordait aux planches de M. de Boze, a bien souvent agréé des dessins défectueux pour des variétés de pièces qu'il connaissait en nature.

Le cabinet de la Bibliothèque Royale possède trois deniers normands dont l'authenticité est incontestable. Il est facile de les reconnaître dans les n[os] 4, 8 et 11 de la pl. LXIX de Duby. On apercevra au premier coup d'œil que ces figures, bien qu'elles n'aient pas tout le style que l'art moderne sait donner aux représentations de ce genre, ont un caractère d'ingénuité, d'existence, si je puis m'exprimer ainsi, que l'on chercherait en vain dans les dessins des sept autres médailles que contient la même planche. C'est là un trait qui rentre dans l'histoire éternelle des originaux et des copies, et je sais combien il est difficile, en cette matière, d'établir sa conviction sur des preuves positives, que chacun puisse adopter. Je n'ai donc nulle prétention d'imposer mon avis aux numismatistes, et c'est tout simplement mon opinion que je risque avec la hardiesse que donne une foi entière. Il me paraît certain que M. de Boze a rassemblé sans critique des dessins différemment altérés de la même médaille, et que Duby a reproduit ces figures sans plus ample examen; dès à présent, je les classerai ainsi :

N° 4 de Duby (existant au Cabinet du Roi). — N° 2, copie. — N[os] 1, 3, 5, copies plus altérées.

N° 6 (tirée de Ducarel).

N° 8 (Cabinet du Roi). — N[os] 7 et 9, copies.

N° 11 (*idem*). — N° 10, copie.

Le dessin n° 4 de Duby a été fait d'après la médaille même



qui existait alors dans le cabinet de M. de Boullongne; les

quatre frontons de temple, type que nous comprenons, depuis que M. Du Chalais a publié ce denier mansois (1), sont séparés l'un de l'autre par un petit intervalle, qu'il est facile d'omettre, si l'on n'y regarde pas avec soin, car le champ de la pièce présente une surface très irrégulière. Le dessinateur de M. de Boze a joint les quatre frontons, et Duby a vu là une variété de type.

La croix de la monnaie de Guillaume, que possède le Cabinet, est cantonnée de quatre croissants; l'un d'eux a reçu un coup qui l'a déformé, et le dessinateur de M. de Boze l'a pris pour une fleur de lis. — Duby a reproduit, sous le n° 7, cette pièce qu'il avait fait dessiner exactement, c'est-à-dire avec quatre croissants, sous le n° 8.

Ces exemples suffisent, je l'espère, pour établir l'identité des monnaies dont il nous reste deux portraits différents. J'*en* viens maintenant au denier de Guillaume le Conquérant, gravé sous le n° 6. Ce denier serait frappé à Lillebonne; mais M. Lecointre a mis en évidence un fragment des actes d'une assemblée tenue dans ce lieu, en 1080. Ce passage est très significatif : « Que personne en Normandie, y est-il dit, *ne* puisse faire monnoie hors des ateliers monétaires de *Rouen* et de *Bayeux*... Si quelqu'un a monnoyé *autre part*, ou a fabriqué de la fausse monnoie en ces lieux, son corps a été à la merci du duc de Normandie. Et quiconque a fait monnoyer *hors de ces ateliers*, ou y a fait frapper de fausse monnoie, a forfait sa terre et son argent. »

Voici donc que vers la fin du règne de Guillaume le Conquérant, et lorsque depuis quatorze ans il gouvernait l'Angleterre, ce fait de fabriquer de la monnaie ailleurs qu'à Rouen et à Bayeux est assimilé au crime de fausse monnaie et entraîne les mêmes peines. Comment expliquer cette jurisprudence si le duc-roi eût frappé de la monnaie à Lillebonne, ville dans laquelle il tenait précisément les États dont nous citons les actes.

(1) *Revue*, 1840, p. 437. M. Du Chalais attribue avec toute raison cette précieuse monnaie aux premières années du xe siècle.

Examinons ensuite la monnaie telle que nous la connaissons par la gravure. Duby l'avait fait copier d'après le n° 72 de Ducarel, qui lui-même ne l'avait pas vue, et ne l'avait publiée que d'après un dessin communiqué par John White. J'ai cherché en vain cette pièce en Angleterre, elle y est inconnue. Elle porte pour légende, autour de la tête, **PILEM REX AN**, et au revers : + **N IVLIOBINA**.

Le **P** est, comme on sait, la forme anglo-saxonne du **W**. Comment aurait-on en Normandie fait usage d'un caractère anglo-saxon, à moins qu'il n'ait été copié avec tous les autres traits d'un type déjà existant en Angleterre? Or, on n'a jamais publié de monnaie anglaise de Guillaume le Conquérant ou de Rufus, son fils, au type de la monnaie attribuée à Lillebonne. Aucune monnaie de ces princes ne nous montre leur nom orthographié avec un seul **L**. Enfin le type du prétendu denier normand est impossible à l'époque de Guillaume le Conquérant, et n'est guère plus acceptable pour son fils, car sa fabrique est moins ancienne que celle des deniers de Henri Ier, et le rattache aux premières monnaies d'Henri II (1). Enfin, dût cette déclaration soulever de vifs dissentiments, je dirai que je considère cette monnaie comme un denier anglais, mal lu, frappé par Étienne, et qu'il en résulte pour moi que le prétendu denier de Lillebonne n'a jamais existé que dans l'imagination de John White. Si l'on jette les yeux sur la pl. I, arg. (nos 17, 19) de Ruding, on verra que les deniers d'Étienne, d'une fabrication très irrégulière, qui rend la lecture des légendes extrêmement difficile, sont absolument semblables, quant au type de la tête, au denier n° 6 de Duby. On conçoit très bien que l'on ait pris **STIFEN** pour **PILEM**, et ainsi s'explique l'absence d'un second **L** dans ce dernier nom (2). Le

(1) Ruding., pl. suppl., II, n° 5.

(2) Les monnaies de cette époque sont très souvent si difficiles à lire, qu'elles donnent lieu à de fausses attributions; c'est ainsi qu'un denier, vendu à Londres en 1834, et revendu avec la collection de M. Hollis, fut indiqué dans les deux catalogues et acheté deux fois comme une monnaie d'Étienne. Un article de la *Chronique numismatique* (1841, p. 116), a fait voir que cette pièce portait en réalité le nom de Henri Ier.

revers, dans mon système, présenterait un nom de monétaire, qu'il est difficile de rétablir lorsqu'on n'a pas la médaille sous les yeux, mais qu'on devine, rien qu'à considérer la forme générale de la légende, disposée comme celle des deniers de Cnut et d'Harold.

Après avoir exposé ma façon de penser sur le denier de Lillebonne, j'enlèverai encore à Guillaume le Conquérant le denier du Cabinet de la Bibliothèque, que Duby a classé sous le nº 8. Cette pièce est d'un travail encore tout carlovingien. Les caractères sont nets et les grenetis bien formés ; c'est sans contredit la plus ancienne des monnaies normandes qui nous restent. Elle doit donc être restituée à Guillaume Ier, *Longue-Épée*, qui succéda à Rollon, son père, en 927, et mourut en 942. Ces dates peuvent paraître trop anciennes pour une monnaie baronale ; mais que l'on veuille bien se rappeler que j'ai fait connaître un denier de Guillaume, comte de Bourges, nécessairement antérieur à 927 (1), et l'on n'aura plus d'arguments à m'opposer.

Le denier au temple de Richard, qui, de la collection de M. Pagnon d'Yjonval, a passé dans le médailler de la Bibliothèque Royale, gravé dans la planche de Duby, sous le nº 11, et attribué par cet auteur à Richard IV, Cœur-de-Lion, a été rendu avec toute raison à Richard Ier par M. Lelewel. Quant à la monnaie nº 10 de la pl. III des médailles anglo-françaises, publiées par le général Ainsworth, elle n'est pas plus attribuable à Richard Ier qu'à Richard Cœur-de-Lion. J'ai adressé, à ce sujet, à la Société de numismatique de Londres quelques observations qui ont été agréées par nos confrères d'Angleterre. J'avais pensé, à l'inspection de la gravure d'Ainsworth, que cette monnaie portait pour légendes : + RICARD COMES et + RODES DVCO au lieu de + RICARDVS RE et RODVMDVCO qu'y avait vu le général. Dès lors ce n'était plus qu'un denier de Richard Ier, comte de Rouergue (1096-1135), avec le même type que les monnaies de ses successeurs Hugues,

(1) *Revue*, 1839, p. 366. — P. 40 du présent volume.

Henri et Jean (1). Vérification faite dans les cartons du British Museum, il s'est trouvé que j'avais deviné juste, et, en enrichissant d'un nom la suite numismatique des barons de France, je fais disparaître toutes les difficultés que soulevait le denier neustrien de Richard Cœur-de-Lion.

Après avoir réduit ainsi le catalogue des monnaies normandes, il est temps de faire connaître celles qui m'ont été communiquées récemment.

La plus belle, comme la plus intéressante, est sans contredit un denier de Richard, de la collection de M. le conseiller de Reichel, à Saint-Pétersbourg. On y lit au droit : + RCARD : MARCHIS autour d'une croix cantonnée de quatre points, et au revers : + ROTOMA : ROMANS ; dans le champ, EPS, monogramme d'*episcopus*, dont la lettre médiale pouvait encore exprimer le nom du Christ. C'est, je pense, ce qui lui a fait donner une grandeur supérieure à celle de l'E et de l'S. Saint Romain, évêque de Rouen dans le VIIe siècle, en a été l'apôtre et le patron (2); et il est singulier de voir son nom sans l'épithète *sanctus* (3). V. page 151, n° 3.

Jusqu'à présent, ces monnaies de Normandie ne donnaient aucun titre aux princes dont elles portent le nom. Ici nous voyons Richard qualifié *marquis*. Ce titre convient parfaitement aux seigneurs de la Neustrie, car les marquis étaient, suivant la définition de Charles le Simple, ceux *qui fines regni tuentes, omnes, si fortè ingruerent, hostium arcerent incursus.* Or, quoique les Normands eussent joué le rôle d'envahisseurs, ils avaient acquis par la concession royale le droit de se pré-

(1) Voyez les monnaies de Hugues et de Jean, Duby, pl. CV, n°s 1 et 2, et le denier de Henri. *Notice sur les monnaies françaises inédites du cabinet de M. Dassy*, p. 37, n° 75.

(2) Saint Romain, qui descendait des rois sicambres, commença à gouverner l'église de Rouen vers 632, et mourut en 645. Rollon était enterré dans la chapelle de Saint-Romain.

(3) Une monnaie de Lodève ne donne également que le titre d'*episcopus* à saint Fulchran. (Duby, pl. XIV.) Voyez aussi *Rev. numism.*, 1839, p. 40, le mémoire de M. Hiver sur les monnaies de Champagne. Cet antiquaire a émis l'opinion que la légende PETRVS EPISCOPVS des deniers de Troyes se rapportait à saint Pierre, patron de la cathédrale.

senter comme défenseurs des frontières maritimes contre de nouvelles incursions. Au reste, la médaille de M. de Reichel n'est pas le premier monument qui donne ce titre à un prince normand; Guillaume de Jumiège appelle Guillaume Ier *marquis*. Dans une charte de Lothaire, datée de 965, nous trouvons le passage suivant: *Richardus Northmannorum* MARQUISUS, *cum auctoritate D. Johannis, S. R. sedis papæ, restauravit in melius loçum S. Michaelis situm in maris pelago*. C'est de Richard Ier qu'il est question. Cependant les écrivains ne font pas tous usage de ce titre de marquis; Frodoard nomme Rollon, Guillaume et Richard, *principes* Northmannorum; Raoul Glaber appelle Richard *dux* Rotomagorum, dans le VIIIe chapitre de son deuxième livre, et *comes* Rotomagorum dans le chapitre suivant; Sigebert intitule *comes* Richard II, en l'an 1006, et Guillaume le Conquérant, en l'an 1066. Dans la suite, le titre de *duc* a prévalu; mais il ne figure sur aucune des monnaies qui nous sont parvenues.

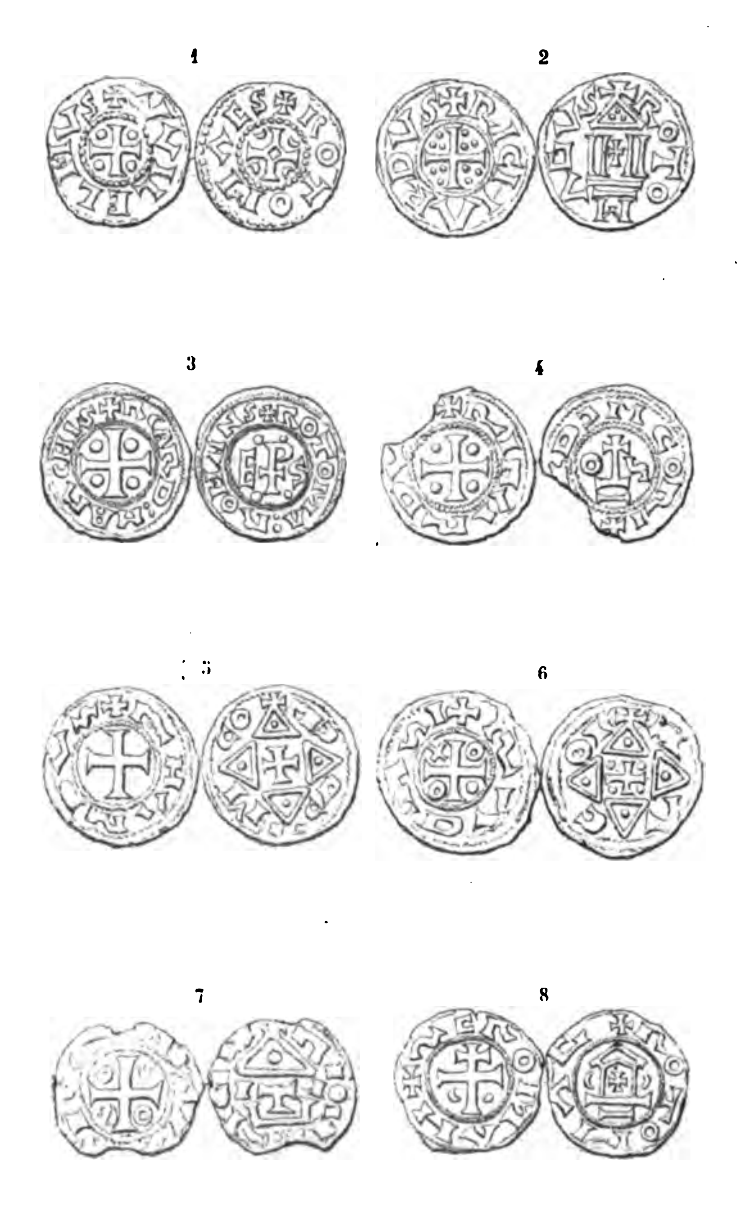
M. de Saulcy a enrichi sa belle collection des trois monnaies suivantes, dont la première est d'argent fin; les deux autres sont de métal d'un fort bas titre.

+ RIHARDV(S). Croix cantonnée de quatre points.

℟. +......ADƆMCORI. Croix haussée sur deux degrés; dans le champ OS, qui est probablement la fin de la légende; à moins que l'on n'y veuille chercher les initiales d'une invocation O *crux* S*ancta*. On pourrait voir dans cette légende le nom de Caen, *Cadomus;* mais outre que dans la partie cassée, il devait se trouver plus d'une lettre, l'A qui précède le D est fort douteux. D'ailleurs, nous avons vu que les ducs ne toléraient d'ateliers monétaires qu'à Rouen et à Bayeux et les contrevenants n'auraient pas mis sur les espèces qu'ils avaient à fabriquer un nom de localité autre que celui des deux villes autorisées. V. p. 151, n° 4.

+ RAGVS I. Croix cantonnée de deux annelets, d'une croisette et d'un point.

℟. ...M...AC OI +. Quatre frontons, au centre desquels est une croix cantonnée de quatre points. Il semble que dans la



MONNAIES NORMANDES.

légende si barbare du revers on voit la trace du *Gratia Di rex* du denier mansois au type des quatre portails. Comment cette formule s'est-elle conservée à la place du nom de lieu qu'elle usurpe, c'est ce qui n'étonnera pas les antiquaires qui savent de quelle façon se transmettent les types monétaires. V. page 151, n° 6.

Le troisième denier de M. de Saulcy est extrêmement barbare; on y distingue cependant .I.. ADV....V, lettres qui ont pu appartenir au nom de Richard; le portail ressemble à celui qui se voit sur les deniers des comtes de Soissons (1). Au revers il est impossible de déchiffrer les caractères usés qui entourent une croix cantonnée de deux points. V. page 151, n° 7.

L'aspect général de cette pièce, son rapport de fabrique avec les deniers dont j'ai parlé précédemment, rendent certaine son origine normande, malgré l'incertitude où laisse sa légende sur le prince qui l'a fait frapper.

Il est très difficile de décider si ces différentes monnaies ont été frappées par les trois princes du même nom qui se sont succédé de 942 à 1021. Sans rien affirmer, je proposerais de classer à Richard Ier les deniers de la Bibliothèque Royale et de M. de Reichel (page 151, nos 2 et 3), à Richard II la pièce avec une croix haussée (page 151, n° 4), et les deux deniers avec des frontons (page 151, nos 5 et 6), enfin à Richard III la grossière monnaie au portail que j'ai décrite en dernier lieu (page 151, n° 7); son style et son titre conviennent parfaitement au XIe siècle. Maintenant que l'on a vu à quel degré de dégradation en était arrivée la monnaie normande avec le der-

(1) Je pense que c'est une pièce normande du genre de celle-ci que Millin avait trouvée à Meulan, chez le citoyen Lévrier, et qu'il a publiée dans ses *Antiquités nationales*, accompagnée d'un incroyable commentaire dans lequel il s'efforce de faire lire autour du portail la légende *Moneta Mullentium*. (V. t. IV, pl. XLIX, n° 26.) Comme la monnaie ne porte que sept caractères, il a fallu bien des suppositions pour arriver à y trouver deux longs mots. M. Lelewel (*Num. du moy.-âge*, t. I, p. 166), a cru pouvoir lire *Mulinum* sur cette médaille, qu'en conséquence il attribue à Melun. Mais le nom de cette ville était *Meclidunum* ou *Melodunum ;* d'ailleurs une simple comparaison avec la pièce que nous connaissons maintenant, prouve mieux ce que je suppose que la plus longue dissertation.

nier Richard, quelle possibilité reste-t-il d'attribuer à Guillaume le Conquérant le beau denier nº 8 de Duby (V. page 151, nº 1), que j'ai, comme on l'a vu plus haut, restitué pour tant de motifs à Guillaume Ier? à moins toutefois de renverser dans ce cas particulier la loi si bien établie et si féconde en heureuses applications, de la *dégénérescence* du type.

Je serais fort tenté de croire que Robert et Guillaume continuèrent à frapper des monnaies avec les anciens types; c'est aussi peut-être au règne de l'un d'eux qu'appartient le denier du musée de Rouen, qui porte d'un côté : +ROTOMAGT avec un portail entre deux croissants, et au revers SC : (*Sanctus*), ROMAN autour d'une croix archiépiscopale entre deux croissants (V. page 151, nº 8). La monnaie anonyme était une invention fort utile lorsqu'on voulait conserver un type indéfiniment. On sait combien de temps durèrent à Lyon, à Vienne, à Valence, les types et les légendes qui n'ont pas d'époque.

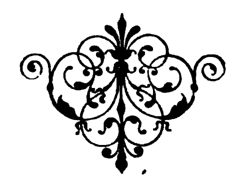
M. Lecointre-Dupont a, selon moi, parfaitement expliqué la raison de la cessation du monnayage en Normandie. Ce droit devait, en effet, être aboli du jour où les ducs reçurent de leurs hommes un impôt dont le produit surpassait les bénéfices du monnayage. Les frais de fabrication devant être considérables alors que le titre élevé des monnaies normandes les faisait mettre au creuset par les seigneurs voisins, les ducs étaient forcés d'en émettre continuellement de nouvelles.

En publiant des monnaies de Normandie, il est presque indispensable de garantir leur authenticité. La fraude qui parvint à répandre, il y a quelques années, de maladroites copies des planches de T. Duby, a laissé dans les esprits des doutes bien légitimes qui doivent naturellement retomber sur tout denier neustrien qui vient à se présenter. Il est important pour moi de combattre à l'avance ces soupçons, et je dois dire pour défendre mon jugement que, dès 1835, j'ai déclaré fausse la première monnaie normande qui me fut montrée, et que je n'ai cessé de protester contre l'admission dans les meilleurs cabinets de médailles de la plus misérable contrefaçon qui ait exercé l'industrie des faussaires de notre temps.

Si l'on reconnaît avec moi que ce que j'ai essayé d'établir au commencement de cet article, touchant les erreurs de Duby, est juste, on plaindra les inventeurs du trésor de Paci-sur-Eure (1) d'avoir si fort manqué de critique ou d'avoir tellement peu étudié leur sujet qu'ils aient pu consacrer leur temps et leur talent à reproduire en métal, et à perpétuer par ce moyen, les moindres traces d'inhabileté des dessinateurs du XVIIIe siècle, et la preuve de l'excessive bonhomie de l'auteur du *Traité de la monnaie des prélats et barons*.

RÉCAPITULATION DES FIGURES. — Page 151, nos 1, 2 et 5, Cabinet des antiques de la Bibliothèque Royale. — No 3, Collection de M. de Reichel. — Nos 4, 6 et 7, Collection de M. de Saulcy. — No 8, Musée de Rouen.

(1) On se souvient que la base du roman que les faussaires avaient forgé comme passeport pour leurs monnaies, était une étiquette (que personne n'a jamais vue), écrite de la main de l'évêque de Blois, Grégoire, et ainsi conçue : *Monnaies trouvées à Paci-sur-Eure.* L'obole de Richard Ier, frappée à Lillebonne, pièce vendue comme *unique* à plusieurs personnes (MM. de Saulcy et de Montigny en possèdent chacun une), n'est pas copiée, il est vrai dans Duby; mais le type en a été emprunté à une obole anglaise de Guillaume le Roux, dont j'ai pu voir de très belles variétés à Londres, dans la collection de M. Dodsley Cuff, trésorier de la Société Numismatique.



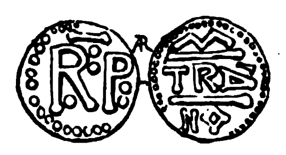
OBSERVATIONS

SUR LE

TYPE DE QUELQUES DENIERS DE PÉPIN

ROI DE FRANCE.

(Extrait du tome IX de la *Revue numismatique*, 1844, pp. 93-96.)



Le plus souvent, lorsqu'on rassemble toutes les variétés de types des monnaies d'un prince ou d'une ville, dans le but d'écrire un chapitre *complet*, on emprunte à d'anciens ouvrages des dessins incorrects, qui viennent, il est vrai, grossir la collection, mais qui, en réalité, l'appauvrissent, puisqu'ils conduisent inévitablement à des erreurs.

Nous ne saurions trop répéter qu'il est indispensable de se rendre bien compte de l'origine des figures de monnaies publiées dans le siècle dernier. Souvent les monuments existent encore dans les collections publiques, et des numismatistes trop confiants, les prenant pour des pièces différentes de celles qu'ils trouvent dans les ouvrages de Le Blanc ou de Duby, reproduisent côte à côte deux empreintes dont une est imaginaire, et se donnent le trouble d'expliquer et de faire entrer de vive force dans la science un type qui n'a jamais existé.

Le Blanc a publié (Traité, p. 71, n° 4) un denier qu'il commente ainsi : « Il me semble qu'on peut lire sur la dernière de ces monnoyes le nom de *Pipinus*, y ayant un P. et un V. entre

deux I, un N. et un S. à côté, ce qui fait *Pipinus*, le P. servant pour deux, ce qui est fort ordinaire sur les Monnoyes et sur les Médailles anciennes. Je ne scays ce que signifient les deux lettres R. P. qui sont de l'autre côté; j'ignore pareillement à quelle fin on a mis tous ces points dispersés entre les lettres de ces quatre monnoyes. »

Les auteurs de la *Description complète et raisonnée des monnaies de la deuxième race*, qui ont donné, sous les nos 4. 6. 279, 280 et 379 de leurs planches, cinq dessins de ce même denier, ont imprimé dans leur texte un nombre presque égal d'interprétations de la légende du revers. Il est vrai de dire que dans ces planches le denier a été tantôt copié sur les originaux, tantôt sur d'anciens dessins, et disposé de façon que les lettres qui en occupent le champ sont tantôt placées dans leur sens naturel, et tantôt mises sur le côté. Ainsi, dans l'explication du n° 4, calqué sur la gravure de Le Blanc, les auteurs lisent d'un côté PIPINVS, et de l'autre R P, qui indique, selon eux, REX PATRICIVS, *bien plus que Rex Pipinus*. Sur le n° 6, emprunté à Eckhard, ils voient avec cet antiquaire, METALLO *sans difficulté*. Le n° 279 (copie du denier conservé au Cabinet de la Bibliothèque Royale, et dont le dessinateur de Le Blanc s'était servi) leur permet, après un *examen plus attentif*, de lire AVGTDVNO pour AUGUSTODUNO, c'est-à-dire Autun; et, se fondant sur le denier 280 (qui est une pièce fausse), ils n'hésitent pas à affirmer que le denier 279 et *inédit* est différent de celui qu'ils avaient publié sous le n° 4, d'après Le Blanc. Enfin, sous le n° 379, nous retrouvons la même monnaie avec cette explication : « Pourrait-on y déchiffrer AVTRDVNO? Serait-ce MONETA TREVERIS? »

Cette dernière version, de beaucoup la meilleure, aurait pu décider les deux auteurs à revenir sur leurs premières idées; mais ils n'ont en aucune manière exprimé un changement d'opinion que l'on était en droit d'attendre d'eux, après la production de monnaies si faciles à comparer entre elles.

Nous donnons ici la figure d'un nouvel exemplaire du denier de Pépin, que nous a communiqué M. Lagrenée. Il est

impossible de n'y pas voir MON. TRAI, légende dont les lettres sont disposées en trois lignes séparées par des barres, particularité tout à fait propre aux deniers de Pépin et de Charlemagne. Ce sont ces deux barres que Le Blanc avait prises pour les tiges d'un P et de deux I. Au lieu donc du mot PiPinVS en monogramme, il n'y a en réalité sur ce denier que le nom d'Utrecht, et nous devons dire que sa fabrique, qui se rapproche tout à fait de celle des deniers de Mayence et de Duertedt, cadre parfaitement avec la nouvelle attribution que nous proposons ici.

Mais, et ceci est un des avantages qui doivent résulter d'une interprétation raisonnable, nous sommes immédiatement débarrassés de la difficulté qui résultait de la lettre P du revers ou plutôt du droit. Il était impossible de voir d'un côté PIPINVS et de l'autre *Rex Pipinus*. De là la nécessité d'introduire dans le protocole numismatique les expressions de *Rex Patricius* ou de *Romanorum Patricius,* qui ne sont guère justifiables. Si l'on admet que les deniers en question portent le nom d'Utrecht, les lettres R.P. sont les initiales de *Rex Pipinus*, et cela est d'autant plus certain que ces lettres ne se retrouvent pas sur ceux des deniers qui portent le nom entier de Pépin, PIPINVS en deux lignes ; elles sont, sur ces monnaies, remplacées par R. F., *Rex Francorum*. Becker, ou le faussaire qui a produit le denier sur lequel un A est attaché au P (voy. *Descript. complète et raisonnée*, n[os] 6 et 280) a fait comme tous les faussaires ; il a donné tête baissée dans une grosse erreur fondée sur un examen beaucoup trop superficiel des monuments, et son PA*tricius* est le stigmate qui servira à signaler aux yeux des antiquaires une niaise contrefaçon. En numismatique tout s'enchaîne et se lie, et la plus légère erreur en entraîne d'autres à sa suite, qui tombent du reste avec leur cause première, lorsqu'on les soumet toutes ensemble à un jugement impartial.

MONNAIES

FRAPPÉES POUR LA COMTÉ DE ROUSSILLON,

PAR LES ROIS D'ARAGON, COMTES DE BARCELONE.

(Extrait du tome IX de la *Revue numismatique*, 1844, pp. 278-294.)

Au pied des Pyrénées, sur la côte la plus méridionale de la Gaule, s'étend une petite province qui sépare le Languedoc de la Catalogne ; c'est le Roussillon, qui, dans l'organisation actuelle de la France, constitue le département des Pyrénées-Orientales. Sa ville principale est Perpignan.

La capitale de l'heureux pays qui, suivant l'expression d'un auteur catalan : gosa de si tot lo que nècessita una terra sens tenir de valerse de altri (1), était connue des Romains sous le nom de Ruscino. Pomponius Mela dit : *colonia Ruscino*, et Vaillant, ayant lu sur le revers d'un moyen-bronze d'Auguste la légende COL·RVS·LEG·VI, attribua cette monnaie à la colonie mentionnée par le géographe. Eckhel, Mionnet et en dernier lieu M. de la Saussaye, ont admis cette attribution : ce dernier cependant nous a fait connaître les différentes raisons que M. Tochon d'Annecy et M. le marquis de Lagoy alléguaient pour ou contre (2).

Tous ces numismatistes n'ont fait que discuter l'interprétation de la légende COL·RVS, sans soupçonner que sa réalité pùt être contestée.

(1) *Summari index o epitome dels admirables y nobilissims titols de honor de Cathalunya, Rossello, y Cerdanya*, per lo Dr Andreu Bosch. Perpinya, any 1628, in-f°. — V. p. 84.
(2) *Numismatique de la Gaule Narbonnaise*, p. 193 et suiv.

D'un autre côté, un antiquaire allemand, M. de Rauch, publiait à Berlin (1) une monnaie coloniale d'Auguste, frappée à Bérytus de Phénicie, avec le nom de *P. Quinctilius Varus*, sans paraître se douter que cette monnaie est précisément la même qu'avant lui on classait à Ruscino, préoccupé qu'il était probablement par le souvenir de la lutte du général romain et du patriote Hermann (2).

Que ce moyen-bronze dont M. de Rauch nous donne une excellente figure, soit bien réellement fabriqué à Bérytus, c'est ce dont on ne saurait douter, lorsqu'on le compare aux autres monnaies de cette même ville ; tant à cause du type des deux aigles légionnaires et des deux enseignes, qu'en raison du style de la gravure dont l'origine syrienne se révèle surtout dans le grenetis, formé de petits traits allongés ; particularités dont on chercherait vainement un exemple dans la Gaule (3).

Quant à l'identité du type des monnaies de Bérytus et de celles qu'en France on range à Ruscino, c'est encore un fait qui ressort immédiatement du rapprochement des dessins de toutes ces pièces. On voit en effet que la légende IMP CAESAR AVGVSTVS plus ou moins tronquée, la tête d'Auguste et le grenetis qui l'entoure, sont entièrement les mêmes.

Si nous passons au revers, nous trouvons avec un type exactement semblable, des légendes qui au premier abord paraissent très différentes. Mais en regardant de plus près on reconnaîtra que dans la médaille de M. Tochon (nº 1 de la pl. XXIII de M. de la Saussaye) la lettre L n'est que le haut de l'enseigne militaire ; EG·VI c'est P·QVI ; le N est confondu avec les ailes de l'aigle ; le C se trouve suivi de deux lettres, OL, qui me semblent empruntées aux anneaux de l'enseigne ;

(1) *Zeitschrift für Münz-Siegel-und Wappenkunde;* Berlin, 1841, t. I, p. 260, et pl. IX, nº 4.

(2) Bekannt uns ist diese derselbe P. Quinctilius Varus, der in der Schlacht im Teutoburger Walde mit 3 Legionen durch die Deutschen unter Arminius eine grosse Niederlage erlitt und selbst seinen Tod fand.

(3) Cette tête d'Auguste et ce grenetis se voient complètement semblables sur un moyen-bronze de Bérytus, ayant au revers le colon qui trace un sillon avec une charrue attelée de deux bœufs, et la légende COL. IVL.

la syllabe **LVS**, qui se voit très clairement sur les exemplaires de Paris et d'Avignon, est tout à fait supprimée ; enfin **VARVS** est réduit à **RVS**.

Je sais que le nom du général romain, en admettant ces transformations, très explicables du reste, se trouve écrit **P.QVINCTILVS VARVS**, mais le nom d'un étranger a pu facilement être altéré par le graveur de Bérytus, et cette supposition me semblera toujours moins extraordinaire que celle qui tendrait à donner à la Gaule une monnaie de style asiatique.

J'ai pensé qu'il était convenable de faire connaître le nouvel état de la question en ce qui concerne les monnaies de Ruscino, avant de décrire les monnaies du moyen âge, qui furent frappées dans ce même pays. Maintenant j'arrive au but principal de mes recherches.

Il était évident que le Roussillon avait eu sa monnaie particulière dès une époque assez reculée. Nous n'avons pas encore, il est vrai, retrouvé de monnaies au nom de Louis le Débonnaire, fabriquées dans le lieu que ce prince nomme dans ses lettres Rosciliona ; et cependant nous connaissons de lui des deniers avec les noms d'Impurias et de Barcinona.

Une charte de 1130, donné par l'évêque d'Elne, contient ce passage : « Ego Udalgarius, dei gratia, Helenensis episcopus, precipio huic Ecclesiæ ut sit obediens suæ sanctæ matri Helenensi ecclesiæ et persolvat ei per unumquemque annum suum censum, id est, denarium unum *monetæ Rossellæ, in die cœnæ Domini* (1). »

Il reste à savoir ce qu'était cette *moneta Rossella ;* c'est-à-dire si elle était frappée au nom de l'évêque ou des comtes. Je croirais qu'elle provenait de ces derniers, si je m'en rapporte à cette phrase des *Titols de Honor :* « Batrer y fer moneda, lo que podian de sa potestat los comtes de Rosello » (2), d'autant plus que dans le midi de la France, qui ne faisait pas partie du *serment* de l'Empire, les monnaies épiscopales sont très rares.

(1) *Marca Hispanica*, p. 1269.
(2) *Summari index dels admirables y nobilissimus titols de Honor*, etc., p. 173.

En 1178, Guirart III, comte de Cerdagne et de Roussillon, malade, et se trouvant sans héritiers, consulta ses peuples pour savoir à quel souverain ils voulaient appartenir après sa mort (1) ; et il convint de léguer ses possessions au roi d'Aragon, qui en effet hérita de ces comtés, et les donna, en 1185, à son frère don Sanche, en échange de la Provence.

En 1241, Nuñez-Sanche laissa par testament le comté de Roussillon à son cousin don Jayme, roi d'Aragon et seigneur de Montpellier, qui à son tour en dota un fils du même nom que lui, qu'il fit en outre roi de Mayorque.

C'est à ce prince que me paraît appartenir le sceau dont voici la description (2) :

IACOBVS DEI GRA REX MAIORICARVM. Jacques assis de face, tenant son sceptre de la main droite et soutenant de la gauche un globe crucigère.

℟. COMES ROSSILL CERITANIE ET DNS MONTPL'I. Jacques à cheval, armé de son bouclier et de son épée.

Le petit-fils de ce souverain, nommé don Jayme, comme lui, reconnaissait tenir en fief du roi de France la seigneurie de Montpellier et le Roussillon ; il était aussi vassal du roi d'Aragon, pour Mayorque. En 1341, ayant donné des joutes à Montpellier sans l'autorisation de Philippe de Valois, il fut mandé à la cour de France, et obtint par sa soumission que son puissant suzerain retirât les troupes qu'il avait envoyées en Roussillon. Le malheureux don Jayme eut à lutter toute sa vie contre le roi d'Aragon, don Pedro, qui s'empara successivement de toutes ses possessions. Le Roussillon fut désormais considéré comme une annexe de la Catalogne, et le droit de battre monnaie dans ces provinces dévolu au

(1) On trouve dans les *Titols de Honor* le récit naïf de la proposition que le vieux comte fit à ses peuples : « Despres de aver governat, gravat de una dolencia, trobantse sens fills, convoca a molts vassals è los syndichs de les viles è lochs de Rossello, als quals exposà lo que veyan que per sos dolencies, y anys, no podia viver molt, y com a vertaders, lleals, y bons vassalls li eran estats, volià gratificar lo amor, y llealtat ab que lo avian servit, y que deliberassen de quin Rey y senior volien esser despres de sos dies. »

(2) Buchon, *Recherches et matériaux pour servir à une histoire des provinces démembrées de l'empire grec, après la IVe croisade*, pl. V, n° 3.

roi. Nous trouvons dans le livre de Bosch, que j'ai déjà cité :

« Lo poder de fer batre moneda de or, argent, y qualsevol altres metalls, y materies en estos comtats son regalies del Rey, que ningu sino ell te poder de trencar, fer, corrompe ni falsar, y qui contrari fa encara sia Prelat, Duch, Marques, Comta, ciutat, vila, noble, Baro, ecclesiastich, o secular, o qualsevol altre, pot esse punit ab gravissimes pænes tant segons nostres lleys, com del Dret comu (1). »

Nous connaissons des monnaies de Barcelone frappées au nom des rois don Jacques II (1291-1327), don Alphonse IV (1327-36), don Pedro IV (1336-87), don Juan I[er] (1387-95), don Fernand (1412-16). Mais il n'est, sur ces espèces, encore aucunement question du Roussillon. Ce n'est que dans la première moitié du xv[e] siècle que nous voyons apparaître le nom de cette province, associé à celui de Barcelone, sur les gros d'argent et seul sur les deniers. Voici les pièces que j'ai retrouvées et qui paraissent être restées inconnues à Duby.

N° 1. +: ALFONS9 : DI. GRA. RX. ARAG. Tête d'Alphonse V, tournée à gauche.

℟. COMS BARKNONA ROCIL. Légende divisée par les bras d'une croix cantonnée de deux anneaux et de deux groupes de trois points. Gros d'argent, page 163, n° 1.

N° 2. + ALFONS9 DI : GRA : REX. ARA. Tête couronnée d'Alphonse à gauche.

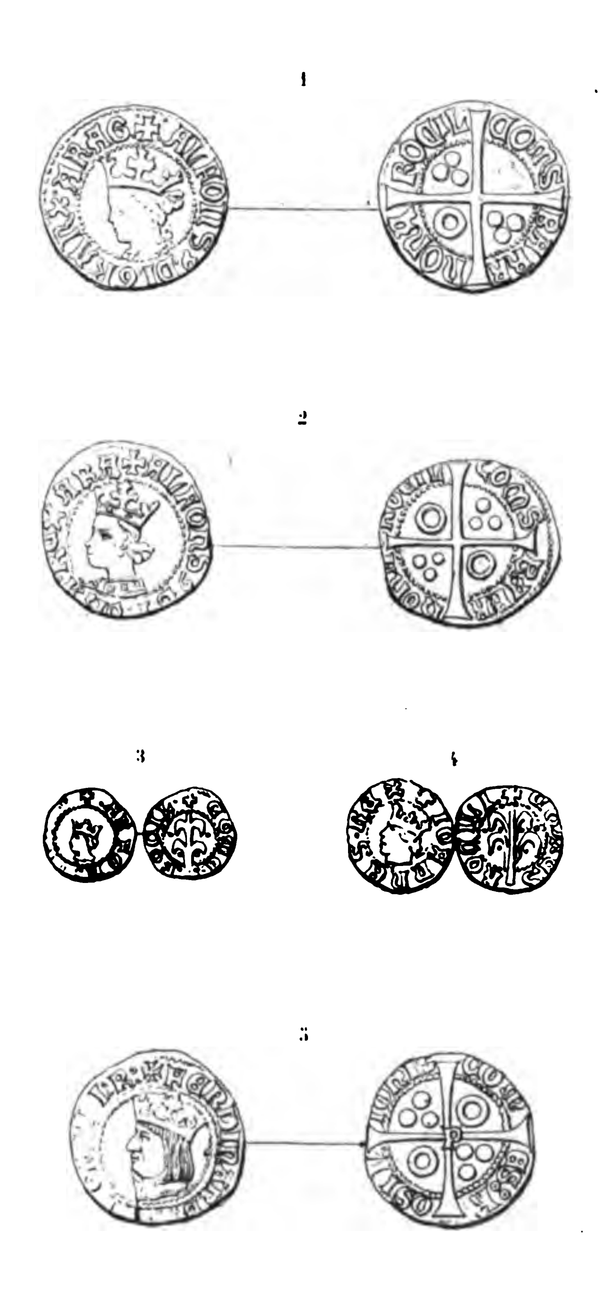
℟. COMS BARKNONA ROCIL. Même croix. Gros d'argent, page 163, n° 2.

N° 3. + ALFONS..... Tête couronnée d'Alphonse à gauche.

℟. + COMES ROCIL. Rameau. Obole de billon, page 163, n° 3.

Le type du rameau est connu sur les deniers et les oboles de Valence.

(1) P. 189. Voici comment le roi don Pedro s'exprime au sujet de sa monnaie de Catalogne, suivant les auteurs espagnols : « Como no sea permitido à alguno batir moneda en Cataluña, sino à Nos, y que esta sea moneda Barcelonesa, y que se fabrique en la ciudad de Barcelona; la qual se llama moneda de terno, y es ferma concession, y privilegio de los Reyes antecessores nuestros. » V. *Anales de Cataluña y epilogo breve de los progressos, y famosos Hechos de la nacion catatana*, por don Narciso de la Peña y Farell. Barcelona, 1709, in-f°, t. II, p. 210, col. 2.



Don Alphonse V, qui commença à régner en 1416, ayant été adopté par Jeanne, reine de Naples, voulut se mettre en possession des États de cette princesse ; et presque tout son règne s'est écoulé en Italie. Jusqu'ici même je ne connaissais de monnaies à son nom que des carlins d'argent imités de ceux de la maison d'Anjou. En 1423, il vint débarquer en Catalogne, après avoir attaqué Marseille et enlevé à cette ville le corps de saint Louis, évêque ; c'est probablement à cette époque qu'il fabriqua les gros que je viens de décrire, et sur lesquels son visage offre une apparence de grande jeunesse.

D'un autre côté nous trouvons, dans l'énumération des espèces qui avaient cours en Roussillon, la phrase suivante :

« Croats d'argent com se avian de prendre, y aquin preu fonch taxtat en dita pragmatica del any 1283 y en la provisio del Rey don Alphonso dada en la castell a 8 de novembre 1453 (1), » qui fait voir que sur la fin de son règne don Alphonse s'occupait de sa monnaie catalane.

Les *croats* sont en effet précisément les *gros* d'argent que je viens de faire connaître, et leur nom, comme le type du revers, ferait supposer avec quelque raison qu'ils étaient le prototype des *groats* anglais, plutôt que les gros tournois de France, qui ne portent jamais de tête et présentent le type si connu du *châtel*, qui se trouve toujours sur les imitations de la Flandre et de l'Allemagne.

Le réal à Barcelone et dans le Roussillon s'échangeait contre un nombre différent de deniers, de sorte que ces deniers qui n'étaient pas au même titre, n'avaient pas cours d'une province dans l'autre, ainsi que nous le voyons par le passage suivant :

« Aixibe en tota Cathalunya, y comtat de Barcelona lo real val y se parteix, y cambia sols ab vint y quatre diners de moneda de billo, y en los comtats de Rossello, y Cerdanya en quaranta diners, y tres sous y quatre, dels sous de la moneda de billo se fabrica en Perpinya, demanera en les monedes, y

(1) Bosch., *Titols de Honor*, p. 190.

valua de elles denota la differencia hi a entre lo districte, y terra de Cathalunya de la de Rossello, y Cerdanya. Ames la moneda de billo de Perpinya corr ygualment per tot Rossello, y Cerdanya, y no en Cathalunya, y aixi mateix la de Cathalunya, no en Rossello, y Cerdanya (1). »

Ceci nous explique pourquoi sur les deniers et les oboles nous voyons le nom du Roussillon figurer seul; tandis qu'il est uni comme je l'ai dit plus haut à celui de Barcelone, sur les gros d'argent.

Voici une monnaie du frère et successeur de don Alphonse, de don Juan qui était en même temps roi de Navarre.

N° 4. + IOANNES REX. Tête couronnée de Juan, à gauche.

℟. COMES ROCILI. Rameau. *Denier* de billon. Cabinet des médailles de la Bibliothèque Royale.

Don Juan était parvenu au trône d'Aragon en 1458, et les commencements de son règne furent très agités. Les Catalans se révoltèrent et se donnèrent successivement à deux princes de la maison de Portugal.

En 1471, Girone et Barcelone se rendirent à don Juan. Cependant les troupes françaises occupaient le Roussillon et la Cerdagne qui leur avaient été livrés comme garantie de la somme de deux cent mille écus d'or, que don Juan s'était engagé à payer à la France pour un secours de sept cent lances (2,800 hommes) qui lui avaient été envoyées pendant qu'il faisait la guerre contre le prince de Viane. Mais avec le temps les choses avaient bien changé de face, et dès que les Catalans eurent élu René d'Anjou, non seulement le roi de France avait abandonné le roi d'Aragon, mais il avait tourné contre lui ses armes. Les habitants d'Elne et de Perpignan se soulevèrent, et don Juan s'empressa d'accourir à leur secours. Il s'enferma dans Perpignan et soutint le siège contre les troupes de Louis XI, que Ferdinand, arrivant au secours de la ville, obligea de se retirer. Après une trêve de six mois, les Français revinrent assiéger la ville qui, après huit mois de

(1) Bosch., *Titols de Honor*, p. 492.

souffrances et d'horrible famine, finit par se rendre le 14 mars 1475.

Le roi don Juan II mourut à Barcelone le 9 janvier 1479.

Les lecteurs de la Revue se souviennent du mémoire de M. le docteur Voillemier sur une monnaie de René d'Anjou, frappée en Navarre. L'auteur de cet intéressant travail y a joint la figure d'une monnaie d'or du même prince, sur laquelle il prend le titre de roi d'Aragon (1).



+ RENAT9 P9 DEI GRA REX ARA. Buste de face de René.

℟. + DEVS IN ADIVTOR MEVM INTENDE. Écu d'Aragon.

C'est du moins, ainsi qu'il me semble, que la légende du revers doit être lue; quant à celle du droit, je pense qu'elle commence par RENATVS PRIMVS; quoique l'abréviation P9 puisse signifier PIVS, ce qui serait la traduction du titre de *bon*, qui avait été donné au roi provençal; il est vrai que l'usage d'indiquer le rang du prince par un chiffre ordinal était répandu en Espagne depuis longtemps. Cette monnaie d'or doit avoir été frappée par Jean de Lorraine, fils du roi René, qui mourut à Barcelone en 1470, et elle a dû avoir cours en Roussillon pendant l'occupation de cette province par les Français.

Je trouve dans Duby ce qui suit :

« Par lettres-patentes du 4 novembre 1493, le roi don Ferdinand ordonna que l'on fabriquerait à Perpignan une monnaie d'or appelée *principat*, et une monnaie d'argent appelée *real* ou *croat*. Ce *croat* devait être à la taille de soixante-douze au marc et au titre de onze deniers et une obole, comme le croat de Barcelone. Le principat devait avoir cours pour douze réaux ou croats.

(1) *Revue*, 1840, p. 347.

« Le même prince ordonna en outre la fabrication de réaux et demi-réaux au titre de onze deniers une obole comme les réaux de Barcelone, mais à la taille de soixante-quatorze au marc au lieu de soixante-douze ; malgré cette différence de poids les réaux de Perpignan étaient reçus pour la même valeur que ceux de Barcelone. »

Cette dernière assertion se comprend difficilement, surtout d'après ce que nous avons vu plus haut, que les deniers de Barcelone et ceux de Roussillon n'étaient pas reçus dans les provinces où ils n'avaient pas été frappés. Il est vrai que la différence de poids était bien plus grande.

Voici un *real* ou *croat* de Perpignan qui existe dans la magnifique collection de M. le conseiller Reichel, à Saint-Pétersbourg.

N° 5. + FERDINANDVS DEI GRACIA · R · Buste couronné de D. Ferdinand, tourné à gauche.

℟. COM ES : ROSIL IONIS. Légende divisée par les bras d'une croix cantonnée de deux anneaux et de deux groupes de trois besants ; au centre de la croix, le différent monétaire P. Argent. Voy. page 163, n° 5.

En 1468, dans les Cortès réunies à Saragosse, don Juan nomma son fils Ferdinand roi de Sicile et l'associa au gouvernement de son royaume. En 1474, il devint roi de Castille. Peut-être est-ce avant la mort de son père qu'il avait fabriqué à Perpignan ce *croat* sur lequel il ne désigne pas son royaume, n'indique pas la souveraineté de Barcelone, et se contente du titre de comte de Roussillon.

Bosch fait connaître encore quelques monnaies d'or qui avaient cours en Catalogne et en Roussillon.

« Dels privilégis de totes, y de les memories, y actes antichs consta averse fetes moltes especies de monedes différents, so es *marabotins* y altres dits *morabatins alphonsins*, lo valor, y preu dels quals consta en nostres lleys.

« Florins, y mig florins de or, de Arago, lo valor senyal, y pes, es en les pragmatiques, y privilegis dels reys don Pere dat à Valencia à 4 de les kalendes de abril 1349. Rey don

Marti dat à Perpinya, de mars 1406; altra dat a Barcelona al primer de mars 1409. Rey don Iuan dat à Valencia a 7 de abril 1393. Rey don Alphonso al provisio dada en lo castell a 8 de novembre 1453. Tatxat a raho de onse sous dit Rey ab altra pragmatica dada en la terra de Bogia a 8 de Ianer 1457. Feu la tatxa a raho de 13 sous Barcelonesos, y lo mig-florin 6 sous, 6 diners, y que 8 croats, y dotza diners fossen lo florins de dites pragmatiques, y provisions consta tambe del valor del escut de or, y aixibe en la constitucio del Rey don Fernando del any 1413 (1). »

Les *marabotins* sont les monnaies des Almoravides, princes arabes dont les Espagnols altèrent le nom, et qui s'appelaient dans leur langue *almaraboutins*, c'est-à-dire les marabouts. Les marabotins alphonsins sont les dinars d'or qu'Alphonse VIII, fils de Sancho, faisait frapper à Tolède avec des légendes arabes, qui, bien que chrétiennes, n'en sont pas moins imitées des formules musulmanes (2).

(1) Bosch, *Tit. de Hon.*, p. 189 et 190.

(2) Les variétés des *marabotins alphonsins* sont assez nombreuses. Quatre de ces pièces, appartenant au musée Borgia, ont été gravées dans l'ouvrage d'Adler intitulé *Museum cuficum Borgianum Velitris*. Elles ont été frappées dans les années 1223, 1224, 1229 et 1230 de l'ère safarienne (1185 à 1192 de J.-C.). Adler n'a pu lire qu'une partie des légendes, et le sens de la formule la plus curieuse lui a échappé. Assemani et le comte Borghesi l'ont [illegible]. Je vais donner la traduction de toutes les formules, d'après un exemplaire du marabotin qui appartient à la Bibliothèque Royale.

Droit. Centre : une croix, et au-dessous, en deux lignes : *L'Imam de l'église chrétienne le pape de Rome*. Au-dessous, ALF.

Autour : *Au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit, en un seul Dieu* ; *celui qui croit et qui est baptisé, sera sauvé*.

Revers. Centre : *L'émir des catholiques, Alphonse, fils de Sanche, que Dieu l'aide et le protège*. Au-dessous, une étoile.

Autour : *Ce dinar a été frappé dans la ville de Tolède, l'an 1231 de Safar* (1193 de J.-C.).

M. Bohl de Coblentz possède une variété de marabotin que M. Lelewel a gravée (*Numismatique du M. A.*, t. II, p. 12), et qui diffère, si le dessin est fidèle, de toutes les pièces que je viens de citer. Elle est frappée l'an 1236 de Safar (1198 de J.-C.). Au-dessous de la croix du droit il y a trois lignes de caractères au lieu de deux, et cette augmentation est due à l'addition du mot *eladhim*, l'excellent, qui suit ceux de *pape de Rome*. Les lettres ALF ont été supprimées et remplacées par une étoile. Au revers, au lieu de l'étoile qui termine la légende, il y a quelques caractères qui forment peut-être le mot *amin*, ainsi soit-il.

Je ne sais pourquoi MM. Cappetti et [illegible], qui avaient tenté d'expl-

Quant aux florins et demi-florins d'Aragon, ils forment une série à part qui n'a jamais été convenablement étudiée, et je donne ici la description de celles de ces pièces qui se trouvent dans le médaillier de la Bibliothèque Royale, en y joignant un gros d'argent qui s'y rattache par le type accessoire de la vache.

1336-87. — Don Pedro.

— +ARAGO REX · P. Fleur de lis à pied.

+ S. IOHANNES. B. Saint-Jean debout : épée pour différent. Florin d'or.

1395-1412. — Don Martin.

— ARAGO REX · M. Fleur de lis.

℟. S. IOHANNFS · R · (*sic*). Saint Jean debout; dans le champ, de chaque côté, une petite vache. Pour différent, M. Florin d'or.

M. Norblin possède un demi-florin au même type; et jusqu'à présent je ne connais pas de demi-florins frappés ailleurs qu'en Aragon.

1412-16. — Don Fernand.

— + FERDINANDVS : DEI : GRACIA : REX · Tête couronnée de face de Ferdinand dans un entourage formé de huit cintres. Dans le champ, de chaque côté, une petite vache.

℟. + ARAGONVM : ET MAIORICARVM · Croix haussée cantonnée de quatre petites vaches et dans un entourage de cintres. Gros à la queue d'argent fin.

1416-58. — Don Alphonse.

— + ARAGO REX · A · Fleur de lis.

℟. S · IOHANNES B. Saint Jean debout ayant à sa droite un petit lion rampant, et à sa gauche une petite vache passant. M pour différent monétaire. Florin de cuivre doré.

L'épée, comme on sait, se voit aussi bien que les vaches sur les monnaies du Béarn[1]; ces différents monétaires se retrou-

quer ces légendes, l'un pour M. Bohl, l'autre pour M. Lelewel, ont pensé que dans la date le mot *mille* avait été supprimé, car il figure dans le dessin du savant Polonais, dont on connaît la scrupuleuse fidélité à reproduire les types.

vent ici sur les florins d'Aragon où leur présence, il faut le dire, est assez difficile à expliquer.

Je rapporte ici les passages de Bosch, relatifs à d'autres espèces qui circulaient en Roussillon, et je dirai quelques mots sur leur nature probable.

« Sous malguresos corregueren en los dits comtats dels quals se fa mencio en los demes privilegis dels Reys Don Alphonso I, Pere I, Iaume I y altres et los quals consta tambe del valor assenyaladament en lo del Rey Don Iaume dat a les kalendes de agost 1258, in virtut del qual se prohibiren dits sous en Rossello, y en lloch de elle entraren los diners de tern de Barcelona (1).

Duby dit : la monnaie de Molgone avait cours en Roussillon, mais M. Bosch en ignore l'origine. Il en est parlé dans un grand nombre d'actes. Elle fut décriée en 1268, en 1273 et en 1350. On n'a pu découvrir à quel titre était cette monnaie ; on sait seulement qu'on taillait soixante-cinq, soixante-quatre, soixante-deux, et plus ordinairement soixante sous au marc.

Il semble que l'auteur du *Traité des monnaies des barons* n'ait fait aucune attention au texte que je viens de reproduire ; il aurait reconnu dans la monnaie de Molgone les *sous Malguresos* ou sous melgoriens, c'est-à-dire la monnaie de Montpellier. Nous savons que les évêques de cette ville copiaient les types arabes. C'était un moyen pour eux de donner cours à leurs espèces en Espagne, et dans toute la marche hispanique ; partout enfin où la monnaie arabe était en bon renom. On voit d'après la prohibition du roi don Jacques, ci-dessus rapportée, que les sous melgoriens, très certainement fabriqués à un titre inférieur à celui des dirhems musulmans dont ils usurpaient la figure, s'étaient répandus dans le Roussillon et qu'il était devenu nécessaire de les repousser. Je ne connais pas un seul acte constatant le besoin d'une pareille prohibition frappant les monnaies arabes, et il m'a paru au contraire certain que l'on adoptait presque partout soit le type

(1) Bosch, *Titol de Honor*, etc., p. 460.

arabe, comme à Montpellier, à Apt, en Castille où le roi Alphonse VIII frappait des *marabotins*, soit le nom générique qui dans la langue de Makrisi signifie une monnaie, ainsi que je vais le faire voir.

Le mancus d'or est évalué dans la seconde constitution des cortès tenus à Perpignan en 1551 par le roi Pierre III d'Aragon, à seize deniers barcelonais *de Tern*.

« Sous de or, unsa, mancus, llivra, y altres especies de monedes ques fabricavan en estos constats en temps dels comtes, y lo valor de elles aportan nostres usarges, y comentadors sobre ells (1). »

J'avais publié dans le *Numismatic Chronicle* (2), une monnaie d'or qui présente, avec des légendes arabes assez bien imitées pour qu'on y retrouve la date de fabrication et toutes les formules religieuses, le nom du roi Offa de Mercie, écrit en latin : OFFA REX. Quelque temps après l'idée me vint que cette pièce d'or devait être le *mancuse* dont il est question dans les auteurs anglo-saxons ; et j'établissais mon opinion sur l'origine même du nom ; car *mancusa*, ou *mancus*, me paraît être le mot arabe *mancousch*, qui veut dire une monnaie frappée (du verbe *nacascha*, cudere). Du moment qu'il était prouvé qu'un roi anglo-saxon avait copié le type arabe, il paraissait probable que les espèces musulmanes étaient en faveur dans l'île, et par conséquent le nom de ces espèces avait pu se répandre avec elles. M. Akerman, dans le même recueil (3), approuva complètement mon opinion et la fortifia de considérations tirées de la comparaison du poids de la monnaie musulmane avec celui du mancus, ainsi qu'il est indiqué par l'archevêque Ælfric.

Au VIIIe siècle ce n'était pas seulement en Angleterre que les dinars arabes étaient en circulation : Théodulfe, évêque d'Orléans, envoyé vers 798 par Charlemagne, en qualité de *missus dominicus* dans les deux Narbonnaises, se plaint de ce

(1) Bosch, *Titols de Honor*, p. 460.
(2) Vol. IV, 1841, p. 232. — P. 106 du présent volume.
(3) Vol. V, 1842, p. 122. — P. 112 du présent volume.

que l'on a voulu le corrompre en lui offrant de l'or chargé de caractères arabes :

Iste gravi numero nummos fert divitis auri
quos arabum sermo, sive character arat (1).

J'ai réuni quelques notions intéressantes sur ce sujet et je compte m'en servir pour la rédaction d'un travail sur la monnaie de la Narbonnaise au moyen âge.

« M. Bosch, dit encore Duby, parle comme en passant du droit de battre monnaie, accordé à la ville de Perpignan ; mais je pense qu'il ne faut pas confondre ce droit avec celui dont jouissaient les prélats, les seigneurs et quelques villes dont j'ai parlé jusqu'ici, et que ce n'est qu'une prérogative qui consistait à fabriquer la monnaie des rois d'Aragon, comtes de Roussillon, dans l'Hôtel des Monnaies, établi par ces princes. Barcelone jouit de la même prérogative, en vertu de privilèges royaux qui lui ont été accordés en différents temps. Quelques lignes plus haut, Duby avait rappelé l'existence d'une monnaie dite *de bino*, qui, autorisée par privilège du roi, en 1528, avait encore cours en 1598 (2). Duby rapproche ce nom *de bino* de celui *de duplo*, donné à des sous fabriqués à Barcelone, en 1221, et il fait observer que la distance des époques s'oppose à ce que l'on confonde ces deux dénominations. Peut-être devrons-nous supposer que cette monnaie *de bino*, dont M. Bosch ne fait aucune mention, n'est que la monnaie *de billo*, dont le nom mal lu dans un manuscrit aura été reproduit par Xammar.

On connaît assez, au reste, les pièces de billon que Le Blanc a figurées à la suite des monnaies frappées pour Louis XIII, après la conquête de la Catalogne. Voici la description d'une de celles qui se trouvent au Cabinet des médailles de la Bibliothèque Royale :

PERPINIANI VILLE. Écu en lozanges aux armes de Perpi-

(1) Sirmond, *Varia Opera*, t. II, p. 1032. Ces vers curieux ont été tout récemment exhumés par M. Alexandre Hermand, qui les a cités dans son excellent livre intitulé : *Histoire monétaire de la province d'Artois.*

(2) Xammar, *Civilis doctrina de antiquitate, etc., inclytæ civitatis Barcinonæ*, 1644, in-4°, p. 66.

gnan, timbré d'une couronne ducale. Dans le champ la date 1598.

℟. INTER NATOS MVLIERVM. Saint Jean debout, tenant un agneau; dans le champ PP. Billon.

Cette monnaie, dont il existe des exemplaires à la date de 1644, 1645 et 1646, est tantôt de cuivre saucé, tantôt de billon assez fin. On trouve dans le *Voyage pittoresque de la France* (1) que le chapitre de l'église collégiale de Saint-Jean, de Perpignan, faisait frapper une monnaie de cuivre, nommée *pallfas*, qui servait à payer à chaque bénéficier la rétribution des offices, et que cette monnaie (de l'espèce des méreaux) avait cours dans toute la ville. Mais le chapitre fut supprimé en 1602, et je viens de citer des monnaies de quarante-quatre ans postérieures. Je crois donc que les pièces au type de saint Jean sont distinctes des méreaux du chapitre, et qu'il faudrait y voir ces monnaies de la ville de Perpignan dont a parlé Xammar; supposition que la date 1598 et la légende *Perpiniani ville* rend assez plausible.

(1) Province de Roussillon, p. 10.



MANCHE DE SCEAU D'IVOIRE

(Extrait du tome Ier de la *Revue archéologique*, 1844-45, 1re partie, p. 332.)

(PL. I.)

Millin s'était procuré pendant son voyage en Italie le dessin d'un monument d'ivoire appartenant à la collection célèbre du comte Gherardesca : ce dessin n'a jamais été publié et nous le donnons dans ce recueil, parce qu'il se rapporte au travail de notre collaborateur M. Maury (1); c'est le manche d'un sceau qui paraît avoir été sculpté au XIIIe siècle dans l'Italie septentrionale. Il représente d'un côté saint Michel assis, tenant, de la main droite, une épée; de la gauche, une balance. L'archange est ici revêtu complètement du caractère de la Justice, car il tient d'une main la balance qui lui sert à peser les actions des hommes, de l'autre, le glaive qui devra châtier ceux que la souveraine et éternelle équité aura reconnus coupables. Au revers de saint Michel on a figuré un évêque debout, appuyé sur sa crosse, et levant la main droite, en faisant le geste de la bénédiction. Nous ne saurions dire si cet évêque est saint Ambroise ou tout autre saint évêque d'Italie; pour déterminer l'identité de ce personnage, il faudrait, avant tout, savoir dans quelle ville le manche de sceau a été sculpté. Mais là n'est pas la question, et nous croyons que l'on peut trouver la symbo-

(1) Voyez plus haut, p. 237, ce que cet archéologue a dit au sujet de saint Michel considéré comme grand *Ponderator*.

lique de ce monument, indépendamment de toute notion de sa provenance. La bénédiction épiscopale est essentiellement un symbole de paix; et, de fait, en imposant les mains, un évêque dit aux chrétiens : *Pax tecum.* Sur la monnaie des évêques du moyen âge le mot PAX et la main bénissante sont des équivalents. Je crois donc qu'en donnant au saint évêque l'attitude de la bénédiction, on a eu pour but d'exprimer la Paix, au point de vue chrétien, et que la réunion de cette justice et de cette paix fait allusion au onzième verset du psaume 84 : *Misericordia et veritas obviaverunt sibi;* JUSTICIA *et* PAX *osculatæ sunt.* Cette idée convient parfaitement à l'instrument qui doit servir à authentiquer des transactions où la justice doit régner, et qui sont destinées à prévenir la discorde. On pourra objecter que deux figures adossées répondent mal à l'expression *osculatæ;* mais l'essentiel est que l'assemblage soit évident; et ici l'idée de réunion est parfaitement rendue.



RELIQUAIRE DE SAINT CHARLEMAGNE

(Extrait du tome I de la *Revue archéologique*, 1844-45, 2e partie, pp. 525-532.)

(PL. II.)

Il existe au Musée du Louvre, dans une armoire de la salle des émaux, un monument du XIIe siècle, précieux à plus d'un titre.

Le soin avec lequel il a été exécuté, le souvenir du grand roi pour lequel il fut fait, l'intérêt enfin qui s'attache à la collection de portraits qu'il nous a conservée, tout concourt à rendre cet objet extrêmement remarquable.

C'est un coffret oblong, entièrement recouvert de bas-reliefs d'argent doré travaillés au repoussé et orné d'émail. Sur chacune des grandes faces, cinq arcades sont soutenues par six colonnettes engagées. Entre les colonnettes se voient cinq figures, que font reconnaître des inscriptions tracées en beaux caractères romains, et qui sont ainsi disposéés :

Conrad III.	SC̄S PETRVS Saint Pierre.	IHC. XC. Protome du Christ.	SC̄S PAVL' Saint Paul.	Frédéric, duc de Souabe.
Frédéric Barberousse.	SC̄S. MICHAEL. L'ange Michel.	SCA. MARIA. La Vierge tenant l'enfant Jésus.	SC̄S. GABRIEL. L'ange Gabriel.	Béatrix de Bourgogne.

Aux deux extrémités l'artiste a placé Louis le Débonnaire et Othon III.

Willemin avait dessiné deux de ces figures dans son ouvrage sur les *Monuments français inédits*, et lorsqu'après sa mort M. André Pottier fut chargé de rédiger le texte qui devait accompagner les planches de ce livre, depuis longtemps publiées, ce savant n'examina probablement pas le monument même, et n'en put par conséquent reconnaître toute l'importance.

« Nous ne savons, dit-il en parlant du reliquaire, d'après quelle autorité on suppose qu'il a contenu un bras de Charlemagne.

« Des historiens et des légendaires peu dignes de confiance ont raconté avec des circontances assez merveilleuses que, vers l'an 1000, Othon III, étant à Aix-la-Chapelle, avait voulu s'assurer de l'endroit où l'on avait mis le corps de Charlemagne, et qu'ayant fait ouvrir son tombeau, il en avait extrait la croix d'or qui pendait au cou du monarque. C'est peut-être le souvenir de cette tradition joint à la rencontre du portrait d'Othon sur ce reliquaire, qui aura fait supposer qu'il avait contenu des reliques de Charlemagne (1). »

M. Pottier fait observer encore que les catalogues du trésor de l'abbaye de Saint-Denis ne consacrent en aucune façon cette attribution.

Rien en effet n'est plus véritable, mais il eût, ce me semble, été nécessaire d'ajouter que ces catalogues, non seulement ne parlent pas des reliques de Charlemagne, mais encore ne font nulle mention du reliquaire dont j'ai donné plus haut la description (2).

Il suffit, pour répondre à ces observations, de soulever le

(1) *Monuments français inédits*, p. 26, col. 2. M. Pottier, d'après les deux figures dont il a vu le dessin, pense que le reliquaire a été exécuté du x[e] au xii[e] siècle, par des artistes grecs.

(2) On peut consulter non seulement le chapitre relatif au trésor des reliques dans l'*Histoire de l'Abbaye de Saint-Denis*, par dom Bouillard; mais encore le catalogue publié par dom Germain Millet en 1638 et l'article *Abbaye* dans le *Dictionnaire de Paris*, par Hurtaut et Maguy, t. I, p. 35.

couvercle du coffret; à l'intérieur on lit ces mots, gravés sur une plaque d'argent, en majuscules du XI[e] siècle :

BRACHIVM SCI Z GLORIOSISIMI INPERATORIS KAROLI.

Ceci lève toute espèce d'incertitude, et montre que la tradition n'avait point tort. Nul doute, par conséquent, que ce meuble n'ait renfermé le bras du grand empereur, et je vais faire voir qu'il a été fait en 1166, alors que Frédéric Barberousse ouvrit le tombeau d'Aix-la-Chapelle pour en tirer les restes de Charlemagne.

Dans cette hypothèse, la présence sur ce monument de tous les personnages impériaux dont j'ai précédemment indiqué la disposition, s'explique très facilement par leur connexion avec l'empereur français et le prince qui voulait honorer sa très glorieuse mémoire.

Je reproduis, dans l'ordre chronologique, les inscriptions qui sont tracées au-dessus de chaque figure, et je les ferai suivre de quelques détails sur les personnages qu'elles désignent, détails qui sont indispensables dans la recherche que je me suis proposée.

LVDOVVIC' IPERATOR PIV'. Buste de Louis le Débonnaire.

Ce prince figure ici, non seulement comme fils de Charlemagne, mais encore comme ayant présidé à sa sépulture en 814, et fait exécuter son testament. Pendant longtemps, le nom de Louis a été écrit *Hludovvicus* ou *Hlodovvicus*, mais du vivant même de Louis le Débonnaire, ainsi que le prouvent des deniers frappés à Rome, des oboles frappées à Reims, à Bourges, en Aquitaine, à Tours et à Melle, on supprimait l'aspiration. Le surnom de *Pius*, que nous traduisons par *Débonnaire*, se trouve sur des monnaies de Louis fabriquées à Rome et à Strasbourg. C'était une réminiscence du règne des Antonins. La couronne de Louis est surmontée d'une fleur de lis.

OTTO. MIRABILIA MVDI. Buste d'Otton III.

Ce jeune empereur, qui mourut en l'an 1002, âgé de vingt-deux ans, et après dix-neuf années de règne, n'appartient ni

à la famille de Charlemagne, ni à celle de Barberousse; mais, comme on l'a déjà vu, la tradition prétend qu'en l'an 1000 il avait pénétré dans le tombeau de Charlemagne, et qu'il s'était emparé de la croix d'or de l'illustre chef des Carlovingiens (1). Élève du célèbre Gerbert, qui fut aussi le maître de Robert, fils de Hugues Capet, Otton avait, comme le roi de France, acquis sous ce précepteur illustre une science peu commune de son temps, et qui le fit surnommer la *merveille du monde*. On remarquera que c'est par ce titre seulement qu'il est désigné sur le reliquaire. C'est donc simplement comme savant, comme l'antiquaire qui avait eu le premier l'idée d'examiner la sépulture de Charlemagne, que l'on a pu introduire ici Otton de Saxe, et cette circonstance me paraît confirmer pleinement l'opinion que la tradition rapporte.

FREDERICVS DVX SVAVORV̄. Buste de Frédéric tourné à droite, et armé d'une cotte de mailles.

Le premier duc de Souabe, de la maison de Hohenstauffen, fut Frédéric de Buren (1081-1106), qui épousa Agnès, fille de l'empereur Henri IV; c'était l'aïeul de Barberousse. Son fils (1106-1147) porta le même nom que lui avec le surnom de *Borgne* et de *Grand preneur de villes*. Je ne saurais décider auquel de ces deux princes l'empereur Frédéric aura voulu faire l'honneur de le placer sur son reliquaire. Entre son aïeul, auteur premier de la grandeur de sa famille, et son père, frère de l'empereur Conrad, tous deux illustres par leur bravoure, le choix a dû être difficile pour Barberousse, et la distinction demeure impossible pour nous.

Frédéric de Souabe, père de Barberousse, était mort depuis dix-neuf ans à l'époque à laquelle je crois que la châsse fut faite, et le duc, représenté sur ce monument, est armé d'une cotte de mailles et d'un casque conique, absolument enfin avec l'attitude et l'ajustement donnés à Mathieu, duc de Lor-

(1) « An diesem obgesagten Ort aber hat er geruhet biss in die 352 Iahr; Immittels aber ist in Anno 1000, in Maio, Keyser Otto der 3 gen Aach kommen, das Grab eroeffnet, und den heiligen Cörper zwar bleiben lassen, etc. » Jean Noppius, *Aacher Chronick*, p. 11.

raine, sur les monnaies (1) que ce prince frappa à Nancy (1155-1176). Mathieu était gendre du second duc Frédéric; mais on ne saurait rien conclure de ce rapprochement, quant à la distinction entre le père et le fils, puisque, quel que soit celui des deux princes que l'on ait voulu représenter, on lui aura donné le costume en usage en 1166; mais au moins cette similitude d'ajustement concourt à prouver que le reliquaire appartient bien certainement au milieu du XIIe siècle. Au moyen âge on ne faisait pas d'archaïsme, et un monument de cette époque ne peut être plus récent que le costume qu'il représente.

CONRAD' II ROMANOR REX. Buste de Conrad.

Conrad, oncle et prédécesseur immédiat de Barberousse, n'ayant point reçu le sacre impérial, se faisait scrupule de prendre le titre d'empereur dans ses chartes; il ne dérogeait à cette coutume modeste que dans ses relations avec les empereurs d'Orient, afin de traiter de pair avec eux. Ici comme dans les chartes il ne reçoit que le titre de roi. Cette circonstance prouve surabondamment que le reliquaire est de travail allemand. S'il eût été fabriqué à Constantinople ou même par des ouvriers byzantins venus en Occident, il est à croire que Conrad y eût été qualifié *empereur*, titre sous lequel il était connu par les Grecs. Le chiffre ordinal II, dont la présence est insolite dans une légende du XIIe siècle, est là pour indiquer que c'est bien positivement l'oncle de l'empereur que l'on a eu dessein de faire entrer dans cette composition. Conrad de Hohenstauffen est appelé *second* parce qu'alors on ne tenait pas compte de Conrad Ier, roi de Germanie.

BEATRIX ROMA IPATRIX AVG'A. Buste de Béatrix, tourné à gauche, tenant de la main droite, recouverte d'une draperie, une croix double.

En l'année 1156 l'empereur, qui avait répudié depuis trois ans Adèle de Vohbourg sa première femme, épousa Béatrix, fille unique et héritière de Renaud III, comte palatin de Bourgogne. Cette princesse mourut en 1185.

(1) V. F. de Saulcy, *Monnaies des ducs héréditaires de Lorraine*, 1841, pl. 1, nos 7 et 8.

FREDERIC' ROMANOR IPATOR AVG. Buste de Frédéric Barberousse, tourné à droite, tenant son sceptre et le globe impérial.

Barberousse avait voué un culte véritable à Charlemagne, et, dans la chaleur de son enthousiasme pour le fils de Pépin, dont les vastes conquêtes étaient l'objet de sa constante émulation, il avait sollicité et obtenu du pape Pascal III (Guy de Crême), qu'il le canonisât. C'est qu'alors cette sanction ecclésiastique n'était en quelque sorte que l'expression la plus haute de l'estime politique, tout comme l'excommunication n'était qu'une pénalité bien souvent appliquée dans des circonstances entièrement étrangères aux intérêts de la foi.

Il faut dire que Guy de Crême (1164-1168) était un pape créé par les Gibelins et que Rome ne reconnaît pas. Cependant, depuis cette époque, on a toujours célébré la fête de Charlemagne à Aix et en plusieurs autres lieux sans que l'Église s'y soit opposée; elle accepte donc tacitement Charlemagne comme saint, et tel est l'avis de Baronius et de Bellarmin. Les Bollandistes ont placé sa fête au 28 de janvier.

Une des cérémonies, non pas indispensables, mais du moins très habituelles, qui précédaient la canonisation, c'était la translation des reliques. Nous avons un diplôme de Frédéric *de elevatione et canonizatione S. Caroli*. Après avoir énuméré toutes les vertus de Charles, au premier rang desquelles figure sa libéralité envers les églises et les abbayes, toutes ses grandes actions, les contrées qu'il a soumises à la foi chrétienne, Barberousse ajoute :

« En conséquence et attendu que nous sommes pleins de confiance dans les actes glorieux et les mérites du très saint empereur Charles, engagé par la pressante invitation de notre très cher ami Henri, roi d'Angleterre, avec l'assentiment et l'autorité du seigneur Pascal, et de l'avis de tous les princes tant séculiers qu'ecclésiastiques, pour l'élévation, l'exaltation et la canonisation de son très saint corps, nous avons célébré à Aix, le jour de Noël, une assemblée solennelle dans laquelle son très saint corps (qui avait, dans la crainte d'ennemis

extérieurs ou domestiques, été soigneusement caché, mais qui fut manifesté par une révélation divine) a été, au milieu d'une grande affluence de princes et d'une immense multitude de clercs et de peuple, tous chantant des hymnes et des cantiques spirituels, relevé et exalté par nous avec crainte et respect, à la louange et pour la gloire du nom du Christ, pour l'affermissement de l'empire romain et pour le salut de notre chère épouse l'impératrice Béatrix et de nos fils Frédéric et Henri (1). »

On voit par là que Béatrix, qui ne quittait guère l'empereur, même pendant ses expéditions militaires, assistait à la cérémonie; quant à ses deux fils, ils devaient être très jeunes, car Henri l'aîné, qui est nommé ici le second, je ne sais pourquoi, était né en 1165.

Henri II, roi d'Angleterre (1154-1189), cité dans cette charte, était fils de Geoffroi Plantagenet, comte d'Anjou et de Mathilde, veuve de l'empereur Henri V. Il est assez singulier que Frédéric n'ait pas jugé à propos de mentionner le prince français qui occupait alors le trône de Charlemagne. Il est vrai que depuis 1159 Louis le Jeune et l'empereur étaient divisés par des querelles religieuses; ce ne fut qu'en 1171 qu'ils signèrent un traité d'alliance à l'effet d'exterminer des bandits armés qui dévastaient la France et l'Allemagne.

Maintenant que j'ai donné un aperçu du rôle historique de chacun des personnages que représente le reliquaire, de ses rapports avec Charlemagne et Barberousse, on conviendra avec moi que ce dernier seul a pu avoir la pensée de réunir leurs images, et que cette idée ne peut lui avoir été suggérée que par le besoin de conserver un monument de la grande cérémonie religieuse à laquelle il reconnaissait le pouvoir *d'affermir l'empire romain.*

J'ai déjà dit que je croyais la châsse de Charlemagne de travail allemand, et il me paraît nécessaire d'insister sur cette opinion parce qu'il est à peu près convenu depuis une quin-

(1) *Bolland.*, t. II de janvier, p. 888.

zaine d'années de donner le nom de *byzantin* à tous les monuments que l'art a produits depuis le VI[e] siècle jusqu'au commencement du XIII[e], en quelque pays que ce soit. Plus j'étudie les œuvres du moyen âge, plus je me convaincs de l'absurdité de cette appellation banale. Partout au contraire on retrouve l'imitation plus ou moins grossière du style romain; c'est tout simplement la continuation dégénérée de l'art tel qu'il était né dans toute l'Europe sous l'influence du peuple conquérant.

Les gens du X[e] et du XII[e] siècle, pour construire et orner les grossiers monuments qu'ils nous ont laissés, n'ont pas eu besoin de l'intervention d'artistes grecs; ils n'avaient rien à apprendre, il ne leur a fallu qu'oublier.

D'ailleurs il existe des sculptures et des peintures véritablement byzantines, et il est facile de les comparer avec les ouvrages contemporains exécutés dans l'Occident.

Par exemple, le Musée des monuments français de l'Hôtel de Cluny renferme une feuille d'ivoire sculptée très certainement à Constantinople pour être envoyée en présent lors du mariage de Théophano, fille de Romain II, avec l'empereur Otton, en 972 (1). Ce monument est parfaitement grec-oriental, et le diptyque de Romain IV et Eudoxie, qui doit être de 1068 (V. *la Revue*, n° 2, pl. 4), reproduit à un siècle de distance le même type dans tous ses détails; donc les monuments byzantins avaient un caractère bien particulier et qui se perpétuait.

D'un autre côté, nous connaissons le retable d'or de Bâle, qui représente l'empereur Henri II et sa femme Cunégonde

(1) Il a été lithographié dans l'*Album*, publié par feu M. Du Sommerard, V[e] série, pl. XI; malheureusement le dessinateur, qui paraît n'avoir aucune connaissance de l'alphabet grec, a tracé les inscriptions d'une manière tellement incorrecte qu'on ne peut les déchiffrer. J'ai eu recours à l'original qui porte en caractères très lisibles : ΟΤΤΟ ΙΜΡ ΡѠΑΝ ΑVΓC (*Otto Imperator* Ῥωμαιῶν αὔγουστος); ΘЄΟΦΑΝѠ ΙΜΡ ΑC (Θεοφάνω, *Imperatrix* αὐγούστα); ΚЄ ΒΟΗΘΕΙ ΤΟ ΔΥΛ ΙѠ ΧѠ ΑΜЄΜ. (Κύριε, βοήθει τῷ δούλῳ [σοῦ] Ἰωάννῃ Χωματηνῷ? *Amen*). L'invocation paraît être adressée au Christ par l'artiste auteur de cet ivoire qui s'est représenté prosterné aux pieds de l'empereur. Le mélange de latin et de grec dénote l'intention de flatter l'empereur occidental en employant sa langue. Ici l'intention d'écrire du latin ne saurait être réputée pour le fait.

(1003-1024) aux pieds du Christ (1), et le style de ce monument est tout différent de celui qui distingue les ivoires que je viens de citer. L'impératrice Théophano avait donc pu apporter en Allemagne des ouvrages d'art grecs sans que cette circonstance ait influé sur le faire des sculpteurs germaniques. Le reliquaire de Barberousse, qui offre plus d'un trait de ressemblance, quant au travail, avec le retable de Bâle, a été certainement aussi fait suivant la tradition latine.

Les couronnes impériales ne sont pas formées seulement d'un diadème de pierreries portant une croix sur le devant; elles sont fermées et celle de Louis le Débonnaire est surmontée d'une fleur de lis. Aucun des princes représentés ici n'a la tête entourée du nimbe; ce symbole de l'existence céleste est réservé au Christ, à la Vierge et aux saints qui les accompagnent.

J'ai dit, en commençant, que les catalogues du trésor de l'abbaye de Saint-Denis ne mentionnent en aucune manière le bras de Charlemagne. Il n'est pas possible d'admettre que l'on eût passé sous silence une relique aussi précieuse pour l'abbaye royale, qui considérait comme un de ses plus grands privilèges l'honneur de donner un dernier abri à la dépouille mortelle des princes français (2).

Les descriptions du trésor de Notre-Dame d'Aix-la-Chapelle ne parlent point de notre reliquaire, et cependant on montre dans cette église un os du bras de Charlemagne.

« Barberousse fit déterrer le grand empereur. L'Église a pris le squelette et l'a dépecé comme saint pour faire de chaque ossement une relique. Dans la sacristie voisine, un vicaire montre aux passants, et j'ai vu, pour trois francs soixante-quinze centimes, prix fixe, le bras de Charlemagne, ce bras qui a tenu la boule du monde, vénérable ossement qui porte

(1) Lors de la découverte de ce retable dans les cryptes de l'église cathédrale de Bâle, il en a été publié, dans cette ville, une excellente lithographie chez Hasler.

(2) L'historien de l'abbaye, dom Bouillard, parle même du désir que Charlemagne avait témoigné d'être enterré à Saint-Denis, près de Pépin, et il cite une charte à l'appui. *Hist. de l'Abb.*, p. XXXIJ, n° XLVII.

sur ses téguments desséchés cette inscription écrite pour quelques liards par un scribe du XII[e] siècle : *Brachium sancti Caroli magni* (1). »

J'ai vu, comme l'illustre poète à qui j'emprunte ces lignes, cet os carlovingien; il est placé dans une châsse de vermeil en forme de bras, de travail moderne. Nous savons positivement que ce bras de métal existait en 1736 (2); autrement on aurait pu supposer que M. de Wailly, commissaire du gouvernement (lorsqu'il transporta à Paris le sarcophage antique représentant l'enlèvement de Proserpine, dans lequel Charlemagne avait eu les jambes plongées pendant trois siècles et demi), avait aussi emporté le reliquaire actuellement au Louvre, et que l'os seul aurait été restitué à l'église d'Aix avec le sarcophage (3).

Peut-être aussi les deux bras ont-ils été détachés du corps et ont-ils reçu des enveloppes métalliques à des époques différentes. Dans ce cas on ne saurait ce qu'est devenu l'os qui a occupé le reliquaire que j'ai décrit. Il est impossible d'acquérir maintenant d'éclaircissements à cet égard, puisque la grande châsse qui contient le squelette de Charlemagne ne s'ouvre jamais.

(1) Victor Hugo, *le Rhin*, t. I, p. 177.

(2) *Délices des Pays-Bas*, t. III, article d'Aix. — *Amusements des eaux d'Aix-la-Chapelle*, 1736, pl. XX, n° 16.

(3) Un des custodes de l'église raconte comment le sarcophage a été enlevé par Marat et Robespierre; un autre m'assura que ce monument était revenu tout seul et de lui-même. Ces gens, au reste, sont encouragés par l'exemple de leurs supérieurs. Le vicaire dont parle M. Victor Hugo me fit voir une magnifique sardoine travaillée en camée et représentant Septime Sévère en face de Caracalla, qu'il affirmait être Constantin et *sa femme;* tandis que d'une tête de Bacchus en améthyste, il faisait une sainte Hélène. J'en ai conclu qu'à Aix-la-Chapelle la science archéologique est renfermée, avec les grandes reliques, dans la châsse que l'on n'ouvre que pour les *têtes couronnées*, suivant l'expression du montreur.

LE DIT DES TROIS MORTS

ET DES TROIS VIFS.

(Extrait du tome II de la *Revue archéologique*, 1845-1846, 1re partie, pp. 243-249.)

(PL. III.)

A propos d'une figurine antique publiée dans un des précédents volumes de ce recueil (1), nous avons dit quelques mots touchant les représentations de la Mort chez les anciens. Après tout ce que l'on a déjà imprimé à ce sujet, un travail complet sur cette matière intéressante est encore à faire, et nous l'attendons du savoir de l'un de nos collaborateurs. Nous avons fait remarquer avec quelle imperfection les artistes grecs et romains imitaient le squelette sur lequel ils semblent n'avoir jeté les yeux qu'avec horreur et qu'ils ne reproduisaient vraisemblablement que de souvenir. Il est assez probable que l'usage de brûler les corps devait rendre très rares les occasions de contempler la charpente osseuse de l'homme.

Les premiers chrétiens ne brûlaient pas les cadavres, à la vérité, mais ils les cachaient avec soin pour les soustraire à la profanation, et alors même qu'ils n'eurent rien à craindre à cet égard, ils ne portèrent point leur attention de ce côté. C'est qu'il faut bien le dire, si le christianisme modifia profondément les institutions et la foi, il conserva jusqu'au XIIe siècle l'art antique et ses traditions, et pour exprimer des idées

(1) *Revue*, t. I, p. 458. — V. p. 105 du tome II des *Œuvres de A. de Longpérier.*

nouvelles il n'accrut point le cercle des représentations consacrées. Nous serions tenté d'affirmer que les artistes chrétiens des douze premiers siècles de notre ère, n'ont jamais pensé à représenter des squelettes, par la seule raison qu'il ne s'en trouvait pas dans les compositions romaines qui avaient servi de guide à leurs premiers essais.

Au XIIIe siècle, époque d'imagination, de mouvement intellectuel, de renaissance, si l'on peut s'exprimer ainsi, nous voyons tout d'un coup apparaître des images de la mort hideusement fidèles.

Jusque-là, la religion avait pu présenter à l'esprit des hommes la fin d'une existence pieuse et vouée au service du Christ, sous une forme gracieuse et faite pour exciter le zèle et le désir. Tout à coup s'opère la substitution d'une figure matérielle et horrible, calculée pour jeter l'effroi dans les âmes et faire reculer les plus endurcis dans la voie de perdition et d'orgueil où ils se sont engagés. Il s'agit d'impressionner vivement et de faire rentrer en eux-mêmes d'insolents gentilshommes qui ne songent guère qu'au luxe de la parure et de la chasse. C'est au XIIIe siècle que nous voyons paraître, dans les recueils de moralités, *le Dit des trois Morts et des trois Vifs.* Cette poésie est accompagnée d'une vignette qui nous montre trois squelettes debout exhortant trois jeunes hommes richement vêtus. Nous allons donner un aperçu du colloque qui s'établit entre ces six personnages.

Un beau manuscrit du XIIIe siècle, qui faisait autrefois partie de la bibliothèque du duc de Lavallière (1) renferme trois rédactions de la moralité qui nous occupe. La première est composée par Baudouin de Condé et contient cent soixante-deux vers ; la seconde, de deux cent seize vers, a pour auteur Nicholes de Marginal, et la troisième, de cent quatre-vingt-douze vers, est anonyme.

Nous retrouvons la version de Baudouin de Condé avec quelques variantes et deux vers de plus dans un manuscrit

(1) *Catal. de la Bibl. du duc de Lavallière*, 1783, t. II, p. 285, n° 2736.

du XIII[e] siècle conservé à la Bibliothèque royale (ms. Reg. 6988[2],[2]). Ce même volume contient une quatrième rédaction anonyme, composée de cent quarante-quatre vers, et commençant ainsi :

Compains vois tu ce que ie voi,
A pou que ie ne me desvoi;
De grant paour le cuers me tramble,
Vois tu là ces trois mors ensemble.

La pièce finit par ces deux vers :

Par raison n'est mieudres trésors :
Hon sages s'ame doit garder.

La vignette, au lieu de trois jeunes hommes, représente trois femmes. Au reste, ce volume a été analysé par M. Paulin Pâris, dans ses *Manuscrits français* (1), et nous renvoyons à cet important ouvrage.

La vignette que nous publions aujourd'hui a été tirée, par M. Étienne Cartier, du manuscrit 175 (fonds français) de la Bibliothèque de l'Arsenal. Le texte, écrit vers le commencement du XIV[e] siècle, appartient à Baudouin de Condé, mais la rédaction diffère, en quelques mots, de celles que nous avons déjà indiquées. Toutefois le nombre de vers est de cent soixante-deux comme dans la première copie, et les discours sont les mêmes, quant au sens, dans toutes les trois. Voici le début :

Selonc la matere vous conte
Quil furent si com duc et conte;
Troi noble home de grant aroi
Et de riche, com fill à roi;
Et avoec moult joli et gent
Et orgueilleus vers toute gent.

Un jour, pour abattre leur fierté, Dieu leur envoya une apparition effrayante.

...... Troi mort de ver mengié,
Lait et deffiguré de cors.

(1) T. VI, p. 246 et 251.

C'était un contraste frappant avec ces trois vivants, si beaux et si nobles de visage, et nous devons dire que la vignette dessinée avec un grand soin et par un artiste certainement très habile, exprime parfaitement cette idée.

Li troi vif voient les troi mors,
De grief morsure ij fois mors;
Prime de mors, et puis de vers.

Ils considèrent d'abord ces visages décharnés, puis ils jettent les yeux sur les corps que la mort et les vers ont rongés pendant mainte saison.

Compaignon, dist li uns des trois
Vis homes. je suis moult destrois
De paour de ces trois mors la;
Veez de chascun com mors l'a
Fait lait et hideus por veoir.

Le second seigneur prend la parole, et fait remarquer que Dieu envoie ce *miroir* pour que l'orgueilleux y reconnaisse sa destinée, et il exprime sa pensée au moyen d'une série de jeux de mots qui rappelle les allitérations dont les Orientaux font un si grand abus, dans leurs écrits poétiques surtout.

Le troisième vif, à son tour, blasonne les squelettes et fait l'énumération de tout ce qu'ils ont perdu. Le premier mort, s'adressant alors aux trois jeunes hommes, leur dit : Seigneurs, regardez-nous en plein visage.

.... Vées quel sommes,
Tel seres vous. Et tel com ore
Estes, fumes........

Puis après quelques réflexions sur son ancien état, lorsqu'il était encore au nombre des vivants, lui, homme de cœur, qui fut duc (ses deux compagnons ont été l'un comte, l'autre marquis), il ajoute :

.... Avons aparus,
Pource que vous metons a voie
De bien; et Dieu vous i avoie.

Le second mort, ne voulant pas rester en arrière du second

vif, sous le rapport de l'esprit commence une série de jeux de mots dont la *mors* et la *morsure* d'Adam, lorsqu'il mangea la pomme, font tous les frais.

Ha! mors, male mors, grief mors sure,
Mors felenesse de morsure,
Com tu es doutragens desrois,
Quant, ainsi, mors la char des rois,
Des princes, des ducs, et des contes.
....
Bien nous rens tous oscurs et noirs,
Mors qui venis de pere en hoirs
Et, doirs en hoirs, convient que pere,
Pour ce mal mors de notre pere
Premier, qui ot anon Adans,
Qui nous a penés, moult à dans;
Car de son mors vient nostre mors.

Il faut un jour quitter la vie, dit à son tour le troisième mort: jeunes et vieux sont soumis à cette loi. Dans la vie, d'ailleurs, il y a plus de sujets de deuil que de causes de joie. Contre la mort il n'y a qu'un seul moyen de défense, c'est d'employer sa main aux bonnes œuvres. Demeurer une heure dans le péché, c'est se vouer à une mort qui dure éternellement, et qui sera d'autant plus cruelle, que l'on aura tardé plus longtemps à se repentir :

Tout trois, de bon cuer et de fin,
Que Dieux vous prengne à bon defin.

Là se termine le poème qui est fort loin de valoir la peinture dont il est orné.

Quoique le sujet de cette moralité soit pieux au fond, on n'y remarque rien dans la forme de particulièrement clérical ; nous ne savons donc réellement pas sur quel fait inconnu s'appuie M. Hippolyte Fortoul (1), lorsqu'il prétend, dans son ouvrage intitulé *la Danse des Morts*, que *le Dit des trois Morts et des trois Vifs* avait été répandu par les moines, et surtout lorsqu'il en donne la version suivante : « Un pieux solitaire avait eu

(1) *La Danse des Morts dessinée par Hans Holbein*, etc., expliquée par Hippolyte Fortoul. Paris, 1842, p. 33.

une vision dans laquelle trois princes de la terre allant à la chasse, à cheval, le faucon au poing, avaient aperçu, au milieu de la forêt, trois morts se dresser, dépouillés et nus, devant eux, pour leur faire comprendre en quel misérable état leurs richesses ne les empêcheraient pas de tomber un jour. » Le même écrivain ajoute un peu plus loin : « Comment les artistes interprétèrent-ils la légende monacale? » Nous avons étudié avec soin chaque vers des différentes copies que renferment les manuscrits de la Bibliothèque royale et de la Bibliothèque de l'Arsenal, et il nous a été impossible de découvrir dans ces œuvres de trouvères la moindre mention du solitaire auquel M. Fortoul attribue la vision des trois morts. Du moins nous croyons avoir deviné la cause de ce que nous considérons comme une erreur de la part du savant professeur de Toulouse. A défaut de faits positifs allégués par cet écrivain, nous sommes conduit à supposer qu'il fait allusion à la peinture d'Andrea Orgagna au Campo Santo de Pise. L'artiste florentin a, comme on sait, décoré, dans la seconde moitié du XIV[e] siècle, une partie de la muraille du célèbre cloître; dans la grande et bizarre composition connue sous le nom de *Triomphe de la Mort*, qu'il a tracée, on remarque une scène évidemment empruntée au *Dit des trois Morts et des trois Vifs*. On aperçoit au premier plan trois cercueils découverts, dans lesquels sont des cadavres, dévorés par des vers d'une prodigieuse grandeur, et devant lesquels s'arrêtent étonnés trois cavaliers couronnés, dont l'un porte un faucon sur le poing. Ils sont accompagnés d'écuyers et de valets de chasse. Au second plan, et près des cercueils, un ermite assis tient un rouleau sur lequel on lit :

Se nostra mente fia ben accorta,
Tenendo fisa qui la vista afflitta,
La vana gloria ci sarà sconfitta
E la superbia ci sarà ben morta.

On paraît ignorer complètement en Italie (1) l'origine de

(1) V. Lasinio, auteur du texte explicatif des planches de Rossi. — Giovanni,

cette représentation que l'on considère comme un caprice de l'imagination féconde d'Andrea Orgagna; tandis qu'il est évident pour nous que la moralité française, peut-être apportée par le Dante en Toscane, avait inspiré au peintre cet épisode de son œuvre. Le solitaire introduit là par Orgagna, et sur la présence duquel se fonde l'erreur de M. Fortoul, sert pour ainsi dire de transition entre le *Triomphe de la Mort* et la scène adjacente, intitulée : *les Anachorètes de la Thébaïde*. Dans cette partie du Campo Santo les tableaux ne sont pas séparés par des cadres comme ceux que l'on doit au pinceau de Buffalmacco et de Benozzo Gozzoli ; il a donc fallu relier entre elles des compositions d'un ordre très différent. Orgagna, faisant succéder le tableau de l'anéantissement des grandeurs humaines à celui de la pauvreté des premiers pères du désert, a fait tourner la difficulté au profit de son œuvre en donnant à l'un des solitaires le rôle de spectateur, philosophant sur l'antithèse des trois morts et des trois vifs. Le graveur Rossi, en copiant les peintures du Campo Santo, a divisé ses planches de façon que l'anachorète, auquel du reste on donne le nom de saint Macaire, est séparé de ses frères et abandonné dans la planche du *Triomphe de la Mort*. Un examen superficiel de la publication de Rossi a pu faire supposer que le saint Macaire était un personnage obligé dans la scène des *trois Morts*. tandis qu'il n'est en réalité qu'un hors-d'œuvre dont on serait fort embarrassé, je pense, de citer un exemple fourni par des manuscrits antérieurs à Andrea Orgagna. Nous trouvons encore dans l'ouvrage de M. Hippolyte Fortoul la remarque suivante :

« Le nom de saint Macaire, qui joue le *principal* rôle dans l'œuvre de l'artiste florentin, s'altéra dans la bouche du peuple et se changea en celui de Macabre, qui se répandit au siècle suivant. »

N'était-ce point pour arriver à cette conclusion que M. Fortoul, séduit par une ressemblance de nom assez peu significa-

Rosini, dans sa *Descrizione delle pitture del Campo Santo* (Pise, 1837, p. 25), ne paraît pas avoir soupçonné l'existence de la *Moralité française*.

tive, a donné tant d'importance au personnage secondaire de saint Macaire?

Nous ne nous proposons pas ici de discuter l'origine de la *Danse macabre*, mais nous dirons en passant que le mot arabe *macabra* (pluriel, *macaber*), signifiant *cimetière*, fournit une étymologie qui nous satisfait pleinement. Venu d'Orient ou bien plutôt d'Espagne, ce mot exotique a dû être d'autant plus facilement adopté qu'il servait à caractériser un spectacle étrange; sa signification du reste s'accorde parfaitement avec la nature des lieux où l'on représenta pour la première fois, à notre connaissance, la Danse macabre. Quel nom pouvait être plus convenable que celui de Danse des cimetières à cette lugubre comédie destinée aux tréteaux du charnier des Innocents?

Mais revenons à la moralité des trois Morts; nous retrouvons une vignette qui la représente dans un manuscrit de la dernière moitié du XIVe siècle, livre de prière fait pour Marguerite de Flandre, femme de Philippe le Hardi, duc de Bourgogne (1). Dans cette peinture les trois seigneurs sont à cheval comme dans la fresque d'Orgagna.

Non seulement le *Dit des trois Morts* fut maintes fois peint dans les manuscrits, mais nous savons aussi que Jean, duc de Berry, le fit sculpter, en 1408, sur le grand portail méridional de l'église des Saints Innocents, à Paris. On voyait d'un côté les trois *Vifs* chassant dans une forêt, et de l'autre les trois *Morts* qui se dressent devant eux. Une inscription en vers faisait connaître la date et le sujet de cette sculpture, ainsi que le nom du prince qui l'avait fait exécuter (2). Depuis l'invention de l'imprimerie, *le Dit des trois Morts* a été souvent reproduit comme complément de la *Danse macabre*. M. Peignot a recueilli avec soin le titre de tous les ouvrages où figure cette composition (3).

Pour nous, il n'entre pas dans notre plan de suivre plus

(1) Vivant-Denon, *Monuments des arts du dessin*, t. I, pl. XLV.
(2) *Histoire de Charles VI*, par Denis Godefroy. Paris, 1633, in-fol., p. 674.
(3) *Recherches histor. et littér. sur les danses des morts*. Dijon, 1826, in-8.

longtemps l'histoire de cette fable ; il nous a suffi d'exposer les éléments principaux qui peuvent servir à l'étudier. Nous avons cru également qu'il n'était pas inutile de faire voir que le personnage de saint Macaire ne s'y rattachait par aucun lien nécessaire, et qu'il ne fallait en aucune manière attribuer aux moines une idée qui, bien que conforme aux idées chrétiennes, n'en est pas moins toute philosophique et bien assez frappante pour avoir exercé l'imagination de nos anciens poètes. Quant au nombre des *morts* que l'on pourrait rapprocher de celui des *tria fata*, nous devons dire qu'en l'absence de données positives à cet égard, nous croyons prudent de nous interdire toute hypothèse hasardée.



MEAUX

LA FERTÉ-SOUS-JOUARRE. — REBAIS. — FAREMOUTIER. JOUARRE. — JUILLY. — MONTCEAUX.

(Extrait du tome III de l'*Histoire des Villes de France*, 1845, pp. 66-83.)

On ne possède aucune donnée historique sur l'origine de cette ville; il paraît constant que les Meldes, chez qui César avait fait construire quarante barques pour passer dans la Grande-Bretagne, n'étaient point ceux des bords de la Marne; d'Anville les place près de l'Escaut, entre Gand et Bruges. On pourrait toutefois supposer que les Meldes de la Belgique et ceux qui fondèrent Meaux appartenaient à la même famille, sans chercher à déterminer cependant à laquelle des deux branches il faudrait attribuer l'antériorité. Nous aurions peut-être aussi la raison de la communauté étymologique des noms de *Bruges* et de *Brie* qui l'un et l'autre sont plus récents que celui des Meldes.

Au temps de Strabon, c'est-à-dire au commencement du Ier siècle de notre ère, il y avait un peuple de Meldes auprès des *Parisii*, et leur cité devait dès lors avoir quelque importance. Une inscription tracée en grands et beaux caractères sur une pierre longue de plusieurs mètres, mais fort brisée, fut trouvée il y a quelques années au nord de Meaux, dans l'emplacement de la ville gallo-romaine. Voici ce que l'on en peut lire encore:

.....ORIX. ORGETORI.....
....AVG.THEATRVM.CIVI...
....M.D.S.P.D. EFFECERVN...
......AVRICVS.FIL.......

La présence de noms tout à fait celtiques dans cette inscription, aussi bien que la forme des lettres, concourt à classer ce monument épigraphique parmi les plus anciens de la Gaule. Malheureusement il ne nous fait pas connaître le nom de la cité, et nous en sommes encore réduit à celui de *Iatinum* que, seul entre tous les anciens auteurs, Ptolémée donne à la ville des Meldes. Pline l'Ancien avait aussi mentionné les *Meldi Liberi.* Quoi qu'il en soit, la dénomination primitive de la ville disparut bientôt, et fut remplacée par une forme altérée du nom du peuple. Sur trois tiers de sol d'or frappés au temps des rois Mérovingiens par les officiers monétaires Betto, Martin et Gudumundus, le mot *Meldus* paraît accompagné du titre de *Civitas.* Or ce mot, devenu synonyme de résidence épiscopale au moyen âge, indique un État important à une époque bien antérieure à l'invasion des Francs.

Grégoire de Tours nous apprend que vers la fin du VIe siècle Guerpin et Gondebaud furent successivement comtes de Meaux. Gondebaud avait supplanté Guerpin, qui l'assassina et fut à son tour mis à mort par la famille de son compétiteur. Après la mort de Clovis, en 511, Meaux échut en partage à Childebert, roi de Paris; en 561, cette ville était comprise dans le royaume d'Austrasie, soumis alors à Sigebert Ier; et lorsque ce prince fut assassiné par ordre de Frédégonde (575), on retint ses deux filles, Ingonde et Clotswinde, prisonnières à Meaux. Childebert, le fils de Sigebert, habitait Meaux, quand son oncle Chilpéric tomba aussi à Chelles (584) sous les coups des assassins. Plus tard enfin le traité de paix conclu à Andelot entre Gontran, roi de Bourgogne, et Childebert, assura la possession de Meaux à ce dernier.

Voilà tout ce que nous savons de l'histoire politique de Meaux sous la dynastie mérovingienne. Un sujet tout à fait caractéristique et bien digne d'être étudié, c'est l'immense mouvement religieux qui se fit sentir à cette même époque dans le diocèse. Pendant le cours du VIIe siècle, on vit très rapidement s'élever les monastères de Faremoutier, de Rebais, de Jouarre, de Saint-Faron, d'où partirent des missionnaires

qui allèrent catéchiser l'Angleterre et l'Allemagne. D'autres moines sortis de Rebais et de Saint-Faron, fondèrent les abbayes de Pruim, de Montivilliers, de Jumièges, d'Orbais.

Les rapports continuels qui existaient, dans les premiers siècles de l'Église, entre les chrétiens de l'Asie et la Gaule sont assez connus, mais on n'a pas de notre temps fait attention aux liens religieux par lesquels la Grande-Bretagne était unie à la Brie; l'irlandais Colomban, et l'écossais Fiacre (*Ifars?*) vinrent fonder près de Meaux, l'un un monastère, l'autre une chapelle devenue célèbre comme lieu de pèlerinage; Sedred et Æthilburg, seconde et troisième abbesses de Faremoutier, étaient l'une fille, l'autre belle-fille d'Annas, roi d'Estanglie, tandis qu'Erkongate, religieuse du même monastère, était fille d'Ercomberht, roi de Kent, et sœur du célèbre Ecgberht. Nous voyons aussi que Hroswitha, femme du roi Annas, quitta la cour de son mari pour venir s'enfermer à Chelles. Wine, évêque de Winchester, avait été fait prêtre en France, et l'irlandais saint Killen habita le monastère de Saint-Faron; on voit que l'émigration anglaise sur le continent a commencé de bonne heure. Sainte Théodechilde, première abbesse de Jouarre, dont le frère, saint Agilbert, alla prêcher en Irlande, était, suivant quelques auteurs ecclésiastiques, fille de Betto, et ce dernier personnage est peut-être le même qui signait la monnaie d'or frappée à Meaux, et dont nous avons parlé précédemment. Le tombeau de sainte Théodechilde existe encore dans la chapelle souterraine située dans le cimetière de Jouarre. C'est un monument de pierre de liais, très bien sculpté, et orné de six lignes d'inscription. Quoiqu'on n'y trouve aucune date, on ne peut refuser d'admettre que ce tombeau appartient bien réellement à la fin du VIIe siècle, et les œuvres d'art de cette époque sont si rares que nous avons cru important de mentionner ce précieux échantillon du style mérovingien.

Faron était un personnage puissant qui exerçait une charge dans la maison du roi Dagobert (1). Il était marié, mais, se

(1) Mabillon cite une charte de ce roi que Faron souscrivit avec le titre de référendaire.

sentant attiré vers l'état ecclésiastique, il se sépara de sa femme et entra dans les ordres; très peu de temps après il fut nommé évêque par le clergé. C'est à ce prélat que l'on doit la fondation du monastère de Sainte-Croix ou de Saint-Faron. Cette célèbre abbaye de Bénédictins était située sur la rive gauche de l'ancien lit de la Marne, et au nord de Meaux. Suivant les annales bénédictines, Oger le Danois et Benoît, son compagnon d'armes, s'y retirèrent. La tradition est si affirmative à cet égard, et elle s'appuie sur le crédit de tant d'auteurs des deux derniers siècles, qu'il devient nécessaire de lui donner une place ici.

Il existait dans l'église de Saint-Faron un mausolée adossé au mur du chœur, et composé d'une grande tombe d'environ trois pieds de hauteur sur laquelle étaient couchées deux figures d'hommes vêtues de l'habit religieux et longues de sept pieds. Au temps de Mabillon, on ne doutait pas que cet ouvrage ne fût du commencement du IXe siècle. On faisait de l'une des figures accessoires, tenant un sceptre fleuri, un Charlemagne accompagné de sa femme Hildegarde. Un autre personnage, supportant un phylactère, passait pour représenter Oger au moment où il offrit sa sœur Auda en mariage au célèbre Roland. Telle est l'origine que la science des Bénédictins, s'appuyant sur la tradition locale, donnait à ce tombeau. Mais il nous est impossible d'admettre qu'il fût antérieur à la fin du XIe siècle ou même au XIIe siècle. C'était au moyen âge une coutume générale, dans les monastères, de se forger des titres mérovingiens ou carlovingiens, et à Saint-Faron, le roman était d'autant plus facile à accréditer qu'il s'appuyait sur un fait réel. En effet, sous le règne de Philippe Ier, un seigneur de Charmantray, près Meaux, nommé Oger, embrassa la vie monastique, et fut imité par ses deux fils et sa sœur; il vint se renfermer à l'abbaye de Saint-Faron, à laquelle il fit donation de tous ses biens. Ces faits sont constatés par une charte. Que l'on ait élevé un tombeau magnifique à ce bienfaiteur du couvent, rien de plus naturel; le nom d'Oger aura suffi plus tard pour amener l'histoire fabuleuse du paladin de Charlemagne.

Au commencement du IXe siècle, une fille de ce grand empereur était abbesse de Faremoutier, ce qui valut à cette abbaye plusieurs donations de Louis le Débonnaire, de Lothaire et de Charles le Chauve; ce dernier déclare, par une charte de 842, prendre l'abbaye sous sa garde et sa protection.

Le 17 juin 845, les archevêques de Sens, de Reims et de Bourges assemblèrent un concile à Meaux. Parmi les plaintes formulées dans les canons de ce concile, on remarque le reproche que les évêques adressent au roi de laisser piller les villes par les gens de sa suite et de loger des femmes et des personnes mariées dans les maisons épiscopales. Dans la préface placée en tête des actes de cette assemblée, les évêques citent les invasions des Normands parmi les principales causes des malheurs de ce temps. Une vingtaine d'années plus tard la Brie eut encore à souffrir d'une attaque de ces Barbares. En 862, pendant que Charles le Chauve convoquait ses gens de guerre à Senlis, dans l'intention de faire garder les bords de l'Oise, de la Marne et de la Seine, les pirates scandinaves, cantonnés à Saint-Maur, près Paris, mirent à flot leurs petites barques et remontèrent la Marne. Il faisait nuit quand ils entrèrent à l'improviste dans Meaux. Aussitôt l'incendie dissipa l'obscurité. Des habitants furent égorgés dans leurs demeures et dans les rues étroites. Le lendemain, les Normands attaquent le monastère de Saint-Faron et essayent d'y mettre le feu; mais les chevaux des païens s'arrêtent court et refusent d'entrer dans l'enceinte qui renfermait les reliques du saint évêque, et les flammes environnent l'église sans la consumer. Ce qui ne contribua pas peu, disons-le, à sauver Saint-Faron, ce fut l'intervention de Charles le Chauve. Les Normands ayant appris que ce prince leur coupait la retraite au moyen d'un barrage établi sur la Marne en face de Tril-le-Bardou, s'éloignèrent rapidement de l'abbaye. Arrivés avec lui, ils trouvèrent le passage fermé, et les rives occupées par des hommes de guerre : ils n'étaient vraisemblablement pas assez nombreux pour forcer l'obstacle; aussi leur fallut-il capituler. Ils proposèrent donc de rendre les prises qu'ils avaient faites depuis

leur entrée dans la Marne, et de quitter la Seine avec tous les autres Normands pour retourner en mer, et même de se joindre aux soldats du roi pour forcer les autres bandes de pirates à évacuer le royaume. Charles le Chauve accepta, et ils lui donnèrent des otages pour garantie de leurs engagements.

Louis le Bègue étant mort en 869, son fils Louis convoqua à Meaux les plus grands vassaux de la couronne pour se faire solennellement reconnaître, mais un parti de mécontents proposa le trône au roi de Germanie, et en définitive Louis fut appelé à régner conjointement avec son frère Carloman.

En 887, les Normands reparurent sous les murs de Meaux, et ils continuèrent de bloquer la ville, quoique, le 24 juin 888, une partie des leurs eussent été battus par le roi Eudes, près de la forêt de Montfaucon. La ville avait d'abord été défendue par le comte Teutberht, frère d'Auscheric, évêque de Paris, mais ce chef venait de mourir tandis que les maladies et la famine faisaient périr les soldats. Les habitants voyant qu'ils ne pouvaient plus opposer de résistance, résolurent de capituler. Les Normands leur accordèrent la vie sauve à la condition qu'ils quitteraient tous la ville sans exception, puis ils pillèrent et incendièrent la cité déserte, et lorsque les Meldois voulurent passer la Marne pour se retirer loin de ce théâtre de ruine, ils furent traînés en esclavage au mépris de la capitulation. Sigmond leur évêque fut emmené comme les autres, et l'on ne sait ce qu'il devint. En 891, les Normands poussent encore leurs courses jusqu'à Meaux, mais nous n'avons aucun détail sur cette nouvelle invasion.

Vers la fin du xe siècle, le pays des Meldes se ressentait encore du passage des hommes du nord. Voici un fragment du récit que fait le moine Richer de Reims d'un voyage à Meaux qu'il entreprit quinze jours avant la capture de Charles de Lorraine et de l'archevêque Arnoul, par Hugues Capet, c'est-à-dire vers le 15 mars 991. « Je partis, après avoir reçu de mon abbé pour tout secours un palefroi. J'arrivai donc dépourvu d'argent, de hardes et des autres choses nécessaires, au monastère d'Orbais, bien célèbre par la charité de ses habi-

tants. Là, ranimé par l'accueil bienveillant de l'abbé D., dont la munificence vint à mon aide, je me remis en route le lendemain pour aller jusqu'à Meaux. Mais une fois engagé avec mes deux compagnons dans les sinuosités des bois, les aventures ne nous manquèrent pas. D'abord les embranchements du chemin nous égarèrent et allongèrent notre route de six lieues; ensuite, lorsque nous eûmes dépassé Château-Thierry notre palefroi, qui jusque-là s'était comporté comme Bucéphale, commença à devenir plus paresseux qu'un âne... Je laissai là le domestique avec les bagages, et, après lui avoir dicté la réponse qu'il aurait à faire aux passants, je lui recommandai de résister au sommeil qui le menaçait, et je repris avec le cavalier de Chartres le chemin de Meaux. Il faisait à peine clair quand j'arrivai au pont de la ville. J'examinai avec soin le passage; mais je fus exposé à de nouveaux accidents; le pont présentait de si grandes et de si nombreuses ouvertures qu'il n'y eut guère que les gens ayant des relations journalières avec les citoyens qui le franchirent ce jour-là. Mon intrépide compagnon, ne manquant pas de prévoyance en voyage, chercha une barque de tous côtés, et n'en ayant découvert aucune, revint pour affronter les périls du pont. Grâce au ciel, les chevaux passèrent sains et saufs. Le cavalier couvrit de son bouclier les endroits où ce pont s'entr'ouvrait sous les pieds des chevaux; plusieurs fois il rapprocha les planches disjointes; tantôt courbé, tantôt debout; tantôt avançant et tantôt reculant sur ses pas, il parvint, moi l'accompagnant, à passer avec nos montures. La nuit était sombre et couvrait la terre de ses ténèbres quand j'entrai dans la basilique de Saint-Faron. Les religieux se préparaient encore à cette heure à faire une collation de charité; c'était pour eux un jour solennel. Ils me reçurent comme un frère, m'adressèrent des paroles de bienveillance, et m'offrirent un bon repas. »

Malheureusement pour nous, Richer n'entra pas dans Meaux dont il n'eût pas manqué de nous faire une pittoresque description : le lendemain il quitta l'abbaye ; il avait hâte d'ar-

river à Chartres où il se rendait pour étudier un manuscrit des *Aphorismes* d'Hippocrate. Élève du célèbre Gerbert, Richer, comme tout le clergé instruit, ne partageait pas le préjugé populaire sur la fin prochaine du monde, annoncée pour l'an 1000. A quoi lui aurait servi d'apprendre l'art de prolonger la vie à la veille de la destruction universelle de l'humanité ?

Nous sommes arrivés à l'époque à laquelle la possession des richesses et l'organisation féodale éloignent le clergé de l'esprit d'égalité religieuse et de communauté patriarcale les temps primitifs. Un écrivain ecclésiastique nous fait un triste tableau de l'état où était l'église de Meaux pendant le XIe siècle : « Les monastères dont Dieu s'était servi pour ranimer dans le clergé séculier les premières semences de la religion, tombèrent bientôt eux-mêmes dans le relâchement le plus effroyable et dans l'abandon ouvert de toutes les règles, je ne dis pas seulement du christianisme et de l'état monastique, mais de l'honneur même et de la bienséance. » Ni la sainteté de l'évêque Gilbert, ni la science de Gautier *Saveyr*, ne purent apporter de remède à un mal dont ils ne comprirent pas, sans doute, la véritable cause. L'évêque Gautier (1045-1082) d'ailleurs, homme de cour et grand seigneur, n'était pas disposé à ralentir le mouvement féodal. Ce prélat fit au contraire acte de souveraineté temporelle en battant monnaie, usage que ses successeurs suivirent jusqu'au XIIIe siècle. Une circonstance dut vraisemblablement contribuer à augmenter la réputation de savant dont jouit Gautier Ier ; nous voulons parler du voyage, fort extraordinaire pour l'époque, qu'il fit en 1047, lorsque Henri Ier l'envoya à Kief chercher Anne, fille de Iaroslaw, duc de Russie. Du reste, nous avons un échantillon de la littérature de ce temps dans les œuvres de Fulcoius, sous-diacre de Meaux : outre la vie de plusieurs saints, on y trouve des épitaphes, des épîtres et même des épigrammes, et dans ces morceaux, dont plusieurs sont remarquables, on voit percer, à travers la forme léonine, une certaine tradition antique qui décèle la lecture des bons auteurs latins.

Herbert, fils d'Herbert II, comte de Vermandois, et d'Hil-

debrante, fille de Robert le Fort, avait été seigneur de Meaux jusqu'à sa mort, arrivée en 993. Étienne, son fils, étant mort sans enfants, en 1019, Eudes II, comte de Blois, profita d'une parenté, assez éloignée déjà, qui le liait à la famille de Vermandois, pour s'emparer du comté de Meaux qu'il réunit au comté de Champagne. Pendant la guerre de Thibault IV contre le roi Louis le Gros, ce prince, accompagné de Robert II de Flandres, attaqua un jour le comte aux portes mêmes de Meaux, où il le contraignit de se réfugier à la hâte. Thibault échappa, mais le comte de Flandres qui le poursuivait tomba dans la Marne et s'y noya.

Le siège épiscopal de Meaux fut occupé vers la fin du XII[e] siècle par le cardinal Pierre, homme distingué auquel le pape Alexandre III confia plusieurs importantes missions. Il l'envoya en qualité de légat, en 1173, contre les Vaudois; en 1177, pour rétablir la paix entre Henri II, roi d'Angleterre, et Richard son fils; et enfin, en 1178, pour prendre part à la prédication organisée contre les Albigeois et par laquelle on préludait à la déplorable croisade de 1210. En 1179, l'évêque de Meaux, Simon, alla à Rome assister au troisième concile de Latran. La même année vit s'accomplir un acte de la plus haute importance. Le comte de Champagne, Henri I[er], surnommé le *libéral*, établit la commune de Meaux, du consentement de Marie sa femme, et de son fils Henri. La charte comprend dans la commune Tril-le-Bardou et Charmentran, sauf les droits de l'évêque, et Chambry, Congy, Nanteuil, sans conditions. Ce code, aussi bon qu'on pouvait le faire à cette époque, soustrayait les Meldois à la judicature épiscopale et au bon plaisir des prévôts civils. Dom Toussaint Duplessis assure que cette *nouveauté* ne plut pas à bien des gens. L'évêque de Chartres, revêtu par le pape de l'autorité nécessaire, excommunia l'évêque de Champagne; mais l'évêque de Meaux eut le bon esprit de comprendre que la liberté fait la base du christianisme; il ne tint pas compte de la sentence. La charte de commune fut plusieurs fois confirmée. Les effets de cette institution se font encore sentir aujourd'hui,

et l'on peut remarquer que les habitants des trois derniers villages désignés dans la charte de 1179 jouissent d'une aisance bien rare ailleurs.

L'expulsion générale des Juifs, ordonnée par Philippe-Auguste, en 1182, s'accomplit à Meaux comme dans les autres villes; mais on sait que les embarras dans lesquels se trouva le roi le décidèrent seize ans plus tard à rappeler les enfants d'Israël. Ils revinrent certainement dans la Brie, car le censier de 1248 taxe leur cimetière à vingt-neuf deniers, et la maison du juif Robert, au faubourg de Châge, à huit deniers: un acte de 1252 mentionne une maison située dans la Juiverie; il existe encore un quartier de la ville qui porte ce nom. Enguerrand III de Coucy, qui devint plus tard (1162) vicomte de Meaux, avait établi une colonie de Juifs dans sa terre de Condé-sur-Marne.

Outre un synode tenu en 962, sur la Marne, *in pago Meldensi*, deux conciles, où l'on ne s'occupa que de la déposition de quelques évêques, avaient été réunis à Meaux, en 1080 et 1085, sous la présidence du légat du pape. En 1204, la cour de Rome fit convoquer un autre concile à Meaux par son légat, à l'occasion du jugement de la cour des pairs, qui ordonnait la confiscation de tous les domaines du roi Jean-sans-Terre au profit de Philippe-Auguste. La réunion prochaine de cette assemblée alarma Anseau, évêque de Meaux; craignant que le légat ne favorisât le roi d'Angleterre, il en appela au pape et partit même pour Rome afin de soutenir personnellement son appel. Cette patriotique intervention porta ses fruits : Innocent III excommunia Jean et voulut même le dépouiller de son royaume d'Angleterre.

Ceux d'entre nos lecteurs auxquels la topographie de Meaux est familière, ont dû remarquer que dans notre récit nous avons mentionné deux faits, l'arrivée de Richer à Saint-Faron et la mort de Robert de Flandres, qu'il est impossible de concilier avec la disposition actuelle des lieux. Ceci mérite une explication. Meaux était alors situé sur la rive gauche de la Marne tandis qu'aujourd'hui la ville borde la rive droite de

cette rivière. Jusqu'au XIIIe siècle la Marne suivait son cours naturel vers le nord, au pied de la chaîne de rochers que domine Crégy; puis, parvenu à ce point, et toujours contrainte par la montagne, elle revenait au sud, et longeait la ville vers le faubourg Saint-Remi. Une charte de 1235, du comte Thibault VI, nous apprend que le chapitre de Meaux se plaignait de ce que la forteresse et ses fossés, principalement ceux de Cornillon, faisaient tort à leurs censives et à leurs moulins, par suite de la division des eaux. La Marne avait été détournée et conduite au pied du château qu'elle rendait presque imprenable, en traversant de l'est à l'ouest une portion de terrain assez basse et certainement habitée antérieurement comme le prouvent les constructions dont les plongeurs ont reconnu l'existence au fond de la rivière.

Ce château des comtes de Champagne domine toute la ville de Meaux; reconstruit presque en totalité à diverses époques, il sert actuellement de prison. Mais on voit encore sur la muraille de l'est quelques ogives en applique, soutenues par des colonnettes ornées de chapitaux à crochets. Cette décoration du XIIIe siècle est absolument semblable à celle qui distingue les constructions souterraines de Provins. La Marne, en se précipitant dans son nouveau lit, abandonna son ancien cours. Les eaux qui descendent de la montagne de Crégy se sont divisées en deux ruisseaux, lesquels vont rejoindre la rivière. En un mot, la ville qui était, avant le XIIIe siècle, située dans un grand segment limité par une courbe de la Marne, se trouve actuellement au nord de cette rivière et par conséquent en dehors de la Brie. Ce déplacement explique comment, lorsque, en 1622, on érigea le siège de Paris en archevêché, on put lui donner pour suffragant l'évêché de Meaux, qui, par sa position, avait cessé d'appartenir à la province de Sens.

La guerre acharnée des papes contre les empereurs de la maison de Hohenstauffen eut du retentissement jusque dans la Brie. En 1240, Jacques, évêque de Palestine, et légat du Saint-Siège, assembla à Meaux un concile dans le but de promulguer la sentence d'excommunication dont Grégoire IX

venait de frapper Frédéric II. On ignore si l'évêque de Meaux, Pierre de Cuisy, fut du nombre des prélats qui tentèrent de se rendre à Rome pour y seconder le pape, et qui furent forcés par la flotte impériale de renoncer à cette entreprise.

La reine Jeanne de Navarre, femme de Philippe le Bel, morte en 1205, choisit pour exécuteur testamentaire l'évêque Simon Festu, à qui la tradition, consacrée par divers écrivains, attribue l'emploi d'une somme considérable à la construction de la cathédrale de Meaux. Cet édifice, commencé au xe siècle, sous Gautier *Saveyr*, n'a pas dû être fort avancé à cette époque, car on n'en voit aucune indication dans l'édifice actuel, dont les parties les plus anciennes ne remontent pas au delà du XIII[e] siècle. Il est évident qu'au XIV[e] on poussa fort activement les travaux de construction et que les portions les plus importantes de la cathédrale appartiennent par leur style et par leur arrangement à cette époque élégante ; ce qui semble confirmer la tradition, c'est que l'on voit au grand portail, les figures de Jeanne et de Philippe agenouillés et accompagnés de leurs deux patrons ; puis, au-dessus, dans une scène du jugement dernier, la reine, suivie du roi que des anges introduisent au séjour de félicité. La reconnaissance des Meldois absolvait le petit-fils de Saint-Louis des condamnations de Boniface VIII.

Dans le temps même où les rois et les prélats dotaient les couvents et les églises, un simple bourgeois de Meaux conçut l'idée de fonder un établissement d'utilité pratique. Jean Rose institua, en 1356, un hôpital pour vingt-cinq aveugles et dix pauvres enfants, et contenant en outre douze lits pour les voyageurs malheureux. Diverses donations vinrent dans la suite augmenter la prospérité de cette maison qui était desservie par des religieux de l'ordre de Saint-Augustin.

Après la sanglante bataille de Poitiers, le dauphin Charles, pressé de toutes parts, se réfugia à Meaux, en 1357, avec la duchesse de Normandie, sa femme, Isabelle, fille du roi, la duchesse d'Orléans et plus de trois cents dames et nobles demoiselles fuyant la *Jacquerie de Beauvoysin*. D'un autre côté, les habitants de Paris, attachés au parti des Anglais, vou-

lurent s'emparer de Meaux, et, appelés par le maire, Jacques Soulas, ils vinrent en grand nombre, sous le commandemant d'un épicier nommé Pierre Gilles, pour se rendre maîtres de la ville. Le Dauphin était parti depuis quelques jours pour aller à Sens d'où il devait se porter contre l'armée anglaise; mais il avait laissé à Meaux le comte de Foix, le captal de Buch et le sire de Hangest, qui se retirèrent avec les dames dans le Grand-Marché, lieu défendu de tous côtés par la rivière et formant comme une forteresse. Là ils eurent deux assauts à soutenir, l'un de la part des Parisiens réunis aux bourgeois de Meaux, l'autre des *jacquiers* dont le nombre dépassait neuf mille. Ceux-ci, ayant pénétré librement dans la ville, se présentent à la porte du pont qui conduit au marché; mais le comte de Foix et le captal de Buch les repoussent vigoureusement, les précipitent dans la Marne ou les passent au fil de l'épée, « et en occirent tant qu'ils en estoient tous ennuyez, » dit Froissart; c'est à peine si deux mille d'entre eux parvinrent à s'échapper. Les bourgeois n'eurent pas un meilleur succès; la noblesse les défit, les poursuivit dans les rues; le château et les maisons des chanoines furent incendiés; la cathédrale échappa à ce désastre. On décapita Jacques Soulas et plusieurs habitants; d'autres furent pendus.

Le roi Jean venait souvent chasser à Germigny, près Meaux, résidence qui appartenait à l'évêché; ce fut là qu'en 1363 il donna le duché de Bourgogne au quatrième de ses fils, Robert *le Hardi*. Tel fut le commencement de cette puissante famille, si funeste à la France.

En 1374, Robert de Juilly, seigneur de Claye et grand prieur de France, fut élu grand maître de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem. Ce chevalier dont tous les historiens altèrent le nom, était originaire des environs de Meaux; il mourut en 1376 à Rhodes, où l'on voit encore son tombeau dont les Turcs ont fait une fontaine. D'autres personnages de la Brie occupèrent un rang distingué dans les ordres militaires : Renaud et Nicolas de Girême furent chevaliers de Rhodes et grands prieurs de France en 1393 et en 1460; un de leurs pa-

rents, Robert de Girême, fut évêque de Meaux, et, sous son épiscopat un membre de la même famille prit part à la défense de cette ville.

Les habitants refusaient de reconnaître l'autorité d'Henri V roi d'Angleterre : ils faisaient même des sorties, allant menacer jusque sous les murs de Paris, le prince anglais qui résolut de se venger. Il s'avança donc vers Meaux à la tête d'une armée considérable, et le 5 octobre 1420, il établit son quartier général au château de Rutel; le lendemain il vint camper à Saint-Faron; le duc d'Exeter, le comte de la Marche, et le comte de Warwick prirent position à Chåge, aux Cordeliers, et à l'extrémité du faubourg Saint-Nicolas, c'est-à-dire au nord et à l'est de la ville. La place était défendue par le bâtard de Wauru, commandant en chef, le grand bailli Louis Gast, le gouverneur Perron de Luppel, Sinador de Girême, Gaichard de Chissé, Philippe Mallet, Jean d'Aunay, Bernard de Meurville, et Jean de l'Espinasse, à la tête d'environ mille combattants d'élite, sans compter les bourgeois qui tous avaient pris les armes. Parmi eux se trouvait un religieux de Saint-Denis. Philippe de Rouhaut de Gamaches, d'une illustre famille de Picardie, et dont le frère, Guillaume de Gamaches, défendait en ce moment la ville de Compiègne contre l'ennemi de la France. Les habitants de Meaux soutinrent le siège pendant cinq mois, sans laisser prendre aux Anglais le moindre avantage; à la fin cependant ils manquèrent de vivres. Au commencement de mars, le sire d'Offemont tenta d'introduire dans la place quelques provisions. Comme il montait à l'échelle pour franchir la muraille, à la faveur de la nuit, un soldat qui le précédait laissa tomber sur sa tête un sac de harengs qui le précipita dans le fossé. Au cri que poussèrent ses compagnons dans leur surprise, les sentinelles anglaises arrivèrent, et le sire d'Offemont fut fait prisonnier. Les assiégés n'espérant plus de secours abandonnèrent enfin la ville et se retranchèrent dans le Marché. Là, ils se défendirent encore pendant deux mois, puis finirent par se rendre à discrétion. Louis Gast fut conduit à Paris et eut la tête tranchée aux halles.

Sept ou huit cents personnes moururent dans les prisons, de faim ou de misère.

L'évêque de Meaux fut emmené à Londres; quant à Philippe de Gamaches, qui avait été élu abbé de Saint-Faron, il devint le prix de la ville de Compiègne, qui d'ailleurs ne pouvait plus tenir contre les forces anglaises. Le bâtard de Wauru fut pendu et nous devons reproduire ici le trait d'étrange cruauté dont le *Journal de Charles VI* accuse ce capitaine.

On rapporte qu'ayant un jour capturé un jeune paysan des environs de Meaux, et n'obtenant pas assez promptement la somme d'argent qu'il exigeait, il le fit pendre à un arbre. La femme du paysan étant venue, trop tard, apporter la rançon, fut attachée demi-nue au même arbre, dont les branches supportaient une centaine de cadavres. L'infortunée était enceinte; elle accoucha dans cette horrible situation, sans que personne osât la secourir, et les loups vinrent la dévorer ainsi que l'enfant qu'elle mettait au monde. Cette histoire, dans laquelle nous entrevoyons le commentaire exagéré d'un de ces traits barbares, malheureusement très communs au moyen âge, eut une immense célébrité. Quoi qu'il en soit, le bâtard était coupable aux yeux du roi d'Angleterre, d'avoir défendu la ville; il fut accroché à l'arbre ainsi que son cousin Denis de Wauru.

Meaux demeura dix-sept ans au pouvoir des Anglais; ils firent élire un évêque à leur dévotion, Paquier de Vaux, qui devint plus tard chancelier de Henri VI. Pendant l'occupation étrangère, la ville, ruinée par le siège, eut beaucoup à souffrir; les mœurs s'étaient tellement corrompues que, suivant dom Toussaint Duplessis, « à peine une honnête fille osait-elle mettre le pied dans le cloître des chanoines. » Enfin le 11 août 1438, le connétable de Richemont prit la ville d'assaut. Jean Talbot accourut de Normandie pour secourir ses compatriotes, et six cents Anglais parvinrent à se maintenir dans le marché jusqu'au 14 septembre, qu'ils capitulèrent. L'année suivante, ils se rendirent encore maîtres de la ville; mais le connétable les en chassa une seconde fois, le 6 septembre. Au

siège de 1420, les Anglais s'étaient servis pour attaquer Meaux de grosses bombardes de fer forgé, à l'aide desquelles on lançait des boulets de pierre. Le connétable de Richemont fit usage de machines de la même espèce, avec lesquelles il battit deux tours en brèche. Quelques-unes de ces pièces, conservées à Meaux pendant quatre siècles, ont été récemment apportées au Musée d'artillerie. A la suite des Anglais vinrent les Bourguignons, qui ravagèrent le pays et incendièrent les archives de l'abbaye de Jouarre, après avoir dispersé les religieuses. Pendant la dernière moitié du xv[e] siècle, l'histoire de Meaux ne se compose que du récit très peu intéressant des luttes du clergé régulier contre l'autorité épiscopale, et des vaines réformes que celui-ci tentait d'opérer dans l'organisation des couvents. Ces conflits incessants peuvent être comparés aux craquements précurseurs d'un édifice prêt à s'écrouler. Il se préparait, en effet, un grand mouvement dans l'Église, et l'on va voir que Meaux y prit une part importante. Le diocèse de Meaux est le premier, en France, qui ait donnée asile aux réformateurs. Ce fut sous l'épiscopat de Guillaume Briçonnet, prélat instruit et zélé, que quelques étrangers distingués dans les lettres vinrent apporter dans la Brie, avec le goût des études classiques et bibliques, les premiers germes de la doctrine que Zwingle et Luther propageaient en Allemagne. Le célèbre Guillaume Farel, Jacques Fabri, Arnaud et Gérard Roussel séduisirent, par leur érudition, l'évêque de Meaux ; il leur donna des charges dans son église, et il n'en fallut pas davantage pour le faire accuser d'hérésie. Il est vrai que, tout en protestant contre les innovations des réformés, il voulait forcer les curés à la résidence, et qu'il gémissait de l'état religieux de son diocèse, où « il ne se trouvait pas quatorze prêtres en état d'enseigner. »

En 1521, Clément VII ayant accordé des indulgences à toute la chrétienté, à la condition d'un jeûne de trois jours, quelques Meldois déchirèrent les affiches placardées à cette occasion, et en exposèrent d'autres dans lesquelles ils déclaraient que le pape était l'antéchrist. On les saisit, et, un arrêt

du parlement les condamna à être fouettés publiquement, à Paris, trois jours de suite, par la main du bourreau; après cette exécution on les renvoya à Meaux, où ils furent de nouveau fustigés, puis marqués d'un fer chaud et chassés hors du royaume. L'un d'eux, Jean le Clerc, se retira à Metz où, ayant brisé quelques images, il fut condamné à mort; il eut le poing coupé, le nez arraché, les bras, les cuisses et la poitrine tenaillés; enfin il fut brûlé à petit feu. Ce fut le premier martyr protestant de France. Deux ecclésiastiques de Meaux, Mathieu Saulnier et Jacques Pauvant, accusés d'hérésie, furent conduits à Paris, et là le dernier fut brûlé en place de Grève.

A ces malheurs, d'autres non moins terribles étaient venus se joindre. De 1522 à 1525, la peste ravagea Meaux et ses environs. Nous ne savons si ce fut pour conjurer le fléau que Guillaume Briçonnet fit brûler vif Denys de Rieux et Philippe Papillon, chanoine de la cathédrale. Vingt ans après, Charles-Quint parut à la tête de son armée, près des bords de l'Ourcq : pendant le mois de septembre 1544, quelques impériaux s'avancèrent même jusqu'à la Ferté-sous-Jouarre. Les habitants de Meaux abandonnèrent leur ville, mais leur terreur ne fut pas de longue durée ; quelques jours plus tard la paix était faite.

Comme on le pense bien, les rigueurs excessives de l'officialité n'avaient fait qu'enflammer le zèle des réformés; aussi malgré les auto-da-fé, s'étaient-ils considérablement accrus. En 1546 on se saisit de quarante hommes et de dix-neuf femmes qui furent condamnés, par acte du parlement en date du 4 octobre, quatorze d'entre eux à mort, d'autres à faire amende honorable en chemise et la torche au poing, quelques-uns au bannissement et au fouet. Les quatorze condamnés, en tête desquels figuraient Pierre le Clerc et Étienne Mangin, que l'on traîna sur une claie au lieu du supplice, furent brûlés au Grand-Marché, après avoir subi la question extraordinaire. Un enfant fut pendu par les aisselles et fouetté par le bourreau. La maison de Mangin fut rasée. L'arrêt du parlement parut encore trop doux et les exécuteurs reçurent l'ordre de

couper la langue à huit de ces protestants, sous prétexte qu'ils ne s'étaient pas confessés. L'évêque Jean de Buz qui avait accusé ces réformés d'idolâtrie, fit brûler sur le Pré-des-Mortiers, le 22 mars 1549, le nommé Mallé, convaincu de sorcellerie. Du reste, ce prélat, fort déréglé dans ses mœurs, mourut bientôt après d'une façon qu'on nous saura gré de ne pas rapporter.

Le frère de l'amiral Coligny et du cardinal de Châtillon, d'Andelot, colonel de l'infanterie française, était, en 1558, au château de Monceaux, près de Meaux, où la cour de Henri II résidait alors. Interrogé par le roi au sujet de la religion catholique, il fit une réponse un peu brusque. Henri, transporté de colère, saisit une lance et voulut en frapper d'Andelot qui esquiva le coup, tandis que le Dauphin fut blessé. Le colonel fut envoyé en prison à Meaux, sous la conduite de Jean Babou de La Boudaisière. Charles IX, ayant, au mois de janvier 1562, permis aux protestants le libre exercice de leur culte, le prince de Condé célèbra la cène à Meaux avec Coligny, d'Andelot, et le vicomte de Rohan; les huguenots construisirent un temple au faubourg Cornillon. Pendant plusieurs années on les vit détruire les chapelles, dépouiller les églises, chasser les prêtres catholiques, mais au milieu de leurs excès, ils ne versèrent pas de sang. Les catholiques s'en prenaient de préférence aux personnes. En 1563, un grand nombre de calvinistes assiégés dans le château de Signets, s'étaient rendus à la condition qu'ils auraient la vie sauve; on ne leur tient point parole; amenés à Meaux, il y furent étranglés ainsi que l'échevin Jean Cavilier.

Le coup de main que tentèrent les calvinistes en 1567 est devenu célèbre. Charles IX était au château de Montceaux, où il se préparait à tenir un chapitre général de l'ordre de Saint-Michel; le prince de Condé et l'amiral résolurent de s'emparer de sa personne; mais le maréchal de Montmorency amena à temps six mille Suisses, et le roi, après avoir passé une journée à Meaux, se retira vers Paris, marchant avec toute la cour au centre d'un carré que la cavalerie du prince harcela sans pouvoir le rompre.

En 1572, Charlotte de Bourbon, fille de Louis II, duc de Montpensier, abbesse de Jouarre, abandonna son couvent, et, suivie de quelques religieuses, elle se retira chez l'électeur palatin; toutes abjurèrent la religion catholique. Charlotte de Bourbon s'étant rendue à Brielle, y épousa Guillaume de Nassau, prince d'Orange et stathouder de Hollande.

On pourrait croire que la fuite de l'abbesse de Jouarre et de ses religieuses fut motivée par le soupçon de persécutions nouvelles contre les calvinistes; dans ce cas, l'événement aurait justifié sa conduite : ce fut en effet quelques mois après que s'accomplirent les massacres de la Saint-Barthélemy. Meaux eut extrêmement à souffrir : des rues entières furent dépeuplées. Le lieutenant général du bailliage Cosset, et son sergent Denys Rolland, se mirent à la tête des meurtriers. Dès le 24 août, on remplit les prisons de calvinistes : le lendemain on fit main-basse sur les femmes de quelques-uns d'entre eux qui avaient pu s'enfuir; elles furent violées et l'on en poignarda vingt-cinq. Jean Maciet, procureur au bailliage, fut mis en pièces dans la rue. Le 26, la populace se porte aux prisons; là on appelait par leurs noms les calvinistes qui y étaient renfermés, et à mesure qu'ils sortaient, ils étaient assommés à coups de leviers ou passés au fil de l'épée. On en égorgea ainsi environ quatre-vingts, parmi lesquels se trouvait Nicolas Ozanne, élu, et le greffier Nicolas Maciet, ainsi qu'un grand nombre de bourgeois. Quelques années plus tard de nouveaux troubles désolèrent la ville; les chanoines prêchèrent la ligue en février 1577. Cette innovation répondant au besoin de mouvement qui tourmentait les esprits, fut accueillie favorablement, et puis c'était un prétexte pour les processions de pénitents et les exécutions, genre de spectacle très recherché de tous. Scipion de Meaux, seigneur de la Ramée, fut saisi les armes à la main ou moment où il enrôlait force gens pour s'emparer de la ville. Il fut décapité le 22 juin 1580, devant l'église cathédrale, « au même lieu et du même glaive choisis pour l'exécution de son père, dix-huit ans auparavant. »

En 1585, le duc de Guise et le cardinal son frère vinrent intriguer auprès des habitants de Meaux pour obtenir d'eux qu'ils embrassassent leur parti, ou du moins qu'ils s'engageassent à refuser une garnison royale : la ville, par une espèce de transaction, se maintint neutre assez longtemps. En 1587, Henri III y reçut le duc de Guise. A la nouvelle de la mort de ce dernier prince et du cardinal son frère, les Meldois célébrèrent un service funèbre en leur honneur, et se déclarèrent pour le duc de Mayenne, contre le roi. Ils reçurent alors pour gouverneur le sire de Villarceaux. On apprit le 26 mai 1589, que les troupes royales commandées par La Noue, Longueville et autres, venaient assiéger Meaux. D'abord elles s'emparèrent du faubourg Saint-Remi et de son église, d'où elles tirèrent force coups d'arquebuse contre la ville, mais on leur répondait du haut des tours. Le lendemain le Marché fut pris par les royalistes qui, après avoir remonté la Marne depuis Mareuil, forcèrent la barricade élevée au bord de la rivière par le chevalier de Thury. Celui-ci fut contraint de se retirer vers la ville. Pendant qu'il tenait tête aux assiégeants, on tirait de tous côtés sur les remparts. La Neuville somma les habitants de se rendre. Le sire de Villarceaux demanda trois jours pour en conférer avec ceux de Paris, délai qui lui fut refusé. Alors on tint conseil, et le chevalier de Thury menaça de faire jeter dans les fossés quiconque parlerait de capitulation. On résista donc, et quelques jours après, les troupes royales, craignant l'arrivée de Mayenne, levèrent le siège et s'éloignèrent.

La ville, persévérant dans son engouement pour la Ligue, proclama, après la mort de Henri III, le cardinal de Bourbon, et refusa l'entrée aux troupes du roi de Navarre. Le 1er août 1590, le duc de Mayenne prit la Ferté-sous-Jouarre après avoir tué une trentaine d'hommes qui défendaient le château et pendu le capitaine à une fenêtre, puis il vint établir à Meaux son quartier général; c'est en ce lieu qu'il fut rejoint, vers la fin du même mois, par le prince de Parme à qui la garnison, le clergé et le corps de ville rendirent des honneurs

royaux. Au mois de septembre de la même année, le duc d'Aumale imposa aux gens de Meaux le sieur de Rentigny comme gouverneur; et ce fut quelques jours après que la garde wallonne du cardinal Caïetan pilla le faubourg Saint-Nicolas et brûla le prieuré de Sainte-Céline.

Pendant quatre années, les ligueurs de Meaux livrèrent des combats continuels aux troupes royales cantonnées dans les châteaux des environs; les coups de main, les assauts, les engagements de troupes se succédèrent sans relâche; enfin, le 12 décembre 1593, Vitry, qui commandait Meaux, étant allé trouver Henri à Mantes, convint de lui rendre la ville, et, l'assemblée, convoquée à l'hôtel de ville le jour de Noël, approuva cette résolution. On écrivit à Mayenne pour lui faire savoir que l'on abandonnait son parti. Le duc déchira avec les dents, dit-on, les lettres des bourgeois de Meaux. Le dernier jour de décembre, les échevins, accompagnés d'une vingtaine de notables, allèrent trouver Henri IV à Dammartin. Le lendemain, 1er janvier 1594, le roi se présenta à cinq heures du soir au faubourg Saint-Nicolas; trois cents habitants de Meaux allèrent à sa rencontre : Bertrand Grandin, président au siège présidial, lui adressa une harangue qu'Henri écouta attentivement et à laquelle il répondit : « Vous avez été ci-devant abusez par mes ennemis sous prétexte de religion; mais vous avez bien connu qu'il y a de l'ambition et qu'ils n'ont d'autre but que de mettre mon roïaume aux mains de l'étranger. Vous vous en êtes retirez des premiers, et pour cette cause, je vous veux non seulement maintenir et conserver en vos privilèges anciens, mais je veux vous les augmenter. » Alors, s'avançant vers la porte de Meaux, il la franchit avec son cortège, puis il alla, au bruit de l'artillerie et au milieu d'une foule immense, jusqu'à la cathédrale où le clergé l'attendait. Une belle porte, en forme d'arc de triomphe, avait été construite à l'entrée de la ville pour rappeler ce souvenir; elle a été détruite, il y a une dizaine d'années, sous prétexte d'utilité publique.

Henri IV venait souvent au château de Montceaux qu'il avait

fait reconstruire pour Gabrielle d'Estrées, marquise de Montceaux et dame de Meaux ; on voit encore dans le parc de cette résidence royale une allée en pente rapide que le roi fit parcourir à grands pas au duc de Mayenne le 31 décembre 1595. Malgré la saison, le duc, qui était fort gras, ne put supporter cet exercice, et il finit par avouer qu'il n'en pouvait plus. « Mon cousin, lui dit Henri IV, je vous jure que voilà tout le mal que je vous ferai pour celui que vous m'avez fait quand vous étiez chef de la Ligue. » Le duc, rassuré par ces paroles, et considérant qu'il n'y avait pas grand avantage à lutter contre un capitaine qui marchait si bien, se rallia dès ce moment tout à fait au roi, qu'il suivit depuis avec fidélité.

Lorsque l'avènement d'Henri IV eut donné une forte unité au gouvernement, les villes des environs de Paris disparurent du théâtre politique, et Meaux, plus que toute autre peut-être. La Ligue y avait régné souverainement; la Fronde n'y produisit aucune sensation. Pendant la première moitié du XVIIe siècle, on semble n'avoir eu d'autres préoccupations que de fonder des maisons religieuses qui se multiplièrent, tant dans la ville qu'aux environs, d'une manière incroyable. La reine Anne d'Autriche vint faire un pèlerinage à Saint-Fiacre, petit village où les femmes vont demander à Dieu d'être fécondes, et c'est à l'accomplissement de ce devoir religieux qu'elle attribuait la naissance de Louis XIV.

En 1681, l'évêché de Meaux fut donné à Bossuet. Quoique l'éloquent prélat n'ait pas toujours fait sa résidence dans son diocèse, il est intéressant de savoir comment il l'administra. Bossuet commença par poursuivre l'abbesse de Faremoutier, qui lui refusait le droit de visite ecclésiastique : puis, après avoir eu gain de cause, il tourna son zèle contre les calvinistes. Ceux-ci qui, comme on se le rappelle, avaient tenté leurs premiers établissements dans le diocèse de Meaux, venaient d'y tenir un synode très important par sa durée et l'affluence des docteurs : cette assemblée devait être la dernière où il leur serait permis de discuter publiquement leurs intérêts. L'évêque de Meaux s'occupait à opérer force conversions :

il fut puissamment secondé dans ses travaux apostoliques par le roi Louis XIV. Après la révocation de l'édit de Nantes, en octobre 1685, Bossuet, en moins de deux mois, obtint plus de neuf cents abjurations dans sa ville épiscopale. L'illustre orateur s'en prit aussi aux doctrines des quiétistes. Sa lutte avec Fénelon est trop connue pour qu'il soit nécessaire d'en raconter les circonstances ; puis vint le tour des jansénistes, puis celui de l'abbesse de Jouarre, qui prétendait rester complètement indépendante de la juridiction épiscopale. Henriette de Lorraine invoquait, en sa faveur, des précédents nombreux et anciens; mais Bossuet porta l'affaire devant le parlement, qui lui donna raison. Néanmoins, lorsqu'il se présenta devant l'abbaye, l'entrée lui fut refusée, et l'évêque, pour se faire ouvrir les portes, dut attendre un nouvel arrêt du parlement. Le 2 mars 1692, il vient accompagné du lieutenant général de Meaux et de tout son clergé, mettre le siège devant le monastère, dans lequel il pénètre après avoir fait forcer les portes à deux reprises. L'abbesse ne se rend pas toutefois; elle bat en retraite de cellule en cellule; enfin, elle quitte pour toujours son prieuré de Jouarre et se retire à Port-Royal. Bossuet fit encore un procès à l'abbé de Rebais, à propos de la juridiction, puis il força quelques chanoines qui affectaient de revêtir des soutanes d'une teinte ambitieuse, à revenir à un appareil plus modeste ; il remit aussi dans la droite voie les chanoines de Dammartin. On voit que tout grand écrivain qu'il était, l'évêque de Meaux ne négligeait aucun détail d'administration. Son goût prononcé pour toute espèce de polémique trouvait à s'exercer de bien des manières. Quand ce prélat mourut à Paris, en 1704, on apporta son corps à Meaux, et il fut enterré dans le chœur de la cathédrale où si souvent il avait fait entendre ce magnifique langage dont il a emporté le secret.

Lorsqu'en 1774 le chancelier Maupeou exila le parlement, ce fut à Rebais qu'une partie des membres de cette célèbre compagnie vint se retirer. En 1789, la ville de Meaux envoya aux états généraux, comme députés du clergé, Barboux et l'abbé

Rualhem ; pour la noblesse, Daguesseau et Clermont-Tonnerre; pour le tiers, Houdet, lieutenant criminel, Desécoutes et Ménager. Au mois de novembre de la même année, la municipalité de Meaux décerna à Nicolas Tronchon une médaille d'or en reconnaissance des secours en grains que ce généreux cultivateur avait procurés à la ville pendant un moment de disette. M. Tronchon fut nommé, en 1791, député à l'assemblée législative : il fit partie de la chambre des représentants de 1815 et de la Chambre des députés en 1817 et en 1822. A l'assemblée nationale, en 1791, la ville de Meaux était représentée par Regnard-Claudin et Béjot. Houdet, qui fut élu maire, et Desécoutes, sont les seuls députés de Seine-et-Marne qui aient assisté à la mémorable réunion du Jeu de Paume. Louis XVI s'arrêta à Meaux avec sa famille et y passa la nuit du 24 juin lorsqu'on le ramena de Varennes à Paris.

Le 4 décembre 1792, un corps de gendarmerie vint de Paris à Meaux demander la mort de tous ceux qui, à titre de suspects, étaient enfermés dans les prisons. La municipalité s'y opposa, mais elle ne put réussir complètement, et quatorze personnes furent massacrées. Dans la nuit du 27 janvier 1793, on arrêta huit habitants de Meaux, prévenus d'avoir pris part à ces meurtres, et quelques-uns furent condamnés à mort par le tribunal criminel établi à Melun. Ce fut dans l'abbaye de Saint-Faron que les électeurs se réunirent pour nommer un député à la Convention ; leur choix tomba sur Bailly, de Juilly, qui dans le procès de Louis XVI vota pour l'appel au peuple, la réclusion et le bannissement, et enfin pour le sursis. Une lettre du procureur-syndic de Meaux dont Barrère donna lecture à la Convention le 17 septembre, nous apprend que 40,000 habitants du district s'étaient levés en masse pour aller battre le pays que des malveillants disaient être ravagé par les Bataves. Le Comité de salut public saisit cette occasion pour présenter une loi contre ceux qui répandaient de fausses nouvelles, et Bourdon de l'Oise voulut même faire appliquer, par un effet rétroactif, le décret qui fut voté alors, aux conspirateurs de Meaux.

Jusqu'en 1795, cette ville contesta à Melun le rang de chef-lieu de Seine-et-Marne ; pour terminer le différend, les électeurs du département furent chargés de se choisir un chef-lieu, et Melun l'emporta de deux voix. Meaux est aujourd'hui le siège du troisième arrondissement de Seine-et-Marne, dans lequel on compte plus de 93,400 habitants. Sur ce nombre, 4,105 appartiennent à la ville de la Ferté-sous-Jouarre, et 2,604 au bourg de Jouarre. Rebais et Faremoutier, qui ne contiennent guère chacun plus de 1,000 âmes, font partie de l'arrondissement de Coulommiers (1).

Napoléon avait traversé cette ville lorsqu'il se rendait en Allemagne en 1812 ; il y repassa à son retour de Moscou. Les ressorts de sa voiture se cassèrent à Saint-Jean, à trois lieues avant Meaux, et il fut obligé de continuer la route dans un mauvais cabriolet, le seul que le maître de poste de Saint-Jean eût à sa disposition.

Le 24 février 1814, Blücher ayant jeté trois ponts de bateaux sur l'Aube, y fit passer toutes ses forces, et se dirigea sur Meaux, que défendaient le duc de Raguse et le maréchal Mortier. Blücher ordonna aux généraux Sacken et Langeron de se diriger sur la ville qui fut attaquée le 27 février dans la soirée. Le combat eut lieu au moulin de Cornillon sur la route qui mène à Coulommiers.

L'artillerie ennemie, placée sur la hauteur, tirait sur la ville et pouvait la foudroyer; on mit le feu au pont construit sur le canal, au pied du moulin qui fut pris et repris trois fois. Enfin les Français ayant placé leurs canons sur la montagne de Blamont de l'autre côté de la rivière, dirigèrent un feu soutenu sur l'ennemi qui fut forcé de se retirer. Le lendemain les Russes en grand nombre attaquèrent le faubourg Saint-Nicolas ; mais un corps de troupes qui arrivait de la bataille

(1) Grégoire de Tours. — *Vita Sancti Faronis.* — *Annales de Saint-Bertin.* — Suger, *Vie de Louis le Gros.* — Dom Toussaint du Plessis, *Histoire ecclésiastique de Meaux.* — Chronique de Richer, moine de Reims. — Manuscrit de 1630, de la bibliothèque du séminaire de Meaux. — Manuscrit de Pierre Janvier. — Manuscrit de M. Veillet-Deveaux. — Chronique de Froissart. — Prud'homme, *Journal de la Révolution.* — *Moniteur.*

de Montmirail les battit complètement sur la route de May et de Lizy, et les rejeta dans les marais et les bois de Crouy. Quelque temps après, l'armée russe, profitant d'un moment où Meaux était dépourvue de troupes, revint par la route de la Ferté-Milon, prit la ville et fit sauter le magasin à poudre : les Russes pillèrent plusieurs maisons et séjournèrent dans le pays jusqu'à la capitulation de Paris. Ils étaient là pour faire les honneurs de la ville au comte d'Artois, lorsqu'il vint y passer deux jours avant de faire son entrée dans la capitale.

Après la bataille de Waterloo, les généraux Vandamme et Excelmans, qui opéraient leur retraite, traversèrent Meaux en bon ordre ; quelques jours après, un régiment de hussards prussiens occupa les faubourgs. Les portes étaient fermées par de fortes palissades ; la garde nationale occupait plusieurs postes. Un adjoint et le commandant de la garde nationale, qui s'étaient portés au-devant des ennemis comme parlementaires, furent retenus prisonniers, maltraités, attachés à la queue des chevaux, et traînés au quartier général de l'ennemi à Marché-mörel. De généreux citoyens se dévouèrent alors pour sauver leurs compatriotes et la ville qui courait risque d'être brûlée. MM. de Pinteville, ancien maire, Lhoste, président du tribunal civil, Boudet, procureur du roi, Pourcelt, conseiller municipal, offrirent de se charger de cette dangereuse mission, et ils partirent, accompagnés de M. René de Longpérier, commandant de la garde nationale à cheval. Ils arrivèrent fort à propos pour sauver la vie des deux prisonniers qu'ils ne purent cependant pas faire rendre. Après des menaces de mort et de knout on leur permit de se retirer. Le 15 juillet, un corps d'armée bavarois vint s'établir à Meaux sous les ordres du général Zoller ; celui-ci frappa la ville d'une contribution de deux millions, somme qu'il était impossible d'acquitter et pour la garantie de laquelle on s'empara de six otages : MM. Dassy, Griotteray, Buffaut, Veillet-Deveaux, Boullangez, et Beaudinot. Ces citoyens furent emmenés à Melun au milieu des troupes qui poussaient contre eux des cris de mort. Le général Paultre de Lamotte écrivit alors à l'empereur de

Russie pour lui demander la grâce de la ville et de ses otages. Alexandre avait, dit-on, le caractère chevaleresque ; peut-être trouva-t-il piquant d'accorder une faveur au brave officier-général qui avait chargé en tête d'une division de cuirassiers à la bataille de la Moskowa : quoi qu'il en soit, sa réponse fut prompte ; il ordonna de rendre les otages à la liberté, et dispensa Meaux de la contribution de guerre.

Le général Lafayette, un des commissaires envoyés par le gouvernement provisoire auprès des généraux étrangers, apprit, en passant par Meaux, qu'il y avait encore deux prisonniers au quartier général de Marchémorel ; il intervint en leur faveur : quelques jours après, Blücher les renvoya dans leurs familles. La ville n'a pas oublié ce service ; elle choisit plusieurs fois pour son député l'illustre général, et quelque temps avant sa mort, elle fit frapper une médaille en son honneur.

Meaux est actuellement dans un état très florissant ; il doit cette prospérité à l'agriculture et au commerce des deux principaux produits du sol, les grains et les laines, dont l'écoulement sur Paris est facilité par le canal de l'Ourcq. La ville renferme de nombreux moulins et une filature. La population fixe est d'environ 9,000 âmes, outre une garnison de cavalerie logée dans de beaux quartiers. A l'exception de quelques ruines d'églises gothiques, il ne subsiste, en fait d'anciens monuments, que la cathédrale et le chapitre ; mais depuis quelques années, on a vu s'élever un magnifique hôpital général, le plus complet, peut-être, que l'on connaisse, un marché, un théâtre, un temple protestant. Ajoutons à cela la restauration entière de l'église Saint-Nicolas, le percement de trois puits artésiens, la distribution du gaz, et l'on aura le tableau des améliorations qui contribuent à donner à ce chef-lieu d'arrondissement un aspect en rapport avec sa richesse industrielle, à laquelle une nouvelle activité va être donnée par l'établissement d'un chemin de fer.

Les personnages éminents nés à Meaux ou dans l'arrondissement ne sont pas nombreux ; on peut cependant nommer *Jehan de Brie* (1379), né à Villers-les-Rigaux, auteur d'un traité

sur les bêtes à laine; *Pierre d'Orgemont* (1389), né à Lagny, qui fut chancelier de France; *Denis du Moulins,* patriarche d'Antioche, né à Meaux, en 1442; deux filles de Charles VII, nées à Meaux; *Antoine de Navarre*, père de Henri IV, né à la Ferté-sous-Jouarre; *Nicolas de la Trousse*, grand prévôt de France sous Henri II, né à Meaux; *Chéron,* peintre en émail, né à Meaux; sa fille *Sophie*, peintre estimée, fut reçue *académicienne* à Paris, en 1702; *Sauvé de la Noue* (1710), comédien et auteur dramatique, né à Meaux; *Antoinette Poisson*, marquise de Pompadour, née à la Ferté-sous-Jouarre; le poète *de Nesle*, né à Meaux, mort en 1767; le mathématicien *Le Camus*, né à Crécy, mort en 1768, membre de l'Académie des sciences; *Rochard,* médecin et naturaliste, compagnon de voyage du bailli de Suffren; le général *Plicque*, né à Villenoy; le général *Courtier*, né à Charmentran.



NOTICE

SUR LES FIGURES VELUES

EMPLOYÉES AU MOYEN AGE

DANS LA DÉCORATION DES ÉDIFICES, DES MEUBLES ET DES USTENSILES.

(Extrait du tome II de la *Revue archéologique*, 1845-46, 2e partie, pp. 500-519.)

Un membre distingué de l'Académie royale de Bruxelles, M. le chanoine de Ram, présenta l'année dernière, à cette savante compagnie une figurine de bronze trouvée, en 1841, à Casterlé, et communiqua en même temps une courte note (1), dans laquelle il émettait l'opinion que ce monument représente l'Hercule-Ogmius des Gaulois. Nous reproduisons ici la figure de cet Hercule, d'après le dessin qui accompagne le travail de M. de Ram dont nous allons tout d'abord exposer la manière de voir.

Suivant le savant académicien, « cette statuette, haute de 21 centimètres, est presque entièrement semblable à celle qui a été trouvée en 1839 par des ouvriers occupés à creuser le canal du port de Calais, et qui fut publiée par M. Pagart (2). Cette dernière cependant n'a que 13 centimètres de hauteur. » Nous ne répéterons pas ici la description de la figurine de Casterlé, puisque le dessin ci-après la rend superflue. Remarquons seulement que dans le monument de Calais « le bras droit est levé et la main percée d'un trou qui très vraisemblablement

(1) *Bulletin de l'Académie royale de Bruxelles*, t. XI, n° 2, p. 38 et suiv., avec une pl. lith.

(2) *Memoires de la Société des Antiquaires de la Morinie*, t. V, p. 351.

était traversé par une verge métallique, faisant partie soit d'une arme, soit d'un attribut quelconque, et que la pose du bras gauche, dont la main est fermée, paraît indiquer que la partie inférieure de l'objet que tenait la main droite passait aussi dans la main gauche.



N° 1. Bronze, 21 cent.

Les deux figurines ont cela de commun, qu'elles sont percées verticalement d'un trou cylindrique, assez large, dont l'orifice entame le sommet de la tête.

« A en juger par la planche insérée dans les *Mémoires de la Société des Antiquaires de la Morinie*, dit M. de Ram, le monument de Casterlé est travaillé avec plus de soin que celui de Calais. On pourrait en déduire qu'il serait peut-être un peu moins ancien. »

Nous citons à dessein cette phrase parce qu'elle contient l'énoncé d'une théorie archéologique que nous considérons comme complètement erronée, à savoir, que plus un monument est grossier, plus il faut le placer haut dans l'échelle chronologique.

« *Sans aucun doute*, continue M. de Ram, l'une et l'autre statuette représentent la même divinité gauloise. M. Pagart, auquel nous avons emprunté la description du monument de Calais, croit que sa statuette est *du siècle qui a précédé l'invasion romaine dans les Gaules* ou de la première moitié du siècle qui l'a suivie. Il ajoute qu'elle appartient à l'*art gaulois pur*, mais non pas, si l'on veut, à cet art dans son enfance, et tel qu'il nous apparaît dans les médailles gauloises, qui offrent un travail vraiment barbare, et où les figures sont ce que l'on peut voir de plus informe et de plus disgracieux, mais à une époque où les artistes gaulois, sans faire beaucoup mieux que des

ébauches grossières, avaient néanmoins eu connaissance des produits de l'art romain et cherchaient à l'imiter.

Nous demanderons ce que c'est que l'*art gaulois pur* et comment il serait *pur* s'il était basé sur l'imitation des œuvres romaines, ou bien encore comment les Gaulois auraient *cherché à imiter* l'art romain un siècle avant l'invasion.

Tout ce passage, qui au reste n'appartient pas à M. de Ram, présente un tissu inextricable de contradictions, et nous croyons, qu'après un examen plus approfondi qu'il n'a peut-être pu le faire, le savant chanoine eût renoncé à le citer.

M. de Ram, adoptant toujours l'avis de M. Pagart, croit, comme nous l'avons dit plus haut, que la statuette de Gasterlé représente l'Hercule Ogmius; il lui semble que la description que Lucien donne de ce dieu, *convient presque en tous points* aux statuettes trouvées à Calais et à Casterlé.

Ici encore nous sommes d'un avis différent. Que dit Lucien : « Les Gaulois, dans leur langue, nomment Hercule *Ogmius,* mais ils figurent ce Dieu d'une façon tout à fait étrange. C'est, suivant eux, un vieillard parvenu au dernier degré de l'âge (γέρων ἐς τὸ ἔσχατον), chauve sur le devant de la tête, ayant complètement blancs les cheveux qui lui restent, ridé et hâlé jusqu'au noir comme sont les vieux marins; on supposerait que c'est Charon ou Japet, sortant des profondeurs du Tartare, ou toute autre chose, plutôt qu'Hercule. Cependant, bien que fait de la sorte, il n'en a pas moins reçu tout l'attirail d'Hercule. En effet, il est revêtu de la peau du lion et tient de la main droite une massue; il porte un carquois suspendu (1), et de la main gauche il présente un arc tendu, et en cela c'est véritablement un Hercule (2). »

Qu'y a-t-il dans tout ce passage qui se rapporte à la figurine

(1) C'est du moins ainsi que nous traduisons : τὸ ῥόπαλον ἔχει ἐν τῇ δεξιᾷ καὶ τὸν γωρυτὸν παρήρτηται; la version donnée par M. Pagart porte : « Sa massue de la main droite, son carquois et son arc dans la gauche ; » ce qui n'est pas exact, et, de plus, a l'inconvénient d'être contraire aux idées antiques. Nous ne connaissons pas de figure de divinité tenant son arc et son carquois à la main. Hercule, au contraire, est souvent représenté portant un carquois sur le dos ou suspendu à la hanche.

(2) Lucien, LV, 1.

de Casterlé? rien absolument, si ce n'est la massue qu'elle a perdue. Mais où sont la peau de lion, le carquois, l'arc que la main gauche tendait en avant? Au lieu de ces attributs caractéristiques, que remarquons-nous dans cette figure? une épaisse chevelure retenue par une torsade, et surtout une villosité complète que Lucien n'eût pas oubliée, si elle eût appartenu à son Ogmius. Certainement ce n'est pas là un vieillard brisé par l'âge, et nous ne pouvons y voir qu'un être fort robuste.

Ce n'est pas tout : dom Martin, l'auteur du *Traité de la religion des Gaulois*, prétend que Lucien, trompé par les attributs, a donné à tort le nom d'Hercule à Ogmius, et que ce nom doit s'appliquer au Mercure barbu des Gaulois. Quant à Hercule, dom Martin pense qu'il n'a jamais été représenté dans les Gaules autrement qu'à Rome et dans la Grèce.

Lorsque notre savant collaborateur, M. J. de Witte, eut connaissance de l'article de M. de Ram, il se rappela un Mémoire que nous avions publié en 1840 sur des *Figurines de fer* (1) prétendues gauloises, et que nous avons restituées au moyen âge; et, frappé de la ressemblance qui existe entre ces figures et celles que décrit M. de Ram, il adressa à l'Académie royale de Bruxelles dont il a l'honneur d'être le correspondant, une note (2) ainsi conçue : « L'on sait aujourd'hui, d'une manière certaine, que toutes ces figurines d'un travail grossier et barbare, représentant, la plupart du temps, une espèce d'Hercule d'un caractère sauvage, loin de remonter à l'époque des anciens Gaulois, appartiennent toutes, sans exception, à l'art peu avancé du XIVe et du XVe siècle. »

Le savant chanoine ayant inséré dans le *Bulletin de l'Académie* une réponse dans laquelle il priait M. de Witte de fournir les *preuves* sur lesquelles son opinion se fonde (3), ce

(1) *Mém. de la Société roy. des Antiquaires de France*, t. V de la nouvelle série, p. 388 et pl. XII. Un exemplaire du tirage à part de cette notice a été offert à l'Académie royale de Bruxelles, ainsi que le constate l'accusé de réception signé de M. Quételet, en date de 1841. — V. p. 48 du présent volume.

(2) *Bullet. de l'Acad. roy. de Brux.*, t. XI, p. 214.

(3) *Ibid.*, p. 215, et t. XII, p. 338.

dernier se rendit promptement à ce vœu, et la dissertation qu'il fit paraître à ce sujet (1) aurait pu convaincre un esprit moins prévenu que ne semble l'être celui de M. de Ram en



N° 2. Collection Lorne ; fer, 15 cent.

N° 3. Fer, 16 cent.

faveur de l'antiquité celtique des monuments de Casterlé et de Calais.

La figure publiée par M. Pagart, on se le rappelle, a les bras disposés de telle façon que l'on reconnaît qu'elle a dû porter une tige passant à la fois dans la main droite et dans la

(1) *Bulletin de l'Acad. roy. de Bruxelles*, t. XII, p. 544.

main gauche; cette particularité se remarque, en effet, dans la statuette appartenant autrefois à M. Alfred Lorne et que nous reproduisons sous le n° 2. Lorsque nous la décrivîmes pour la première fois, cette figure nous parut moderne en raison de sa ressemblance avec une autre qui l'est certainement (puisqu'elle est encore fixée sur un montant de serrure fabriqué au xve siècle). Aujourd'hui nous pouvons fournir une preuve plus concluante encore à l'appui de notre opinion. Un de nos collègues de la Bibliothèque royale, M. Duchalais, possède une paire de grands chenets de fer, forgés, très vraisemblablement au commencement du xvie siècle, et qui sont ornés chacun d'une figure velue tenant une massue transversale, précisément semblable à notre n° 2, qui provient certainement aussi d'un chenet comme le prouve l'attache qui existe au dos du personnage.



N° 4. Coll. Lorne; fer, 106 mill.

M. de Witte s'était servi, dans sa réponse, des arguments que lui fournissait notre travail, imprimé en 1840, ainsi que nous l'avons dit, alors que nous n'avions à nous occuper ni de la figure de Casterlé ni d'autres figures de bronze semblables qui nous étaient connues, mais qu'il n'entrait pas dans notre plan de décrire, puisque nous voulions simplement faire revenir les archéologues sur l'antiquité celtique attribuée à certains monuments par la raison qu'ils sont de fer. Ce métal ne paraît pas avoir été employé par les Romains pour la fabrication des statues; sa rudesse et sa couleur sévère répondent d'ailleurs à l'idée que l'on se fait des mœurs d'un peuple barbare, voilà sur quoi l'on se fondait. Nous croyons avoir démontré que l'origine des figurines de fer ne

remonte pas jusqu'aux temps celtiques, et du moins avons-nous été assez heureux pour convaincre M. de Ram en ce qui concerne deux des personnages velus appartenant à M. Lorne (les n°s 3 et 4 ci-dessus). Le savant chanoine, dans un troisième article (1), ne fait de réserves qu'en faveur de la plus grande des trois (V. le n° 2 ci-dessus), et celle-là précisément est du XVIe siècle, tout comme les chenets de M. Duchalais.

D'abord M. de Ram demandait à M. de Witte des *preuves* de son opinion. Celles-ci fournies, le savant académicien réclame, dans son dernier article, des *preuves positives*. Nous ne connaissons qu'un genre de preuves qui pourraient satisfaire un antiquaire aussi rigoureux que M. de Ram; elles consisteraient à exhiber le procès-verbal de fabrication de la figure de Casterlé, et de notre côté nous pourrions exiger cette garantie pour croire à l'antiquité celtique du monument. Mais nous sommes moins sévères, et nous consentirions bien volontiers à reconnaître cette figure pour gauloise, si l'on pouvait nous indiquer autant de figures seulement analogues, indubitablement antiques, que nous en montrerons d'incontestablement modernes. Nous cesserons donc pour un instant de nous occuper de la statuette découverte à Caterlé, et nous nous bornerons à exposer nos observations sur les *figures velues*, de quelque matière et de quelques dimensions qu'elles soient.

Il y aurait un bien curieux chapitre à écrire sur le besoin que semble éprouver l'art de puiser dans le domaine du merveilleux lorsqu'il s'agit d'enfanter l'ornementation. Il semble que l'image des objets réels que produit la nature soit impuissante à satisfaire le caprice de l'œil, et qu'il faille y suppléer par des combinaisons monstrueuses dont les lignes bizarres échappent au contrôle de la raison. Aussi dans l'antiquité

(1) *Bull. de l'Acad. roy. de Brux.*, t. XII, 2e part., p. 84 et suiv. On remarquera que l'une des figures que M. de Ram admet comme modernes porte un bouclier orné d'une espèce d'armoirie composée d'un losange ou fusée et d'un chef contourné. L'autre, fixée sur un montant de serrure, portait certainement une massue transversale comme la statuette de Calais et celles qui ornent les chenets de M. Duchalais.

voyons-nous les gorgones, les harpies, les sphinx, les centaures, les sirènes et les hippocampes régner sur les frises, les antéfixes, les étoffes, les bordures de toute espèce.

Le moyen âge reçut tous ces types, et, tout en leur ôtant quelquefois leur caractère mythologique, il ne les conserva pas moins dans leur forme générale jusqu'au temps où la renaissance vint leur rendre leur pureté classique.

Entre les types fantastiques employés au moyen âge dans la décoration des meubles et des édifices, il en est un cependant qui (comme le diable) semble avoir été étranger à l'antiquité, du moins quant à la forme extérieure; nous voulons parler d'un homme velu à l'aspect sauvage. Il y a plusieurs raisons pour que les anciens ne l'aient pas figuré. En général, ils évitaient de représenter des images répugnantes et contraires au principe du beau. Les gorgones, par exemple, présentent quelquefois l'ensemble le mieux calculé pour inspirer l'effroi, mais encore leurs traits sont-ils réguliers, n'ont-ils rien de dépravé. Un vase grec, il est vrai, nous montre Apollon en présence d'une figure grotesque, dont la tête est ceinte de bandelettes, qui tient une lyre à la main, et qui est revêtu d'une peau de bête (1). Mais il y a tout lieu de croire que ce monument retrace une scène de théâtre, où quelque infortuné et ridicule Marsyas paraissait avec une peau d'emprunt, afin d'être écorché en public. Nous avons néanmoins voulu citer cette exception pour que l'on ne pût pas nous l'opposer.

La villosité donnée aux figures qui nous occupent est une suite de leur état de nudité, parce qu'aux yeux des gens du moyen âge la nudité rapprochait l'homme de la brute. Dans l'antiquité il n'en était pas de même; la nudité n'exprimait pas l'état sauvage. Les dieux, les héros, les rois étaient représentés nus; tandis que les habitants des contrées éloignées des centres de civilisation étaient figurés avec une profusion de vêtements qui ne laissait pas apercevoir la moindre partie du corps. De là ce *barbare* de convention qui se voit

(1) *Élite des Monuments céramographiques*, t. II, pl. 61. — Passeri, tab. 123.

sur tant d'arcs de triomphe, muni d'un bonnet, d'un pantalon, de bottes, d'une blouse à manche; en un mot, beaucoup plus vêtu que ses vainqueurs.

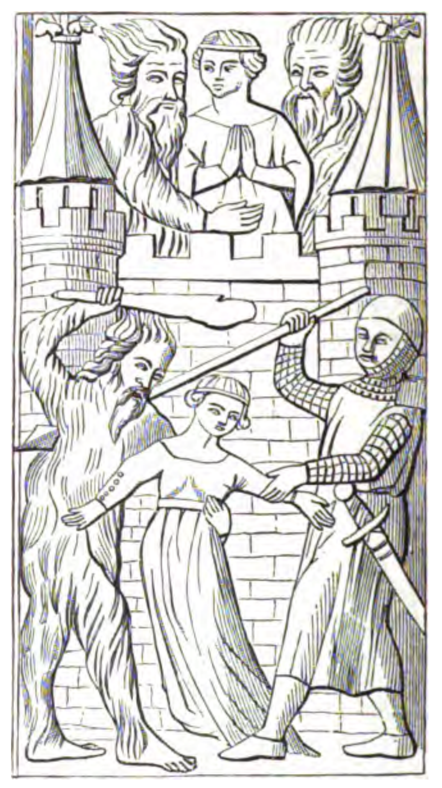
Le sauvage velu est une création contemporaine de la chevalerie; une fois les paladins errants inventés, il leur a fallu des adversaires en dehors des données communes de l'humanité. Cette villosité, symbole de force, de coertion, apparaît au XIIIe siècle dans les vignettes du *Roman de la Rose*. Nous extrayons d'une belle copie de cet ouvrage, conservée à



No 5. Bibl. de Meaux. Ms. sur vélin, 91 mill.

la Bibliothèque municipale de Meaux, une des peintures où se trouve *li vilain dangier* (dominus, dominator, domiger, dangier); dans ce volume tous les personnages masculins ont

le menton rasé; le *dangier* seul porte une barbe touffue, et sous sa robe on voit passer de longs poils. Cette particularité qui pourrait être contestée nous a semblé évidente, non seulement dans cette vignette, mais dans une autre encore où l'on voit : *comment le vilain dangier chaça lamant hors du vergier*. Dans l'une et l'autre, le dangier, bien que velu, porte une courte tunique; c'est là un effet de la pudeur du XIIIe siècle, et dans le même ouvrage nous voyons Vénus, *la mère au dieu d'amour*, habillée comme la Vierge. D'ailleurs il n'y a qu'analogie et non pas parité entre le *dangier* et les sauvages enchanteurs.



N° 6. Coll. de Boze. Ivoire, 10 cent.

Ceux-ci ne sont pas méconnaissables dans une scène de roman retracée sur une plaque d'ivoire, travaillée en bas-relief

vers la fin du XIIIe siècle. Une princesse gémit dans le château fort, gardée par deux farouches geôliers; elle joint en vain les mains dans une attitude suppliante. Au premier plan, un chevalier cherche à délivrer la princesse, en perçant de sa lance un enchanteur qui la retient et se défend à l'aide d'une massue (1). Un autre ivoire, dont nous regrettons de ne pouvoir donner ici le dessin, existe chez un marchand d'antiquités de Paris (2); environ trois fois plus large que celui dont nous venons de parler, et sculpté au XIVe siècle, il représente un chevalier, la tête couverte d'un bassinet, armé d'un écu et d'une épée, à l'aide de laquelle il vient frapper un sauvage entièrement velu qui de la main droite lève une massue au-dessus de sa tête. De la blessure de l'enchanteur sort un flot de sang qui tombe dans un grand vase sphérique à très petite ouverture et s'échappe ensuite à droite et à gauche par des dégorgeoirs en forme de gargouilles. De l'autre côté de cette singulière fontaine, le chevalier (ou son écuyer) se fait remettre une clef par un individu barbu et vêtu d'une longue robe, qui nous paraît un enchanteur travesti. Cette clef doit ouvrir la porte qui donnera vraisemblablement passage à une princesse injustement retenue prisonnière. C'est là, en effet, le fond de la question. Le sauvage velu et géant (3) est essentiellement *gardien*. Aussi, au XIVe siècle même, le voyons-nous chargé de *tenir* l'écu de France sur différents mereaux; armé d'une épée, comme le roi sur les *écus* d'or, il semble préposé à la garde de l'emblème national. Un mereau qui (aussi bien que les deux autres) existe dans la collection de M Arnold Morel-Fatio, nous montre un sauvage velu placé sous une ogive, entre deux arbres, et portant dans sa main droite un petit cube que nous croyons être

(1) *Mémoires de l'Académie des inscriptions*, t. XVIII, p. 322 et pl. annexées. Cinq bas-reliefs d'ivoire provenant très certainement d'un coffret, avaient été achetés par M. de Bose, et Levesque de la Ravallière les a commentés d'une manière fort intéressante.

(2) M. Malinet, quai Voltaire, n° 9.

(3) Voir ce que nous avons dit de ce caractère : *Mém. de la Soc. roy. des Ant. de France*, t. V, p. 392 et suiv. — V. pages 52 et suiv. du présent volume.

un poids, à en juger par la légende ✠ POIT PORTROT POIT RO! qui se lit au revers autour d'une croix fleurdelisée; ici l'on confiait au sauvage la garde du poids-étalon.





Nº 7. Coll. Morel-Fatio. Bronze.

Peu à peu on se familiarisa avec les terribles sauvages et l'on se plut à les représenter captifs. Dans notre premier travail sur les figurines de fer nous avons fait allusion à la célèbre aventure de Charles VI, mais nous croyons utile de rapporter ici les expressions mêmes de Juvénal des Ursins qui nous en a transmis le récit.

« Audit temps (1392) le Roy avoit aucunement recouvert santé et luy donnoit-on le plus de plaisance, comme dict est, qu'on pouvoit. Et fut ordonnée une feste au soir en l'hostel de la Royne Blanche, à sainct Marcel, près Paris, de hommes sauuaiges enchaisnez, tous velus. Et estoient leurs habillements propices au corps, velus, faicts de lin, ou d'estoupes attachées à poix résine, et engressez aucunement pour mieux reluire..... Et d'iceux hommes sauuaiges est à noter que le Roy en estoit un » (1).

La description de cette *mommerie* est complétée par Froissart en ces termes :

« Les cottes estoient couvertes de delié lin, en forme et couleur de cheveux..... quand ils furent tous six vestus de ces cottes (qui estoient faites à leur point) et ils furent dedans cousus et joints, et ils se monstroient estre hommes sauuages, car ils estoient tous chargez de poil, depuis le chef iusques à la plante du pié » (2).

(1) Juvénal des Ursins, *Hist. de Charles VI*, Paris, 1614, in-4º, p. 115 et 116.
(2) Froissart, liv. IV, chap. 52.

Peut-être est-ce en souvenir de cette *mommerie* que nous voyons figurer dans un jeu de cartes numérales, gravé sur bois vers 1440, et qui appartient à M. d'Hémuville, trois personnages entièrement velus, le roi et la reine de cœur et le valet de trèfle. Le roi qui est couronné et porte un très court manteau, s'appuie sur un tronc d'arbre déraciné; la reine tient à la main une torche qui fait, *peut-être* disons-nous toujours, allusion au funeste et mémorable rôle que jouèrent les torches dans la mascarade de Saint-Marcel. Quant au valet, il porte sur l'épaule une énorme massue (1).

Au xve siècle le sauvage était un type tout à fait à la mode; on le voit figurer sur un grand nombre d'édifices de ce temps. Nous avons copié sur la façade d'une maison de Tours que l'on attribue à Tristan l'Ermite (2), et qui dans tous les



cas est bien certainement de son époque, une figure d'homme velu armé d'une massue qui s'apprête à frapper un monstre entre les terribles dents duquel il a son bras gauche engagé.

(1) *Jeux de cartes tarots et de cartes numérales du* XIVe *au* XVIIIe *siècle*, publiés par la Société des bibliophiles. Paris, 1844, in-4°, pl. 20. Il est à remarquer que dans certains jeux le trèfle est remplacé par la massue et qu'en anglais la figure qui correspond au valet de trèfle se nomme *the knave of clubs*, le valet de massues.

(2) Voir la *Revue archéologique*, t. I, p. 762.

Deux autres sauvages ont été sculptés dans le chapiteau de l'élégant pilier qui soutient la chapelle de l'hôtel de Cluny; ils tiennent l'un et l'autre l'écu d'Ambroise, de gueules à trois pals d'or. On connaît aussi la date de cet ouvrage de pierre, car la chapelle fut construite sous Charles VIII par Jacques d'Amboise, abbé de Cluny (1).

Au reste l'usage de ce genre de représentation était encore dans toute sa force au commencement du XVI[e] siècle. C'est ainsi qu'à Rouen nous avons remarqué sur une des faces de l'hôtel que fit bâtir Guillaume le Roux, seigneur du Bourgthéroulde, un sauvage velu qui s'accroche à un pilastre; une frise basse de cet édifice représente, comme on sait, l'entrevue du camp du Drap d'or, ce qui en détermine l'âge d'une manière certaine. A Blois, nous avons dessiné une autre figure placée à l'angle inférieur d'une fenêtre de la maison qu'habi-



tait Florimond Robertet d'Alluye, trésorier de Louis XII. Cet hôtel qui sera prochainement le sujet d'un savant travail, annoncé par M. de la Saussaye, présente toute l'apparence d'un monument des premières années du XVI[e] siècle (2). Le sauvage de l'hôtel d'Alluye a le corps ceint d'une double branche tor-

(1) Voir la *Revue archéologique*, t. I, p. 28.

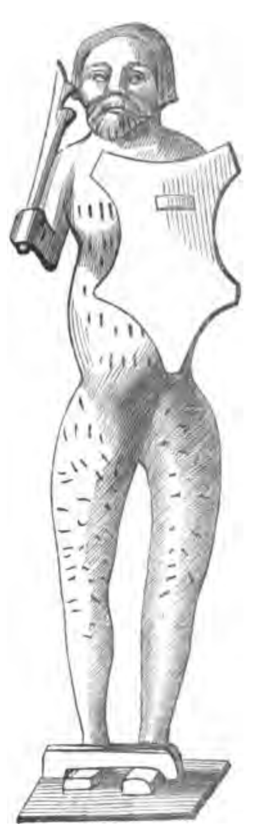
(2) L'historien des châteaux de Blois et de Chambord travaille, comme on le sait, à une publication intitulée : *Églises, Châteaux et Hôtels du Blésois.*

due. Ce détail exprime le caractère forestier du personnage. Nous voyons de même une ceinture de feuillage autour des reins de ce géant velu, gardien des mines du Hartz, qui forme le type si pittoresque de bon nombre de thalers, frappés au nom des princes de Brunswick et de Hanovre. Sur ces monnaies, trop connues pour qu'il soit nécessaire de les figurer ici, le géant tient à la main un arbre qui paraît être un pin déraciné, emblème parlant du lieu qu'il habite. C'est probablement à la tradition de ce singulier génie, sujet de tant de légendes et de ballades, que la petite ville de Wildemann, située dans le Hartz, doit son nom. Hors de la forêt Hercynienne, les sauvages n'avaient pas de raison pour s'armer d'un arbre résineux; aussi regarderons-nous comme fabriquée en France la figurine du musée de Dijon qui tient une grande branche de chêne, cet arbre si français. On remarquera le soin avec lequel une feuille de cette branche vient couvrir le bas-ventre de la figurine, particularité qui tient, selon nous, à l'influence des idées de chasteté chrétienne. Parmi toutes les figures que nous avons réunies ici, et nous pouvons le dire parmi toutes celles en bien plus grand nombre que nous connaissons, deux seulement présentent une indication de sexe; nous les avons données comme des exceptions dont on ne trouverait peut-être pas un exemple parmi les figures de bronze, plus soignées, en général, que celles de fer et destinées à être vues de plus près que ces dernières. Nos numéros 3 et 4 appartiennent, il faut le dire aussi, au XVe siècle, âge fort naïf sinon peu scrupuleux, qui vit tailler



N° 10. Musée de Dijon. Bronze.

dans la pierre, sur la façade d'une habitation royale et jusques dans les appartements d'une reine, les peu décentes représentations que l'historien du château de Blois n'a pas cru devoir livrer à la publicité. Mais voici la différence que nous établissons : à Blois, il est évident que l'intention de l'artiste a été de provoquer le rire par une grossière plaisanterie, tandis que l'attitude grave de nos figures exclut toute idée d'une semblable nature. Sur la statuette du musée de Dijon, les poils sont figurés par des entailles sinueuses pratiquées dans le bronze; le département des antiques de la Bibliothèque royale possède une figure de fer, armée d'un bouclier et d'une massue, et qui est encore plus inhabilement traitée. De simples petits coups de ciseau à froid sont destinés à représenter la fourrure du sauvage. On voit que ce détail était tellement connu et accepté qu'il suffisait de la plus imparfaite indication pour satisfaire l'imagination de ce côté-là et rappeler immédiatement à la mémoire un type généralement admis, ainsi que l'exprime si bien Froissart lorsqu'il dit: « Ils se monstroient estre hommes sauuages, *car* ils estoient tous chargez de poil, depuis le chef iusques à la plante du pié. »



No 11. Bib. roy. Fer, 134 mill.

Un antiquaire auquel nous avons communiqué la collection de figures que nous publions ici, pense que quelques-unes d'entre elles, particulièrement les numéros 4, 11, 12 et 13, ont pu servir au xve et au xvie siècle de cimier, à certains casques allemands.

Il est évident qu'alors que les chevaliers chargeaient le timbre de leur heaume de tant de figures singulières, le Wil-

demann a dû être choisi par plusieurs guerriers de la nation germanique, qui plus que tout autre adopta la mode des cimiers. Il est aussi fort connu qu'un grand nombre de familles allemandes ont encore aujourd'hui un homme sauvage velu et armé pour cimier de leurs armoiries (1).

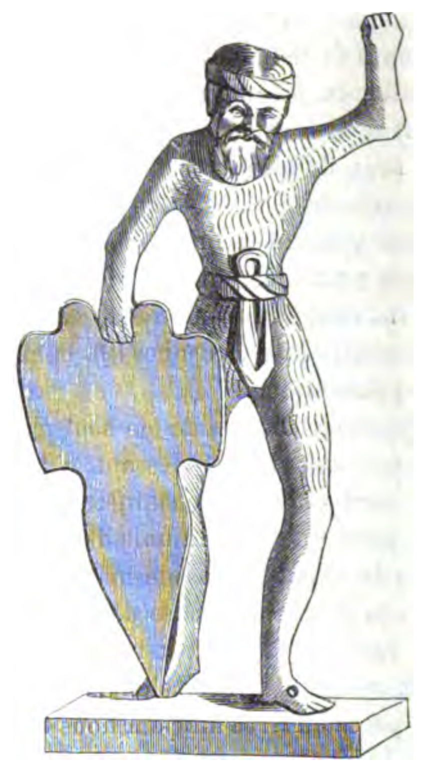
Néanmoins nous ne croyons pas que les figurines susmentionnées aient été employées à l'usage dont nous parlons. Un examen attentif de leur état actuel nous fait rejeter cette explication. D'ailleurs, comme nous l'avons déjà dit, les sauvages de fer ont servi à orner, soit des chenets, soit des serrures. Quant à ceux de bronze ce sont des fractions de chandeliers. Le trou cylindrique qui les traverse tous verticalement recevait une tige plus ou moins longue terminée par une bobèche, et cette pratique, qui subsiste encore aujourd'hui, n'est pas d'origine moderne assurément, car nous connaissons bon nombre de candélabres étrusques (2), dont la tige est supportée par une petite statue.

Toutes les figures de chandeliers ne sont pas dans la même attitude. Les unes sont debout, les autres à genoux. Parmi les premières, nous citerons la statuette conservée dans le cabinet Denon, parce qu'elle est munie d'un bouclier en forme de grand pavois découpé; la massue manque. La statuette de Casterlé, si l'on en juge par la pose de son bras abaissé, a dû tenir un pavois semblable. Quant au bronze du cabinet Denon, il a été fondu et ciselé au XVIe siècle. C'est un fait que nous osons avancer, parce qu'il résulte pour nous du style même du monument. Si l'habitude de considérer comparativement des œuvres d'art antiques, du moyen âge et de la renaissance, a pu permettre de distinguer un bronze romain d'un bronze de Florence, une pierre gravée grecque d'une intaille de Pikler

(1) Nous citerons entre autres les Aichman, Berckman, Eckhardt, Eisengrein, Hœltzel, Hammer, Heimhofer, Holdten, Lindenmayr, Lindner, Schwartzman, Schmeizer, Stengel, etc.; pour presque toutes l'homme sauvage et sa massue sont comme on voit des armes parlantes.

(2) V. J. de Witte : *Catalogue Durand*, n°s 1895, 1896 (actuellem. à la Bibl. roy.), 1897, 1913 (Bibl. roy.). — Le même, *Catalogue Canino*, n°s 257, 258, 259, 261, 262, 264, 265.

ou de Girometti, une médaille antique d'une contrefaçon de Padouan ou de Becker, c'est que, par cette habitude, on a appris à reconnaître certains caractères difficiles à définir, mais qui sont inhérents à toute création humaine. C'est ce que l'on nomme le *faire*, c'est l'empreinte du siècle, ce que l'ar-



N° 12. Coll. Denon. Bronze, 102 millim.

tiste a mis dans son œuvre à son insu, en dépit de lui-même souvent. — Ici, les caractères qui déterminent l'âge sont si évidents, que nous n'éprouvons aucun scrupule en nous prononçant comme nous l'avons fait.

Les figures agenouillées sont un peu plus rares que les autres; nous n'avons pu en découvrir que de très peu anciennes. L'une d'elles, de très grandes dimensions, nous avait été confiée par M. Signol; elle est entrée depuis dans le cabinet

d'un antiquaire fort instruit, M. Carran. Il est assez difficile de déterminer ce que cette figure, qui nous paraît être de travail allemand du XVIe siècle, pouvait tenir de la main gauche. Quant au bras droit, qui, actuellement, est cassé, il était très certainement armé d'une massue, ainsi que l'on pourra s'en con-



N° 13. Coll. Carran. Bronze, 21 cent.

vaincre en considérant notre numéro 14, qui, bien que beaucoup plus petit que la statuette de M. Carran, présente avec elle une très grande analogie. Cette forme de chandeliers n'était pas particulière à la France ou à l'Allemagne, et l'Angleterre en a connu l'usage. Si nous en croyons Douce, le commentateur de Shakspeare, « the favorite forms of these inanimate candleholders were those of armed warriors. Sometimes they were *hairy savages*, a fool *kneeling on one knee*, etc. » (1).

(1) *Illustrations of Shakspeare*. London, 1807, t. I, p. 302.

Le savant anglais écrivait cette note explicative à la suite de deux vers du drame de Henri V :

> Their horsemen sit like fixed candlesticks
> With torch-staves in their hands (1).

Le reproche que le poète place dans la bouche de Grandpré ne serait guère compréhensible, si l'on ne connaissait pas une catégorie de chandeliers un peu plus anciens que ceux que nous avons décrits et dans lesquels les lumières étaient tenues par des varlets dont les deux bras sont étendus. C'est de cette classe de figures que le docteur Klemm a fait des *dieux germains de forme perse :* Götterbilder, in persischer form (2) nous citons textuellement. Pour être juste nous devons expliquer comment un érudit aussi distingué que l'est le bibliothécaire de Dresde a pu être amené à employer cette bizarre dénomination. Son erreur n'est pas toute personnelle; elle découle de la combinaison de deux erreurs antérieures à ses travaux. Un connaisseur éminent, doué d'un vif amour de l'antiquité, mais qui vivait à une époque où l'archéologie orientale était encore à créer, le comte de Caylus a publié dans son recueil quelques figurines de bronze qui lui avaient été envoyées de Rome comme des monuments rapportés de Perse par un missionnaire (3). Le savant français possédait déjà une

(1) *Henri V*, act. IV, sc. II.

(2) *Handbuch der germanischen Alterthumskunde*. Dresde, 1836, in-8°, p. 351. Les idoles germaniques occupent les planches XIX, XX, et XXI. La première contient les figures de chandeliers de la fin du XIVe siècle; la seconde, quatre hercules agenouillés; la troisième un hercule velu, la main droite levée, la gauche abaissée pour tenir un bouclier (*voyez* notre n° 12): à côté, nous voyons une petite figurine avec manches et haut-de-chausses tailladés à la façon du XVIIe siècle naissant; au-dessous, l'auteur a placé deux figures qui paraissent gnostiques. — Tout récemment, M. Joh. Erasmus Wocel a publié à Prague un livre intitulé : *Grundzüge der bœhmischer Alterthumskunde*, in-8°, dans les planches duquel nous avons retrouvé plusieurs divinités germaniques sur lesquelles il est bon de fournir des éclaircissements. Tab. II, n° 1, nous trouvons un dieu du Tonnerre, *Pérun*, qui n'est autre que la figure ordinaire du sauvage velu. M. Wocel croit que la main levée (la massue est perdue), devait lancer la foudre. Les n°s 3, 4, 5, désignés comme des prêtres païens, sont des pieds de chandeliers du XIV° siècle; enfin, le n° 8 est un *fol* avec un bonnet à grelots, portant sous le bras une cornemuse ou une outre, ouvrage du XV° siècle.

(3) *Recueil d'antiquités*, t. V, pl. XXXI, n° 1 et 4. Figures à bonnet pointu,

figure semblable qu'il avait jusque-là rangée parmi les produits du gnosticisme; mais plein de confiance dans le récit de son correspondant italien, il n'hésita pas à rendre à la Perse cette figure qui, aussi bien que les deux autres, existe au cabinet des antiques de la Bibliothèque royale. Aujourd'hui il n'est pas un archéologue en France ou en Angleterre qui ne sache que les prétendues statues perses de Caylus sont des chandeliers de la fin du xive siècle. D'autre part, des auteurs, que le savant Schœpflin accuse de manquer de critique, avaient donné le nom de *Krutzmann* à une figure de la même espèce qui existait à Strasbourg et ils faisaient de ce *Krutzmann* un dieu germain. Malgré l'opinion si positivement exprimée du célèbre auteur de l'*Alsatia illustrata* (1), beaucoup d'écrivains allemands se sont autorisés du Krutzmann pour enrichir le panthéon germanique de toutes les figurines barbares, velues ou non, que l'on a retrouvées de l'un et de l'autre côté du Rhin. M. Klemm ne s'est probablement pas senti le courage de combattre cette erreur, et comme il n'avait pas sous les yeux (et ne pouvait par conséquent pas critiquer) les bronzes que Caylus donne pour perses, il a cru que l'unité indo-germanique, à laquelle appartenaient les Perses et les

chausses longues et collantes; ceinture métallique en bandeau au milieu des cuisses. Le n° 1 faisait partie d'un flambeau à deux branches; le n° 2 ne tenait qu'une bobèche. — Pl. xxxii. Figure du même genre que les précédentes; le bonnet diffère cependant, il se rapproche du camail. Cette figure est fixée sur une table triangulaire à trois pieds. On a tracé partout des hiéroglyphes *faux* et par conséquent illisibles. On avait assuré au comte de Caylus que ces hiéroglyphes étaient *sans aucun mélange*, et il croyait en conséquence que cette figure avait pu être fabriquée par les Perses après la conquête de l'Égypte, *mais dans leur pays*. — T. VI, pl. xxviii, grande figure de candélabre; barbe fourchue, tête nue; un bras levé, l'autre à la hauteur de la hanche; ceinture roulée en torsade au milieu des cuisses; jaquette fermée par dix gros boutons; souliers à la poulaine. Caylus en fait un *Bacchus égyptien traité par les Étrusques*. — L'auteur du *Traité de la religion des Gaulois*, dom Martin, a publié (t. I, p. 470, fig. 2), un sauvage velu, dont la main droite est levée. Le savant bénédictin n'a pas supposé un instant que ce fût un Hercule gaulois, il en fait une figure consacrée au culte de Mithra. — Le même auteur donne comme la représentation d'un Gaulois déguisé, en l'honneur de Mithra, la statuette d'un jeune Chinois (Pl. 20, fig. 1).

(1) Prudenti ergo lectori ea, quæ de Crutzmann ab historicis nostris passim referuntur, non possunt non suspecta, imo, si recte inspiciat, falsa videri. T. I, p. 76.

Allemands, allait jusqu'à la communauté de religion. De là le petit excès de synthèse contre lequel nous nous sommes élevé.

M. Klemm consacre une planche de son ouvrage à la reproduction de quatre personnages velus agenouillés, tenant des massues, qui sont, suivant lui, des hercules germains. Les planches du *Manuel d'archéologie germanique* sont extrêmement faibles sous le rapport du dessin, et l'on pourra s'en faire une idée en comparant la figure que nous donnons ici à



N° 14. Bibl. roy. Bronze, 115 millim.

celle qui porte le n° 1 de la pl. XX de cet ouvrage. L'une et l'autre représentent la même statuette de bronze, qui, du cabinet de Caylus, est passée dans celui de la Bibliothèque royale.

On remarquera que cet Hercule porte la barbe taillée comme le duc Jean Frédéric de Saxe, le célèbre chef des réformés dont il reste de si belles médailles. Il est à peine besoin d'a-

jouter que la raison de cette conformité, qui n'aurait pas dû échapper à l'œil d'un antiquaire allemand, dérive de l'âge de notre statuette qui, elle encore, est un pied de chandelier. La tête est un peu baissée et le trou dans lequel entrait la tige, au sommet de laquelle était placée la lumière, passait au milieu des épaules.

Voici donc ces cruels sauvages, ces enchanteurs menaçants humiliés, agenouillés et servant de varlets ou de fols aux chevaliers qui n'allaient plus les combattre au fond des forêts. C'est la dernière expression de ce type, dont nous avons esquissé l'hstoire et que nous croyons inutile de suivre dans son rôle héraldique.

Quant à la figure de Casterlé, nous pouvons dire maintenant qu'elle nous paraît tout prosaïquement avoir supporté un flambeau. Les nombreuses variantes de cette même idée que nous avons réunies ici, ne sont pas à la vérité la reproduction exacte de la statuette publiée à Bruxelles, mais elles lui ressemblent avec cette différence de rapport qui existe entre la similitude et l'égalité. Nous avons à dessein recherché des nuances diverses d'un type, et l'on peut appliquer à notre collection le mot de Goëthe : C'est l'unité constante variée à l'infini. Si l'on arguait de ces variantes contre nos conclusions, il faudrait alors désespérer, à tout jamais, d'appliquer une dénomination quelconque à une figure. Les Vénus d'Arles, de Médicis, du Capitole, ne pourraient aspirer à l'honneur de représenter la même divinité, encore moins serait-ce le droit des Vénus de toutes les dimensions et dans toutes les attitudes que l'art de huit siècles a enfantées. Nous avions autrefois décrit des figurines de fer et l'on s'appuyait sur la différence de métal pour nous combattre; aujourd'hui nous citons des sauvages velus de bronze, d'ivoire, d'argent, de pierre; πίθηκος γὰρ ὁ πίθηκος, κἂν χρύσεα ἔχῃ σύμβολα.

En nous appesantissant si longtemps sur une question qui, pour beaucoup de nos lecteurs, est déjà jugée dans la pratique, nous avons voulu répondre à l'honneur que nous a fait le savant académicien de Bruxelles, en nous invitant à continuer

la discussion des faits qui ont paru intéresser plusieurs de ses collègues. Nous espérons que notre démonstration sera acceptée. S'il était cependant quelques points sur lesquels il paraîtrait nécessaire que nous donnassions des développements ultérieurs, nous nous efforcerions d'arriver à une exposition plus claire de notre pensée.



Lettre à M. de la Saussaye à propos de la notice de M. A. Durand sur quelques Pièces satiriques relatives a la Révolution française.

(Extrait du tome XI de la *Revue numismatique*, 1846, pp. 81-84.)

Funny indeed, very!
Pet. Pindar, X, 17)

Mon cher ami,

C'est avec un véritable intérêt que j'ai lu la notice de M. A. Durand sur quelques *pièces satiriques relatives à la Révolution française*, et comme preuve de cet intérêt même, je vous demande la permission de vous soumettre quelques remarques qui ne seront pas, je crois, inutiles à l'explication complète de ces bizarres monuments.

Le premier token (1) porte la légende THE WRONGS OF MAN, autour d'un livre sur lequel est inscrite la date du 21 janvier 1793. Il me semble indispensable de faire observer que le mot *Wrongs* fait opposition à *Rights* dans la phrase *the Rights of man*, les Droits de l'homme, titre du livre de Thomas Paine (2). *To be rigth* signifie *avoir raison*, et *to be wrong*, *avoir tort*. Il y a là un jeu de mots par voie d'allusion (3) qui échappe à toute tentative de traduction, et qui implique en définitive une accusation contre Paine et ses écrits. On en pourrait conclure que *les droits de l'homme* ont eu pour *tort* la mort de

(1) Pièce *acceptée*, monnaie de confiance analogue à nos monnerons. — Voyez la pl. XXII du vol. de 1845.

(2) *Rights of man, being an answer to M. Burke's attack on the french revolution.* London, 1792.

(3) Comment ne pas se rappeler à ce propos le mot du pape Grégoire XVI à votre jeune compagnon de voyage, M. R.? — Saint-Père, je fais mon *droit*. — Prenez garde, mon jeune ami, de le faire de *travers*.

Louis XVI; reproche d'autant plus absurde que Thomas Paine n'avait pas voté pour la condamnation du roi.

Sur le second token nous lisons : MAY THE KNAVE OF JACOBIN CLUBS NEVER GET A TRICK. Si l'inventeur de cette devise avait entendu seulement surnommer Paine, *valet du club des Jacobins*, il eût, à coup sûr, construit sa phrase autrement et dit : *may the knave of the Jacobin club*, etc.; mais on a voulu faire un calembour sur l'expression *knave of clubs* qui signifie le *valet de trèfle*, parce qu'autrefois, dans les *tarots*, c'était une massue (*club*) qui distinguait la *couleur* dont on a fait depuis le trèfle.

La légende peut donc se traduire de deux manières : *Puisse le valet de trèfle Jacobin ne faire jamais une levée!* ou bien : *Puisse le misérable des clubs Jacobins ne jamais réussir une infamie!* (1) car *knavish trick* signifie une basse action. Le petit trèfle, qui est gravé à la partie supérieure du token, appuie mon explication; c'est la clef de l'énigme.

Après les plaisanteries que je viens de vous faire reconnaître, vous ne trouverez pas singulier probablement que je cherche un double sens aux légendes des autres tokens. Le n° 3 représente un homme vêtu de bas à jarretières et d'une chemise recouverte d'un gilet; ce qui manque à la toilette de ce personnage en fait un sans-culotte, titre que mérite, aux yeux du satiriste anglais, un singe encore moins vêtu. Tous deux semblent sautiller sur des bouts de planches. Substituez à PAIN le mot *pane*, qui se prononce de même, et vous aurez : *Nous dansons, la planche brandrille* (2), et l'on sait que, pour

(1) En fait de souhait exprimé à l'aide de jeux de mots, il n'y a rien de plus ingénieux, je crois, que le toast porté par les pensionnaires de Newgate : *May the tree of liberty be planted in King's bench, and every one allowed to cut his stick out of it!* ce qui du reste est d'une acuité si grande qu'on ne saurait le traduire.

(2) Peut-être *Pane* peut-il s'appliquer à la jaquette!

..... him all repute
For his device in handsoming a suit,
To judge of lace, pink, panes, print and plait,
Off all the court to have the best conceit.
(DONNE.)

Peut-être aussi, dans une acception qui nous est inconnue, *painswing* signifie-

lancer les condamnés dans l'éternité, on fait basculer le panneau qui est sous leurs pieds). Tandis qu'en prenant l'orthographe *Paine*, c'est le député du Pas-de-Calais qui se balance au bout d'une corde (qui *la danse*, pour exprimer la trivialité du mot).

Le type du n° 4 est inexpressible en anglais; il y a encore là une allusion au sans-culottisme de Paine. C'est de cette fameuse portion du vêtement anti-républicain que le satiriste fait sortir, comme de la boîte de Pandore, tous les maux qui doivent affliger la France; on en voit tomber une tête tranchée par le fer de la guillotine, une corde et une pique. La légende joue sur les mots *Pandora's breaches* et *Pander's breeches* (1). La première phrase indique la terrible influence de Pandore; quant à la seconde, je n'oserais véritablement la traduire; ce qu'il y a de certain, c'est qu'elle est très peu flatteuse pour celui à qui elle s'adresse.

La cinquième pièce, avec sa légende *End of Pitt*, prouve qu'en Angleterre, les mêmes gens qui attaquaient les défenseurs de notre révolution, ne craignaient pas d'injurier un ministre dévoué à son pays; pour certains esprits, il est plus facile de dénigrer les grandes choses que de s'y associer.

Si je ne me trompe, les tokens de M. Durand, ainsi commentés, acquièrent un degré de curiosité de plus. N'est-il pas cependant bien téméraire de la part d'un Français de tenter l'interprétation de plaisanteries étrangères, appartenant à une époque et à un ordre d'idées déjà bien loin de nous? Je réclame donc instamment et votre indulgence et celle de vos lecteurs.

Votre bien dévoué ami,

ADRIEN DE LONGPÉRIER.

t-il une danse forcée, pénible, désagréable? expression qui s'appliquerait à chacun des sujets représentés sur les deux faces.

(1) On connaît la signification d'entremetteur qui s'attache au nom de Pandarus, personnage de Shakspeare dans *Troilus et Cressida* : « If ever you prove false to one another, since y have taken such pains to bring you together, let all pitiful goers-between be called panders after my name. » Ce vœu a été exaucé et le nom personnifie le rôle.

CROSSE DOUBLE DU XIIIE SIÈCLE

(Extrait du tome IV de la *Revue archéologique*, 1847-48.
2ᵉ partie, pp. 816-824.)

(PL. IV.)

Il existe dans le cabinet de M. Dugué un monument dont la singularité attire tout d'abord l'attention des archéologues admis à visiter cette collection choisie avec tant de goût. C'est une crosse de bronze doré ornée de cabochons, dont le fût se divise en deux volutes qui se recourbent en sens opposé.

Nous ne ferons pas ici l'historique de la crosse épiscopale en général; on sait en effet que cet insigne est une sorte de compromis entre la houlette des pasteurs et le *lituus* des augures, qui peut être en relation avec la qualité d'ἐπίσκοπος. Il a fallu, comme on le pense bien, plusieurs siècles de fréquentation avec les païens pour que les chrétiens aient adopté ce sceptre sacerdotal. On en trouve des traces positives vers le VIᵉ siècle. Mais jusqu'à présent, on n'avait pas rencontré de crosse à double volute; aussi plusieurs antiquaires ont-ils cru que celle dont M. Dugué a bien voulu nous autoriser à publier le dessin, n'était pas un insigne épiscopal, mais plutôt le sommet d'un bâton de chantre. C'est là une supposition que nous ne saurions admettre, car le bâton cantoral ayant une forme parfaitement connue, on ne ferait que déplacer la difficulté sans la résoudre; et avant de créer un bâton de chantre tout

à fait insolite, il est bon d'examiner si les évêques ou les abbés n'ont pas pu faire usage d'une crosse qui ne diffère de la crosse ordinaire qu'en ce qu'elle est double. C'est ce que nous allons essayer de faire.

On connaît des monnaies épiscopales dont le type consiste en deux crosses adossées (voy. pl. IV, nos 1, 2, 3, 5, 6). Tel est d'abord le denier de Rainaud, évêque de Meaux (1158-61), frappé par un prélat qui avait été abbé de Jouy-sur-Morin, et que l'histoire représente comme ayant toujours conservé son caractère monacal. Ce denier est le seul entre toutes les monnaies meldoises qui porte deux crosses ; aussi avons-nous fait remarquer déjà que cette addition avait pour but de rappeler qu'avant d'être évêque, Rainaud possédait la crosse abbatiale (1). Vient ensuite une *maille* de Saint-Omer (XIIIe siècle), dont le type est considéré comme exprimant l'autorité de l'évêché et de l'abbaye de Saint-Bertin (2). Puis un denier de Noyon (no 5) et une obole de Tournay (no 6), où se trouve symboliquement indiquée l'union de ces deux sièges. Enfin un denier bractéate de Constance (no 3), dont le type fait allusion à l'ancien évêché de Windisch, absorbé par celui de Constance. Il est évident pour nous que, sur les monnaies, deux crosses adossées indiquent la réunion de deux gouvernements ecclésiastiques. On comprend encore que l'on ait figuré, comme sur le denier bractéate (no 7) de Lutpold, archevêque de Mayence (3), qui fut en même temps évêque de Worms (1202-1217), un prélat tenant une crosse de chaque main, mais cela était bon pour une représentation numismatique seulement, et l'on concevra facilement qu'un évêque n'ait pu, dans les cérémonies d'église, porter, comme un héros d'Homère ou comme les guerriers des vases grecs et des bas-reliefs assyriens, deux hastes qui eussent rendu impossible

(1) *Revue numismatique*, 1841, p. 140. — P. 80 du présent volume. — Voy. au sujet de cet évêque dom Toussaint Duplessis, *Hist. de l'église de Meaux*, t. I, p. 158. On n'avait pas vu dans cette ville d'évêque qui eût été moine, depuis Hildeger (854-69); Rainaud conserva des moines pour chapelains et fut enterré à Jouy.

(2) *Revue numismatique*, 1843, p. 438. — *Revue numismatique belge*, t. II, p. 309.

(3) Cf. Joannis, *Rerum mogunt.*, t. III, tab. I, no 12.

l'accomplissement du rite. L'expédient le plus naturel a donc été de réunir sur une même hampe les volutes de deux crosses, et le beau monument du cabinet de M. Dugué n'est pas l'unique preuve de cet usage. Un autre denier bractéate de Constance, frappé au XIIIe siècle (pl. IV, n° 4), nous montre la double crosse parfaitement distincte. Or, ce denier appartient incontestablement aux évêques (1), et l'on ne pourrait admettre qu'ils eussent placé sur leur monnaie les insignes du grand-chantre ou de tout autre dignitaire ecclésistique.

De ce qui précède, nous tirerons donc les conclusions que voici :

1° La double crosse est épiscopale;

2° Elle exprime l'union des deux pouvoirs dans les mêmes mains.

Au sommet de la crosse, l'artiste a placé saint Michel foulant aux pieds un dragon ailé qu'il perce de sa lance. Le saint porte au poing gauche un écu chargé d'une croix, le même dont se couvrent ordinairement saint Georges et saint Maurice, et qui nous fait connaître les armoiries de la famille céleste. C'est une conséquence toute naturelle des idées du XIIIe siècle ; lorsque l'on donnait à Dieu le père la tiare des papes ou la couronne des empereurs, on devait armer en chevalier monseigneur saint Michel, qui combattait comme un baron si brave. Chaque époque s'est fait un ciel à son image. Les ailes de l'archange ont été brisées, mais on en voit encore les traces. Il foule aux pieds, comme nous venons de le dire, un dragon ailé. M. l'abbé Texier, décrivant une belle crosse du musée d'Amiens, dont le sujet principal est la victoire de saint Michel, dit que le saint combat « le monstre infernal figuré sous les traits d'une *salamandre*; des animaux semblables délicats et légers, ajoute-t-il, courent avec agilité autour du pommeau et trois de ces monstres rampent le long de la douille (2). » Quoique assurément l'assimilation avec les sala-

(1) H. Meyer, *die Bracteaten der Schweiz*, etc., Zurich 1845, p. 55 et suiv., taf. III, n° 159.

(2) *Essai sur les argentiers et les émailleurs de Limoges*. Poitiers, 1843, p. 141.

mandres des démons vivants dans le feu éternel, ne manque pas d'exactitude, je ne pense pas que les artistes du XIIIe siècle aient eu l'intention de représenter autre chose que des dragons. Pour les anciens, il n'est pas douteux que les *dragons* ne fussent des serpents. Ainsi le surnom de δρακοντογέναι donné aux Thébains faisait allusion au mythe de Cadmus, et sur les monnaies de Samos (1) ce héros est représenté combattant un véritable serpent; ainsi Apollon recevait l'épithète de δρακοντολέτης pour avoir tué Python, que de nombreux monuments nous montrent sous la forme du serpent ordinaire (2). Les géants *anguipèdes* sont appelés δρακοντοπέδοι; les furies dont la tête se hérisse de reptiles ophidiens, sont désignées par l'expression poétique δρακοντώδεις; enfin les Grecs nommaient δράκοντες ces élégants bracelets en forme de serpent, tels que celui qui orne le bras de la célèbre Ariadne endormie, longtemps considérée comme une Cléopâtre mordue par l'aspic (3). Les doutes que l'on pourrait entretenir sur la synonymie de *dragon* et de *serpent* doivent s'évanouir en présence du passage de l'Apocalypse dans lequel saint Jean prend la peine de nous expliquer le premier de ces mots : « et factum est prælium magnum *in cœlo*, Michael et angeli ejus præliabantur cum *dracone*, et *draco* pugnabat et angeli ejus..... Et projectus est *draco* ille magnus, *serpens antiquus*, qui vocatur diabolus et satanus, qui seducit universum orbem (4). » Le mot *antiquus* fait certainement allusion au rôle que le serpent joue dans le troisième chapitre de la Genèse; à l'époque de saint Jean, l'identification du reptile tentateur et de Satan était établie et personne ne sera tenté de prendre l'ὄφις du paradis pour une salamandre. C'est, je le pense, à la lecture du passage de l'Apocalypse cité tout à l'heure, qu'est due l'idée de

(1) Eckhel, *Doct. Num. vet.*, t. II, p. 569.

(2) *Ibid.*, t. II, p. 79 et t. III, p. 5. Cf. Lenormant et J. de Witte, *Élite des Monuments céramographiques*, t. II, pl. I et I A.

(3) Voy. dans Gruter, LXX, 8, l'inscription de Riez en Provence dans laquelle Symphorus et Protis déclarent qu'ils ont dédié à Esculape TORQVEM AVREVM EX DRACVMCVLIS. Voy. le bas-relief du musée des Antiques du Louvre, n° 254.

(4) *Apocalyps.*, XII, 7, 9.

ces ailes attribuées au serpent satanique. Dès l'instant qu'il combattait dans l'air, *in cœlo*, il fallait qu'il eût un moyen de s'y soutenir; d'ailleurs la nature membraneuse de ces ailes empruntées aux plus dégoûtants nocturnes offrait aux artistes un motif bien tranché à opposer à l'aspect gracieux et éclatant du plumage des anges. On retrouve ce dragon ailé sur deux des plus belles monnaies d'or de Philippe de Valois, le *florin Georges* et l'*ange*: on voit aussi plusieurs monstres semblables grimpant le long des piliers placés à l'entrée de la nef de la cathédrale de Meaux; cette partie de l'édifice a été construite aux frais de l'évêque Jean du *Drac* (vers 1465) dont le nom est exprimé par ces armes parlantes (1).

Très souvent le *nœud* des crosses est entouré de serpents qui s'enlacent; c'est là un sujet appartenant en propre au XIIIe siècle. Dans le livre de *recettes*, intitulé *Diversarum artium schedula*, le moine Théophile indique (2) parmi les différents ornements usités de son temps pour l'orfèvrerie *dracones concatenati collis et caudis*, ce que M. de l'Escalopier rend, dans sa traduction, par *des dragons enchaînés par le cou et la queue*. Il nous a paru nécessaire de combattre cette manière d'interpréter le passage que nous avons cité, parce qu'elle donnerait l'idée de reptiles retenus par des chaînes comme le crocodile des monnaies de Nîmes, et ferait méconnaître un type très caractéristique qui sert à fixer la date de l'ouvrage composé par Théophile. Le nœud de la crosse double est, actuellement, formé d'un beau morceau de cristal de roche. Nous disons actuellement parce qu'en effet il nous semble que ce quartz a dû être substitué vers le XVe siècle à un nœud métallique plus en rapport avec les autres parties du monument; cependant nous ne prétendons rien affirmer à cet égard.

Les deux volutes contiennent une scène de la légende de sainte Valérie, patronne de Limoges. « Valérie, dit le cha-

(1) Toussaint Duplessis, *Hist. ecclés. de Meaux*, t. I, p. 301.

(2) « Theophili presbyteri et monachi *Diversarum artium Schedula.* » Paris. 1843, in-4°, lib. II, cap. LXXIV, p. 242. Dans le chapitre *de Opere quod sigillis imprimitur*, titre qu'il eût fallu traduire par : *du Travail qui s'exécute à l'aide de poinçons* et non pas : *du Travail qui s'imprime aux sceaux*.

noine Collin (1), fut fille du proconsul Léocade et de Susanne, et recueillit seule les opulentes successions de ces proconsuls, du costé de son père; de celuy de sa mère Susanne, elle fut héritière des biens de Manilius... Or encore bien que Susanne ne fût pas encore esclairée du flambeau de l'Évangile, elle ne laissoit pas pourtant d'avoir esté nourrie dans la vertu, en la manière qu'elle estoit pratiquée parmy des personnes qui n'avoient pas encore la connoissance du vray Dieu. Car les Gentils, tous Idolâtres qu'ils estoient, faisoient grand gloire de certaines loüables habitudes ou vertus morales, pour estre distingué du commun des hommes... et ces vertus morales sont comme les sauvageons sur lesquels on ente heureusement les plus beaux greffes de toutes sortes de vertus chrétiennes...

« Valérie, profitant tous les jours autant des exemples que des instructions de sa bonne mère, adjousta aux beautez de son corps, dont la nature l'avoit excellemment pourveuë, toutes celles de l'âme, autant que la sombre luëur de la Gentilité où elle vivait le luy pouvoit permettre. Elle vivoit donc ainsi doucement dans le Chasteau de Limoges sous l'aile de sa mère; et le vieux manuscript de l'abbaye de S. Martial tesmoigne que dans cette vie privée elles avoient gagné l'amitié de tout leur voisinage...

« Or, comme la charge de Proconsul des Gaules estoit vacante, par le déceds de Léocade, l'empereur Claude Tibère en pourvut *Junius Silanus* (2), son parent proche et très-capable de l'exercer. Il dressa donc son équipage et vint au païs, où il en prit possession. En faisant ses visites dans son gouvernement, il ne manqua pas de voir Susanne comme es-

(1) *Histoire sacrée des saints principaux et autres personnes plus vertueuses qui ont pris naissance, qui ont vécu ou qui sont en vénération particulière en divers lieux du diocèse de Limoges*, par M. I. Collin, doct. en théol. Limoges, 1672, in-12, p. 679 et suiv.

(2) *Silanus* est un surnom qui a été porté par un grand nombre de membres illustres de la famille Junia. L'un fut beau-frère de Caligula, un autre fiancé d'Octavie, fille de Claude; ils furent tués à Rome. Quatre autres furent encore assassinés sous le règne de Claude et de Néron. Aucun d'eux n'eut la fin chrétienne indiquée par la légende. Claude eut un esclave nommé Étienne dont parle Fl. Josèphe; mais il n'était pas chrétien.

tant veufve de son prédécesseur, avec sa fille Valérie ; mais la bonne grâce de cette jeune damoiselle luy donna si for dans la veuë, qu'il fut incontinent surpris de son amour, et, ayant appris les grandes sucessions que luy estoient escheuës, il creut que ce party luy pourroit estre avantageux, s'il estoit si heureux que de l'avoir en mariage. Il obtint aisément le consentement de l'empereur pour l'espouser, et Susanne et Valérie ayant tenu ses recherches à un très-grand honneur, les fiançailles furent célébrées avec toute la pompe convenable...

« Mais la Providence Divine, qui vouloit que la mère et la fille fussent deux très-belles lumières dans l'Église, leur fit naistre une occasion avantageuse pour passer à une perfection plus haute... Car saint Martial, estant pour lors dans le Limosin, eut un commandement exprez de la part de Jésus-Christ, qui luy apparut pour cet effet, de se transporter dans la ville de Limoges, et y prescher son évangile. Il y fut donc, et d'abord se logea près du Chasteau, chez une bonne dame nommée Radégonde (1). Mais il n'y eut pas demeuré un jour pour se disposer à sa première sortie, qu'il entendit un bruit extraordinaire dans le Chasteau, et s'estant enquis de ce que c'estoit, on luy dict que c'estoit un pauvre frénétique qui faisoit ce désordre, et qu'il estoit de fois à autre si cruellement tourmenté de sa maladie que personne n'en osait approcher, qu'on avoit mesme esté contraint de l'attacher : et encore y avoit-il bien de la peine à le tenir, et que la Dame du lieu n'espargnoit quoy que ce fût pour le faire traicter. Saint Martial se persuada qu'il estoit à propos de commencer sa Mission par cette première visite. Il fut donc là dedans, et voyant ce pauvre malade ainsi lié, comme il estoit, il en eut grand pitié, et faisant dessus luy le signe de la croix, ces chaisnes dont on l'avoit attaché se rompirent incontinent, et en mesme temps il se trouva remis dans l'usage de son bon sens.

(1) Ce nom ne prouve pas en faveur de l'authenticité du récit : le nom juif de Susanne donné à la mère de Valérie est aussi fort extraordinaire pour une Gauloise du Ier siècle. Quelque controuvée que paraisse la légende, l'essentiel pour l'explication de la crosse, est qu'elle ait eu cours dans le Limousin pendant le XIIIe siècle.

« A ceste veuë, Susanne et Valérie furent ravies d'avoir expérimenté l'efficace du signe de la croix, et toutes estonnées du miracle, donnèrent à Saint Martial, par leurs curieuses demandes, l'occasion de leur descouvrir les Mystères de nostre Sainte foy. Et comme la grâce du Saint-Esprit agissoit puissamment dans leurs âmes, le saint apostre n'eut pas beaucoup de peine à leur persuader de l'embrasser. Elles luy demandèrent donc le baptesme, que le saint leur donna volontiers, après les avoir suffisamment instruites pour ces premiers commencemens : et six cents de leurs domestiques suivirent à mesme temps l'exemple de leurs deux maistresses.

« ... L'on donne mesme pour constant que sainte Valérie, ayant un jour ouy parler cet homme (saint Martial) des louanges de la virginité, elle s'obligea par un vœu exprès qu'elle en fit, de la garder inviolablement toute sa vie : renonçant par ce moyen à l'alliance du Proconsul et à toutes les grandeurs qu'elle pouvoit espérer dans un si riche mariage...

« Or le Proconsul estant de retour, pensant reprendre les premières erres de son mariage, fut bien estonné quand on luy dict que sa maistresse prétenduë avoit fait de nouvelles amours et changé de dessein. Ces nouvelles non attenduës outrèrent cet esprit altier, qui pour s'esclaircir du fait l'envoya quérir sur-le-champ, ayant de la peine à croire qu'il se fut trouvé dans la Province qui que ce fût qui eût osé courir sur ses brisées et luy desbaucher sa maistresse. Elle vint donc en sa présence, et avec un maintien modeste et sérieux, se jetta à ses pieds ; mais luy, la voyant dans ce changement, jettant feu et flamme par les yeux, luy demanda d'un ton de voix qui descouvroit assez l'altération de son âme, s'il estoit vray qu'elle eût un autre serviteur? et quel estoit celuy qui avait esté si hardy de courir sur son dessein. Mais elle, prenant la parole avec une modestie angélique, luy dict qu'elle n'avoit jamais cru mériter l'honneur de ses recherches, qu'elle s'estimeroit la plus malheureuse Damoiselle de la Province, si elle avoit jamais pensé de luy préférer quelque autre que ce fût : qu'au reste il estoit véritable qu'elle avoit donné son cœur et toutes

ses amours, au fils du Roy du ciel, qu'elle prétendoit d'avoir pour espoux : mais qu'elle ne luy faisoit point de tort à luy Proconsul, si elle luy préféroit le Créateur du Ciel et de la terre, etc... Mais la colère qui emporta cet homme outré de douleur ne permit pas à sainte Valérie de parler plus longtemps. Il la fit donc oster de là, et commanda à son Escuyer de l'aller faire mourir en quelque part. Elle allait à la mort en riant comme si elle fût allée à noces. Jamais on ne la vid plus satisfaicte... En chemin mesme, elle dict à celuy qui la conduisoit à la mort, qu'il estoit bien abuzé s'il pensoit qu'elle s'en alloit perdre la vie : C'est toy-mesme, luy dit-elle en riant, qui mourras aujourd'huy, et je ne commenceray qu'à vivre... A mesme temps on ouyt en l'air une voix, qui luy dict : Courage Valérie, voici les Anges qui t'attendent pour la conduire (l'âme) à ton espoux. L'estafier luy avale la teste avec un revers, et l'on ouyt les Anges faisant un très-agréable concert, et son âme fut veuë de toute l'assistance montant en guise d'une boule de feu dedans le ciel... Mais la bienheureuse martyre prit sa teste toute coupée qu'elle estoit entre ses deux mains ; et d'un pas ferme et sans broncher passa de la sorte au travers de la ville, et alla se rendre au lieu où saint Martial prioit Dieu de luy donner la constance dont elle avoit besoin dans un si dangereux combat... Mais l'escuyer Hortarius, tout estonné de tant de merveilles qu'il avoit veuës, alla les raconter au Proconsul, luy disant mesme que, comme il la conduisoit à la mort, la Vierge luy avoit dict qu'il mourroit à ce mesme jour, et il n'eut pas achevé le mot, que le voilà qui tombe roide mort à ses pieds. »

On comprend l'étonnement du proconsul; quelques chrétiens lui conseillent d'envoyer chercher saint Martial. Celui-ci, touché des prières du gouverneur romain et saisissant l'occasion qui se présentait d'accomplir sa mission apostolique, prend Hortarius par la main en lui ordonnant de se lever au nom de Jésus-Christ. Le mort revient à la vie et, se prosternant aux pieds du saint, confesse qu'il est serviteur du vrai Dieu. A la vue de ce miracle, le proconsul Silanus embrasse

la religion chrétienne et reçoit au baptême le nom d'Étienne, « et fit ruiner les Temples des Idoles, et donna à saint Martial de grands thrésors pour en faire bâtir des temples au vray Dieu. » Telle est, dans toute sa naïveté, la légende que M. l'abbé Texier a trouvée représentée en sept tableaux sur les deux faces principales d'une petite châsse émaillée. Le quatrième compartiment contient un sujet exactement semblable à celui de la crosse. Saint Martial debout, mitré, vêtu de ses habits épiscopaux, devant un autel à pied circulaire sur lequel est un calice recouvert du corporal, ouvre deux doigts de la main droite en signe de bénédiction (1). Vis-à-vis, sainte Valérie décapitée, soutenue par un ange, porte sa tête qu'elle semble présenter au saint prélat. Cette même composition se voit en haut-relief sur le tombeau de Bernard Brun, évêque de Noyon, monument du XIVe siècle qui existe dans la cathédrale de Limoges (2). C'est aussi très certainement dans cette ville qu'a été fabriquée la crosse double de M. Dugué. Il reste à éclaircir pour quel personnage elle a été faite, et je dois avoir dit que, parmi les évêques de Limoges, je n'en trouve point à qui elle convienne, d'après le système que j'ai exposé plus haut. Il est vrai que la fabrique de Limoges fournissait des bronzes et des émaux aux églises de tous les points de la France; et de ce que cette crosse représente les patrons du Limousin on ne peut absolument conclure qu'elle n'ait point été destinée à un autre diocèse.

C'est au type des monnaies que nous avons eu recours pour expliquer la précieuse crosse de M. Dugué, et ce n'est pas la première fois que la numismatique vient en aide aux autres branches de l'archéologie. Les monnaies nous ont fourni les éclaircissements que nous cherchions quant à la forme insolite de ce monument; elles nous restitueraient jusqu'au nom même de la crosse s'il venait à être oublié. Un denier frappé à

(1) C'est ce que le moine Théophile désigne par *dextera signans* (lib. III, cap. XXV), c'est-à-dire une main bénissante et non pas une main *symbolique*, comme l'a dit le traducteur.

(2) Voy. Texier, *Essai sur les argentiers*, etc., pl. IV et V.

Groningue pour Bernard, évêque d'Utrecht (1027-1054, représente le sceptre épiscopal accompagné du mot BACVLVS (voy. pl. IV, no 8), type curieux que nous a récemment procuré la découverte d'un trésor du XIe siècle, faite près de Rome dans l'église de Saint-Paul-hors-des-Murs (1).

(1) San Quintino, *Monete del decimo e dell' undecimo secolo scoperte nei dintorni di Roma*. Turin, 1846, pl. IV, nos 9 et 10.



NOTICE

SUR

UN MOUTON D'OR INÉDIT

FRAPPÉ EN NORMANDIE

POUR HENRI V, ROI D'ANGLETERRE (1).

(Extrait du tome V de la *Revue archéologique*, 1848-49, 1re partie, pp. 257-265.)

Parmi les monnaies qui sont mentionnées le plus fréquemment dans les actes et les textes du commencement du xve siècle, on peut citer les *moutons d'or* qui devaient leur nom à l'agneau pascal qu'ils ont pour type et leur grande renommée au titre excellent que saint Louis avait donné aux *agnels* qu'il fit le premier fabriquer. C'est en effet le *denier d'or à l'agnel* de Louis IX qui est sans cesse rappelé comme étalon dans les ordonnances de ses successeurs. En général le titre des *moutons d'or* fut plus respecté par les souverains que celui des autres monnaies et l'on en changea la figure aussi peu que le permirent les modifications involontaires du style de l'art. Le nom du prince réduit à quelques lettres et relégué dans une place secondaire permettait, à chaque nouveau règne, de produire des imitations très rapprochées du type accoutumé.

Voici la description du petit mouton tel qu'il avait cours sous Charles VI; nous prenons comme exemple une pièce de la collection de M. Rousseau, portant un point secret indiquant le lieu où elle a été frappée.

+ AGN : DEI : QVI : TOLL : PECAT : MVDI : MIS : NOB : agneau nimbé tenant une bannière à croix tréflée; sous les pieds de l'agneau K. F. RX. Point sous l'V de *mundi*, vingtième lettre.

(1) Cet article a été reproduit dans le t. XII du *Numismatic chronicle*, 1849, pp. 6-19, sous le titre : *Remarks on an unedited mouton d'or*, etc., etc.

℞. + XPC. VINCIT. XPC. REGNAT : XPC. INPERAT. Croix fleuronnée, anglée de quatre fleurs de lis, dans un entourage composé de quatre cintres et de quatre angles; *or;* poids : 2,5 grammes. (Fabrication de Sainte-Ménehould, mai 1418.)

On conçoit aisément combien un pareil type était fait pour tenter les imitateurs étrangers, aussi voit-on dans plusieurs pays circuler des contrefaçons du *petit mouton* français.

C'est dans cette catégorie que nous rangerons la monnaie suivante qui a été découverte il y a quelques années et qui appartient aujourd'hui à M. Rollin.



+ AGN. DEI. QVI. TOLIS. PECA. MVDI. MISE. NOB. Agneau nimbé tenant une bannière; sous les pieds de l'agneau hRI. REX; le tout dans un entourage de neuf cintres; annelets sous la deuxième lettre.

℞. + XPC. VINCIT. XPC. REGNAT. XPC. INPERAT. Croix fleuronnée anglée de quatre fleurs de lis, dans un entourage composé de quatre cintres et de quatre angles; annelet sous la deuxième lettre. *Or;* poids :2 ,50 grammes.

Cette monnaie examinée par quelques numismatistes a été diversement appréciée.

On a voulu l'attribuer à Charles VI, en lisant, sous les pieds de l'agneau pascal : KRI. REX, pour *Karoli rex*, barbarisme forgé à plaisir. Ailleurs on y reconnaissait le nom d'un Henri, roi d'Angleterre, mais sans pouvoir rendre compte de l'absence des léopards qui sur les autres monnaies d'or anglo-françaises, cantonnent la croix du revers.

Nous croyons qu'en effet cette monnaie appartient bien réellement à Henri V, roi d'Angleterre, qui l'aura fait frapper en Normandie lors de son invasion de 1415. L'abréviation hRI.

REX pour *Henricus rex* n'a rien qui doive nous étonner, puisque le *petit parisis* de Henri VI porte au centre la légende **hERI**.

Dans un manuscrit conservé à l'hôtel des monnaies et qui contient des extraits du *Registre entre deux ais*, on trouve le passage suivant :

Item fit ouvrer ledit Henry en la même année (1415), *en les monnoyes de Normandie, moutonnets pareils à ceux du roy Charles, la grande croix de devers la croix anglée de quatre fleur-de-lys. Et ont été faits à* 22 *karats et pour différence ont trois* C *sur la bannière.*

Sur la marge du manuscrit sont des dessins postérieurs au texte et souvent inexacts. La bannière du *mouton* de Henri y est figurée et sur la flamme on voit un C, tandis que les deux autres sont placés en sens contraire, C, Ɔ, aux extrémités de la croix qui termine la hampe. Les bras horizontaux de la croix en coupant ces lettres leur donnent l'apparence de deux € lunaires.

Or, dans la vignette que nous avons insérée plus haut, on remarque précisément une bannière dont la hampe est surmontée d'une croix ayant les trois bras terminés par des €. Il est vrai que la flamme ne présente aucune trace de C. Malgré cette petite différence, il ne subsiste pas moins un fait capital, c'est qu'Henri V a fait fabriquer des *moutons d'or* portant au revers une croix *anglée de quatre fleur-de-lys*, ce qui permettait de dire que ces monnaies étaient pareilles à celles du roi Charles.

On aurait pu s'étonner de ce que le monnayeur de Henri, ayant à imiter le *mouton* du prince français, a placé sous les pieds de l'agneau une légende de six lettres, tandis que le modèle n'en aurait présenté que quatre. Cette particularité s'explique par l'existence, jusqu'à ce jour inconnue, d'un *mouton d'or* de Charles VI, que M. Rousseau vient de faire entrer dans sa riche collection et qui porte les types que voici :

+ AGN. DEI. QVI. TOLIS. PECA. MVDI. MISE. NOB. Agneau nimbé tenant une bannière surmontée d'une croix, dont les trois bras supérieurs sont terminés par des D; sous l'agneau,

KRL.X: RE le tout dans un entourage de neuf cintres. Annelet sous la seconde lettre.

℞. + XPC. VIПCIT. XPC. REGПAT. XPC. INPERAT. Croix fleuronnée, anglée de quatre fleurs de lis, dans un entourage de quatre angles et de quatre cintres. Annelet sous la seconde lettre. *Or*, poids : 2,55 grammes.

Lorsqu'on sait combien, au xvᵉ siècle, les lettres K et H ont de ressemblance, on comprend que la variante qui distingue les groupes KRL et HRI se réduit en quelque sorte à la suppression du trait inférieur de la lettre L.

Il faut encore observer que, dans la légende du revers, les mots *vincit* et *regnat* sont, sur l'une et l'autre monnaie, écrits avec des П, ce qui établit un rapport de plus entre la copie et l'original.

La date de ce dernier nous est indiquée par celle de la monnaie anglo-normande qu'il a dû précéder de bien peu de temps, puisque les *gros d'argent*, frappés en vertu de l'ordonnance du 11 juin 1413, furent les premières monnaies royales qui reçurent, sous une des lettres de leurs légendes, la marque ou *différent* de la monnaie que l'on appelle *point secret* (1).

Il paraît probable que, pour se soustraire à la confusion

(1) Lecointre-Dupont, *Lettres sur l'histoire monétaire de la Normandie*, 1846, p. 53. Cela doit s'entendre pour la Normandie seulement, car il existe des points secrets bien antérieurs; c'est ainsi que dans la collection de M. Rignault se trouve un *guénar au point clos*, marqué sous la seizième lettre sur chaque face, et que M. Delombardy rapporte à la ville de Tournai, octobre 1389. On remarque aussi dans la collection de M. Rousseau des *guénars* de Poitiers, de Toulouse, de la Rochelle avec *points secrets* et appartenant à des émissions comprises entre 1390 et 1410. Cependant il résulte de la présence de l'annelet sous la deuxième lettre des *agnels* de Charles et de Henri une assez grave difficulté que voici. Avant l'invasion anglaise, la marque de Rouen était un *point* sous la quizième lettre, et celle de Saint-Lô un *point* sous la dix-huitième. Le roi anglais, pour qui ces villes étaient en France des capitales, fit transporter la marque secrète sous les deux premières lettres des monnaies qu'il y faisait fabriquer. Mais Henri ne prit Rouen que le 13 janvier 1419, et il ne mit en activité l'atelier de Saint-Lô que le 20 janvier 1420, ou plutôt le 18 avril de la même année. A cette époque les *moutons d'or* auraient dû porter au centre de la croix du revers un H. On ne peut donc résoudre la question même en supposant que le *mouton* avec la légende KRL.REX est une première copie anglaise d'une monnaie de Charles VI que nous n'aurions pas encore retrouvée. Il faut aussi observer que la bannière des deux *moutons* avec KRL et HRI est raide et divisée en trois banderoles comme au temps de saint Louis, ce qui ne se

amenée par les *copies* ordonnées par le roi anglais, Charles VI fit modifier la légende de ses *moutons* en substituant à KRL. REX les quatre lettres K. F. RX, ainsi que nous le remarquons sur la pièce frappée à Sainte-Ménehould en 1418, pièce qui a été décrite au commencement de cette notice, l'F initiale de *Francorum* constituant une sorte de protestation contre le prince étranger.

Les monétaires de Henri V, persistant dans leur œuvre d'imitation, durent, à leur tour, réduire la légende hRI. REX; ils adoptèrent donc le tétragrammate h. F. RX qui avait encore l'avantage d'exprimer la prétention de Henri au titre de roi des Français.

Il est, sans doute, arrivé plus d'une fois que des types monétaires ont été changés pour combattre l'effet des imitations. C'est, du moins, ce que nous avons essayé de montrer ailleurs (1), à propos des deniers de Charles le Chauve et de Charles le Simple comparés aux contrefaçons émises par Pépin II d'Aquitaine et Raoul.

Au mois de novembre 1415, Henri V repassa en Angleterre et consacra près de deux années à traiter avec le duc de Bourgogne. Assuré de l'appui de ce prince, il revint en France en 1417 et s'empara de presque toute la Normandie.

C'est vraisemblablement alors qu'il fit fabriquer les *moutons d'or* dont voici la description.

+AGN. DEI. QVI. TOLL. PECA. MVDI. MISE. NOBIS. Agneau nimbé tenant une bannière surmontée d'une croix ornée de deux fleurs de lis et d'une croisette; sous les pieds de l'agneau h F. RX.

℟. +XPC. VINCIT, etc. Croix fleuronnée, anglée de deux fleurs de lis et de deux léopards dans un entourage formé de quatre cintres et de quatre angles. *Or*, poids : 2,56 grammes; l'exemplaire que nous décrivons ici existe dans la collection du

revoit plus sur les pièces de 1418 et 1419 de Charles et de Henri, qui sont conséquemment postérieures.

(1) *Notice des monnaies françaises composant la collection de M. J. Rousseau, accompagnée d'indications historiques et géographiques*, p. 145 et 213.

British Museum ; c'est une pièce d'une excessive rareté (1). Il en a pu être frappé pendant deux années environ.

Par une ordonnance donnée au château de Gisors, en date du 25 septembre 1419, Henri V modifia le type de ses *moutons d'or*.

Henry, à tous, etc.,... *Come après nostre joieuse conqueste et entrée faite en nostre ville de Rouen nous eussions ordonné et comandé que l'en fist faire à nostre Monoye, à Rouen, or et argent monoyés en petis moutons et en gros* (2), *étant par la fourme et manière qui ils estoient à devant de nostre dicte conqueste et entrée tant en lay que en poys, sans diminucion ne amenuissement faire sur ce, et semblablement sans amenisser le droit de nostre seigneur* (3), *sauf les différences qui par nous furent lors ordonné y mettre : Savoir faisons que, pour certaines causes ad ce nous mouvans, par l'advis et délibération de nostre Conseil, nous avons ordonné et par la teneur de ces présentes voullons et ordonnons que, en toutes noz monoyes que l'en fera pour le temps advenir, tous moutons d'or, gros et demy gros, quart de gros d'argent, mansoys et petis deniers, que en yceulx soit mis dedeins le grant crois, en milieu d'icelle, une H au plus juste que faire se pourra avecque les différences qui par nous autrefois ont esté ordonnés faire........ Item que les petis moutons qui ont cours à présent pour* XII *gros aient cours et soient prins pour* XVIII *gros de nostre monoye dessusdicte qui valent* XXX *sous tournois. Et donnerons à chascun changeur et marchand fréquantant nos monoyes, pour chascun marc d'or fin,* VI^xx XVIII *livres tournois. Et demourront les moutons dessusdict de poy et de lay en*

(1) C'est à tort que plusieurs numismatistes ont avancé que la Bibliothèque nationale de Paris possède un *mouton d'or* de Henri V. Les seuls exemplaires de cette monnaie que nous connaissions sont ceux du *British Museum* et de la collection du général Ainslie. On ne nous a jusqu'à présent point fait connaître si ces deux pièces portent des points secrets. — Il a dû être fabriqué une quatrième variété du *mouton* anglo-français après le traité de Troyes (21 mai 1420), sans le titre de roi de France, suivant le système des monnaies d'argent qui ne portent que *hæres franciæ*, petits moutons, qu'en conséquence Charles VI, par une ordonnance du 13 juillet 1420, prescrit de recevoir sous peine d'amende et de forte punition.

(2) C'est-à-dire en *gros d'argent* ou *gros blancs*.

(3) Le *seigneuriage*, droit que le roi prélevait sur la monnaie qu'il faisait fabriquer.

la fourme et manière qu'ilz ont de présent, lesquielx sont à XXII *karras et de* IIII^xx *et saize au marc de Troyes, aux remèdes acoustumés* (1).

Cependant jusqu'à ce jour, on n'a pas retrouvé de *mouton* portant, au centre de la croix du revers, un H initiale du roi d'Angleterre, quoique on remarque cette particularité sur les *gros blancs, doubles* et *deniers* du même prince.

Pendant la période de 1417 à 1422, dit M. Delombardy dans un travail récemment publié (2), il convient de distinguer plusieurs monnayages qui s'exercèrent simultanément : 1° Monnaies d'Isabeau au nom de Charles VI. 2° Monnaies du duc de Bourgogne dans quatre villes ; les profits de la monnaie et la surveillance des monnayeurs appartiennent au duc ; les espèces sont frappées au nom de Charles VI et les deniers de boite jugés à Paris. 3° Monnaies du dauphin comme régent du royaume ; frappées au nom de son père. 4° Monnaies du dauphin en son propre nom comme dauphin du Viennois. 5° Monnaies du duc de Bourbon à Trévoux, pour le compte du dauphin ; frappées au nom de Charles VI. 6° Monnaies de Henri V en Normandie, d'abord au nom de Charles VI, puis en son propre nom (3).

Outre le *mouton d'or*, purement royal, que nous avons décrit au commencement de cette notice, et les pièces du roi anglais qui en sont la copie, il existe encore dans la collection de M. Rousseau quelques monnaies au même type qui se rattachent aux diverses séries dont nous venons de transcrire l'indication. Par exemple, celle-ci :

+ AGN. DEI. QVI. TOLL. PCCAT MVDI. MISE : NOBIS. Sous les pieds de l'agneau une barre au-dessous de laquelle sont les

(1) Rymer, *Fœdera, conventiones*, etc., 1729, t. IX, p. 798. *Rotuli patentium Normanniæ anni septimi Henrici V*. Parte 1, membr. 19, dors.

(2) *Catalogue des monnaies françaises de la collection de M. Rignault*, 1848, p. 19.

(3) M. Lecointre-Dupont dit qu'après la prise de Rouen (13 janvier 1419), le roi d'Angleterre s'empressa de faire frapper à son profit dans cette ville des *petits moutons d'or* d'abord tout pareils, sauf de très légères différences prescrites, à ceux que l'on y fabriquait auparavant pour le roi de France ; puis que bientôt la lettre H fut substituée à la lettre K. Cet auteur établit qu'il n'en fut pas de même pour Saint-Lô dont l'atelier restait inactif. (*Lettres sur l'hist. mon. de la Normandie*, p. 54.)

lettres : K. F. RX. Le tout dans un entourage composé de neuf petits cintres et se terminant à la barre.

℟. + XPC. VINCIT, etc. Croix fleuronnée, anglée de quatre fleurs de lis dans un entourage formé de quatre cintres et de quatre angles. Point sous la seizième lettre. *Or;* poids : 2,46 grammes. (Fabrication de Tournai, 1422.)

Cette monnaie a été frappée par le parti de la reine Isabeau de Bavière ; celle qui suit appartient au dauphin déshérité ; elle a été émise entre la mort de Henri V, *hæres franciæ*, arrivée le 29 août 1422 et la proclamation de Henri VI, comme roi de France, qui eut lieu à Paris le 12 novembre de la même année. Ce *mouton d'or* du dauphin Charles est frappé dans une province dont il est le seigneur particulier.

+ AGN. DEI. QVI TOLL. PCA MVDI. MISE. NOBIS. Agneau nimbé tenant une bannière surmontée d'une petite croix. Sous les pieds de l'agneau, K. F. RX; le tout dans un entourage de onze cintres. Annelet sous la troisième lettre et sous la dix-huitième. Revers semblable au précédent; annelet sous la quatrième lettre. *Or;* poids : 2,49 grammes. (Fabrication d'Embrun, octobre 1422.)

Enfin nous donnerons la description d'une pièce extrêmement rare et fort intéressante que le duc de Bourbon ou peut-être sa mère, fit frapper pour le compte du fils de Charles VI. L'initiale du roi a été supprimée et l'on n'observe sous les pieds de l'agneau que l'abréviation de *Francorum rex*.

+AGN.DEI.QVI.TOLL.PECAT.MVDI.MISE.NOBIS.Agneau nimbé tenant une bannière surmontée d'une croix fleurdelisée; sous les pieds de l'agneau FR. RX; le tout dans un entourage de onze cintres.

℟. + XPC. VINCIT., etc. Revers semblable au précédent. *Or;* poids : 2,42 grammes. (Fabrication de Trévoux, octobre 1422.)

Le duc de Bourbon Jean I[er], ayant été pris à la bataille d'Azincourt et conduit en Angleterre, où il mourut après vingt ans de captivité, Marie de Berry, sa femme, et ensuite Charles, comte de Clermont, son fils, lorsqu'il fut majeur, gouvernèrent en son absence ses États de Dombes et de Beaujolais.

Cet événement n'avait pas arrêté la fabrication de la monnaie : un inventaire dressé en 1664 par ordre de Mlle de Montpensier, alors souveraine de Dombes, apprend que sur un registre conservé dans la chambre du trésor de Trévoux, on voyait les *mutations des monnaies et les poids et lois auxquelles elles furent faites, du* 16 *juillet* 1414 *jusqu'en* 1422 (1).

On était, dit M. Mantellier (2), à une époque difficile pour la monnaie ; en France, les ateliers, privés par la guerre des ressources qui les alimentent, ne subsistaient qu'au moyen des refontes ; et indépendamment de ses embarras particuliers, le duc de Bourbon tenait aux affaires du roi par des liens trop intimes pour ne pas ressentir en Dombes le contre-coup de cette détresse. Il est peu étonnant d'ailleurs, que ce prince, qui passa les premières années de sa vie à la guerre contre les Anglais, les dernières dans les intrigues du dauphin et fut mêlé à tous les événements d'alors, ait manqué de temps et d'argent pour monnayer.

Ces détails historiques rendent compte de la rareté excessive du *mouton d'or* que nous publions ici et qui constitue une importante acquisition pour la numismatique du xve siècle.

Henri V étant mort le 31 août 1422 et Charles VI le 21 octobre suivant, le jeune Henri VI fut proclamé roi de France le 12 novembre et le duc de Bedford fit frapper monnaie au nom du prince anglais partout où s'étendait son pouvoir. Cependant, en Normandie même, quelques places fortes étaient restées fidèles au dauphin. De ce nombre était le Mont Saint-Michel qui ne se rendit jamais aux troupes étrangères. L'atelier monétaire, établi en ce lieu, continuait à frapper au nom de Charles VII ainsi qu'on le voit par différentes chartes (3). Il est probable que la pièce suivante, conservée dans la collection de M. Rousseau, a été faite au Mont Saint-Michel.

+ AGN.DEI.QVI.TOLL.PCAT.MVDI.MISE.NOBS. Agneau nimbé tenant une bannière surmontée d'une croisette ; sous

(1) Mantellier, *Notice sur la monnaie de Trévoux et de Dombes*, 1844, p. 18

(2) *Ibid.*, p. 20.

(3) Lecointre-Dupont, *Lettres sur l'hist. mon. de Norm.*, p. 135, 138, 139, 142. Quatre chartes relatives à la monnaie du Mont Saint-Michel.

les pieds de l'agneau : K. F. RX ; le tout dans un entourage de onze petits cintres. Point sous la dix-huitième lettre.

℞. + XPC. VINCIT., etc. Croix fleuronnée, anglée de quatre fleurs de lis, dans un entourage composé de quatre cintres et de quatre angles à l'extérieur duquel sont placés six fleurs de lis, une croisette et un groupe de trois points. Point sous la dix-huitième lettre. *Or*; poids : 2,56 grammes. (Fabrication de mai 1423.)

Cette monnaie dont le style est relativement récent convient parfaitement aux premières années du règne de Charles VII : mais, comme, d'une part, il n'est plus question de la fabrication des *moutons d'or* après l'ordonnance du 26 octobre 1428 et que, de l'autre, Charles ne rentra en possession des villes monétaires de la Normandie qu'en 1449, la présence du *point* sous la dix-huitième lettre, qui est la marque *française* de Saint-Lô, ne s'expliquerait pas. Il est assez naturel de penser que ce point secret, devenu sans emploi par suite de la spoliation anglaise, fut attribué au lieu qui avait remplacé Saint-Lô dans la liste des ateliers français.

Nous voyons, en effet, les officiers royaux, qui avaient exercé leurs fonctions au Mont Saint-Michel, réclamer, en 1453, contre la nomination de deux gardes de la monnaie de Saint-Lô, faite le 30 juin 1450 (1). A cette époque cette dernière ville avait abandonné l'*annelet* sous la seconde lettre, *différent* des Anglais, pour reprendre le *point* sous la dix-huitième lettre et le Mont Saint-Michel cesse de figurer parmi les villes monétaires. De cette coïncidence il paraît résulter que ces deux ateliers n'ont battu de la monnaie française qu'à l'exclusion l'un de l'autre.

Si nos conjectures sont justes ce *mouton d'or* aurait été frappé l'année même où Louis d'Estouteville et ses cent dix-neuf gentilshommes, aidés par les religieux de l'abbaye, repoussèrent, avec un courage resté célèbre, les attaques désespérées des Anglais.

(1) *Recueil des ordonnances*, t. XIV, p. 257.

DESCRIPTION

DE

QUELQUES MONNAIES DE PICARDIE

(Extrait du tome IX des *Mémoires de la Société des Antiquaires de Picardie*, 1848.)

Le zèle infatigable avec lequel les antiquaires des villes de la Picardie recherchent les monnaies frappées au moyen âge dans cette belle province, a déjà procuré à la science de nombreux résultats. La numismatique de douze villes, Abbeville, Amiens, Beauvais, Boulogne, Corbie, Laon, Montreuil, Noyon, Péronne, Saint-Quentin, Senlis, Soissons, s'est enrichie, en moins de dix années, de types variés, dont quelques-uns sont extrêmement importants pour l'histoire du pays. L'absence de nom d'homme sur les deniers de plusieurs de ces villes est un fait, qui, tout embarrassant qu'il ait paru d'abord, n'en n'a pas moins été très profitable à la science en général. L'exemple de Duby et de tous les numismatistes qui conservent sa méthode, prouve combien la lecture pure et simple des noms d'hommes sur les monnaies est une ressource insuffisante pour établir une classification. Les monnaies anonymes, au contraire, ont excité l'esprit d'investigation et le désir que l'on a éprouvé de les classer, en forçant à étudier le *style de la fabrique*, a préparé les découvertes les plus intéressantes. L'examen attentif de la composition des trésors monétaires, substitué à l'observation individuelle des monuments, a révélé l'âge véritable d'un grand nombre de pièces qui paraissaient incertaines; c'est une méthode qui, appliquée

au classement des deniers consulaires, par MM. Cavedoni - Borghesi, avait réussi d'une façon remarquable, et l'on devait naturellement compter sur un égal succès, dès que l'on voudrait l'adopter pour l'intelligence des monnaies de notre pays. On en est arrivé à pouvoir dire d'un ensemble de monnaies qu'il appartient à tel ou tel siècle de notre histoire, à en juger seulement par le *style;* et abstraction faite de la lecture des légendes. La discordance apparente que celles-ci présentent quelquefois avec l'âge des monuments qui les portent, et dont l'époque est fixée préalablement par l'appréciation *extérieure* de la fabrique, a fait acquérir une notion nouvelle. On s'est bientôt aperçu que certaines légendes nominales, certains monogrammes, se sont conservés, perpétués pour ainsi dire, dans la localité qui les avait une première fois adoptés et qui s'y était habituée comme à un type convenu. Ainsi donc un denier peut porter le nom, le monogramme, la formule royale de Charlemagne, de Louis le Débonnaire, de Lothaire, et n'appartenir en aucune manière au règne de ces princes, être postérieur de deux ou trois siècles à leur mort. En définitive, l'étude des monnaies anonymes a servi à contrôler l'attribution de celles qui présentent des noms de princes, et de la sorte ce qui paraissait un grave obstacle à l'avancement de la science, a singulièrement contribué à son perfectionnement.

Les numismatistes de la Picardie ont été sans doute frappés, comme moi, des avantages qu'offre la connaissance des curieuses monnaies de leur province, et la conscience de cette utilité explique la persévérance si louable avec laquelle ils les rassemblent et les publient.

Je rends grâce à l'heureux hasard qui me permet de leur venir en aide en donnant ici la description de quelques monnaies inédites dont l'importance a déjà été appréciée par notre savant ami M. le docteur Rigollot.

En publiant ces monnaies, je ne donnerai, en fait de détails historiques, que ce qui sera strictement nécessaire pour établir les attributions que je propose ; faire plus serait peut-être au-dessus de mes forces et probablement inutile, puisque

j'adresse ce travail à ceux-là même qui sont le plus compétents pour en tirer partie. A mes yeux le devoir de l'antiquaire consiste surtout à classer le plus exactement possible les monuments qui nous restent des siècles passés. A l'historien revient la tâche de composer, comme un patient mosaïste, de grands tableaux avec les parcelles que nous lui préparons.

COMTES D'AMIENS.

Gautier III (1035—1063).

: VVALTERIVS C; croix.

℟. † ANBANIS CIVTAS. Temple sur deux degrés.

Denier d'argent. Poids, 1,12 gramm., page 276, n° 1.

Waleran, comte de Vexin, que l'on croit descendant de Charlemagne, épousa Hildegarde, fille, soit d'Arnoul, comte de Flandre, et d'Alix, fille d'Herbert, comte de Vermandois, soit de Guillaume Longue-Épée, duc de Normandie, et de Liutgarde, autre fille du même Herbert; quoi qu'il en soit, cette princesse apporta en dot à Waleran les comtés d'Amiens et de Crépy en Valois.

Ce seigneur eut un fils du nom de Gautier, qui lui succéda vers 965, et qui, étant venu à Amiens en 985, y prononça sur quelques difficultés qui s'étaient élevées entre l'abbaye de Corbie et les vicomtes Roricon et Saxwalon; ce Gautier prend dans les chartes le titre de *Comes Ambianensis*.

Gautier II, surnommé *le Blanc*, fils du précédent, lui succéda vers 990; il était avoué de Jumièges, et mourut en 1027, laissant de sa femme Alix, fille d'Herbert, comte de Senlis, issu de Charlemagne, quatre fils, dont l'aîné, nommé Dreux, devint comte de Vexin et d'Amiens; deux autres : Foulques et Gui, furent évêques de cette ville.

Le roi Henri I[er] ayant cédé à Robert I[er], duc de Normandie, la suzeraineté du Vexin français, le comte Dreux devint feudataire de ce dernier prince auquel il était allié par les femmes. Robert et Dreux conçurent une vive amitié l'un pour

l'autre, et firent ensemble le pèlerinage de Jérusalem. Tous deux moururent empoisonnés, en Bithynie, au mois de juin 1035. Dreux avait épousé Edith, fille d'Ethelred II, roi d'Angleterre, dont il eut Gautier III, Raoul, Foulques (qui devint évêque d'Amiens, après ses oncles Foulques et Gui) et Amaury.

Gautier III, fils de Dreux, eut en partage le Vexin et le pays d'Amiens. Il s'affranchit de la suzeraineté du duc de Normandie Guillaume le Conquérant, et prit parti pour le roi de France.

Gautier voulut s'emparer du Maine, en 1062, après la mort d'Herbert II, son beau-frère; mais le duc de Normandie, dont le fils Robert était fiancé à Marguerite, fille unique d'Herbert, défendit les intérêts de cette jeune femme, et vint en 1063 mettre le siège devant la ville du Mans, dont il se rendit maître. Gautier, tombé au pouvoir de Guillaume, fit en vain avec lui un traité; conduit à Falaise, il mourut par le poison, à ce que l'on pense, et sans laisser de postérité.

Après la mort de Gautier III, ses possessions furent partagées. Raoul, comte de Crépy, petit-fils de Gautier II, en recueillit la plus grande partie. Waleran II, comte de Meulant, eut une portion de Mantes. Le *temporel* d'Amiens fut laissé à Gui, qui était évêque de cette ville.

J'attribue au troisième Gautier la monnaie que j'ai plus haut décrite, parce que son style me paraît se rapporter complètement au XIe siècle (1035-1063), et que d'ailleurs cette monnaie a été découverte à Rome, en 1844, dans un amas très considérable de deniers français et étrangers appartenant à des seigneurs ou à des prélats qui ont vécu pendant la première moitié du XIe siècle: entre autres :

Henri Ier, roi de France	1031 — 1060.
Henri III, roi de Bourgogne . . .	1038 — 1056.
Édouard, roi d'Angleterre	1042 — 1066.
André, roi de Hongrie	1047 — 1061.
Pons, comte de Toulouse	1037 — 1060.

Eudes, duc de Bretagne	1040 — 1065.
Rainaud, comte de Sens	1012 — 1055.
Hugues, évêque de Besançon . .	1031 — 1066.
Hermann, évêque de Cologne . .	1036 — 1066.
Herbert, comte du Maine	1051 — 1062.

Cette liste me paraît nécessaire à faire entrer ici, comme une des meilleures preuves à l'appui de l'attribution que je propose, non pas qu'il ne se trouvât dans le trésor de Rome aucune pièce antérieure aux princes dont j'ai cité les noms, puisqu'on y a recueilli une obole de Robert, frappée à Paris, et quelques deniers d'Étienne, roi de Hongrie, mort en 1038, mais parce qu'à ces exceptions près, la masse des monuments numismatiques qui composait ce trésor appartient bien évidemment à l'époque de Gautier III (1). Le denier de ce comte offre aussi, quant à la forme des caractères et à l'aspect du métal, une ressemblance très notable avec les monnaies de Gautier Ier, évêque de Meaux (1045-1085), et de Thibaut Ier, comte de Champagne (1047-1089).

Le type du temple qui, depuis le IXe siècle qu'il avait été rapporté d'Italie en France, n'avait presque point cessé d'être employé par les princes impériaux de la famille carlovingienne, fut au XIe siècle continué par les seigneurs. On le trouve sur la monnaie des Richard de Normandie, d'Hugues de Dreux, d'Amaury de Nogent, de Renaud de Sens, d'Eudes de Rennes. Or le temple que porte la pièce de Gautier est, pour la forme, un intermédiaire entre celui de Rouen et celui de Dreux et de Nogent. Cette particularité s'explique à la fois par la date de tous ces monuments et par la position relative des villes qui les ont fait fabriquer.

(1) Les numismatistes qui connaissent les détails de la découverte seront peut-être étonnés de cette assertion, puisqu'ils se rappelleront que dans le trésor de Rome figurent des Charles de Melle et de Troyes, des Eudes de Limoges, des Lothaire de Bourges, des Louis d'Angoulême, de Langres, de Nevers. Je me hâte de prévenir toute observation à ce sujet en assurant que toutes ces monnaies appartiennent par leur style, par leur poids, par leur métal, à la première moitié du XIe siècle, et que ce sont des copies assez dégénérées des monuments carlovingiens primitifs.



Remarquons en passant qu'en France, le temple se trouve sur des monnaies de seigneurs laïques parfaitement certains, tandis qu'il ne se voit point accompagné d'un nom d'évêque, ce qui rend au moins douteuse l'opinion de quelques numismatistes qui considèrent les deniers carlovingiens, portant ce type, comme émanant de l'autorité épiscopale; idée contre laquelle, au reste, s'élèvent bien d'autres objections qu'il serait déplacé de rapporter ici.

ÉVÊQUES D'AMIENS.

FOULQUES II (1031—1058).

FVLCO EPISCOPI. Croix.

℟. AMBC.? Type composé de deux frontons de temple, opposés, entre lesquels sont deux T.

Denier d'argent bas. Poids 0,70 gramm., page 276, nº 2.

Ce qui frappe au premier coup d'œil, dans ce denier, c'est sa ressemblance avec les deniers de Normandie qui se trouvaient en assez grande quantité dans le trésor de Rome. Ces monnaies, qui remplissent deux planches de la *Revue numismatique* (1), présentent des légendes barbares, dans lesquelles, en comparant entre elles toutes les variétés, on reconnaît le nom de Richard, extraordinairement altéré, accompagnant un temple tellement déformé qu'il serait méconnaissable, sur plusieurs deniers, si l'on n'avait pas de points de comparaison. On admettra sans peine qu'il a fallu, pour que ce type monétaire dégénérât de cette façon, un temps assez considérable, et l'on comprendra par conséquent la raison qui me fait attribuer ces deniers aux princes Richard III, Robert et Guillaume le Conquérant (1027-1087).

Maintenant, s'il eût existé parmi les archevêques de Rouen du XIᵉ siècle un prélat nommé Foulques, on aurait pu revendiquer pour lui la monnaie que j'ai précédemment décrite, et dont la légende, au revers, est, il faut le dire, tellement usée

(1) Article sous presse.

qu'on ne peut en tirer de motif *certain* en faveur d'aucune ville. Mais dans la liste des archevêques de Rouen on ne trouve pas de Foulques, et parmi les évêques suffragants d'Avranches, de Bayeux, de Coutances, d'Évreux, de Lisieux et de Seez, on ne connaît qu'un Foulques, à Lisieux, en 1250. et un autre prélat du même nom, à Avranches, en 1358, dates beaucoup trop modernes pour notre monnaie. Dans les évêchés voisins de la Normandie, le nom de Foulques est tout aussi rare; et l'évêque de Beauvais qui l'a porté pourrait seul nous arrêter, quoique l'époque à laquelle il a vécu (1089-1095) soit peut-être un peu récente.

Que l'on considère, d'un autre côté, les dates extrêmes de Foulques II, d'Amiens (1031-1058), qui coïncident d'une manière si exacte avec celles des princes dont les monnaies composent le trésor de Rome, l'origine de ce prélat qui était fils de Dreux, comte de Vexin, et neveu d'Édouard, roi d'Angleterre, frère de Gautier III, comte d'Amiens, par conséquent un puissant seigneur, et l'on ne s'étonnera pas de cette attribution qui lui donne une monnaie, trouvée avec celles de son frère et de son oncle et portant un type en usage chez le duc de Normandie, suzerain des comtes d'Amiens.

Je ne parle pas de la légende du revers parce que, ainsi que je l'ai déjà fait observer, elle est trop fruste pour fournir une preuve; telle qu'elle est cependant, elle ne détruit aucunement ma conjecture, puisque les débris de caractères que l'on y reconnaît semblent la favoriser. Le seul fait embarrassant qui surgisse dans cette question, c'est l'existence parallèle des deux monnairies, du comte et de l'évêque, dans la même ville, surtout lorsqu'on lit dans une charte de Henri Ier (1050) : *adhortante nos Fulcone, episcopo Ambianensi, et Galtero comite, ad quem Ambianicæ civitatis administratio pertinebat, concedente*. A moins toutefois que les *privilèges* mentionnés dans cet acte ne comprennent le droit de monnayage que semble impliquer l'administration de la cité. On se rappellera aussi qu'à Reims, à Narbonne, à Carcassonne, les droits monétaires ont été exercés par les comtes et les évêques.

ABBÉS DE CORBIE.

Foulques (1048—1085).

+ FVLCO...... Crosse entre deux croisettes.

℟. CORBEI..... Clef.

Denier de billon. Page 276, nº 3.

+ FVLCO...... Crosse entre deux croisettes.

℟. + CENOB.COЯBE. Clef.

Denier de billon. Poids, 1,30 gramm., page 276, nº 4.

Il y a deux Foulques parmi les abbés de Corbie; l'un dont les dates extrêmes sont indiquées en tête de ce paragraphe; l'autre qui a gouverné l'abbaye de 1198 à 1200. Il suffit d'examiner les deniers qui portent le nom de Jean (1158-1172) et de Josse (1187-1193), pour se convaincre de l'impossibilité qu'il y a d'attribuer au second Foulques des pièces d'un style aussi ancien que celles qui viennent d'être décrites. Je n'hésite donc nullement sur l'époque qu'il s'agit de leur assigner; ce sont bien sûrement des monnaies de cet abbé pendant l'absence prolongée duquel Évrard se fit mettre à la tête de la communauté.

La première de ces pièces m'est depuis longtemps connue; je l'ai découverte parmi des monnaies incertaines appartenant à M. Dassy, et j'en avais pris une copie avant la mort de cet amateur regretté. J'ai trouvé la seconde tout récemment chez M. Rousseau. Malheureusement elles sont toutes deux en mauvaise condition; l'une est considérablement rognée; l'autre porte une empreinte trèflée par le ressaut des coins. Aussi est-ce avec la plus grande réserve que je proposerai la lecture de la légende *Cenob... Corbe...* quoiqu'elle n'ait rien d'extraordinaire en elle-même, puisque les deniers de Cluny nous fournissent *Cluniaco cenobio.* C'est là ce que, sans prévention aucune, je crois apercevoir et l'existence de monnaies semblables mieux conservées peut seule décider si je me suis trompé; dans tous les cas le mot CORBEI est certain sur le denier appartenant à M. Dassy, et l'altération de la légende

de plusieurs monnaies de l'abbé Évrard justifie l'état barbare de la légende *Cenob... Corbe...* dans laquelle on trouve trois lettres retournées.

Les deniers d'Évrard publiés par MM. Rigollot et Desains nous montrent au revers le nom de saint Pierre, patron de l'abbaye; sur les pièces que je fais connaître ici, le type de la clef supplée le nom du grand apôtre.

Avant d'abandonner le chapitre de Corbie, me sera-t-il permis d'oser proposer une restitution qui enrichirait encore la numismatique de la célèbre abbaye? Ce n'est pas sans hésitation, on le concevra facilement, que j'émettrai une opinion nouvelle sur un monument qui a déjà passé sous les yeux des plus habiles antiquaires, et que je ne connais que par le dessin qu'en a publié mon excellent ami le docteur Rigollot (1). Je veux parler d'une petite maille du XIIe siècle (page 276, n° 5) sur laquelle on a lu jusqu'à présent LAVREBIE, et qui me paraît porter en réalité : ᑕAVREBIE, c'est-à-dire le nom de Corbie écrit en français, avec une substitution de voyelles analogues pour le son, inverse de celle qui a fait *Orléans*, d'*Aurelianis*. Les mailles d'Amiens sont assez connues pour qu'il soit inutile de les citer ici à l'appui de ma nouvelle attribution (2). Quant à l'emploi de la forme française *Caurebie,* bien qu'elle soit fort défectueuse, elle n'étonnera que médiocrement ceux qui se rappelleront les deniers de Philippe-Auguste, avec les noms d'*Arras*, de *Mouturuel*, de *Perone* et de *Seint-Omer*.

SAINT MÉDARD DE SOISSONS.

CAPAT.SCI MEDARDI. Tête de saint Médard tournée à droite.

℞. SIGNVM ƧEBSŦN. Lance avec flamme, dont la hampe coupe le grenetis circulaire; dans le champ, une croisette.

Denier de billon. Page 276, n° 6.

(1) *Notice sur une découverte de monnaies picardes du XIe siècle*, etc., n° 90 des planches.

(2) On se souvient du règlement de l'abbé Évrard qui établit la monnaie de Corbie *juxta legem et pondus Ambianensis monetæ.* L'existence des mailles d'Amiens, fait supposer la fabrication d'une monnaie de même valeur à Corbie.

Lorsqu'en 1841, M. Rigollot s'occupait de la publication de son intéressante *Notice* sur des monnaies picardes du XIe siècle, je fus assez heureux pour lui communiquer le dessin d'une monnaie qu'il jugea utile à son travail, et dont en effet il donna une excellente publication. Cette monnaie (page 276, n° 7), dont les légendes jusqu'à présent inexpliquées, sont formées de sigles, a pour type une lance, qu'il est naturel de rapprocher de celle qui se voit sur les deniers de l'abbaye de Saint-Médard, soit tenue par une main, soit accompagnant une crosse, mais toujours entourée des mots SCSBASTIAN'. En effet « cette lance, dit M. Rigollot, est celle de saint Sébastien, qui rendait jadis des services signalés à l'abbaye. On connaît l'histoire de Gothelon, duc de Lorraine, à qui la peur de la lance dont saint Sébastien le menaça dans une vision, fit restituer à saint Médard, vers l'an 1039 ou 1040, la propriété de Donchery-sur-Meuse, que le roi de France Henri lui avait concédée (1). »

Cependant mon attribution conjecturale et l'explication du docteur Rigollot avait besoin, pour être acceptées par tout le monde, d'une preuve décisive, évidente même pour ceux qui, tout en aimant nos antiquités nationales, n'ont pu en faire une étude assez approfondie pour se laisser convaincre par des arguments de *style*. Or, le hasard, cette providence des antiquaires, vient de me mettre en possession de cette preuve. M. le prince Théophile Gagarine, qui a la bonté de me tenir au courant de tout ce qu'il découvre à Pétersbourg en fait de monuments inédits, m'a envoyé un cliché d'un très beau denier dont j'ai donné plus haut la description, et sur lequel une lance, *exactement* semblable à celle que M. Rigollot a si bien interprétée, se voit, accompagnée, non plus de sigles obscurs, mais des mots caractéristiques : SIGNVM SEBASTIANI. Sur l'autre face, le *chief sainct Médard* désigne parfaitement

(1) *Notice* précitée, p. 50. C'est peut-être en mémoire de cet événement que le type de la lance a été adopté sur la monnaie. Il serait peut-être trop recherché de voir dans le mot *signum* un double sens d'*enseigne* et de *prodige?* Certainement la monnaie a été frappée à une époque bien voisine de l'événement miraculeux qui impressionna si vivement le duc de Lorraine.

l'abbaye. Il n'y a donc plus à hésiter sur la patrie qu'il convient d'assigner à ces deniers avec légendes composées de ligatures, et qui ont pour type un temple. Ils ont très certainement été fabriqués à Soissons tout comme la *variété* qui représente une lance; M. Rigollot a donc encore raison sur ce point. Je joins ici (v. la page 276, n° 8) la figure d'une obole inédite, portant un temple et au revers la croix qui paraît formée de quatre I liés par une croisette, entre deux bras de laquelle est la lettre S (1).

Un autre denier de Soissons publié sous le n° 77 dans la *Notice sur les monnaies picardes du* XIe *siècle*, est également chargé d'un temple avec la légende SVESIO CIVIT, et, au revers, d'une croix entourée de caractères dans lesquels M. Rigollot a cru distinguer les traces du nom de Guillaume, tandis qu'il me semble n'y voir que le mot CORONATVS rétrograde. Ce qui donne quelque consistance à cette supposition, c'est que dans le *Mémoire sur de nouvelles découvertes de monnaies picardes,* je remarque l'indication d'une seconde pièce au même type sur laquelle on lit VNO SVT, ce qui pourrait bien n'être que la fin de [COR]ONATVS. Si cette lecture était admise, il faudrait appliquer cette épithète à saint Sébastien que d'anciens monuments représentent avec le caractère de *Martyr couronné* (2). Devrait-on encore laisser à la ville de Saint-Quentin les monnaies avec un saint tenant une lance à banderolle, au revers desquelles on trouve pour toute légende: MARTIR CORONATVS?

(1) Je ferai remarquer que dans son *Mémoire sur les nouvelles découvertes de monnaies picardes*, p. 7, M. Rigollot me fait honneur de l'attribution à l'évêque de Soissons Ursion (1079-1083), de quelques deniers avec la légende TRINITAS. Or je n'ai fait qu'emprunter au savant docteur une opinion qu'il a consignée dans sa *Notice* aux pag. 54 et 56, opinion présentée par lui avec beaucoup de réserve, mais qui ne m'en a pas moins paru très ingénieuse.

(2) V. Séroux d'Agincourt, *Peintures*, pl. CLVIII, n° 5. Saint-Quentin était diacre, peut-être même évêque; comment serait-il représenté tenant une lance à banderolle, un étendard? Il est vrai que la figure est assise et qu'un sceau du chapitre de Saint-Quentin montre le saint cloué par quatre clous sur un siège.

COMPIÈGNE.

+ LVDOVICVS RE. Croix cantonnée de deux annelets et de deux fleurs de lis.

℟. + CVMP:IЄNE. Temple déformé? ou Château.

Denier de billon. Page 276, n° 9.

La monnaie carlovingienne de Compiègne est depuis longtemps connue, sa légende COMPENDIO PALACIO indique suffisamment le lieu précis où elle a été frappée et l'autorité dont elle émanait. Cependant on sait qu'en 917 Charles le Simple confirma la donation que Frédérune sa femme avait faite à l'église de Compiègne de la moitié de la monnaie; donation qu'en 1120, Louis le Gros renouvela (1). Faut-il entendre par cette moitié de la monnaie le partage des bénéfices que procurait l'émission du numéraire, ou bien le droit de frapper un nombre de deniers et d'oboles égal à celui que le *château* mettait en circulation? On sera en droit de se décider pour la première alternative tant que l'on n'aura pas trouvé de monnaie avec le nom de Saint-Corneille ou de quelque abbé. La monnaie unique que je publie ici et que j'ai trouvée parmi des *incertaines* appartenant à M. Alfred Caron (2), me semble frappée, comme les deniers de Charles le Chauve, *in palacio.* Le type n'offre aucun élément religieux et si le champ du côté du nom de la ville n'était pas malheureusement si usé au centre, on distinguerait très probablement, ce que je ne puis que soupçonner, un *castrum* analogue à celui qui se voit sur les deniers des rois de Castille, au commencement du XIII[e] siècle. Les deux fleurs de lis qui cantonnent la croix et l'aspect général de la pièce me portent à la classer au règne de Louis VII.

(1) V. Mabillon, *Diplomatique*, p. 562 et 598.

(2) Cette pièce est entrée depuis cette époque dans la riche collection de M. Gouault qui l'a acquise à un prix très élevé.

ÉTUDES

SUR

QUELQUES MONNAIES CARLOVINGIENNES

(Extrait du tome V de la *Revue archéologique*, 1848-49, 2e partie, pp. 495-499.)

LOUIS LE DÉBONNAIRE.

RATISBONNE.

Il est peu de villes plus célèbres dans l'antique empire d'Allemagne, plus souvent citées dans les annales politiques ou religieuses que Ratisbonne. Cette ville, qui figure dans l'*Itinéraire d'Antonin* et dans la *Table théodosienne* sous le nom de *Reginum*, est appelée *Castra Regina* dans la *Notice de l'empire*. Il est assez probable qu'elle est d'origine romaine; sa position au centre de la Germanie, sur le Danube, aux abords de la forêt Hercinienne, en faisait une place importante qu'un peuple consommé dans l'art militaire devait apprécier. Cependant il restera toujours difficile à déterminer si *Castra Regina* est la traduction d'un nom germanique primitif ou si *Regensburg* a succédé au nom latin. Dans tous les cas on y reconnaît l'indication du voisinage de la rivière Regen (*Reginus*). Charlemagne établit un évêché à Ratisbonne qui devint un poste avancé du christianisme. On ne sait trop sur quels témoignages se fondait le pape Léon III lorsque, dans une bulle, il consacrait une tradition relative à la fondation de Ratisbonne par Tibère : *Juxta muros*, dit-il, *Tiburniæ civitatis, quæ a Tiberio Cæsare Augusto ædificata est; quæ modo*

vulgo adpellata est Reginaspurch (1). On voit que dès lors le nom allemand l'avait emporté dans l'usage. *Les Annales de Fould* (à l'année 869), parlant des cloches que Louis le Germanique fit sonner en réjouissance de la mort de Gundachar son ennemi, disent : *Signis etiam cunctarum in Reganesburg ecclesiarum concrepantibus.*

Cette dernière forme du nom de Ratisbonne se voit sur un denier unique de Louis le Débonnaire appartenant à la belle collection de M. Bigant, conseiller à la cour d'appel de Douai,



monnaie d'autant plus précieuse que l'on n'en connaît pas d'autre frappée par les Carlovingiens dans l'Allemagne intérieure (2).

Les monnaies mérovingiennes frappées à Strasbourg portent la légende *Stradiburg,* et Grégoire de Tours mentionne, en effet, plusieurs fois cette ville sous son nom germanique (3); sur un denier de Louis le Débonnaire on lit **STRATBURGUS**, tandis que sur ceux de Louis de Germanie (900-912), de Charles le Simple (912-923), de Henri l'Oiseleur (923-936), on trouve : **ARGENTINA CIVITAS** (4), par une sorte de retour aux idées classiques. Les monnaies de Ratisbonne

(1) On trouve ce nom orthographié *Raganesburg* dans la *Chronique de Moissac* (*Hist. de Fr.,* t. V, p. 72, 73), dans une charte de Charlemagne (*Hist. de Fr.,* t. V, p. 731); — *Ragenisburg* dans une charte du même empereur (*Hist. de Fr.,* t. V, p. 755), et dans une de ses lettres (t. V, p. 623); — *Reganesburg* dans les *Annales de Metz* (*Hist. de Fr.*, t. V, 346, 347), *Annal. franç.* (t. V, p, 46, 47, 48). Voy. aussi *Hist. de Fr.*, t. VII, p. 164, 169, 174.

(2) Louis le Débonnaire qui, pendant son règne, ne paraît pas avoir dépassé Francfort, avait été du vivant de son père, en 791, à Ratisbonne : *Interea anno hunc sequente, patri regi rex Ludovicus Engelheim occurrit, inde Ranesburg cum eo abiit.* (Vita Ludov. Pii; *Hist. de Fr.*, t. VI, p. 89).

(3) Lib. IX, cap. xxxvi et lib. X, cap. xix.

(4) Voy. les monnaies de ces trois princes, *Notice des monn. de la collection Rousseau*, p. 234, 235, 238. — Cf. p. 133.

présentent un fait analogue, puisqu'après avoir, sous le r... de Charlemagne, reçu la légende *Reganesburg,* elles prenne... sous Conrad I (914-917) et sous le duc de Bavière Arnou (912-939), l'inscription *Regina civitas* (1).

Lelewel a remarqué que le règne de Conrad fournit le premier exemple d'une monnaie royale frappée à l'est du Rhin (2); c'etait aux yeux du savant polonais un *incident particulier* digne d'attention. Maintenant nous en comprenons la cause ; c'est qu'au confluent de la Regen et du Danube il existait un atelier monétaire carlovingien que le roi de Germanie avait intérêt à faire revivre.

CHARLES LE CHAUVE.

ALZEY.

M. Rousseau a acquis, il y a quelques mois, un denier d'argent au type ordinaire de Charles le Chauve, c'est-à-dire portant le monogramme de ce prince entouré de la légende + GRATIA D-I REX ; mais au revers duquel se lit un nom de lieu tout à fait nouveau : + ALTI-EI CIVITVS (*sic*), autour d'une croix à branches égales, renfermée dans un grènetis. Le poids de ce denier est de 1gr,69; essayons de déterminer en quel lieu il a été fabriqué.

Un décret de l'empereur Valentinien Ier est daté d'*Alteium* : on a pensé qu'il y avait à faire une correction, et qu'il fallait lire Altinum, nom d'une ville située près de Trévise. Godefroid, observant qu'à l'époque à laquelle le décret a été rendu. Valentinien résidait dans les provinces rhénanes, a cherché, dans *Alteium,* Eltz ou Altzheim (3). Cependant on a découvert, en 1783, à Alzey, petite ville située à gauche du Rhin, entre

(1) Lelewel, *Numism. du moyen âge*, t. II, p. 122.

(2) *Ibid.*, p. 120, 137. Il est bien entendu que Lelewel n'a voulu parler que de l'Allemagne, car il existait au delà du Rhin, dans la Frise, un atelier monétaire à Utrecht.

(3) Il existe près de Doullens et d'Orreville le bourg d'Authie, *Alteia vicus*, qui est mentionnée dans les textes carlovingiens (*Hist. de Fr.*, t. VIII, p. 139, 468).

Mayence et Kaiserslautern, non loin d'Oppenheim, une stèle votive dont voici l'inscription :

IN. H. D.D
DV. NYMPHIS
VICANI ALTIAIENSES
ARAM. POSVER
CVRA. OSTONI. LI
BERTI. T. OSTONI
CASSI. X. K. DEC
MAXIMO ET AELIANO. C

Cette inscription du 22 novembre de l'an 223 de notre ère prouve qu'Alzey s'est appelé *Altiaium*. Emele, Steiner et plusieurs autre écrivains allemands en ont conclu que c'était à Alzey que Valentinien avait publié son décret *De actoribus*, *procuratoribus et actoribus rei privatæ* (1). De mon côté je proposerais l'attribution du denier décrit plus haut à cette même ville, quoique je ne me dissimule nullement que la présence du mot *civitas* est embarrassante.

Altiaium était un *vicus* peu considérable, qui n'est pas même cité dans les itinéraires. A quelle époque aurait-il pu prendre le titre de *civitas?* Serait-ce un de ces évêchés comme Arisitum dont parle Grégoire de Tours (2), et qui n'a pas laissé d'autre trace de son histoire ecclésiastique? Peut-être *Altiaium* aura-t-il été la résidence de quelque évêque arien ; peut-être, pendant quelque moment de troubles, le siège de Mayence y a-t-il été transféré temporairement : mais nous n'avons aucun renseignement à cet égard. Il faut faire remarquer en passant que deux villes de la Hesse, Geismar et Schmalkalden (3), s'intitulent *civitas* sur leurs monnaies, qui sont à la vérité bien moins anciennes que le denier de Charles le Chauve.

A part cette difficulté, la légende s'explique fort naturellement, et nous reconnaissons dans *Altiei* une forme qui diffère

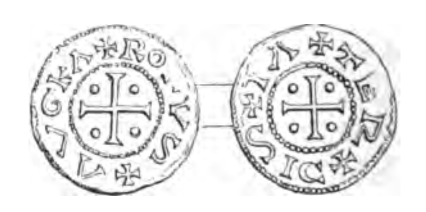
(1) *Cod. Theod.*, lib. X, tit. IV, § 3. *Datum pridie non. april.* Alteio; *Valentiniano et Valente Coss.*
(2) *Hist. Franc.*, lib. V, cap. V.
(3) Jacob Hoffmeister, *Hessische Münzkunde*, Cassel, 1847, p. 35, 36.

très peu du nom moderne. Le voisinage du T et de l'I a fa naître le Z ; comme dans *Saletio* qui est devenu Selz. Les monnaies mérovingiennes et carlovingiennes ont cela de tr intéressant qu'elles nous donnent continuellement la clef d transformations qui ont produit les noms géographiques ac tuels.

CHARLES LE GROS.

TRIESTE.

Le nom antique de Trieste est *Tergeste,* ainsi que le prou vent plusieurs inscriptions (1). Cependant Étienne de Byzanc et Denys le Périégète ont écrit *Tegestra* (Τέγεστρα). Un trè précieux manuscrit de l'*Itinéraire d'Antonin,* copié au xe siècle et conservé à la Bibliothèque nationale (2), donne sur la route d'Aquilée à Salona, par l'Istrie, le nom de Trieste écrit *Terge sius.* Cette variante explique le curieux denier d'argent qu M. Rousseau vient de faire entrer dans sa collection.



Cette pièce porte d'un côté **KAROLVS AVG** et de l'autre **TERCISIA** ; elle a été frappée vers la fin du IXe siècle (880-888), ainsi que son style l'indique ; ce qui s'accorde assez bien avec l'âge du manuscrit. On voit par là que vers la fin de la seconde race le nom de Trieste avait subi, comme tant d'autres noms, un certain adoucissement ; mais cela ne fut pas de longue durée ; les évêques de Trieste revinrent sur leurs mon naies, dont les plus anciennes datent du XIIIe siècle, à la forme classique qui est aussi la seule que mentionnent les historiens.

(1) Gruter, CCCLX, 1. — CCCLXXXVIII, 1. — Murat., MLXXXV, 7, 8. — MLXXXVI, 1. — R. P. Ireneo della Croce, *Istoria antica e moderna,* etc., *della citta di Trieste.* Venetia, 1698, p. 132, 137, 159, 169, 171.

(2) Reg. 7230, A. provenant du fonds de Noailles.

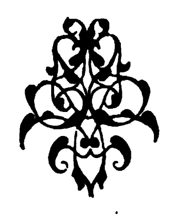
Le père Ireneo della Croce, après avoir soutenu que *Tergeste* avait pour étymologie *ter egestum*, se serait bien gardé de rapporter la moindre variante qui s'éloignât de ce sens. Aussi avance-t-il que le nom de Trieste n'a jamais changé (1).

Après la défaite de Didier, roi des Longobards, le Frioul et l'Istrie appartinrent à Charlemagne, et ces provinces, qui eurent des ducs particuliers, reconnaissaient cependant l'autorité des empereurs carlovingiens. Ainsi l'on a trouvé à Pola cette inscription (2) :

AN INCARNT. DNI. DCCCLVII
IND. V. REGE. LOVDOVVICO. IMP. AVG
IN. ITALIA. HADEGIS. HVIVS. AECCE
ELEC. P. CONS. EPS. SED. AN. V.

Malgré les troubles du règne de Charles le Gros, je ne pense pas que Trieste ait pu méconnaître sa suprématie impériale ; cependant il se pourrait que cette ville eût conservé sur sa monnaie le grand nom de Charlemagne pendant plusieurs siècles après la mort de ce prince ; c'est ce que la découverte d'autres monnaies de Trieste pourrait seule nous faire reconnaître d'une manière certaine.

(1) *Hist. de Trieste*, p. 38 et suiv.
(2) Muratori, MCMLXXXIII, 3.



DISSERTATION

SUR DEUX DENIERS

FRAPPÉS EN PROVENCE

POUR LES COMTES DE FORCALQUIER.

(Extrait du XXe volume des *Mémoires de la Société des Antiquaires de France*, 1849.)

I

MONNAIE DE LA VILLE DE MANOSQUE.



Quelques mois avant sa mort, M. C. J. Dassy, cet antiquaire si plein de zèle, si ardent à la recherche des monuments de notre numismatique nationale, avait acheté deux deniers d'argent fin et de grand module dont le type singulier était fait pour attirer l'attention. M. Dassy n'eut pas le temps d'étudier ces monnaies; et, lorsque après sa mort, en 1842, sa famille me permit de prendre quelques empreintes dans ce médaillier qui allait cesser d'être accessible, je trouvai les deux deniers en question classés parmi les pièces à déchiffrer. Soit inhabileté de ma part, soit parce que les empreintes, prises à la hâte sur des monnaies dont le flan est très irrégulier, ne donnent qu'un résultat fort imparfait, je n'avais pu réussir à expliquer les légendes des deux monnaies qui n'offrent entre elles que

de légères différences de coin; le mot MONETA (1) qui occupe une des faces se distinguait seul clairement.

J'ai tout récemment repris l'étude de ces empreintes et, favorisé cette fois par une de ces heureuses inspirations qui sont si nécessaires aux numismatistes, j'ai lu la légende rétrograde qui se trouve sur la seconde face; cette légende est MANUE∵SCE; jointe à l'inscription du premier côté, elle donne + *moneta manuescæ*, monnaie de Manosque.

Il est vrai que le nom de la ville se trouve coupé par un groupe de trois points qui déroute le lecteur au premier abord et tend à faire prendre les trois dernières lettres, SCE, pour l'abréviation de *sanctæ* (2).

Cependant le fait des légendes divisées par des croix ou des points n'est pas nouveau. Je citerai comme exemples auxquels on pourrait en ajouter beaucoup d'autres : un tiers de sol de Charibert frappé à Bannassac en Gévaudan sur lequel on lit CH+'ARIBERTVS (3); des deniers de Charles le Chauve avec les légendes VIRDVNVM CIV+I et S+VESSIN·CIVTIV; un autre denier du même prince où l'on trouve : +·MEL·DIS·CI·VI·TAS· (4); une monnaie de Charles le Gros à la légende : KA+ROLVS+AVG (5); un denier de Louis VII, au revers duquel on voit + CVMP:IЄNE (6). On trouve sur un denier épiscopal de Lodève frappé vers la fin du XIIe siècle, ЄPS·LO·DOVЄ (7). Enfin, et c'est l'exemple qui offre l'analogie la plus décisive avec la légende qui nous occupe, le beau denier d'ar-

(1) On a d'autres exemples de l'emploi du mot *moneta* comme légende de l'un des côtés de certaines monnaies; je citerai comme les plus connus ceux que fournissent un denier incertain au nom de Baudoin publié par J. Lelewel, *Atlas de la numismatique du moyen âge*, planche IX, n. 13, et la *maille* d'Amiens décrite par M. Rigollot, *Mém. de la Soc. de Picardie*, t. V.

(2) Voy. SCE MARIE sur un denier carlovingien : *Notice des monnaies françaises composant la collection de M. J. Rousseau*, page 218. — Sur un denier archiépiscopal de Reims, *Revue numismatique*, 1840, pl. XXII, n. 3 et pag. 338 - P. 99 du présent volume.

(3) Voy. Leblanc, *Traité des monnaies*, pag. 39, n° 2.

(4) *Revue numismatique*, 1840, pl. VIII, n. 5. — P. 70, n° 5, du présent volume.

(5) *Revue archéologique*, 1848, pag. 499. — P. 288 du présent volume.

(6) *Mémoires de la Société des antiquaires de Picardie*, tome IX, pl. I, n. 9. — P. 276, n° 9, du présent volume.

(7) *Revue numismatique*, 1844, pl. V, n. 12.

gent pur, qui a aussi pour type une rosace à six lobes et pour légende PODI.'.ЄNSIS, pièce dont il sera question plus loin.

Je ferai remarquer en outre qu'une monnaie de Gap, ville voisine de Manosque, qui a pour le type beaucoup d'analogie avec celle que j'explique actuellement, présente aussi une légende rétrograde.

Lorsqu'il y a douze ans je publiai dans la *Revue numismatique* cette monnaie de Gap (1), je pensais que « la rosace du revers pourrait bien n'être qu'une altération du monogramme du Christ que l'on trouve sur un denier de Vienne décrit par Duby ; » et l'aspect du type que porte la monnaie de Manosque serait bien fait pour donner à cette supposition une apparence de réalité.

Toutefois, il faut remarquer que cette rosace se trouve un peu modifiée sur la monnaie de villes qui sont placées sous l'invocation de la Vierge, telles que Gap; Orange, le Puy en Velay. Sur les deniers frappés dans ces trois villes, assez éloignées pourtant l'une de l'autre, on lit au revers de VAPIENSIS. PRINSEPS AR (2), PODI.'.ENSIS (3), la même légende : BЄATЄ MARIЄ, ce qui ne contribue pas peu à donner à la monnaie de ces villes l'air de ce qu'on nomme *monnaie de convention*, c'est-à-dire frappée en vertu de ce que dans l'antiquité

(1) *Revue numismatique*, 1837, pl. XII, n° 7 et pag. 367. — P. 9 du prés. volume.

(2) J'ai autrefois exprimé des doutes sur l'attribution à Orange du denier qui porte la légende PRINCEPS AR; en effet, si le nom antique de cette localité est *Arausio Cavarum*, on le trouve toujours écrit *Aurasica* sur les monnaies, les sceaux et dans les chartes. Mais il y a peu de temps j'ai vu dans une collection particulière un très beau denier d'argent pur, qui nous donne la certitude de l'existence du denier publié par Duby (toutefois le type a été mal reproduit par cet auteur). Dans le mot abrégé AR il existe un trait qui barre la lettre R et tient sans doute la place de l'U qui a été omis en cette seule occasion, probablement dans une intention de contrefaçon monétaire. On sait que les princes d'Orange ont été les plus hardis imitateurs entre tous les seigneurs du moyen âge.

(3) La belle monnaie du Puy dont il est ici question a longtemps figuré dans le cabinet de M. Faure, de Villefranche ; à la mort de cet antiquaire elle est passée chez M. J. Rousseau qui l'a cédée à la Bibliothèque nationale avec l'excellente collection qu'il avait formée. On connaît encore des petits deniers noirs de la même ville. Ils portent également le type de la rosace au revers d'une croix et les légendes POIЄS et DЄL PVЄI ; on trouve ces pièces dans le Velay.

on eût appelé une *ligue monétaire* (1). La pièce de Manosque ne porte pas l'inscription *Beatæ Mariæ*, mais il n'en est pas moins vrai qu'elle est frappée dans une ville où il existait une Notre-Dame célèbre sous le nom de *Virgo romigeria* (2). La rosace de toutes ces monnaies pourrait donc être considérée comme un emblème de la Sainte Vierge, la *Rosa mystica* ou la *Stella matutina;* peut-être cette signification n'aurait-elle été donnée au type que vers le XIIIe siècle, époque à laquelle ont été frappés les deniers de Gap, d'Orange et du Puy, et cela par suite d'une fausse interprétation du type primitif arrivé à un degré de défiguration qui le rendait méconnaissable (3). Les monnaies de Manosque me semblent incontestablement plus anciennes que celles dont je viens de faire l'énumération, et le type qui se voit sur le revers de ces monnaies présente bien plus d'analogie avec le chrisme qu'avec une rose. Je citerai comme point de comparaison le monogramme du Christ qui se voit sur un tiers de sol d'or mérovingien portant la légende + MERIS MONET — + NEIOIALO·CAS FIT qui fait aujourd'hui partie des collections de la Bibliothèque nationale et que j'ai attribué à Najejouls; et ceux qui figurent au revers des deniers mérovingiens de Chalon-sur-Saône, et du tiers de sol de Creteil (4).

(1) Telles étaient dans l'antiquité les monnaies frappées par les villes qui faisaient partie de la ligue achéenne; telles encore les demi-drachmes fabriquées en Lycie dans toutes les villes avec le type uniforme de la lyre dans un carré creux.

(2) En français, *Notre-Dame de Romigier;* c'est une vierge noire, à ce que je crois. Voy. Colombi, *Opuscula varia.* Lyon, 1668, p. 59. Ce révérend père donne de ce surnom une étymologie plus ou moins contestable. Il assure que la figure de cette vierge, perdue à l'époque de l'invasion des Sarrasins, fut retrouvée par un pâtre dont les bœufs étaient engagés dans des buissons qui se nomment *romis* en provençal.

(3) La Vierge du Puy est célèbre; le *Gallia christiana* rapporte une inscription gravée sur un pilier de la cathédrale de cette ville :

Civitas hæc non vincitur,
Nec vincetur : sic legitur;
Per Mariam protegitur,
Hæc privilegiata.

(4) Voy. *Notice des monnaies franç. de la collection de M. J. Rousseau,* pag. 87 et pl. II, n. 198. — Voy. encore Conbrouse, *Monétaires mérovingiens,*

Manosque est, comme on sait, une petite ville de Provence, située dans un lieu très pittoresque entre Sisteron et Aix. On croit y reconnaître le *Bormannicum* cité par Pline, et l'*Alaunium* de l'Itinéraire d'Antonin. Ses historiens l'identifient avec le *Macaovilla* mentionné par Grégoire de Tours, nom dont Paul Diacre a fait *Machovilla* (1). On prétend aussi que cette ville fut reconstruite vers le VIIIe ou le IXe siècle avec les ruines de quatre villages, et que c'est pour cette raison qu'elle porte quatre mains dans ses armes. Il n'est pas besoin d'une grande expérience en fait de blason pour voir que ces mains, *manus*, sont les armes parlantes de Manosque (2).

Quoi qu'il en soit de ces conjectures sur lesquelles la critique moderne pourrait longuement s'exercer, nous voyons Manosque figurer dans l'histoire d'une manière certaine à une époque assez reculée. En 979, Guillaume, comte de Provence, y tint un plaid solennel.

En 1065, les comtes Guillaume et Geofroi accordaient à l'abbaye de Montmajour une part de droits sur la terre de Manosque (3). En 1149, Guigues, le premier des comtes de Forcalquier qui se soient fixés dans cette ville, en fit don aux chevaliers de saint Jean. Il s'exprime ainsi dans une charte qui nous a été conservée par le père Colombi : *Dono hospitali Ierosolymitano Manuescam, burgum et castellum et totas auras*

pl. XVIII, nos 13, 14, 15; pl. XX, no 10; pl. XXIII, no 25; pl. CCXL, no 6. — Un denier d'argent sans légendes avec le chrisme sans P, au revers, Conbrouse, *Monét. mérov.*, pl. I, n. 8. — Les deniers fabriqués à Milan et à Pavie pour les empereurs Béranger et Rodolphe, portent le monogramme du Christ. Ces pièces qui avaient certainement cours en Provence et en Dauphiné, ont peut-être donné naissance au type de Vienne et de Manosque.

(1) Plin., *Hist. nat.* — Anton., *Itin.*, Wessl, 343, 388. — Greg. Turon., *Hist. Franc.*, lib. IV, cap. XXXIX. — Paul. Diac., *De gestis Longobardorum*, lib. III, cap. III.

(2) C'est ainsi que Bapaume porte de gueules à trois mains d'argent, par allusion à la syllabe *paume*.

(3) Bouche, *Hist. de Provence*, t. I, *ad* p. 28. « Ego Willelmus et ego Gaufredus comites reddimus et donamus totam decimam de villa quam nominant *Pertuso*, quod olim avus noster Willelmus dederat monasterio Montis majoris; adjungimus ad hanc donationem quatuor mansos, cum medietate decimi de una medietate quam pater noster Bertramnus dedit in villa, quæ vulgo nominatur Manuesca, et propter hanc donationem, accepimus centum solidos a monachis ipsius monasterii. »

cum territorio et omnibus ad Manuescam pertinentibus. Bertrand renouvela cette donation en 1168; il était sur le point de partir pour la terre sainte et il laissa par testament le reste de ses possessions à Guillaume son frère, à la charge de ratifier cette disposition. Mais ce dernier seigneur ne se conforma pas d'abord à la volonté du croisé, et ce ne fut qu'en 1180 qu'il confirma la donation faite aux hospitaliers, tout en se réservant, sa vie durant, la possession de Manosque. Le 5 février 1206, il souscrivit une charte en faveur des habitants de la ville; quelques jours après, il confirme de nouveau la donation et réitère cet acte en 1208, s'exprimant ainsi : *Confirmo donationem quam Guigo bonæ memoriæ comes Forcalquerii avunculus meus domui Hospitalis fecit de Manuesca, burgo scilicet et castello et de totis auris cum territoriis* (1).

La question qui nous reste à examiner est celle-ci : Les deniers dont nous publions l'empreinte sont-ils antérieurs ou postérieurs à 1149, en d'autres termes, ont-ils été frappés par l'autorité des comtes de Forcalquier ou appartiennent-ils aux chevaliers du Temple, ce qui serait une nouveauté numismatique?

Quoique ce type du chrisme puisse paraître un argument en faveur de la seconde supposition, je dirai que la fabrique des monnaies me paraît un motif suffisant de les attribuer aux comtes du XIIe siècle. Si ces pièces, au lieu d'avoir une origine méridionale, étaient frappées dans une ville située de ce côté-ci de la Loire, je n'hésiterais même pas à les faire remonter jusqu'à la première moitié du XIe siècle (2). Mais il faut faire

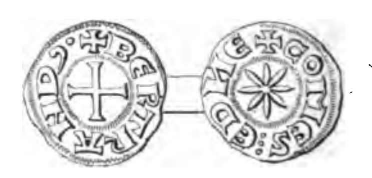
(1) Colombi, *Opusc. var.*, pag. 182. — Voy. aussi les faits rapportés par l'abbé Féraud, *Hist. civ. polit. relig. et biog. de Manosque.* Digne, 1848, in-8°. On regrette de ne trouver dans ce volume aucun renvoi aux textes originaux. — On ne remarque pas le même défaut de critique dans l'ouvrage d'Arbaud-Damasse intitulé : *Études hist. sur la ville de Manosque; première époque, la Commune*, 1844. — Le père Colombi écrit toujours *Manuasca*, ce qui tient, je crois, à un système étymologique; mais Bouche et d'autres auteurs ont adopté la forme *Manuesca*, qui est aussi celle fournie par les monnaies et qu'en conséquence j'ai cru devoir préférer.

(2) La lettre U à base carrée se trouve même sur une monnaie de Guillaume, comte de Bourges, qui appartient au Xe siècle. Voy. *Revue numismatique*, 1839, pag. 366. — P. 40 du présent volume.

observer que dans les royaumes de Provence et d'Aquitaine le style des monnaies s'est modifié plus lentement. Ainsi nous ne pouvons nous flatter d'avoir retrouvé une monnaie du puissant ordre de Jérusalem, et nous devons nous contenter d'avoir encore accru d'un nom nouveau la liste des villes monétaires françaises.

II

MONNAIE DE LA VILLE DE SEYNE.



L'attribution de la monnaie de Manosque aux comtes de Forcalquier s'appuie encore sur l'existence d'un denier du style beaucoup plus moderne et qui porte le nom de l'un de ces princes. Si, à la fin du XIIe siècle ou même au commencement du XIIIe, époque à laquelle appartient, selon nous, cette seconde monnaie, les comtes de Forcalquier continuaient de battre monnaie, on doit reconnaître que c'est à leur autorité que le denier de Manosque, certainement antérieur à l'établissement définitif des hospitaliers, devait son origine.

La monnaie dont il est question a pour légendes, d'un côté, autour d'une croix : +BERTRAND'· et de l'autre : +COMES : EDNE avec une étoile à huit pointes dans le champ.

Il existait depuis très longtemps un denier et une obole à ce type, dans la collection de la Bibliothèque nationale, sans que l'on connût la provenance de ces pièces, lorsqu'en 1837 on découvrit à Rochegude, près Avignon (1), un vase de terre

(1) Cette localité est située dans le canton de Barjac, arrondissement d'Alais (Gard). Je donne ici la véritable date de la découverte. Une partie des monnaies a été vendue au musée Calvet d'Avignon et M. Requien, administrateur de ce musée, a publié quelques-unes de ces pièces dans la *Revue numismatique*, 1844, p. 120.

noire contenant plusieurs kilogrammes de monnaies parmi lesquelles on remarquait, outre des deniers anonymes de Vienne, de Valence et d'Anduse, un nombre plus ou moins considérable de pièces appartenant aux seigneurs suivants:

Alphonse d'Aragon, comte de Provence.	1167—1196
Guillaume II, comte de Forcalquier....	1150—1208
Raimond VI, comte de Toulouse	1194—1215
Guillaume IV, prince d'Orange.......	1182—1218

M. de Rochegude a eu l'obligeance de m'apporter une grande partie de ce trésor numismatique, et j'y trouvai quelques deniers à la légende *Bertrandus comes Edne* dont l'explication n'a pas laissé que d'embarrasser les antiquaires. A deux reprises différentes, en 1841 et en 1844, on a donné ces pièces à Bertrand, comte de Toulouse (1105-1112), en supposant que la légende du revers, en partie composée de lettres initiales, pouvait signifier COMES : E*t* D*ux* N*arbon*E (1). Cette classification avait pour moindre inconvénient d'attribuer à un personnage qui a vécu tout au commencement du XIIe siècle, des deniers qui, se faisant distinguer par leur excellente conservation au milieu de monnaies qui portent le nom des quatre princes, cités plus haut, ne peuvent les avoir précédées de près d'un siècle dans la circulation. Il est de plus évident que EDNE ne peut signifier *et dux Narbonæ*. Nous avons vu plus haut que très souvent dans la légende des monnaies, il existe des points ou des croisettes au milieu des lettres d'un même mot, mais on ne peut pas prétendre établir la réciproque, c'est-à-dire qu'une série d'*initiales* soit juxtaposée sans points ni marque d'abréviation. Un E seul pour exprimer la conjonction *et* serait une forme anormale. NE pour *Narbone* n'est pas plus admissible. Excepté *Rex* qui se trouve quelquefois, faute de place, écrit RX, et il ne s'agit là que d'un monosyllabe dans lequel une voyelle est supprimée, on citerait difficilement un mot représenté par l'accouplement de sa première et de sa dernière lettre.

(1) *Revue numism.*, 1841, p. 373 et 1844, p. 127.

Ainsi donc, d'une part les monnaies à la légende *com. Edne* sont de style trop récent pour être classées au commencement du XIIe siècle, et elles ont été découvertes mêlées à des monnaies frappées à la fin de ce siècle ou au commencement du XIIIe.

D'autre part, l'interprétation de la légende qui pouvait favoriser leur attribution à Bertrand, comte de Toulouse, est contraire aux données qui résultent d'une étude attentive de la numismatique.

Nous allons exposer, en peu de mots, une opinion nouvelle qui, nous l'espérons, paraîtra plus acceptable.

On trouve dans la célèbre inscription du trophée des Alpes, rapportée par Pline au livre III (chap. XX), de son *Encyclopédie*, le nom des *Edenates*, et sur l'arc de Suse, *Adanatium* figure parmi les peuples soumis au roi gaulois Cottius. D'Anville a déjà remarqué (1) qu'il n'y avait point de différence à faire entre les *Adanates* et les *Edenates*, et il admet complètement le rapprochement que l'historien Bouche avait proposé, entre *Edena* et *Sedena*, nom assez ancien de Seyne, petite ville, chef lieu d'une viguerie, dans le nord de la Provence, au diocèse d'Embrun.

« La ville de Seyne, dit Bouche, assez ample et considérable, aux montagnes de cette province du diocèse d'Embrun, estant la principale de plusieurs villages voisins, vulgairement dite *chef de viguerie;* elle s'appeloit anciennement *Sedena*, comme il appert du catalogue des couvents de l'ordre des frères prescheurs où il y a *conventus Sedenæ* de l'an 1444, et ainsi il ne s'y ajoute qu'une lettre S au mot *Edenates* (2). »

Mais à quelle époque cette lettre S a-t-elle été soudée au nom d'*Edena?* c'est ce que nous n'avons pu établir. Dans quelques pièces en langue provençale transcrites par M. de La Plane à la suite de son *Histoire municipale de Sisteron*, on voit

(1) *Notice de la Gaule*, p. 288.

(2) *Histoire de Provence*, t. I, p. 104. — C'est ainsi qu'au temps de Tzetzès un Σ s'était attaché parmi les Grecs au commencement du nom des Alpes, ce qui a fait dire à cet écrivain : Ἄλπια, οὐ Σάλπια, ὄρη Εὐρωπαῖα τῆς Ἰταλίας μεγάλα.. (*In Lycophr.*, V. 1361.)

figurer à la date du 28 août 1391, et du 21 mars 1392 : *lo pays de Sestaron et de Seyna* et la *Baylia de Seyna* (1).

Entre la rédaction de ces actes et la fabrication des monnaies qui composent le trésor de Rochegude, il s'est écoulé environ deux siècles, et si nous voyons que dans la langue vulgaire du XIVe siècle le D, lettre essentiellement évanescente, ait disparu du nom de Seyne, le catalogue des couvents dressé au milieu du XVe siècle prouve que dans le latin cette lettre avait résisté à l'action du temps.

Nous n'hésitons pas à penser qu'au XIIe siècle le nom antique était moins altéré encore et que la légende *comes Edne* signifie comte de Seyne.

Cette ville, comme Embrun et Manosque, appartenait aux comtes de Forcalquier.

C'est à Bertrand IV (1150-1208), l'un de ces comtes en la personne duquel finit la maison, puisque les seigneurs de Sabran qui prétendirent succéder au titre ne possédèrent pas le domaine utile; c'est à Bertrand IV, frère de Guillaume dont la monnaie a été aussi retrouvée à Rochegude, que nous attribuons les deniers de Seyne.

C'était ce comte Bertrand qui, en 1168, ainsi que je l'ai dit plus haut, étant sur le point de partir pour la terre sainte, fit donation par testament de la ville de Manosque aux chevaliers de l'Hôpital, laissant le reste de ses possessions à son frère Guillaume, à la charge de ratifier cette donation (2).

Malheureusement la monnaie de Guillaume ne porte pas de nom de lieu (3), et l'on ne peut savoir si elle est postérieure au départ de Bertrand ou si elle a été frappée dans une des villes que Guillaume régissait en particulier à l'époque où les deux frères possédaient en pariage le comté de Forcalquier.

(1) *Hist. mun. de Sisteron*, pag. 212, 213, 215.

(2) M. l'abbé Féraud (*Hist. civ. polit. relig. et biog. de Manosque*), fait mourir à Saint-Gilles (Gard), Bertrand IV, en 1168, peu de temps après avoir écrit sa seconde donation en faveur des hospitaliers. Ainsi ce prince ne serait pas allé à la terre sainte; mais cette opinion qui n'est appuyée sur aucun texte, est d'ailleurs contredite par les auteurs de l'*Art de vérifier les dates*.

(3) *Revue numismatique*, 1844, p. 126. — Fauris de Saint-Vincens, pl. I, nos 7, 8.

Il est aussi très difficile de déterminer strictement si les deniers de Seyne ont été frappés avant 1168 ou bien dans temps qui s'est écoulé entre le retour de Bertrand et 120., date présumée de sa mort. On doit seulement remarquer que ces deniers sont très certainement imités des monnaies fabriquées à Suse (1), par Humbert III, comte de Savoie (114.-1188); ce qui prouve que vers le XIIe siècle, comme à l'époque de Cottius, Seyne se rattachait encore à la cité qui avait été la capitale du monarque gaulois; et ce qui démontre surabondamment que les monnaies de Bertrand ne peuvent appartenir à un comte de Toulouse mort au commencement du XIIe siècle.

Quant à la qualification de comte de Seyne, prise par un seigneur de la maison de Forcalquier, elle n'a rien d'étonnant, puisqu'elle se rapporte à un moment où le pays était, comme nous l'avons déjà fait observer, possédé en pariage par plusieurs frères. Il faut ajouter que dans les chartes, Bertrand III, père du prince auquel nous attribuons la monnaie de Seyne, prend le titre de comte de Forcalquier, d'Avignon, d'Embrun, de Gap, faisant ainsi l'énumération des différentes parties de son domaine.

Au XIVe siècle, les comtes de Provence ont fabriqué des monnaies particulières pour Forcalquier; on connaît un carlin de Robert et un florin de Jeanne, qui portent le nom de ce comté (2); mais la description de ces monnaies ne rentre pas dans le cadre de notre notice.

(1) Voy. Promis, *Monete di Savoia*, pl. I, n° 1. — Les monnaies des comtes de Savoie ont été, à diverses reprises, copiées par des seigneurs provençaux ou dauphinois du *serment de l'empire;* je citerai en passant Bertrand, prince d'Orange, et Dragonet de Montauban, évêque de Saint-Paul-Trois-Châteaux qui, pour imiter un gros d'Amédée V, sur lequel se voit une croix cantonnée des lettres AMED, plaçaient entre les bras de la croix toute semblable qui figure sur leurs gros les lettres AVEM (*ave, Maria*), et AMEN.

(2) Voy. Fauris de Saint-Vincens, pl. V, nos 3, 4. — Duby, pl. XCVI, n° .; XCVII, nos 2, 4; XCVIII, nos 2, 3, 9, 10, 12.

LETTRE A M. LECOINTRE-DUPONT

SUR

DES MONNAIES NORMANDES INÉDITES

(Extrait du tome XIV de la *Revue numismatique*, 1849, pp. 40-49.)

Monsieur, parmi tous les érudits qui s'occupent de l'histoire de nos monnaies, il en est peu dont le suffrage me paraisse aussi précieux que le vôtre. Chacun de vos écrits, en éclaircissant un point de la numismatique en particulier, contient encore des notions applicable à notre science dans sa généralité. Nul ne procède avec plus de méthode ; aussi nul n'a-t-il servi la théorie plus que vous ne l'avez fait. Permettez-moi donc de vous dire que l'approbation presque complète que vous avez bien voulu donner au travail sur les *monnaies normandes* que j'ai publié dans cette Revue (1), m'a été un puissant encouragement; je regarde maintenant comme un devoir de vous faire part de découvertes nouvelles qui viennent enrichir la collection neustrienne.

Vous avez remarqué dans votre dernière publication (2) que les notices sur des monnaies normandes, imprimées avant vos savantes lettres, sont dues à des numismatistes étrangers à la Normandie, et je ne considère pas cette observation comme un reproche. On a sans doute, lorsqu'on parle des antiquités du pays que l'on habite, une force spéciale qui se fait recon-

(1) V. année 1843, t. VIII, p. 52. — P. 144 du présent volume.

(2) *Lettres sur l'histoire monétaire de la Normandie et du Perche.* Poitiers, 1846, p. II de l'introduction.

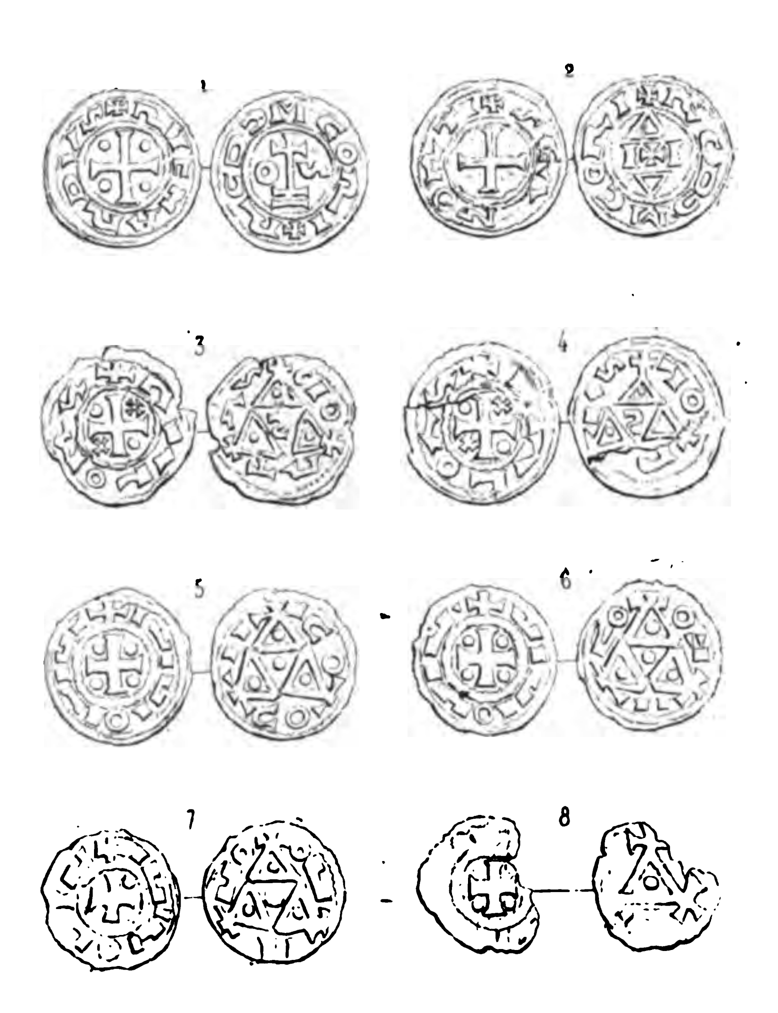
naître dans les plus petits détails, et vos articles en sont, M sieur, la meilleure preuve; mais on ne doit pas oublier c toutes les provinces appartiennent aujourd'hui à la France, que c'est une obligation sinon une droit pour tout antiqua de livrer à la connaissance du public studieux les monumen que le hasard lui met entre les mains. Je regretterais d seulement le retard que j'ai été forcé d'apporter à la publi tion de monnaies qui sont gravées depuis près de trois ans, je ne trouvais une compensation dans l'occasion qui m'e offerte de répondre à quelques-unes de vos bienveillantes cr tiques.

Depuis 1843, plusieurs deniers que j'ai décrits (les nos 4. et 7) sont passés à l'étranger, mais ils ne sont pas perdus p r la science, car ils font actuellement partie de la riche collecti du prince de Fürstemberg, à Donaueschingen.

Heureusement la Bibliothèque nationale a acquis une bel variété du no 4 (V. p. 303, no 1), qui provient du cabinet d M. Kestner, chargé d'affaires de Hanovre à Rome. Ce beau denier, admirablement conservé et d'argent à bon titre, port un nom de prince, plus correctement écrit que celui qui lisait sur la monnaie de M. de Saulcy. Du reste, au revers toujours cette légende bizarre RCDƆMCORI qui se trouv encore sur un beau denier d'argent fin qui appartient, comm presque toutes les pièces que je vais décrire, à M. Barthélem Le Carpentier, à Honfleur. Au droit de cette pièce (V. p. 303, no 2), on voit + SCA....NORTI, légende qui me paraît difficile à expliquer. La barre qui traverse le C indique une abréviation; le second jambage de l'N est surmonté d'un trait. Faut-i chercher ici le nom d'un saint comme sur les deniers 3 et 8 (1843, pl. v), qui appartiennent à M. de Reichel et au musée de Rouen?

Le denier qui vient ensuite (p. 303, no 3) a pour légendes + RATOMS et ΩORTRS; il est de bas aloi, et a été trouvé dans le Bugey. Mlle de Rostaing en a fait présent à la Bibliothèque nationale.

Ce denier et le suivant portent une croix, cantonnée de



deux points et de deux croisettes. Ils se rapprochent en c… d'un denier (V. 1843, pl. v, n° 6) que j'attribuais à Richard II, et que vous proposez de restituer à son successeur Richard III.

Le n° 4 de la p. 303, et le n° 11 de la p. 305 faisaient partie d'un trésor découvert à Rome, dans l'église Saint-Paul-hors-les-Murs, trésor qui paraît avoir été enfoui avant 1060, et qui se composait d'un nombre très considérable de monnaies de toutes les parties de l'Europe, frappées pendant la première moitié du XIe siècle. Il n'y a rien de surprenant à ce que parmi ces différentes monnaies il s'en soit trouvé quelques-unes de Richard III; seulement il faut choisir celles qui, portant le nom de Richard, sont en même temps les plus barbares, celles dont le type est le plus dégénéré; c'est ce qui m'avait conduit à désigner pour ce prince le denier gravé sous le n° 7 de la pl. v (1843), denier dont j'ai retrouvé depuis un exemplaire mieux conservé. Cette dernière pièce, qui a été achetée en Angleterre (V. p. 305, n° 12), est en tout semblable à celles qui furent découvertes en 1815, à Halton-Moore, à cinq milles de Lancastre (1), et elle provient très probablement de ce lieu. Un vase de métal, déterré à Halton-Moore, contenait 860 deniers d'argent, dont 400 furent apportés à Londres et examinés par les antiquaires qui reconnurent 379 pièces de Cnut, et 21 qui leur semblaient d'origine danoise indéterminée. C'étaient des deniers barbares de la fabrique de Rouen; on n'en peut douter lorsque l'on jette les yeux sur la planche de l'*Archeologia*, dans laquelle ils ont été représentés.

Cnut, qui régna de 1015 à 1036, était beau-père et beau-frère de Richard II, duc de Normandie, auquel il survécut près de dix années (2). Il est donc tout naturel de trouver mêlés à se…

(1) *Archeologia*, t. XVIII, p. 199, pl. XVII, n°s 4 et 5.

(2) Tous ces princes barbares étaient très zélés pour le Saint-Siége. En 10.. Cnut écrivait à ses sujets d'Angleterre : « Je vous prie et je vous adjure, par la foi que vous devez à Dieu et à moi, de faire en sorte qu'avant mon retour toutes vos dettes envers Dieu soit acquittées, c'est-à-dire les droits de l'Église suivant les anciennes lois... le denier dû à saint Pierre par chaque maison de ville ou de village... Si ces droits n'étaient pas exactement payés à l'époque prochaine de mon débarquement, ma royale puissance s'exercerait contre les retardataires et punirait sévèrement selon la rigueur de la loi et sans aucune grâce.


9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19

monnaies des deniers appartenant à Richard II (996-1027), à Richard III, et même à Robert (1028-1035). On comprend cependant que les monnaies de Richard III, frappées pendant la seule année 1027, doivent exister en très petite quantité. Je laisse à votre sagacité l'examen de cette question.

Les n°s 13 et 16 de la p. 305 pourraient être attribués à Robert; mais toujours avec des doutes.

Quant aux deniers figurés sur la p. 303, sous les n°s 5 à 8, et sur la p. 305, sous les n°s 9, 10, 14, 16, 17, 18, ils faisaient partie du trésor de Saint-Paul-hors-les-Murs, et par conséquent ils doivent avoir été frappés comme les autres monnaies en compagnie desquelles ils avaient été enfouis, entre 1031 et 1060 (1). Ce sont, à coup sûr, de toutes les monnaies au type normand, les plus barbares et les plus variées. Je les considère, pour ce motif, comme les plus récentes, et je pense en même temps qu'elles doivent leur origine à une fabrication qui a duré pendant un certain nombre d'années. Sans rechercher si dans la légende VIVIOMIV (n° 6), plus ou moins altérée, il ne serait pas possible de reconnaître le nom de *Wilelmus*, j'attribue, en raison seulement du style, tous ces deniers à Guillaume le Conquérant.

C'est assez vous dire, Monsieur, combien je suis loin de me rendre à l'opinion de Ducarel, malgré l'appui que vous lui avez donné (2), en ce qui touche le beau denier de Rouen, à la

Ainsi s'explique l'envoi à Rome, au XIe siècle, de ces deniers appartenant à tous les points de l'Europe chrétienne.

(1) Les monnaies trouvées à Saint-Paul appartenaient aux princes suivants :

Henri Ier, roi de France	1031—1060
Henri III, roi de Bourgogne	1038—1056
Édouard, roi d'Angleterre	1042—1066
André, roi de Hongrie	1047—1061
Pons, comte de Toulouse	1037—1060
Gautier III, comte d'Amiens	1035—1063
Foulques II, évêque d'Amiens	1031—1058
Eudes, duc de Bretagne	1040—1065
Rainaud, comte de Sens	1012—1055
Hugues, évêque de Besançon	1031—1066
Hermann, évêque de Cologne	1036—1066
Herbert, comte du Maine	1051—1062

(2) *Lettres sur l'hist. mon. de la Norm.*, etc., p. 28.

légende WILELMVS. (V. Rev., 1843, pl. v, n° 1.) Cette pièce est, ainsi que je l'ai déjà dit, « d'un travail encore tout carlovingien. Les caractères sont nets et les grenetis bien formés : c'est sans contredit la plus ancienne des monnaies normandes qui nous restent (1). »

Vous avez pensé que, d'après la forme des lettres qui composent ses légendes et les caractères de sa fabrication, ce denier devait être contemporain de certaines monnaies du Poitou qui sont incontestablement du XIe siècle. Sur celui-là, comme sur ces dernières, disiez-vous, la pureté des caractères, la netteté de la fabrication ne sont nullement en désaccord avec la loi de la dégénérescence des types, car le type de la croix, tant à l'obvers qu'au revers de la monnaie, ne se rencontre que sur cette seule pièce normande ; elles confirment seulement une observation que l'on peut faire sur les monnaies de presque tous les siècles de l'histoire : c'est que la beauté ou la barbarie de la fabrication des monnaies est généralement en rapport avec la puissance ou la faiblesse du prince et du peuple qui les ont fait frapper. Ce principe posé, la monnaie, sous Guillaume le Conquérant, a dû atteindre un degré de perfection qu'elle n'avait pas sous les ducs de Normandie qui l'ont précédé.

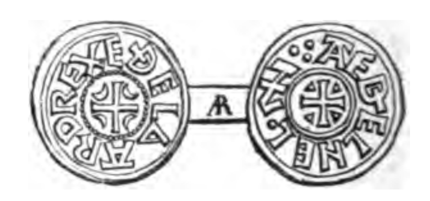
Il y a là une observation générale très juste, quant à l'influence de la puissance des princes et de la prospérité des États sur la bonté et la beauté des monnaies ; mais je ne crois pas qu'elle puisse s'appliquer à Guillaume, qui en Normandie n'était que le continuateur d'usages parfaitement établis, et qui, en Angleterre même, où il était devenu chef d'une dynastie, n'a fait que copier la monnaie d'Harold, ce qui est bien plus extraordinaire.

A n'en juger que par la gravure que j'ai publiée, je conçois qu'on puisse établir un certain rapprochement entre ce denier à la légende WILELMVS et les monnaies du Poitou, frappées au XIe siècle; mais si l'on compare les originaux, on remarque une telle différence de style que l'on ne peut plus admettre de contemporanéité.

(1) *Rev. num.*, 1843, t. VIII, p. 56. — V. p. 148 et 151, n° 1, du présent volume.

L'épaisseur du flaon, le relief des lettres du denier de Rouen n'ont d'analogues que dans les monnaies de Raoul, de Louis d'Outre-Mer, ou des pièces anglaises de la même époque.

Je citerai en particulier un denier d'Ethelweard, roi d'Estanglie (870-895?), découvert à Gravesend, en 1838, qui porte



une croix sur chaque face, absolument comme la monnaie de Guillaume. Cette communauté de type est concevable pour des monnaies frappées, à une trentaine d'années de distance par des princes voisins; mais elle serait bien étonnante si l'on reconnaissait que la pièce de Rouen est plus récente d'un siècle et demi que le denier anglais.

Au surplus, j'ose dire, et vous voudrez bien excuser ma franchise, qu'une démonstration presque irréfutable de mon opinion résulte de l'ordre même que vous avez assigné aux monnaies de Normandie dans la planche que vous avez fait graver sous le n° 1, pour accompagner vos *Lettres sur l'Histoire monétaire*. En effet, les pièces figurées sous les n°s 1, 2 et 4 à 9 sont ordonnées suivant une progression de barbarie parfaitement sensible, tandis que le n° 10, le denier de Guillaume, vient produire un contraste des plus extraordinaires. L'œil n'éprouverait pas une sensation plus vive à contempler un gros-tournois de saint Louis, placé à la suite des plus ternes gros-blancs du roi Jean.

Je comprends combien il est difficile de déterminer l'âge d'une monnaie, d'après un dessin, quelque bien fait qu'il soit d'ailleurs ; aussi est-il bien probable que si, depuis l'impression de vos lettres, vous avez pu, Monsieur, examiner dans le musée de Rouen le denier anonyme de Saint-Romain (*Rev.* 1843, pl. v, n° 8 (1) ; *Lettres sur l'Hist. mon.*, pl. I, n° 3), vous

(1) P. 151, n° 8, du présent volume.

aurez compris pourquoi j'en faisais descendre la fabrication jusqu'au XIe siècle. Cette pièce est, en effet, mince et plane comme les monnaies de Robert et d'Henri Ier. Sa croix archiépiscopale est semblable à celle des deniers et oboles avec le nom de Troyes, qui faisaient partie du trésor de Saint-Paul-hors-les-Murs ; encore ces monnaies de Troyes, que j'ai eues entre les mains, paraissent-elles antérieures au denier de Saint-Romain. A votre sens, Monsieur, ce denier remonterait aux premières années de Richard II, c'est-à-dire au Xe siècle. Pardonnez-moi de persister dans ma première manière de voir à l'égard des deniers de Guillaume et de Saint-Romain. Ce n'est pas, croyez-le bien, que je veuille me soustraire à la critique et que je prétende ne me jamais tromper; mais je crois devoir défendre l'étude *du style de l'art,* qui se trouverait dans ce cas méconnue, et à laquelle je pense qu'en archéologie on doit subordonner toute considération historique.

Avant de terminer, je dirai quelques mots encore des célèbres deniers de Paci-sur-Eure, sur lequels on a déjà tant écrit sans avoir épuisé le sujet. Examinant, il y a une année environ de cela, les exemplaires qui ont été généreusement offerts à la Bibliothèque nationale, je m'aperçus qu'une des pièces, celle qui a pour légende RIHARDVS—RCDƆMCORI, et qui est copiée du n° 5 de la pl. LXIX de Duby, avait été frappée sur un flaon qui avait porté une autre empreinte. Or on distingue, au-dessus des lettres soi-disant normandes, MCO, les caractères beaucoup plus modernes, ...I.D.G.... qui, à en juger par leur forme, ont appartenu à la légende *Henricus IIII. d. g. Fran. et. Na. rex.* Le faussaire s'est donc servi de vieilles pièces de six liards préalablement martelées, et celle que je signale ici a existé en qualité de douzain d'Henri IV, *avant* qu'un parrain aux instincts rétrospectifs ne lui eût fait remonter six siècles dans l'échelle des temps ; *ab uno disce omnes.*

Le denier gravé sous le n° 15 de la p. 305 a été trouvé à Amiens, et m'a été communiqué par M. Fernand Mallet. Sans attacher à cette provenance plus d'importance qu'elle n'en a réellement, il est bon de remarquer qu'à l'époque où cette

pièce a dû être fabriquée, suivant moi, Thiéry, abbé de Jumièges, offrit à Drogon, comte d'Amiens, soixante-deux livres de monnaie de Rouen. La charte de 1030, que vous rappelez dans vos savantes *Lettres sur l'Histoire monétaire*, atteste ce fait. J'ajoute que la monnaie que j'ai attribuée à Foulques II. évêque d'Amiens (1031-1058) (1), est une imitation du denier normand qui figure ici sous le n° 13 de la p. 305.

Il serait fort à souhaiter que M. Thomas, qui conserve à Rouen une série très intéressante de deniers normands de l'époque de Guillaume le Conquérant, voulût bien publier ces curieuses monnaies. On ne peut pas douter que l'appréciation des circonstances dans lesquelles s'est faite la découverte de ces pièces n'apporte de nouvelles lumières sur l'histoire monétaire de la Normandie.

RÉCAPITULATION ET POIDS

DES DENIERS FIGURÉS SUR LES PAGES 303 ET 305
ET CLASSÉS SUIVANT LEUR TYPE.

				Grammes.
P. 303,	n° 1.	— Bibliothèque nationale.		1,15
	n° 2.	— Collect. Le Carpentier		1,05
P. 305,	n° 11.	— *Id.*	(Publié par San Quintino, pl. v, n° 10.)	1,00
	n° 12.	— *Id.*	(Publié dans l'*Archeologia*.)	1,00
P. 303,	n° 3.	— Bibliothèque.	(Trouvé dans le départ. de l'Ain.)	0,80
	n° 4.	— Collect. Le Carpentier.	(Publ. par S. Quintino, pl. v, n° 11	0,76
P. 305,	n° 13.	— *Id.*		0,90
P. 303,	n° 5.	— *Id.*		0,85
	n° 6.	— *Id.*		0,77
	n° 7.	— *Id.*		0,87
P. 305,	n° 9.	— *Id.*	(brisé)	0,75
P. 303,	n° 8.	— *Id.*		0,55
P. 305,	n° 10.	— *Id.*		0,60
	n° 14.	— *Id.*	(Voy. Duby, pl. LXIX, n° 10.)	0,82
	n° 15.	— Collect. Fernand Mallet		1,02
	n° 16.	— Collect. Le Carpentier		0,87
	n° 17.	— *Id.*		0,85
	n° 18.	— *Id.*		0,95
	n° 19.	— *Id.*		0,97

(1) *Mémoires de la Société des Antiquaires de Picardie*, t. IX, pl. I, n° 2. — P. 276, n° 2, du présent volume.

LISTE ALPHABÉTIQUE

DES SAINTS

DONT LES NOMS FIGURENT

SUR LES MONNAIES ET LES MÉREAUX DU MOYEN AGE.

(Extrait de l'*Annuaire de la Société des Antiquaires de France pour* 1851.)

Les villes de l'antiquité plaçaient fréquemment sur leur monnaie l'image des dieux auxquels leurs habitants rendaient un culte particulier. Souvent aussi ces images étaient accompagnées du nom de la divinité, et Mionnet, dans ses *Tables générales*, a relevé, avec soin, la liste des noms divins que nous fournit la *Numismatique grecque*. L'utilité de cette liste, si fréquemment reconnue par ceux qui s'occupent de l'archéologie, nous dispense d'entrer dans de longues explications au sujet du *Catalogue* que nous publions ici. Il arrive souvent que l'on ne peut déchiffrer dans la légende d'une monnaie ou d'un méreau, qu'un nom de saint; et, dans ce cas, il devient nécessaire de recourir à un nombre plus ou moins considérable de livres dont l'examen peut demander beaucoup de temps. La liste que nous avons dressée, à titre d'essai, a pour but d'abréger les recherches et même d'associer, dans la mémoire des numismatistes, le nom des villes à celui des saints qu'elles ont choisis pour protecteurs. Notre travail n'a pas d'autre mérite que son utilité même, et nous espérons que les correspondants de la Société des Antiquaires voudront bien lui fournir le moyen d'en publier une autre édition considérablement augmentée.

A

S. ABVNDIVS	2 avril	— Como.
S. ADALBERTVS	20 juin	— Pologne.
S. AINIANVS	17 novembre.	— Saint-Aignan.
S. ALBERTVS	24 novembre.	— Maëstricht.
Sa ALDEGVNDIS	30 janvier	— Maubeuge.
S. ALEXANDER	18 mars	— Dezana.
S. AMATVS	13 septembre.	— Douai.
S. AMBROSIVS	5 avril	— Milan.
S. ANDREAS	30 novembre.	— Gueldres.
Sa ANNA	26 juillet	— Autriche, Brunswick, Hainaut, *Hildesheim*, Honstein, Luxembourg, Maëstricht, *Rome*.
S. ANSCHBIR	3 février	— Corbie.
S. ANSELMVS	20 avril	— Mantoue.
S. ANSOVINVS	13 mars	— Camerino.
S. ANTONIVS (Pad.)	28 mars	— Parme, Plaisance.
S. APOLLINARIS	23 juillet	— Valence (Drôme).
S. AREDIVS	25 août	— Saint-Yrieix.
S. ARNOLDVS	16 août	— Maëstricht.
S. AVCTOR	10 août	— Brunswick.
S. AVDOMARIVS (Omer)	9 septembre.	— Saint-Omer.

B

Sa BARBARA (Barbe)	4 décembre.	— Mantoue.
S. BARTHOLOMEVS	24 août	— Maëstricht, Liége.
S. BASSIANVS	19 janvier	— Plaisance.
S. BENIGNVS	3 novembre.	— San-Benigno.
S. BERNARDVS	20 août	— Romans.
S. BERNWARDVS	20 novembre.	— Hildesheim.
S. BERTRANDVS ?	22 janvier	— Romans.
S. BESSVS	1er décembre	— Ivrée.
S. BLASIVS	3 février.	— Raguse.
S. BONIFACIVS (ep.)	5 juin	— Groningue.
S. BRVNO	18 juillet	— Rome.

C

S. CAROLVS (Bor.)	4 novembre.	— Guastalla, Savoie.
S. CAROLVS MAGNVS	28 janvier	— Aix-la-Chapelle, Munster, Osnabruck.
S. CASSIVS	15 mai	— Bonn.
Sa CATHARINA	25 novembre.	— Bologne, Guastalla, Sabionette.
S. CERBONIVS	10 octobre	— Massa.

S. CIRICVS (Cyr.)..........	16 juin......	— Issoudun.
S. CLAVDE................	1er juin.....	— Saint-Claude.
S. COLVMBANVS...........	21 novembre.	— Irlande.
S. CONRADVS.............	26 novembre.	— Constance.
S. CONSTANTIVS..........	18 septembre.	— Saluce.
S. COSMVS................	27 septembre.	— Florence.
S. CRESCENTINVS.........		— Urbino.
S. CRISTOPHORVS........		— Brunswick.
Sa CRVX..................	3 mai..... ..	— Avignon, Dezana, Louvain, Monaco, Poitiers, Rottweil.

D

S. DAMIANVS.............	27 septembre.	— Florence.
S. DARIA........	25 octobre...	— Reggio.
O. A. ΔΗΜΗΤΡΙΟΣ (Dimitri)..	8 octobre...	— Constantinople.
S. DEODATVS.............	19 juin......	— Saint-Diez.
S. DIONYSIVS.	3 octobre...	— Liége, Saint-Denys.
S. DOIMVS............ ..	7 mai......	— Spalatro.
S. DOMITIANVS...........	7 mai......	— Huy.
S. DONATVS..............	7 août......	— Arezzo, Bruges.
Sa DOROTHEA.............	6 février....	— Dezana.

E

S. EDMVND................	20 novembre.	— Saint-Edmond.
S. EGIDIVS (Gilles).........	1er sept.....	— Toulouse, Saint-Gilles.
S. ELIGIVS (Éloi)...........	1er décembre	— Limoges, Paris, Marseille.
S. EMIDIVS................	5 août......	— Ascoli.
S. ERASMVS...............	25 novembre.	— Gaëte.
S. ERICVS................	18 mai......	— Stockholm.
S. EVCHARIVS..	8 décembre.	— Trèves.
O. A. ΕΥΓΕΝΙΟΣ (Eugène). .	15 novembre.	— Trébizonde.
S. EVGENDVS (Oyant)......	1er janvier..	— Saint-Oian-de-Joux.
S. E[ustachius]........		— Paris.
S. EVASIVS.............. .	2 décembre.	— Montferrat.
S. EXVPERANTIVS.........	30 mai......	— Cingula.

F

S. FAVSTINVS.............	15 février....	— Brescia.
S. FELIX (presb.)...........	23 avril.....	— Valence (Drôme).
S. FELIX............		— Zurich.
S. FERRVTIVS (Fargeon)....	16 juin.... .	— Bourgogne.
S. FERREOLVS (Fargeau)...	16 juin......	— Bourgogne.
S. FINDANVS.............	17 février. ..	— Kleggau.
S. FINTANVS.............	17 février. ..	— Rheinau.
S. FIRMINVS.......	25 septembre.	— Amiens.

S. FLAVIANVS............	18 février....	— Recanati.
Sa FLVRA.................	24 novembre.	— Monn. mérov.
S. FORTVNATVS...........	23 avril......	— Valence (Drôme).
S. FRANCISCVS (Assis.).....	4 octobre...	— Valditaro.
S. FRANCISCVS (Xav.)......	2 décembre.	— Plaisance.
S. FRIDOLINVS.........	6 mars.....	— Glaris.
S. FVLCRANVS..........	13 février....	— Lodève.
S. FVRSEVS (Fursy).......	9 janvier....	— Péronne.

G

S. GALLVS.................		— Saint-Gall.
S. GAVDENTIVS...........	25 octobre...	— Novare, Rimini.
S. GAVGERICVS (Géry).....	11 août......	— Cambray.
S. GEMINIANVS............	31 janvier...	— Modène.
S. GENES..................	11 octobre...	— Clermont.
Ο. Α. ΓΕΩΡΓΙΟΣ (Georges)...		— Antioche, Constantin
S. GEORGIVS..............	23 avril.....	— Dezana, Ferrare, Li Mansfeld, Ochsenh sen, Saint-Dié, Ser Tregiano, Viglievar
S. GERMANVS.............	31 juillet.....	— Dezana.
Sa GERTRVDIS.............	17 mars.....	— Gertruidenberg, Nivel
S. GERVASIVS...........	19 juin......	— Mans, Milan, Paris.
S. GREGORIVS PAPA......	28 novembre.	— Bosnie ou Dalmatie?
S. GRISANT S. (martyr).....		— Reggio.
S. GVDVLA...............	8 janvier...	— Bruxelles.

H

Sa HELENA................	18 août......	— Trèves.
S. HENRICVS............	15 juillet....	— Brederode.
S. HERCVLANVS..........	7 novembre.	— Pérouse.
S. HERMAGORAS..........	12 juillet....	— Aquilée.
S. HILARIVS..............	21 février....	— Parme.
S. HILAR.................	14 janvier...	— Poitiers.
S. HVBERTVS............	5 novembre.	— Dezana, Liége.
S. HYMERIVS.............	17 juin......	— Crémone.

I

S. IAGO..................		— Chili.
Sa ILDA..................	3 novembre.	— Fischingen.
S. ILARIVS..............	21 février....	— Parme.

J

S. JACOBVS..............		— Liége, Pesaro.
S. JANVARIVS............	19 septembre.	— Naples.

S. JOACHIM................	20 mars	— Bohême.
S. JOHANNES (Bapt.)........	24 juin......	— Belley, Breslau, Florence, Perpignan, Paris, Rhodes, Turin, Valditaro (1).
S. JOHANNES (ep.).........	6 mai......	— France, Montferrat.
S. JOHANNES (Nep.)........	19 mai......	— Rome, Prague.
S. JOSEPHVS..............	20 juillet....	— Verdun.
S. JOVITA................	15 février....	— Brescia.
S. JVDA...................	28 octobre...	— Goslar, Magdeburg.
Sa JVLITA................	6 mai......	— Issoudun.
S. JVLIANVS..............	28 août......	— Macerata, Rimini, Tournon.
S. JVSTVS................	18 octobre...	— Trieste.
Sa JVSTINA...............	7 octobre...	— Plaisance.

K

S. KILIANVS...............	8 juillet....	— Wurtzbourg.
S. KIRIACVS..............	4 mai......	— Ancône.

L

S. LADISLAVS............	27 juin......	— Hongrie.
S. LAMBERTVS............	17 septembre.	— Donzère, Huy, Liège.
S. LAVRENTIVS............	10 août......	— Serbie, Viterbe.
S. L[azarus]...............	17 décembre.	— Autun.
S. LEO PAPA..............	17 juillet....	— Sicile.
S. LEODIGARIVS (Léger)...	2 octobre...	— Lucerne, Murbach.
S. LEONARDVS............	15 octobre...	— Dezana.
S. LIBORIVS..............	23 juillet....	— Paderborn.
S. LONGINVS..............	15 mars.....	— Brunswick.
S. LVCAS................	18 octobre..	— France, Reutling.
S. LVCIVS (ep.)...........	11 février....	— Coire.
Sa LVCIA..................	13 décembre.	— Mantoue.
S. LVDGERVS.............	26 mars.....	— Werden.
S. LVDOVICVS.............	25 août......	— France.
S. LVDOVICVS (Gonz.)......	21 juin......	— Castiglione.

M

S. M......................		— Boulogne.
S. MAGNVS (Maing).......	16 avril.....	— Rome.
S. MAIOLVS..............	11 mai......	— Souvigny.
S. MAMMES...............	17 août......	— Langres.
O. A. ΜΑΡΚΟΣ..............		— Corcyre.

(1) Ne sont point comprises dans cet article les villes qui ont frappé des florins d'or portant le nom Saint-Jean.

S. MARCVS................	25 avril	— Albanie, Candie, Cattaro, Corfou, Dalmatie, Tré-vise, Venise.
Sa MARIA....	16 janvier.....	— Antoing, Augsburg, Beaune, Brunswick, Clermont, Gap, Goslar, Gottingen, Hameln, Hasselt, Herworden, Hongrie, Huy, Liége, Nordheim, Orange, Pa-derborn, Pesaro, Pise, Pouille, le Puy, Reims, Ruremonde, Spire, Strasbourg, Venise, Verdun.
S. MARTIAL...............	1er juillet...	— Limoges.
S. MARTINVS........... ...	11 novembre.	— Amiens, Bannassac, De-zana, Erfurt, Heydt, Liége, Lucques, Magde-burg, Mayence, Mont-ferrat, Paris, Tours, Schwytz, Unterwald, Uri, Utrecht.
S. MATHEVS...............	21 septembre.	— France, Rome.
S. MATHIAS...............	24 février....	— Goslar.
S. MAVRELIVS......... . ..	6 mai	— Ferrare.
S. MAVRICIVS.............	22 septembre.	— Appenzell, Dezana, Havre, Magdebourg, Savoie, Vienne.
S. MAXIMILIANVS.........	12 mars	— Cambrai.
S. MEDARDVS.............	8 juin......	— Soissons.
S. MEDERICVS (Méry)......	29 août......	— Autun, Paris.
S. MEINVLPHVS (Mainon)...	5 octobre...	— Paderborn.
S. MELLONVS.............	22 octobre...	— Pontoise.
S. MER.........		— Ferrare.
O. A. MIXAHΛ.............		— Naples, Constantinople.
S. MICHAEL...............	8 mai	— Batenburg, Bénévent, Salerne, Saint-Mihiel, Thorn, Zug.

N

S. NAZARIVS..............	28 juillet.....	— Autun, Castiglione.
O. A. NIKOΛAOΣ...........		— Messine, Bari.
S. NICOLAVS..............	9 mai......	— Dezana, Liége, Paris, Fribourg, Sicile.
S. NICOLAVS (Tol.)........	10 septembre.	— Amiens, Dezana, Sabion

S. NICOLAVS (Flu.).........	21 mars.....	— Uuterwalden-ob-dem Wald.

O

S. OLAVS.................	29 juillet.....	— Drontheim, Norvége.
S. OMER..................	9 septembre.	— Saint-Omer.
Sa OPPORTVNA............	22 avril.....	— Paris.
S. OSWALD..............	5 août......	— Berg, Zug.
S. OTHMARVS............	16 novembre.	— Saint-Gall.

P

S. PATRICIVS.............	24 août...... / 31 octobre...	— Irlande.
S. PATROCLVS............	22 janvier....	— Soest.
S. PAVLVS................	29 juin......	— Avignon, Bologne, Cluny, Liége, Munster, Rome, Saint-Pol, Sarreburg.
S. PAVLINVS..............	22 juin......	— Sinigaglia.
S. PELAGIVS..............	28 août......	— Constance.
S. PETRONIVS.............	4 octobre...	— Bologne.
O. A. ΠΕΤΡΟΣ.............		— Antioche.
S. PETRVS................	29 juin......	— Ancône, Avignon, Bohême, Bologne, Brunswick, Cluny, Cologne, Corbie, Dezana, Genève, Guastalla, Liége, Liverdun, Lucques, Massa, Munster, Pouille, Regensburg, Remiremont, Rome, San-Severino, Sicile, Stade, Trèves, Troyes, York.
S. PETRVS C[elestinus]......	19 mai......	— Aquila.
S. PHILIBERTVS...........	20 août......	— Jumièges, Tournus.
S. PHILIPPVS.............	1er mai.....	— Anvers, Maëstricht.
S. PIVS....................	11 juillet.....	— Rome.
S. PONTIANVS.............	19 novembre.	— Spolète.
S. POSEIDON..............	16 mai......	— Mirandole.
S. PRIVATVS..............	21 août......	— Mende.
S. PROSDOCIMVS..........	7 novembre.	— Carrare, Padoue.
S. PROSPER...............	25 juin......	— Reggio.
S. PROTASIVS.............	19 juin......	— Mans, Milan.

Q

S. QVENTINVS.............	31 octobre...	— Saint-Quentin.
S. QVIRIACVS.............	4 mai......	— Ancône.
S. QVIRINVS..............	4 juin......	— Cologne, Correggio.

R

Sª REGVLA		Zurich.
S. REMACLVS	3 septembre.	— Verviers.
S. REMI	28 octobre	— Saint-Remi.
Sª REPARATA	8 octobre	— Correggio.
S. ROMANVS	23 octobre	— Rouen.
S. ROMARICVS	8 décembre.	— Remiremont.
S. ROMVALDVS	7 février	— Rome.
S. RVDBERTVS S. RVODBERTVS S. RVPERTVS	27 mars	— Salsburg.

S

S. SACRAMENTVM		Liége.
S. SALVATOR		Bourges.
S. SATVRNINVS (martyr)		Weissenau.
S. SAVINVS	11 décembre.	— Castri, Fermo, Plais
S. SEBASTIANVS	20 janvier	— Oettingen, Soissons.
S. SECVNDVS	29 mars	— Asti.
S. SERVATIVS	13 mai	— Maëstricht, Quedlin
S. SEVERVS	25 août.	— Maëstricht, Vienne.
S. SEVERINVS	24 / 27 novembre	— Paris.
S. SIMON	28 octobre	— Goslar, Magdeburg.
S. SIMPHORIANVS	22 août	— Trévoux.
Sª SPERANDIA	11 septembre.	— Cingula.
S. STEPHANVS	26 décembre.	— Besançon, Bourges, C taro, Épinal, Ma Meaux, Metz, Ha stadt, Serbie.
S. SYRVS	9 décembre.	— Pavie.
O. A. ΘΕΟΔΩΡΟΣ	17 juillet	— Constantinople.

T

S. TEODORVS		Montferrat.
S. TEONESTVS	30 octobre	— Lavagna.
S. TERENTIVS	24 septembre.	— Pezaro.
S. THEOBALDVS	8 juillet	— Tann.
S. THEODOLVS	16 août	— Sion.
S. THEODORITVS	23 octobre	— Uzès.
S. THEONESTVS	30 octobre	— Lavagna.
S. THOMAS	21 décembre.	— Parme.
Sª TRINITAS	3 juin	— Soissons.
S. TROPHIMVS	29 décembre.	— Arles.
S. TRIPHON	3 juillet	— Cattaro.

U

S. UBERTVS (episc.)........	3 novembre.	— Dezana.
S. URBANVS..............	25 mai......	— Maëstricht.
S. URSICINVS............	1er octobre..	— Bâle.
S. URSINVS.............	9 novembre.	— Bourges.
Sa URSVLA...............	2 octobre...	— Cologne.
S. URSVS..............	13 avril......	— Soleure.

V

S. VALERIANVS..........	15 septembre.	— Tournus.
S. VENANTIVS...........	13 octobre...	— Camerino.
S. VIANVS...............		— Parme.
S. VICTOR...............	30 septembre. / 21 juillet.....	— Batenburg, Dezana, Soleure.
S. VINCENTIVS..........	22 janvier....	— Berne, Cortone, Grenoble.
S. VINOCVS.............		— Bergues-saint-Vinoc.
S. VITVS.................	15 juin......	— Corvey.
S. VITALIS...............	4 novembre.	— Parme.
S. VVLTVS...............		Lucques.

W

Sa WALBVRGA..........	1er mai.....	— Audenarde.
S. WENCESLAVS..........	28 septembre.	— Bohême.
S. WIGBERTVS...........		— Hersfeld.
S. WILHADVS.............	8 novembre.	— Stade.

Z

S. ZENO.................	12 avril......	— Vérone.



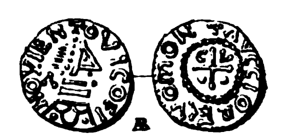
OBSERVATIONS

SUR UNE

MONNAIE MÉROVINGIENNE

TROUVÉE A ELSEGHEM PRÈS D'AUDENARDE.

(Extrait de la *Revue de la numismatique belge*,
2e série, t. II, 1852, pp. 129-133.)



La monnaie inédite que M. Edmond Vanderstraeten nous a fait connaître (1) avec un zèle dont les antiquaires doivent lui savoir gré, m'a paru tout-à-fait digne d'être étudiée, et c'est le résultat de ce nouvel examen que je demande aux lecteurs de la *Revue*, la permission de leur soumettre.

En premier lieu, je leur ferai part du doute qui s'est élevé dans mon esprit sur la nature même du métal qui a servi à fabriquer cette monnaie. Quelque blanc qu'il soit, il me paraît difficile de le considérer comme de l'argent, car le type de la pièce n'est pas de ceux qui sont affectés à ce métal. Je puis me tromper, et l'on conçoit que je ne voudrais rien affirmer au sujet d'une monnaie que je n'ai jamais vue, mais je suppose qu'en l'examinant bien attentivement on reconnaîtrait qu'elle est faite d'un or très pâle, ou qu'elle a été dorée. Au reste cette remarque n'a pas une grande importance, puisqu'il a pu en tout temps exister des monnaies fausses.

(1) *Revue de la numismatique belge*, 2e série, t. I, p. 330.

Quant au lieu où cette monnaie, ce tiers de sol, si l'on veut m'accorder de l'appeler ainsi, a été frappé, je ne pense pas que ce soit *Novicentum* ou *Noviyentum*, aujourd'hui Saint-Cloud. Le type de la pièce trouvé à Elseghem ne serait pas en rapport avec cette provenance. Depuis quelques années les collections de monnaies mérovingiennes ont pris une extension si grande que l'on peut, en les étudiant scrupuleusement et, je ne crains pas de le dire, systématiquement, établir des catégories de fabrication en groupant autour des monnaies sûrement attribuées à chaque *cité* ou ville épiscopale, les pièces dont le style est tout à fait analogue. On arrive ainsi à se façonner l'esprit et les yeux à percevoir très rapidement les caractères propres à chaque division territoriale de la Gaule, et l'on peut dire presque à coup sûr d'une monnaie dont on n'a pas encore lu les légendes, qu'elle a été fabriquée en Bretagne, en Auvergne, en Languedoc, etc. L'habitude que l'on a prise de classer les monnaies mérovingiennes par ordre alphabétique, oppose, comme on le comprend bien, un obstacle à l'intelligence de ces monuments; c'est pour cette raison que, lorsqu'il y a quelques années, je rédigeais la *Notice des monnaies françaises de M. J. Rousseau*, j'ai pris sur moi d'introduire une nouvelle méthode de classification qui m'avait fourni à moi-même de si importants résultats. Que chaque numismatiste en fasse autant, car il faut le concours de tous, et bientôt il ne subsistera presque plus d'incertitudes dans les attributions géographiques des monnaies mérovingiennes.

La monnaie publiée par M. Vanderstraeten présente, à mon avis, tous les caractères qui constituent le style *lorrain*. Ce style se distingue par une certaine maigreur dans la gravure; le buste est toujours allongé et les traits qui le forment sont désunis. Au revers, la croix presque toujours à branches égales et pommetée, est placée au centre d'un double grenetis ou d'une couronne de feuillage; elle est en outre cantonnée de deux lettres C A plus ou moins bien tracées, quelquefois retournées ou en sens rétrograde. Ces deux lettres sont difficiles à expliquer; M. Duchalais croit qu'elles signifient *crux*

adoranda; mais, bien que cette opinion soit ingénieuse et appuyée sur l'existence de monuments épigraphiques, j'ai souvent cherché si ces deux lettres ne pourraient pas être les initiales de *Catalauni*. C'est là une idée qui a besoin d'être discutée.

Dans les monnaies de style *lorrain*, la lettre M a cette forme particulière m, qui a fini par être généralement adoptée au XIVe siècle.

On pourra se convaincre de la réalité de ces divers détails en comparant entre elles les monnaies dont voici la liste :

Metz : METTIS CIVITATI.
CONBROUSE, *Monétaires*, pl. XXXI, nos 1, 2, 3, 4, 5.

Charpagne : SCARPONNA FIT.
Ib., pl. XLI, nos 20, 21.

Campion : MALLO CAMPIONE.
Ib., pl. XXIX, no 8.

Brehain : BRIENNONE PAGO.
Ib., pl. XV, no 22.

Bouzonville : BODESIO VICO.
Ib., pl. XV, no 12.

Dieuze : DOSO VICO.
Ib., pl. XXIII, nos 22, 23.

Evrange : EBORECACIVST.
Ib., pl. XXIV, no 7.

Marsal : MARSALLO VICO.
Ib., pl. XXIX, nos 14, 15, 18, 19.

They : TICA CASTRO.
Ib., pl. XLIV, no 2.

Toul : TVLLO CIVITA.
Ib., pl. XLVI, no 9.

Mouson : MOSOMO CASTRI XBE.
Ib., pl. XXXII, no 17.

Marney : VILLA MADRIN.
Notice des monnaies de la collection Rousseau, no 151, pl. II.

Maizières : ᗰALLO ᗰATIRIACO.

Ib., n° 152.

Moyenvic : ᗰEDIANO VICI.

Ib., n° 153.

Sarrebourg : SAREBVRGO.

Ib., n° 154.

Incertaines.

Conbrouse, *Monétaires*, pl. XLV, n° 8, et pl. XLVIII, n° 3. — Reichel, dans les *Mémoires de la Société impériale d'archéologie de Saint-Pétersbourg*, t. V, pl. I, n° 7.

M. Cartier a donné dans la *Revue numismatique* (de France) la description d'un tiers de sol portant les légendes POCCIACO et VRCOLENVS, avec une croix cantonnée des lettres C A, qui pourrait encore se rattacher à la série que nous venons d'indiquer. Ce serait une monnaie de Pioche près Metz. Cependant comme nous ne connaissons cette pièce que par une brève mention et que nous ne savons pas si, outre les lettres C A, elle présente les autres caractères du style lorrain, il serait imprudent d'affirmer.

Je reviens à la monnaie publiée par M. Vanderstraeten. La légende NOVIENTO VICO FI me paraît s'appliquer très rigoureusement à l'un des deux villages nommés *Novéant* qui existent en Lorraine ; à savoir : *Novéant sur Moselle*, près Metz, et *Novéant-aux-Prés* près Pont-à-Mousson.

La grande beauté de la pièce trouvée à Elseghem me ferait pencher pour celle des deux localités qui est la plus voisine de Metz. Quant à *Nogent* ou Saint-Cloud, on ne peut lui attribuer que des monnaies de style parisien.

Je terminerai par une observation sur le nom de l'officier monétaire que M. Vanderstraeten a lu : AVCCIORESCO ᗰON. Quoique les noms mérovingiens soient encore bien peu expliqués pour nous, et que chaque jour il s'en découvre de nouveaux, cependant il est permis de s'éclairer par la comparaison. Un des caractères du style *lorrain* est l'emploi du Δ grec, à la place du D latin. Il me semble qu'il faudrait lire ΔVCCIORELLO. On connaît déjà un officier monétaire nommé *Duccio*

(voy. *Notice de la collection Rousseau*, n° 116). *Ducciorelle* serait une forme diminutive de ce premier thème, comm *Canterellus* et *Marcellus*.

Je soumets cette réflexion à ceux qui, plus favorisés que moi, auront pu voir en original la monnaie qui fait le sujet de cette note.



NOTE

SUR UNE

BAGUE D'OR MÉROVINGIENNE

(Extrait de l'*Annuaire de la Société des Antiquaires de France* pour 1853, pp. 155-156, séance du 9 déc. 1853.)

M. de Longpérier met sous les yeux de ses confrères une bague d'or mérovingienne représentant une colombe qui porte dans son bec un rameau tout à fait analogue pour la forme à celui qui se voit sur les monnaies gauloises des Volces-Arécomiques. La légende gravée en creux autour de la colombe est **SALBA ME** (*Salva me*). Comme cette colombe est assurément celle que Noé fit sortir de l'Arche et qui revint apportant un rameau d'olivier, on ne pouvait trouver un type plus expressif pour l'appliquer à la devise *Salva me*. La figure de colombe gravée sur cette bague est identique à celle qui se trouve sur un denier d'argent du VIIe siècle frappé à Chartres, et sur lequel on a prétendu reconnaître la colombe de Reims portant la sainte ampoule. M. de Longpérier, s'appuyant sur l'autorité de M. Lenormant, rappelle que la légende de la sainte ampoule insérée pour la première fois par Hincmar dans la vie de saint Remi est postérieure d'environ deux siècles au denier frappé à Chartres. Il attribue ce denier à Adeodatus, qui fut évêque de Chartres vers 666. On pourrait voir, dit-il, dans le choix de la colombe apportant le rameau de la réconciliation, une allusion au nom d'Adeodatus. Dans tous les cas, un type emprunté à l'Ancien Testament convient mieux pour une monnaie fabriquée à Chartres au VIIe siècle que la représentation de la colombe de Reims qu'on n'a jamais trouvée sur les monnaies de cette ville même.

OBSERVATIONS

SUR QUELQUES POINTS D'UN ARTICLE INTITULÉ :

FRAGMENTS DE NUMISMATIQUE SÉNONAISE

(Extrait du tome XIX de la *Revue numismatique*, 1854,
pp. 364-369.)

Procédant dans le même ordre que l'auteur dont j'examine le travail, je ferai remarquer qu'il se donne une peine véritablement superflue en combattant d'avance l'attribution à Sion en Valais d'un denier de Pépin sur lequel on lit **SENOIS**. D'abord il faudrait lire la légende à rebours, sans tenir compte du sens dans lequel l'**E** est tracé, et ensuite on obtiendrait **SIONES**. Or *Siones* ressemble à la vérité au nom français moderne Sion : mais quelle raison aurions-nous de croire que cette forme récente existait au temps de Pépin? Si les premiers Carlovingiens avaient battu monnaie à Sion, leurs deniers nous montreraient soit la forme antique Sidunum plus ou moins altérée (2), soit la forme germanique Sitten. Quant à **SENOIS**, il est bien entendu qu'il faut le lire *Senonis*, car, par suite d'une disposition commune à tous les peuples d'origine indo-européenne, l'**N** a pu, dès les temps les plus reculés, être omis dans l'écriture sans que la prononciation des mots où ce caractère doit entrer en fût altérée. Je ferai en passant observer que les légendes du denier mérovingien de Sens ne sont pas *Antelinus mon-Racio eglisi Seno;* mais **ACTELINVS MON-**

(1) Ph. Salmon, *Rev. num.*, 1854, p. 186.

(2) Voy. la description de quatorze tiers de sou avec les légendes SIDVNIS FIT; SIDVNINSIVM CIVITATE, etc. H. Meyer, *Die Bracteaten der Schweiz*, Zurich, 1845, p. VII.

RACIO ECLI SENO. La première lecture provient de l'examen d'une monnaie mal conservée ; j'ai eu entre les mains un denier à fleur de coin qui appartient au musée de Copenhague, et j'en ai déjà donné ailleurs l'indication (1). C'est un détail peu important, et je ne le relève ici que parce que l'occasion toute naturelle s'en offre à moi, et que d'ailleurs c'est la troisième fois que je vois cette fausse leçon se reproduire.

Je passe ensuite à une autre question, celle de savoir si les deniers de Charles le Chauve avec la légende SENNES sont frappés à Sennheim ou à Sens. Quant à Sennheim, je n'insisterai pas lorsqu'on me fournira le moyen de substituer à ce nom celui d'une localité plus rapprochée de Mayence, car je maintiens que les deniers aux deux types et le nom SENNES offrent une analogie frappante avec ceux qui portent la légende MOGONTIA. M. Salmon fait observer que la croix se trouvant sur les monnaies des empereurs byzantins avec la légende SALVS MVNDI, *a donc pu être adoptée partout*, et qu'en conséquence la ressemblance des croix sur deux monnaies ne peut amener à aucune conclusion (2). Je trouve que M. Salmon est bien modeste, et j'irai tout de suite plus loin que lui, en affirmant que la croix non seulement a pu être adoptée, mais a été représentée en effet sur des monnaies frappées dans tout le monde chrétien; cela ne m'empêchera nullement, entre tant de monnaies qui portent une croix, de distinguer celles qui sont de fabrique analogue.

Plus loin, M. Salmon voulant prouver qu'il n'est pas difficile de rencontrer des noms de ville dont l'orthographe varie dit : n'a-t-on pas dans le même temps, sous Charles le Chauve, TRIODORO, TORNODOR et TORNANDORTI pour Tonnerre? Je réponds à cela que la légende *Tornandorti* n'existe pas. Je connais TORNAΓI PORTI, TORNAII PORTI, c'est-à-dire *Tornaci porti*, plus ou moins altéré, sur des deniers de Tournay; mais *Tornandorti* ne se voit que dans des gravures inexactes. Si on doit lire sur un autre denier *Triodoro*, on peut assurer

(1) *Notice des monn. fr. compos. la collect. de M. J. Rousseau*, p. 46.
(2) *Revue numismatique*, plus haut. p. 192.

qu'il n'est pas de Tonnerre; mais si le groupe dans lequel figure le caractère singulier qu'on prend pour un R, est un sigle équivalant à ORN on aurait alors *Tornodoro* (1); cela constituerait une variante d'écriture, mais non pas une variante d'orthographe. On a attribué aussi autrefois à Tonnerre les deniers de Tongres avec la légende TVNIERAS CIVITAS; toutefois je ne pense pas qu'on y veuille revenir. De tout cela, il résulte que le nom de Tonnerre ne s'orthographie sur la monnaie de Charles le Chauve que d'une seule façon.

Plus loin encore, M. Salmon voulant réfuter une objection qui n'a pas été faite au sujet de l'absence du mot CIVITAS à la suite de SENNES, au lieu de faire remarquer que Mayence qui, non seulement est une *cité*, mais la *métropole* de la première Germanie, a fabriqué des monnaies au même type sans ce mot *civitas*, nomme des villes qui ont frappé des deniers à un type tout différent et parmi elles, (sur quatre), METALLVM, DORESTATVS, comme si l'on connaissait, comme si l'on pouvait découvrir des monnaies de Melle et de Duersted portant le mot *civitas!* Ceci est bien plus grave qu'une erreur de lecture ou d'attribution, ou plutôt c'est l'effet d'une simple distraction, car je ne puis admettre que l'auteur écrive sur la numismatique carlovingienne sans avoir étudié la division ecclésiastique des provinces, ou examiné avec plus de soin qu'il n'en laisse paraître les légendes des monnaies françaises.

J'arrive enfin à l'argument capital sur lequel s'appuie M. Salmon. La chronique de sainte Colombe nomme Sens sous la forme *Sennes*, et cela précisément à partir du règne de Charles le Chauve. Il n'y aurait en effet rien à répondre si l'on produisait une inscription carlovingienne avec cette orthographe; mais point du tout, il s'agit d'un manuscrit en écriture des XIe, XIIe et XIIIe siècles, en fort mauvais état à ce qu'il paraît (2), et

(1) La légende est évidemment fort incorrecte, puisqu'on y voit ASTEI pour CASTEL; au revers CATIA D-I IPEX; ce ne sont pas là des variantes de ortlatins, mais des mots latins mal gravés.

(2) *Bibliothèque historique de l'Yonne* ou *Collection de légendes, chroniques et documents divers...* publiée par la Société des sciences hist. et nat. de l'Yonne, sous la direct. de M. l'abbé Duru. Auxerre, 1850, in-4°, p. 200, sq., 213. et

dans lequel on *a lu* le nom de Sens de diverses façons, ce qui prouve peut-être que le texte contient des abréviations, mais ce qui ne prouve pas que *dans la même année*, par exemple, le nom latin de Sens ait eu deux formes, car on conviendra que c'est un fait inadmissible. Je vais, à mon tour, citer tous les fragments de la chronique de sainte Colombe où il est question de Sens, en y rétablissant les passages que M. Salmon n'aurait pas dû omettre.

Ann. 829. — Jeremias *Senonicæ* ecclesiæ archiepiscopus...
868. — Nam *Senonis* civitate inventi sunt... Igitur mense maio *Senonis* civitate modius frumenti... panis novus oblatus est *Senis* ad benedicendum.
882. — ... in archiepiscopatu *Sennensis* ecclesiæ...
886. — Ascenderunt Nortmanni *Sennis* a Parisiis.
895. — Richardus princeps Burgundiæ recepit *Sennis*...
922. — ... a Gualterio archiepiscopo *Senonum*.
977. — Anastasius archiepiscopus *Sennensis* (ms. de Rome).
978. — Anastasius archipræsul *Senonensis* (ms. de Sens).
996. — ... nardus comes civit... *Senn.* (ms. de Rome).
996. — Raynardus comes *Senonis* (ms. de Sens).
1015. — Facta est tradicio *Senonice* urbis...
1032. — Obiit archiepiscopus *Senonum* Teotericus.
1055. — ... infra urbem *Senonicam*...

On voit qu'en 868 (si toutefois la chronique de sainte Colombe pouvait prouver quelque chose), on écrivait *Senones* deux fois dans le même paragraphe, et une fois *Senis* qui par conséquent ne peut être qu'une abréviation. Je m'étonne de ce que M. Salmon n'a pas cité l'acte d'excommunication de Raynard, comte de Sens, et de deux chanoines de la même ville, dans lequel on trouve : *Sanctus Sennensis ecclesiæ locum ingredi* (1), au moins dans le texte imprimé. Je lui indiquerai encore une médaille de la collection de M. Rousseau, frappée au nom du comte Raynard, au revers de laquelle on lit TEN.NS CILVI ; ici l'O est réduit à l'état de *point*, et au besoin on pourrait le considérer comme non avenu. Mais tout cela ne nous

(1) Baluze, *Capitularia reg. franc.*, t. II, p. 672.

tire pas de la difficulté que fait naître l'attribution déjà plusieurs fois proposée et que reproduit M. Salmon. En effet, on connaît des deniers :

De Pépin, avec la légende.	SENOIS.
De Louis le Débonnaire	SENONES.
De Charles le Chauve	SENONES CIVITAS.
De Charles le Gros.	SENONES CIVITAS.
D'Eudes	SENONES CIVITAS.
De Raoul.	SENONIS CIVITAS.
De Henri Ier.	SENONIS CIVITAS.
Du comte Raynard.	SENONES CIVITAS.
De Philippe Ier.	SENONIS CIVITAS.

Il faut surtout examiner le style des deniers portant le monogramme de Charles le Chauve avec la légende GRATIA D-I REX, et au revers SENONES CIVITAS, pour bien comprendre comment il n'est pas possible d'attribuer à Sens ceux qui présentent la légende SENNES. Sans doute la forme des noms de lieux a changé progressivement, en passant du latin au français ; sans doute encore il y a des monnaies barbares dont les légendes sont altérées comme par exemple, le denier d'Avallon sur lequel on lit AVVIONS pour AVALONS (1), mais cela n'a jamais fait imaginer qu'à la même époque un nom ait eu deux formes régulières.

Or la fabrique des deniers à la légende SENNES ne permet pas de les considérer comme des pièces barbares; on ne peut voir dans l'omission de l'O la conséquence du manque de place, pas plus que l'effet d'une distraction du graveur, puisqu'on a des deniers à deux types différents ; donc ces deniers n'ont pas été frappés à Sens.

Je termine en avertissant les numismatistes que les monnaies sur lesquelles on avait cru lire le nom de Reims, RHEMIS CIVITAS, au revers de celui de Troyes, portent en réalité la légende MELDIS CIVITAS. J'ai vu la pièce originale publiée par M. de San Quintino.

(1) *Notice des monn. franç. de M. Rousseau*, p. 164.

Je dois dire encore, pendant qu'il est ici question des monnaies de la Champagne, que le denier de Troyes décrit par M. Poey d'Avant et M. Fillon (1) ne porte pas la légende TRE-CAS CIVI TERO, mais bien TRECAS CIVI TEBO. C'est le nom du comte de Champagne Thibaut I[er] (1047-1089) placé à la fin de l'inscription circulaire, comme le nom d'Eudes, duc de France, se trouve sur le denier d'Orléans, après la formule royale: GRATIA D-I REX ODO, autour d'un monogramme de Charles. J'ai déjà dit qu'il n'y avait pas de relations entre le nom d'Eudes et cette formule : *Gratia dei rex* (2). Le denier de Troyes est encore une preuve du système d'intercalation que j'ai proposé d'admettre.

(1) *Descript. des monn. franç. compos. la collect. de M. Poey d'Avant*, 1853, in-4°, p. 325, n° 1505. *Catal. des monn. seign. franç. de la collect. de M. Poey d'Avant*, Luçon, 1853, in-8°, p. 130, n° 1190.

(2) *Notice des monn. franç. compos. la collect. de M. J. Rousseau*, p. 259, n° 608.



MONNAIE D'OR

DE RAIMON, COMTE DE BARCELONE.

(Extrait du tome I (nouvelle série) de la *Revue numismatique*, 1856, pp. 63-67.)



Plus d'une fois déjà je me suis occupé de l'imitation des monnaies arabes faite par les chrétiens, et des types empruntés aux chrétiens par les Arabes (1); c'est un sujet qui pourra longtemps encore exercer le zèle des numismatistes. Il faut établir aussi une classe pour les monnaies bilingues à légende latine ou grecque, et arabe, telles que celles qui ont été frappées par les émirs d'Afrique et d'Espagne, au commencement de la conquête; celles qu'émirent, en Sicile, les rois normands et allemands; les monnaies d'or et de cuivre d'Alphonse VIII, roi de Castille; les monnaies des tzars moscovites. Sur ces pièces, les légendes, plus ou moins abrégées, conçues dans les deux langues, ont été tracées avec intelligence. Enfin il existe une troisième catégorie de monnaies aussi bilingues, en apparence

(1) *Trésor de numism.*, 1844. *Hist. de l'art monét.*, p. 129. — *Zeitschr. für Münzkunde*, Berlin, 1845, p. 217. — *Revue archéolog.*, 1846, p. 409. — *Rev. num.*, 1844, p. 278. — *Numismatic Chronicle*, 1841, p. 232, et 1842, p. 122. — *Mém. de la Soc. des ant. de France*, 1840, p. 245, etc. — V. t. I des *Œuvres de A. de Longpérier*, pp. 369, 399, et ce présent volume, p. 106, 108 et 112.

plutôt qu'en réalité, sur lesquelles l'une des deux langues ne figure que par suite de l'imitation et se trouve par conséquent assez maltraitée.

C'est une monnaie de cette espèce dont le dessin est placé en tête de notre notice. Il en a été trouvé, à Barcelone, plusieurs exemplaires; l'un deux, le mieux conservé, est entré dans le riche médaillier de l'Académie de l'Histoire, à Madrid, où je l'ai copié en 1851 ; un autre appartient à don Manuel Vidal Ramon ; un troisième que j'avais vu aussi en Espagne a été apporté à Paris, et acheté par la Bibliothèque impériale. La provenance de ces monnaies est importante parce qu'on a proposé de les rapporter aux comtes de Toulouse ; et qu'à part toute autre considération, il est plus naturel de les attribuer aux princes sur le territoire desquels on les découvre. La monnaie porte la légende *Raimundus comes*, écrite de droite à gauche à la manière des Arabes; on n'y voit aucun signe de christianisme. Les caractères latins offrent beaucoup d'analogie avec ceux qui sont gravés sur les monnaies des derniers Wisigoths. Les légendes horizontales, qui sur chaque face occupent le centre de la pièce, sont une imitation de celles qui se lisent sur la monnaie d'or du prince hammoudite, Yahia, roi de Malaga.

قا	ولي العهد
لا اله الا	الامام يحيى
الله وحده	المعتلي بالله
لا شريك له	امير المومنين
سم	ادريس

On reconnait parfaitement encore sur la pièce du comte de Barcelone l'imitation de la formule religieuse et du nom قاسم, *Casem*, dont une moitié est placée à la première ligne et l'autre moitié à la cinquième. Le titre et le nom de ادريس, *Edris*, ولي العهد, *héritier présomptif*, se reconnaissent aussi, à la première et à la dernière ligne du revers. Or la pièce

arabe a été frappée a Ceuta سبتة لمكبتة, en l'an de l'hégire 414 (26 mars 1023 ou 14 mars 1024 de J.-C.) (1).

La monnaie d'or de Yahia que possède la Bibliothèque impériale est extrêmement rare; car dans le cours de mes recherches en Espagne, je n'en ai trouvé qu'une seule, aussi frappée à Ceuta et qui faisait partie d'une collection déposée chez un notaire de Séville après la mort de l'antiquaire qui l'avait formée. Conde, dans son *Mémoire sur les monnaies arabes*, a publié un dinar de Yahia frappé à Ceuta, qu'il a pris à tort pour une monnaie d'El Hakem fabriquée à Zehra. La gravure qui accompagne ce Mémoire, quoique très incorrecte, démontre suffisamment l'erreur dans laquelle est tombé l'historien espagnol (2); je n'ai toutefois pu retrouver cette pièce à Madrid.

Du moment qu'il est établi que la monnaie de Raimon est la copie de celle de Yahia, il devient impossible de l'attribuer à un des comtes de Toulouse. Il suffit, pour s'en convaincre, de se rappeler la chronologie de ces princes :

Raimond Ier	852—864.
Raimond II	918—923.
Raimond III	923—950.
Raimond IV.	1088-1105.

Les trois premiers sont antérieurs à Yahia, et, par cela même, écartés de la discussion; le quatrième n'arrive que soixante ou quatre-vingts ans après le roi de Malaga, et il n'est pas probable qu'une monnaie aussi peu répandue que les dinars de Yahia attirât, après tant d'années, l'attention des imitateurs. C'est la monnaie du temps, la monnaie en circulation que l'on a intérêt à copier. La belle pièce d'or du roi de Mercie Offa, que j'ai publiée dans le *Numismatic chronicle* de 1842, contient, dans sa légende arabe très légèrement altérée, la date

(1) Voy. *Revue num.*, 1850, p. 435, et *Documents numism. pour servir à l'hist. des Arabes d'Espagne*, in-4°, 1851, p. 9. — T. I des *Œuvres de A. de Longpérier*, p. 426.

(2) *Memorias de la Real Academia de la Historia*, t. V, 1817. *Mem. sobre la moneda arabiga y en especial la acuñada en España por los principes Musulmanes*, p. 252, pl. I, n° 8.

157 qui correspond à l'année 774 de J.-C. et Offa a régné de 755 à 796 ; c'est-à-dire que la monnaie du khalif de Bagdad, copiée en Angleterre, avait été fabriquée pendant la vie même d'Offa. On peut remarquer encore que les grands dinars arabes d'Alphonse VIII, les *marabotins alfonsins*, sont des imitations de la monnaie du roi de Mursie son contemporain.

Examinons maintenant auquel des Raimon de Barcelone notre monnaie d'or peut être attribuée. Voici la liste de ces seigneurs :

Raimon Borrell.	993—1017.
Béranger Raimon.	1017—1035.
Raimon Béranger.	1035—1076.
Raimon Béranger II	1076—1093.
Raimon Béranger III	1093—1130.
Raimon Béranger IV.	1130—1162.

Le premier n'a aucun droit à une monnaie imitée du dinar de Yahia. A partir de l'an 494 de l'hégire (1100 de J.-C.) la monnaie d'or des Almoravides, plus belle que celle de leurs prédécesseurs, se répandit dans toute l'Espagne et bientôt après dans le Midi de la France sous le nom de *marabotins* (1) et les princes chrétiens n'auraient eu garde d'imiter alors les petites monnaies du roi de Malaga. On pourrait donc hésiter entre les comtes qui ont possédé Barcelone depuis 1023 jusqu'en 1100. Mais je pense qu'il faut s'en tenir à Béranger Raimon (1017-1035), contemporain de Yahia. Son père, Raimon Borrell, et son oncle, Ermengaud, avaient été les alliés de Mohammed el Medhi ; et c'est grâce à leurs secours que ce dernier avait vaincu Soléiman dans la bataille d'Abkat-el-Bakar. La sœur de Béranger Raimon avait épousé un prince normand, nommé Roger, qui, en 1018, avait obligé les musulmans à demander la paix, et, lorsqu'en 1023, le jeune comte de Barcelone prit les rênes du gouvernement, il a pu se trouver en relation d'amitié avec le roi hammoudite de Malaga

(1) Voy. *Revue num.*, 1844, p. 288, et *Trés. de num., art monét.*, p. 129. — P. 168 du présent volume.

et inaugurer son avènement en frappant de la monnaie d'...
Au reste, l'histoire de ces temps de troubles est fort obscur...
ce n'est que lorsque les ouvrages arabes relatifs à l'Espa...
auront été complètement étudiés que l'on pourra savoir à q...
parti se rattachait chacun des princes chrétiens. Je dois fa...
remarquer encore que c'est bien la monnaie de 414 que Raim...
a imitée, car sur les pièces d'argent de Yahia de 415 et de 4...
on ne trouve plus le nom de قاسم, *Casem*. Ce nom est disp...
singulièrement, comme je l'ai déjà fait observer ; قا se voit à ...
première ligne, et سم après le symbole religieux ; un din...
du prince Almoravide Ali ben Youssef, frappé à Grenade ...
515, offre un fait analogue. Cette curieuse pièce qui existe da...
la collection de M. Alexandre de Saint-Laumer, porte le no...
مالك, *Malik*, dont la première syllabe ما est gravée d'u...
côté de la monnaie, au-dessus du symbole religieux, et ...
seconde لك est reléguée à la dernière ligne du revers.



QUELQUES DENIERS

DE PÉPIN, DE CARLOMAN ET DE CHARLEMAGNE.

(Extrait du tome I (nouvelle série) de la *Revue numismatique*, 1856, pp. 180-189.)

(PL. V.)

Les monnaies carlovingiennes, quoiqu'elles soient pour la plupart dépourvues de portraits et de figures, n'en sont pas moins très dignes de l'attention des archéologues, je ne dirai pas seulement à cause des personnages historiques dont elles rappellent le souvenir, mais parce que ces monnaies constituent d'importants documents pour la géographie et pour l'étude philologique de notre langue.

Nous croyons donc faire une chose utile en livrant à l'examen des numismatistes le dessin de quelques monnaies carlovingiennes inédites, ou en rectifiant la description de pièces déjà connues.

M. Frédéric Troyon, le savant explorateur des cimetières antiques de la Suisse Romande, a eu la bonté de me donner les empreintes de belles monnaies de Charlemagne trouvées par lui dans un tombeau à Bel-Air, près Lausanne. Ces pièces étaient au nombre de dix, dont sept semblables au nº 9 de notre planche V. Les trois autres sont gravées sous les nºs 3, 5 et 6. J'ai profité aussi, comme on va le voir, des recherches qu'il m'a été permis de faire au sujet de plusieurs monnaies très précieuses appartenant à M. Gouaux.

PÉPIN. — ARGENTORATUM. Strasbourg.

R. P. en monogramme. *Revers.* ARGRAT. CIV. autour d'une petite croix (pl. V, n° 1). Cette pièce a été publiée par Mader (1), mais avec la fausse leçon CIVARORAT.

De là, la lecture *Civitas Arrat.*, et l'attribution du denier de Pépin à Arras, quoique sur les monnaies d'Eudes, de Charles le Simple et de Lothaire on lise encore ATREBAS.

M. Alexandre Hermand, le savant historien des monnaies de l'Artois, loin d'accepter sans contrôle une attribution qui tendait à grossir la numismatique de son pays, a le premier combattu l'opinion de ses devanciers. « Je suis loin, dit-il en terminant, d'être positivement convaincu que le denier de Pépin ait été fabriqué à Arras (2). » M. Hermand avait parfaitement raison d'exprimer cette défiance. J'ai pu examiner le denier original dans la collection de M. Gouaux, et reconnaître que la troisième lettre de la légende est un G et non un O. Dès lors, cette légende ne présente plus de difficultés. Eginhard dit : *Argentoratum urbem quæ nunc Strasburg appellatur...* (3). peu Grégoire de Tours s'était exprimé à près dans les mêmes termes : *Argentoratensem urbem quam nunc Strateburgum vocant* (4). La double dénomination se trouve bien représentée sur les deniers de Charlemagne qui offrent les inscriptions CIVI ARGE et STRTBVRG. Déjà sur la monnaie mérovingienne on trouve *Stradiburg*. Mais le chef de la seconde race se montre plus classique que ses prédécesseurs.

CARLOMAN. — LUGDUNUM. Lyon.

CARLEMAN en monogramme. *Revers* LVG; au-dessus, une barre (pl. V, n° 2).

(1) *Kritische Beitræge zur Münzkunde des Mittelalters*, t. IV, p. 5.
(2) *Hist. monét. de la province d'Artois.* Saint-Omer, 1843, in-8°, p. 58.
(3) *Hist. transl. beat. Marcell. et Petri*, 14, apud Boll., *Act. Sanct.*, I Jun., col. 181 sqq.
(4) Lib. X, cap. 19.

Le denier de Carloman, frappé à Arles, qu'a publié Le Blanc dans son *Traité historique des monnaies de France*, est resté pendant plus de cent cinquante ans l'unique monnaie connue du frère de Charlemagne. La pièce dont je donne le dessin, découverte à Lyon par M. Thibaut, il y a une dizaine d'années, est entrée dans la collection de M. Gouaux. Ce denier, comme on le pense bien, a vivement attiré l'attention des numismatistes ; il paraît aussi avoir éveillé la cupidité d'un faussaire, car il existe également dans la collection de M. Gouaux une contrefaçon des deniers de Carloman aux caractères secs, grêles, tels en un mot que ceux qui, fort heureusement, distinguent les imitations de monnaies carlovingiennes si nombreuses depuis quelques années. Le denier faux dont je parle, porte au revers **ARE**, avec un **A** à barre brisée, un trait fort court au-dessus de l'**R**, et un **Є** lunaire. M. Gouaux savait bien ce que vaut cette pièce, et il ne l'avait achetée que pour la montrer aux antiquaires à côté de son excellent denier de Lyon.

ARLEMAGNE. — Cenomani. Le Mans.

CAROLVS, en deux lignes. *Revers*. **CINOMNI**, en deux lignes courbes, entourant une petite croix (pl. V, n° 3).

J'ai décrit un denier de Pépin, frappé au Mans, sur lequel le nom de la ville est tracée en une ligne composée de caractères liés les uns aux autres (1). Cette attribution a rencontré l'approbation de M. B. Fillon (2). J'ai proposé aussi de lire le nom du Mans sur un denier de Charlemagne qui nous montre des caractères disposés d'une façon très irrégulière : **CN** au rang inférieur, **O** au centre, **MAI** à la ligne supérieure (3). Le denier recueilli par M. Troyon offre encore une autre combinaison dans laquelle le nom du Mans se distingue très facilement.

(1) *Notice des monn. franç. de la collect. de M. J. Rousseau*, p. 100, n° 223. Ce denier avait été attribué à Amiens.

(2) *Lettres sur quelques monn. franç. inéd.*, 1853, p. 119.

(3) *Notice des monn. de M. J. Rousseau*, p. 111. Voir le dessin de cette monnaie, *Revue num.*, 1846, pl. X, n° 15.

Cette monnaie a très peu de relief, et la croix qui occup[e le] centre du revers se fait remarquer par sa forme singulière p[our] cette époque.

CHOGAE. Les Choges.

CAROLVS, en deux lignes. *Revers*, CHOGIS, en deux lign[es]; au centre, un point (pl. V, n° 4). Ce denier, acquis par M. [C.] Rollin, à Vienne (Autriche), vient d'être cédé à M. J. Rousse[au], qui a eu l'obligeance de m'en donner une empreinte.

Dans le troisième volume du catalogue de sa précieuse c[ol]lection, M. Reichel a décrit un denier semblable, mais i[l a] pris le premier caractère de la seconde ligne du revers pour [un] D, et lit en conséquence CHODIS, que, dans une courte no[te], il propose de rapprocher du nom de Chaudes-Aigues, peti[te] ville de la Haute Auvergne (1). M. Reichel a été trompé p[ar] une fausse apparence; mais on sait de plus que le nom anc[ien] de Chaudes-Aigues est *Aquæ Calidæ*. D'ailleurs, la monna[ie] porte en réalité le nom de *Chogis*, qui est un pluriel, et qui m[e] semble convenir au lieu dit *Les Choges*, situé près de Randa[n] (Puy-de-Dôme). Nous n'avons pas de senseignements sur l'an-tiquité des Choges; mais nous rappellerons que dans l'Itin[é]raire de Bordeaux à Jérusalem, on trouve cité une *mutatio* du nom de Chogeæ, placée sur la route de Nicée de Bithynie [à] Dablæ, et très voisine de la frontière de Galatie (2). Le nom de cette localité pourrait être celtique comme celui des Choges.

Un G semblable à celui qui entre dans le mot CHOGIS se rencontre sur une très petite monnaie de cuivre portant GR. frappée pour Guillaume III, fils de Tancrède, roi normand d[e] Sicile (3).

(1) *Die Reichelsche Münzsammlung in Saint-Petersburg.* Dritter Theil, 1 Ban[d], 1850, pl. I, n° 2.

(2) Wesseling, *Vet. Rom. itin.*, Amst., 1735, p. 573.

(3) Prince de San Giorgio-Spinelli. *Mon. cuf. batt. da princ. Longob. norm. e suevi.* Naples, 1844, p. 197, n° 2, et p. 219.

CONDATE. Condé.

CAROLVS, en deux lignes. *Revers*, **CONDAT**, en deux lignes séparées par une barre; à gauche, une hache (pl. V, n° 5).

Le mot inscrit en abrégé au revers de ce denier, peut se lire de différentes façons : *Condate*, *Condatiscum*, *Condatomagus*. En nous en tenant à la première lecture, il pourrait se rapporter à un nombre très considérable de localités. *Condate* s'est en effet altéré de diverses manières, suivant les propensions dialectiques, dévenant *Condé*, dans le nord, *Candé*, *Cosne* dans le centre de la France, et *Condat* dans le midi.

Ainsi on connaît des lieux nommés *Condé* dans les départements du Cher, de l'Indre, de la Somme, de la Marne, de Seine-et-Marne, de Seine-et-Oise, de la Manche, de la Meuse, de la Moselle, du Nord ; deux *Condé* dans l'Eure; trois dans chacun des départements de l'Aisne, de l'Orne, du Calvados et des Ardennes. *Condat* se trouve dans la Corrèze, le Lot, le Lot-et-Garonne, la Haute-Vienne, le Cantal, la Gironde; deux fois dans le Puy-de-Dôme et dans la Dordogne.

On connaît *Cosne* dans la Nièvre, dans l'Allier, dans la Côte-d'or; *Candé* dans la Vienne, la Charente-Inférieure, Loir-et-Cher et Maine-et-Loire. Il faut ajouter à ces listes, *Coudes* (Puy-de-Dôme), *Candes* (Indre-et-Loire), *Condac* (Charente et Vienne), *Cognac* (Charente), *Cunac* (Tarn); puis les *Condate*, qui sont devenus Rennes, Montereau, Monistrol d'Allier et Conflans Sainte-Honorine; et enfin *Condate*, situé entre Genève et Yenne.

Comment choisir entre tant de lieux, tous anciens, à coup sûr, puisqu'ils portent un nom gaulois, et parmi lesquels il en est beaucoup qui ont pu battre monnaie au VIIIe siècle ! C'est un problème qui pourrait demeurer insoluble, si nous n'avions pour nous guider d'autre donnée que la légende même du denier. Mais on a remarqué que cette légende est accompagnée d'une petite hache, type que nous sommes habitués à voir sur les deniers de Duersted et de Bonn. Quoique le sens de ce type

ne soit pas encore expliqué, il n'en est pas moins vrai qu'il a un caractère germanique ou septentrional bien marqué.

On ne peut s'étonner de voir la francisque ou streitaxt sur des monuments originaires des bords du Rhin. S'il était possible d'établir qu'au VIIIe siècle Coblentz a traduit son nom antique de *Confluentes* par *Condate*, ce serait à cette ville, si voisine de Bonn, que nous devrions attribuer le denier de M. Troyon. Mais on admettra aussi que Condé sur l'Escaut, peu éloigné de Duersted, est dans des conditions qui nous autorisent à lui donner ce denier. On ne peut affirmer que le denier de Charles le Chauve portant la légende CONDATO MONETA, se rapporte bien positivement à Condé en Hainaut. Plusieurs textes, en effet, présentent la forme particulière *Condatum*, s'appliquant tantôt à Condé en Hainaut (1), tantôt à Condé sur Vègre (village de Seine-et-Oise) (2). Seulement, l'importance de la première de ces deux localités, qui, par la convention de 870, fut dévolue à Charles le Chauve, doit être prise en considération.

Deonantum. Dinant.

CAROLVS, en deux lignes. *Revers*, DEO NEN, en deux lignes séparées par une barre (pl. V, n° 6).

Les monnaies de Charles le Chauve frappées à Dinant portent IN VICO DEONTNIT et NO VICO DEONITII; dans la portion du royaume de Lothaire, attribuée à Charles par le partage de 870, on voit figurer Sancta Maria *in Deonant*. Un texte beaucoup plus ancien, celui de l'Anonyme de Ravenne, nous fournit la forme *Dinantis* (3). On connaissait déjà les deniers

(1) Baluze, *Capit. II*, col. 224. Partage du royaume de Lothaire. — *Annal. Bertin.*, ap. D. Bouq., *Hist. franç.*, t. VII, p. 110.

(2) *Præcept. Pippini reg. Hist. franç.*, t. V, p, 708. — *Chart. Caroli magni.* ibid., p. 727. Cf. t. VII, p. 372.

(3) *Anonym. Ravenn. qui circa sæc. VII vixit de Geograph.*, lib. V. Paris, 1688. in-8, p. 188. Dans le même passage on trouve cité *Nasaga, Dinantis, Oin, Namon, Neonsigo, Trega;* l'étude des monnaies de Charlemagne, de Charles le Chauve, de Louis le Bègue et des chartes de ces princes, nous donne lieu de croire que ces noms désignent Nassogne, Dinant, Huy, Namur, Viset et Maestricht.

de Charlemagne frappés à Maestricht, TRIIECT, et à Tournay, TORNACO; j'ai publié un denier de Liége, LEODICO (1). On voit que la numismatique belge de Charlemagne prend une certaine extension; mais, en même temps, que la monnaie de Liége ne saurait être considérée comme une exception faite par le grand empereur en faveur de sa ville natale. Il est malheureusement évident que les monnaies ne peuvent être d'aucun secours pour déterminer en quel lieu naquit le fils de Pépin et de Berthe (2).

Ucetia. Uzès.

CAROLVS, en deux lignes. *Revers*, VCECIA, en deux lignes séparées par une barre (pl. V, n° 7).

Les monnaies d'or d'Uzès que MM. Lelewel et de Saulcy ont les premiers publiées sont trop connues pour qu'il y ait besoin de les rappeler ici. Le denier que je viens de décrire, et qui fait partie de la belle collection de feu M. Gouaux, porte au revers une légende semblable à celle de ces pièces d'or; mais sans ornements.

Quant au denier de Charlemagne de la collection de M. Henri Morin, qui offre, au revers, une croix cantonnée des quatre lettres VICE, pièce que M. Fillon attribue à Uzès (3), je serais porté à le croire plutôt frappé à *Viceliacum*, Vezelay. Il n'y aurait cependant rien d'impossible à ce que la même ville ait deux types différents, et d'ailleurs je ne voudrais pas insister au sujet d'une monnaie dont je ne connais que le dessin.

Venasca. Venasque.

CAROLVS, en deux lignes. *Revers*, VINSCO CI, autour d'une croix (pl. V, n° 8).

(1) *Notice des monn. de M. J. Rousseau*, p. 107, n° 233.

(2) Voy. le savant écrit de M. L. Polain, intitulé : *Où est né Charlemagne?* rapport lu à la classe des lettres de l'Académie royale de Belgique. Bruxelles, 1856, in-8°.

(3) *Lettres sur qq. monn. franç. inéd.*, 1853, p. 120, pl. VII, n° 8.

Eckardt, qui a publié ce denier, y lisait COCIVINS, ce qui signifie, suivant lui, *Colonia civitas* (1). Lelewel y voit NaGOnCI CIVItas; c'est-à-dire *Mogoncia civitas* (2). Il m'a semblé qu'en admettant l'absence d'un A comme dans NRBO pour *Narbo*, PRISVS pour *Parisius*, KLA pour *Kala*, STRTBVRG, pour *Stratburg*, PRMA pour *Parma*, etc., on pouvait facilement trouver sur cette monnaie le nom de Venasque. Le titre de *civitas* convient à cette ville, puisque dès le VIe siècle, les évêques de Carpentras se disaient évêques de Venasque; c'est ainsi que les actes du concile tenu à Paris, en 573, sont souscrits par *Tetradius, episcopus ecclesiæ Vendascensis*, et ceux du synode de Châlon-sur-Saône (sous Clovis II), *Licerius episcopus ecclesiæ Vindauscencis.*

La seule difficulté que me présente cette attribution, c'est la terminaison neutre de *Vinascum;* car l'absence du D montre seulement que la forme moderne tendait à s'établir dès le VIIIe siècle, et il suffit de parcourir les diplômes carlovingiens pour recueillir beaucoup d'exemples analogues.

Il y avait, dans la trouvaille faite à Bel-Air par M. F. Troyon, sept deniers semblables à celui qui est gravé sous le n° 9 de la pl. V. Cette pièce se distingue par son grand module et par la forme de ses caractères, dont les extrémités sont pour ainsi dire bifurquées. On ne s'est pas jusqu'ici occupé de rechercher où les deniers de Charlemagne, qui portent au revers REX F et RX F ont pu être frappés. Cependant il existe des pièces comme celles qui se trouvent dans la collection de feu M. Gouaux (pl. V, n°s 10 et 11), sur lesquelles on remarque de petites lettres qui doivent indiquer des noms de villes. C'est ce qu'on peut du moins conclure de l'examen d'une monnaie dont j'ai publié la description en 1840 (3), et sur laquelle on distingue bien clai-

(1) *De reb. Franc. orient. comment.*, t. II, p. 92, n° 31.
(2) *Num. du moyen âge*, t. I, p. 98.
(3) *Monn. franç. inéd. du cab. de M. Dassy*, 1840, p. 8.

rement le mot PARM formé de lettres toutes semblables (pl. V, n° 12). Le V du n° 11 pourrait être l'initiale de Verceil ou de Vérone. Quant à l'I du n° 10, il est plus embarrassant, car les noms de lieux commençant par cette lettre sont aussi rares en Italie qu'en France; dans la numismatique carlovingienne, on ne pourrait guère citer que Iotrum et Impuriæ. Au VIIIe siècle, Ivrée se nommait encore *Eporedia* (1); Gênes a, dans Eginhard, la forme *Genua*, et M. G. C. Gandolfi, le savant historien de la monnaie de cette ville, n'a pas trouvé d'exemple de *Ianua* antérieur au Xe siècle (2). D'un autre côté, nous ne proposerons ni *Ingelheim* ni *Iopila*, parce que le style du denier qui porte le caractère I est trop conforme à celui de la monnaie frappée à Parme. C'est là une question que la découverte d'autres monnaies permettra de résoudre.

(1) Eginhardi *Ann. franç.*, ap. Pertz, *Monum. Germ. hist.*, t. I, p. 190.
(2) *Della moneta antica di Genova*, 1841, t. I, p. 79.



DE L'S BARRÉ DE HENRI IV

JETONS ET MÉDAILLE QUI S'Y RAPPORTENT.

(Extrait du tome I (nouvelle série) de la *Revue numismatique*, 1856, pp. 268-276.)

(PL. VI.)

Dans un article fort intéressant que M. Édouard Fournier a consacré aux *chiffres de Henri II et de Catherine de Médicis* (*Moniteur* du 10 janv. 1856, p. 39), j'ai remarqné le passage suivant, que je demande la permission de transcrire :

« Henri IV, aussi hardiment amoureux de Gabrielle d'Estrées que Henri II l'avait été de Diane, et non moins ardent à arborer partout les insignes de sa passion, avait semé de tous côtés, à Fontainebleau, à Saint-Germain, au Louvre, les devises, les chiffres, les emblèmes qui la rappelaient. D'abord, ils avaient été assez hiéroglyphiques ; ils consistaient en un S traversé d'un trait, et il fallait de bons yeux d'héraldiste pour trouver dans ce rébus galant le nom de la favorite, le mot *Estrées* (S. trait) ; mais bientôt l'amour du roi s'enhardissant, ils devinrent plus distincts ; il venait d'ailleurs de divorcer avec Marguerite de Valois et divorce valait veuvage. Au lieu du calembour figuré dont nous venons de parler, il fit mettre partout l'initiale de son nom entrelacée avec l'initiale du nom de sa maîtresse. »

Je dois commencer par avouer que le jeu de mots monumental attribué à Henri IV, est tout à fait dans le goût du temps;

il m'en coûte même d'avoir à en contester l'authenticité ; car j'apprécie les calembours des grands hommes, et j'ai toujours su bon gré à Macrobe de nous avoir conservé ceux d'Auguste et de Cicéron. Mais il faut quelquefois faire taire ses sentiments intimes, et s'incliner devant l'éloquence des faits matériels.

L'explication de l'S barré donnée par M. Fournier n'a d'autre autorité qu'une note de M. Vatout, qu'il indique sans la reproduire, et qui est ainsi conçue :

« C'est ce chiffre mystique d'une S traversée par un trait, comme allusion au nom de d'*Estrées*. La mode du temps peut justifier cette interprétation. Ce qu'il y a de certain, c'est que dans toutes les lettres de Henri IV, qu'elles soient écrites à Gabrielle d'Estrées, à Henriette d'Entragues, à Marie de Médicis, ce signe symbolique se retrouve, tantôt au commencement des lignes, tantôt à la fin, et que la signature est entourée de quatre S barrées, comme celles qui sont sur les lambris de Fontainebleau (1). »

M. Vatout ne s'était pas rappelé qu'on ne prononçait pas plus *Es-trées* qu'on ne prononçait *Es-pée*, *Es-toile* ou *Es-tranger*, en sorte qu'il n'y avait guère de motif pour que l'idée vînt de représenter le nom de Gabrielle d'Êtrées par un S et un *trait*.

« Henri IV, dit M. Vatout, prit en affection la grand'chambre ovale où la reine avait donné le jour au Dauphin : il la fit orner de paysages par Paul Bril, et de quinze grands tableaux par Ambroise Dubois, représentant les amours de Théagène et de Chariclée. On y remarque aussi divers emblèmes où le souvenir de Gabrielle d'Estrées *se trouve mêlé au chiffre de Marie de Médicis.* »

Puis vient la note que nous avons rapportée plus haut; or M. Éd. Fournier a, dans son article du *Moniteur*, transcrit le passage de Sauval, qui nous apprend que Marie de Médicis faisait effacer les chiffres de Gabrielle sculptés avant son mariage. Quelle apparence y a-t-il que le roi eût fait à sa nouvelle épouse

(1) *Souvenirs hist. des résidences royales*, t. IV, *château de Fontainebleau*, p. 203.

l'injure de répandre le symbole de ses anciennes amours sur les parois de la chambre où elle avait donné le jour au Dauphin? Après avoir posé ces questions préjudicielles, j'arrive aux preuves solides, irrécusables :

Il existe dans la collection de jetons de la Bibliothèque impériale de Paris, six pièces dont voici la description.

1° IANNE. P. LA. G. DE DIEV ROYNE D. NAVAR. Buste de Jeanne d'Albret.

Revers † GRATIA DEI SVM ID QVOD SVM. 1565. Dans le champ deux S barrés et placés en sens opposé ; le champ diapré de rinceaux. Argent (planche VI, n° 1).

2° IEHANNE PAR LA G. D. DIEV R^E D. NAVAR ·:· Buste de Jeanne d'Albret.

Revers. HASTA LA MVERTE. Dans le champ, un grand S barré. Cuivre (planche VI, n° 2).

3° DIEV EST LA FIN DE MON COMPTES. Chiffre composé d'un H, au milieu duquel est posé un grand S fermé; le tout entre deux branches de laurier; au-dessus une couronne royale.

Revers. CE Q. SVIS P. LA GRACE DE DIEV SVIS. 1565.

Écu aux armes parties de Navarre-Bourbon et de Béarn-Albret, timbré d'une couronne royale fermée. Argent (planche VI, n° 3).

Henri de Bourbon, né le 13 décembre 1553, avait perdu son père, Antoine de Bourbon, en 1562. Jeanne d'Albret, sa mère, était depuis lors reine de Navarre, et il ne lui succéda qu'en 1572. Bien que le jeton qui vient d'être décrit ne porte pas le nom en toutes lettres du jeune prince, on ne saurait hésiter à le lui attribuer, car l'H couronné ne peut, à la date de 1565, se rapporter qu'à lui seul.

4° CATHARINA REG. SOR. VNIC. NAVAR PRINC. Dans le champ, groupe composé de quatre C qui s'entrecoupent, accompagnés de quatre S barrés.

Revers. CATENIS TANDEM LILIA GAVDENT. Écu en forme de lozange, parti de France et de Navarre, accompagné de deux branches de laurier, et timbré d'une couronne ouverte. Argent (planche VI, n° 4).

Catherine, fille d'Antoine de Bourbon et de Jeanne d'Albret, était née le 7 février 1558. Lorsque ce jeton a été frappé, elle était encore fille, ce que montre bien la forme de son écu, et portait le titre de princesse de Navarre. Il est probable toutefois que son frère était déjà roi *de France* puisque la brisure de Bourbon a disparu de ses armes. La Navarre, d'ailleurs, ne fut réunie à la couronne de France que par un édit de Louis XIII donné au mois d'octobre 1620. On peut donc chercher l'époque de fabrication de cette pièce entre 1589 et 1599. La légende du revers fait allusion aux chaînes qui figurent dans les armes de la Navarre.

5° CATHERINE SOEVR VNICQVE DV ROY. Deux écus, l'un aux armes de Lorraine, l'autre écartelé de France et de Navarre, surmontés d'une couronne ouverte; au-dessous un chiffre composé d'un H et de deux C.

Revers. IMPERSVASIBILIS. Grand S barré, formé par un serpent, surmonté d'une couronne ouverte, et accompagné de deux palmes; au-dessous, un cartel sur lequel est inscrit 1600. Argent (planche VI, n° 5).

Le 29 janvier 1599, Catherine de Bourbon avait épousé Henri de Lorraine, marquis de Pont-à-Mousson, duc de Bar, qui devint duc de Lorraine, en 1608, quatre ans après la mort de sa femme. La princesse était donc assez nouvellement mariée quand ce jeton fut frappé; comme elle était protestante fort zélée, il est probable que la légende *impersuasibilis* et la figure du serpent, symbole de prudence, font allusion à la résistance qu'elle opposait aux entreprises de ceux qui auraient voulu la faire changer de religion.

« Charles III avait espéré convertir sa belle-fille; toutes ses tentatives furent vaines. Soutenue dans sa foi religieuse par Duplessis Mornay, elle se contentait de répondre à toutes les instances dont elle était accablée : *J'irai à la messe quand Mornay la dira.* On finit par se lasser de persécuter sa conscience (1). » Il est à remarquer que c'est le 4 mai 1600, année

(1) F. de Saulcy, *Rech. sur les monn. des ducs héréd. de Lorraine*, 1841, in-4°, p. 157.

pendant laquelle notre jeton fut frappé, qu'eut lieu à F… nebleau, en présence de la cour, la célèbre controverse… logique entre Duplessis Mornay et du Perron, évêque d'Év… Les deux palmes du jeton faisaient sans doute encore… l'esprit de la duchesse de Bar, allusion à la lutte qu'elle… à soutenir.

Le chiffre, composé de l'H d'Henri de Lorraine et des… C croisés de Catherine, est une imitation exacte du ch… bien connu de Henri II et de Catherine de Médicis, au s… duquel nous rappelons l'intéressante et si utile dissertation… M. Lenormant (1). Les jetons que nous décrivons ici nous… voir qu'il ne faut pas toujours attribuer au temps de Hen… les monuments ou les ustensiles sur lesquels ce chiffre se… contre. Il s'agit avant tout de savoir si par leur style ils app… tiennent au milieu du XVIe siècle ou aux quatre premi… années du XVIIe.

6° Mêmes types. Ce côté est frappé avec le coin qui a s… pour le jeton décrit sous le n° 5.

Revers. ARDENS EVEXIT AD ÆTHERA VIRTVS. Cha… semé de flammes, au milieu desquelles est placé un chi… composé d'un H et de deux C. Argent (planche VI, n° 6).

La légende de ce jeton paraît se rapporter à la mort de C… therine qui eut lieu à Nancy, le 13 janvier 1603; elle est em… pruntée à ce passage de Virgile:

> *... Pauci, quos æquus amavit*
> *Juppiter, aut ardens evexit ad æthera virtus,*
> *Dis geniti potuere....* (2).

Les flammes qui entourent le chiffre de Catherine et de Henr… en même temps qu'elles conviennent à cette moderne con… *cratio*, rappellent l'ancien symbole de la maison de Bourbon (3…

7° On trouve encore à la Bibliothèque impériale une paire de…

(1) *Rev. numism.*, 1841, p. 424.
(2) *Æneid.*, VI, 129-131.
(3) Ach. Allier, *Anc. Bourbonnais*, t. II, p. 264. — E. Tudot, *Enseigne…* *inscript. mur. de Moulins*, 1855, p. 7. — Mantellier, *Notice sur la monn.* … *Trévoux*, 1844, pl. I; pl. II, n°s 1, 3, 6; pl. III, n° 1.

racelets ornés de camées en coquilles, et vulgairement attri- ués à Diane de Poitiers. Ces bracelets, dont le travail indique a fin du XVIe siècle, ont appartenu à Catherine de Bourbon, œur de Henri IV, ainsi que le prouvent les deux C entrelacés, placés entre une palme et une branche de laurier, et accompagnés de quatre S barrés, qui sont gravés à l'intérieur de l'*un* d'eux (planche VI, n° 7).

C'est une restitution que je propose en passant.

Comment l'attribution de ces bracelets à Diane de Poitiers a-t-elle pu s'accréditer? C'est ce que l'on n'a jamais dit; il semble que l'on ait ignoré pendant longtemps l'existence du chiffre que je viens de mentionner (1). Cependant la description qui accompagne la figure de l'un de ces bracelets dans le *Magasin Pittoresque* (2) pourrait nous mettre sur la voie. On y trouve que « sur une plaque d'or, au revers de chacun des fermoirs, sont gravés en creux deux croissants enlacés..... Aux quatre coins de la couronne, on remarque un S de forme gothique dont on ignore la signification. » Il est fort possible que les deux C croisés, pris anciennement déjà pour des croissants, aient fait penser à Diane de Poitiers. C'est ainsi qu'un dragon ailé, pris pour une salamandre, animal avec lequel il n'offre aucune ressemblance, a fait donner le nom d'armure de François Ier à un casque accompagné d'un bouclier et d'une épée, envoyés de Hollande à la Bibliothèque de Paris en 1795. On remarquera le rapport qu'offrent les palmes du jeton à la légende IMPERSUASIBILIS avec l'un des rameaux qui entourent, sur la plaque intérieure du bracelet, le chiffre de Catherine.

La duchesse de Bar avait laissé, en sortant de France, des dettes contractées dans Paris; elle avait envoyé de Lorraine des joyaux pour être engagés et servir à satisfaire ses créanciers. Après la mort de Catherine, Sully fut chargé par le roi d'en dresser l'inventaire et fut aidé dans son travail par Mme de

(1) *Notice sur la Bibl. royale et partic. sur le Cab. des méd.*, par Dumersan, 1836, p. 45. — *Hist. du Cab. des méd. antiq. et pierres grav.*, par le même, 1838, p. 124, n° 591.
(2) 1838, p. 99, col. 2.

Panjas, qui lui remit un mémoire très exact des bagues et joyaux de la princesse. Ces bijoux restèrent en dépôt entre les mains de Sully jusqu'à l'année suivante, que la reine s'étant accommodée, le duc en fut déchargé par acte daté du 28 juin 1605 (1). C'est ainsi que les bracelets de la duchesse de Bar ont dû être conservés dans la collection royale.

8° M. Barthélemy Le Carpentier possède, à Honfleur, une assez grande médaille de plomb représentant les bustes de Henri IV et de Marie de Médicis, et au revers de laquelle on voit, avec la légende IO. POLIGNEVS. R. CONS. D. F. 160., le chiffre de Marie de Médicis et de Henri (H. MA.) surmonté d'une couronne fermée et accosté de deux grands S barrés.

9° Enfin il existait dans la collection de M. Debruges-Dumesnil, décrite d'une manière si attachante par M. Jules Labarte, un coffret émaillé en bleu, tout parsemé d'S barrés, et décoré, en outre, du chiffre d'Anne d'Autriche entre quatre S (2).

On voit donc qu'en 1565, neuf ans avant la naissance de Gabrielle, Jeanne d'Albret et son fils Henri, alors âgé de douze ans, plaçaient l'S barré sur les jetons qu'ils faisaient frapper comme souverains de la Navarre.

Qu'après comme avant son mariage avec Henri de Lorraine (l'écu en losange indique une femme non mariée ou veuve), Catherine de Bourbon faisait usage du même signe symbolique.

Que neuf ans après la mort de Gabrielle, une médaille frappée, non par le roi, mais par un particulier, en l'honneur d'*Henri* et de *Marie*, présente les mêmes S.

Qu'enfin on les retrouve sur un petit meuble à l'usage d'Anne d'Autriche, qui n'avait aucune raison de faire revivre la mémoire de la duchesse de Beaufort.

(1) *Mémoires des sages et royales œconomies d'Estat*, etc. Première édition in-fol., t. II, ch. xxx, p. 191, 206, 219.

(2) *Descript. des objets d'art qui composent la collect. Debruges-Dumesnil*, 1847, in-8°, p. 608, n° 774. « L'S barré, dit M. Labarte, est la première lettre de la devise de la maison de Navarre, SPES, et aussi de la devise de la maison de Bourbon, SVM QVI SVM. » Il y a évidemment là confusion. Sur divers édifices construits par les ducs de Bourbon, on trouve le mot *Esperance*, et sur les monnaies de Henri d'Albret et de ses successeurs : *Gratia dei sum id quod sum*. Ces devises ne commencent ni l'une ni l'autre par un S.

Au château de Monceaux, Henri IV avait fait sculpter en bien des endroits son chiffre uni à celui de Gabrielle (à l'intérieur s'entend, car à l'extérieur on n'avait figuré que le chiffre de la reine Marie). Très souvent, dans mon enfance, j'ai visité les immenses ruines de Monceaux; j'en ai exploré tous les détails, avant que les belles clefs de voûte ne fussent brisées pour être envoyées à Paris sous forme de petits moellons soigneusement toisés. Or je puis affirmer que dans cette importante ruine, on ne voyait pas d'S barrés; et ç'eût été là pourtant qu'on aurait dû les rencontrer s'ils se fussent rapportés à Gabrielle.

Étienne Tabourot, sieur des Accords, au chapitre de ses *Bigarrures*, intitulé : *des Rébus de Picardie*, dit que cet S fermé d'un trait signifiait *fermesse* pour *fermeté;* la légende espagnole du jeton de Jeanne d'Albret, *hasta la muerte* (jusqu'à la mort) et la devise *impersuasibilis* qui se lit sur le jeton de Catherine de Bourbon, donnent beaucoup de vraisemblance à l'opinion du bizarre écrivain. On sait de quelle fermeté fit toujours preuve la reine de Navarre, et il est tout naturel que ses deux enfants aient conservé sa devise. Comme échantillon du goût de ce temps, on peut citer le frontispice de la première édition des *Mémoires* de Sully. Cette édition, sans date, et qui porte la fausse indication *Amstelredam*, a été en réalité imprimée au château de Sully. Sur le titre, on a placé trois grands V soigneusement peints en *vert* sur tous les exemplaires, et surmontés d'une couronne d'amarante : au-dessous, on a écrit: *Aux trois vertus*, ce qui explique assez clairement le sens des *trois verts V;* et ce qui montre de quelle faveur jouissait l'art des rébus dans l'esprit des plus grands personnages.

Observation insérée à la suite d'une Lettre de M. le baron Chaudruc de Crazannes, adressée à M. de Longpérier au sujet de sa Dissertation sur l'S barré de Henri IV.

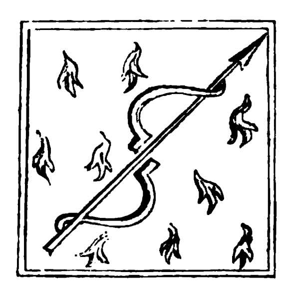
(Extrait du tome II (nouvelle série) de la *Revue numismatique*, 1857, pp. 177-180.)

Je crois devoir joindre à l'intéressante communication de M. le baron de Crazannes, un renseignement qui m'est fourni par un ouvrage sorti il y a quelques jours des presses de M. Perrin, de Lyon, un des typographes les plus distingués de notre pays.

Je veux parler des *Œuvres du chanoine Loys Papon, seigneur de Marcilly, poëte forésien du XVIe siècle, imprimées pour la première fois, sur les manuscrits originaux, par les soins et aux frais de M. N. Yéméniz.* (Lyon, 1857, in-8°.)

A la page 81 de ce charmant volume, dont un chapitre est tout rempli de devises gravées et de vers qui les commentent, on trouve le passage que voici :

LA FERMESSE D'AMOVR.



Fermesse dont l'Amour peint un *chiffre d'honneur*
Comune en l'escriture, et rare dans le cueur,

Tes liens en vertus les fidelles asseurent :
Mais ainsi que ta forme est d'un arc mis en deux,
Le dezir inconstant froisse et brise tes neudz,
Ce pendant que les mains ta *fermesse* figurent.

Ici, l'S barré est formé de deux fragments d'arc traversés par une flèche, et entourés de flammes comme le chiffre de Catherine de Bourbon, représenté sur un jeton qui a été publié, l'année dernière, dans cette *Revue* (pl. VIII, nº 6). L'arc et la flèche représentent la *fermesse d'amour*, comme le serpent de Catherine indiquait la *fermesse de prudence*. L'expression *chiffre d'honneur* fait allusion à l'origine illustre de cet emblème qui avait été mis en vogue par Jeanne d'Albret et Henri IV. Les mots *commune en l'écriture* se rattachent à l'usage de tracer des S barrés en tête des lettres et autour de la signature. Cet usage avait, à l'exemple du Roi, été adopté par des personnes privées et par des étrangers. Nous pouvons citer encore la reliure toute parsemée de chiffres et d'S barrés qui recouvre un manuscrit de la bibliothèque particulière du roi de Sardaigne.

Sur la garde d'un livre d'heures manuscrit du xvᵉ siècle que je possède, on lit, en belle écriture du temps d'Henri IV, trois quatrains qui sont suivis chacun d'un M majuscule entouré d'S barrés. Je citerai le premier.

Le Signeur qui nous abrie
Pour nous garder du soleil,
Regarde de son bon oeil
Et soustient Renée de Brie.

La lettre M ainsi trois fois répétée paraît être l'initiale du nom de la Vierge Marie, et il serait bien extraordinaire qu'une femme comme Renée de Brie dont les quatrains respirent une piété profonde, eût mêlé le chiffre de la Sainte-Vierge à des rébus galants. Donc, l'S barré n'a pas de relation avec Gabrielle d'Estrées.

Le mot *fermesse* (pour constance), dont l'authenticité est encore établie par le texte de Loys Papon, écrivain élégant et poète très docte, est bien certainement un espagnolisme intro-

duit chez nous au XVI[e] siècle, et peut-être par la cour béarnaise. Ce serait une forme légèrement altérée du mot *firmeza* (pour firméça). Cela n'a rien de plus étonnant que le *Signeur* qui se rencontre deux fois dans les quatrains de Renée de Brie.

En béarnais, le rébus ne serait pas compréhensible, parce que le nom de la lettre S est *èsso*, que la troisième personne (sing.) du présent de l'indicatif du verbe être est *ey*, et que le participe du verbe *fermar*, si ce verbe existait, ne serait pas *fermo*, mais *fermat* au masculin, et *fermado* au féminin. En sorte qu'on aurait d'une part FERMO-EY, et de l'autre FERMADO-ESSO. Mais encore faudrait-il admettre l'existence du verbe *fermar*, gallicisme inconnu aux Béarnais comme aux Espagnols. ESSO-BARRADO serait la véritable forme; et que deviendrait alors le jeu de mots que M. le baron de Crazanne admet tout comme nous?

A propos de ce jeu de mots, on nous permettra de citer ici une pièce d'un célèbre poète catalan du XVI[e] siècle, Pere Serafi. Elle est intitulée *Cansò de fermeza*, et chacune des strophes qui la composent se termine par un vers où l'auteur ramène les mots *fer mes* (faire plus):

Faréume grandissim tort
No tenint per cosa certa
Que per vos só casi mort,
Y la vida m' es incerta :
No sé perque tal negáu
Puix no vull altres mercés,
Sinó sols que conegáu
Que os am' sens poder *fer mes*.

C'est, comme on voit, toujours le même goût pour les rapprochements des sons plus ou moins exacts.

Étienne Tabourot, et Loys Papon (mort en 1599) étaient des contemporains de Henri IV; nous pouvons, je crois, nous en tenir à leur interprétation.

MONNAIES DE LOUIS XI

FRAPPÉES A PERPIGNAN.

(Extrait du tome II (nouvelle série) de la *Revue numismatique*, 1857, pp. 165-173.)

(PL. VII.)

On sait avec quelle persévérance et quelle habileté Louis XI, en travaillant à l'agrandissement de notre territoire et à l'unité de nos institutions, contribua à la reconstitution de notre nationalité gauloise presque anéantie par la barbarie féodale. Il est peu de souverains qui aient lutté plus utilement pour cette noble cause, et nous ne devons pas oublier les services qu'il a rendus à la patrie et à la civilisation.

Parmi les entreprises qui lui coûtèrent le plus de peine, se place sa conquête du Roussillon. Sacrifices d'argent, voyages personnels, correspondance, envois de troupes et de vaisseaux, négociations et traités, il ne négligea rien pour obtenir le succès.

D'abord, en 1462, un an après son avènement, il prêta à don Juan II d'Aragon, qui lui donna le château de Perpignan en gage, trois cent mille écus d'or (1) qui ne lui furent jamais rendus; il s'engagea, de plus, à fournir au prince espagnol un secours de sept cent lances.

(1) Philippe de Commines dit 300,000 escus. — Çurita (*Anales de Aragon*), dit 200,000 (lib. XVII, feuillet 119 recto). Plus loin, il parle de 300,000 *couronnes* que don Juan demandait à ses sujets pour se mettre en état d'acquitter sa dette (lib. XVIII, f. 200 recto). Les 300,000 écus sont encore mentionnés ailleurs (lib. XIX, f. 208 recto).

Cependant les habitants de Perpignan assiégèrent le château, et Louis XI envoya le duc de Nemours avec une armée pour secourir ses gens. Après quelques jours de combats, les Français se rendirent maîtres du Roussillon et de la Cerdagne.

Dix ans plus tard, don Juan, animé par la soumission de la Catalogne, résolut de recouvrer la Cerdagne et le Roussillon. L'occasion lui paraissait d'autant meilleure que les troupes de Louis XI étaient employées contre le duc de Bourgogne et le duc de Bretagne. Sans compter que le roi d'Angleterre menaçait d'envahir la France (1).

Don Juan partit de Barcelone le 29 décembre 1472. Il se rendit en Roussillon. Les habitants de la province se soulevèrent, et les libérateurs de Perpignan eussent massacré tous les Français, c'est un historien aragonais qui l'affirme, si ceux-ci n'eussent préféré se retirer dans la citadelle que les Espagnols assiégèrent en vain pendant toute une année (2). Elne, Argelès, Canet se rendirent à don Juan. Collioure et Salces restèrent aux Français.

Louis XI, apprenant que la *ville* de Perpignan et la cité d'Elne s'étaient soumises au roi d'Aragon, fit entrer en Roussillon une armée de trente mille hommes qui, après avoir repris quelques châteaux, entoura les villes. L'archevêque de Saragosse vint prendre part à la défense d'Elne, et les Catalans supplièrent le roi de Sicile de marcher au secours de son père, qui ne voulait pas s'éloigner de Perpignan.

Le roi de Sicile (on nommait ainsi, depuis 1468, Ferdinand, fils de don Juan) (3) ne mit pas beaucoup de promptitude à se

(1) Çurita, lib. XVIII. « Y el Rey esperava que con sola su presencia cobraria aquellos estados; y era en tiempo que el Rey de Francia estava muy opresso y los duques sus enemigos en mucha prosperidad; y esperavan que el Rey Eduardo de Inglaterra passaria por su persona à la empressa. » T. IV, f. 191 verso.

(2) Çurita, lib. XVIII. « Y huvieran passado à cuchillo todos los soldados que estavan en Perpiñan de guarnicion, sino tuvieran tan cerca el Castillo, que está dentro de la Villa, y acongieronse à èl. » T. IV, f. 191 verso.

(3) Çurita, lib. XVIII. « Se vino al Rey à Zaragoça... y por mas honrar à su hijo, le diò el titulo y dignidad de Rey de Sicilia y se concertó con el que fuessen los dos juntamente Reyes de aquel Reyno, y todas las ciudades, villas y castillos sé entregavan al Principe, como à conregnante. » T. IV, f. 156 verso.

rendre à cet appel. Cependant il rassembla des troupes et passa les hauteurs de la Mançana le 24 juin 1473, jour de la Saint-Jean. Il apprit alors que les Français qui entouraient la ville de Perpignan levaient le siège et il entra dans Elne; puis, le 28 de juin, il alla rejoindre son père, qui lui fit une brillante réception.

Le 14 juillet, les Français et les Espagnols conclurent une trêve qui devait durer jusqu'au 1er octobre. On convint que pendant ce temps chaque parti conserverait les places et châteaux qu'il possédait alors. Ce fut dans la cité d'Elne que don Juan jura d'observer cette trêve. A la fin du mois de juillet, le roi de Sicile retourna en Catalogne, et don Juan demeura dans Perpignan, jusqu'au moment où il eut fait avec Louis XI un accord, suivant lequel les comtés en litige devaient être confiés à la garde d'un gouverneur neutre, choisi par le roi d'Aragon sur quatre candidats présentés par le roi de France. A l'occasion de ce traité, les gens de Barcelone décernèrent un triomphe au vieux don Juan, qui fit dans cette ville une entrée solennelle, monté sur un char magnifique (octobre 1473), « porque, dit le chroniqueur Çurita, entendieron las gentes, que mas fue triunfar de la malicia de su adversario, que de aver echado los enemigos de Rossellon. »

Tout le commencement de l'année 1474 fut signalé par des hostilités réciproques et des discussions diplomatiques qui n'aboutirent à rien; après quoi la guerre fut reprise, et à la mi-juin l'armée française s'approcha de Perpignan et d'Elne.

A la fin de septembre, des renforts considérables furent envoyés par Louis XI; le roi don Juan jugea prudent de rester à Castellon de Ampurias, et Ferdinand de Sicile se retira à Saragosse. Elne, assiégée, fut forcée de se rendre, et le 5 décembre les Français y firent leur entrée; maîtres de cette place importante, ils purent concentrer leurs efforts vers Perpignan, qui, après un long blocus, capitula le 10 mars 1475. Au commencement de 1476, les Français, ayant pris Salces, se trouvèrent en possession de tout le Roussillon.

Cependant Ferdinand avait été, le 2 janvier 1475, reconnu

roi de Castille et de Léon, et, à partir de cette époque, il n'est plus désigné par le titre (purement honorifique) de roi de Sicile.

Cet exposé historique, un peu long sans doute, malgré la suppression de tant de détails, était nécessaire pour faire bien comprendre l'explication d'une série de monnaies frappées au nom de Louis XI que nous entreprenons ici de classer.

Nous devons d'abord rappeler un gros d'argent que nous avons publié en 1844 dans la *Revue numismatique* (1) et dont voici la description :

+ FERDINANDVS. DEI GR.... I : R : Tête couronnée de Ferdinand, tournée à gauche.

℟. COM-ES : R-OSIL-IONIS. Croix au centre de laquelle est un P, cantonnée de deux anneaux et de deux groupes de trois besants. Argent. Cabinet de M. Reichel, à Saint-Pétersbourg. (Voy. pl. VII, n° 1.)

A cette pièce, dont la légende, du côté de la tête, est malheureusement très usée, il faut joindre un autre gros d'argent retrouvée par M. Poey d'Avant, et publiée par lui en 1853 dans son remarquable catalogue.

+ FERDINANDVS. DEI : GRACSI : R : Tête couronnée de Ferdinand tournée à gauche.

℟. COM : - ES : RO-SILIO-NIS : E. Croix au centre de laquelle est un P, cantonnée de deux anneaux et de deux groupes de trois besants. Argent. (Voy. pl. VII, n° 2.)

M. Poey d'Avant pensait que cette pièce pouvait être la même que celle que nous avions fait connaître; mais outre que cette dernière est, ainsi que nous l'avions indiqué, en Russie, la nouvelle variété présente des différences bien tranchées dans la légende du revers. Elle est aussi beaucoup mieux conservée, et nous fait voir que Ferdinand porte sur ces gros le titre de roi de Sicile. J'ignore si le dessinateur a oublié des points entre GRAC et SI : R; mais il est évident qu'il faut séparer ces mots et lire *dei gracia Siciliæ rex.*

Ferdinand avait reçu le titre de roi de Sicile dès 1468, il est

(1) V. p. 167 du présent volume.

vrai; mais alors les Français étaient maîtres de Perpignan et d'Elne; le 2 janvier 1475, il était devenu roi de Castille; il eût mentionné cet important changement sur ces monnaies si elles eussent été fabriquées après le 2 septembre 1493, époque à laquelle Charles VIII remit au prince espagnol toutes les places du Roussillon, ce qui n'empêcha pas Ferdinand et Isabelle de trahir le roi de France. « Grand tort avoient, dit Commines, les dist roy et reyne d'ainsi s'estre parjurez envers le roy, après ceste grande bonté qu'il leur avoit faite de leur avoir rendu le dit pays de Roussillon, qui tant avoit cousté à réparer, et garder, à son père : lequel l'avoit engagé pour trois cens mille escus, qu'il leur quitta : et fit tout cecy afin qu'ils ne l'empeschassent point à la conqueste qu'il espéroit faire du dit royaume de Naples. »

Il nous semble que la fabrication des gros de Ferdinand doit se placer aux mois de juin et de juillet 1474, après que le jeune roi de Sicile eut fait son entrée dans Elne et dans Perpignan. La lettre E, placée à la fin de la légende du gros publié par M. Poey d'Avant, serait, suivant ce système, la marque d'Elne, ville qui, à la vérité, se nomme *Helena* en latin; mais il n'y a rien d'extraordinaire à ce qu'on ait, au XVe siècle, adopté la forme espagnole. Il est possible que le vieux roi don Juan ait fait frapper ces gros pour faire honneur à son fils, au moment où celui-ci venait de lui amener une armée de secours. Elne et Perpignan sont inséparables dans l'histoire.

Nous allons maintenant donner la description d'une série de monnaies d'or, d'argent et de billon, frappées pour Louis XI, et présentant au centre de la croix du revers ce P qui, nous venons de le voir, est l'indice monétaire de la capitale du Roussillon. C'est donc aussi à Perpignan qu'ont été fabriquées les monnaies suivantes :

Couronne au commencement de la légende LVDOVICVS DEI GRA FRANCORVM REX, écu de France timbré d'une couronne; au-dessus, un soleil. Dans le champ, à la droite de l'écu, une croisette. Point sous la seconde lettre.

℟. XPS VINCIT XPS REGNAT XPS IMPERAT. Croix fleur-

delisée au centre de laquelle est un P. Point sous la prem lettre. *Écu sol d'or*. Poids, 3gr,40. (Pl. VII, n° 3.)

+ LVDOVICVS DEI GRA FRANCORVM REX. Trois fleurs lis sous une couronne. E dans l'R de REX.

℟. SIT NOMEN DOMINI BENEDICTVM. Croix fleurdeli au centre de laquelle est un P. *Gros d'argent*. Poids, 3gr. (Pl. VII, n° 4).

Couronne au commencement de la légende LVDOVICVS FRANCORVM REX. Trois fleurs de lis dans un entourage form de trois cintres; au-dessus, un soleil. Point sous la premi lettre.

℟. SIT NOMEN DEI BENEDICTVM. Croix dans un entourage formé de quatre cintres. Au centre de la croix, un P. Po sous la seconde lettre. *Blanc au soleil*. Poids, 3gr,56. (Pl. VII n° 5.)

Le style un peu rude de cette pièce rappelle tout à fait c des grands blancs du Béarn.

LVDOVICVS FRANCOR REX. Dauphin surmonté d'une cou ronne.

Fleur de lis au commencement de la légende LVDOVICVS FRANCOR REX. Dauphin.

℟. Fleur de lis au commencement de la légende SIT NOMEN DEI BENEDITV. Croix cantonnée de deux fleurs de lis de deux couronnes; P au centre de la croix. *Liard*, 1gr,1 (Pl. VII, n° 6.)

+ LVDOVICVS REX, astre. Deux fleurs de lis et un P.

℟. + SIT NOMEN DEI. Croix au centre de laquelle est un P dans un entourage formé de quatre cintres. *Denier*. (Pl. VII. n° 7.)

On trouve encore dans le *Traité* de Le Blanc, parmi les monnaies de Louis XII, la figure d'une petite pièce de billon dont voici la description :

+ LVDOVICVS FRANCORV REX. Deux fleurs de lis et au-dessous, un P suivi d'une croisette (il s'en trouve une aussi sur l'écu d'or décrit plus haut). Un P et une + (appartenant au mot *pax* altéré) se voient de même sur les deniers de Morlas

℟. Fleur de lis commençant la légende SIT NOMEN DNI BENDITVM. Croix au centre de laquelle est un P, dans un entourage formé de quatre cintres. (Voy. pl. VII, n° 8.)

Le Blanc donne cette pièce comme étant un *patard* de Provence. Mais il ne dit point sur quel document s'appuie cette attribution.

M. Conbrouse reproduit dans son *Catalogue des monnaies de France* (2e partie; monnaie tournois, p. 46, n° 582) l'attribution de Le Blanc; mais la description de la pièce, qu'il indique comme existant à l'Hôtel des Monnaies de Paris, est abrégée de façon qu'on ne puisse savoir si les légendes sont conformes à celles qu'avait fait graver l'auteur du *Traité des Monnaies*.

Le dernier que nous avons trouvé dans le médaillier de l'Hôtel des Monnaies, a pour légendes LVDOVICVS REX et SIT NOMEN DEI. Il porte, au-dessous des deux fleurs de lis un P sans croisette, et au revers un P est placé au centre de la croix, ce qui forme, à ce que supposait M. Combrouse, une espèce de chrisme; cette pièce ne diffère de celle qui est gravée sous le n° 8 de notre pl. VII, qu'en ce que la légende *Ludovicus rex* est suivie de deux points de forme trifoliée au lieu d'un astre.

Il paraît certain que c'est la lettre P qui a conduit Le Blanc à considérer cette pièce comme frappée en Provence. Mais il est à remarquer que les monnaies fabriquées dans ce pays donnent au roi le titre de *comte*. D'ailleurs, le véritable *patard* a été retrouvé, et il a été décrit dans l'excellent catalogue de la collection de M. Rignault, rédigé avec tant de soin par Delombardy (1).

Si l'on admet avec nous que le denier gravé dans le Traité de Le Blanc a été frappé à Perpignan, il devient impossible de l'attribuer à Louis XII, puisque ce prince n'a pas possédé le

(1) *Catal. des monn. franç. de la collect. de M. Rignault, comprenant les monnaies royales et nationales d'argent, de billon et de cuivre, depuis le XIIe siècle jusqu'en 1848, avec les attributions de temps et de lieu et le résumé des ordonnances qui intéressent leur fabrication*, p. 32, n° 235. Paris, 1848, in-8°.

Roussillon qui ne revint à la France que sous Louis XI en 1642.

Le gros d'argent que nous avons décrit plus haut (pl. V, n° 4), ainsi que le denier figuré par Le Blanc, s'il porte r- lement la légende *Sit nomen dni benedictum* peuvent avoir frappés entre 1462 et 1473. Quant à l'*écu d'or*, au *grand bl* et au *denier* qui tous trois portent un *soleil* (pl. VII, nos 3, 5 ils sont nécessairement postérieurs à l'ordonnance du 2 vembre 1475, publiée huit mois après la capitulation de Perpignan. Malheureusement, nous n'avons pas encore retrouvé ordonnances qui concernent la monnaie française du Rous- lon. La légende *Sit nomen* DEI *benedictum* constitue un tr- distinctif auquel il faut faire attention.

On peut remarquer encore les formes *Beneditu* et *Bendit* qui se rapprochent tant du *Bendito* espagnol, et conviennent si bien à la contrée où nous pensons que les *liards* de Louis X ont été frappés.



MONNAIES ÉPISCOPALES

DE STRASBOURG ET DE CONSTANCE.

(Extrait du tome II (nouvelle série) de la *Revue numismatique*, 1857, pp. 319-345.)

(PL. VIII.)

L'examen d'un certain nombre de deniers du xe siècle, frappés à Strasbourg, dont j'avais, depuis quelques années, classé les empreintes dans un ordre que m'indiquait leur style de fabrication, m'ayant fait reconnaître sur plusieurs de ces pièces le nom d'évêques qui se trouvaient tous rangés suivant leur date historique, j'ai été conduit à faire de la monnaie strasbourgeoise une nouvelle étude ; et je soumets aux lecteurs de la *Revue numismatique* quelques résultats obtenus par ce travail.

Les deniers frappés avec la légende HLVDOVVICVS PIVS (sans les titres *roi* ou *empereur*) et portant de plus au revers la légende ARGENTINA CIVITAS, ont été, depuis Le Blanc jusqu'à nos jours, décrits bien des fois, et attribués tantôt à Louis le Débonnaire, tantôt à Louis le Germanique. M. Reichel, dans une addition manuscrite à l'exemplaire de son catalogue qu'il a bien voulu me donner, reportait un de ces deniers à Louis d'Outremer. Le savant numismatiste de Saint-Pétersbourg avait senti combien le style de cette monnaie convenait mal au commencement du IXe siècle. Néanmoins, il la plaçait un peu trop bas, ainsi qu'on peut s'en assurer en comparant le

denier au nom de *Louis* avec ceux de Henri l'Oiseleur, fr- pés dans la même ville, et qui sont évidemment plus réce Or le prince saxon est mort en 936, l'année même de l'av- ment de son gendre, Louis d'Outremer. D'ailleurs, la tenta que fit ce dernier pour s'emparer de l'Alsace, en 938, éch complètement, et bien que Ruthard, évêque de Strasbourg, personnellement favorable à la cause du roi de France, ce p lat n'en avait pas moins été obligé de conduire ses troup au camp d'Otton, fils de Henri l'Oiseleur, et son souver effectif.

D'autre part, depuis Mader, on attribue à Charles le Gr des deniers et des oboles qui présentent la même légende b néaire ARGENTINA CIVITAS, deniers dont la fabrique ne co- vient en aucune manière au IXe siècle, puisqu'ils diffèrent peine des monnaies de Henri l'Oiseleur, dont la date ne pe être contestée. On n'a pas remarqué que si ces deniers appar tenaient réellement à Charles le Gros, il serait tout à fa impossible de laisser à Louis le Débonnaire des monnaies d même style.

Il m'avait paru que toute difficulté se trouvait levée, si l'on classait les deniers dont je viens de parler au règne de trois princes qui, à partir du commencement du Xe siècle, ont pos- sédé consécutivement le *Lotharii regnum* : c'est à savoir :

Louis de Germanie	900—912
Charles le Simple	912—923
Henri l'Oiseleur	923—936

Si l'on range les monnaies dans cet ordre, on reconnaît que leur module s'accroît progressivement aux dépens de l'épais- seur; que les caractères des légendes se modifient aussi peu à peu, de telle façon que les noms des trois princes, bien que rattachés l'un à l'autre par un lien indissoluble, ne sauraient cependant être intervertis sans qu'il en résultât un effet discor- dant, choquant pour des yeux tant soit peu exercés (1).

(1) Voy. pl. VIII, nos 1, 2, 4.

Je ne saurais dire si ce classement, proposé depuis dix-huit ans, n'a pas rencontré l'approbation de quelques-uns de ces numismatistes qui examinent avec attention, et sans parti pris, les questions relatives aux monnaies du moyen âge, mais j'ai remarqué qu'un certain nombre de catalogues avaient reproduit les anciennes attributions à Louis le Débonnaire et à Charles le Gros, quoiqu'elles ne reposent sur aucune démonstration. Louis de Germanie, fils d'Arnoul et arrière-petit-fils de Louis le Germanique, ne jouira jamais, je le crains, de la popularité numismatique de Louis le Débonnaire; mais, à nos yeux, ce n'est pas une raison pour ne pas rechercher avec soin les monnaies qui peuvent lui appartenir. Quant aux pièces de Strasbourg en particulier, on peut affirmer que celles qui portent, avec le nom de Louis, la légende ARGENTINA CIVITAS, ressemblent aux deniers de Louis le Débonnaire comme les écus de Louis XV ressemblent à ceux de Louis XIII.

Il y aurait encore un détail à examiner. Ne serait-il pas essentiel de savoir si, à l'époque de Louis le Débonnaire, l'adjectif *Argentina* était déjà en usage? C'est de quoi on ne s'est guère inquiété; il est vrai que lorsqu'on ouvre la *Notice* d'Adrien de Valois, la question ne paraît plus douteuse; au synode de Cologne, en 346, Amandus aurait signé comme *episcopus Argentinensium*. Mais il est toujours bon de vérifier les textes, même après qu'ils ont été cités par des hommes tels que le savant Valois; et si nous consultons les actes des conciles, nous nous apercevons bien vite de l'utilité de cette prudente méthode (1). En effet, diverses circonstances inconciliables, relevées dans les actes du synode de Cologne, ont fait penser aux critiques qui les ont édités, que nous n'avions là qu'une compilation relativement récente (2). On y trouve aussi l'évêque de Verdun désigné par ces mots : *Sanctinus Articlavorum*, et le premier exemple authentique du nom d'*Urbs*

(1) Adrien de Valois a dit : « Plerique recentissimi scriptores vitiosa affectatione novitatis ab antiquitate recedere et *Argentinam* quam *Argentoratum* appellare maluerunt. » *Notitia*, p. 42.

(2) Labbe, *Concil.*. II, p. 615 et 618.

Clavorum est fourni par une monnaie de Thiéry, évêqu Verdun (1046-1088) (1). D'ailleurs, un fragment des act synode de Cologne provenant d'une autre rédaction, qui pas soulevé de doutes, contient la mention d'Amandus *Arg ratensium* (2). A partir du xe siècle, le nom d'*Argentina* a été si généralement attribué à Strasbourg, et il a pers chez les gens du moyen âge avec un tel accord, que comme par miracle que la véritable forme *Argentorat* pu quelquefois se conserver dans les copies faites pour cartulaires. Quant aux chartes fausses, il est bien ente qu'elles emploient *Argentina* (3). Ainsi, on peut citer le te ment de l'évêque Eddon, écrit en la onzième année du r de Pépin (763 ou 65), pièce dans laquelle le prélat s'intitu *Eddo peccator vocatus Argentinensis urbis episcopus*. Mai faut considérer que l'on ne connaît ce testament que par transcription faite en 1121 et vidimée en 1457. Dès lors, on peut plus s'appuyer sur ce document, quand même on le rait bien authentique (4). Il est à remarquer d'ailleurs qu concile d'Attigny, en 765, le même Eddon souscrivait *ep pus Stradburgi* (5), et que les diplômes qu'il nous a laissés

(1) Saulcy, *Note sur quelques monnaies trouvées à Tronville*. Metz. p. 14, fig. 14.

(2) Labbe, *Concil.*, II, p. 618.

(3) Voir, par exemple, le faux diplôme de Dagobert. Bruckner, *Versuch Beschr. hist. Merkw. der Landsch. Basel.*, p. 2722. — Grandidier, *Hist. l'Égl. de Strasbourg*, t. II, preuves, p. CCCXXIII. — Les fausses chartes de L le Débonnaire, Grandidier, *ibid.*, p. CLVI et CLXVIII. — Schœpflin, *Als. dipl* p. 105. — Nous ne connaissons que par une copie faite au XIIIe siècle l'évêque Henri, la charte donnée, en 845, par Louis le Débonnaire, pour monastère de Schwarzach; elle est d'ailleurs signée des noms dont Schœ dit : Nomina hæc inter cancellarios et archicancellarios Ludovici pii nunq occurrunt.

(4) Cette ancienne pièce, dit Laguille, auteur de l'*Histoire de l'Alsace*, n pas seulement connaître l'insigne piété et la magnifique libéralité de l'évêq Eddo; mais elle nous apprend encore *que la juridiction des évêques de St bourg s'étendait bien au delà des bornes qui, de nos jours, limitent le diocèse.* En effet, Eddo aurait donné au monastère d'Etenheim des églises situé delà du Rhin, sur la rivière d'Elz, et même bien avant dans la Suisse. prétentions à des juridictions extraordinaires sont précisément la source des fausses chartes.

(5) Labbe, *Concil.*, t. VI, p. 1702.

ceux que Charlemagne lui adresse emploient le nom germanique Stradburg ou Strazburg.

Nous devons encore citer le testament de Rémy, qui est daté du 15 mars 778, et dans lequel le prélat se qualifie *episcopus argentinensis*. Cette pièce, lorsque Grandidier l'a imprimée, en 1778 (1), était encore inédite, quoiqu'elle fût conservée dans les archives de Saverne, où les historiens de l'Alsace avaient étudié tant de documents, et où plusieurs d'entre eux l'avaient vue. Les auteurs du *Gallia Christiana* ne parlent pas du testament dans lequel l'évêque raconte qu'il a rapporté de Rome, sur ses épaules, le corps de sainte Sophie, dont il fait don au monastère d'Eschau. On montrait effectivement dans cette abbaye la tombe qui contenait les corps de sainte Sophie (ἡ ἅγια σοφία) et de ses trois filles, Fides, Spes et Charitas. Il n'est pas difficile de voir, en lisant ce testament, qu'il est aussi apocryphe que les quatre saintes (2).

Après avoir expurgé la collection des documents publiés relatifs à Strasbourg, voici le relevé qu'on peut faire, en consultant les textes et les monuments numismatiques.

	Itinéraire d'Antonin	Argentoratum.
	Ptolémée	'Αργεντόρατον.
346.	Actes du synode de Cologne (fragment). . .	Argentoratum.
	Notitia dignitatum imperii	Argentoratum.
	Grégoire de Tours.	Argentoratum et Strasburgus.
	Tiers de sou mérovingien	Stradiburg.
Vers 660.	Fragment de charte de Childéric II	Strasburgus.
748.	Lettre du pape Zacharie	Strateburgus.
748.	Charte de l'évêque Heddo	Stradburg.
765.	Concile d'Attigny, souscription d'Eddo . . .	Stradburgus.

(1) *Hist. de l'égl. de Strasbourg*, t. II, preuves, p. cxxx.

(2) « Basilica.... ubi condidi Domnam meam sanctam Sophiam preciosissimoque corpori ejus locum sepulture dedi, quam Domnus Adrianus papa pontifex summus mihi dedit ad serviendum et ego ipse ab urbe Roma in hanc regionem super humeros meos cum ministris meis cum magno decore transtuli. » — Les auteurs du *Gallia Christiana*, s'en rapportant sans doute aux légendaires qui avaient enchéri sur les termes du testament, disent : « Ubi legitur etiam *quatuor sanctarum corpora* quæ Roma rediens reportaverat sanctæ scilicet Sophiæ et trium ejus filiarum Fidei, Spei et Caritatis. » t. V, p. 785.

	Denier de Pepin	Argentoratum.
	Denier de Charlemagne	Argentoratum.
	Denier du même empereur	Stratburgus.
773.	Diplôme de Charlemagne à Eddo	Strazburgus.
774.	Bulle du pape Adrien	Argentoratum.
775.	Diplôme de Charlemagne à Etto	Strazburgus.
788.	Codex de l'évêque Rachio	Argentoratum.
791.	Donation de Théothard	Strazburga.
801.	Autre charte du même	Strazburga.
	Eginhard	Argentoratum. Strasburg.
816.	Privilège de Louis le Débonnaire	Argentoratum. Strasburgus.
823.	Autre charte du même empereur	Strazburgus.
825.	Autre du même	Strazburc.
	Denier de Louis le Débonnaire (814-40)	Stratburgus.
829.	Concile de Mayence, souscription de Bernold.	Strasburgus.
Vers 830.	Liste des monastères alliés de Reichenau	Argentoratum
831.	Charte de Louis le Débonnaire en faveur de Bernold	Strazburgus.
840.	Diplôme de l'empereur Lothaire	Strazburc.
840.	Autre charte du même	Strazburg.
845.	Charte de confirmation du même	Argentoratum.
	Denier de Lothaire II, roi (855-69)	Stratburgus.
859.	Charte du même roi	Strasburg.
860.	Concile de Tusey, souscription de Ratald.	Stratburgus.
861.	Décrétale du pape Nicolas I	Argentoratum.
862.	Synode d'Aix-la-Chapelle	Argentoratum.
868.	Concile de Worms, souscription de Ratald.	Strasburgus.
870.	Charles le Chauve et Louis le Germanique (division du Lotharii regnum)	Stratsburch.
873.	Chartes de Louis le Germanique	Strazburgus.
888.	Concile de Mayence, souscription de Beltramm	Strazburgus.
895.	Actes du concile de Tribur, souscription de Baldramm	Strasburgus.
898.	Donation d'Herimuodt	Strasbuurug.
900-904.	Diplômes de Louis de Germanie	Strazburg.
916.	Concile d'Altheim	Strasburgus.
922.	Concile de Coblentz, souscription de Richwin.	Strazburgus (1).

(1) Cette liste résulte de l'examen des textes *imprimés* dans les ouvrages de dom Bouquet, de Schœpflin, de Laguille, de Grandidier, de Pertz, de Schaten, etc., dans le *Gallia christiana*, et le recueil des conciles. Je ne puis faire un renvoi pour chaque pièce, faute d'espace; mais je me permets de dire que j'ai, autant que cela est possible sur un texte imprimé, examiné l'authenticité de tous les écrits dans lesquels j'ai puisé ces mentions. A cet égard, j'ai fait quelquefois de longues recherches pour arriver en définitive à m'abstenir de

Argentina n'était pas d'abord un nom (pas plus que la forme allemande *Silbertina*), c'était une épithète née d'un jeu d'esprit, comme *Chrysopolis* pour Besançon, *Urbs clavorum* pour Verdun, *Civitas equestris* pour Lausanne, et *Herbipolis* pour Wurtzbourg. Nous connaissons un exemple daté de *Chrysopolis*, dans la lettre adressée à Charles le Gros, par le pape Jean VIII, lettre écrite pendant la XIII[e] indiction, c'est-à-dire en l'an 880 (1). Dans deux diplômes de l'empereur Arnoul donnés en 889 et en 891, nous voyons paraître *Argentina civitas;* puis enfin cette expression passe sur la monnaie de Louis de Germanie (2) et de Charles le Simple, pour remplacer ensuite complètement l'antique *Argentoratum*. Les lettrés du x[e] siècle étaient charmés de cette substitution; mais en 982, le rédacteur d'une charte d'Otton II jugeait qu'un petit commentaire n'était pas inutile pour se faire comprendre du public : *Argentina civitas*, dit-il, quæ *rustice* Strazburc vocatur alio nomine (3).

De tout ceci il résulte, et c'est ce que nous voulions démontrer, qu'un denier portant *Argentina civitas* ne peut pas appartenir à Louis le Débonnaire.

Lothaire II étant mort, ses deux oncles, Charles le Chauve et Louis le Germanique, se partagèrent ses États en 870. Strasbourg échut à Louis, et l'évêque Ratald, qui sut se mettre dans les bonnes grâces d'un prince qui avait besoin d'avoir des amis dans ses nouvelles possessions, alla trouver à Aix-la-Chapelle le petit-fils de Charlemagne qui l'accueillit très

citer un document dont la sincérité me paraissait suspecte. — Il faut tenir compte, non pas des événements rapportés ou des personnages cités, mais de l'époque à laquelle appartient le rédacteur. Ainsi, dans le *Chronicum saxonicum*, on trouve *Argentina* cité à l'année 835; or, la première partie de cette chronique où se trouve ce nom, a été écrite dans la dernière année du x[e] siècle, en 999. Voy. D. Bouquet, *Rec. des hist.*, t. VI, p. 221.

(1) San Quintino a retrouvé la première monnaie portant le nom de CRISOPOLIS; elle est de l'évêque Hugues I (1031-66). *Monete del X e dell' XI sec. scop. nei dint. di Roma*, p. 38, pl. IV, n° 3.

(2) Ce prince qui, en 900 et 904, écrit *actum Strazburg civitate*, dit, en 902, *actum Argentina civitate*.

(3) Schœpflin, *Alsat. diplom.*, t. I, p. 131. — Grandidier, *Hist. de l'égl. de Str.*, t. II, p. 41.

favorablement. Ratald fit au roi un récit qui peut être sin-
mais qui, on doit en convenir, a bien l'apparence d'une
intéressée. Suivant l'évêque, le dépôt des chartes de l'é-
de Strasbourg aurait été entièrement détruit par le feu.
venait demander de nouveaux privilèges : « Vir venera
Rataldus Strazburgensis urbis episcopus nostram adiit ex
lentiam, referens Mansuetudini nostræ qualiter ob incur
ministrorum ipsius ecclesiæ *omnia munimina cartarum*
inibi haberi videbantur, *igne concremata fuerint.* » Louis
Germanique accorda à l'évêché de très importantes imm
nités, et il y ajouta le droit de battre monnaie, qui nous ex
que l'existence des deniers dont on trouvera plus loin la d-
cription : « Concessimus quoque, est-il dit dans la char
venerabili episcopo Rataldo, vel successoribus ejus rector-
scilicet jam dictæ ecclesiæ ut in quacunque placuerit
Episcopii sui monetam statuat quatenus pro mercedis nost
augmento utilitati ipsius ecclesiæ deserviat (1). » Ce docum
est souscrit et daté ainsi : « Helarhardus cancellarius ad vic
Luitberti archicapellani recognovi. Data II idus Junii an
Christo propitio, XXXIV regni Domini Hludowici sereniss
regis in orientali Francia regnante, indictione VI » ; c'est-
dire qu'il est du 12 juin 873. On a proposé de le reporter à l'a
née 853 ; mais c'est une opinion qui tombe devant la premi
étude des documents contemporains.

D'abord, Helarhardus n'était pas encore chancelier en 8
ensuite cette année ne correspond pas à une sixième indiction
Cette indiction tombe en 858 et en 873. « Louis le Germaniq
disent les auteurs de l'*Art de vérifier les dates*, datoit ses diplôm
suivant diverses époques. La première est de la fin de 825 ;
deuxième de l'an 833 ou 34, la troisième de l'an 838 ou 39, la
quatrième de l'an 840 après la mort de son père. » Il est facil
voir que le chancelier Helarhardus se servait de la troisièm
ère, celle de 839. Deux chartes souscrites par lui à Aix-la-Ch
pelle, datées de la XXXIVe année du règne et de la VIe indi-

(1) Mabillon, *De re dipl.*, suppl., part. II, p. 97. — D. Bouquet, *Rec.*
Hist., VIII, p. 422. — Grandidier, *Hist. de l'égl. de Str.*, t. II, preuves, p. cc

tion, ont été publiées par Schaten dans les *Annales de Paderborn* (1), et l'une d'elles, donnée le XVI des calendes de juillet, c'est-à-dire, comme l'a remarqué Grandidier, postérieure de quatre jours à la concession monétaire qui nous occupe, porte en outre cette indication : *Anno ab Incarnatione Dominica* DCCCLXXIII. En 853, Louis le Germanique n'avait rien à voir dans les affaires de Strasbourg qui appartenait à son frère le puissant empereur Lothaire. Cette ville fut ensuite depuis 855 au pouvoir de Lothaire II, qui y habitait, comme nous le voyons par un acte de 858 et qui y frappait monnaie. On se ferait une idée bien fausse du droit des gens pendant le moyen âge, si l'on pensait qu'un souverain eût toléré que, dans sa ville, un évêque ait joui de prérogatives obtenues d'un prince voisin (2). En 873, au contraire, Louis le Germanique était, par suite de son accord avec Charles le Chauve, depuis trois ans maître de Strasbourg où il se rendit, quelques mois (3) après avoir octroyé à l'évêque Ratald les privilèges qu'il lui appartenait alors d'accorder (4).

(1) Pages 177 et 178. — Dans les copies publiées de la charte qui contient la concession monétaire, on a imprimé anno xxxvi pour anno xxxiv, par suite de l'interversion de deux caractères. Les chartes reproduites par Schaten n'offrent pas cette incorrection, et l'indiction étant la même, il est facile de voir où se trouve l'erreur.

(2) Il faut voir en quels termes Charles le Simple parle d'Hilduin, qui s'était fait nommer, par Henri l'Oiseleur, évêque de Tongres, quoique ce siège fût situé dans le domaine du prince français. « Unum qui nobis nostris visceribus serpentinum virus infudit,..... qui contra regalem agens potestatem, contra quoque apostoli dicta..... et adversus citharædi David dicta..... minimeque reminiscens sacramentorum suorum nobis promissorum, eaque retro dorsum abjiciens ab Heinrico inimico nostro Episcopium Tungrensis ecclesiæ expetiit, suaque Damnatione *contra omnia statuta* tam sacrorum patrum *quam Regum videlicet antecessorum nostrorum usurpavit*.... nova gibborum genera.... nefandæ tyrannidi se intumescens, etc. » Hilduin, pour se tirer d'affaire, avait juré devant son métropolitain que Charles lui avait donné l'évêché de Tongres. Voy. Baluze, *Capitul.*, t. II, col. 295 à 297, et le pape Jean X excommunia Hilduin; Frodoard, *Chron.*, anno DCCCCXXII.

(3) Anno DCCCLXXIII : Rex per Alsatiam transiens Argentoratum venit. *Annal. Fuld.* Dom Bouquet, *Rec. Hist. Fr.*, t. VII, p. 178.

(4) Une autre charte donnée à Frankfort en faveur de l'église de Strasbourg par Louis le Germanique est datée, suivant toutes les éditions, de la IVe indiction. Les années du règne varient. Pendant le règne de Louis, la IVe indiction se présente trois fois en 841, en 856 et 871. Laguille, le premier éditeur, adoptait la 23e année du règne; Grandidier préfère la 8e. Ce diplôme ne se

Voilà donc l'évêque de Strasbourg autorisé, en 873, à battre monnaie et à appliquer les bénéfices que lui procurerait cette opération au bien de son église. Mais il n'est pas dit qu'il eût le droit de frapper monnaie en son nom, ou avec son nom; et jusqu'à présent, les deniers de l'évêque Erkenbald (965-991) sont les plus anciens que l'on connaisse dans la série épiscopale de Strasbourg. La charte en vertu de laquelle Erkenbald fabriquait ces deniers nous a été conservée; c'est un acte de l'empereur Otton II, donné à Diligenburg en 974. La teneur en est remarquable : « Ad *episcopium* Argentinensis civitatis, quod est constructum in honore sanctæ Mariæ virginis, cui episcopatu præsenti tempore præesse dinoscitur vir venerabilis et amator divinæ legis Erchenboldus episcopus, *quasdam res juris nostri*, hoc est monetam, quod hactenus *ad ipsius præfatæ civitatis compertinere et servire videbatur*, cum omni integritate nihil extra dimittentes, per hanc nostræ auctoritatis paginam in servitium Dei ad prælibatæ Christi genitricis ejusque famulantium, in perhenne proprium donavimus et *reddidimus*, et in jus jamdicti sacrosancti episcopii firmavimus, atque transfudimus (1). »

Dans l'acte de Louis le Germanique, l'autorisation de battre monnaie est accordée à l'évêque personnellement. Mais il est probable que lors de l'exil de l'évêque Ruthard, Othon I avait annulé cette permission. Plus tard, un homme très habile, l'évêque Erkenbald, avait intéressé la conscience de la veuve d'Otton I, lui avait inspiré des craintes pour le salut de l'âme du feu empereur, et avait obtenu de cette princesse qu'elle plaidât la cause épiscopale auprès de son fils Otton II; c'est du moins ce qui ressort du texte de la charte : « Qualiter nos divino nutu compuncti, et *per interventum dilectissimæ genitricis nostræ Adelheide* nec non cæterorum consiliariorum nostrorum, pro Christi honore, et *beatæ memoriæ* pii genitoris

comprend bien que si l'on corrige 23 en 32, ce qui correspondrait à 871. L'archi-chapelain Grimald, qui y est nommé, ne mourut qu'en 872, suivant la petite chronique de Saint-Gall. Au reste, Heumann, *De re dipl.*, t. II, p. 44, et Eccard, *Rer. francic.*, p. 449, doutent de l'authenticité du document.

(1) Schœpflin, *Als. illustrata*, t. III, p. 125.

nostri Ottonis imperatoris augusti, aliorum prædecessorum nostrorum *æterna retributione*, *et animæ nostræ remedio*, ad episcopium, etc. » L'empereur conféra donc, comme nous l'avons plus haut rapporté, les droits monétaires à l'évêché: « Ut ab hodierna die, per immortalia temporum curricula, nullave majoris minoris ordinis contradicente persona memoratæ res, sub jure ac dictione prælibati *episcopii* ejusque rectorum persistant, atque *inviolabiliter* permaneant.

Erkenbald profita de l'autorisation, et l'on a publié, depuis longtemps même, diverses monnaies à son nom (1). MM. de Berstett, Reichel et B. de Kœhne ont décrit des deniers frappés par ses successeurs immédiats, Widerold (991-999), et Alutwic (999-1001) (2); on connaît aussi un denier de Wernher (1001-1028) (3).

Mais revenons à des temps plus anciens ; entre la charte de Louis le Germanique, donnée en 873, et celle d'Otton II, concédée en 974, il s'est écoulé un siècle pendant lequel la numismatique strasbourgeoise semble présenter de considérables lacunes. L'attribution que nous avons faite à Louis de Germanie, à Charles le Simple et à Henri l'Oiseleur des deniers cités précédemment, comble une partie de ce vide; mais de nouvelles variétés de ces monnaies nous amènent à discuter le monnayage de cette époque à l'aide d'éléments qui avaient manqué à mes prédécesseurs; et je crois, pour plus de clarté, devoir procéder en prenant pour base la chronologie épisco-

(1) Schœpflin, *Als. illustr.*, pl. I, n° 8. — Lelewel, *Num. du m. â.*, t. II, p. 144, pl. XVIII, n° 16. — Berstett, *Versuch einer Münzgeschichte des Elsasses*, 1840, pl. VII, n°s 139, 140, 141. — J. Friedlænder, *Der Fund von Obrzycko, Silbermünzen aus dem zehnten christlichen Jahrhundert*. Berlin, 1844, pl. II, n° 12. — Kœhne, *Zeitschr. für Münzkunde*, 1845, t. V, p. 84, pl. III, n° 3.

(2) Berstett, *Vers. einer Münzgesch. des Els.*, pl. VII, n° 142. — Reichel, *Die Reichelsche Münzsammlung*, 1842, t. VII, p. 314, n° 1896. — OTTO IMP. AV. ℟. ERCHNBALD EPIS. n° 1897, REX OTTO. ℟. WIDEROLDVS EP. n° 1898, OTTO IMP. ℟. ALV... CVS ES. Kœhne, *Über die im Russischen Reiche gefundenen abenlændischen Münzen des X, XI und XII Jahrhunderts;* Saint-Pétersbourg, 1850, p. 133, n° 299. — J. Friedlænder und Müllenhoff, *Der Silberfund von Farve*, Kiel, 1850, pl. I, n° 7, p. 38, n° 40.

(3) Cette pièce, sur laquelle on ne distingue plus que .....NER EV, et au revers .....ENTINA, demeure bien peu certaine. Voy. Berstett, *Versuch*, etc., pl. VII, n° 143.

pale combinée avec celle des souverains auxquels Strasbourg a appartenu, à partir de 873, date de la concession.

RATALD, 873-874. — *Louis le Germanique*, 873-874.

Ratald, évêque depuis 840, peut avoir profité pendant deux années environ du privilège que Louis le Germanique lui avait accordé le 12 juin 873 (1). Mais il ne marquait pas la monnaie à son nom. On pourrait attribuer à Ratald ou à son successeur Réginhardt le denier publié par Le Blanc, qui porte pour légendes : HLVDOVVICVS PIVS autour d'une croix, et au revers SITPA / ITIIƆII, que je considère comme une altération de STRATB / CIVITA, qu'on lit sur la monnaie de Lothaire II (855-869). Le denier qui porte cette légende altérée convient par sa fabrique, par son poids, à la fin du règne de Louis le Germanique. Il offre beaucoup d'analogie avec le denier sur lequel on lit HADTVREGVM, en deux lignes, pièce frappée par Louis le Germanique après le partage de 870.

RÉGINHARDT, 874-888. { *Louis le Germanique*, 874-876. *Charles le Gros*, 876-887. *Arnoul*, 887-888.

Nous venons, dans l'article qui précède, de parler d'un denier au nom de Louis, qui pourrait avoir été frappé par l'évêque Réginhardt aussi bien que par Ratald. Nous ne connaissons pas de monnaie frappée à Strasbourg qui *puisse* convenir à Charles le Gros, et on n'en a pas encore retrouvé au nom d'Arnoul.

(1) Ratald enrichit beaucoup son église : un de ses successeurs, non moins zélé, Erkenbald, a dit de lui, dans un de ses poèmes :

. . . . Sua facta patent
Ecce locis istis subvenit rebus opimis,
Mens quia præsagi mira jubebat agi.
Gemma sacerdotum, gemmas hic auxit et aurum,
Sunt ut adhuc quales cernere fecit opes, etc.

Schilter, *Script. rer. germ.*, 1702, p. 129.

Baldramm, 888-906. { *Arnoul*, 888-895. *Zwentebald*, 895-900. *Louis de Germanie*, 900-906.

On connaît des actes d'Arnoul de 888 et de 891 concernant Strasbourg ; Zwentebald, en 896, datait une charte de cette ville, que les rédacteurs de ces documents appellent tantôt *Argentaria civitas* (1), tantôt *Argentina civitas*. Mais la monnaie strasbourgeoise de Zwentebald manque encore. Les deniers et les oboles de Louis de Germanie ont pour légendes + HLVDOVVICVS PIVS autour d'une croix, et au revers ARGEVTINA CVNAS (*civitas*) en deux lignes dans le champ (*Voy*. pl. VIII, n° 1 ; Bibliothèque impériale). La forme de la croix est toute particulière, et ne se trouve sur aucune monnaie de Louis le Débonnaire ou de son temps. Les chartes de Louis de Germanie nous font voir que ce prince vint à Strasbourg en 900, en 902, en 904. A cette dernière date il confirma, par un diplôme, tous les privilèges accordés par ses prédécesseurs aux sujets de l'évêché. Baldramm dut s'empresser de reconnaître cette faveur en frappant monnaie au nom du jeune roi.

Othbert, 907-913. { *Louis de Germanie*, 906-912. *Conrad*, 912-913. *Charles le Simple*, 912-913.

L'évêque Othbert a droit, comme son prédécesseur Baldramm, à une partie des monnaies qui portent le nom de Louis de Germanie. On ne connaît pas de deniers de Conrad frappés à Strasbourg pendant son invasion. Quant à la monnaie de Charles le Simple, elle a pour légendes + MROLVS PIVS REX ; au revers ARGENTINA CVITS (*civitas*) en deux lignes (*Voy*. pl. VIII, n° 2, Bibliothèque impériale). Nous n'avons pas cru nécessaire de reproduire dans notre planche les oboles

(1) *Argentaria* (qui est le nom de Horburg), a été, pendant la seconde moitié du IXe siècle, transporté à Strasbourg. C'est un premier essai d'altération du nom antique, qui disparut bientôt pour faire place à *Argentina civitas*. Voir les actes du concile de Toul, en 859, et la lettre de Salomon, évêque de Constance, écrite vers 886.

de Louis et de Charles; ces pièces sont déjà publiées, et les deniers suffisent comme point de comparaison.

GODFRIED, 913. — *Charles le Simple*, 913.

« Le premier usage (dit Grandidier) que Charles le Simple fit de son pouvoir en Alsace, fut de placer Godefroi, son parent, sur le siège de Strasbourg, vacant depuis le mois [le 30] d'*Auguste* 913 par la mort d'Othbert, à qui Godefroi succéda le 13 septembre de la même année. »

Godfried était neveu d'un empereur Charles : *Imperatoris utique Karoli sororis filius*, suivant l'épitaphe que composa Erkenbald, un de ses successeurs; et cette circonstance, qui paraît avoir déterminé son élévation à l'épiscopat, a aussi influé, je le crois, sur le type des monnaies strasbourgeoises. L'évêque carlovingien, profitant de ses relations avec le roi de France, ou cédant peut-être au sentiment de son origine, introduisit son nom sur la monnaie. C'est là un fait tout nouveau, mais bien évident.

J'ai trouvé, dans la collection de M. Gouaux, un grand denier de Charles le Simple, dont voici la description:

+ .... ROLVS P—VS REX; croix.

℟. ARGENTINA CIVIT, en deux lignes; au-dessus et au-dessous de cette inscription bilinéaire, G D. (*Voy.* pl. VIII, n° 3.

Ces deux caractères G D sont bien certainement la marque de Godfried; ils ne peuvent s'expliquer autrement, et l'on va voir ailleurs qu'ils inaugurent un système qui a été continué.

Godfried mourut, suivant Erkenbald, le VI des ides de novembre (c'est le 8 de ce mois). Mais on ne sait pas précisément en quelle année. Suivant le continuateur de la chronique de Reginon, l'évêque Othbert n'aurait été tué qu'en 914 (1). Le petit-fils de Charlemagne n'occupa le siège de Strasbourg que

(1) « Anno 914, Otbertus Strazburgensis episcopus occiditur. — Salomon episcopus captus est. » — Les annales de Saint-Gall offrent un synchronisme: « Anno 914, Salomon episcopus captus est. » Voy. Pertz, *Monum. germ. hist.* t. I, p. 614 et 77.

pendant deux mois environ : « *Octo septimanis episcopatum gubernans,* » dit son épitaphe. Cela explique pourquoi ses monnaies sont si rares, mais ne constitue pas cependant un obstacle à l'attribution que je propose. L'addition de deux lettres sur les coins tels qu'ils existaient auparavant, n'exigeait pas une journée de travail. J'ai montré ailleurs que les monnaies gravées avec le buste de saint Pierre et les noms de l'empereur Lambert et du pape Jean IX avaient été émises pendant l'espace de trois mois, qui s'est écoulé entre l'élection de l'un et la mort de l'autre (1).

RICHWIN, 914-933. { *Charles le Simple,* 914-923. *Henri l'Oiseleur,* 923-933.

Richwin, fils du célèbre Rainier, duc de Lorraine, succéda à Godfried. Il en est fait mention pour la première fois dans les actes du synode d'Altheim, tenu en 916. Puis on sait, par ses souscriptions, qu'il assista aux conciles de Coblentz en 922 et d'Erfort en 932 (2). Richwin a certainement frappé, sous Charles le Simple, des deniers que je n'ai pu encore retrouver, mais qui existent peut-être dans quelques collections de l'Alsace. Par contre je puis décrire deux variétés de ses monnaies frappées du temps de Henri l'Oiseleur.

+ HEINRICVS REX. Croix.

℟. ARGENTINA CIVITS en deux lignes. Au-dessus et au-dessous de cette légende bilinéaire, R S. (*Voy.* pl. VIII, n° 4.) Hôtel des monnaies de Paris.

Autre. HEINRICVS REX. Croix.

℟. ARGENTINA CIVIT ; au-dessus et au-dessous de cette inscription bilinéaire, R S rétrogrades.

(*Voy.* pl. VIII, n° 5) collection de M. Gouaux.

Le nom de Richwin est écrit dans les documents de son époque *Richwinus*, *Riwinus* et même *Rinus*. Les caractères R S

(1) *Notice des monnaies de la collection Rousseau,* p. 257.

(2) Richwin figure encore dans la transaction entre les monastères d'Etenheim et de Waldkirck, en 926, V^e indiction.

sont une abréviation de ce nom, moins frappante sans dou que celle du nom de Godfried, mais satisfaisante cependan Richwin, d'après son épitaphe rédigée par Erkenbald, occup l'évêché pendant dix-neuf ans et demi « *Decimo nono et dimi episcopatus sui anno* » et mourut le III des calendes de septembre, c'est-à-dire le 30 août.

EBERHARD, 933-934. — *Henri l'Oiseleur*, 933-934.

Après la mort de Richwin, il existe une lacune considérab dans les annales de Strasbourg; les Hongrois à cette époqu ravageaient la France et l'Allemagne, brûlaient les églises et les monastères (1). Il est pour la première fois question de l'évêque Ruthard, successeur de Richwin, à l'occasion du siège de Breisach où il accompagna l'empereur Otton en 938. Jusque-là on ne sait qui gouvernait l'église de Strasbourg. Cependant j'ai trouvé dans la collection de M. Rousseau, le beau denier dont voici la description.

+ HREISICICVS [R]EX. Croix.

℟. ARGENTINA CVTI (*civitas*) en deux lignes; au-dessus et au-dessous de cette inscription bilinéaire, VEB⁻. (*Voy.* pl. VIII, n° 6.)

A l'époque qu'indique la fabrique du denier, ces caractères VEB⁻ ne semblent pouvoir s'appliquer qu'à Eberhard qui, déjà sous l'épiscopat de Richwin, était prévôt de la cathédrale de Strasbourg. Les historiens de cette ville et ceux du monastère d'Einsiedlen, dont Eberhard devint le premier abbé, représentent ce personnage comme appartenant à une grande famille de la Souabe. Otton I, dans ses diplômes de 946, de 961 et de 965, le nomme *Dominus Eberhardus*, et Otton II, dans une charte de 975, lui donne le titre de *Vir illustris*. Suivant la chronique d'Hermann Contract, il quitta Strasbourg dans l'an-

(1) Annal. Wirzeburg. Anno 928. Hungarii totam Franciam, Galliam, Alsatiam atque Alamanniam gladio et igne devastant. — A. 938, Ungarii Franciam Alammanniam, Galliam usque ad Oceanum et Burgundiam devastantes, per Italiam redierunt. Monasteria Sci Galli et Sci Bonifacii cremantur. — Pertz *Mon. germ. hist.*, t. II, p. 241.

née qui suivit la mort de Richwin « Anno 934, Eberhardus Argentinensis præpositus primus incola Cellæ Maginradi venit. » Avant cette retraite, Eberhard aurait pu, à la faveur des troubles causés par les incursions des Hongrois, inscrire son nom sur la monnaie de son église, qu'il faisait fabriquer *sede vacante*. L'objection la plus forte qu'on puisse faire serait fondée sur la forme du nom ; je ne saurais, en effet, citer d'exemples de la variante Ueberhard ; cependant je suis très porté à croire à l'existence de cette forme lorsque je vois sur les monnaies émises au XIe siècle à Bolsward, à Leuwarden, à Staveren par Ekbert, comte de Frise, tantôt **EGBERTVS** et tantôt **VEGBERTVS** ; l'analogie est frappante (1). Peut être-rappellera-t-on qu'un évêque nommé Gebehard a siégé de 1131 à 1141, mais le style de notre denier ne permet pas qu'on l'attribue au XIIe siècle ; et, malgré l'incorrection de sa légende royale, on ne peut le séparer des monnaies de Henri l'Oiseleur. A la vérité, au Xe siècle, le nom Gebehard était fort commun en Allemagne et en Alsace ; mais le V, qui à cette époque et dans ce pays est une voyelle, ne s'échange pas avec le G comme ferait le double W. La découverte d'autres monnaies, la lecture de quelques documents que je n'ai pas encore su trouver, viendront sans doute nous aider à résoudre ces questions.

RUTHARD, 937-950. — *Otton Ier*, 937-950.

Plusieurs fois déjà il a été question de Ruthard et de sa présence au camp d'Otton à Breisach, en 938, alors que Louis

(1) B. von Kœhne, *Uber die im Russischen Reiche gef. abendl. Münzen*, etc., p. 88, 89, pl. IX, n°s 6 à 12. — Voy. plus loin, p. 384, la note, sur les noms de la forme Uoto, Uebertus, etc. — M. de Kœhne, dans un intéressant article du *Zeitschrift für Münzkunde* (1845, t. V, p. 88, pl. III, n° 6), a publié un précieux denier trouvé à Kopitkowo, et qui a pour types, d'un côté, une mitre entourée du nom VICELINVS, et au revers, ARGENTINA disposé en croix. Le savant numismatiste a fort bien reconnu que ce denier avait été frappé par l'évêque Hetzel ou Hezzilo (1047-1065), et nous trouvons là encore un exemple du V initial. En définitive, ce dernier évêque se nommait Iselin. — Dans le nom VODALRICVS, inscrit sur un denier de Saint-Ulrich, évêque d'Augsbourg (923-972), la diphtongue UO est écrite en monogramme, de manière que l'V se croise

d'Outremer tentait de conquérir l'Alsace. Frédéric, archevèque de Mayence, et Ruthard, s'enfuirent pendant la nuit, abandonnant leurs tentes et leurs bagages, et se rendirent à Metz, où ils espéraient se réunir aux ducs Giselbrecht et Eberhard, qui étaient du parti de Louis. Mais ils apprirent la mort de ces officiers et la reddition de Breisach, furent bientôt assiégés dans Metz par Otton, et voulurent se réfugier à Mayence; on les arrêta. Otton envoya les deux prélats en exil, Frédéric à l'abbaye de Fulde, et Ruthard à l'abbaye de Korwei. Ceci se passait en 839. C'est vraisemblablement après l'exil de Ruthard, qu'Otton fit frapper à Strasbourg, le denier suivant sur lequel ne figure pas le nom de l'évêque.

+ OTTO REX PACIFICVS. Tête d'Otton tournée à gauche.

℟. ARGENTNA CIVIT. Type de la cité (1).

Nous ne savons pas si cette fabrication dura longtemps, et si Otton restitua l'hôtel des monnaies à Ruthard. Toujours est-il que les deniers portant le nom de cet évêque ont, s'ils existent, échappé à mes recherches.

Ruthard mourut en 950; Erkenbald qui fait de lui un pompeux éloge, dans une épitaphe en dix vers léonins, et qui ne négligea rien pour accroître la puissance épiscopale, paraît avoir conservé le souvenir d'une infraction à la charte de Louis le Germanique; et nous avons montré plus haut en quels termes il fit parler Otton II dans son diplôme de restitution.

Uoton, 950-965. — *Otton Ier*, 950-965.

Uoton, petit-fils de Gebehard, comte de Franconie, appartenait à une grande famille, qui avait rendu d'importants services aux souverains de la France orientale. Gebehard était mort en 910, sous Louis de Germanie, dans un combat livré

avec la partie supérieure de l'O; Friedlænder, *der Fund von Obrzycko*, pl. II, n° 6. — Ce même monogramme s'est retrouvé sur un denier de Conrad, frappé à Strasbourg; Friedlænder, *der Silberfund von Farve*, p. 38.

(1) Schœpflin, *Alsat. illustr.*, t. II, pl. I, et p. 458. — Joachim, *Groschenkabinet*, I, suppl. n° 22. — Berstett, *Versuch einer Müntzgeschichte des Elsasses*, pl. VI, n° 129.

aux Hongrois. Udon et Hermann, ses fils, avaient pris une part active à la défaite des ducs Giselbrecht et Eberhard, partisans de Louis d'Outremer, et l'évêque de Strasbourg était fils de cet Udon. Il était allié au fils d'Otton I, Ludolf, duc de Souabe et d'Alsace après Hermann (1). Un prélat si puissant ne pouvait manquer de ressaisir des droits, qui, du reste, n'avaient pas été abrogés régulièrement sans doute. Aussi voyons-nous paraître son nom sur la monnaie strasbourgeoise. Il existe au Cabinet royal des médailles de Berlin un très beau denier, dont voici la figure et la description :



OTTO REX PACIFIC N (*noster*). Buste diadémé d'Otton tourné à gauche.

℟. ARGENTNA VOTO. La cathédrale de Strasbourg surmontée d'un lis en l'honneur de la Vierge (2).

M. B. de Koehne, qui, en 1841, a publié cette précieuse monnaie dans son intéressant *Journal de Numismatique* (3), croyait que la légende du revers devait se lire *Argentina urbs Ottonis*, et cela était fort naturel, puisque, jusqu'à présent, on n'avait pas admis de monnaies épiscopales avant Erkenbald. Maintenant, toutefois, il n'est pas possible de méconnaître le nom d'Uoton sur ce denier. Dans les listes modernes, cet évêque

(1) Hermann, oncle d'Uoton, frappait monnaie à Breisach : HERIMAN DVX-OTTO. ℟. PRISACHA. Voy. Lelewel, *Num. du M. A.*, Atlas, pl. XVIII, n° 37. — Ludolf, fils d'Otton le Grand et gendre d'Hermann, continua cette fabrication. *Ibid.*, pl. XVIII, n° 38. — Voir surtout, pour les monnaies de ces deux personnages, Fr. v. Pfaffenhoffen, *Die Münzen der Herzoge von Alemannien*, 1845, pl. I et II.

(2) On a beaucoup discuté l'origine de la fleur de lis de Strasbourg, sans jamais en donner une explication conforme aux idées du moyen âge. Que l'on étudie les anciennes monnaies de Reims, de Senlis, de Paris, et l'on reconnaîtra que le lis se rapporte toujours à une Notre-Dame.

(3) *Zeitschrift für Münz-Siegel-und Wappenkunde*, t. I, pl. III, n° 3, et p. 107.

est nommé Uthon ou Vodon ; mais là-dessus nous devons croire qu'il en savait plus que qui que ce soit; or au concile d'Augsbourg, en 932, il souscrivait *Voto Argentinensis ecclesiæ episcopus*; et dix ans plus tard, en 962, il inscrivait au bas du diplôme, par lequel l'empereur Otton confirma les donations que Pépin et Charlemagne avaient faites au saint-siège, *Signum Votonis Argentinensis ecclesiæ episcopi* (1).

Un autre denier d'Otton I, publié par Mader et Lelewel, doit être rapproché de celui qni se voit au Cabinet des médailles de Berlin. Sur cette seconde pièce il existe, après ARGEN+NA (le graveur a employé la sigle + pour T I, comme dans les inscriptions antiques) un petit espace vide effacé, trop étroit pour avoir contenu le nom de Voto tout entier, mais où ce nom devait être indiqué par deux caractères. Les monnaies d'Uoton sont très importantes pour la thèse que je soutiens, car le nom épiscopal qui y est inscrit et qui est à l'abri de toute contestation, consacre les interprétations que j'ai proposées pour les caractères tracés sur les autres monnaies.

ERKENBALD, 965-991. { *Otton I*, 965-973. *Otton II*, 973-983. *Otton III*, 983-991.

Me voici parvenu au temps où la numismatique épiscopale de Strasbourg est, sinon parfaitement étudiée, du moins généralement reconnue. Diverses monnaies d'Erkenbald ont été publiées; je n'ai pas de variétés nouvelles à décrire. On sait qu'il existe de ce prélat, non seulement des deniers sur lesquels son nom est écrit en toutes lettres au revers du type des

(1) Dans le nécrologe de Strasbourg, on lit : « VII kal. Sept., Voto episcopus obiit. » Grandidier, *Hist de l'égl. de Str.*, t. II, p. 338, et dans le nécrologe de l'abbaye de Fulde : « Anno Domini 965, Voto episcopus VII kal. Septemb. » Leibnitz, *Script. rer. Brunswic.*, t. III, p. 764. — C'est une forme de ce temps : « Voto comes filius sororis Ruodulfi III Burgondiam invadit. » Pertz, *Mon. germ. hist.*, t. I, p. 83. — Voto archipresb. Halberstadt. *Lamberti annales*, anno 1059. *Ibid.*, t. VII, p. 61. On écrivait aussi Uodalrichus, Uolricus, Uobertus, Uodelbertus, Uota, Chuonradus, Ruotbertus, Ruothardus, etc. — Dans le serment prêté par Charles le Chauve en 842, on trouve *bruodher* et non *bruder*.

Ottons, mais une pièce qui ne porte que le nom épiscopal et celui de la cité (1). Erkenbald n'est plus, comme on l'avait cru jusqu'ici, le premier évêque de Strasbourg qui ait placé son nom sur la monnaie, le premier qui ait mis à profit la concession de Louis le Germanique; mais il paraît être le premier qui se soit dispensé d'inscrire le nom royal sur ses deniers. Nous avons rappelé plus haut comment il obtint d'Otton II une charte qui restituait à l'évêché les droits monétaires en termes qui font deviner toutes les inquiétudes que l'avenir inspirait à l'évêque: en vain il obtint une charte de confirmation d'Otton III; peu d'années après sa mort, pendant l'épiscopat de Wernher (1001-1029) et de Wilhelm (1029-1047), Henri II et Conrad (2) frappèrent à Strasbourg un grand nombre de monnaies royales et impériales sur lesquelles ne figure pas le nom des évêques (3).

Je m'arrête donc ici; je n'ai point entrepris, on le sait bien, d'écrire une histoire des personnages qui ont occupé le siège épiscopal de Strasbourg, ni même de donner la monographie complète des monnaies qu'ils ont fait frapper. Cette tâche ne peut être accomplie que par celui qui aurait la faculté d'étudier à loisir tous les documents originaux existant encore en Alsace. Mais j'espère fermement que les idées émises dans ce travail feront examiner avec soin les deniers strasbourgeois conservés dans les collections, et découvrir bientôt de nouvelles richesses numismatiques. Ce sera là l'utilité du système d'explication que je viens d'exposer.

(1) Berstett, *Versuch einer Münzgesch.*, pl. VII, n° 141.

(2) Outre les pièces publiées par Mader, Lelewel et Berstett, voir les beaux et grands deniers du Cabinet royal de Berlin et de la collection de M. de Rauch, publiés par M. B. de Kœhne, *Zeitschr. für Münzkunde*, 1841, I, p. 109 et 220, pl. II, n° 9, et pl. V, n° 2. — Cf. Holmbœ, *Mynter frå Middelalderen fundne ved Eggersund*, Christiania, 1836, p. 336, n° 25.

(3) Il est probable que l'évêque Iselin profita des grands troubles du règne de Henri IV pour frapper la monnaie dont il a été question ci-dessus. Ce denier ne diffère que par la substitution d'une mitre à une couronne du denier d'Henri publié par Joachim, *Groschenkabinet*, I, suppl. 47, et Berstett, *Versuch*, etc., pl. VII, n° 130. — Dans la trouvaille de Farvo, M. Friedlænder a remarqué une obole de Henri III, au revers de laquelle le nom de Strasbourg, disposé en croix, est accompagné d'une croisette, d'une *crosse* et de deux

SALOMON III, évêque de CONSTANCE, 891-920. { *Arnoul*, 891-899. *Louis de Germanie*, 9... *Charles le Simple*, 91...

Les plus anciennes monnaies épiscopales de Constance ... soient connues, sont celles qui portent l'effigie et le nom Ruthard (1018-1020). Elles ont été publiées par M. Thoms... par M. Mayer dans son livre sur les bractéates de la Suisse, par M. de Koehne dans son recueil de monnaies étrang... trouvées en Russie (1). Je puis faire remonter le monnay... de Constance d'un siècle en arrière, et montrer ainsi que ... évêques de Strasbourg n'étaient pas les seuls qui eussent ... tenu des rois de Germanie l'autorisation de mettre des espèces en circulation.

La pièce sur laquelle je m'appuie est un denier cédé l'an... dernière à M. Rousseau par notre collaborateur M. le Dr C... son. En voici la description :

+ HHLVIIOVVIICCVS; croix.

℟. SALOMON en deux lignes dans le champ. (*V.* pl. VIII, n° ...

L'aspect de ce denier est tout à fait germanique, et dénote ... commencement du xe siècle; ainsi nous ne pouvons y voir ... monument de la révolte de Louis, fils de Charles le Chauve, qui, en 858, se ligua contre son père avec Salomon, roi des Bretons. Temps et lieu s'y opposent.

Si, au contraire, après avoir constaté l'analogie de style qui unit cette pièce au denier de Louis de Germanie, frappé à Strasbourg, nous cherchons dans les environs du Rhin un personnage du xe siècle, nous rencontrons immédiatement Salomon, évêque de Constance, prélat considérable par son talent, possédant de grands biens, revêtu de grandes dignités par le roi Louis et son successeur Conrad (2). Reginon dit, en

fleurs de lis. Cette *crosse* semble indiquer que l'évêque avait une part dans ... fabrication de la monnaie (*Der Silberfund v. Farve*, pl. I, n° 8, p. 39, n° 4...

(1) Thomsen, *Grotes Blætter für Münzk*, 1837, p. 144, pl. IV, n° 56. — Meyer, *Die Brakteaten der Schweiz*, 1846, p. 55, pl. III, n° 152. — Kœhne, *Über die ... Russ. Reiche gef. abendl. M.*, p. 133.

(2) Le nom de Salomon figure dans des chartes de Louis de Germanie, ... date de 902, 905, 910. — Voir les actes du concile de Tribur, les annales ...

parlant de lui dans sa *Chronique* : « Vir non solum nobilitate, verum etiam prudentiæ ac sapientiæ virtutibus insignitus. »

Un des numismatistes les plus distingués de l'Allemagne, M. J. Friedlænder, a publié un denier frappé par Brunon, frère d'Otton I, et archevêque de Cologne (953-65), pièce qui offre d'un côté le nom de l'empereur Otton; de l'autre, BRVNO ARCHEPS en deux lignes, dans le champ, sans nom de ville (1). On sera frappé du rapport qui existe entre cette monnaie et le denier épiscopal de Constance.

Salomon était l'ami dévoué de Baldramm, évêque de Strasbourg; ces deux évêques, qui s'adressèrent tour à tour des pièces de poésie extrêmement remarquables, auront manifesté leurs sentiments d'union jusque dans leurs monnaies. Rien de plus naturel, et nous avons tout lieu de penser que notre attribution sera admise sans contestation. Seulement on s'étonnera peut-être de ce que Salomon, qui passait pour le plus excellent peintre de son temps, n'ait pas fait graver ses deniers avec plus de soin. Mais ne pouvons-nous pas, au contraire, juger, par le style de cette monnaie, du goût et du talent d'un artiste vanté dans la Germanie du xe siècle.

Fulde, celles de Saint-Gall; le continuateur de la chronique de Reginon et les annales de Weingarten; de 890 à 920, dans Pertz, *Monum. germ. hist.*, t. I, p. 66.

(1) *Der Fund. v. Obrzycko*, pl. II, no 3.



MONNAIE D'ARGENT

DE PHILIPPE DE ROUVRES

DUC DE BOURGOGNE.

(Extrait du tome II (nouvelle série) de la *Revue numismatique*, 18..
pp. 451-456.)



Duby, dans son *Traité de la monnaie des barons*, attrib. deux pièces à Philippe de Rouvres : un gros blanc aux fleu.. de lis et un double tournois, copiés tous deux des monna.. frappées par le roi de France Jean (1). M. Anatole de Barth.. lemy n'a point partagé l'opinion de Duby, et dans son *E.. sur les monnaies des ducs de Bourgogne*, il classe ces mêm.. pièces dont je viens de parler au duc Philippe le Hardy, n'a.. cordant à Philippe de Rouvres qu'un seul et unique den.. tournois qui a pour légendes **PHS. DVX. E. COMES** aut.. d'une croix, et au revers **TVRONVS BVRG** avec les *t.. nelles* (2) ; type parlant de la monnaie tournois, qui nous ra.. pelle ces vers :

> Les portes furent entaillées
> A grands tournelles bataillées (3).

(1) T. II, pl. 30, nos 6 et 7.

(2) *Essai sur les monn. des ducs de Bourgogne*. Dijon, 1849, in-4°, pl. IV n..

(3) *Ovide manuscrit*, cité par P. Borel, *Tresor de recherches et antiquités ..loises*, etc. Paris, 1655, p. 430.

Ce denier, dit M. de Barthélemy, paraît fort rare, ce qui n'a rien d'étonnant, puisque Philippe ne frappa à son nom que de 1360 à 1361.

Un cahier des archives de Bourgogne, analysé par notre savant collaborateur, dit que *le roi Jehan fut baillistre d'icelui jeune duc, et comme baillistre, et pour ce, et ou nom du dit jeune duc fist forgier et monnoyer en ladite monnoye de Dijon.* « Mais, ajoute M. de Barthélemy, ces termes sont fautifs; le roi Jean frappait monnaie en Bourgogne comme tuteur de Philippe Ier, mais au *coin royal*, ainsi que le prouve non seulement l'usage à cette époque, mais aussi des documents contemporains. En effet, c'est ce qui résulte des chartes données en 1350 et 1354 : dans cette dernière on voit ce passage, qui ne peut laisser aucun doute : « Monetam nostram propriam cudere inceperimus, a tempore quo ballum predictum habuimus, et eodem ballo durante cudere facere intendamus. » On remarque en outre qu'en 1359, la rançon payée par les Bourguignons aux Anglais était comptée en *moutons d'or*, c'est-à-dire qu'un an avant la majorité de Philippe la monnaie de Bourgogne était au type royal (1). »

Un numismatiste distingué, M. Anselme Durand, conservateur du Musée de Calais, vient d'avoir l'obligeance de nous communiquer, en nous invitant à la publier, une précieuse monnaie d'argent qui nous paraît appartenir incontestablement à Philippe de Rouvres.

Au droit de cette pièce, on voit l'écu de Bourgogne ancien (bandé d'or et d'azur de six pièces à la bordure de gueules) complètement couché et surmonté d'un heaume de face, muni de volets, timbré d'une couronne fleurdelisée, et ayant pour cimier un grand-duc ou chouette et un vol; la légende circulaire est + MONETA. PHILIPI. DVCIS.

(1) Le roi Jean, au reste, n'entendait pas continuer cette fabrication après la majorité de son pupille : « Intentionis nostre non exestit, quod finito dicto ballo dictam monetam in dicto loco cudree amplius faciamus, nec quod per hujusmodi actum cudendi, carissimo filio nostro Philippo duci Burgondie vel ejus successoribus aliquid prejudicium generetur, aut nobis vel successoribus nostris Regibus Francie ejus novum acquiratur. « Dom Plancher, *Hist. gén. de Bourgogne*, t. II, *preuves*, p. CCXXXX.

Au revers on lit : + ET.COMITIS.BVRGONDIE. aut[our] d'une croix potencée et fleuronnée.

Argent. Poids, 2gr,13.

Comme caractères propres à déterminer l'attribution [de] cette pièce, nous ferons d'abord remarquer l'écu de Bourg[ogne] ancien, puis la chouette qui surmonte le casque. Le cimier [des] ducs de Bourgogne de la seconde race était une fleur de l[is], ainsi qu'on peut s'en convaincre, non seulement par l'exam[en] des sceaux (1) et des peintures de manuscrits, mais encore [en] voyant le casque même de Philippe le Hardy conservé [au] Musée de Dijon (2). Dans sa *Vraye et parfaite science [des] armoiries*, Palliot remarque, d'après Scohier, l'auteur de l'*E[stat] et comportement des armoiries*, que « les bastards du bon d[uc] Philippe de Bourgogne et leur postérité, quoy que chevaliers de la Toison et honorés des tiltres de marquis et de comtes, ont porté iusques en son temps une chouette pour le ci[mier]. » « Il dit vray, ajoute Paillot, et s'en voit une au natur[el] becquée et membrée d'or, sur les armes d'Anthoine, basta[rd] dudit duc, lesquelles sont peintes au rang des chevaliers [de] cet ordre, au chœur de la sainte chappelle du roy à Diion. » Les ducs de la seconde race avaient donc donné à leurs b[â]tards le cimier des ducs de la première race. Ce cimier [se] trouve en effet sur un gros d'Eudes IV, grand-père de Ph[i]lippe de Rouvres (3); on a pris la chouette pour un aigle, mais les plumes disposées en forme d'oreilles qui se voient là comme sur la pièce que nous publions, ne laissent aucun doute sur l'espèce de l'oiseau représenté.

Les sceaux et contre-sceaux de Philippe de Rouvres nous montrent le heaume de ce prince surmonté d'une chouette entre les ailes d'un vol, exactement comme sur la monnaie (4).

(1) Lenormant, *Trésor de num. Sceaux des grands feud.*, pl. XIV, 3 à 6, [et] pl. XV, 2 à 4.

(2) *Mém. de la Société des antiq. de France*, 2e série, t. I, pl VII, no 11.

(3) Monnaie du cabinet de M. le comte de Vesvrote. V. Barthélemy, *Es[sai] sur les monn. des ducs de Bourg.*, pl. III, no 15.

(4) L. Deschamp de Pas, *Sceaux des comtes d'Artois*, Paris, 1857, in-4o, pl. IV, no 13.

D'ailleurs cette monnaie, par son métal, son style de gravure, son module, son poids, se rattache à la série des *gros au cavalier* frappés pendant la première moitié du XIVᵉ siècle.

Devons-nous considérer cette précieuse et singulière monnaie, ainsi que le denier tournois dont il a été question au commencement de cette note, comme les seuls monuments numismatiques appartenant à Philippe de Rouvres? C'est une question susceptible de controverse. Pour ma part, je suis très porté à croire que le gros blanc aux fleurs de lis et le double tournois publiés par Duby, le florin d'or au saint Jean, le gros blanc à la couronne, et le gros blanc à la fleur de lis (*patte d'oie*), doivent être conservés au dernier duc de la première race.

Eudes IV, mort en 1349, ne peut avoir aucun droit à l'attribution du gros blanc à la fleur de lis (sans nom de prince), copie bien évidente de la monnaie émise par le roi Jean en 1358. Les autres gros blancs sont aussi des imitations de monnaies royales fabriquées en 1355 et en 1358, puis décriées en 1360. Philippe le Hardy n'a pas dû contrefaire la monnaie paternelle, et il n'aurait eu aucun intérêt à reproduire le type de « monnaies défendues et prises seulement pour billon. » Charles de Blois et Jean de Montfort, ducs de Bretagne, n'ont contrefait ces mêmes gros blancs qu'à l'époque où ils avaient cours. Il ne faut pas oublier que depuis le 19 septembre 1356 jusqu'au 27 octobre 1360, le roi Jean a été prisonnier des Anglais; et que sa charte de 1354 pouvait bien être aussi peu respectée qu'il respectait peu lui-même les ordonnances par lesquelles il promettait de la forte monnaie. Quant au payement de 1359 stipulé en moutons d'or, on n'en doit pas conclure que toute la monnaie bourguignonne fût frappée au coin royal. Il s'agissait pour la rançon de la province d'une somme immense, de *cent mille moutons d'or;* on ne pouvait pas la compter en monnaie de billon; il fallait en outre satisfaire des étrangers, qui voulaient de la forte monnaie; le mouton d'or était alors la meilleure. Lorsqu'en 1433 la duchesse Isabelle de Portugal réclamait trois cents *francs* pour compliment de sa première

gésine à Dijon, le maieur de la ville répondait : « Quoique a un peu de sa volonté et tienne le gouvernement, monseigneur le duc absent, on ne lui fera nul don gracieux, à quoy la v. n'est tenue, mais bien lui donnera cent *saluts d'or* pour évi son indignation (1). »

Philippe le Bon ne frappait ni *francs* ni *saluts*, et Charles V n'avait pas battu monnaie à Dijon. Voilà quelques-unes considérations qui résultent de l'examen des monnaies émises par les ducs de Bourgogne du nom de Philippe, et qui me paraissent déterminer la part qui doit être faite au petit-fils Jeanne de France.

Ce n'est pas, au reste, sans hésitation que je me suis pla en contradiction sur ce point avec M. de Barthélemy, n. parce que cet antiquaire si distingué est un de mes meilleurs et plus anciens amis, mais parce que l'estime que j'ai pour son savoir me fait examiner avec défiance une opinion opposée. celle qu'il a adoptée. Il faut dire aussi que depuis neuf ans nos idées sur la numismatique du moyen âge ont été complétées et modifiées par de nombreuses découvertes, et surtout par les études intéressantes qui se publient de toutes parts.

(1) *Registre de l'hôtel de ville de Dijon*, 17 novembre 1433.



EXPLICATION

DE LA

LÉGENDE DES DENIERS FRAPPÉS PAR PONS

COMTE DE TOULOUSE (1037-1060).

(Extrait du tome III (nouvelle série) de la *Revue numismatique*, 1858, pp. 71-76.)





Parmi les nombreuses monnaies du moyen âge découvertes en 1843, dans les restes de la basilique de Saint-Paul, à Rome, se trouvaient quelques deniers d'argent portant le nom d'un comte Pons, PONCIO COMES. M. de San Quintino publia l'un de ces deniers qui, au revers, offre la légende VRBS TOLOSA (1). Un autre denier, recueilli d'abord par M. Kestner, chargé d'affaires de Hanovre à Rome, me fut apporté à Paris et j'ai eu la satisfaction de le faire acquérir par la Bibliothèque impériale; il porte au revers la légende circulaire + AIANRGO et au centre REX. Le style des deux pièces est tellement identique que je ne pouvais hésiter à les considérer comme frappées par le même comte et dans la même ville. Aussi ai-je mentionné comme étant fabriqué par Pons, comte de

(1) *Monete del decimo e dell' undecimo secolo scoperte nei dintorni di Roma*, 1846, in-4°, pl. I, n° 5.

Toulouse (1037-1060), le denier dont je reproduis ici la figure[1]. Mais si cette attribution était toute simple et toute naturelle, l'explication de la légende du revers n'était pas aussi facile : à diverses reprises, cette légende a été discutée par de fort habiles numismatistes qui ne sont point parvenus à en trouver la signification. On a dit que les caractères qui la composent ne présentaient aucun sens, on a aussi voulu y trouver le mot ARAGONI ; enfin moi-même j'ai cru reconnaître dans + AIAN RGO une copie très altérée du XPICTIANA RELIGIO si commun sur les monnaies carlovingiennes.

Je suis heureux d'avoir aujourd'hui à remplacer cette interprétation hypothétique par une explication qui, je l'espère, ne paraîtra pas contestable à ceux qui connaissent bien la France méridionale.

Il m'a semblé que puisque, d'un côté de la pièce, nous trouvons PONCIO COMES, légende dans laquelle le nom est à l'ablatif et le titre au nominatif, nous sommes autorisés à lire de l'autre côté AIANRGO REX avec le même mélange de cas ; d'autant plus que nous voyons encore VVILMO COMES sur la monnaie de Guillaume Taillefer, père de Pons. Cette observation une fois acceptée on ne peut se refuser à reconnaître dans AIANRGO REX une forme méridionale, languedocienne, du nom du roi de France contemporain de Pons, c'est-à-dire de Henri Ier, fils de Robert (1031-1060).

[L'autorité des chartes que je vais indiquer plus bas, me paraissait tellement décisive que j'avais rédigé ma notice, en considérant la restitution du nom comme un fait acquis, lorsque voulant comparer le denier de Pons avec le dessin que j'en avais fait autrefois, j'ai trouvé dans le médaillier de la Bibliothèque impériale un second denier acheté plus récemment, pièce qui est tout à fait semblable à la première quant au côté qui porte le nom du comte, mais qui au revers nous montre la précieuse variante + AIANRIGO. Nous ajoutons ce revers à notre vignette.]

(1) *Notice des monn. de la collection Rousseau*, p. 160 et 207, nº 509.

AIANRGO est très certainement une forme altérée; et il est assez curieux de la trouver non seulement sur le denier découvert à Saint-Paul, mais encore sur une obole qui a fait partie de la collection de M. Poey d'Avant (1). Il semble qu'il y ait là un système qu'il ne faille pas confondre avec un oubli du graveur. Ou, si l'on veut considérer l'omission d'un I comme le fait de la négligence de cet artiste, il faudra admettre que les coins de la *maille* étaient gravés en même temps que ceux du *denier*, de telle sorte que l'erreur ne pouvait être reconnue qu'au moment où l'on tirait à la fois des épreuves des uns et des autres.

J'ai dit que **VVILMO**, **PONCIO**, **AIANRGO** ou **AIANRIGO** étaient à l'ablatif; c'est une expression grammaticale pour indiquer la terminaison de ces noms, qui s'autorise encore de ce que la forme moderne de *Willelmus* et de *Poncius* était *Guillem* et *Ponz*. Cependant nous ne devons reconnaître, dans cette terminaison, que le résultat d'une ignorante confusion.

Reportons-nous aux protocoles que les graveurs de monnaies pouvaient lire, ou entendre lire, dans les chartes publiées de leur temps.

Année 1036. — *In mense octobris, regnante AIANRICO rege, in placito apud Tolosam, miles nomine Bernardus Odalricus* (2), etc.

Nous voyons la formule *regnante Aianrico rege* dans des actes de 1035, 1036, 1041, 1048, 1051, 1052, 1053, 1054 (3); regnante Francorum rege *Aianrico*, en 1042 et 1049.

Nous pourrions citer vingt documents écrits en Languedoc où se trouve cette forme du nom d'Henri Ier. Des chartes de 1032 à 1034 et de 1048 nous fournissent : regnante *Aienrico rege*. Deux chartes du cartulaire de Beaulieu, abbaye située

(1) *Description des monn. seign. franç.*, pl. XV, n° 1. — Cf. pl. XXVI, n° 2; texte, p. 213, et Supplément, p. 458.

(2) Voyez cet acte et ceux qui sont cités à la suite dans l'*Histoire générale du Languedoc*, t. II, *preuves*, colonnes 187 à 225.

(3) Les deux actes de 1054, dans l'un desquels on trouve mentionné *Solidos viginti de denarios Tholosanos*, proviennent des archives de l'abbaye de Monolieu. Voy. A. Mahul, *Cartulaire des communes de l'anc. dioc. de Carcassonne*, in-4°, 1857, t. Ier, p. 82.

à l'extrémité méridionale du Limousin, nomment Henri Ier, *Aianricus;* un autre acte du même recueil porte *Aienricus* (1). Enfin dans le cartulaire de l'abbaye de Lezat, près de Pamiers, existait une pièce écrite vers 1035, et portant : *regnante Anrigo rege*. Cette dernière forme nous ramène à la légende des deniers dans laquelle un G est substitué au C.

C'est, on le remarquera, un acheminement vers la forme italienne *Arrigo*. La lettre N d'*Anrigus* aura été entraînée, absorbée par la force de l'R que nous trouvons redoublé dans le nom d'Henri de Bourgogne tel que nous le donne l'antiqne poème du Cid : el conde don *Anrrich* (2), ce qui montre l'intensité de la prononciation.

Si nous consultons les chartes de Toscane, nous rencontrons en 1021, *Einrigo* gratia dei mangnus imperator Augusto; en 1024, *Enrigus* gratia dei imperator; en 1054, tempore *Erigi* gratia dei magnus imperator augusti; en 1057, *Enrigo* felicissimo regem; en 1066, Regnante domno *Einrigo* regem (3), etc. Le G aspiré toscan rendait mieux que le C l'articulation allemande CH.

Le nom germanique *Heinrich*, donné par le duc Otton de Saxe à son fils né en 876, paraît avoir été apporté dans la famille royale de France par Gerberge et Hedwige, filles de Henri l'Oiseleur. Gerberge, femme de Louis d'Outremer, eut à Laon un fils qui reçut le nom d'Henri et qui mourut peu de temps après son baptême; sa sœur Hedwige, femme de Hugues le Grand, donna le même nom au second de ses fils. Plus tard, Guillaume Taillefer, père de notre comte Pons et de Constance, femme de Robert, avait aussi nommé un de ses fils Henri (4).

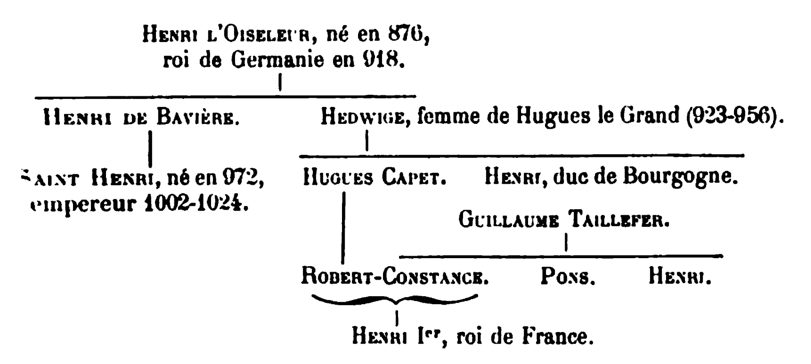
(1) Max. Deloche, *Cartulaire de Beaulieu*, nos LXXX, CXXI et CXIX.

(2) Sanchez, *Coleccion de poesias castellanas*, 1779, t. I, vers 3013, 3048, 3120, 3508. — Damas-Hinard, *Poème du Cid*, Paris, 1858, p. 200 à 232.

(3) Cosimo della Rena, *Serie chronologico- diplomatica degli antichi duchi e marchesi di Toscana*, 1789, t. I, p. 52, 53, 2e partie, p. 36, 61, 64, 65. Je reproduis les textes tels qu'ils sont rapportés dans cet ouvrage.

(4) A la fin d'un acte rédigé à Carcassonne vers 984, on trouve cité comme témoin Henricius qui dicitur Leutarius. *Hist. gén. du Languedoc*, t. II, *preuves*, col. 138.

Pour mieux faire comprendre cette transmission de nom, ous plaçons ici un tableau généalogique des princes dont ous avons parlé :



On voit clairement par ce tableau le lien de famille qui unissait le roi de France Henri Ier à Pons de Toulouse, et il paraît probable que cette parenté aura contribué à déterminer le comte à placer sur sa monnaie le nom du roi de France dont, au reste, il reconnaissait la souveraineté dans ses actes publics. Malheureusement l'histoire de Henri Ier est extrêmement obscure ; ni Guillaume de Jumièges, ni Raoul Glaber ne nous ont appris quelle part il a pu prendre dans les affaires du Languedoc.

L'existence du nom d'un roi de France sur une monnaie baronale n'est pas un fait entièrement nouveau. Nous avons, en 1842, fait connaître un denier d'Hervée, évêque de Beauvais, sur lequel on lit **HVGO REX HERVEVS** (1) et nous pensions que : « la présence des deux noms indique un simple hommage de la part de l'évêque, plutôt qu'un partage du droit monétaire et des revenus qui en étaient la conséquence. » Cette opinion, émise il y a seize ans, nous pouvons la reproduire au sujet des deniers de Pons de Toulouse portant le nom du roi Henri Ier.

(1) *Revue numismatique*, 1842, p. 103. V. p. 139 du présent volume. — M. Bigot, dans son *Essai sur les monnaies du royaume et duché de Bretagne*, a publié, p. 97, un denier aux armes de Dreux, sur lequel on lit le nom de saint Louis; mais on n'y voit point le nom du duc de Bretagne, et l'auteur considère cette monnaie comme une contrefaçon.

On remarquera que le P barré figuré au centre de notre nier, est l'initiale du nom de Pons, et reproduit en m temps le monogramme du Christ, tel qu'on le voit sur tant lampes chrétiennes et sur la monnaie d'or de Constantin Constance, d'Arcadius, d'Anthemius et d'autres empereurs.



MÉDAILLON INÉDIT DE GRAZIA NASI

OEUVRES DU GRAVEUR JEAN PAUL POGGINI.

(Extrait du tome III (nouvelle série) de la *Revue numismatique*, 1858, pp. 89-104.)



En 1838, M. Charles Lenormant acheta à Florence le curieux médaillon de bronze dont nous donnons ici la gravure. Cette belle pièce, qui n'a pas de revers, est conservée au Cabinet des médailles de la Bibliothèque impériale où, jusqu'à présent, elle est restée sans attribution. Elle représente le buste d'une jeune femme élégamment parée, accompagnée de l'inscription bilingue :

גרציאה. נשיא. A. Æ. XVIII (anno ætatis [suæ] duodevigesimo).

Sur la partie tronquée du bras on remarque la signature.

La première question à résoudre pour l'explication de médaillon était celle-ci :

La légende hébraïque, par suite d'une fantaisie que l'érudit du xvie siècle ferait comprendre, exprime-t-elle le nom d'une dame chrétienne, ou bien nous oblige-t-elle à chercher, parmi les familles israélites, une personne à laquelle puissent convenir les noms qui, du reste, se lisent sans difficulté, *Grazia Nasi*.

On pense bien que nous avons dû porter notre examen des deux côtés, et que ce n'est pas sans quelque peine que nous sommes parvenu à trouver le renseignement qui nous était nécessaire. Quelque bref qu'il soit, il est néanmoins de nature à nous éclairer assez complètement. Nous y rattachons d'ailleurs diverses indications subsidiaires qui en facilitent l'intelligence, et, une fois l'attention fixée sur ce point, il est probable que d'autres découvriront des textes qui ont échappé à notre première enquête.

Dans son ouvrage intitulé *Nomologia o discursos legales*, Imanuel Aboab, après avoir rapporté des faits accomplis sous le gouvernement de Côme le Grand, duc de Toscane (1537-1564), s'exprime ainsi :

« Presque dans le même temps, notre nation [juive] jouit de la libéralité d'une très généreuse dame, qui fut la très illustre Señora Doña Gracia Nasi, sur les vertus excellentes et les nobles actions de laquelle on pourrait écrire des livres de grand exemple. Elle ne voulut pas accorder son illustre et unique fille, pour femme, à de très riches comtes et marquis de familles étrangères (1) qui la lui demandèrent. Le Seigneur lui donna pour gendre son propre neveu, l'illustrissime et digne d'immortelle renommée Señor Don Joseph Nasi, très méritant duc de Nacsia, couronne très honorable des Hébreux portugais.

« En ces mêmes temps, un peu auparavant, et ce fut en l'année 5292, suivant le comput chrétien 1532, » etc. (2).

(1) Le texte porte « *de otras gentes.* » Je pense qu'il s'agit là de personnages étrangers à la race israélite.

(2) *Nomologia o discursos legales, compuestos por el virtuoso H. H. Imanuel*

Nous traduisons cette dernière portion de phrase qui n'a plus de rapport avec notre sujet, pour montrer que Grazia Nasi florissait après 1532. Mais la phrase est tellement vague qu'elle nous fournit seulement une limite supérieure sans nous permettre d'établir une distinction claire entre l'époque où Grazia Nasi s'illustra par sa générosité et celle où elle devint la belle-mère de don Joseph. Celui-ci, d'ailleurs, ne prit le titre de duc de Nascia qu'en 1567, ainsi que nous le verrons plus loin.

Nous devons faire remarquer la forme de la légende hébraïque.

גרציאה (Grazia) est un nom féminin à l'état absolu comme s'il était suivi du mot בת *fille ;* car נשיא (Nasi) est au masculin et se rapporte, par conséquent, non pas à Grazia personnellement, mais à son père. L'usage du nom de famille n'existait pas réellement chez les juifs à cette époque, et si leurs relations avec les chrétiens les ont amenés à s'en servir, c'est une sorte de fiction qui disparaît ordinairement dans l'hébreu, par exemple dans les inscriptions funéraires (1). Cependant ici on s'est conformé à la coutume européenne qui consiste à appliquer un nom masculin à une femme.

Le nom de Nasi est connu parmi les bonnes et anciennes familles florentines. Dans le catalogue des maîtres de la monnaie de Florence nous trouvons, de 1385 à 1491, quatorze membres de la famille Nasi qui gouvernèrent la *zecca* pendant vingt et un semestres (2). Suivant Scipion Ammirato, Mazo Albizi, mort en 1491, avait marié sa cinquième fille, Bartolomea, à Filippo Nasi (3) qui ne figure pas parmi les *domini*

Aboab D. G. M., segunda edicion, coregida y emendada por Raby Dr Ischak Lopes. En Amsterdam, anno 5487 (1727), p. 328.

(1) Les noms de villes employés comme *surnom personnel* pour des *hommes* paraissent déjà vers le milieu du XVIe siècle ; mais ce ne sont pas encore des noms de famille comme nous les entendons. Voir a ce sujet le très curieux petit volume, publié par M. Koppelmann Lieben, sous le titre de *Sépher Gal-ed; Grabsteininschriften des prager israel. alten Friedhofs*, Prag. 1856.

(2) Giovan. Villani e Gerardo Gentili, *Istoria del fiorino d'oro*, publiée dans le recueil d'Argelati, 1752, t. IV, p. 50 à 70.

(3) *Delle Famiglie nobili florent.*, part. Ia, p. 12, C.

monetæ : mais il y a ceci à noter que Nasi qui, chez les chré-tiens, a une origine grecque ou latine, est aussi la *transcrip-tion* du mot hébreu נשיא, *prince*, qui est un surnom, comme le chaldéen *cohen* affecté aux descendants d'Aaron, et n'a aucune relation qu'une ressemblance de son avec le nom ita-lien. D'ailleurs ce surnom, comme tous les mots sémitiques, n'a pas d'orthographe en caractères latins ; on le rend, suivant la prononciation du pays où on le transcrit, par Nasi, Nassy, Naxi. Grazia et son neveu don Joseph ne sont donc pas de la famille florentine dont nous venons de parler (1). Don Joseph, qui joua un rôle très important dans les événements accom-plis pendant la seconde moitié du XVIe siècle, n'a pas été l'ob-jet d'études bien approfondies de la part des historiens ; les chrétiens en parlent avec rancune, les musulmans l'acceptent comme le favori de leurs sulthans ; les juifs (ceux du moins dont nous avons pu consulter les ouvrages) gardent le silence sur son origine. Voici comment s'exprime Mézeray dans son *Histoire des Turcs :*

« Vn Iuif et Espagnol, ou sorti des Iuifs, que iadis Ferdinand chassa d'Espagne, nommé Iean Micqué, lequel n'avoit laissé Prouince Chrestienne où il ne se fust arrêté, non comme vn passant ou pour y trafiquer, mais pour épier ce qui s'y faisoit, afin d'en faire apres son profit. Ayant doncques négocié à Lion, puis à Marseille, et de là passé à Rome, visité la Sicile, et de-meuré quelque temps à Venise, où il fut sollicité de se faire Chrestien : finalement il s'en alla à Constantinople, où il trouva moyen d'estre présenté à Selim, auquel il sceut faire entendre tant de choses, comme il auoit l'esprit subtil, que ce Prince le prit en affection. Voyant doncques vn si bon commence-ment à ses entreprises, ce meschant garniment se fit première-ment Turc, puis il commença à solliciter Selim contre le duc de Necsie (2). » Claude Haton, prêtre de Provins au XVIe siècle, dit

(1) Il y avait aussi des Nassi en Dalmatie. Un coup de canon tiré sur un petit vaisseau turc par la galère de Simon Nassi, de Zara, fut, dit-on, une des causes qui déterminèrent Soliman II à faire la guerre aux Vénitiens. Mezeray, *Hist. gén. des Turcs*, t. I, p. 545. — Hammer, *Hist. de l'emp. ottom.*, t. V, p. [illegible]

(2) *Hist. gén. des Turcs*, 1662, in-folio, t. I, p. 685.

dans ses *Mémoires* que Selim II se disposa à la conquête de l'île de Chypre, à l'instigation du Portugais Jean Michez, grand seigneur de sa cour (1). Dans le rapport d'un ambassadeur vénitien (1566), conservé dans les archives d'Autriche, on remarque ces mots : « Il povero duca di Naxos arrivato à Costantinopoli per dir le sue ragioni contra quel *Ebreo Giovani Miches, quondam Giuseppe Nassy*, per esser stato datoli solemnamente Naxos ed Andros (2). » Dans la correspondance du duc de Ferrare, notre personnage est nommé Zuan Miches. On trouve dans un rapport d'Albert de Wyss, ambassadeur de l'empereur Maximilien en 1567 : « J. Miches christianus allicitus *hebraico virginis conjugio*, olim Josephus de Nassis, gulosus, apud Selimum dum adhud Magnesiæ ageret, dux Nassiæ creatus. » Albert de Wyss, qui était Flamand et ne connaissait pas bien les familles de la Toscane, paraît avoir pris don Joseph pour un des Nasi chrétiens de Florence. Le rabbin Almosnino dit : « Don Jose Nassi, judio de nacion. » Une note en italien, étudiée aux archives de Turin et traduite par M. de Maslatrie, contient ce passage : « Le Visir remit à Cocino une lettre de créance, en date du 28 novembre 1563, et signée de Joseph Naxi, juif portugais, appelé autrefois Jean Michel, alors puissant à la cour du grand Turc et en relation avec le Piémont (3). » Enfin un firman turc, adressé au doge de Venise par le grand vizir et traduit par M. de Hammer, désigne ainsi don Joseph. « Le modèle des personnes de qualité le bey franc Yasif Nasi (4). »

M. de Hammer, dans un autre endroit de son livre, s'exprime ainsi : « Joseph Nassy, *né en Portugal*, où il portait le nom de don Miguez et l'un de ces juifs appelés Moranas, aux-

(1) *Mémoires de Claude Haton*, publiés par Félix Bourquelot, 1857, in-4°, p. 609. Le prêtre de Provins s'exprime ainsi à propos de la conquête de Chypre : « Ce que j'en ai pu dire ci dessus a esté par le recueil que j'en ai faict de plusieurs personnes qui se vantoient d'y avoir esté présentes, tant de la nation françoyse que espagnolle et italienne, avec lesquelles je me suis trouvé à diverses fois. »

(2) Cité par Hammer, *Hist. de l'emp. ottom.*, t. VI, p. 385.

(3) *Hist. de l'île de Chypre*, 1855, t. III, première partie, Documents, p. 557.

(4) *Hist. de l'emp. ottom.*, t. VI, p. 118.

quels la force avait imposé une conversion apparente au chr
tianisme, s'était rendu avec son frère à Constantinople à l'
poque où Souleiman régnait encore. Là son amour pour
juive aussi riche que belle le fit bientôt rentrer dans la foi
ses pères (1). »

Imanuel Aboab dit bien que don Joseph était un juif p
tugais, mais non pas qu'il fût né en Portugal, ce qui est
différent, puisque la première de ces expressions indique
rit ou communion. Néanmoins laissant de côté Zuan, fo
dialectique italienne de Giovanni, remarquons que Miguez
gnifie en portugais *fils de Michel* (il faut donc dire non pas d
Miguez, mais dom Joaô Miguez), et paraît bien indiquer
origine lusitanienne (2). Ce que nous savons positivement
c'est que la juive épousée par le favori de Sélim était la
de Grazia Nasi; et si don Joseph s'était réellement fait ch
tien, on comprend très bien comment sa tante aura repou
les grands seigneurs qui lui demandaient la main de sa fi
unique, dont le mariage devait ramener à la loi de Moïse
membre de sa propre famille.

Le savant historien de l'empire ottoman nous appr
encore que, par suite d'une correspondance qui s'était étal
entre Roustem-Pacha, gouverneur de Bude, et le duc de F
rare Hercule II, ce dernier écrivit, le 6 mars 1558, au gra
vizir qu'il accordait, conformément à sa demande, au fr
du juif Zuan Michez la permission de quitter Ferrare co
famiglia (3).

Nous avons dit en commençant que le médaillon de Grazia
Nasi porte la signature P. Cette signature se retrouve, avec la
date 1554, sur un très beau médaillon d'Hercule II, duc de
Ferrare, de Modène et de Reggio, qui fait partie de la collec-
tion de M. Le Carpentier, et qui a été publié par M. Com-
brouse dans ses *Monuments de la maison de France*. On recon-

(1) *Hist. de l'emp. ottoman*, t. VI, p. 383.
(2) Miguez est formé de Miguel comme Perez de Pedro ou Pere, Sanchez de Sancho, Velasquez de Velasco, Rodriguez de Rodrigo, Hernandez de Hernan
(3) *Hist. de l'emp. ottom.*, t. VI, p. 118. Note.

naît, au premier coup d'œil, que les deux portraits sont bien évidemment l'œuvre du même artiste. La forme des lettres latines, des virgules qui séparent les mots, le grénetis perlé, la richesse et le style de l'ornementation, tout en un mot concourt à établir une ressemblance évidente et remarquable; cette analogie de style et d'ajustement se distingue mieux encore dans la médaille frappée à l'occasion du mariage d'Isabelle de France avec Philippe II, roi d'Espagne (1559). Cette dernière pièce est signée I. PAVL. POG. F. et M. Conbrouse, qui en a trouvé un exemplaire dans la collection de M. Ferdinand Bursio, l'attribue, aussi bien que le médaillon d'Hercule II signé P, au graveur Poggio (1). Mais nous pensons que ces deux monuments numismatiques sont, comme le portrait de Grazia Nasi, l'œuvre de Giovanni Paolo Poggini, orfèvre et médailleur de Florence, qui, avec son frère Domenico, avait commencé par travailler pour Benvenuto Cellini; car nous ne connaissons pas de graveur de médailles nommé Poggio. Nous constatons néanmoins que M. Conbrouse était complètement dans la vérité lorsqu'il attribuait au même auteur la médaille d'Hercule II, et celle d'Isabelle de France. Le comte Cicognara, dans sa *Storia della Scultura*, et après lui Stefano Ticozzi (2) et M. Nagler (3), dans leurs dictionnaires des ar-

(1) *Monuments de la maison de France, collection de médailles, estampes et portraits*, 1856, in-folio. pl. 22, 28. — Cette pièce, dont il existe un bel exemplaire d'argent à la Bibliothèque impériale, a été publiée par Cicognara, *Stor. della Scult.*, t. II, pl. 85, n° 4.

(2) *Dizionario degli architetti, scultori, pittori d'ogni età et d'ogni nazione.* Milano, t. III, 1832, p. 164-165.

(3) *Neues allgemeines Künstler Lexicon*, t. XI, p. 443.

Cet article (d'un ouvrage fort utile), contient quelques erreurs empruntées à Ticozzi par M. Nagler. Lucrezia et Leonora d'Este sont indiquées comme étant filles d'Alphonse II, qui est leur frère; l'auteur mentionne une médaille de Philippe II d'Espagne et de sa femme *Anne* de Portugal. Or, *Marie* de Portugal était morte en 1545, treize ans avant l'arrivée de Poggini en Espagne (1558); la reine se nommait alors Marie d'Angleterre. Quant à Anne d'Autriche, dont on connaît la médaille gravée par Poggini, elle épousa Philippe en 1570. M. Nagler cite encore une médaille représentant le pape Clément VII, au revers de Philippe II, frappée en 1559, à l'occasion de la paix conclue entre la France et l'Espagne. Clément VII était mort en 1534, vingt deux ans avant l'avènement de Philippe. Ticozzi dit que le portrait du pape était fait d'après Cellini. Ceci nous montre l'origine de l'erreur que nous relevons et qui provient d'une

tistes, assurent que J. P. Poggini exécuta des médailles re-sentant Alphonse II d'Este et sa femme Lucrezia de Médi (1558); les sœurs de ce prince, Lucrezia et Leonora; qu'il fit encore pour François de Lorraine, gendre d'Hercule II pour Bona Sforce, pour Marguerite d'Autriche, pour les pri-cesses de Gonzague et d'Urbin, et pour beaucoup d'autres be dames de ce temps. Cicognara possédait environ cinquante mé-dailles qu'il attribuait à cet artiste éminent, dont il dit : « A occhio degli intelligenti il suo largo e saporito stile si cono da lunge (1). » Effectivement le style des médaillons signés p Poggini est si caractérisé, si saisissant, qu'après avoir vu médaillons, on reconnaît sans difficulté les œuvres anonym du même artiste au milieu de celles de Pompeo Lioni, de J-copo Trezzo, de Domenico di Polo, ses émules ou ses conte-porains. Cicognara nous apprend que c'est à J. P. Pog qu'il faut attribuer la plupart de ces charmants médaillo exécutés en cire de couleur et décorés de perles fines et filets d'or, que souvent l'on a fait passer pour des ouvrages Benvenuto Cellini. Or on peut observer que, dans ses médai-lons de métal, Poggini a prodigué ces mêmes ornements donnent, pour ainsi dire, un air de parenté à tous ses portra de femmes. On pourrait même, à cet égard, reprocher au m-dailleur florentin non seulement une trop grande unité style, qui finit par devenir monotone, mais encore une rep-duction beaucoup trop identique des ajustements, qui semb-rait impliquer l'absence d'imagination. Nous ne savons si c l'étiquette espagnole qu'il en faut accuser; mais il est certa que c'est à peine si on peut distinguer l'effigie d'Isabelle d

fausse interprétation d'un passage de Cicognara. Cet écrivain dit en effet q 1559 Poggini avait copié, pour placer au revers de la tête de Philippe II, type allégorique que Cellini avait composé en 1527 pour servir de revers tête de Clément VII. Cicognara a soin de donner la gravure des deux m-dailles (pl. 85, nos 2 et 7), ce qui ne laisse aucun doute sur l'esprit du le attentif. Seulement, la médaille de Clément VII est de 1534. Ticozzi a fourni à Nagler l'indication d'une médaille imaginaire. Cellini avait repré sur sa médaille l'*arc* de Janus; Poggini a donné une preuve de son érudit en substitant à cet *arc* la représentation du *temple* de Janus copié des m-naies de Néron.

(1) *Stor. della Scult.* Venezia, 1816, in-folio, t. II, p. 408.

France, modelée en 1559, de celle d'Anne d'Autriche exécutée onze ans plus tard, en 1570.

En 1558, Poggini alla s'établir en Espagne, à Tolède probablement, car ce ne fut qu'en 1560 que la cour fixa sa résidence à Madrid. C'est dans ce pays qu'il fit la belle médaille d'Isabelle de France, qu'il a signée I. PAVL. POG. F., et une autre médaille, non moins précieuse, pour doña Juana, fille de Charles-Quint et veuve de dom Joaô, prince de Portugal ; cette pièce, dont il existe un très bel exemplaire de bronze doré à la Bibliothèque impériale, est signée I. PAV. P. L'artiste, n'étant plus alors dans sa patrie, croyait utile de se recommander à l'attention publique, et de constater la marque de confiance que lui avait donnée le monarque espagnol en le chargeant de graver sa médaille de mariage. A Ferrare, où il était bien connu, il se contentait d'inscrire sur ses œuvres l'unique lettre P, ou même il ne les signait pas du tout. En effet, nous avons retrouvé à la Bibliothèque impériale diverses médailles qui se rapportent aux indications fournies par Cicognara, et d'autres que cet auteur ne cite pas, toutes du même travail et accusant une même origine. L'une de ces médailles représente Lucrezia de Médicis au revers d'Alphonse II, qui l'épousa en 1558. Cette pièce a été frappée du vivant même du duc Hercule II, car Alphonse n'y porte que le titre de *prince* de Ferrare ; Bellini, qui l'a publiée et qui la classe à l'année 1558, n'a donné aucune indication sur son auteur (1) ; la pièce, à la vérité, est sans signature ; mais la coiffure de la princesse et l'arrangement de sa robe se retrouvent exactement dans le médaillon de Grazia Nasi. Une autre nous offre les portraits des deux sœurs, Lucrezia et Leonora, filles d'Hercule II et

(1) *Delle monete di Ferrara.* Ferrare, 1761, in-4°, p. 207. — Voir la note de la page 210. Bellini n'a fait aucune observation au sujet de la signature P qui se voit sur les *monnaies* d'Hercule II publiées par lui, nos 5, 6, 7 et 10. Ces monnaies sont l'œuvre de Poggini. Son frère Domenico continua la gravure des coins après le départ de Jean-Paul pour l'Espagne ; sa signature se voit sur les *monnaies* d'Alphonse II frappées en 1564 et en 1565. Bellini qui les publie, p. 217 et 218 de l'ouvrage cité plus haut, n'a donné à ce fait aucune attention. — Voy. aussi Litta, *Famiglie celebre ital.*, fasc. XXVI, n° 35. — *Trés. de num., Méd. ital.*, t. I, pl. XXX, n° 2, p. 25.

petites-filles de notre roi Louis XII; cette dernière pièce porte la date 1552, et la signature P qui paraît n'avoir pas été remarquée (1). Sur une autre encore nous voyons les traits d'un frère de ces princesses, Louis d'Este, qui devint plus tard cardinal et archevêque d'Auch. Un médaillon sans revers nous montre Alphonse d'Este, neveu du duc Alphonse, avec la date 1557. Une médaille d'argent, faite en 1554, représente un frère d'Hercule II, François d'Este, marquis de Massa, ainsi que le buste de son neveu Alphonse, alors prince de Ferrare (2); enfin, dans les planches de Litta nous trouvons une médaille du même François d'Este, avec la date 1554, ayant au revers, la tête du jeune Louis, que nous venons déjà de mentionner (3), et une autre d'Annibal d'Este, âgé de quatorze ans (1556) (4). C'est aussi la date de 1556 qui est tracée sur le beau médaillon sans revers représentant Bone Sforce, femme de Sigismond Ier, roi de Pologne (5), pièce mentionnée par Cicognara et qui existe à la Bibliothèque impériale. Entre les mots qui composent les légendes tracées autour des portraits de François et d'Annibal, on observe ces mêmes virgules dont nous avons signalé la présence sur les médaillons d'Hercule II et de Grazia Nasi. Toutes les pièces que nous venons de citer ont un style commun si caractérisé, qu'on les peut séparer sans hésitation, comme nous l'avons déjà dit, de celles qui ont été modelées par d'autres artistes contemporains, et notamment par Domenico Poggini, dont les œuvres ont un tout autre aspect. Toutefois, il est un monument numismatique qui se distingue

(1) Litta, *Famiglie celebre ital.*, fasc. XXVI, nos 42, 43. — *Trés. de num.*, *Méd. ital.*, t. II, pl. xxv, no 4, p. 23. — La médaille porte les légendes LVCRETIA ESTENSIS A. A. XVII, 1552, et ELEONORA ESTENSIS A. A. XV. Cette pièce est indiquée comme représentant Lucrezia de Médicis qui, cependant à cette époque (1552), n'était pas encore princesse d'Este.

(2) *Trés. de num.*, *Méd. ital.*, t. II, pl. xxv, no 3, pl. 23.

(3) Litta, *Famiglie celebre ital.*, fasc. XXVI, no 45. — Dans le *Trésor de num.*, *Méd. ital.*, t. I. p. 26, ce prince Louis, second fils de Renée de France, a été pris pour Alphonse, son frère aîné, malgré le nom inscrit dans la légende.

(4) Litta, *Famiglie celebre ital.*, fasc. XXVI, no 13. — La légende est ANIBAL ESTENSIS-A-A-XIII, 1556. Au revers, INTEMPESTIVA VENIS. Le jeune prince repousse la mort qui vient pour le saisir.

(5) *Trés. de num.*, *Méd. allemandes*, pl. X, no 4, p. 18.

par une liaison plus étroite encore avec le médaillon de Grazia Nasi : c'est une pièce d'argent qui représente Isabelle d'Este avec la légende ISABELLA. RAM. D. EST. et la date MDLVI. Costume, ornements de la coiffure, forme des caractères, grènetis, tout enfin jusqu'à la signature P inscrite sur le bras tronqué et qui n'avait pas encore été signalée, concourt à produire une ressemblance frappante (1).

On voit donc que de 1552 à 1558, J. Paul Poggini a reproduit l'image des princes de Ferrare. D'un autre côté, on se rappelle qu'en 1558 le duc Hercule autorisait le frère de Joseph Nasi à quitter cette capitale avec sa famille; dès lors on est autorisé à croire que Grazia résidait dans la même ville, et était comprise dans cette famille à laquelle on permettait de se rendre à Constantinople. Nous ferons remarquer que le voile donné à Grazia par Poggini se retrouve sur la médaille de doña Juana, fille de Charles-Quint et mère du célèbre dom Sébastien. Cette princesse, lorsque Poggini passa en Espagne, était, depuis quatre ans (1554), veuve de dom Joaô, cinquième fils de dom Joaô III, roi de Portugal. Sans doute le voile était un signe du veuvage de doña Juana, et nous sommes disposé à croire qu'il avait le même sens dans le portrait de Grazia qu'Imanuel Aboab nous représente comme une *generosissima matrona*, sans nous parler de son mari. J. P. Poggini, arrivant de Florence à Ferrare, à une époque qui nous est inconnue, aura accepté avec empressement l'occasion qui se présentait à lui de faire avantageusement connaître son talent en exécutant le portrait d'une riche et belle juive; c'est peut-être à ce travail, accompli avec habileté, qu'il a dû la commande du médaillon représentant les deux filles du duc Hercule, Lucrezia et Leonora, médaillon qui ouvre la série que nous avons tenté de reconstituer. Si Grazia avait dix-huit ans (l'âge indiqué par notre médaillon) vers 1552, sa fille pouvait être née l'année précédente, et avoir atteint l'âge de seize ans en 1567. C'est alors que cette jeune personne, arrivée à Constantinople avec

(1) *Trés. de num.*, *Méd. ital.*, t. I. pl. XXX, n° 4. — La pièce existe à la Bibliothèque impériale.

sa mère, aura épousé don Joseph, son cousin, qui venait d'être fait duc de Naxia.

Le titre de duc donné à un israélite au XVIe siècle paraît assez extraordinaire pour qu'il soit utile d'entrer dans quelques détails à ce sujet.

En 1207, le Vénitien Marc Sanudo s'était emparé de l'île de Naxos (nommée aussi Nacsia ou Naxia), et reçut de Henri, empereur de Constantinople, le titre de duc, que sa postérité conserva jusqu'en 1372. Le duché passa alors à François Crispo, et un de ses descendants, Jean Crispo, devint tributaire de Soliman II, après que Khaïr-ed-Din (Barberousse) se fut emparé de l'île, ainsi que le malheureux duc le raconte dans une longue lettre adressée en 1537 au pape et aux princes chrétiens (1).

Jacques Crispo reçut de Jean, son père, le duché de Naxos, et le conserva, comme tributaire du sultan, jusqu'en 1566 qu'il fut appelé à Constantinople, où Joseph Nasi sollicitait, dit-on, contre lui. Crispo fut jeté en prison, dépouillé de ses biens, et sa principauté fut donnée au favori de Sélim, qui avait un instant rêvé la possession d'un titre plus brillant encore. Alors que le fils de Soléiman était gouverneur de Kutaya, don Joseph ne cessait de lui prodiguer les ducats de Venise, et le vin de Chypre que le jeune Osmanli aimait beaucoup trop et qui causa sa mort. Le juif représentait combien il était facile de se procurer en abondance l'or et le vin en faisant la conquête de l'île qui les produisait, et Sélim s'écria un jour : « En vérité, si mes désirs s'accomplissent, tu deviendras roi de Chypre ! » Cette promesse remplit le juif d'espérances si ambitieuses, qu'il fit suspendre dans sa maison les armes de Chypre, avec cette inscription : « Joseph, roi de Chypre (2). » Don Joseph

(1) Tournefort, *Relat. d'un voyage au Levant*. Lyon, 1727, t. I, p. 254. — Sur la conquête de Naxos par Barberousse, voy. Hammer, *Hist. de l'emp. ottom.*, t. V, p. 281-283, et la lettre de Jean Crispo dans Buchon, *Recherches et matériaux pour servir à une histoire de la domination française dans les provinces démembrées de l'empire grec*, 1840, première partie, p. 360 et suiv.

(2) Hammer, *Hist. de l'emp. ottom.*, t. VI, p. 384, et les autorités citées par le savant orientaliste dans la note 1 de la page 523.

Nasi, « qui exerça une haute influence sur toutes les affaires, décida quelquefois des question de paix et de guerre, » mourut en 1578 (1). Son duché, qui comprenait Naxos, Paros, Antiparos et autres Cyclades, fut d'abord partagé entre trois defterdars; plus tard, il passa à la famille espagnole Coronello, qui se perpétua à Naxos et fut longtemps chargée de la gestion du consulat de France (2).

On a pu remarquer que dans leurs rapports de 1556 et de 1557, les ambassadeurs vénitien et allemand disent, en parlant de don Joseph, *quondam Giuseppe Nassy, olim Josephus de Nassis*. M. de Hammer pense « que le nom antérieur du juif a été confondu avec son nom ultérieur (3). » Mais il me semble, au contraire, que les ambassadeurs ne se sont nullement trompés. Le surnom Nasi appartenait à la famille de don Joseph, puisque sa tante Grazia le portait ; c'est là un fait que la médaille démontre. Si don Joseph a plus tard évité de prendre un titre hébraïque comme *Nasi,* et s'il a indiqué sa filiation à la manière portugaise, ç'a été sans doute pour se soustraire à l'attention malveillante des chrétiens pendant le séjour qu'il fit à Lyon, à Marseille, à Rome, en Sicile et à Venise. C'est dans cette dernière ville qu'il aurait été sollicité de se faire chrétien, à ce que nous dit Mézeray, qui paraît bien informé. Toutefois, en accusant don Joseph de s'être fait *turc*, c'est-à-dire musulman, nous croyons que l'éminent historien s'est un peu trop laissé aller à sa mauvaise humeur contre le spoliateur de Jacques Crispo, et qu'il abuse du droit de commenter les événements par voie d'induction.

En définitive, le médaillon conservé à la Bibliothèque impériale se trouve complètement expliqué. Nous savons en quel temps, en quel lieu, pour quelle personne et par quel artiste il a été exécuté ; c'est une sorte de problème numismatique que nous cherchions à résoudre ; et si nous avons donné

(1) *Ibid.*, t. VI, p. 119; t. VII, p. 59.

(2) Tournefort, *Relat. d'un voyage au Levant*, t. I, p. 263. — Buchon., *Rech. sur la domin. franç. dans les prov. de l'empire grec*, première partie, p. 368.

(3) *Hist. de l'emp. ottom.*, t. VI, p. 386.

quelques développements aux faits historiques, c'est qu. devaient amener le lecteur à conclure comme nous l'av. fait. Quant à l'œuvre du médailleur Jean-Paul Poggini, qu nous croyons digne de toute l'attention des numismatistes, faudrait, pour en bien faire comprendre l'importance, retro. ver et décrire les nombreux monuments indiqués si brièvem. par Cicognara ; il faudrait, en un mot, entreprendre, au suj. de cet artiste, une monographie comme celles que M. Juliu. Friedlænder a dernièrement consacrées à Andrea Guacial. et à Benvenuto Cellini.



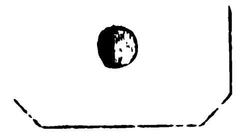
TABLE DES MATIÈRES

DU TOME QUATRIÈME.

ANGERS. — IMP. BURDIN ET Cie, RUE GARNIER, 4.

Pl. I.

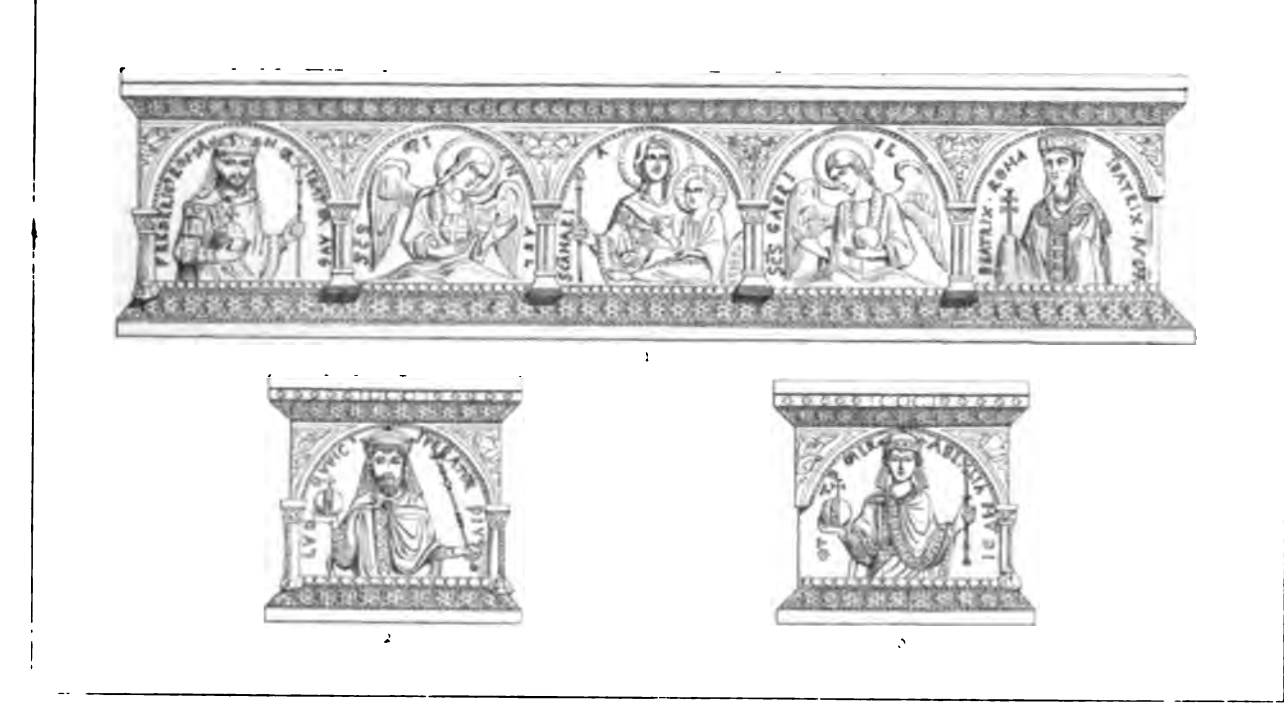




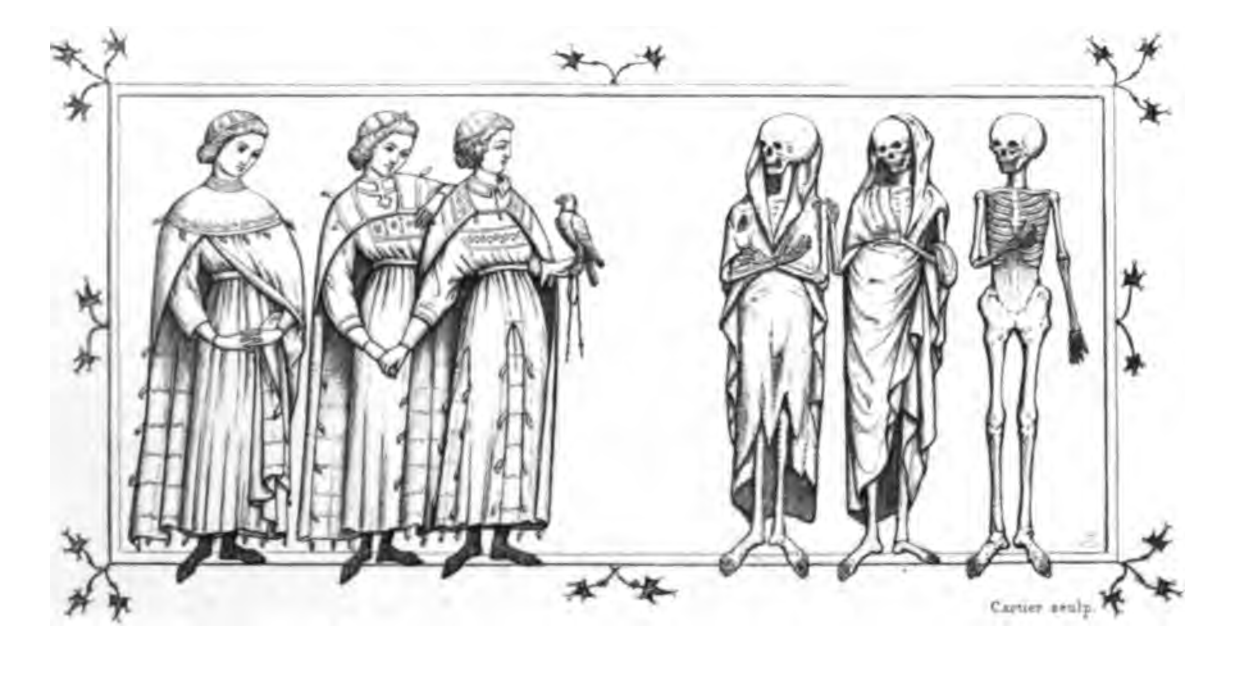
Lemaitre sculp.

MAN[illegible]

Paris Imp. Marcilly ainé



RELIQUAIRE DE CHARLEMAGNE



LES TROIS MORTS ET LES TROIS VIFS

Paris Imp. Marcilly aîné

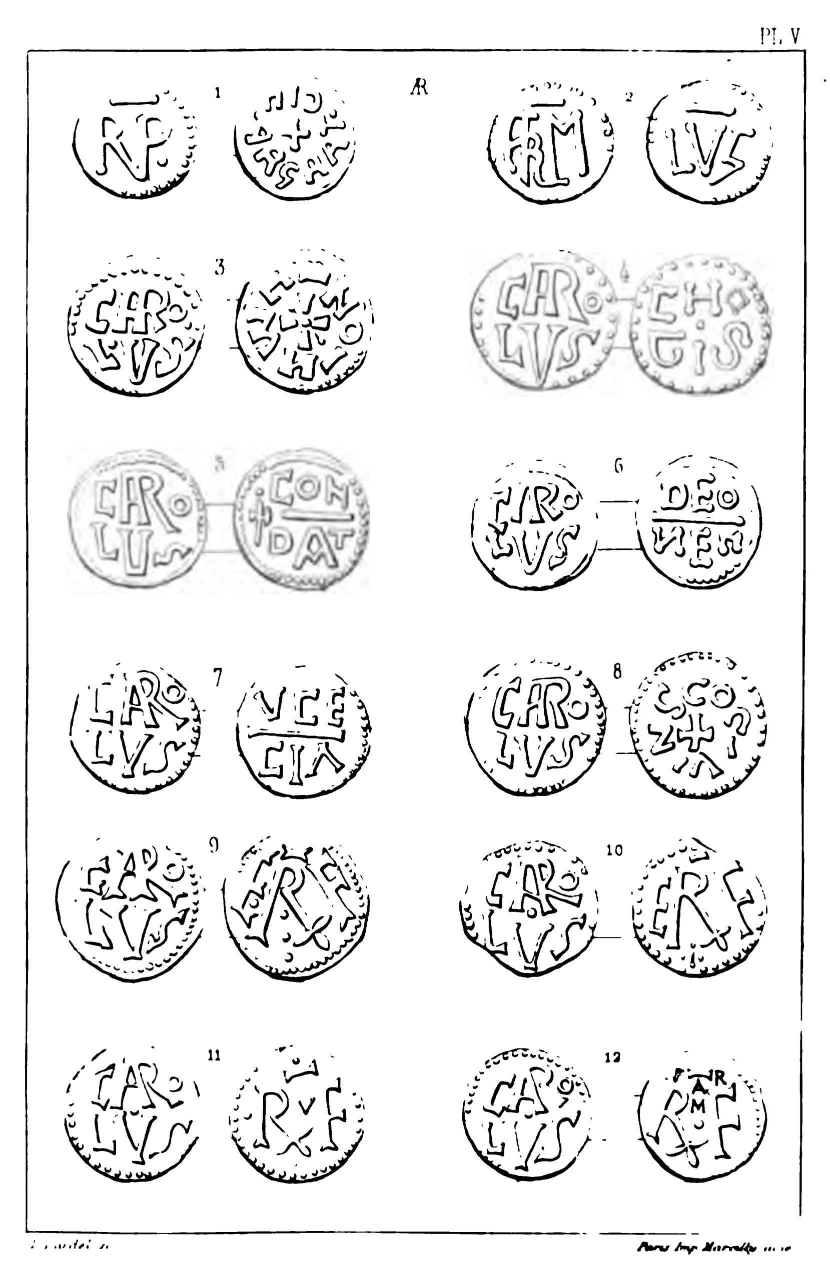


Ch. Sauvier del.

CROSSE DOUBLE DU XIIIE SIÈCLE

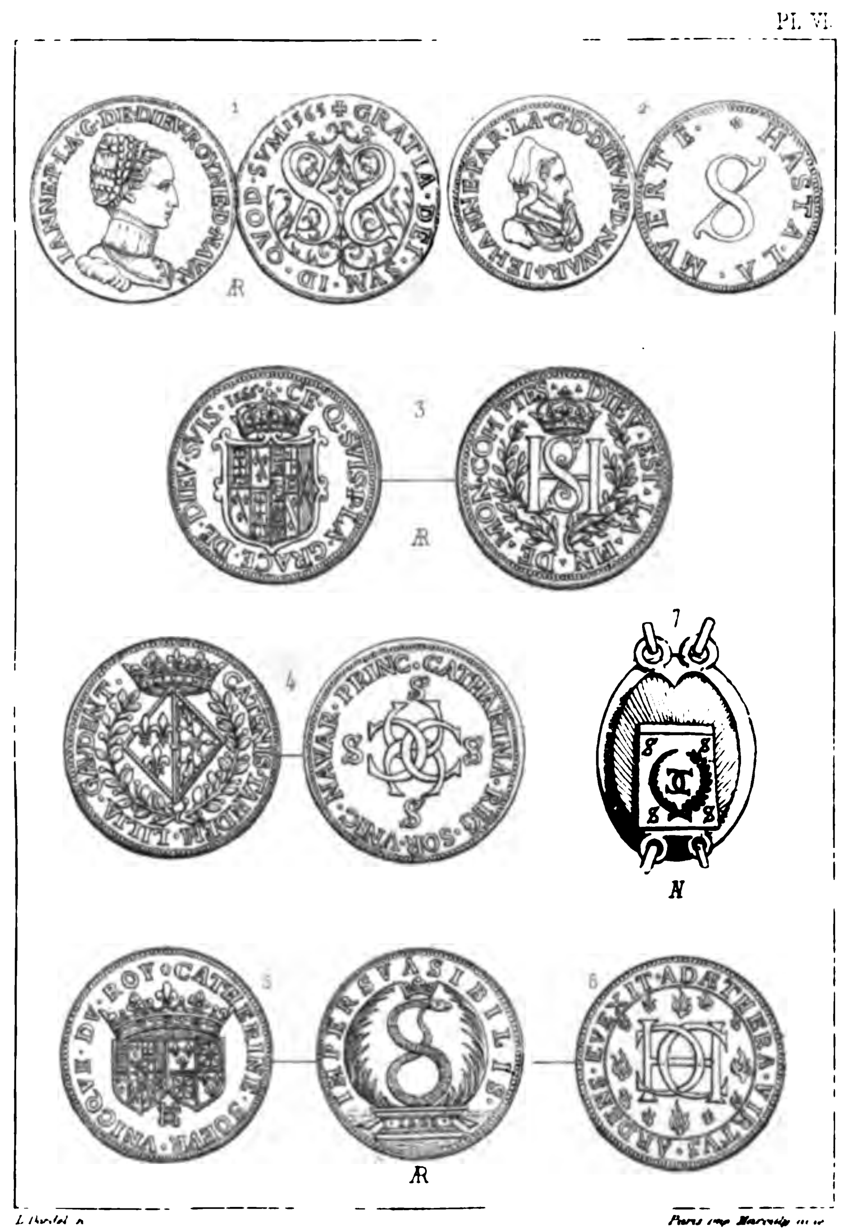
Paris Imp. Marcilly aîné

PL. V

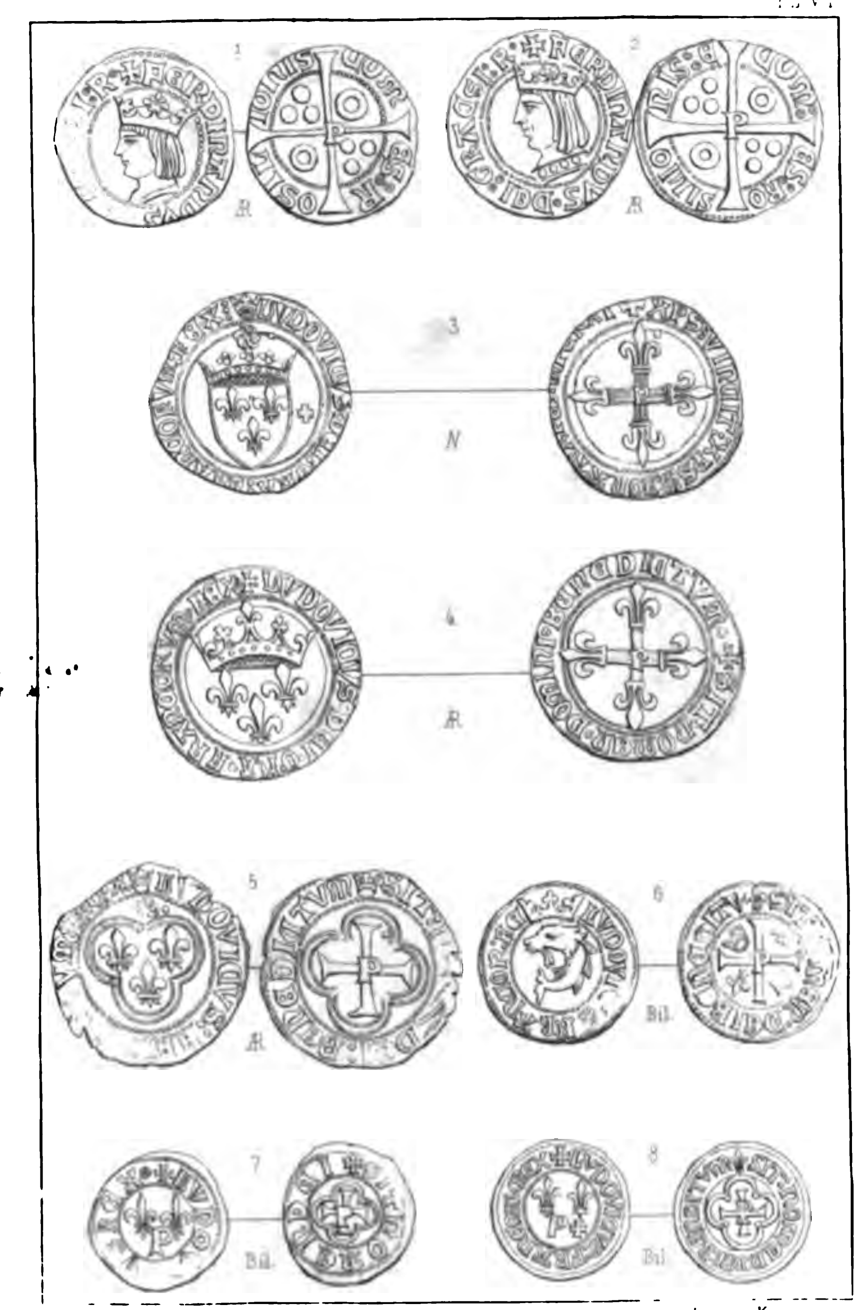


Paris Imp.

PÉPIN, CARLOMAN, CHARLEMAGNE



JEANNE D'ALBRET, HENRY ET CATHERINE.



[illegible]

FRAPPÉES A PERPIGNAN



L. Dardel sc. — Paris Imp. Maroilly aîné

STRASBOURG ET CONSTANCE

ANGERS, IMPRIMERIE BURDIN ET C[ie], RUE GARNIER, 4.



